BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/tudesrel94pariuoft

47764

BIBLIOTHEQUE
ACADEMIE COMMERCIALE, QUE.

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 94

PARIS

IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

REVUE FONDÉE EN 1856

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ET PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

40e ANNÉE. — TOME 94e DE LA COLLECTION

JANVIER-FÉVRIER-MARS 1903

P805
ET81

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés.

ACADEMIE DE QUEBEC
CHEMIN STE-FOY
QUEBEC

LIBRARY
APR
20
1981
UNIVERSITY
OF TORONTO

BIBLIOTHEQUE ACADÉMIE COMMERCIALE, QUE.

AUX RIVES DU BOSPHORE

Le grand pont de Galata est l'endroit le plus curieux de cette immense agglomération de villes et de villages qui s'échelonnent le long de la Corne d'Or et du Bosphore, et que l'on désigne sous le nom prestigieux de Constantinople. Ce pont relie la vieille Byzance, devenue le Stamboul des Turcs, aux quartiers européens de Galata et de Péra. Il a environ quatre cents mètres de longueur; d'ailleurs, totalement dépourvu de caractère monumental ou artistique, il se compose d'un tablier de bois portant, non sur des piliers, mais sur une série de pontons en tôle, retenus et réunis les uns aux autres par des chaînes de fer. C'est la plus ordinaire et presque la seule communication entre ces fourmilières humaines qui comptent peut-être 800000, peut-être 1 million d'individus, peut-être moins, mais peut-être aussi davantage. En Turquie, on ne se pique pas d'exactitude dans les statistiques. Il y a bien, un peu plus avant dans la Corne d'Or, un autre pont, mais d'accès difficile et peu fréquenté. En fait, le grand pont, ou mieux le Pont, tout court, le *Kenpru* forme le trait d'union et le passage obligatoire entre les parties de la capitale ottomane situées sur la carte d'Europe. Par ailleurs, comme les innombrables bateaux qui desservent l'intérieur et la banlieue viennent tous s'y amarrer, il s'ensuit que, pour aller d'un point à un autre de Constantinople, il faut d'ordinaire passer par le Pont. C'est ce qui explique l'énorme affluence qui s'y rencontre à toute heure du jour. On prétend que, à cet égard, il détient le record du monde. C'est presque continuellement un double flot humain qui s'avance l'un contre l'autre, se heurte et se mêle en une inextricable cohue. Une cohue pittoresque, d'ailleurs, et qui offre à qui sait voir, dans un cadre merveilleux, un tableau à souhait et un inépuisable sujet d'observations. Arrêtez-vous quelques minutes, en vous appuyant au parapet branlant, vous verrez défiler des spécimens de

toutes les races et une collection de costumes à défier l'imagination la plus fantaisiste : des officiers en uniformes très galonnés et très chamarrés, des softas en longue houppelande et le chef coiffé du turban, des vieux Turcs, en pantalons bouffants et petites vestes multicolores, des Persans, avec le long caftan et le bonnet en fourrure, des derviches, la tête surmontée du long tuyau de feutre gris, des goppos en ample robe noire, barbe en éventail et haute toque de juges ; puis la bande des miséreux, petits marchands, mendiants, portefaix, tziganes à demi vêtus de loques invraisemblables ; enfin, la foule banale des habits noirs à l'européenne, sur lesquels l'inévitable fez rouge pique sa note éclatante ; de temps en temps, quelques chapeaux et parfois même, hélas ! un haut de forme, qui semble venu là tout exprès pour vous faire constater que, de tous les couvre-chefs masculins, pas un ne lui dispute la gloire d'être le plus absurde. Du côté des femmes, le spectacle est moins original, moins varié surtout. On distingue encore les dames turques, enveloppées des pieds à la tête d'un vaste péplum serré à la ceinture ; on dirait qu'elles ont ramené leur jupe sur la tête. Un observateur un peu attentif, qui se reporte à dix ans en arrière, remarquera une évolution qui s'accomplit lentement, mais sûrement. Le *yakmak* qui emmaillotait entièrement le visage des femmes musulmanes, ne laissant qu'une petite fente au-dessous des yeux, se fait de plus en plus rare ; on le remplace par un voile très court, d'étoffe sombre et épaisse, qui cache encore les traits, mais qu'un petit geste relève ou écarte. Manifestement, ces filles d'Ève éprouvent le besoin de se laisser voir. En dehors d'elles, le monde féminin s'habille à Constantinople comme partout, et, à cet égard, le grand pont ne diffère pas des grandes artères d'une de nos villes du Midi, avec cette particularité que les élégantes de là-bas ont un goût prononcé pour les toilettes voyantes et tapageuses.

En dépit de la gravité orientale, l'ensemble est très vivant, très bruyant même. Les passants ont l'air pressé : on a hâte de sortir de cette mêlée, on se coudoie et on se pousse ; cochers, cavaliers, portefaix crient gare ; les gens qui ont quelque chose à vendre, et Dieu sait s'ils sont nombreux, voci-

fèrent à qui mieux mieux; chevaux et voitures ébranlent les pièces mal jointes du tablier, qui tressaute avec un cliquetis de ferraille; à droite et à gauche, les petits steamers lancent leurs coups de sifflet stridents sur toutes les notes de la gamme; c'est toute l'agitation, tous les bruits, tous les vacarmes d'un grand port de mer, avec la rumeur profonde qui descend du fouillis de maisons étagées sur la pente des collines, aussi loin que l'œil peut porter, le tout baigné dans cette éclatante lumière qui donne du relief aux choses et de l'intensité à la vie.

On a là, en raccourci, la vision de Constantinople, comme un résumé de cette ville étrange qui doit à sa position géographique et aux courants de la politique moderne d'être le principal point de contact de l'Europe et de l'Asie, de l'Orient et de l'Occident, de la civilisation chrétienne et de la barbarie plus ou moins affinée des races musulmanes ou païennes. Aussi Constantinople n'est pas une capitale comme les autres; c'est plutôt un assemblage, une mosaïque de nations. Et chacune de ces nations y garde jalousement son autonomie, sa place à part, qu'elle s'efforce d'agrandir. Il n'en est pas une qui n'aspire à la prépondérance. Le Turc, sans doute, est là chez lui; il prétend bien y être et y rester le maître. Mais il est entendu, paraît-il, que sa succession serait virtuellement ouverte. Il s'agit, pour chacun des héritiers présomptifs, de se ménager la plus large part possible de l'héritage. Les Grecs, les Arméniens, les Bulgares, d'autres encore sont là à demeure, en communautés plus ou moins importantes, mais sur une terre qu'ils considèrent comme une patrie historique. Qui saura jamais quels rêves hantent les cerveaux fascinés par la grande idée de la restauration nationale? Constantinople a appartenu à tout le monde! L'empire dont elle est la capitale ne fut-il pas tour à tour un empire grec, un empire bulgare, un empire serbe, un empire latin, et quelque peu même un empire français?

Puis voici d'autres prétendants plus sérieux, je veux dire les six grandes puissances: Allemagne, Angleterre, Autriche-Hongrie, France, Italie, Russie, qui, ne pouvant s'entendre pour régler la succession, sont convenues d'en ajourner

l'échéance autant que faire se pourra. Mais, en attendant, c'est à qui prendra pied le plus solidement. La diplomatie, les entreprises de travaux publics, le commerce, la finance, autant de moyens d'action pour asseoir son influence, se créer des droits, élargir sa clientèle, en un mot s'assurer, par une prise de possession anticipée, un lot avantageux pour le jour de l'inévitable liquidation.

Mais de tous les instruments de propagande nationale, le plus efficace est sans contredit l'école. Aussi est-ce sur le terrain de l'enseignement que se manifeste à Constantinople l'ardeur des compétitions. Je ne sais si dans aucune capitale on trouverait, proportionnellement à la population, des écoles en plus grand nombre et plus variées. Les écoles de Constantinople sont comme le grand pont de Galata : on y voit un défilé de peuples et de races, mais le spectacle est plus pressant encore et plus instructif; avec un peu d'attention on y aperçoit leur action, leurs progrès, leurs ambitions, leurs espérances ; le secret de l'avenir est peut-être là. C'est pourquoi nous nous y arrêterons quelques instants, comme tout à l'heure au parapet du Pont.

* * *

La première place dans cette revue appartient naturellement aux maîtres du pays. Les Turcs n'ont jamais témoigné de beaucoup de zèle pour l'instruction. Actuellement encore le service de l'enseignement public est chez eux dans un état plutôt rudimentaire.

Pour ce qui concerne l'enseignement primaire, le gouvernement s'en repose sur le clergé musulman. D'innombrables petites écoles dépendent des mosquées et sont entretenues sur le budget des fondations pieuses. En dehors de l'instruction religieuse, les enfants y apprennent fort peu de chose ; beaucoup en sortent sans savoir écrire. Inutile de dire que pour les filles l'enseignement est encore plus maigre que pour les garçons.

Au degré secondaire, le gouvernement ottoman montre avec quelque fierté son lycée de Galata-Sérai, vaste établissement d'éducation sur le modèle de nos lycées français ; il

fut d'ailleurs organisé à l'origine avec un personnel fourni par l'Université de France ; des survivants de cette première génération de professeurs y occupent encore un certain nombre de chaires des plus importantes. C'est l'institution-type de l'empire ottoman ; il porte le nom de Lycée impérial ; il est ouvert en principe à tous les sujets de S. M. le sultan, sans distinction de race ni de religion ; en fait, il se recrute surtout parmi les musulmans. Il compte environ un millier d'élèves, dont plus de la moitié internes. Jusqu'à ces dernières années, l'enseignement classique y conservait quelques fidèles : on vient de le supprimer. Les programmes du Lycée impérial sont à peu près ceux de notre ci-devant enseignement moderne ou peut-être plus exactement du primaire supérieur.

Nous ne mentionnons que pour mémoire les écoles spéciales du gouvernement ottoman : écoles de médecine, l'une civile, l'autre militaire avec des généraux, des colonels pour professeurs ; école militaire, école navale, etc.

Après les Turcs, les Grecs forment à Constantinople le groupe ethnique de beaucoup le plus considérable, on pourrait bien dire aussi, le plus remuant et le plus bruyant. On estime communément qu'ils sont au moins 200 000. Forts de leur nombre et du souvenir du passé, les Grecs de l'empire ottoman se plaisent à caresser la *grande idée*. Constantinople est toujours pour eux la capitale d'une Hellade idéale qui comprend une bonne partie du bassin de la Méditerranée. Ces aspirations et le caractère de la race se manifestent jusque dans l'aspect extérieur de leurs établissements scolaires. Ils ont un air pompeux que ne justifie pas toujours une réelle importance. On voit que la *nation* aime l'effet ; aucune école de Constantinople n'a d'aussi belles façades que les grandes écoles grecques. Entre toutes, se distingue à cet égard l'école du Phanar, qui écrase de sa grosse masse rouge tout le pauvre quartier de la résidence patriarcale. Il faut signaler encore à Péra deux autres édifices remarquables, qu'on appelle, du nom de leurs fondateurs, le *Zappeion* et le *Zôgraphion*. Dans l'île de Halki, une des îles des Princes qui font partie de la banlieue de Constantinople, les Grecs ont

installé le séminaire théologique et une école commerciale qui reçoit 150 à 200 élèves, tous internes. Ces deux institutions sont admirablement placées et de façon à attirer les regards. Enfin, on ne peut omettre dans cette revue le lycée franco-grec, lequel, comme son nom l'indique, représente sur le terrain scolaire, l'alliance de notre pays avec les modernes héritiers de l'antique Byzance. Deux sections, l'une française, l'autre grecque, y fonctionnent parallèlement sous une direction unique. Il faudrait peut-être mentionner aussi le *Sylloque*, sorte d'académie ou de club littéraire et scientifique, où se donnent parfois des conférences comme dans nos universités populaires. Nous n'avons pas d'ailleurs la prétention de dresser une liste complète des institutions d'enseignement grandes ou petites.

Moins important par le nombre que le précédent, le groupe arménien n'a pas un moindre souci de son autonomie nationale et il est proportionnellement mieux pourvu encore d'établissements scolaires. On ne compte pas moins de quatre collèges arméniens dans l'intérieur de Constantinople : deux sur la côte d'Europe, le collège de Saint-Grégoire-l'Illuminateur, fondé par Mgr Azarian près de la résidence patriarcale, et le collège des Mékitaristes de Venise à Pancoldi; deux sur la côte d'Asie, celui des Mékitaristes de Vienne à Kadi-Keui (l'ancienne Chalcédoine), et le collège Berbérian à Scutari. Les trois premiers appartiennent à la fraction catholique de la nation arménienne; le dernier seul, aux Arméniens dits orthodoxes; c'est d'ailleurs de beaucoup le plus considérable.

Les Bulgares, comme les Grecs, ont à Constantinople leur séminaire et leur église nationale. Une moitié de la Bulgarie, la Roumélie orientale, reconnaît encore la suzeraineté du sultan; d'autre part, les Bulgares sont répandus en grand nombre dans les provinces européennes de l'empire ottoman; c'est ce qui explique la présence dans la capitale de l'exarque bulgare, qui remplit, comme les patriarches des autres nations, les fonctions de chef tout à la fois spirituel et temporel.

Les Juifs, fort nombreux à Constantinople, y possèdent, eux aussi, leurs écoles nationales, organisées et patronnées par l'*Alliance israélite universelle*. Aucune d'entre elles ne s'élève au-dessus du degré élémentaire.

*
* *

Passons maintenant aux nations étrangères.

L'Angleterre n'est représentée que par une école de filles, qui étale sur la grande rue de Péra une façade très cossue en marbre blanc; les Anglais sont gens pratiques : le rez-de-chaussée de l'école anglaise est occupé par de vastes et somptueux magasins.

Grâce aux Etats-Unis, il y avait avant l'arrivée de l'Angleterre un collège de langue anglaise pour les garçons à Bébeth, sur le Bosphore. Du haut de la colline, Robert's College fait assez grande figure, mais les écoliers sont rares. Les Américains ont encore établi récemment une école de filles à Scutari.

L'Allemagne a fondé, entre Péra et Galata, une école mixte qui, grâce aux progrès gigantesques du commerce allemand à Constantinople, attire une clientèle de jour en jour plus nombreuse. Les jeunes gens de l'un et l'autre sexe y affluent par centaines, non pas précisément pour y recevoir un enseignement complet, mais pour y apprendre à parler l'allemand.

L'Autriche-Hongrie possède le collège de Saint-Georges, dirigé par les Lazaristes autrichiens, et de plus, deux autres écoles.

L'Italie est représentée par sa « Grande École royale, *Principe Amedeo*, technique, commerciale et élémentaire », une seconde école de garçons, à Buyukdéré sur le Bosphore, et trois écoles de filles, dont deux au moins sont dirigées par des religieuses.

La Russie elle-même a voulu entrer en lice; elle a ouvert, il y a quelques années, une école qu'elle entretient à grands frais, mais qui ne paraît pas appelée à réussir.

Reste à dire la part de la France. Nous l'avons réservée

pour la dernière; mais à elle seule elle l'emporte sur toutes celles des rivaux réunies, et cela grâce aux congrégations religieuses françaises. Voici, telle que nous avons pu la rédiger sur place, il y a quelques semaines, la nomenclature des établissements d'éducation de Constantinople qui relèvent directement de l'ambassade française.

Tout d'abord une école laïque de garçons, l'école Faure. Nous lui donnons la première place, non pas à raison de son importance, mais parce qu'elle est seule de son espèce. Au surplus, son caractère laïque lui vaut la faveur spéciale de nos gouvernants[1]; elle a un caractère pour ainsi dire officiel et s'intitule l'École nationale française; en fait, elle ne l'est ni plus ni moins que les autres. L'école Faure ne reçoit que des élèves externes, son programme ne diffère pas de celui des autres collèges; nous avons pu constater que les journaux français de Constantinople lui faisaient une réclame assidue, mais il nous a été impossible de savoir même approximativement le chiffre de sa clientèle.

L'unique école laïque de garçons a pour pendant une école laïque de filles, également unique. Dirigée par les sœurs du directeur de l'école des garçons, elle a, comme cette dernière, une place de choix dans les sympathies de l'ambassade, et jouit d'ailleurs d'une excellente réputation.

Le premier établissement français d'éducation de Constantinople est certainement le collège des Lazaristes. Il est par-

1. Pour qu'on ne nous accuse point de parler à la légère, quand nous disons que les faveurs de nos gouvernants vont de préférence aux institutions laïques, nous rappellerons les récentes déclarations de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, à la commission du budget. La commission voulait que les subventions accordées aux établissements français à l'étranger fussent exclusivement réservées aux établissements laïques. Le ministre répondit que les écoles laïques comptaient 1 000 élèves et recevaient 37 000 francs de subvention, tandis que les écoles congréganistes, qui comptaient plus de 100 000 élèves, recevaient 700 000 francs. Je ne sais comment on a compté ces 1 000 élèves dans les écoles laïques libres à l'étranger, mais il faut croire qu'ils y sont, puisqu'un ministre le dit. En admettant qu'ils existent réellement, la France donnerait donc 37 francs pour chacun d'eux, et seulement 7 francs pour ceux qui vont aux écoles religieuses. « A ce compte, ajoutait M. Delcassé, si vous vouliez laïciser les écoles congréganistes françaises à l'étranger, en supposant que vous trouviez un personnel, il faudrait lui ouvrir un crédit de 3 700 000 francs. »

tagé en deux sections : Saint-Benoît, à Galata, pour les grands; Saint-Pulchérie, à Péra, pour les petits. L'effectif des deux sections réunies dépasse 300 élèves. Les classes y sont organisées comme dans un bon collège de France; seul de tous les établissements de Constantinople, il n'a pas congédié complètement les Muses classiques; Saint-Benoît est bien à peu près leur dernier refuge dans cette capitale où l'on ne cherche généralement dans l'instruction qu'une préparation immédiate aux affaires et surtout au commerce. Les autres branches de l'enseignement n'y sont pas pour cela moins cultivées qu'ailleurs. Nous y avons vu des collections d'histoire naturelle et des cabinets de physique et de chimie que pourraient envier des établissements de premier ordre et que certainement envient les professeurs très distingués du Lycée impérial.

A eux seuls, les Frères de la Doctrine chrétienne dirigent sept établissements scolaires. C'est d'abord sur la côte d'Asie, dans une situation charmante, au sommet d'une falaise qui domine la jolie baie de Moda, un collège qui compte plus de 200 élèves, la plupart internes; puis, à Péra, le demi-pensionnat Saint-Michel. Ces deux institutions donnent un enseignement complet, réparti en huit années et couronné par le même diplôme que celui du Lycée impérial. Nous trouvons ensuite, dans différents quartiers, cinq écoles élémentaires. Le chiffre total des élèves des Frères de la Doctrine chrétienne dépasse 1200. Ils se proposent d'ouvrir, au cours de l'année prochaine, une école d'arts et métiers.

Les Petits-Frères de Marie, plus tard venus en Turquie, ont déjà fondé trois écoles sur divers points de Constantinople; deux d'entre elles dépassent le degré élémentaire. Nous en rencontrons enfin deux autres à la charge des Pères Assomptionnistes; et ce n'est certainement pas exagérer que d'évaluer à 2000 élèves au moins l'effectif des écoles de garçons tenues par des religieux français dans la capitale ottomane.

Celui des écoles de filles dirigées par nos religieuses est sans doute plus considérable encore. Les deux grands pen-

ACADÉMIE DE QUÉBEC
CHEMIN STE-FOY

sionnats des Dames de Sion, l'un sur la côte d'Europe, l'autre sur la côte d'Asie, tiennent incontestablement la tête des établissements d'éducation pour les jeunes filles de familles aisées. Viennent ensuite les écoles de tout degré des Dominicaines, des Franciscaines, des Oblates, de l'Assomption, des Sœurs de l'Immaculée-Conception, et enfin les vastes ruches où l'on aperçoit à travers des essaims d'enfants la blanche cornette des Filles de Saint-Vincent-de-Paul, si populaire à Constantinople. Six au moins de leurs établissements ont droit de figurer sur la liste des écoles françaises.

*
* *

Voici, pour le dire en passant, le régime légal des institutions scolaires en pays turc et spécialement à Constantinople. En dehors des écoles musulmanes et d'un très petit nombre d'établissements ouverts, au moins en principe, aux élèves de toute religion, le gouvernement ottoman se désintéresse des questions d'enseignement. Il laisse chacune des *nations* sujettes libres d'organiser leurs écoles comme elles l'entendent, sauf toutefois l'autorisation préalable de Sa Majesté sans laquelle rien ne se peut faire dans toute l'étendue de ses Etats. Pour ce qui est des nations étrangères, une fois le firman obtenu, l'établissement placé sous la sauvegarde de son ambassade est désormais inviolable. Non seulement il échappe à toute réglementation et à tout contrôle gouvernemental, mais encore il jouit de privilèges considérables, à commencer par l'exterritorialité et l'exemption d'impôts. Le gouvernement turc ne s'est réservé qu'un seul moyen de restreindre la liberté de l'enseignement donné dans les écoles tenues par des étrangers : c'est de soumettre à un examen minutieux les livres classiques venus du dehors ; la censure ne se fait pas faute de les confisquer ou tout au moins d'en arracher les pages qui lui déplaisent. Ce sont là de menues vexations dont les religieux français auraient tort de se plaindre ; on leur en fait bien voir d'autres dans leur pays.

*
* *

Le nombre et l'importance des écoles françaises à Constan-

tinople expliquent pour une bonne part la faveur dont notre langue jouit dans cette lointaine capitale. Elle a d'autres causes sans doute. De tout temps nous y avons eu une place prépondérante ; pendant une longue période même, les autres nations ne pouvaient s'y présenter que « sous la bannière de la France ». Les populations chrétiennes, dont nous avions seuls le protectorat, devaient naturellement chercher le moyen d'entrer le plus possible en relations avec nous ; sur la fin du dix-huitième siècle, notre marine avait presque le monopole du commerce avec les Échelles du Levant. Lorsque les Turcs, il y a presque soixante-dix ans, éprouvèrent le besoin de se rapprocher de l'Europe, ils comprirent du même coup la nécessité de s'initier à une langue européenne ; la langue française s'imposait à leurs préférences. Les religieux français eurent d'ailleurs l'intelligence de la situation. Ce fut vers 1840 que les Lazaristes appelèrent à leur aide les Frères de la Doctrine chrétienne et fondèrent dans leur résidence de Saint-Benoît la première école française. Nous prenions ainsi les devants. L'alliance militaire de la France et de la Turquie et l'expédition de Crimée, allaient singulièrement affermir nos avantages. Le français devint tout à fait à la mode sur les rives du Bosphore. Aujourd'hui il est, avec le turc, le grec et l'arménien, l'une des quatre langues officielles de la capitale ottomane. Dans la grande rue de Péra, le rendez-vous du *Tout-Constantinople*, les enseignes sont pour la plupart en français ; si le commerçant grec ou arménien inscrit parfois la sienne en sa langue nationale, il la fait suivre de la traduction française. Quiconque a reçu quelque culture sait s'exprimer en français. Toutes les écoles en effet, à quelque nation qu'elles appartiennent, sont obligées, sous peine de se voir désertées, de faire large place dans leurs programmes à la langue favorite. A la grande école allemande elle-même, il y a un plus grand nombre d'heures pour le français que pour l'allemand, qui se rattrape d'ailleurs, puisque les maîtres donnent l'enseignement en leur langue. Les dames turques qui reçoivent quelque instruction sont, paraît-il, très friandes du français ; c'est une ressource pour les loisirs du harem ; tout en croquant des bonbons et en fumant des cigarettes, on lit des romans français.

Nous n'aurions pas lieu de nous féliciter beaucoup, si l'étude et l'usage de notre langue n'avaient pas d'autre utilité. Mais il est manifeste que c'est pour notre pays un instrument incomparable pour asseoir et étendre son influence ; la preuve en est dans les efforts que nos rivaux font pour nous en déposséder. La mode a l'humeur changeante et, quand l'intérêt se met de la partie, on peut s'attendre à lui voir faire de brusques volte-face. Il y a vingt ans, la langue française régnait sans rivale en Egypte dans le monde des « honnêtes gens » ; la voilà évincée, ou peu s'en faut, et maintenant dans les administrations, au chemin de fer, dans les salons mêmes, il faut se résigner à entendre parler l'anglais et à le parler soi-même si l'on veut être compris. Qu'en sera-t-il à Constantinople dans un demi-siècle ?

*
* *

Nos rivaux ont des moyens d'actions qui nous manquent. Pour ne pas entrer sur le domaine de la politique pure, ne parlons ni de la Russie, ni de l'Autriche, ni de l'Angleterre ; mais voici l'Allemagne qui est en train de faire la conquête commerciale et économique de la Turquie. On ne connaissait pas les Allemands à Constantinople, il y a trente ans ; ils y forment aujourd'hui une colonie de 20 000 individus, tous engagés dans les affaires. Quelque part que vous alliez, vous entendez les sons gutturaux du parler germanique ; dans leurs magasins et leurs comptoirs, ils vous parleront français, s'il le faut ; car ils savent se plier aux exigences de la clientèle. Mais ils comptent bien que ce ne sera pas toujours nécessaire. Ils construisent en ce moment, à Haïdar-Pacha sur la côte d'Asie, la gare terminus des chemins de fer d'Anatolie ; quand la locomotive poussera jusqu'à Bagdad et qu'une partie considérable du commerce avec les Indes se fera par la voie nouvelle construite et exploitée par des Allemands, il semble bien que Constantinople sera devenue, au sens commercial du mot, une place allemande.

Dès maintenant, c'est un fait indéniable que l'Allemagne poursuit en Turquie d'Asie la réalisation d'un beau rêve. La ligne ferrée serait le véhicule naturel d'une irrésistible infil-

tration allemande. On attirerait de ce côté une partie de cette puissante émigration qui se dirige maintenant vers l'une et l'autre Amérique. Au fur et à mesure que le chemin de fer pénétrerait dans l'intérieur, des colonies s'installeraient sur son parcours, qui sauraient mettre en valeur ces régions naturellement riches, mais dont l'incurie turque n'a pas su développer les ressources. Des hommes bien placés pour voir les choses d'Orient ne sont pas loin de penser que la régénération de la Turquie d'Asie s'accomplira ainsi dans un avenir peu éloigné, mais la politique ne se mettra-t-elle pas à la traverse ?

En attendant, il est certain que les Allemands sont aujourd'hui singulièrement en faveur à Constantinople ; l'on pourrait dire qu'ils y tiennent le haut du pavé, si l'expression était de mise dans une ville où le pavé est un luxe à peu près inconnu. Depuis surtout que, le lendemain des massacres d'Arménie, le kaiser est venu mettre sa main dans la main du sultan, la Turquie a commencé de graviter dans l'orbite de l'Allemagne.

En souvenir de cette visite mémorable, Abdul-Hamid a fait ériger à une extrémité de l'ancien hippodrome de Byzance un monument d'un goût douteux, mais qui a dû coûter fort cher. Il aurait pu en laisser supporter la dépense à son impérial visiteur, qui sans doute n'eût pas marchandé. Car c'est bien le monument d'une grosse et très profitable victoire de l'Allemagne, victoire du commerce allemand et de l'industrie allemande, et qui sait ? pour bientôt peut-être de l'idée allemande et de la langue allemande.

Sur le terrain commercial, la France ne saurait songer à soutenir la lutte. Il y a à Constantinople une Chambre de commerce français ; la liste de ses adhérents comprend bien une centaine de noms, et il en est bien peu qui représentent des maisons de quelque importance. Décidément, pas plus à Constantinople qu'ailleurs, ce n'est pas dans la sphère du négoce que nous pouvons prétendre à quelque supériorité sur nos rivaux.

La Russie, notre alliée en vertu des traités, mais notre adversaire très résolue en Orient, a pour elle le prestige de la force ; on a l'impression, sur les rives du Bosphore, que

la puissance russe nous enveloppe, mystérieuse et menaçante. Pour employer l'image convenue, l'aigle moscovite plane bien haut dans les airs, attendant le moment propice pour étendre sa serre sur une proie longtemps convoitée. En arrivant par la Marmara en vue de Constantinople, on aperçoit le monument que la Russie vient d'élever, à San Stefano, à la mémoire de ses soldats morts dans la guerre russo-turque. L'endroit est bien choisi, et ces coupoles dorées en face des minarets de Sainte-Sophie ont une signification très facile à saisir. C'est là que la Russie fut arrêtée, il y a vingt-cinq ans, par l'Europe, au moment où elle s'apprêtait à entrer dans la capitale ottomane. On conçoit qu'elle ait tenu à planter le jalon indicateur.

Quant à l'Angleterre, pour maintenir sa situation à Constantinople, elle a sa persévérante diplomatie qui érige en dogme l'intégrité de l'empire ottoman, ce qui lui vaut de poser en protectrice; ajoutez-y la puissance financière et la perpétuelle et obsédante vision du pavillon britannique sur les innombrables steamers qui apportent du charbon anglais à Constantinople. Nos fringants paquebots, qui viennent s'amarrer le long du fameux quai, font assurément meilleure figure; malheureusement il y aura dix bateaux anglais pour un français. L'Autriche et l'Italie elles-mêmes, par le fait de leur contact avec les provinces ottomanes, ont à Constantinople certains avantages que notre pays ne saurait leur disputer. Il faut toujours compter avec les voisins plus qu'avec les étrangers.

*
* *

Nous avons, nous, nos établissements de charité, de beaucoup les plus importants, et surtout nos écoles françaises de tout degré, œuvres, à peu près exclusivement, de congrégations religieuses françaises. Grâce à ces écoles, — c'est d'elles que nous parlons plus spécialement ici, — la France garde à Constantinople une situation et une influence que bien certainement ni ses commerçants, ni ses financiers, ni même ses diplomates ne sauraient lui conserver longtemps en face de ses rivaux. C'est par ces écoles que notre langue maintient la prééminence, chose considérable déjà; mais en

même temps qu'ils apprennent à parler notre langue, les enfants apprennent aussi à connaître notre pays et notre nation, et quoi qu'en puissent penser et dire les gens qui nous gouvernent à l'heure présente, la France ne perd pas à être connue à l'étranger par ses religieux et ses religieuses. C'est un fait malheureusement trop bien établi, que ceux de nos nationaux qui s'en vont chercher fortune loin du pays ne sont pas d'ordinaire la fleur de notre population; le bon renom de la France ne gagne pas quand on le juge d'après ces spécimens. Cela est peut-être plus particulièrement vrai à Constantinople; du moins on se l'entend dire sur les rives du Bosphore, mais c'est sans doute par de mauvaises langues. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas dans la capitale de la Turquie que l'on regarde les écoles congréganistes comme un danger pour la paix publique. Elles sont au contraire tenues en singulière estime, même par ceux qui devraient, ce semble, leur être hostiles. En dépit des iradés du sultan, de hauts personnages turcs envoient leurs fils dans nos collèges et leurs filles dans nos couvents; et le clergé orthodoxe a beau fulminer contre les « écoles de perdition », il ne s'y trouve jamais assez de places pour les enfants que les familles grecques supplient les Frères de recevoir.

Nous ne faisons pas difficulté de l'avouer, les congrégations religieuses qui se dévouent dans des contrées lointaines au dur labeur de l'enseignement, visent un autre but que la propagation de la langue et de l'influence françaises ; mais quel merveilleux appoint elles fournissent par surcroît, et sans le vouloir expressément, à la politique de leur pays! Le patriotisme devrait obliger tout homme quelque peu intelligent à leur en savoir gré; quiconque détient une part des pouvoirs publics devrait, semble-t-il, leur donner sans marchander appui et encouragement. Et on agirait ainsi assurément en tout pays où les cerveaux ne seraient pas affolés par les passions anticléricales. On sait l'attitude de nos majorités ministérielles vis-à-vis des missionnaires; nous ne parlons pas de la presse; il y a des malfaiteurs de plume dont c'est le métier de détruire tout ce qui fait la force et l'honneur du pays. Il ne tient pas à ces gens-là que les mission-

naires français ne passent aux yeux du monde pour un syndicat d'aventuriers et de brigands. Quant à nos *parlementaires*, eux aussi ne manquent pas une occasion de les désavouer et de les déconsidérer dans la mesure de leurs moyens. Il doit être bien entendu, pour les étrangers qui suivent les discussions de nos Assemblées, que la République voit dans les membres des congrégations religieuses, au dehors comme au dedans, des adversaires beaucoup plus que des alliés.

Le gouvernement, ou du moins le ministère des Affaires étrangères, a jusqu'ici pris leur défense. On n'a pas voulu étendre aux établissements religieux à l'étranger les proscriptions édictées par la loi contre les congrégations ; on a déclaré que rien n'était changé en ce qui les concernait, ce qui veut dire que le gouvernement leur maintient sa protection traditionnelle. A plusieurs reprises, à la tribune et, cette année encore, devant la commission du budget, le ministre est intervenu en personne pour faire rétablir en leur faveur les maigres subventions que les sectaires avaient supprimées. Il est très vrai aussi que les missionnaires trouvent généralement, dans les représentants de la République à l'étranger, du respect, de la sympathie, du dévouement même. Il y a des exceptions, mais les exceptions, dit-on, confirment la règle. A Constantinople, du moins, on n'a pas encore signalé d'exception.

M. Constans, le Constans des Décrets, est devenu, au palais de France, l'ami des religieux et le père des religieuses. On se souvient du discours qu'il adressa à la colonie, il y a trois ou quatre ans, et où il fit, à la stupéfaction des écoutants, l'éloge des... Jésuites. Au lendemain du vote de la loi du 1er juillet 1901, il s'empressait de rassurer les religieux de son obédience : « Nous n'avons pas à nous inquiéter de ce qu'ils font là-bas ; cela ne nous regarde pas. » Chez M. Constans, l'ambassadeur a dépouillé les préjugés et les haines du ministre.

De fait, l'accueil que religieux ou religieuses de toute robe reçoivent, soit à l'ambassade, soit au consulat, les procédés dont on use à leur égard, l'intérêt qu'on témoigne à leurs

œuvres, l'empressement à traiter leurs affaires, seraient pour faire croire que le gouvernement de leur pays est pour eux plein de bienveillance et de sollicitude. Mais personne, à Constantinople, ne s'y trompe, les Turcs pas plus que les autres. Il savent parfaitement à quoi s'en tenir, et la persécution dirigée, en France, contre les congrégations religieuses, a paru aux hommes d'État ottomans une excellente occasion d'atteindre au vif une de ces puissances dont la tutelle leur pèse et les humilie. S'ils parvenaient à débarrasser leur pays des établissements français de charité et d'éducation, c'est la France elle-même qu'ils affaibliraient. Aussi, à peine la loi de proscription était-elle entrée en vigueur, que le gouvernement turc émit la prétention de soumettre à une autorisation nouvelle les établissements congréganistes existant en Turquie. « Les Français, disait-on couramment dans les bureaux de la Sublime-Porte, nous croient plus naïfs que nous ne sommes, s'ils pensent nous imposer de garder chez nous des gens dont ils ne veulent plus chez eux. »

Notre ambassade n'était pas disposée à laisser faire en Turquie ce qui se faisait en France. Les ministres de Sa Hautesse en furent bien et dûment avertis, et les choses restèrent en l'état. Seulement, puisqu'on ne pouvait éconduire les religieux et religieuses déjà établis, on voulut du moins s'opposer à ce qu'il en vînt d'autres. Nul étranger ne peut pénétrer en Turquie sans être muni d'un passeport délivré par les autorités de son pays et visé, au lieu de départ, par le consul ottoman. Voici donc la petite manœuvre que l'on imagina : les consuls ottomans en France reçurent ordre de refuser leur visa aux passeports des missionnaires. Pour éviter des complications diplomatiques, on laissa l'ambassadeur turc, à Paris, prendre l'initiative de cette mesure. Munir-bey en donna avis à son gouvernement, dans une note où il déclarait que les Etats de Sa Majesté étaient menacés d'une invasion de moines français expulsés de leur pays. L'ambassadeur fut félicité. En conséquence, nous assistâmes pendant quelques semaines à une petite comédie assez désagréable et quelque peu ridicule. Comme le choléra, qui sévissait en Égypte, empêchait les bateaux de suivre leur itinéraire accoutumé, nous vîmes arriver à Constantinople

quantité de religieux et de religieuses qui allaient renforcer les missions catholiques sur divers points de l'empire. Leurs passeports ne portaient point de visa consulaire, ou même ils n'avaient pas du tout de passeport. Au quai de débarquement, la consigne était inflexible : « Vous ne descendrez pas. » Le bateau faisait escale vingt-quatre heures, le flanc collé au terre-plein ; les malheureux missionnaires étaient condamnés à regarder, en s'appuyant aux bastingages, la foule curieuse, l'éternelle procession du grand pont, les minarets des grandes mosquées et la grosse tour de Galata. Ils pouvaient se distraire en jetant quelque provende à ces braves chiens errants de Constantinople, qui viennent en troupe, à l'arrivée des paquebots, souhaiter à leur manière la bienvenue aux voyageurs. Au bas de l'échelle, des uniformes turcs barraient le passage. Nous n'obtenions pas même la permission de monter à bord serrer la main aux prisonniers ; c'était une simple manifestation. Tout le monde savait que le lendemain, ou le surlendemain au plus tard, les missionnaires débarqueraient tranquillement dans quelque port de la côte de Syrie, de Palestine ou de la mer Noire. L'affaire se réglait par une note amicale envoyée du palais de France aux autorités ottomanes.

Mais on aurait tort de ne voir là qu'un incident sans portée. La diplomatie internationale procède volontiers par insinuations ; on s'exprime en termes adoucis ou par gestes simplement esquissés, mais cela suffit et l'on se comprend parfaitement de part et d'autre. La Turquie avait donné très clairement à entendre qu'elle voulait arrêter l'immigration de ces religieux et religieuses qui font trop bien chez elles les affaires de leur pays et desquels le plénipotentiaire ottoman au Congrès de Paris disait déjà qu'elles « font germer la France en Turquie ». Et en agissant de la sorte, elle ne faisait que suivre l'exemple du gouvernement de la République française elle-même. Le gouvernement de la République répliquait, à mots couverts lui aussi, qu'il n'était pas d'humeur à engager la conversation avec la Sublime-Porte sur ce terrain, que la République prenait chez elle telle attitude qu'il lui plaisait vis-à-vis des congrégations, que personne

n'avait rien à y voir, et qu'au surplus la Turquie, liée par les Capitulations, n'avait pas le droit de repousser un étranger qui se présente chez elle sous le patronage du représentant de son pays.

C'est fort bien ; mais il n'empêche qu'on a mauvaise grâce à soutenir une discussion dans laquelle on commence par se mettre en contradiction avec soi-même. L'adversaire est bien fort qui, pour établir son droit, n'a qu'à invoquer vos paroles et vos actes. Si les congrégations sont ce que vous dites, si elles constituent un danger contre lequel votre gouvernement croit devoir se défendre, obliger un État avec qui on entretient des relations amicales à les recevoir chez lui, constitue évidemment à son égard un *acte peu amical.*

On sait ce que cela veut dire en style de chancellerie. Il n'y a pas apparence que ni la Turquie ni la République française veuillent faire la guerre à propos des congrégations. L'an dernier, notre diplomatie a profité de la démonstration navale provoquée par des affaires d'argent pour imposer du même coup à la Sublime-Porte le règlement de certaines questions concernant des établissements religieux français. Mais on ne voit pas bien M. Pelletan envoyant un navire de guerre à Mételin, uniquement pour obtenir réparation des injustices commises au détriment des Jésuites ou des Assomptionnistes.

Est-on bien sûr que le gouvernement turc ne va pas s'autoriser de la situation pour multiplier à l'égard des missionnaires français les petites vexations, les menues avanies dont l'occasion se présente tous les jours ? Il sait bien que c'est la France qu'il atteint en leur personne. Pourquoi se priverait-il de cette petite satisfaction d'amour-propre ? Ambassadeurs et consuls interviendront selon l'usage, quand la chose en vaudra la peine, et tout s'arrangera. Mais ils auront beau faire, les représentants du gouvernement de M. Loubet sont en mauvaise posture pour faire respecter à l'étranger les Français membres de congrégations religieuses. Seulement, si le désagrément est pour les missionnaires, qui ne voit que l'humiliation est pour la France ?

Le gouvernement turc n'a pas été seul à exploiter contre nous la guerre déclarée par le gouvernement de la République aux congrégations. Nombre de familles orthodoxes, grecques ou arméniennes, préfèrent à leurs écoles nationales celles de nos missionnaires, de nos frères et de nos sœurs. C'est pour le clergé schismatique un sujet de dépit et d'amères récriminations. Prêtres, évêques et patriarches ne cessaient de réprimander, de menacer même les parents assez imprudents pour envoyer ainsi leurs enfants « à la perdition ». Cette fois on leur fournissait un argument inespéré. Ils n'eurent garde de le négliger. Les religieux et religieuses de France furent dénoncés comme des êtres malfaisants et dangereux, que leur pays même n'hésitait pas à rejeter.

C'est ce que nous avons pu lire, à peu près en propres termes, au mois de septembre dernier, dans une encyclique adressée par le *patriarche œcuménique* du Phanar, Joachim, à tous les fidèles de son obédience, pour les adjurer de fuir ces « maîtres étrangers... chassés de leur patrie... comme nuisibles... et qui viennent dans nos villes pour tromper et séduire les enfants de la sainte Église orthodoxe... »

Jusqu'à présent ces anathèmes ne paraissent pas avoir produit beaucoup d'effet. Les populations qui voient nos religieux à l'œuvre, ont peine à croire que ce soient là des malfaiteurs, ou même des intrigants. Leurs œuvres restent prospères, et la France en bénéficie. Mais grâce à la politique sectaire de ses gouvernants, cela ne saurait durer beaucoup. Il est absurde de vouloir utiliser les services des congrégations religieuses à l'étranger quand on les détruit dans la métropole. Comme l'a dit le Souverain Pontife, il ne sert de rien de protéger les branches de l'arbre, si l'on coupe la racine. Déjà un bon nombre d'écoles françaises, entretenues par les missionnaires, ont dû être fermées en Syrie; il y a tout lieu de croire qu'à Constantinople même, plusieurs établissements ne résisteront pas au coup qui va être porté aux congrégations par le refus d'autorisation. D'autres pourront prolonger leur existence, mais eux aussi, pour peu que nos hommes d'État persévèrent dans la réalisation de leur programme, sont fatalement condamnés à disparaître; et dès maintenant, on ne peut se dissimuler que le mauvais vouloir

du gouvernement français à l'égard des congrégations frappe leurs établissements à l'étranger d'un discrédit fâcheux, qui les diminue et les affaiblit.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si nos rivaux et nos ennemis applaudissent au fanatisme anticlérical qui pousse la France républicaine à briser de ses propres mains l'instrument le plus actif de son rayonnement au dehors. Que les gens qui nous gouvernent et nous oppriment le sachent bien : ils ont avec eux, dans leur campagne contre les congrégations religieuses, tout ce qui, à l'étranger, jalouse et déteste la France. S'ils veulent s'en assurer, qu'ils aillent faire un tour aux rives du Bosphore.

JOSEPH BURNICHON.

LE PÈRE AMIOT

ET

LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

(Premier article.)

I

Le P. Joseph Amiot[1], missionnaire à Pékin pendant plus de quarante ans, est connu surtout du monde savant. Les Européens lui doivent les renseignements les plus étendus et les plus curieux sur les antiquités, l'histoire, la religion, la langue, les sciences et les arts des Chinois. Sa correspondance n'est pas moins intéressante que ses ouvrages[2]. Les travaux qu'il a laissés ont été publiés, en grande partie, par les soins d'amis dévoués et intelligents : M. Bertin, ministre d'État, M. l'abbé Batteux et le savant Bréquigny. On les trouve dans l'importante collection, intitulée : *Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs et les usages des Chinois, par les Missionnaires de Pékin*[3].

Dans une lettre à M. de la Tour, intendant de Provence, le ministre, M. Bertin, s'exprimait ainsi sur ce missionnaire : « Envoyé en Chine pour y porter l'Évangile, M. Amiot ne s'est point borné à ce point essentiel. Pour se rendre doublement utile, il a cru devoir partager ses travaux entre la religion, les arts et les sciences. Après avoir rempli ses devoirs de la première, M. Amiot n'a rien épargné pour nous donner des détails et nous procurer des lumières sur les sciences et les arts. Il a sacrifié à cette partie, et il le sacrifie encore,

1. On trouve écrit *Amyot*, et son petit-neveu, auquel nous devons de précieux renseignements, signe ainsi; mais le missionnaire signait toutes ses lettres *Amiot*, orthographe que nous conservons.

2. On possède à la bibliothèque de l'Institut de France beaucoup de lettres du P. Amiot à M. Bertin et les réponses de celui-ci. Nous y avons puisé largement.

3. Paris, Nyon aîné, 1776-1789, 15 volumes in-4.

tout ce qui peut lui rester de temps et de loisirs; il a rempli le but qu'il s'était proposé; les lettres se ressentent aujourd'hui de son travail et il les honore. Un citoyen aussi dévoué à la religion et à sa patrie, et aussi zélé, surtout dans un pays où il ne peut en aucune manière se ressentir de l'influence de son gouvernement, auquel néanmoins il se fait gloire de demeurer inviolablement attaché, est digne de fixer l'attention et l'intérêt. »

M. Bertin écrivait ces paroles le 8 octobre 1785, douze ans après la suppression de la Compagnie de Jésus, suppression sollicitée même par la cour de France et obtenue, à force de pression et de menaces, du pape Clément XIV; et il terminait ainsi sa lettre : « La correspondance littéraire que je suis chargé par le Roy d'entretenir en Chine, m'a mis en relation directe avec M. Amiot, notre plus grand travailleur[1]. »

Ce *grand travailleur* était servi par un jugement sûr et droit, une mémoire étonnante, une aptitude spéciale pour les langues et une intelligence facile, ouverte à tous les progrès de la science, curieuse de tout savoir. Il aimait la musique, il s'y livrait à ses heures, et, sans en avoir fait une étude approfondie, il nous a laissé sur la *Musique des Chinois* un ouvrage considérable, qui occupe la majeure partie du tome VI des *Mémoires*. A considérer l'ensemble de ses qualités et les services qu'il a rendus, on ne peut que souscrire à cet éloge d'un de ses historiens :

« C'était une nature exceptionnellement douée, aux talents les plus variés; aucun missionnaire de la Chine n'a mieux mérité que lui des sciences et des lettres[2]. »

II

Le P. Joseph Amiot, fils de Louis Amiot, notaire royal à

1. Lettre inédite insérée dans la collection des lettres des missionnaires de Chine à M. Bertin et autres personnages illustres. (Bibliothèque de l'Institut de France, volumes cotés DM, 167.)

2. Notice inédite sur le P. J. Amiot, par le P. Pfister, missionnaire en Chine. — Dans les renseignements envoyés au général de la Compagnie par les supérieurs du P. Amiot, de 1749 à 1770, on lit ces notes : *Magnum ingenium, bonum judicium, prudentia magna, profectus in litteris omnibus maximus, bonus profectus in theologicis*, etc.—Voir la *Biographie universelle* de Firmin-Didot, article *Amiot* (le Père).

Toulon, est né le 8 février 1718[1]. Après avoir terminé ses études classiques et fait trois ans de philosophie et un an de théologie au séminaire des Jésuites de sa ville natale, il entre au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Avignon, le 27 septembre 1737. « Vous le savez, écrit-il à son frère, ancien lieutenant général de l'amirauté à Toulon, je suis entré dans la Société des Jésuites après le cours de mes études, et j'y suis entré, pour ainsi dire, tout nu, n'ayant que ma personne à lui offrir. Cela veut dire que j'y suis entré pauvre; j'y ai vécu de même tant qu'elle a subsisté, sans avoir jamais reçu de la famille le moindre secours pour me procurer certaines aisances qui sont au-dessus du pur nécessaire, fourni à tous libéralement, mais au delà duquel il n'y a rien à attendre dans un état religieux[2]. »

Le jeune Amiot reste deux années entières au noviciat, dans une profonde retraite, avant de se lier à Dieu, le 29 septembre 1739, par des engagements irrévocables.

Généralement, dans la Société, les deux années qui suivent celles du noviciat sont consacrées à la rhétorique et à la littérature, puis trois autres à la philosophie et aux sciences physiques et mathématiques. Vient ensuite l'enseignement des classes dans un collège. Les documents, conservés dans les archives de la Compagnie, nous apprennent que le *frère*[3] Amiot ne passa pas par cette filière. Avant son entrée dans l'ordre, il avait reçu une brillante éducation littéraire et subi avec succès un examen général sur l'universalité des sciences enseignées pendant le cours de philosophie. Il n'y avait aucune utilité à l'appliquer aux études exigées des jeunes religieux après l'émission de leurs premiers vœux; on l'envoya donc directement du noviciat au collège pour y faire sa *régence*[4].

3. Quelques-uns le font naître le 18 février, mais, dans une lettre inédite à son frère, du 20 septembre 1792, il donne comme date de sa naissance le 8 février : « Moi, votre frère aîné, j'accomplirai mes soixante et quinze ans le huitième jour du mois de février prochain. » (Archives de son petit-neveu, M. Amyot.)

2. Archives de M. Amyot : lettre inédite du P. Amiot à son frère; Pékin, 20 septembre 1792.

3. On appelle ainsi ceux qui ne sont pas encore prêtres.

4. Années de professorat.

D'après les Constitutions, le professeur doit débuter par une classe de grammaire et parcourir, autant que possible, tous les degrés du professorat, l'un après l'autre, avant d'entrer en théologie. Amiot professe la cinquième, la quatrième et la troisième à Besançon (1739-1742), les humanités à Arles et à Aix (1742-1744), et la rhétorique à Nîmes (1744-1745). Dirigé de Nîmes sur Dôle, où se réunissent chaque année beaucoup d'étudiants en théologie, il sent là se développer en lui un goût passionné pour l'histoire, les langues et les arts; il s'adonne avec ardeur à l'étude de ces importantes parties du savoir humain, sans négliger toutefois la théologie, l'Écriture sainte et le droit canonique. Une santé moins robuste que la sienne aurait succombé à une pareille tâche.

Le F. Amiot sortit de ces trois années d'un travail excessif et continu, l'esprit orné de connaissances les plus nettes, les plus fermes et les plus variées, avec l'idée bien arrêtée de se rendre utile, de ne pas rester en arrière de son siècle. Un grand mouvement se manifestait alors vers les langues orientales, vers l'étude de l'astronomie et de l'histoire des Indes, du Japon et de la Chine. Les travaux scientifiques des missionnaires et les voyages des marins d'Europe n'avaient pas été étrangers à ce mouvement. Amiot aspirait à s'y faire une place, à le seconder, mais sans oublier le but principal de sa vocation religieuse : la défense de la religion et le salut des âmes. C'est à cette fin que tendaient tous les efforts de sa vie; la poursuite incessante de la science divine et humaine n'avait pas d'autre mobile [1].

Ordonné prêtre les derniers mois de sa théologie, il redevient novice pendant un an (1749-1750), à Salins, dans le Jura; là, dans cette année de dernière épreuve qui précède l'émission des vœux solennels, il renonce à l'étude et à toute relation extérieure, et, sous l'œil de Dieu, loin des bruits du dehors, dans le calme profond de l'âme et la pénétrante solitude de la prière, il se prépare aux luttes redoutables de l'avenir, aux fatigues et aux pénibles labeurs de l'apostolat

1. La plupart des détails qui précèdent sont tirés des Archives dom. et des lettres du P. Amiot.

lointain. De puissants attraits l'appelaient, en effet, depuis longtemps vers les peuples idolâtres; mais leur voix ne se fit jamais entendre à lui plus forte et plus pressante qu'à cette époque : « Après avoir rempli en Europe, écrit-il à son frère, tout ce qui était de mon devoir journalier, je veux dire les emplois auquels notre institut croyait devoir appliquer la jeunesse pour la rendre capable de servir Dieu et le prochain de la meilleure manière qu'il est donné à l'homme de pouvoir le faire, eu égard aux talents particuliers d'un chacun, je crus que Dieu m'appelait à son service au delà des mers; j'en sollicitai l'agrément auprès de celui qui était notre général et j'obtins ce que je désirais. Mais, comme toutes les missions m'étaient indifférentes et que je n'en avais en vue aucune en particulier, on crut que je pourrais être plus utile en Chine que dans les autres parties du monde : je fus destiné pour la cour de Pékin[1]. »

Cette mission était heureusement choisie. Tout prédestinait le P. Amiot à la Chine : ses talents, ses aptitudes, ses connaissances. L'avenir montra que ses supérieurs l'avaient bien jugé, et lui ne trompa pas leur confiance.

Il s'embarque pour la Chine le 17 novembre 1749[2] et aborde à Macao l'année suivante.

III

Une persécution sanglante sévissait alors contre les missionnaires et les catholiques dans les provinces du vaste empire chinois. On sait quels faits en furent, selon les uns, l'occasion, et, selon les autres, la cause déterminante. Le 12 juillet 1742, Benoît XIV publiait la bulle *Ex quo singulari*, par laquelle il condamnait les cérémonies et les rites chinois; un décret, daté de 1744, défendait de nouveau ces cérémonies. Deux ans plus tard, à la suite ou comme conséquence de ces actes pontificaux, la persécution éclatait dans le Fo-Kien, et de là elle s'étendait dans les autres provinces, prin-

1. Pékin, 20 septembre 1792.

2. Lettre de M. de l'Isle, du 15 novembre 1749 : « C'est au départ du P. Amiot qui part *après-demain* pour Lorient et de là à la Chine. »

cipalement dans celle du Kiang-Nang[1]. Le 2 novembre 1746, le P. Benoît, jésuite aimé et grandement estimé de l'empereur Kien-Long à cause de son caractère et de ses connaissances étendues dans les sciences physiques et mathématiques, écrivait de Pékin : « De tous côtés s'élèvent les gémissements de chrétiens qu'on enchaîne, qu'on met à la question, qu'on veut obliger par toutes sortes de tourments à renoncer à Jésus-Christ. Les missionnaires sont recherchés avec soin[2]. »

Le martyre vient bientôt couronner la foi courageuse des persécutés. Pierre Sanz, dominicain, évêque de Mauricastre et vicaire apostolique du Fou-Kien, est mis à mort le 26 mai 1747; les deux jésuites Tristan de Atemis et Joseph Henriquez, sont étranglés dans leur prison le 12 septembre 1748; les dominicains Alcober, Royo, Diaz et Serrano sont exécutés le 28 octobre de la même année. Les missionnaires qui échappent au glaive des persécuteurs sont pourchassés, insultés, maltraités. Le P. Beuth, jésuite, est fait prisonnier; on lui arrache les cheveux et la barbe, on le frappe, puis on le conduit à Macao, où il meurt, deux mois après son arrivée, le 19 avril 1747, des suites de ses longues et douloureuses souffrances. Ses confrères et les religieux des autres ordres sont chassés de l'intérieur de l'empire et exilés, d'abord à Canton, ensuite à Macao. Quelques-uns seulement, comme les jésuites Lefèvre, de la Roche et du Gad, réussissent à échapper aux recherches et restent à leur poste pour soutenir les fidèles dans la lutte. Leur vie se passe errante sur les lacs et les rivières, dans les montagnes et les bois, au milieu de continuelles alertes; mais, « malgré la persécution, écrit le P. Amiot, malgré la gêne extrême où ils sont obligés de vivre, ils font dans leurs missions une abondante moisson[3] ».

1. Depuis quelques années, on a vu paraître sur les rites chinois des ouvrages où la vérité historique, la justice et la charité laissent beaucoup à désirer, quand elles ne sont pas absolument sacrifiées. Les missionnaires de la Compagnie de Jésus y sont particulièrement pris à partie d'une manière fort déplacée, avec une injustice malveillante. Qu'il nous suffise de signaler le fait; notre soumission aux prescriptions de la Cour romaine sur cette grave question ne nous permet pas d'en dire plus long.

2. *Lettres édifiantes*, recueil XXXV, p. 277.

3. Lettre au P. Allard, S. J.; Pékin, 20 octobre 1752.

Mgr Favier, évêque de Pékin, ajoute un nouveau trait à ce triste tableau de la persécution : « Les décrets impériaux qui se succédèrent, dit-il, de 1724 à 1746, anéantirent *dans les provinces* presque toutes les œuvres... Plus de trois cents églises... furent brûlées, détruites ou livrées à des usages profanes[1]. » Les chrétiens n'étaient pas seulement *traînés en prison*, *condamnés à la torture et à la bastonnade*; « mais on pillait leurs maisons et on ruinait leurs familles. La fureur des idolâtres éclata sur tout ce qui appartenait à la religion : saintes images, croix, chapelets, cierges, ornements d'église, reliquaires, médailles, tout fut la proie des flammes[2]... »

Comme il fallait s'y attendre, les ravages de la persécution occasionnés par la prohibition des rites au commencement du dix-huitième siècle, se reproduisirent, en 1746 et les années suivantes, dans toutes les chrétientés. Le P. Van Hamme résumait en ces quelques mots les ravages qu'il avait lui-même constatés de son temps : « Les conversions sont plus rares, les apostats plus nombreux[3]. » Les missionnaires purent faire et firent, en effet, une semblable constatation, après la promulgation du bref *Omnium sollicitudinum* du 12 septembre 1744. « Dans cette horrible persécution, dit Mgr Favier, le nombre des martyrs fut grand, mais bien plus grand aussi le nombre de ceux qui succombèrent aux tortures et apostasièrent[4]. » Ces apostasies furent pour les religieux le plus grand sujet de douleur. Leurs lettres, mouillées de larmes, font peine à lire. « Ce qui nous préoccupe, écrit le P. de Neuvialle, ce qui met le comble à nos douleurs, ce

1. Article de Mgr Favier sur l'ancienne mission de la Chine dans *les Missions catholiques françaises au XIXe siècle*, par le P. J.-B. Piolet, S. J.

2. Lettre du P. Jean-Gaspard Chanseaume, S. J., missionnaire, à Mme de Sauveterre de Saint-Hyacinthe, ursuline; Pékin, 1746.

3. Lettres du P. Van Hamme, de Pékin, de 1685 à 1720, adressées presque toutes aux Bollandistes. Elles ont été imprimées partiellement, en 1857, à Arnhem. — L'auteur de *la Chine et l'Extrême-Orient* dit, à propos du P. J. Gaubil : « Il ne pouvait pas ne point voir et ne point ressentir douloureusement quelquefois l'action paralysante que la prohibition des *Rites* exerçait sur le progrès de l'Évangile »; et, à l'appui de ces paroles, le P. Brucker cite une lettre du P. Gaubil, adressée de Pékin, le 6 novembre 1726, au P. Magnan, procureur des Missions. (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1885, p. 505 et 506.)

4. *L'Ancienne Mission de Chine*, par Mgr Favier, p. 60, dans *la France au dehors, les Missions catholiques françaises*, par le P. Piolet, S. J.

n'est pas la perte que nous avons faite de nos maisons, de nos meubles, de nos ornements d'église, de nos vases sacrés, nous les comptons pour rien; mais c'est la perte des âmes de nos chrétiens. Ils sont sortis du bercail plutôt par faiblesse et par surprise que par malignité [1]. »

Il importait de ne pas abandonner ces brebis égarées. Les Jésuites s'y employèrent avec activité, jusqu'au sacrifice de leur vie : « Nous allons courir après elles, est-il dit dans la même lettre du P. de Neuvialle... Si le sang qui coule ne suffit pas, nous en avons de tout prêt dans nos veines [2]. » Les efforts furent grands, le dévouement sans limite. Cinq Pères, Emmanuel de Viegas, Joseph de Sylva, Denys Ferreira, Antoine Pirez et Joseph d'Aranjo furent jetés dans les fers et horriblement torturés avec une multitude de chrétiens de la province de Nankin. Mgr de Laimbekhoven, jésuite, nommé évêque de Nankin en 1752, rapporte lui-même l'emprisonnement de ces apôtres et leurs longues et dures souffrances; puis il raconte tout ce qu'il a entrepris *pour soutenir et consoler son Église désolée* [3]; et, dans une autre lettre inédite de 1757 à Joseph Ier, roi de Portugal, il ne cache ni les apostasies qui affligèrent les missions de Chine après la publication de la bulle de Benoît XIV, ni l'inutilité de ses efforts pour porter remède à ce mal effroyable. Les missionnaires et les historiens, qui avaient tout intérêt à dissimuler le mal, n'ont pas eu la même franchise. « Il n'est rien que je n'aie tenté, dit Mgr de Laimbekhoven, pour consoler les fidèles et calmer un peu leurs angoisses par mes visites et ramener à l'Église ceux qui, vaincus par les tourments, s'étaient laissé entraîner à des actes superstitieux. Hélas! peines perdues! Affolés par la terreur, ils n'osent me recevoir dans leurs maisons, et je ne trouve pas, dans cette vaste province du Kiang-Nan, un domicile où je puisse reposer ma tête. La dure nécessité m'a contraint d'aller chercher un séjour dans l'autre province, celle du Ho-Nan, confiée aussi à mes soins. Là encore toute demeure m'a été interdite. Depuis près de

1. Préface du P. Patouillet au vingt-septième recueil des *Lettres édifiantes*.
2. *Ibid.*
3. « Literæ episcopi Nankinensis G. de Laimbekhoven, e Societate Jesu... » dans le journal de Christophe von Murr, t. XI, p. 199.

deux ans, la fuite est mon seul refuge et ma seule espérance[1]. »

Les Jésuites avaient prévu les conséquences de la bulle *Ex quo singulari*. « Mais cette bulle ne les découragea nullement, dit le F. Attiret, dans une lettre du 1er novembre 1743. En obéissant au Saint-Siège, ils feront d'ailleurs tout ce qui est en leur pouvoir, persuadés que Dieu ne leur en demande pas davantage[2]. » Le F. Attiret ajoute : « Ne donnez donc aucune créance aux discours et aux libelles de quelques personnes malintentionnées... Tout ce qu'il y a ici de Jésuites sont habiles, soit pour les sciences de l'Europe, soit pour les connaissances de la Chine; ce sont des hommes d'une grande vertu. Ils sont sans doute plus instruits que moi sur le compte de ceux qui ne travaillent qu'à les décrier; cependant, ils se taisent sur ce sujet et ils se feraient un grand scrupule d'en parler. Je ne les ai jamais ouïs s'expliquer à cet égard qu'avec la dernière réserve. La charité parmi eux va de pair avec l'obéissance au Saint-Siège, et cette obéissance est totale et parfaite. Le Saint-Père a parlé, cela suffit. Il n'y a pas un mot à dire, on ne se permet pas même un geste; il faut se taire et obéir. C'est ce que je leur ai souvent entendu dire, et récemment encore à l'occasion du nouveau bref (12 juillet 1742)[3]. »

Cette obéissance au Souverain Pontife, en tout ce qui concerne les rites chinois, les Jésuites l'avaient déjà professée avant la constitution de 1742. Si l'on veut s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les lettres du P. de Goville, qui contiennent sa déclaration au sujet des faits calomnieux imputés par l'auteur des *Anecdotes sur l'état présent de la religion en Chine*. Il écrit dans une de ses lettres : « Depuis la publication du décret *Ex illa die*, les Jésuites n'ont plus qu'un seul et même sentiment, qui est celui de la soumission. Les calomnies et les satyres de leurs ennemis n'ont servi qu'à la rendre plus

1. Cette lettre est conservée aux archives de la Mission de Chang-haï.

2. Lettre du F. Attiret, peintre au service de l'empereur de Chine, à M. d'Assaut. Pékin, 1er novembre 1743. Dans les *Lettres édifiantes*, édition de 1780, t. XXII, p. 490.

3. *Ibid.*

authentique et plus solennelle. Le Saint-Siège a la signature de chaque missionnaire jésuite[1]. »

Cette signature était au bas de la formule du serment que le pape Clément XI avait lui-même dicté, et par lequel chaque missionnaire jurait obéissance à la bulle *Ex illa die*. Benoît XIV maintint ce serment et obligea tous les religieux à le prononcer. Aucun jésuite n'eut la pensée de s'y soustraire, et le P. de Hallerstein, mandarin et président du tribunal des mathématiques, écrivait à son frère, le 6 octobre 1748, ces trois mots significatifs : *accepimus*, *juravimus*, *servabimus*. Il ne pouvait résumer d'une manière plus expressive et plus vraie la soumission de tous les membres de la Compagnie de Jésus en Chine. Il disait encore, dans une autre lettre de 1749 : « A l'égard de la dernière bulle, nous l'observons en toute rigueur, et nous voyons ceux de nos néophytes que nous renvoyons, parce qu'ils ne veulent pas obéir, reçus à bras ouverts par des gens qui nous diffament à Rome comme rebelles aux décrets du Saint-Siège. Que voulez-vous? Dieu nous jugera tous[2]. »

IV

Cependant, la persécution ne se fit pas sentir à Pékin avec la même intensité que dans les provinces de l'empire. « Quoique la religion soit toujours proscrite à la Chine, écrit le P. Amiot à la date de 1752, nous ne laissons pas à Pékin d'exercer librement notre ministère dans l'enceinte de nos maisons, et même au dehors, en prenant certaines précautions[3]. »

Pékin comprenait deux villes : la ville tartare et la ville chinoise. La première avait quatre lieues de tour et un million d'habitants; la seconde, quoique moins étendue, était aussi peuplée[4].

Deux catégories de missionnaires habitaient cette immense

1. *Lettres édifiantes*, recueil XXXIV, p. 225.
2. Lettre citée par le P. G. Pray dans son ouvrage intitulé : *Imposturæ*, CCCXVIII, p. 899.
3. Lettre du P. Amiot au P. Allard, S. J.; Pékin, 20 octobre 1752.
4. Lettre du P. Bourgeois, S. J., à Mme de X***; Pékin, 15 octobre 1769. (Voir les *Lettres édifiantes*.)

cité : les missionnaires dits de la *Propagande*, envoyés directement par la sacrée Congrégation de la Propagande, qui n'avaient qu'une maison, et les Jésuites, qui en possédaient trois.

Les Jésuites y avaient deux missions bien distinctes, la mission portugaise et la mission française.

La première mission, la plus ancienne, la seule qui existât avant l'arrivée en Chine des Jésuites français, appartenait aux Portugais, et se recrutait aussi parmi les Jésuites allemands, anglais, belges, espagnols et italiens. Elle avait deux églises avec deux maisons pour le logement des missionnaires[1]. Dans l'un de ces établissements, appelé *Collège portugais*, habitaient les Pères qui s'occupaient plus spécialement de sciences; dans l'autre, nommé *Résidence de Saint-Joseph*, vivaient les missionnaires qui se consacraient surtout au ministère ecclésiastique. C'est à cette mission *portugaise* (ainsi appelée parce qu'elle avait été fondée avec les libéralités du roi de Portugal) que revenait de droit la présidence du *tribunal des mathématiques ou d'astronomie*. « Ce tribunal, dont le ressort s'étendait sur tout le ciel visible, était composé, dit le P. Amiot, d'un inspecteur, de deux présidents, dont l'un est *toujours* tartare et l'autre *censé* chinois, et de plusieurs mandarins, qui sont autant d'assesseurs. Depuis le P. Adam Schall jusqu'au P. de Rocha, qui succéda au P. de Hallerstein, c'est-à-dire pendant l'espace de plus d'un siècle, ce fut toujours un Européen qui tint lieu de président chinois... » Cet Européen était de la mission portugaise[2].

La mission française n'avait qu'une *résidence*, ou une maison et une église bâties dans l'enceinte du palais, sur un terrain accordé aux missionnaires par l'empereur, qui voulut contribuer de ses propres deniers aux frais de construction[3]. Une église dans les dépendances du palais impé-

1. Lettre du F. Attiret à M. d'Assaut ; Pékin, 1er novembre 1743.

2. Lettre du P. Amiot à M. Bertin ; Pékin, 28 septembre 1777. — Les Jésuites élevés à la charge de *président* n'étaient pas toujours *portugais*, mais ils étaient attachés au *Collège portugais*. Le *président* avait pour *assesseur* un Père du même collège.

3. Les Chinois désignaient la maison et l'église françaises sous le nom de

rial ne pouvait manquer de blesser la jalouse susceptibilité des mandarins. Ils s'en plaignirent à l'empereur Kang-Hi, qui leur répondit : « Que vouliez-vous que je fisse? Ces étrangers me rendent chaque jour d'importants services, je ne sais comment les en récompenser; ils refusent tous les emplois et tous les honneurs; ils ne veulent pas recevoir d'argent; la religion est la seule chose dont ils se soucient; en cela seulement je puis leur témoigner ma gratitude. Ainsi ne m'en parlez plus[1]. » De son côté, la France fournit des fonds importants pour l'érection de cette *résidence*. On lui dut aussi, en majeure partie, la bibliothèque, les instruments d'astronomie, de physique et de chimie, les plus riches objets du culte, des collections précieuses en tout genre. L'église, commencée au mois de janvier 1700, ne fut terminée qu'en 1703[2].

Les missionnaires, aussi bien ceux de la Propagande que ceux de la Compagnie de Jésus, jouissaient d'une assez grande liberté dans l'exercice du ministère sacré. Pour ne parler que de la *mission française*, voici ce qu'en dit le P. Amiot : « Le service divin se fait dans notre église tous les dimanches... Les chrétiens y viennent sans crainte et assidûment... Nous avons des congrégations particulières pour les plus fervents d'entre eux : congrégations du Saint-Sacrement, du Cœur de Jésus, de la Sainte-Vierge et de la Pénitence, dont l'objet est de faire pénitence, non seulement pour ses propres péchés, mois aussi pour ceux des autres[3]. »

Puis, le P. Amiot énumère le bien qui s'est fait par la *mission française*, du 30 septembre 1750 au 19 octobre 1751 : *92 baptêmes d'adultes, 30 d'enfants de chrétiens et 2 423 d'enfants d'infidèles, la plupart malades, exposés ou sur le point de mourir*. Il ajoute : « Je ne parle que de ce qui s'est

Pe-tang ou temple du nord. Cet établissement se trouvait à environ une demi-lieue au nord du *Collège portugais*, appelé *Nan-tang* ou temple du sud.

1. *Lettres édifiantes*, t. XVII, p. 87.

2. Voir les lettres du P. Amiot à M. Bertin, à la bibliothèque de l'Institut de France, volumes cotés DM, 167, et les lettres des PP. Fouquet, Pélisson, Loppin, Benoît et Bourgeois, missionnaires en Chine, dans les *Lettres édifiantes*.

3. Lettre au P. Allard; Pékin, 22 octobre 1752.

fait par notre mission française; comme les deux maisons que les Pères portugais ont à Pékin ont chacune des chrétientés plus nombreuses sans comparaison que les nôtres, ces Pères ont aussi recueilli beaucoup plus de fruit que nous[1]. »

Le nombre des chrétiens évangélisés par la Compagnie de Jésus, soit à Pékin, soit aux environs, dans ce qu'on appelait la *province de la Cour*, se montait à plus de 50 000. Les Européens n'avaient pas l'autorisation de sortir de la capitale; aussi quelques prêtres chinois, jésuites, étaient-il chargés du ministère apostolique en dehors de la ville. A Pékin même, il y avait plus de liberté; cependant, à cause de la difficulté des temps, les Pères français et portugais restaient enfermés dans leurs résidences, surtout aux époques où la persécution se montrait plus violente; alors, les Jésuites chinois administraient seuls les sacrements aux moribonds[2].

Il semble que les édits de proscription contre la religion catholique auraient dû être exécutés avec plus de rigueur dans la capitale que dans les provinces, et pourtant, c'est le contraire qui arriva. On s'est demandé pourquoi. La réponse se trouve dans les lettres des missionnaires de Pékin. Ils achetèrent par leur science, par leurs travaux à la cour, par les services nombreux rendus à l'empire, le droit d'être protégés et respectés. S'ils ne le furent pas toujours, s'ils furent parfois les victimes du fanatisme, de la jalousie et de la haine, ils éprouvèrent aussi, et le plus souvent, les effets d'une bienveillance spéciale de la part des empereurs reconnaissants. Ils se servirent même de l'heureuse et haute influence qu'ils avaient conquise, pour faire suspendre ou adoucir, dans les provinces, l'exécution des arrêts impériaux. C'est là un point qu'on a trop passé sous silence, et par des motifs peu dignes et nullement avouables.

Quoi qu'il en soit, il existait à Pékin un double apostolat : l'un qui s'adressait directement aux âmes, le plus important de tous; et l'autre, sans lequel le premier n'aurait pu ni s'implanter en Chine, ni se propager, ni se maintenir pen-

1. Lettre au P. Allard; Pékin, 22 octobre 1752.
2. Voir, dans les *Lettres édifiantes*, les lettres des PP. Loppin, Gaubil, etc.

dant si longtemps, c'est l'apostolat par la science et par les arts.

Le P. Loppin écrivait au P. Rodominski, confesseur de la reine de Pologne, duchesse de Lorraine : « *Ici, à Pékin*, les uns cultivent les fidèles, instruisent les catéchumènes et procurent le baptême à un grand nombre d'enfants moribonds ; d'autres travaillent ou font travailler au palais de l'empereur, et se ménagent par là un accès auprès de ce prince, pour pouvoir implorer sa protection dans le besoin[1]. » La vie des Jésuites, à Pékin, est tout entière dans ces quelques lignes, et la situation particulière de cette mission exigeait qu'il en fût ainsi. « Il n'en est pas de la mission de Pékin comme des autres, écrivait le P. Amiot. Dans celles-ci, la piété, le zèle, le travail, la bonne volonté peuvent suffire. Il faut tout cela à Pékin, et quelque chose de plus encore. Il faut de la science et des talents ; il faut tâcher d'être agréable au souverain ; il faut se rendre utile au gouvernement. Ce ne sera jamais qu'à ces conditions qu'on nous permettra d'y prêcher l'Évangile. Il n'y a que des services tels que ceux que nous avons rendus jusqu'ici, au moyen de nos sciences et de nos arts, qui peuvent engager les Chinois à souffrir des étrangers parmi eux, surtout des étrangers qui se proposent pour principal objet celui de réformer leurs mœurs et de détruire le culte reçu. Otez tous ces services, bientôt tous les missionnaires, tant de la capitale que des provinces, sans aucune exception, seront expulsés, et la religion chrétienne sera entièrement abolie dans l'empire le plus florissant de l'Asie et le plus peuplé dans l'univers connu[2]. »

V

Telle était la situation de la mission de Chine, quand le P. Amiot aborda à Macao, le 27 juillet 1750. Son désir le plus ardent le portait à l'évangélisation des provinces, qui étaient plus menacées et plus éprouvées que celle de la *Cour* ; il y avait là, pour son cœur d'apôtre, un attrait puissant, l'attrait

1. *Lettres édifiantes*, année 1741.
2. Le P. Amiot à M. Bertin ; Pékin, 1er octobre 1774.

du péril et de la souffrance. Mais, dans l'état où se trouvaient les provinces de l'empire, il ne fallait pas y songer; les fidèles étaient trop affolés pour lui donner asile, et la surveillance des autorités chinoises trop active et trop soupçonneuse... Le retour des Jésuites dans leurs missions était pour le moment impossible et assurément sans utilité.

Cependant, les Pères résidant à Pékin avaient appris l'arrivée à Macao du P. Amiot, dont on vantait les grandes aptitudes pour les langues et les sciences, du P. Joseph d'Espinha, Portugais, maître ès arts et mathématicien distingué, et du F. Emmanuel de Mattos, chirurgien assez habile. Ces trois religieux pouvaient, chacun dans sa spécialité, rendre les plus grands services à la cour, et, par suite, à la religion. « Le 16 décembre 1750, dit le P. Amiot, les missionnaires de Pékin présentèrent une requête à l'empereur, par laquelle ils lui annonçaient l'arrivée de *trois* de leurs confrères, ajoutant que les connaissances que nous avions des sciences de l'Europe, et entre autres des mathématiques, de la musique et de la pharmacie, pourraient être de quelque utilité, s'il plaisait à Sa Majesté de nous faire venir dans sa capitale. Le prince consentit de bonne grâce à ce qu'on souhaitait[1]. Il ordonna même que les trois Européens dont on lui parlait fussent défrayés aux dépens du Trésor. La volonté de l'empereur fut manifestée aux tribunaux. Ceux-ci la firent savoir au vice-roi de Canton et lui enjoignirent en même temps qu'il eût à nous pourvoir de tout ce qui était nécessaire pour le voyage[2]. »

Les choses ne marchent pas vite en Chine. Partis de Macao vers le milieu de mars 1751, les trois religieux n'arrivèrent à Pékin que le 22 août. Aussitôt les visites commencent, aux confrères, à l'évêque, à la cour. Le P. Amiot en décrit par le

1. Une première requête avait échoué, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre inédite du P. de Neuvialle, supérieur de la mission française de Pékin : « Summo cum dolore anno elapso scripsi non posse statim intromitti in missiones P. Joseph Amiot...; nunc maximo cum gaudio nuncio P. Josephum Amiot, pervenisse in aulam imperatoris Pekinensem cum duobus aliis lusitanis, quorum unus est sacerdos, alter laicus. Bene accepti sunt ab imperatore. » Cette lettre, du 20 décembre 1751, est adressée au P. Général à Rome.

2. Lettre du P. Amiot au P. Allard ; Pékin, 20 octobre 1752.

menu le cérémonial, dans sa lettre du 20 octobre au P. Allard. Mgr de Souza, jésuite[1], gouvernait alors le diocèse de Pékin : c'est entre ses mains que le P. Amiot fait et signe le serment exigé de tous les missionnaires par Benoît XIV[2]. Puis il rentre dans la vie commune, à la *mission française*.

VI

De 1741 à 1750, les Jésuites de Pékin avaient perdu des hommes de talent, dont la réputation et l'influence étaient considérables à la cour et dans tout l'empire : le mathématicien et géographe Fridelli, les géographes de Mailla et Romain Hinderer, Valentin Châlier, l'inventeur de la fameuse horloge des veilles, et le célèbre Ignace Kögler, ancien professeur de mathématiques à l'Université d'Ingolstadt, mandarin et président du tribunal d'astronomie. Cinq ans avant Kögler, en 1741, était descendu dans la tombe Dominique

1. Né à Coimbre le 26 janvier 1697, Mgr de Souza entra dans la Compagnie après avoir professé plusieurs années l'éloquence à l'Université de sa ville natale, et partit pour la Chine, en 1726, avec l'ambassade portugaise du roi Jean V. Missionnaire à Nankin, puis à Pékin, il fut nommé évêque de Pékin et sacré à Macao en 1741. Il mourut le 26 mai 1757.

2. Voici le serment signé de la main du P. Amiot, et dont l'original a été conservé :

« Ego Josephus Maria Amiot, missionarius ad sinas a superioribus meis juxta facultates eis a sede apostolica concessas missus, præcepto ac mandato apostolico super ritibus ac cæremoniis sinensibus in Constitutione Clementis Papæ XI hac de re edita, qua, præsentis juramenti formula præscripta est, contento, ac mihi per integram ejusdem Constitutionis lecturam apprime noto, plene ac fideliter parebo; illudque exacte, absolute ac inviolabiliter observabo, et absque ulla tergiversatione adimplebo atque pro virili enitar ut a christianis sinensibus quorum spiritualem directionem quoquomodo me habere contigerit, similis obedientia eidem præstetur, ac insuper, quantum in me est, nunquam patiar ut ritus et ceremoniæ sinenses in litteris pastoralibus Patriarchæ Alexandrini Macai datis die 4 novembris 1721 permissæ ac a Sanctissimo Domino Nostro Benedicto Papa XIV damnatæ, ab eisdem christianis ad praxim deducantur. Si autem (quod Deus avertat) quoquomodo contravenerim, toties quoties id evenerit, pœnis per prædictas constitutiones impositis me subjectum agnosco et declaro. Ita tactis sacrosanctis evangeliis promitto, voveo et juro. Sic me Deus adjuvet et hæc Sancta Dei evangelia. Pekini die 16a oct. 1751.

« *Ego Josephus Maria Amiot Soc. Jes. Manu propria.*

« in Manibus meis

« Polycarpus episcopus Pekinensis. »

Parrenin, l'ami et le compagnon de voyage, pendant plus de vingt ans, de l'empereur Kang-Hi, l'interprète des légats du Saint-Siège et des ambassadeurs européens. « Il était sans contredit, au dire du P. Gaubil, ce que la mission avait eu de mieux pour les langues tartare et chinoise[1]. » A l'occasion de sa mort, le P. Gaubil écrivait aussi à Fréret : « Les connaissances du P. Parrenin sur la Chine étaient vastes et de bon goût. » C'est à lui particulièrement qu'on est redevable des cartes de l'empire et de la Tartarie chinoise. On ne saura jamais tous les services qu'il rendit à la cause catholique par ses démarches auprès des empereurs et par l'autorité bienfaisante que ses connaissances et ses mérites personnels lui avaient conquise à la cour de Pékin[2].

Malgré ces pertes sensibles, la Compagnie de Jésus comptait encore, dans les deux missions française et portugaise, d'illustres représentants de la science et des arts : Hallerstein, astronome et mathématicien, mandarin et président du tribunal d'astronomie ; Félix de Rocha, qui fut chargé avec le P. d'Espinha de relever la carte du pays des Eleuthes et des Tourgoutes, et succéda plus tard au P. de Hallerstein dans la charge de président du tribunal d'astronomie; Antoine Gaubil, qu'Alexandre de Humboldt appelle le plus savant des missionnaires jésuites[3], et qui est incontestablement, dit Abel Rémusat, celui de tous les Européens qui a le mieux connu la littérature chinoise, ou du moins qui en a su faire les applications et les plus utiles et les plus multipliées; Michel Benoist, qui servit pendant trente ans l'empereur Kien-Long, construisit, dans les jardins du palais, des machines hydrauliques et des jets d'eau, dessina une grande mappemonde et ensuite une carte générale de l'empire qu'il fit graver sur cuivre, et enfin fit en Chine le premier essai de l'impression en taille-douce ; Joseph d'Espinha, assesseur du tribunal des mathématiques, puis président à la mort du P. de Rocha ; Alexandre de la Charme, très versé dans l'étude des langues chinoise et tartare ; enfin Ignace Sichelbarth,

1. Lettre à M. de l'Isle ; Pékin, 20 mai 1732.

2. Voir la lettre-circulaire du P. Chalier écrite aux missionnaires sur la mort, les vertus et les mérites du P. Parrenin.

3. *Histoire de la géographie*, t. II, p. 65.

Jean-Denis Attiret et Joseph Castiglione, peintres habiles, dont les œuvres sont connues; le chirurgien de Mattos, Jean Walter et Florian Bahr, musiciens distingués, chargés de former au chant et à la musique les pages de la cour. Le P. Amiot le faisait sagement remarquer dans sa lettre au P. Allard déjà citée : « Aucun talent n'est à négliger de la part de ceux qui sont au service du monarque, parce que lorsqu'on s'y attend le moins, on est appelé pour une chose ou pour une autre. Les goûts de ce prince varient comme les saisons; il est aujourd'hui pour la musique et les jets d'eau, demain pour les machines et les bâtiments; les mêmes goûts peuvent lui revenir; nous devons toujours nous tenir sur nos gardes, pour n'être pas pris au dépourvu. »

D'autres religieux, dont les noms ne sont pas inconnus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vinrent bientôt prêter le concours de leurs talents aux savants que nous venons de nommer. Citons, parmi les Portugais, André Rodriguez et Joseph-Bernard d'Almeida, qui furent tous deux présidents du tribunal d'astronomie; et parmi les Français, Pierre-Martial Cibot, Marie-Dieudonné d'Ollières, Paul-Louis Collas, dont les travaux scientifiques et les renseignements étaient si appréciés de Bertin; François Bourgeois, qui sera le supérieur de tous ses confrères et remplira, après la destruction de la Compagnie de Jésus, un rôle si important; enfin, mais à un degré de mérite inférieur à celui des autres Pères, de Ventavon, de Grammont et de Poirot.

Au milieu de ces illustrations, le P. Amiot ne tarda pas à se faire une place et une place à part. A peine installé, il se met à l'œuvre : il dirige une congrégation, il confesse, et, pendant les longs loisirs que lui laisse le ministère des âmes, il étudie avec ardeur les langues chinoise[1] et tartare, l'histoire de la Chine, ses coutumes, ses monuments et ses arts. Comme aide dans ses recherches et ses études, il s'adjoint un jeune Chinois de vingt-deux ans, Yang-la-ko-pé, qu'il gardera plus de trente ans à son service; il le forme, il

1. Même lettre au P. Allard.

l'instruit, il lui apprend à travailler, il lui inspire le goût de l'antiquité, l'amour des sciences. Il serait difficile de trouver, parmi les missionnaires de Chine, un travailleur plus infatigable, un chercheur plus passionné, un homme d'étude plus consciencieux, plus intelligent et plus judicieux que le P. Amiot. Il a raconté lui-même, dans une lettre restée inédite, comment il fut amené à connaître la langue et l'écriture de plusieurs nations tributaires de la Chine; on verra, par cet exemple, quel soin minutieux et éclairé il apportait dans la recherche de la vérité. « Il y a deux ans, écrivait-il en 1765 à un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'Académie de Londres fit envoyer ici la gravure d'un buste antique, sur lequel il y avait un assez grand nombre de caractères inconnus.

« Les savants de cette Académie crurent voir de la ressemblance entre ces caractères inconnus et les anciens caractères chinois. A la première inspection, je crus, comme ces messieurs, qu'il pourrait en être quelque chose. Mais je fus bientôt détrompé. Je ne voulus pas néanmoins m'en fier à mes propres lumières; je consultai ce qu'il y avait de plus habile dans les différentes académies de Pékin, et je ne trouvai personne qui ne me dît que lesdits caractères n'avaient jamais été des caractères chinois. Quoique mes recherches aient été infructueuses pour ce que je m'étais proposé, elles n'ont pas été tout à fait inutiles; elles m'ont conduit à la découverte de la langue et de l'écriture de différentes nations qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine. Il y en a de *huit* sortes, dont l'écriture et les caractères qui la forment n'ont aucun rapport entre eux, non plus qu'avec les caractères chinois. Celle des académies de Pékin, qui n'a pour objet que la connaissance des langues étrangères, en a fait autant de vocabulaires dont elle tire parti dans l'occasion. Dans un pays où l'argent fait tout, je n'ai pas eu de peine à me procurer un exemplaire original de chacun de ces manuscrits; j'en ai traduit en *latin* l'explication chinoise, parce que je n'avais d'autre vue en commençant que d'envoyer le tout à l'Académie de Londres; mais, l'ouvrage fini, j'ai changé d'idée. Il m'a paru que mon envoi serait mieux, s'il était fait à la plus savante académie d'Europe, je veux dire à l'Aca-

démie royale des inscriptions et belles-lettres. Comme je n'ai pas l'honneur d'être connu d'aucun des membres qui la composent, et que je sais que vous aviez autrefois quelques bontés pour les Jésuites, c'est à vous, Monsieur, que j'ai résolu de l'adresser, pour en faire tel usage que vous jugerez à propos. J'attends votre réponse pour me conformer à ce que vous prescrirez. On a beaucoup écrit sur la Chine, mais on n'a pas tout dit; il reste encore assez de matières pour faire un ample supplément à l'ouvrage du P. du Halde. Si quelqu'un entreprenait de faire ce supplément, je pourrais lui fournir de quoi remplir quelques articles. J'aime l'étude, j'ai du loisir et de la bonne volonté; si je n'ai pas du talent, les savants de votre Académie qui voudraient bien m'admettre pour leur correspondant, y suppléeraient par leurs lumières et par leur direction[1]. »

Le P. Amiot montre, dans cette lettre, un des traits saillants de son caractère, la modestie; c'était un savant vraiment modeste. A partir de ce moment, il devint le correspondant de l'Académie, et, on peut le dire, un des correspondants les plus actifs. Chaque année, jusqu'à 1790, le courrier de Chine apporte en France des études approfondies et les plus variées sur les sujets qui peuvent intéresser davantage les savants européens. Il écrit le plus souvent à Bertin, il répond à ses questions, il éclaircit ses doutes et ses difficultés, il disserte, il discute, il expose; son style se ressent de l'abondance du travail, de la variété des matières traitées: il est diffus, lourd, négligé, sans apprêts et sans originalité, mais toujours clair, précis, exprimant sa pensée avec netteté. Ses articles et ses extraits d'auteurs chinois sur toutes sortes de matières constituent un *ample supplément à l'ouvrage du P. du Halde*.

En même temps qu'il correspond avec Bertin, de Guignes, Bignon et autres savants français, il compose la *Vie de Confucius*, une *Grammaire tartare-mantchou* en français, un *Dictionnaire tartare-mantchou* français, un *Mémoire sur la*

1. Pékin, 12 mars 1765. Lettre du P. Amiot à un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris, et probablement au secrétaire perpétuel, M. de Guignes. Cette lettre autographe est dans les archives de la Compagnie de Jésus.

musique des Chinois, *l'Antiquité des Chinois prouvée par les monuments*, l'*Introduction à la connaissance des peuples* qui ont été ou qui sont actuellement tributaires de la Chine, une *Table chronologique de tous les souverains qui ont régné en Chine, rangée par ordre de cycles*, et exactement calculée sur les monuments authentiques, l'*Histoire de l'émigration des Tartares Tourgouths* du territoire russe sur le territoire chinois, etc.

VII

Le P. Amiot s'attira vite l'estime de l'empereur Kien-Long par sa valeur personnelle, l'étendue de ses connaissances, et surtout par ses travaux sur l'histoire et les antiquités chinoises, lesquels flattaient l'orgueil national. Mais là ne se bornait pas l'ambition de ce religieux; il n'était pas venu pour cela en Chine. Il écrivait à Bertin, le 23 septembre 1766, que *la gloire de Dieu et le salut des âmes étaient les motifs qui l'avaient engagé à passer les mers*; que c'était l'*unique but* qu'il avait en vue. Et depuis son arrivée à Pékin, il ne s'est *pas écarté de ce but* [1]. Plus tard, il écrivait encore à son frère : « J'ai travaillé ici conformément aux vues qu'on avait sur moi en m'y envoyant; j'y ai annoncé l'Évangile, j'y ai cultivé les sciences, la littérature et les arts, et je m'y suis fait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Il serait superflu d'ajouter que la récompense de mes travaux n'a pas été comme celles qu'on se propose d'obtenir quand on travaille pour les hommes, c'est tout autre chose quand on travaille pour Dieu, n'ayant en vue que la gloire de Dieu [2]. »

Ces belles paroles marquent assez la grandeur d'âme de ce missionnaire, la fin élevée qu'il se proposait. Ses travaux, ses faveurs à la cour n'étaient qu'un moyen; le but final, le mobile de toutes ses actions, c'était l'apostolat, le bien de la religion. Du reste, le service de l'empereur n'allait pas sans de graves désagréments ; à peine était-il récompensé. « Nous servons, disait-il à son frère dans la même lettre, le plus

1. Le P. Amiot à M. Bertin, ministre et secrétaire d'État; Pékin, 23 septembre 1766. (Bibliothèque de l'Institut de France.)
2. Pékin, 20 septembre 1792.

grand prince qui soit dans le monde connu; mais nous le servons à nos dépens et dans la seule vue de Dieu. Beaucoup de peines, d'inquiétudes et de tracasseries sont notre partage et nos émoluments. Quelques honneurs éphémères, quelques mots d'un éloge forcé, quelques pièces de soye, coussinets d'odeur, bourses à mettre à la ceinture, éventails, et autres bagatelles semblables, sont le prix dont on couronne nos services et nos efforts [1]. »

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX.

(*A suivre.*)

1. Lettre du P. Amiot à son frère, ancien lieutenant général de l'amirauté à Toulon; Pékin, 20 septembre 1792.

LA FAILLITE DE LA LIBERTÉ

En sa jeunesse riche de chimères, le dix-neuvième siècle s'était épris, à s'en griser, de deux mots sonores. Il délirait, quand il parlait de science et de liberté. Mais n'a-t-il point dilapidé cette fortune d'idées dont il était si fier, et ne nous a-t-il pas laissé la tâche ingrate de proclamer, avec la faillite de la science, celle, encore plus complète, de la liberté?

On n'a pas oublié quel scandale a causé, dans l'assemblée des savants, le blasphème du téméraire qui signala, le premier, la lézarde du temple, et annonça la faillite de la science. Le scandale n'est pas encore tombé, et, pour le réparer, M. Sully Prudhomme vient d'écrire, dans la *Revue scientifique*[1], des pages éloquentes qui vengent heureusement le *crédit de la science*. Mais « les querelles ne dureraient pas longtemps, a dit La Rochefoucauld, si le tort n'était que d'un côté[2] »; et la voix des détracteurs de la science se serait déjà perdue sous les huées, s'ils n'avaient eu, eux aussi, quelque raison de parler.

Il est certain qu'à notre époque, par suite d'une anémie encore plus morale qu'intellectuelle, plusieurs philosophes en sont venus à refuser à l'homme la puissance de savoir, aussi bien que celle de vouloir : de l'agnosticisme et de l'aboulie, ils ont fait une loi de la vie. Aux époques où la vérité se dissimule, où sa conquête coûte trop d'efforts, ces défaillances sont ordinaires. L'ignorance et l'incuriosité deviennent un oreiller commode pour les têtes bien faites. Pascal en croyait des témoins qui se font égorger, mais les hommes sont rares qui payent si cher leur témoignage. Dans

1. 1er novembre 1902.
2. *Maxime DXIX.*

les pays où il en coûte trop de dénoncer un crime, chacun s'entend pour n'en point voir.

Qu'il soit causé par l'impuissance ou par la peur, l'agnosticisme est la plus radicale des banqueroutes scientifiques, et, s'il devenait à la mode parmi nous, il serait vrai de dire qu'en beaucoup d'esprits la science est en faillite. Aussi bien, cette faillite, il faut le reconnaître, ne saurait être imputée à la science. Le soleil existe, en dépit des aveugles, et la science en dépit des sceptiques.

Ce n'est pas, du reste, des progrès de l'agnosticisme, que les prôneurs de la banqueroute scientifique tirent leurs arguments. Pour la dénoncer, ils invoquent surtout ce fait que la science avait promis d'éclaircir tous nos doutes et de suffire à tous nos besoins, et qu'elle n'a pu tenir ces engageantes promesses; que l'homme est, aujourd'hui, aussi malheureux qu'hier, et aussi coupable; que la démonstration expérimentale a ses limites, et que, par delà ces limites, il existe des vérités dont l'homme a cependant besoin pour vivre.

Des promesses irréfléchies avaient été faites. Du pharmacien de village au romancier épais, d'Homais à Zola, les pitres ont abondé, assourdissants et ennuyeux, qui nous ont fatigués par leurs réclames en faveur de la science moderne. De vrais savants, par malheur, ont appuyé les pitres. Amenés, par le succès de leurs travaux, à ne plus douter d'eux-mêmes, éblouis par leur propre lumière, ils en sont venus à ignorer ce qui n'était pas eux, et à nier ce qui les dépassait, causant à l'humanité plus de mal, par leurs négations téméraires, qu'ils ne lui avaient valu de bien par leurs heureuses inventions. Parce qu'ils étaient d'admirables savants, leur force leur a paru se suffire à elle-même, et parce qu'ils sentaient leur autorité devenir souveraine, ils ont refusé tout crédit au témoignage même de Dieu.

C'est à ces audacieux prometteurs, c'est à ces maîtres imprudents, qu'un critique — trop savant lui-même, en sa partie, pour dédaigner la science — a pu dire : Vos promesses ont failli, et, pour n'avoir compté, au monde, que sur vous, vous vous êtes déçus. Vous prétendiez incarner la

science moderne : tant pis, car, en vous, cette science a erré.

Ce reproche, logiquement, n'avait que la valeur, toujours relative, d'un argument *ad hominem*. Il n'atteint évidemment pas la science objective, laquelle n'est point responsable des défaillances de ses servants, mais laquelle, aussi bien, n'est jamais mise en cause. Il ne conteste pas davantage les conquêtes de ces mêmes savants, dont il accuse l'intempérance. C'est un simple rappel à l'ordre, et il serait injuste de lui donner une portée absolue. De ce que Renan a écrit un roman sur Jésus, il ne s'ensuit pas que la critique soit une vanité; de ce que tel chimiste, sortant de son terrain, a nettement divagué, il ne s'ensuit pas que la chimie soit en faillite. A personne, la science ne donnait le droit de faire à l'homme des promesses de bonheur, et les boutades des malchanceux ne l'atteignent pas. Modeste et prudent, le savant conquiert péniblement la vérité; il laisse ensuite à d'autres la responsabilité et le soin d'utiliser cette conquête. Une loi, chez nous, rend le patron responsable des accidents du travail qu'il commande. Mais aucune loi ne peut rendre la science responsable des accidents, physiques ou moraux, éprouvés par les hommes qui ont mésusé d'elle.

La science a donc le droit de décliner les responsabilités qu'on lui veut imposer, et, dans l'article que j'ai déjà cité, M. Sully Prudhomme les rejette avec un bon droit absolu.

Après avoir défini la science « un corps de doctrines... qui relèvent du raisonnement, fondé sur des propositions évidentes de soi ou communément accordées, qui ont, pour matière première, les données de l'observation... et, pour moyen de découverte, la méthode expérimentale... et l'hypothèse », M. Sully Prudhomme appelle, très justement, la recherche scientifique *l'application faillible d'une méthode infaillible*. Il fait observer, qu'accuser la méthode des défaillances de ceux qui l'appliquent, serait une trahison, et il conclut, avec raison, que « l'infaillibilité de la méthode doit, avec des chances indéfiniment croissantes, triompher dans la constante application qu'on en fait...; qu'ainsi les fautes se réparent, les découvertes se multiplient, et la science, dans

son progrès, justifie le crédit que lui accordent ses défenseurs[1] ».

Loin donc d'accuser de faillite les sciences, soit exactes, soit naturelles, nous reconnaissons, qu'en ce siècle, elles ont perfectionné leurs méthodes, qu'elles ont corrigé, avec plus de vigilance, leurs erreurs, qu'elles ont beaucoup conquis. Et nous excusons la colère de ces laborieux conquérants qui se croient contester leur victoire.

Mais si la science n'a point fait banqueroute, il n'en est pas de même de la liberté. Celle-ci, nous assistons, aujourd'hui, à son entière faillite, et cette faillite est due précisément à ce que, loin de régler le jeu de la liberté sur la science, c'est-à-dire sur le droit fondé en vérité, on en a, en ce siècle, abandonné la direction à deux puissances également trompeuses : à celle du caprice et à celle de la force.

Si jamais système fit profession d'aimer la liberté, ce fut

1. Mais pourquoi faut-il qu'un si ferme esprit, et si élevé, après avoir victorieusement dissipé un malentendu, travaille à en prolonger un autre ? Pourquoi, sans rime ni raison, M. Sully Prudhomme fait-il intervenir les théologiens et les croyants dans le débat qu'il prétend clore ? Il affirme que « la discipline des savants se heurte à celle des théologiens », que « le croyant est l'adversaire du savant », que « l'acceptation de la méthode scientifique serait la ruine de la foi religieuse ». Il cite, en paraissant l'approuver, une phrase malheureuse de M. Charles Richet affirmant que « les religions et les crédulités prétendent se passer de toute logique et de toute détermination expérimentale, puisque la foi suffit ». A la suite de quelle enquête, des hommes si scrupuleux en fait de précision scientifique, hasardent-ils de telles affirmations ? Si quelques théologiens ont abusé des erreurs des savants pour critiquer la science, ils sont de simples niais et ne comptent pas. Mais jamais la discipline des théologiens n'a heurté celle des savants. L'excellente définition que M. Sully Prudhomme donne de la science, les théologiens l'adoptent. Eux aussi partent de données empiriques, positives, de faits historiques éclos en plein jour. Ils en déduisent, avec une logique sévère, des conclusions philosophiques ou morales. Ce qu'ils ne peuvent atteindre, ils l'expliquent par des systèmes, qui sont des hypothèses légitimes. S'ils procédaient autrement, ils mériteraient le plus immédiat discrédit. La vérité qu'ils poursuivent n'est point celle qui fait l'objet de la thermochimie, mais ils la poursuivent avec une méthode rigoureuse, car, aussi bien, il n'est qu'une méthode pour arriver au vrai, et M. Sully Prudhomme l'a parfaitement définie. La foi est un assentiment rationnel et réfléchi accordé à une autorité qui a fait ses preuves, et dire que les croyants « *prétendent* se passer de logique et de détermination expérimentale », c'est commettre, non seulement une injustice, mais encore une de ces distractions scientifiques qu'un homme sérieux ne se pardonne pas.

bien le libéralisme. Le libéralisme a pourtant desservi la cause de son idole, et, pour n'avoir pas donné à son culte des bases scientifiques, pour l'avoir établi sur des fondements ruineux, il en a préparé la décadence.

Le libéralisme n'est qu'un aspect du romantisme, lequel proclamait que *le tempérament fait loi.* Parce qu'ils se sentaient des tempéraments artistiques, parce qu'ils trouvaient le sol encombré de règles arbitraires, les romantiques réclamaient l'affranchissement du moi et l'abrogation de toutes les règles. De même, parce qu'ils étaient conscients du bon usage qu'ils feraient de leur liberté, et qu'ils se sentaient entravés par des lois arbitraires, les libéraux revendiquaient l'indépendance et l'autonomie de l'individu. Romantiques et libéraux avaient raison en s'affranchissant des tyrannies illégitimes, et, comme ils étaient meilleurs que leurs systèmes, ils firent de grandes et belles œuvres. Mais rien n'était moins fondé en raison, moins scientifique, que le principe dont ils se réclamaient.

Rien, dans le monde, n'est indépendant. Toute force obéit à des lois inéluctables. Le monde inférieur des êtres inorganiques est soumis à des règles constantes. L'énergie d'un être n'échappe à la pression d'une force, que pour tomber sous l'oppression d'une force pire. Une désobéissance quelconque à une loi physique détermine une rupture d'équilibre, et cause un accident. Qu'un homme fasse l'essai de son indépendance, en sautant d'une fenêtre; qu'un architecte se joue de la trigonométrie, en élevant un édifice; ils éprouveront, l'un et l'autre, combien il faut compter avec les lois de la pesanteur.

Les conditions de la vie organique et morale ne sont pas autres que celles de la vie mécanique. Une cause détermine tout effet. L'autonomie absolue est une chimère, et l'acte même de l'homme libre est provoqué par un motif, dont le choix rend cet acte légitime ou coupable.

Les romantiques avaient beau, d'ailleurs, pour effaroucher les naïfs, décréter l'insurrection de l'art; par une inconséquence nécessaire et heureuse, ils observaient, du moins, les règles de la grammaire et celles de la vraisemblance. Ce qui, dans leurs œuvres, manquait de vérité, par exemple la psy-

chologie des drames de Victor Hugo, a péri de belle mort. Et depuis, recouvrant ses droits, la science a repris la direction de l'art, au point même, dans sa réaction exagérée, de vouloir supprimer toute expression du tempérament. Le poète, comme le peintre, a dû reconnaître que, même en interprétant la nature, il obéissait à des règles fondées en vérité.

Parti de la même illusion, le libéralisme a provoqué la même décadence.

Quand tous les hommes réclameraient, en chœur, la liberté de penser, il restera vrai, malgré eux, que le phénomène de la pensée est assujetti à d'invincibles lois physiologiques, que la dialectique régit l'expression des jugements, et que, si l'homme déraisonne, il tombe dans l'erreur, qui est un accident analogue à une chute.

Si la vérité objective règle l'usage de la raison, elle doit aussi diriger les manifestations de la pensée. S'il existe des erreurs et des vérités, des sophismes nuisibles et des assertions bienfaisantes, il est antiscientifique que ces erreurs et ces vérités jouissent d'un crédit identique et d'un droit de circulation égal.

Etant données les impuissances de la raison, une grande indulgence doit, sans doute, être accordée aux erreurs commises de bonne foi, et le plus impartial respect entourer l'hypothèse qui essaye d'expliquer les problèmes incertains; mais, en principe, et quoi qu'il en soit de l'opportunité d'appliquer ce principe, il est évident qu'aucune discipline scientifique ne peut s'accorder du libre-échange des pensées fausses et de la libre circulation des théories erronées.

Pour n'avoir point voulu admettre ce principe, la presse contemporaine est devenue l'ouvrière la plus active de notre décadence. De récents rapports ont signalé son influence sur la diminution de notre natalité; de louables coalitions se sont formées pour combattre l'intoxication morale et la licence des rues. Mais c'est donc, qu'antérieure et supérieure aux règlements de police, une loi existe qui réprime les intempérances de la pensée individuelle.

Le tempérament ne fait donc pas loi, ni la conscience individuelle. L'obligation est objective. La conscience la perçoit

et la promulgue ; elle ne la crée pas. Ni la cellule dans l'organisme, ni l'individu dans la société, ne sont indépendants, et la doctrine qui accrédite cette indépendance n'est qu'un expédient ou un stratagème. L'homme n'est point libre de faire tout ce qui lui plaît, ni même tout ce qu'en bonne foi il croit pouvoir faire, car il peut se tromper, et la société ne doit point souffrir de ses erreurs.

Tant pis pour les peuples sceptiques, qui ne connaissent plus de vérités directrices, ni d'autorité enseignante ; la dissolution les attend, et, pour y échapper, ils n'auront qu'une ressource : celle d'invoquer périodiquement l'aide de la tyrannie et de remplacer le principe : *le tempérament fait loi*, par cette autre formule, non moins nuisible à la liberté : *la force fait loi.*

La force, aujourd'hui, fait, chez nous, et prime le droit. Les principes libéraux, qui, longtemps, eurent un plein crédit dans la presse et à la tribune, sont remplacés par un autoritarisme doctrinaire, qui rappelle celui de la Convention. Le droit de penser, de prier à son gré, est contesté à tout fonctionnaire. Un *Syllabus* d'État s'élabore, capricieux et draconien, dont des confréries de *lanterniers* s'offrent à assurer l'acceptation. La pensée des minorités est dédaignée. Aucun droit public n'est tellement garanti, que les fantaisies d'une Chambre ne puissent le renverser. L'autoritarisme collectif — le plus dangereux de tous — menace de changer bientôt notre pays en une colonie d'ilotes[1].

Je ne veux pas dresser, ici, l'inventaire de cette faillite de notre liberté. La loi sur les associations religieuses, et la façon dont on en poursuit l'exécution, en sont la preuve la plus inquiétante. Je voudrais seulement m'arrêter à discuter une théorie, qui, si elle était acceptée, consacrerait à jamais la banqueroute de la liberté humaine. Cette théorie est celle de l'obéissance due aux ordres d'un chef, des droits de la conscience aux prises avec un ordre qu'elle juge immoral.

1. Sur ces dangers du caprice dominateur, M. Charles Benoist a parlé à la tribune, et a écrit dans la *Revue des Deux Mondes*, avec une science et une vigueur qui ne sauraient être dépassées.

Un événement, encore récent, a permis à l'autoritarisme de manifester ses tendances et de formuler ses principes.

Estimant contraire à sa conscience l'acte qu'on lui commandait, un soldat répondait naguère qu'il se croyait tenu de préférer les ordres de sa conscience à ceux de ses chefs. Les casuistes, — car les casuistes vivront autant que la conscience humaine, — les casuistes ont délibéré sur ce problème de conscience. Les uns, avec brutalité, ont déclaré que le soldat n'a point de conscience, et qu'il doit obéir, même contre ses convictions.

Justement effrayés par les conséquences où entraînerait l'esprit de révolte, des esprits très pondérés ont semblé partager cette solution, et, pour n'en citer qu'un, dont la modération est le caractère, M. Francis Charmes écrivait dans la *Revue des Deux Mondes*[1] : « Il y a, pour nous, un principe qui domine tout : c'est celui de l'obéissance absolue qui s'impose à notre armée, en présence d'un ordre régulier. Ce n'est pas dans un temps où l'esprit militaire a tant de peine à résister aux assauts répétés dont il est l'objet, qu'il est permis de transiger sur une question aussi grave. Il faut dire bien haut qu'un officier, lorsqu'il exécute un ordre, n'y prend aucune responsabilité personnelle : il ne commence à en encourir une que lorsqu'il désobéit. Le jour où nos officiers ou nos soldats se mettront à discuter les ordres qu'ils reçoivent et les soumettront au jugement de leur conscience individuelle, — jugement qui peut être bon ou mauvais, mais n'est jamais infaillible, — il n'y aura plus de discipline dans l'armée, ou plutôt, il n'y aura plus d'armée. »

Même exposée sous cette forme prudente, il me semble que cette théorie de l'obéissance militaire — disons mieux : de toute obéissance — est menaçante, parce qu'elle manque d'une correction nécessaire.

Je ne veux, bien entendu, pas rechercher si, dans l'exemple qui a occasionné ce débat, la conscience de l'officier mis en question était bien informée, et si l'acte qu'on lui commandait était vraiment mauvais. Négligeant complètement cet aspect du problème, je me demande si, au cas, toujours pos-

1. Du 15 septembre 1902.

sible, où un acte certainement mauvais serait prescrit à un inférieur quelconque, cet inférieur est tenu de l'accomplir, sous prétexte qu'il n'y prend aucune responsabilité personnelle. Et je réponds qu'il est tenu, au contraire, à ne pas l'accomplir.

Que n'a-t-on pas écrit contre l'obéissance religieuse, celle qui traite l'homme *perinde ac cadaver* ! Quelles indignations n'a point soulevées cette idée d'une conscience soumise à un ordre mauvais, et qui n'aurait aucunement le droit de s'y soustraire. Les récentes théories émises sur l'obéissance militaire auront, du moins, cet avantage, qu'on ne pourra plus de longtemps, si on est logique, incriminer l'obéissance monacale.

Mais, remarquons-le bien, jamais moine n'a formulé cette monstrueuse théorie que l'obéissance était due à toute injonction, même mauvaise. Si jamais fondateur d'ordre avait affiché d'aussi exorbitantes prétentions, l'Église aurait anéanti son institut, comme la plus immorale des institutions. Saint Ignace de Loyola, qui, sous la soutane, était toujours resté militaire, et qui, dans une lettre fameuse, a tracé, d'une façon définitive, la théorie de l'obéissance, redit, à toute occasion, que l'inférieur doit, sans doute, obéir au supérieur, même si celui-ci commande des choses difficiles et douloureuses, — *licet difficilia et secundum sensualitatem repugnantia jubeat* ; — mais dans les cas seulement où le péché ne serait pas commandé : *in omnibus ubi peccatum non cerneretur*. Et il est assez plaisant qu'au moment même où l'on proscrit les moines, sous prétexte qu'ils font abandon de leur personnalité, on exige, de tout inférieur, la reddition de cette dernière place forte de la personnalité, qui est la conscience.

Sans doute, un inférieur n'a point à juger de l'opportunité d'un commandement. La discipline le demande, et même le bon sens. Car l'inférieur, ignorant la raison des ordres reçus, ne peut, sans présomption, apprécier leur valeur. Telle manœuvre, qui semble folle à un inférieur, a son explication dans un secret connu d'un seul. Dans tous les cas, la présomption sur la valeur, et même sur la justice d'un ordre donné, est en faveur du chef, et il faut, pour que la conscience de l'inférieur soit admise à protester, que l'évidence du

mal soit bien complète. En rigueur de droit, par exemple, aucun soldat ne pourrait concourir à une guerre injuste; mais quel soldat peut décider jamais qu'une guerre est injuste?

Cette concession, faite aux droits de la conscience, n'introduit pas la théorie funeste de la « baïonnette intelligente ». Elle ne permet pas au soldat de discuter tous les ordres de ses chefs. Elle ne prévoit que le cas, toujours possible quand des hommes exercent l'autorité, où, non pas le danger, mais le mal moral, le péché serait commandé. Et cette réserve, ce n'est pas seulement à l'obéissance militaire qu'elle s'applique, c'est à toute obéissance, même à la plus sainte, à la plus étroite de toutes, à l'obéissance religieuse.

Aussi bien, rien n'étant nouveau sous le soleil, les révoltes de consciences chrétiennes se sont souvent fait entendre, au cours des âges. Serviteur ou soldat de maîtres païens, le chrétien était admirable de courage et d'héroïsme. Sévère dit, avec raison, dans notre *Polyeucte* :

> Et, depuis tant de temps que nous les tourmentons,
> Les a-t-on vus mutins, les a-t-on vus rebelles?
> Nos princes ont-ils eu des soldats plus fidèles?

Le service comprenait, cependant, des cérémonies idolâtriques auxquelles les chrétiens ne pouvaient prendre part. Aux époques paisibles, les empereurs fermaient les yeux sur l'abstention des chrétiens. Mais, quand une brute comme Maximien Hercule dirigeait une campagne; quand, par un dessein savant d'épurer l'armée, Galère exigeait le sacrifice aux dieux, d'inévitables conflits de consciences surgissaient.

Les Thébéens de Maxime refusaient, à Agaune, le serment incrépatoire et le sacrifice à Jupiter. Ils furent décimés et exterminés. Des martyrs sans nombre les imitèrent. « Si telle est la condition des militaires, disait le centurion Marcel, qu'ils soient contraints d'offrir des sacrifices aux dieux, je jette le cep et le ceinturon. Je renonce aux drapeaux. Je refuse de servir. » Et le vétéran Jules : « Je ne puis transgresser les préceptes divins et obéir aux infidèles. Dans votre milice, où j'ai servi vingt-six ans, je n'ai jamais été poursuivi pour crimes

ou délits. Sept fois j'ai pris part à la guerre ; je n'ai point désobéi à mes chefs, ni combattu moins bien qu'un autre. Jamais le prince ne m'a trouvé en défaut ; crois-tu qu'après avoir rempli fidèlement des devoirs inférieurs, je paraîtrai aujourd'hui infidèle à des obligations plus hautes ? — Mais je prends le péché sur moi, répond le président. Je te fais violence, afin que tu ne paraisses pas acquiescer de ton plein gré. — Tes paroles captieuses ne me feront point perdre le Dieu éternel, reprend Jules. Je ne puis le renier[1]. »

Parfois, il est vrai, des exaltés se trompaient, en regardant comme mauvais des actes indifférents, qu'ils auraient pu accomplir en toute conscience. Des fanatiques, comme Tertullien devenu montaniste, applaudissaient à leur courage compromettant. L'Église louait leur bonne foi, mais regrettait leur illusion.

Toujours est-il que, par leur énergie, ces hommes de cœur sauvèrent, dans le monde, la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit, pour la conscience, de faire le bien librement et de ne jamais commettre le mal. Leur résistance a, sans doute, amené leur martyre, mais, contre le droit dont un martyr a témoigné, rien ne prescrit, ni ne prévaut. Et puisque, aujourd'hui, la force essaye d'étouffer le droit, c'est au droit de défendre opiniâtrément ses titres. Quiconque possède un droit en est constitué le gardien. Le céder sans luttes, c'est déserter un poste social ; et cette désertion est coupable, car les ayants droit sont solidaires, et la désertion de l'un prépare la capitulation de tous.

Pierre SUAU.

1. Cf. *la Persécution de Dioclétien*, par M. Paul Allard, t. I, p. 118. Lecoffre.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

Notre but, en publiant ce bulletin, est de tenir nos lecteurs quelque peu au courant du mouvement scientifique et industriel. C'est là une des manifestations de l'activité humaine trop importante, surtout de nos jours, pour que des esprits distingués y restent indifférents. Bon gré, mal gré, il faut l'avouer, l'admiration, parfois le fétichisme de la science a tout envahi, et il n'est pas jusqu'à la littérature qui ne se croie souvent obligée de rejeter ses vieux atours, pour revêtir de rudes métaphores, empruntées aux ateliers métallurgiques, aux laboratoires, ou aux salles de dissection. Inutile de dire que les ennemis de la religion font des progrès scientifiques un moins innocent usage et prétendent en étayer leur thèse favorite : à savoir que nous, catholiques, nous sommes convaincus d'erreur et de crétinisme par la splendeur des découvertes modernes. Tout en souriant de ces prétentions, n'est-il pas sage de faire tomber de si absurdes préjugés et de nous tenir en contact suffisant, je ne dis pas avec l'ennemi (il ne peut y avoir aucune véritable divergence entre la foi et la raison[1]), mais avec cette science, fille de Dieu, dont les incrédules ont voulu faire son adversaire?

Et voilà la raison d'être de cette chronique qui, nous l'espérons, sera continuée régulièrement.

I. — LA FIÈVRE JAUNE ET LES MOUSTIQUES

En hygiène et en médecine, un progrès considérable a été réalisé cette année par la connaissance plus approfondie des causes de plusieurs maladies infectieuses, en particulier de la fièvre jaune.

Tout le monde a entendu parler de ce fléau, auquel la langue espagnole réserve le nom énergique de *vomito negro*. On sait qu'il

1. « Nulla unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest. » (*Constitutio de Fide cath.*, cap. IV. — *Concil. Vatican.*)

est endémique dans d'immenses régions basses de l'Amérique et de l'Afrique, où, par surcroît, pullule le moustique. Et justement, nous venons de prononcer le nom du malfaiteur, à peu près convaincu désormais d'infecter, à coups de dard empoisonné, les malheureuses victimes qu'il va poignarder jusque dans leur sommeil.

Comment a-t-on soupçonné l'auteur du crime? Il faut, pour le comprendre, rappeler brièvement l'histoire du *paludisme*[1] (fièvre intermittente, malaria), si brillamment inaugurée, en 1880, par la découverte de l'hématozoaire de Laveran. Ce parasite n'est pas, ainsi qu'il arrive pour le microbe, classé aux confins du règne végétal, dans le voisinage des algues; c'est un animalcule bien caractérisé, qui se loge dans les globules rouges du sang, comme le rat de la fable dans son fromage de Hollande. Comme lui, il dévore son hôte, mais là s'arrête la similitude. Toutes les quarante-huit heures (en cas de fièvre tierce), toutes les soixante-douze heures (s'il s'agit de fièvre quarte), l'hématozoaire se multiplie par une sorte de segmentation, en produisant, selon l'espèce, six ou dix-huit parasites nouveaux. Le globule rouge vidé éclate, et les jeunes bandits se précipitent dans le sang. Bientôt chacun a choisi son globule; il l'attaque, le pénètre, s'y installe, et c'est justement cette brutale invasion des *mérozoïtes* (tel est leur nom) qui occasionne l'accès de fièvre. Puis le drame recommence : orgie aux dépens du globule rouge, multiplication de l'engeance, etc. Toutefois, — et c'est fort heureux, — au bout d'un certain temps, ce mode de reproduction, par *schizogonie*, s'arrête; il faut qu'une phase de génération ordinaire prenne place, et ce n'est pratiquement que dans l'estomac d'un moustique assez commun, l'*anopheles*, qu'elle peut avoir lieu. L'organisme produit (*zygote*) s'enkyste dans la paroi de l'estomac du moustique, s'y développe, et bientôt se farcit de *sporozoïtes*, petits corpuscules fusiformes qui constituent le premier stade de l'hématozoaire. Ces navettes subtiles brisent leur kyste et se faufilent jusqu'à la glande salivaire du moustique. C'en est fait, le poignard est empoisonné. Que le malfaiteur s'approche, vous pique, dépose dans la plaie la goutte de salive qui doit

1. Cf. Rapport de M. R. Blanchard à l'Académie de médecine (3 juillet 1900).

empêcher le sang de se coaguler, il introduira en même temps dans vos veines le sporozoïte, qui décrira le cycle précédemment décrit... à moins que son terrible ennemi, la quinine, ne vienne charitablement mettre le holà.

Telle est la théorie actuelle du paludisme, fondée sur les beaux travaux de Laveran, Ross, Grassi, etc., théorie généralement acceptée, malgré plusieurs difficultés assez sérieuses et non encore résolues. Elle est d'ailleurs éclairée et confirmée par l'étude d'une autre maladie parasitaire, la *filariose*.

L'idée se présentait donc tout naturellement de soupçonner d'homicide par fièvre jaune les membres de la grande famille des moustiques, et cela d'autant plus que l'agent spécifique de la maladie (bacille ou autre) se trouve aussi dans le liquide sanguin. On avait reconnu, en effet, que le sang d'un fébricitant, inoculé à un sujet sain, lui communique la fièvre jaune.

Tel était l'état de la question quand la Commission cubaine, composée de plusieurs médecins et de « cobayes » humains destinés aux expériences, entra en fonctions. Elle n'y alla pas, comme on dit, par quatre chemins, et joua des vies humaines avec une désinvolture très transatlantique. Grâce à Dieu, si plusieurs des *sujets* qui se soumirent à ces expériences contractèrent la fièvre jaune, aucun n'en mourut, ce qui ne nous empêche pas de faire toutes nos réserves sur ces procédés.

Il s'agissait donc de savoir si la contagion se propageait par les linges, déjections, etc., des malades, ou bien, comme on le soupçonnait depuis Finlay, par l'intermédiaire d'un moustique, le *culex fasciatus* ou *stegomya*.

En conséquence, des échantillons de ces insectes piquèrent des fébricitants. Puis, une douzaine de jours après (c'est la durée nécessaire pour la transformation), un certain nombre d'expérimentateurs s'exposèrent à leur aiguillon. Presque tous attrapèrent la fièvre jaune. Au contraire, trois personnes s'enfermèrent en des endroits malsains, couchèrent dans des draps et des couvertures souillés par les déjections des malades, et... après trois semaines de cet exercice plutôt rebutant, se retrouvèrent en parfaite santé.

On alla plus loin : Une baraque fut construite et divisée en deux compartiments, entièrement séparés par une simple toile métallique. Dans l'un on lâcha quinze moustiques contaminés, et un Américain pénétra dans cette cage de fauves, pendant que

deux personnes s'installaient dans l'autre partie protégée par le treillis. Elles restèrent indemnes, tandis que l'homme piqué contractait la terrible maladie.

De ces aventureuses expériences sortit le corps de tactique que le gouvernement a appliqué à Cuba, dans le cours de l'an dernier : 1° guerre exterminatrice au moustique; 2° préservation des malades contre les piqûres dudit insecte, afin d'éviter de le contaminer; du moins, destruction impitoyable de tout moustique qui aurait pu s'infecter.

L'extermination se poursuit en égorgeant l'ennemi au berceau, je veux dire dans les mares, bassins, eaux stagnantes, où il dépose ses œufs en radeaux et où flottent ensuite les jeunes larves encore innocentes. Si on ne peut supprimer et assécher ces eaux croupissantes, — ce qui serait le mieux, — on les recouvre d'une mince couche de pétrole. Celle-ci, modifiant la tension superficielle du liquide, fait tomber la larve au fond, où elle se noie misérablement.

La seconde partie du programme s'exécute en fermant d'office, avec des châssis garnis de toile métallique, toutes les fenêtres et portes des maisons habitées par des malades. De plus, on saupoudre de temps en temps les murs de pyrèthre. Les moustiques qui auraient subrepticement pénétré dans la place, tombent en ce cas sur le sol, non pas morts, mais évanouis. On en profite pour les balayer et les brûler en pleine pâmoison. Il paraît qu'à La Havane, ces mesures, appliquées avec une vigueur parfois un peu sauvage, ont amené une sérieuse amélioration. Du 7 mai au 21 juillet 1901 et du 28 septembre 1901 au mois de juin 1902, il n'y aurait pas eu un seul cas de fièvre jaune.

Ajoutons qu'une méthode analogue est employée en ce moment par le docteur Grassi, pour purger du fléau du paludisme la campagne romaine. Là encore, la tactique est double : 1° guérir au plus tôt les fiévreux, de manière que le moustique *anopheles* (là, c'est lui le coupable) ne s'infecte pas en les piquant — et le docteur Grassi y parvient grâce à son remarquable mélange d'arsenic et de quinine, l'*esanophèle*; 2° isoler les malades par des grilles; 3° détruire le plus possible de ces désagréables bestioles. Attendons les résultats.

II. — LA PESTE ET LES RATS

Paulo majora : des moustiques, venons au rat. Hélas! celui-là aussi est un grand coupable. On admet, en effet, de plus en plus généralement, qu'il est le convoyeur infatigable du « mal qui répand la terreur », de la peste. Celle-ci a sévi en 1901 dans les cinq parties du monde, et le lazaret du Frioul, près Marseille, n'a pas enregistré moins de quinze navires contenant des rats ou des hommes malades. C'est le rongeur, vagabond d'assez mauvaise vie, qui s'infecte le premier dans les ports contaminés, ou — qui pis est — dans les ports ayant déjà des rats pesteux et pas encore d'hommes frappés. Il en résulte que les navires de cette provenance ne sont pas signalés comme suspects et sont admis à la libre pratique, bien qu'ils contiennent des animaux malades.

Supposons donc que quelques-uns de ceux-ci se soient embarqués portant le germe de mort, le coccobacille de Yersin, disséminé dans le sang et surtout dans la rate. En cours de route, ils le communiquent à leurs confrères et même aux humains, soit par contact, soit par l'intermédiaire de leurs déjections ou de leurs puces. C'est ainsi que le *City of Perth*, arrivé devant Dunkerque en juillet 1902, eut trois hommes, sur soixante, atteints mortellement de la peste. Or, seuls, ils avaient touché les rats morts trouvés dans la cambuse.

Voilà pourquoi, à Marseille, tout un service de surveillance a été organisé autour des rats des navires et des docks. Une ou deux fois par semaine, plusieurs animaux sont pris au piège et examinés bactériologiquement. Au moindre signe suspect, les salles sont désinfectées et évacuées pour un temps.

Le vrai remède est évidemment la destruction de cette engeance rongeante et pestifère. On s'y efforce, mais ce n'est pas facile et on a déjà fort à faire pour en débarrasser un navire reconnu infecté.

Ce qu'on a trouvé de mieux, c'est l'acide sulfureux, surtout employé sous pression avec l'appareil Clayton, déjà usité en Angleterre et essayé chez nous. Il semble qu'à la proportion de 8 p. 100 au moins, le gaz ainsi produit tue les microbes de la peste et du choléra, en même temps que les rats, puces, punaises, cafards et *tutti quanti*. La seule crainte est que l'acide sulfureux ne détériore les marchandises humides par formation d'acide sulfurique. La question est à l'étude.

III. — LA TUBERCULOSE

Nous ne pouvons quitter le champ de l'hygiène sans dire quelques mots d'une question qui, après avoir passionné toute l'année les médecins, vient d'occuper une place d'honneur au Congrès de la tuberculose tenu à Berlin. On se rappelle l'émotion soulevée, l'an dernier, par la communication du célèbre Koch, sur la non-identité de la tuberculose bovine et de la tuberculose humaine. Dès lors, selon l'illustre savant, il devenait inutile de prendre des précautions contre le lait ou la viande des bovidés. Vivement combattue par les médecins français, cette thèse a été de nouveau attaquée par eux au Congrès de Berlin. On a cité de nombreux cas où la tuberculose humaine a été communiquée à des veaux, produisant en eux une tuberculose bovine. On a aussi apporté des cas, plus rares à la vérité, où la tuberculose des bovidés semble s'être transmise à l'homme et avoir amené la mort. Plusieurs savants allemands ont pris position à côté de leurs collègues français : bref il y avait peu de contradicteurs, quand s'est dressé le plus redoutable de tous et le plus affirmatif.

Koch, en effet, n'a rien retiré de ses théories du Congrès de Londres; pour lui, — il persiste à le dire, — le seul danger de la tuberculose humaine vient de l'homme. Les observations vont se poursuivre, et sans doute aussi le cliquetis des discussions savantes. Il nous semble que, jusqu'à ce que le docte corps se soit accordé, il est sage de maintenir un raisonnable *tutiorisme* et que, pour le moment, il faut continuer à prendre des précautions contre le lait et la viande des animaux suspects.

Quittons vite le terrain médical, car, après avoir massacré moustiques, rats et beaucoup de vaches, nous craindrions de nous laisser entraîner à un universel carnage.

IV. — LA HOUILLE BLANCHE

Rien de plus pacifiant que la calme contemplation de la montagne. Transportons-nous donc, par la pensée, dans l'admirable région de Grenoble, où se tenait, au mois de septembre, le Congrès de la *houille blanche*.

On sait que par cette expression pittoresque, les ingénieurs, poètes à leurs heures, — heures trop rares! — désignent aimable-

ment la force hydraulique, surtout celle des cascades bondissantes qui descendent au galop du haut des pics abrupts, blanches d'écume, comme de fougueux coursiers. La comparaison est juste, car partout où l'eau s'écoule, passant en conséquence d'un niveau plus élevé à un autre plus humble, elle développe de la force qu'on peut aisément recueillir au moyen de roues ou de turbines. Jusqu'à ces dernières années, il fallait consommer sur place le travail produit, ce qui limitait lamentablement son utilisation. Mais depuis qu'est résolu le problème de la transmission de l'électricité à distance, tout a changé de face, d'autant plus qu'en même temps naissaient les procédés électro-chimiques. Le torrent, la cascade, sont captés dans d'énormes tuyaux en ciment armé ou en fonte, présentant quelquefois, comme à Lancey, des différences de niveau de 527 mètres, avec débit de 500 litres par seconde, ou même, comme à Cernon, une hauteur de chute de 612 mètres avec 200 litres de débit. Ces masses d'eaux en mouvement se précipitent dans des turbines qui, à leur tour, actionnent d'énormes générateurs d'électricité. Celle-ci, comme les sorcières d'antan qui aimaient à chevaucher sur des manches à balai, enfourche de beaux câbles de cuivre de diamètre suffisant, et prompte comme l'éclair, la voici déjà à 50 kilomètres plus loin, ou même davantage. Là, elle pénètre docilement dans le circuit d'une dynamo réceptrice et restitue, avec des rendements de 70 p. 100, quelquefois plus, une bonne partie de la force produite là-bas, bien loin, dans la montagne, par la houille blanche. C'est ainsi qu'à Lyon, le fameux canal de Jonage, qui n'est qu'une dérivation du Rhône, emprunte au plus majestueux de nos fleuves une force de 8 000 chevaux environ [1].

Cette énergie est répartie sous forme de lumière ou de travail mécanique aux abonnés de la grande ville. Rappelons quelles heureuses conséquences économiques et morales peut avoir cette distribution de la force à domicile. Elle rendra possible, en bien des cas, la reconstitution de l'atelier familial et le travail de la femme *chez elle*, c'est-à-dire à côté du berceau où pleure le dernier-né, tout près de l'âtre où chante le pot-au-feu, ce charme des foyers bien tenus [2].

1. Elle pourra disposer dans l'avenir de 20 000 chevaux.

2. A Lyon, le coût de la force électrique, pour actionner un métier de tisseur, est de 30 centimes par jour. On peut consulter sur ces questions le

Les chutes du Niagara font plus grand, comme il convient à l'audacieuse Amérique. Déjà, l'installation actuelle du *Niagara Falls Company* fournit 50 000 chevaux. La nouvelle installation, qui est presque achevée, portera ce nombre à 105 000 chevaux. Et ce n'est pas fini : du côté canadien, la *Canadian Niagara Falls Power Company* établit à son tour une prise de force sur l'inépuisable fleuve. Notons que le courant triphasé de cette station sera produit à 12 000 volts et élevé à 22 000, 40 000, 60 000 volts pour les transports à très grande distance. Ces tensions formidables vont même être dépassées : une compagnie du Montana vient de commander trois transformateurs de 330 kilowatts à 80 000 volts !

Mais revenons à la France. On a, ces derniers temps, fait beaucoup de statistiques sur les richesses que garde en réserve la houille blanche, surtout dans les Alpes et les Pyrénées. D'après l'une d'entre elles, la force déjà empruntée à nos divers cours d'eau serait de 575 000 chevaux. L'énergie disponible pour toute la France varierait de six millions à dix millions de chevaux, selon que les eaux sont à l'étiage ou en hauteur moyenne. On se rendra compte de la valeur du chiffre en remarquant que la puissance totale des machines à vapeur en France n'atteint que sept millions et demi de chevaux.

Malheureusement, l'exploitation de la houille blanche a, elle aussi, ses accapareurs, et, ce qui est pire, des protecteurs étatistes qui, à force de protéger cet enfant si vigoureux et de si belle apparence, s'exposent à l'étouffer. Les premiers empêchent quelquefois ou entravent l'établissement de quelques installations utiles. Les autres, bien autrement dangereux, veulent remettre à l'ogre-État la disposition de toute chute supérieure à 100 chevaux. D'où suivrait le régime des *concessions*, paperasseries, vexations variées ; bref, mainmise de l'administration sur cette magnifique réserve de force et de richesse, c'est-à-dire entraves nouvelles à la liberté industrielle. Aussi est-ce en faveur d'un régime libre que les congressistes ont manifesté leurs sentiments. « Vous reconnaîtrez avec nous, a dit le distingué président,

rapport présenté au ministère belge par MM. Dubois et Julin : *les Moteurs électriques dans les industries à domicile* (horlogerie en Suisse ; tissage à Lyon ; rubannerie à Saint-Étienne). Bruxelles, Oscar Schepens, éditeur. Prix : 2 fr. 50.

M. Pinat, dans son discours d'ouverture, qu'il y aurait quelques remèdes à apporter au régime légal à l'abri duquel nous sommes nés, mais vous reconnaîtrez aussi, sans doute, que ce serait dans l'extension de nos libertés que ces remèdes devraient être cherchés. » C'est aussi la conclusion exprimée par le vœu adopté le 13 septembre : « Le Congrès de la houille blanche, considérant que les droits effectifs des propriétaires riverains résultant de l'article 644 du Code civil ont permis, par le libre jeu de l'initiative industrielle, de parvenir à la création de forces hydrauliques considérables assurant des distributions importantes et étendues,

« Émet le vœu que la faculté d'user des cours d'eau dans les conditions de l'article 644 du Code civil soit conservée aux propriétaires riverains, quelle que soit l'importance de la chute. »

Qu'ainsi se fasse ! — Mais il est à craindre que la fureur de réglementer et d'accaparer qui caractérise le socialisme d'État, ne fasse perdre de vue ces sages réclamations.

V. — NITRATES

Une intéressante et pratique application de l'électricité vient d'être faite au Niagara, justement au moyen du courant fourni par la houille blanche. Nul n'ignore l'immense importance des nitrates en agriculture et particulièrement pour la culture du froment. Or, les gisements de nitrates, même ceux du Chili, ne sont pas inépuisables ; il faudra donc, un jour ou l'autre, se préoccuper de les fabriquer de toutes pièces. Heureusement la matière première n'est pas coûteuse : azote et oxygène sont réunis dans l'air que nous respirons ; il n'y a plus qu'à les combiner, ce qui n'est pas facile, à la vérité. Cependant on sait depuis longtemps que l'étincelle électrique amène ce résultat. Il paraîtrait même que l'odeur caractéristique dégagée par les machines d'électricité statique serait due, non à l'ozone, comme on le croyait jadis, mais aux produits azotés.

Restait à rendre ce procédé industriel. C'est ce qu'ont réalisé MM. Bradley et Lovejoy. Le principe consiste à provoquer dans un récipient où circule l'air atmosphérique une grande quantité de petits arcs électriques immédiatement rompus, c'est-à-dire, en somme, de fortes et durables étincelles. A cet effet, dans un cylindre métallique, muni d'ajutages pour l'entrée et la sortie

de l'air, sont disposés, fixés aux parois, une série de contacts, conducteurs, terminaisons — je ne sais comment les nommer — isolés, mais mis en rapport avec le pôle positif d'une dynamo à courant continu de 10 000 volts. Ces conducteurs isolés sont au nombre de 138, répartis sur 6 génératrices et dans 23 sections droites du cylindre fixe. Dans l'axe de celui-ci est un arbre vertical, armé de bras horizontaux métalliques en nombre égal à celui des contacts, et dont les extrémités (reliées au pôle négatif de la dynamo) passent aussi près d'eux que possible, sans néanmoins les toucher. Qu'on se figure un manège de chevaux de bois, et, sur chaque coursier, un enfant qui tend une tige vers une série de bagues métalliques qu'il ne peut pas atteindre : c'est tout à fait cela. Dès lors, faisons tourner notre arbre vertical. Un des bras s'approche d'un des conducteurs placé sur la paroi au même niveau que lui. Quand la distance est assez petite, l'arc jaillit; puis, le mouvement continuant, la pièce mobile s'éloigne du contact fixe et l'arc s'éteint... pour aller se rallumer de plus belle quand le bras s'approche du conducteur suivant.

L'axe vertical tournant à 500 tours par minute, et le nombre des contacts fixes étant 138, qui donnent chacun 6 étincelles à chaque révolution, on obtient 828 arcs par tour, ou 414 000 par minute. L'air circule dans l'appareil à raison de 141 litres par contact et par heure; il sort chargé de 2,5 p. 100 de composés oxygénés de l'azote. Il n'y a plus qu'à l'envoyer dans une tour de Glover pour en faire de l'acide azotique chimiquement pur. Si l'on veut fabriquer directement l'engrais azoté, on amène les gaz en contact avec de la chaux. On obtient de la sorte de l'azotate de chaux, préférable à l'azotate de soude pour les usages agricoles. Le prix de revient par ce procédé serait abaissé de plus de la moitié.

Ainsi, courage ! Nos arrière-neveux auront du pain, aussi longtemps du moins qu'il restera dans l'atmosphère de l'oxygène et de l'azote.

VI. — LE MÉTARGON ET LE KRYPTON

Puisque nous parlons de l'air, donnons un souvenir nécrologique à l'infortuné métargon, décidément éliminé du concert des gaz atmosphériques. D'après MM. Ramsay et Travers, les maîtres en la matière, ce corps, dont le spectre n'est visible que lorsqu'on

a employé du phosphore impur pour absorber l'oxygène, ne serait qu'un vulgaire composé de carbone. En revanche, le krypton (qui, avec l'argon, le néon et le xénon, a décidément l'honneur d'être respiré par nous) semble avoir, de plus, la gloire de produire en grande partie l'aurore boréale. Ses raies spectrales vertes, si caractéristiques, se confondent, en effet, avec celles de ce curieux phénomène. Reste à expliquer pourquoi le krypton tend de la sorte à s'accumuler aux pôles.

Mais revenons à la grande mystérieuse, à l'électricité.

VII. — LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

M. Branly, l'éminent professeur de l'Université catholique qui, par l'invention du radio-conducteur, a rendu possible la télégraphie sans fil, vient de perfectionner cet organe essentiel. D'un mot, rappelons le principe : certains corps, tels que les limailles métalliques, opposent au passage du courant électrique une résistance énorme. Donc, si dans le circuit qui actionne à Paris un récepteur télégraphique, on insère un radio-conducteur (appelé aussi cohéreur) fait de cette espèce de corps, le courant s'arrête net. Mais qu'à 50 kilomètres de là — à Étampes, pour fixer les idées — on émette certaines ondes électriques, dites hertziennes, en les dirigeant vers la station de Paris, aussitôt, le radio-conducteur perd toute son obstination et laisse docilement passer le courant de sa pile qui en profite pour actionner le télégraphe. Donnez un coup, un choc, si léger soit-il, au radio-conducteur, il se renfrogne immédiatement, et interrompt le courant, jusqu'à ce qu'une nouvelle caresse d'ondes hertziennes lui ait persuadé de le laisser de nouveau circuler.

Dès lors, on peut connaître à Paris les signaux hertziens émis à Étampes et correspondre, moyennant une convention alphabétique quelconque.

Les radio-conducteurs à limaille ne donnant pas toujours pleine satisfaction, M. Branly les remplace par des contacts de métaux polis et oxydés. Un petit trépied métallique à pointes d'acier *oxydé* repose sur un disque de même métal trempé et poli. Le courant de pile entre par le trépied et sort par le disque, ou du moins sortirait et irait faire parler le télégraphe Morse, si l'énorme résistance du contact *métal oxydé-métal poli* ne s'y

opposait. Comme pour le tube à limaille, l'arrivée d'une onde hertzienne supprime la résistance qui ne se rétablira que grâce au petit choc donné par la palette du morse récepteur. Cet appareil, très supérieur aux anciens radio-conducteurs, est adopté par la Société française des télégraphes sans fil. Il nous a semblé profondément intéressant à faire connaître, au point de vue philosophique; car il fait toucher des sens cette étrange action produite sur une chose très matérielle, — très grossière même, — les surfaces de métaux en contact, par une simple onde électrique émise à 100 ou 1 000 kilomètres. Après tout, si cela nous stupéfie, ce n'est que manque d'habitude. Il est bien plus étonnant qu'un mouvement vibratoire parti d'une étoile située à plus de *10 000 milliards de lieues* (c'est la distance la plus voisine de nous) vienne modifier chimiquement la fine pellicule de gélatino-bromure d'argent que lui présente l'astronome photographe, ou fasse vibrer mécaniquement les éléments de notre rétine.

Quoi qu'il en soit des spéculations philosophiques, tout se prépare pour les grandes expériences de télégraphie sans fil à travers l'Atlantique. Déjà M. Marconi a fait installer au cap Breton (Amérique) et au cap Lizard (Cornouailles) les postes transmetteurs et récepteurs. La partie encombrante, l'*antenne*, dont l'importance de plus en plus constatée reste cependant un peu mystérieuse, est constituée par une sorte de pyramide renversée formée par des conducteurs en cuivre. Quatre tours de bois, de 70 mètres de haut, sont disposées en quadrilatère de 60 mètres de côté. Leurs sommets sont réunis par des câbles d'acier. A ce cadre ainsi tendu à 70 mètres en l'air, sont attachés 400 conducteurs en cuivre étamé, qui pendent vers la terre et se réunissent à 4 mètres du sol, avant de pénétrer dans le poste.

L'installation du cap Lizard vient de fonctionner dans une expérience remarquable dont les journaux avaient bien soufflé quelques mots, mais avec tant d'imprécision que les gens prudents tendaient à classer la nouvelle dans l'immense famille des « canards » scientifiques, les plus vigoureux parmi ceux qui éclosent dans les volières de la presse. Aujourd'hui, les renseignements précis donnés par le lieutenant Solari, dans son rapport officiel, ont donné tort aux méfiants. Le vaisseau de guerre

italien *Carlo-Alberto*, préalablement muni des appareils nécessaires, reçut à son bord Marconi, le 7 juillet, et s'éloigna de Douvres vers la Baltique. Ce fut à 500 kilomètres du cap Lizard que l'on commença à recevoir les communications de cette station, mais avec des fortunes différentes. Plusieurs irrégularités se produisirent, empêchant quelquefois les messages. Il semble bien établi, en particulier, que la lumière solaire décharge les ondes électriques dans une notable mesure. Aussi la nuit est-elle plus favorable que le jour. Les communications entre le navire et la station s'améliorèrent peu à peu. Des signaux très distincts furent perçus à 2 000 kilomètres en pleine Baltique; mais ce fut surtout en rade de Kiel et au retour, que la communication fut excellente. Une seconde campagne fut immédiatement entreprise, après un perfectionnement de l'antenne du vaisseau. Grâce à lui, les résultats furent encore plus nets. C'est ainsi qu'à Gibraltar le *Carlo-Alberto* reçut plusieurs dépêches du cap Lizard. Si l'on tient compte de la distance (1 500 kilomètres environ), et du relief des terres interposées, le résultat est vraiment encourageant. En effet, la ligne qui joint le cap Lizard et qui coïncide à peu près avec le 5e degré de longitude ouest, traverse environ 800 kilomètres de terre ferme, hérissée de hautes montagnes. Ce sont les monts Cantabres, sommets de 2 300, 2 600 mètres; la sierra Gredos (2 660 mètres); la sierra Guadalupe (1 550 mètres), la sierra Morena et l'extrémité de la sierra de Tolox. Si l'on réfléchit que, des Cornouailles au cap Breton, la distance est seulement le triple de celle de Gibraltar au cap Lizard, que de plus il n'y a pas de montagnes pour faire écran, on considérera comme très vraisemblable la réussite de l'expérience transatlantique, fallût-il augmenter encore l'énergie électrique des transmetteurs et les dimensions des antennes.

VIII. — L'AIR LIQUIDE

Moins universel que l'électricité, mais cependant très précieux lui aussi pour la science, est l'air liquide, cet intense réservoir et producteur de froid, grâce auquel on a pu enfin liquéfier l'hydrogène. Sa production a déjà été rendue industrielle par le procédé Linde, qui consiste à faire détendre brusquement de l'air, préalablement refroidi autant que possible. En se déten-

dant, celui-ci, comme tout gaz non parfait, produit un travail moléculaire interne. A qui emprunter ce travail? L'infortuné gaz en est réduit à s'emprunter *à lui-même* de la chaleur qui volontiers se convertit en travail, d'après la formule d'équivalence. Seulement, par cet emprunt forcé de calorique, l'on voit sa température s'abaisser nécessairement. C'est le phénomène connu sous le nom d'effet Thomson-Joule.

A force d'obliger le gaz à répéter cet exercice ruineux de détente, et à des températures initiales de plus en plus basses, il finit par atteindre — 140° (son point critique de liquéfaction), et dès lors, il suffit d'une pression de 40 atmosphères pour le liquéfier[1].

On remarquera que dans ce procédé, le refroidissement de la masse gazeuse est dû seulement au travail moléculaire interne. Il paraissait singulièrement séduisant, au point de vue économique, de faire détendre le gaz avec production par lui de travail *extérieur* (pression sur un piston de cylindre, par exemple). De la sorte, non seulement il se refroidirait, mais encore il fournirait du travail utile qui diminuerait d'autant les frais de l'opération. Dans le procédé Linde, il travaillait un peu comme ces prisonniers anglais condamnés au *hard labour*, qui font tourner une roue dans leur prison sans utilité économique. Dans le nouveau système, il produirait un travail *extérieur utilisable*, comme nos condamnés lorsqu'ils fabriquent des chaussons de lisière. La comparaison cloche un peu, mais qu'importe si elle fait mieux comprendre. Par malheur, cet idéal de l' « exploitation » du malheureux gaz semblait difficile à réaliser, surtout à cause de la difficulté de faire fonctionner à — 170° une machine à air détendu. Tout n'allait-il pas geler, gripper, casser?

M. Georges Claude, l'auteur du charmant livre de vulgarisation : *l'Électricité à la portée de tout le monde*[2], a résolu le problème. La principale difficulté, celle du graissage à pareille température, s'est trouvée levée par suite d'une heureuse qualité de l'air liquide : c'est un excellent lubrifiant.

En somme, on arrive de la sorte à produire un litre d'air

1. La température — 140° (140° au-dessous de 0) est dite critique, parce que tant que l'air n'est pas refroidi jusque-là, aucune pression, si forte soit-elle, ne peut le liquéfier.

2. Librairie Dunod. 3e édition. Prix : 6 francs.

liquide, moyennant une dépense de force d'un seul cheval-heure, ou à peu près. De plus, le dispositif adopté permettra sans doute de liquéfier industriellement l'hydrogène (— 252°,5; 252° au-dessous de 0).

C'est d'ailleurs par cet artifice que l'on peut espérer réduire la résistance du dernier gaz connu et non encore liquéfié : l'helium.

Même plongé dans l'hydrogène solide (— 260°) il est resté obstinément gazeux. Mais si, dans des appareils entourés d'hydrogène solide, on l'oblige à travailler, il faudra bien qu'il cède; ce qui vraisemblablement n'aura lieu que vers — 268° ou 5° absolus[1].

A propos de basses températures, signalons un petit fait qui montre combien, en matière scientifique, — comme dans les autres d'ailleurs, — il faut être réservé dans ses inductions.

On avait constaté qu'à mesure que la température s'abaisse, la résistance opposée par les métaux au passage de l'électricité[2], *la résistance électrique* diminue, et dans une progression telle, qu'au zéro absolu (— 273°), les métaux deviendraient parfaits conducteurs. Tant que l'on n'a pas dépassé le froid de l'air liquide (— 191° à la pression atmosphérique) tout allait bien; mais lorsqu'on a atteint les grands froids de l'hydrogène solide, la loi ne s'est plus vérifiée. Il n'y a donc pas de raison d'affirmer que les métaux se dépouilleraient au zéro absolu de toute résistance électrique. Et du coup, M. James Dewar en vient à se demander si la mort de la matière, c'est-à-dire son inactivité entière si souvent pronostiquée comme se réalisant au zéro absolu, se produirait véritablement. C'est ce qui donne à cette remarque, technique en apparence, sa valeur philosophique.

IX. — AÉRONAUTIQUE

Ne quittons pas l'air, mais réchauffons-le à la température

1. Les degrés absolus se comptent à partir du 0 absolu qui est — 273°. Ce chiffre est fixé par des considérations thermo-dynamiques.

2. Les métaux, tout en conduisant volontiers l'électricité, lui opposent une résistance plus ou moins forte, analogue à celle que les parois d'un tuyau opposent par frottement à la circulation de l'eau. Cette résistance électrique peut devenir si intense qu'elle absorbe en partie le courant, le change en chaleur et fasse rougir le métal, comme il arrive dans les lampes à incandescence à filament de platine.

ordinaire pour y contempler les états des aéronautes qui se sont montrés cette année d'une activité singulière. Hélas ! plusieurs ont payé de leur vie une témérité excessive. L'aéronautique les a inscrits à son martyrologe déjà lugubrement chargé. C'est bien ; mais un pieux souvenir et une prière vaudront mieux encore.

C'est par la *méthode* que se distingue le groupe de conquérants de l'air que guident M. de la Vaux et l'ingénieur Hervé. Car il ne faudrait pas croire, comme on l'a tant écrit, que l'expédition récente du *Méditerranéen n° 2* eût pour but la traversée de la Méditerranée. Non. Il s'agissait d'étudier expérimentalement plusieurs problèmes de direction, de stabilité, de résistance, en prenant pour point d'appui la mer elle-même. Profiter de cette merveilleuse surface, dépourvue d'obstacles, pour « appuyer » son ballon, le lester, le délester à volonté, le diriger même dans une certaine mesure : tel est le but poursuivi par M. Hervé. Il emploie d'abord le *stabilisateur*, sorte de chaîne articulée et flottante suspendue à la nacelle par un câble. La force ascensionnelle augmente-t-elle ? L'aérostat, en s'élevant, sort de l'eau quelques-unes de ces lourdes articulations qui, n'étant plus portées désormais par la pression liquide, pèsent de tout leur poids sur le volage Icare et calment son ardeur. Si, au contraire, la force ascensionnelle diminue, le ballon, en s'abaissant, laisse flotter une partie du stabilisateur qu'il tenait jusque-là soulevée et se déleste d'autant.

Quand cette manœuvre automatique ne suffit pas, l'inventeur se sert du compensateur hydraulique, simple réservoir où il pompe à volonté de l'eau de mer pour s'alourdir ; il le vide pour s'alléger.

Veut-il ralentir sa marche ? Il met à la traîne une série de cônes en toile, semblables au classique bonnet de coton et dont la pointe se tourne nécessairement en dehors. L'eau presse les parois intérieures du cône et produit ainsi une résistance qui peut arrêter le ballon, du moins le ralentir.

Enfin, plusieurs *déviateurs*, dits les uns à *maxima*, les autres à *minima*, sont destinés à dévier l'aérostat hors de la direction du vent. Par lui-même, en effet, le ballon, bouée inerte et à grande surface, suit rigoureusement cette direction. Mais si l'aéronaute laisse traîner derrière lui des plans inclinés d'un certain angle, la pression oblique de l'eau sur ces plans donne une résultante de

déviation qui se communique à l'aérostat par le câble et lui imprime une dérive. Donc, le vaisseau aérien, au lieu d'aller stupidement où le pousse le vent, peut tirer une bordée et par conséquent se diriger plus ou moins. Lors de ses expériences sur la mer du Nord, à bord du *National*, en 1886, M. Hervé a obtenu plus de 60° de déviation. Dans l'épreuve récente du 22 septembre 1902, on a constaté environ 30°, rien qu'avec le déviateur à minima (cet instrument ressemble assez à une échelle de meunier). *Le Méditerranéen* s'est soutenu trente-six heures en l'air. Dans l'ascension du 12 octobre 1901, il y était resté quarante-deux heures. Cela montre quels progrès a faits la construction des enveloppes pour leur assurer une telle imperméabilité à l'égard du subtil hydrogène.

Pendant ce temps, les partisans du ballon allongé et des grandes chevauchées sans entraves dans l'azur, continuent leurs essais. Londres était un peu chagrin de n'avoir pas vu évoluer M. Santos-Dumont. Un rival du jeune aéronaute, M. Stanley-Spencer, a consolé la métropole britannique en naviguant au sein de ses brouillards et sur ses écueils de fumée. D'autre part, on commence à parler des exploits d'un dirigeable que M. Lebaudy expérimente à huis clos, pour ainsi dire, et, dit-on, avec une grande sagesse, dans son parc de Moisson. Nous ne saurions trop le féliciter de sa prudence. Dans ces redoutables essais où s'exposent beaucoup trop légèrement des vies humaines, il faut se garder de la nervosité que surexcite le contact des foules et multiplier les garanties de calme, de lenteur, de méthode.

Quant à M. Santos-Dumont, il se prépare au concours aéronautique qui doit marquer l'Exposition de Saint-Louis (Amérique) : 1 million de prix en tout, parmi lesquels un grand prix de 500 000 francs ! Celui-ci sera décerné au concurrent qui parcourra le plus vite une « piste » aérienne en L, délimitée par trois ballons captifs et d'une étendue de 16 à 24 kilomètres.

Le prix secondaire le plus intéressant, quoiqu'il ne soit que de 15 000 francs, est celui qui doit récompenser la direction d'un moteur au moyen d'énergie transmise à travers l'espace sous forme de radiations électriques, par exemple.

On conçoit quelle révolution produirait une pareille découverte, si elle était complète. Cela vaudrait assurément mieux qu'un prix de 15 000 francs ! ! !

X. — LE PENDULE DE FOUCAULT

Des ballons aux astres, il n'y a qu'un bond... un peu fort cependant. Aussi n'irons-nous pas trop loin cette fois-ci, bien qu'il coure certains bruits, certains espoirs de découverte d'une planète transneptunienne qui font tressaillir les astronomes. Mais nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots de la reprise, au Panthéon, des expériences de Léon Foucault sur la rotation de notre planète.

C'est en 1851 que cet étonnant inventeur, un des esprits les plus originaux qui aient coopéré à l'œuvre scientifique du dix-neuvième siècle, réalisa au Panthéon sa célèbre expérience destinée à prouver — à montrer même — la rotation de la terre autour de son axe. Rappelons brièvement le principe; il repose sur trois appuis : un raisonnement évident; une vérité d'aspect paradoxal, mais bien établie; enfin un petit théorème simplet de cinématique. Ce n'est pas plus difficile que cela, pourvu qu'on ne veuille pas trop raffiner ; autrement, il faudrait recourir à la mécanique rationnelle, ce dont on nous dispensera dans cette chronique.

Le raisonnement est le suivant : supposons qu'au-dessus du pôle, *en un point n'appartenant pas à la terre*, on suspende un pendule et on le fasse osciller. Il est clair que, le plan d'oscillation restant invariable dans l'espace, tandis que la terre tourne autour de la verticale du point de suspension, un observateur situé à quelques mètres du pôle se déplacera d'un mouvement circulaire par rapport à la ligne fixe que la pointe inférieure du pendule tracera sur la neige. Mais comme cet homme n'a pas conscience de son propre mouvement, il *croira*, au contraire, voir le plan d'oscillation tourner de 360° en vingt-quatre heures autour de la verticale, et cela en sens contraire de la rotation réelle.

C'est, en effet, une illusion qui nous est familière que de rapporter notre propre mouvement aux objets fixes avoisinants. Ainsi arrive-t-il en chemin de fer, lorsque notre train, jusque-là arrêté devant un autre train également au repos, se met doucement en marche. N'ayant pas conscience de notre déplacement, nous croyons que ce sont les wagons vis-à-vis de nous qui s'ébranlent en sens contraire.

Nous comprenons donc à merveille ce que serait l'expérience de Foucault pour un observateur polaire qui aurait accroché son pendule *hors de la terre*. Mais justement, voilà qui est impossible. Ici intervient le secourable et véridique paradoxe : point n'est besoin d'attacher le pendule hors de la terre. Attachez-le à une potence dressée au pôle, le plan d'oscillation restera invariable dans l'espace, et vous aurez par conséquent, comme tout à l'heure, l'illusion de le voir tourner parce que vous tournez vous-même. C'est Foucault qui a énoncé et vérifié cette propriété inattendue de l'invariabilité du plan d'oscillation. Sur un disque de bois susceptible de tourner autour de son centre, dressez un petit bâti en double potence, comme celles des agrès de gymnastique. Attachez le pendule au-dessus du centre, lancez-le, et faites tourner lentement le disque de bois. Vous constaterez que le pendule oscille invariablement dans le même plan.

Voilà donc qui va bien... pour les habitants du pôle, et c'est pourquoi, jusqu'ici, nous avons l'air de préparer une expérience à l'usage des ours blancs. Qu'on se rassure, une troisième bonne fée va venir à notre secours sous la forme un peu rébarbative d'un petit théorème de cinématique. « Appliquez-vous, mon cher auditeur », n'eût pas manqué de dire Bourdaloue.

Prenons pour exemple la région comprise sous la coupole du Panthéon. On démontre que l'effet produit sur les points de cette région par la rotation de la terre autour de la ligne des pôles, est équivalent à celui que produiraient deux rotations composantes : l'une autour de la verticale passant par le point d'attache du pendule, l'autre autour d'un axe perpendiculaire à celui-là et situé dans le plan méridien. Un peu de réflexion, ou de coup d'œil, montrera que cette seconde rotation n'a aucune influence sur le déplacement apparent du pendule [1]. Tout se passe donc, à cet égard, comme si la terre tournait autour de la verticale du point de suspension. On établit facilement, en jetant les yeux sur le parallélogramme des composantes, que cette rotation égale celle de la terre multipliée par le sinus de la latitude, c'est-à-dire diminuée d'autant plus qu'on s'éloigne davantage des pôles. C'est donc un mouvement retardé qui va se produire; mais enfin, il

1. C'est pourquoi, à l'Équateur où cette rotation subsiste seule (l'autre s'annulant, puisque Sin. L = 0), le pendule ne tourne pas.

existe et on peut calculer la durée d'une révolution qui, à Paris, doit être de 31 heures 52 minutes [1].

Et maintenant, nous voilà rassurés. Il n'est pas nécessaire d'aller au pôle pour voir de nos yeux tourner notre planète, il suffira d'aller au Panthéon et de se contenter d'un rotation plus lente.

Le pendule est formé d'un fil de piano de 68 mètres de longueur environ, terminé par une boule de 28 kilogrammes. Ce n'est pas celle dont Foucault s'était servi en 1851, car la direction du Conservatoire, qui possède en vitrine cette relique scientifique, a refusé énergiquement de la prêter. Il en est résulté quelques froissements, qui heureusement se sont dissipés en inoffensifs calembours. « Le Conservatoire craint de perdre la boule », a-t-on dit. Quoi qu'il en soit, il a fallu se contenter de celle qu'employa jadis le chimiste Maumené, dans ses expériences à la cathédrale de Reims.

Passons sur la cérémonie officielle de l'inauguration, qui eut lieu le 21 octobre avec plusieurs discours à la clé et, bien entendu, quelques coups de langue à l'Église en l'honneur de Galilée. A cette éternelle rengaine, il a été trop souvent répondu pour y revenir de nouveau. Puis on a brûlé avec émotion le fil de soie qui écarte le pendule de sa position d'équilibre. Il importe, en effet, de ne lui donner aucune impulsion horizontale, si légère soit-elle, ce qu'on ne saurait éviter en le lançant à la main. Le fil brûlé, la lourde masse se met en mouvement, faisant son oscillation simple en huit secondes à peu près. A chaque balancement, une pointe qui termine la boule vient écorner un petit tas de sable et l'on peut se rendre compte, qu'au lieu de rester fixe, la brèche se propage sous les coups du pendule dans le sens voulu par la théorie. Le plan d'oscillation tourne donc bien en apparence, et, comme nous savons qu'en réalité il est fixe, c'est que le pavé du Panthéon se déplace. On vérifie que la vitesse du déplacement est bien celle qu'annonçait le calcul.

1. En traitant le problème analytiquement, les choses paraissent moins simples. En réalité, le pendule ne reste pas dans un même plan ; il décrit une ellipse extrêmement aplatie (le grand axe ayant 3 mètres, le petit n'a pas 1 millimètre) qui tourne, comme ferait le plan, dans le temps indiqué. Pratiquement, il importe peu, la trajectoire paraît rester rigoureusement dans le plan.

L'expérience, qui se poursuit, obtient un vif succès. Des milliers de spectateurs s'y pressent, et il paraît qu'il n'est pas facile de les faire circuler, tant ils sont fascinés par cette apparition de la déesse Science. Ceci soit dit, non pour blâmer une exhibition bonne en elle-même, mais pour marquer une fois encore à nos lecteurs philosophes — et tous le sont — le charme exercé sur l'homme contemporain par tout ce qui se teinte d'un reflet scientifique.

XI. — HERVÉ FAYE

Qu'on nous permette, en terminant, de saluer la mémoire de l'illustre astronome qui vient de disparaître. Hervé Faye est mort le 4 juillet 1902, âgé de quatre-vingt-sept ans, après avoir consacré soixante-six années de cette longue vie à l'enseignement et à l'étude de la reine des sciences mathématiques. Son œuvre est si considérable, si puissante fut l'empreinte de son esprit sur le développement de l'astronomie au dix-neuvième siècle, qu'on n'en peut donner qu'une idée sommaire. Faye appartint à cette classe de savants aux vues d'ensemble larges, pénétrantes, parfois prophétiques, dont Arago, son maître, est resté le type achevé. Ceux-là n'ont pas peur des horizons nouveaux, fussent-ils dévoilés par un autre, et ils saisissent avec une merveilleuse rapidité d'intuition les ressources latentes, cachées dans une découverte encore au berceau. C'est ainsi que, le premier, Faye appliqua la photographie à l'observation méridienne des astres; le premier, il exécuta des photographies solaires et annonça (ce qui est en train de se réaliser), que ces nouveaux procédés amèneraient, dans l'astronomie, une révolution comparable à l'invention des lunettes.

Comme observateur, il eut la gloire de découvrir, en 1843, la célèbre comète qui a reçu son nom; comète extrêmement importante par son retour périodique tous les sept ans et demi, et surtout par les travaux qu'elle suscita au sujet de la non-existence d'un milieu résistant dans l'espace [1].

Faye émit aussi l'idée que la force répulsive par laquelle est

1. Disons, pour être tout à fait exact, que, des travaux de Möller à propos de la comète de Faye, il résulte seulement que si ce milieu résistant existe véritablement dans l'espace, son influence n'est sensible qu'au voisinage immédiat du soleil.

produite la queue des comètes serait due au rayonnement solaire, hypothèse singulière, que les calculs de Maxwell sur la pression mécanique exercée par la lumière et de récentes expériences ont néanmoins confirmée.

Ce rayonnement solaire devait, à un autre point de vue, fixer l'attention du grand théoricien. Avant lui, on admettait, avec Herschell et Arago, que la source lumineuse et calorifique du soleil était une couche mince et superficielle. Les taches n'auraient été que des trous, montrant le noyau obscur. M. Faye établit une théorie toute contraire, aujourd'hui couramment acceptée, et d'après laquelle le soleil serait à l'état gazeux, au moins en grande partie. Des courants, des tourbillons (les taches), brasseraient toute cette masse, l'obligeant à coopérer à l'émission de chaleur et de lumière.

L'esprit de l'illustre astronome était trop haut, trop compréhensif, pour qu'il ne fût pas attiré par le problème de nos origines. La théorie de Kant ou de Laplace sur la formation du système solaire, en partant d'une nébuleuse initiale peu à peu condensée en anneaux, se heurtait à plusieurs difficultés, surtout à celle que présente la rotation rétrograde de Neptune. Faye modifia l'hypothèse de manière à rendre compte de cette anomalie et de quelques autres. Si, somme toute, le système cosmogonique créé par lui ne satisfait pas pleinement, il faut surtout s'en prendre à la souveraine difficulté du problème, peut-être insoluble pour nos faibles intelligences.

Faye ne se serait pas scandalisé de cet aveu d'impuissance en présence des insondables mystères de la création. Il était chrétien convaincu et pratiquant, de cette grande race des Cauchy, des Biot, des Ampère, des Pasteur, des Hermite, etc., etc., qui ne rougissent pas d'incliner leur front tout chargé de cette poussière qu'on nomme gloire humaine, devant Celui dont les cieux racontent la gloire.

Auguste BELANGER.

DERNIERS PROPOS DE M. HERBERT SPENCER[1]

N'est-ce point une prophétie quelque peu discourtoise et souvent téméraire, d'annoncer qu'un philosophe encore vivant a terminé sa carrière de penseur ? Si nous donnons à entendre que M. Herbert Spencer a rédigé son testament philosophique, c'est que l'auteur de *Facts and Comments* croit lui-même publier ses dernières pensées. Des critiques ont signalé, dans cette œuvre d'arrière-saison, certains signes internes, auxquels ils pensaient reconnaître que l'heure du repos était venue pour le célèbre philosophe. Quelle qu'en soit la valeur technique ou littéraire, ce livre d'allure familière doit, nous semble-t-il, fixer l'attention de quiconque s'intéresse aux choses philosophiques et religieuses. Sans doute, les faits qui ont attiré le regard de M. Spencer et les commentaires qu'ils lui inspirent, ne sont pas disposés d'après un plan méthodique. Rien ne rappelle ici l'ordre systématique des *Principes de Biologie* ou des *Principes de Psychologie*. Comme la composition, le style donne l'impression et l'idée d'une causerie. Par le titre même de son ouvrage, l'auteur nous avertit qu'il ne nous présente pas une thèse doctrinale, mais un certain nombre de réflexions variées. Faut-il aussitôt conclure que nous sommes en présence d'un livre dépourvu d'intérêt et de signification ?

Nous retrouvons ici, dans un cadre familier, il est vrai, les pensées les plus fécondes et les plus saines qu'ait exprimées M. Spencer au cours de ses précédents ouvrages. Découvrons-nous autre chose encore ? Convient-il de parler du progrès de sa philosophie ? La courbe qu'elle décrit rappelle-t-elle le mouvement ascendant qui se dessine dans la doctrine d'un Taine ou d'un Renouvier ? Faisant, à l'Académie française, l'éloge de Taine, le duc de Broglie remarquait que la pensée du célèbre positiviste se tournait, à la fin, vers une doctrine plus lumineuse. Récemment, M. Ferdinand Brunetière montrait le terme doc-

1. *Facts and Comments*, by Herbert Spencer. Williams and Norgate, Henrietta Street, 14, Covent Garden, London, 1902. 1 vol. in-8, VI-205 pages.

trinal et la conclusion historique que Taine n'a pas atteints, mais où la logique devait le conduire. Ollé-Laprune a signalé ce jugement que M. Renouvier formulait, il y a une dizaine d'années : le véritable optimisme « doit prendre pour sujet, non le tout seulement, mais l'individu et, essentiellement, la personne, le *salut de la personne* ». « Paroles très considérables, observait l'auteur du *Prix de la vie*, que l'importance constante de la personne et de la moralité aux yeux de M. Renouvier, prépare sans doute et met en harmonie avec son système, mais où éclate néanmoins un souci de la vie bien moins sensible dans ses autres ouvrages[1]... » A la liste des penseurs dont la philosophie a évolué vers la lumière, devons-nous, pouvons-nous joindre le nom de M. Spencer? Et l'examen de son dernier livre nous amènera-t-il à conclure que, moins vifs et moins brillants, les derniers rayons que jette ce puissant esprit sont néanmoins plus purs et plus lumineux?

En tout cas, un autre problème se pose, dont l'intérêt explique et, croyons-nous, justifie cette étude sur les dernières pensées de M. Spencer. On peut, en effet, se demander, avec une respectueuse curiosité, comment et sous quelles espèces la divine vérité sollicite, à l'heure où s'approche le terme de l'épreuve, l'esprit d'un incroyant qui fut, au dix-neuvième siècle, le plus célèbre philosophe de son pays. Puisque le secours est offert à tous, puisque la grâce actuelle qui prévient, aide et fortifie, se présente sous la forme d'une pensée ou d'un mouvement de l'âme, quelles sont donc, maintenant, chez un Spencer, les dispositions de salut, les idées d'où peut germer la vie ?

I

Les conclusions de l'ouvrage dont nous rendons compte ne paraissent pas s'orienter vers l'idée religieuse, ni même s'ordonner, d'une façon déterminée, dans un sens quelconque. Au titre de *Faits et Commentaires*, qui contient déjà l'indication et l'aveu d'une causerie familière, on substituerait volontiers d'autres titres : *Çà et là* ou *De tout*.

Spencer se félicite d'aimer les temps nouveaux ; mais il jette

1. *Le Prix de la vie*, p. 33.

des regards attendris sur la poésie du passé. Les agriculteurs avancés ne tolèrent plus les grandes haies couvertes de clématite, de couleuvrée et de houblon sauvage. Les toits de chaume sont partout remplacés par les toits de tuile et de brique. Les assemblées de comté, pour gagner de la popularité et fournir de l'ouvrage aux travailleurs, remplaceront bientôt tous les humbles ponts de bois par des ponts de brique ou de pierre. Çà et là seulement, dans les endroits où quelque sentier de prairie rencontre un ruisseau, on trouvera encore un de ces petits ponts rustiques, d'où « l'on regarde les vairons sortant lentement des retraites où l'ombre du voyageur les avait d'abord fait s'enfuir[1] ».

Nous voici sur la côte de Brighton, et nous suivons le philosophe dans ses promenades en voiture. Quelques dames l'accompagnent. Parfois, il fait la conversation avec des enfants. Pour ne pas s'astreindre aux fatigues d'un dialogue ininterrompu, et pour éviter, d'autre part, ces silences prolongés où les interlocuteurs deviennent étrangers les uns aux autres, le vieillard propose des questions à la suite desquelles on se tait, pour réfléchir, les esprits restant néanmoins unis dans la pensée d'un sujet commun. Les vaches et les chevaux boivent à la façon des humains, tandis que les chiens et les chats boivent en lapant : pourquoi cette différence ? Pourquoi le canard se balance-t-il en marchant, et quelle est l'utilité d'une conformation anatomique qui détermine ce balancement ?

Dans cet exercice, qui épargne au vieillard l'obligation de toujours écouter ou répondre, sous peine de passer pour un triste interlocuteur, le philosophe cherche aussi son compte. M. Herbert Spencer estime, d'après ses observations personnelles, que le sens de la causalité est insuffisamment développé et qu'on se contente trop souvent d'une première explication, qui demanderait pourtant d'être complétée. Les esprits superficiellement instruits des lois de la causalité sont le terrain favorable aux superstitions[2].

M. Spencer conteste certaines théories de l'hygiène moderne. L'usage du vaccin ne lui paraît pas inoffensif[3]. Nous sommes renseignés aussi sur sa méthode de travail. Parfois il se fit aider

1. *Facts and Comments*, p. 5-7.
2. P. 35-37. — 3. P. 90, 152-157.

par des collaborateurs chargés de réunir des documents. Depuis 1860, il dicte ses articles et ses ouvrages, ce qui nuit à la concision de son style[1]. Nous savons qu'à une époque, il souffrit d'insomnies. Nous apprenons encore qu'il eut à se plaindre de l'inexactitude des biographes et des critiques. Il dénonce cette manie d'exagérer, qu'il est trop facile de remarquer dans les conversations, et il déplore les égarements de l'opinion[2].

Le philosophe incroyant nous expose l'étrange libéralisme avec lequel il envisage les sanctions futures. Estimant inefficace la morale religieuse et remarquant, d'autre part, que l'humanité en est toujours à attendre les fruits bienfaisants de la morale évolutionniste, il adopte et recommande ce singulier compromis : à ceux que trouble la pensée des châtiments, il faut démontrer l'inanité du dogme chrétien de l'enfer ; au contraire, laissons à leurs croyances ceux qui trouvent dans l'espoir du ciel la force et la consolation de leur existence terrestre[3].

Les appréciations que nous venons de résumer en dernier lieu, ne fournissent pas seulement une nouvelle preuve de la variété des sujets traités par l'auteur de *Facts and Comments*, mais elles suscitent une objection contre l'hypothèse, proposée plus haut, d'une ascension de sa philosophie. L'attitude qu'il recommande à l'incrédule n'exprime-t-elle pas plus d'indifférence encore que de tolérance, plus de septicisme que de sympathie à l'égard de la religion ? Ailleurs, il regrette que les chefs de l'Église anglicane ne proscrivent pas plus énergiquement de leurs temples des rites empruntés à l'Église romaine, des cérémonies dont la splendeur rappelle l'éclat des fêtes chez les peuples barbares[4].

Comment grouper tant d'observations dans une harmonieuse unité ? Comment surtout y reconnaître des accents religieux ?

II

Si les *Faits et Commentaires* n'offrent, de prime abord, qu'une suite de remarques, souvent intéressantes, mais disparates, et d'une inspiration nullement chrétienne, ils s'ordonnent, peu à peu, sous un regard plus attentif, et ils s'organisent — en partie

1. P. 79. — 2. P. 104-111, 193-196. — 3. P. 200-201. — 4. P. 124.

— autour de trois centres principaux, qui forment autant de points de départ, autant de données initiales, pour la spéculation religieuse : la pensée du principe de causalité, le respect de la personne humaine, le souci de l'au-delà et de l'infini.

La pensée de M. Spencer revient à la causalité, comme à un sujet favori et toujours passionnant. On sourit peut-être des questions qu'il pose à ses interlocuteurs et à ses interlocutrices, pour se ménager des instants de répit, sans rompre brusquement la conversation, et pour juger, en même temps qu'il l'exerce, leur puissance de réflexion. Simple amusement, dira-t-on; passe-temps de vieillard, inoffensif jeu des *pourquoi*. Se rappelant les rudes exercices d'autrefois, et incapable désormais de s'y adonner, un philosophe se distrait en jouant au principe de causalité. Ne lui attribuez pas de profonds desseins et de mystérieuses arrière-pensées.

Mais, si enfantine qu'elle soit — ou qu'elle paraisse — vue sous un certain angle, envisagée d'un point de vue plus élevé et plus dominateur, semblable occupation cesse de provoquer des sourires. Peut-on ne pas trouver un grave intérêt au spectacle d'un esprit qui s'exerce à la recherche des causes? Bien plutôt, il conviendrait de sourire, non sans tristesse, du naturaliste ou du physicien qui déclare sérieusement que l'étude des lois lui suffit. Qui met le pied sur le plus humble degré de la causalité, s'engage sur l'échelle mystérieuse qui relie la terre au ciel. Que ce philosophe qui s'amuse à demander ou à proposer l'explication des choses les plus communes, et qui se borne encore à l'étude des causes prochaines, s'élance enfin d'échelon en échelon ; qu'il remonte de cause en cause, jusqu'à celle qui se suffit à elle-même et dont tout le reste dépend, et il atteindra la science qui, seule, est nécessaire. C'est un jeu divin que le jeu des *pourquoi*.

Du reste, Spencer ne limite pas ses réflexions sur la causalité aux objets de l'expérience vulgaire. A côté d'exercices préliminaires et d'allure légère, voici un morceau de grand style. Le thème est tragique. Comment la nation anglaise s'est-elle engagée dans la guerre du Transvaal? Par une fausse manœuvre, le parti libéral a perdu le pouvoir. Le triomphe de l'opposition va entraîner la funeste guerre qui vient de se terminer. Spencer nous invite à considérer, dans cet exemple insigne, la multiplication des effets et la fructification des causes (*fructifying causation*).

Voici qu'apparaît sur la scène un personnage dont il nous décrit la physionomie en des termes qui, par leur vigueur et leur gravité, rappellent le portrait que jadis Bossuet a tracé d'un autre homme d'État anglais : « Un ambitieux, de caractère despotique, — qui, dans l'administration municipale de Birmingham, avait appris l'art de se subordonner les autres, et, à force d'habileté et d'audace, s'était poussé au premier rang dans le gouvernement central, — devint secrétaire des colonies. Que sa résolution de faire son chemin ait été la cause de la guerre qui se poursuit dans le Sud de l'Afrique, personne n'en doute. Les résultats pour les deux républiques ont été : la perte de milliers de vies, la destruction d'une multitude de familles, l'anéantissement de foyers sans nombre, la désolation dans le pays, l'arrêt de l'industrie et une complète désorganisation sociale; tandis que pour nous-mêmes, les résultats ont été : la mort d'environ 25 000 soldats sur les champs de bataille et dans les hôpitaux, la mise hors de service de 60 000 autres, dont beaucoup succomberont, les autres restant infirmes; l'augmentation considérable des charges financières par les impôts et les taxes, l'activité commerciale entravée, l'exaltation de sentiments sauvages qui inspirèrent aux foules une conduite brutale; chez les nations continentales, une excitation de haine à notre endroit, qui affectera désormais les relations internationales; la perte complète de notre ancienne réputation d'amour pour la liberté et de sympathie à l'égard de ceux qui luttent pour elle. Voilà les principaux effets qui se ramifient chacun en complications inimaginables, indéfinies, d'une portée mondiale, et d'une inconcevable diversité », et qui tous proviennent, en somme, d'une campagne électorale dont l'échec amena l'avènement de l'homme de Birmingham[1].

Cette page, dont nous ne ferons pas ici le commentaire historique ou politique, éclaire la philosophie de M. Herbert Spencer. Cependant, au lieu de nous introduire dans le domaine religieux, elle nous en éloigne, semble-t-il, d'autant plus qu'elle attire notre attention sur le jeu compliqué des causes secondes et sur la disproportion d'effets d'une intensité et d'une multiplicité incalculables, avec les causes en apparence restreintes dont ils dérivent. La guerre du Transvaal, résultat d'une mala-

1. P. 97-99.

dresse électorale! Aussi je ne prétends pas qu'à première lecture, semblables réflexions nous conduisent à Dieu sans autre intermédiaire. Il convient de les méditer, de les presser et de les achever. Au prix de cet effort, on se prend bientôt à examiner, avec une attention passionnée, le point exact d'insertion par où la liberté humaine intervient dans le mécanisme des causes nécessaires pour en prendre la direction, et l'on comprend la gravité de ce problème, essentiellement religieux parce qu'il est essentiellement moral : la responsabilité.

Spencer ne nous invite-t-il pas à poursuivre cet ordre de considérations? Son but expressément déclaré est de tirer une moralité des faits qu'il rapporte. Voici une conclusion, entre autres, dont la justesse est obvie, mais qui rappellerait sans doute désagréablement à la conscience de plus d'un politicien un devoir souvent trahi. Si les parlementaires étaient fidèles à leurs convictions, s'ils prenaient la résolution de ne jamais mentir, par leurs votes, à leur pensée intime, s'ils ne réglaient pas leurs opinions d'après les intérêts ministériels, quelques gentilshommes de Downing Street ne pourraient pas ainsi passer outre à la volonté nationale[1].

On a dit : puisque nos actes éveillent parfois des échos inattendus et provoquent des contre-coups impossibles à prévoir, à quoi bon s'inquiéter d'actions dont le hasard va déterminer les conséquences heureuses ou fâcheuses ? Quiconque veut absolument éviter d'aggraver, par son intervention, les maux de cette terre, doit cesser d'agir. Encore son abstention, si elle était possible, aurait elle-même des conséquences qui pourraient être funestes. Un marchand arabe, revenant de La Mecque, mange des dattes, assis au bord d'une fontaine, et il jette les noyaux en l'air. Soudain, sans le vouloir, à son insu, le voilà devenu sacrilège, car un des noyaux a tué un Génie, invisible habitant de l'air. Méditez ce conte des *Mille et une Nuits*. Vous comprendrez ce que signifie le problème de la responsabilité.

L'ouvrage de M. Spencer suggère d'autres réflexions. En passant du domaine de la fantaisie dans celui de la réalité, le lecteur voit, en pleine lumière, la simple et austère solution du problème. Il ne lui vient pas à l'esprit d'estimer légère la responsabilité que

1. P. 100.

portent, devant Dieu et devant les hommes, les véritables auteurs des malheurs du Transvaal, sous prétexte que notre regard ne peut prévoir et embrasser toutes les suites de nos actions. En rappelant, par un exemple douloureusement précis, la partie humaine et morale du problème général de la causalité; en condamnant des actes que le pouvoir humain couvre de son autorité; M. Spencer évoque, peut-être à son insu, les idées d'obligation morale et de loi naturelle; il fait un appel involontaire et inconscient, logique pourtant et nécessaire, au divin Législateur.

Ne parlez plus d'Inconnaissable, dirions-nous au philosophe. N'entrevoyez-vous pas la cause suprême du monde et l'auteur souverain de la loi morale?

Ce n'est pas la première fois que la notion de causalité apparaît dans la philosophie de M. Spencer. « L'impulsion de la pensée, déclarait-il dans *les Premiers Principes*, nous porte inévitablement, par delà l'existence conditionnée, à l'existence inconditionnée [1]. » Mais il semblait alors plus curieux des lois qu'attentif aux agents réels, et il se préoccupait davantage d'établir des formules générales que d'étudier l'activité des causes concrètes. Il écrivait : « La donnée que la philosophie prend pour base doit être une affirmation de quelque ressemblance ou de quelque différence, à laquelle toutes les autres ressemblances ou toutes les différences sont subordonnées. » « Connaître, disait-il encore, c'est classer ou grouper le semblable et séparer le non semblable [2]. » Nous ne mettons pas d'opposition entre *les Premiers Principes* et les *Faits et Commentaires*; mais d'un ouvrage à l'autre, nous croyons voir quelque intervalle, un certain progrès, un souci plus humain et une connaissance plus exacte de la causalité.

L'auteur de *la Morale évolutionniste* pensait que « le sentiment du devoir ou de l'obligation morale est transitoire, et doit diminuer à mesure que la moralisation s'accroît ». « Il est donc évident, écrivait-il, qu'avec une adaptation complète à l'état social, cet élément de la conscience sociale exprimé par le mot d'obligation disparaîtra [3]. » M. Spencer ne se rétracte pas dans les

1. *Les Premiers Principes*, p. 82. — 2. *Ibid.*, p. 125.
3. *La Morale évolutionniste*, p. 100, 111.

Faits et Commentaires. Mais certaines de ses remarques et les expressions mêmes qu'il emploie pour flétrir des actes qu'il réprouve, ramènent nécessairement à l'esprit des lecteurs les idées qu'il déclarait jadis inférieures et caduques.

III

On parle de l'individualisme de Spencer. Nous regrettons l'emploi d'un mot qui n'indique pas, de prime abord, les nobles côtés de la doctrine qu'il signifie. Parce que l'individualisme semble voisin et congénère de l'égoïsme, il participe au même discrédit et n'évoque ni l'idée de générosité, ni celle de désintéressement. Parce qu'il peut signifier tout aussi bien le culte exclusif et idolâtrique du moi qu'un légitime respect de la personne humaine, il présente un sens équivoque. Individualiste, dit-on, Herbert Spencer ; mais individualiste aussi Frédéric Nietzsche. Laissons donc de côté un terme douteux et compromettant, qui ne peut que discréditer une doctrine sans la caractériser. Spencer défend l'initiative de l'individu contre les empiétements de l'Etat. Cette formule, plus longue, est aussi plus exacte et plus claire.

Par endroits, l'auteur se préoccupe surtout de venger et de protéger l'activité individuelle, dans la sphère des intérêts économiques. « Nous ne sommes pas encore aussi avancés que les Français, qui ont fait de la vente et de la manufacture du tabac, des allumettes et de la poudre, des monopoles d'Etat, et qui ont des établissements d'Etat pour la fabrication de la porcelaine fine et pour les industries d'art ; mais nous allons dans la même direction... Quand le collectivisme se sera fortifié suffisamment, nous verrons peut-être des épiceries municipales, et autres établissements commerciaux analogues[1]... » « En attendant, dit M. Spencer, le mouvement se propage par les *Trade-Unions*. Cet embrigadement (*regimentation*), observe-t-il, illustre cette loi sociale : que l'exercice de la contrainte et la soumission à la contrainte sont choses connexes. Les hommes qui, en poursuivant ce qu'ils estiment l'intérêt de la corporation, attentent à la liberté des autres, renoncent, en même temps, à leur propre liberté. Les membres d'un syndicat, qui assaillent les non-syndi-

1. P. 139-140.

qués, parce que ceux-ci proposent leur travail à un prix inférieur, leur refusent ainsi la liberté de contrat; mais ils y ont eux-mêmes renoncé entre les mains de la majorité de leurs camarades ou du comité directeur[1]. »

Les formes et les manifestations différentes de l'activité humaine exercent les unes sur les autres une mutuelle influence. Les dangers et les abus économiques que signale M. Spencer entraînent des désordres moraux. Pour en revenir à l'ingérence de l'État dans la vie nationale, non seulement, pourrions-nous ajouter, le poids mort du fonctionnarisme paralyse l'activité industrielle et commerciale ; non seulement il accroît les charges pécuniaires des contribuables, au profit, non pas des plus pauvres ou des plus méritants, mais des plus dociles, ou des plus souples, ou des plus gênants ; il pèse encore sur les esprits et les âmes, et il impose le fardeau particulièrement lourd de la dépendance morale à ceux-là mêmes qui en partagent les profits matériels.

Spencer proclame encore les droits et les devoirs de l'individu, quand il dénonce cette tyrannie des consciences qu'Auguste Comte appelait le « monopole didactique » de l'Etat. « Bien que nous n'ayons pas encore atteint la situation dont se vantait un ministre français, quand il disait : « En ce moment, tous les « enfants de France récitent la même leçon » ; cependant, si nous comparons l'état présent avec notre situation quand les écoles du gouvernement n'existaient pas encore, nous voyons un mouvement vers le même idéal[2]. » Spencer nie la compétence de l'Etat pour régler et diriger l'instruction; il lui conteste le droit d'imposer aux citoyens son système d'éducation et de mouler l'esprit des enfants à son effigie ; il déclare injuste de prendre, par le moyen des impôts, les revenus ou les gages de A, pour l'éducation des enfants de B. Qu'est-ce encore que « cette superstition politique, qui a remplacé le droit divin des rois par le droit divin des parlements[3] » ?

Déjà M. Spencer avait proclamé et expliqué son individualisme. L'auteur de *Man versus State* dénonçait « la grande superstition politique » de l'Etat omnipotent, « les péchés des législateurs », et « l'esclavage futur » des pays livrés au régime collectiviste. Mais la profession d'individualisme que renferment les *Faits et Com-*

1. P. 141. — 2. P. 134. — 3. P. 61.

mentaires ne me semble pas une redite oiseuse. Qu'on y voie une nouvelle protestation plus énergique et plus savoureuse contre les prétentions de l'État, ou simplement la répétition d'une doctrine précédemment exposée, on en tirera du moins une conséquence : on saura mieux, en toute hypothèse, quelle importance le philosophe attache à combattre les envahissements des pouvoirs publics.

Il ne convient pas d'examiner ici, par le détail, l'individualisme de M. Spencer. Nous en dégageons et nous en retenons simplement l'idée générale. Cette idée nous semble pouvoir combattre, ou tout au moins accuser par contraste, le mal de ces consciences modernes qui acceptent les pires servitudes et qui se croient libres, du moment qu'elles maudissent la loi de Dieu.

Que M. Spencer nous permette seulement de lui faire observer, ce que peut-être il ne contestera pas, qu'il n'a point reçu du protestantisme la devise : *Man versus State.* Encore moins le jacobinisme révolutionnaire tolère-t-il cette prétention que l'individu puisse revendiquer des droits en présence de l'État. Serait-ce donc de l'antiquité païenne qu'il a si bien appris que l'individu n'est pas le serviteur et la chose du pouvoir civil? La pensée catholique, cette pensée émancipatrice de la conscience, — qui a été affirmée dans le monde autant de fois que des hommes répondirent aux injustes prétentions des gouvernements humains : *non possumus*, et qui communique souvent d'honnêtes indignations et de nobles élans à ceux-là mêmes qui en méconnaissent l'origine, — tressaille encore dans les paroles par lesquelles Spencer proclame les droits de l'individu en face de l'Etat.

IV

Voici la troisième voie par laquelle il nous semble que M. Spencer devrait aboutir à une philosophie religieuse. Ici nous pouvons parler de progrès, d'ascension philosophique. D'après son propre témoignage, le célèbre penseur s'inquiète plus explicitement, depuis quelques années, des réalités supra-sensibles. Si l'étonnement est le germe et le stimulant des plus hautes spéculations; si la crainte, cette forme forte de l'étonnement est — comme on l'a dit, avec des exagérations, du reste — le commencement de la pensée religieuse, il est permis, à ce double titre, de

saluer, dans le dernier ouvrage de M. Spencer, l'aube d'une doctrine meilleure. M. Spencer s'interroge et s'inquiète : il s'interroge sur la destinée humaine ; il s'inquiète de l'infini qui l'enveloppe.

Pour juger à leur valeur ces graves dispositions, rappelons-nous tout d'abord que naguère on trouvait charmantes, dans certains milieux, les séniles bouffonneries de Renan, exaltant l'intérêt dramatique du vice dans le spectacle du monde, ou se proposant d'adresser, du fond de l'enfer, de spirituels placets à l'Eternel, pour lui représenter les injustes obscurités de l'épreuve à laquelle il nous soumet sur la terre. On admira, on tâcha d'imiter les plaisanteries du maître. L'infirmité de cet esprit « kaléidoscopique », — le mot est de M. Séailles, — qui déforma les plus grands problèmes en de grotesques railleries et qui pourtant fascina tant de regards, nous fera, sans doute, estimer à un plus haut prix la gravité du philosophe anglais. N'oublions pas les philosophes *scientifiques*, qui veulent disqualifier et bannir du domaine de la spéculation toute recherche sur les causes ou les fins. N'oublions pas les naïfs, mais audacieux négateurs qui ont victorieusement démontré que Dieu n'existait pas et que l'esprit n'était que vibration moléculaire.

« Les vieillards, écrit M. Spencer, doivent avoir bien des pensées communes. » En voici une qui se présente naturellement à son esprit, depuis quelques années. Quand il regarde, au printemps, les boutons qui s'entr'ouvrent, il se demande s'il verra une fois encore le renouveau de la nature. « Ne croyez pas, nous dit-il que les hommes qui vivent en dehors de la religion bornent leur curiosité aux limites de cette vie. Est-il possible que l'esprit possède moins de réalité que la matière? Est-il possible que notre vie s'achève avec le dernier tressaillement de notre corps? Mais, si l'homme se survit ailleurs, poursuit-il une existence individuelle ou va-t-il se mêler à un commun principe de tous les êtres, dont il se serait détaché pour un temps, comme un jet de flamme qui se dégage un moment du foyer? Le philosophe incline, hélas! vers le rêve panthéiste, où s'effondrent, tout à la fois, l'individualité de l'homme et celle du Premier Principe. Il lui reste le mérite d'avoir sérieusement abordé la question. Jadis le doute sur pareils sujets passait pour une déchéance et un scandale. Faut-il que, de nos jours, il constitue un progrès et, pour beaucoup, un

bon exemple! M. Spencer fait opposition, tout ensemble, aux dilettanti, qui voudraient escamoter par une jonglerie les problèmes qui nous intéressent le plus; aux disciples de Comte, qui tentent de les supprimer et de légaliser cette suppression par voie de prescription et d'oubli; aux négateurs enfin, qui tâchent d'imposer leurs solutions aussi perturbatrices que simplistes.

Une question sollicite particulièrement l'attention de M. Spencer, et lui découvre une échappée sur l'infini. Il tend son regard, un regard chargé d'admiration et d'effroi, vers les mystères de l'espace. « Il y a un aspect de la Grande Enigme, auquel on donne peu d'attention, mais qui, depuis quelques années, a fait plus souvent impression sur moi. Je ne parle pas des problèmes que font naître toutes les existences concrètes, depuis les soleils jusqu'aux microbes, mais des problèmes qu'offre cette forme universelle des existences concrètes : l'espace. Dans notre jeunesse, nous passons sans étonnement devant les vérités géométriques établies dans nos Euclides. Il nous suffit de savoir que, dans un triangle rectangle, le carré de l'hypoténuse est égal à la somme des carrés des deux autres côtés : on le démontre, et c'est assez. Quant à ce qui concerne les multitudes de relations remarquables entre les lignes et entre les surfaces, bien peu se demandent : pourquoi ces relations?... Comment se peut-il que cette forme vide des choses nous offre des vérités aussi incompréhensibles que les choses mêmes qu'elle renferme ? » Elle semble même dépasser la portée de notre intelligence, plus encore que les objets que nous atteignons par nos sens. « Théiste et agnostique doivent s'accorder à reconnaître les propriétés de l'espace comme nécessaires, éternelles, incréées. Depuis ces dernières années, la pensée que cet espace infini a toujours existé et doit toujours exister, produit en moi un sentiment qui me fait reculer d'effroi[1]. » Qu'on prenne garde à cette phrase, qui termine le dernier ouvrage et qui, peut-être, conclut l'œuvre philosophique de M. Herbert Spencer.

Lui-même nous avertit que les merveilleuses vérités groupées, de nos jours, sous le titre de *Géométrie de position*, ont pu, dans ces dernières années, attirer son attention sur le concept d'espace. Ne serait-ce pas aussi qu'un écho s'est transmis jus-

1. P. 203-205.

qu'à lui, d'une tradition philosophique qui remonte à Clarke et à Newton, et qui survit à l'idéalisme et au positivisme anglais? Newton revendiquait déjà, pour la question de l'espace, une place importante et, en vérité, un rôle divin dans la philosophie. Réceptacle illimité, immobile et invisible, qui enveloppe le monde, et que les corps occupent dans une parfaite compénétration, l'espace n'est pas Dieu, mais il exprime et manifeste son immensité : il est le *sensorium* où Dieu connaît l'univers sensible. La discussion de Clarke avec Leibniz n'a pas entièrement fait la lumière sur la véritable pensée de Newton. Nous connaissons mieux la théorie de Clarke. L'espace n'est pas une substance, mais un attribut, l'attribut nécessaire d'un être nécessaire. Il est immense, immuable, éternel, comme la durée. Sans la durée et sans l'espace, suites immédiates et nécessaires de son existence, Dieu ne serait point éternel et présent partout. Ainsi les ontologistes ont cru remarquer dans les idées générales une nécessité, une éternité, une infinité, qui non seulement supposaient, mais exprimaient directement la divinité.

Mais, on l'a depuis longtemps remarqué, l'espace n'est pas positivement éternel, infini et nécessaire, puisqu'il n'est pas un objet réellement existant. Du reste — et voilà ce qu'il faut reconnaître — nous comprenons, comme une éternelle et nécessaire vérité, qu'avant même la création et sans la création, l'étendue, réel attribut des corps et fondement de la notion d'espace, ainsi que des concepts mathématiques qui en dérivent, est concevable et participe à l'objectivité des possibles. Nous savons aussi que les limites actuelles des mondes ne fixent pas les bornes de l'espace, et que le domaine de l'étendue pourrait s'accroître d'une façon, non pas infinie, mais indéfinie.

Où ces restrictions nous mènent-elles? La troisième voie par laquelle il nous semblait que M. Herbert Spencer pouvait s'approcher de Dieu, ne serait-elle qu'un sentier perdu ou qu'une impasse? Nous pensons que ses méditations sur l'espace contiennent, pour employer une formule qui lui est chère, une « âme de vérité », une âme de religion. De même que, dans la notion d'espace qui nous est offerte, se confondent, je crois, — ou s'unissent, — deux éléments; ne pourrait-on pas dans les théories qu'elle supporte démêler un mélange — ou une synthèse — de deux argumentations classiques en théodicée? Deux éléments,

disons-nous, semblent concourir, dans l'esprit de Newton, de Clarke et de Spencer, à la représentation de l'espace : un concept et des images. M. Spencer nous dit bien, il est vrai, qu'il ne comprend pas les « existences concrètes » dans sa notion de l'espace. Mais lui attribuerait-il tant de réalité, s'il ne le remplissait de corps existants ?

Voici, dès lors, les deux arguments que nous tirerions de la théorie anglaise de l'espace :

D'abord, ce concept pur, auquel convient une sorte de nécessité, d'éternité et d'infinité, doit, comme toute notion et toute vérité, reposer sur un dernier fondement substantiel, qui lui communique quelque chose de sa réalité et de ses divins attributs ; puisque, d'une certaine manière, il subsiste indépendamment de tout esprit créé, et qu'il ne peut, du reste, trouver son appui et sa raison dernière en lui-même. Considération subtile, plusieurs diront : fragile, mais où l'on reconnaîtra, du moins, un argument cher à saint Augustin, à Bossuet, à Leibniz : l'argument des vérités éternelles.

Analysons ensuite la partie matérielle que nous croyons se mêler à la conception anglaise de l'espace, et ne nous hâtons pas de la rejeter comme une gangue inutile. Nous avons entre les mains un élément de qualité moins fine, mais d'une signification plus claire et d'une plus grande force de résistance. Au concept même de l'espace, disions-nous, s'ajoutent probablement, dans l'esprit de Spencer et de ses prédécesseurs, des images indécises de choses réellement existantes. Or, est-il surprenant qu'au souvenir, plus ou moins explicite et conscient, des étendues réelles que leurs yeux ravis ont contemplées ou soupçonnées, ils songent d'immensité divine ? Si la beauté de l'univers reflète et représente la divine splendeur, comment nier que la majestueuse étendue des mondes prouve et symbolise l'immensité de Dieu ?

Trois sujets, disions-nous, sollicitent particulièrement l'attention de M. Spencer, et représentent pour lui les invitations et les promesses d'une lumière plus pure : la causalité, la personne humaine, l'au-delà et l'infini. N'eût-il fait que répéter sur ces matières des réflexions déjà proposées par lui, cette répétition elle-même, dans un ouvrage qui est un testament philosophique,

ne manquerait pas d'intérêt et de signification. Mais les *Faits et Commentaires* présentent autre chose qu'un résumé ou des extraits de doctrines déjà connues. Quoi qu'il en soit des deux premiers chefs de considérations, celui que nous indiquions en dernier lieu a provoqué, depuis quelques années, dans l'esprit de M. Spencer, — lui-même le déclare, — des pensées nouvelles, ou un renouvellement de curiosité, d'admiration et d'effroi. Est-ce enfin par hasard, sans intention et sans motif que, sur le point de conclure l'ouvrage qui va clore, pense-t-il, sa carrière philosophique, M. Herbert Spencer consacre son dernier chapitre aux questions suprêmes, *ultimate questions*?

Xavier MOISANT.

BIBLIOTHEQUE ACADÉMIE COMMERCIALE, QUE.

UNE ŒUVRE SOCIALE AU XVIIIe SIÈCLE

L'histoire des *Congrégations de la Sainte-Vierge* est encore à faire. Nous ne parlons pas de l'histoire de leur origine et de leur constitution, déjà racontée par plusieurs auteurs qui se sont plus ou moins répétés les uns les autres, mais de l'histoire de leur fonctionnement et de leurs œuvres. Celle-ci serait pleine de révélations : on y verrait surtout l'action sociale exercée sur la classe des humbles et des travailleurs par les *Congrégations de Messieurs*, *de Marchands*, *d'Artisans* que les Jésuites du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient coutume d'établir dans les villes où ils tenaient un collège ou une résidence.

La matière de cet ouvrage est dispersée dans des documents authentiques, conservés, mais trop oubliés, aux archives d'un bon nombre de nos villes. Ce sont des renseignements précis, des faits mentionnés dans les registres des *conseils* de ces congrégations ou dans leurs livres de comptes. Une seule difficulté s'offrirait à l'historien : l'étonnante diversité des moyens concourant au même but. La variété dans l'unité, n'est-ce pas, d'ailleurs, quand il s'agit d'œuvres humaines, la marque du bon sens et aussi du succès ?

Le progrès de la foi dans les âmes des riches, le soulagement spirituel et temporel des humbles, telle était la fin poursuivie par les Jésuites ; mais leurs procédés variaient suivant le milieu, suivant les usages du pays, les dispositions des personnes et cette foule de circonstances auxquelles tout organisateur doit se plier.

Outre la congrégation établie au collège même pour les élèves d'élite, et dont il n'est pas ici question, les Pères fondaient deux ou trois autres congrégations pour la ville : l'une dite des Messieurs était ouverte aux gens de la haute classe, prêtres ou laïcs ; celle des Marchands était pour la classe moyenne ; celle des Artisans, pour ceux qui vivaient de leur labeur. L'idéal était de pouvoir organiser ces trois groupes ; le bien, semble-t-il, devait ainsi se produire plus à l'aise. On réunissait les mar-

chands aux artisans quand on ne pouvait faire mieux ou quand on y voyait plus d'avantages[1].

Comment ces congrégations de la Sainte-Vierge, avec leur but et leurs usages essentiellement pieux, pouvaient-elles servir à améliorer le sort du pauvre et du *travailleur*? Disons en réponse générale : les congrégations d'hommes riches ou aisés trouvaient dans leurs statuts mêmes l'obligation de secourir l'indigence, et dans leurs règlements spéciaux la façon dont ces secours seraient appliqués, — les congrégations d'ouvriers offraient à leurs membres les bienfaits spirituels et matériels de toute association, de toute confrérie religieuse, où la *fraternité* n'est pas un vain mot.

Mais voici un document qui nous donnera une réponse précise et probante, la réponse des faits.

Il s'agit de la *Congrégation des Messieurs* dirigée par les Jésuites de Caen au commencement du dix-huitième siècle. La lettre qui suit, conservée dans un manuscrit de la bibliothèque municipale[2], est écrite par un Père de cette ville, — sans doute le *directeur* de la congrégation, — en réponse à l'un de ses confrères, qui lui avait demandé des renseignements sur les œuvres charitables fondées par les congréganistes.

« Mon Révérend Père,

« ... Je vous diray que nous n'avons point à la Congrégation de règlement dans les formes pour l'exercice des œuvres de miséricorde, mais seulement quelques pratiques qu'on observe avec édification et que voicy.

« Premièrement, ces Messieurs ont fait entre eux une bourse commune pour prester sans intérêt à de pauvres artisans, marchands et autres et les aider par ce moyen à se maintenir dans leur profession, pour la reprendre s'ils ont été obligés par leur pauvreté de l'abandonner. Pour n'estre pas trompé, on a la précaution de prendre d'eux de bons gages et de s'assurer par des

1. A Caen, il ne reste trace que de deux congrégations d'hommes, celle des *Messieurs* et celle des *Artisans*. Rouen possédait en plus celle des *Marchands*. A Rennes, les *marchands* et les *artisans* étaient ensemble.

2. In-folio 131, n° 154 du catalogue. C'est par erreur ou ignorance qu'un bibliothécaire a inscrit sur ce recueil manuscrit le titre : *Congrégation des Artisans*. Toutes les pièces qui s'y trouvent appartiennent à la *Congrégation des Messieurs*. Ceux des registres des *Artisans* qui ont été conservés, sont cotés in-4 34, et in-4 35 (Nos 155 et 156 du catalogue).

informations, qu'on fait avec prudence et charité, qu'ils sont dans le besoin, qu'il y a lieu d'espérer que par leur industrie et leur travail ils profiteront des secours qu'on leur procure et se mettront en estat de rendre peu à peu ce qu'ils ont reçu tout à la fois ; on observe même, autant qu'on le peut, de ne leur point donner l'argent en espèces, parce qu'il arriveroit quelquefois qu'ils le dépenseroient inutilement, mais de s'employer de concert avec eux à leur achetter les choses qui leur sont nécessaires pour leur vacation, comme outils, laines, bois, cuir, fil, chevaux, bestiaux, etc., etc. Ils présentent à M. le secrétaire une espèce de requeste adressée à MM. de la Congrégation. Le Père nomme trois commissaires pour l'examen ; on écrit leurs noms au bas de la requeste ; ces trois commissaires, qui sont pour l'ordinaire un ecclésiastique, un homme marié et un jeune homme, tantost les uns, tantost les autres, font les informations avec une grande exactitude et un grand secret, affin de ne point faire de peine à ceux qu'on veut soulager ; après quoi ils écrivent au bas de la requeste leur avis et le signent, et ensuite le Père, vu cet avis, après avoir luy-même examiné la chose avec soin, dit au secrétaire ce qu'il faut qu'il face ; et, si la requeste est consentie, le secrétaire fait faire par le supliant une obligation qu'on ne lui rend avec ses gages que lorsqu'il a achevé de payer toute la somme qu'on luy a prestée. Voilà, mon Révérend Père, la première pratique de Messieurs de la Congrégation.

« Le second consiste à visiter toutes les semaines, depuis la Toussaint jusqu'aux premiers jours de May, tous les pauvres des six paroisses des six fauxbourgs, où il n'y a pas assez de personnes riches pour les assister. M. le Curé envoye au Père le rolle de tous ses pauvres avec le lieu de leur demeure. Le Père fait la division de ce rolle en plusieurs billets, tantost plus tantost moins, suivant le nombre des pauvres de la paroisse ; les billets se distribuent au commencement de chaque mois à Messieurs de la Congrégation qui s'unissent trois à trois : un ecclésiastique, un homme marié et un jeune homme, et prennent jour pour aller ensemble faire la première visite de leurs pauvres ; et le dimanche suivant, après vespres, ils font en présence de l'assemblée le rapport de la misère des pauvres qu'ils ont visités. Après quoy on arreste ce qu'il faut donner à chacun d'eux pour les aider à subsister ; et si les trois congréganistes chargés de ce billet peuvent

faire eux-mêmes cette dépense, ils la font avec plaisir ; s'ils ne peuvent pas, ce n'est pas une singularité, c'est même l'usage de prendre dans la bourse commune de la Congrégation ce qui est nécessaire pour l'exécution des billets. Vous me demanderez ce qu'on donne aux pauvres dans ces visites ? Du pain, du linge, des couches pour séparer les personnes d'une même famille et prévenir par ce moyen de grands désordres. Mais le principal avantage regarde le spirituel ; on console les pauvres, on les exhorte à la patience et à la fréquentation des sacrements ; on instruit les enfans en présence de leurs parens ; on découvre quelquefois des désordres secrets ou scandaleux auxquels on remédie de concert avec MM. les Pasteurs ; on accommode les différends, etc...

« La troisiesme pratique consiste à faire aprendre des métiers suivant leur inclination et leurs talents à des garçons pauvres mais industrieux qu'on a connus en faisant la visite de leurs familles. Or, cela en trois manières : ou au concours, en préférant ceux qui sont le mieux instruits de la doctrine chrestienne (ce qui ne laisse pas de contribuer à engager tous ceux qui y prétendent à s'appliquer à l'instruction) ; — ou, dans l'égalité, on tire au sort ; — ou enfin, quand une famille est fort chargée d'enfans, on prend celui qui paroist le plus propre à réussir. Lorsque le choix est fait en quelqu'une de ces trois manières, le Père nomme trois Messieurs de la Congrégation pour faire le marché avec un maistre et suivre cette affaire jusqu'à la fin de l'aprentissage ; après quoy la charité engage les trois messieurs à donner leur protection à leur élève et à l'aider à s'établir.

« Quatriesmement, nous éprouvons en général que la meilleure manière d'assister les pauvres qui se portent bien, c'est de les faire travailler en faisant pour cela les avances nécessaires, qu'ils ne peuvent faire eux-mêmes. On les paye bien pour leurs peines ; on les tire de l'oisiveté ; on leur épargne la honte de la mendicité, et leurs ouvrages, dans le débit qu'en font par charité des personnes vertueuses et entendues, produisent quelquefois un profit considérable qui retourne encore au bénéfice des pauvres et met en état de continuer et perpétuer les bonnes œuvres quand il plaît au Seigneur d'y donner sa bénédiction.

« La cinquiesme pratique est par rapport aux pauvres malades des six paroisses des fauxbourgs. On leur preste pendant tout le cours de leurs maladies des draps, des chemises et autres linges

nécessaires et on leur procure la nourriture et les remèdes qui peuvent contribuer à leur guérison. Cela se fait avec ordre. On entretient dans chaque paroisse un magasin de linges entre les mains de quelques personnes dévotes qui se chargent de le garder, de l'envoyer aux pauvres malades et de le retirer après la maladie ; et, afin d'entretenir ces magasins particuliers, on en a un général dans la ville, qui est aussi entre les mains de quelque personne vertueuse qui se preste volontiers pour une si bonne œuvre. Sept Messieurs sont nommés pour visiter de temps en temps les sept magasins et en rendre compte à la Congrégation ; et quand ce linge qui a servi aux malades, est usé, on le donne aux pauvres mères pour emmailloter et tenir proprement leurs petits enfants, ou bien on en fait du charpi pour panser les pauvres qui ont des ulcères, à quoi se sont apliqués depuis plusieurs années quelques-uns de nos Messieurs, distingués par leur naissance et par leur mérite.

« Une sixiesme pratique de la Congrégation produit un bien spirituel d'autant plus solide qu'il dure dans plusieurs pauvres jusques à la mort. C'est une retraite spirituelle qu'on fait faire tous les ans, aux fêtes de Noël, à vingt-cinq pauvres filles ou femmes, nommées par Messieurs de la Congrégation, qui ont démeslé dans leurs visites celles qui en avaient le plus besoin. Ils en choisissent quatre ou cinq dans chacune des six paroisses, et, afin d'étendre ce bien à plus de personnes, ils ne nomment les mêmes qu'au bout de neuf ans. On a même, dans le choix qu'on fait, une attention qui n'est pas indifférente ; c'est de procurer ce bien principalement à deux sortes de personnes : à celles qui sont âgées afin de les préparer à la mort par une bonne confession généralle, et à celles à qui, dans un âge moins avancé, le caractère de leur esprit et leur conduite passée rendent ce secours plus nécessaire.

« Septiesmement, les pauvres de la prison n'ont point échappé à la charité de la Congrégation. Elle entretient en leur faveur un magasin particulier de linge tant pour les valides que pour les malades, de manière que les valides ont tous les huit ou tous les quinze jours, selon les saisons, des chemises à changer qu'on a soin de faire blanchir sans qu'il leur en couste. Et quand ils sont malades, ils ont en outre toute sorte d'autre linge, comme les pauvres malades des fauxbourgs, et on leur procure comme à eux le secours des médecins et les remèdes et bouillons nécessaires.

Plusieurs personnes qui ne sont pas de la Congrégation se sont unies à ceux qui en sont pour envoyer tous les jours de la soupe aux pauvres des prisons. Ils ne manquent point aussi de trouver parmy nos Messieurs des avocats charitables. Il y a quelques années que la congrégation leur fit présent de la *Vie des Saints*, avec le sceau de la Congrégation, affin de les engager à conserver ce livre plus soigneusement. Chaque jour, après la prière commune, ils lisent la vie du saint du jour, et cette lecture leur est fort profitable.

« Le zèle de la Congrégation s'étend encore jusques aux missions tant au dehors qu'au dedans du royaume. On a contribué aux unes et aux autres selon ses moyens.

« Je souhaite, mon Révérend Père, que le détail que vous avez voulu que je vous fisse contribue suivant vos intentions à la gloire de Dieu.

« J'ay l'honneur d'estre avec respect dans l'union de ses saints sacrifices,

« Mon Révérend Père, de Votre Révérence le très humble et très obéissant serviteur en Notre-Seigneur.

« A Caen, 15 août 1720[1]. » (*Sans signature.*)

Ainsi, au commencement du dix-huitième siècle, sous la direction et par l'initiative évidente des Pères jésuites de Caen, dans une de leurs congrégations on voyait fonctionner :

1° Le prêt sur gages entendu de la manière la plus parfaite;

2° L'œuvre des apprentis ;

3° L'assistance par le travail, grosse question du dix-neuvième et du vingtième siècle;

4° L'œuvre des dispensaires : aliments, remèdes et consultations médicales gratuites;

5° L'œuvre des prisons;

6° La visite régulière des pauvres, leur soulagement par des aumônes en argent et en linge, et cela avec une perfection dont n'approchent peut-être pas, si fécondes qu'elles soient, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul : nous ne leur connaissons pas, en effet, ces magasins de linge installés dans les paroisses indigentes.

1. Recueil manuscrit, in-folio 131, p. 46 *sqq.* — Ce document est évidemment une copie.

Et, chose qu'il est bon de répéter, *une seule congrégation* avait assez de ressources et de zèle pour maintenir prospères — en même temps que plusieurs autres dont il sera parlé tout à l'heure — ces six grandes œuvres de charité, qui à notre époque nécessiteraient sans doute six institutions différentes.

*
* *

A côté de cette *lettre*, et dans le même recueil, nous avons trouvé de nombreuses pièces se rapportant toutes à la *Congrégation des Messieurs* : délibérations, recettes, dépenses, demandes de secours, enquêtes et autres notes dignes de figurer sur l'aide-mémoire d'un secrétaire ou d'un trésorier. Elles nous permettront de juger sur le fait la marche de cette belle entreprise chrétienne et sociale.

La lettre, on l'a vu, est datée du mois d'août 1720. Les œuvres qu'elle énumère ont été décidées et commencées déjà depuis vingt ans. C'est, en effet, à la date du 29 novembre 1699, dans l' « assemblée extraordinaire et généralle des Messieurs de la Congrégation[1] », tenue en leur chapelle sous la présidence du P. Kergariou, leur directeur, qu'il faut faire remonter, non la première idée, mais le plan complet et détaillé de toute cette organisation charitable. Il eût été facile de publier *in extenso* le compte rendu de cette délibération ; il est plus circonstancié que la *lettre* et écrit en termes plus touchants. Un scrupule d'historien nous en a empêchés : ce compte rendu ne contient en fait que des *résolutions*; la lettre certifie la *réalisation* dans l'espace d'un certain nombre d'années.

Quoi qu'il en soit, ce document, avec plusieurs autres, va nous aider à prendre une vue plus complète de l'ensemble. Nommons d'abord les hommes de bien qui se trouvent le 29 novembre auprès du P. Kergariou et dont il est fait mention dans le compte rendu. C'étaient « MM. le curé, de Notre-Dame, du Roucheray, Coquerel et de Belleville, prêtres; MM. de Montcanisy, de Dampierre, de Montfleury, de Benonville, de Cauvigny, Vaucelles, Lecoq, Férou, Lemarchand, Lislaye de Poignavant, Lesage, Molliens, de la Guivagère, d'Argences et Duboscq-Lecoq, secrétaire et receveur de ladite congrégation[2] ».

1. In-folio 131, p. 20 *sqq*.
2. Dans d'autres pièces nous trouvons encore nommés comme membres

Après la récitation du « *Veni Creator* et des prières ordinaires, pour implorer le secours du Saint-Esprit par l'intercession de la très sainte Vierge », ces messieurs constatent « que le nombre et la misère des pauvres de cette ville augmentoient de jour en jour », et comme « de tout temps on s'étoit attaché particulièrement à assister ceux des fauxbourgs », dont les souffrances moins connues étaient plus délaissées, le moment semble venu de « faire un fonds commun de deniers qui seront destinés uniquement pour leur soulagement et pour leur subsistance ». La *lettre* nous a dit peu de chose sur cette question importante de la caisse de secours. Voyons donc quels étaient là-dessus les projets de ces messieurs.

« Ce fonds sera d'abord composé des aumônes que chacun des Messieurs de la Congrégation faira à cette fin selon sa dévotion et les sentiments de la compassion que doit inspirer à de véritables congréganistes l'extresme nécessité dans laquelle sont ces pauvres.

« Pour recevoir ces deniers et tenir état de ce fonds particuliers et de l'usage auquel il sera employé, on choisira... un receveur et un sous-receveur, lesquels tiendront registre fort exact des sommes qu'ils recevront et ensuite de l'employ de ces deniers.

« Afin que Messieurs de cette congrégation qui feront ces sortes d'aumônes en puissent avoir tout le fruit et le mérite devant Dieu, les dits receveurs et sous-receveurs garderont inviolablement le secret qu'on doit garder en ces rencontres, ainsy qu'il est prescrit par les articles qui ont déjà été arrestés pour l'exercice des œuvres de charité.

« Afin que ceux du dehors ne soient pas privés absolument d'entrer en société de bonnes œuvres avec cette congrégation, on pourra grossir un jour ce fonds des aumônes que les personnes charitables, qui ne sont point de cette congrégation, y pourront joindre dans la suite. »

de cette congrégation : MM. de Grainville, grand-chantre de Bayeux ; de la Bonneville, supérieur des Ermites de Saint-Sever ; de Sainte-Marie, prieur de l'abbaye de Fontenay ; Levalley de la Cardonnière, Du Pont, Madurel, Brière, d'Entremont, prêtres ; MM. de Groucy-Harouard, d'Asserville, Robillard, de la Madelène, Guérard, conseiller et avocat du roi ; de Camilly, conseiller au Parlement ; d'Etterville ; Le Boucher, conseiller du roi et doyen du présidial ; Le Tremançois, avocat, etc.

Dans cette même assemblée, il fut décidé formellement que « ce fonds d'aumônes extraordinaires, qui pourra devenir un jour considérable, sera appliqué uniquement à prester des deniers aux pauvres particulièrement des fauxbourgs » pour les aider à « entretenir leur négoce, soutenir leurs anciens travaux, faire aprendre métiers à ceux qui sont devenus en aage de pouvoir travailler ».

Un mois plus tard, le 24 janvier 1700, dans une autre assemblée générale[1], il fut représenté que le fonds destiné aux ouvriers sans travail s'élevait déjà à la somme de cent cinquante livres. Il était donc « à propos de commencer à en faire l'employ ». La première démarche qui s'imposait à ces messieurs, serait « de s'instruire par eux-mêmes de la misère des pauvres des fauxbourgs », et ils jugèrent que le meilleur moyen « estoit de s'assujétir à leur rendre de temps en temps visite ». A cette occasion, quelqu'un fit remarquer « qu'on ne manqueroit pas de découvrir dans ces sortes de visites certains pauvres, lesquels, quoyqu'ils ne manquent ny de travail, ny d'ustensiles propres à faire subsister leur métier... ne laissent pas cependant de souffrir beaucoup pour n'avoir pas toute la santé, toute l'aptitude d'esprit et de corps nécessaire... et qu'il estoit du devoir de Messieurs de cette congrégation de chercher encore à soulager ceux-ci sans déroger néanmoins à ce qu'ils avaient projetté de faire pour ceux-là ». Qu'à cela ne tienne, la charité ne s'embarrasse pas pour si peu. On recherchera donc les pauvres les plus nécessiteux des six paroisses des faubourgs; les congréganistes leur feront en les visitant des aumônes de leur propre fonds, ou s'emploieront à les faire assister par d'autres personnes charitables, ou encore leur appliqueront les aumônes qui ont été mises secrètement dans le tronc et le produit des quêtes faites à la porte de la chapelle.

La générosité des membres de la congrégation et celle des personnes étrangères permit de faire face aux dépenses nécessitées par ces deux bonnes œuvres. Il existe encore un « registre secret[2] » des donations destinées aux prêts. Devant le nom du donateur figure le montant de son aumône. On y voit, à différentes dates, M. de Dampierre inscrit pour vingt-huit livres, M. de Benonville pour quatorze livres, M. de Montcanisy pour quarante-deux

1. In-folio 131, p. 23 *sqq*.
2. *Ibidem*, p. 1 *sqq*.

livres, etc... Le R. P. Kergariou apporte souvent sa large part : ici soixante-sept livres, là cent six livres, ailleurs cent trente-deux... C'étaient, à n'en pas douter, les aumônes que son industrie avait obtenues des personnes pieuses désirant contribuer aux charités de la congrégation dont elles ne faisaient point partie. Dès février 1701, le total de cette recette était de neuf cent onze livres ; il montait à neuf cent soixante-six livres deux ans plus tard[1].

L'argent n'était point gaspillé. On peut voir par un acte du 1er octobre 1706 que ces messieurs savaient lui trouver de bons placements. A cette date, les prieure, sous-prieure et dépositaire des Religieuses-Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Caen « confessent avoir vendu et constitué à messieurs de la congrégation établie dans le collège royal des R. P. Jésuites à Caen sous le titre de la Purification de la sainte Vierge... la somme de cent livres de rente au denier vingt, payable en cette ville par chacun an... moyennant la somme de deux mil livres présentement payée comptant, que les dits sieurs de la congrégation ont déclaré provenir d'aumosnes qui ont esté faites entre leurs mains pour aider à continuer [leurs] œuvres de charité... »

Deux mille livres d'aumônes, voilà une jolie somme, si l'on tient compte de la valeur de l'argent au début du dix-huitième siècle. Du reste, ce ne devait pas être là tout le trésor de la Congrégation : elle avait sans doute d'autres placements, et gardait en caisse de quoi parer aux nécessités courantes.

Non seulement les fonds étaient déposés en lieu sûr, mais de plus les congréganistes, se conformant aux décisions de l'assemblée générale, n'en disposaient qu'avec précaution et en exigeant des garanties. Il avait été entendu qu'on ne prêterait « qu'aux gens de bonnes mœurs, qui ne sont ni ivrognes ni débauchés ». La lettre nous a déjà édifiés à ce sujet; toute demande d'un secours pécuniaire était faite par écrit, suivie d'une enquête, dont le résultat, libellé lui aussi, était signé des congréganistes qui en avaient été chargés. Citons un modèle entre beaucoup d'autres :

« Denis Baton supplie Messieurs de la Congrégation de vouloir

1. Au début du dix-huitième siècle une livre équivalait à 1 fr. 80. Cf. Bally, *Histoire financière de la France*, t. II, p. 298.

bien luy aider d'une somme de cinquante livres pour le faire recevoir maistre formier tourneur cassetier.

« C'est un jeune homme de bonne vie et mœurs. Il demeure rue Saint-Jean, proche le pont Saint-Pierre. Pour assurance de la somme qu'il demande il donne pour caution le sieur Leroux, maistre cordonnier, demeurant dans la rue du Goullet, paroisse Notre-Dame. »

[Et plus bas, d'une autre main :]

« Après nous estre informé des mœurs et conduite du dit Baton, l'avoir visité dans sa maison, nous croyons qu'on peut avec seureté lui prester la somme de cinquante livres pour le faire passer maistre formier tourneur cassetier, à la caution solidaire du dit Leroux, maistre cordonnier, laquelle somme il rendra dans un an de mois en mois, en douze payemens.

« Délibéré à Caen, le cinq juillet mil sept cens un.

« Detterville, Dargences, Duboscq-Lecoq[1]. »

L'ouvrier qui avait mérité pareille bienveillance devait encore offrir des gages ou signer une obligation. Par exemple :

« Je soubsigné, Nicolas Ancelle, faiseur d'écritoires, demeurant de présent paroisse Saint-Martin de Caen, reconnais devoir à M. Guérard, conseiller et advocat du roy en la vicomté de Caen, la somme de soixante livres qu'il m'a prestée ce jourd'huy; pour payement de laquelle somme je consens qu'il reçoive en mon lieu et place de M. Gabriel Collet, boulanger à Caen, mon locataire, demeurant rue de Froide-rue, la dite somme de soixante livres en trois termes... ce que le dit Collet a consenti faire et payer aux mains du dit sieur Guérard sur le loyer dont il sera redevable au dit Ancelle.

« Fait le vingt huit juin mil sept cens trente huit.

« Ancelle, Collet. »

Cette date, 1738, prouve assez que l'œuvre résolue en 1699 résista sans languir à l'épreuve du temps, ce redoutable ennemi de la persévérance et des bons désirs.

1. In-folio 131, p. 64.

*
* *

Mieux encore ; le curieux manuscrit de la bibliothèque de Caen atteste l'exercice de plusieurs autres œuvres de miséricorde par l'entremise de cette même congrégation, preuve indéniable de ses ressources et de son action sociale, et que la lettre du 15 août 1720 a passées sous silence.

D'abord l'article 16 de la délibération du 29 novembre 1699 nous apprend que ces messieurs n'oublièrent pas les « pauvres jeunes et vieux qui se trouveront hors d'état de gagner leur vie par aucun travail » ; il fut décidé « qu'on s'emploiera avec zèle et sans se rebuter à les faire mettre aux hôpitaux ».

De plus, à la page 5 du même recueil on peut lire, de la main du trésorier :

« Le samedy 12 décembre 1705, le R. P. Kergariou et M. de Monteanisi ont déposé en mes mains trois cens livres de la part de Mme de Hermanville, qui les a donnés pour délivrer cinq prisonniers pour faits civils ou amendes pécuniaires. »

Cette somme fut facilement dépensée. Suivent, en effet, un certain nombre de mentions comme celle-ci : « Le 4 janvier 1706, Jacques Mircy, retenu prisonnier pour cent cinquante livres restant de trois cens livres d'amende pour faux saunage... a été élargi... au moyen en partie de la somme de soixante-dix livres qui luy a été fournie des deniers cy dessus. — Le 24 décembre 1705, Jacques le Carpentier, prisonnier depuis onze mois pour droits de détail de boissons, et Pasquet, prisonnier du 14 septembre dernier pour le prix de sel achepté en gabelle, ont été élargis moyennant cinquante et soixante livres, en exécution des ordonnances de M. Foucaut, conseiller d'État, du dit jour, lors de sa visite », etc., etc.

Ces notes de comptabilité, si sèches qu'elles soient, ne sont-elles pas bien éloquentes ? Quand même il ne s'agirait là que d'une donation passagère et d'un fait particulier, ne voit-on pas que cette charitable industrie dut être inspirée à ces messieurs par quelqu'une de leurs autres œuvres, la visite des pauvres, par exemple, ou l'œuvre des prisonniers ? Dans leurs relations avec ces malheureux, le Père et ses congréganistes durent en trouver dont le principal crime avait été la misère, et dont la délivrance était

d'autant plus pressante que leur détention augmentait les besoins de leur famille. Il suffisait d'intéresser à leur sort quelque personne charitable. C'est un art de découvrir l'indigence et de la faire soulager. Avouons que ces messieurs y étaient passés maîtres.

N'est-ce pas aussi sous l'inspiration de cet art bienfaisant qu'ils surent étendre au loin et au profit des âmes les secours de leurs pieuses libéralités ? La lettre de 1720 parle de retraites pour les femmes et de l'aide apportée « aux missions tant au dehors qu'au dedans du royaume ». Elle ne dit rien d'une autre œuvre de miséricorde spirituelle souverainement utile et très développée dès le dix-septième siècle par les Pères de la Compagnie de Jésus, l'œuvre des catéchismes. Celle-là encore fut favorisée et soutenue, dans les paroisses pauvres de Caen, par les subsides et le dévouement de la Congrégation des Messieurs de cette ville. Nous pouvons l'affirmer, grâce à une pièce, informe il est vrai, mais datée et fort précise : c'est le brouillon d'un acte authentique où l'on a omis seulement quelques noms propres et dont voici les passages principaux :

« Nous prieure, sous-prieure... confessons avoir vendu et constitué à Messieurs de la Congrégation... représentés par MM. de Lavalley de la Cardonnière, prêtre, préfet, — Morin, escuyer, sieur de Montcanisy, Vicaire du Désert, assistans, — Lecoq, sieur du Boscq, conseiller du roy en l'élection de Caen, et le Poutrel, sieur d'Argences, receveurs présens et acceptans... la somme de trente-cinq livres huit sols de rente au denier vingt, payable en cette ville de Caen... la dite rente constituée moyennant la somme de sept cent huit livres, à nous payées comptant, que les dits sieurs ont déclaré provenir d'aumônes qui ont été faites entre leurs mains pour en estre les intérêts, qui reviendront de trois ans en trois ans à la somme de cent six livres quatre sols, employés sçavoir : cent livres pour le prix qui sera proposé au concours du catéchisme général qui se fera suivant le réglement du 25 de décembre 1708, de trois ans en trois ans, aux pauvres enfans, garçons et filles, des six paroisses des fauxbourgs de cette ville... et des six livres quatre sols d'excédent en estre employé quarante et un sols quatre deniers à acheter des catéchismes du diocèse, des images et des chapelets pour estre distribués par MM. les Ecclésiastiques qui feront aussi par chacun an les caté-

chismes particuliers dans les dites paroisses des fauxbourgs[1]. »

Que de choses bonnes et pratiques dans ce vieux papier! N'est-ce pas un usage trop peu répandu de nos jours, ce concours et ce prix de catéchisme pour les enfants de plusieurs paroisses d'une même ville? Et pourtant, quel admirable moyen d'émulation qui profite non seulement à eux, mais aussi à leurs parents!

Notre but, en publiant ces précieux débris d'un ancien registre de trésorier, était de montrer ce que pouvait à cette époque pour le soulagement et le bonheur des classes pauvres, la réunion de quelques prêtres et de quelques catholiques sous la conduite d'un religieux au cœur d'apôtre. Il est vraiment difficile de découvrir ce qui pouvait alors manquer aux faubourgs de Caen comme assistance matérielle et morale, et quelle misère pouvait échapper aux filets d'une bienfaisance si pénétrante et si industrieuse.

Henri FOUQUERAY.

1. In-folio 131, p. 42.

CORRESPONDANCE DE CHINE

UNE NOUVELLE

INSURRECTION AU TCHE-LI S.-E.

EN MAI 1902

Après l'écrasement des Boxeurs, il s'est produit, dans une région déjà troublée par ces rebelles, une autre insurrection de caractère assez différent, quoique connexe avec la précédente, et sur laquelle on n'a guère eu en Europe que des renseignements confus et peu exacts. Un missionnaire du pays, le R. P. Becker, décoré de la croix de la Légion d'honneur pour les services qu'il rendit au corps expéditionnaire français lors des troubles des Boxeurs, a bien voulu nous envoyer sur ce sujet une relation, qu'on lira sans doute avec intérêt. On y verra mis en lumière certains côtés peu connus de la vie chinoise, et l'on comprendra mieux la complexité des problèmes à résoudre pour la pacification définitive de l'Empire Céleste et son accession à la civilisation occidentale.

A cette heure où le gouvernement chinois est arrivé à dompter, au moins momentanément, l'insurrection du Wei-hien, il ne sera pas inutile d'en indiquer avec l'impartialité de l'histoire les causes et les principaux incidents. Si cette révolte est demeurée locale, sans s'étendre comme l'espéraient les meneurs, cela a tenu à la promptitude de la répression et au grand nombre des soldats du vice-roi du Tche-li, qui vinrent renforcer les réguliers du pays, sur la fidélité desquels on ne pouvait pas compter.

Les rebelles furent les milices rurales des sous-préfectures du Koang-tsoung, du Kiu-lou, du Wei-hien et de l'est du Nan-koung. Cette espèce de garde nationale s'appelle en chinois *min-t'oan* (peuple-association) ou *Lien-tchoang-hoei* (Société d'union des villages). L'origine de ces milices date de 1862, époque de l'invasion du Tche-li par les rebelles *Pai-lien-kiao* (Société du

Nénuphar blanc)[1]. Pour se défendre, les gros villages s'entourèrent de remparts en terre, et les habitants firent à frais communs fondre des canons de tout calibre, fabriquer de la poudre et des projectiles, des fusils à mèche, et des fusils de rempart (*tai ts'iang*) que l'on portait à deux ; ils y ajoutèrent des sabres et des lances. Tous les hommes en état de se battre furent exercés et partagés en trois groupes. Le premier groupe, renfermant les plus jeunes, devait se tenir prêt à marcher à la première alerte. Les deux autres formaient la réserve. Le signal de mobilisation était, paraît-il, une plume de poule collée sur la convocation (*Ki mao-tie*). Chaque village eut son chef militaire nommé *t'oan t'eou*. Ce chef gardait en dépôt les armes, les munitions et les drapeaux. Il était indépendant et pouvait à son gré accorder ou refuser son concours, quand des voisins en détresse réclamaient son assistance. De plus les villages organisèrent des associations de défense mutuelle pour certaines occurrences ; de là le nom, déjà mentionné, de *Lien-tchoang-hoei* et la création de chefs supérieurs commandant les milices de plusieurs villages et d'un chef suprême pour toutes les milices d'une région.

Ce fut le Nan-koung-hien qui fut des premiers au Tche-li à organiser ses milices, et le groupe le plus renommé fut précisément le *Cheu pa Ou ts'ounn*, ou groupe des dix-huit villages *Ou*, celui-là même qui vient de se faire battre par les soldats du vice-roi Yuen-cheu-kai. Le Chan-tong s'organisa aussi en *t'oan* et, il y a une vingtaine d'années, quand Mgr Anzer, alors simple missionnaire, fut si cruellement battu, c'était un *t'oan t'eou* qui présidait à l'exécution. Les sous-préfectures voisines du Wei-hien, du Tsing-ho et du Koang-tsoung, s'organisèrent dès cette époque sur le modèle des milices du Nan-koung.

Ces milices protégèrent efficacement les populations ; en 1862, elles repoussèrent les attaques des *Pai-lien-kiao*, et en 1866, elles luttèrent avec avantage contre les *Nien-fei* (brigands Nien), et aussi contre les réguliers chinois qui achevaient, là où ils passaient, le pillage commencé par les brigands Nien. Le chef des *t'oan* du *Cheu pa Ou ts'ounn* fut même récompensé alors d'une veste jaune pour les bons services qu'il avait rendus. Quand le pays eut retrouvé la paix, les *t'oan* conservèrent leurs armes et

1. Cf. *Vie de Mgr Dubar*, par le P. Leboucq, chap. VIII, p. 209.

leur organisation ; ils devinrent une puissance locale, avec laquelle les mandarins eurent plus d'une fois des difficultés, à l'occasion des impôts et des corvées demandées au peuple.

En 1900, pendant la crise des Boxeurs, certains *t'oan* se joignirent à eux contre les chrétiens, catholiques ou non ; d'autres refusèrent leur concours aux rebelles, disant hautement que les chrétiens n'étaient pas leurs ennemis.

Vers la fin de 1900, quand les troupes internationales eurent occupé le nord du Tche-li, les *t'oan* du Nan-koung et leurs voisins recommencèrent leurs exercices, afin de s'opposer aux Européens s'ils tentaient de s'avancer vers le sud. « Nous avons bien arrêté, disaient-ils, les *Pai-lien-kiao*, les *Nien-fei* et les réguliers chinois ; nous n'aurons pas peur des *Diables d'Occident.* » Ces manœuvres des milices n'eurent pas d'autre résultat que d'entretenir l'agitation commencée par les Boxeurs et de tourner de plus en plus les *t'oan* contre les chrétiens. « Vous êtes, leur disaient-ils, les alliés des soldats européens ; si ceux-ci font mine de venir chez nous, nous commencerons par vous massacrer tous. »

Au commencement de 1901, il y eut chez les mandarins une tendance à organiser et à développer partout des milices rurales, sous le prétexte de protéger les habitants paisibles contre la multitude des voleurs, ex-Boxeurs ou réguliers chinois débandés. Au Nan-ping, dans le Chen-tcheou, ces milices devinrent si remuantes et si hostiles aux Européens et à ceux qui étaient censés faire cause commune avec eux, mandarins ou chrétiens, que le général Bailloud dut marcher contre elles et les disperser à coups de canon. Dans le Ho-kien-fou, le préfet — sur les représentations des missionnaires, lui faisant observer que partout ces gardes nationales finissaient par se tourner contre l'autorité et provoquer la rébellion — se désista de son projet d'organiser, lui aussi, les milices rurales ; il en fut largement récompensé par la paix dont ne cessa de jouir sa préfecture.

Il n'en fut pas de même dans le sud du Tche-li. Au Nan-koung et au Wei-hien, les *t'oan* se mirent en hostilité ouverte contre leurs mandarins. Ceux-ci avaient fait arrêter des chefs boxeurs, assassins notoires de chrétiens ; comme parmi les coupables il y avait des chefs de milices ou des parents et amis de ces chefs, les milices furent amenées, pour sauver leurs chefs compromis, à s'unir aux Boxeurs.

Au Nan-koung, vers le mois d'avril 1901, le mandarin ayant fait arrêter quelques coupables, les milices se réunirent et allèrent démolir la maison et vendre les terres du chef des satellites qui avait exécuté les ordres de son mandarin.

Un mois après (en mai 1901), le mandarin du Wei-hien faisait incarcérer le chef des milices du village, le *tsi ki*, qui avait fait massacrer sept chrétiens de ce village. Aussitôt les milices de la contrée mobilisèrent une dizaine de mille hommes, qui vinrent attaquer le mandarin dans sa ville. On fut obligé d'en passer par leurs conditions, en leur délivrant tous les prisonniers qu'ils réclamèrent.

A la même époque, dans la sous-préfecture de Tsing-ho, au nord du Nan-koung, un chef de milice faisait tuer une dizaine de chrétiens protestants, parce qu'ils insistaient pour être indemnisés, et les réguliers chinois étant venus au secours du mandarin, les milices osèrent les attaquer. Mais elles furent battues et perdirent une centaine d'hommes.

Ces actes multipliés de rébellion étant restés impunis, les milices s'enhardirent et, vers la fin de l'année 1901, elles profitèrent de la faiblesse et de l'incurie du gouvernement pour accaparer de plus en plus le pouvoir. Elles se mirent en opposition ouverte avec les mandarins locaux et empêchèrent de lever les impôts, sous prétexte qu'on les exigeait au profit des Européens et non pour l'empereur. Dans certaines localités, les chefs de milices allèrent jusqu'à s'emparer des tribunaux et juger des procès. En même temps, les milices devinrent de plus en plus hostiles aux chrétiens, surtout lorsqu'elles eurent reçu dans leurs rangs les anciens chefs de Boxeurs.

Pendant le mois de février de cette année 1902, un léger incident détermina l'insurrection, qui était mûre. Dans la sous-préfecture de Koang-tsoung, il restait à payer 2 800 taëls (environ 10 000 francs) pour indemniser les chrétiens du pays des dommages qu'ils avaient soufferts en 1900 de la part des Boxeurs. Pour réaliser cette somme, le mandarin fit, comme ailleurs, prélever un impôt extraordinaire sur les terres ; il réclamait par *mou*, ou arpent, 60 sapèques, c'est-à-dire moins de quatre centièmes de piastre (moins de 15 centimes). Les milices s'y opposèrent, encouragées dans leur résistance par un *censeur* de Pékin, *Suenn Tch'ao Hoa*, natif de Nan-koung, qui se trouvait alors dans son

pays natal. Un licencié militaire (*oukin*) du village de Tong-tchao, au Koang-tsoung, se mit à la tête des rebelles et fut l'organisateur de la révolte : il se nommait *King t'ing pinn*. Les divers chefs de Boxeurs du Chan-tong et du Tche-li vinrent se grouper autour de lui. Habitués à piller et à tuer impunément, tous ces brigands étaient heureux de reprendre ou de continuer leur métier lucratif.

On distribua les emplois : *King t'ing pinn*, généralissime; le bachelier *Liou Seu* fut son chef d'état-major; le bonze *Ho-tchenn pang*, en religion *Lao tz'enn*, fut grand-maître augure de l'armée; puis d'autres furent investis des fonctions de généraux en second, de commandants de corps principal et d'avant-garde, etc.

Les autorités chinoises voyant que les pourparlers engagés par des délégués civils (*wei yuan*) n'aboutissaient à rien, envoyèrent des soldats dans le pays. Le *taotai* et le *chenntai* de Tai-ming-fou y conduisirent toutes leurs troupes et restèrent en observation au Wei-hien en attendant les ordres du vice-roi.

Pendant ce temps, King t'ing pinn fortifiait Tong-tchao et groupait tous ses partisans. Au bout de dix jours, les ordres du vice-roi arrivaient : « Est-ce que, par hasard, il faudrait que j'y allasse moi-même ? Vous avez des soldats; employez la force, s'il le faut. » La suite de cette réponse fut l'attaque et la destruction de Tong-tchao; c'était dans la première quinzaine de mars. King t'ing pinn et ses brigands réussirent à s'enfuir; les soldats pillèrent le village et massacrèrent la population.

Deux jours après, le *taotai* rentrait à Tai-ming-fou avec ses soldats. Il était temps. Pendant son absence, deux sous-préfets de Tai-ming-fou avaient lancé une proclamation pour inviter le peuple à payer sa quote-part des indemnités. Jusque-là on n'avait rien demandé dans cette contrée; la taxe était d'ailleurs minime, environ 50 sapèques par arpent (environ 10 centimes). Mais, enhardis par l'absence des troupes et l'exemple du Koang-tsoung, des meneurs répandirent partout des billets où on lisait : « Les Européens tiennent notre empereur prisonnier; pour lui venir en aide, massacrons Européens et chrétiens; que chaque village tue tous les siens. » Le 15 mars, eut lieu une réunion où l'on compta plus de 20 000 personnes.

Il fut résolu de ne payer aucun impôt : on démolit les établissements catholiques de la localité, et le lendemain, de nouveaux

billets appelaient le peuple à s'assembler le 21 mars avec armes et canons, afin de commencer le massacre. Mais la garnison de Tai-ming-fou était rentrée et 500 hommes bien armés allèrent occuper l'endroit désigné pour le rendez-vous. Une tempête de poussière et l'arrivée des soldats firent avorter les plans des meneurs.

Un nouveau préfet énergique fit immédiatement arrêter les plus coupables et dix têtes coupées calmèrent l'agitation. Du reste, cette contrée n'était pas organisée en milices rurales et n'était pas prête pour une révolte sérieuse. L'impôt fut immédiatement payé sans plus de réclamations.

Il n'en était pas de même au nord. King t'ing pinn et ses principaux adeptes n'avaient pas été pris. Après le massacre de Tong-tchao, les censeurs de Pékin avaient crié à la barbarie des soldats, exagérant leurs pillages et leurs massacres. Le mouvement de réaction en faveur des rebelles, joint aux troubles de Tai-ming-fou, leur rendit l'assurance et leur permit, en l'absence de troupes, de se réorganiser pour reprendre l'offensive. La concentration se fit dans la sous-préfecture de Kiu-lou, à *Cha-t'eou-sen*. King t'ing pinn battit monnaie dans le pays, plus que le mandarin n'aurait osé le faire pour indemniser les chrétiens. Les riches reçurent des billets d'emprunt pour des sommes qu'ils n'osèrent refuser; les villages reçurent ordre de préparer des vivres pour la nourriture des rebelles pendant la lutte.

Puis, comme dans toutes les insurrections, on répandit les rumeurs les plus malveillantes. Les Boxeurs avaient déjà employé ce moyen en 1900. A cette époque, il n'était question que de puits empoisonnés par les chrétiens et tous les villages avaient dû vider soigneusement ces puits et en faire la garde jour et nuit. On ne parlait que de sécheresse due à la colère des Esprits; c'étaient de tous côtés des enlèvements d'enfants, des cœurs et des yeux arrachés, des femmes écorchées, disait-on, dont la peau rendait les remparts indestructibles, etc.

Cette fois (avril 1902), on changea le thème des calomnies : les chrétiens furent accusés d'avoir été dans une pagode à 50 li (30 kilom.) de distance pour y injurier les idoles ; ils avaient empêché une procession demandant la pluie; c'étaient eux qui avaient, avec les soldats, tué les femmes et les enfants de Tong-tchao; c'était enfin pour les enrichir qu'on levait tant d'impôts. Toutes

ces rumeurs, quoique sans fondement, glaçaient nos chrétiens de terreur. Ils savaient bien qu'elles seraient vite suivies d'une attaque en masse contre eux. Et dire que ces sottes inventions ont été crues et colportées par des correspondants[1] passionnés ou par trop naïfs et qu'on a pu les lire dans de grands journaux[2] comme la plus « pure vérité ».

King t'ing pinn leva alors franchement l'étendard de la révolte, arborant les couleurs impériales, convoquant au loin avec des billets marqués à son sceau tous les amateurs de trouble et faisant massacrer de 50 à 60 pauvres conscrits enrôlés pour le vice-roi et que l'on conduisait à Tchenn-ting-fou. C'était à la fin d'avril. Pour commencer les hostilités par des succès faciles, King t'ing pinn proposa d'aller ruiner, au Wei-hien, les grosses chrétientés restées jusqu'alors en paix. Quel beau commencement que de massacrer trois à quatre mille chrétiens mal armés et de piller tous leurs biens ! On tuerait aussi les quatre missionnaires européens qui ont soin de ces chrétiens. Les rebelles levèrent leur camp de Cha t'eou et allèrent s'établir sur la lisière du Wei-hien, dans le village fortifié de *Kien tcheu* à 40 li (24 kilom.) des chrétientés qu'ils voulaient détruire. Les chrétiens de Tchang kia tchoang (du Wei-hien), épouvantés par le danger, firent immédiatement prévenir leur missionnaire, le P. Lomüller[3], qui était allé à Tai-ming-fou soigner un de ses confrères malades.

Ce Père revint en hâte et, le 26 avril, il allait rentrer chez ses chrétiens quand il rencontra les milices du Wei-hien convoquées par King t'ing pinn et se rendant à Kien tcheu. Il fut cerné par ces bandes et massacré avec ses deux compagnons chinois. Les trois têtes furent portées en trophée à Kien tcheu et offertes à King t'ing pinn. Deux jours plus tard, la chrétienté de Tchang kia tchoang était attaquée et canonnée pendant trois jours. Mais les 500 chrétiens du village se défendirent bravement avec leurs faibles moyens : ils savaient bien qu'il n'y avait pas de quartier à espérer. Le pillage d'une petite chrétienté voisine et

1. Protestants.

2. Notamment le *North China Daily News*, de Shang-haï, qui imprima tous ces cancans et dit, entre autres choses, que la mort du P. Lomüller était une revanche des païens contre les chrétiens de ce missionnaire. Ceux-ci seraient venus troubler une procession païenne, insulter les idoles, etc. Tout cela est faux.

3. Ex-médecin-major de l'armée française.

le massacre de quelques chrétiens qu'on y avait trouvés leur disait assez le sort qui les attendait.

Mais à la nouvelle du massacre du P. Lomüller et du danger que couraient les autres missionnaires du Wei-hien avec leurs chrétiens, Pékin et Pao-ting-fou s'étaient émus. M. le ministre de France avait envoyé un délégué, M. le consul Kahn, pour faire une enquête, et le vice-roi Yuen-cheu-kai envoyait 8 à 10 000 de ses meilleurs soldats, avec les ordres les plus sévères pour la protection du pays. Il ne se fiait pas aux autres réguliers venus de Tai-ming-fou, Tchenn-ting-fou et Ki-tcheou. Le pays fut occupé militairement, et le 9 mai, Kien tcheu était attaqué et pris de vive force. Mais King t'ing pinn et les principaux meneurs s'étaient encore échappés ! Les milices de Ki-tcheou, voyant la tournure que prenaient les affaires, avaient énergiquement refusé de se joindre aux rebelles, et l'insurrection, qui avait menacé de s'étendre à une partie du Tche-li, resta localisée et par suite facile à étouffer.

Le 23 mai, il y eut un nouvel engagement à *Sen tchoang* dans l'est du Wei-hien. Les milices des Cheu pa Ou ts'ounn voulurent se venger des milices de Sen tchoang qui avaient refusé leur concours et faisaient cause commune avec les chrétiens. Ces sots paysans osèrent défier en rase campagne les troupes de Yuen-cheu-kai campées à Sen tchoang. L'artillerie régulière fut mise en batterie, et en trois heures de temps les rebelles avaient perdu de 5 à 600 hommes et s'étaient sauvés à toutes jambes, en jetant armes et bagages. King t'ing pinn, poursuivi de retraite en retraite, traqué enfin dans un village du Tcheng-ngnan, fut amené à Wei-hien, jugé, condamné et *déchiqueté* le 28 juillet. Son fils, âgé de seize ans, fut aussi décapité après lui. Privée de son chef, la révolte prit fin [1].

Depuis lors, la diplomatie chinoise s'efforce de désarmer les milices, mais sans pouvoir y arriver (ceux qui obéissent rendent les vieilles armes et gardent les bonnes). Elle agit aussi pour indemniser les victimes. Il a été convenu qu'on se contentera, pour le P. Lomüller, du bel enterrement que lui feront faire les mandarins, et de la chapelle expiatoire qu'ils feront ériger dans le village de Tchang kia tchoang, où il avait ses chrétiens.

1. Ces faits sont racontés dans la revue *Chine, Ceylan, Madagascar* (Abbeville, F. Paillart), numéro de décembre 1902.

Les mandarins avouent 4 000 rebelles tués dans les divers engagements.

Que dire de la conduite des soldats de Yuen-cheu-kai ? On s'accorde généralement à reconnaître qu'ils ont montré du courage, de la discipline et qu'ils ont fait honneur à leurs chefs et à leurs instructeurs. Il n'y a eu de leur part ni pillage ni violences, malgré les insultes du peuple qui les appelle *eull mao* (Européens de second ordre), en leur refusant à boire l'eau du puits des villages et en criant sur leur passage : « Mort aux chrétiens et aux soldats ! »

Émile BECKER,
Missionnaire au Tche-li S.-E.

REVUE DES LIVRES

HAGIOGRAPHIE

Les Saints. — Sainte Thérèse, par Henri Joly. Paris, Lecoffre. In-18, VIII-244 pages.

C'était une bonne fortune pour la collection *Les Saints*, que M. Joly se réservât de lui donner le volume sur *Sainte Thérèse*. Ce volume, maintenant publié, est en effet tel qu'on devait l'attendre de l'éminent auteur de la *Psychologie des Saints* et de *Saint Ignace de Loyola*. Il n'a pas la prétention d'ajouter des faits ignorés à une biographie si souvent écrite : c'est le résumé fidèle et vivant sur un plan logique plutôt que chronologique de la carrière de la sainte; mais c'est avant tout l'étude pénétrante de son âme, de son caractère et de son œuvre. Pour exposer et faire comprendre, autant que possible, les « états » extraordinaires qui tiennent une si grande place dans cette vie, M. Joly a jugé avec raison qu'il n'avait pas de meilleur guide à suivre que Thérèse elle-même. Il établit que ces états, non seulement n'ont rien de commun avec les maladies dont certains les rapprochent, mais dépassent la nature. Il ne met pas moins heureusement en relief les qualités qui font que la pénitente, dans ses effrayantes rigueurs, et la mystique, à ses hauteurs sublimes, reste toujours la plus aimable, la plus encourageante et, si j'ose dire, la plus pratique des saintes. Les doctrines de la maîtresse inspirée sont analysées avec soin, presque sobrement, comme il convenait pour le public auquel le volume s'adresse.

Il y a, toutefois, dans cette belle étude, quelques points délicats où M. Joly ne s'étonnera pas que nous ne pensions pas comme lui : ainsi, son jugement sur la manière dont le P. Balthasar Alvarez dirigea sainte Thérèse dans les premières années de sa vie extraordinaire, et les réflexions qu'il fait à ce propos sur les méthodes spirituelles de la Compagnie de Jésus.

Que Thérèse ait beaucoup souffert des incertitudes dans lesquelles la tint longtemps la réserve extrême d'Alvarez, cela ne

prouve nullement que cette réserve n'ait été très sage et que, somme toute, la direction du P. Balthasar n'ait été en son temps ce qu'il y avait de mieux pour l'âme de la sainte. Aussi bien, après avoir parlé des « peines » que ce confesseur mortifiant lui a causées, n'ajoute-t-elle pas elle-même que « c'est celui qui l'a le plus fait progresser, à ce qu'il lui semble » ? Il est facile maintenant de dire que la prudence du P. Alvarez aurait pu être plus clairvoyante ou moins timide. M. Joly constate qu'en Espagne, au seizième siècle, les gardiens de l'orthodoxie « voyaient des illuminés un peu partout [1] » : il y en eut réellement beaucoup ; et surtout il y eut alors, pour parler comme M. de la Fuente, une vraie « épidémie de béates fanatiques et hallucinées [2] ». Pour ceux qui avaient vu, par exemple, une Madeleine de la Croix tromper toute l'Espagne pendant trente ans, la défiance était naturelle à l'égard des phénomènes extraordinaires même chez les meilleures âmes.

Mais le P. Balthasar n'a-t-il pas « comprimé la pauvre sainte Thérèse » tout simplement parce qu' « on le comprimait lui-même » ? *On*, ce seraient les supérieurs du directeur jésuite, ce serait surtout « la méthode de piété » que son ordre lui prescrivait. Je relèverai ici, d'abord, une confusion : pour preuve de la *compression* subie par le P. Alvarez, M. Joly observe que, d'après son historien, il « fut retenu seize ans dans l'oraison ordinaire, comme la Mère Thérèse y fut arrêtée dix-huit ans [3] ». M. Joly a l'air de donner à entendre que l'obéissance aux supérieurs ou la fidélité aux méthodes « chères à la Compagnie » empêchèrent le P. Balthasar d'arriver plus tôt à l'oraison de contemplation. Le nouvel historien de sainte Thérèse sait très bien, pourtant, ce que la grande mystique affirme souvent, avec toutes les autorités en la matière, à savoir que cette haute oraison est un pur don de Dieu, et que, comme nul ne peut se la donner lui-même, personne non plus ne peut y mettre obstacle quand il plaît à Dieu de la donner. Sa pensée serait-elle donc que la « méthode de piété » de la Compagnie, c'est-à-dire la méthode des *Exercices* de saint Ignace, rend les âmes moins capables de

1. *Sainte Thérèse*, p. 214.
2. Note au chapitre XXIII de la *Vie de Sainte Thérèse* écrite par elle-même, dans la reproduction fac-similé de son manuscrit.
3. P. 213.

recevoir ce don divin ou les laisse privées d'une préparation qui déterminerait Dieu à le leur conférer? Cela serait une grave erreur. Ce que Dieu demande, en effet, habituellement, aux âmes qu'il veut élever à cette oraison sublime, c'est d'être pures de péché et de toute attache désordonnée aux biens terrestres, ferventes dans son service et désireuses d'y atteindre la plus grande perfection. Or, les *Exercices* de saint Ignace n'ont pas d'autre but que de former des âmes de ce caractère et, bien pratiqués, ils renferment tout ce qu'il faut pour les former. Leur seul mérite n'est pas « d'offrir à l'immense majorité des fidèles d'instruction moyenne, une méthode de piété claire, pratique, raisonnée[1] »; ils conviennent aussi bien pour la direction des âmes les plus avancées, au moins jusqu'à ce degré où Dieu lui-même se charge de les conduire dans des voies inconnues à la grande majorité des fidèles.

Ce qui reste vrai dans les observations de M. Joly, c'est que les méthodes de la Compagnie de Jésus ne poussent pas à faire des efforts (qui, d'ailleurs, seraient inutiles et même dangereux) pour s'élever au-dessus de l'oraison plus commune, et qu'elles tendent plutôt à donner la crainte de ces états extraordinaires où l'on est si exposé, soit à s'égarer dans les illusions, soit à se perdre par l'orgueil. Nous osons dire que ce n'est pas là un mal ni une imperfection. Et Dieu, qui aime par-dessus tout l'humilité dans les âmes, n'est pas disposé à favoriser moins celles qui suivent cette voie sûre. Sainte Thérèse elle-même n'a jamais eu ni enseigné d'autres principes. Elle aurait vivement protesté contre qui lui aurait dit, comme son nouveau biographe, qu'elle gardait, même à la veille de sa mort, « malgré elle » ou autrement, sinon « un ressentiment », du moins « un souvenir mêlé de quelque impatience » à l'égard de la méthode du P. Alvarez; voire qu'elle étendait à toute la Compagnie de Jésus ces « petits griefs personnels[2] ».

C'est à tort que M. Joly, sacrifiant un peu trop aux formules de mode sur la « méthode moyenne », sur « l'habileté », la « finesse pratique » des directeurs jésuites, a voulu établir une sorte d'antithèse entre la spiritualité de la Compagnie et celle de sainte

1. *Sainte Thérèse*, p. 214.
2. P. 227, 229.

Thèrèse. Il est vrai qu'il semble réduire le tout à des « nuances délicates » ; mais nous pensons qu'il ne trouverait pas même une nuance de dissentiment réel dans la spiritualité, entre sainte Thérèse et la Compagnie de Jésus, s'il ne pressait plus qu'il n'est juste et ne généralisait indûment certaines phrases de ses lettres[1].

Enfin, quand il demande (p. 229) : « Et maintenant s'étonnera-t-on que l'avant-dernière année de sa vie, elle souhaitât qu'avec prudence et ménagement on arrivât dans certains couvents à avoir d'autres confesseurs que les Jésuites, à pouvoir « se passer d'eux ? » eh bien, cette préoccupation répondait au désir exprimé par les Jésuites eux-mêmes d'être déchargés de fonctions que leur règle ne leur permettait pas d'exercer à titre permanent.

Joseph Brucker.

ASCÉTISME

Œuvres complètes du V. P. Claude de la Colombière, de la Compagnie de Jésus. Lyon, Nouvellet, 1902. 6 vol. in-8. Prix : 36 francs.

Cette édition nouvelle est-elle l'édition définitive qu'aurait rêvée un critique ? Non, puisqu'elle n'est point faite sur les manuscrits. Nul ne sait où ils se trouvent, et peut-être ont-ils été détruits. En attendant qu'on soit fixé sur leur sort, le P. Charrier a cru le moment opportun pour rééditer les *Œuvres complètes* du V. P. Cl. de la Colombière. Il a bien fait. Les études littéraires sur les orateurs sacrés du dix-septième siècle sont fort à la mode. L'un de ces orateurs, le grand apôtre de la dévotion au Cœur de Jésus, est en voie d'être bientôt béatifié. Nous n'avions que des éditions *arrangées* de ses écrits. Voilà certainement trois raisons qui justifient l'entreprise d'une édition nouvelle. Celui qui en a eu la charge n'y a point épargné sa peine. Ayant raconté la vie du serviteur de Dieu, il était, d'ailleurs, à même de bien comprendre les problèmes que peuvent soulever

1. La lettre, pas très claire d'ailleurs (l'éditeur espagnol M. de la Fuente avoue ne pas la comprendre), où M. Joly nous invite à chercher ces nuances (p. 227), paraît faire allusion à des circonstances toutes locales. — La traduction du P. Grégoire de Saint-Vincent, adoptée par M. Joly, laisse à désirer, par exemple, où il fait dire à sainte Thérèse : « Quand ils (les Jésuites) se chargent d'une chose, *ils ont raison* de s'en bien acquitter » ; *tienen razon* signifie : « ils ont le moyen. »

ses écrits et il s'en est expliqué dans de copieuses préfaces. Je signale, en particulier, celle où il est parlé des correspondants du vénérable Père.

Les *Œuvres* reproduisent, pour les *Sermons*, le texte de 1684, celui de 1715 pour les *Lettres*; pour les *Retraites*, on a préféré une copie ancienne conservée à la bibliothèque municipale de Grenoble. — Dans quelle mesure les premiers éditeurs, Anisson, en 1684, et Lyons, en 1715, ont-ils connu et imprimé *tels quels* les manuscrits du P. de la Colombière? La question, soulevée par le P. Griselle au sujet de Bourdaloue, peut se poser ici. Mais elle demeure sans réponse pour le moment. L'édition de 1757 a été faite dans le but avoué de moderniser le style du vénérable auteur, et ce sont ces pages *corrigées* qui, au cours du dix-neuvième siècle, ont été répandues à profusion. Le texte de 1684, en toute hypothèse, est plus authentique. Au surplus, c'est le seul, je le répète, auquel il fût possible de remonter.

Les âmes pieuses connaissent les admirables *Retraites* du serviteur de Dieu, ainsi que ses *Lettres spirituelles*. Pour leur usage, on les a rééditées, à part, dans un format commode[1].

Avec ces *Retraites* et ces *Lettres*, la grande édition des *Œuvres complètes* renferme les *Méditations*, les *Réflexions chrétiennes* et enfin les *Sermons* du vénérable Père. Tous ces écrits sont marqués, comme on disait au dix-septième siècle, par une « politesse » parfaite du style et par un « air dévot » qui touche. L'auteur tenait celui-ci de sa sainteté éminente et celle-là de sa culture d'humaniste, sans que l'une fît tort à l'autre. Jamais l'homme de lettres ne fait oublier l'homme de Dieu.

Quand il était professeur de rhétorique au collège de la Trinité, à Lyon, vers 1672, le P. de la Colombière essaya de prouver, dans un curieux discours latin, que, pour l'éloquence, les Français du siècle de Louis XIV n'avaient rien à envier aux Romains du siècle d'Auguste. J'ai noté ce passage de sa harangue : « L'orateur que je loue ne fait pas de ces efforts violents, il ne pousse pas de ces cris qui fatiguent les oreilles de l'auditoire aussi bien que la voix de celui qui parle. Sa parole glisse plutôt et s'insinue insensiblement; et son triomphe est d'autant plus

1. *Retraites*. In-12, 156 pages. Prix : 1 franc. — *Lettres*. In-12, 694 pages. Prix : 3 francs.

certain et facile que la sérénité simple de son éloquence écarte de lui tout soupçon de vouloir frapper, séduire ou forcer les âmes[1]. » Peut-être, sans le vouloir, le saint homme a-t-il défini par là le don de persuasion qui était le sien. Pas une page de lui qui n'ait cette vertu pénétrante. N'est-ce pas de quoi recommander ses *Œuvres* au « lecteur chrétien »?

Paul Dudon.

Catena Evangeliorum et Acta apostolorum sacerdoti meditanti proposita, auctore L. Delplace, S. J. Altera editio. Malines, H. Dierickx-Beke fils, 1902. 2 vol. in-8, 416 et 400 pages. Prix : 6 francs.

Il ne manque assurément pas de bons livres de méditation; quelques-uns d'entre eux n'offrent à la piété qu'une nourriture fade et frelatée; plusieurs sont dignes de louange; mais, sans contredit, le manuel dont le P. L. Delplace vient de publier la deuxième édition compte parmi les meilleurs. Le fond de ces méditations n'est autre que la vie de Notre-Seigneur reproduite exactement d'après les quatre évangélistes. A ce fond ancien et immuable, l'auteur a su donner une forme rajeunie. Et cependant, pas d'interprétations hardies, pas de mysticisme extravagant, pas d'allégories déconcertantes : c'est le sens littéral dans toute sa beauté austère. Le P. Delplace prend soin d'avertir le lecteur qu'il adopte toujours l'exégèse du *Cursus Scripturæ sacræ* publié par les PP. Cornély, Knabenbauer, de Hummelauer, etc. On ne saurait être à meilleure école, ni avoir un plus sûr garant de l'orthodoxie.

Par la science scripturaire profonde qu'elle contient et manifeste à chaque ligne, la *Catena Evangeliorum* offre au prêtre non seulement un recueil de méditations, mais encore un commentaire succinct des Évangiles et une riche mine pour la prédication. A tous nos confrères dans le sacerdoce nous dirons : *tolle*, *lege* et surtout *meditare*. Le style clair et facile, la disposition typographique commode rendent cette lecture agréable.

La seconde édition ajoute à la première une série de méditations pour une retraite de six jours, et douze méditations sur le Sacré Cœur de Jésus, pour le premier vendredi du mois.

Ch. Antoine.

1. *Œuvres complètes*, t. V, p. 486.

THÉOLOGIE MORALE

Casus conscientiæ ad usum confessariorum compositi et soluti, ab Aug. Lehmkuhl S. J. Volumen II : Casus de Sacramentis, qui respondent fere theologiæ moralis eiusdem auctoris volumini II. Fribourg en Brisgau, Herder, 1902. In-8, viii-584 pages, très compact. Prix : 8 francs; relié, 10 fr. 50. (Le premier volume a paru fin 1901.)

Une étude sérieuse de la théologie morale est indispensable pour tout prêtre; aussi les traités ne font-ils pas défaut, peut-être même y en a-t-il un trop grand nombre. Et, dans tous les cas, certains croient que, ces ouvrages s'occupant trop de casuistique, l'étude des principes y est trop écourtée et trop peu scientifique.

Il n'en est pas moins certain que l'étude des cas de conscience est nécessaire. La multiplicité des faits et des actions, la variété et l'enchevêtrement parfois incroyable des circonstances sont tels que de très bonne heure des recueils de cas de conscience ont été publiés : jadis ceux de Pontas, d'Elbel, du rigide Collet; de nos jours celui si connu de Gury et d'autres encore. Depuis longtemps on sollicitait le P. Lehmkuhl de donner à son tour ce complément à son excellente théologie morale si répandue et si justement appréciée. Complément presque indispensable, car on sait que s'il y avait un reproche à faire à ce remarquable traité, ce serait d'être un peu trop savant et parfois un peu obscur, soit en raison du latin germanique, soit surtout parce que l'auteur voulait être très complet et éviter les reproches dont nous parlions en commençant. Certes, il a su les éviter; les grandes questions se présentent majestueusement avec une exposition préalable, puis des principes numérotés et brièvement développés suivis d'une *uberior explanatio*, parfois d'une *uberrima* en petit texte, d'appendices et de quelques scolions. Arrivé au bout, on se sent parfois un peu fatigué et l'on se dit : *Quid in praxi?*

La réponse se trouvera désormais dans le nouvel ouvrage que nous signalons. Afin de pouvoir grouper principes et questions, et ne pas trop multiplier les cas, le P. Lehmkuhl a composé ceux que contient son livre; mais il les a composés en s'inspirant de cas réels qu'il s'est fait envoyer des cinq parties du monde. Le présent volume en contient 283, dont 110 pour le sacrement de

pénitence. Il peut arriver que des confesseurs novices soient portés à appliquer mécaniquement les cas de leurs livres aux cas réels qui leur sont soumis, au lieu de résoudre ceux-ci d'après les principes, comme on leur montre à résoudre les cas fictifs. Aussi l'auteur a-t-il eu grand soin de ne jamais se contenter d'une solution pure et simple. La réponse au premier et au second *quæsitum* (il y en a rarement plus de trois), divisée en alinéas numérotés, contient un résumé plus ou moins long de la ou des questions sur lesquelles roule le cas; résumé toujours bien clair et substantiel, et surtout scientifique, c'est-à-dire contenant les principes et quelques applications générales, sans qu'il soit parlé du cas particulier. Ce n'est qu'après cela qu'on en vient au cas lui-même et que la solution proprement dite en est donnée plus ou moins longuement.

Ce recueil présente à un haut degré une des utilités bien connues des ouvrages de ce genre : il permet à ceux qui ont déjà étudié et appliqué la morale, de se remémorer rapidement et suffisamment des principes et des idées qui se perdent de vue ou même s'oublient en peu de temps avec une déplorable facilité. On sait en effet combien saint Alphonse insiste pour que les confesseurs revoient souvent leur *Morale*. A ce point de vue, le P. Lehmkuhl nous paraît précieux : il est clair et complet, ce qui ne l'empêche pas de renvoyer fréquemment, soit aux grands auteurs, soit aux divers traités modernes les plus répandus, et non pas seulement au sien : Marc, Gury, Ballerini, Génicot, d'Annibale, etc., etc. Un exemple au hasard : les cas 185-188 nous donnent en neuf pages un résumé lucide et très suffisant de la question assez embrouillée des indulgences, au point de vue dogmatique et pratique.

Sans doute, l'auteur a bien toujours un léger faible pour les solutions un peu rigides; mais il a le plus grand soin d'indiquer avant ou après la sienne les opinions plus douces, avec leur degré de probabilité.

Inutile d'ajouter qu'il a été tenu compte de toutes les décisions récentes des congrégations, notamment celles de 1897 et de 1898 étendant le décret de 1886 sur l'absolution des cas réservés.

Ch. Auzias-Turenne.

DROIT CANONIQUE

Tractatus de Religiosis, par A. Vermeersch, S. J. Tomus II. *Supplementa et documenta*. Bruges, Beyaert et Paris, Lethielleux, 1902. 1 vol. in-8, 808 pages. Prix : 16 francs.

Dans ce second volume de son traité des congrégations religieuses, l'auteur dépasse les promesses qu'il avait faites : aux documents promis il ajoute plusieurs suppléments. Parmi ceux-ci, on peut signaler comme offrant un intérêt spécial les dissertations sur la solennité des vœux, la pauvreté religieuse et l'ordination des novices. La discussion de ces controverses délicates est conduite avec une incontestable maîtrise jointe à une loyauté parfaite. Qu'on en juge par un exemple. Après avoir conclu (p. 67) que, pour les ordinations, le novice est soumis au droit des Réguliers, l'auteur eut connaissance, après l'impression du volume, d'une décision en sens contraire de la Congrégation des Évêques et Réguliers, décision encore inédite. Aussitôt il s'empressa de faire sur les exemplaires prêts à être livrés au public la correction contraire à l'opinion qu'il avait défendue.

Les documents forment une collection très complète de la législation et de la jurisprudence du droit des Réguliers. C'est un travail d'érudit auquel un professeur expérimenté a communiqué la lumière. Pour vous guider dans le labyrinthe des constitutions, bulles, décrets et réponses, vous trouverez le fil conducteur d'une division souple en titres, chapitres et articles, et des tables méthodiques qui vous épargneront de longues et fastidieuses recherches.

Léon XIII, par la Constitution *Conditæ a Christo*, promulguée le 8 décembre 1900, a déterminé les fondements juridiques des congrégations religieuses à vœux simples. Dans la séance du 28 juin 1901, la Congrégation des Évêques et Réguliers a fait de ce document une sorte de commentaire officiel qui ne comprend pas moins de 325 articles. Analyser, expliquer, discuter ce récent document, telle est la matière du onzième supplément, contribution importante à la science canonique.

A une époque où le droit des Réguliers est attaqué de toutes parts, le livre du R. P. Vermeersch vient à son heure; il sera utile à tous ceux qui, à un titre quelconque, défendent les congrégations.

Ch. Antoine.

LITTÉRATURE

Victor Hugo. Leçons faites à l'École normale supérieure par les élèves de seconde année (lettres, 1900, 1901), sous la direction de Ferdinand Brunetière. Paris, Hachette, 1902. 2 vol. in-16. Prix : 7 francs.

Ces deux volumes sont le tribut apporté par les élèves de l'École normale supérieure lors du centenaire de Victor Hugo. Sous la direction de M. Ferdinand Brunetière, neuf jeunes gens se sont partagé la vie et les œuvres du poète. D'où une série de seize leçons, de valeur assez inégale : c'est le sort de toutes ces œuvres de collaboration. Les premières études sont les plus approfondies : là surtout se retrouvent les méthodes, les idées, les tendances du maître. On essaye de dégager les « influences » subies par celui qui se définissait si bien « un écho sonore ».

La Préface nous invite à chercher dans l'ouvrage le jugement que porte sur Victor Hugo cette génération de jeunes qui n'a pas vécu dans le rayonnement de l'ancêtre et qui est pour lui le commencement de la postérité. « Il y a des chances, nous dit M. Brunetière, pour que leur opinion triomphe de la nôtre. » Le dirai-je? Cette originalité de jugement, j'ai quelque peine à la découvrir. Pour ce qui est par exemple d'apprécier la moralité des œuvres du poète, on s'en remet à nous le plus souvent. Seulement, c'est une satisfaction de ne pas trouver les jeunes critiques à genoux devant l'idole. Ils lui disent parfois de rudes vérités... que d'autres ont dites déjà, mais qu'ils justifient à leur manière.

Tels quels, ces deux volumes seront utiles aux candidats à la licence. A. Bremond.

SYSTÈME MÉTRIQUE

Le Système métrique des poids et mesures, par G. Bigourdan, astronome titulaire à l'Observatoire de Paris. Paris, Gauthier-Villars, 1901. In-8, vi-458 pages, avec 17 figures, planches et portraits. Prix : 10 francs.

Le public scientifique appréciera grandement l'ouvrage que M. Bigourdan a publié récemment sur l'histoire de l'établissement du système métrique. Cette grandiose entreprise, l'une des

plus glorieuses assurément pour la science française, n'avait pas encore été racontée en détail avec la précision et l'exactitude nécessaires. M. Bigourdan a voulu publier cette histoire ; il trouvait d'ailleurs à l'Observatoire des sources d'information de premier ordre, parmi lesquelles il faut noter, outre certains documents originaux qui y furent déposés d'office, diverses pièces venant directement de Delambre, notamment son *Histoire de la mesure de la terre*, œuvre restée inédite et qui complète certains passages trop concis du *Discours préliminaire* qui sert d'introduction à la *Base du système métrique* ; d'autres pièces ont été données récemment à l'Observatoire par Mme Laugier, en particulier une centaine de lettres écrites par de Zach à Lalande.

M. Bigourdan raconte d'abord les travaux accomplis par les savants, qui, à la fin du dix-huitième siècle, fondèrent le système métrique en établissant les étalons du mètre et du kilogramme ; à côté de l'histoire proprement dite, l'auteur expose les méthodes scientifiques employées pour arriver à ces déterminations. Il retrace ensuite les phases diverses par lesquelles passa le système métrique au point de vue légal, les atteintes que lui porta le funeste décret du 12 février 1812, et la sanction définitive du système dans toute sa pureté par la loi du 4 juillet 1837.

La perfection de ce système de mesures et son indépendance de toute couleur nationale, le firent adopter peu à peu par bien des nations étrangères, et nous sommes amenés ainsi à la phase actuelle, développement magnifique de l'œuvre de Borda, Lavoisier, Delambre et tant d'autres. Depuis une trentaine d'années, un grand nombre de nations se sont groupées pour fonder une vaste association métrologique, grâce à laquelle il a été possible d'atteindre une précision inouïe jusqu'alors, dans l'établissement et la vérification des unités de mesure. M. Bigourdan retrace l'histoire de cette organisation et réunit ici des détails que l'on se procurerait bien difficilement, dispersés qu'ils sont dans des recueils très spéciaux.

Inutile d'analyser plus longuement cet ouvrage tout rempli de faits et de documents, il faut le lire.

Je signalerai toutefois l'intérêt de la note placée au bas des pages 50 et 51 ; on y trouve enfin la clef d'une véritable énigme. Le 3 nivôse an II, le Comité de salut public rendit un arrêté *épurant* la Commission des poids et mesures, en supprimant six

des plus distingués de ses membres ; or, il existe des divergences considérables entre les signatures telles qu'elles sont apposées au bas de la minute de cet acte, qui se trouve aux Archives [1], et celles que Delambre cite dans la *Base du système métrique*. Tout s'éclaircit à la lecture d'un passage de l'ouvrage inédit de Delambre, *Histoire de la mesure de la terre*, et du texte de la copie de l'arrêté qui fut remise par Prony à Delambre, copie qui se trouve à l'Observatoire dans les papiers de Delambre.

Joseph de Joannis.

BEAUX-ARTS

L'Art et la Médecine, par le Dr Paul Richer, de l'Académie de médecine. Paris, Gaultier-Magnier, 1902. In-4, 562 pages illustrées de 345 reproductions d'œuvres d'art. Prix : 30 francs.

Quelques-uns trouveront peut-être étrange l'idée de rassembler en un volume toutes les œuvres d'art qui représentent les maladies et les difformités du corps humain. Ne serait-ce pas simple besoin de faire à tout prix un livre ?

M. P. Richer justifie son dessein. Apollon n'est-il pas le dieu protecteur des Muses et de la médecine ? Et de fait, l'art a souvent puisé ses inspirations dans le domaine des médecins. Mais il est du présent rapprochement des raisons moins mythologiques, qu'on pourrait tirer des origines mêmes du volume. Une peinture de Rubens, dans l'église Saint-Ambroise de Gênes, représentant une scène d'exorcisme, fut, pour Charcot et l'auteur du livre, le point de départ de recherches médico-artistiques sur la grande névrose. Elles furent consignées dans un ouvrage intitulé *les Démoniaques dans l'art*. Plus tard, parurent *les Malades et les Difformes dans l'art*. Le présent volume est composé de traits épars dans ces deux études et dans d'autres travaux analogues.

1. M. Bigourdan dit (p. 52, note) que le texte de cet arrêté a été donné récemment par M. J. Guillaume (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale, t. III, 1897, p. 239) ; qu'il me soit permis de rappeler que j'avais donné dans les *Études* (décembre 1891, p. 560) le texte et les signatures authentiques de cet acte, ainsi que de quelques autres pièces mentionnées comme inédites par M. J. Guillaume (*loco cit.*, p. 234). J'avais eu occasion de revenir sur cette question dans *la Nature* (16 février 1901, p. 190).

Mais quelle est la question spéciale qui se pose ici pour l'art? Dans ses constructions normales comme dans ses déviations, la nature obéit à des lois, et dans la représentation de celles-ci comme de celles-là, l'artiste est loin d'être laissé à sa libre fantaisie. « Tordez le nez à l'Antinoüs, écrivait Diderot, en laissant le reste tel qu'il est, ce nez sera mal. Pourquoi? C'est que l'Antinoüs n'aura pas le nez tors, mais cassé. — Tournez vos regards vers cet homme dont le dos et la poitrine ont pris une forme convexe. Tous les membres se sont adaptés à cette première déviation. Couvrez cette figure; n'en montrez que les pieds à la nature, et la nature dira sans hésiter : « Ces pieds sont ceux « d'un bossu... »

Au surplus, le grand intérêt du livre réside dans l'étude sur les démoniaques. MM. Charcot et Richer ont cru retrouver, on le sait, dans les figurations de possession les traits de la grande névrose; les démoniaques ne seraient que des hystériques. Nous n'avons pas à traiter ici cette question. Qu'il nous suffise de faire remarquer que parmi les prétendus possédés, il a pu s'en trouver qui n'étaient que des malades; en outre, la possession ou l'action diabolique a pu souvent amener ou suivre des troubles nerveux. Enfin il est arrivé sans doute que les peintres de démoniaques ont pris pour modèles des névrosés. Tout cela montre les points de contact entre ces deux affections, sans permettre de réduire la possession à un simple cas d'hystérie. L'assimilation prend beaucoup plus de vraisemblance quand il s'agit des convulsionnaires tels que ceux de Saint-Médard, aussi bien que des ménades et des bacchantes de l'antiquité.

En ces représentations, deux traits ont été mieux compris et plus fréquemment reproduits par les artistes : le renversement du torse en arrière, la convulsion des lobes oculaires. Et nous avons des chefs-d'œuvre de fidélité dans les toiles de Rubens, du Dominiquin, d'André del Sarto. Raphaël, dans la scène inférieure de sa *Transfiguration*, aurait sacrifié l'exactitude à la dignité.

Louons M. Paul Richer de n'avoir pas insisté sur les extatiques en un livre de médecine.

Après les démoniaques viennent les grotesques, parmi lesquels le type de Polichinelle est le plus connu; les nains, les bouffons, les idiots, les aveugles, les teigneux et les pouilleux, les lépreux,

les pestiférés, les infirmes, les médecins, enfin les morts. La question des danses macabres n'est qu'indiquée.

L'illustration du livre, très considérable et très soignée, en fait à la fois une œuvre d'art véritable et une œuvre documentaire; le tout, sauf quelques gaillardises de parole ou de gravure, avec une réserve louable en pareil sujet.

Lucien Roure.

VOYAGES

Sur les chemins d'Irlande, par F.-J. Lardeur. Préface de Miss Maud Gonne. Paris, Boyveau et Chevillet, rue de la Banque, 22. 1902. In-12, 299 pages.

« Je n'ai jamais lu d'autre relation française qui exprime avec autant de vérité le charme aussi étrange que puissant de l'Irlande et le caractère à la fois si fier et si accueillant de notre peuple. » Tel est le jugement de Miss Gonne sur le récit vivant et humoristique que M. F.-J. Lardeur nous fait de ses pérégrinations, — j'allais dire : de ses pèlerinages, tant on sent chez lui de respect et de vénération pour la vieille terre d'Erin.

C'est à bicyclette qu'il voyage *sur les chemins d'Irlande*, allant droit et vite aux sites pittoresques, aux vieux manoirs, aux grandioses rochers; visitant avec le goût et l'instinct d'un artiste les petites villes et les petits coins que les *trips* de Cook ignorent, parce qu'on n'y a pas encore bâti d'hôtels confortables.

Je doute qu'on puisse ouvrir son petit volume sans aller jusqu'au bout.

Je ferai cependant deux ou trois réserves. D'abord je voudrais, dans la prochaine édition, des chapitres avec un sommaire et une table. Il y a telle description qu'on aimerait à relire et qu'il faut chercher trop longtemps. Je réclame aussi une carte, un simple croquis, si l'on veut, mais qui aide à se reconnaître à travers tous ces chemins peu battus.

La seconde réserve est assez délicate à formuler; elle a trait à l' « anglophobie » de l'auteur. Certes, je comprends qu'en Irlande, où tant de choses rappellent les souffrances de Paddy, une âme généreuse prenne hautement la défense de l'opprimé; je comprends aussi qu'un Français, qui traverse l'Angleterre au lendemain de l'*Affaire* et de Fashoda, et en pleine guerre des Boers, se montre

assez peu enthousiaste à l'endroit de nos voisins d'outre-Manche. Mais, aux yeux de M. Lardeur, absolument rien de ce qui est anglais ne trouve grâce.

J'ai hâte de le dire, mes critiques ne visent que des points de détail. *Sur les chemins d'Irlande* n'en forme pas moins un petit volume très agréable à lire. Henry D'ARRAS.

LIVRES D'ÉTRENNES

Historique des édifices du culte à Chantilly, par Gustave MACON, conservateur du musée Condé. Senlis, 1902. In-8 illustré, 84 pages.

Souvent déjà, j'ai eu le plaisir de signaler aux lecteurs des *Etudes* les publications savantes et agréables du zélé conservateur du musée Condé, M. Gustave MACON. Cependant, je suis fort en retard avec lui. Ses *Poésies inédites* de Clément Marot (1898), son *Histoire d'un livre*, curieuse étude sur un épisode de la Révolution, avec cachette, délateur et édition subreptice, enfin son *Grand Condé et le théâtre* (1899). Il voudra bien m'excuser de ne pas suivre M. le Prince à la représentation de *Tartufe* ou même de *Cinna* et de m'étendre à loisir sur les fondations pieuses ou les exemples religieux des seigneurs de Chantilly depuis le quatorzième siècle.

Ce sont des pages très instructives d'histoire de France, car l'âme de notre pays, quoi qu'on fasse ou qu'on dise aujourd'hui, a été profondément imprégnée de christianisme à toutes les époques. Ce sont presque des tableaux vivants, tant l'ancien archiviste du duc d'Aumale connaît admirablement ses personnages et leur milieu. Laissons les origines nécessairement obscures. Avec Jean Le Bouteiller, mort en 1286, se lève l'aube des temps vraiment historiques. Par son testament, ce seigneur féodal lègue douze livres parisis de rente, pour que soit fondée une chapelle en son hôtel de Chantilly. Son fils, Guillaume, finit par exécuter sa dernière volonté. La charte de fondation est du 1er mai 1333. Les Orgemont augmentent le revenu et passent avec les Cordeliers de Senlis un contrat de donation, à charge pour eux de diverses messes à célébrer dans la chapelle du château. L'acte est de 1392. Les religieux en exécutèrent fidèlement

les clauses, quatre cents ans durant, jusqu'à la grande Révolution. Et voici, prise sur le vif dans un menu fait, l'image de la stabilité des institutions d'autrefois et de la continuité des traditions. Couvent et château pouvaient être rebâtis ou changer de maîtres. Les liens sociaux n'en étaient pas rompus. Aux Orgemont succèdent les Montmorency, et l'art de la Renaissance pénètre dans le vieux manoir féodal. Le pieux connétable multiplia les édifices religieux. C'est à lui que sont dues les sept chapelles, jadis enrichies de privilèges considérables, — les indulgences des sept églises de Rome, — dont plusieurs, encore debout, émergent pittoresquement des bouquets d'arbres au champ de courses ou au parc.

La chapelle des Montmorency fut bâtie entre 1496 et 1510. On en possède une description, faite par le garde du trésor, en 1641.

Quelle charmante page consacrée aux bons chapelains, qui cumulaient le préceptorat avec leurs fonctions ecclésiastiques, à messire Nicole, par exemple, et à son élève de sept ans, cette Charlotte de Montmorency, qui fera bientôt tourner la tête grisonnante de Henri IV ! Un autre de ses jeunes élèves aura la tête tranchée sur l'échafaud de Toulouse.

Mais, déjà, voici le Chantilly des Condé, le Chantilly du grand règne. Autour de M. le Prince gravitent les Jésuites, éducateurs de son fils et de son petit-fils. Puis c'est son ancien condisciple de Sainte-Marie de Bourges, le P. de Champs, qui arrive en avril 1685 : « Les deux amis d'enfance s'enfermèrent ensemble. Après cinq jours de cette claustration commune, Condé se rendit à la chapelle, et, en présence de tous ses gens, fit dévotement ses pâques, renouvelées publiquement, deux mois après, à l'église Saint-Sulpice, sa paroisse. » (P. 35.)

En 1718, la chapelle du château est reconstruite. Le dix-huitième siècle voit célébrer le mariage romanesque de Mademoiselle de Clermont, raconté par Mme de Genlis. Puis la Révolution, comme une trombe dévastatrice, renverse tous les édifices de fond en comble. Jamais on ne pourra faire comprendre à des gens sensés, comment un peuple fut assez fou, assez barbare, assez brutal, pour raser, en quelques années de vandalisme et de sauvagerie, des monuments qui incarnaient son histoire et faisaient son honneur. Une dénonciation typique, adressée à Marat par un gendarme, le 7 juin 1793 (p. 65), donne le degré de l'abjection

à laquelle peut descendre une nation qui se laisse mener par des Jacobins. Et dire que cette nation fut la France des Montmorency et des Condé !

Henri Chérot.

La librairie A. Colin nous adresse les deux tomes très joliment reliés du *Petit Français* de l'année 1902. Ce *journal des écoliers et des écolières* n'est pas tout à fait notre idéal. Au ministère de l'Instruction publique on doit le trouver parfait; nous reconnaissons très volontiers qu'il est admirablement rédigé et nous souhaitons que l'on fasse aussi bien pour les enfants qui vont dans des écoles où il n'est pas interdit de parler de Dieu et de la religion.

Toujours de la *Bibliothèque du Petit Français*, quatre volumes nouveaux, avec une belle toilette, rouge et or. *Les Aventures de Rémy*, *le Pari d'un lycéen* et *Un Parisien aux Philippines*, signés respectivement de Edmée Vesco, J. Chancel et A. de Gériolles, sont des récits amusants et instructifs. *Jeanne et Madeleine*, par Alice Dercims, est un *livre de lectures* où les jeunes écolières apprennent agréablement une foule de choses bonnes et utiles.

Joseph de Blacé.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES

Charles Beyaert. — **Les Catholiques belges et la question ouvrière en Belgique.** Lethielleux. 1 vol. in-12. Prix : 2 francs.

Excellent petit opuscule assez intéressant pour s'imposer à l'attention des plus frivoles, assez sérieux pour donner à réfléchir aux sages. Comment relever la condition de l'ouvrier ; quels obstacles s'opposent à ce relèvement ; comment triompher de ces obstacles : c'est ce que l'auteur traite, tantôt par des chiffres clairs et probants, tantôt par des récits bien écrits et bien choisis (deux sont dus à la plumes du P. Van Tricht). Entre les moyens de relèvement, par ordre d'importance, l'auteur place avec raison en première ligne l'esprit chrétien et la vie chrétienne au foyer, et ne craint pas sur ce point d'être explicite et de nommer les choses par leur nom. Viennent ensuite les œuvres économiques et les associations. Le rôle et la mission de l'Eglise sont exposés avec une pointe d'enthousiasme qui ne messied pas. L'auteur est du reste plein de son sujet ; ce qu'il pense des qualités et des vertus de l'ouvrier pourra surprendre ceux qui tiennent compte de l'ensemble et de la généralité des faits, moins peut-être ceux qui ont pris la peine d'observer de près.

Il nous sera permis d'exprimer un regret, c'est que le prix relativement élevé de ce petit livre, vrai livre de propagande, en rende la diffusion plus difficile.

F. Jullien.

Nécrologe et Annales biographiques des Frères Mineurs Capucins de la province de Savoie (1611-1902), par le P. Eugène de Bellevaux, de la même province. Chambéry, Louis Pavy, libraire ; Paris, Œuvre de Saint-François-d'Assise, rue de la Santé, 5. 1902. In-4, xxxv-406 pages.

Ce bel ouvrage se divise en trois parties. D'abord des détails statistiques intéressants sur l'état des Capucins en France et surtout en Savoie : maisons, nombre de religieux avant et après la Révolution et à diverses époques. Le maximum de la province de Savoie fut de 322 religieux répartis dans 21 couvents (1750). Rétablie en 1817, elle en compte maintenant 160. Une mission au Brésil et la mission des îles Seychelles lui ont été confiées par Pie IX et Léon XIII. En France, les Capucins étaient près de 7 000 au commencement du dix-huitième siècle.

Vient ensuite le nécrologe proprement dit, c'est-à-dire les noms de tous les défunts de la province, de 1611 à 1902, avec les dates et les noms patronymiques qui ont pu être retrouvés; beaucoup d'archives ont été détruites pendant la Révolution. Le total dépasse 2 000.

Enfin viennent des notices et notes diverses; plus de 200. Beaucoup, outre le côté édifiant, sont importantes et intéressantes au point de vue purement historique, d'autant plus qu'elles sont accompagnées de nombreux renvois, documents ou indications de sources. Signalons au hasard celle du P. Eugène de Rumilly (1769-1843), restaurateur de la province en 1817, devenu en 1838 ministre général des Capucins; du P. Ignace de Villafranca (1815-1881), premier vicaire apostolique (1880) des Seychelles; du P. Vital Marie de Pédras Fogo (1844-1878), évêque d'Olinda (Brésil) en 1872, emprisonné à la requête des francs-maçons par le gouvernement de Dom Pedro II et enfin empoisonné par la secte, etc.

Ch. Auzias-Turenne.

JURISPRUDENCE

Ernest Faye, conseiller à la Cour de cassation. — **La Cour de cassation**. Paris, A. Chevalier-Marescq et Cie.

Cet ouvrage est un excellent guide pratique, où la sûreté des renseignements le dispute à une admirable clarté d'exposition. L'auteur, on le sent, traite un sujet que ses fonctions lui ont rendu familier; il en fait profiter les autres, et aussi bien sur les questions de fond, que sur les particularités de la procédure en cassation, on le suit avec facilité, et sans aucun embarras. A ce titre, le livre de M. le conseiller Faye a sa place marquée dans toute bibliothèque juridique, en même temps qu'il se recommande aux praticiens, et même aux étudiants, qui trouveront là un enseignement clair, précis, méthodique et complet.

J. P.

Hauser, professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — **L'Enseignement des sciences sociales.** — *État actuel de cet enseignement dans les divers pays du monde*. Paris, A. Chevalier-Marescq et Cie.

Ce n'était pas un travail facile que celui entrepris par M. Hauser, de retracer l'état actuel de l'enseignement des sciences sociales. Incertitude sur ce qu'il faut entendre au juste par « sciences sociales », controverses sur les méthodes qui conviennent à cet enseignement, variété des principes qui le dirigent, autant de difficultés qui arrêtent à chaque pas l'observateur.

Quoi qu'il en soit, passant en revue tous les centres où cet enseignement est donné à des degrés divers, M. Hauser établit une statistique intéressante de ce qui se fait aujourd'hui.

Il nous plaît d'y constater que nos facultés catholiques, tant de France que de l'étranger, Paris, Lille, Louvain, Fribourg, Wash-

ington, y tiennent un rang distingué, et ne le cèdent à aucune autre sur la voie du progrès. Les prétendues « restrictions apportées à la liberté scientifique », que M. Hauser croit devoir relever dans ces établissements, ne les empêchent pas d'aborder sans contrainte et sans passion, et, ajoutons-le, de résoudre quelquefois des problèmes devant lesquels beaucoup d'autres demeurent impuissants. En mettant leur enseignement en parallèle avec celui des autres facultés, M. Hauser, sans l'avoir voulu, a fait ressortir que, sur les questions sociales comme sur les autres, les catholiques ne redoutent nullement la discussion. Joseph Prélot.

Louis Durand. — **Manuel pratique des fondateurs et administrateurs des Caisses rurales.**

Le *Manuel pratique des fondateurs et administrateurs des Caisses rurales*, dont la cinquième édition est publiée par la maison de la Bonne Presse, justifie son titre par la clarté et la précision des renseignements qu'il donne sur la formation et le fonctionnement des Caisses rurales.

On ne saurait trop en recommander la divulgation. C'est la meilleure propagande qu'on puisse faire au profit de ces œuvres intéressantes. J. P.

Édouard Violet. — **Les Écoles libres.** Paris, Oudin, éditeur. Prix : 2 francs.

Excellente contribution à la défense des écoles libres. C'est une discussion purement technique et rigoureusement serrée des lois mises en regard des actes du gouvernement. On sent que l'auteur s'est efforcé de comprimer l'émotion que lui inspire son sujet. Son travail en acquiert une force spéciale, et par cela même se recommande aux esprits sincèrement libéraux, désireux sans parti pris de se faire une conviction.

Joseph Prélot.

M. Troplong, auteur du *Droit civil expliqué*. — **De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains.** Nouvelle édition, commentée par M. l'abbé Bayle, licencié en droit, curé au diocèse de Meaux. Tours, A. Cattier, 1902. Vol. in-8. Prix : 5 francs.

L'ancien droit romain, empreint d'une inflexible sévérité et d'une solennité toute religieuse, ne pouvait manquer de se trouver en désaccord avec l'état social, dès que celui-ci subissait quelque changement important. Au lieu de modifier leurs lois, les Romains, respectueux des choses antiques, préférèrent créer, parallèlement à l'ancienne, une nouvelle législation — le droit prétorien — plus souple, mieux accommodée aux circonstances, plus directemement inspirée par la raison pure. Or, dans les premiers siècles de notre ère, la législation devient de plus en plus logique, humaine, bienfaisante. M. Troplong traite avec un juste dédain ceux qui ne voient là — comme l'ont fait tels grands auteurs

fort connus — qu'une phase ordinaire de la marche du progrès. Autant vaudrait raisonner sur le progrès de la lumière, sans tenir compte du lever du soleil. Il rend justice à la religion chrétienne, dont il reconnaît et montre l'influence heureuse. A l'époque où parlait M. Troplong, il y avait quelque mérite, sinon à le reconnaître, du moins à l'affirmer.

En rééditant ce mémoire, M. l'abbé Bayle l'a enrichi de commentaires d'une élévation et d'une ampleur remarquables. A notre avis, une œuvre entièrement personnelle eût encore été préférable. Tous ne partageront pas l'admiration que le trop modeste éditeur professe pour l'éminent professeur qu'il réédite; beaucoup de jeunes docteurs ou licenciés, attirés par le titre un peu technique, chercheront plutôt dans le livre de M. l'abbé Bayle les documents nouveaux que les progrès de l'érudition a mis en lumière depuis le jour où M. Troplong entretenait l'Académie : une œuvre de synthèse à la fois plus complète et plus détaillée paraîtrait mieux répondre aux exigences du sujet et aussi d'un public bien moins académique aujourd'hui que celui auquel s'adressait M. Troplong.

F. Jullien.

HISTOIRE

Journal des opérations des IIIe et V^e corps en 1813, publié par le lieutenant G. Fabry, du 101e régiment d'infanterie. Avec une carte. Paris, Chapelot, 1902. In-8, 201 pages. (Publié sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée.)

M. Fabry ayant eu la bonne fortune de retrouver dans les archives du prince Murat le journal des opérations du 3e corps, durant la campagne de 1813, a eu la très heureuse idée de le publier. Le 3e corps, commandé par le maréchal Ney, prit part à toutes les grandes batailles en Saxe. Il se distingua à Lutzen et à Bautzen. Il partagea à Leipzig le sort malheureux de nos armes. Koch, qui a rédigé ce journal daté de Metz (décembre 1813), était attaché à l'état-major du brave Ney. C'est un officier qui, sans prétention à écrire, sait fort bien à l'occasion faire passer impressions et émotions dans l'âme du lecteur.

Non seulement dans les récits de combats, mais à propos du plus simple incident, il glisse habilement le détail significatif. Quand le 10 août, par exemple, on célèbre à Liegnitz la fête de l'Empereur, on porte des toasts parmi lesquels on distingue les mots : « A la Paix! » tous les convives de répondre simultanément : « A la Guerre ! » Tel était l'esprit de l'armée à la fin de l'armistice, et Koch l'a exprimé d'un seul trait. Il avait servi sous Jomini, et vive fut sa douleur de voir ce général déserter le 15 août. « Cet événement surprit tout le monde, dit-il, et me causa beaucoup de chagrin. » Il s'évertue ensuite à découvrir des circonstances atténuantes et à les plaider.

A la suite se trouve le journal du 5e corps, qui était placé sous le commandement du général Lau-

riston, puis divers appendices instructifs. Henri CHÉROT.

Capitaine THURMAN. — **Bonaparte en Égypte**. *Souvenirs publiés, avec préface et appendices*, par le comte FLEURY. Ouvrage orné de 37 gravures. Paris, Émile Paul, 1902. In-12, VIII-302 pages. Prix : 4 francs.

Les *Etudes* ont déjà signalé plusieurs publications récentes sur la fameuse expédition, remise naguère à la mode par son centenaire [1]. Le *Journal* de Villiers du Terrage, le *Kléber et Menou*, de M. François Rousseau, *l'Expédition d'Égypte*, par M. C. de la Jonquière sont intéressants à des titres divers. Ce qui n'empêche point qu'il y avait encore place pour le capitaine THURMAN. Né en 1775, mort en 1806, Thurman servit en Égypte sous Bonaparte, Kléber et Menou; il partit de Toulon avec le futur vainqueur des Pyramides, eut très peur que Malte ne canonnât la flotte, s'occupa beaucoup de fortifications, pleura l'officier de génie Cretin, ce chef de brigade qui possédait le mieux sa partie, au dire de Bonaparte, et fut ramené en France par les Anglais en 1801. Il écrivait à sa famille des lettres charmantes, pleines d'entrain et de belle humeur, qui furent recueillies et lues par son fils à la société jurassienne, *l'Emulation*, en 1850. Le comte FLEURY, en tirant ces souvenirs des archives de la société savante de province où ils étaient oubliés, les a complétés, illustrés et fait entrer dans l'histoire toujours de plus en plus abondante de l'épopée napoléonienne. Ecrites par un vrai soldat, ces lettres nous font vivre de la vie expéditionnaire au jour le jour. « Cette Alexandrie, écrit Thurman, qui dans un temps, me paraissait si horrible, est maintenant mon lieu natal, ma seconde patrie. » (P. 121.) Puisque les Français s'y trouvaient si bien, pourquoi donc n'ont-ils pas su y rester ?

Henri CHÉROT.

1 Voir les *Études*, 5 février 1900, p. 424; 20 avril 1901, p. 269, et 20 juillet 1901, p. 245.

Ch. LE GOFFIC. — **L'Ame bretonne**. Paris, Champion, 1902. In-8, 394 pages.

Série d'études sur les choses et les hommes de Bretagne, écrites par une plume très spirituelle et très délicate, ce livre illustre de façon concrète et précise les généralités sur les races celtiques et sur le génie breton que, sur la foi de Renan, tout le monde aujourd'hui répète. H. B.

Général POTHIER. — **Les Populations primitives**. *Essais d'interprétation des documents archéologiques par la géologie et les textes*. Paris, Champion, 1898. 1 vol. in-8, XXXII-330 pages.

Le général POTHIER ne s'est pas borné à entasser des documents ou à énumérer des faits, ce qui n'est pas faire un livre. Il sait édifier une théorie et conclure après

avoir apporté les preuves. Au lecteur de se déclarer ou non convaincu.

Les grandes migrations ont été voulues de la Providence; elles font partie de l'histoire; comment en retrouver la trace? Les données historiques sont rares; les langues, l'outillage se transforment, les caractères physiques s'altèrent, les usages et les mœurs sont plus muables encore. Rien ne vaut donc l'étude des rites funéraires. A ceux-ci, les idées religieuses assurent une fixité et une persistance égales à celles de la tribu; souvent même, ils lui survivront alors que toutes les différences ethniques auront disparu. Rome brûlait ses morts depuis des siècles, que la *gens* Cornelia s'abstenait encore de pratiquer l'incinération.

L'étude des monuments amène à reconnaître trois grandes divisions :

1° Populations mégalithiques, ensevelissant sous des dolmens les restes — préalablement décharnés — de leurs morts; 2° tribus du rite de l'incinération; 3° tribus du rite de l'inhumation.

Deux cartes, commentées avec abondance, indiquent par trois couleurs la topographie de chaque rite et la trajectoire des migrations. Dans quel sens s'est effectué le voyage? Évidemment la tribu a passé du lieu où sa civilisation apparaît moins avancée, à celui où elle l'est davantage. Le mobilier, l'état du pays, celui des routes suivies nous renseignent sur les occupations de la tribu. Les tribus mégalithiques sont pastorales jusqu'au moment où l'aridité du sol, la proximité des fleuves ou de la mer les amènent à s'adonner à la pêche, à la navigation, à la piraterie. Les tribus du rite de l'incinération apparaissent agricoles et industrielles, celles du rite de l'inhumation, guerrières et commerçantes.

Ceux mêmes qui n'adopteront pas les opinions de l'auteur devront reconnaître qu'il apporte à l'appui de sa thèse beaucoup de faits, aucun parti pris, aucun préjugé; ce qui est quelque peu rare dans les ouvrages de cette espèce.

F. Jullien.

CORRESPONDANCE

Correspondance de Mme Julie Lavergne, recueillie par son fils, Joseph Lavergne.— I. (1832-1871). Paris, Taffin-Lefort. In-8 écu, 410 pages.

Les lecteurs des *Études* n'ont plus besoin qu'on leur présente Mme Lavergne. Le fils de cette admirable chrétienne commence la publication de la très abondante correspondance de sa mère. Ce livre, qui nous introduit dans l'intimité d'une famille chrétienne, ne saurait manquer de faire beaucoup de bien.

H. V.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 11. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie une encyclique adressée par le Saint-Père aux évêques d'Italie sur la formation du clergé.

— A **Paris**, l'*Alliance républicaine progressiste*, dans un manifeste adressé aux délégués sénatoriaux, publie un exposé net et saisissant de la situation faite au pays par la politique ministérielle. — L'*Union républicaine libérale*, de son côté, dénonce de même la politique « des pouvoirs publics hypnotisés par la guerre aux congrégations » et par « la campagne ouverte contre la liberté de l'enseignement primaire et secondaire ».

— En **Suisse**, M. Deucher, vice-président de la Confédération, est élu président pour 1903.

12. — A **Marseille**, la grève est marquée par des troubles graves : il y a plusieurs blessés et une vingtaine d'arrestations. Les grévistes donnent à leurs manifestations un caractère franchement révolutionnaire. Le président de la Chambre de commerce proteste contre la situation faite aux armateurs et contre la conduite du gouvernement : cette lettre produit une profonde impression dans le pays.

— Au **Venezuela**, il y a quelque détente dans la situation, l'arbitrage du président Roosevelt ayant été réclamé ; toutefois les Vénézuéliens font de très grands préparatifs de guerre.

13. — A **Berlin**, au Reichstag, séance de clôture qui dure dix-huit heures sans interruption ; l'ensemble des nouveaux tarifs douaniers est adopté par 202 voix contre 106.

— Au **Venezuela**, la ville de **Puerto Cabello** est bombardée par les Alliés. L'Italie se joint à l'Allemagne et l'Angleterre et réclame au Venezuela l'indemnité due à ses nationaux.

15. — A **Limoges**, grève de 1 200 ouvriers gantiers.

— A **Montpellier**, devant la Cour d'assises de l'Hérault, s'ouvre le procès de 106 Arabes qui prirent part aux troubles sanglants de Margueritte, en avril 1901.

16. — A **Marseille**, la grève est enfin terminée.

— A **Londres**, la Chambre des Lords vote en troisième lecture le bill de l'enseignement.

17. — En **Italie**, la commission du divorce rejette le projet de loi par 5 voix contre 3.

— On apprend que la ville d'**Andidjan**, en **Asie**, a été complètement détruite par un tremblement de terre, qui a causé la mort de 4 000 personnes.

18. — Mgr Chapon, évêque de **Nice**, est privé, lui aussi, de son indemnité concordataire.

— A **Caracas**, M. Bowen, ministre des États-Unis, reçoit du président Castro pleins pouvoirs pour négocier le règlement des difficultés pendantes avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Italie.

19. — A **Madrid**, arrestation des Humbert.

— A **Paris**, devant la commission d'enquête sur l'élection Syveton, M. Ernest Judet fait une déposition de laquelle il résulte, si elle est prouvée, que le cabinet Waldeck-Rousseau n'a été constitué que pour faire acquitter l'ex-capitaine Dreyfus, et que la lettre du général de Galliffet refusant de faire pression sur le conseil de guerre pour provoquer cet acquittement, n'est « ni contredite, ni réfutable ».

— Au **Creusot**, les ouvriers ont par souscription réuni 1 000 francs, pour contribuer à reconstituer l'indemnité concordataire du cardinal Perraud.

— A **Gray**, M. l'abbé Louvot, curé doyen, est invité par le sous-préfet, au nom de M. Combes, à abandonner la direction de *la Semaine religieuse* de Besançon, le fait de réunir les fonctions curiales et la direction de l'organe diocésain constituant, aux termes de la lettre du sous-préfet, « une situation absolument contraire aux principes généraux d'après lesquels le titulaire d'une paroisse se doit tout entier à ses fonctions, sans pouvoir occuper un autre emploi que celui en vue duquel il est rétribué par l'Etat ».

21. — A **Rome**, l'*Osservatore romano* publie le texte de l'accord conclu, le 5 de ce mois, entre le Saint-Siège et le baron de Hertling, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, pour l'érection d'une faculté de théologie catholique à l'Université impériale de Strasbourg.

23. — L'archevêque-primat (anglican) de **Cantorbéry**, le docteur Fr. Temple, meurt à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Paris, le 25 décembre 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

L'ÉVANGILE ET L'ÉGLISE

Instituer la critique d'une critique peut sembler une tâche d'Alexandrin, et la serait en effet, si l'ouvrage qui a pour but d'en expliquer ou d'en réfuter un autre, ne contenait pas un apport personnel, et valant par lui-même, à la solution d'un problème important. Ce n'est pas le cas pour la discussion, que nous présente M. Loisy, des théories énoncées par le professeur Harnack dans ses conférences célèbres sur *l'Essence du Christianisme*. *L'Évangile et l'Église*[1] contient, sous un petit volume, tant d'idées originales, il donne tant à penser, qu'on m'excusera peut-être de revenir, à son propos, sur les vues que j'ai ici même, et par deux fois, essayé de critiquer au profit des lecteurs des *Études*.

« On ne détruit que ce qu'on remplace », et c'est pourquoi l'argumentation de M. Loisy se résout ordinairement en des considérations qui rétablissent, à l'encontre des déductions de M. Harnack, ce que l'auteur estime être véritablement l'*essence du christianisme*. Sa méthode sera donc celle de l'exposition, et les principes qui orienteront ses recherches rappelleront les idées de Newman sur la continuité du dogme chrétien[2]. On expliquera l'Évangile en fonction du développement ecclésiastique tout entier. De quelle conséquence est cette attitude, c'est ce que permettra de saisir une comparaison empruntée à l'exégèse.

1. *L'Évangile et l'Église*, par Alfred Loisy. Paris, Picard, 1902. — C'est volontairement que l'auteur de cet article, restant sur le terrain adopté par M. Loisy, s'est interdit toute discussion proprement *théologique*. Mainte assertion de *l'Évangile et l'Église* n'eût que trop, de ce point de vue, prêté flanc à la critique ; mais c'était changer complètement le caractère de cette étude.

2. Un peu aussi, et, je le crois, malheureusement, celles du *Master of Balliol* actuel, M. Edward Caird. — Deux pages de cet auteur, contenues dans la notice qu'il a rédigée pour l'ouvrage posthume de son frère John : *The fundamental Ideas of Christianity* (Glasgow, 1899, t. I, p. LXXIX-LXXX), me semblent résumer assez fidèlement l'esprit qui a inspiré *l'Évangile et l'Église*.

Les critiques ne s'accordent pas sur le rapport qui existe, dans notre quatrième évangile, entre le prologue et le reste du livre. Voit-on dans le prologue la *clef* de tout l'ouvrage? Il faut alors interpréter chaque chapitre, et presque chaque verset, par les idées fondamentales ramassées dans cette demi-page. Admet-on au contraire que le prologue n'est qu'une *anticipation théologique*, un sommaire de l'évangile? Il faut, au rebours, déterminer par l'évangile même, étudié dans son intégralité, le sens exact des conceptions énoncées dans le prologue. Dans l'espèce, la première solution a été adoptée par M. Loisy, la seconde plaît davantage à M. Harnack.

De même, et toute proportion gardée, on peut se demander si le développement ecclésiastique doit être jugé exclusivement sur l'idée qu'on se sera faite de l'Evangile de Jésus-Christ, étudié en lui-même, et indépendamment de toute tradition subséquente ; — ou si cette tradition même ne doit pas être considérée comme un commentaire légitime, qui nous permet de préciser, d'approfondir le véritable enseignement de Jésus-Christ. Là aussi MM. Harnack et Loisy sont d'avis différent, mais dans un sens tout à fait opposé à celui de leur solution du problème de l'interprétation johannique. Pour le premier, l'Evangile du Christ a son sens complet, qu'on fausserait en l'expliquant par le développement ultérieur du christianisme ; pour M. Loisy, le commentaire ecclésiastique est légitime, complétif, et nous permet de préciser le sens véritable de l'Evangile. Le point capital à établir, et qui décidera entre les deux solutions, est donc la valeur de la tradition. Mettre cette valeur en pleine lumière, établir la légitimité de la tradition par sa continuité essentielle, — et cela en restant sur le terrain historique accepté par l'adversaire, — c'est tout le but de *l'Evangile et l'Eglise*.

I

Un premier chapitre est destiné à déterminer, par l'Evangile même, les grandes lignes, on pourrait dire : les *dogmes générateurs* du christianisme[1]. La conception qui domine

1. On ne prétend, dans ce premier paragraphe, que résumer correctement les vues de M. Loisy.

l'enseignement du Christ, tel qu'on peut le restituer par une étude critique des données évangéliques, est assurément celle du Royaume de Dieu. Là-dessus il n'y a guère de divergence. Mais la diversité des vues s'accuse dès qu'on en vient à préciser cette conception. A-t-on le droit de faire *a priori* un départ dans les idées qui forment la trame habituelle des prédications de Notre-Seigneur? Et, par exemple, de donner l'exclusive à tout ce qui, dans ces prédications, a trait à l'eschatologie, à l'avènement glorieux du Christ, — sous couleur qu'il s'agit ici de conceptions judaïques, sans portée sur le christianisme intérieur, seul véritable ? A-t-on le droit de restreindre, par l'idée qu'on se fait de ce christianisme intérieur, religion de la bonté paternelle de Dieu, les bases, posées par Jésus-Christ même, du royaume qu'il venait établir ? Ce droit, que M. Harnack s'arroge, est contesté, au nom de l'histoire, par M. Loisy. Il s'agit de savoir quelle était la pensée du Christ au sujet de sa mission, et non ce que nous tenons pour définitif, et valable aujourd'hui encore, dans cette pensée.

Or, il est certain d'abord que le Sauveur a prétendu porter à sa perfection la religion d'Israël, non l'abolir : deux au moins des éléments essentiels de son œuvre sont empruntés au dogme judaïque : le précepte de l'amour et la foi en Dieu. Ne pas tenir compte de ces éléments, juger le christianisme comme si ces doctrines capitales n'en faisaient pas partie intégrante, sous prétexte de retenir seulement ce qu'il y a d'original dans la religion de Jésus, c'est se condamner à fausser toute la perspective du problème à résoudre. Cette première continuité n'est pas négligeable. Mais, de plus, la prédication du Royaume de Dieu, telle que nous la rendent les paroles authentiques du Maître, a un caractère nettement eschatologique, qu'on ne saurait mettre de côté sans erreur. Le Royaume des cieux, c'est-à-dire avant tout « une grande espérance », l'établissement d'un nouvel ordre de choses, que l'on considère comme prochain, est au fond de toute la tradition évangélique. Monde objectif, extérieur, visible, nullement confiné dans l'âme de chaque croyant : la foi, il est vrai, incorpore déjà au peuple élu, mais à titre de candidat au bonheur éternel. C'est la proximité de ce royaume

qui permet de l'anticiper, de le reconnaître, existant déjà en germe, dans ceux qui acceptent l'Évangile. La rémission des péchés, où M. Harnack voit, avec l'union à Dieu qui en résulte, l'essentiel du royaume, n'est qu'une condition pour y être admis. Et de même l'amour de Dieu : « Il faut aimer maintenant pour être assuré de posséder Dieu plus tard, quand apparaîtra la gloire de son règne[1]. »

Il est puéril, par la même raison, de déterminer, en dehors de cette direction, l'attitude que Jésus a prise à l'endroit des conditions de la vie individuelle et sociale, et, par exemple, s'il a conseillé la soumission à l'autorité ou la résistance à l'arbitraire, s'il a condamné l'usage, ou seulement l'abus des biens temporels. « Le message de Jésus se renferme dans l'annonce du royaume prochain et l'exhortation à la pénitence pour avoir part à ce royaume. Tout le reste, qui fait la préoccupation commune de l'humanité, est comme non avenu[2]. »

Après le programme du Fondateur, sa personne. C'est l'objet du second chapitre, *le Fils de Dieu*. M. Loisy note très justement là-dessus que « le Christ de M. Harnack ne diffère pas seulement... du Christ de la tradition, mais de l'image que la seule critique des Évangiles pourrait fournir à l'historien de Jésus[3] ». Sa théorie est fondée sur un seul texte, encore mal interprété. Il faut dire, en réalité, que Jésus s'est donné pour le Messie, c'est-à-dire le Maître et le Roi de la nouvelle Jérusalem, du Royaume à venir. Ainsi s'explique la difficulté que font naître ses déclarations au sujet de sa personne et de sa mission, déclarations qui tantôt impliquent, et tantôt semblent vouloir obscurcir sa qualité de Messie. Messie, il l'était déjà, en tant que désigné, en tant qu'introducteur du peuple élu dans le royaume; il ne l'était pas encore, dans un sens, puisque ce royaume était futur. « Jésus avait devant les yeux la perspective de son propre avènement[4]. » Le titre de Fils de Dieu, apanage exclusif du Fils de l'homme, est à interpréter par la notion de messianité. Mais ce rôle même

1. *L'Évangile et l'Église*, p. 19. Dans la suite, les renvois sans nom d'auteur ou d'ouvrage se rapportent au même livre.
2. P. 36-37. — 3. P. 39. — 4. P. 53.

de Messie, « d'unique vicaire de Dieu pour le Royaume des cieux », assure à la personne du Christ une place nécessaire dans son enseignement : c'est un paradoxe insoutenable que de prétendre, avec M. Harnack, que « Dieu et l'âme, l'âme et son Dieu, sont tout le contenu de l'Évangile ».

La mort et la résurrection de Jésus lui ont assuré, dans la conscience chrétienne, la place incomparable qu'il y occupe. Il est vrai que l'idée de sa mort, conçue comme rédemptrice, semble remonter à saint Paul, d'où elle a réagi sur la rédaction définitive des Évangiles qui la mentionnent[1]. Mais Jésus vainqueur de la mort, Jésus ressuscité, est l'article fondamental de la croyance des premières générations chrétiennes, encore que les récits des apparitions portent la trace du trouble que suscite, chez les narrateurs, l'insertion soudaine du surnaturel dans la trame des événements naturels. La vie que les plus anciens disciples ont attribuée au Christ glorieux n'est pas d'ailleurs une espèce de survivance morale, mais bien une vie réelle, personnelle et complète.

L'Église. C'est une grave erreur que de tenir le christianisme primitif pour une religion seulement intérieure et individualiste, dénuée de toute forme organique, de tout principe d'unité sociale. Erreur qui s'explique, sans se justifier, par la réaction des idées protestantes actuelles sur les conceptions de ces âges lointains. A ce compte, on peut sans doute, avec M. Harnack, tenir tout progrès dans le sens d'une autorité, d'un groupement vivant et un, d'une doctrine définie, pour une perversion de l'Évangile primitif. Seulement c'est là refaire l'histoire à sa mode, non l'écrire impartialement. Il faut même dire que cette hypothèse tendancieuse est en contradiction avec la nature de ceux qui ont, au début comme ensuite, incarné la religion de Jésus : le christianisme a groupé et vivifié des hommes, il n'a pas inspiré des esprits purs, dont chacun formerait une espèce à part.

Du vivant même du Sauveur, les disciples ont constitué un goupe, « groupe circonscrit, parfaitement reconnaissable, très centralisé aussi et même hiérarchisé dans la plus entière fraternité[2] ». Après la résurrection du Maître, la

1. On remarquera ce point, sur lequel je reviendrai dans la discussion.
2. P. 90.

communauté persévéra, fidèle dans ses développements ultérieurs à cette organisation « dont les linéaments étaient tracés dans l'Évangile... Ce fut une communauté qui avait pour base la foi à la *bonne nouvelle* de Jésus ressuscité, pour loi la charité, pour but la propagation de la grande espérance, pour forme de gouvernement la distinction du collège apostolique et des simples disciples[1]. » Le magistère unique et incommensurable du Christ n'empêcha pas la constitution, au-dessous du sien, d'un pouvoir positif, très réel, bien que subordonné. La fondation des églises de la gentilité, l'incompatibilité, de plus en plus manifeste, du christianisme avec les pratiques et l'exclusivisme judaïques, le besoin de cohésion plus vivement ressenti en présence des ennemis du dehors et des hérétiques du dedans, expliquent, historiquement, le développement de la hiérarchie jusqu'à l'épiscopat unitaire, jusqu'à la primauté romaine. Cette primauté, que favorisa la position unique de la ville-reine, ne fut pas néanmoins la résultante de cette position. C'est Pierre et Paul, surtout Pierre, c'est leur prestige et la solidité de leur œuvre qui ont fixé à Rome le nœud et le centre de l'Église chrétienne universelle, et assuré à leurs successeurs dans l'Église romaine les prérogatives que l'historien impartial se doit à lui-même de constater. Le besoin d'un pouvoir central unique, jugeant en dernier ressort les questions de doctrine et de discipline, justifie (en faisant abstraction de toute disposition divine) ce pouvoir et cette autorité. Toute l'histoire de la papauté montre que la primauté romaine était nécessaire à la vie même de l'Église.

Et qu'on ne dise pas que ce développement changea la nature essentielle du christianisme ; il ne la changea pas plus que le passage de l'état d'enfance à l'état viril ne change la nature humaine. L'Église actuelle est bien l'Église de Jésus : les yeux tournés encore vers le royaume à venir, elle continue d'exhorter les hommes à se rendre dignes d'y être admis. Religieuse dans son principe, elle est restée, en dépit des nécessités qui lui ont imposé une « politique », avant tout et par-dessus tout religieuse : sa puissance d'adap-

1. P. 91.

tation aux temps et aux personnes, sa flexibilité d'organisme vivant et communiquant la vie, loin d'être un signe de corruption, est son plus beau titre de gloire.

Après le développement des institutions, celui du *dogme chrétien*. Aux yeux de M. Harnack, cette évolution doctrinale est vaine, voire dangereuse : c'est qu'il tient compte moins des conditions d'une religion vivante que de ses idées religieuses personnelles. Les germes, les éléments religieux fondamentaux, gros de tous les dogmes chrétiens, se retrouvent tous dans l'enseignement apostolique, particulièrement dans saint Paul et l'évangile johannique. Les dogmes sont grecs, dit-on, ils marquent l'intrusion de la pensée hellénique dans la conscience chrétienne. Mais la preuve de cette assertion est encore à faire. Assurément, le développement doctrinal ancien, qui va du quatrième évangile à saint Justin, et des Pères apologistes à Origène et à saint Augustin, doit quelque chose, doit beaucoup à la philosophie grecque. La question est de savoir si cette collaboration postérieure a porté sur le fond religieux ou seulement sur son expression complète et sur son organisation en corps de théologie. Or, nous voyons par l'histoire que c'est la seconde alternative qu'il faut choisir [1]. Les hellénisants convertis, qui furent les premiers « théologiens », ne transportèrent pas, telles quelles, leurs conceptions philosophiques dans l'enseignement ecclésiastique. « Ce travail de la pensée chrétienne n'est pas à juger comme une œuvre scientifique. Il ne prétendait pas l'être, et, s'il l'avait voulu, on doit dire que la méthode lui aurait fait totalement défaut. Ce ne fut pas la recherche savante qui en détermina le caractère et qui en fixa les résultats ; mais l'instinct de la foi dans des âmes d'ailleurs pénétrées de l'esprit hellénique... Tout le développement du dogme christologique... est modéré et contenu par le principe de tradition qui l'oblige à se tenir toujours dans un rapport étroit avec son point de départ [2]. » Ainsi l'évolution du dogme fut légitime, parce que nécessaire et parce que

1. Je pense — et j'espère — résumer ici fidèlement la pensée de l'auteur. Mais je n'en suis pas certain, et ceux qui ont lu M. Loisy savent que sa manière subtile prête souvent à l'incertitude.

2. P. 138-139.

continuée dans le sens des doctrines évangéliques et dominée par son contenu objectif. Son résultat, c'est l'Évangile encore, mais arrivé à une conscience plus parfaite de sa nature et de ses conséquences. Il faut avouer que pendant longtemps ce travail est resté inaperçu : un adolescent non plus ne se voit pas grandir. Et l'on ne peut même dire que les lois de ce développement soient encore parfaitement connues; l'important, dans le cas actuel, est de l'avoir justifié, en montrant, par surcroît, que « la conception catholique du dogme et de la foi n'exclut ni le caractère personnel de la foi, ni la vitalité du dogme [1] ».

Le *culte catholique* fournit le dernier élément à l'étude du développement intégral du christianisme. Ici, c'est l'influence des mystères antiques sur les conceptions sacramentelles, les rites et les cérémonies de l'Église qui aurait, dit-on, faussé les doctrines évangéliques. Une distinction analogue à celle qui a servi pour préciser l'apport de la philosophie grecque à la dogmatique chrétienne, permet de résoudre cette nouvelle difficulté. L'Église a sans doute adopté — en les adaptant, en les purifiant — nombre d'idées et même de rites qui avaient cours dans la synagogue et les religions orientales; elle a pris son bien où elle le trouvait. Pouvait-il en être autrement, à moins de supposer que ces conceptions, que ces rites ne contenaient aucun élément sain et propre à servir la vie religieuse de tout homme? Si l'on ne veut pas aller jusque-là, refusera-t-on à l'Église le droit de s'approprier, en les sanctifiant, en les enrichissant d'une efficacité nouvelle, ces moyens efficaces de promouvoir la vie religieuse de ses fidèles? En fait, la seule question qu'on puisse ici poser légitimement, est celle-ci : « L'institution du ministère ecclésiastique, les sacrements, le culte du Christ, de la Vierge, des anges et des saints ont-ils compromis l'Évangile et répugnent-ils à son esprit [2]? » L'histoire répond, qui nous montre, dans le développement intégral du culte chrétien, les conditions nécessaires de la vie religieuse telle que l'avait préformée l'Évangile. Le culte des communautés primitives n'est pas sans doute réglé par une liturgie absolu-

1. P. 175. — 2. P. 191.

ment fixe, les rites ne sont pas nombrés avec exactitude, ni leur efficace ou leur nature déterminée au moyen de conceptions dogmatiques : « Tout est vivant, la foi et les rites, et le baptême et la fraction du pain : le baptême, c'est l'Esprit, et l'eucharistie, c'est le Christ. On ne spécule pas sur le signe, on ne parle pas d'efficacité physique du sacrement dans le baptême, ni de transsubstantiation dans l'eucharistie; mais ce qu'on croit et ce qu'on dit va presque au delà de ces assertions théologiques[1]. »

Mais bientôt le besoin de l'ordre à maintenir dans l'effusion même et l'usage des charismes, la nécessité d'organiser d'une façon stable et uniforme la sanctification des fidèles, amenèrent à préciser les pouvoirs et les fonctions diverses du ministère chrétien. Ce ministère est donc lié intimement, dans son développement, au système sacramentel, et « n'est pas à juger indépendamment de celui-ci ». A leur tour « les sacrements sont nés d'une pensée et d'une intention de Jésus, interprétées par les apôtres et leurs successeurs, à la lumière et sous la pression des circonstances et des faits[2] ». Ainsi se constituèrent définitivement les rites du baptême, de l'eucharistie, de la pénitence et les autres : le réseau sacramentel enveloppa, pour la sanctifier, la vie entière du fidèle dans ses actes essentiels.

Le développement du culte rendu d'abord au Christ, puis, toute proportion gardée, à ceux qui le touchaient de plus près, — sa Mère, ses témoins les martyrs, — n'a pas suivi une autre ligne. Réalisant peu à peu l'expérience religieuse des premiers chrétiens, sans y rien ajouter d'essentiel, ce culte ne répugne pas plus à la raison qu'à l'Évangile. Une religion exclusivement « en esprit » ne satisfait pas plus l'homme religieux que l'historien. Des intermédiaires, qui facilitent l'élan du cœur vers le Médiateur suprême, et, dans un sens, unique, ne détournent pas forcément à leur profit le culte incommunicable qu'on doit au Christ. Et par le Christ, c'est Dieu même qu'on atteint, qu'on prie, qu'on adore. Jésus est « la face de Dieu tournée vers l'humanité[3] ». Il est facile de s'espacer sur les abus auxquels a donné lieu le culte des saints

1. P. 183-184. — 2. P. 194. — 3. P. 207.

il peut être spirituel de railler l'écolier paresseux qui s'adresse à saint Antoine de Padoue pour obtenir un succès que son travail ne justifie pas. Le penseur n'a pas le droit de s'arrêter à ces misères : dans le culte des saints, de la Mère de Jésus, du Sacré-Cœur, il reconnaît la démarche — parfois attardée ou déviée par des vues intéressées ou puériles, mais correcte dans sa direction finale, mais nécessaire dans ses étapes successives — de l'homme religieux, vers le Dieu qui s'est révélé dans son Fils unique.

II

Tel est, réduit à ses grandes lignes, et forcément très appauvri, mais, je l'espère, assez exactement rendu, le contenu de *l'Évangile et l'Église*.

Et là-dessus une double question se pose : le livre atteint-il son but ? Sa méthode est-elle irréprochable ? Il n'y a guère d'hésitation possible sur le premier point. Comme discussion critique de *l'Essence du Christianisme*, *l'Évangile et l'Église* n'est pas sans mérite. Se plaçant sur le terrain que M. Harnack accepte, M. Loisy montre, avec une courtoisie qui n'exclut pas la vigueur, que la thèse de son adversaire est arbitraire, insuffisante à expliquer les faits, insoutenable. En restreignant le christianisme essentiel à la religion individuelle de la bonté paternelle de Dieu, le savant conférencier se condamne à mutiler l'Évangile, à méconnaître le développement chrétien dans son intégralité. « M. Harnack ne conçoit pas le christianisme comme une semence qui a grandi, d'abord plante en puissance, puis plante réelle, identique à elle-même depuis le commencement de son évolution jusqu'à son terme actuel, et depuis la racine jusqu'au sommet de la tige, mais comme un fruit mûr, ou plutôt avarié, qu'il faut peler pour arriver jusqu'au noyau incorruptible. Et M. Harnack enlève la pelure avec tant de persévérance qu'on peut se demander s'il restera quelque chose à la fin. Cette façon de dépecer un sujet ne convient pas à l'histoire, qui est une science d'observation sur le vif, non de dissection sur le mort... Ce n'est pas en épluchant le christianisme

qu'on trouvera la loi de sa vie[1]. » Ce défaut capital des conférences de Berlin, bien d'autres encore, sont mis en lumière par la discussion de M. Loisy.

Mais il reste à se demander (car on peut réfuter solidement un adversaire en prêtant flanc soi-même à la critique) si la méthode de M. Loisy peut être admise sans réserves. Il est malaisé sans doute de critiquer un auteur qui accepte *ad hominem* le terrain désigné par ses adversaires : beaucoup de ses développements risquent par suite d'être un peu différents de ce qu'ils auraient été sans cette préoccupation polémique. Néanmoins, les vues personnelles de M. Loisy me semblent assez nettement indiquées dans *l'Évangile et l'Église*, assez cohérentes avec l'ensemble de ses écrits récents[2], pour qu'on puisse sans injustice les discuter comme siennes. Que si certaines des objections que je vais soulever se trouvent mal fondées, je serai le premier heureux de le reconnaître ; on voudra bien croire seulement qu'il n'y a pas là un *procès*, mais une *discussion* loyale de tendances et de faits.

M. Loisy attribue quelque part, à M. Harnack, « un propos hegelien ». Or, je me demande justement si, dans ses vues sur le développement doctrinal et rituel du christianisme, il s'est assez mis en garde, lui-même, contre un certain hegelianisme. Je me demande s'il n'a pas — sous l'influence peut-être de M. Ed. Caird, hegelien modéré, mais avéré[3] — fait quelque peu dévier les idées de Newman à ce sujet. Loin de moi l'aberration qui consisterait à rejeter une idée à cause seulement qu'elle a été adoptée ou développée par Hegel ! Les doctrines de ce philosophe n'auraient pas acquis et gardé l'ascendant qu'elles ont encore si, à côté de graves et capitales erreurs, elles ne contenaient un bon nombre de vérités fragmentaires. Mais il est trop certain que ces parties saines sont très difficilement utilisables, dominées qu'elles sont

1. P. xxix-xxx.
2. Voir en particulier les *Études évangéliques*, 1902.
3. Voir de M. E. Caird, en ce sens : *The Evolution of Religion*, et plus encore le *Memoir* qu'il a écrit pour présenter au lecteur le dernier livre de son frère John : *The fundamental Ideas of Christianity*, t. I, p. lxxiv *sqq.* Glasgow, 1899.

par les erreurs qui les encadrent. C'est dans l'application au christianisme de ces demi-vérités, spécieuses plutôt qu'exactes, que M. Loisy me semble avoir été moins heureux.

Il est très vrai, par exemple, que la vie d'une doctrine, que son développement triomphant à travers les obstacles du dedans et du dehors, sont un argument en faveur de cette doctrine. Elle avait des raisons de vivre, puisqu'elle a vécu. Et, réciproquement, la nécessité d'un développement le justifie jusqu'à un certain point : il fallait avancer, on avait donc le droit d'avancer. Seulement, pour Hegel, ce droit est absolu, et même le seul qui puisse justifier le développement : le fait accompli est légitime par cela seul qu'il est ; on reconnaît le mot fameux : « Ce qui est rationnel est réel, et ce qui est réel est rationnel[1].» A ce compte, toutes les religions qui ont vécu, qui ont réussi, avaient un droit égal à l'existence, et, au contraire, les progrès qu'elles ont, à un moment donné, considérés comme souhaitables, sans les réaliser, étaient dépourvus de tout droit à la vie. On voit combien est périlleuse l'application de ce critère du succès, de la nécessité de vivre, à une religion comme le catholicisme. On ne peut le lui appliquer sans faire abstraction (au moins temporaire) de sa transcendance. En ce point il n'a rien de plus, en effet, que celles des autres religions qui ont vécu, qui ont partiellement réussi, tels l'islamisme, le christianisme protestant. Et de même, les progrès que l'Église n'a pas accomplis, la réforme intérieure par exemple, tant souhaitée des vrais chrétiens, et qui eût empêché peut-être la grande scission du seizième siècle, ces progrès étaient irréalisables, impossibles : rationnels, ils eussent été réels. Il faut attribuer ces échecs, non pas à la mauvaise volonté de ceux qui paraissaient avoir puissance de promouvoir ce bien, mais à une

1. *Was vernünftig ist, das ist wirklich, und was wirklich ist, das ist vernünftig.* — On peut voir le commentaire de ce mot de Hegel dans M. Delbos : *le Problème moral dans la philosophie de Spinoza et l'histoire du spinozisme*, p. 467. Paris, 1893. — Je sais fort bien que Hegel ne juge pas de la même façon tout ce qui est; mais le principe de cette différenciation, tiré des rapports du réel avec l'idée, est tout à fait distinct de celui qui présente tout ce qui est comme *nécessaire*. Du point de vue de la nécessité seule, tout ce qui est réalisé l'est au même titre, et donc, de ce point de vue, également légitime.

détermination absolue, indépendante de tout vouloir humain.

Or, il me semble que M. Loisy use avec trop de confiance de ce procédé : « L'Église peut dire que pour être, à toutes les époques, ce que Jésus a voulu que fût la société de ses amis, elle a dû être ce qu'elle a été ; car elle a été ce qu'elle avait besoin d'être pour sauver l'Évangile en se sauvant elle-même [1]. » Et encore : « Chaque progrès s'explique par une nécessité de fait qui s'accompagne de nécessités logiques, en sorte que l'historien ne peut pas dire que l'ensemble de ce mouvement soit en dehors de l'Évangile [2]. » Ou : « Le développement doctrinal chrétien était fatal, donc légitime en principe [3] »; et : « Comme religion, il [le christianisme] eut besoin d'un culte, et il l'eut. Il l'eut tel que ses origines lui permettaient ou lui commandaient de l'avoir... Il fallait que le christianisme fût un culte, sous peine de n'exister pas. C'est pourquoi il fut, dès son origine, le culte le plus vivant qui se puisse imaginer [4]. » Enfin, les dogmes fondamentaux du christianisme, le dogme christologique, le dogme de la justification par la grâce de Jésus, celui de la rédemption « ajoutent à l'Évangile » ; ils sont « une interprétation du salut messianique... nécessitée par les circonstances dans lesquelles l'Évangile s'est perpétué, par les problèmes que posait la conversion des païens, et qu'il a fallu résoudre en s'inspirant bien plus de l'esprit que des déclarations formelles de Jésus [5] ».

Mais, demanderons-nous, ces interprétations, ces développements sont-ils *légitimes* ? Ce n'est pas dans tous les cas parce qu'ils ont été *nécessités* par les circonstances, ou parce qu'ils ont permis à l'Évangile de vivre, sans quoi, autres circonstances, autres besoins, autres dogmes ! De pareilles nécessités n'emportent qu'une légitimité de fait, précaire, discutable, variable avec les temps. M. Harnack pourrait répondre que sa façon d'entendre *l'Essence du Christianisme* est légitime aussi, parce que nécessaire à la vie religieuse de ses contemporains du vingtième siècle et de race germanique ; parce que seule appropriée (elle ne réussit que trop !) à leurs besoins philosophiques. Il faudrait alors lui

1. P. 94. — 2. P. 110. — 3. P. 160. — 4. P. 182-183. — 5. P. 156.

montrer que les développements qu'il prétend donner à l'Évangile ne sont pas dans la continuité de l'Évangile, et doivent être, bien qu'existant en fait et prétendus nécessaires, considérés comme non avenus du point de vue chrétien. C'est ce que fait d'ailleurs M. Loisy ; mais alors c'est le droit qui justifie l'événement, *ce qui doit être* qui légitime *une partie* de ce qui est. La conclusion du fait au droit n'est pas meilleure appliquée aux origines du christianisme qu'appliquée aux formes actuelles de la pensée religieuse. On voit combien est délicat à manier, combien sujet à l'illusion le critère du succès et de la nécessité d'un développement doctrinal.

Une autre pensée de Hegel, ou, pour mieux dire, un autre aspect de sa théorie fondamentale du devenir immanent, et qui nous intéresse parce qu'il se rapporte directement au développement de l'idée, est celui-ci : l'idée progresse par la réduction, en une unité supérieure, de deux moments opposés, contradictoires, que la synthèse absorbe en les dépassant. Cette synthèse elle-même n'est que le terme d'une seconde série ternaire, où elle se heurtera à l'opposition et deviendra un élément d'une synthèse plus haute dans laquelle sa contradictoire sera pareillement englobée : tout progrès de l'idée, et il est immanent, nécessaire, s'opère donc en *dépassant* les termes antérieurs ; l'absolu, qui tend à prendre conscience entière de ce qu'il est, ne saurait tomber dans l'histoire : il dirige, ou mieux constitue, par identité, la trame de tout ce qui est, et donc il est illusoire de prétendre lui assigner une place spéciale dans l'éternel devenir. « Tout événement traduit l'idée, mais aussi l'idée ne s'achève dans aucun événement [1]. »

On ne saurait nier que cette théorie, prise à titre de description schématique, et en substituant à l'antithèse contradictoire une opposition partielle, que la doctrine surmonte en s'appropriant quelques-uns des éléments mêmes qui semblaient lui faire obstacle, ne s'applique en général fort bien au développement des systèmes. C'est ainsi, par exemple, que les objets propres de la métaphysique — causes

1. V. Delbos, *loco cit.*, p. 475.

et fins — qui limitaient la méthode positiviste d'Auguste Comte, ont amené, par leur opposition même, Herbert Spencer à concilier, dans son système, le connaissable et l'inconnaissable. Pour l'agnostique l'idée de Comte est une thèse utilisée, *et dépassée*. Le développement de la doctrine chrétienne s'étant opéré, au moins partiellement, par le travail des hommes, doit présenter une analogie avec le rythme indiqué plus haut. Et nous voyons en effet que la philosophie grecque, surtout aux troisième et treizième siècles, après une rencontre, qu'on pouvait considérer comme hostile, avec la théologie chrétienne, a fourni à cette théologie même des éléments qu'elle a fait servir à l'organisation de ses thèses, à la précision de ses formules, à l'élaboration scolastique de ses dogmes. Mais il ne faut pas trop presser ces analogies : le progrès ne va ici qu'à égaler la fécondité comme infinie du principe religieux posé d'abord. Ce qu'on pourrait appeler la première « thèse » chrétienne, je veux dire les révélations faites, sous forme d'affirmations, par Jésus-Christ, ou impliquées dans sa vie, sa mort, sa résurrection, ne saurait être *dépassée*. Celui qui était, par identité de personne, l'Absolu, est entré dans l'histoire humaine, et la complexité croissante des institutions religieuses qu'il a posées, la fixation progressive des doctrines qu'il a enseignées par la parole ou par l'action, ne fait qu'exprimer moins imparfaitement le Verbe de Dieu incarné.

De ce point de vue on trouvera peut-être que des paroles comme celles-ci prêtent à une grave équivoque : « C'est une philosophie bien chétive que celle qui prétend fixer l'absolu dans un morceau d'activité humaine, intellectuelle ou morale [1]. » Elles deviennent plus inquiétantes encore, si l'on en rapproche le commentaire, cité plus loin [2], de M. E. Caird : « Ce que l'on peut imaginer de plus incomparablement unique dans l'ordre spirituel et moral... ne peut être que le cas de celui en qui les différents éléments qui ont existé auparavant dans l'expérience religieuse des hommes ont été conciliés et amenés à l'unité. *Mais celui-là n'est pas, pour autant, placé*

1. P. 67.
2. P. 81-82, note. C'est moi qui souligne.

en dehors du développement; car une telle concentration de vie et de pensée, si elle est, d'une part, la solution des problèmes de l'humanité, équivaut, d'autre part, ou conduit directement à une façon nouvelle et plus profonde, sinon plus difficile, de les poser. Quand même nous dirions qu'elle contient le principe de solution de toutes ces difficultés, ce ne peut être qu'en germe, *comme par un sentiment vague et rudimentaire, exprimé dans des paroles qui peuvent encore être interprétées fort diversement.* Bref, cette action unique... doit avoir consisté à offrir précisément ce qui était requis dans une crise importante, si vous voulez, dans la crise la plus importante du développement humain. Et nous devons repousser toute autre idée comme dénuée de sens et immorale. » Que ces formules puissent servir à qualifier le côté humain de l'action de Jésus-Christ, je ne prétends pas le nier ; seulement, n'amènent-elles pas aussi à considérer sa doctrine, sa pensée personnelle comme nécessairement *dépassées*, et comme impossible la manifestation (incomplète, inadéquate sans doute, mais enfin certaine) de sa divinité ? Evidemment abstraction n'est pas négation, et si je me permets de taxer ces déclarations d'équivoques, c'est parce qu'elles sont solidaires, dans leur terminologie au moins, d'une conception philosophique incompatible avec la transcendance personnelle absolue de Jésus-Christ.

Newman ne nous laissait pas dans cette inquiétude, quand il disait expressément : « Mais le christianisme n'est pas de cette sorte : il est une révélation qui se donne à nous comme telle, comme un tout, objectivement, et professant d'être infaillible ; la seule question qui reste est la détermination du contenu de cette révélation[1]. » Et, énumérant les principes du christianisme : « [Le premier est] le principe du dogme, c'est-à-dire de vérités surnaturelles irrévocablement confiées au langage humain, dogme imparfait par ce côté humain, mais *définitif* et nécessaire en tant que donné d'en haut. [Le second est] le principe de la foi, corrélative au dogme, et qui consiste dans l'acceptation absolue de la parole divine, par un assentiment intérieur, maintenu en dépit (s'il y a lieu)

1. Newman, *An Essay on the development of Christian doctrine*[11], p. 79.

des rapports du sens et de la raison[1]. » Et plus loin : « Qu'il y a une vérité, et une seule; que l'erreur religieuse est en elle-même d'une nature immorale ; que ses tenants, s'ils sont volontaires, sont coupables en la défendant; qu'il faut la redouter ; que la recherche de la vérité n'est pas la satisfaction de notre curiosité ; que sa prise de possession n'a rien de la surexcitation que procure une découverte ; que l'esprit est inférieur à la vérité, non au-dessus d'elle, qu'il est tenu non de gloser sur elle, mais de la vénérer ; que vérité et erreur sont placées devant nous pour faire le jugement des cœurs ; que notre option est un tirage redoutable de lots sur lesquels sont inscrits salut ou damnation ; qu' « avant toute « chose il est nécessaire de professer la foi catholique » ; que « qui veut se sauver doit penser ainsi et non autrement », — cela, c'est le principe dogmatique, et il est fort ;

« Que la vérité et l'erreur en matière religieuse sont matières d'opinion ; qu'une doctrine en vaut une autre; que Celui qui gouverne le monde n'a pas l'intention que nous arrivions à la vérité ; qu'il n'y a pas de vérité ; que nous ne sommes pas plus agréables à Dieu en croyant ceci plutôt que cela ; qu'on n'est pas responsable de ses opinions, qu'elles sont choses de nécessité et d'accident ; qu'il suffit de tenir sincèrement ce qu'on professe ; que notre mérite consiste à chercher, non à trouver; que nous devons croire ce qui nous semble vrai sans nous demander avec crainte si cela ne serait pas faux ; qu'il peut y avoir avantage à réussir, mais non perte à ne pas réussir... ; que nous pouvons en toute sûreté nous fier à nous-mêmes en matière de foi ; que nous n'avons pas besoin d'un autre guide, — cela, c'est le principe philosophique [rationaliste] et hérétique, et il est la faiblesse même[2]. » Et enfin : « Ainsi le christianisme atteignit la plénitude de ses proportions, tirant aliment et remède de tout ce qui l'entourait, de par la connaissance et l'amour qu'il gardait *à ce qui avait été révélé une fois pour toutes*[3]. » Assurément, l'on ne s'étonnera pas que M. Loisy, dans un livre de polémique, se soit abstenu de toute déclaration analogue, mais le supposé phi-

1. Newman, *An Essay on the development of Christian doctrine*[11], p. 325.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 357-358. — 3. *Id.*, *ibid.*, p. 359.

losophique de quelques-uns des passages de son livre est-il compatible avec l'esprit général de ces déclarations ? Je voudrais le croire, mais je n'ose l'affirmer.

Pour finir, — et ici je cesse de m'appuyer sur Newman, qui peut-être se désintéresserait de la question, — n'y a-t-il pas aussi quelque ambiguïté à représenter les mystères chrétiens comme opposés à une « logique », même « abstraite », et « comme si des affirmations qui semblent contradictoires devaient être tenues pour compatibles à la limite de l'infini[1] » ? La formule est sans doute susceptible d'être interprétée correctement, et M. Loisy sait qu'il y a des signes pour discerner, avant de les projeter à l'infini, les antinomies qu'on ne peut démontrer réelles, de celles où la contradiction est manifeste. On regrettera seulement sa discrétion. Je quitte une matière si délicate avec la crainte d'avoir exagéré peut-être la portée de certains passages de *l'Évangile et l'Église*. Mais j'ai cru que la confidence loyale de mes impressions ferait plus d'honneur à l'auteur et serait plus profitable à ses lecteurs, que des réticences. Revenons au terrain des faits.

III

L'étude impartiale des documents nous conduit-elle à attribuer aux rédacteurs de nos Évangiles une bonne partie des paroles mises par eux sur les lèvres de Jésus-Christ ? C'est évidemment la pensée de M. Loisy[2], et l'on entend bien qu'à ses yeux ce commentaire est légitime, ces additions postérieures étant à ce point inspirées par l'action du Maître, à ce point *vécues* (qu'on me pardonne ce mot de mauvais aloi) dans l'expérience religieuse des disciples, qu'elles nous rendent vraiment Jésus, *le Jésus de la première génération chrétienne*. Ce portrait conserve d'ailleurs des éléments strictement historiques, en ce qui touche surtout à l'eschatologie, empruntés à la vie mortelle du Sauveur ;

1. P. 244.
2. Et dans *l'Évangile et l'Église*, et, d'une façon plus didactique, dans les *Études évangéliques*. Paris, 1902. (Voir, en particulier, l'*Avant-propos* de ce dernier ouvrage, p. VI *sqq.*)

mais il ajoute à ces éléments l'interprétation que reçut cette vie, dans l'esprit des disciples, de la gloire du Christ ressuscité, et des effets de grâce et de salut qui s'ensuivirent.

Pour ce qui est du caractère eschatologique, il importe assurément de le maintenir, à l'encontre de M. Harnack, comme essentiel à l'Évangile, bien qu'il me semble dominer trop exclusivement la conception du Messie, telle que M. Loisy la restitue d'après les Synoptiques. Et encore on peut soutenir, dans une certaine mesure il faut soutenir que la rédaction de nos Évangiles a été influencée par les intentions particulières des narrateurs. On a maintes fois remarqué que chacun d'eux avait son style, ses prédilections, et sa façon de voir en partie préformée par les exigences de l'auditoire qu'il visait. L'étude comparée des paraboles est, entre autres, fort instructive pour établir ce point, d'ailleurs incontesté. Je ne parle ici que des Synoptiques, le caractère spirituel, théologique, et, jusqu'à un certain point, symbolique, du quatrième évangile ayant été reconnu depuis la plus haute antiquité. Mais cette liberté des évangélistes (ajoutons : de saint Paul) a-t-elle été jusqu'à compléter le message du Seigneur en des points qui nous paraissent, et justement, fondamentaux? L'interprétation synoptique et apostolique a-t-elle intégré dans l'enseignement de Jésus des traits importants qui ne s'y trouvaient jusque-là qu'en figure, des déclarations dogmatiques justifiées par l'action du Sauveur, mais sans aucun appui dans ses paroles authentiques? Grave problème que soulèvent, que supposent résolu, dans le sens de l'affirmative, bien des pages de M. Loisy. Ces pages vont nous fournir l'occasion de le discuter.

Le premier exemple de cette interprétation complétive porte sur les paroles si célèbres : « Toutes choses m'ont été données par mon Père, et nul ne connaît le Fils, hormis le Père; comme aussi nul ne connaît le Père, hormis le Fils et ceux auxquels le Fils veut le révéler[1]. » M. Harnack s'empare de ces paroles et y trouve le fondement de sa théorie,

1. Matth., XI, 26; Luc, X, 21 *sqq.*— Ici, et dans tout ce qui suivra, je traduis sur le texte d'Eb. Nestle, *Novum Testamentum græce*[3]. Stuttgart, 1901.

d'après laquelle la qualité de Fils, que s'attribue Jésus, consiste dans la conscience plus intime et l'expansion de la religion envers Dieu, considéré comme Père. A cette interprétation tendancieuse, M. Loisy oppose justement le sens des paroles, qui implique évidemment un rapport d'un caractère unique existant entre le Père et le Fils[1]. Mais il va plus loin, et se demande si cette déclaration appartient même à l'Évangile de Jésus, si elle ne serait pas une interprétation des évangélistes. Il est vrai que deux des évangiles synoptiques nous donnent le texte, d'une façon presque identique, et qu'il a pour lui la tradition critique et exégétique tout entière, depuis saint Justin et Marcion[2]. Cependant « il est difficile, déclare M. Loisy, d'y voir l'expression littéralement exacte d'une déclaration faite par le Christ devant ses disciples. Elle se trouve dans une sorte de psaume où l'influence de la prière qui termine l'Ecclésiastique se reconnaît pour l'ensemble et en plusieurs détails. De part et d'autre on commence par la louange de Dieu, et l'on emploie, avec une préférence marquée, le nom de Père ; à l'éloge de la Sagesse correspond la déclaration concernant la connaissance réciproque du Père et du Fils ; l'appel du Christ aux petits et à ceux qui peinent en ce monde semble s'inspirer de l'invitation que la Sagesse adresse aux ignorants dans la dernière partie de la prière de Ben-Sira. Ces affinités ne sont pas fortuites, et comme il est malaisé d'admettre que Jésus, dans une oraison ou un discours tout spontanés, ait voulu imiter l'Ecclésiastique ; comme la pièce entière accuse un rythme assez analogue à celui des cantiques reproduits dans les premiers chapitres de Luc ; comme on trouve un autre passage, en Matthieu, où le Christ paraît avoir été identifié à la Sagesse divine, il est assez probable que, nonobstant sa présence dans deux évangiles, le morceau où se trouve le texte allégué par M. Harnack est, au moins dans sa forme actuelle, un produit de la tradition chrétienne primitive[3]. »

1. P. 44-45. — Voir aussi la discussion du P. Rose, *Études sur les Évangiles*, p. 202 *sqq*. Paris, 1902.

2. Voir A. Resch, *Paralleltexte zu Luc* (T. u. U, X, II, p. 200-206).

3. P. 45-46. — M. Loisy a exposé de nouveau la même thèse, et presque dans les mêmes termes, dans la *Revue critique* du 27 décembre 1902, p. 502.

Examinons ces arguments : le premier se tire, non pas de quelques rencontres verbales, déjà signalées, et sans portée pour l'ensemble du texte, mais d'une similitude très poussée, et caractéristique, entre nos paroles et celles du chapitre LI de l'Ecclésiastique. Il faut remarquer d'abord que la « préférence marquée » pour le nom de Père, évidente dans nos Synoptiques, se traduit par *une* mention, peut-être *deux*, dans la longue prière qui aurait servi de type aux évangélistes; et que ces mentions, absentes des textes grec et latin, sont empruntées au texte hébreu, nouvellement mis au jour et dont la valeur reste singulièrement contestée[1]. Quant au parallélisme des paroles de Jésus-Christ avec celles de Jésus, fils de Sira, on en jugera par le tableau suivant, où j'adopte, comme plus favorables à la thèse que je discute, et le texte hébreu, et son interprétation dans le sens de la paternité divine[2] :

LI, 1. Je te louerai, Dieu [de] mon salut, — Je te célébrerai, Dieu [de] mon Père[3], — J'exalterai ton nom, refuge de ma vie, — Car tu as racheté mon âme de la mort,	En ce temps-là Jésus répondit, disant : « Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et tu les as révélées aux petits : oui,
2. Tu as sauvé mon corps de la fosse, — Tu as délivré mon pied du Scheol, —	

1. « ... Les fragments hébreux représentent-ils l'original ? Après une nouvelle étude, nous avons cru devoir persévérer dans certaines conclusions que connaissent nos lecteurs : le cantique alphabétique de la fin [il s'agit d'un cantique qui se trouve, dans l'hébreu, entre les deux parties de la prière traduite ici] est la *retraduction* de la version syriaque; les manuscrits B et A contiennent des doublets généralement empruntés à la même version. Toutefois, ces interpolations et corrections ne prouvent pas que tout le texte soit une retraduction. En gros, nos fragments représentent donc bien l'original, mais avec des altérations diverses et des interpolations dues à un auteur qui utilisait la version syriaque. » (*L'Ecclésiastique...*, texte original édité, traduit et commenté par Israël Lévi. Paris, 1901.) Voir aussi les articles de M. Touzard dans la *Revue biblique*, surtout 1900, p. 45 *sqq.* Enfin, je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs des *Études* les savants articles du P. Méchineau parus ici même, en 1899, t. I, p. 441 *sqq.*; t. II, p. 170 *sqq.*

2. Je suis, pour le texte et la division, Knabenbauer, *Commentarius in Ecclesiasticum*, appendice, p. LXXVIII *sqq.* Paris, 1902.

3. Le texte est susceptible d'être traduit : « Dieu, mon Père », ou « Dieu de mon Père ». Le P. Knabenbauer préfère la seconde traduction; M. Bousset (*Die Religion des Judentums im N. T. Zeitalter*, p. 355, Berlin, 1903) traduit : « Dieu, mon Père. »

Tu m'as délivré de la calomnie du peuple. — Du fouet de la langue, et de la lèvre menteuse.

3. Contre mes adversaires tu as été avec moi, — Tu m'as protégé, selon l'abondance de ta grâce, — Du lacet de ceux qui dressaient des embûches à mon côté, — De la main qui en voulait à ma vie, — De la multitude de mes angoisses tu m'as sauvé, — Et des efforts de la flamme;
4. Du milieu des flammes... [?] — Du sein... [?]
5. Des lèvres criminelles qui multiplient le mensonge, — Et des flèches de la langue trompeuse.
6. Et mon âme s'est approchée de la mort, — Ma vie, des profondeurs du Scheol,
7. Et je me suis tourné : nulle aide ! — Et j'ai cherché un soutien : aucun [soutien] !
8. Je me rappellerai les miséricordes de Iahvé, — Et ses bienfaits éternels : — Il tire du danger ceux qui se confient en lui, Il les rachètera de tout mal;
9. Et de la terre j'ai fait monter ma voix, — Des portes du Scheol mon cri.
10. Et j'ai loué Iahvé : Tu es mon Père, — Car tu es puissant, mon salut; — Ne m'abandonne pas au jour de l'angoisse, — Au jour de la tourmente et du ravage;
11. Je louerai ton nom sans cesse — Et je me souviendrai de toi dans la prière. — Alors Iahvé a écouté ma voix, — Il a accueilli mon gémissement.
12. Et il m'a tiré de tout mal, — Et m'a délivré au jour de l'angoisse. — Aussi je veux louer, et je chante, — Et je bénis le nom de Iahvé[1]...

. . . . . .

13. J'ai été jeune, — Et je me suis complu en elle, je l'ai cherchée, — Mon pied a marché dans sa vérité. — Seigneur, dès ma jeunesse, j'ai appris la Sagesse,
14. Et priant, j'ai prié dès ma jeunesse, — Et largement, j'ai trouvé l'intelligence :

Père, car tel a été ton bon plaisir... »
(Matth., xi, 25.)

A cette heure même Jésus exulta dans le Saint-Esprit, et dit : « Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et tu les as révélées aux petits... »
(Luc, x, 21.)

« ... Toute chose m'a été donnée par mon Père, et nul ne connaît le Fils, hormis le Père, comme nul aussi ne connaît le Père, hormis le Fils et ceux aux-

1. Ici s'intercale dans le texte hébreu un psaume alphabétique, omis dans le grec et les autres versions.

17. Son joug est devenu ma gloire, — A mon maître je donnerai louange.
18. J'ai réfléchi pour bien agir, — Et je ne me détournerai pas quand j'aurai trouvé.
19. Mon âme s'est attachée à elle [la Sagesse]; — D'elle je ne détournérai pas ma face.
20. J'ai donné ma vie à la poursuivre, — Jamais je ne changerai ma voie.— Ma main a ouvert ses portes, — Et je la saisirai, et la contemplerai. — Je l'ai trouvée dans l'innocence, — Et par elle, dès le principe, j'ai acquis le sens ; — Aussi...
21. Mon cœur brûle, tel un feu, pour la contempler, — Aussi je l'ai possédée, richesse excellente.
22. Iahvé m'a donné la récompense de mes lèvres, — Et par ma langue, je le louerai.
23. Tournez-vous vers moi, hommes vains, — Habitez dans la maison de mon enseignement.
24. Jusques à quand manquerez-vous de ceci, de cela, — Et votre âme sera-t-elle si altérée ?
25. J'ai ouvert ma bouche, et j'ai parlé d'elle ; — Acquérez la Sagesse, sans argent,
26. Mettez votre cou sous son joug, — Que votre âme prenne son fardeau : — Elle est près de ceux qui la cherchent, — Et qui y applique son âme, la trouve.
27. Voyez de vos yeux qu'étant un petit, — Je me suis arrêté, je l'ai trouvée :
28. Vous tous, écoutez ce que j'ai appris dès ma jeunesse, — Et vous acquerrez par moi argent et or...

(Eccl., li, 1-28.)

quels le Fils veut le révéler... »

(Matth., xi, 27.)

« ... Toutes choses m'ont été données par mon Père, et nul ne connaît qui est le Fils, hormis le Père, et nul ne connaît le Père, hormis le Fils et celui auquel le Fils veut le révéler... »

(Luc, x, 22.)

«...Venez tous à moi, vous qui peinez et qui êtes accablés, et je vous soulagerai. Prenez mon joug sur vous et apprenez de moi, car je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes ; car mon joug est bon et mon fardeau léger ! »

(Matth., xi, 28-30.)

Il est aisé de voir que la similitude, déjà signalée par quelques auteurs[1], porte uniquement sur l'apostrophe et les paroles qui suivent le texte en question. Ce texte lui-même est aussi loin que possible, par sa *densité intellectuelle*, par

1. B. Weiss, *Das Leben Jesu*, II[4], 147 (Stuttgart, 1902) ; — H.-J. Holtzmann, *Handcommentar*, I, 1[3], 239 (Tübingen, 1902). La similitude ne va pas, d'ailleurs, pour eux, au delà des premiers mots et de ceux qui suivent la déclaration capitale de Jésus-Christ.

la plénitude exacte de sa formule, des effusions poétiques qui caractérisent un psaume. Quant aux mots qui le suivent dans saint Matthieu, accordons à Holtzmann qu'ils sont « pleins de réminiscences de l'Ancien Testament[1] », et que la métaphore du joug est classique. S'ensuit-il que Jésus n'a pas pu les prononcer, et qu'on a dû les lui prêter ? Ne faut-il pas en conclure plutôt qu'elles sont pleinement conformes à tout ce que nous savons de l'enseignement du Maître, et souverainement vraisemblables dans sa bouche ?

Le second argument porte sur le rythme de la pièce entière, qui serait analogue à celui des cantiques reproduits dans les premiers chapitres de saint Luc. Mais si ce raisonnement a quelque portée pour diminuer la valeur de notre texte, *comme rapporté par saint Luc*, on avouera qu'il n'explique nullement la présence des mêmes paroles dans saint Matthieu.

Enfin, « on trouve un autre passage, en saint Matthieu, où le Christ paraît identifié à la sagesse divine[2] ». Voici les textes auxquels se réfère M. Loisy :

Aussi voici que je vous envoie des prophètes, des sages et des docteurs ; de ceux-là vous tuerez, vous crucifierez les uns, vous flagellerez les autres dans vos synagogues, et les poursuivrez de ville en ville... (Matth., xxiii, 34, 35.)	C'est pourquoi la sagesse de Dieu a dit : « Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et de ceux-là ils tueront [les uns] et poursuivront [les autres]... » (Luc, xi, 49, 50.)

La singularité du passage est dans l'attribution, faite par saint Luc, à la *sagesse de Dieu*, d'une parole que saint Matthieu met dans la bouche du Sauveur. L'évangéliste a-t-il reconnu dans cette parole une citation, faite par Jésus-Christ, d'un livre aujourd'hui perdu, qui aurait appartenu à la littérature des Sapientiaux[3] ? — Ou une allusion à la providence de Dieu, introduite sous le nom de Sagesse[4] ? — Ou enfin *sagesse de Dieu* n'est-elle ici qu'une périphrase, influencée par le langage

1. H.-J. Holtzmann, *Handcommentar*, I, 1³, p. 239.
2. P. 46.
3. H.-J. Holtzmann, *Handcommentar*, I, 1³, p. 369.
4. A. Plummer, *The Gospel according to S. Luke*³, p. 313.

paulinien, pour désigner la personne même du Christ[1] ? Toutes ces hypothèses, d'autres encore, ont été proposées. Mais que saint Luc ait prétendu traduire ici la pensée de saint Matthieu, « identifiant » le Christ à la sagesse divine, c'est ce qu'aucune de ces hypothèses n'emporte nécessairement. L'accordât-on, le cas resterait bien différent du premier, où rien ne nous avertit, dans aucun des deux évangélistes, que nous avons affaire à une citation, à une adaptation quelconque d'une parole de la Sagesse.

C'est à l'aide de rapprochements si hautement problématiques qu'on élimine un texte certain, d'une portée décisive, et si nécessaire comme fondement de la croyance apostolique elle-même, — bien loin qu'il puisse être un résultat de cette croyance, — que « les plus critiques des critiques » trouvent en lui « la note fondamentale de toute l'histoire évangélique[2] ». Il est vrai que M. Loisy ne présente pas son hypothèse comme certaine, mais quand il nous dit que « Jésus... n'a énoncé aucune formule dogmatique... sur lui-même[3] », il prend pour accordée l'exclusive donnée à ce texte capital.

Et malheureusement le cas n'est pas isolé : partout où des textes semblent aller à l'encontre d'une doctrine à laquelle tient l'auteur, il les « réduit » par un procédé analogue. Ainsi les prédictions faites par Jésus-Christ de sa Passion, et qui se lisent, en dehors des allusions d'un évangéliste en particulier[4], à trois reprises différentes dans les trois Synoptiques, sont un fort obstacle à l'opinion qui représente Notre-Seigneur comme Messie seulement « désigné », au cours de sa vie mortelle. On les évincera donc, à titre de complication : « Jésus est censé avoir entretenu plu-

1. C'est la solution vers laquelle incline M. J. Grill qui a, le dernier et longuement, traité la question : *Untersuchungen über die Entstehung des vierten Evangeliums*, I, p. 180. Tübingen, 1902. — Il indique aussi l'hypothèse d'après laquelle saint Luc aurait été amené à voir là une citation par la formule διὰ τοῦτο, dans laquelle il aurait sous-entendu le mot γέγραπται, qui accompagne ailleurs, dans saint Matthieu, la même formule.

2. W. Sanday, dans le *Dictionary of the Bible*, éd. Hastings, IV, p. 575 (1902), s. v. *Son of God*. — M. Sanday fait justement remarquer que la doctrine de la Filiation divine, qui se manifeste comme établie dans les monuments écrits les plus anciens de l'époque apostolique, est autrement inexplicable.

3. P. 59. — 4. Par exemple : Luc, XII, 50; XIII, 31-34.

sieurs fois ses disciples du sort qui l'attendait en tant que Messie ; mais l'énoncé général de ces discours, où n'apparaît aucune sentence formellement reconnue comme parole du Seigneur, étant calqué sur les faits accomplis et sur le thème de la prédication chrétienne primitive, une telle assertion complique la difficulté plutôt qu'elle ne l'éclaircit[1]. » On pensera peut-être que l'important n'est pas de simplifier l'Évangile, mais de l'expliquer en se servant de tous les éléments historiques certains. Quoi qu'il en soit, il s'en faut que les textes si vite exclus méritent le sort que leur fait ici M. Loisy. De dire qu'ils sont calqués sur les événements accomplis, c'est préjuger la question, et encore l'exclusive donnée de ce chef ne porterait que sur le détail des prophéties. Et s'il est vrai qu'une partie des paroles du Sauveur est rédigée en discours indirect, il n'est pas vrai que toutes le soient. Je me borne, pour ne pas surcharger cet exposé, à la série des prédictions telle qu'elle est rapportée par un seul évangéliste :

Et il commença à les instruire sur ce qu'il fallait que le Fils de l'homme souffrît beaucoup, et fût rejeté par les anciens, les princes des prêtres et les docteurs, et fût mis à mort, et ressuscitât après trois jours : et il le leur dit ouvertement. Et Pierre, le prenant à part, commença de lui faire des reproches. Mais lui, se tournant et regardant ses disciples, reprit Pierre et lui dit : « Loin de moi, Satan, car tu ne penses pas selon Dieu, mais selon l'homme ! » (Marc, VIII, 31-34[2].)

Et, partant de là, ils traversèrent toute la Galilée, et il [Jésus] ne voulait pas qu'on en connût rien, et il enseignait ses disciples, leur disant que « le Fils de l'homme sera livré aux mains des hommes, et ils le tueront, et, après avoir été mis à mort, il ressuscitera après trois jours ». Mais eux ne comprenaient pas cette parole, et tremblaient de l'interroger. (Marc, IX, 30-32[3].)

Ils cheminaient, montant vers Jérusalem, et Jésus les précédait, et ils étaient dans la stupeur et l'accompagnaient terrifiés. En prenant de nouveau à part les Douze, il commença à leur dire ce qui allait lui arriver : « Voici que nous montons vers Jérusalem, et le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux docteurs, et ils le condamneront à mort et le livreront aux gentils : ils le bafoueront et le conspueront et le flagelleront et le tueront, et après trois jours il ressuscitera. » (Marc, X, 32-35[4].)

Il est d'autant plus difficile de penser que tous ces textes

1. P. 51.
2. Voir les textes parallèles, Matth., XVI, 21 *sqq.*; Luc, IX, 22.
3. Voir Matth., XVII, 21 *sqq.*; Luc, IX, 44 *sqq.*
4. Voir Matth., XX, 17 *sqq.*; Luc, XVIII, 31 *sqq.*

ont été ajoutés après coup, que le premier amène et explique une des scènes les plus vivantes de l'Évangile : l'énergique réprobation, par le Seigneur, de l'affection trop humaine de Pierre, a-t-elle aussi été supposée ? Le troisième passage est également très frappant : l'attitude consternée des disciples, la hâte du Maître allant au baptême de sang, sa confidence tragique, éclairée sur la fin par l'aube de la vie glorieuse, forment un tableau où ne se trahit nullement la main d'un metteur en scène.

Cette exclusive en prépare d'ailleurs une autre d'une portée encore plus grande. L'idée de rédemption, qui présente Jésus-Christ comme la victime expiatrice des péchés des hommes, appartient-elle à « l'enseignement de Jésus et à la foi de la première communauté[1] » ? Il semble à M. Loisy difficile de l'admettre. La parole où Jésus affirme, comparant son rôle de chef du royaume de Dieu à celui des princes des gentils, que « le Fils de l'homme est venu pour servir, non pour être servi, et pour donner sa vie en rançon pour beaucoup[2] » est cependant formelle. Elle l'est d'autant plus qu'elle n'est pas isolée, mais qu'elle exprime avec force un des aspects de sa vocation messianique le plus souvent rappelés par Notre-Seigneur. La perspective des souffrances et de la mort rédemptrice domine tout l'Évangile : ôtez-la, vous avez *un autre livre*. Songeons seulement au nombre de faits et de dires évangéliques interprétés ou impliqués par les textes suivants, que j'emprunte au plus bref des Synoptiques : « Le jour viendra que l'Époux sera ravi à ceux qui partagent aujourd'hui sa joie » (II, 20) ; Jésus est le Christ : néanmoins, ou plutôt par cela même, il doit souffrir et mourir (VIII, 31) ; même doctrine inculquée à propos du retour d'Élie (IX, 11), et de nouveau durant le voyage de Galilée (IX, 30), et encore une fois, solennellement, en montant à Jérusalem (X, 32). Jacques et Jean devront boire le calice de Jésus, subir son baptême (X, 38). Le Maître, en effet, bien différent des rois temporels, est un roi sauveur « qui est venu donner sa vie en rançon pour beaucoup » (X, 45). Fils bien-aimé envoyé par Dieu à sa vigne d'Israël, après tant de serviteurs

1. P. 71.
2. Marc, X, 45.

fidèles, il sera encore plus maltraité qu'eux par les vignerons, saisi, mis à mort (XII, 8); mais ce sera l'occasion de son triomphe : la pierre rejetée deviendra la pierre d'angle du nouvel édifice (XII, 10). Les disciples auront à souffrir quand le Maître ne sera plus là (XIII); ils auront toujours des pauvres parmi eux, mais ils n'auront pas toujours le Maître : bienheureuse donc la femme qui prévient, par l'effusion magnifique de ses aromates, les soins qu'il faudra bientôt donner à sa sépulture! (XIV, 1-8.) A la dernière Cène, Jésus déclare : « Ceci est le sang de la nouvelle alliance, répandu pour beaucoup. » (XIV, 24.) Il meurt enfin, réalisant en sa personne la célèbre prophétie du serviteur de Iahvé, dont la mort est rédemptrice (XV, 28, coll. IX, 11)[1].

Tous ces textes, qui s'éclairent mutuellement et se corroborent, et qui forment en partie la trame des autres Synoptiques, ont-ils été ajoutés après coup à l'Évangile, sous une influence paulinienne? On le pensera d'autant moins que l'idée de mort rédemptrice, qui éclate dans la fameuse prophétie du serviteur de Iahvé[2], ne laisse pas que d'apparaître ailleurs dans les livres judaïques postérieurs[3]. Que si on persiste à l'affirmer, comment expliquera-t-on l'absence, dans les deux premiers Synoptiques, d'autres conceptions pauliniennes qui se font sentir dans saint Luc? Surtout l'on se demandera quel trait l'on ne pourra arracher à l'Évangile primitif, à l'aide d'une exégèse aussi sollicitante?

Ces discussions, que je n'ai pu faire plus brèves, nous amènent à préciser l'objection : M. Loisy s'efforce, dans tout son livre, de mettre aux yeux la continuité de l'Évangile de Jésus. Il y réussit souvent; mais il résulte de la conception, presque

1. Voir sur ces textes, l'étude du P. Rose : *la Rédemption*, dans *Études sur les Evangiles*, 1902

2. Isaïe, 53.

3. On peut voir plusieurs de ces textes groupés dans W. Bousset : *Die Religion des Judentums*, etc., p. 181. 1903. — On remarquera que pour M. Harnack lui-même, et pour Weizsæcker, sur lequel il s'appuie, la Rédemption est une notion qui n'est pas spécifiquement paulinienne, mais spécifiquement chrétienne, employée avant saint Paul, et concurremment avec lui par les autres apôtres, dans la prédication de l'Évangile. (A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, p. 64, note 4. Leipzig, 1902.)

exclusivement eschatologique, qu'il s'est faite de l'enseignement du Sauveur et des exclusions de textes qui s'ensuivent, que le premier anneau de la chaîne est de tous le moins solide. Dans la théologie johannique et paulinienne on trouve tous les éléments de la dogmatique future, soit ; — mais cette théologie elle-même est-elle assez *chrétienne*, n'ajoute-t-elle pas trop « d'interprétations » (voire en choses capitales) à l'Évangile de Jésus ? Toute la légitimité du développement ultérieur se fonde pourtant, en dernière analyse, sur la révélation faite par Jésus-Christ. Paul et Jean ne l'ont pas compris autrement, et le succès même de leur œuvre n'a été possible qu'à ce prix. N'est-il pas périlleux dès lors, et contraire à l'analogie historique, de supposer cette première révélation si restreinte, si vague, enveloppée à ce point d'images eschatologiques caduques ? On a bien vite dit que « le message de Jésus se renferme dans l'annonce du royaume prochain [il s'agit ici du royaume glorieux, complet, que nous attendons encore], et l'exhortation à la pénitence pour avoir part à ce royaume [1] ». Il reste à décider si l'étude impartiale des Évangiles ne nous laisse que ce Christ diminué, si la conscience que le Maître avait de son œuvre fut à ce point élémentaire, si enfin cette base étroite légitime suffisamment l'énorme développement du christianisme intégral.

Il est difficile de résumer, comme il le faut bien en terminant, l'impression d'ensemble que laisse cet essai puissant. *L'Évangile et l'Église* est le livre d'un homme qui connaît à fond le Nouveau Testament et l'immense littérature, surtout la protestante, inspirée par les Évangiles. Mais les idées philosophiques de l'auteur appellent d'expresses réserves, et plus encore sa façon de présenter et de circonscrire la doctrine personnelle du Sauveur. Le Christ qu'on nous présente ici n'est, j'en ai peur, ni celui de la théologie, ni (et pour un catholique, la première conclusion emporte la seconde) celui de l'histoire. C'est une louable intention de vouloir concilier le christianisme catholique intégral avec la hardiesse des nouvelles méthodes critiques. Nous doutons

1. P. 36-37.

que M. Loisy ait réussi dans cette tâche ardue. Beaucoup de ses assertions, d'une terminologie équivoque, exigent — pour autant que j'en puis juger — des rectifications graves, de principe et de fait; et il est à craindre que beaucoup de lecteurs ne sortent de la lecture attentive de son livre plus troublés qu'affermis.

Léonce DE GRANDMAISON.

LE PÈRE AMIOT

ET

LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

(Deuxième article [1].)

I

La vie de travail et d'apostolat du P. Amiot se passa, en Chine, au milieu des plus terribles épreuves que puisse subir un religieux attaché à son ordre. Nous en indiquerons quelques-unes.

Les parlementaires, les jansénistes et les philosophes avaient trouvé, en France, au dix-huitième siècle, un terrain commun d'entente contre la Compagnie de Jésus dans les malheureuses affaires du P. La Valette. Les parlements, à l'exception d'un petit nombre, décrétèrent, de 1762 à 1764, la suppression des collèges de la Société et la confiscation de ses biens. Les décisions des années suivantes furent plus graves encore ; on les connaît, inutile de les rappeler.

Ces attaques iniques et violentes contre les Jésuites de France eurent un fâcheux retentissement à Pékin. « Les fonds qui nous faisaient subsister icy, en conformité du rang qu'on nous y a assigné, écrit le P. Amiot à son frère, consistaient partie en bénéfices ecclésiastiques que la pieuse libéralité de Louis le Grand avait fait assigner à notre mission et dont on nous envoyait de France de quoi pourvoir à nos besoins suivant l'étiquette du pays ; et partie en quelques arpents de terre aux environs de Péking et quelques maisons dans la ville... Les bénéfices ont été supprimés pour nous en même temps que vos parlements supprimaient en France notre Société [2]. »

La suppression des bénéfices pouvait amener la suppres-

1. Voir *Études* du 5 janvier 1903.
2. Pékin, 20 septembre 1792.

sion de l'influence française à Pékin, en mettant les missionnaires, faute de ressources, ou dans l'impossibilité de continuer leurs travaux à la cour, ou dans la nécessité de retourner en Europe. Réduit à cette extrémité, le P. Amiot n'écouta que son patriotisme, et il était grand, comme nous le verrons bientôt. Quoiqu'il en coûtât beaucoup à sa dignité, il fit appel à la protection de son gouvernement, persécuteur de ses frères en religion. Le 23 septembre 1766, il écrit à Bertin : « Par la manière dont nous nous conduisons, soit à la Cour, soit à la ville, soit en remplissant les fonctions de notre ministère, soit en nous rendant utiles pour nous en procurer le libre exercice, nous avons, je ne crains pas de le dire, quelque droit à la protection du roi, qui ne veut pas moins la gloire de notre sainte religion que celle de la nation française. »

Bertin comprenait les intérêts de son pays ; il avait à cœur de soutenir à l'étranger l'honneur et le bon renom de la France. Il exposa donc au faible Louis XV les funestes conséquences en Chine de l'arrêt d'expulsion, et le roi, sur les observations de son ministre, alloua aux Jésuites de Pékin, sur sa cassette privée, une somme représentant à peu près les bénéfices supprimés. « La munificence du roi, à l'instigation de M. Bertin, dit le P. Amiot à son frère, nous soutint sur l'ancien pied dans cette cour, en tirant chaque année de sa cassette une somme d'argent à peu près suffisante pour cela, en la joignant à nos autres petits revenus, et cette somme nous était transmise par le canal de M. Bertin, qui ne manquait pas d'y ajouter, chaque fois, quelque chose du sien [1]. » D'après une lettre de M. Bertin au P. Amiot, cette somme se montait à 12 000 livres [2].

Grâce à ce don du roi, les missionnaires français purent rester à leur poste, pour le bien de la religion et la gloire de leur nation. Ce don leur permit aussi d'appeler à leur aide quelques Pères de France, chassés par les parlements des collèges et des résidences et désireux de continuer au loin, sur la terre étrangère, l'œuvre de Dieu qu'il leur était désor-

1. Lettre déjà citée du 20 septembre 1792.
2. Paris, 28 février 1776.

mais interdit d'accomplir dans leur propre pays. C'est en ces circonstances qu'arrivèrent successivement en Chine, ces hommes de valeur dont nous avons donné les noms plus haut : Collas, Cibot, d'Ollières, Bourgeois, de Grammont, de Ventavon, de Poirot et autres.

II

Hélas ! les arrêts des parlements n'étaient que le prélude d'un événement autrement douloureux que la dispersion des Jésuites de France. Le 21 juillet 1773, Clément XIV signait le bref *Dominus ac Redemptor* qui abolissait la Compagnie de Jésus dans tout l'univers.

La nouvelle de cette immense catastrophe ne parvint à Pékin que l'année suivante, « après que, dit le P. Amiot, l'évêque de Macao, avec tout l'éclat qu'on a coutume de donner à la publication des plus grands triomphes, eût fait publier dans tout son diocèse le bref qui détruisait la Société, enluminé de tout ce qui pouvait la rendre odieuse dans ces climats [1] ». L'évêque de Macao, Mgr Alexandre de Sylva Pedrosa Guimaraës, récemment promu à ce siège, était tout dévoué à la politique de Pombal.

Le 20 septembre 1774, le P. Amiot écrivait à M. Bertin : « Un bruit sourd et qui vient chaque jour en se renforçant, nous annonce, pour dernière disgrâce, que le Souverain Pontife a enfin, par une bulle solennelle, aboli entièrement l'ordre des clercs réguliers de la Compagnie de Jésus. » Le 1er octobre, il est plus affirmatif : « Un exprès, arrivé depuis peu de Canton, nous apporte des lettres du P. Lefebvre [2], qui nous confirme la vérité de ce que nous n'avions appris que par des bruits confus, quoique très bien fondés. Les Jésuites sont enfin détruits... »

On s'imagine facilement l'effet terrible produit sur les missionnaires au premier bruit de la condamnation et de la des-

1. Le P. Amiot à M. de la Tour, ancien secrétaire du roi ; Pékin, 31 novembre 1792.
2. Procureur de la mission de Chine à Canton.

truction d'une société à laquelle ils étaient attachés par toutes les fibres de l'âme. Le P. de Hallerstein, président du tribunal des mathématiques, et l'aimable et savant P. Benoist, si apprécié de l'empereur, en furent frappés comme d'un coup de foudre : ils moururent subitement d'une attaque d'apoplexie[1]. Plusieurs de leurs confrères, Martial Cibot, Collas et d'Ollières ne purent survivre longtemps, malgré leur courageuse résignation, à une si violente secousse ; ils se suivirent dans la tombe, à quelques mois de distance, cinq ans après l'annonce officielle de la suppression de leur ordre[2]. La mission de Pékin perdait, en quelques années, cinq de ses plus illustres savants !

Le 1er novembre 1774, le P. Bourgeois, supérieur de la Maison française de Pékin, se fit l'écho de cette douleur intense des religieux dans une lettre, restée inédite, à un jésuite d'Europe : « Où en sommes-nous ? lui disait-il. Vous êtes détruits et nous ne tarderons pas à l'être. Pour trouver des Jésuites, il faudra les chercher dans le ciel ; ils ont disparu de dessus la terre. Ce que j'écris me paraît comme un songe. Quoi ! notre mère, notre chère Compagnie n'est plus ! Se fasse à cette idée qui voudra, qui pourra. Pour moi, je vous le déclare, je mourrai plein de cette pensée, et alors, comme maintenant, elle me pénétrera d'une douleur qui ne s'exprime pas. Béni soit Dieu ! que sa volonté soit faite ! Je

1. Le premier mourut le 29 et le deuxième le 23 octobre 1774. — Voir : *a*) la lettre inédite du P. Bourgeois au P. Duprez, 15 mai 1775; *b*) les Notices inédites des PP. Benoist et de Hallerstein, par le P. Pfister, missionnaire en Chine; *c*) une lettre de Chine publiée par de Murr, journal, t. IV, p. 236 : « P. Hallerstein cum duobus aliis sociis ita attonitus erat ad fulmen romanum (bref de suppression de la Compagnie) ut apoplexia prostratus ipsam Aulam attonitam fecerit. » D'après une lettre du P. Amiot à Bertin, du 1er novembre 1774, le P. Benoist serait mort le 22 octobre ; mais l'inscription mise sur sa tombe, à Pékin, porte la date du 23 octobre.

2. Le P. Cibot mourut le 8 août 1780 ; le P. d'Ollières, le 26 décembre, et le P. Collas, le 21 janvier 1781. — Le P. Bourgeois écrivait le 15 octobre 1780 : « La fatale destruction de la Compagnie donna au P. Cibot le premier coup de la mort. » — « La destruction de la Compagnie qu'il aimait si tendrement lui avait fait au cœur une plaie qui ne s'était pas fermée ; il fut frappé d'apoplexie. » (Notice inédite sur le P. d'Ollières.) — Voir la notice inédite du P. Paul-Louis Collas, par le P. Pfister.

souffrirai cruellement, mais, par la miséricorde de Dieu, je veux être soumis de tout mon cœur ; je veux embrasser cette redoutable croix avec amour [1]. »

Cette grande douleur puisait cependant une consolation réconfortante dans le témoignage d'une conscience pure. « Notre conscience, qui ne nous reproche aucun crime, n'est pas une conscience fausse, écrivait, à la même date, le P. Amiot. Nous sommes coupables puisqu'on nous châtie, mais les fautes pour lesquelles on nous châtie, sont apparemment de la nature de celle que nous contractons en naissant. Nous sommes coupables sans le vouloir, sans le savoir, sans même nous douter lorsque nous le sommes devenus. Consolons-nous donc ; adorons les desseins de la divine Providence ; soumettons-nous à ses décrets et baisons la main qui nous frappe [2]. »

Il y a assurément une beauté qui inspire le respect, dans cette résignation à une épreuve si douloureuse et si peu méritée. Certains envieux et ennemis des Jésuites ne comprirent pas ou ne voulurent pas comprendre ce qu'ils souffraient, ni avec quelle sincère soumission ils attendaient le bref de Clément XIV. Ce bref n'était pas promulgué et déjà ils répandaient contre eux, soit en Chine, soit à Rome, les bruits les plus injurieux. Le P. Bourgeois protesta. Il prit même la précaution de s'armer d'une pièce irréfutable pour confondre la calomnie. « Comme je crainds, dit-il dans sa lettre du 1er novembre, qu'on nous accuse de différentes choses, j'ai pris le témoignage de tous les missionnaires de la Propagande qui sont ici, pour constater notre innocence. Leur témoignage dit tout. Ce sont les seuls témoins et les seuls accusateurs que nous puissions avoir. Je vous l'envoie pour votre consolation. Il faut que vous le sachiez sûrement, que votre ami François Bourgeois n'est point allé au bout du monde pour faire le commerce et désobéir au Saint-Siége ; il y est allé uniquement pour prêcher Jésus-Christ et sa sainte loi [3]. »

1. Lettre au P. Duprez, de la province de Champagne.
2. Lettre du P. Amiot à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres ; Pékin, 1er novembre 1774.
3. Lettre au P. Duprez.

III

Avant d'aller plus loin, il importe de rappeler ici certains faits assez peu connus et cependant bien nécessaires pour l'intelligence des événements qui vont suivre. La correspondance du P. Amiot avec M. Bertin nous servira de guide.

Nous avons dit plus haut que la Propagande avait un établissement à Pékin. Il était *petit*, écrit le P. Amiot, et elle en avait « un autre semblable, ajoute-t-il, à deux lieues de la capitale, près de l'endroit où l'empereur tient sa cour pendant la belle saison. Dans ces deux établissements, elle n'entretenait cy-devant qu'un seul missionnaire, et encore ce missionnaire n'avait-il pas de quoi s'occuper. L'un d'eux, nommé le P. Sigismond, augustin réformé, trouva moyen de s'introduire au palais, sous le titre d'horloger, faisant fonction de machiniste. Comme il avait beaucoup d'esprit et plus de talent encore, il s'y fit goûter et est mort au service de l'empereur. Il avait appelé du monde à son secours pour se renforcer et mettre les missionnaires de la Propagande sur le pied à peu près où il voyait qu'étaient les Jésuites. On lui envoya du fond de l'Italie, d'abord un peintre et un horloger, et ensuite un médecin ou soi-disant tel. Le premier était augustin déchaussé, le second, carme, et le troisième, franciscain. Celui-ci n'ayant pas réussi dans la première cure qu'on lui confia, fut mis à quartier, dès en arrivant. Les deux autres, après avoir servi environ dix ans, ont été renvoyés du palais... Outre ces trois religieux, il y en a un quatrième, carme encore, mais allemand de nation, et qui est proprement le seul d'entre les propagandistes qui ait acquis assez de connaissance et d'habitude de la langue chinoise, pour pouvoir faire avec quelques fruits les fonctions de missionnaire. A ces quatre sujets sont unis quelques prêtres chinois[1]. »

Le carme allemand s'appelait Joseph de Sainte-Thérèse et devait un jour devenir grand vicaire de Mgr de Laimbeckhoven. Voici à quelle occasion. Mgr de Souza, évêque de

1. Lettre du P. Amiot à M. Bertin ; Pékin, 12 octobre 1774.

Pékin, étant mort, l'administration du diocèse vacant passa, d'après le Concile de Trente, jusqu'à la nomination du nouveau titulaire, entre les mains de l'évêque le plus voisin, Mgr de Laimbeckhoven, évêque de Nankin. Celui-ci prit donc possession du siège de Pékin, le 31 août 1757. Plus tard, la Propagande lui imposa comme représentant à Pékin et vicaire général, le P. Joseph de Sainte-Thérèse, propagandiste[1]. Depuis dix-huit ans, il gouvernait paisiblement l'église de Pékin, quand l'évêque de Macao vint lui en disputer la juridiction. Les prétentions de Mgr de Sylva s'appuyaient, entre autres, sur deux raisons principales : « L'évêché de Pékin, disait-il, n'étant qu'un démembrement de celui de Macao, l'évêque de Macao rentre dans tous ses droits sur cette ancienne portion de son diocèse, lorsqu'elle n'a pas de pasteur propre pour la gouverner...; et quand même Monseigneur de Nankin aurait un véritable droit à l'administration du diocèse de Pékin, comme étant l'évêque le plus voisin, il ne peut jouir de ce droit qu'avec l'approbation du métropolitain de Goa, approbation qu'il n'a pas obtenue du nouvel archevêque, quoiqu'il l'ait eue de l'ancien[2]. » Afin d'affirmer son autorité, l'évêque de Macao prit pour grand vicaire, à Pékin, le P. Joseph d'Espinha, recteur du collège des Portugais. De là un conflit de juridiction entre les évêques de Nankin et de Macao, et entre leurs représentants à Pékin, les PP. d'Espinha et Joseph de Sainte-Thérèse. Les missionnaires, embarrassés et attristés, se partagèrent définitivement en deux camps : d'un côté, les Portugais, pour Mgr de Sylva; de l'autre, les Français et les Propagandistes, pour Mgr de Laimbeckhoven.

Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de raconter les funestes effets de cette lutte des deux partis, ni les défections déplorables, les divisions malheureuses qui se produisirent dans le camp des Français. Qu'il nous suffise de dire que Rome était loin de Pékin, que les communications étaient difficiles et compliquées, qu'il n'était pas aisé de démêler où était réellement le devoir. L'évêque de Nankin écrivit à Rome

1. Notice biographique de Mgr Laimbeckhoven, par le P. Louis Pfister, missionnaire en Chine.

2. Le P. Amiot à M. Bertin; Pékin, 15 septembre 1776.

pour se plaindre et faire valoir ses droits; mais la réponse, favorable du reste à ses intérêts, se fit longtemps attendre, et en attendant, les événements marchaient. Il fallait se décider et agir.

L'évêque de Macao, plus actif et plus entreprenant que son collègue, signifia au P. d'Espinha de publier le bref de suppression de Clément XIV. Le P. d'Espinha obéit, bien qu'à son grand regret, et le 22 septembre 1775, il se présenta à la mission française. Le P. Bourgeois, qui se regardait comme supérieur légitime des Jésuites, et qui l'était de fait jusqu'à la proclamation juridique du bref, reçut le grand vicaire de Monseigneur de Macao; il l'écouta et lui répondit « que Mgr de Sylva n'étant ni évêque, ni administrateur du diocèse de Pékin, ne pouvait signifier aux Jésuites le bref qu'en vertu d'une commission particulière[1] ». Il ajouta : « Son Excellence nous trouvera soumis dès qu'elle la produira juridiquement[2]. » Le P. d'Espinha ne put faire la preuve des instructions juridiques qui conféraient cette commission à Monseigneur de Macao; en conséquence, la promulgation du bref fut considérée comme nulle et de nul effet. Sa mission était terminée : il se retira sans insister. Plus tard, mieux éclairé, il reconnut qu'il avait eu tort de soutenir Mgr de Sylva et témoigna hautement son repentir[3].

IV

Cependant, la dernière heure de la Compagnie de Jésus, à Pékin, va bientôt sonner, et, à mesure qu'elle approche, la douleur devient plus expressive, plus touchante dans les

1. Lettre inédite du P. Bourgeois; 31 juillet 1776.
2. *Ibid.*
3. Le P. d'Espinha, né en 1722, était entré dans la Compagnie à dix-sept ans et demi. C'était, dit M. Amiot, *un des plus aimables, des plus religieux et des plus méritants Portugais qui aient paru dans ces pays lointains depuis bien des années. Aussi l'empereur, qui se connaît au mérite, l'a nommé président du tribunal d'astronomie après la mort du P. de Rocha.* (A Bertin, 28 novembre 1781.) — Il était l'*ami particulier* du P. Amiot (au même, 15 septembre 1778). Il mourut à Pékin dans la pratique de toutes les vertus, le 10 juillet 1788.

lettres des victimes. « Dieu, ce tendre Père, ne s'offensera pas de mes larmes, écrit le P. Bourgeois; il sait qu'elles coulent de mes yeux malgré moi, et la résignation la plus entière ne peut en tarir la source. Ah! si le monde savait ce que nous perdons, ce que le monde perd en perdant la Compagnie! Je ne veux, cher ami, ni me plaindre, ni être plaint. Que la terre fasse ce qu'elle voudra! J'attends l'éternité, je l'appelle, elle n'est pas loin. Ces climats et la douleur abrègent des jours qui n'ont que trop duré. Heureux ceux des nôtres qui se sont réunis aux Ignace, aux Xavier, aux Louis de Gonzague et à cette troupe innombrable de saints, qui marchent avec eux à la suite de l'Agneau, sous l'étendard du glorieux nom de Jésus! » A cette lettre du 15 mai 1775 est joint un post-scriptum : « Cher ami, c'est pour la dernière fois que je signe : *Jésuite*. Le bref est en chemin et il arrivera bientôt. *Dominus est*[1] ! »

Le P. Bourgeois disait vrai : le bref était en chemin. Le cardinal Castelli, préfet de la Propagande, avait été chargé de transmettre à Monseigneur de Nankin les volontés du pape Clément XIV. Il le fit dans une lettre, dont le P. Bourgeois eut connaissance. « Cette lettre, dit ce dernier, avait des égards et de sages prévenances. Entre autres choses, *il nous permet de demeurer ensemble*, pourvu que nous ne fassions pas une communauté gouvernée par un supérieur de la Compagnie. Après avoir dit que la possession de nos biens passe au Saint-Siège, il insinue à Monseigneur de Nankin qu'il pourra cependant *permettre une espèce de possession comme précaire*, et par conséquent l'administration. Il savait sans doute qu'ici, sous les yeux de l'empereur, on ne pouvait changer notre façon d'être, qu'ayant des emplois à la cour, nous étions tenus à un train qui ne dépendait ni de lui ni de nous[2]. »

Le bref et la lettre du cardinal Castelli arrivèrent à Nankin le 17 juin 1775. On devine avec quelle douloureuse tristesse, avec quelle poignante résignation Mgr de Laimbeckhoven

1. Lettre au P. Duprez, citée par Crétineau. Voir p. 338, 5e vol., *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 5e édition.

2. Lettre inédite du 31 juillet 1776, au P. Duprez.

les reçut. Ce prélat, d'une noble et grande famille d'Autriche, était entré au noviciat de la Compagnie de Jésus en 1722, et s'était embarqué pour la Chine en 1735, avec le P. de Hallerstein, l'un et l'autre envoyés à la cour de Pékin, en qualité d'astronomes et de mathématiciens. Arrivé à Macao le 5 août 1738, il apprit que sa destination était changée : on l'appliqua à l'apostolat et on lui assigna le Hou-Kouang pour premier champ de ses travaux. Peu de missionnaires ont autant travaillé, autant souffert, autant couru de dangers que ce vaillant apôtre. Nul n'aima plus son ordre que lui, et son élévation à l'épiscopat de Nankin ne modifia en rien la fermeté de son attachement. Aussi ce *vieux jésuite* éprouva-t-il, au dedans de lui-même, des tortures morales qui ne peuvent se dire, quand il se vit chargé de proclamer la condamnation et la mort de la Compagnie. Mais, dit l'auteur de sa notice inédite, « digne fils de Saint-Ignace et enfant dévoué de l'Église, il obéit sans laisser échapper une plainte, gémissant dans le silence et refoulant au fond de son âme les sentiments qu'il craignait de voir déborder[1] ».

Nous avons dit que la Propagande lui avait imposé, pour vicaire général, le P. Joseph de Sainte-Thérèse, carme propagandiste à Pékin. Mgr de Laimbeckhoven lui fit parvenir le bref et les informations reçues de Rome sur la manière de le publier.

Le 15 novembre, le P. Bourgeois écrit à son ami, le P. Duprez : « Vous êtes le plus ancien de mes amis, vous serez le dernier qui verrez au bout du nom de votre ami le titre de jésuite. Dans une heure, un carme déchaux vient nous porter le coup mortel. O Dieu ! quelle plaie ! quels regrets ! Chère Compagnie ! Chère mission ! François Bourgeois, jésuite, supérieur et procureur de la mission des Jésuites français[2]. »

Le bref apostolique fut en effet signifié légalement aux Jésuites français par le P. Joseph de Sainte-Thérèse, à *dix* heures, le 15 novembre. Le P. Amiot écrit, l'année suivante, à M. Bertin ces quelques lignes, où se révèle tout le respect

1. Notices biographiques par le P. Louis Pfister, missionnaire en Chine.
2. Lettre inédite, année 1775.

filial que la Compagnie professait pour le Saint-Siège : « Nous nous soumîmes avec beaucoup de respect et une entière résignation au décret du Souverain Pontife, et nous signâmes l'un après l'autre que, ne nous regardant plus comme étant sous le régime de la Société, puisqu'elle était détruite, nous vivrions désormais comme des prêtres séculiers sous la juridiction de l'Ordinaire[1]. » Ce dernier acte de la vie religieuse des Jésuites français à Pékin ne se fit pas sans un douloureux déchirement du cœur. « Le monde n'en connaît pas tout le mérite, disait le P. Bourgeois, parce que le monde ne concevra jamais jusqu'à quel point nous aimions notre bonne mère, et combien elle méritait d'être aimée[2]. »

V

Le 1er novembre 1774, le P. Amiot écrivait ces fières paroles à l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres : « Nous ne sommes plus jésuites, mais nous sommes encore français. » A ce moment, le bref n'avait pas été signifié juridiquement aux Jésuites de Pékin ; la destruction totale de la Compagnie n'en avait pas moins été prononcée depuis plus d'un an. Le P. Amiot pouvait donc dire, en forçant un peu la note : *Nous ne sommes plus jésuites.* S'il n'était plus jésuite, il restait français, et nous verrons avec quelle énergie ce Français défendit en Chine l'honneur et les intérêts de la France. Toutefois, puisqu'il n'est plus jésuite, nous l'appellerons désormais : *M. Amiot.* C'est ainsi, du reste, qu'il signera ses lettres, et son titre de prêtre séculier, uniquement dépendant de l'Ordinaire, n'engagera que sa responsabilité dans tout ce qu'il dira et écrira. La Société, qui n'existe plus, n'a rien à voir dans sa correspondance.

D'après les instructions du cardinal Castelli à Monseigneur de Nankin, les biens de la Compagnie étaient, par le fait de sa suppression, acquis au Souverain Pontife. Or, dit M. Bourgeois (l'ex-Père), dans sa lettre déjà citée du 31 juil-

1. Lettre inédite du 15 septembre 1776.
2. Lettre inédite au P. Duprez du 31 juillet 1776.

let 1776, « le P. Joseph de Sainte-Thérèse, après nous avoir signifié le bref, voulut s'emparer de l'administration de nos biens. C'est surtout ce que la Propagande lui recommandait. Je lui fis remarquer qu'il n'avait rien dans ses pouvoirs qui l'autorisât à cette démarche, que le cardinal Castelli n'en faisait aucune mention; au contraire, il marquait expressément à Monseigneur de Nankin qu'il pouvait nous laisser une possession telle quelle, à cause de notre position à la cour. »

Les prétentions du vicaire général allèrent plus loin : « Il eût bien voulu nous faire signer, dit M. Amiot, que nos établissements et tout ce que nous possédions icy étant dévolus de droit au Saint-Siège, le domaine en était acquis au Souverain-Pontife. » Évidemment, le P. Joseph de Sainte-Thérèse demandait une signature que les missionnaires n'avaient pas le pouvoir d'accorder. « Je lui représentai avec respect, continue M. Amiot, que n'étant que les administrateurs du temporel de la mission française, il ne nous appartenait pas de rien signer sur cet article, sans l'aveu du roi de France et de l'empereur de Chine, parce que tout ce que nous avions icy, nous le tenions de la libéralité de ces deux grands princes. J'ajoutai que nous avions des preuves certaines que le roi avait pris sous sa protection notre mission française, qu'il pensait à la soutenir, et qu'il était à présumer que son intention était de faire occuper par des Français les établissements dont nous étions actuellement en possession. Je lui fis observer de plus qu'il fallait bien distinguer ce qui avait été donné aux missionnaires, comme étant jésuites, d'avec ce qui leur avait été donné comme étant français, et que notre établissement de Pékin n'était pas, à proprement parler, un établissement de Jésuites, mais un établissement de Français, ce qui se prouverait très aisément et par les patentes que Louis-le-Grand fit donner aux premiers missionnaires français qui vinrent à Pékin et qui formèrent l'établissement que nous y avons, et par celles qui leur furent données par le grand Kang-Hi, lorsqu'il leur permit de s'établir dans l'enceinte même de son palais, d'y élever un temple en l'honneur du vrai Dieu pour y vaquer aux fonctions de leur ministère, et qu'il en facilita l'exécution, soit en donnant l'empla-

cement et une partie des matériaux qui étaient nécessaires pour cela, soit par les sommes d'argent qu'il leur fit livrer à différentes reprises, voulant, disait le grand prince, donner des marques de sa bonne volonté *envers les sujets du roi de France*[1]. »

Cette lettre de M. Amiot, datée du 15 septembre 1776, est adressée à M. Bignon, bibliothécaire du roi. Le même jour, il rendait compte à M. Bertin de la visite du P. Joseph de Sainte-Thérèse, et, dans sa lettre, il ajoutait ce détail que les missionnaires consentirent « à signer une promesse authentique de ne rien aliéner et de conserver la mission telle qu'elle était, pour être remise ensuite entre les mains de ceux qui seraient désignés leurs successeurs[2] ».

M. Amiot termine le récit de cette visite par ces quelques lignes : « Le Père carme nous parut satisfait et nous rendit sur-le-champ, au nom de Monseigneur de Nankin, les approbations que nous venions de perdre par l'intimation du bref. »

Nous avons vu, dans la lettre de M. Bourgeois à M. Bertin, que la *Propagande avait recommandé* au P. Joseph de Sainte-Thérèse de prendre l'administration des biens des anciens Jésuites. M. Bertin n'est pas, sur ce point, aussi absolu que M. Bourgeois ; merveilleusement renseigné par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France à Rome, il prétend que cette recommandation ne venait pas des cardinaux de la Congrégation, seuls autorisés à la donner, mais de *subalternes* qui s'attribuaient une autorité qu'ils n'avaient pas, et agissaient à l'insu de leurs supérieurs[3]. Aussitôt après l'apparition du bref, ces subalternes auraient fait savoir, par lettres privées[4], aux Propagandistes de Pékin que les biens des anciens Jésuites leur étaient dévolus. C'était inexact. Des Propagandistes purent croire cependant à la vérité du fait, d'autant plus que Monseigneur de Macao les pressait vivement de s'emparer de la mission française. Bref, voici ce que raconte M. Amiot, à la date du 12 octobre 1774 : « A peine ont-ils

1. Institut de France, Lettres de M. Amiot (DM, 167). — 2. *Ibid.*
3. Lettre au maréchal de Castries. (Bibliothèque de l'Institut, DM, 167.)
4. Amiot à Bertin, 28 novembre 1781. (*Ibid.*)

(les Propagandistes) appris l'extinction totale des Jésuites et la réunion de leurs missions à celle de la Propagande, qu'ils ont regardé comme leur appartenant déjà, non seulement ce que les puissances spirituelles ont droit de donner, mais généralement tout ce que nous avons icy. En conséquence, ils vont et viennent dans nos maisons avec la même liberté que dans les leurs propres. Sous le moindre prétexte, ils s'assoient à nos tables sans y être invités. Ils m'ont tout l'air, du moins quelques-uns d'entre eux, de ne pas tarder longtemps à nous mettre aux plus rudes épreuves dans l'exercice de deux vertus que nous avons eu plus d'une fois occasion de pratiquer à leur égard, je veux dire, la patience et la charité. Ils n'attendent que le moment auquel la bulle (!) nous sera signifiée pour faire valoir leur prétendu droit[1]. »

Cet état de choses prit fin dans le courant d'octobre (1774). Les Propagandistes, mieux renseignés sur les volontés de Clément XIV, ou honteux du rôle que des intrigants leur faisaient jouer, cessèrent de traiter la mission française en pays conquis ; *ils restèrent tranquilles*, dit M. Amiot, *ayant perdu l'espérance de se mettre en possession de nos églises et de nos maisons*[2].

Cependant, à la première nouvelle de la suppression de la Compagnie et en présence des agissements des Propagandistes, il y eut parmi les Français une heure d'hésitation *au sujet du temporel de la mission*. Devait-il être réuni à celui de la Propagande ? Était-ce bien là ce que disait le bref, ainsi que les Propagandistes l'affirmaient ? Et, dans ce cas, la parfaite soumission aux décisions du pape n'exigeait-elle pas, même avant l'intimation du bref, qu'on mît les religieux de la Propagande en possession de la mission française ?... « Un grand nombre, écrit M. Amiot, parurent disposés à se laisser enrôler sous les étendards de la Propagande[3]. » C'était le premier mouvement, celui de l'obéissance qui ne calcule pas. Le second, celui de l'exécution, n'eut pas lieu ; la plupart

1. Lettre à M. Bertin. (Bibliothèque de l'Institut, DM, 167.)

2. Lettre à M. l'intendant de la manufacture de porcelaine de Sèvres; 1er novembre 1774. (*Ibid.*)

3. A M. Bertin, 20 septembre 1774. (*Ibid.*)

de ces missionnaires, après réflexion et mieux éclairés, renoncèrent à ce projet.

Quant à M. Amiot, il n'hésita pas un seul instant. Ce cœur français se refusait, comme par instinct, à livrer à ceux qu'il appelait des étrangers, des biens qu'il savait appartenir à la France. Le 20 septembre, il écrit à M. Bertin : « Il serait facheux qu'un établissement tel que celui que nous avons icy, l'un des plus beaux que la France ait dans les pays lointains, passât en des mains étrangères[1]. » Le 1er octobre de la même année, il est plus expressif : « Il serait, je crois, de la dernière indécence, que notre église, notre bibliothèque, notre observatoire, nos instruments et notre maison, où l'on voit partout les armes et les différents symboles de la France, devinssent la proie de quelques religieux italiens, portugais et alemans[2]. »

Dans ces deux lettres, il explique les raisons qui doivent faire exclure les *étrangers* : « Louis le Grand et Louis le Bien-Aimé, dit-il, nous ont constamment protégés et nous ont comblés de mille bienfaits; les plus grands ministres de la cour de France jusqu'à votre Grandeur inclusivement nous ont pareillement honorés de leur protection. Tout ce que nous possédons icy, nous le devons à ceux de votre nation. Ne serait-ce pas une insulte faite, je ne dis pas à nous, qui ne sommes plus rien, qui sommes aujourd'hui moins que rien, mais à la nation française, que de lui enlever ce qui lui appartient à si juste titre ? Je pense donc qu'il est de la gloire de Dieu et de l'honneur de la France de faire en cette occasion tout ce qui dépend de nous, pour faire *rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César*[3]. » Et dans le post-scriptum à sa lettre du 1er octobre, il écrit encore : « Nos maisons, tant celles des Portugais que la nôtre, étant pleines d'inscriptions honorables données par les empereurs, personne n'oserait y toucher sans un ordre exprès du prince, et nous serions coupables nous-mêmes, si nous le souffrions, sans qu'il en fût instruit. Cependant, comme je prévois qu'il va se passer bien des événements qui peuvent

1. A M. Bertin, 20 septembre 1774. (Bibliothèque de l'Institut, DM, 167.)
2. Au même. (*Ibid.*)
3. Au même. (*Ibid.*)

avoir les suites les plus funestes pour ceux qui les auront occasionnés, je me contenterai de faire ma protestation avec toute la modestie qui me convient[1]. »

La réponse de M. Bertin, datée du mois de décembre 1775, n'arriva qu'après l'intimation du bref. Elle était en tout conforme à la manière de voir de M. Amiot au sujet des établissements français. M. Bertin *désire de tout son cœur que les missionnaires de la Propagande ne se livrent à aucun acte d'hostilité*; il ne pense pas *qu'ils fassent aucune entreprise contre l'établissement français*, et *il a peine à croire que le roi souffrît ces entreprises de leur part*. Il sait par le cardinal de Bernis que *la conduite de l'évêque de Macao a été désapprouvée à Rome, parce que* cet évêque *n'avait et ne pouvait avoir aucune autorité temporelle sur les missionnaires et sur leurs effets*. « D'ailleurs, ajoute-t-il, je crois que vous seriez bien fondé à protester, comme vous vous proposez de le faire, s'il y avait lieu, contre tout ce que les missionnaires de la Propagande entreprendraient sur nos possessions et sur les effets de votre mission, dont la plus grande partie est le fruit des bienfaits et de la munificence de nos roys. Je ne doute pas que l'empereur ne fît sentir alors et les avantages de la protection dont il vous honore et son animadversion contre ceux qui voudraient la dédaigner en vous insultant[2]... »

L'année suivante (1776), M. Bertin apprenait à M. Bourgeois que le Souverain Pontife avait été saisi par le cardinal de Bernis de cette grave affaire du temporel des Jésuites en Chine. En attendant, du consentement présumé de Sa Sainteté, et par un brevet du 30 novembre 1776, le roi de France nommait M. Bourgeois administrateur de toute la mission française. Les 12 000 francs que M. Bertin versait chaque année à la mission pour la soutenir, depuis les arrêts iniques des parlements, sont maintenus et doivent être remis entre les mains de l'administrateur. « Comme par l'effet de la dissolution de votre société, écrit M. Bertin, à la date du 28 février 1776, la communauté des biens n'existe plus entre

1. Post-scriptum daté du 12 octobre 1774.
2. A M. Amiot; Paris, décembre 1775.

vous, je pense qu'il est convenable que cette somme soit répartie entre chaque missionnaire[1]. » Et il spécifie la pension qui est affectée à chacun. M. Amiot est un des mieux partagés : il reçoit *1 200 livres pour sa pension* et *600 pour les dépenses occasionnées par sa correspondance littéraire*[2].

Le 27 novembre de la même année, M. Bertin fait savoir à M. Bourgeois que désormais *on devra s'adresser au ministre de la Marine, M. de Sartine, pour tout ce qui intéresse la mission.* « A mon égard, ajoute-t-il, je suis chargé de la suite de la correspondance avec vous et vos autres messieurs de Pékin, pour ce qui concerne le progrès des sciences et des arts en Europe, en leur demandant et recevant d'eux tous les documents et mémoires de la Chine qui peuvent servir à ces objets[3]. »

Les réponses approbatives de M. Bertin furent pour M. Amiot un sujet de grande joie et une direction. « Grâce à la protection dont Votre Grandeur nous honore, lisons-nous dans une de ses lettres, le sort de la mission française de Pékin est enfin fixé. Nous sommes sous la sauvegarde du roy, et nous n'avons plus rien à craindre de la part des étrangers. Vive le roy ! Vivent les grands ministres qui se sont employés avec tant de bonté pour nous mettre à couvert de la tracasserie et des vexations[4]. »

M. Amiot n'était pas aussi *à couvert* qu'il voulait bien le dire *de la tracasserie et des vexations*, car les représentants des évêques de Macao et de Nankin, *pressés par d'autres, revenaient de temps en temps à la charge*, et *signifiaient* aux

1. M. Bertin aux missionnaires jésuites de Pékin, 28 février 1776.
2. *Ibid.*
3. Lettre à M. Bourgeois, 29 novembre 1776.
4. A M. Bertin, 19 novembre 1777. — Dans cette lettre, M. Amiot regrette qu'on ait confié l'administration du temporel à M. Bourgeois, dont il goûtait peu alors le caractère ferme et autoritaire. Trois de ses collègues, MM. de Ventavon, de Poirot et de Grammont partageaient cette appréciation et, pendant plusieurs années, ils suscitèrent des difficultés à l'administrateur. Mais M. Amiot ayant vite reconnu son erreur, se sépara d'eux et resta toujours le soutien et l'ami de M. Bourgeois. Nous nous contentons de signaler au passage ce malentendu, survenu à l'occasion de l'administration du temporel de la mission, et aussi de la défense faite par Clément XIV aux anciens Jésuites de demeurer sous l'obéissance de leurs anciens supérieurs.

anciens Jésuites d'*avoir à se conformer au bref*[1]. Mais le missionnaire, se voyant *sous la sauvegarde du roy*, les recevait de pied ferme. « Leurs tentatives ne leur ont pas réussi, écrit-il ; mes réponses ont coupé court à tout, et ils n'ont pas osé aller plus loin. Le grand-vicaire de l'évêque de Macao voulait nous soumettre, pour le spirituel, à la juridiction de ce prélat, qui se donne pour administrateur du diocèse de Pékin, *sede vacante*, et le vicaire général de l'évêque de Nankin, que nous reconnaissons pour administrateur, prétendait que notre temporel était dévolu au pape. Mes réponses à l'un et à l'autre les ont calmés... *Ce dernier vicaire général* est totalement dévoué aux intérêts de la Propagande[2]. »

VI

Jusqu'ici M. Bertin a répondu aux lettres que lui a écrites M. Amiot avant l'intimation du bref apostolique. Il n'était pas encore en possession de la correspondance où MM. Amiot et Bourgeois racontaient comment la suppression de la Compagnie leur fut signifiée le 15 novembre 1775 et la réponse faite au P. Joseph de Sainte-Thérèse au sujet des biens des anciens religieux. On se rappelle cette réponse. M. Bertin l'approuve complètement dans sa lettre du 30 novembre 1777 à M. Amiot : « J'approuve entièrement, dit-il, la conduite de la mission française, et dans sa réponse au Père carme délégué par l'évêque de Nankin et relativement au conflit de juridiction entre ce prélat et l'évêque de Macao. »

Le 27 janvier 1779, il expliquait nettement sa pensée, qui était celle de la cour de France, sur les biens ayant appartenu aux Jésuites : « Rome n'a nulle part prétendu que les dispositions générales de son bref sur les biens des Jésuites apportassent le plus léger changement aux droits des fondateurs, des souverains, ni des personnes, relativement aux biens mêmes de la Société des Jésuites, tels que ceux des maisons professes, noviciats, etc... ; à plus forte raison pour

1. Lettre inédite de M. Bourgeois à M. Duprez, 31 juillet 1776. — Lettre inédite du même à M. Bertin, 16 décembre 1777.
2. M. Amiot à M. Bertin, 15 septembre 1778.

ceux dont ils n'étaient qu'administrateurs et dépositaires, tels que ceux des séminaires, collèges, missions et autres établissements qui leur étaient confiés. Les dispositions du bref, partout où on les exécuterait même judaïquement et à la lettre, ne sont que *conservatoires* des droits de toutes parties, et si on eût été capable à Rome de l'entendre autrement, on eût soulevé toute la chrétienté. M. le Nonce, qui vint, il y a quelque temps, s'entretenir avec moi sur les missions de la Chine, me parut fort scandalisé de la conduite de Monseigneur de Macao et de ses adhérents, n'approuva pas davantage celle des Propagandistes dont je lui fis part, et il s'amusa avec moi de l'excellent avis qu'ils avaient donné au Pape que je voulais rétablir l'institut des Jésuites à Pékin et que *cela était sûr*; mais il est fort éloigné, ainsi que sa Cour, de prétendre le plus léger partage ni interposition (sans l'aveu du roi) dans le temporel de la mission française[1]. »

Le ministre de la Marine, M. de Sartine, s'inspirant des mêmes principes, trancha définitivement cette grave question du temporel dans une lettre adressée, à la même époque, à M. Bourgeois. Quoiqu'elle soit un peu longue, nous croyons devoir la donner ici en entier, à cause de son importance et de certains faits qu'elle contient :

« Le roi — à qui j'ai rendu compte de ce qui vous a été demandé par le P. Joseph de la Propagande, comme vicaire de M. l'évêque de Nankin, et de la réponse que vous avez faite[2] — me charge de vous mander qu'il a approuvé votre réponse *très modérée* ; il va faire donner des ordres à ce sujet à son ambassadeur à Rome, mais en même temps il m'a chargé de vous instruire plus particulièrement de ses volontés.

« Sa Majesté sait que Sa Sainteté a désapprouvé les écarts de l'évêque de Macao et de quelques personnes de la Propagande, relativement à l'extension qu'ils ont voulu donner pour le temporel des missions françaises de la Chine au bref

1. Institut de France (Bibliothèque, DM, 167).

2. M. Bourgeois avait fait savoir à M. Bertin, le 15 septembre 1776, ce qu'il avait répondu au P. Joseph, de la Propagande, au sujet des biens. Sa réponse était en tout semblable à celle de M. Amiot. (Bibliothèque de l'Institut, DM, 167.)

qui éteint la Société des Jésuites. Ce bref est, en effet, bien différemment entendu en Europe, comme vous l'avez justement observé au vicaire de M. l'évêque de Nankin [1], et ces personnes n'iraient à rien moins qu'à en faire un titre d'usurpation sur les droits des fondateurs et des souverains. Le roi sait aussi que pendant que ces personnes donnaient dans ces écarts à la Chine, elles écrivaient à Rome pour persuader qu'un des ministres du roi voulait rétablir l'institut des Jésuites à Pékin. Cette espèce d'extravagance doit vous faire sentir jusqu'où conduirait un défaut de fermeté vis-à-vis de gens capables de la croire ou de la débiter.

« Vous devez savoir que Louis XIV a fondé seul les missions françaises de la Chine, que lui ou ses successeurs ont depuis accru les missions par leurs dons, et qu'elles ne se soutiennent encore que par les bienfaits du roi régnant et de son aïeul qui viennent d'y destiner de nouveaux fonds à Paris pour les soutenir. Louis XIV avait confié cette œuvre aux Jésuites, et depuis leur extinction, le Roi, en continuant les missionnaires actuels en qualité de prêtres séculiers, a formé et soutient encore à ses frais à Paris une administration chargée de faire élever dans les collèges et séminaires différents de Paris les sujets destinés à les remplacer.

« Le roi n'est donc pas seulement le protecteur de l'œuvre de ces missions et le souverain des sujets qui y sont attachés, il est le fondateur de l'œuvre et le maître unique du temporel et des biens qu'il y a appliqués et ne cesse d'y donner, comme des accroissements qu'ils pourraient avoir reçus par l'économie des administrateurs auxquels il les avait confiés, ou par la piété des fidèles ou par tout autre moyen. Vous n'en avez encore aujourd'hui l'administration qu'à titre de dépôt que le roi, depuis l'extinction des Jésuites, vous a confié comme à des prêtres séculiers, à vous et aux ecclésiastiques

1. Le P. Joseph de Sainte-Thérèse étant venu le 15 décembre 1777 à la mission française pour signifier aux anciens Jésuites d'avoir à se conformer pour le temporel au bref du pape, M. Bourgeois lui répondit : « L'an passé nous avons su que Louis XV lui-même avait eu la bonté de faire écrire à son ambassadeur à Rome pour nous conserver notre mission et nos biens ; il est à présumer que tous les souverains ayant pu disposer des biens de la Compagnie dans leurs États, la France a le même droit. » (Lettre du 16 décembre 1777 à M. Bertin.)

séculiers qu'il vous prépare pour successeurs ; et vous n'oublierez pas que le premier devoir d'administrateurs et de dépositaires fidèles, est la garde inviolable du dépôt qui leur est confié, et que le premier point de ce devoir est de n'en rendre compte à d'autres qu'à celui dont on le tient, à moins qu'il ne le permette.

« Loin de vous en donner la liberté en ce moment, le roi vous défend très expressément et à toutes autres personnes attachées aux missions françaises de la Chine, de reconnaître aucune autre compétence ou autorité que la sienne relativement au temporel de ces missions. Vous ferez connaître à cet égard sa volonté à tous les missionnaires français ; et si contre les ordres qui doivent être portés de Rome et de Lisbonne, il se formait encore la plus légère tentative de la part des évêques portugais, des personnes de la Propagande ou de toutes autres, le roi vous autorise à donner, pour toute réponse, copie de cette lettre et vous aurez soin d'en rendre compte.

« Si le Saint-Père, dont les vues toutes personnelles ne tendent qu'au bien de la paix et de la religion, désirait quelque arrangement relatif au temporel des missions françaises de Chine, il a son nonce auprès de Sa Majesté, comme Sa Majesté a son ambassadeur auprès de lui, et le roi, en y concourant autant qu'il le pourrait, ne manquerait pas de vous faire savoir ses intentions. Jusque-là vous vous en tiendrez tous à l'exécution ponctuelle des ordres ci-dessus ; le roi ne désire rien tant que les progrès de la religion et des missions, et c'est surtout pour que vous puissiez y travailler avec tranquillité et avec plus de fruit, que Sa Majesté a cru nécessaire de prendre ce parti, afin de faire cesser le trouble qu'un zèle mal entendu ou l'esprit de domination paraissent apporter depuis quelques années dans une mission dont il est le protecteur et le fondateur et du temporel de laquelle il entend rester le maître [1]. »

1. La lettre de M. de Sartine fait allusion à certains faits regrettables que nous passons sous silence, soit par charité, soit par convenance. Nous ne parlerons pas non plus des démêlés qui amenèrent le remplacement, comme administrateur, de M. Bourgeois par M. de Grammont, ni du sacre, contre les règles de la discipline ecclésiastique, du P. Damascène Salusti, nommé

Cette lettre donne pleine satisfaction à M. Amiot qui, après la suppression de son ordre, demanda que la mission française appartînt aux Français et non aux étrangers. Les Jésuites sécularisés par Clément XIV continuèrent, jusqu'à la fin de leurs jours, à vivre ensemble dans leur ancienne maison, mais libres de tout lien religieux. Pas de communauté, pas de supérieur. Chacun avait sa pension annuelle et en disposait à son gré. Les uns, comme MM. Amiot, Bourgeois et Panzi, restèrent fidèles aux usages et aux règles de la Compagnie ; les autres suivirent un nouveau genre de vie [1]. L'administrateur des immeubles et des propriétés rendait compte à tous de sa gestion et distribuait à chacun sa part des revenus et la pension qui lui était assignée par le roi [2]. Telle fut, à partir de 1776, la vie des missionnaires français à Pékin ; Rome l'approuva d'accord avec la cour de France [3].

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX.

(*A suivre.*)

évêque de Pékin, ni des coupables abus de pouvoir de ce prélat. Ces faits, et autres de même nature, sont en dehors de cette étude.

1. Lettre de M. Amiot à M. Bertin, 28 novembre 1881. — Lettre de M. Amiot à M. de la Tour, secrétaire du roi, 31 novembre 1792. — Dans cette dernière lettre, on lit : « Il était expressément défendu aux Jésuites dans le bref *de vivre en commun* et de reconnaître pour supérieur quelqu'un des membres de la société proscrite. Le même bref exigeait des preuves extérieures de soumission et d'obéissance de la part des proscrits. Il ne leur était pas possible d'exécuter le premier article de ce cruel arrêt, et de faire chacun maison à part dans la capitale de cet empire, mais il leur était facile de ne plus vivre sous l'ancien joug, quoique vivant sous un même toit. »

2. M. Bertin aux missionnaires de Pékin, 28 février 1776.

3. Le 15 décembre 1779, M. Bertin écrivait à M. Amiot : « J'espère que vous serez instruit au plus tard par la mousson prochaine du parti que le Saint-Siège aura adopté de concert avec la cour de Versailles. » Ce parti ne modifia en rien la *vie en commun*, mais *absolument indépendante* des anciens Jésuites.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS

(Quatrième article[1].)

---

29. *A ma mère.*

CHÈRE MAMAN,

Rien qu'un mot, parce que j'ai à rattraper le temps perdu par mon indisposition et à donner un dernier coup de collier pour gagner mes œufs de Pâques.

Le grand jour des proclamations semestrielles est dimanche. Le lendemain, dès avant l'aurore, on prend le train de plaisir... Ah! oui, il n'a jamais si bien mérité son nom. Je ne suis pas malheureux au collège, certes; mais y pensez-vous, petite mère? Voilà six mois que je ne vous ai embrassée! Est-ce possible? Reconnaîtrez-vous encore votre grand vaurien de fils? On dit qu'une mère s'y reconnaît toujours, même quand tout le monde s'y trompe : j'ai envie de me déguiser, pour voir si c'est vrai. Mais j'ai tellement changé que, pour les gens qui ne m'ont pas vu depuis mon départ du lycée de Z..., je suis tout déguisé.

J'arrive donc lundi. Je bavarde avec vous jusqu'au lendemain matin — à quelle heure? Dieu seul peut le savoir! Avec un pareil stock à écouler, je ne réponds pas d'en finir, pour le plus gros seulement, avant le surlendemain. Mais enfin il y aura un moment où il faudra bien dire :

Claudite jam rivos, pueri...

Pardon! j'allais vous parler latin. Cela signifie en français de famille : « Tais ton bec, pie; embrasse tout le monde et va te coucher. » Je tais mon bec, j'embrasse tout le monde,

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901, t. LXXXIX, p. 380; du 5 février et du 5 mars 1902, t. XC, p. 308 et p. 674.

six fois au plus, je vais me coucher et je m'en donne vingt-quatre heures d'horloge, en rêvant que je dors dans mon petit lit d'innocent, sous l'œil d'une maman qui m'aime comme en ce temps-là et que moi j'aime bien plus qu'alors.

Le lendemain, on revoit les amis. C'est à cause d'eux, ma chère maman, que je vous écris ce mot. Louis ne me gêne aucunement : il sait où j'en suis. Mes autres camarades du lycée le savent peut-être aussi et voudront probablement me tâter, pour voir si je suis solide sur mes étriers ou si je ne suis qu'un trembleur, un de ces pauvres sacristains qu'on démonte avec un sourire de pitié ou une arlequinade. Ne vous y fiez pas, mes gentils enfants, et gardez vos distances : mon cheval rue.

J'avais résolu de rentrer à Z... en paladin Roland et de pourfendre sans merci tous les mécréants qui se permettraient d'avoir l'air de me regarder de travers : mon Père spirituel m'en a dissuadé et m'a fait promettre, au contraire, d'être avenant, prévenant, charmant, voire même, si je pouvais, séduisant. Commission peu facile, n'est-ce pas ? Je l'ai pourtant acceptée, non point par goût, mais par raison et par devoir.

Oui, chère mère, par devoir et parce qu'ayant nettement conscience d'avoir été pour quelque chose dans les aberrations de mes pauvres camarades, je veux réparer le mal que j'ai pu leur faire. Je ne les prêcherai pas, sinon d'exemple. Je désire leur montrer en chair et en os un *jésuite de robe courte* que cette qualité n'empêche pas d'être un garçon bien élevé, un joyeux compagnon et un ami très sûr, d'autant plus sûr qu'il sera désormais intraitable sur certaines plaisanteries, certains sujets de conversation et certaines frasques de jeunesse.

Je vous prie donc, chère maman, de les inviter comme autrefois à nos petites parties de plaisir, que nous tâcherons, si vous le voulez bien, de rendre encore plus amusantes. S'ils y viennent, tant mieux ! Et si, après, ils y reviennent, ce sera mieux encore : ce sera la preuve qu'ils n'ont pas trop peur d'un converti et qu'ils pourront, avec le temps, l'un ou l'autre, songer à faire comme lui. Quel bonheur alors pour moi !

Mon *mot* s'est allongé plus que je ne voulais, comme toujours. Cependant je dois, avant de finir, vous communiquer encore une triste nouvelle. Votre fils, trouvant que sa mère ne lui suffit plus, s'en est donné une autre, qui, tout invraisemblable que la chose paraît à première vue, est encore meilleure que vous. C'est une très grande et très illustre dame, qui a bien voulu m'adopter à tout jamais, par acte solennel passé devant témoins, au pied de l'autel, samedi dernier, en la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge, patronne des congréganistes et désormais la mienne.

Pauvre maman, mon nouveau titre vous cause-t-il beaucoup de chagrin ? J'espère que non. Il m'a été accordé comme une force et comme un stimulant : il m'aidera à bien lutter et à vaincre.

A bientôt ! Mais que ce sera long !

PAUL,
Enfant de la sainte Vierge et de maman.

30. *De ma sœur Jeanne.*

MON CHER PAUL,

Comme tout est vide ici, depuis que tu n'y es plus ! Tu avais apporté la joie, la vie, le soleil : il ne reste plus rien de tout cela. Tu serais mort, que la maison n'aurait pas un air plus désolé. Maman n'arrive pas à sourire, malgré la peine qu'elle se donne, et semble n'avoir pas dormi depuis six semaines. Papa, ces deux jours-ci, a été absolument morne à table. Il s'est promené des heures seul au jardin, tirant et cirant fiévreusement sa moustache, cherchant des yeux, tous les quarts d'heure, là-bas au loin, par delà le petit mur, quelque chose ou quelqu'un qu'il ne découvrait pas, puis faisant une caresse à ton chien fidèle qui le suivait tête baissée; rentrant au salon pour donner un coup de pied au pauvre Minet, qui a eu le mauvais goût d'exprimer par des ronrons sa joie de ne plus se voir la queue arrachée par son ennemi mortel; puis encore allumant cigarette sur cigarette pour réduire en fumée son chagrin. A un moment, j'étais assise dans un coin, lui dans un autre, quand arrive M. Legrand :

— Bonjour, Legrand, dit papa. Tu vas bien ?

— Merci. Et toi ?

— C'est embêtant d'avoir des enfants comme ça !

— Comme Jeanne ?... Bonjour, Jeanne.

— Bonjour, Monsieur Legrand.

— Non, comme mon fils Paul.

— Il est malade ?

— Lui ? De l'appétit pour quatre et de la santé pour six.

— C'est le travail qui cloche ?

— Il tient la tête de sa classe.

— La conduite alors ?

— Rangé comme une religieuse.

— Je donne ma langue aux chiens... Il ne vous aime pas, peut-être ?

— Je voudrais qu'il nous aimât un peu moins, parce qu'on aurait au moins un prétexte pour se mettre de mauvaise humeur, et l'on n'aurait pas l'air si bête devant les gens, quand il n'est plus là !

— Ah ! j'y suis : tu es malheureux d'être trop heureux. Eh bien, mon ami, je connais des papas qui changeraient volontiers avec toi. Tu es gâté par le sort.

— Je le sais bien, pardi, et c'est ce qui me chiffonne : on a l'air d'une femme sensible ! Parlons d'autre chose... Et toi, petite, va porter ailleurs tes yeux rouges : ils nous gênent ici.

Je ne demandais pas mieux, et j'ai été encore pleurer, comme une sotte, dans la chambre de sainte maman, que j'ai trouvée à genoux.

Oui, Paul, je suis une sotte ! Car si tu es devenu si bon qu'on ne te reconnaît plus, ne devrais-je pas en être cent fois joyeuse ? Et puisque c'est le collège qui t'a fait ce que tu es, devrais-je regretter ta rentrée ? Je veux donc prendre mon cœur à deux mains pour causer avec toi sérieusement.

D'abord, du fin fond de mon âme, je te remercie du bonheur que ta venue et ton séjour ici ont donné à nos parents. Ce qu'a été pour eux ce bonheur, tu peux en juger par le chagrin qui a suivi ton départ. Je pensais bien, d'après tes lettres, que tu serais bon, aimable, pas trop difficile : mais tu as été parfait. Pas un mot désagréable pour personne, pas un retour de vivacité, pas la moindre exigence. La bonne

Fanchon n'en revenait pas et avait fini par s'en inquiéter : « Ben sûr qu'on lui a fait un mal, à M. Paul, qu'y ne veut pas dire ! Y ne se plaint pus de rien, d'à présent, et tout ce qu'on lui z'y fait, bon ou mauvais, c'est toujours bon. Je l'ons ben vu le jour du macaroni ! Je l'avions, pour sûr, préparé du meilleur que j'pouvions, ben baigné, ben cuit et ben frit, avec des œufs frais et de la bonne râpure de gruyère, tout selon le papier du cher frère; malgré ça, y ne valiont pas c'tit de son collège. Mais c'est point à mi qu'il l'a dit; y m'en a remarciée, au contraire, l'pauv'chéri ! Vrai, il est tout à l'envers d'avant. » Et elle s'essuyait les yeux, du coin de son tablier.

De fait, le passé est à cent lieues. Je t'ai bien observé — pardonne-le-moi : c'était pour clouer le bec à l'oncle Barnabé, qui s'est encore avisé, l'autre jour, devant maman et moi (il ne l'aurait pas dit devant papa), de prétendre que les Jésuites, étant des hypocrites, comme chacun sait, ne peuvent faire de leurs élèves que des hypocrites. On voit sans peine que tu n'es plus, comme autrefois, tout en dehors, tout en l'air : tu es maître de toi, maintenant, et tu ne t'abandonnes qu'autant que tu veux. Mais tes bonnes façons, tes petites prévenances, tes taquineries même, tout ce que tu dis et tout ce que tu fais a un air si naturel, si simple et si franc qu'on ne peut s'y tromper. Ce ne sont pas seulement tes manières qui ont changé, c'est tout l'homme, et tu es devenu bien vraiment le meilleur des fils et des frères. N'en sois pas trop fier, n'est-ce pas ? Le mérite en revient d'abord au bon Dieu et à tes Pères.

Faut-il que je dise tout ? Oui, je ne saurais le garder pour moi. Tous ceux qui t'ont vu à Z... ont fait sur toi les mêmes remarques. Si tu avais pu entendre les compliments qu'on est venu faire à maman, dimanche, au sortir de la messe, sur ta tenue à l'église, et toute la semaine sur ta parfaite politesse, ta mine ouverte et franche, ta conversation réservée dans les visites que tu as dû faire !

Quant à l'effet produit sur tes anciens camarades, tu en auras sans doute des nouvelles par Louis. Il nous a raconté hier qu'ils ont été *ahuris* de te trouver à la fois si sérieux (tu devines ce qu'ils entendent par ce mot) et si bon enfant. Nous

avons su par lui comme tu as gentiment remis en place ce grand niais de G... qui voulait plaisanter sur le confessionnal :

— Est-ce que tu y vas ? lui as-tu demandé.

— Non.

— Alors comment sais-tu ce qui s'y passe ? Moi j'y vais, et je sais qu'on en sort plus propre et plus léger. Fais-en donc l'essai et tu pourras en parler.

Il paraît que ce malheureux a baissé le nez et que les autres sont devenus songeurs. Tu verras qu'ils se confesseront.

Mais moi aussi, Paul, tu m'as fait faire des réflexions. Je ne suis pas tout à fait une païenne, assurément; je crois que j'aime le bon Dieu et la sainte Vierge. Mais je devrais être plus solidement pieuse, moins fière, moins coquette, plus charitable.

J'aime bien nos parents : ils sont si bons ! Mais suis-je assez bonne à leur égard ? J'ai encore bien souvent mes humeurs et mes sots caprices, et alors je ne sais pas me retenir de leur faire de la peine. Je vois bien qu'ils ne m'en gardent pas rancune : ils en souffrent pourtant.

Je voudrais être sérieuse, forte et bonne comme toi : je le deviendrais peut-être, si tu m'y aidais. Dis, mon Paul, le veux-tu ? Jusqu'à présent, je t'ai appelé mon petit frère : mais te voilà presque un homme et congréganiste de la sainte Vierge. Les rôles doivent changer. Tu seras désormais, si tu le veux, mon grand frère et moi je serai ta petite sœur, que tu conseilleras, que tu gronderas et qu'ainsi tu rendras meilleure. Je ne t'en aimerai pas moins, crois-le bien, — ni plus, parce qu'il n'y a pas de plus possible.

A bientôt de tes nouvelles, mon grand frère bien-aimé !

TA PETITE SŒUR.

31. *A ma sœur Jeanne.*

MA TRÈS CHÈRE FILLE EN JÉSUS-CHRIST,

C'est avec une édification ineffable que mes yeux ont lu et que mon âme a goûté les paroles de votre dernière lettre. Oui, ma fille, ces paroles édifiantes m'ont grandement édifié,

parce qu'elles portent avec elles une grande édification. Et cette édification est grande, parce que (j'ose le proclamer bien haut) elle n'est pas petite. Et elle n'est pas petite, parce que (entendez bien cet axiome qui est de la plus haute importance), quand il s'agit de la perfection d'une âme, rien n'est petit.

Or donc, ma fille, puisqu'il vous plaît de faire appel à ma très humble personne et à ma longue expérience des choses spirituelles, j'y consens. Et pour coopérer efficacement à vos saintes aspirations, je compte, pour aujourd'hui, me borner à vous résumer succinctement, en trente ou quarante pages, les vingt-six raisons pour lesquelles, tout en me donnant grande édification, votre âme me paraît encore assez loin de l'état de perfection, et ensuite les trente-trois moyens que vous aurez à employer, d'abord successivement, puis tous à la fois, pour arriver à cet heureux état par le plus court chemin, dans quinze à vingt ans — ou davantage.

J'ai l'intime conviction, fondée sur une infusion personnelle des sept dons du Saint-Esprit, que votre pauvre âme abattue prendra son essor vers les sublimes hauteurs de la perfection, dès qu'elle aura seulement trempé le bout de son bec (car on sait indubitablement, par les imageries de la rue Saint-Sulpice, que toutes les âmes, étant des colombes, ont un bec), dès, dis-je, que la vôtre aura trempé son bec dans la source limpide de ma direction spirituelle. Car ma méthode, sans mentir, se distingue de toutes les autres par sa simplicité, sa brièveté, sa lumineuse précision, comme vous le fait déjà subodorer ce modeste préambule, que j'aurais pu faire plus long de beaucoup.

Et maintenant, comme dit le grand Bossuet, passons plus outre...

Veux-tu passer outre, ma petite sœur, et exiges-tu que le robinet mystique fonctionne ainsi jusqu'au bout des quarante pages ? Si oui, je te préviens que j'entends être payé de ma peine, à tant la ligne, vu que, pour faire ce métier-là gratis, j'aimerais mieux casser des cailloux sur une grande route, à cinquante centimes par jour, — ou préparer un baccalauréat en plus du mien.

Sans rire, Jeanne, quelle idée de vouloir prendre ton petit

frère pour ton père spirituel ! En me moquant un peu de toi, je ne fais que te rendre la pareille.

Je ne dis rien des compliments invraisemblables que les bonnes dames de Z..., en quête d'un sujet de conversation nouveau, sont venues faire à maman sur mon dos : j'espère bien que maman et papa sont trop avisés pour donner dans le piège. Ils savent à quoi s'en tenir. Quant à toi, ma petite sœur, ta perspicacité d'espionne (le joli rôle que tu jouais là !) a été singulièrement égarée par le sentiment fraternel. Si je t'ai apparu si parfait, c'est que tu avais d'avance grande envie de me trouver conforme à tes rêves. Mais rêve et réalité, c'est deux.

Dans la réalité, Jeanne, pour te parler franc, je sais très bien ce que je vaux et mieux encore ce que je ne vaux pas. Tu m'ouvres ta conscience, pauvre chérie, avec une candeur et un abandon qui m'ont profondément ému : veux-tu un aperçu de la mienne ? Écoute.

J'ai si longtemps vécu en païen dans ce malheureux lycée que ma prière se réduit ordinairement à deux mots : « *Pardon*, mon Dieu, et *pitié!* » Je me confesse et je communie par devoir, par besoin. Je trouve dans les sacrements la force, celle du bœuf qui trace laborieusement le sillon de chaque jour ; mais bien rarement j'y goûte ces divines douceurs qui font oublier le terre-à-terre et le poids de soi-même. Quelquefois, le croirais-tu ? je me prends d'envie pour les alouettes que je vois monter si joyeuses dans le ciel pur en chantant leur alléluia... Sentimentalité, n'est-ce pas, et vaine ambition ! Cependant, Jeanne, tu sais mieux que moi combien ces douceurs rafraîchissent le cœur desséché et facilitent le rude chemin du devoir. Mais c'est une rosée bienfaisante que je ne mérite pas, à cause de ces éruptions trop fréquentes encore de mon orgueil, de mon égoïsme, de ma méchanceté naturelle, de tout ce fond mauvais qui reste incrusté dans mon être depuis ma conversion.

Converti ! Le suis-je? Tu me félicites d'être maître de moi et tu me crois fort ? Hélas ! bonne petite sœur, toi qui as toujours vécu pure et calme sous l'aile des anges visibles et invisibles, tu ne peux savoir tout ce qui bout dans les veines d'un garçon de seize ans qui a vu le mal de près et dont

l'âme a gardé des cicatrices encore fraîches. Je ne tiens debout qu'avec l'appui constant de mon directeur et grâce à l'encouragement journalier des amitiés sûres qui m'entourent. Il se passera du temps avant que je puisse marcher sans béquilles, avec la seule grâce de Dieu : comment veux-tu donc que j'aide les autres à marcher ?

Peut-être as-tu pensé, Jeanne, que je pourrais te faire bénéficier, par ricochet, de la direction nette et ferme qu'on me donne ici ? Mais ce qui me convient ne saurait te convenir. Tu es quelque chose comme une rose blanche, à peine agrémentée de trois ou quatre petites épines, juste ce qu'il en faut pour sauver le proverbe. Moi, je suis un buisson de houx ! Cela ne se traite pas de la même façon.

Pourtant je ne voudrais pas te faire de peine, ma chère bonne Jeanne, et nous pourrions nous entendre, moyennant un amendement à ta proposition. En somme, tu veux rendre nos relations plus sérieuses, plus utiles à notre bien mutuel : je signe cela des deux mains. Mais qu'importe à ce noble but l'épithète que nous nous donnerons ? Ne sommes-nous pas assez grands, pas assez raisonnables tous deux, pour qu'il n'y ait plus ni petite sœur ni petit frère ? Restons simplement frère et sœur. Tu m'aideras comme tu l'as toujours fait ; je t'aiderai, si je puis, et nous tâcherons de nous rendre meilleurs l'un l'autre en nous disant à l'occasion nos petites vérités et en priant beaucoup, toi pour moi et moi pour toi.

Nous commencerons tout de suite, si tu veux, par faire un bon mois de Marie en vue de notre perfection commune. Au collège, il a été inauguré, aujourd'hui même, par un beau salut à la chapelle. Le soir, petits et grands élèves se sont rangés aux pieds de la Vierge, brillamment illuminée, qui domine nos cours de récréation, et là nous avons lancé, à plein cœur et à pleine voix, dans la nuit qui tombait, un *Magnificat* qui a dû faire plaisir aux anges et peut-être à tout le quartier, un bon kilomètre à la ronde.

Dans notre étude, contre le mur en face, nous avons élevé, à grands frais de vieilles caisses, de papier peint et de génie, un véritable monument, une grotte de Lourdes. Sur le rocher se dresse majestueuse la basilique, fidèlement reproduite en carton d'après les dessins d'un artiste fameux,

M. Paul Ker. Dans le bas, le gave impétueux roule en silence, sur un lit de sable et de cailloux naturels, ses flots de cristal tortillé. Au milieu s'ouvre la grotte miraculeuse, dominée par l'Immaculée Conception, qui sourit à Bernadette et à une soixantaine de moutons blancs, figurant notre division. Tout autour, des sapins, des fougères, des fleurs, témoignages volontaires de notre dévouement filial à la Reine du lieu. Sur le devant enfin, un petit panier doublé de satin rose, où viennent tomber les billets anonymes, dans lesquels chacun, selon l'inspiration de son cœur, présente à Marie ses requêtes et les petits actes de vertu pratiqués journellement en son honneur. Tu auras ta bonne part dans les miens.

Ces manifestations pieuses, qui jadis m'auraient fait hausser les épaules, me plaisent aujourd'hui singulièrement et forment un stimulant très sérieux à ma bonne volonté. Je sais fort bien qu'elles ne sont pas la religion, qu'elles ne sont même pas toute la piété, qu'elles demandent des esprits simples et droits; mais j'ai été si longtemps un esprit orgueilleux et frondeur que j'éprouve maintenant une vraie jouissance, et comme l'âcre plaisir d'une vengeance satisfaite, à me faire petit et naïf devant le Maître qui m'a rendu ses grâces et devant sa douce Mère, qui m'a ramené à lui et qui veut bien aussi m'adopter pour fils. Demande à Marie pour moi, Jeanne, de garder jusqu'au bout de ma vie une âme d'enfant et de ne jamais en rougir.

J'embrasse ta belle âme de sœur.

Ton *frère spirituel*,

PAUL.

32. *De ma sœur Jeanne.*

MON FRÈRE,

Que tu es bon! Tu as beau me plaisanter et te calomnier, va, une sœur ne s'y méprend guère. Ta lettre vaut bien pour moi quatre sermons de M. l'aumônier des Ursulines, qui est un saint homme et mon confesseur ordinaire. Je ne prétends pas que tu prennes sa place au confessionnal : comment ferais-tu pour m'absoudre? Mais j'ai besoin comme toi d'une amitié jeune et sûre, pour m'aider à traduire en actes

les sages conseils de mon père spirituel et de mes parents. Toi, tu as pour cela ton impeccable ami Jean, ton second ange gardien : je n'ai personne. Parmi les jeunes filles que je vois, il n'y en a pas une à qui je voulusse parler de mes défauts : elle irait en rire avec les autres, et je n'en vaudrais pas mieux.

Ta réponse, Paul, me montre le fond de ton âme droite et de ton cœur aussi fort que tendre : j'ai toute confiance en toi, j'accepte sans réserve les conditions que tu poses et je compte définitivement que tu me prêteras désormais ta force, ta franchise et ta bonté pour m'aider à marcher dans le devoir toujours, comme toi et avec toi. La Reine des anges, dont nous sommes tous deux les enfants, bénira nos bons désirs et nos efforts : je l'en prierai tous les jours de son beau mois et après.

Quant aux piquants du buisson de houx, il ne m'effrayent guère et ne m'empêchent pas de t'embrasser mille fois.

Ta sœur,

JEANNE.

33. *De mon ami Louis.*

MON CHER PAUL,

Je n'y tiens plus : il faut que je te vide mon cœur. Il est plein, non pas d'amertume ni d'angoisse, mais d'un sentiment indéfinissable, poignant, mélange de l'une et de l'autre.

Tu es donc sorcier? Je me croyais pourtant préparé par ta chère correspondance à trouver en toi des changements considérables; mais il ne reste rien de mon ancien ami, rien que son amitié. Oh ! ce n'est pas un reproche, Paul : si tu es changé, tu ne l'es pas à ton désavantage. Mais cet abîme qui nous sépare, ce contraste total qui existe entre nos deux âmes, tandis que nos cœurs, je le sens bien, restent aussi fraternels qu'autrefois, me torture.

Ta première vue m'avait seulement un peu étonné, saisi. Je pouvais mettre cette impression sur le compte des effets naturels de l'âge : en six mois, le physique d'un jeune homme peut se modifier beaucoup. Mais en t'écoutant parler, en observant surtout ton attitude si réservée et pourtant si franchement cordiale à l'égard de nos camarades communs, en

constatant sur les points délicats cette intransigeance si aimable et si calme, il m'a bien fallu convenir qu'il s'est opéré chez toi une réaction profonde, et ma surprise est devenue de la stupéfaction, une stupéfaction obsédante.

Je n'ai pas seul éprouvé cette impression : tous nos copains l'ont exprimée devant moi. Quelques-uns, par habitude, ont essayé d'en blaguer : cela n'a pas pris sur les autres, qui m'ont paru plutôt préoccupés de ta conversion. Ils savent que tu n'appartiens pas au troupeau des sots. L'un d'eux a dit carrément : « Il vaut mieux que nous. » Et il avait raison : tu vaux incontestablement mieux que nous tous, mieux que moi. Tu es dans le vrai : nous sommes, non pas dans le faux, — car chez nous il serait inutile de chercher un principe ferme de conduite, — nous sommes dans les hasards du *lâchez tout !* Où va le vent, nous allons.

Moi, je ne veux plus de cette situation équivoque, intolérable. Tes lettres ont depuis longtemps remué ce qui peut rester en moi de sentiments *honnêtes* (j'emploie un terme large). C'est en vain que j'ai essayé parfois de couvrir ce travail intime sous de mauvaises plaisanteries qui n'ont pas trompé ta clairvoyance. J'en suis arrivé à ce même état où, naguère, tu te sentais le plus malheureux des hommes de ne pas ressembler à tes bons amis de là-bas, et je me rends parfaitement compte, à mon tour, qu'il n'existera plus pour moi de repos jusqu'au jour où mon âme sera libre comme la tienne.

Pour en arriver là, mon cher Paul, que dois-je faire? S'il faut que j'aille te retrouver chez les Jésuites, j'irai : vus à travers toi, ils ne m'effrayent plus. Parle, conseille-moi : ta réponse sera pour moi parole d'Évangile.

Ton pauvre ami,

Louis.

34. *A mon ami Louis.*

Mon bien cher ami,

Le jour où Dieu m'a fait la grâce de m'accueillir comme l'enfant prodigue repentant, a été, après celui de ma première communion, le plus heureux de ma vie : ta conversion sera le troisième. Merci, mon cher Louis, de la bonne nou-

velle qui m'annonce enfin que ce jour approche. Que de fois déjà, depuis six mois, sans te le dire, ai-je demandé à la douce Mère du Sauveur que rien ne nous séparât plus! Me voilà exaucé : encore une fois, et du fond de mon affection pour toi, merci.

Tu me demandes : « Que faire? » Mais tu sais bien par où j'ai passé pour rentrer en grâce avec mon Père, qui est le tien aussi. Il faut te mettre à deux genoux, te frapper la poitrine et dire : « Mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous : je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » Le Père te relèvera, te pressera sur son cœur, mêlera ses larmes aux tiennes, et tu seras encore son fils — et mon frère. Ce n'est pas difficile : on le voit après coup, lorsque les clartés de la divine miséricorde ont dissipé les fumées d'orgueil ou de défiance que l'ennemi avait excitées entre l'âme coupable et son juge. Ce juge, ce Père, se fait représenter ici-bas par un juge humain qui est encore un père. Cœur de Dieu, cœur de prêtre, c'est tout un. N'aie pas peur.

Papa viendra me voir à la Pentecôte : c'est la première communion du collège. Ah! si tu pouvais l'accompagner, passer ici tes deux jours de congé, t'aboucher avec mon directeur et régler avec lui ton petit compte! Ce ne serait pas long et j'aurais l'immense joie d'assister à ton second baptême. Demande-le à ta bonne maman : j'ai quelque raison de croire qu'elle m'aime un peu et que l'assurance de nous faire un grand plaisir à tous deux sera plus forte que sa crainte des Jésuites. Dis-lui de ma part qu'ils ne te mangeront pas.

En attendant, mon cher Louis, prends confiance. J'ai lu quelque part que le désir sincère de la conversion est déjà une conversion et que la miséricorde vient au-devant de ceux qui la cherchent. Je vais redoubler mes prières pour hâter, si je puis, le moment de ta liberté. Mais, de ton côté, prie la Mère de miséricorde, Marie : elle te fera moins peur que ton juge, elle te présentera à lui et t'obtiendra le courage qu'il faut pour conquérir la joie du cœur par la pureté.

Adieu fraternel, et au revoir bientôt, je l'espère !

Ton ami plus que jamais,

PAUL.

35. *De mon ami Louis.*

Mon cher Paul,

Victoire sur toute la ligne ! J'irai te voir à la Pentecôte. Avertis ton père spirituel et confesse-moi d'avance à lui, pour que j'aie moins à dire et qu'il ne soit pas trop méchant.

Ton papa est enchanté de ne pas voyager tout seul. Il m'a dit : « Tu verras ce collège, mon ami, et tu m'en diras des nouvelles ! »

Nos deux mamans sont enchantées de procurer à leurs fistons réunis un peu de bon temps. Elles ne se doutent pas du vrai but, au moins la mienne. Pour la tienne, je n'en répondrais pas : elle a du jésuite !

Quant à ta sœur Jeanne, c'est une petite impertinente. Elle avait assisté au conseil de famille, où le voyage a été décidé. Ne voilà-t-il pas qu'à table, étant assise près de moi, elle me demande tout à coup, de son air le plus naturel, si c'était pour *aller faire mes pâques* ? Comme je ne m'attendais pas à cette boutade, j'ai piqué un soleil et bafouillé : elle s'est mise à rire de toutes ses dents. On ne se défie jamais assez de ces créatures-là. Mais, tant pis ! J'accepte toutes les humiliations et elles n'empêcheront pas que le plus enchanté, dans cette histoire, c'est encore Bibi.

Tu as eu là, mon ami, une riche idée ; je t'en remercie. Elle arrange tout et coupe court à tous les faux-fuyants. Je suis dans le sac et bien content d'y être. Donc, à quinze jours ! Ils vont me paraître interminables. Pour les raccourcir, je me propose de *potasser* d'arrache-pied mon *bachot*... Je m'aperçois un peu tard que mon langage n'est pas aussi châtié que le tien, qui m'avait déjà frappé durant ces vacances. A réformer avec le reste.

Ton professeur a une manière originale de vous préparer au baccalauréat ; je suis curieux de savoir où vous en êtes après vos six mois de rhétorique classique, et comment vous employez le petit semestre réservé au chauffage. Dis-le-moi. Les observations du grand réformateur futur de l'Université de France m'intéressent beaucoup ; ne crains pas les détails.

Je tâche de prier et je n'ai pas trop la *frousse* (ah! l'incorrigible potache!); puisque tu en es sorti, j'en sortirai. Mais prie ferme pour moi; j'y compte.

Ton humble et reconnaissant, LOUIS.

36. *A mon ami Louis.*

MON TROP HUMBLE ET RECONNAISSANT AMI,

Au reçu de ta lettre, je n'ai fait qu'un bond chez le P. X... pour lui annoncer ta prochaine arrivée et lui crayonner ton portrait au naturel. Je ne t'ai pas flatté; mais l'impérieux devoir de la franchise m'a pourtant forcé à dire de toi un peu de bien. Je sais que tu diras toujours assez de mal. Quant à l'accueil que le Père te réserve, ne te mets point martel en tête. Il y a le premier regard, le coup de feu plongeant, qu'il n'est pas possible d'éviter; il faut bien qu'on s'aborde par un bout. Mais ce ne sera qu'un éclair, immédiatement effacé par un de ces bons sourires qui font l'effet d'un rayon de soleil printanier. Encore une fois, n'aie pas peur. Tu seras reçu comme je l'ai été, à bras ouverts, et tu verras comme il fait bon de s'y jeter avec toutes ses misères.

Moi aussi, je vais trouver longs ces quinze jours, et, par contre, je déplore d'avance la rapidité avec laquelle passeront les deux jours de congé. Mais il faut se faire une raison. Avec l'âge, on finit par entrevoir que la vie doit être autre chose qu'une série de plaisirs variés. *Travaillons*, disait encore en mourant je ne sais plus quel César du vieux temps; c'est un beau mot, pour un païen, et qui fournit une belle devise, même pour des chrétiens qui ne sont pas empereurs.

En ce moment, chez nous, la préparation du baccalauréat bat son plein. Je vois maintenant, plus que jamais, combien la méthode de notre professeur est pratique et sage. Tu veux savoir ce que m'ont appris mes six mois de rhétorique *vieux jeu*? Voici. Justement j'ai deux heures de temps libre.

D'abord, je crois avoir appris quelque peu à écrire en français. Le travail que j'ai fait pour y arriver ne ressemble pas, je le dis tout de suite, au travail contre nature auquel nous a condamnés, l'an passé, notre professeur de seconde. Tu te rappelles qu'il nous parlait au moins deux fois par jour

de son diplôme d'agrégé ; il ne voyait rien au delà et couchait avec. Dès le lendemain de la rentrée, quand nous ne savions pas encore mettre sur pied une phrase correcte, cet enragé de critique littéraire nous imposa comme devoir ce qu'il appelait solennellement une *dissertation*. Ne connaissant pas ce dont nous avions à parler, nous achetâmes des bouquins (il y en avait un de lui) où le devoir se trouvait tout fait, et nous employâmes toute notre ingéniosité à accommoder le plat de manière à laisser croire au bonhomme qu'il sortait de notre cuisine — ou de la sienne. Et ce fut ainsi toute l'année. A la fin, nous avions acquis une incontestable dextérité à fabriquer des *dissertations* avec des découpures; en outre, nous possédions un choix assez riche de formules banales pour louer convenablement des auteurs ou des œuvres que nous connaissions à peine de nom. Mais si, hors de là, l'un d'entre nous était de force à mettre une idée personnelle en français lisible, il ne le devait pas à l'agrégé, ni à ses dissertations.

Ici, on ne nous apprend pas à écrire comme si nous aspirions tous à l'agrégation ès lettres : on veut que la plume entre nos mains puisse devenir un instrument universel. Durant le premier semestre, nous avons fait au moins quarante à cinquante compositions françaises, deux par semaine, sur tous les sujets et dans tous les genres possibles : discours historiques ou autres, harangues et plaidoyers, lettres, tableaux, portraits, dialogues... La variété des situations, des idées, du ton et du style écartait l'ennui, tenait l'esprit en haleine, fournissait aux talents spéciaux l'occasion de se montrer, enfin nous exerçait à tous les développements. Aussi, amour-propre à part, je me crois personnellement en mesure d'écrire une page raisonnable sur n'importe quel sujet de ma taille. C'est un résultat qui, tu l'avoueras, dépasse notablement celui d'un vulgaire chauffage pour le baccalauréat et qui, après le baccalauréat, gardera son prix.

Quant à cette critique littéraire qui fait la matière habituelle de la composition française au baccalauréat, je te dirai, mon ami, qu'elle ne me préoccupe guère. Les auteurs classiques sur lesquels elle pourra tomber, grecs, latins et

français, nous les avons étudiés à fond, comme je te l'ai expliqué : donc les éléments d'une bonne critique ne nous manquent point. La répétition générale par pays et par genres, que nous faisons durant ces derniers mois, achèvera de nous donner les idées d'ensemble et nous permettra les comparaisons, si chères, paraît-il, à nombre d'examinateurs. Pour nous familiariser avec la forme spéciale au genre, étant donnée la souplesse de style acquise par les exercices précédents, quelques indications pratiques et quelques applications bien choisies pourront suffire.

Voilà pour la composition française. En version latine, nous sommes forts comme des Turcs, et même davantage. Nous en avons fait deux par semaine, selon une progression croissante de difficulté : d'abord les historiens faciles; puis les poètes, pas commodes quelquefois; pour le dernier trimestre, le profond et abrupt Tacite, les traités oratoires et philosophiques du copieux Cicéron, les savants casse-cou du sage et subtil Sénèque. D'ailleurs, nous avons eu chaque jour, dans la prélection du professeur, un exercice incomparable de traduction, et je mets en fait qu'après avoir fouillé avec lui dans tous les sens, pendant six mois, les meilleurs endroits des bons auteurs, un élève de quelque intelligence ne restera jamais coi devant un texte latin ou grec, quand il il ne l'aurait pas vu de sa vie.

Aussi, pour la préparation des auteurs inscrits au programme, on ne juge pas utile, dans cette maison, de recourir aux *corrigés*, si indispensables au lycée : ils sont même formellement interdits. Quelquefois, pour nous faire connaître ou nous rappeler l'ensemble d'une œuvre, le professeur nous en lira une traduction rapide, que nous suivrons sur le texte : ce sera tout.

Depuis Pâques, nous donnons aux matières de pure mémoire le temps que réclame leur répétition générale; mais tous les loisirs qu'elles nous laissent sont consacrés, comme auparavant, à l'étude des trois langues classiques par la prélection et la version, par la composition française et latine, par le thème grec...

Hé ! oui, mon ami, le thème grec ! La « réaction profonde » que tu as découverte chez moi, l'autre jour, va plus loin

encore que tu ne pensais : elle va jusqu'à cet épouvantail qu'on nomme le thème grec. Le premier qu'il m'a fallu élaborer ici, m'a fait suer d'ahan. Mais il m'a rendu un gros service : il m'a prouvé victorieusement que je ne savais pas un mot de grammaire. Aussi je fus classé dans les derniers : je ne l'ai dit à personne, mais j'en ai été tellement vexé que, trois mois après, je savais ma grammaire et je constatais que mes progrès dans l'intelligence des auteurs suivaient exactement mes progrès en thème grec. Aujourd'hui je compte parmi les hellénistes de la classe et je lis Homère pour mon plaisir.

La difficulté du grec, mon bon, gît tout entière dans l'imagination, l'ignorance et la paresse — et rien que là : c'est ma conviction irréductible.

Je t'entends venir : « Et les vers latins ? » — Nous en faisons encore, quoique un peu moins qu'avant Pâques, et même en pensum. L'autre jour, pendant que le professeur parlait, un impertinent moineau vint se mettre sur l'appui d'une fenêtre ouverte, regarda dans la classe et se mit à parler aussi à sa façon. Cela me fit rire. Le Père s'interrompit pour me demander la cause de ma gaieté soudaine : « Mon Père, c'est ce moineau-là, qui répondait *oui*, *oui*, à tout ce que vous disiez. » Là-dessus, rire général, que le Père partagea. Puis il me dit solennellement : « Paul Ker, en punition du désordre que vous venez de causer, vous me ferez pour ce soir un distique sur le moineau. Et qu'il soit bon ! — J'y tâcherai, mon Père. » Voici ce que j'apportai :

Dignus eras intrare scholam, passercule, nostram :
Cuncta probamus enim, nos quoque, dicta Patris.

Pour les profanes :

Quand notre Père a dit son mot,
Oui, oui, pense tout bas la classe :
L'oiseau qui l'a pensé tout haut,
Mérite parmi nous sa place.

Le distique et le quatrain eurent l'honneur d'une lecture publique — et d'un *oui*, *oui* unanime, durant l'un des repos de cinq minutes que le Père nous accorde entre deux

heures de classe. Je n'en suis pas plus fier, car c'était un simple jeu.

Peut-être vais-je t'étonner, cette fois, en sens contraire de tout à l'heure. Autant je crois le thème indispensable pour savoir honnêtement son grec et son latin, — parce qu'il est la forme élémentaire de la composition personnelle et que, sans la composition personnelle, écrite ou orale, il me paraît impossible de se rendre un compte exact de l'esprit et des difficultés d'une langue morte ou vivante, — autant je suis disposé à admettre que le vers latin, comme le vers français et plus que lui, pourrait sans grand inconvénient être réservé à une élite. Je sais fort bien (on nous l'a dit) que c'est un exercice très efficace de gymnastique intellectuelle, d'avoir à changer vingt fois un mot ou un tour de phrase pour que, tout en restant correct, juste et poétique, il s'adapte en outre au moule inflexible du mètre. Je tiens qu'une bonne pièce de vers, sans solécisme, sans cheville et sans vulgarité, constitue un tour de force extraordinairement méritoire et honorable pour ceux qui le réussissent, à notre âge. Mais les tours de force ne s'imposent pas, et quand on n'a pas de quoi y réussir, il me paraîtrait sage de n'y pas perdre son temps.

Qu'on fasse donc du thème grec pour arriver plus vite à la connaissance restreinte qui nous est demandée de cette langue; pour le latin, qui nous touche de plus près, qu'au thème on joigne la narration et le discours : rien de plus raisonnable. Mais qu'on réserve la poésie latine et française aux privilégiés que *leur astre en naissant a faits poètes* — et qu'on laisse les pauvres gens, pour qui *Phébus est sourd et Pégase rétif*, à leur métier de nature ! Ils comprendront un peu moins bien les beautés de forme des poètes, mais y trouveront encore assez d'autres mérites.

Je finis. Pour varier nos plaisirs et combattre l'ennui des répétitions, notre professeur a eu l'attention de garder pour ce dernier semestre quelques auteurs plus piquants : Horace, Aristophane, Molière, le dix-huitième et le dix-neuvième siècle; en sorte que nos classes de littérature sont à la fois bien remplies et intéressantes. Par ces chaleurs, c'est aussi précieux que nécessaire.

Nos autres cours, histoire, langues, mathématiques, ne chôment pas non plus, et le feu sacré est périodiquement attisé par les *colles* hebdomadaires, sans préjudice des *Sabbatines*... Mais t'ai-je dit ce que sont nos *Sabbatines*? Je ne pense pas. Je te parlerai de la prochaine, à laquelle je suis personnellement intéressé. Pour cette fois, j'ai déjà trop causé. Bonsoir, mon cher Louis.

Ton propre baccalauréat va peut-être souffrir quelque peu des soucis que te donnera ta *grande affaire*. Mais le bon Dieu saura bien te dédommager après.

Tout à toi, PAUL.

37. *A mon ami Louis.*

MON CHER,

J'ai promis de te parler de *ma Sabbatine* : j'ai eu tort, car c'est te condamner à entendre des redites. Mais tu le veux, sois satisfait.

Sabbatine vient du mot *sabbatum*, samedi. Ce jour-là, durant la seconde partie de la classe du matin, dame Éloquence et dame Littérature se transportent l'une chez l'autre alternativement. Là, sous la présidence du P. Recteur ou du P. Préfet, devant tous les rhétoriciens et les humanistes, quelques élèves, pris dans les divers rangs d'une des deux classes, montent sur l'estrade et font valoir, du mieux qu'ils peuvent, un travail de leur façon, quelquefois amendé par le professeur, d'autres fois présenté à l'état natif. Les lectures sont assez souvent variées d'une déclamation, ne serait-ce que pour donner occasion à tous les talents de se produire : celui de déclamateur est parfois solitaire.

Quand on veut prêter à cet exercice d'assouplissement une forme particulièrement intéressante, surtout en rhétorique, on en fait une joute oratoire. Toujours, comme tu vois, l'humeur batailleuse des *soldats de Loyola*! Tantôt c'est un procès avec réquisitoire, plaidoirie pour et contre, résumé des débats et sentence motivée ; tantot une discussion réglée, sur un sujet littéraire ou autre, bien choisi, entre personnages fictifs ou réels. Cette fois, la rhétorique a débattu, arguments en main, la controverse très actuelle entre les partisans res-

pectifs des *Lettres* et des *Sciences*, au point de vue spécial de l'enseignement secondaire dans les collèges.

J'ai eu l'honneur de plaider pour les lettres : tu n'en seras pas surpris, car tu connais mes préférences. Mais je n'y ai pas mis de passion et crois avoir été modéré. Tu conçois que je me suis largement inspiré de mes deux conversations pédagogiques avec mon professeur. Les arguments pour et contre avaient, à l'avance, fait le sujet de deux devoirs contradictoires et d'une discussion générale en classe, à la suite de laquelle on avait désigné les deux champions du tournoi. Jean se dévoua à défendre les sciences, évidemment par vertu pure et sans conviction, me laissant le beau rôle et acceptant d'avance la défaite. La veille de la *Sabbatine*, le professeur avait entendu la lecture des deux plaidoyers. donné son avis et déclaré aux *orateurs* que, le lendemain, du haut des Pyramides, quarante siècles les contempleraient. Avoue que c'était intimidant : j'ai failli en perdre une demi-heure de sommeil, chose énorme pour moi.

Le lendemain, pour comble d'honneur et de terreur, le fauteuil du président de cette lutte pyramidale était occupé, non point par le P. Recteur, mais par le R. P. Provincial de Champagne, arrivé la veille au soir pour la visite annuelle du collège. C'est, chez les Jésuites, le grand supérieur qui vient immédiatement après leur Général, comme les évêques ou les archevêques après le Pape. Notre professeur, pour nous rassurer, nous dit que le P. Provincial étant le Père des autres Pères, se trouvait naturellement notre grand-papa et, par suite, ne pouvait qu'être très bienveillant pour nous. De fait, après le petit compliment d'usage qu'on lui adressa, il nous dit un mot si encourageant que nous ne songeâmes plus qu'à justifier le moins mal possible son attente et à lui donner bonne opinion de la Rhéto.

Le défenseur des Sciences ouvrit le feu. Il démontra ou du moins essaya de démontrer qu'elles sont de beaucoup supérieures aux Lettres par leur but, par leur puissance éducatrice, par leur utilité.

« Leur but est de développer principalement la raison. Or, la raison est la faculté maîtresse de l'homme, celle qui l'élève non seulement au-dessus de l'animal, mais au-dessus de ses

semblables, quand ils se laissent guider par les rêves de l'imagination ou les caprices de la sensibilité. » Ce fut un beau pathos, où l'orateur fit preuve d'assez fortes études littéraires.

Quant à la puissance éducatrice des Sciences, elle consiste dans l'habitude du raisonnement, qui, pratiquée de bonne heure et avec persévérance, donne à l'esprit cette justesse, cette pénétration, cette trempe solide qui a fait un Blaise Pascal.

Sans doute, les Sciences ne développent guère l'imagination et point du tout la sensibilité ; mais ces deux facultés ne procurent que de vaines jouissances et contribuent bien plus souvent au malheur des hommes qu'à leur bonheur. Les Sciences préparent à la vie pratique, positive ; elles mènent quelquefois aux situations brillantes et influentes, toujours aux situations utiles.

Conclusion : « Le *savant* n'a rien à envier au *lettré* et il semble désirable que, pour le bonheur de l'humanité, l'enseignement scientifique prenne dans les collèges une place prépondérante. »

Cette conclusion parut tellement audacieuse que, malgré le talent incontesté de l'honorable préopinant, elle ne fut que faiblement applaudie.

Je pris à mon tour la parole et dis, en substance, ce qui suit :

« Le grand avantage que les Lettres me semblent avoir sur les Sciences, c'est de former l'homme tout entier, en cultivant toutes ses facultés nobles, dans l'ordre naturel de leur éclosion et de leur développement.

« L'enfant ne commence point par raisonner : il regarde, prend des idées, les case dans sa mémoire ; le jugement et le raisonnement ne viennent qu'après. Vouloir lui imposer dès l'abord le travail de l'étude scientifique, c'est risquer de dessécher son esprit et de faire éclater son petit cerveau. On cite Pascal, mathématicien et inventeur à douze ans ! Pascal fut un de ces prodiges qui, par leur nature exceptionnelle, confirment précisément la règle générale. D'ailleurs, sa précocité en mathématiques ne lui a guère porté bonheur, puisqu'à vingt-six ans il se trouva, comme plus d'un poly-

technicien de nos jours, réduit à une impuissance intellectuelle qui l'empêcha de rien achever, sauf ses *Provinciales*, où la littérature tient beaucoup plus de place que la logique.

« Sans doute, la raison est la faculté maîtresse de l'homme, et nous l'admettons si bien qu'au faîte de l'enseignement littéraire nous posons la philosophie, qui est, je crois, la science du raisonnement. Mais nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs : nous attendons que les années et l'habitude du travail intellectuel nous aient rendus aptes aux études abstraites.

« Il ne faut pas croire, du reste, que l'enseignement littéraire laisse dormir la faculté de raisonner : il la met sans cesse en œuvre, avec l'imagination et la sensibilité, dans ces excercices de lecture, de traduction, d'analyse, de composition personnelle, qui remplissent les années de grammaire et de littérature. Est-ce que les règles de syntaxe ne sont pas des lois, des formules, des théorèmes, qui sollicitent sans relâche le jugement de l'élève pour ses devoirs classiques ? Une version est-elle autre chose qu'un problème ? Un discours n'exige-t-il pas, avec la convenance du style, la logique dans les idées ?

« Mais la raison ne fait pas seule la grandeur de l'esprit humain : à côté du vrai, il y a le beau et le bien, qui font le charme et le but supérieur de notre vie. Les Sciences ne connaissent pas le beau et le bien : les Lettres ont pour mission spéciale de disposer les jeunes esprits à comprendre, à admirer, à mettre en œuvre l'un et l'autre. A cet effet, la Providence semble avoir créé exprès un instrument merveilleux, cette double littérature d'Athènes et de Rome, double et une, qui, de l'aveu de tous les siècles, offre dans ses chefs-d'œuvre variés une perfection voisine de l'idéal. A cette école se sont formés, non pas seulement notre idiome national, mais encore cet esprit net et vif, délicat et fin, simple et distingué, qui se nomme dans le monde entier l'*esprit français* et qui semble avoir une sorte d'affinité naturelle avec tout ce qui porte la marque du beau et du bien.

« L'enseignement scientifique, essentiellement étroit, positif, exclusif, peut convenir au génie utilitaire d'autres nations, pour qui les intérêts matériels priment tout : notre

idéal est plus élevé, et nous tenons que l'enseignement classique seul prépare des hommes complets, des esprits vraiment supérieurs et des Français de France. »

Cette fois (je le dis sans fierté), les applaudissements éclatèrent franchement, conduits par mon adversaire.

Le R. P. Provincial commença par le féliciter d'avoir défendu avec entrain et habileté une thèse ingrate, dont il ne devait pas désirer bien vivement le triomphe. « De fait, ajouta-t-il, si on vous avait appliqué, depuis votre sixième, le programme scientifique que proposait votre conclusion, nous aurions perdu aujourd'hui un plaidoyer bien écrit et plus tard peut-être un bon orateur, pour gagner, qui sait? un médiocre savant. » On applaudit. Il continua :

« Dieu me garde, mes enfants, de condamner les Sciences et de déprécier les savants : j'ose même espérer que plus d'un parmi vous est appelé à se distinguer dans la carrière scientifique. Mais je dis *appelé* ; car n'est pas mathémacien ou physicien qui veut, pas plus que poète ou orateur. Je vous laisse entrevoir par là, mes amis, le vice radical de ces programmes nouveaux, qui viennent périodiquement bouleverser et fausser notre enseignement, sous prétexte de mieux l'adapter aux besoins modernes. On veut forcer la nature, forcer le talent : on oublie que la nature a ses lois et que le talent est un don de Dieu seul.

« Le devoir des éducateurs ressemble à celui d'une mère attentive, qui aide sans impatience les premiers pas de son enfant et l'amène peu à peu à marcher, puis à courir, enfin à se diriger librement. C'est ce que fait, comme l'a dit excellemment le second orateur (salue, mon ami !), la vieille méthode classique : son mérite capital est de favoriser le développement progressif des dons naturels, tout en réservant l'avenir. Talents et vocations ne se manifestent pas toujours dès les premières années d'études : en les préjugeant trop tôt et en vous assignant d'une façon absolue avant l'âge votre future carrière, sans être assurés du succès et des vues de la Providence, vos parents et vos maîtres s'exposeraient à vous rendre malheureux.

« Rien n'est perdu, tout est profit, dans les études grammaticales et littéraires qui, avec la mesure convenable, mais

secondaire, de sciences mathématiques et autres, charment ici vos loisirs studieux. Lorsque vous en aurez heureusement atteint le terme, votre esprit sera comme une machine parfaitement construite et montée, prête à se mouvoir dans toutes les directions. Il restera encore devant vous du travail, des études spéciales de philosophie, de sciences, de droit, de médecine, de guerre, d'industrie, de diplomatie : le champ est vaste. C'est parfois encore une rude traversée à entreprendre avant d'aborder au rivage souhaité ; mais préparés solidement et armés de courage, vous pourrez, en lançant votre barque sur la haute mer, dire aussi avec confiance, comme ces hardis marins chrétiens : *A Dieu va !* Et vous arriverez. Vous conquerrez votre belle place au soleil et vous ferez profiter vos semblables, votre famille et la patrie des dons que vous avez reçus d'en haut pour votre bien et le leur. Sans avoir été des utilitaires, vous serez des hommes utiles, parce que vous serez des hommes *bien élevés*, dans toute l'extension du mot. Je vous le souhaite de tout cœur et je l'attends de votre bonne volonté.

« Je félicite en particulier le défenseur des Lettres, dont j'ai admiré l'esprit lucide et pratique (ici j'ai pudiquement rougi, pendant que mon professeur, sans doute, riait sous cape du compliment que je lui volais) ; mais je remercie les deux orateurs du plaisir délicat qu'ils nous ont donné. »

Après la séance, nous allâmes remercier à notre tour le R. Père, qui nous réitéra sa satisfaction et nous offrit un joli souvenir.

Sur ce, je m'empresse de me taire, dans l'attente impatiente de ta visite. C'est dans moins de huit jours. Quelle joie ce sera de nous sentir tout à fait frères ! Je continue à prier de toute mon âme pour qu'il n'y ait aucun nuage à ce bonheur.

Ton ami à toujours,

PAUL.

(*A suivre.*) PAUL KER.

L'INSPIRATION ET L'INFAILLIBILITÉ

DE LA BIBLE EN MATIÈRE HISTORIQUE

La question formulée dans le titre de cet article est une de celles qui exercent toujours les esprits désireux de perfectionner l'apologétique. Et de là naissent périodiquement des systèmes plus ou moins nouveaux, que discutent les « professionnels », ce qui peut produire un résultat utile, mais qui, souvent aussi, — inconvénient sérieux,— troublent un certain nombre de croyants. L'encyclique *Providentissimus Deus*, provoquée par un système de ce genre, semblait avoir coupé court aux spéculations peu sûres, par la clarté et la fermeté de ses déclarations. Cependant certaines publications exégétiques et critiques, et d'autres écrits récents, font que les simples commencent à se demander (nous avons reçu des lettres dans ce sens), si l'encyclique *Providentissimus* a cessé d'obliger ou s'il y a lieu de l'interpréter bien plus « largement » qu'on n'avait fait jusqu'à présent. Il n'en est rien, cela va sans dire; mais ce sera peut-être rendre service à plusieurs que de les aider à se mettre au point, en exposant l'état vrai de la question, rappelant ce qui est certain et acquis, indiquant les points qui restent à élucider, et donnant, chemin faisant, notre avis sur les hypothèses les plus nouvelles.

I

C'est l'enseignement constant et formel de l'Église catholique qu'il ne peut y avoir *erreur* dans aucune *affirmation authentique* de la Bible, soit que cette affirmation appartienne au dogme ou à la morale, soit qu'elle se rapporte à l'histoire ou aux sciences naturelles. Le fait n'est pas contesté actuellement, ni, en conséquence, le principe de l'infaillibilité des auteurs bibliques même en matière d'histoire ;

mais il s'agit de savoir si ce principe n'est pas affaibli dans l'application.

Pour cela, il faut en peser les termes et en mesurer la portée exacte, sans esprit d'étroitesse ni témérité.

1° Le principe ne porte que sur les textes *authentiques* de Bible, c'est-à-dire ceux qui sont certainement tels que les ont écrits les auteurs inspirés. De tout temps on a admis qu'un certain nombre de fautes se sont glissées dans le texte primitif des saints Livres, par suite des méprises et des oublis des copistes chargés d'en multiplier les exemplaires et de le faire passer à la postérité. Les exégètes les plus « conservateurs » ont également reconnu, bien avant l'avènement de la critique « moderne », que nos textes bibliques contenaient de petites interpolations, qui ne pouvaient émaner de leurs premiers auteurs. Fautes de copistes ou interpolations n'ont pas affecté la doctrine dans le texte transmis à l'Église et accepté par elle comme la parole de Dieu; mais la providence spéciale qui a préservé les parties doctrinales de ce texte, n'en a pas également protégé les parties historiques. En général, les données historiques nécessaires pour nous manifester l'origine, le développement, les preuves de la révélation, sont conservées, en substance, telles qu'elles étaient dans l'œuvre originale des écrivains inspirés. D'autres, au contraire, n'étant pas indispensables pour ce but, malgré l'intérêt qu'elles pouvaient avoir à d'autres points de vue, ne nous sont parvenues qu'avec des altérations plus ou moins profondes : telles sont notamment les données relatives à la chronologie, aux chiffres et aux noms propres, où il y a tant de divergence entre les diverses sources qui nous ont gardé les textes bibliques.

2° Le principe s'entend des textes *originaux* et, rigoureusement, ne s'applique pas aux *traductions* de la Bible, même approuvées et déclarées « authentiques » par l'Église. Quoi qu'il en soit, en effet, de la signification précise de la déclaration d' « authenticité » de la Vulgate, sur laquelle on discute encore, la Vulgate, pas plus que la version grecque des Septante, ne commande notre foi absolue, sinon en matière

de dogme ou de morale. Entre autres preuves, il suffit d'indiquer celle-ci : quand les conciles et le pape proclament l'obligation pour les interprètes de l'Écriture de se conformer à l'interprétation constante de l'Église, ils ajoutent toujours la clause restrictive : *in rebus fidei et morum ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium*, « dans les choses de la foi et des mœurs appartenant à l'édifice de la doctrine chrétienne » ; or, il est évident que la Vulgate ne peut avoir une autorité plus grande que celle que l'Église s'attribue à elle-même dans l'interprétation de l'Écriture. Ainsi, en matière d'histoire pure, la Vulgate aura droit à tout notre respect, mais non à une créance sans réserve.

3° Pour nous rapprocher du nœud de la question, l'inerrance biblique n'appartient qu'aux *affirmations* de l'auteur sacré lui-même ou à celles dont il prend clairement la responsabilité. Quand donc il se contente de rapporter les dires ou les opinions des autres, il ne peut pas plus être question d'attribuer à ces dires ou à ces opinions l'infaillibilité, que de faire remonter les erreurs qu'ils peuvent contenir à l'historien inspiré. Et s'il témoigne en quelque manière qu'il approuve les paroles ou les sentiments rapportés, il restera à examiner soigneusement jusqu'où s'étend cette approbation, qui peut n'être que partielle et relative[1].

Tout cela est très simple, du moins en théorie; et il en est de même des règles qui permettent de déterminer ce que l'historien sacré affirme, soit de lui-même, soit en tant qu'il prend à son compte l'affirmation d'un autre. Ces règles sont celles mêmes qu'on aurait à suivre, si l'écrivain n'était pas inspiré; celles qui sont appliquées journellement dans le langage ordinaire, entre honnêtes gens. Dans l'Écriture, en effet, suivant le mot de saint Augustin, « Dieu ne parle aux hommes que par l'organe des hommes », et par suite s'accommode entièrement aux usages du langage humain : de là on a dit justement que Dieu, dans l'Écriture, n'affirme que ce qu'affirme l'homme qui écrit sous son inspiration. Et comme

1. Qu'il me soit permis de renvoyer à mes *Questions actuelles d'Écriture sainte*, p. 56. Paris, 1895.

c'est en général l'intention de l'écrivain, manifestée par le sens naturel des termes qu'il emploie, par le contexte, par le genre littéraire de son œuvre, qui mesure la portée de ses affirmations, on peut ajouter que « l'écrivain sacré n'affirme que ce qu'il *veut* affirmer... En sorte que chaque fois la question se réduit, en définitive, à savoir quelle était l'intention de l'auteur humain ».

Cela encore est très simple en théorie, mais combien délicat dans l'application! La tentation est forte de prêter à l'auteur humain inspiré les intentions qui favorisent le mieux ce qu'on veut lire dans son texte. Nous allons en voir des exemples.

II

Ne parlons pas des exégètes rationalistes, qui supposent constamment que les écrivains bibliques n'ont pas voulu affirmer des choses qu'ils ne pouvaient connaître par leurs seules ressources naturelles. C'est la négation de l'inspiration. On peut admettre sans doute que les historiens bibliques ont rédigé la plus grande partie de leurs récits d'après les informations qu'ils avaient pu réunir d'eux-mêmes, sous la direction de l'inspiration, mais sans révélation proprement dite. Mais rien n'autorise à soutenir qu'il en ait été ainsi pour toute l'histoire biblique; et l'on ne peut guère nier que l'auteur de la Genèse, du moins, ait été aidé par des communications divines spéciales.

Le problème le plus difficile est posé par l'usage que nos auteurs sacrés font de *documents* préexistants. Il ne s'agit plus de ceux qu'ils insèrent dans leur texte comme pièces, par forme de citations : pour ceux-ci vaut ce que nous avons dit (n° 3) des dires et opinions rapportées. Il s'agit de documents dont les historiens bibliques ont fait la base de leurs récits, tantôt en les exploitant librement, tantôt, et peut-être plus souvent, en les reproduisant tels qu'ils les ont trouvés.

Ces historiens nomment parfois eux-mêmes les sources où ils ont puisé la matière de leurs compositions. Ainsi les auteurs des Livres des Rois et des Paralipomènes nous renvoient, pour la justification et aussi pour le complément de

leurs narrations, à des annales ou une sorte de « journal officiel » (*libri dierum*) des rois de Juda et d'Israël, à des histoires particulières rédigées par des prophètes. Que les autres historiens bibliques aient également travaillé de façon analogue sur des documents antérieurs, bien qu'ils ne nous le disent pas, la critique le montre ou croit le montrer. On sait quel rôle capital joue l'hypothèse des documents dans l'exégèse du Pentateuque. Il n'y aurait rien à dire contre cette hypothèse, déjà admise équivalemment par les anciens exégètes catholiques, si le rationalisme ne lui donnait une forme inconciliable avec l'inspiration de l'Écriture, en faisant du Pentateuque une compilation tardive de documents légendaires et contradictoires, mal harmonisés par des mains anonymes.

Voici donc le problème : faut-il dire que les historiens bibliques prennent entièrement à leur compte les documents qu'ils emploient, ou peut-on dire qu'ils n'entendent point assumer la responsabilité totale des emprunts qu'ils leur font? Naturellement, personne ne nie qu'ils ne s'en rendent responsables dans une certaine mesure : si un écrivain, pour raconter de nouveau, à son point de vue particulier, un ensemble de faits, est allé choisir certains documents et en a formé la trame ou même la matière principale de son œuvre, c'est qu'il les a crus véridiques et sûrs, et il nous invite à les considérer comme tels après lui. Mais encore cette sorte d'approbation implicite signifie-t-elle nécessairement que l'auteur sacré fait sien et certifie tout ce qu'il a emprunté à ses sources ?

Une raison, qui n'est pas sans valeur pour dire non, c'est que les historiens bibliques paraissent quelquefois accueillir simultanément des versions différentes du même fait.

C'est ce qu'on a remarqué, ou cru remarquer, surtout dans le Pentateuque. De là le R. P. Lagrange, dès 1897, concluait que le meilleur moyen de résoudre les « contradictions » réelles ou apparentes de cette partie de l'Écriture, était de les rapporter à des documents de provenances différentes, que l'auteur biblique réunissait dans son ouvrage sans prendre

la responsabilité entière d'aucun. Voici les termes mêmes du savant dominicain[1] :

A prendre les choses au pire, à supposer que deux passages fussent vraiment en contradiction d'affirmation catégorique, le moyen le plus simple pour sortir d'embarras et disculper l'auteur principal du reproche d'erreur, c'est précisément de supposer qu'il reproduisait textuellement ses sources. Nous ne savons pas jusqu'à quel point ces documents étaient inspirés. Ils ne sont canoniques qu'en tant qu'ils font partie de l'ouvrage définitif, qui est canonique. Dans la composition qui leur donne le caractère d'ouvrages inspirés, ils ne figurent comme affirmations de l'auteur que dans la mesure où celui-ci l'a voulu... Si vraiment il place dans la même page deux récits contradictoires du même fait, il est impossible de supposer qu'il a pris la responsabilité des deux versions et qu'il les enseigne toutes deux. En réalité, il nous laisse le choix!...

Les mêmes idées sont énoncées avec sympathie dans un article récent de la *Revue du Clergé français*[2]. La question dont il s'agit avait été aussi déjà posée dans les *Études*[3], mais non tranchée.

Sans m'ériger en juge, j'en dirai franchement mon avis. Il me paraît impossible de soutenir qu'*en général*, — je veux dire, en dehors des cas où il se réserve, sinon explicitement, du moins clairement, — l'historien biblique ne fait pas sien et ne certifie point, par là même, tout ce qu'il emprunte à ses sources.

D'abord, une saine herméneutique ne nous le permet pas. On ne peut prouver, en effet, que les historiens sacrés se bornent habituellement à copier leurs sources, à aligner des extraits textuels de leurs documents. L'unité de la Genèse, et même du Pentateuque tout entier, si éclatante malgré les efforts de la critique rationaliste pour l'obscurcir, repousse cette hypothèse. Les auteurs des Livres des Rois et des Paralipomènes, eux-mêmes, montrent aussi la liberté qu'ils gardent à l'égard de leurs documents, en composant avec les

1. *Revue biblique*, 1897, t. VI, p. 370-371.
2. Numéro du 1er décembre 1901. A. Durand, *l'Autorité de la Bible en matière d'histoire*.
3. Numéro du 20 février 1901, p. 492 *sqq*.

sources qui leur sont communes des récits qui, sans se contredire, diffèrent souvent assez notablement [1]. Ce travail personnel sur les documents implique forcément chez l'historien sacré la conscience et la volonté d'endosser la responsabilité même de ce qu'il emprunte, aussi longtemps du moins qu'il ne laisse pas entendre clairement le contraire.

Autre raison, encore plus décisive. La théorie que je discute faciliterait sans doute beaucoup la tâche des apologistes, qui n'auraient plus qu'à mettre sur le compte des sources, non garanties par l'auteur inspiré, les erreurs historiques et les contradictions qu'on reproche à celui-ci. Mais il faut voir si le moyen est aussi sûr qu'expéditif, et ne pas se laisser séduire par une apparence de simplification des difficultés, jusqu'à sacrifier des principes essentiels. Or, que deviendrait, dans ce système, l'inspiration des livres historiques? Si ce que les auteurs sacrés empruntent à leurs sources reste sans la garantie de leur inspiration et de leur inerrance, alors même qu'ils n'expriment aucune réserve, comment pourra-t-on savoir encore ce qu'il y a d'inspiré ou même s'il y a quelque chose d'inspiré dans un livre historique? Et comment cette mise en suspicion générale s'accorderait-elle avec les définitions des Conciles de Trente et du Vatican, déclarant tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament « sacrés et canoniques, dans leur entier, avec toutes leurs parties », *integros*, *cum omnibus suis partibus* ?

Ce nouvel expédient apologétique est donc absolument à rejeter, sous la forme trop générale où on le présente. Il contient cependant un élément légitime et utilisable, qui mettra peut-être les exégètes et les apologistes plus à l'aise dans quelques cas particuliers. C'est pourquoi j'ai supposé qu'il pouvait y avoir des cas où l'auteur sacré lui-même réservait sa responsabilité d'une façon suffisamment claire, quoique non explicite.

Ici même, dans un récent article [2], mon collègue F. Prat

1. Voir l'édition de *Liber Regum*, de Baer (Leipzig, 1895), où l'on trouve (p. 132-155) : *Diversitates libri Regum a libris Chronicorum.*
2. *Etudes*, 5 décembre 1902, p. 620-621.

s'est montré plutôt favorable à cette supposition, mais sans indiquer de cas où elle se fût réalisée. Je crois pouvoir aller un peu plus loin.

Je n'admettrai pas les difficultés que nous trouvons à harmoniser certaines données, comme étant par elles-mêmes un indice suffisant que l'auteur ne prétend pas les garantir. Mais ne serait-il pas permis de faire cette hypothèse à l'égard, par exemple, des tableaux généalogiques, qu'on trouve notamment dans la Genèse, au début du premier livre des Paralipomènes, etc. ? L'historien sacré — par là même qu'il nous livre ces documents sous leur forme particulière, hiératique, conventionnelle, et qu'il les laisse en dehors et pour ainsi dire en marge ou en appendice de ses récits — nous dit suffisamment, me semble-t-il, que nous pouvons les considérer comme des pièces qu'il reproduit, surtout à raison de leur intérêt pour ses lecteurs juifs, sans avoir jugé nécessaire de les contrôler et sans leur attribuer d'autre autorité que celle de la tradition ou des registres publics qui les lui auront fournies.

Pareille hypothèse, pour des raisons analogues, sera peut-être légitime encore pour certaines informations chronologiques ou statistiques.

On voudra bien remarquer que les textes où je proposerais d'appliquer cette interprétation sont de ceux qui n'intéressent réellement ni l'enseignement dogmatique ou moral, ni l'histoire de la révélation, ni même l'édification ; en un mot, aucune des fins pour lesquelles l'histoire biblique a été inspirée. Cela ne donne pas le droit de nier sans autre motif leur inspiration, mais cela autorise à leur égard toute la liberté d'interprétation qui est compatible avec le respect du sens naturel des textes. Ni l'orthodoxie, ni la piété ne sont ici en cause.

Je ne puis omettre une dernière question, qui, à vrai dire, doit être envisagée la première quand on examine la portée des *affirmations* d'un écrivain biblique — à savoir, celle-ci : cet écrivain prétend-il faire de l'histoire, parle-t-il comme historien ?

On comprend que cette question a une importance capi-

tale pour l'exégète et pour l'apologiste : on ne saurait, en effet, presser les paroles d'un auteur qui ne prétend pas au titre d'historien, ni pour en tirer un témoignage concluant, ni pour l'inculper d'erreur en matière d'histoire.

Cette question ne se pose point pour des auteurs comme ceux qui ont écrit les Livres des Rois ou les Chroniques (Paralipomènes), etc. ; ici, l'affirmative n'est pas douteuse. Mais on l'a posée et on la pose plus que jamais pour d'autres.

On sait que François Lenormant avait contesté le caractère strictement historique des onze premiers chapitres de la Genèse. M. Loisy est aujourd'hui bien plus radical : Lenormant n'avait pas dénié toute base historique aux plus anciens récits de la Bible, et il avait même soutenu avec zèle la vérité historique du déluge ; il ne paraît pas que M. Loisy trouve autre chose que des mythes et des légendes dans les onze premiers chapitres de Moïse — et même plus loin encore. Le savant professeur se défend de faire de la théologie ; il ne fait que de l'histoire et de la critique : évidemment il a renoncé à mettre son histoire et sa critique d'accord avec la théologie. Celle-ci, en effet, ne saurait accepter ses théories sur les récits de la Genèse. Je crois inutile de le démontrer en répétant ce que j'ai dit de la théorie de Lenormant[1].

Le R. P. Lagrange n'est à confondre ni avec Lenormant, ni avec M. Loisy. Dans les essais de commentaire qu'il a donnés des récits de la Genèse, notamment dans son intéressante étude sur *l'Innocence et le Péché* (Gen. II, 4-III)[2], il s'efforce de maintenir, quant à l'essentiel, l'interprétation historique traditionnelle, tout en faisant la part très large à l'explication symbolique ou allégorique dans les détails des narrations. Je crois qu'il donne à l'allégorie beaucoup plus que ne permet, — je ne dis pas la tradition, qui laisse vraiment beaucoup de liberté en cette matière, — mais la signification naturelle des textes. Toutefois, la discussion de ses

1. *Questions actuelles d'Écriture sainte*, p. 145. — L'ouvrage de M. Loisy, *les Mythes babyloniens et les premiers chapitres de la Genèse* (Paris, Picard, 1901), est, d'ailleurs, fort intéressant, à part les idées sur la Genèse. Nous y reviendrons.

2. *Revue biblique*, t. VI, p. 341-379.

interprétations, souvent suggestives, me mènerait maintenant trop loin. L'important est d'ailleurs ce que je suis heureux de constater, à savoir : que le savant dominicain défend le caractère historique de la Genèse et lui donne pour origine non seulement des *documents*, mais aussi la révélation[1].

Les livres de Ruth, de Judith, d'Esther, de Tobie sont-ils proprement et strictement historiques, *dans l'intention de leurs auteurs*? C'est là un problème ou plutôt quatre problèmes, souvent débattus, mais qui, selon toute apparence, ne seront jamais définitivement tranchés. Il n'est nullement nécessaire qu'ils le soient : strictement historiques ou non, ils serviront toujours grandement à l'édification et à l'instruction morale, pour laquelle ils ont été inspirés et écrits. Il résulte de ces conditions qu'on ne doit pas demander à ces livres une rigoureuse vérité historique, dont vraisemblablement leurs auteurs ne se sont jamais préoccupés. Observons cependant, qu'à part le livre de Judith, dont on a entretenu récemment nos lecteurs[2], ils ne soulèvent pas d'objections historiques bien sérieuses. Aussi bien, même s'ils appartiennent au genre *parabolique* plutôt qu'à l'histoire, il convenait pourtant — et Dieu l'aura voulu — que leur *cadre historique* fût conforme aux réalités de la vie et du temps des personnages mis en scène.

Je ne parle pas de l'hypothèse des « critiques rationalistes », adoptée encore par M. Loisy, sur l'Évangile de saint Jean, qui serait, lui aussi, à peu près dépourvu de caractère historique, et le développement d'une thèse théologique concernant le Sauveur plutôt que la relation véridique de sa vie et de ses enseignements. Cette hypothèse encore est aussi contraire à l'exégèse naturelle des textes évangéliques et à l'histoire, qu'à la théologie[3].

III

Nous avons précisé le terme *affirmation*, qui est le prin-

1. *Revue biblique*, t. VI, p. 377.
2. *Études*, 5 décembre 1902, p. 624 *sqq*.
3. Cf. *Études*, 5 février 1900, p. 384.

cipal dans le principe formulé au début de cette étude. Reste à dire quelques mots du terme (affirmation) *fausse*.

Une affirmation fausse est celle qui est contraire à la vérité ou une *erreur*. On fait observer qu'il y a des degrés dans l'erreur; assurément, comme il y en a dans l'affirmation. Il ne faut pas conclure, directement ou indirectement, que les affirmations de la Bible, même en matière historique, puissent être *erronées*, à quelque degré que ce soit.

Pour qu'une affirmation ne soit pas fausse ou erronée, il faut et il suffit que, dans le sens et la portée qu'elle a d'après les règles légitimes d'interprétation, elle soit conforme à la vérité. En d'autres termes, une affirmation n'est fausse ou erronée que si elle attribue à son objet quelque chose qui ne lui appartient point. Une affirmation obscure, imprécise, approchée, — comme, par exemple, celle de saint Luc (III, 23) disant que Jésus, au moment de son baptême, avait « *environ* trente ans », — n'est ni fausse ni erronée à aucun degré, quoiqu'elle n'exprime pas la vérité entière. C'est une information incomplète, imparfaite, voilà tout.

Les informations de ce caractère abondent dans les parties historiques de la Bible, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, personne ne le conteste. La forme humaine dans laquelle nous recevons les communications divines n'est point parfaite : elle ne l'est point pour les enseignements doctrinaux eux-mêmes; bien moins donc pour l'histoire, qui n'est qu'un élément secondaire, accessoire du message divin. Cela ne préjudicie en aucune façon à la vérité du texte sacré, même en matière d'histoire, pourvu qu'on n'y cherche pas autre chose que tout juste ce qu'il affirme.

Certains apologistes s'expriment mal ou du moins de façon équivoque en disant que la Bible ne vise pas à l' « exactitude », en histoire ou en matière de sciences naturelles. Il faut dire qu'elle ne vise pas à nous donner une histoire complète, telle que nous l'aimerions sans doute, ni à parler un langage proprement scientifique. L' « inexact » occupe au moins les degrés inférieurs de l'erreur et n'est souvent que le synonyme poli de *faux*.

Je n'aime guère plus l'expression « vérité *relative* », appliquée aux informations *imparfaites* des historiens bibliques.

D'ailleurs il ne faut pas confondre l'affirmation avec les mots qui l'expriment : ceux-ci, pris seuls, sans toutes les circonstances qui en modifient la valeur, peuvent être d'une vérité seulement *relative* ou même inexacts, alors que l'affirmation est entièrement juste. « Le soleil se lève », pure expression d'un fait sensible, n'est pas une affirmation inexacte, bien qu'on puisse ergoter sur l'exactitude du terme « se lève », en se basant sur la seule étymologie. Et, comme l'ont remarqué saint Jérôme et saint Augustin en des passages souvent cités, les narrateurs bibliques, de même que les autres, dépeignent fréquemment les personnes et les choses *ex opinione vulgi*, c'est-à-dire non pas précisément telles qu'elles étaient dans la réalité, mais telles qu'elles apparaissaient aux contemporains. C'est ainsi qu'on peut expliquer, non seulement plusieurs inexactitudes apparentes, en histoire, mais encore les éloges que paraissent recevoir dans l'Écriture des actions qui ne sont pas de tout point recommandables.

Tenant à être bref, pour être mieux compris, nous sommes peut-être arrivé parfois au résultat contraire. Bien des problèmes touchés ici demandent en effet à être repris en sous-œuvre. En attendant, nous croyons avoir suffisamment mis en relief du moins les principes à respecter, pour que l'encyclique *Providentissimus Deus* reste ce qu'elle doit être, la règle des exégètes catholiques de notre siècle, comme elle est l'expression autorisée des lois de l'exégèse catholique de tous les temps.

Joseph BRUCKER.

UN DÉBAT SUR LES CAUSES FINALES

Il y a quelques mois, M. Charles Richet publiait dans la *Revue scientifique* un article où il abordait le problème des *Causes finales*. M. Sully Prudhomme, dont l'attention avait été mise en éveil, reprit la question en une série de six lettres, lesquelles furent suivies, de la part de chacun des deux correspondants, d'une sorte de demi-entente [1].

M. Charles Richet et M. Sully Prudhomme forment entre eux un parfait contraste. Autant le premier court droit au but de façon décidée et quelque peu brusque, autant le second est circonspect en toutes ses démarches. Si le premier, pour arriver plus vite, saute par-dessus les fondrières, le second a tant souci d'assurer chacun de ses pas qu'il n'avance qu'en tâtonnant. Le premier est un savant qui aime les excursions en terre métaphysique, excursions d'ailleurs assez brèves, procédant de vues qui pourraient être pleinement vraies si elles étaient moins courtes ; le second est un métaphysicien qui se plaît aux données des sciences expérimentales, mais qui s'en laisse imposer par des hypothèses considérées comme des conclusions fermes. Chez le premier, c'est la belle santé intellectuelle, un peu portée en chair et en sang, comme dans un tempérament à tendance positiviste ; chez le second, c'est l'effort laborieux d'un esprit affiné jusqu'à la débilité. L'un tend à simplifier les problèmes au point de les écourter ; l'autre s'y embarrasse lui-même en essayant de les démêler, puis, par scrupule mental, qui est autant hésitation naturelle que besoin d'exactitude, il oublie que l'esprit humain est fait pour conclure.

Voici la thèse de M. Ch. Richet. Si « en donnant une impor-

1. Ces articles ont été réunis en un volume : *le Problème des causes finales*, par Sully Prudhomme, de l'Académie française, et Charles Richet, professeur à l'Université de Paris. Paris, Alcan, 1902. In-12, II-176 pages. Prix : 2 fr. 50.

tance prépondérante aux causes finales, on risque de tomber dans un grossier anthropomorphisme », on ne peut en nier la réalité dans la formation des organismes et dans les fonctions des êtres animés. Il est manifeste que « l'œil a été fait pour voir ». Toute la théorie des mécanismes protecteurs, si nombreux chez les animaux, est une reconnaissance de la finalité. Tant qu'on n'est pas arrivé à découvrir la fonction d'un organe, on s'obstine à la chercher, telle est la persuasion que dans l'organisme tout a une adaptation, un but, une utilité. Mais il faut aller plus loin et dire que l'ensemble des êtres vivants jouit de fonctions adaptées à une fin qui est la conservation de l'espèce. Les vivants tendent à vivre et sont organisés pour vivre. A la loi de la lutte pour la vie ou de la sélection naturelle, s'ajoute la loi de *l'effort vers la vie*. La doctrine de la finalité complète ainsi le darwinisme. Ces deux lois opèrent tout ce que ferait une sage Providence. Dirons-nous cependant que la nature *a voulu la vie* ? Pour ne pas nous prononcer sur la fin à laquelle tend la vie, contentons-nous de dire : « *Tout se passe comme si* la nature avait voulu la vie. »

Là-dessus M. Sully Prudhomme fait observer que, par cette dernière formule, on atténue, on retire même « le caractère nettement affirmatif de toute l'argumentation qui précède sur l'existence réelle des causes finales ». Quant au fond de la question, il est difficile de distinguer le finalisme excessif du finalisme normal. Et pour discerner le second du premier, l'invraisemblance seule ne serait un critérium ni scientifique ni sûr. Au surplus, qui jugera de l'invraisemblance ? On estime invraisemblable que l'inorganique immense ait eu pour raison d'être et pour fin l'existence future de la quantité relativement négligeable de substance vivante. Mais si l'on pèse l'importance de ces deux ordres de choses, « la balance est égale, ou plutôt elle penche en faveur du second ».

On limite la doctrine de la finalité par crainte de l'anthropomorphisme. Cependant tout le monde, et M. Richet le premier, parle de la nature en termes de psychologie humaine. D'ailleurs tout sujet fait participer de sa nature l'objet auquel il pense. Par suite, « quelque chose de l'essence humaine est, à doses variables, fatalement impliqué dans toutes les idées humaines ». Faut-il en conclure que toute pensée humaine est nécessairement

erronée ? L'anthropomorphisme condamnable est « l'erreur commise par l'homme quand il attribue à un objet quelque chose de sa nature ou de sa condition qui n'a rien de commun avec la nature ou la condition de cet objet ».

Est-il permis de croire que la vie aurait été préconçue et voulue par un principe inconnu x, facteur d'ordre métaphysique, lequel ferait effort vers une fin, à savoir l'organisation de la vie, que, d'ailleurs, il ne se chargerait pas de réaliser lui-même ? Ce soin serait confié à d'autres facteurs, à savoir tous les agents mis en lumière par Darwin, concurrence vitale, sélection, hérédité, etc. Mais l'accouplement du darwinisme et du finalisme répugne. Le facteur x implique prévision et volonté, deux choses incompatibles avec le principe de Darwin. Si pour éviter toute coopération du principe psychique dans l'organisation de la vie, on dit que rien du facteur x ne passe dans la matière livrée à l'action des autres facteurs, alors ceux-ci, en réalité, demeurent les seuls facteurs de la vie. D'autre part, le plan de la puissance psychique qui aurait présidé à la confection des organismes ne pourrait qu'être arbitraire. Par suite, il échapperait à la science positive.

Longtemps, expliquer une chose a été répondre à deux questions : *Comment se fait-il qu'elle existe ? Pourquoi, à quelle fin existe-t-elle ?* « La science positive, par ses progrès, tend à éliminer la dernière. A mesure que, dans le département de l'Univers qu'elle étudie, elle découvre un conditionnement plus intégral, plus général et plus infaillible des faits de son ressort les uns par les autres, il lui semble irrationnel et inutile à la fois d'imposer précipitamment à certains d'entre eux une intention pour antécédent, aussi longtemps qu'il y a chance que d'autres antécédents d'ordre mécanique suffisent à les déterminer. » Bien plus, par là même que la finalité fait intervenir comme élément organisateur un principe psychique, plus ou moins analogue à l'intelligence et à la volonté, cette finalité reste en dehors du déterminisme expérimental. Elle est soustraite au déterminisme par sa définition même, qui la distingue de la cause efficiente.

La théorie de la finalité ne vaut même pas comme instrument de recherche, comme échafaudage. On a montré qu'en biologie il n'est pas vrai de dire que *tout se passe toujours comme si* la finalité existait.

Mais faut-il sacrifier à un déterminisme mécanique universel le

libre arbitre avec les notions de devoir, de sacrifice, de justice, de dignité humaine ? La science expérimentale n'épuise pas tout le réel. Sous l'activité des phénomènes, il y a un substratum que le raisonnement nous force à reconnaître et que l'expérience n'atteint pas, substratum éternel, universel, infini. Pourquoi ne pas dire qu'à ce substratum se rattache toute démarche du libre arbitre, que si les phénomènes sont soumis à des relations constantes, le système même de ces phénomènes procède « tout entier d'une initiative finaliste du substratum universel » ?

*
* *

Un peu accablé par toute cette métaphysique, peut-être aussi embarrassé dans les mailles emmêlées d'un raisonnement que nous nous sommes efforcé de débrouiller, M. Richet se hâta de déclarer qu'il n'avait attaché au mot *effort* aucune idée de vouloir. « Admettez qu'au lieu de dire effort vers la vie, j'aie dit : Progrès vers la vie ou tendance à la vie. » Il maintenait toutefois que la finalité domine la physiologie et la biologie, que la sélection n'explique pas tout. « Sous le mécanisme mathématico-chimico-physique qui nous gouverne, nous sentons vaguement comme une idée directrice. » Hypothèse féconde, justifiée, presque nécessaire. Mais quand une hypothèse est telle, « il est bon parfois de l'adopter, plutôt qu'une douloureuse et stérile négation ».

*
* *

M. Sully Prudhomme, à son tour, prenait acte avec sa courtoisie coutumière des explications de M. Ch. Richet. Le mot *effort*, par sa forme anthropomorphique, prêterait à confusion. « Je vous ai pris au mot, j'étais excusable. » En même temps, il ne pouvait se défendre de philosopher ou de subtiliser sur le terme de *tendance* qu'on y substituait. J'entendrais volontiers, disait-il, cette tendance comme un *potentiel de vie*. Ainsi, ce que quelques-uns appellent cause finale apparaît comme *une cause efficiente à l'état potentiel*. L'efficience de la cause, l'énergie prescrit un processus futur. En se réalisant dans l'étendue, ce processus tend donc à un but prédéterminé qui lui impose, à ce titre, un caractère de finalité. En quel état existe ce terme avant

de se réaliser, à l'état d'idée ou en quelque autre ? C'est ce à quoi les savants ne sont pas tenus de répondre : la question est du domaine métaphysique.

Voilà la thèse scientifique. Ne pourrait-on concilier avec elle le sentiment des finalistes ? Le physique et le psychique, la masse et la pensée, ne sont irréductibles que dans leurs manifestations phénoménales. A une profondeur impénétrable pour l'esprit humain, ils ont un substratum commun. « N'est-il pas évident qu'il y a quelque chose de commun à la pensée et à la force, puisque, en ce moment même, j'écris ce que je pense, ce qui serait impossible évidemment s'il existait un abîme entre l'acte mental et l'acte musculaire ? » Quand deux choses communiquent, elles ont quelque chose de commun. Dans ce substratum universel, éternel, nécessaire, absolu, préexiste à l'état virtuel, c'est-à-dire sous une forme métaphysique, le double élément ou le double processus, à la fois psychique et mécanique impliqué dans la cause finale, telle que la définissent les philosophes finalistes. « Le processus psychique y est donc, sous cette forme, indiscernable du processus physique à l'état virtuel, dont la forme y est la même. C'est l'énergie potentielle initiale, dans toute sa complexité interne, qui constitue ce principe de l'évolution universelle. »

Là se fait la conciliation.

« Sans parti pris de ma part, dit en terminant M. Sully Prudhomme, mes conclusions militent en faveur du monisme. Plus j'étudie, plus j'y verse. »

*
* *

Que penser de tout ce débat ? — A notre sens, le monisme est un moyen pitoyable de se défendre contre la nécessité d'un principe suprême intelligent et voulant, d'une Providence, d'un Dieu personnel. On transporte dans un immanent inconnaissable, dans un absolu soumis à l'évolution ce que, par crainte d'anthropomorphisme, on refuse à un être transcendant. Comme s'il était plus difficile de purifier le transcendant de tout excès anthropomorphique que l'immanent !

M. Sully Prudhomme a raison de dire que finalité implique pensée (ou préconception) et vouloir. Le Dieu des spiritualistes

a dans ses attributs la pensée et le vouloir, par où il marque aux êtres leur fin et les y conduit. Au surplus, son intervention ne se substitue pas aux causes secondes, à l'activité et aux aptitudes dont il les a doués.

Avec M. Richet, il convient de dire que la finalité domine la physiologie et la biologie, que dans les sciences de la vie, c'est une vue nécessaire, indispensable, féconde. La concurrence vitale n'explique pas à elle seule la formation et le maintien des organismes : à cette activité, il faut une direction. Le mécanisme lui-même n'exclut pas nécessairement la finalité. De ce que tous les phénomènes sont enchaînés les uns aux autres, il ne suit pas qu'ils ne tendent pas à un but; et l'ordre ou, si l'on veut, l'organisation des êtres suppose ce but. Mais M. Richet s'est arrêté trop court, lui aussi, par crainte d'anthropomorphisme, et au moment de conclure il a eu peur de reconnaître une intelligence là où elle lui avait d'abord paru manifeste. Sans la notion d'un Dieu personnel, la finalité est une énigme indéchiffrable. Mais précisément ces deux notions s'éclairent l'une l'autre.

Lucien ROURE.

ORTHODOXIE ET MODERNISME

Il y a tel livre qu'on ferme en se disant : Ce livre est d'un prêtre ! Est-ce qu'on y a perçu je ne sais quel tiède parfum de traditionnel archaïsme et de bonhomie correcte? Est-ce la pratique assidue de l'orthodoxie la plus intransigeante? A d'autres laissons exploiter ces ineptes créations, par où l'on s'efforce de caricaturer le prêtre. Nous avons mieux.

Dans un livre récent[1], j'ai reconnu quelque chose de l'idéal jadis exprimé par Ollé-Laprune : « Il faut que le prêtre soit de son temps, non pas pour le flatter, non pas pour se laisser séduire par les idées courantes de son temps, non pas pour se laisser entraîner, mais, tout au contraire, pour diriger, pour dominer; et comment diriger et dominer? A force de doctrine, à force de savoir... »

Citant ce passage au cours d'un de ses « essais de critique catholique », M. l'abbé Delfour a bien le droit d'ajouter avec une modeste fierté : « Tel est bien notre programme, à nous prêtres, engagés par obéissance dans des luttes plus ou moins intellectuelles. »

I

Ayant le souci d'être critique moderne et prêtre orthodoxe, l'auteur s'efforce de connaître son temps; d'où vient qu'il le ménage autant qu'il l'avertit et le reprend. En somme, il reste généralement fidèle à son idéal de pacifique et bienveillante controverse — sauf à se servir de procédés plus incisifs, quand les circonstances semblent l'exiger. Sa préoccupation constante, c'est, nous dit-il, « l'entente définitive » autant qu'elle est possible à un prêtre.

Il est vrai, cet esprit de conciliation n'est pas chose aussi simple qu'il paraît au premier abord. Ce n'est pas la *mollesse*

1. *La Religion des contemporains, essais de critique catholique*, par l'abbé L.-Cl. Delfour, 4e série, 1902.

intellectuelle d'un certain libéralisme, prompt à encourager toutes les diminutions de la foi, à y applaudir même, sous prétexte d'indépendance scientifique et de religion plus éclairée ; « large », comme on dit, pour le plaisir de paraître large, c'est-à-dire débonnaire à toutes les nouveautés et sans vigueur contre l'incessante et toujours croissante dilapidation de notre patrimoine d'orthodoxie.

Du reste, ces graves questions exégétiques et dogmatiques ne sont pas directement abordées par M. Delfour ; il a d'autres préoccupations, plus spécialement littéraires et morales. A ce titre, pourtant, son œuvre intéresse fort l'apologétique chrétienne. En pareille matière, il faut une étude patiente autant que consciencieuse du tempérament de l'auteur, de sa psychologie individuelle, autant que de la psychologie des foules auxquelles il s'adresse.

Et cela même demande tout autre chose que le *sens critique*, ou l'*orthodoxie purement intellectualiste*. Cela demande un certain tact, une certaine intelligence des situations. Comment la définir ? Ne pourrais-je l'appeler *le sens critique du prêtre* ?

Assurément le prêtre critique ne sera pas tenu, comme au confessionnal et dans les relations particulières, à cette conduite, pratique avant tout, qui ménage les infirmités, encourage les bonnes volontés plus qu'elle ne cherche à imposer des formules. Assurément, dans les polémiques relatives aux vérités fondamentales de la religion catholique, la doctrine rigoureusement exacte est le premier souci du prêtre et, parfois, il doit porter sur elle toute sa vigilante attention, au risque de méconnaître les bonnes intentions de son adversaire. Dans certains cas même, cette impitoyable orthodoxie intellectuelle est une nécessité. On ne saurait oublier que l'écrivain est responsable des conséquences morales de sa doctrine — qu'il n'a pas le droit d'invoquer cette banale et mauvaise excuse : la science pour la science ; qu'il a *charge d'âmes*, en un mot. Je n'ai pas à y insister. On ne refait pas deux fois la magistrale thèse du *Disciple*.

Avoir le souci des âmes, ce n'est donc pas seulement avoir cette orthodoxie qui se préoccupe de défendre la croyance des foules. C'est encore se préoccuper d'être *clairvoyant*, même à l'égard des adversaires, des écrivains critiqués.

Encore une fois, entendons-nous bien — je dis *être clair-*

voyant; je ne dis pas cette archiponcive banalité : *être large*. Après tout, il est trop facile d'être *un esprit large*. Il y suffit du snobisme le plus vulgaire ou d'un certain pli de la conscience, trop facile aux expédients, trop réfractaire au scrupule. Je ne dis pas être indulgent pour toutes les hardiesses, afficher je ne sais quelle prédilection pour les « idées avancées », suivant la terminologie courante. Je dis : être clairvoyant dans ce regard de critique, regard jeté au fond de cette chose infiniment vivante et infiniment complexe qu'est une âme nuancée des ondoyants reflets de la pensée contemporaine. Je dis qu'il faut avoir le ferme propos d'étudier patiemment cette âme pour y plonger un regard vraiment compréhensif; qu'il faut faire la psychologie, si instructive, de ses timidités et de ses réserves; surtout examiner le milieu auquel s'adresse telle apologie, l'auditoire pour lequel a parlé tel conférencier; en un mot, se montrer tant soit peu psychologue et moraliste, si l'on veut être totalement et intelligemment critique.

Ainsi, M. Brunetière est allé jusque dans la Rome protestante, Il n'a pas craint d'affronter, à Genève, les mânes de Calvin. — Quel sera le devoir du prêtre critique? Va-t-il, impitoyable analyste, disséquer le discours, y chercher anxieusement les points les plus faibles et les assertions les plus suspectes, examiner phrase par phrase, atome par atome...?

Non : c'est avec une infinie patience et d'extrêmes ménagements qu'il traitera ce discours magistral. Il n'aura garde d'oublier les difficultés de la situation, la distinction à faire entre les diverses catégories de protestants, la tactique variable : tantôt nécessité de la défense, tantôt opportunité des concessions, ou plutôt des « apparences de concessions ».

Dans une première étude, l'auteur s'était déjà posé la question, que plus d'un critique catholique a débattue. Faut-il donner notre confiance à M. Brunetière? Est-ce dans ce néophyte — encore inquiétant pour quelques-uns — qu'il faut trouver un guide? Il nous arrive des confins du positivisme, il s'en réclame encore dans maint discours et maint écrit[1]. Quelque

1. On sait le mouvement d'études, fort important et fort curieux, qui s'est produit depuis quelques années, au sujet des doctrines *comtistes : principe autoritaire et conservateur* qu'elles recèlent, — tendances d'Auguste Comte et ses professions de foi dictatoriales, — unité de vues, par où les dernières

chose de bon peut-il nous venir de ces parages mal famés? — Pourquoi pas? diront des catholiques plus faciles, plus largement compréhensifs. Pourquoi un sauveur ne viendrait-il pas des disciples d'Auguste Comte? Pourquoi ne viendrait-il pas même des plus indépendants et des plus sages parmi la survivance de Kant? Pourquoi, tout au moins, ne nous arriverait-il pas de l'École normale?

C'est ainsi qu'on se met à la recherche du meilleur apologiste, — sinon de la meilleure apologétique. Et, parmi ces chercheurs, certains y mettent un peu de fièvre... Tels, dans *les Morts qui parlent*, ces députés effarés, en quête d'un sauveur, qui regardent alternativement le tambour de droite et le tambour de gauche pour savoir d'où viendra le dictateur attendu.

M. Delfour montre plus de sang-froid, plus de possession de lui-même. Il examine les titres, il pèse les autorités, il discute les aptitudes aux diverses « vocations ». Dans plusieurs articles, il s'agit de la vocation de M. Brunetière, de la possibilité de saluer en lui un *leader* pour nos campagnes intellectuelles et religieuses.

Et d'abord, tout en reconnaissant l'exceptionnelle situation du grand conférencier, tout en rendant hommage à cet infini bon sens qui éclate dans le discours de Lille, on fait des réserves. On admire le critique, le démolisseur des idoles intellectualistes plutôt que le chef incontesté : « Nous sommes l'assemblée. Est-ce que notre fonction consiste à souligner d'applaudissements distingués la fin de chaque alinéa? Il est à présumer que non. D'un orateur comme M. Brunetière, on est toujours sûr d'avance qu'il sera éloquent; appliquons-nous plutôt à bien marquer les coups. » (P. 16.)

Dans l'étude consacrée aux normaliens catholiques, la même préoccupation s'affirme. Pourquoi cette timidité de catholiques

parties de son œuvre viennent rejoindre les premières... De ces études plus approfondies, plus clairvoyantes (comparer avec le livre de M. Guthlin, *les Doctrines positivistes en France*, précédées d'un bref si laudatif de Mgr Dupanloup!... Quelle distance franchie, et quel progrès de la pensée catholique!), de ces études plus clairvoyantes résulte, au sein même des écoles catholiques et du monde royaliste, une interprétation inattendue de l'œuvre comtiste. Qu'on lise le P. Gruber, S. J., ou M. Maurras. Évidemment on renonce à pratiquer, vis-à-vis du positivisme, la doctrine du bloc. Voir le récent article de M. Michel Salomon, sur *l'Utilisation du positivisme*, dans la *Revue de philosophie*, octobre 1902.

qui n'osent penser par eux-mêmes, qui, « avant d'émettre quelque opinion, attendent que M. Brunetière l'ait formulée en quelque conférence[1] » ?

Puis, aux derniers chapitres du livre, la confiance est venue plus entière. C'est qu'il y a un *fait nouveau* : entre temps, la croisade contre le protestantisme est apparue nécessaire. Cette croisade doit être prudente, soucieuse du bien des âmes, discrète et plus désireuse de la conversion que de la victoire bruyante. Mais enfin, elle s'impose, elle est imminente. A diverses reprises, l'auteur y insiste. Il sent qu'il faut de bons guides, de sages tacticiens en même temps que des coryphées belliqueux; — en un mot, des généraux avisés, capables de discerner l'opportunité des attaques et la nécessité des coups, de distinguer entre les ennemis irréconciliables et les alliés possibles.

En effet, cette situation — la situation du conférencier catholique en présence d'un auditoire protestant — est d'une extrême complexité. Il faut savoir gré aux modérés, aux âmes de bonne foi, si nombreuses après tout. Il faut, en même temps, tenir tête aux sectaires exaltés; il faut encore choisir le terrain de combat, écarter certaines discussions historiques où il serait facile de s'égarer. Il faut surtout éviter les allusions dangereuses, se rappeler les hostilités protestantes actuellement si nombreuses et si exaspérées sur la surface du globe : en Autriche, en Angleterre, en Allemagne, au Canada, etc.; en un mot, ne pas trop s'imaginer que le protestantisme « se laissera réduire en débris par persuasion » (p. 276).

Somme toute, nous dit M. Delfour, puisque la question soulevée par M. Brunetière est si complexe et si délicate, — puisqu'il la connaît si bien, s'y engageant d'ailleurs avec tant d'intrépidité, — puisque « lui seul est juge de ce qu'il convenait de dire à un auditoire très ombrageux et dans des circonstances exceptionnellement difficiles » (p. 275), donnons-lui notre confiance,

1. A ceux-là sont donnés d'excellents conseils : « Vivons intégralement notre vie à nous, concentrons tous nos efforts sur le perfectionnement normal et le développement organique de nos propres institutions. Fortifier notre enseignement supérieur et notre presse périodique; créer un art nouveau, et traditionnel à la fois ; catéchiser nos propres élèves dans nos propres collèges; leur trouver des lectures adéquates à leurs besoins religieux et intellectuels, n'est-ce pas une œuvre assez belle ? » (P. 164.)

quelles que puissent être sur certains points nos légitimes réserves.

II

Même clairvoyance, même indulgent et patient dogmatisme dans les diverses études où l'on apprécie la religion de nos contemporains. Fidèle à son œuvre d'orthodoxie bienveillante, le critique va toujours au fond de l'âme, au plus intime de la pensée religieuse : s'intéressant au travail de lente évolution, à l'ascension, parfois pénible, vers des horizons moins nuageux ; tenant compte des efforts méritoires autant que des progrès inattendus, impitoyable seulement à la cauteleuse survivance du renanisme, ne pouvant d'ailleurs se départir d'une très sévère défiance pour la persistante et subtile influence de Taine.

Celui-ci, c'est encore et toujours l'ennemi ; c'est le néfaste dominateur, dont la psychologie « encombre les horizons prochains de l'histoire ». Et certains écrivains — auxquels d'ailleurs est promise « la respectueuse bienveillance » des catholiques — sont conjurés de ne pas continuer par leur soumission « le règne de Taine, qui se confond avec celui de Renan ».

Intransigeantes exagérations ? irréconciliable parti pris ? — Du moins, dans sa dernière période, le grand écrivain n'a-t-il pas droit à plus de sympathie ? Ne faut-il pas lui tenir compte de ses nobles efforts vers la pleine lumière, d'aveux si utiles à l'apologiste chrétien, au sociologue traditionaliste ? Est-elle juste, cette critique que rien ne désarme ?

Elle est clairvoyante, pensons-nous, parce qu'il s'agit de sauvegarder les plus essentielles vérités, fondement de tout l'ordre moral. C'est que, pour éviter toute équivoque pernicieuse, il faut poursuivre — jusque sous leurs formes les plus adoucies, jusque dans leurs perfectionnements et leurs métamorphoses les plus idéalistes — les capitales théories de la *race* et du *milieu*. Non pas qu'elles soient totalement fausses, non pas qu'elles ne contiennent une grande part de vérité et ne soient à ce titre un valable instrument de travail, non pas qu'on ne puisse les transformer, les améliorer ; mais sous leurs transformations les plus récentes, précisément parce qu'elles semblent heureusement corrigées, n'abdiquons point une légitime réserve. Défions-nous de ce terrible atavisme fataliste, dont il sera toujours si difficile d'affran-

chir la métaphysique de Taine, alors même qu'on aura rectifié sa psychologie.

On sait comment plus d'un romancier ou littérateur contemporain a mis en œuvre la théorie de la *race*. Tantôt c'est une hérédité absolument déterminante, tantôt un atavisme plus voilé, plus discret, se réfugiant au sein d'un large idéalisme, où viennent s'estomper les rigides contours de la théorie mécanique. Alors disparaissent les dures métaphores, coutumières au génie matérialiste de Taine [1] : ressort, pression, impulsion, etc... — pour expliquer « l'homme intérieur et invisible ». Désormais, pour des imitateurs discrets, la persistance de la race n'est plus celle d'un *ressort* indéfiniment bandé, indéfiniment persistant par l'élasticité de son dynamisme. C'est un atavisme très prudent et très adouci, que l'atavisme de ces écrivains circonspects en présence de mystérieux problèmes d'hérédité. Souvent on se borne à mettre en relief un fait indéniable : la survivance des morts dans les vertus et les vices de leurs descendants, sans guère se préoccuper de la liberté, sans pourtant expressément la refuser à l'individu, dans un poème fataliste plutôt que dans une thèse déterministe, —on se plaît à reconnaître, à travers les âges, l'indéfectible génie de la race, ange mystérieux partout et toujours à l'œuvre, âme collective de toutes les générations passées et présentes.

Et c'est ainsi qu'on retrouve partout, sous les traits les plus familiers, sous les figures d'hier et d'aujourd'hui, des ancêtres qui survivent et des *morts qui parlent*.

Qui ne se souvient de ce vieux curé, charrié dans un véhicule antédiluvien, qui lit son bréviaire à l'intérieur de la roulotte, à la lueur du rat de cave enroulé sur le pouce gauche, achevant son office sans regarder Paris...

« J'en appelle ici à vos propres théories, dit Jacques. Selon vous, nous ne valons que par la force accumulée des morts, par la continuité de leur action en nous. Ce vieil homme continue la plus ancienne, *la plus invariable tradition* ; il a derrière lui d'innombrables générations de morts ; il dit dans le même esprit les

1. « Lorsque nous avons considéré la race, le milieu et le moment, c'est-à-dire le ressort du dedans, la pression du dehors et l'impulsion déjà acquise, nous avons épuisé non seulement toutes les causes réelles, mais encore toutes les causes du mouvement. » (Cité par Victor Girard, *Essai sur Taine*, p. 123.)

mêmes paroles que tous ces morts ont dites; toutes leurs âmes sont concentrées, conservées dans la sienne. Où trouverez-vous une force comparable à celle-là ? »

« Nulle part, répond Ferroz. Je m'incline devant le fait; il est constant[1]. »

L'hérédité apparaît ici comme la clef du monde religieux autant que du monde moral. Si, du moins, les disciples de Taine veulent bien reconnaître un monde moral distinct du monde physique, l'hérédité sera dans le premier une loi fondamentale, un fait universel, comme la gravitation dans le second. Mais, que diront-ils à Spencer et à tant d'autres qui, précisément au moyen de l'hérédité, se font fort d'identifier le moral et le physique ?

Cette question me paraît d'autant plus inquiétante, que nos contemporains sont les premiers à reconnaître l'influence de Taine sur leurs esprits. C'est lui « le maître fondeur auquel nous devons une bonne part de nos formes intellectuelles[2] ».

Et pourtant, j'ai laissé entrevoir la possibilité de rectifier la psychologie de Taine. On peut en conserver d'utiles théories, des chapitres entiers relatifs à la psychologie de l'imagination et de la sensibilité, en ajoutant d'ailleurs deux chapitres spiritualistes où sera réservée la part de l'intelligence et du libre arbitre. Mais alors on devra surtout y superposer l'influence directrice d'une métaphysique rajeunie, conforme à la tradition, conforme au sens commun, conforme aux exigences primordiales de la raison.

L'abbé de Broglie avait compris et discuté l'œuvre imposante, où la métaphysique de Spinoza et de Hegel se revêt des apparences de la méthode positive. Il a bien fait voir, dans *le Présent et l'Avenir du Catholicisme*, comment le monisme vient altérer les résultats les plus certains de la science expérimentale et les détourne parfois de leur sens authentique, comment cette œuvre est, en général, faussée par l'esprit de système.

Ainsi, pensons-nous, le jour viendra où il sera possible de distinguer les résultats certains de la psychologie expérimentale et de les synthétiser sous la direction d'une métaphysique meilleure.

1. M. de Vogüé, *les Morts qui parlent*, p. 265.
2. M. de Vogüé, *Regards historiques et littéraires*, p. 88.

Ce jour-là, peut-être faudra-t-il corriger, comme empreinte d'une excessive sévérité, cette affirmation de notre critique : que la psychologie de Taine « encombre les horizons prochains de l'histoire ». Aussi, pour juger en complète connaissance de cause, attendons que soient complètement mises en œuvre les ressources de l'ancienne et traditionnelle psychologie, celle de saint Thomas et d'Aristote, où l'on comprendra mieux le composé humain, — donc l'essentielle contribution de la matière dans l'élaboration de nos connaissances sensibles.

Déjà les catholiques, entrés dans cette voie féconde, ont commencé à démêler ce qu'il y a de vrai dans certains résultats acquis par la psycho-physiologie, — je veux dire dans le vaste effort des Wundt et des James Sully, des Ribot et des Janet. Attendons les progrès ultérieurs et surtout l'entente établie entre les travailleurs de bonne foi [1]. Attendons la complète résurrection de la psychologie du moyen âge; par elle nous pourrons mieux synthétiser les résultats valables de l'expérimentation contemporaine. Peut-être alors comprenndrons-nous mieux les réalités concrètes et matérielles qui, d'une part, conditionnent la transmission héréditaire de certains tempéraments et de certains caractères, — d'autre part, constituent l'influence des climats, du terroir, du *milieu*.

De cet ensemble on dégagera *l'âme de vérité*.

Tout en démêlant le sophisme et l'erreur, qui ont vicié certaines constructions précipitées, — tout en repoussant la métaphysique de Taine, — on rendra plus ample justice aux écrivains, psychologues ou sociologues, qui se sont inspirés tantôt de sa psychologie, tantôt de sa théorie de la *race* et du *milieu*. On comprendra notamment les fécondes théories dont *l'Étape* vient de nous donner la plus complète et la plus lumineuse expression : continuité des générations humaines, — influence quasi souveraine des ambiances matérielles et morales, — dépendance de l'individu vis-à-vis des circonstances concrètes par où le façonnent l'hérédité et l'éducation, — nécessité des traditions de race et de patrie, — incurable folie d'une civilisation qui s'obstinerait à multiplier les *déracinés*...

Assurément il faudra faire son deuil des rigides et systéma-

1. Entre autres témoignages de la valeur accordée par l'école anglaise à la psychologie aristotélicienne, voir Bain, préface de la 3e édition de son livre : *les Sens et l'Intelligence*, Aberdeen, 1868.

tiques conceptions du métaphysicien qui écrivit l'*Histoire de la Littérature anglaise*. Et l'on entendra les aveux de plus d'un enthousiaste réduit aux affres du scepticisme, confidences désolées semblables à celle que nous faisait naguère la plume d'Anatole France : « que l'idée que la théorie des milieux pouvait n'être pas absolument vraie, fût la seconde ou la troisième déception de sa vie[1] ».

Aussi bien, le caractère d'un individu et la conscience d'un peuple cesseront d'être envisagés comme de simples *produits du milieu*. On n'ira même pas jusqu'à dire, avec Maurice Barrès, que « le terroir nous parle et collabore à notre conscience nationale aussi bien que les morts », et que, par conséquent, « la terre et les morts sont les réalités sur lesquelles doit se fonder la conscience française ».

Mais enfin, on aura mieux pénétré la théorie des *déracinés*. Et les victimes mêmes du funeste système viendront nous dire, avec Jean Monneron, qu'on ne change pas de milieu et de classe sans que des troubles profonds se manifestent dans tout l'être.

Ce sera le jour de « l'entente définitive » où se rejoindront l'orthodoxie clairvoyante et la méthode positive, où nous rirons des inexplicables malentendus, des lamentables sophismes qui nous divisent encore aujourd'hui, où nous reconnaîtrons enfin que « le sang et les traditions qui nous unissent sont plus forts que la mauvaise philosophie qui nous sépare ».

André DE LA BARRE.

1. Anatole France, *H. Taine*, dans *le Temps* du 12 mars 1893.

LA COLLECTION DUTUIT

Le mois dernier, on a solennellement inauguré, au Petit Palais des Champs-Élysées, la collection Dutuit et le musée de la Ville de Paris. M. Escudier, président du Conseil municipal, et M. de Selves, préfet de la Seine, en ont fait les honneurs à M. le président de la République et aux nombreux invités qui l'accompagnaient. L'un et l'autre ont célébré à l'envi les frères Dutuit qui ont voulu constituer Paris l'héritier de leurs richesses artistiques.

Les frères Dutuit méritent, comme collectionneurs, les louanges qu'on leur a prodiguées. Ce sont deux figures qui ne manquent pas d'originalité. Eugène, celui qui eut la passion des livres et des estampes, a disparu de ce monde depuis longtemps déjà, en 1886; Auguste, qui préféra les œuvres d'art peintes ou sculptées, est mort, en 1902, à Rome qui était devenue, pour son âme éprise du beau, comme une seconde patrie. A voir leur extérieur négligé, malgré leur grande fortune, on aurait pu croire qu'on avait affaire à des avares sordides. C'est ainsi qu'Eugène, vêtu d'un habit démodé, voyageait en troisième classe, comme un simple paysan, pour aller de Rouen à Paris, quand il venait travailler au département des Estampes de la Bibliothèque nationale. On conte au sujet d'Auguste plus d'une aventure piquante. En voici une dont fut témoin M. E. Molinier, qui la rappelait dernièrement : « Un jour (c'était en 1884), à la vente de la collection Alexandra Castellani, qui avait attiré à Rome tout ce que l'Europe comptait d'amateurs et d'antiquaires, tout d'un coup la salle fut en rumeur : un objet, faïence ou verrerie, je ne sais plus au juste lequel, venait d'atteindre un prix fantastique, et, comme une traînée de poudre, le bruit se répandait que la famille Castellani, trop soucieuse de ses intérêts, faisait pousser les enchères par des hommes de paille. Des chuchotements on en vint aux gros mots, et plusieurs personnes se levèrent demandant à grands cris l'expulsion de cet ignoble « facchino » qui faussait ainsi les prix. Le « facchino » ainsi interpellé se leva alors, petit vieux à la barbe et à la cheve-

lure plutôt broussailleuses, et dit avec beaucoup de calme : « Mais, « Messieurs, je ne suis point un « facchino » ; je suis M. Dutuit, de « Rouen. » Il n'en fut plus question, et M. Dutuit, de Rouen, fut libre de continuer ses artistiques folies ; mais vraiment la méprise était bien légitime : Auguste Dutuit, avec sa vieille redingote mal brossée, ses souliers éculés, ses cheveux peu soignés, avait plutôt l'air d'un vieux clerc d'huissier en déconfiture que d'un amateur millionnaire[1]. »

Les frères Dutuit n'avaient de l'avarice que l'apparence. S'ils se refusaient sévèrement tout luxe, s'ils se contentaient d'une table frugale, c'était pour donner davantage à leurs acquisitions artistiques. Dans leur budget, d'ailleurs, les pauvres n'étaient point oubliés. Qui donc ne jugerait préférable cette lésinerie, en vue de satisfaire la noble passion du beau, à la vulgaire et facile prodigalité de ceux qui gaspillent leur fortune en toilette et en bonne chère ? Ce n'étaient pas des collectionneurs vaniteux ou intéressés, faisant commerce ou étalage de leurs richesses esthétiques ; ils n'étaient pas non plus des amateurs capricieux, entassant curiosités sur curiosités, au hasard des circonstances. Non ; leur amour de l'art avait quelque chose de désintéressé, car ils voulaient, comme le prouve le cadeau princier offert à la ville de Paris, faire participer les autres à leurs jouissances d'esthètes. Il était en outre éclairé par une érudition soigneusement entretenue. Embrassant les différentes époques de l'art, depuis l'antiquité jusqu'au dix-neuvième siècle, leur collection nous le montre aussi, à peu près, sous toutes les formes : monnaies, céramiques, verreries, bijoux, tapisseries, peintures, bronzes, terres cuites, dessins, estampes, miniatures, livres, reliures. Si leur goût, sensible à toutes les manifestations du beau, n'a rien d'exclusif, il est cependant éclectique. La collection des frères Dutuit s'est développée méthodiquement. S'ils ne laissent échapper aucune occasion de l'enrichir d'une œuvre exquise, quelles qu'en soient la date et l'espèce, cependant ils visent à faire des acquisitions suivies pour former des ensembles homogènes qui facilitent les études comparatives : c'est ainsi que nous voyons reconstitués sous nos yeux l'œuvre complet d'un graveur comme Rembrandt, l'histoire des miniatures au moyen âge, une période de la pein-

1. Journal *le Temps*, 11 décembre 1902.

ture hollandaise, celle des « petits maîtres » du dix-septième siècle [1]. Qu'on ne dise pas que c'est là une intention généreusement prêtée après coup aux frères Dutuit pour justifier l'épithète de collectionneurs intelligents ! Dès 1883, Eugène avait publié un ouvrage érudit sur les estampes de Rembrandt, dont le titre seul accuse nettement cette préoccupation réfléchie [2]. Auguste, de son côté, comprenant mieux encore peut-être que son aîné l'intérêt et la portée de la collection qu'il léguait, avait exigé par une clause spéciale qu'une salle de travail fût aménagée au milieu des galeries qui la contiendraient. Après avoir fait connaissance avec les donateurs, il nous faut parcourir ces galeries, larges, hautes, bien éclairées, du Petit-Palais, où leurs dons sont exposés dans un ordre parfait. Nous signalerons, au passage, les objets qui nous ont charmé davantage, nous arrêtant un moment devant la perle de la collection : les eaux-fortes de Rembrandt.

*
* *

Commençons notre rapide excursion par les antiques, dont plus d'une pièce ne serait pas déplacée dans les grands musées de l'Europe. Voici d'abord un crocodile en granit gris ; puis une statuette de reine d'Égypte habillée en Isis, bronze du temps des Ptolémées ; un Jupiter primitif, une grande ciste prénestienne, un miroir gravé dont la vente monta jusqu'à vingt-quatre mille francs ; une patère phénicienne en argent, où l'on voit représenté Horus terrassant des captifs ; un Bacchus adolescent, qui fut trouvé à Rome dans la *via del Babuino* qu'habitait Auguste Dutuit [3] ; un buste d'Antonin le Pieux et deux autres de magistrats municipaux, découverts en 1867 aux environs d'Annecy, dans un lieu appelé les *Fins d'Annecy* ; des miroirs, en bronze, grecs et étrusques ; plusieurs vases antiques, notamment celui qui fit partie de la collection Gréau et sur la panse duquel est figuré un combat de gladiateurs. Mais une statue et une sta-

1. Des spécimens de Franz Hals et de Gérard Dow manquent au rendez-vous.

2. *L'Œuvre complet de Rembrandt décrit et commenté par Eugène Dutuit et reproduit à l'aide des procédés de l'héliogravure par M. Charreyre.* Paris, 1883. 2 vol. in-8, avec un supplément publié en 1885.

3. Le *Bacchus adolescent* est l'une des dernières et non la moins bonne des acquisitions d'Auguste Dutuit : il l'acheta, en 1899, à la vente Hoffmann.

tuette attirent surtout l'attention. La statue est un bronze d'une belle facture, découvert également près d'Annecy ; les uns y voient un *Mercure*, les autres un *genius loci*, le *Bonus Eventus*. La statuette est en ivoire peint, pièce presque unique, qui a conservé à peu près intacte sa polychromie primitive : c'est la figure d'un acteur dont la mimique est rendue, sous la raideur du masque, avec une étonnante vivacité. *Habent sua fata...* Elle a été exhumée, en 1877, à Pompéi ; de la collection de B. Fillon, dont elle fit d'abord l'ornement, elle passa dans celle d'Alexandra Castellani. A l'adjudication de cette dernière, le gouvernement italien, en vertu de la loi portée par le cardinal Pacca qui défend de faire sortir de l'Italie tout *capo lavoro*, opposa son *veto* aux enchères. Le curieux chef-d'œuvre a fini cependant par tromper la vigilance de la police et arriver entre les mains françaises d'Auguste Dutuit.

Les monnaies, que nos collectionneurs ont réunies dans leur médaillier, sont très précieuses, parce qu'un bon nombre d'exemplaires ont un relief très net, et plus encore parce que leur ensemble forme une série continue qui va du sixième siècle avant Jésus-Christ jusqu'au dix-neuvième de notre ère. A remarquer aussi quelques belles médailles, par exemple : Leonellus, marquis d'Este ; Lucretia Borgia, Louis XII, le sceau d'un Malatesta de Rimini, plusieurs spécimens du travail de Pisano, qui a la coquetterie de les signer en latin et même en grec.

La verrerie nous offre plusieurs échantillons exquis de l'art vénitien, spécialement une buire ou aiguière de teinte bleu foncé, en verre ancien. Dans une vitrine voisine, notons, à titre de curiosité historique, une chope qui servit à un intrépide buveur, à Luther.

Les bibliophiles trouveront ample matière à contentement : en compagnie de superbes reliures aux armes de la ville de Paris et aux armes des rois de France, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, etc., on voit exposés des livres qui appartinrent à Cosme de Médicis, aux cardinaux de Lorraine, de Richelieu, de Retz, à l'infortuné Fouquet, aux ministres Louvois et Colbert, au président de Thou, à Mme de Maintenon, etc. Une édition de Racine, avec dessins originaux de Gravelot, est loin de déparer cette collection de livres choisis.

Parmi les faïences et porcelaines, on compte des pièces raris-

simes, comme un bassin hispano-mauresque du quinzième siècle, bleu et mordoré, ainsi qu'une coupe jaspée de bleu et de violet par B. Palissy; de beaux échantillons de majoliques italiennes, sorties des fabriques de Faenza, de Gubbio et de Deruta, comme ce plat à reflets de couleur rouge rubis, payé seize mille deux cents francs à la vente de la collection Fau; des Rouen célèbres comme le plat de Saint-Simon. Mais le chef-d'œuvre de cette collection céramique c'est un ensemble de trois pièces de la fameuse série dite d'Oiron ou de Saint-Porchaire (la question de provenance est encore pendante devant la critique, *adhuc sub judice...*) : à savoir deux aiguières dont l'une est aux chiffres du connétable de Montmorency et de Madeleine de Savoie ; surtout un merveilleux chandelier, au chiffre de Henri II et aux armes de France, venant de la collection Fountaine, lequel fut adjugé à M. Auguste Dutuit pour le prix fabuleux de quatre-vingt-onze mille francs.

L'art de l'orfèvre et de l'émailleur, au moyen âge et pendant la Renaissance, est représenté d'une façon très distinguée : voici, par exemple, deux triptyques-reliquaires en orfèvrerie émaillée, repoussée et champlevée; c'est un travail rhénan de la fin du douzième siècle ; un fermail de chape et une crosse, produits de l'émaillerie limousine au treizième siècle. Les émaux peints de Limoges, aux époques suivantes, ne manquent pas : ce sont une *Annonciation* et une *Nativité*, par Nardon-Pénicaud; un triptyque du quinzième siècle figurant, au centre, le *Crucifiement*, et, de chaque côté, diverses scènes de la *Passion*; une *Descente de croix*, par J. Courtois; un portrait de femme, par Léonard Limosin; une *Crucifixion*, par P. Reymond; enfin cette ravissante grisaille, *l'Adoration des Mages*, due à Jean Pénicaud. Parmi les ivoires, il y a, pour la finesse de l'exécution et la vivacité de l'expression, une œuvre de tout premier ordre : un diptyque du quatorzième siècle, où sont sculptées l'*Annonciation*, la *Nativité*, l'*Adoration des Mages*, la *Trahison de Judas*, la *Crucifixion*, la *Résurrection*, l'*Ascension* et la *Pentecôte*.

Avant de contempler les eaux-fortes de Rembrandt, il nous faut encore jeter un coup d'œil sur les miniatures, les dessins et les tableaux.

Les amateurs de vieux manuscrits ont de quoi se satisfaire,

car, parmi ceux exposés ici, plusieurs sont des merveilles de calligraphie et d'enluminure, comme le *Traité de la consolation*, de Boëce. A l'un d'eux une place d'honneur a été faite dans une vitrine où il trône solitaire : c'est l'*Histoire du roi Alexandre*, recueillie par Jean Vauquelin pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et ornée d'un très grand nombre de splendides miniatures[1]. Eugène Dutuit l'acquit à la vente du marquis de Coislin, en 1847.

Parmi les dessins, j'ai noté un Lucas de Leyde, des marines de Van de Velde, une cuisinière de Metsu, la *Sainte Cécile* de Raphaël, reproduite par un fidèle de son école; des études de tête par Watteau, par-dessus tout un admirable sous-bois de Fragonard.

La collection de peinture ne compte aucune œuvre de premier ordre, mais nombre de bons tableaux : un portrait de Rembrandt par lui-même : le peintre, ayant près de lui un petit chien, est debout, dans une pose dégagée, la tête coiffée d'une toque à plume, une canne à la main; puis un *Massacre des Innocents*, par Poussin, où la vie et l'émotion ne font pas défaut; un gentil paysage de Ruysdaël, *l'Horizon*; un autre, très pittoresque, d'Hubert Robert, où l'on voit un grand bassin avec jet d'eau, entouré de lavandières; un *Soleil couchant* de Van der Neer : ciel, prairies, rivière, tout paraît incendié ; deux vaches, placées en avant, restent insensibles à ce bel effet de lumière ; une *Tempête*, d'Everdingen, qui nous montre la mer du Nord furieuse et démontée; une *Réunion champêtre*, de Pater; une *Scène familière*, de Terburg. On s'arrête aussi un moment, avec plaisir, devant plusieurs jolies scènes d'intérieur : *la Ménagère*, de Janssens, en train de balayer une chambre; *la Dentellière*, de N. Maes; *la Femme au miroir*, de Metsu, occupée à contempler ses grâces assez communes. Une œuvre de Th. de Keyser, représentant un homme assis, coiffé d'un large feutre, est également très soignée et très vivante. *L'Analyse*, d'Adrien Van Ostade, est digne aussi d'une mention honorable : un savant, à son bureau

1. On en compte deux cent dix-huit. Ce livre est si beau que le baron James de Rothschild, pour s'en assurer la jouissance viagère, en aurait, dit-on, offert cent cinquante mille francs à Eugène Dutuit qui refusa. (Cf. G. Cain, *la Collection Dutuit*, dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, décembre 1902.)

de travail, examine avec intérêt un flacon à moitié rempli d'un liquide rouge. Il est peint avec un naturel parfait, ainsi que le livre de botanique illustré, ouvert près de lui sur la table. Mais ce qui m'a le plus charmé, c'est un délicieux paysage d'Hobbema, *les Moulins* : une maison rustique, au toit rouge, se détache, au milieu des arbres, dans un ciel bleu ; on dirait qu'elle aime à se mirer, comme une coquette, au bord du ruisseau qui la baigne et la reflète, dans ses eaux transparentes, avec une merveilleuse fidélité. Ce chef-d'œuvre fut acheté au duc de Morny pour la bagatelle de quatre-vingt-un mille francs.

*
* *

La curiosité artistique d'Eugène Dutuit se tourna principalement du côté des belles estampes. L'ingénieux organisateur de la nouvelle collection, M. G. Cain, a eu l'heureuse idée de les exposer par séries renouvelables, au lieu de les garder soigneusement enfouies dans l'ombre des cartons. L'exposition commence par l'œuvre de Rembrandt, dont l'infatigable collectionneur réussit à rassembler quatre cent dix pièces originales, de première qualité, quelques-unes même si rares qu'on n'en connaît que trois ou quatre exemplaires. A tout seigneur tout honneur.

Cette vue d'ensemble de l'œuvre gravé de Rembrandt, en facilitant la comparaison des *états* successifs de ses eaux-fortes, aidera les connaisseurs à pénétrer plus avant dans les secrets et la technique de ce puissant génie. Laissant ce *fin du fin* aux professionnels de l'art, nous voudrions simplement dégager, à la lumière de quelques exemples caractéristiques, les procédés plus extérieurs qui ont si bien servi le grand peintre et graveur hollandais dans l'expression de sa pensée.

Passons d'abord en revue quelques portraits. Plusieurs sont d'une facture supérieure, comme le *Grand Coppenol*, pièce rarissime ; le docteur *Tholinx*, le savant *Jean Cornélis Sylvius*, le bourgmestre *Jean Six*, adossé à la fenêtre et lisant posément quelque document de jurisprudence communale. Nous avons aussi cinq ou six portraits de la mère de l'artiste et neuf de son père, pris l'un et l'autre à différents âges, et dans des positions et costumes divers. On a coutume de répéter que Rembrandt se

plaît à exprimer le côté méditatif des personnes et l'aspect sérieux, mélancolique même des choses. C'est vrai, en général; c'est surtout manifeste dans les portraits, Mais on dirait que l'artiste a voulu prouver par un exemple typique qu'il ne fallait pas emprisonner l'expansion de son génie dans des bornes aussi étroites. Eugène Dutuit a recueilli une trentaine d'estampes où Rembrandt s'est reproduit lui-même, en posant devant sa glace, sous tous les accoutrements et sous toutes les formes. Et ce n'est pas le côté réfléchi qui obtient seul une attention de faveur. Nous contemplons en effet tour à tour *Rembrandt aux yeux hagards, faisant la moue, aux cheveux crépus et au petit col blanc, à la bouche ouverte* ou *riante, aux cheveux hérissés, au bonnet fourré, aux trois moustaches, au chapeau rond et au manteau brodé, avec sa femme, portant un sabre* ou *un oiseau*, etc. C'est une collection vraiment unique et extrêmement curieuse, où l'artiste pensif reparaît dans cette belle épreuve de 1648 : Rembrandt s'est représenté, coiffé d'un large chapeau rond, assis devant sa table, près d'une fenêtre ouverte; il est en train de dessiner sur un papier auquel un livre sert d'appui; il a le crayon à la main et il lève la tête : son regard scrutateur trahit la préoccupation d'un homme qui observe, compare, réfléchit.

Les procédés dont Rembrandt a fait un emploi personnel, sont visibles dans ses estampes aussi bien que dans ses tableaux. L'observation curieuse et pénétrante de la nature est une qualité qui lui est commune avec beaucoup d'autres artistes. Le peintre hollandais d'ailleurs, tout en s'appuyant sur la réalité, la dépasse et la transforme, et, s'il ne mérite pas complètement l'épithète de « pur spiritualiste », que Fromentin lui a décernée comme un éloge dans ses *Maîtres d'autrefois*, il doit moins encore être rangé parmi les purs naturalistes. Inutile d'insister sur un trait qui ne lui appartient point d'une manière exclusive. Si l'on veut fixer d'un mot la caractéristique essentielle de son génie, on peut, ce semble, la ramener à l'usage du contraste sous toutes les formes.

Contraste entre l'ombre et la lumière. C'est le procédé le plus saillant, manié avec une virtuosité supérieure par Rembrandt, qui est le grand maître du clair-obscur. Parfois l'artiste le pousse à l'extrême, quand il n'éclaire qu'un point, plongeant tout le reste

dans une profonde obscurité, comme dans l'*Homme méditant* à la lueur d'une chandelle ou dans *la Fuite en Égypte* à la clarté d'une lanterne portée par saint Joseph, dont la tête et celle de l'âne sont seules illuminées. Le contraste, d'ordinaire moins accentué, reste toujours très saisissable. Ce n'est pas, entre les mains de Rembrandt, un truc commode, comme chez certains Italiens de la décadence, pour masquer l'impuissance de l'artiste à rendre les détails délicats. Pour lui c'est un moyen d'attirer vivement l'attention sur les objets qu'il tient à mettre en évidence. Mais les accessoires, loin d'être escamotés, sont reconnaissables à travers le voile d'ombre qui, par un coup de maître, tout ensemble les recouvre et les laisse transparaître. C'est ainsi qu'on distingue la physionomie pensive, les livres, la table de notre *Homme méditant*; c'est ainsi que l'artiste, dans *la Fuite en Égypte* qu'on vient de citer, a conservé tous les linéaments du dessin primitif d'une autre *Fuite en Égypte*, traitée dans une lumière simplement atténuée et non pas, comme ici, dans une manière tout à fait sombre.

Contraste dans l'exécution. Il est loin d'être aussi frappant que le premier. Parfois cependant, de parti pris, Rembrandt indique à peine d'un trait rapide et sobre ce qu'il tient pour secondaire, tandis que ce qu'il veut faire ressortir est fini avec un art minutieux. Dans l'estampe qui représente *le Triomphe de Mardochée*, l'architecture d'un édifice à coupole est vaguement dessinée ; les personnages au rôle accessoire sont volontairement un peu négligés, comme Assuérus et Esther qui assistent du haut d'un balcon au défilé du cortège. Mais le graveur a concentré tous ses soins sur Mardochée, qui s'avance, revêtu d'habits somptueux, le sceptre à la main, sur un cheval caparaçonné que conduit l'orgueilleux Aman, confus et humilié. Dans le *Jésus présenté au peuple*, la foule grouillante des Juifs constitue un amas de figures à peine ébauchées, dont la vulgarité repoussante, soulignée par cette imperfection même, redouble l'intérêt qu'on porte à la victime de leurs clameurs calomnieuses.

Contraste dans l'attitude physique. Regardons *la Résurrection de Lazare*. Le Christ qui commande à la mort et les témoins du miracle ont des poses agitées, violentes ou même un peu théâtrales : elles sont en complète opposition avec le mouvement du

cadavre, qui se relève avec lenteur et semble revenir péniblement à la vie. Le paysage des *Trois arbres* est également très suggestif, au point de vue qui nous occupe. Trois chênes verdoyants se dressent solitaires au milieu de la stérilité voulue d'une campagne désolée. Ce rapprochement, entre la vie concentrée sur un point et la mort qui semble planer sur un espace immense, est d'un pathétique poignant : grand effet obtenu par un petit moyen !

Contraste enfin et surtout dans l'ordre moral, dans l'expression des sentiments et des caractères. Prenons, pour justifier cette assertion, les quatre estampes suivantes : *Jésus prêchant* ou *la Petite Tombe*, *Jésus présenté au peuple*, la *Grande descente de croix* et *le Bon Samaritain*. Partout nous constaterons la préoccupation constante d'opposer fortement entre eux les sentiments contraires pour leur donner, en les heurtant, plus de relief et d'éclat.

Debout sur une sorte de perron, qu'on pourrait prendre pour une pierre tombale[1], Notre-Seigneur parle au peuple en levant les mains vers le ciel. Tandis que les assistants, qui environnent le divin Maître, l'écoutent avec une attention très éveillée, un enfant, en avant de la scène, est couché à plat ventre, sa toupie près de lui, et s'amuse à tracer avec son doigt des figures sur la terre.

Dans le *Jésus présenté* par Pilate à la foule que les pharisiens soulèvent, en opposition avec cette plèbe haineuse et remuante, voici d'abord un personnage ému, à l'air apitoyé, qui seul semble compatir à une infortune imméritée ; puis une riche bourgeoise, regardant avec une curiosité tranquille le drame qui se joue sous ses yeux. Pouvait-on rendre plus puissamment cette idée : dans la Passion du Sauveur il n'y eut de place que pour une haine aveugle, qu'en la personnifiant dans une multitude hurlante, pendant que la pitié est figurée par la protestation muette d'un individu impuissant ?

La *Grande descente de croix* présente aussi des antithèses bien expressives. De lourds valets descendent laborieusement le divin Crucifié : leurs traits massifs ne reflètent que la préoccupation de gens maladroits, chargés d'une besogne difficile. Quelques disciples s'apprêtent à recevoir le précieux dépôt et déploient le lin-

1. Certains pensent que c'est à cause de cela (?) que cette estampe a été surnommée *la Petite Tombe*.

ceul pour le recevoir : tout, dans leurs gestes et leurs attitudes, exhale une douleur anxieuse. Au pied de la croix, un personnage en habits cossus, au ventre rebondi, la main droite appuyée sur sa canne, le nez en l'air, un beau turban autour de la tête, se tient debout et surveille l'opération avec la froide impassibilité d'un employé aux pompes funèbres endurci au métier [1].

Parfois même la dissonance est accentuée avec un réalisme choquant. Tandis que *le Bon Samaritain* gravit le perron de l'hôtellerie et donne quelques deniers à l'aubergiste ravi de cette bonne aubaine, un valet enlève le blessé de dessus la monture qu'un page tient par la bride, et le transporte dans ses bras. Attiré par le bruit, un voyageur se met à sa fenêtre ; pendant ce temps une femme continue tranquillement à puiser de l'eau et, au premier plan, sur la droite, un chien se soulage sans façon. Nous voyons, accumulée dans une seule scène, l'expression des sentiments les plus divers : la charité, l'intérêt, la curiosité, l'indifférence et la grossièreté.

Ainsi donc, dans les quatre estampes que je viens d'analyser, la bestialité du chien, l'impassibilité du personnage replet, aussi bien que la curiosité de la placide bourgeoise et la distraction de l'enfant volage, servent à mettre en pleine lumière et l'attention sympathique des auditeurs, et la haine active de la multitude, et l'émotion sincère des disciples et la délicate charité du bon Samaritain.

Cette loi des contrastes, qui semble la loi directrice de la composition chez Rembrandt, n'a jamais été peut-être mieux observée par lui que dans la plus célèbre de ses estampes, *Jésus guérissant les malades* ou la *Pièce aux cent florins*, car on les trouve réunis dans une même œuvre et harmonieusement fondus. On dit que l'épreuve de la collection Dutuit est la plus belle ; c'est la huitième du premier état, dont Rembrandt avait fait don à J. Petersen et qui entra plus tard dans le cabinet de Zanetti. Eugène Dutuit l'avait achetée en 1868, à la vente Palmer, pour la somme de vingt-sept mille cinq cents francs.

1. D'autres croient reconnaître, dans ce personnage, Joseph d'Arimathie et expliquent son air de suffisance et de froideur en disant « qu'il considère la scène en maître responsable de son monde ». (André Fontaine, *Minerva*, 15 décembre 1902, p. 612.) — Peu importe, pour la thèse, cette divergence d'interprétation ; l'essentiel est qu'on soit d'accord sur l'expression d'indifférence qui ressort de toute l'attitude du personnage.

Cette estampe, dont le Christ est le centre et fait l'unité, est divisée en deux parties distinctes, l'une vivement éclairée, l'autre enveloppée d'ombre. D'un côté l'artiste a groupé, sous les traits de ces gueux qu'il avait si souvent observés et reproduits, les représentants de la souffrance humaine, gens simples et droits : ce sont les croyants ; de l'autre, il a personnifié les scribes et les pharisiens dans ces docteurs hautains et ces riches bourgeois, sceptiques et jouisseurs, qu'il coudoyait chaque jour. Une vieille femme, étendue aux pieds du Christ, les mains suppliantes, apparaît comme l'emblème de l'antique humanité, gisant sur le chemin où passe le bon Samaritain. D'un geste ému, le divin guérisseur semble dire à tous ces infortunés, qu'ils souffrent dans leur corps ou qu'ils aient mal à l'âme : « Venez à moi, vous tous qui êtes travaillés et chargés » par la douleur physique ou morale, « et je vous referai[1] ».

« Les passionnés de technique peuvent certainement prétendre que, dans le *Jésus guérissant les malades*, l'incomparable maître du clair-obscur a usé avec le plus grand art de sa ressource de prédilection, et que le désir de faire ressortir dans l'ombre la tête nimbée du Christ, le désir aussi d'opposer un côté clair et comme inachevé[2] à la scène principale plus enveloppée et plus sombre, a été pour beaucoup dans la conception première de l'œuvre. S'il fallait le prouver, on ferait facilement observer que les meilleures épreuves sont précisément celles où les oppositions sont le plus saisissantes[3]. » On s'est, en effet, souvent extasié devant la prestigieuse habileté technique dont Rembrandt a donné tant de preuves éclatantes et dont nous venons d'indiquer les principaux procédés qui, en définitive, se réduisent à un seul : l'art de varier les contrastes. Mais si le grand peintre et graveur hollandais n'avait eu à son service qu'une prodigieuse dextérité de main, il aurait produit d'innombrables modèles corrects et froids ; il n'eût pas créé tant

1. Matth., XI, 28. *Venite ad me omnes, qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.*

2. Ce contraste dans le procédé de facture, que nous avons mentionné plus haut, est également signalé par un autre critique d'art : « Le terrain à gauche est indiqué à peine et la légèreté des traits, qui soulignent — si puissamment d'ailleurs — les gestes et les visages des bourgeois, tient vraiment du prodige par la liberté du travail. » (A. Michel, *Journal des Débats*, 11 décembre 1902.)

3. A. Fontaine, *loco citato*, p. 609.

d'œuvres, tableaux ou estampes, expressives, parlantes, pathétiques. C'est que Rembrandt n'avait pas seulement du savoir-faire, du métier; il avait du génie, il avait de l'âme! Jamais elle n'a été plus transparente que dans le *Jésus guérissant les malades*, qu'il exécuta en pleine sève, riche d'expérience et mûri par la douleur, chef-d'œuvre « où vinrent aboutir toutes ses études antérieures, toutes ses visions et tous ses rêves », et où l'on sent vibrer, comme un écho gémissant, le souvenir de ses tristesses et de ses deuils.

*
* *

Voilà, en bref et en gros, une idée de la collection Dutuit. Mais ce rapide coup d'œil suffit amplement pour prouver quel sens artistique affiné a présidé à l'assemblage des objets qui la composent. On ne saurait trop louer non plus le bon goût avec lequel M. G. Cain et ses collaborateurs ont disposé, dans les salles du Petit-Palais, les richesses d'art léguées à la ville de Paris. Mais ce qui à première vue paraît extraordinaire, ce dont la prévision eût semblé incroyable, c'est la rapidité avec laquelle cette organisation a été menée à terme. Dans son discours d'inauguration, M. le préfet de la Seine nous a livré le mot de l'énigme en faisant, de la meilleure grâce d'ailleurs, cet aveu qui ne manque pas de saveur dans sa bouche : « M. Auguste Dutuit se défiait de l'administration, se disant que, s'il n'y mettait bon ordre, elle noircirait beaucoup trop de papier avant d'être à même d'ouvrir son musée au public. Aussi ne nous donnait-il que six mois pour accepter son legs, classer, réunir, transporter et mettre en pleine lumière ses trésors, qui depuis tant d'années avaient dormi dans l'ombre. Avec un dévouement auquel il m'est doux de rendre hommage, et une sorte de coquetterie véritable, mes collaborateurs ont voulu témoigner que l'administration ne méritait pas toujours les critiques, et ils ont tenu à avancer le terme fixé. » Parfait ; un bon point d'encouragement à l'administration ! Il est certes bien mérité, puisque, paraît-il, quand un legs est offert à un musée public, il faut attendre ordinairement, de quinze à dix-huit mois, la réponse du Conseil d'État qui autorise ou repousse l'acceptation, surtout si l'on songe que, dans l'espèce, il fallait rassembler des objets épars un peu partout, à Rome, à Paris, à Rouen, au Havre, aux châteaux des Moulineaux et d'Espréménil. Pourvu

qu'après cet effort surhumain l'administration épuisée ne retombe pas dans ses lenteurs coutumières !

M. le président du Conseil municipal, après avoir, comme M. le préfet de la Seine, célébré la générosité intelligente des donateurs, a présenté aux assistants, en termes élevés, presque poétiques, le nouveau musée que la ville de Paris vient de consacrer aux œuvres contemporaines : « Il plaît de penser que des milliers et des milliers de visiteurs traverseront ce musée : enfants au cerveau frais et impressionnable où s'éveillera l'idée du beau, idée qui est toujours une haute leçon de morale quand elle n'est pas le germe fécond d'une vocation ; hommes de tout âge et de toute condition, venant chercher ici un noble délassement du travail quotidien ou l'oubli des heures fâcheuses. » Après de si pompeuses promesses, on s'attend à voir des merveilles. L'impression qu'on éprouve en parcourant la nouvelle galerie est plutôt celle du désappointement. On y rencontre sans doute des œuvres remarquables, mais combien d'insignifiantes, sans parler de quelques toiles ou statues plus propres à attiser le feu de la concupiscence qu'à éveiller l'idée du beau dans les « cerveaux frais et impressionnables des enfants ». Ce musée fait suite à la collection Dutuit : un pareil voisinage provoque une comparaison qui ne lui est point avantageuse. Ici, le bon goût et l'esprit de suite de deux collectionneurs ont pu réunir un ensemble d'objets de choix, dont quelques-uns mêmes forment un tout homogène. Là, les efforts des commissions successives des Beaux-Arts de la ville de Paris, sans idée directrice, n'ont abouti qu'à accumuler des œuvres disparates, où les médiocrités ont trop facilement obtenu droit de cité. On nous assure, il est vrai, que c'est une installation provisoire et que des œuvres de valeur viendront peu à peu éliminer les médiocrités encombrantes. Espérons donc que ce provisoire ne deviendra pas définitif.

GASTON SORTAIS.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

Summa theologica ad modum commentarii in Aquinatis Summam præsentis ævi studiis aptatam, par dom Laurent Janssens, recteur du collège Saint-Anselme, à Rome. Tomes IV et V. *Tractatus de Deo-Homine. Pars prior. Christologia.* (III, q. i-xxvi). — *Pars altera. Mariologia. Soteriologia.* (III, q. xxii-lix). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901 et 1902, 2 vol. in-8, xxviii-870 et xxxiv-1021 pages. Prix : 12 fr. 50 et 15 francs.

Comme leur titre l'indique, ces deux gros volumes ont pour objet la troisième partie de la *Somme théologique*, où saint Thomas d'Aquin traite de l'Homme-Dieu considéré d'abord en lui-même, puis dans ses œuvres rédemptrices. De là deux parties : la *Christologie* et la *Sotériologie* à laquelle se rattache la *Mariologie*. La matière est tout à la fois riche et intéressante. Sous le rapport de la méthode, les nouveaux volumes sont de tout point semblables à leurs aînés, dont il a été rendu compte dans les *Études* (20 juin 1900, 20 août 1901). D'après son plan général, l'auteur suit le docteur angélique pas à pas, expliquant le texte dans l'ordre où les questions et les articles de la *Somme* se succèdent. Mais il y met du sien : les vues d'ensemble ou notes préliminaires, placées en tête de chaque volume ou de chaque traité ; les résumés de questions qui relient les articles entre eux ; les tableaux schématiques qui permettent au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil le contenu d'une idée ou d'une notion complexe ; les riches indications bibliographiques qui se trouvent soit au début soit au cours de l'ouvrage ; enfin l'adaptation de la doctrine du Maître aux exigences du temps présent.

Cette adaptation se fait surtout à l'aide de divers suppléments. D'abord, l'auteur insère dans le *Sed contra est* les preuves théologiques sur lesquelles repose la doctrine. En second lieu, il fait souvent précéder l'exposé de la question de petites notes relatives

au développement du dogme : telles les notes historiques sur les principales erreurs christologiques et sotériologiques. Viennent, en troisième lieu, les appendices sur des points particuliers, nombreux et variés dans leur objet : par exemple, sur les deux natures dans le Christ, sur la formule cyrillienne *Natura divina incarnata*, sur la conduite du pape Honorius, sur la beauté physique du Sauveur, son impeccabilité et sa vraie divinité. Ailleurs, c'est l'explication d'un docteur ou la comparaison de sa doctrine avec celle de saint Thomas ; on entre ainsi en rapports fréquents avec saint Anselme, saint Bonaventure, saint Bernard et, à l'occasion, avec d'autres maîtres. D'autres fois, c'est l'application des principes dogmatiques à la réfutation d'erreurs modernes ou contemporaines ; tels les appendices sur la terminologie théosophique concernant la personne et le concept théosophique de l'Incarnation, sur les erreurs de Günther et la doctrine du docteur Schell. Enfin, quand la matière le demande, aux appendices se substituent des suppléments de la plus grande importance, qui prennent le nom de *dissertatio*.

Le tome quatrième ne renferme qu'une dissertation peu étendue, *dissertatiuncula*, sur ce qui constitue proprement l'union hypostatique. Problème difficile et vivement discuté, où l'auteur regarde comme répondant mieux à la pensée de saint Thomas l'opinion qui rejette le mode de personnalité soit au sens de Cajetan, soit au sens de Suarez, et ne reconnaît dans le composé théandrique qu'une seule existence, celle du Verbe. Les nombreux adversaires de cette opinion trouveront peut-être qu'une simple réponse de quelques lignes aux sérieuses difficultés qu'elle présente, manque tant soit peu d'ampleur. En dehors de cette question brûlante, je signalerai, dans le même volume, les pages, trop courtes pourtant (elles devaient être complétées par un appendice), où dom Laurent Janssens traite du motif de l'Incarnation et de la pensée de saint Anselme sur ce grand sujet; celles où il explique, avec modération et justesse, l'adage : *Quod semel assumpsit, nunquam dimisit* (p. 298-299 ; cf. Sotériologie, p. 857-858) ; celles enfin où il soutient à bon droit qu'il y eut un vrai progrès dans la science *acquise* du Christ (p. 469 *sqq.*). Je comprends moins pourquoi, dans la Sotériologie (p. 424), il attribue au corps du Christ, au début de sa formation, un développement supérieur à celui qui convient alors aux autres hommes.

Dans le tome cinquième, la Mariologie forme une étude considérable de plus de cinq cents pages, si l'on ajoute au corps même du traité plusieurs questions complémentaires qui se retrouvent ensuite : celles de la maternité divine et de son excellence, celles de la mort de la Vierge et de son Assomption. Dom Janssens estime que cette dernière vérité peut être l'objet d'une définition dogmatique. Parmi les parties les plus largement développées, brille au premier rang la dissertation sur l'Immaculée Conception. L'auteur y donne bien, dans ses grandes lignes, l'argument de tradition, tout en reconnaissant et en prouvant l'opposition réelle que firent à la pieuse croyance saint Bernard et les docteurs scolastiques du treizième siècle, y compris saint Thomas. Mais cette opposition n'entrava pas la croyance, grâce à la réaction puissante et finalement victorieuse qui la suivit de près. D'autres questions intéresseront le lecteur dans la Mariologie : par exemple, les pages sur la beauté physique et le nom de Marie, ou les appendices sur saint Joseph et sur le cantique de la Vierge, le *Magnificat*.

La Sotériologie proprement dite contient aussi d'utiles dissertations sur les noms du Christ, le culte du très saint Rédempteur et le précepte que reçut le Christ de mourir sur la croix pour le genre humain. Dans cette dernière question, l'auteur soutient un précepte *strict*, mais *implicite*, *per modum destinationis*, c'est-à-dire un précepte contenu dans l'économie même de l'Incarnation ou la destination divine de l'Homme-Dieu à son rôle de victime pour le salut du genre humain. Précepte que le Christ *impeccable* ne pouvait ni récuser ni omettre. Néanmoins il mérita en l'accomplissant, parce qu'il était encore dans la voie et qu'il se portait vers l'objet du précepte par un mouvement de charité très parfait : *ad hoc meritum suffecit ex una parte status viatoris, et perfectissimus motus charitatis ex altera parte* (p. 729). Et l'auteur invoque un passage où, parlant du cas où le Christ serait déterminé *ad unum numero*, saint Thomas n'en maintient pas moins la possibilité du mérite, « *quia in illud non coacte, sed sponte tendit* ». Je me contente d'indiquer cette solution, laissant à d'autres l'appréciation en matière si délicate et si controversée.

Xavier-Marie Le Bachelet.

De conciliationis tentamine nuper iterato Æquiprobabilistas

inter et Probabilistas Diatriba. Accedit Appendix triplex de decreto Innocentii XI super Probabiliorismum, par le P. Guillaume Arendt, S. J. Rome, chez l'éditeur des *Analecta ecclesiastica*, 1902. In-8, 116 pages. Prix : 2 francs.

Cette brochure d'un des principaux acteurs dans la récente controverse entre probabilistes et équiprobabilistes [1], a une double signification. Sous le rapport polémique, c'est une réponse à deux dissertations publiées l'année dernière, dans un esprit de conciliation, par le P. de Caigny, aujourd'hui bénédictin [2]. Mais parce que ces dissertations ont surtout porté sur les deux points principaux où l'entente devrait se faire, la *Diatriba* du P. Arendt présente par le fait même un intérêt plus général que celui d'une polémique *ad hominem*; c'est comme une sorte de conclusion du débat, ou plutôt comme un résumé de l'état actuel de la question, le tout accompagné d'un juste désir de conciliation définitive.

L'auteur s'occupe directement de la question théologique et examine les deux cas généraux où le désaccord existe : d'abord celui où le doute porte sur l'*existence* même de la loi, puis celui où le doute existe seulement sur la *cessation* de la loi, supposée existante. Dans le premier cas, le point précis du débat se ramène à ceci : Quand il existe en faveur de la loi une probabilité certainement et notablement plus grande, au sens de saint Alphonse, peut-on pratiquement considérer la loi comme encore douteuse? Une distinction s'impose entre la réponse de fait et l'explication ou les raisons de la réponse.

Dans la récente controverse, non seulement les équiprobabilistes, mais les plus éminents champions du probabilisme, comme les PP. Arendt, Lehmkuhl et Bucceroni, ont dit non, l'opinion dite moins probable n'étant plus alors solidement probable. Mais pourquoi? Là est le désaccord. Les probabilistes n'admettent pas que par le seul fait de sa moindre probabilité, une opinion cesse d'être probable, même dans l'ordre

1. Voir *Études*, 5 et 20 janvier 1899, article sur la *Question liguorienne*.

2. *De gemino Probabilismo licito Dissertatio critico-practica exarata conciliationis gratia... — De gemino morali systemate S. Alphonsi Dissertatio irenico-critica*, par dom Maiolo de Caigny, O. S. B. Bruges, 1901. Voir aussi une Réponse du même auteur au R. P. Wouters, C. SS. R., dans la *Revue thomiste*, novembre 1902, p. 568 *sqq*.

pratique ; ils ne reconnaissent dans la règle alphonsienne qu'une règle d'application concrète, fondée sur la connexion ou corrélation qui existe *de fait* entre la certitude subjective de la plus grande probabilité et la prépondérance objective de l'opinion, celle-ci étant le fondement de celle-là. Ceci posé, le P. Arendt remarque que, dans sa dernière dissertation, le P. de Caigny n'établit plus *a priori*, comme auparavant, l'obligation de suivre pratiquement l'opinion tenue pour certainement plus probable, mais qu'il fait appel à la présomption prudente, fournie par cette certitude subjective, d'une probabilité objective notablement plus grande : *secundum prudentem præsumptionem...*, *quatenus signum practicum et prudentiale præ se fert, quod dubium strictum est moraliter solutum...* Il semble donc que, sur le point le plus substantiel du débat, le désaccord réel cesse entre deux des principaux adversaires.

Le P. Arendt s'occupe ensuite du second cas général, celui où le doute concerne non l'existence, mais la cessation de la loi. Les équiprobabilistes appliquent alors le principe : *Melior est conditio possidentis* ; et qu'il s'agisse d'un doute négatif ou d'un doute positif, ils l'appliquent de la même façon pour la loi et pour la liberté. Les probabilistes sont partagés : les uns, n'admettant la valeur du principe de possession qu'en matière de justice, nient par le fait même qu'il puisse s'appliquer dans le cas présent ; les autres tiennent pour le principe de possession, mais ajoutent que là où il y a doute positif sérieux, ce principe vaut plus facilement pour la liberté que pour la loi. De là un terrain de conciliation que propose l'auteur. Les probabilistes doivent reconnaître, avec les équiprobabilistes, que le principe de possession ne s'applique pas seulement en matière de justice, mais qu'il s'étend plus loin ; c'est le contraire qu'on a fait dire au P. Arendt, dans la *Civiltà Cattolica*, numéro du 6 septembre 1902, p. 576. De leur côté, les équiprobabilistes doivent remarquer que, dans l'hypothèse d'un doute positif sérieux relativement à la cessation de la loi, l'application logique du principe de possession n'est pas en faveur de la loi, mais en faveur de la liberté. Pour que la loi devienne pour ma conscience principe *actuel* d'obligation, il ne suffit pas que la loi ait été promulguée, il faut encore qu'elle s'étende certainement aux cas particuliers qui sont en cause ; ce qui n'est pas, quand la cessation de la loi est vraiment et sérieu-

sement probable. On ne peut donc alors, sans pétition de principe, affirmer l'existence de la loi comme principe actuel d'obligation, ni, par suite, arguer du principe de possession en faveur de la loi. Telle est la position prise par le P. Arendt ; il l'explique et la développe en l'appliquant à divers problèmes de détail.

L'auteur ne prétend pas affirmer que toutes ses conclusions soient de saint Alphonse lui-même, mais toutes laissent intactes les règles du probabilisme que le docteur moraliste a formulées. Et ne peut-on pas dire, sans lui faire injure, que certains points secondaires du système sont restés, même après lui, susceptibles de progrès ?

L'opuscule est couronné par trois appendices, qui se rapportent au décret d'Innocent XI sur le probabiliorisme. On y trouvera d'abord le texte authentique de ce décret, puis des détails historiques précieux pour en comprendre la portée réelle et pour apprécier d'une façon équitable la conduite suivie en cette affaire par le P. Oliva, général de la Compagnie de Jésus.

Xavier-Marie Le Bachelet.

PHILOSOPHIE

La Sociologie positiviste. Auguste Comte, par Maurice Defourny. Louvain, Institut supérieur de philosophie; Paris, Alcan, 1902. In-8, 370 pages. Prix : 6 francs.

La sociologie est à la mode. Il est juste que celui qui en fut, à quelques égards, le créateur bénéficie de cette faveur nouvelle. Un jeune docteur de l'Institut philosophique de Louvain, M. Maurice Defourny, vient de consacrer à *la Sociologie positiviste* et à *Auguste Comte* un livre sérieusement étudié. Ce livre mérite de prendre bonne place parmi les nombreux travaux qui ont récemment cherché à pénétrer la pensée du chef de l'école positiviste, près de l'ouvrage du R. P. Gruber, dont il reproduit l'allure, quoique avec plus de largeur et d'aisance.

Deux parties dans cette étude : *Exposé de la sociologie de Comte*, *Critique de la sociologie de Comte*. La première partie est de beaucoup la plus étendue, et c'est là qu'ira surtout l'attention des lecteurs. De nos jours, le public lettré désire, avant toutes choses, connaître exactement les grandes doctrines en posses-

sion de l'opinion. On sait, d'autre part, combien la lecture des œuvres de Comte est pénible, « rebutante », dit M. Defourny. On ne peut donc que lui savoir infiniment de gré d'avoir mis du jour et de l'air dans ce maquis. D'autant qu'il montre le constant souci de ne faire dire à l'auteur que ce que celui-ci a voulu dire. C'est au point qu'une fois ou l'autre (par exemple, p. 63 en note) il redresse d'importance son véritable initiateur en ce travail, le P. Gruber, qui a eu le malheur d'interpréter Comte autrement que lui-même.

Évidemment, l'ordre et la méthode que suit M. Defourny dans l'exposé de la sociologie comtiste contiennent déjà un commencement de critique. Cette critique est reprise à part. Cinq reproches principaux sont avec raison adressés à Comte : la confusion entre la politique pratiquée parfois par certains catholiques et la politique catholique, la doctrine du progrès indéfini, la loi des trois états, la liaison nécessaire établie entre le progrès intellectuel et le progrès moral, la théorie du déterminisme.

Par ailleurs, Comte a eu le mérite de fondre en un système cohérent une foule de notions qui flottaient dans l'atmosphère de son époque ou qu'il a empruntées à ses devanciers; il a fortement revendiqué le droit à l'existence de la psychologie comparée et de la sociologie comparée; il a, le premier, fait accepter la distinction entre la statique sociale et la dynamique sociale : celle-là qui étudie ce qui est permanent sous les changements de la société; celle-ci qui s'applique à ce qui passe, en particulier à la filiation des formes sociales. Sur la propriété, la famille, le langage, la division du travail et l'autorité, Comte a aussi émis des idées sages quoique incomplètes. M. Defourny admet, d'ailleurs, avec la majorité des critiques modernes, l'unité d'inspiration dans l'œuvre de Comte.

Peut-être aurions-nous désiré que le jugement d'ensemble sur Auguste Comte fût présenté d'une façon plus fondue ; comme aussi nous aurions formulé certaines appréciations sur sa vie privée d'une façon moins écolière. Sans aller jusqu'à l'apologie tentée récemment par M. Brunetière en faveur d'Auguste Comte conservateur, on ne peut nier que ce fut un cerveau puissant, capable de créer un système fortement organisé. On peut lui contester, avec M. Defourny, l'originalité en tel ou tel point. La valeur des génies philosophiques est moins dans l'invention de

tel aperçu que dans la puissance de synthèse. C'est par là en particulier que vaut un homme qu'on a rapproché d'Auguste Comte et que M. Defourny en rapproche quelquefois, trop rarement à notre gré, Herbert Spencer. Le positiviste anglais doit beaucoup à son devancier, plus qu'il ne l'avoue, et en somme lui reste inférieur en pénétration et en compréhension. Il a manqué à Comte, avec l'intelligence de nos destinées, de savoir écrire et aussi de savoir renouveler sa science par une étude incessante.

Lucien Roure.

Le Positivisme et le Progrès de l'esprit. *Études critiques sur Auguste Comte*, par Gaston Milhaud, professeur de philosophie à l'Université de Montpellier. Paris, Alcan, 1902. In-12, 210 pages. Prix : 2 fr. 50.

Les travaux vont se multipliant sur Auguste Comte. Nous ne nous en plaindrons pas. Ainsi se fera peu à peu le départ de ce qui doit rester, de ce qui doit tomber d'une œuvre qui a si profondément marqué le dix-neuvième siècle.

Dans quatre articles, disséminés en diverses revues et réunis ici, M. Gaston Milhaud étudie successivement chez A. Comte l'*Unité de préoccupation*, l'*Unité de tendance*, l'*Homme et le penseur*. Il finit par un chapitre sur la *Loi des quatre états*.

La préoccupation de Comte était de constituer une unité spirituelle nécessaire à la réorganisation de la société. Il la demande non pas aux croyances théologiques, mais à la science. La science elle-même ne pourra produire cet accord que si elle est positive. Cet accord sera définitif le jour où la sociologie énoncera, sur les relations morales et politiques des hommes, des lois comparables à celles formulées par la physique et la chimie.

Toute la philosophie de Comte tend à l'idée d'ordre. Aussi combat-il la doctrine révolutionnaire qui repose sur deux principes : le dogme de la liberté illimitée de conscience, le dogme de la souveraineté du peuple. Cet ordre, il l'attend de la science positive qui formulera les lois naturelles, expression des rapports constants, des successions régulières des faits. Du consensus social naîtra le progrès, développement de l'ordre.

Aux trois étapes, aux trois modes de conception des êtres par lesquels, au sentiment de Comte, a passé l'humanité, l'âge théo-

logique, l'âge métaphysique, l'âge positif, M. G. Milhaud ajoute un quatrième état. Cet état, incarné dans notre société contemporaine, consiste dans la libre spontanéité de la vie intime de l'âme.

Etudes bien conduites, quoiqu'il y ait lieu de regretter les préjugés de l'auteur à l'endroit du catholicisme et de la véritable théologie. Lucien Roure.

Les Premiers Principes, par Herbert Spencer, traduits sur la sixième édition anglaise par M. Guymiot; avec le portrait de l'auteur. Paris, Schleicher, 1902. In-8, xix-508 pages. Prix : 10 francs.

Au mois d'avril 1900, M. Herbert Spencer donnait une sixième édition de son livre : *les Premiers Principes*. La première datait de quarante ans. Successivement, il avait fait subir à son œuvre quelques changements secondaires pour la mettre en harmonie avec le progrès de ses propres conceptions.

Ici non plus les modifications n'ont rien d'essentiel. « Jamais les objections, déclare Spencer lui-même, présentées par les autres, ni mes propres réflexions, n'ont pu me faire éloigner des principes généraux exposés. Au contraire, tandis que j'écrivais les ouvrages suivants sur la biologie, la psychologie, la sociologie, la morale, les exemples multipliés de ces principes, qui m'étaient fournis par les faits dont je m'occupais, et l'aide qu'ils me prêtaient pour trouver des interprétations, ont toujours contribué à fortifier ma croyance que ces principes sont la formule exacte des faits. »

Parmi les objections faites au système, les plus vives viennent des penseurs spiritualistes ; c'est à elles surtout que Spencer s'efforce de répondre.

Il maintient sa doctrine de l'*Inconnaissable*. D'une part, toute connaissance dit relation, différence, ressemblance, trois éléments contradictoires avec l'*Inconditionné*. D'autre part, « nous trouvons qu'il est impossible de regarder le monde comme constitué uniquement par des apparences, et d'exclure la pensée d'une réalité cachée sous ces apparences » (p. 98-110).

Si la corrélation entre les actions physiques et les actions psychiques est manifeste, les faits ne démontrent pas la transforma-

tion du physique ou du nerveux en mental. La connexion reste inscrutable. La conscience est-elle inhérente à quelque chose d'immatériel ou à quelque chose de matériel? « La seule supposition qui puisse tenir » est que la conscience est inhérente à « l'éther qui pénètre tout » (p. 184-190).

« Pour la totalité des choses, nous devons conclure que l'état initial et l'état final sont au delà de la portée de notre intelligence. » (P. 241.)

D'autres éclaircissements se rapportent à la nature de l'homogène initial et à sa marche vers l'hétérogène. L'homogénéité primitive n'est que « relative »; son instabilité n'est qu'une capacité d'être décomposée par la diversité des actions subies. D'ailleurs, l'évolution universelle va moins à un repos complet qu'à un renouvellement incessant de vie (p. 355, 365, 456-463, 481-505).

Au total, de simples retouches, pas d'évolution dans la pensée du grand docteur de l'évolutionnisme. Lucien Roure.

LITTÉRATURE

Le Latin de saint Cyprien, par l'abbé L. Bayard, docteur ès lettres, professeur à la Faculté libre des lettres de Lille. Paris, Hachette, 1902. In-8, lix-386 pages.

Cette étude, strictement technique, comme celle de M. Gœlzer sur saint Jérôme et de M. Bormet sur saint Grégoire de Tours, rendra comme elles de grands services aux philologues et aussi aux théologiens.

Dans son introduction, M. Bayard étudie la formation littéraire de saint Cyprien. Il discute ensuite l'authenticité d'un traité longtemps regardé comme apocryphe, le *Quod idola dii non sint*; il le restitue à saint Cyprien, et y voit un recueil de textes dans le genre des *Testimonia*, et non destiné à la publicité; c'est, en substance, la thèse soutenue récemment par M. Monceaux[1]; mais ici elle est exposée avec plus d'ampleur et appuyée sur des arguments nouveaux.

M. Bayard étudie ensuite, dans sa première partie, la phoné-

1. *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne.* II. *Saint Cyprien et son temps*, p. 269. Paris, 1902.

tique, la dérivation et la morphologie ; puis il passe au vocabulaire profane et religieux, à la syntaxe, au style. Sous chacun de ces titres se groupent une foule d'observations de détail où le philologue trouvera beaucoup à prendre. Saint Cyprien est en effet particulièrement intéressant, par l'effort dont témoignent ses œuvres pour maintenir la correction de la langue et l'élégance du style au milieu de gens qui parlaient un latin déjà presque barbare [1] ; il est de plus l'un des créateurs de la langue latine chrétienne, et, de ce chef, l'étude de son vocabulaire religieux (p. 166-202) est particulièrement curieuse. On y remarquera le souci d'employer des termes latins de préférence aux mots grecs : *veniens* au lieu de *proselytus*, *doctor* au lieu de *catechista*, *audiens* plutôt que *catechumenus*, etc. (p. 182) ; le soin d'éviter des composés hybrides, mi-partie grecs, mi-partie latins : *subdiaconus*, par exemple, est remplacé par *hypodiaconus* (p. 50). Les théologiens remarqueront avec intérêt la valeur de certains termes, par exemple *exomologesis* (p. 192), *confessio* (p. 193), *sacramentum* (p. 175), *creator* (p. 172) ; la distinction nettement maintenue entre *schisma* et *hæresis* (p. 183) [2], entre *altare*, l'autel chrétien, et *ara*, l'autel païen (p. 190), entre *baptizare*, dit du baptême catholique, et *tinguere*, du baptême hérétique (p. 186).

Dans cette question, M. Bayard a pris soin de comparer la langue de saint Cyprien à celle de Tertullien et à celle de ses correspondants ; il faut lui en savoir gré. On peut regretter toutefois que cette méthode comparative, heureusement employée ici, soit trop négligée ailleurs. Saint Cyprien n'est pas un classique ; sa langue n'a d'intérêt que par les particularités qui lui sont propres. Il était donc inutile de relever chez lui un certain nombre d'acceptions ou de tournures, qu'on trouve chez les autres auteurs latins, et en particulier chez les classiques [3]. Ce

1. On peut voir dans l'édition de *Saint Cyprien*, par Hartel, préface, p. XLVIII et LXII, une collection de barbarismes et de solécismes extraits des lettres des confesseurs d'Afrique, ou du *De alcatoribus : ossuorum, parentorum, per angelo, pro omnes*, etc.

2. C'est donc à tort que M. Harnack, qui reconnaît ailleurs cette distinction, la nie chez saint Cyprien. (*Dogmengeschichte* [3], t. I, p. 388.)

3. *Ad* au sens de « conformément à » (p. 165) se trouve fréquemment chez Cicéron : *Verr.*, III, 161 ; *Mur.*, 77 ; *Div.*, I, 105, etc. De même, *ad* marquant le but, employé « devant des substantifs verbaux ou non verbaux avec la valeur d'un gérondif » (p. 138) ; le gérondif construit à l'ablatif dans une phrase comme *peccaverit videndo* (p. 251) ; *non* avec un adjectif au sens de

défaut de méthode donne un peu d'incertitude aux résultats du travail de M. Bayard ; on ne sait parfois quelle est la signification des faits qu'il relève, ni jusqu'à quel point ils sont caractéristiques de son auteur ; c'était pourtant un point important à déterminer, et il eût été, je crois, possible de le fixer, sinon avec une précision parfaite, du moins avec une approximation satisfaisante ; il eût fallu pour cela étudier d'un peu plus près les monographies consacrées soit aux grands écrivains latins, soit surtout aux Africains et aux premiers auteurs chrétiens.

Cette réserve faite, on ne peut que louer ce travail consciencieux et précis ; il témoigne d'une connaissance approfondie de saint Cyprien, et il apporte des résultats nouveaux et précieux pour l'établissement de son texte[1], pour l'attribution de ses ouvrages, surtout pour la connaissance de sa langue.

Jules Lebreton.

HISTOIRE

Papal negotiations with Mary Queen of Scots during her reign in Scotland (1561-1567), edited, from the original documents in the Vatican Archives and elsewhere, by John Hungerford Pollen, S. J. Edinburgh, T. and A. Constable, 1901. Gr. in-8, cxliii-555 pages.

La *Société historique écossaise*, en publiant cet ouvrage, a rendu un grand service à la science historique et un hommage mérité à l'auteur des laborieuses, mais fructueuses recherches auxquelles nous devons *deux cent cinquante-neuf documents inédits*, et, parmi eux, *dix* précieuses lettres de Marie Stuart. Le soin que le P. Pollen a pris de se bien renseigner a même eu ce résultat inattendu de faire retrouver l'importante correspondance de l'évêque-nonce Laureo, qui avait été égarée.

Les archives explorées par l'auteur sont, en premier lieu, celles du Vatican, où le département des papiers diplomatiques a été

in négatif (p. 159) ; puisque M. Bayard connaît mes *Études sur Cicéron* et qu'il me fait l'honneur de les citer, je me permets de l'y renvoyer pour ces trois dernières constructions (p. 387, 401, 91). — Au sujet de la concordance des temps, la note de la page 260 a sans doute été maintenue par distraction ; elle fait double emploi avec les pages 262 et 263.

1. Dans l'appendice critique, p. 333-365.

complètement isolé et dégagé des autres papiers d'affaires, ce qui facilite singulièrement les recherches; en second lieu, la Bibliothèque vaticane, où le P. Pollen n'a trouvé ni le même ordre, ni la même abondance documentaire. Ces deux sources lui ont fourni trente-cinq lettres apostoliques et un grand nombre de dépêches des nonces et des légats employés aux négociations de Rome avec la reine d'Écosse. Les archives de Parme, de Turin, de Florence et de Modène n'ont été, pour notre auteur, que d'un faible secours. En revanche, il a trouvé à notre ministère des Affaires étrangères des lettres, royales ou autres, d'une réelle valeur. Enfin, les archives de la Compagnie de Jésus, malgré de regrettables lacunes, ont permis au P. Pollen de compléter ses informations par la reproduction de plusieurs lettres des Pères généraux de la Compagnie; quant aux lettres écrites aux généraux mêmes, les registres qui les contiennent ont subi des pertes regrettables, et l'auteur reconnaît n'avoir pu en tirer que des éclaircissements fort incomplets. Malgré tout, l'ensemble des pièces reproduites dans ce volume jette la plus grande lumière sur cette intéressante période de l'histoire d'Écosse qui va de 1561 à 1567.

Nous savons maintenant que la rupture de ce royaume avec Rome a eu pour causes principales : 1° la trop grande préoccupation de la reine régente, Marie de Lorraine, de rester fidèle à l'alliance française et d'assurer le mariage de sa fille avec le dauphin François, double soin qui lui fit négliger les intérêts religieux de l'Écosse et les rapides progrès de l'hérésie dans ce royaume; 2° la politique de Paul IV, qui, en se retirant brusquement de l'alliance française, abandonna à son triste sort la lointaine alliée de la France et paralysa d'avance l'action du cardinal Trivulce, envoyé à Paris avec pouvoir de nommer un visiteur pour toute l'Écosse.

Relativement au bruit, qui courut à cette époque, d'une ligue générale des puissances catholiques contre l'hérésie nouvelle, le P. Pollen explique comment ces rumeurs prirent naissance et s'accréditèrent; mais il montre en même temps que ces créations de l'imagination et du préjugé n'ont rien de commun avec la vérité historique.

Pie IV, successeur de Paul IV, fit peu de chose pour Marie Stuart. Les prétentions de Marie à la couronne d'Angleterre le laissaient indifférent; quant aux subsides dont elle pouvait avoir

besoin pour lutter contre l'hérésie, le pape les accordait plus que parcimonieusement. Il comptait surtout sur le Concile de Trente pour remédier aux maux présents de l'Église. Par son ordre, deux jésuites, les PP. de Gouda et Edmond Hay, ce dernier Écossais, se rendirent auprès de la reine Marie, et, après mille difficultés, furent reçus en audience le 24 juin 1562. Le pape invitait la reine à se faire représenter au Concile, envoyait aux évêques écossais des brefs de convocation, et demandait à la souveraine de prendre des mesures efficaces pour le maintien du catholicisme dans son royaume. Marie répondit qu'elle était prête à mourir plutôt que d'abandonner sa foi; mais que, circonvenue comme elle était par les principaux soutiens de l'hérésie, elle se trouvait dans l'impossibilité de rien tenter en faveur de sa propre religion. Le P. de Gouda reconnut les difficultés de la situation qui rendaient son séjour en Écosse fort dangereux, et il regagna le continent, sans même avoir été reçu, lui nonce, par l'évêque de Ross, qui, pourtant, habitait Édimbourg et avait été invité par la reine à donner audience à l'envoyé du pape. Un pays où les premiers pasteurs montraient si peu de zèle, était pour l'hérésie une proie facile. Marie Stuart ne se fit pas représenter au Concile, mais elle envoya son adhésion anticipée aux décrets de l'auguste assemblée. Le Concile avait à examiner deux questions importantes : Fallait-il excommunier la reine Élisabeth ? Devait-on reconnaître les droits de Marie au trône d'Angleterre ? L'empereur Ferdinand et Philippe II d'Espagne firent écarter cette dernière question. Quant à l'excommunication d'Élisabeth, le Concile n'osa se prononcer; les opportunistes d'alors demandèrent et obtinrent qu'on se bornât à excommunier les hérétiques en général.

Une question capitale pour l'Écosse, c'était celle du mariage de sa reine. Deux partis, entre autres, se présentaient qui pouvaient assurer le triomphe de la religion catholique dans ce malheureux pays. Que Marie épousât l'archiduc Charles d'Autriche ou don Carlos d'Espagne, l'hérésie était menacée, humiliée, ruinée; c'est ce que comprit le plus fourbe des ministres de la pauvre reine, lord Lethington. Il manœuvra si bien qu'il fit écarter les deux princes. L'indécision de l'empereur, d'une part; de l'autre, les perplexités du cardinal de Lorraine et de Pie IV firent tout manquer. Marie Stuart en fut réduite à épouser un proche parent, son cousin Darnley.

Ce mariage ne pouvait avoir lieu sans une dispense. La reine l'envoya demander à Rome, en même temps que des subsides, car elle n'en avait pas fini avec ses sujets révoltés; favorables d'abord, ils se montraient maintenant furieusement hostiles à l'union projetée. Au lieu d'attendre, selon sa promesse, le temps nécessaire à l'expédition de la dispense, Marie fit proclamer ses bans dès le 22 juillet, et célébra son mariage le dimanche suivant.

La conduite de la reine est-elle explicable ? Oui, car l'opposition des hérétiques écossais au mariage de leur souveraine grandissait chaque jour. Cette conduite est-elle excusable ? Le P. Pollen estime que Marie, ajoutant foi à une rumeur générale que la dispense était accordée, présuma l'autorisation de Rome; mais il fait remarquer que le pape dit à l'évêque de Dunblane, l'envoyé de Marie, « que s'il refusait la dispense, la reine probablement passerait outre et irait même jusqu'à mettre la religion en péril ». Le pape avait-il ses raisons pour parler ainsi, ou bien était-il mal renseigné; la question n'est pas résolue par les documents que nous avons en main.

Le 9 décembre 1565, Pie IV mourait. Son successeur, Pie V, inaugura une politique nouvelle et soutint de tout son pouvoir l'infortunée princesse. L'évêque de Mondovi, Vincenzo Laureo, patronné par le cardinal Hippolyte d'Este, qui était le chef du parti français dans le Sacré Collège, lui parut l'homme le plus capable de débrouiller les affaires d'Écosse et de porter remède à une situation critique, sinon désespérée. Il l'envoya, comme nonce d'Écosse, à Paris, où il serait mieux à même de se renseigner sur ce qui se passait à Édimbourg, en attendant qu'il pût se rendre dans cette ville. Méridional exubérant et d'une piété un peu tapageuse, Laureo savait voir et observer; sa religion était sincère, sa droiture incontestable, son dévouement à la cause de Marie Stuart loyal sans faiblesse et généreux sans compromission. Malgré ces qualités et ces talents, Laureo n'était pas l'homme des circonstances. Le pape reconnut bientôt lui-même qu'un Écossais pouvait seul, dans les présentes conjonctures, mener à bien l'œuvre délicate, et, par trois fois, il rappela dans son diocèse l'évêque de Mondovi, qui ne se résigna qu'à grand'peine à quitter Paris.

Partisan des mesures énergiques, sans être précisément éner-

gique lui-même, Laureo avait demandé à la reine d'Écosse de faire un coup d'éclat. Rizzio venait d'être assassiné par les lords protestants, conjurés avec Darnley, qui voyaient en lui un émissaire de Rome. Ce meurtre, il appartenait à la reine catholique d'Écosse de le venger. Qu'elle fît monter sur l'échafaud les assassins de son secrétaire, ou du moins l'un d'eux, l'odieux Lethington, on reconnaîtrait à ce signe qu'elle n'avait pas chancelé dans sa foi. Marie refusa de verser le sang de ses sujets. Le nonce députa auprès d'elle l'évêque de Dunblane et le jésuite écossais Hay. La réponse fut la même. Survint alors la nouvelle de l'assassinat de Darnley, et, bientôt après, celle du mariage de la reine avec le comte Bothwell. Si la sincérité de Marie était déjà, depuis longtemps, suspecte au nonce et au pape, elle le devint bien davantage quand on apprit que la reine d'Écosse, entraînée par sa passion, avait eu l'inconcevable faiblesse de faire célébrer d'après les rites protestants son union avec l'un des meurtriers de son époux, le divorcé Bothwell. Il est vrai que le repentir ne tarda pas à faire revenir la reine à de meilleurs sentiments et à une pratique fervente de sa religion ; mais son troisième mariage n'en est pas moins la faute la plus grave et la moins justifiable de sa vie. Aussi le saint pape Pie V, dans sa légitime indignation, cessa-t-il, pendant plus de deux ans, de communiquer avec celle que le P. Hay n'hésitait pas à appeler « la pécheresse », et dont Laureo allait jusqu'à dire « qu'il n'y avait plus rien à attendre d'elle ». Les terribles épreuves qui accablèrent la reine d'Écosse lui ouvrirent les yeux, et l'éclat de sa pénitence ne tarda pas à réparer l'éclat de sa faute.

Nous ne donnons ici qu'un pâle résumé de la belle et savante introduction par laquelle s'ouvre ce très curieux volume, digne assurément de figurer dans toutes les bibliothèques où l'on réserve une place de choix aux travaux les plus méritants et les plus consciencieux en matière de recherches historiques[1].

Adrien Houard.

1. La note de la page 24, en ce qui concerne les *pays d'obédience*, doit être modifiée comme il suit : *Pays d'obédience.* — Provinces qui n'étaient pas comprises dans les concordats, telles que la Bretagne, la Provence et la Lorraine. Pendant huit mois de l'année, le pape conférait de plein droit les bénéfices vacants. Les collateurs ordinaires n'en disposaient que pendant quatre mois. (Cf. Chéruel, *Dictionnaire des institutions de la France*, t. II, p. 960.)

GÉOGRAPHIE

Géographie agricole de la France et du monde, par J. du Plessis de Grenédan, professeur à l'École supérieure d'agriculture d'Angers ; avec une *Lettre-Préface* de M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française, président de la Société des Agriculteurs de France. Paris, Masson, 1903. In-8, xx-424 pages.

C'est un livre qui arrive à son heure, car il est le seul jusqu'à présent à répondre largement et complètement au programme de géographie agricole de l'Institut agronomique et des autres écoles d'agriculture de France.

Divisé en trois parties : la France, les colonies françaises, le monde agricole, il étudie dans chaque région les conditions naturelles et artificielles les plus propres à favoriser la culture : le sol, les eaux, les agents atmosphériques ; — les améliorations agricoles, l'outillage, les divers genres d'exploitation ; — les institutions qui favorisent ou entravent le commerce et l'industrie dans leurs rapports avec l'agriculture ; la répartition de la richesse. Vient ensuite, pour chaque pays, la description détaillée des cultures spéciales : la culture forestière, la culture industrielle, les cultures alimentaires ; puis l'élevage des bestiaux, la basse-cour, les insectes, le gibier et le poisson. Une conclusion très intéressante met en parallèle les ressources des différentes régions, tant dans le nouveau monde que dans l'ancien. Pour notre Europe, c'est la France, prétend-on, qui est la mieux douée de toutes, ne dépendant de l'étranger pour aucune denrée de nécessité première, et pouvant facilement tirer toutes les autres de ses colonies. Voilà de quoi encourager chez nos jeunes gens les vocations agricoles et l'amour de la terre. L'auteur n'y manque pas, et chaque fois que l'occasion se présente, il sait à la fois encourager aux initiatives nouvelles et montrer l'avantage des saines traditions qui peuvent encore être conservées.

M. le marquis de Vogüé, dans sa Lettre-Préface, met parfaitement en lumière le caractère propre de l'ouvrage, et la nouveauté du point de vue : « Vous avez extrait de la géographie physique, écrit-il à l'auteur, de la géographie politique et de la géographie économique, pour en former un faisceau harmonieux,

tout ce qui pouvait contribuer à éclairer le travail de l'agriculteur. Vous avez fait voir comment la constitution physique du sol, son altitude, son climat, aussi bien que sa constitution géologique, influent sur sa production ; comment les cultures et les modes d'exploitation s'imposent à chaque région, comment ils se distribuent sur la surface de la terre... Vous suivez l'action de l'homme dans ses créations successives, ses développements, ses déplacements ; vous le montrez faisant surgir du sol les plantes alimentaires et textiles, y fixant les races domestiquées pour satisfaire à ses besoins ou à son agrément, créant les industries agricoles, traversant les continents et les mers pour trouver des débouchés, suscitant en même temps la concurrence universelle et constituant ainsi le régime moderne dont la caractéristique est la solidarité de tous les marchés du monde et la divergence irréductible des intérêts internationaux... Chez vous, la spéculation scientifique n'a rien diminué de l'esprit rural, de même que l'habitude de promener votre regard et votre pensée sur toute la surface du globe n'a rien diminué de votre claire vision des intérêts de la France, de votre dévouement intelligent à sa prospérité. »

Inutile de rien ajouter à cet éloge. Il fait assez comprendre tout l'intérêt du livre. Ce n'est pas une nomenclature aride à la façon des géographies d'autrefois, c'est le récit des voyages à travers le monde d'un agriculteur expérimenté et compétent.

W. T.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT

L'abbé Ch. Dementhon. — **Petit Directoire du prêtre éducateur au sortir du séminaire.** Beauchesne, 1902. In-18, 116 pages.

Le *Petit Directoire* a reçu les éloges les plus autorisés. Il les mérite, ce qui ne saurait surprendre ceux qui connaissent l'auteur.

Les novices dans l'art d'élever les enfants chrétiens trouveront, dans ces pages si courtes, l'indication précise, sûre, complète de leurs devoirs. Rien n'est oublié, ni la science, ni la piété, ni le zèle, ni la discrétion, ni le travail, ni l'oubli de soi. Tout est dit avec la simple franchise que donnent toujours l'esprit de foi et l'expérience. Modestement, l'auteur s'adresse à des séminaristes d'hier, — *olim filiis, nunc fratribus*, comme il dit dans sa dédicace, — mais les vétérans les plus vénérables de l'enseignement ne recourront pas sans profit à ce mémento : quel bon examen de conscience il aide à faire sur ces grands devoirs de maître chrétien, qu'on ne remplira jamais assez; je veux dire avec une intelligence assez élevée, un cœur assez aimant, un dévouement assez absolu !

Paul Dudon.

L'abbé J.-B. Domecq. — **Mémento des Classiques français et de littérature française,** *à l'usage de la classe de rhétorique.* Tours, Cattier, 1902. 1 vol. in-12, 532 pages.

Voici la troisième et dernière partie de l'excellent *Mémento* signalé déjà par les *Études* dans leur tome LXXXIII (p. 714). Ce sont les mêmes qualités de précision, de justesse et de goût que dans les volumes précédents. Une table méthodique de tout l'ouvrage permet de retrouver rapidement les articles se rapportant à une même période de la littérature. Signalons aussi un tableau synchronique fort complet où les diverses œuvres de la littérature française sont rapprochées des événements politiques, économiques, artistiques, philosophiques et surtout des ouvrages littéraires étrangers : les élèves pourront ainsi d'un coup d'œil replacer chaque auteur dans le milieu où il a vécu.

Joseph Verguy.

Francisco Ginebra, S. J. — **Elementos de Filosofia, para uso de los colegios de segunda enseñanza.** 4ª edicion. Santiago de Chile, 1901-1902. 3 vol. in-8 de 358, 357, 413 pages.

Déjà, à deux reprises (*Partie bibliographique*, mai 1893, p. 332-333, et *Études*, 5 décembre 1899, p. 706), notre revue a loué les *Éléments de philosophie* du R. P. Ginebra. La quatrième édition, encore augmentée, qui vient de paraître, dit tout le succès de cet excellent ouvrage dans les pays de langue espagnole.

Lucien Roure.

QUESTIONS ACTUELLES

Costa de Beauregard. — **Courtes Pages**. Plon-Nourrit.

C'est avec ravissement que l'on parcourt ces pages tour à tour sereines, pittoresques, ironiques, indignées où le maître écrivain qu'est M. le marquis Costa de Beauregard évoque sous nos yeux, en des scènes d'actualité, ici des hommes d'aujourd'hui, comme M. Waldeck-Rousseau et M. de Sortony, l'un ministre, l'autre mari dernier genre ; plus loin, des hommes d'autrefois égarés en notre temps, tels le « Féodal » du premier récit, le P. Dorgère et le vaillant Carayon-Latour. Aux portraits succèdent des esquisses, des anecdotes. Opposé à l'histoire de « Kiki », boerophile de sept ans, cousin de Bob et de Jack, qui veut se battre contre les Anglais, le suicide de « Gamins tragiques », deux enfants élevés sans Dieu et sans loi, entre les pavés de Paris. Après l'émouvant journal d'une jeune femme, qui accepte la main d'un « vanné », le relèvement par la souffrance et par la foi de deux repentis, le commandant Hardoin de « l'Epave » et Madeleine de la « Résurrection ». Plus poignantes encore les histoires des « Deux Résignés » et de la petite sœur « Angèle », qui, chassée de son couvent par les décrets de Combes, dépourvue de tout moyen d'existence, tombe épuisée le long d'un grand chemin.

Il me faudrait citer aussi les curieuses « Complies de saint Marcel » chantées et dansées à Bayols, et la « Terreur aux champs ». « Depuis que M. Loubet a touché la province de son rameau d'olivier, y dit un des personnages, les anodines rivalités d'autrefois sont devenues des haines corses. Rien ne se dit, ne s'écrit plus, ne se pense plus là-bas qui ne soit prétexte à persécution... »

Mais à quoi bon m'étendre ? Ces intéressantes *Courtes Pages* auront bientôt leur place dans toutes les bibliothèques. Variété, intérêt, le nouvel ouvrage de M. Costa de Beauregard a d'autres mérites : une langue précise, vigoureuse; un style sans cliquetis, miroitement et prétention, mais d'une belle venue et d'une saveur toute française. Une autre qualité, enfin, supérieure à toutes les autres, c'est que l'œuvre est traversée d'un bout à l'autre par un souffle de foi et d'ardent patriotisme.

Elle est de Gœthe, cette parole : *Poète, occupe-toi de ton pays; là est le monde de tes pensées.* C'est du pays — et avec quelle anxiété — que nous parle l'auteur de *Courtes Pages*, et ses récits nous donnent une fidèle peinture de notre société française, abandonnée dans quelles mains, on le sait, et conduite, on ignore, vers quels abîmes. Le dernier mot pourtant est un mot de confiance : « C'est

par le *cœur qu'a survécu* la France », et l'auteur espère que par le cœur elle survivra encore. Fasse Dieu que son espoir se réalise !

HISTOIRE

L'abbé A. Durand. — *Un prélat constitutionnel*, **Jean-François Périer (1740-1824)**. Bloud, 1902. In-8, xix-677 pages.

Membre de l'Oratoire, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon, Jean-François Périer demeura, à peu près toujours, le même homme : instruit, pieux, de mœurs pures, *monarchien* en politique, janséniste et gallican en théologie, docile aux exigences du pouvoir civil, assez dédaigneux des droits du Saint-Siège.

Comme les intrigants et les indignes, quoique pour d'autres motifs, il adhéra joyeusement et fermement à la constitution civile du clergé. Cet écart fut le principe de toutes ses défaillances. Il nous fait voir qu'un ferme bon sens n'est pas toujours une lumière suffisante dans des temps troublés. Lorsque Daunou et ses amis prétendent introduire dans le gouvernement et dans l'éducation de l'Oratoire des innovations, Périer écrit librement que ce sont là « sottises » de jeune homme, « folie » qui passera. A la même date, dans les innovations autrement graves que les constituants entreprennent dans le régime de l'Église gallicane, Périer ne voit qu'un retour aux « principes purs et lumineux de l'Église primitive », une abjuration providentielle des « inventions ténébreuses des siècles d'ignorance ». Tant est subtile et profonde, chez les esprits les plus éclairés et les natures les plus calmes, l'influence des idées reçues dans leur milieu et leur temps !

M. l'abbé Durand marque exactement cette influence ; tout en appréciant les doctrines et les actes du prélat, comme la vérité le demande, il sait tenir compte des circonstances. — Son livre est bien informé, bien conduit, écrit agréablement. Peut-être la vivacité et la clarté du récit eussent-elles exigé, çà et là, le sacrifice de quelques pages. J'avoue, d'ailleurs, qu'il est difficile de choisir, sans excéder, les détails d'histoire générale qui sont indispensables à une biographie.

Que les supérieurs de séminaires recueillent, avec le même soin que M. Durand, les souvenirs de leur diocèse, et nous saurons un peu mieux comment finit l'ancienne Église gallicane, et quels furent les premiers jours de la nouvelle.

Paul Dudon.

Algar Griveau, juge honoraire au tribunal civil de Nevers. — **Etudes de biographie et d'histoire**. Tome II. Nevers, Cloix, 1902. In-8. 451 pages.

M. Algar Griveau, dont les *Etudes* signalaient l'an dernier (20 juillet 1901, p. 257) le recueil de travaux historiques en cours de publication, est mort à la tâche sur le deuxième tome (8 août 1902). Je suis heureux de saluer la mémoire de cet homme dé bien et de ce magistrat laborieux à qui

l'on doit un ouvrage encore utilement consulté sur la *Condamnation du livre des Maximes des Saints*.

Dans le présent volume, nous sommes en présence de *Daguesseau, avocat général au Parlement de Paris, procureur général, puis chancelier de France* (1668-1751). L'auteur l'étudie avec la même conscience que les personnages de ses précédents travaux, mais trop peut-être dans les sources imprimées. Il ne s'éloigne pas beaucoup d'ailleurs de Fénelon, car à propos de Daguesseau, il s'étend longuement sur le cardinal de Bouillon et sur sa disgrâce, occasionnée par son attitude dans l'affaire du *Quiétisme*. Sympathique à l'archevêque de Cambrai, M. Algar Griveau l'était aussi au cardinal abbé de Cluny. Contre Saint-Simon, il prend heureusement sa défense; mais dans l'affaire du cartulaire de Brioude et de Baluze, on peut se demander si ses conclusions tiendront contre les révélations ou plutôt les démonstrations définitives promises par M. de Boislisle. En tout cas, son ouvrage, moins agréable de forme que la récente plaquette de Félix Reyssié (*le Cardinal de Bouillon*), est plus sérieuse comme fond. On y reconnaît une plume juridique, ce qui, pour traiter Daguesseau et Bouillon, était presque de rigueur.

Henri Chérot.

A.-M.-P. Ingold. — **Moines et religieuses d'Alsace.** *Mabillon en Alsace.* Colmar, Hüffel, 1902. In-12, 107 pages.

Infatigable, l'abbé Ingold vient d'ajouter à sa collection de l'*Alsatia sacra*, une charmante plaquette sur le grand moine qui fut en son temps l'honneur et la lumière de l'ordre des Bénédictins. Mabillon n'explorait pas seulement les manuscrits, il voyageait beaucoup à travers les provinces et même au delà des frontières. Par deux fois il visita l'Alsace : la première en 1683, avec dom Michel Germain; la seconde en 1694, avec dom Thierry Ruinart. Il aimait cette région, ne se souvenant pas «d'avoir jamais vu pays plus beau et plus fertile». La relation de ces voyages a été depuis longtemps publiée et traduite; mais M. le chanoine Ingold a rencontré à la Bibliothèque nationale une cinquantaine de lettres qui la complètent, ainsi que des *Anecdota alsatica*. Avec son tour de main d'érudit expert à mettre en œuvre ses trouvailles, il en a tiré une jolie et savante étude terminée par un mot du cœur sur la mort (27 décembre 1707) du patriarche de la science bénédictine. Voilà qui forme un agréable appendice à Jadart, au prince de Broglie, à dom Besse, etc.

Henri Chérot.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Décembre 26. — A **Washington**, M. Roosevelt se récuse comme arbitre du différend entre le Venezuela et les Alliés : il propose que l'affaire soit portée devant le tribunal international de La Haye.

— En **Chine**, la garnison française de Shang-haï quitte la ville ; comme troupes européennes, il ne reste que les Allemands.

— Au **Natal**, M. Chamberlain trouve un accueil enthousiaste.

— Le ministre des Affaires étrangères de Russie, comte Lamsdorf, arrive à **Sofia** et est reçu par le président du Conseil des ministres ; il a une conférence sur la situation dans les Balkans avec les principaux chefs de partis.

27. — A **Sofia**, à la suite d'une retraite aux flambeaux en l'honneur du comte Lamsdorf, des Macédoniens, réunis devant le palais, remercient le tsar et invoquent l'appui de la Russie pour leur malheureuse nation. Le comte Lamsdorf remercie.

28. — A **Paris**, suicide du sénateur ministériel Garran de Balzan.

29. — En **Amérique**, l'Allemagne et l'Angleterre posent leurs conditions pour l'acceptation de l'arbitrage. Préalablement à l'arbitrage, l'Allemagne exige du Venezuela des excuses complètes et le payement de 1 500 000 francs ; l'Angleterre réclame seulement 200 000 francs.

30. — A **Vienne**, le comte Lamsdorf, après une longue conférence avec le comte Goluchowski, est reçu par l'empereur François-Joseph.

31. — A **Madrid**, le ministre des Finances maintient en vigueur pour 1903 le budget de 1902.

Janvier 1er. — A **Paris**, à l'Élysée, Mgr Lorenzelli, en présentant au président de la République les souhaits du corps diplomatique, proclame l'unanime sympathie des peuples pour la France à l'occasion de la catastrophe de la Martinique. M. Loubet remercie de « cette impression de solidarité humaine ».

— D'après le *Journal officiel*, les dépôts de fonds aux caisses d'épargne du 20 au 30 décembre se sont élevés à 3 101 247 francs, tandis que les retraits ont atteint le chiffre de 16 406 764 francs. L'excédent des retraits sur les dépôts, du 1er septembre au 30 décembre est de 157 134 504 francs.

— A **Vienne**, un arrêté impérial pris en vertu du paragraphe 14 de la Constitution, autorise la perception de tous impôts et droits pendant les six premiers mois de l'année, le budget n'ayant pu être voté à cause

de l'obstruction faite par l'opposition. — Le compromis austro-hongrois est arrêté entre M. de Szell et M. de Kœrber, non sans l'intervention de l'empereur et après une visite de l'archiduc-héritier à M. de Kœrber.

2. — A **Paris**, *la Croix* publie une circulaire ministérielle du 23 décembre, par laquelle M. Combes refuse de transmettre au Conseil d'État les demandes d'autorisation de nombre de religieuses appartenant à des congrégations autorisées, pour des établissements qui, d'après les déclarations et circulaires de M. Waldeck-Rousseau, n'étaient point soumis à cette formalité. Il s'agit presque uniquement d'écoles primaires libres fondées avant la loi de 1901, sous le régime de la loi de 1880. Un arrêté du préfet du département notifie à la supérieure de chacune de ces maisons que les religieuses doivent en sortir « dans la huitaine » sous peine de poursuites judiciaires, en vertu de la loi du 4 décembre 1902 (16 à 5 000 francs d'amende et emprisonnede six jours à un an). « Le refus d'autorisation s'adresse à toutes les œuvres qui constituent l'établissement visé. »

3. — A **Paris**, *le Gaulois* rapporte la déposition faite par le colonel du Paty de Clam le 11 décembre devant le juge d'instruction, M. Leydet : on y trouve certaines révélations sur les traductions de la dépêche Panizzardi et le rôle de la famille Humbert dans l'affaire Dreyfus.

4. — En **France**, élection de 98 sénateurs, 94 pour les départements de la première série, formant le tiers du Sénat, et 4 en remplacement de sénateurs décédés.

— A **Paris**, mort de M. Pierre Laffitte, professeur au Collège de France, chef de l'école positiviste, disciple d'Auguste Comte.

5. — A **Madrid**, mort de M. Sagasta, dernièrement encore président du Conseil des ministres.

6. — A **Constantinople**, l'Angleterre remet à la Porte une note diplomatique à propos de la permission accordée par le sultan à des torpilleurs russes de passer par les Dardanelles; elle prend acte de ce fait et réclamera, le cas échéant, le même privilège.

7. — A **Pau**, le tribunal correctionnel acquitte *le Patriote*, poursuivi pour campagne contre les caisses d'épargne, les éléments de délit faisant défaut.

8. — A **Barcelone**, grève des charretiers; les gendarmes ont dû intervenir, la garde civique est consignée.

— Au **Venezuela**, la réponse des Alliés aux propositions du président Castro lui est remise.

9. — Le conflit du **Venezuela** avec l'Allemagne et l'Angleterre semble toucher à sa fin, le président Castro acceptant les conditions des Alliés.

— En **France**, l'exercice budgétaire 1902 se règle définitivement par un déficit de 221 000 000 de francs, sans compter quelques crédits supplémentaires.

10. — A **Madrid**, comme le roi revenait de l'église, un certain Feito tira un coup de pistolet sur l'une des voitures de la cour : il dit avoir voulu tuer non le roi, mais le duc de Sotomayor. Personne n'a été atteint. Feito paraît être fou.

Paris, le 10 janvier 1902.

NOTE

Nous recevons de l'auteur de l'article « l'Église et l'Évangile » la note supplémentaire suivante, qui se réfère au commentaire de la citation de Caird, p. 159-160 :

Une application montrera la portée de cette critique. La théorie qui subordonne *toute* révélation à cette loi du progrès nécessaire de l'idée, ne va à rien moins qu'à rendre improbable, sinon impossible, la manifestation faite par Jésus-Christ lui-même de sa divinité. « Jésus est Dieu », voilà le dogme théologique[1]. Fort bien; mais cet énoncé formule-t-il le résultat d'un progrès absolu, l'acquisition d'un point de vue simplement *nouveau*? On pourrait le croire en lisant M. Loisy, puisque, d'après lui, si « la divinité du Christ... fut la seule manière de traduire à l'intelligence grecque l'idée du Messie[2] », cette idée du Messie elle-même ne semble pas aller au delà du rôle d' « agent unique du Royaume céleste », d' « agent principal et chef prédestiné » de ce Royaume, de « président de la société des élus[3] »; — société à venir et considérée comme prochaine. Ce concept impliquait-il une transcendance personnelle absolue du Messie? La *seule* interprétation légitime est-elle que Jésus est Dieu? On voudrait l'entendre dire clairement, et d'autant plus que les paroles, citées plus haut, de M. Caird, aussi bien que le rôle « essentiellement eschatologique[4] » attribué au Messie, donnent plutôt à entendre que non. Il faudrait pourtant s'expliquer : aucune considération d'opportunité ne saurait justifier le silence sur ce point. Jésus-Christ fut-il Dieu sans le savoir, ou sans avoir manifesté qu'il l'était? Question capitale, et qu'il semble qu'un théologien catholique ne devrait pas soulever sans y répondre nettement.

1. P. 144. — 2. P. 140. — 3. P. 53, 57. — 4. P. 53.

Le Secrétaire de la Rédaction : Louis ÉTIENNE.

Le Gérant : Victor RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, à Paris.

LE PROJET DE LOI CHAUMIÉ

CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

L'ÉGALITÉ DES GRADES

Le 6 novembre dernier, M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, apportait au Sénat un projet de loi sur l'enseignement secondaire, lequel abroge la loi Falloux et la remplace par de nouvelles dispositions. La commission sénatoriale, déjà chargée d'examiner une proposition de loi de M. Béraud sur la même matière, en a été saisie.

Ce projet a reçu du public, en général, un accueil bien meilleur qu'il ne le méritait. Moins mauvais que ce qu'on avait un instant appréhendé, présenté sous des étiquettes menteuses, s'appuyant sur des préjugés malheureusement trop répandus, propre à favoriser peut-être certains intérêts, bref, conçu et rédigé de manière à faire illusion, il n'a que trop réussi. La plupart n'y ont guère vu qu'une réglementation de la liberté d'enseignement, gênante sans doute, mais d'autre part avantageuse, et en fin de compte fort acceptable. Il fallait y voir un coup perfidement prémédité contre cette liberté, coup sinon mortel, du moins très rude et qui, en attendant qu'on l'achève, la laissera toute mutilée et languissante.

Peut-on espérer que ce projet soit repoussé ? N'est-il pas à craindre plutôt qu'il ne sorte de la discussion parlementaire que notablement aggravé ? Tout est possible avec des majorités de législateurs sectaires ou aux ordres de sectaires, qui semblent avoir pris pour règle de leurs travaux de ne jamais toucher aux libertés légitimes et bienfaisantes sans les restreindre, pas plus qu'aux impôts sans les aggraver.

Toutefois, faut-il se résigner d'avance à cette loi, la laisser venir sans la combattre, et se préoccuper seulement d'en tirer le meilleur parti possible ? Non, sans aucun doute. Pas plus dans les luttes politiques que sur les champs de bataille,

on ne gagne à jeter bas les armes : tant qu'on les tient et qu'on s'en sert, il peut y avoir un heureux revirement de la fortune. Souhaitons donc que, dans la presse aussi bien qu'au Parlement, la grande cause de la liberté d'enseignement soit défendue avec la vaillance et l'opiniâtreté qu'elle mérite, et que, pour commencer cette campagne, on s'applique à regarder de plus près le projet Chaumié qui engage la lutte contre cette liberté. Il importe de le juger à la lumière des vrais principes et non sous l'influence des circonstances, de le montrer tel qu'il est en réalité et non tel qu'a pu le faire paraître, à première vue, une apparente modération.

Que par là on réussisse ou non à l'écarter, toujours est-il qu'on obtiendra un très précieux résultat, inséparable d'ailleurs, dans cet ordre de choses, de toute énergique résistance : celui d'affirmer la vérité, et, si elle doit être opprimée dans la législation, de la faire triompher du moins dans les esprits sincères. Oui, dans cette œuvre de désorganisation sociale et politique que réalise le gouvernement actuel, il importe souverainement d'affirmer plus que jamais les principes violés, et de sauver au moins, à travers toutes les ruines qu'on amoncelle chaque jour, ce qui pourra, Dieu aidant, tout réparer et tout reconstruire : la claire notion du juste et de l'injuste. C'est un malheur que le droit soit méconnu ; ce serait un malheur plus grand encore qu'il ne fût plus connu, et, cette fois, un malheur irréparable. Voilà pourquoi les hommes politiques, les bons ouvriers de la parole ou de la plume, qui portent leur dévouement et leur talent partout où les appelle la défense d'une cause juste, serait-elle vaincue d'avance, font une œuvre si grande et si belle ; ajoutons : et si utile. Leurs insuccès ne sont qu'au dehors et pour un temps. Ils auront toujours empêché le mal de prescrire et c'est la première condition pour qu'il puisse être un jour dépossédé de tout ce qu'il usurpe. Puissent tous ceux qui veulent sincèrement le bien du pays s'inspirer, en dépit de tout ce qui peut arriver, de ces fortifiantes pensées, plutôt que des conseils de découragement et d'abandon ! Le projet Chaumié leur en offre une très engageante occasion.

Quelles sont donc les dispositions de ce projet ?

Quatre mots les résument :

1° Abrogation de la loi Falloux qui a donné la liberté d'enseignement, et cependant maintien de cette liberté, en apparence du moins ;

2° Garanties de savoir chez les maîtres, assurées par l'égalité des grades exigés pour l'enseignement libre comme pour l'enseignement officiel ;

3° Garanties de capacité professionnelle chez le directeur de tout établissement libre assurées par un certificat d'aptitudes pédagogiques ;

4° Contrôle effectif de l'État assuré par des inspections plus fréquentes et plus inquisitoriales.

Que valent ces dispositions ?

Renvoyons à plus tard la question de la liberté d'enseignement : il sera plus facile de voir ce qui nous en est laissé quand nous aurons étudié le reste du projet de loi.

ÉGALITÉ DES GRADES

I. — Nul ne pourra enseigner dans les trois plus hautes classes, sans le diplôme de licencié ; ni dans les autres, sans le diplôme de bachelier. Pour l'enseignement des langues vivantes, même dans les hautes classes, le diplôme de bachelier avec la mention « langues vivantes » peut suffire. — Dans les établissements libres de jeunes filles, des diplômes ou brevets équivalents sont exigés (art. 7 et 8).

Sur ce point le projet de loi a été trop peu, beaucoup trop peu discuté et attaqué. Bon nombre de partisans sincères de la liberté, et même de catholiques, ont pensé qu'il est juste et utile d'exiger pour l'enseignement libre les mêmes grades que pour l'enseignement de l'État.

Nous le déclarons, cette assimilation nous paraît être tout ce qu'il y a de plus contraire à la logique et à l'équité.

A-t-on réfléchi à toutes les différences qui séparent ces deux enseignements, ceux qui les donnent, ceux qui en supportent les charges, ceux qui y participent ?

Dans l'enseignement public, c'est l'Etat lui-même qui ouvre et offre ses établissements. Il a grand tort, à notre avis, de se faire ainsi maître de pension, surtout quand il a

déjà tant de peine à s'acquitter plus que médiocrement des fonctions qui lui appartiennent réellement. Mais enfin il se fait maître de pension ; et dès lors, c'est l'autorité souveraine, la magistrature suprême qu'il engage dans ses maisons d'éducation. Si elles échouent, c'est l'État qui échouera, c'est à lui qu'on s'en prendra, c'est sur lui que retombera l'humiliation d'un insuccès en face de rivaux plus heureux bien que plus faibles. Il doit donc à son propre honneur et à la conservation de son crédit de munir ses établissements de tout ce qui peut assurer leur succès, de ne leur refuser aucune des garanties, soit réelles, soit estimées pour telles, qui peuvent inspirer la confiance et sauvegarder sa responsabilité. Qu'il exige donc les grades de ses professeurs, puisque beaucoup dans le public font grand cas des grades. Du côté de l'enseignement libre, au contraire, l'établissement est ouvert par un homme, par un groupe d'hommes tout au plus, qui n'engagent que leur responsabilité personnelle et dont l'échec n'atteint en rien l'État, peut-être même le réjouit. Sans doute ces hommes doivent à leur conscience de n'admettre que des collaborateurs capables ; mais leur conscience leur dit en même temps que les maîtres capables peuvent se trouver en dehors des gradués et des diplômés ; ils ont donc le droit de ne point se préoccuper, ou fort peu, des diplômes et des grades. Pourquoi donc leur en faire une obligation ?

De plus, l'État ouvre un établissement avec les fonds publics. Pour bâtir ses lycées, quand il ne les prend pas tout bâtis par d'autres, on lui vote des millions ; des millions encore pour les aider à vivre, et on les vote libéralement. Il en est de même pour les collèges des villes. Or, comme tout administrateur honnête, l'État, administrateur de ces fonds publics, est obligé de prendre et de montrer qu'il prend les meilleurs moyens pour en assurer le bon et fructueux emploi. C'est bien le moins qu'il ne refuse pas cette consolation aux contribuables qui n'ont pas pu lui refuser leur argent. Et puisque les grades sont ou paraissent être la marque du bon professeur, il lui est permis de demander des grades à ceux qu'il emploie. Mais l'enseignement libre ne prend pas un sou dans la bourse des contribuables. Le bon usage de ses

fonds ne relève donc ni du pays, ni de l'État agissant au nom du pays. S'il relevait de quelqu'un, ce serait de ceux qui ont fourni cet argent : bienfaiteurs, actionnaires de sociétés, parents des élèves. Eux, pour laisser enseigner dans le collège qu'ils ont bâti ou qu'ils soutiennent, ils auraient quelque titre à réclamer les grades, s'ils n'y trouvaient d'autres motifs moins trompeurs de confiance. Mais l'État qui n'a pas mis une pierre dans ses constructions et qui ne met pas un sou dans son budget annuel, quel droit aurait-il de prétendre assurer, par ses exigences, le bon emploi de fonds qui ne relèvent en rien de son contrôle ? Les grades, d'ailleurs, coûtent cher. Les professeurs qui ont payé pour les acquérir, les font payer à leur tour. Si l'État, pour le bien public, impose ces mêmes charges à l'enseignement libre, que sur les fonds publics il aide cet enseignement, aussi bien que le sien, à les supporter ; mais il ne paraît point disposé à admettre cette conséquence, pourtant si légitime.

Autre différence encore. L'enseignement de l'État est une administration publique et ceux qui y participent sont des fonctionnaires. Or, l'État a le droit d'exiger pour les fonctions qu'il distribue les conditions qui lui paraissent utiles. A ces fonctionnaires de son enseignement, il fait une situation, il donne un traitement, il assure une retraite ; c'est une carrière honorable et avantageuse qu'il leur offre pour toute leur existence. On comprend qu'il mette ces avantages au prix qu'il lui plaît, au prix d'un diplôme s'il le veut. Mais aux membres de l'enseignement libre que donne-t-il, que promet-il ? Rien, absolument rien. De lui, ils ne tiennent ni les fonctions qu'ils remplissent, ni leur pain d'aujourd'hui ni celui de demain. Comment donc songerait-on à établir l'égalité pour les conditions onéreuses, là où pour les faveurs et les avantages règne une si complète inégalité ? Et que vaudra cette liberté de l'enseignement qu'on veut respecter, dit-on, si l'enseignement libre, qui ne jouit d'aucun des privilèges de l'enseignement officiel, doit en supporter cependant toutes les charges ? Il ne saurait en être ainsi. Le professeur de l'enseignement libre se trouve, vis-à-vis de l'État, dans une indépendance totale, ne demandant rien, ne recevant rien, mais possédant simplement ce droit inné, que tout

homme apporte avec lui, d'enseigner aux autres ce qu'il sait, lui, et ce que, eux, ils ne savent pas. M. Clémenceau, dans son discours de rentrée sur la scène politique[1], disait naguère : « Pour moi, ce droit d'enseignement est la conséquence fatale du droit de penser et de démontrer. » Paroles qui ont été approuvées bien haut et répétées par mille échos. Disons plutôt, en termes plus exacts, que quiconque possède une parcelle de vérité, a le droit de la communiquer à un autre, à deux, à trois, à cent autres ; tout comme quiconque a de l'argent dans sa poche a le droit d'en donner aux malheureux qui n'en ont pas. Il ne saurait y avoir moins de liberté pour secourir des intelligences privées de lumière, que pour secourir des entrailles privées de pain. Mais si la liberté d'enseigner est inséparable de la liberté de penser, inséparable de la possession du savoir, elle est aussi, comme cette liberté et comme cette possession, antérieure à tout examen et à tout grade. On peut penser et savoir sans diplôme ; on doit donc, sans diplôme, pouvoir communiquer aux autres ce qu'on pense et ce qu'on sait.

II. — Nous savons très bien ce qu'on répondra : il faut assurer par le grade la capacité du maître.

Tout a été dit sur la connexion, si facilement admise, entre le diplôme et la valeur du professeur. Les six volumes, par exemple, de la grande enquête faite, il y a trois ans sur l'enseignement secondaire, par ordre de la Chambre des députés, sont pleins de témoignages, surtout de témoignages d'universitaires, qui mettent en doute cette prétendue connexion, qui la nient, qui en plaisantent agréablement. A défaut de l'*Enquête*, on peut consulter le très instructif et très intéressant volume de M. de Lamarzelle, *la Crise universitaire*, où ces témoignages inspirent à l'auteur quelques pages des plus sensées et des plus piquantes de cet excellent ouvrage[2] :

Parce qu'on a subi avec succès des examens et des concours, dit l'auteur, s'ensuit-il nécessairement pour cela qu'on soit un bon pro-

1. Sénat, séance du 30 octobre 1902.

2. *La Crise universitaire d'après l'Enquête de la Chambre des députés*, par G. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan. Paris, Perrin, 1900.

fesseur ? Celui qui, il y a vingt ans, eût répondu *non* à la question ainsi posée, eût été traité d'arriéré et de barbare, tant était puissante alors la magie des diplômes. Combien on en est revenu ! On pourra s'en convaincre en lisant l'*Enquête*. Les universitaires y avouent avec la plus grande sincérité que le parchemin, les grades comptent pour fort peu de chose lorsqu'il s'agit de juger un professeur. Nous citerons :

M. Lavisse : « On devient professeur parce qu'on est licencié ou agrégé, et on peut être licencié ou même agrégé, et incapable de donner un bon enseignement. »

M. Favre, directeur du collège Sainte-Barbe : « Il est évident que les grades ne sacrent pas un professeur. On peut être agrégé et absolument incapable de bien faire une classe, et cela se voit très souvent. »

M. Buquet, directeur de l'École centrale : « Il y a énormément de professeurs qui ne savent plus professer. Ils savent tout, sauf leur métier. »

Nombre d'autres ont parlé de la même manière dans l'Université et au dehors. Tout récemment encore, M. le vicomte Melchior de Vogüé, invité à donner son avis sur le projet Chaumié, s'élevait avec autant de force que d'esprit contre cette loi des grades.

Le souci principal du ministre, écrivait-il, paraît être d'imposer l'égalité des grades universitaires à tous les éducateurs de la jeunesse. C'est-à-dire que nul ne pourra montrer le latin ou les mathématiques, s'il n'est licencié. Sur ce point, le projet ne rencontre guère d'objection : les libéraux s'approprient cette exigence ; les plus acharnés défenseurs des congrégations l'acceptent, de mauvaise grâce, mais ils l'acceptent. — Je n'y vois pour ma part qu'un préjugé qui ne résiste pas à l'examen, à la confrontation avec les faits. Que disent les faits ? Cette consécration du professeur émérite par le nombre de ses diplômes est une turlutaine relativement récente[1].

Et le brillant écrivain évoque le souvenir de ces maîtres solides et modestes, excellents professeurs, quoique dépourvus de grades, « qui ont formé pour une bonne part les hommes de grand savoir et de culture élégante qui continuèrent dans le monde, au siècle dernier, la prééminence de l'esprit français ».

Peut-on attendre le même service pédagogique et patriotique de ces légions de professeurs formés à coups d'examens ?

1. *L'Écho de Paris*, 17 novembre 1902.

Écoutons encore :

Vous resterez ainsi, mes maîtres, dans la pire tradition jacobine qui est en outre la tradition des pires despotes du vieil Orient. Vous réaliserez le rêve tyrannique de ces disciples de Rousseau, de ces lecteurs de Plutarque, égarés par le mirage d'une Sparte de fantaisie, qui voulaient confisquer tous les enfants comme une propriété d'État. Mais en réalité ce n'est point dans la légendaire Sparte que vous nous ramènerez, c'est à la Chine avec le fétichisme des grades et l'accaparement des enfants pour le mandarinat. Avec le reliquat des congréganistes exaspérés que vous ne pourrez jamais détruire radicalement, qui ouvriront des écoles sur nos frontières, vous vous rapprocherez chaque jour un peu plus de cette Chine, où tous les enfants reçoivent des mêmes maîtres le même type d'instruction pour le même service d'État, à l'exception de ceux qui sont élevés par des missionnaires étrangers. Vous achèverez ainsi d'isoler la France, comme un petit monde fossile et réactionnaire, dans cette civilisation moderne où l'Allemand, l'Anglais, l'Américain s'efforcent de former des hommes avec les méthodes de la liberté. Vous opposerez à ce type de civilisation vivante et envahissante le type de pétrification franco-chinoise qui paraît être votre idéal.

Oui, si le grade importe peu pour le professeur, il importe beaucoup pour l'avenir d'un pays comme la France que toute sa jeunesse ne reçoive pas la même formation de la main des mêmes maîtres, formés eux-mêmes par la même préparation des mêmes examens. Point de vue de la question des grades plus vaste et plus élevé, mais auquel nous ne pouvons nous attarder, malgré le très grand intérêt qu'il offrirait.

Tout ce que nous venons de dire, ou de répéter après d'autres, est l'affirmation de ce fait : il se trouve beaucoup d'excellents professeurs qui n'ont pas le moindre diplôme, et il se trouve beaucoup de lauréats de nos universités qui, tout couverts de diplômes, sont cependant de très médiocres ou même de fort mauvais professeurs. Rien de plus facile que d'indiquer la raison de ce fait. Le grade ne donne pas au maître sa valeur ; il la constate tout au plus, et encore ne peut-il constater qu'un seul des nombreux éléments qui la constituent, le savoir, ou plutôt un savoir déterminé. Mais les autres connaissances qui élargissent et élèvent l'esprit; mais la rectitude du jugement, si nécessaire pour former des intelligences; mais la méthode, la précision, l'art de communiquer ce qu'on sait; mais le sens de ce qui convient à de

jeunes cerveaux; mais le talent d'intéresser en instruisant; mais le don de s'imposer à une réunion d'enfants sans un excès de rigueur qui les paralyserait; mais le discernement des défauts et des qualités de l'esprit, les uns à corriger, les autres à développer; mais l'amour désintéressé de la jeunesse et le dévouement qu'inspire cet amour bien au delà du strict devoir, et le goût du métier qu'entretient ce dévouement; tout cela — et c'est cela surtout qui fait le professeur, et que serait-ce si nous considérions aussi l'éducateur! — tout cela, les diplômes ne le constatent en rien, pas plus qu'ils ne le donnent. Bien plus, les diplômes souvent combattent et affaiblissent ces précieuses qualités, sinon par eux-mêmes, du moins par les habitudes d'esprit qu'a laissées la préparation et par les prétentions qu'a fait naître le succès. Écoutons encore M. de Vogüé :

J'admirais ce brave homme l'ayant vu à l'œuvre, — un vieux professeur de province, pauvre en parchemins, mais riche des dons de l'esprit, du cœur, du caractère, qui font le bon éducateur, — et je pensais à quelques passages des *Lettres* de Taine. Vous les rappellerez-vous ? On ne me soupçonnera pas de tiédeur pour la chère et vénérée mémoire de ce grand ami. A vingt-trois ans, déporté au lycée de Nevers, au lycée de Poitiers, le jeune aiglon de l'École normale sentait frémir en cage ses larges ailes. C'était très naturel. Mais ils frémissent aussi, rétrospectivement, les pères de famille qui lisent ces pages où le professeur vomit son « dégoût » pour les petits « serins » dont il a la charge : « Des polissons que je mets en retenue et dont les devoirs me donnent la nausée. » Le jeune maître leur sacrifie à regret deux heures de sa journée pour l'argent de l'État, et se tient quitte de tout le reste vis-à-vis des petits « niais ». On peut croire sans témérité que ses fameux camarades, Prévost-Paradol et About, Weiss et Sarcey[1], n'avaient pas un moindre mépris pour leur tâche rebutante. Le ciel garde nos fils de ces futurs grands hommes, bardés de diplômes ! Quel père ne préférerait confier ses enfants au vieux prêtre, à l'universitaire obscur dont je parlais tout à l'heure ?

Sans doute, tous les aiglons qui sortent de l'École normale n'ont pas l'envergure de celui que nous venons de voir, impa-

1. Sarcey, débutant dans l'enseignement au collège de Chaumont, écrivait : « J'ai dans ma classe, rangés par ordre, onze jeunes cruchons de la plus belle espérance, ni hommes ni femmes, comme dit l'autre, tous chaumontais. » (Le *Journal de jeunesse de Sarcey*, dans *le Temps* du 15 janvier 1903.)

tient de prendre son vol. Ne faut-il pas même se demander s'il n'en sort que des aiglons? Mais qui ne sait que les prétentions ne sont pas toujours mesurées au vrai mérite? Parmi tous ces jeunes gens, recrues du corps universitaire, ne s'en est-il pas trouvé beaucoup d'autres qui, sans porter en eux un futur grand homme, grisés cependant par des succès d'école ou de concours, se sont pris à rêver de choses tout autres que leurs obscures fonctions, — que sais-je ? à rêver avant l'heure de haut enseignement, de gloire littéraire, de carrière politique, — et qui n'ont plus consacré à leur classe que les restes d'un zèle et d'un temps absorbés par un ouvrage en préparation, ou par une candidature en prévision? Hâtons-nous d'ajouter qu'en signalant cet inconvénient du culte des diplômes, nous déclarons ne le redouter que peu ou point pour ceux qui font de l'enseignement un apostolat, plutôt qu'un métier et une carrière.

A la suite de M. de Vogüé, nous avons été amené à parler de l'École normale. Ce qui s'y passe en ce moment offre un témoignage frappant en faveur de la thèse que nous soutenons. Une réforme s'accomplit dans cette école, ou, si l'on veut, une révolution et une transformation. De « petite université fermée » qu'elle a été jusqu'à nos jours, elle va devenir, ou plutôt on veut qu'elle devienne — ce n'est pas la même chose — un « véritable institut pédagogique ». A la suite des plaintes consignées dans l'*Enquête parlementaire*, sur le peu de formation professionnelle des normaliens, le ministre de l'Instruction publique a proposé cette réforme à la Chambre, et les députés, avec la compétence universellement reconnue qu'ils possèdent en ces matières, se sont empressés de l'approuver.

En somme, on veut ramener cette école à sa première origine et au but même qui lui donna naissance. D'après la Convention qui l'ébaucha et Napoléon qui l'organisa, elle devait apprendre à ses élèves « l'art d'enseigner ». En réalité, elle ne réalisa jamais sa destination pédagogique. « On y enseigna bien aux futurs professeurs les choses qu'ils devaient enseigner, mais on ne leur enseigna pas, ou on leur enseigna peu la manière de les enseigner. » (Aulard.) Rien n'y fit, ni les efforts de M. de Salvandy sous Louis-Philippe, ni ceux

de M. Fortoul sous le second Empire, ni toutes autres tentatives. De quoi se préoccupait donc l'école réfractaire ? De la culture personnelle de ses élèves et de leur préparation aux grades. Résultat : au bout d'un siècle on constate officiellement qu'ayant formé des licenciés, des agrégés, des docteurs, Dieu sait en quel nombre ! elle n'a pas, ou si peu que rien, formé des professeurs : ce qui prouve, si nous ne nous trompons, que pour le professeur le diplôme n'est pas tout, et même qu'il est peu de chose. Cette preuve expérimentale ne confirme-t-elle pas tout ce que nous avons dit[1] ?

Du reste, notre but n'est point de déprécier les diplômes, mais de combattre l'obligation de les prendre. Or, pour cela, quelque valeur qu'on leur attribue, il nous suffit d'avoir montré qu'ils ne sont nullement nécessaires. De là, en effet, découlent des conclusions bien fortes, nous semble-t-il, contre la loi des grades, et les voici.

Il est établi que les examens et les diplômes ne sont que des moyens très incomplets et très aléatoires de former comme de discerner les bons professeurs. Et déjà cela devrait suffire pour écarter un article de loi qui impose à tous les professeurs une obligation à ce point onéreuse. Elle ne serait légitime qu'autant qu'elle serait justifiée, et elle ne serait justifiée qu'autant qu'elle serait nécessaire : or, loin d'être

1. D'un mot, achevons cette histoire pour ceux de nos lecteurs qu'elle peut intéresser. Il paraît donc qu'on va, en copiant la Prusse, imposer aux jeunes normaliens, avant de leur confier une classe, une année « d'épreuves », de « stage », « d'éducation pédagogique », « d'entraînement professionnel », — ce sont les mots qu'on emploie, — et déjà on proclame la liste de dix-huit maîtres éminents, chargés de faire des conférences sur la pédagogie de l'histoire, sur la pédagogie de la géographie, sur la pédagogie de la philosophie, etc.; bref, sur douze pédagogies distinctes, et cela pendant une année entière ! Pauvres normaliens ! Pourquoi ne pas leur apprendre aussi à nager en leur faisant écouter, dans les amphithéâtres de la Sorbonne, bien loin de l'eau, de savantes conférences sur les lois et l'histoire de la natation ? Tout cela ne se pratiquera pas ou se pratiquera sans résultat sérieux. Après avoir fait peut-être trop peu, on va faire trop et le faire mal. Le but sera dépassé, ce qui est une des nombreuses manières de le manquer. Nous ne voulons point dire qu'il ne faut pas former le professeur, ou qu'on le forme assez en le jetant sans préparation dans une classe pour qu'il s'y débrouille tout seul, non; mais, entre cet excès en moins et l'excès en plus de la réforme normalienne, il y a un sage milieu qu'on aurait pu trouver sans aller s'inspirer hors frontière du *Probejahr* et du *Seminarjahr* d'Allemagne.

nécessaire, elle ne serait même pas utile dans sa généralité.

Mais il y a plus. Puisqu'il peut y avoir de bons professeurs dépourvus de grades, on peut affirmer qu'il y en a et qu'il y en aura toujours et même beaucoup. Toujours il se trouvera un grand nombre de ces hommes intelligents, studieux, dévoués à la jeunesse, professeurs nés, en un mot, autant qu'on naît professeur, mais qui ne se sont pas munis, n'ont pas pu se munir de diplômes et ne le pourront pas : les exigences de la vie ne leur ont pas laissé de loisirs; une direction qu'ils devaient subir les en a détournés; éloignés des Facultés, ils manquaient de ressources pour s'en rapprocher; bref, ces obstacles ou d'autres non moins fréquents les ont retenus loin des examens et des concours. Est-il sage, est-il équitable de priver ces professeurs de tout enseignement, et de priver l'enseignement de tous ces professeurs? Qu'ils soient exclus des établissements publics, soit, puisque l'État ne croit pas pouvoir se passer des grades. Mais que, du moins, ils puissent trouver pour ce qui est la consolation et même le gagne-pain de leur vie, un refuge dans les établissements libres.

Viendra-t-on nous dire que l'État n'a pas à se préoccuper de ces intérêts privés, alors que l'intérêt général demande qu'il constate la capacité des maîtres, de même qu'il constate celle des avocats et des médecins? Nous avons déjà dit ce que vaut, quand il s'agit du professeur, la constatation par le grade. Mais, de grâce, qu'on ne tranche pas des questions aussi graves avec des comparaisons trompeuses! L'avocat n'a rien à voir ici; car la justice appartient essentiellement à l'État, qui, par suite, a le droit d'imposer ce qui doit assurer chez les juges la pleine connaissance des causes. Or, pour cela, une défense solide, des débats sérieux sont indispensables. Mais, défense et débats ne seront tels que s'ils sont confiés à des hommes versés dans les lois et dans la pratique du barreau. Quant au médecin, la réponse est plus facile encore. Le médecin, quand il s'approche du malade, porte la vie et la mort sur ses lèvres et dans ses mains. A chaque instant, une ordonnance malheureuse, une opération mal conçue ou mal conduite, peuvent amener une catastrophe irrépa-

rable. D'un homme qui prétend exercer un art à ce point périlleux pour la société, ce serait folie à l'État que de ne pas exiger des garanties positives et tangibles, qu'il pourrait d'ailleurs exiger sans les donner lui-même. Mais du professeur, s'il est peu capable, tout ce qui peut arriver de pire, c'est que quelques enfants apprendront moins vite et moins bien l'orthographe et le latin. Il n'en vivront pas moins pour cela, ni peut-être moins heureux; et cela regarde leurs parents, qui sont libres de les confier à d'autres maîtres.

D'ailleurs, on a le droit d'être surpris que l'État se préoccupe tant de constater le savoir des professeurs libres, quand il se désintéresse à l'égard de ses propres professeurs de certaines autres constatations tout autrement importantes. Les doctrines philosophiques qu'ils enseignent à de jeunes chrétiens, les principes de conduite qu'ils leur insinuent, l'accord de la vie privée avec les fonctions et de l'exemple avec la mission éducatrice, l'État s'en inquiète-t-il beaucoup, hors les cas où l'opinion s'émeut? Il y aurait là pourtant de quoi satisfaire chez lui son instinct d'enquêtes et de contrôle, avant de le porter chez les autres. Qu'il laisse donc les directeurs des établissements libres apprécier le savoir des collaborateurs qu'ils emploient; qu'il laisse les parents, qui choisissent librement ces établissements, apprécier la valeur de l'instruction qui y est donnée. Parents et directeurs ne s'y tromperont pas longtemps. A l'œuvre, un professeur est vite et bien jugé dans un collège, et, à ses résultats, un collège est vite et bien jugé dans une contrée. L'État sait mieux que personne que telle école libre s'est acquis et a conservé dans tout le pays et au dehors une réputation exceptionnelle, sans que jamais on ait su, sans que jamais on ait eu la pensée de se demander si, parmi ses quarante maîtres, il se trouvait seulement une demi-douzaine de bacheliers. Voilà pour les établissements le contrôle infaillible et efficace, celui de leur propre fonctionnement. A ceux qui l'auront subi avec honneur ira la confiance des familles, et ils vivront de plus en plus prospères; les autres, bientôt délaissés, se réformeront ou disparaîtront. Et, dans chaque établissement même, on regardera comme savant le professeur qui sait former de bons élèves; ou si on veut le juger aux diplômes, ce sera aux

diplômes qu'il aura su faire conquérir, non à ceux qu'il a lui-même conquis.

Mais toutes les considérations que nous venons de développer, pour solides et convaincantes qu'elles soient, n'atteignent pas le nœud vital de la question. Revenons, pour y insister, sur l'argument fondamental qui doit la trancher. Cet argument se trouve dans l'idée même de la liberté d'enseignement. La liberté d'enseignement est un droit, nous l'avons dit : on le reconnaît, d'ailleurs, puisqu'on se défend avec soin de vouloir la supprimer alors qu'on en supprime tant d'autres. Il faut donc que l'enseignement, créé en vertu de cette liberté, soit libre au moins par quelque endroit. Par où le sera-t-il avec la loi Chaumié ? Déjà il ne l'était pas par la franchise et l'indépendance, puis qu'il était soumis aux inspections de l'État, lesquelles vont encore être réglementées, c'est-à-dire aggravées. Il ne l'était pas par le droit de sanction, puisqu'il ne peut lui-même faire subir à ses élèves un seul examen qui compte pour quelque chose. Il ne l'était pas par l'autonomie des cours et des méthodes, puisqu'il est forcé de subir, en vue des examens, tous les programmes fantaisistes que l'État rédige sans lui. Il l'était, du moins, encore pour le choix et la préparation de ses professeurs. C'était peu, mais enfin c'était quelque chose. Que le projet Chaumié soit voté, et cette dernière épave de liberté aura sombré à son tour. La liberté d'enseignement n'existera plus que de nom, nom hypocritement trompeur et cruellement ironique. Elle n'aura d'autre effet que de priver les établissements nés d'elle de toute participation aux gros budgets de l'instruction publique : effet par trop négatif, en vérité !

III. — Nous avons combattu le principe même des grades obligatoires, sans examiner en détail l'économie du projet. Il serait facile cependant d'y relever des dispositions, d'y prévoir des conséquences aussi contraires au bon sens qu'à l'équité la plus élémentaire. Signalons-en quelques-unes.

Voici le sort qui sera fait à bon nombre d'établissements libres, soit ecclésiastiques, soit laïques. Le directeur a vécu longtemps dans la maison ; il l'a fondée peut-être, y mettant sa

fortune et son existence; ou du moins de longs services, l'expérience et l'influence qu'ils lui ont acquises, la réputation dont il jouit dans la région, l'ont tout naturellement désigné pour être mis à la tête de l'établissement; il le dirige à la satisfaction générale. La loi Chaumié est promulguée. Il n'échapperait à ses rigueurs que s'il avait « plus de quarante ans d'âge et plus de cinq ans de direction[1] ». L'âge ne lui manque pas, mais il manque un jour à ce lustre fatal. Il faut qu'il parte, et avec lui le meilleur de ce qui assurait la prospérité de la maison, pour céder la place à quelque jeune licencié, qui n'apporte d'autre recommandation que son parchemin encore tout frais.

Autour de ce directeur, professeurs et surveillants, choisis et préparés de loin, attachés de cœur à l'établissement, sont unis entre eux, autant par une mutuelle sympathie que par leur dévouement à l'œuvre commune. C'est une famille plutôt qu'un groupement de collaborateurs, et tout y gagne en harmonie et en discipline, en force aussi bien qu'en douceur. Ceux qui ont vécu dans l'enseignement libre, quoi qu'il en soit de l'autre, savent fort bien que ce n'est pas là un rêve idyllique; et ils savent aussi combien ce caractère familial, des maîtres gagnant les élèves, contribue à l'ordre et au bon esprit; combien il facilite l'éducation et stimule le travail sérieux. Ce qu'il fait, cent diplômes ne le feraient pas. Mais la loi Chaumié exige des diplômes, et ne fait cas de rien en dehors des diplômes. Donc, ces professeurs doivent suivre le directeur dans son exil. Il faut reconstituer, avec des éléments nouveaux et disparates, l'édifice que le temps avait si bien cimenté. C'est la décadence et ce sera bientôt la ruine d'un établissement longtemps prospère et fécond. Après tout, c'est peut-être à cela que tendait en réalité cette loi, sans qu'on osât l'avouer.

Et pendant que l'établissement se meurt, que deviennent tous ces maîtres qui avaient cherché dans l'enseignement, bien plus encore que leur gagne-pain, l'emploi honorable et fécond de leur vie et de leurs talents? Où peuvent-ils aller et que peuvent-ils faire? La loi, il est vrai, leur accorde trois

1. Projet Chaumié, art. 23.

ans pour se munir des grades qu'elle exige. Trois ans pour passer un examen de licence, et d'abord deux examens de baccalauréat, avec l'intervalle réglementaire d'une année. C'est tout juste le temps matériel. Si on échoue une fois, si une maladie retarde, si d'impérieux devoirs d'état absorbent, on ne pourra pas arriver à l'échéance et l'on restera fruit sec à tout jamais. Et puis, est-ce bien entre trente et cinquante ans qu'on va prendre des inscriptions aux Facultés, qu'on plie son esprit et son travail aux multiples exigences de programmes encyclopédiques, que de maître on redevient élève?

Ces effets de désorganisation pourront n'être que temporaires ; en voici qui dureront autant que la loi et qui pourront se reproduire cent et mille fois.

Un professeur était ou devient bachelier. Le voilà en règle avec la loi Chaumié, du moins pour pénétrer au rez-de-chaussée de l'édifice pédagogique : il peut enseigner toutes les classes du premier cycle. Il les enseigne, en effet, et à la satisfaction constante du directeur et des familles, avec des succès croissant d'année en année. C'est un maître excellent et dont la valeur professionnelle dépasse de beaucoup les fonctions actuelles. Mais il vient d'enseigner la troisième : le second cycle, auquel il arrive, est pour lui un terrain fermé. Tout le monde voit, à n'en pas douter, que mieux que personne il y ferait merveille. N'importe, n'étant que bachelier, force lui sera de redescendre, remonter et redescendre encore son échelle des classes inférieures jusqu'à extinction de ses forces; ou plutôt jusqu'à extinction de son ardeur pour des travaux qui ne peuvent le mener à rien, de son zèle pour une classe qui lui est devenue fastidieuse, de son goût pour une carrière où il ne peut plus que vieillir sans avancer d'un pas. Mais il est intelligent et travailleur; qu'il se fasse donc recevoir licencié. Le peut-il? Il gagne sa vie au mois le mois; il aide ses parents avec le peu qu'il économise sur son maigre traitement, ou il paye les dettes contractées pour son instruction. D'ailleurs, l'établissement auquel il est attaché n'a pas le moyen de lui donner une de ces bourses de licence que, par la plus criante des injustices, l'État réserve et prodigue aux recrues de son corps universitaire. Pour lui, quelque excellent professeur qu'il soit, il est condamné ou à quitter

bien vite l'enseignement, ou à y dépérir bientôt de consomption. Par ces avortements, qui seront fréquents, des plus riches intelligences et des meilleures volontés, la loi Chaumié aura-t-elle bien mérité de la grande cause de l'enseignement?

Autre exemple qui ne sera pas plus à l'honneur de la nouvelle loi. Un élève, d'une intelligence remarquable, mais quelque peu capricieuse, s'est épris au collège et reste épris, après le collège, d'une science qui répond tout particulièrement aux aptitudes de son esprit, et, naturellement, absorbé par cette étude, il a négligé les autres. Peut-on lui en faire un grand crime, alors qu'on ne nous parle plus que de spécialité et de spécialisation? Le nouveau plan d'études veut que l'enfant commence à se spécialiser dès que, tant bien que mal, il sait s'habiller seul. Bref, notre jeune homme est devenu un chimiste de premier ordre, ou un helléniste hors de pair, ou un botaniste distingué. Mais s'il est cela, il n'est guère que cela, et le baccalauréat exige qu'on soit un peu de tout; il n'est donc pas bachelier, encore moins licencié. Le voilà à tout jamais banni de l'enseignement, même de l'enseignement de cette science préférée où il pourrait en remontrer aux maîtres. Sa supériorité dans cette science pourra lui ouvrir l'Institut et toutes les académies du monde, elle ne pourra pas lui ouvrir une classe d'adolescents. Il sera interdit au savant helléniste d'enseigner le grec, parce qu'il ne peut pas prouver qu'autrefois il a su un peu de chimie; au savant chimiste d'enseigner la chimie, parce qu'il ne conste pas qu'il puisse expliquer une fable d'Ésope; au savant botaniste d'apprendre à des enfants les éléments de la botanique, parce qu'il n'a pas appris ceux de l'astronomie, et, faute de pouvoir décrire la constellation de la Grande-Ourse, il lui sera défendu de décrire une fleur! La loi est formelle et ne fait pas d'exception : le diplôme ou pas d'élèves, même dans l'enseignement libre!

Tout cela est d'un bon sens et d'une logique à désespérer de la raison humaine. Et cela pourtant sera-t-il capable d'arrêter nos législateurs, insatiables de réglementation, d'investiture officielle, de nivellement légal, surtout de vexations sectaires!

Ajoutons une autre considération qui n'est pas sans valeur,

nous semble-t-il. Est-il bien raisonnable de faire dépendre l'exercice d'un droit inné et permanent tel que celui d'enseigner, d'une chose aussi arbitraire et aussi instable que notre système de grades universitaires ? Il y a trois ans, une campagne était faite pour obtenir la suppression du baccalauréat, premier grade et condition des autres, et nous pûmes nous demander un instant si cette campagne n'aboutirait pas. Malheureusement, elle a si peu abouti qu'au lieu d'un baccalauréat nous en avons maintenant une demi-douzaine. Mais l'engouement des diplômes n'aura qu'un temps. Surexcité encore par le nouveau plan d'études qui facilite le baccalauréat et par la loi Chaumié qui en étend la nécessité, il amènera la réaction qui suit tous les excès. La question de la suppression de ce baccalauréat ou d'une plus sage réorganisation des grades sera de nouveau posée et cette fois enfin résolue. Du coup, la loi Chaumié devra disparaître, ou être de fond en comble modifiée. Ne valait-il pas mieux laisser vraiment libre une liberté qu'on reconnaît, au lieu de l'enchaîner à des formalités capricieuses ? Et en attendant que le système des grades soit remanié, nous pouvons tenir pour certain que les conditions fixées pour les obtenir seront changées souvent et avant longtemps. Elles l'ont été vingt-cinq fois environ au cours du siècle qui vient de finir ! Or, ces changements, l'esprit sectaire que nous voyons à l'œuvre s'en mêlant, pourrraient aggraver la nouvelle obligation au point de la rendre insupportable. Est-il difficile d'imaginer, par exemple, comment on fermerait, pour un grand nombre de jeunes gens, surtout du clergé, l'accès à la licence ?

Avis à ceux qui, dans l'enseignement libre, prendraient trop facilement leur parti de la loi des diplômes.

IV. — Quand le projet Chaumié viendra en discussion au Parlement, ses parrains ne pourront pas se borner à dire, pour toute apologie, qu'il a été conçu au fond des Loges et réclamé par la *Ligue de l'enseignement* dans son dernier congrès[1]. Ce serait assez pour lui assurer les suffrages du

1. Cf. *Études*, 20 décembre 1902 : *La Ligue de l'enseignement et la liberté*, par Paul Dudon.

bloc ministériel; ce serait trop peu pour donner le change à l'opinion. Il faudra l'appuyer sur des raisons bonnes ou mauvaises. A défaut de bonnes, on en apportera de mauvaises qu'il est aisé de deviner, car nous sommes réduits à les deviner. L'exposé des motifs, très bref en général et plus encore sur ce point, ne renferme guère que trois lignes banales sur les grades. Donc, quels motifs fera-t-on valoir?

On dira qu'il faut relever le niveau des études en élevant le niveau de l'enseignement, et qu'il faut élever le niveau de l'enseignement en imposant les grades à tous ceux qui enseignent. Mais de quel enseignement parle-t-on ? Evidemment de l'enseignement libre, qui seul sera atteint et modifié par la loi des grades, déjà et de tout temps en vigueur dans l'enseignement officiel. Or, le niveau des études a-t-il baissé dans l'enseignement libre ? Ou n'a-t-il baissé que là ? Ou a-t-il baissé là plus qu'ailleurs ? Questions préalables qu'on ne daigne ni résoudre ni même poser. Sans chercher beaucoup, on trouverait la réponse dans l'*Enquête parlementaire*, dans les statistiques des examens et des concours aux écoles, dans l'histoire des progrès croissants de l'enseignement libre et des reculs, tout au moins des arrêts de l'enseignement d'État; enfin, dans la chronique des dépits, des menaces et des persécutions provoqués par le contraste de ces résultats. Et s'il est constaté que les études ont plus ou moins baissé dans les deux enseignements, pourquoi s'en prendre au nôtre seulement ? Pourquoi le soumettre à un expédient qui s'est montré de l'autre côté parfaitement impuissant à empêcher cette décadence ? Écoutons encore M. de Vogüé et bien d'autres avec lui; ce qu'il va dire rappellera, en le confirmant, ce que nous avons déjà dit nous-même de la valeur pédagogique des diplômes :

Aujourd'hui, pour faire une classe, il faut être licencié, agrégé, que sais-je encore ? Les études en sont-elles plus fortes ? Ayant eu à surveiller l'éducation de quatre garçons, je puis comparer le présent et le passé. Je suis en rapports avec nombre de professeurs, clercs et laïques, maîtres expérimentés de nos lycées ou de nos établissements libres. Chaque année je contrôle auprès d'eux mes impressions. Ils sont unanimes à constater un abaissement continu du niveau des études classiques. Je n'en ai pas rencontré un — je dis : pas un — qui m'ait répondu : La moyenne de ma classe est aussi forte qu'à l'époque

où je suis entré dans l'enseignement. Tous portent un témoignage contraire.

De fait, ce témoignage se retrouve partout dans l'*Enquête parlementaire*. Ainsi, à mesure que chez les professeurs les diplômes allaient se multipliant, chez les élèves les études allaient s'affaiblissant. Qu'il y ait entre ces deux faits une relation de cause à effet ou une simple coïncidence, toujours est-il qu'ils ne conseillent guère de demander aux grades le fortifiant dont les études ont besoin. Fortifier les études, ce serait possible, ce serait même facile ; mais à la condition de recourir à des moyens sérieux et non à des expédients bons à peine pour tromper ceux qui n'entendent rien à l'enseignement. Qu'on nous fasse des programmes sensés, de nature à faire travailler l'élève et à le faire travailler dans le sens d'une vraie formation ; que ces programmes, rompant avec les traditions de nivellement général, laissent du jeu aux initiatives et aux attraits individuels ; que le système des sanctions données aux études invite à monter au lieu de favoriser ceux qui veulent rester plus bas, comme le fait le nouveau plan d'études ; surtout que l'État, cessant enfin de jalouser et de traiter en ennemi tout ce qui ne relève pas directement de lui, regarde l'enseignement libre comme une partie de l'enseignement national, digne, elle aussi, ne serait-ce que par la salutaire concurrence qu'elle crée, de sa bienveillance et de son appui : qu'on agisse ainsi, et l'on verra dans dix ans si le niveau des études aura continué à baisser.

Autre raison, et très captieuse celle-là, qu'on ira chercher, pour appuyer le projet Chaumié, dans notre propre camp. On compulsera les débats des Chambres, on interrogera l'*Enquête parlementaire*, on fouillera la presse favorable à l'enseignement libre, et on fera parler bien haut des défenseurs de la liberté, des orateurs catholiques, des membres du clergé, s'accordant à dire que l'enseignement libre est prêt à subir, quant aux grades, les mêmes conditions que l'enseignement universitaire, prêt à renoncer à une exemption qui pourrait être traitée de privilège. Bien plus, on montrera l'enseignement libre allant de lui-même au-devant de la loi, et, de plus

en plus, peuplant ses établissements de professeurs pourvus même des plus hauts grades. Aurait-il bonne grâce à se plaindre d'une loi qui ne lui imposerait que ce qu'il pratique spontanément ?

Il ne sera pas difficile de répondre à de pareils arguments. Il est très vrai que nos polémistes et nos orateurs ont souvent tenu les propos qu'on nous oppose. Eh ! oui, tout comme le malheureux auquel on met le revolver sur la tempe en lui criant : « La bourse ou la vie », se déclare prêt à donner la bourse et la donne en effet. Depuis bien des années, l'enseignement libre sentait que son existence même serait bientôt menacée ; on le lui disait assez. Il se montrait donc disposé à sacrifier ce qui pourrait servir de prétexte à sa ruine. C'était sagesse et prudence, ou plutôt c'était instinct même de la conservation. Mais les renoncements que dicte cet instinct réduit aux abois ne sauraient justifier la spoliation. Et si on peut apporter les témoignages de quelques-uns de nos défenseurs qui prennent leur parti de la loi des grades avec des accents tout autres que ceux de la résignation, nous pourrions affirmer qu'ils font exception. Ils cèdent à une tendance, trop peu réfléchie chez les uns, trop réfléchie chez quelques autres, mais à coup sûr trop peu générale parmi nous pour nous être objectée. Cette tendance mériterait d'être plus clairement signalée, d'être discutée et appréciée. Mais nous serions entraînés trop loin de notre sujet.

Ce que nous avons dit des paroles, nous le dirons des actes. Il est parfaitement exact que l'enseignement libre s'est mis à se pourvoir de diplômes dans une assez large mesure. Depuis un quart de siècle, c'est-à-dire depuis que par la création de Facultés catholiques s'est trouvée facilitée pour lui la préparation aux grades, le clergé n'a pas cessé de présenter de nombreux sujets aux examens de licence, de doctorat, et même, ici nous constatons sans vouloir apprécier, aux concours d'agrégation universitaire. Les religieux enseignants ne sont pas restés en arrière, les Jésuites mêmes pas plus que les autres, et peut-être moins que les autres. Il est vrai que tout d'abord et pendant longtemps ces Jésuites ont dirigé de nombreux collèges, sans se mettre en peine des

grades et des diplômes, et, soit dit en passant, ce n'a pas été la période la moins prospère de leurs établissements. D'ailleurs, absorbés par le développement de leurs collèges, ils n'avaient pas le temps de rechercher ce luxe. On sait avec quelle libéralité, plus tard, Jules Ferry leur assura ces loisirs qui leur manquaient; ils les mirent à profit, et depuis ils ont continué.

Mais que prouvent ces faits ? Deux choses qu'on ne saurait retourner contre l'enseignement libre.

D'abord, que cet enseignement a été prévoyant. Mais parce qu'il a prévu de loin des coups médités contre la liberté et a commencé à se mettre en état de les parer, est-ce une raison pour les lui porter sans scrupule ?

En second lieu, que l'enseignement libre, opposé à toute sujétion forcée aux grades, n'est nullement dédaigneux des grades eux-mêmes. Il les prend volontiers, malgré l'injuste et pénible nécessité qu'il subit de les demander à un enseignement rival; mais il prétend ne les prendre que quand il veut et dans la mesure qu'il veut. Et cela, d'abord parce qu'il estime, nous l'avons déjà dit et redit, qu'on ne doit pas imposer à des professeurs une condition d'enseignement qui n'est jamais nécessaire pour bien s'acquitter de ces fonctions, qui n'est pas toujours utile, qui parfois serait plutôt nuisible. Ensuite, parce que ce serait faire peser sur l'enseignement libre les mêmes charges, et fort lourdes, que sur l'enseignement officiel, sans rien lui donner, pour l'aider à les supporter, de ce qui, aux dépens des fonds publics, est prodigué à celui-ci : loisirs, bourses d'études, bourses de voyages, situations favorables. Enfin, parce que, étant l'enseignement libre et privé à ce titre de toutes les faveurs de l'État, il n'accepte pas d'être privé aussi de tous les avantages de la liberté. La liste des choses qui deviennent obligatoires sous nos régimes de liberté n'est-elle pas déjà assez chargée pour qu'on n'y ajoute pas le diplôme obligatoire ? Cette nouvelle obligation aurait, il est vrai, un résultat productif, que nos ministres de l'Instruction publique peuvent bien avoir fait entrer dans les considérants secrets de la loi. A cela on trouverait des précédents. N'a-t-on pas dit que la nouvelle organisation des cours de médecine, d'après laquelle

la première année est consacrée à l'étude des sciences, avait été inspirée par le spectacle de certains amphithéâtres de plus en plus délaissés ? De même, en multipliant, bon gré mal gré, les candidats aux licences ès lettres et ès sciences, n'aurait-on pas voulu assurer un plus grand nombre d'élèves aux cours qui y préparent ? Calcul de boutique, sans doute, mais dont le projet Chaumié donne le soupçon tant il est peu étayé sur des raisons sérieuses. Et calcul révoltant : ainsi à l'élite de la jeunesse française on imposerait, non plus pour la défense du pays mais pour celle de l'Université, ce service obligatoire d'un nouveau genre, et l'enseignement libre devrait fournir son contingent annuel aux Facultés comme aux casernes !

Prévenons une dernière objection. Elle vient de tomber sous nos yeux dans un journal de province, mieux inspiré d'ordinaire que dans l'indulgence dont il fait preuve sur ce point à l'égard du projet Chaumié.

Il n'est pas de pays en Europe, écrit-il, où l'enseignement libre existe et où l'État n'ait astreint les maîtres chargés de donner cet enseignement à la production de diplômes parfois plus difficiles à obtenir que le baccalauréat et la licence elle-même. La Belgique, la Hollande, le Luxembourg, l'Espagne elle-même sont dans ce cas. Si l'Angleterre, chez elle, fait exception à cette règle, chacun sait que dans ses colonies elle ne tolère de collèges libres que moyennant la présence de professeurs pourvus de grades élevés [1].

C'est bien cela : les avocats du projet Chaumié feront le tour de l'Europe ou même du monde, et ils montreront partout, régnant en souveraine, la loi des diplômes. Comme si nous devions commettre une faute législative, parce que tels et tels peuples l'ont commise, alors surtout que nous en commettons tant d'autres qu'ils se gardent bien d'imiter ! Mais, dans ce long voyage, les documents qu'on recueillera ne seront pas tous de nature à nous déplaire. On trouvera d'abord des pays comme l'Allemagne où sévit dans l'enseignement, avec toute sa rigueur, le régime des grades ; mais où la liberté d'enseignement n'est point accordée. Passons ; il serait étrange d'aller prendre conseil, pour réglementer

1. *Le Nouvelliste, Écho de la Somme,* 11 novembre.

chez nous cette liberté, d'un peuple chez qui elle n'existe pas. On trouvera ensuite des pays où elle existe et soumise aux grades, mais ils ne sont pas en si grand nombre. Avec notre journal, nommons la Hollande, ajoutons l'Italie et l'Autriche qu'il omet; mais effaçons la Belgique, qu'il cite à tort, et, non sans quelques réserves toutefois, l'Espagne. Quant au Luxembourg, de quelque poids qu'il doive peser dans la balance, nous ne sommes pas assez renseigné pour nous prononcer. Enfin, sans avoir à chercher beaucoup, on trouvera aussi des pays où l'enseignement libre existe sans être astreint aux grades : tels les États-Unis et, si nous ne nous trompons, les autres États des deux Amériques; telle, sauf quelques restrictions, l'Espagne ; telles la Belgique, la Suisse, l'Angleterre, la France jusqu'à ce jour. Ce ne sont pas exemples négligeables.

On nous dit que l'Angleterre, qui n'exige pas de diplômes chez elle, en exige dans ses colonies. Cela prouverait simplement que, à son avis, l'enseignement n'a besoin de ces lisières que chez les races où il n'est pas encore sorti de l'enfance. Serait-ce bien ce principe que M. Chaumié aurait voulu appliquer à la France ? Mais l'affirmation va au delà de la vérité. Dans la grande colonie anglaise de l'Inde, par exemple, chacun peut, sans diplôme, ouvrir un établissement d'instruction et y donner l'enseignement. Les diplômes ne sont nécessaires que si l'on veut jouir de certaines faveurs, dont on ne peut guère se passer, nous l'avouons. Mais si on prétendait tirer de là un argument contre nous, nous lui opposerions un fait récent qui en infirmerait singulièrement la valeur. Voici ce fait :

Les missionnaires jésuites, qui dirigent dans ces mêmes Indes plusieurs grands collèges, trouvaient cette sujétion aux grades trop onéreuse pour eux. Leurs jeunes religieux, arrivant d'Europe déjà formés par les études régulières de leur ordre, devaient encore, tout en s'acclimatant et en s'initiant aux langues du pays, subir, d'après des programmes nouveaux, une série d'examens qui absorbaient leurs meilleures années : perte irréparable de forces aussi bien que de temps, dans une contrée où le climat émousse vite la vigueur et abrège d'ordinaire la période active de la vie. Les supé-

rieurs de ces missions adressèrent au gouvernement anglais une requête, à l'effet d'obtenir que les études, faites par ces religieux d'après les usages de leur ordre, fussent regardées comme l'équivalent des grades et assurassent à leurs collèges les mêmes avantages. Ce fut accordé (juin 1896). Plus encore que cette libérale concession, la raison qu'invoquait le gouvernement pour la justifier mérite d'être connue. Nous traduisons textuellement :

La Compagnie de Jésus a mis en œuvre, avec un plein succès, pendant trois cents ans, sa méthode de formation pour ses sujets, et a été généralement reconnue comme occupant un rang très élevé parmi les corps religieux pour l'excellence de son système d'éducation. Elle a donc une haute réputation à conserver, et l'on peut lui laisser le soin de veiller à ce que les aptitudes de ceux qu'elle choisit comme maîtres ne descendent pas au-dessous du niveau élevé qu'elle a atteint par le passé. Ainsi, la Compagnie se présente comme un corps enseignant à qui l'on peut s'en remettre du choix, de la formation et de la garantie de ses professeurs.

Ce fait suggère quelques observations sur lesquelles nous finirons. Il prouve d'abord que l'Angleterre, même dans ses colonies, n'est pas si intransigeante sur l'article des diplômes. Il prouve de plus que les Anglais, assez jaloux, on le sait, du succès de leurs affaires, ne craignent cependant pas d'attribuer quelque valeur à des garanties qui ne sont marquées à l'estampille de l'État.

Enfin il prouve que ce gouvernement, longtemps persécuteur si violent des catholiques en général et des Jésuites en particulier, auteur à leur égard de tant d'horribles lois d'exception, a sincèrement reconnu, tout protestant qu'il est, que c'était là une politique aussi malhabile que criminelle, et que la législation est faite pour procurer le bien de tous les citoyens, non pour servir à persécuter les uns à la satisfaction des autres.

Pour son bonheur, puisse cette nation ne jamais recommencer ce qu'elle fit autrefois ! Et, pour le sien, puisse sa voisine, nous voudrions dire ne pas le commencer à son tour ; mais, hélas ! déjà il faut dire : puisse-t-elle ne pas le continuer !

R. DE SCORRAILLE.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DE BEYROUTH

Dans un article sensationnel publié par le *Journal de médecine de Paris*, le docteur Lutaud s'émeut et essaye d'émouvoir ses lecteurs à l'idée que « les nombreux gradués de notre Faculté de médecine de Beyrouth, recueillis dans la population famélique du Levant, ne tarderont pas à envahir le territoire national ».

Je n'aurais attaché aucune importance à cet article, s'il n'avait été plus tard reproduit et commenté par quelques journaux politiques tels que *l'Aurore*, et si certains renseignements qui m'arrivent de divers côtés ne m'autorisaient à croire à l'organisation d'une campagne de presse contre une institution que le gouvernement français veut bien soutenir et encourager.

Dans ces conditions, il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt ni utilité de réunir quelques documents qui permettent d'apprécier à leur juste valeur les arguments mis en avant par le *Journal de médecine de Paris*. Dans ce but, je me suis livré à une enquête très minutieuse relative aux critiques qu'il formule et aux craintes qu'il exprime. C'est le résultat de ce travail que je voudrais faire passer sous les yeux des lecteurs des *Études*.

I

La Faculté de médecine de Beyrouth a été fondée en 1883. Elle a donc près de vingt années d'existence. C'est là un espace de temps suffisant pour apprécier son œuvre et pour juger, en toute connaissance de cause, les tendances de ses élèves. Or, malgré le droit d'exercer en France, que confère son diplôme, *trois* de ses élèves seulement sont installés sur le territoire français[1].

1. Ce sont : MM. Massad Prosper, à L'Estaque-Saint-Henri, banlieue de Marseille; Bellamaa Tewfik, à Marseille; Rahmi Chérif.

Contrairement à l'affirmation du docteur Lutaud, aucun médecin de notre Faculté n'est installé en Algérie, pas plus qu'en Tunisie ou dans une des colonies françaises.

On peut donc dire, en se basant sur une expérience d'un nombre respectable d'années, que les élèves de la Faculté de Beyrouth n'ont aucune tendance à « venir disputer la maigre pitance que se partagent déjà un trop grand nombre de médecins français »; et s'il restait à ce sujet le moindre doute, il suffirait de rappeler que quinze de nos étudiants, qui ont été passer leurs derniers examens et se faire diplômer en France, à un moment où l'on conférait encore aux étrangers un diplôme donnant le droit d'exercer la médecine sur le territoire de la République, sont revenus ensuite s'installer dans leur pays[1].

Ce chiffre montre mieux que tout autre argument l'attachement que le médecin syrien conserve pour son pays natal; il nous permet de croire que le docteur Lutaud a quelque peu sacrifié à la rhétorique quand, s'adressant au public médical, il s'écrie : « Vous allez être débordés par une population bigarrée qui abandonnera les côtes désolées de l'Asie Mineure pour s'établir sur les bords riants de la Seine et de la Loire! »

Cette exclamation, outre qu'elle a le tort de ne reposer sur aucun fait précis et même d'altérer un peu la vérité, permet en plus de supposer que son auteur a laissé surprendre sa bonne foi géographique ou qu'il veut, de parti pris, en imposer à ses lecteurs. Parler, comme d'un fait universellement connu, « des côtes désolées de l'Asie Mineure », de cette riche et verdoyante Anatolie, dont les innombrables forêts fournissent des bois de construction et de menuiserie à tout le

1. Ce sont : MM. Soppovich Dimitri, et Haïdar Hussein, Faculté de Paris, à Damas; Duba Charles, Faculté de Lyon, à Homs; Alam Jean, Faculté de Paris, à Raskifa (Liban); Dayeh Négib, Faculté de Paris, à Zghorta (Liban); Mandour Joseph, Faculté de Paris, à Broummana (Liban); Geagea Mansour, Faculté de Paris, à Bcharré (Liban); Gorayeb Scandar, Faculté de Paris, Le Caire; Eddé Joseph et Lakah César, Faculté de Paris, à Alexandrie; Eddé Négib, Faculté de Paris, Le Caire; Hobéïka Assad, Faculté de Lyon, Le Caire; Balladur John, Faculté de Paris, à Smyrne; Khouri Joseph, École de pharmacie de Paris, Le Caire; Mugnier Ferdinand, École de pharmacie de Paris, à Alexandrie.

littoral oriental de la Méditerranée, de cette Anatolie dont les cités populeuses s'appellent Smyrne (180 000 habitants), Brousse (70 000), Césarée de Cappadoce (60 000), Alep (150 000), Scutari (75 000), Orfa (40 000), Diarbékir (45 000), Adana, Antioche, Angora, Magnésie, etc., c'est se montrer peu difficile dans le choix de ses arguments.

Mais cela n'a qu'une importance secondaire, pour l'excellente raison que notre Faculté de médecine qui, pour des motifs que j'indiquerai plus tard, a, jusqu'à présent, concentré toute son action en Syrie, dans le Liban et en Égypte, n'est représentée actuellement en Asie Mineure que par deux de ses élèves[1], qui, l'un et l'autre fixés à Smyrne, se déclarent très contents de leur sort et ne paraissent pas se douter que l'opulente cité où ils exercent leur art fasse partie d'une contrée particulièrement déshéritée.

Le docteur Lutaud commet encore une inexactitude quand il écrit : « Les fruits secs de nos Facultés peuvent se rendre à Beyrouth et y faire leurs études médicales; ils y trouveront les avantages suivants : pas de baccalauréat, pas de P. C. N., pas de service militaire. Avis aux familles pourvues de cancres. »

La vérité est que, si les fruits secs des Facultés françaises se présentaient à la Faculté de Beyrouth, on ne les y recevrait pas; pas plus qu'on n'y recevrait les élèves les plus brillants des mêmes Facultés; pas plus qu'on n'y recevrait, à aucun titre et sous aucun prétexte, les élèves ou les docteurs appartenant à une Faculté étrangère, quelle qu'elle soit. Il me suffira, comme preuves à l'appui, de mentionner les faits suivants :

En mai 1899, M. le docteur Schalit, de la Faculté de Genève, désire obtenir le diplôme de la Faculté de Beyrouth, parce qu'il donne le droit d'exercer la médecine en France. Refus. (Conseil de la Faculté du 18 juin.)

En août 1899, M. le docteur Raplick, de Berlin, demande à payer les seize inscriptions, à subir tous les examens et à en payer tous les droits, afin d'obtenir le diplôme de la Faculté

1. Un pharmacien, M. Perpignani, et un médecin, le docteur Balladur.

de Beyrouth. Bien qu'il proteste que ce diplôme, dans son intention, ne lui servira pas pour exercer en France, sur le simple soupçon que c'est là le but qu'il poursuit, on rejette sa demande. (Conseil du 14 octobre 1899.)

Le 9 mai 1899, M. Albert Pyère de Bonssuges, fils de l'ancien député du Gard, demande à faire ses études à la Faculté de médecine de Beyrouth. On lui donne la raison que la Faculté a été créée pour les indigènes, qu'on ne répond pas qu'il puisse obtenir le diplôme français et on le refuse.

Le 25 août 1899, un des anciens élèves du collège des Pères Jésuites d'Avignon, qui ne donne pas son nom, demande, par l'intermédiaire d'une tierce personne, à venir faire ses études de pharmacie à Beyrouth. Il est refusé pour les mêmes raisons.

Le docteur Lutaud commet encore une erreur quand il affirme qu'il suffirait de faire ses études médicales à Beyrouth pour être dispensé du service militaire. L'article 50 dispense, il est vrai, du service militaire tout Français résidant en Orient et ayant, depuis l'âge de dix-huit ans, une occupation nettement déterminée, mais à la condition qu'il ne s'installera pas en Europe. Le jour où ce même Français, étudiant en médecine ou non, voudrait séjourner plus de trois mois en France, il lui faudrait alors répondre à toutes les exigences de la loi sur le recrutement. On ne voit donc pas ce qu'un étudiant français, voulant exercer la médecine en France, gagnerait à se faire inscrire à la Faculté de Beyrouth, en admettant, bien entendu, que la chose lui fût possible.

Il n'aurait pas, il est vrai, à présenter un diplôme de bachelier, puisqu'il n'y a pas en Syrie de jury pouvant le délivrer, mais il devrait arriver muni du diplôme équivalent délivré par l'Université de Beyrouth, ou subir, avant d'être admis à la Faculté de médecine, un examen spécial devant un jury nommé par le consul général de France et ayant, par conséquent, la sanction officielle; et il est probable qu'il éprouverait certaines difficultés à mener à bien sa version et sa dissertation arabes.

Il n'aurait pas à subir les épreuves du P. C. N.; mais par

une adaptation spéciale, les matières de cet examen sont enseignées dans une première année d'études qui leur est exclusivement consacrée.

Enfin le docteur commet une nouvelle inexactitude quand il dit que la Faculté de Beyrouth a l'inconvénient de priver les médecins français des positions qu'ils occupaient autrefois dans les diverses régions de l'Asie Mineure. Dans toutes ces régions il n'y a jamais eu, avant l'existence de la Faculté de Beyrouth, qu'un seul médecin français. Il appartient à la médecine navale; c'est le médecin sanitaire de France à Smyrne, qui est en même temps médecin de l'hôpital français, et à qui la Faculté de médecine ne peut avoir porté aucun préjudice.

En Syrie et en Palestine, il y avait, avant la création de la Faculté de Beyrouth, deux médecins français : le médecin sanitaire de France résidant à Beyrouth, et le médecin du consulat français à Jérusalem, qui est en même temps médecin de l'hôpital français. J'ai l'honneur d'être le premier; quant au second, je ne vois pas trop en quoi notre Faculté de médecine peut lui nuire, puisque aucun de ses élèves n'est fixé à Jérusalem.

II

Voilà ce qu'une minutieuse enquête permet de répondre aux allégations de M. le docteur Lutaud.

Et puisque, dans son article du *Journal de médecine de Paris,* le docteur Lutaud, après avoir formulé des critiques, oublie de mentionner les services rendus par cette Faculté, envers laquelle il se montre si injustement dur, je crois utile de rappeler que cette Faculté fut créée pour combattre et paralyser l'influence d'une école de médecine anglo-américaine, fondée à Beyrouth vingt ans avant elle.

Lorsque, en 1883, notre Faculté ouvrait ses portes, l'école anglo-américaine battait son plein. Elle comptait, dit-on, quatre-vingts élèves, et avait peuplé la Syrie et le Liban de ses jeunes docteurs. *The Lancet* était le seul journal médical connu, et c'est autour du consul général d'Angleterre que se pressaient, dans les circonstances solennelles, les jeunes

représentants de la science médicale, destinés à diriger et au besoin à soulever l'opinion publique de toutes les villes et des moindres villages du territoire libanais où se répandait leur activité. C'en était fait de notre prépondérance séculaire en Syrie si, par une exacte et rapide appréciation des choses, Gambetta, en même temps qu'il avait vu le danger, n'avait essayé de le conjurer. A l'École de médecine anglo-américaine il opposa une Faculté française, et, comprenant que le gouvernement de la Sublime-Porte n'accepterait jamais qu'une Faculté d'État, dépendant directement d'un département ministériel français, fût établie sur le territoire ottoman, il en confia l'administration à des missionnaires qui avaient déjà rempli le Liban d'écoles où l'on apprenait à connaître et à aimer la France, et qui, quelques années auparavant, avaient fondé à Beyrouth une remarquable université.

Aujourd'hui, après vingt ans d'existence, de travail et de lutte, on peut juger si les résultats n'ont pas dépassé les plus ambitieuses espérances. Le français est parlé dans les plus intimes recoins des derniers villages libanais; indépendamment des vingt-cinq journaux médicaux français arrivant ici par l'intermédiaire de la Faculté de médecine, le bureau de poste de Beyrouth a reçu à lui seul, l'année dernière, cinquante-cinq mandats d'abonnement pour des journaux français de médecine.

C'est auprès de leurs maîtres, c'est aussi auprès du consul général de France que nos jeunes docteurs, une fois établis, vont puiser les éléments de leurs convictions politiques; si bien que, lors du passage de l'empereur d'Allemagne en Syrie, il a suffi d'un mot, de l'expression très atténuée d'un simple désir, pour que le Liban tout entier, obéissant comme à un mot d'ordre, crût devoir, en signe de protestation, se coucher à la lueur des étoiles, de crainte que les lumières habituelles ne fussent, dans l'éloignement des rivages, interprétées comme des marques de réjouissance destinées à fêter l'arrivée du monarque étranger.

Mais ce n'est pas tout. Pendant que ces choses se passaient en Syrie, un autre danger, venant du sud, menaçait la méde-

cine française. L'École de médecine du Caire, fondée sous le règne de Méhémet-Ali par notre compatriote Clot Bey, et qui, pendant de nombreuses années, avait eu un directeur et des professeurs français, subissait une transformation profonde. Sous prétexte de réorganiser l'enseignement et d'y introduire les réformes rendues nécessaires par les progrès des sciences, un décret du khédive avait nommé un directeur et des professeurs anglais. Nous perdions ainsi, en Égypte, un puissant moyen d'influence. Ce fut la Faculté de Beyrouth qui, en partie, répara le mal. Les jeunes Égyptiens vinrent s'y inscrire, et, depuis lors, un grand nombre de médecins ayant reçu notre diplôme se répandent en Égypte, emportant avec les traditions de la médecine française une inaltérable gratitude envers la nation qui les a mis à même de les acquérir. Déjà vingt-trois d'entre eux sont installés au Caire, dix à Alexandrie; d'autres sont à Minieh, d'autres à Mansourah, d'autres à Damiette; bref, malgré tous les avantages accordés aux élèves sortant de la Faculté de médecine du Caire, l'Égypte aura un contingent imposant de médecins fidèles à la tradition et au souvenir de la France.

Voilà ce qu'ont pu faire ces professeurs auxquels le docteur Lutaud reproche de n'avoir « justifié par aucun concours les connaissances techniques nécessaires pour l'enseignement de la médecine ». Il ne sera peut-être pas superflu d'ajouter que ces professeurs, anciens internes des hôpitaux, ont su faire couronner plusieurs de leurs travaux par l'Académie de médecine et par l'Institut; que deux d'entre eux sont aujourd'hui correspondants de l'Académie de médecine, et que les différents inspecteurs que le ministre de l'Instruction publique a envoyés à Beyrouth diffèrent d'avis à leur sujet et au sujet de leurs élèves avec le docteur Lutaud. Il ne sera pas inutile de dire également que, grâce à la notoriété qu'ils ont su acquérir en Syrie, ce n'est plus aujourd'hui à des médecins anglais ou allemands, mais à des médecins français que viennent s'adresser les malades qui, tous les jours, nous arrivent de Jérusalem, de Jaffa, de Tyr, de Sidon, de Saint-Jean-d'Acre, d'Alep, de Tripoli, de Damas, etc.

Mais tout cela n'a pas suffi à satisfaire les légitimes ambitions de ces professeurs « improvisés ». Ils ont résolu de faire en quelque sorte de leur faculté *la Faculté de médecine de l'Orient*. Et voilà qu'ils paraissent devoir réussir! Déjà des élèves leur arrivent d'Anatolie, de Constantinople, des Iles grecques, de la Haute-Égypte, des confins de la Mésopotamie et même de la Perse, si bien que, trop à l'étroit dans les bâtiments primitifs, professeurs et élèves vont bientôt peut-être obtenir de la munificence d'une administration libérale un local en rapport avec la grandeur du but poursuivi.

De pareils résultats emportent avec eux leur récompense, et les hommes qui ont pu les obtenir n'ont d'autre ambition que de se dévouer encore et toujours à une œuvre à laquelle ils ont consacré tous leurs efforts et toute leur énergie. Mais, s'ils ne demandent que le droit de lutter à l'avant-poste, encore ne faudrait-il pas qu'on vînt semer parmi eux le découragement ou tout au moins l'inquiétude; et je dois avouer que l'article par lequel un Français, un médecin, a essayé de jeter le discrédit sur leur œuvre et sur leur personne, les a émus et attristés au delà de toute expression.

Au reste, pourquoi ne pas le dire, cette campagne de presse dirigée contre eux était prévue. Depuis cinq mois, le drogman du consulat général d'une des puissances qui a le plus grand intérêt à voir disparaître notre Faculté, nous en menaçait. Par quel moyen ce dignitaire d'une des Loges de la localité est-il arrivé à ses fins? Tout le monde le sait ici, mais il ne m'appartient pas de le dire. Je me contenterai d'exprimer la conviction que le docteur Lutaud, quelles que soient ses tendances et ses attaches, ignore certainement au service de quelle cause il a mis sa plume et son talent.

Indépendamment des considérations précédentes qui militent en faveur de la Faculté de médecine de Beyrouth, il en est une dernière qui, bien que d'un autre ordre, n'en a pas moins une grande importance.

Il y a vingt ans, avant la fondation de la Faculté, on ne connaissait en Syrie que les produits pharmaceutiques anglais ou allemands. Aujourd'hui, grâce à l'orientation nouvelle donnée à la jeune génération médicale, ce sont les produits

français qui sont en vente partout, parce qu'ils sont partout formellement demandés par le praticien qui a pu se pénétrer de leur supériorité; et l'on voit non seulement à Beyrouth, mais encore dans toute la Syrie et la Palestine et jusque dans les plus infimes villages du territoire libanais, les plus pauvres officines étaler avec orgueil des spécialités françaises qu'on trouverait peut-être difficilement dans beaucoup de sous-préfectures de France.

Ce n'est certainement pas pour le Trésor public une chose insignifiante que d'avoir, en pays étranger, une pléiade de jeunes praticiens dévoués et ardents qui payent ainsi, à leur façon, la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée vis-à-vis de notre pays, et, quand on songe qu'il se vend annuellement, à Beyrouth seulement, plus de dix mille bouteilles d'eaux minérales françaises; quand on note que les produits de l'Institut Pasteur, dont la vente *pour cette seule ville* dépasse souvent mille flacons par an, ont, malgré les efforts de l'École de médecine anglo-américaine, définitivement battu en brèche les sérums similaires venant d'Allemagne; quand on constate que ce n'est plus, comme autrefois, à Carlsbad, à Marienbad ou à Baden, mais à Vichy, à Luchon, à Aix, que vont recouvrer la santé les riches négociants de Beyrouth et les pachas de Damas, on reste convaincu qu'au point de vue commercial, le gouvernement, en fondant la Faculté de Beyrouth, a fait une bonne affaire, et que les bénéfices que le Trésor récolte par le fait de son existence, dépassent peut-être les sommes qui sont nécessaires à son fonctionnement.

Dr DE BRUN,
Professeur, médecin sanitaire français.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS

(Cinquième article[1].)

---

38. *A ma sœur Jeanne.*

Ma sœur,

Finie la fête, mais non le plaisir. C'est l'énorme différence qu'il y a entre les réjouissances ordinaires, où tout est pour les yeux et les nerfs, et ces bonnes fêtes du bon Dieu, où le cœur a la grosse part et dont le meilleur reste encore longtemps au fond de l'âme, comme un excès de sucre, servi par toi, au fond de la tasse de thé. Ma comparaison est d'un vulgaire gourmand, mais c'est tout de même ça.

Cette fois, la rosée est descendue et j'ai délicieusement pleuré. Je n'ai pas été le seul. Louis est allé à la sainte table avec moi, à la suite des radieux petits premiers communiants, et, revenu à sa place, il a mis les yeux dans son mouchoir durant une demi-heure. Quand nous nous sommes retrouvés au parloir, il s'est jeté à mon cou et m'a dit, encore tout ému : « Merci, Paul, merci ! » Papa, que la communion de Louis a fort embarrassé, aurait bien voulu se fourrer dans un trou, mais il n'y en avait point. Il se contenta de se moucher très fort, et, ensuite, alla voir dehors si l'heure de sa montre concordait avec celle de la grande horloge du collège, pour ne pas manquer le train du surlendemain !... Ah ! qu'on est drôle, Jeanne, quand on n'a pas le cœur en place !... Ce pauvre papa ! Il n'existe pas dans le royaume de France et de Navarre un homme plus honnête et plus loyal ; c'est un esprit ouvert et cultivé : et le voilà réduit à des subterfuges enfantins, qui, j'en suis persuadé, l'humilient profondément, pour

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901, t. LXXXIX, p. 380; du 5 février et du 5 mars 1902, t. XC, p. 308 et p. 674; 20 janvier 1903, t. XCIV, p. 197.

se mentir à lui-même, pour étouffer des sentiments qu'il sait bons et pour se rendre finalement malheureux par peur d'un acte tout simple, qui mettrait sa conduite d'accord avec ses sentiments et ses désirs secrets !

Ces pénibles petitesses, que je connais pour y avoir passé, je voudrais bien les épargner à notre brave père. Il est en route pour conquérir avec la pleine vérité la vraie joie du cœur : c'est à nous deux, Jeanne, de lui raccourcir le chemin. Comment ? Le prêcher ne servirait pas à grand'chose : il se rebifferait. Aimons-le bien, montrons-lui par notre conduite irréprochable à quoi servent la religion et la piété, prions et espérons. Mon confesseur veut bien dire quelquefois pour la conversion de papa une messe que je lui sers ; j'y communie et nous prions ensemble. Unis tes prières aux nôtres, Jeanne, avec sainte maman, et tâche, à cette intention, de casser encore de temps en temps une des petites épines de ta rose, pendant que je rognerai les vilains piquants de mon houx. Moins nous aurons de défauts, plus nous aurons de chances d'être exaucés.

Louis a fait son affaire avec une rondeur qui m'a enchanté. Dès le soir de son arrivée, je l'ai présenté à mon confesseur ; ils n'ont pas eu de peine à s'entendre. Je le savais d'avance. Quand il est sorti au bout d'une demi-heure, il rayonnait et m'a dit avec un gros soupir de soulagement : « C'est fini, et bien fini ! Ton confesseur est un charmant homme : je veux le revoir avant de partir. »

Le lendemain dimanche, les cérémonies de la première communion l'ont vivement impressionné. Il y a de quoi. Je voudrais que tu viennes un jour voir notre chapelle avec sa décoration des grandes fêtes, ses fleurs et ses lumières, ses chants pieux, ses cinquante enfants de chœur, dont je vais être bientôt.

A ce propos, on m'a raconté, l'autre jour, qu'avant la dernière rentrée le proviseur du lycée voisin, ne voulant négliger aucun moyen de combattre la concurrence, désastreuse pour lui, des Pères Jésuites, avait annoncé par circulaire aux parents que ledit lycée aurait aussi désormais son bataillon sacré pour rehausser l'éclat des offices religieux. Cela, c'est de la naïveté à trente-six carats : le bonhomme oublie que

l'habit ne fait pas le moine, et il ne se doute pas que, pour servir à l'autel comme on le fait ici, outre une formation presque aussi difficile que l'exercice militaire, il faut la foi et quelque chose de la piété des anges : deux marchandises rares parmi les lycéens. Moi, j'ai eu le temps de m'habituer à cette splendeur : j'en jouis et ne m'en étonne plus.

Mais la cérémonie de la première communion a son charme spécial, unique, venant du grand acte qui en fait l'objet, des souvenirs qu'elle réveille, du spectacle des petits qui en sont les héros. L'innocence, la piété, la joie douce et profonde qui transparaissaient de leur âme par leurs yeux et qui mettaient sur le visage des moins agréables un reflet surnaturel, semblaient se communiquer à tous les assistants, parents et indifférents, sous forme d'une émotion irrésistible. Durant tous ces longs offices, mais surtout au moment suprême de la première union de ces jeunes âmes avec leur Créateur, ce n'était plus un simple mot poétique, c'était une réalité sensible que ce beau vers, si bien chanté par mon surveillant :

Le ciel a visité la terre.

Qu'il fait bon, ma sœur, dans ces moments-là, sentir qu'on n'est plus un étranger, comme je l'étais à mon arrivée ici, mais qu'on est de la famille du bon Dieu avec ces enfants si purs et leurs pieux parents ! Qu'il fait bon renouveler avec eux, et cette fois pour toujours, ces belles promesses que j'ai formulées jadis et trop vite oubliées ! Et comme cela réconforte ! J'ai pris là du courage pour six mois.

Quant à papa, je ne l'ai pas vu pendant la cérémonie ; mais il a été très remué. Ici les enfants ne sortent que le lendemain de leur première communion ; le jour même, on ne veut pas que la moindre parcelle de leur bonheur intime se dissipe au contact des distractions profanes : ils retrouveront toujours assez tôt le monde et ses vulgarités. A midi, ils ont l'honneur exceptionnel de manger à la table des Pères, qui leur font grande fête ; le reste du temps que les offices ne prennent pas, ils le passent en famille, choyés comme des benjamins, respectés comme des chérubins. Toutes les portes leur sont ouvertes, comme tous les cœurs. En nous promenant aussi dans le collège, nous en rencontrâmes plusieurs :

papa les saluait instinctivement, ne pouvait se lasser de les regarder et ajoutait : « Sont-ils heureux ! » Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là. J'espère qu'il a du plomb dans l'aile.

Louis, en prenant congé de notre commun directeur, lui a dit avec émotion : « Mon Père, ce n'est pas adieu que je vous dis, c'est au revoir. Priez pour que je revienne autrement que comme une brebis égarée. » Il est parti heureux par avance de la joie que son changement va donner à sa mère et bien résolu à demeurer fidèle. Il m'a demandé de l'aider, comme toi : c'est humiliant, vu la mince vertu que je me connais. Mais à force d'aider les autres, j'arriverai peut-être à me hisser jusqu'à leur hauteur. Prie pour moi, ma bonne Jeanne.

Ton frère qui ne t'aime pas... à moitié,

PAUL.

39. *De Mme X...*

MON CHER PAUL,

On voit que vous profitez des modèles de diplomatie que vous avez sous les yeux, chez les Révérends Pères, et des leçons que vous en recevez ! Votre petite conspiration avec mon fils Louis a été fort bien machinée. Elle devait réussir, parce que je suis trop naïve pour me défier de vous.

Si vous pouviez voir Louis, tel qu'il est depuis son retour, vous trouveriez peut-être même qu'elle a réussi au delà de vos espérances ; car il vous imite maintenant trait pour trait. D'abord, il a voulu avoir dans sa chambre, en face de la porte d'entrée, un grand Christ bien en vue ; puis sur la cheminée une belle Vierge, à la place d'une Nymphe en négligé, qu'il a failli faire passer par la fenêtre et que j'ai eu bien de la peine à sauver comme souvenir offert jadis à son pauvre père. Aux murs il a fallu suspendre un Ange gardien et un saint Joseph, avec son patron et le vôtre. Une vraie chapelle. Il m'a demandé de dire ensemble notre prière du soir et je l'entends réciter très exactement celle du matin tout seul. Le jeudi, jour de congé, au lieu de faire comme autrefois sa grasse matinée, il va à la messe, et il a exhumé du fond de sa bibliothèque son paroissien de première commu-

nion, qu'il ne quitte pas des yeux pendant les offices du dimanche.

Avec ses anciens camarades il reste bon enfant, comme vous ; mais eux sont visiblement gênés : on dirait des gens qui ont peur d'attraper sur les doigts. Il faut que Louis leur ait carrément notifié les conditions auxquelles il met désormais son amitié.

Vous me l'avez complètement changé. Mais c'est moi qui ai le plus gagné à ce changement, et je viens, mon cher Paul, vous en remercier du fond de mon âme. Sans être un démon en famille, Louis n'était pas un ange autrefois : il l'est aujourd'hui. Vous m'avez rendu mon fils. Je prie Dieu de vous en récompenser, vous et les bons Pères qui ont fait de vous un apôtre.

Je ne les connais pas : après ce que j'ai vu, je suis toute disposée à leur donner mon estime. Bien plus, si j'étais libre de mes actes, Louis vous suivrait à la rentrée prochaine. Mais, veuve et infirme, je dépends avec mon fils des volontés d'un tuteur qui entend gouverner les études de son pupille.

Vous prierez, mon bon Paul, afin que Dieu garde à ce pauvre enfant tout son courage. Il m'a dit que vous consentiez à être désormais, mieux encore que dans le passé, son *frère* : j'en serai infiniment heureuse, pour lui d'abord, parce qu'il persévérera plus sûrement dans le droit chemin, et ensuite pour moi-même, parce que cela me donnera quelque droit à vous appeler aussi mon fils et à vous aimer comme tel, sans faire tort à votre bonne et sainte maman, qui ne sera pas jalouse.

Adieu, mon second fils, et encore mille mercis !

ADÈLE X...

40. *A ma famille.*

MES CHERS TOUS,

J'ai l'agrément de vous apprendre que nous sommes entrés aujourd'hui dans la période désirée de la moisson, moisson de lauriers et de gloire, dont le résultat sera proclamé solennellement dans quelque six semaines, à la grande joie des écoliers, des papas, des mamans... Faut-il ajouter encore quelqu'un, Jeanne ? — « Oh ! peux-tu le demander ? »

... et des sœurs, quand on a la chance d'en avoir une comme la mienne. J'espère bien recueillir assez de couronnes pour vous donner à chacun le plaisir de m'en déposer une ou deux sur le front : vous l'avez bien mérité, et ce plaisir-là vaudra plus pour votre Paul que tous les prix possibles.

Donc, ce matin, messe avec douze enfants de chœur, dite par le R. P. Recteur. Chant du *Veni Creator*, pour appeler les lumières spéciales du Saint-Esprit sur les concurrents de la grande lutte qui se prépare. Je ne sais ce qu'ont éprouvé les autres : moi, j'avoue que cet appel solennel à l'intervention d'en haut m'a saisi. J'ai vu d'un seul coup, sans avoir besoin d'aucune explication, l'importance du travail auquel nous étions conviés. En même temps, à la réflexion (car je commence à réfléchir), j'ai été frappé de voir comment les Pères, avec les moyens les plus simples, mais pris à la bonne source, celle du surnaturel, savent élever les choses au-dessus de la conception vulgaire et hausser les volontés, sans effort apparent, au niveau du but fixé.

Après le surnaturel, les moyens naturels. Au sortir de la chapelle, réunion à la grande salle, où le P. Préfet, devant tout le corps professoral, nous explique le mécanisme savant et la discipline rigoureuse des compositions pour les prix. Des précautions minutieuses sont prises pour la double sauvegarde du sérieux et du secret. Les textes sont fournis ou du moins approuvés par le P. Préfet des études ; la moindre infraction à la plus absolue loyauté du concours expose à l'exclusion ; l'attribution des prix ne se fait point par le professeur ordinaire, mais par trois correcteurs étrangers à la classe, qui ne connaissent personne et que personne ne connaît : elle ne devient définitive qu'après avoir reçu le visa du même P. Préfet.

Tout cela vous impressionne, et ce n'est pas sans quelque frissonnement qu'arrivé en classe, on trempe dans l'encre sa meilleure plume, pour la faire courir sur le papier pendant plusieurs heures, sans se donner le temps de souffler. Tout au plus, en tournant une page pleine, se permet-on un rapide coup d'œil sur les concurrents, pour voir de quel train ils vont, et l'on se hâte de reprendre la course au clocher. Bientôt toutes les têtes ont l'air d'appartenir à de jeunes

coqs courroucés. Au bout de trois heures, le professeur avertit qu'il n'en reste plus qu'une, et le train passe de l'express au rapide et du rapide à l'éclair. C'est toujours à la fin que se présentent les meilleures idées ! On voudrait casser les aiguilles de cette maudite horloge qui avancent toujours... « Encore cinq minutes », dit le professeur, qui regarde toute cette fièvre avec un sourire calme et satisfait. La machine va éclater : il est temps qu'on arrive au bout. — « Secrétaires, recueillez les copies... » Ouf!

Nous aurons douze fois le même plaisir, sauf pour quelques matières accessoires, qui ne demandent que deux heures de travail ; mais en revanche, on nous accorde six heures pour les grandissimes compositions qui décident des prix d'honneur.

Après une matinée aussi bien remplie, vous jugez de quoi l'on reste capable, lorsque après la récréation de midi on rentre à l'étude. Notre salle est fraîche, heureusement, car depuis quinze jours le soleil tape. Au bout d'un quart d'heure, mon voisin de gauche dort les poings fermés devant son histoire ouverte : je veille à ce que son petit péché de fragilité humaine n'éclate pas en un ronflement scandaleux. Mon voisin de droite a demandé permission de recoudre sa cravate et la visière de sa casquette, contre lesquelles il s'escrime de son mieux en se piquant les doigts — excellent moyen d'empêcher le sommeil ! Moi cependant, j'en ai trouvé un meilleur encore : c'est de vous écrire, à tort et à travers.

Mais quand trois heures sonneront, au revoir, mon petit papa, ma petite maman et ma grande sœur Jeanne ! Bibi va se jeter à l'eau, pour y trouver de quoi vivre et travailler encore demain.

Si vous saviez quelle eau ! C'est à donner envie de se faire truite ou brochet. Une dérivation de la rivière qui baigne notre ville, courante, limpide, large et pas mal profonde en dehors du ponton. Ne vous effrayez pas, maman : on ne permet de sortir dans la rivière qu'aux nageurs éprouvés, comme moi, et il y a une barque avec un sauveteur sûr, qui n'a encore laissé couler à fond qu'un homme. Mais cet homme venait de dîner et avait attrapé une congestion : je n'ai rien à craindre de ce côté-là ; car je digère à mesure, comme les

moineaux, et d'ailleurs, on est déjà à trois bonnes heures du dîner, quand on arrive au bord de l'eau. Cependant, il y a quelquefois de l'imprévu... Maman, ne lisez pas l'alinéa suivant : il est pour les messieurs seuls.

L'autre jour, la seconde division prenait son bain. Un élève de troisième, garçon de quinze ans, nommé B..., pique une tête. Le P. Surveillant, debout sur une poutre du ponton, avait suivi le mouvement. Ne voyant pas l'élève remonter après le temps normal, il commence à déboutonner sa soutane, les yeux fixés sur l'endroit du plongeon. Une demi-minute se passe : rien ne reparaissait sur l'eau. Alors, prompt comme l'éclair, il jette là sa robe, plonge et va ramasser au fond l'artiste, qui ne bougeait plus et buvait la rivière à tire-larigot. L'eau n'étant pas assez profonde pour sa taille, il avait buté du front contre le gravier. Par bonheur, il n'était qu'étourdi et revint très vite à résipiscence. Mais vous vous figurez l'ovation qu'on fit au P. Surveillant et le respect spécial que sa crânerie lui valut dans tout le collège[1].

Quand on a fini de prendre ses ébats aquatiques, il n'est plus question de la fatigue du matin et l'on se demande, la main sur l'estomac : « Est-ce que j'ai dîné ? » Aussi le petit pain affriolant qu'on nous octroie au sortir de l'eau, quoique de taille raisonnable, serait-il hors de proportion avec mon appétit de loup, si mes hautes fonctions de panetier, chargé avec un autre de la distribution réglementaire, ne m'autorisaient à m'en adjuger un second. Est-ce un péché de gourmandise, Jeanne ? Il y a ici une jeune personne de ton âge qui en commet un certainement, tous les jours : elle achète pour son frère, qui goûte au collège, un pain au lait de premier choix, à charge de lui en rapporter un des nôtres, qu'elle croque à son souper. Quand tu viendras me voir, nous partagerons, sans frais pour toi.

Rafraîchis, quelquefois même un peu refroidis, on sent le besoin de ranimer la chaleur vitale par un salutaire exercice. La campagne du collège nous offre l'embarras du choix.

1. Il vit encore. Beaucoup de nos soldats l'ont connu missionnaire en Chine, toujours aussi brave que modeste.

Chaque division a sa vaste cour de gazon, émaillée de fleurs champêtres... qu'on ne respecte pas longtemps. On peut à l'aise y courir, sauter, culbuter ; mais défense, de par les convenances et le F. Linger, de s'y rouler autrement que par accident. Aussitôt qu'on est arrivé sur le terrain, les vestes vont dans un coin ou s'accrochent quelque part ; on s'affuble d'un chapeau de quatre sous contre le soleil, et vite on organise une de ces grandes batailles, où l'adresse et la vigueur des bras et des jarrets tiennent lieu de poudre et d'armes. Quelques élégants préfèrent le tennis ; d'autres se livrent aux plaisirs du billard, du croquet ou des boules. Les forts, les *biceps* s'en donnent à cœur-joie au gymnase : barre fixe, trapèze, échelles, cordes, passe-rivière, pas-volant, tremplin, etc., etc. Il y en a pour tous les goûts — et le malencontreux réglementaire, quand il va sonner sa cloche pour annoncer la fin, est toujours sûr de récolter au passage quelques aimables injures.

Vers le coucher du soleil, on soupe joyeusement dans un réfectoire à charpente rustique, où parfois les hirondelles et les moineaux viennent nous faire, à travers les éclaircies du toit, une visite effarée. Puis, à la fraîche, on retourne paisiblement en ville, jouissant de la brise du soir et abrégeant la longueur du chemin par ces causeries intimes qui empruntent un charme délicieux au calme de la fin du jour.

Au collège, on se rafraîchit encore d'un gobelet d'eau claire à la fontaine, on dit bonsoir aux amis, on fait sa prière et l'on s'empresse de regagner son portefeuille, dans lequel on dort jusqu'au matin comme ne dort pas un président de la République.

Voilà, cher papa, chère maman, chère Jeanne, une de mes journées. Quand je la récapitule, je me demande comment j'ai mérité d'être si heureux : car je le suis, autant que je puis l'être sans vous. Durant tout ce jour, j'ai fait ce que je devais, je n'ai causé de peine volontaire à personne, j'ai donné un seul coup de pied — et encore à un chien ! Je me suis couché le cœur léger, en paix avec Dieu et avec moi-même. Demain, je retrouverai avec un nouveau plaisir ma besogne, mes amis, mes maîtres, et le bon Dieu qui me fait

tous ces cadeaux. Sainte maman et Jeanne, aidez-moi à le remercier.

Je vous remercie vous-mêmes, tous trois, de la part qui vous en revient et je vous embrasse douze fois, avec le treizième à qui m'aime le mieux. Disputez-vous.

Votre

PAUL.

41. *A mon ami Louis.*

MON CHER FRÈRE,

Je suis enchanté de la joie intime que tu éprouves à *contenter en toutes choses le bon Dieu et ta mère*. Tu as trouvé là une formule très complète et très simple, du moins en théorie : à la pratique, tu verras ce qu'il faut pour la réaliser.

En attendant, puisque tu me demandes un bon avis, je t'en donnerai un dont j'ai personnellement expérimenté l'utilité : *Ne t'emballe pas*, mon cher Louis ; *n'exagère pas*, *même dans le bien*. On attribue aux Jésuites une grande prudence : ils l'ont certainement en spiritualité. Je ne ferai que te répéter ce que m'a dit vingt fois *notre* Père spirituel, en te disant à mon tour : *Sois pieux, mais sans ostentation; sois aimable, mais sincèrement ; sois ferme sur les principes, mais indulgent pour les personnes*. A moi, tout cela est relativement facile, dans le milieu où je vis ; ton entourage ne ressemble pas au mien. Tu as, braqués sur toi, une foule d'yeux défiants ou malveillants, ardents à chercher le défaut de ta cuirasse, c'est-à-dire une contradiction quelconque entre ta conduite et ta profession de foi chrétienne. Au gré de certaines gens, tout homme qui se pose en converti devrait, du jour au lendemain, être un saint à miracles : sinon il ne sera qu'un tartufe, bon à jeter aux chiens. Il ne faut pas donner de prétexte à cette injure inique. Soyons des saints, mais restons simples. Je dirai plus : restons ce que nous étions, avec le mal en moins, et nous ferons du bien à nous-mêmes et aux autres.

Ta visite, mon cher Louis, demeure dans ma pensée comme un beau rêve, mais un rêve qui n'est pas disparu pour toujours. A la prochaine rentrée, ton tuteur, qui n'a pas l'âme méchante, se rendra aux excellentes raisons que nous lui donnerons, avec l'aide de Dieu, et te renverra ici avec moi.

Tu y retrouveras Jean. Pardonne-lui de n'avoir pu que l'entrevoir : un jour de grande fête comme celui de la première communion, le cérémoniaire porte le ciel sur ses épaules et n'est pas abordable aux humains ; le lendemain, il se reposait en famille.

Je ne suis pas surpris que tu aies gardé bonne opinion de ma division, que tu as vue à l'église et en cour. A propos de nos jeux, tu me poses une question délicate : « Amusent-ils tout le monde ? » Je te réponds carrément : *non*. Moi-même, il y en a qui m'assomment : ce sont les jeux où l'on ne remue pas. Ils sont rares, Dieu merci, et bornés à l'époque des grandes chaleurs ou aux jours de pluie. Les autres m'amusent en raison de l'exercice qu'ils donnent et de l'adresse qu'ils développent, d'aucuns beaucoup, d'aucuns moins, quelques-uns énormément, jusqu'à en rêver la nuit, comme un bambin de son polichinelle. Que veux-tu ? Après ces longues sessions à l'étude ou en classe, j'ai un impérieux besoin de me fouetter le sang et le jeu n'est pas pour moi une vertu.

Mais j'avoue humblement que je ne suis pas tout le monde. Il y a dans le courant contraire, d'abord les *moules*, dont je t'ai parlé, qui englobent tous les poltrons et tous les maladroits ; puis les *philosophes*, que les exercices du corps humilient, qui voudraient ne vivre que par l'esprit et ne se divertir qu'à la conversation péripatétique. On la leur permet aux petites récréations. Ils sont une demi-douzaine, quantité négligeable, qui se promènent gravement, trois en avant, trois à reculons, sur la lisière de la cour ; le milieu appartient toujours aux joueurs, qui se font, de temps à autre, un plaisir innocent de leur envoyer dans les jambes un ballon, pour les rappeler au sentiment des choses d'ici-bas. Aux autres récréations, après quelques minutes de liberté, un coup de sonnette annonce l'ouverture de la lice, et les promeneurs se fondent dans le grand tout, un peu maussades au début, mais entraînés bientôt par le mouvement général et par le naturel de l'âge.

Je t'ai dit autrefois, mon cher Louis, l'énorme différence qui existe entre les conversations de ce collège et celles du lycée de Z... Si elles sont très généralement chastes ici, elles le doivent, après la piété, principalement au jeu. Entre col-

légiens les sujets de conversation n'abondent pas. Les événements extérieurs n'arrivent jusqu'à nous que par des échos affaiblis, et nous n'avons pas le droit d'arborer une cocarde politique. Les choses de famille n'intéressent guère, en dehors de nous, que quelque ami intime. Quant à notre train de vie journalier... Tu connais le *tortillard* qui serpente si paisiblement, avec son panachon de fumée gros comme une bouffée de cigarette, à travers la banlieue de notre ville natale. On part, on stoppe, on repart, on restoppe. Durant une heure de cahotement, on a le loisir d'admirer trois bouquets d'arbres, deux clochers, un ruisseau à sec, une pie et six corbeaux qui vous saluent de leur aimable concert, et puis quoi ? une vaste plaine où le trèfle alterne uniformément avec le blé, et la patate avec la betterave. Voilà une image approximative de l'intérêt que présente, au point de vue de la conversation, le roulement uniforme de notre vie ordinaire. De temps à autre seulement, un incident plus sérieux, une modification du règlement, une visite de personnage important, une fête, une sortie, un simple canard viennent égayer cette monotonie et fournir matière au caquetage. Rares sont les élèves, même parmi les meilleurs, qui aiment à causer études, sciences ou littérature d'une façon suivie : c'est bon pour les longues promenades, où le grand air permet de parler de choses sérieuses sans se fatiguer la tête.

Restent la pluie et le beau temps ; mais le sujet est vite épuisé. Quand il pleut :

— Sale temps !

— C'est parce qu'il y a congé demain, comme toujours.

Et c'est tout. Le beau temps, on n'en parle jamais ; on le prend comme un dû. L'indépendance du cœur est la qualité maîtresse de l'homme.

Alors, de quoi parler entre jeunes gens qui ont déjà vu un coin du monde et qui se trouvent à la veille de voir le reste ? La tentation est obvie : salons, bals, théâtre, plaisirs permis et non permis... Un farceur lance un premier mot risqué, le voisin renchérit, un troisième complète ; tout le monde rit, les uns par malice, les autres par faiblesse, et la coupe passe et repasse, enivrante et funeste. Nous avons connu cela, hélas !

Le jeu coupe court à cette tentation, et voilà, bien au-dessus de la vulgaire et pourtant très réelle raison d'hygiène, la grande raison de moralité, pour laquelle les Pères tiennent si fort à nous faire jouer. Les élèves qui veulent être francs, s'en rendent très bien compte ; s'ils ne jouent pas tous les jours par plaisir, ils jouent par sentiment d'un devoir supérieur, analogue à celui qui leur fait accepter tel travail parfois pénible. Les deux obligations sont mises par nos maîtres sur la même ligne, et presque chaque samedi, à la proclamation des *notes*, le P. Préfet prononce la phrase redoutée : *Un tel, un* I, *ou un* IO. *Ne joue pas en récréation.* Voici à l'appui une petite histoire authentique.

Un bon garçon, fils unique d'une maman faible et par conséquent douillet, était allé trouver le P. Préfet pour lui dire qu'au collège ecclésiastique d'où il sortait, on lui avait permis de passer à prier devant le saint Sacrement le temps que les autres perdaient à se divertir. Il demandait à continuer. Le P. Préfet voulut savoir le fin mot de cette rare piété. L'élève finit par lui avouer qu'il ne *savait* pas jouer :

— Eh bien, mon enfant, vous apprendrez. Le jeu vous dégourdira et vous ferez plus de plaisir au bon Dieu que par de longues visites au saint Sacrement. Piété bien ordonnée commence par la victoire sur soi-même.

— Mon Père, je ne peux pas.

— Avez-vous essayé ?

— Non.

— Faites-le, mon enfant; puis vous reviendrez me voir.

Dès le lendemain, il revenait :

— Mon Père, je ne peux pas jouer.

— Pourquoi ?

— Cela m'ennuie à mourir.

— On ne meurt pas de cet ennui-là. Vous vous habituerez. Allons, un peu de bonne volonté encore !

Deux jours après, maman arrive au parloir et renouvelle auprès du P. Préfet la demande pieuse, s'étonnant qu'on ne favorise pas davantage ces élans d'un jeune cœur vers Dieu. Le P. Préfet sourit :

— Madame, nous favorisons la piété pratique, en particulier celle de l'obéissance au règlement.

— Mais mon fils ne peut pas jouer.

— Est-il malade ou infirme ?

— Non : le jeu l'ennuie à mourir.

— Il me l'avait déjà dit.

— Et vous ne l'avez pas cru, mon Père ?

— Pardon, Madame ; mais il est indispensable que les jeunes gens de son âge apprennent à faire, pour leur bien et la formation de leur caractère, certaines choses qui les ennuient, sans danger d'ailleurs pour leur santé.

— Oh ! je ne me résoudrai jamais à contrarier mon enfant, et si vous ne pouvez pas le dispenser de jouer...

— Eh bien, Madame ?

— Je serai obligée de le retirer.

— Madame, je vais faire sonner le F. Linger, qui se mettra à vos ordres pour faire immédiatement les paquets de votre enfant. Je vous offre mes respects, Madame, et vous souhaite bon voyage.

La dame n'avait pas compté sur une solution si prompte, ni si radicale ; mais il était trop tard pour reculer et elle emmena son chéri. Trois semaines plus tard, tous deux revenaient assez penauds, elle demandant qu'on voulût bien reprendre son fils résolu à tout, le fils promettant de jouer comme tout le monde. Aujourd'hui, il surveille une division dans le même collège et applique des notes *salées* aux élèves que le jeu ennuie.

Si tu racontes ce trait à nos amis du lycée, ils crieront à la tyrannie, à l'abrutissement : « Qu'on essaye un peu de nous imposer cette balançoire-là ! » On ne l'essayera pas, faute de deux éléments indispensables de réussite : la bonne volonté des élèves et le savoir-faire des maîtres. Le cas ci-dessus est une exception. Les Pères savent très bien que le plaisir au jeu ne se commande pas : mais ce plaisir, ils s'ingénient à le provoquer par un ensemble de moyens pratiques. Ils ont leurs livres de jeux qu'ils étudient, leurs traditions qu'ils se transmettent. Ils intéressent directement les élèves à l'organisation du matériel et au maintien des règles par la création de *questeurs*, de *chefs de camp* et autres dignitaires, toujours fiers de leur charge et respectés. Ils s'ingénient à varier ces divertissements selon les saisons et les autres

circonstances, afin de prévenir la satiété. Ils ne leur ménagent pas les encouragements de tout genre. Ils y prennent de leur personne une part active, et l'on pourrait dire de maint surveillant, dans des luttes mémorables :

> Que lui-même, il sonna la charge,
> Fut le trompette et le héros.

J'en aurais encore long à te raconter sur ce sujet, qui, je l'avoue, me passionnerait facilement ; mais voilà déjà trop longtemps que je bavarde. Plus tard, je te décrirai une de nos *fêtes de jeux*.

Adieu, mon frère Louis ! Tiens bon, et quand tu te sentiras sur le point d'enfoncer, regarde l'Étoile de la mer : Marie ne te laissera pas périr.

PAUL.

PAUL KER.

(*A suivre.*)

LE PÈRE AMIOT

ET

LA MISSION FRANÇAISE DE PÉKIN

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

(Troisième article et fin [1].)

Nous l'avons vu dans l'article précédent : les possessions de la mission française sont à l'abri des tracasseries et des convoitises des *étrangers*; et les Jésuites sécularisés ont l'autorisation d'habiter, à titre individuel, leur ancien domicile. Mais les uns sont âgés ou infirmes, les autres ont une santé altérée par un travail excessif ou fortement ébranlée par les émotions violentes que leur a causées la suppression de la Compagnie. L'ordre dissous ne peut plus fournir de remplaçants. Que vont devenir leurs œuvres apostoliques? Qui continuera leurs travaux scientifiques et littéraires? L'influence française en Chine ne va-t-elle pas disparaître avec eux? Que faire pour conserver à la France, avec les biens de la mission, la situation prépondérante acquise à Pékin par les missionnaires français ?

Telles sont les questions que se posèrent les Jésuites à la première nouvelle de l'abolition de leur société, avant même l'intimation officielle du bref de Clément XIV. Ces questions faisaient l'objet de tous leurs entretiens, elles occupaient toutes leurs pensées, et, il faut bien le dire, tous n'y donnaient pas la même solution.

I

C'est alors que M. Amiot *osa prendre sur lui*, selon son expression, *de s'ouvrir, avec une entière confiance*, à M. Bertin d'un projet qu'il avait conçu. Il lui écrivit, le 20 septem-

1. Voir *Études* des 5 et 20 janvier 1903.

bre 1774 : « Notre destination, au cas qu'il n'y ait plus de Jésuites, est toute naturelle. Il y a en France une congrégation de prêtres séculiers destinés aux missions étrangères. Qu'on cède à cette congrégation tout ce que les missionnaires ci-devant jésuites possèdent à la Chine, tant pour le spirituel que pour le temporel. Elle trouvera des chrétientés déjà formées et des maisons où elle n'aura qu'à loger les siens à mesure que les anciens viendront à manquer. Le nombre de ceux-ci n'est pas assez considérable pour pouvoir laisser longtemps dans l'attente ceux qui doivent leur succéder; ils sont assez pourvus de ce qui est essentiellement nécessaire pour ne pas être à charge. De cette manière, le double objet pour lequel nous avons été fondés, celui de travailler au salut des Chinois et celui de contribuer à étendre la sphère des connaissances humaines, continueront à être remplis comme ci-devant. Ce qui n'arriverait certainement pas, si des religieux de différents ordres, portugais, italiens ou allemands, viennent à nous être substitués[1]. »

M. Amiot expose ensuite les raisons de ses préférences pour la Congrégation des Missions-Étrangères. Nous le citons textuellement : « Il faut certainement *un corps* pour continuer la bonne œuvre que nous avons commencée et que nous ne saurions finir; il faut que ce soit un corps pour pouvoir la continuer de la meilleure manière qu'il se puisse; il faut que ce corps soit composé de Français, il faut qu'il règne parmi ces Français de la bonne intelligence, de la politesse, des mœurs douces et une union cimentée par de grandes vues et des intérêts communs, qui n'aient pour objets que la gloire de Dieu et le bien général des hommes. Or, tout cela se trouve réuni dans les Messieurs des Missions-Étrangères. Pourquoi ne passerions-nous pas sous leur direction? Pourquoi nos établissements ne passeraient-ils pas entre leurs mains? Le P. de Rhodes, qui a eu tant de part à leur établissement, n'eut en vue que de les rendre nos coopérateurs dans la culture des champs évangéliques. Si des temps nébuleux et de fâcheuses circonstances ont retardé l'accomplissement des pieux désirs du sage fondateur, c'est

1. Lettre du 20 septembre 1774.

parce que la divine Providence l'a ainsi permis pour des desseins que nous devons adorer. Il semble que les moments sont enfin arrivés; tâchons d'en profiter pour réunir deux corps qui étaient faits l'un pour l'autre. »

Et plus bas, il ajoute : « Ce point, je l'ai envisagé comme étant assez intéressant pour la France pour pouvoir mériter l'attention de la Cour et pour engager Votre Grandeur à employer son crédit pour en assurer la réussite, comme étant le seul moyen de perpétuer entre la Chine et la France une correspondance qui ne peut que tourner à l'avantage commun des deux nations. »

Ce projet de réunion des deux congrégations, ou plutôt de substitution des Missions-Étrangères à la Compagnie de Jésus, est la conception d'un cœur vraiment grand, qui ne voit que la gloire de Dieu et l'honneur de son pays. Dans sa lettre du 1er octobre de la même année à M. Bertin, M. Amiot le reprend à peu près dans les mêmes termes, mais il donne plus de développement aux parties principales, surtout aux qualités requises pour réussir à la cour et auprès des fidèles, et il conclut ainsi : « Au cas que les Messieurs des Missions-Étrangères voulussent se charger, avec l'agrément du roi, de fournir dans la suite des sujets pour continuer nos missions de Pékin, il faudrait que la tradition que nous leur en ferions fût cimentée par l'autorité pontificale. »

M. Bertin n'était plus chargé alors que de la correspondance littéraire et scientifique avec les missionnaires; mais il communiqua à qui de droit les lettres de M. Amiot : « J'ai fait part, répondit-il à ce dernier, aux ministres du roi qui ont le département de la Marine et celui des Affaires étrangères, de tout ce que vous me marquez relativement au parti que vous pensez qu'il faudrait prendre dans la circonstance où vous vous trouvez après la dissolution de la société dont vous étiez membre, de vous réunir à la communauté des prêtres des Missions-Étrangères. M. de Sartine, ministre de la Marine, a goûté cet avis et vous devez être certain qu'il s'occupe de cette réunion.

« Peut-être les divisions et procès qui subsistent entre les prêtres de cette maison et ceux qui sont aux missions ou qui

en reviennent[1], empêcheront-ils de s'adresser à cette maison et aimera-t-on mieux réunir vos missions au Séminaire du Saint-Esprit ou à quelque autre établissement qui n'aurait que votre mission pour s'en occuper, et cela vaudrait encore mieux pour vous. Quoi qu'il en soit, j'espère que cela sera terminé dans le courant de cette année. Je sens combien est intéressant pour vous et pour vos messieurs de ne pas rester longtemps désassemblés et dans une espèce d'état d'anarchie qui peut être infiniment préjudiciable et à l'œuvre dont vous êtes chargés et à vous-même personnellement. C'est pourquoi j'ai insisté fortement auprès de M. de Sartine[2]. »

Le bref était officiellement promulgué, et les Jésuites complètement sécularisés, indépendants les uns des autres, vivaient uniquement sous la juridiction de l'Ordinaire. Ils étaient donc, selon l'expression du ministre, *désassemblés et dans une espèce d'état d'anarchie.* Quelques-uns même, induits en erreur par de prétendus ordres que les Propagandistes leur disaient venir de Rome, pensaient qu'il était préférable de se réunir à la Propagande. Aussi M. Amiot se réjouit-il de voir son plan adopté en France, du moins dans ses grandes lignes. Il est également *très flatté* de l'accueil fait à son projet : « Je suis très flatté, écrit-il à M. Bertin, que le projet dont j'avais fait part à Votre Grandeur pour la conservation des Missions françaises de Pékin, ait eu l'approbation des deux grands ministres auxquels vous avez eu la bonté de le communiquer[3]... »

La Maison des Missions-Étrangères, à Paris, reçut l'offre de la mission française de Pékin ; mais elle ne crut pas devoir l'accepter par des motifs très graves, que nous lisons dans un *Mémoire* de M. Bertin, adressé à Rome et à M. Amiot[4]. « La Maison des Missions-Étrangères, y est-il dit, n'a pu ni voulu se charger *de votre Mission.* L'expérience a appris aux

1. Voir Affaire des Missions-Étrangères (conflit avec les vicaires apostoliques, 1773-1775), aux Archives des Affaires étrangères, nos 1374, 1377-1378.
2. Versailles, 24 février 1776.
3. Pékin, 11 novembre 1777.
4. M. Bertin à M. Amiot, 15 décembre 1779 : « Je vous exhorte à suivre le même plan jusqu'à ce que la cour de Rome ait statué sur le *Mémoire* dont je vous ai envoyé une copie jointe à ma lettre du 24 février 1779. »

administrateurs de cette maison que leurs missions ne peuvent avoir un certain succès, lorsqu'elles sont sous une autorité spirituelle dont le titulaire ou le dépositaire est entièrement séparé et indépendant de leur maison et établissement. Quelque libres que soient l'abord et l'entrée du pays où la mission est établie, quelque relation et commerce habituel qu'y ait la France ou l'Europe, quelque tranquillité qui règne dans le pays et dans les premiers temps d'une mission, soit relativement aux missionnaires entre eux et l'évêque ou autre dépositaire de l'autorité spirituelle, il s'élève toujours par la suite mille entraves au progrès de la mission, lorsque cette autorité réside entre les mains d'une personne non seulement indépendante, mais absolument étrangère à la maison principale et au chef-lieu de la mission. Si cela arrive ou est à craindre dans les pays les plus abordables, les plus fréquentés par les Européens, et les moins alarmés sur la prédication d'un nouveau culte, comment se flatter du contraire à la Chine où les plus grands obstacles s'opposent à cette prédication? C'est sur le fondement de cette expérience que la Maison des Missions-Étrangères a été effrayée et n'a pu jusqu'à présent se charger des Missions françaises de la Chine.

« Les motifs et les craintes que l'expérience ancienne et générale de la Maison des Missions de Paris lui inspire à cet égard, ne sont rien moins qu'atténués par l'expérience récente et particulière qu'a faite la Mission française de Pékin, surtout depuis l'extinction des Jésuites[1]. »

D'un autre côté, nous lisons dans une lettre adressée à M. Bertin par son collègue de la Marine, à la date du 15 novembre 1782 : « J'avais d'abord été persuadé comme vous, Monsieur, qu'il aurait été très utile à la Mission française de Pékin que les prêtres du séminaire des Missions-Étrangères eussent été chargés du remplacement des Jésuites, mais un mûr examen de cette affaire m'a convaincu qu'il aurait été impossible d'en recueillir les avantages que l'État et les Sciences sont en droit d'en attendre. Le corps de l'Associa-

1. Ici le *Mémoire* rapporte assez au long les difficultés qui se sont élevées entre l'évêque de Macao et celui de Nankin au sujet de la juridiction spirituelle et temporelle à Pékin.

tion des Missions est trop peu nombreux pour qu'on puisse y trouver des savants propres à la partie littéraire, et, comme il n'a point de frères laïcs, il aurait été très difficile de se procurer les artistes nécessaires[1]. »

II

Le projet de réunion de la Société des Missions-Étrangères aux anciens Jésuites de Pékin fut donc abandonné. Toutefois l'idée du remplacement de ces prêtres par une congrégation française subsista, et le ministre de la Marine se tourna vers les Lazaristes. « La Congrégation de Saint-Lazare, écrit-il dans la même lettre, plus nombreuse que celle des Missions, n'a pas les mêmes inconvénients, et je ne doute pas qu'elle ne réalise sous tous les rapports les espérances qu'elle donne. Je regarde comme un article très essentiel que les nouveaux missionnaires vivent avec les anciens dans une grande union, et qu'il règne entre eux une intelligence fort désirable ; et je suis encore persuadé que sous ce point de vue aucun corps ne pouvait être préféré à celui de Saint-Lazare. »

M. Jacquier, alors supérieur général des Lazaristes, n'entra pas avec empressement dans les vues de M. de Sartine, le manque de sujets le mettant, prétendait-il, hors d'état de recueillir l'héritage des Jésuites en Chine. L'affaire fut portée à Rome, et un décret de la Propagande (7 décembre 1783), enregistré plus tard au Parlement de Paris, substitua les Lazaristes aux Jésuites *dans la possession des missions, résidences et églises de Pékin.*

M. Bertin n'avait pas attendu le décret de la Propagande pour prévenir MM. Bourgeois et Amiot des ouvertures faites à la communauté de Saint-Lazare. Il les en informa dès le mois de janvier 1783[2], et M. Amiot lui répondit, le 22 novembre

1. La signature de cette lettre, datée de Versailles, est assez peu lisible.

2. Dans une lettre à M. Bourgeois, datée de Paris, 14 décembre 1783, M. Bertin dit : « Par mes lettres des mois de janvier et février dernier..., je vous ai déjà informé de la réunion prochaine de votre mission à la maison de Saint-Lazare. Cette réunion n'est pas *encore terminée.* » Le décret était signé à Rome, mais il n'était pas enregistré par le Parlement.

1783 : « Dieu conservera notre mission française, si Messieurs de Saint-Lazare en sont chargés. » L'année suivante, il apprend que la réunion est un fait accompli, et il s'en *félicite* dans la lettre suivante, à M. Bertin : « La nouvelle de la réunion de toutes nos missions françaises de la Chine à la maison de Saint-Lazare a été reçue ici avec un applaudissement universel. Il n'est aucun de nous qui ne se soit félicité en particulier d'avoir pour successeurs dans le ministère apostolique des hommes dont le zèle, conforme au véritable esprit de l'Homme-Dieu, n'a jamais rien eu de rebutant, ni d'amer. Les Messieurs de Saint-Lazare, formés sur le modèle de saint Vincent de Paul, leur fondateur, qui s'était formé lui-même à l'école de saint François de Sales, le plus doux des hommes, se serviront du flambeau de la foi, non pour incendier, mais pour éclairer cette belle portion de l'Asie, qui sera désormais confiée à leurs soins. Ils répareront les fautes de leurs prédécesseurs et, moins exposés qu'eux aux traits calomnieux de l'envie, plus sages ou mieux avisés qu'ils ne l'ont été, et n'ayant point à se défendre contre les ennemis de toutes les couleurs et de toutes les espèces, ils pourront travailler avec tranquillité au grand ouvrage de la conversion des Chinois, et obtenir des succès, dont les divisions intestines et les guerres de plume au dehors ont malheureusement privé ceux qu'ils sont destinés à remplacer.

« De quelque manière qu'il en arrive, car personne ne peut répondre de l'avenir, le grand point pour le présent est que les néophytes chinois, formés et instruits par les Français, continuent, sous la direction des Français, à se former et à s'instruire. C'est là le plus ardent de mes vœux ! J'ai la consolation de le voir accompli ; je dis avec joie mon *nunc dimittis*, comme le bon vieillard à l'âge duquel je touche presque.

« MM. les Lazaristes n'ont qu'à se présenter ; ils seront reçus icy avec cordialité, comme de bons compatriotes et des amis sages, qui viennent pour nous soulager dans nos peines et partager nos travaux [1]. »

1. Pékin, 15 novembre 1784.

Quand M. Amiot écrivait cette lettre, trois lazaristes étaient depuis plusieurs mois en route pour la Chine : M. Raux, astronome, élève de Lalande ; M. Ghislain, doué de sérieuses aptitudes pour les sciences, et le F. Joseph Paris, horloger de son métier. Le 29 avril 1785, ils arrivèrent à Pékin.

Mgr Alexandre de Gouvea[1], Portugais, du tiers ordre de Saint-François, venait d'être nommé évêque de Pékin. « C'était, au dire de M. Bourgeois[2], un évêque tel que les circonstances le demandaient : sage, zélé, discret, impartial. » Le 8 mai 1785, jour de l'Ascension, il publia solennellement en sa cathédrale le décret de la Propagande qui dépossédait *la Société éteinte des Jésuites* en faveur des Lazaristes. Le même jour, M. Bourgeois mettait M. Raux en possession de la mission dirigée depuis près d'un siècle par les Jésuites français; et, dans la lettre où il annonce à M. Bertin ce fait accompli, il ajoute : « Les Lazaristes ont été reçus comme des anges de paix. Je leur ai donné tous les secours et tous les renseignements qui pouvaient leur faciliter une administration difficile, surtout dans les commencements. Nous vous sommes bien obligés, Monseigneur, de nous avoir procuré de si dignes successeurs. Ces Messieurs sont vraiment de braves gens, pleins de zèle, de piété, de talens. Leurs mœurs, leurs façons, leurs règles sont tout à fait analogues aux nôtres. Nous vivons en commun dans la plus grande intimité; on dirait qu'ils se sont faits ex-Jésuites et que nous nous sommes faits Lazaristes. » Puis, M. Bourgeois fait ce portrait de M. Raux : « C'est un homme d'un vrai mérite; il ne lui manque rien de ce qui peut rendre un sujet aimable et utile. Il est actif, laborieux, intelligent, d'un caractère et d'une piété charmants[3]. »

1. M. Bourgeois écrit de *Govea* dans ses lettres.

2. Lettre inédite de 1785, à M. l'abbé Duprez. — M. Raux Joseph, né à Ohain, diocèse de Cambrai, fut nommé supérieur général, nomination approuvée par la Propagande, le 13 décembre 1783.

3. Pékin, 20 novembre 1785. — Le 22 juillet 1785, le P. Raux annonce au procureur des Missions-Étrangères, à Macao, que lui et ses confrères sont arrivés à Pékin le 29 avril, et il ajoute : « La paix règne dans cette église; nos affaires avec MM. les ex-jésuites vont aussi bien que nous aurions pu le désirer. » (*Nouvelles des Missions orientales*, 2e partie, 1787, p. 82.)

M. Bertin, qui porte le plus grand intérêt à la mission française, est heureux de ces nouvelles. Sa réponse à M. Bourgeois, du 25 octobre 1786, témoigne de sa parfaite satisfaction; mais il avoue en même temps qu'il n'est nullement surpris de l'harmonie qui règne entre les ex-Jésuites et les Lazaristes. « Tout ce que vous me dites, dit-il, de l'intelligence de M. Raux, de sa vertu et de son honnêteté, ne me surprend pas plus que la bonne union qui règne entre vous et lui. Il me paraît dans toutes ses lettres faire le plus grand cas de votre amitié et de celle de M. Amiot. »

M. Amiot, de son côté, faisait grand cas de M. Raux. Il loue, dans ses lettres, sa piété, son intelligence et son savoir, son *désir d'apprendre*; il le croit *fait pour réussir dans tout ce qu'il voudra entreprendre*[1]. Mais sa correspondance avec M. Bertin exprime un regret : il regrette de le voir s'occuper beaucoup trop des cérémonies de l'église, de plain-chant, de processions, de tout ce qui se pratique dans les séminaires de France. Tout cela est excellent en soi, sans avoir en Chine les mêmes avantages qu'en Europe; il peut même y avoir de graves inconvénients à donner au culte extérieur, à Pékin, un trop grand éclat. « La Chine est comme un autre monde, par rapport à l'Europe; ou, si on l'aime mieux, elle en est l'antipode, quant à la manière dont on y pense, dont on s'y exprime et dont on s'y conduit. » Si l'on veut y faire du bien, il *faut savoir autre chose que son saint Thomas et saint Augustin* et *les cérémonies ecclésiastiques*; il ne faut pas consacrer un temps considérable à la formation de jeunes séminaristes chinois, au détriment de l'étude des langues chinoise et tartare et de celle des sciences et de la littérature. M. Amiot craint que *les différentes occupations dont M. Raux est chargé ne le distraient trop de ces études, pour qu'il y puisse faire de rapides progrès, quoiqu'il paraisse avoir très grande envie d'apprendre*[2].

M. Dufresse dit aussi que M. Raux fut très bien accueilli par les ex-Jésuites français qu'il trouva à Pékin, et qu'ils vivent en bonne intelligence. (*Histoire abrégée de la persécution en Chine*, t. III, 1787, p. 29 ; cf. les lettres de M. Raux à M. Bertin, 1784-1786.)

1. A M. Bertin, 25 janvier 1787 et 16 novembre 1789.

2. Lettres à M. Bertin : 25 janvier 1787, 10 novembre 1789, 16 novembre 1789, 20 août 1791. — Dans une lettre du 1er septembre 1788, il écrit : « Les

M. Bertin partage la manière de voir de M. Amiot, et l'intérêt qu'il porte à la mission française, son expérience et sa haute situation l'autorisent à donner à M. Raux ces conseils et cette direction : « La discipline ecclésiastique de votre maison ne doit pas être modelée sur celle des maisons d'Europe où elle est, en quelque sorte, d'institution et de règle ; et les cérémonies doivent être restreintes à ce qui est absolument nécessaire pour la pureté du culte. Je désirerais pour le bien de la religion que vous n'eussiez pour disciples que des hommes formés sur le modèle de Joseph d'Arimathie, qui *sequebatur Jesum occultè*. C'est nuire à la religion, qui n'a qu'un asile précaire en Chine, de l'accompagner de la pompe extérieure qui tient au culte de l'Europe. On ne sentira le mal que lorsque tout sera perdu, et l'on donnera le nom odieux de persécution à tous les maux qu'un zèle malentendu aura occasionnés. Vous, Monsieur, qui êtes déjà au fait et qui voyez les choses sous leur vrai point, ne perdez jamais de vue que le premier fondement de la mission pose sur les arts et les sciences, et sur l'utilité que l'empereur actuel, ainsi que ceux qui l'ont précédé, comme ceux qui lui succèderont, pourront tirer des Européens; je ne prétends pas pour cela qu'il faille négliger le premier objet, mais il faut savoir partager son temps, acquérir des connaissances et se fortifier de manière qu'on ait besoin de vous. *Si vous n'êtes plus considéré sous aucun rapport d'utilité méchanique ou d'art*, on vous abandonnera dans les premiers moments, on vous regardera comme dangereux ensuite; de là les persécutions renouvelées et à la longue la destruction. Il ne faut donc jamais négliger les moyens nécessaires et dont on a l'expérience, pour la réussite, pour parvenir au but qu'on s'est proposé... Vous saurez, mieux que je ne puis vous le dire, ranimer Messieurs vos confrères[1] chacun dans son art et sa science, et vous leur donnerez sûrement l'exem-

Lazaristes ont cru qu'ils avanceraient plus rapidement dans la grande affaire de la conversion des Chinois, en établissant dans la maison un séminaire, en substituant le chant grégorien et les cérémonies qui ont lieu dans leur maison de Paris. »

1. M. Bertin fait ici allusion à M. Ghislain, qui s'occupait avant tout de l'instruction de la jeunesse et négligeait un peu ses occupations de physicien à la cour.

ple qu'ils ont déjà sous les yeux par le travail que vous faites pour savoir le mantchou[1]. »

M. Raux, en effet, après s'être livré à peu près exclusivement à l'étude du chinois, s'était décidé à apprendre le mantchou, sous la conduite de M. Amiot, et les progrès qu'il fit en quelques mois furent si considérables, que son maître écrivit à M. Bertin : « Si M. Raux continue ses études mantchoux avec la même ardeur qu'il les a commencées, vous pourrez tirer de lui un excellent parti[2]. »

M. Raux fut bientôt à même, tant ses progrès furent rapides dans la connaissance de la langue tartare-mantchou, de remplacer M. Amiot dans ses fonctions d'interprète de l'empereur auprès des puissances étrangères. Celui-ci les lui céda vers 1791. Déjà il lui avait facilité l'accès au tribunal des mathématiques. D'abord simple membre de ce tribunal, M. Raux en devint plus tard président. C'était un honneur que n'avait eu aucun Français avant lui[3].

III

Cependant M. Amiot touchait à la fin de sa carrière. La dispersion de la Compagnie de Jésus par les parlements, sa destruction par Clément XIV et les tristes événements qui en furent la suite à Pékin, avaient brisé sa robuste constitution. Le 25 janvier 1787, il disait à M. Bertin : « Mon âge de

1. M. Bertin à M. Raux, novembre 1788.

2. 1er septembre 1788. — Le 25 janvier de l'année précédente, M. Amiot écrivait à M. Bertin : « M. Raux a commencé par le chinois, et il a très bien fait, parce que c'est la langue vulgaire du pays et qu'elle est de nécessité pour quiconque y fait son séjour. Le mantchou est de surérogation. On ne le parle qu'à la cour et en la présence du souverain, quand il s'agit d'affaires. Les Chinois s'en sont tenus à leur propre langue. Nos missionnaires (*la plupart*) imitent en cela les Chinois. » — L'année suivante, en novembre, M. Bertin écrivait à M. Raux : « Je vous sais un gré infini de vous être livré avec tant d'ardeur au tartare-mantchou. Cette langue vous abrégera un temps infini dans la recherche même des auteurs que vous auriez voulu consulter, puisque c'est dans cette langue que l'empereur a fait traduire ce qu'il y a de plus important dans les anciens manuscrits chinois dont il a fait faire une immense collection. »

3. Voir dans *les Missions catholiques*, par le P. Piolet, *les Lazaristes en Chine*, par Mgr Favier, t. III, p. 66.

soixante-dix ans et mes occupations d'état ne me permettent plus de donner beaucoup de temps à la lecture. » Il se vieillissait d'un an, mais il en avait bien un peu le droit, car depuis son arrivée en Chine, chaque courrier d'Europe lui apportait l'annonce de quelque nouvelle catastrophe. En 1791, se trouvant moins vaillant, et ayant comme le pressentiment d'une mort qui ne devait pas tarder à venir, il relut son testament, fait et écrit de sa main depuis des années, et il mit au bas ces deux lignes : « Il y a bien des années que cet écrit est fait ; je viens de le relire et je n'ai rien à en ôter ni à y ajouter. » On lit dans ce testament : « J'étais religieux quand, en 1749, je partis de France pour venir en Chine ; j'ai vécu en religieux, tant qu'il m'a été permis de le faire, aussi je n'ai rien eu en propre pendant cet espace de temps. Depuis la dissolution de la société dont j'avais l'honneur d'être membre, j'aurais pu acquérir, si je l'avais voulu ; je ne l'ai pas fait ; ainsi, je ne laisse rien. Je ne dois rien ; j'ai disposé de tout ce dont je pouvais disposer, à mesure que la charité chrétienne ou certaines bienséances locales en faisaient naître les occasions. Pour ce qui est des habits, meubles et autres petits effets, tout cela doit être regardé comme acquis à la maison[1]. »

Son ami, M. Bourgeois[2], moins âgé que lui de plusieurs années, paraissait plus avancé dans la vie, tant les fatigues et les brisements du cœur l'avaient vieilli. « Déclaré par les médecins valétudinaire, dit M. Amiot, et condamné à un genre de vie qui exigeait des attentions sur sa santé, il se mit au régime que j'observais moi-même depuis quelques années, de l'avis des mêmes médecins. Cette conformité accessoire entre lui et moi nous réunissait plus souvent pour nous entretenir ensemble, non pas de nos maux grands ou petits, mais de l'ancien temps, de ce temps heureux où nous nous qualifiions du nom de Jésuites. Nous passions en revue nos anciennes manières de vivre et de nous conduire ; nous

1. Le testament est du 15 novembre 1791 et signé : *Amiot*, MA. On lit en post-scriptum : « Pour M. le Supérieur après ma mort. 1791. »

2. M. François Bourgeois, né en Lorraine, en 1723, entré dans la Compagnie à l'âge de dix-sept ans, était arrivé en Chine le 13 août 1767.

rappelions le souvenir de nos anciens amis, de nos anciennes connaissances, et nous regrettions le temps passé, ainsi qu'ont coutume de le faire tous les vieillards[1]. »

Dans la même lettre, M. Amiot disait encore : « Quand le temps nous le permettait, nous nous transportions hors de l'enceinte de la ville, dans l'endroit où reposent les cendres *de nos missionnaires*, et nous faisions quelques prières sur leurs tombeaux. Nous appelions cela nous recréer... Nous nous procurâmes cet innocent plaisir peu de jours avant que M. Bourgeois ressentît les atteintes du mal qui nous l'a enlevé. Il ne se doutait pas alors qu'il occuperait bientôt, parmi ceux qu'il était venu visiter, la place que la Providence lui préparait. »

M. Bourgeois mourut, le 29 juillet 1792, emporté assez rapidement par une attaque d'apoplexie. M. Amiot perdait en lui un vieux frère d'armes dans l'apostolat, le meilleur de ses amis, un vrai Français : cette perte lui fut très sensible, et sa lettre à M. de la Tour, où il raconte la mort de ce compagnon inséparable de ses dernières années, montre à quel point il le regretta[2].

Des anciens Jésuites français il ne restait que MM. de Poirot et de Gramont. C'était le vide qui se faisait de plus en plus autour de lui. « Je n'ai de compagnie que celle des morts », écrivait-il alors à son frère, ancien lieutenant général de l'amirauté de Toulon[3]. Le fait est qu'après la perte douloureuse de M. Bourgeois, il se rendait souvent au cimetière ; et là, sur la tombe de ses chers défunts, il méditait et priait.

Il disait à M. Bertin, le 17 octobre 1774 : « Notre sépulture n'est qu'à la distance d'une heure et demie de Pékin... je m'occuperai à faire graver sur la pierre, à la manière chinoise, l'épitaphe des missionnaires français qui y sont enterrés. » Il la fit graver, en effet, en 1774, lorsqu'il apprit la destruction de sa société. M. l'abbé Mouly, lazariste, l'a lue et relevée le 12 octobre 1835. Elle était écrite sur un papier

1. Lettre à M. de la Tour ; Pékin, 31 novembre 1792.
2. Pékin, 31 novembre 1792 ; à M. de la Tour, ancien secrétaire du roi.
3. Pékin, 20 septembre 1792.

fort, collé sur bois[1]. C'est là, dans ces lieux où furent ensevelis tant de jésuites distingués par leur talents et leurs vertus, que M. Amiot *allait chercher la tranquillité*[2]. Au printemps et en automne, il y passait un temps assez long.

« Je me retirerai, écrivait-il encore à M. Bertin, ainsi que le pratiquent quelquefois les Chinois, dans le lieu où reposent les cendres de mes ancêtres, je veux dire des Français, mes prédécesseurs dans la même carrière, qui sont les seuls ancêtres qui me restent dans cette extrémité du monde où je me trouve transplanté. Là, méditant sur ce qu'ils ont fait, sur ce qu'ils ont souffert par le seul motif de la gloire de Dieu, je retracerai dans mon esprit le souvenir de toutes leurs vertus; je tâcherai surtout d'imiter leur patience et j'offrirai des vœux au ciel en faveur de ceux que je ne pourrai plus aider de mes faibles lumières, ny secourir par mes travaux, en faveur de ceux encore qui m'auront fait quelque mal, ou qui pourraient chercher à m'en faire. De cette unique occupation, dont je sens les douceurs par avance, content d'avoir pour nourriture quelques herbes salées et un peu de riz, j'attendrai en paix que mon dernier moment arrive. Alors, plein de confiance en la bonté de l'Être suprême, que j'ai sincèrement adoré tant que j'ai vécu, et dont j'ai tâché de suivre la loi et d'étendre le culte, je m'élancerai avec joie dans son sein, abandonnant ma dépouille mortelle à qui voudra s'en emparer[3]. »

Ces pensées reviennent sous sa plume, surtout à partir de novembre 1791, dans ses lettres à son frère et à sa sœur, religieuse ursuline à Toulon. Mais, avant cette époque, il avait passé *par des circonstances critiques tant pour l'esprit que pour le corps*, et *sa raison et ses forces y auraient infailliblement succombé, sans une intervention particulière de l'ange chargé par Dieu de veiller spécialement sur lui*[4].

C'est ainsi qu'il s'exprime lui-même dans une lettre à sa sœur, et les *circonstances critiques* dont il parle sont la dis-

1. On peut la lire p. 68, t. V, de la 3e édition de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly.
2. 1er octobre 1774, à M. Bertin. — 3. *Ibid.*
4. Lettre à sa sœur, du 20 septembre 1792.

persion de son ordre par les parlements de France, la suppression de la Compagnie par Clément XIV, enfin les événements révolutionnaires qui se succédèrent en France de 1789 à 1793. Tous ces faits l'affectèrent à ce point que sa forte santé en fut pour toujours ébranlée et sa vie gravement compromise.

« Vers la fin du mois de novembre 1791, écrit-il à sa sœur, une tristesse qui avait son principe dans ce qui se débitait parmi les Européens qui sont ici, sur l'état déplorable où notre pauvre France se trouve réduite, s'insinua insensiblement dans mon âme et fit sur le corps un dérangement dans l'équilibre des humeurs qui ne tendait à rien moins qu'à sa décomposition totale[1]. » *Miné par la fièvre*, sans sommeil, *respirant difficilement*, ne pouvant *s'étendre sur un lit*, toujours *assis sur un fauteuil*, il déclinait *à vue d'œil*[2]. Cela dura six mois. « L'arrêt des médecins, tant Chinois qu'Européens, dit-il, portait qu'étant arrivé au point de ne guère différer d'un squelette, le souffle de la vie s'éteindrait de lui-même comme la lumière d'un flambeau quand la cire est consumée[3]. »

La tranquillité d'esprit eût été nécessaire pour le rétablissement de sa santé : on la lui recommandait. Mais comment obtenir de ce malade de détourner sa pensée de la France, qu'il aimait passionnément, et des malheurs effroyables qui la menaçaient? Il y pensait le jour, il y pensait la nuit[4]. Son esprit était obsédé par l'image horrible de sa patrie agitée, ruinée, bouleversée de fond en comble par une bande de scélérats, devenus maîtres du pouvoir. Il écrit à sa sœur : « Le matin, le milieu du jour, le soir ou pendant la nuit, ce que je lisais dans les papiers publics, ou, pour mieux dire, ce qu'on me racontait du contenu de ces papiers, de tous les papiers qui se lisaient à Canton par les commerçants et les marins des différents royaumes d'Europe qui y abordent, se peignait en noir dans mon imagination et me persuada presque que notre France, ce beau royaume d'autrefois, si plein de charmes et recherché par les étrangers de tous les pays pour la douceur, l'urbanité, la politesse et les agré-

1. Pékin, 20 septembre 1792. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

ments en tous genres de ses habitants, avait subi le joug des barbares et n'était plus habité que par des hommes sans loi, sans frein, sans religion, sans mœurs, chez qui les rapines, les vols, les brigandages, les meurtres et ces massacres atroces, que les Iroquois et les Caraïbes auraient eux-mêmes en horreur, s'ils en avaient connaissance, ont perdu tout ce qu'ils avaient d'effrayant[1]... »

M. Amiot ajoute : « Vous jugez bien qu'un pareil tableau n'était rien moins que propre à dissiper la tristesse qui m'avait gagné. J'avais beau vouloir détourner la vue des objets qu'il représentait, ces objets venaient s'offrir d'eux-mêmes sous toutes les formes[2]. »

Au dire des médecins, le malade était perdu; ses amis le prévinrent de son état. « Mais, malgré l'arrêt des médecins, écrit M. Amiot, je ne me tins pas pour condamné. Une voix intérieure, plus respectable que celle des médecins, me disait avec assurance : ils se trompent... J'obéis à cette voix; je fis plus, j'en appelai au grand Juge en cassation d'arrêt, et je pris pour avocat mon bon ange gardien[3]. »

Contre toute espérance, M. Amiot revint bientôt à la santé.

A peine remis, il recommence ses visites aux tombeaux, *dans les premiers jours de mai 1792, au retour de la belle saison*. Et là, pendant quelque temps, dans ce *séjour des morts*, dans ces lieux aimés où repose sa famille religieuse, seul, il prie, il refait ses forces épuisées, il se prépare au grand et dernier voyage[4]...

Depuis plus de trois ans, sa carrière scientifique et littéraire était terminée. Ses meilleurs amis n'étaient plus. M. Bertin, son correspondant le plus fidèle et le plus dévoué, venait de descendre dans la tombe. La maison française, qu'il continuait à habiter, lui rappelait de beaux et doux souvenirs, mais aussi d'inoubliables tristesses. Sous la direction des Lazaristes, l'avenir de la mission de Pékin lui semblait assuré. Rien ne le rattachait plus à la terre; tout le rapprochait du ciel. Sa vie ne se partageait plus désormais

1. Pékin, 20 septembre 1792. — 2. *Ibid.* — 3. *Ibid.* — 4. *Ibid.*

qu'entre la prière, de saintes lectures et de fréquentes visites aux sépultures des anciens missionnaires.

Vers la fin de septembre 1793, il écrit à sa sœur : « Cette année encore, ma vie a été attaquée par un rhume des plus violents ; et ce rhume, dégénéré en fluxion de poitrine, a failli m'enlever de ce monde dans le courant du mois d'août. Je suis entièrement rétabli aujourd'hui. » Puis il ajoute : « A la première maladie un peu grave, je sens qu'à mon âge, il me faudra nécessairement succomber. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu ; je suis prêt à partir, quand il faudra. » Cette lettre est la dernière qu'il écrivit [1].

Il était allé, au commencement d'octobre, passer quelques jours dans l'enclos de ses chères sépultures. Le 8, il se lève, comme d'habitude, de bon matin, il célèbre la sainte messe, et, après dîner, il récite l'office divin du lendemain. Rien ne faisait prévoir une mort prochaine [2].

Mais, dans la soirée, le courrier lui apprend l'horrible attentat du 21 janvier. A cette nouvelle, il tombe à genoux, saisi, atterré ; et, dans la nuit du 8 au 9 octobre, il meurt subitement d'une attaque d'apoplexie [3].

Le 9 novembre, M. Raux, supérieur lazariste de la mission française, annonçait à la sœur de M. Amiot la triste nouvelle de la mort de son frère [4]. Joseph Amiot ferme la liste de ces

1. On lit dans cette lettre que M. Raux fit parvenir à la sœur de M. Amiot : « Le désir de vous être agréable a fait passer (votre frère) par dessus toutes autres considérations... Il a eu la complaisance, à défaut de notre peintre italien (Panzi), d'employer le pinceau d'un artiste chinois pour la représentation de sa figure et de pouvoir l'offrir telle qu'elle est aujourd'hui. Aux yeux d'une sœur chérie, dans l'espérance que cette chère sœur la placera non loin de son oratoire. »

2. Lettre inédite de J. Panzi, peintre ; Pékin, 2 août 1795. — 3. *Ibid.*

4. Voici la lettre de M. Raux, qui annonce à Mme Amiot, sœur ursuline, à Toulon, la mort de son frère : « Madame, je vous apprends la triste nouvelle que M. votre frère est mort la nuit du 8 au 9 d'octobre. Des phlegmes l'ont emporté subitement. Il avait encore célébré la sainte messe ce jour-là. Ayant trouvé parmi ses papiers une *lettre toute faite à votre adresse* (voir plus haut, dans le texte, un extrait de cette lettre), j'ai cru devoir vous l'envoyer. Ce cher défunt se préparait à mourir depuis longtemps. Les nouvelles de l'état déplorable de la France n'ont pas peu contribué à avancer sa dernière heure. En effet, cette révolution épouvantable ne peut pas être envisagée sans frémir. O mon Dieu, soutenez le zèle de vos

nombreux missionnaires français de la Compagnie de Jésus, qui se sont illustrés en Chine par l'étendue de leurs connaissances et par leurs travaux scientifiques, littéraires et artistiques.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX.

bons ministres et de vos pieux fidèles ! Tous, nos messieurs et nos chrétiens, nous nous recommandons aux prières de votre sainte communauté. Espérons le calme après la tempête...

« RAUX, indigne enfant de Saint-Vincent-de-Paul. »

LE DERNIER PAPE D'AVIGNON

Il existe à la Bibliothèque nationale un manuscrit provenant de Saint-Victor et portant aujourd'hui le numéro 23428 du fonds français, dont la lecture fera passer d'agréables et d'utiles moments au chercheur, ami des lettres ou de l'histoire. Ce volume d'une centaine de feuillets renferme le compte rendu d'une assemblée de prélats et de clercs notables, convoquée par lettres « royaux » et tenue, à Paris, dans les deux derniers mois de 1406. Après avoir voté la soustraction (1398), puis donné son consentement à la restitution d'obédience au pape Benoît XIII (1403), le clergé de France était invité à trouver enfin, dans un concile national, — le quatrième depuis l'avènement de ce pontife, — les moyens efficaces d'extirper le schisme. Il n'y réussit pas, mais se résolut du moins pour la *soustraction particulière* ou, selon la formule déjà en usage, pour le retour à l'antique et canonique liberté gallicane. La mesure consistait à faire passer, des mains du pontife avignonnais en celles du clergé, la réalité effective du gouvernement ecclésiastique : on laissait au pape l'intégrité, prétendait-on, de son autorité spirituelle, car il demeurait source de juridiction ; mais on attribuait aux prélats du royaume et aux ayants droit, collèges ou patrons, les provisions bénéficiaires de toute sorte. Pour aggraver cette *deminutio capitis*, on décrétait l'absolue suppression des taxes apostoliques et des droits communs de perception par annates, décimes, dépouilles et procurations ; on renvoyait reviser le cadastre ces collecteurs et sous-collecteurs pontificaux, qui vous tondent ras les églises, en *duplicant, tripliquant, moultipliant les redevances sans rime ne rayson*, et qui vous *rifflent tout ce qu'il puent riffler*. L'intention, dont on ne faisait point mystère, était d'affamer l'Avignonnais, d'où l'on pouvait espérer qu'*il se amolliroit*.

L'Université de Paris, qui avait *grand'voix* dans ce concile, proposait de plus radicales mesures; on les ajourna. Quant

à l'opinion qui prévalut, elle ne fut formulée, puis adoptée qu'après six bonnes semaines de discussion, où l'on entendit argumenter et discourir les adversaires de Benoît et ses défenseurs. C'est en français — fait notable — que parlèrent ces gens d'Église et d'École; dans une langue incomplètement débarrassée de l'idiome scolastique, — car le mot latin leur vient à la bouche dès que celui de la vulgaire leur manque, — mais d'une souplesse charmante comme tout ce qui est jeune, d'un naturel délectable et d'une haute saveur. Les violences de ces parleurs *chauds et hastifs* trahissent l'usage de Sorbonne; par contre, leur jovialité, qui se traduit en traits pleins d'humeur et se complaît à illustrer d'un dicton ou de quelque gaillarde histoire les arguments les plus dépourvus d'agréments naturels, tout cela sent son terroir gaulois, l'esprit et le franc-parler de la race. S'il arrive que le discours s'embarrasse de longueurs, c'est l'exception: une seule fois on entend le chancelier interrompre l'un d'eux, maître Pierre Plaoul : « Il anuie a nos signeurs; maistre Pierre, avés vous guerres a dire? » Et, à la prière de l'orateur, on renvoie la suite au lendemain. Pierre d'Ailly, à qui l'on n'a donné ni le temps, ni les livres pour se préparer, parle excellemment bien d'inspiration, car c'est une tête froide et pourvue d'idées. Jehan Petit est incisif et nerveux, mais d'une telle fougue, qu'il reconnaît de lui-même l'utilité des précautions oratoires. S'il est vif, du moins il ne parle pas *animo injuriandi*. Celui pourtant qui reste leur maître à tous, c'est l'abbé du Mont-Saint-Michel, Pierre le Roy, dialecticien impeccable, théologien et décrétiste, — le premier du royaume, — aussi remarquable par la richesse de son érudition que par la netteté de son langage.

Heureuse fortune! Ces morceaux, les meilleurs sans conteste de l'éloquence française au début du quinzième siècle, ont été notés à la volée par un auditeur intelligent, et consciencieux au point de nous avertir de ses distractions ou de ses moments de lassitude. Cet inconnu nous a transmis ces harangues dans le manuscrit, peut-être autographe, que j'ai cité plus haut. C'est d'après ce manuscrit qu'il faudra les éditer, quand on voudra les avoir dans leur pure forme originale. Jadis, Bourgeois du Chastenet, dans les *Preuves* de son

estimable *Histoire du Concile de Constance*, en a bien publié le texte; mais il n'est pas exempt d'erreurs et il abonde en fâcheuses lacunes. Le lecteur qui n'aime ni le parchemin, ni la cursive gothique, préférera sans doute lire ce recueil dans la transcription plus moderne qu'en a faite Dupuy (*fonds Dupuy* 354). Il aurait tort. Rien n'est plus infidèle que cette copie : des omissions, des fautes de lecture et, d'un bout à l'autre, un rajeunissement du style et des mots qui dépare la physionomie de notre vieille langue.

Voilà pour le côté littéraire. L'intérêt exceptionnel qu'offre à l'historien ce résumé sténographique, n'a pas besoin d'être mis en évidence. Il n'y a rien d'apprêté, de remanié, de refait dans ce compte rendu; il réfléchit directement des opinions et des sentiments. C'est donc une source aussi pure que possible. Le chroniqueur met inconsciemment du sien dans ses récits; le cerveau du plus impersonnel des annalistes est un filtre qui retient toujours quelque chose. Au contraire, dans des documents comme celui dont il est ici question, on a toute chance, puisqu'ils ne sont qu'un écho, de ne trouver que des informations fidèles et, sinon toujours les plus justes appréciations portées sur le caractère de l'homme et du pontife, du moins les plus accréditées auprès de ceux qui le connurent, qui le jugèrent en bien ou en mal et qui, par leurs décisions, contribuèrent à faire de l'histoire de Benoît XIII ce qu'elle a été, à partir de ce moment. Nous pouvons, à bon droit, n'accorder qu'une médiocre confiance à des discoureurs incapables de se maîtriser, quand nous les entendons mettre ce pape au-dessous du dernier des juifs. Mais à côté de ces visibles excès, que d'excellents traits et bien de nature à nous révéler l'âme énigmatique de ce personnage, à nous dévoiler un peu du secret de son cœur ! Je n'en citerai qu'un. L'un des orateurs s'appliquait à démontrer qu'une seconde soustraction d'obédience ne viendrait pas à bout de l'obstination du pape d'Avignon. Un siège de plusieurs mois dans le palais des Doms, une captivité de quatre ans ne l'avaient point fait démordre de ses prétentions; fallait-il recommencer cette inutile expérience? « Cuidiés vous maintenant quant il a le clef dez cans qu'il en faice ja riens? Je cuide que nenny : il est du pays des bonnes mulles; quant

elles ont prins un chemin, l'en les escorcheroit plus tost que l'en les feroit retourner que elles ne facent à leur teste. » Du pays des bonnes mules! Le mot eût été irrévérencieux sur d'autres lèvres que celles de l'archevêque de Tours, Ameilh du Breuil, l'un des plus fidèles partisans de Benoît XIII; il est simplement la plus heureuse trouvaille qu'on ait faite pour dépeindre le tenace entêtement de Pierre de Lune.

Est-ce orgueil, conviction ou pure opiniâtreté ? Toujours est-il qu'il piétina sur place plutôt que de sortir de la voie où le fit entrer l'élection du 28 septembre 1394. Ce petit vieillard portait dans un corps mince et nerveux un ressort de volonté que rien ne détendit. Ni l'âge, ni la fortune adverse ne parvinrent à briser sa résistance. Les princes qui gouvernaient la plus belle part de son domaine spirituel, en vinrent, après les vaines ambassades, aux mesures extrêmes; la politique française, en des temps qui comptent parmi les plus troublés de notre histoire, fut absorbée par ce problème, que l'Empire chercha vainement à résoudre; contre tous et de toute manière, cet irréductible pontife se défendit : par les armes, avec une poignée de soldats; par la plume de ses canonistes; par la diplomatie de ses agents; par les foudres enfin de sa puissance apostolique. Déposé par deux conciles, il n'a plus qu'un allié, le temps; mais avec cette force, ce pape nonagénaire use cinq compétiteurs, fait échec au sixième, Martin V, que reconnaît pourtant toute la chrétienté; dépasse les années de Pierre, se fait ensevelir couronné de la tiare, et ne meurt pas tout entier, puisque, par une promotion *in extremis* de quatre cardinaux, il s'assure un héritier de ses prérogatives.

La presque unanimité de ceux qui lisent l'histoire ecclésiastique, estime misérable, pour ne rien dire de plus, l'attitude de ce Pierre de Lune, rejeté par l'Église et jouant encore au pape, quoique sans troupeau; au souverain, quoique sans cour, sur ce rocher de Peñiscola, où il est si étroitement confiné. Sans doute, ils ont raison. Je crois comme eux que cette histoire se fût plus noblement terminée sur une abdication. Cependant, dans l'impossibilité où l'on sera toujours, sans doute, de pénétrer le mystère des intimes pensers de Benoît, il reste permis à l'historien d'étudier avec désintéressement, quel-

quefois même avec un commencement d'admiration, un surprenant exemple d'énergie chez l'homme le plus obstiné ou peut-être le plus persévérant de son temps.

Son personnage, précisément, vient de solliciter à nouveau l'attention, grâce à des travaux qui l'ont remis sur la scène et produit dans un jour excellent[1]. Tandis que M. Noël Valois nous livre les deux derniers volumes de son grand ouvrage sur *la France et le Schisme d'Occident*, le P. Ehrle continue l'importante série de ses Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique et littéraire de cette époque. Le détail indiqué en note des sources nouvelles découvertes par le savant bibliothécaire de la Vaticane, en fait à peine soupçonner l'intérêt : il faut dépouiller ces volumes de l'*Archiv*, pour se rendre compte de tout ce qu'il y avait encore d'inédit à faire connaître sur Pierre de Lune. Ces matériaux, bulles, instructions, mémoires, actes conciliaires, traités de droit canonique dus à la plume d'un pontife qui avait à défendre juridiquement sa cause, sont édités avec une rare entente de ce qu'exige ce genre de publication. Chaque pièce est présentée dans une préface où l'on en marque la provenance et la date, où on lui assigne sa place parmi les documents déjà connus, où l'on signale l'apport nouveau qu'elle fournit à l'histoire. Ce sont là des modèles d'intelligente érudition, qui dénotent, par leur exactitude et leur richesse, le critique judicieux et informé.

M. Noël Valois s'est acquis des titres à l'admiration de tous ceux qui aiment les études d'histoire ecclésiastique, et ce n'est pas sans plaisir qu'on a vu l'Académie des inscriptions, après lui avoir décerné les plus hautes récompenses, l'accueillir dans son sein. Son ouvrage, l'un de ceux qui font le plus d'honneur à la science historique française des der-

1. Franz Ehrle, S. J., *Archiv für Literatur- und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. VI, p. 139-308 et t. VII, p. 1-310 : *Neue Materialien zur Geschichte Peters von Luna*; — t. V, p. 387-492 et t. VII, p. 576-696 : *Aus den Acten des Afterconcils von Perpignan 1408*; — t. VII, p. 515-575 : *Die kirchenrechtlichen Schriften Peters von Luna*. Freiburg im Breisgau, Herder. — Noël Valois, *la France et le grand Schisme d'Occident*, t. III et IV. Grand in-8, XXIV-632 et 610 pages. Paris, Picard, 1901-1902.

nières années, a coûté des labeurs ininterrompus et des recherches infinies. On en pourra prendre au moins une idée sommaire à la simple énumération des sources romaines, relatives au seul Benoît XIII. Les bulles de ce pape, aux Archives vaticanes, remplissent une série d'au moins quatre-vingts registres ; ses *Libri supplicationum*, très incomplets, ne se montent qu'à vingt-trois volumes ; quant aux *Comptes de la Chambre et du Trésor*, ils sont dispersés dans les *Introitus et Exitus* ou dans les registres avignonnais. A ces collections, il convient d'ajouter celle que forment les lettres, déclarations, relations et mémoires de tout genre. Cette nomenclature, toute réduite qu'on la présente ici, par égard pour le lecteur, permettra pourtant d'apprécier l'importance d'une entreprise qui a pour objet l'histoire de huit papes, et qui s'étend sur le demi-siècle le plus troublé de la vie de l'Église.

Bien que M. Noël Valois sache avec art ordonner un récit et tracer un portrait, sa méthode, néanmoins, et la nécessité même du sujet ont fait de son volumineux travail un ouvrage destiné à rester surtout entre les mains du professeur et de l'érudit, à l'état de source documentaire. Cette histoire est un livre où l'on étudie, de même que l'*Archiv* du P. Ehrle, une collection où l'on cherche. Le plaisir et le profit sont très grands à les longuement pratiquer. Après avoir jadis passé moi-même de longues heures à coordonner et à reconstruire l'histoire de Pierre de Lune, à l'aide de nos anciennes et toujours précieuses collections de textes, comme l'*Amplissima Collectio* de Martène et Durand, le *Thesaurus* des mêmes et le *Spicilège* de d'Achery, ou à la suite des vieux maîtres érudits, tels que les Raynaldi, les Baluze, les Bourgeois du Chastenet, j'ai revu et corrigé mes propres études sur les découvertes des deux savants, nos contemporains. En faisant connaître leurs conclusions, je leur rends leur bien avec hommage. On pouvait estimer d'ailleurs qu'il ne serait pas sans utilité, pour le grand public qui a le goût, mais non le loisir de lire les ouvrages d'érudition, de réunir les éléments dispersés de la biographie du pape Benoît XIII et de placer dans un cadre à lui le portrait de ce rare personnage.

I

Pierre de Lune naquit en Aragon, vers 1334, d'une famille qui touchait de près à la couronne. La vertu lui échut par droit d'hérédité, si j'en crois un de ses futurs panégyristes, Guillaume Fillastre; car lorsqu'on est « de si noble sang les meurs ensuient le lignage ». Pour armes parlantes : coupé de gueule sur argent, le gueule chargé d'un croissant versé d'argent. On ne sait sur lui presque rien, jusqu'au jour où il fut créé cardinal-diacre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, ce qui arriva le 20 décembre 1375, date authentique de la seconde promotion de Grégoire XI. Le titre était vacant depuis presque deux ans, s'il est vrai, mais c'est chose fort douteuse, que ce soit au cardinal limousin, Guillaume de la Jugée, qu'ait succédé celui qu'on nommera communément le cardinal d'Aragon. Il avait environ quarante ans. Où résidait-il à cette époque? En Espagne ou en France? Le pape qui le nomma était encore en Avignon, et l'on sait que le nouveau promu, chanoine de Cuenca, archidiacre de Saragosse et prévôt de Valence, s'était fait une réputation dans le droit canonique dont il occupait une chaire à Montpellier. Les études juridiques resteront jusqu'à la fin sa spécialité; elles étaient alors en honneur, et prévalaient même sur la théologie, depuis que Clément V et Philippe le Bel en avaient fait le vestibule obligé des grandes fonctions de l'Église et de l'État.

Le *curriculum vitæ* du cardinal de Lune devient, à partir de cette date, suffisamment précis. Dans les derniers jours de la mémorable année 1378 et peu après l'élection de Robert de Genève, il quittait Fondi pour l'Espagne, où Clément VII l'accréditait en qualité de légat. Vainement Urbain VI, par des lettres qui suivirent de très près l'émissaire de son puissant rival, dénonçait-il au roi d'Aragon ce « messager de l'Antéchrist »; l' « antilégat », loin d'être jeté en prison, voyait s'ouvrir devant lui les portes des cours. L'Aragon, la Castille, la Navarre et le Portugal le gardèrent pendant onze ans, durant lesquels, clémentin de conviction, car il n'avait abandonné Urbain VI qu'après des hésitations pleines d'angoisse et de scrupule, il mit au service du pon-

tife de son choix les ressources variées de son génie, une activité toujours en train, une subtile éloquence, une dextérité inventive. Quand il revint de cette légation, ce fut comblé de distinctions et de profits, mais en outre avec un renom d'habileté que son maître, le pape d'Avignon, songea à utiliser sur un plus important théâtre, la cour de Charles VI. Les bulles du 1er février 1393 qui lui confèrent ses pouvoirs sont flatteuses. Quelques pièces, encore dans nos archives, nous révèlent qu'on prit un soin particulier d'assurer au légat un train digne de ses fonctions. Le rôle, en effet, était délicat, en un moment où l'Université de Paris déployait dans la cause de l'extinction du schisme une ardeur qui n'eût été que louable, si elle eût été plus réglée. Lui-même, le cardinal de Lune, bien que soucieux, pensait-il, des intérêts de son maître, faisait montre en faveur de l'union d'un zèle qui parut excessif à Clément VII et à peine conciliable avec les obligations qui découlaient naturellement de sa charge. L'Université ne l'oubliera pas et le jour n'est pas loin où elle rappellera ces belles dispositions à l'ancien légat devenu le pape Benoît XIII. Jehan Petit s'en souvenait longtemps après et déclarait avoir partagé les illusions de tout le monde : « Je vous jure en ma conscience que quant je oy dire que Pierre de la Lune qui est maintenant Benedic estoit esleu en pape, j'en eu singulere joye pour ce que je li avoie oy preschier et approuver la voie de cession en tans qu'il estoit legas en France. » (Ms. fr. 23428, fol. 8.) Au témoignage du même, le cardinal répétait souvent qu'il eût préféré se faire *povre cordelier* que de tenir l'Église en tel schisme. Mais tous ces airs d'*Aïgneau-Dieu* que prenait le légat n'étaient que pure *faintise*. Simon de Cramaud, un puissant prélat qui n'était pas des plus tendres amis de Bénédic, le donnait assez clairement à entendre dans de facétieux apologues. Il y avait, dit-il, un moine en un moutier qui faisait si fort le religieux que merveille. Il jeûnait trois fois la semaine, sans y faillir jamais. On l'élut pour abbé ; mais c'en fut fait de ses austérités. Un novice en conçut de l'étonnement et lui dit un jour : « Sire, vous souliez autrefois jeûner souvent. » L'abbé lui répondit qu'il faisait alors la vigile de la fête où il était maintenant.

Sur ces entrefaites, Pierre de Lune reprenait le chemin d'Avignon dans le dessein exprès, on eût pu le croire, de recueillir la succession pontificale, tant la soudaineté et la coïncidence des événements s'accordèrent à le servir. Il entrait à peine dans la cité papale (vers le 1er septembre), que Clément VII mourait d'apoplexie (16 septembre 1394). Douze jours plus tard, élu dans toutes les règles, *per viam S. Spiritus ad apicem S. P. assumptus*, le cardinal d'Aragon devenait Benoît XIII. Tous les plans concertés pour en finir avec le schisme venaient, une fois encore, d'être déjoués.

A la nouvelle, en effet, de la mort de Clément VII, laquelle parvint à Charles VI en l'hôtel Saint-Paul, le 22 septembre, le roi dépêcha deux lettres coup sur coup à ses *tres chiers et especiaux amis*, les cardinaux avignonnais, pour les prier instamment, au nom des intérêts de l'Église, de surseoir à toute élection. Une ambassade leur était annoncée, et dans les lettres de créance, dont la teneur nous est conservée par le procès-verbal de Gontier Col, secrétaire du Conseil, je lis que Charles VI s'engageait à n'appuyer aucun candidat à la tiare.

Dans Avignon cependant, les cardinaux étaient en proie à une grande perplexité. Trois opinions se partageaient les esprits : ne point faire d'élection, reporter toutes les voix sur le pontife qui résidait à Rome, donner à Clément VII un successeur. Ce dernier avis prévalut, car on avait l'illusion de croire qu'une vacance serait très préjudiciable à la cause de l'union. En conséquence, le 26 septembre, « a heure de vespres, en la forme et maniere ordonnee par les sains canons », les électeurs se mirent en conclave. Les portes du lieu n'étaient pas encore closes, que le chevaucheur royal, Pierre le Verrier, arrivait, ayant couvert en quatre jours une distance de plus de cent soixante-dix lieues. (Cet exemple de célérité invraisemblable est dûment attesté. On peut en vérifier l'exactitude dans l'*Amplissima Collectio*, t. VII. c. 480 et 483.) Les lettres du roi furent baillées au cardinal de Florence, Pierre Corsini; mais comme on se doutait de leur contenu, il fut décidé, sur une interprétation plutôt rigoureuse du *Sexte* (I, VI, c. 3.), qu'on ne les ouvrirait qu'après l'élection.

L'obédience clémentine comptait vingt-quatre cardinaux. Vingt et un se trouvèrent présents, au nombre desquels onze Français. Tous, à l'exception naturellement des trois scrutateurs, Corsini, Aigrefeuille et Saint-Martial, consentirent, puis signèrent et jurèrent sur les saints Évangiles, une cédule qui stipulait l'engagement, en premier lieu, de travailler, *sans dol*, *fraude ni machination* à l'extinction du schisme; en second lieu, de procurer l'union par l'abdication de la dignité apostolique, s'il était besoin. Ces dispositions méritoires étaient unanimes; mais nos informations sur le conclave nous donnent à penser que personne ne les affichait plus que le cardinal d'Aragon, qui aurait aussi tôt fait, disait-il, de déposer le pouvoir que d'enlever sa chape. Son zèle, son rôle, ses mérites, ses vertus aussi, car tous les chroniqueurs s'accordent à louer son extrême pureté de vie, attirèrent sur lui les regards; si bien que, le 28 septembre, « a heure de tierce, par la grace du Saint Esperit, gardee en ce la voye de scrutine, tres reverend pere en Dieu, mon seigneur le cardinal de la Lune fu par tous les diz seigneurs cardinaulx concordablement esleu en pape ».

A ce moment du moins, l'*onus* apostolique parut peu enviable à Pierre de Lune; car il fallut des instances réitérées pour vaincre ses *excusacions*. Rien n'autorise à penser que ses répugnances n'aient pas été sincères. Le dire de témoins que tout le monde peut interroger encore aujourd'hui dans leurs dépositions ou dans leurs récits, a pour nous beaucoup plus d'autorité que l'opinion d'historiens dont le jugement a été impressionné, cela est sûr, par les événements qui se passèrent depuis. Pourquoi, par exemple, le continuateur et correcteur de Ciacconius nous dit-il que Benoît XIII renouvela alors le serment de la cédule *labiis magis quam animo*? Il est aussi gratuit de le prétendre, qu'il est déplaisant de n'entendre jamais Oldoinus et les écrivains du même parti désigner Benoît et ses adhérents autrement que par les appellations de *pseudopontife* et d'*anticardinaux*.

Le cardinal d'Aragon n'était pas prêtre; le pape Benoît XIII fut donc ordonné le 3 octobre (non le 29 septembre, au lendemain de son élection, comme l'a écrit l'abbé Christophe,

dont l'ouvrage déjà vieilli sur *les Papes au XIVe et au XVe siècles*, remarquable en son temps, attachant par le récit, demande, pour être toujours utile, des rectifications fort nombreuses, on le comprend du reste). Le 11, pendant sa première messe, il reçut la consécration épiscopale, il fut couronné, et ces fêtes s'achevèrent par une cavalcade et des réjouissances variées, selon les vieilles coutumes en honneur dans la bonne ville d'Avignon.

L'extrême rapidité de cette élection déconcerta toutes les prévisions et rendit vaines toutes les démarches. Le message du roi de France, on l'a dit plus haut, n'avait pas eu l'effet d'empêcher la réunion du conclave; des *lettres itératives* et plus pressantes encore, que le courrier Collinet emportait de Paris pour Avignon, le 24 septembre, n'eurent naturellement pas plus d'effet que les premières. Ni le roi d'Aragon, ni l'Université de Paris, ni le duc de Bavière et les seigneurs de son entourage, ni l'archevêque de Cologne, en dépit de leur diligence, ne réussirent à s'interposer à temps. Quant à Boniface IX, il tenta de regagner à sa cause et Charles VI et les cardinaux clémentins; mais il s'y prit trop tard, soit qu'il n'eût pas été informé en temps utile de la vacance du siège de son compétiteur, soit que les instructions données à ses légats aient pris un temps précieux à rédiger: Benoît XIII était intronisé que les lettres d'introduction des ambassadeurs romains n'étaient pas encore délivrées; elles ne sont que du 13 des calendes de novembre.

Une remarque qui s'impose, c'est que Pierre de Lune fut porté au pontificat par le suffrage unanime de ses pairs, vingt voix sur vingt et une. Les premiers messagers officiellement dépêchés par lui vers la cour de France, Gilles de Bellemère et Pierre Blau, devaient complaisamment étaler aux yeux cet *unanimiter et concorditer quasi uno ore elegerunt et nominaverunt eum*. On retrouve partout le souvenir de cette *concordable* élection; nulle part, toutefois, en meilleure place que dans la bulle solennelle de notification *Mirabiles elationes* adressée par le nouveau pape à Charles VI. C'est, à vrai dire, une circonstance qu'il ne faudrait jamais perdre de vue; elle explique si bien et l'attachement de Benoît à son siège, et l'intime conviction qu'il ne perdit jamais, même aux plus

mauvais jours, même dans l'universel abandon, de la légitimité de ses droits souverains !

A peine rendu à sa liberté, le Sacré Collège songea qu'il avait peut-être encouru le déplaisir royal en passant outre aux instances venues de Paris. Son premier soin fut donc de persuader à la cour que cette élection serait *benoite et prouffitable*. Des bulles et des ambassades portèrent à tous les princes la bonne nouvelle, et pour produire, dès l'abord, une impression favorable au nouvel élu, publièrent la déclaration explicite de ses intentions unionistes. Il se répandit aussitôt sur l'obédience avignonnaise une joie sans mélange, et qui fut particulièrement vive à Paris. On aurait lieu de s'étonner de l'étrange inconséquence, si l'on ne réfléchissait que les belles promesses de Benoît, aussi rapidement connues que son élection même, étaient bien capables d'opérer ce revirement des esprits. Cinq ou six mois se passèrent de la sorte, embellis par l'espoir et occupés par un échange incessant de messages entre les deux cours. Il y avait pourtant, dès lors, des gens avisés « qui doutoient, a écrit Jouvenel des Ursins, que ce ne fust que toute fiction, et qu'il disoit d'un et pensoit d'autre ». Est-il vrai que, tout en tenant ce langage de conciliation, le pape d'Avignon n'envisageât, en réalité, qu'un moyen d'en finir avec le schisme : supprimer son rival ? Est-ce son idée de la première heure, ou bien celle que fit germer graduellement en lui la possession du pouvoir ? Qui le saura jamais ? C'est le mystère d'une âme, et qu'aucun écrit, sans doute, daté de ces premiers mois ne livrera jamais.

II

On allait mettre à l'épreuve des faits les vrais sentiments du pape. Il avait invité le roi à faire rechercher les meilleurs remèdes au schisme ; le roi le prit au mot et, pour avoir *grand et bon conseil*, convoqua le clergé du royaume en une sorte de concile national. Une soixantaine d'évêques se trouvèrent assemblés, pour la Chandeleur 1395, en la Sainte-Chapelle du palais ; le reste, portant à cent dix environ le chiffre des ecclésiastiques, représentait les abbayes, le moyen

clergé, le Parlement, les universités de Paris, d'Orléans, de Toulouse et d'Angers. Cession, renonciation, abdication, l'assemblée ne voulut ni reconnaître, ni préconiser d'autre solution. Je voudrais que, pour l'honneur de l'Église de France, on se donnât la peine, je devrais dire plutôt le plaisir de lire au tome VII de l'*Amplissima Collectio* (p. 438-459) le résumé de ces délibérations conciliaires. On serait bien surpris d'y découvrir l'expression de sentiments qui sont en plein désaccord avec ceux que l'on nous prête traditionnellement. S'il est, en effet, un lieu commun accrédité, c'est que la responsabilité du schisme d'Occident retombe tout entière sur la France ; que les ambitions nationales de ce pays et les visées intéressées de ses maîtres se sont coalisées pour éterniser cette fausse situation à leur avantage. Des livres récents, comme ceux de deux érudits allemands, Bess et Kehrmann, n'ont d'autre objet que d'établir cette thèse. Quant aux ouvrages généraux, ils adoptent à peu près unanimement cette manière de voir. C'est une espèce de dogme dans les anciens pays d'obédience romaine. Il est fâcheux qu'on se montre si peu disposé à revenir de cette erreur. Je ne puis m'attarder à réunir dans ces pages des preuves qui, pour faire impression, veulent être exposées d'ensemble et même dans un plus large tableau que ne l'a voulu faire M. Valois à la fin de son ouvrage. Mais à travers les quatre volumes de la nouvelle histoire du schisme, le lecteur diligent pourra recueillir, sans presque en manquer aucun, les éléments de cette contre-thèse. Il en conclura que l'alliance de ce pays avec la papauté provençale est définitivement rompue. Si la France fut fière d'avoir, pendant plus de soixante-dix ans, possédé le pape, elle ne songe plus à s'enorgueillir d'un pontife coiffé de la tiare, mais dont elle voit que les titres sont de plus en plus discutés. Remarquons cependant qu'elle ne se prononce pas sur le fond de la question ; elle n'est ni pour ni contre l'intrusion de Clément et l'illégitimité de Benoît ; elle ne les poursuit pas comme antipapes ; elle réclame le désistement des compétiteurs, qu'ils s'appellent Urbain, Clément, Boniface, Benoît, Innocent, Grégoire, Alexandre ou Jean, pour enfin voir sur le siège de Pierre le pape unique et incontesté dont l'Église a besoin. En aucun pays de la chrétienté, le mal du schisme

ne semble avoir eu plus d'acuité qu'en France et qu'en Espagne (l'Espagne a de bien intéressantes pages à écrire sur son histoire d'alors); en aucun pays urbaniste, les efforts vers l'union ne furent plus sincères et plus persévérants. Quand, par exemple, dans quelqu'une de ces assemblées de prélats, on exprimait la crainte que, du conclave formé par la réunion des deux collèges cardinalices, ce fût un Italien qui sortirait, parce que les cardinaux italiens avaient la majorité des voix, il se trouvait des orateurs pour répondre, avec l'assentiment général : « L'en ne doit point avoir regart aux nations, ny aux lignages, mais qu'il y ait bonne personne, et il voudroit trop miex, sans nulle comparaison, qu'il y eust un bon prud'homme italien qui fust pape, que plus demourer en cette perilleuse division. » Est-ce le président du premier concile de Paris, Simon de Cramaud, qui parlait si sagement? C'est lui du moins qui écrivait, quelques années plus tard, à l'archevêque de Cantorbéry : « Plût à Dieu que nous eussions pour pape incontesté un Tartare ou un Turc, pourvu qu'il fût bon catholique! »

Les décisions de l'assemblée du clergé furent agréées du roi et incontinent transmises à Avignon par une ambassade qui comprenait les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berry, avec quantité de personnages de marque, tout ce qui se put trouver d'expert et d'éloquent dans l'Église, le Conseil royal et l'Université. Benoît avait eu vent ce qui se tramait contre lui, et si l'ambassade ne réussit à rien, c'est que, dans l'attente de la lutte, le pape avait rassemblé toutes ses énergies et préparé toutes ses défenses. Les habiles gens venus de Paris allaient trouver leur maître, car on s'accorde à nous vanter dans Pierre de Lune des dons de parole, qui lui valaient un prestige envié. Il excellait dans la réplique aussi bien que dans l'art d'exposer : son esprit lucide et vif en eût fait, indépendamment des habitudes acquises, un improvisateur naturellement disert. Rien ne lui échappait de ce qu'il pouvait, dans les débats de ce genre, relever à son avantage ou au détriment de ses adversaires. L'évêque d'Arras était bien inspiré, quand il donnait à un orateur du roi, Gilles des Champs, le conseil de ne rien laisser tomber de faux ou

seulement de risqué dans cette oreille délicate et exercée.

L'avis était bon : il n'y avait rien à dissimuler des résolutions de Paris; la *cession* fut présentée dans sa nue simplicité. Je suppose même que l'Université soumit à l'acceptation du pontife, qu'elle avait encore lieu d'estimer de bonne composition, une espèce de règlement canonique, destiné à simplifier les points d'exécution difficile, et qui s'intitulait *Practica cessionis*. A ces ouvertures, Benoît répondit en homme dont le siège est fait. Ce n'est pas qu'il rejetât franchement la *voie de cession* — sa force était dans son astuce; son habileté, dans les déclarations incertaines et les réponses ambiguës; il fuyait par mille échappatoires; on ne le tenait pas plus que l'anguille qui vous glisse entre les doigts : *ut anguilla de manu stringentis elapsa lubricus et versatilis*, a écrit de lui saint Antonin. Mais on vit bien, et il finit par le déclarer sans ambages, qu'il n'y avait qu'un accommodement possible, la *voie de convention*, laquelle consistait en un rapprochement des deux compétiteurs sous la sauvegarde royale, et en une discussion contradictoire des droits des parties. Était-ce foi en la bonté de sa cause, ou assurance en l'adresse avec laquelle il la ferait valoir? Du moins, le tenace pontife n'en voulut point démordre, et son dernier mot fut, après d'interminables et toujours inutiles pourparlers, qu'il n'abaisserait pas plus sa dignité devant d'humiliantes conditions que devant des injonctions dictatoriales.

Las de ces insuccès, les ducs réunirent, un soir, à Villeneuve, les vingt cardinaux et les mirent en demeure de choisir entre le roi et le pape. Un seul resta fidèle au vieux pontife, Martin de Salva, cardinal de Pampelune. Cette défection put abattre Benoît, mais non le décourager. On le voit commander aux juristes qui demeurent à ses ordres des contre-projets, des mémoires, des consultations, à la lecture desquels il ravive ses convictions et son courage. Il se rappelle à propos ce qu'un partisan lui redisait naguère : « Ce seroit grant faute de mettre sous vostre pied ce qui est sur vostre teste, et vous faire varlet dont vous estes maistre. »

L'ambassade avait perdu sa peine et son temps (mai-juillet 1395). L'échec fut sensible au roi; il exaspéra l'Université. Aussi, un mois plus tard, mesurant mal, sans doute, les effets

de son zèle, adressait-elle au pape d'Avignon, sous le titre de *Questiones ventilate*, comme nous disons encore aujourd'hui dans l'École, un catalogue fort osé de doutes à résoudre par l'intéressé en personne. On pourra les voir au long dans Raynaldi (*ad an.* 1395, IX), ou dans du Boulay (t. IV, p. 754); il me suffira, pour donner une idée de la chose et du ton, d'en citer deux ou trois :

Le Pape peut-il alléguer son ignorance, après les avis motivés de ses cardinaux, du roi Charles VI, des prélats de France et des maîtres de Sorbonne ?

Est-il tenu à abdiquer, à moins qu'il ne veuille être parjure au serment qu'il a prêté avant, et renouvelé après son élection ?

Sa manière de voir et de faire serait-elle celle d'un schismatique ?

Le pape fut outré de l'insolence, et sur-le-champ répliqua par une série de dissertations dues à la plume de ses meilleurs casuistes. Mais il n'avait que faire de démontrer l'omnipotence papale ; la Sorbonne qui, bien imprudemment, avait porté le débat sur le terrain des principes, ne voulait cependant pas entendre parler principes; il ne lui importait pas davantage de se faire une opinion sur les droits possibles de Benoît XIII ; c'est de se démettre, de résigner ces droits prétendus qu'elle le priait, comme elle l'exigerait ensuite de Boniface IX, dans l'intérêt de l'Église entière. Malheureusement, au service de ses intentions généreuses, elle mettra de bons et de mauvais moyens, ce qui rend malaisée à l'historien la tâche d'apprécier le rôle de cette savante institution. Nous sentons qu'elle nous mène à une rupture certaine avec le pape d'Avignon; elle n'en fait aucunement mystère, puisqu'elle écrit, le 28 décembre 1395, à l'issue d'une assemblée générale tenue aux Mathurins : « Tantum restat eidem Petri successori in facie resistendum, quia reprehensibilis est ex mora. » La date qui verra cette rupture se produire, les circonstances qui l'amèneront et les motifs par lesquels on s'efforcera de la justifier, tout cela demeure encore incertain. Mais ce qui ne l'est point, c'est que l'Université de Paris méconnaissait étrangement les justes bornes imposées à son action; car, en poussant l'Église gallicane à se détacher de Benoît XIII, elle entreprenait et, chose étrange, sans s'en douter, sur les prérogatives de l'Église elle-même.

A la demande des maîtres parisiens, des ambassades furent dirigées vers les princes étrangers, à quelque obédience qu'ils appartinssent, pour les amener aux vues françaises. Cette campagne diplomatique n'eut que des résultats insignifiants. Le roi Richard II, le fils du célèbre Prince Noir, montra de la bienveillance,—il se fiançait alors avec la fille de Charles VI ; — mais l'Université d'Oxford, très urbaniste, ne trouva rien de bon dans les raisons des clémentins ; elle envoya en réponse ses projets, à elle, où l'Université de Paris affecta, à son tour, de ne voir qu'une informe *farrago*. Le bruit de tant de négociations eût réveillé, s'il en eût été besoin, l'ardeur de Benoît XIII. Il remuait tout, ce petit vieillard infatigable, pour contrecarrer les menées hostiles. En Espagne notamment, rappelant fort à propos qu'il était l'Aragonnais Pierre de Lune, il faisait habilement vibrer la corde nationale, si l'on me passe cette moderne expression d'une vieille chose, et persuadait à ses compatriotes que, de l'autre côté des monts, si l'on cherchait à se débarrasser de lui, c'était pour mettre à sa place quelque pauvre diable de Français : *ut Galliculus* (*sic enim irreverenter loquebatur*) *sue presidentie locum ascenderet*. Avec des chances diverses, il envoya ses émissaires jusque dans l'Italie centrale et aux portes mêmes de Rome. En plein Patrimoine se trouvaient noyés quelques châteaux forts ou quelques minces principautés qui s'étaient attachés jadis à la fortune de Clément VII ; on alla reconnaître et encourager leurs dispositions. Bien plus, le pape d'Avignon, au printemps de 1396, fit tenir à celui de Rome des propositions d'entente. Singulier accord que celui que révèle un très intéressant mémoire publié par le P. Erhle, au tome VI (p. 187-190) de son *Archiv* ! Le lecteur familier avec la littérature scolastique y reconnaîtra, non sans surprise, des procédés d'argumentation que l'on croyait à tout jamais réservés aux salles de théologie. La pièce comprend deux chapitres intitulés, le premier *Quis debeat cedere* ; le second, *Quis ex duobus debeat remanere*. Et alors, sous ce dernier chef, sont détaillées les raisons qui militent en faveur de Boniface : *Et videtur quod ille qui est Rome... Quia... Nec obstat, si dicatur quod predecessor suus...* Viennent ensuite les arguments pour Benoît : *In contrarium videtur quod dominus noster*

Benedictus debeat remanere et alter cedere, primo quia... avec une série d'*item*. En somme, dans une démonstration sinon neuve, du moins vraiment topique et absolument dénuée de fausse honte, on prouve à Boniface que, sans s'arrêter à cette première supériorité que donnent à Benoît sa noblesse, ses vertus, sa science et son bon renom, l'argument qui doit trancher leur litige, c'est celui de la valeur respective de leurs élections. Celle de l'archevêque de Bari fut nulle; Pierre de Lune est à même de le savoir, puisqu'il y était; tandis que son rival, Pierre Tomacelli, ne peut en parler que sur ouï-dire. Benoît, légitime successeur du vrai pape Clément, outragerait sa conscience et l'Église de Dieu en abdiquant des droits qu'il n'est pas en sa puissance de méconnaître. Ce plaidoyer *pro domo* s'achevait sur des considérations d'un autre genre : la situation matérielle si précaire du pape italien et de ses cardinaux ferait l'objet de la sollicitude de Benoît, pape de demain, et serait réglée dans d'honorables conditions.

Boniface IX, pontife plein de dignité, intelligent et affable, eût été incliné à la conciliation; mais le langage de l'Avignonnais, pour convaincu qu'on le tienne, était par trop celui d'un maître : les négociateurs furent congédiés, et toute solution par compromis, concile général ou cession, catégoriquement écartée.

III

Cependant l'Université de Paris, *dans la pureté et la sincérité de son zèle,* suppliait le roi de faire arrêter les collecteurs pontificaux, qui opéraient dans le royaume les levées habituelles de taxes apostoliques, et d'interdire à Benoît la collation des bénéfices ainsi que la disposition des grâces expectatives. Qui ne voit l'efficacité de la mesure? Elle valait mieux, pour réduire à l'isolement le pape d'Avignon en tarissant la source de ses revenus, que toutes les dissertations des théologiens et toutes les consultations des docteurs en décret. Ce n'est pourtant pas qu'on cessât d'écrire contre lui. Au contraire, et dans cette littérature, il faut citer, entre autres, deux pièces qui ont de l'importance parce qu'on doit les considérer comme la préface d'un manifeste plus violent

que tous les autres. Je veux parler de la *Narratio* des crimes de Pierre de Lune et des *Gravamina*, c'est-à-dire des méfaits causés par la mauvaise foi, les malignes tergiversations, le parjure de ce faux pontife. Aussi l'Université, déplorant les maux passés, en redoutant de plus graves pour l'avenir, en appelait-elle du pape présent à son successeur incontesté. Elle eut la hardiesse de faire afficher son Appel aux portes de Villeneuve, presque sous les yeux de Benoît. Mais celui-ci ne toléra pas la provocation, et, dans des sentiments d'indignation que l'on comprendra, *excandescens*, comme l'écrit le brave gallican du Boulay, il fulmina un *ad perpetuam rei memoriam* dont la nerveuse éloquence fait paraître bien médiocre le fastidieux et délayé factum des docteurs de Sorbonne. Avec une fierté que l'on ne peut se défendre d'admirer, le pape releva la tête, et ses paroles véhémentes et comminatoires firent en quelques brèves sentences le procès à la pratique de l'Appel, qu'il réprouvait au nom de la pleine autorité de Pierre, son prédécesseur, au nom du droit canonique aussi, qu'il invoquait en décrétiste consommé. C'était parler; et, quand on relit aujourd'hui cette bulle, on croit entendre Innocent III ou Boniface VIII, et l'on se prend à penser que Benoît XIII eût été de la bonne lignée de ces vieux papes dont la parole a dominé la chrétienté médiévale.

Cela est daté du 30 mai 1396. Il fallut peu de temps pour que la bulle parvînt aux intéressés et provoquât de leur part une récidive, qui ne fut aux yeux de Benoît que le plus insolent défi. Ainsi qu'elle l'avait prévu, disait l'Université, un fol esprit de vertige avait porté le pape à aggraver ses torts, en suspectant la foi des maîtres parisiens. La Sorbonne, à son tour, allait le rappeler à ses devoirs. Elle commençait par le renvoyer à l'histoire ecclésiastique. *Relegantur Summorum Annales Pontificum;* il y trouverait d'instructives leçons : l'exemple, d'abord, de dix-huit papes, légitimement élus, mais que leurs crimes avaient fait déposer par le bras séculier et conduits à une fin misérable. On avait prétendu casser l'appel interjeté au pape futur. De quel droit? Benoît ne savait donc pas que, dans le cas de schisme ou en présence du soupçon d'hérésie, le pape a pour juges, de son

vivant, le concile général ; après sa mort, son successeur ? Sans remonter très haut dans le passé, on lui apprendrait que le roi Philippe le Bel, et avec le roi, la France entière, en avaient appelé de l'auteur de la bulle *Unam Sanctam* à son successeur, Clément V ; et que, de fait, ce dernier, par la décrétale *Meruit*, s'était constitué le juge de Boniface VIII, dont il avait fait biffer, sur les registres de chancellerie, les bulles attentatoires à la majesté royale. Ainsi s'exprimait la fille aînée de l'Église gallicane, appuyée sur des principes qui, j'aurai peut-être, quelque jour, l'occasion de le montrer, avaient fait, depuis cent ans, d'immenses progrès en France et dans le monde chrétien. Toutefois, ses intentions la rassuraient sur ses actes, uniquement inspirés par le zèle de la maison de Dieu. C'est dans cette conviction qu'elle renouvelait plus énergiquement que jamais, en face d'un pontife égaré par l'ambition, aiguillonné par la colère, son Appel *ad proximum futurum unicum verum orthodoxum pacificum et universalem papam* (3 août 1396).

Comment n'être pas frappé, à l'audace de ce langage, du rapide mouvement qui emporte, dans le sens de l'opposition au pape avignonnais, l'Église de France, presque entièrement subjuguée par l'esprit de l'École ? On est à la veille de la *soustraction d'obédience*, et elle eût été votée, quelques jours plus tard, dans un second concile de Paris (août-septembre), sans l'intervention du duc d'Orléans, un ami vrai de Benoît XIII, et que le hasard des circonstances avait placé à la présidence de cette assemblée.

L'événement ne fut que retardé. Les princes intéressés se crurent joués par une secrète entente des deux papes rivaux. Ils avaient tout l'air, disait-on, de se concerter pour demeurer chacun en son *estat et papalité*. Celui de Rome ne déployait près de la France, de l'Espagne et de l'Écosse, qu'une activité limitée à sa médiocre influence sur cette obédience étrangère ; celui d'Avignon était plus à son rôle que jamais : aux menaces, il répondait par des mesures de rigueur ; aux ordonnances, il ripostait par bulles ; il réservait *effectivement* de nouveaux bénéfices, au seul bruit venu de Paris qu'on songeait à supprimer les provisions papales ; et s'il entendait parler de soustraction imminente, il se moquait en disant

que saint Pierre n'en avait pas moins été pape pour n'avoir pas régné sur des Français.

Fut-ce présomption ou sentiment de sa force? Benoît décréta que l'habituelle contribution du clergé aux aides du royaume ne serait plus exigible à partir du printemps de 1398. Deux mois à peine après cette échéance (14 mai), plus de deux cents ecclésiastiques — ce qu'on se plaisait à dénommer un concile *virtuellement* œcuménique — prenaient séance au Louvre pour, en présence des ducs, du roi de Navarre et du Grand Conseil, en finir avec ce *pestilent et douloureux scisme*. Benoît comprit, mais trop tard, qu'il avait déchaîné la guerre. Ses plus intimes confidents, ses plus habiles négociateurs furent par lui dépêchés vers les princes. On leur barra la route, pendant qu'à Avignon même, on payait des personnes de sa cour pour le trahir.

Cette imposante assemblée parut dès l'abord bien plus menée par la cour que par l'Église. C'est la cour qui fit procéder à la vérification des pouvoirs et désigner les orateurs. L'objet des délibérations était défini : s'arracherait-on de force à l'autorité spirituelle d'un pontife qui prévariquait? Six docteurs furent chargés de venir appuyer cette proposition; six de la combattre. Les orateurs, au nombre des prélats ou des maîtres les mieux qualifiés, apportèrent dans l'un et l'autre sens une ardeur extrême. Mais, du côté de la Sorbonne, combien l'on était loin des arguments purement juridiques, si chaudement défendus jadis! C'était la personne même de Benoît XIII que l'on s'appliquait à disqualifier : sa maligne volonté, son « parjure », son indignité personnelle, tout faisait aux fidèles un devoir de se dégager de son obéissance. Hérétique, puisqu'il était *fauteur et nourriceur* de schisme, il eût été logique de le déclarer purement et simplement déchu, et de répéter le mot de Guillaume Occam, qu'« un pape n'est plus pape, quand il se met hors de l'Église ».

Le pontife eut l'honneur d'une belle, mais inutile défense. Aux invectives, aux violences, on opposa quelquefois de bien pathétiques accents; tels ceux-ci de l'archevêque de Tours : « Souvenez-vous que c'est le plus pur sang des martyrs et la piété de nos princes qui ont fondé ces libertés de l'Église, que vous voulez détruire. »

On procéda au vote, sous le regard intimidant des princes. Quelle raison eut-on de différer, un grand mois, la publication du scrutin ? Est-ce parce que le duc d'Orléans, qui voulait ne prendre un parti que sous le regard de Dieu, ne s'était pas rangé à l'opinion de ses oncles ? Est-ce parce que l'approbation du roi paraissait de rigueur, dans une aussi grave conjoncture, et que la raison de ce pauvre roi fol n'avait que d'intermittentes clartés ? Une intermittence lucide se manifesta, le 27 juillet, et le lendemain, le chancelier, en présence d'une immense foule massée devant le palais de la Cité, fit connaître que la *soustraction d'obédience* avait été ordonnée par deux cent quarante-sept suffrages contre un peu plus de cinquante. Ces chiffres étaient faux. Quelques mots, que je lis dans un mémoire tout récemment publié par le P. Ehrle (t. VII, p. 79), le donnent à entendre : « Non fuerunt publicate voces in substractione, quando fuit facta, quia multi, ut dicitur, erant contradicentes. » Cette rumeur était fondée, et l'on doit à M. Noël Valois de le savoir aujourd'hui avec certitude. Le patient érudit a déchiffré, l'un après l'autre, tous ces petits carrés de papier, naguère encore enfermés dans les sacs de toile, où ils avaient été originairement déposés. Chacun peut les voir aux Archives du palais Soubise, dans le registre J. 517, où on les a reliés par mesure de préservation. Le dépouillement opéré par le savant moderne diffère sensiblement du recensement maquillé par le chancelier de France, Arnauld de Corbie, et jette un jour fâcheux sur les procédés du gouvernement. La minorité, au lieu d'une cinquantaine de voix, en compte près de quatre-vingt-dix ; la majorité ne s'élève pas au-dessus de cent vingt-trois suffrages. On avait indûment grossi les chiffres favorables à la rupture, en détaillant les suffrages des députés de la Sorbonne et en y ajoutant les noms de clercs du Parlement et de l'Hôtel. Les deux cinquièmes des votants rejetaient donc la soustraction ; le haut clergé se partageait à peu près par moitié ; ce sont les chapitres, les monastères et les universités qui formaient le principal appoint de l'élément radical.

L'ordonnance de soustraction fut rapidement connue ; des mandements la notifièrent aux officiers royaux et on la trouve, peu après, enregistrée dans les parlements et bail-

liages. Au dire d'une relation contemporaine, un certain carme en rupture de ban se vantait de l'avoir, à lui seul, colportée dans plus de trente diocèses. Cependant, sur la volonté expresse du roi, une dernière tentative fut faite auprès de Benoît XIII. La sommation, bien que traduite en termes mesurés par l'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly, *persona grata* près du pontife, impressionna celui-ci au point qu'il en *mua de couleur*, a raconté Froissart. Malgré de *grandes murmurations* parmi les cardinaux, inquiets surtout de leur chevance, le pape fut inflexible. Il avait pris grand'peine pour le bien de l'Eglise ; il était par divine grâce et bonne élection pourvu de la papalité; il ne s'en départirait que pour mourir.

C'était fini des pourparlers. Le maréchal de France Boucicaut avait quitté Paris pour le Comtat, avec l'évêque de Cambrai; il attendait sur le Rhône l'effet des dernières propositions. Ses ordres étaient de mettre le siège devant Avignon. En même temps que l'ordonnance qu'on affichait à Villeneuve, le 1er septembre, des lettres de Charles VI parvenaient au Sacré Collège, dont on offrait de placer les personnes et les biens sous la sauvegarde royale. Dix-huit cardinaux, c'est-à-dire presque tous, passant le pont, se mirent en sécurité sur la terre du roi, ainsi que beaucoup d'officiers et de familiers du pape. C'était une défection universelle. Les Avignonnais, naturellement, n'entendaient pas se résigner aux horreurs d'un siège; ils se rendirent. Il ne resta plus à Pierre de Lune qu'à s'enfermer avec une poignée de partisans dans ce palais, dont ses prédécesseurs avaient fait l'imposante citadelle que l'on sait. Neuf mois de siège, avec les alternatives d'assaut ou de simple investissement, avec les privations, les ennuis, les maladies, n'abattirent point le courage du vieillard. Même, son invariable fermeté retourna les esprits en sa faveur. Il y eut des voix pour blâmer l'emploi du bras séculier contre un pape déposé; et, grâce à ce revirement, l'état de siège fut changé en celui d'une captivité qui laissait du moins au prisonnier une demi-liberté dans son palais, sous la responsabilité du prince qui avait toujours été son espoir et qui devenait son garant, Orléans. Quatre années se passèrent ainsi, sans que la cession fît un pas. A peine pouvait-

on se flatter, en 1403, d'avoir obtenu que Pierre de Lune ne refusât pas de signer une abdication éventuelle, sans date et, je l'ose presque dire, sans conditions. Le délai était une assurance sur l'avenir, la temporisation une victoire.

IV

L'Église de France n'avait plus de pape. Pour elle, comme pour les puissances qu'elle entraînait dans son orbite, Castille, Provence, Naples, Navarre et quelques principautés allemandes ou bourguignonnes, s'inaugurait, pour cinq ans, une situation unique dans les fastes de l'Église et à laquelle on comparerait à tort, de notre temps, le schisme napoléonien, qui ne fut qu'une menace et une tentative.

Ce serait, à elle seule, une matière d'une assez haute portée et d'une suffisante étendue que d'étudier l'état religieux créé par l'ordonnance de soustraction, les conséquences qui en sortirent, les difficultés auxquelles se heurta l'Église gallicane, en dépit des mesures préventives qu'elle se flattait d'avoir prises; que de juger enfin la valeur canonique d'un tel acte. On ne peut songer, au bout de ces notes, qu'à brièvement esquisser le sujet.

L'ordonnance, par son libellé, ressemble beaucoup plus à une bulle qu'à une pièce issue de la chancellerie royale; on voit bien que les clercs y ont eu la haute main. Je passe l'historique des vingt dernières années et les considérations sur les maux engendrés par la rivalité des deux antipapes — le document est à la portée de tout le monde, dans les diverses collections connues, et l'original s'en trouve aux Archives nationales (J. 515, n° 4) — et j'en viens immédiatement à son dispositif, que je complète par une série de mandements royaux délivrés à la même date.

Totalis obedientia est eis et eorum cuilibet deneganda, dit l'ordonnance, en parlant de Benoît et de Boniface ; mais, quelques lignes plus bas, on s'aperçoit qu'il est inutile de mentionner Boniface, puisque jamais la France ne l'a reconnu. Quant à Benoît, ses bulles, citations, censures, sentences, grâces, provisions et généralement tous les modes de sa juri-

diction étaient frappés de nullité; ses chargés de pouvoir, juges, commissaires, délégués à quelque cause que ce fût, se voyaient arrêtés dans leurs procédures et actes de tout ordre, spirituels, temporels et mixtes. En outre, il était interdit de lui payer, c'est-à-dire à ses collecteurs et officiers quelconques, les revenus ou émoluments versés jusqu'alors. Aux vacances des prélatures, dignités et bénéfices en général, il serait pourvu par élection. Les bénéfices soustraits aux partisans du pape déchu seraient par les ordinaires concédés en commende provisoire, selon des règles à déterminer ; une instruction royale, expédiée, quelques jours après, aux justices, régla que ces biens seraient placés sous séquestre.

Ces dispositions étaient édictées sous la menace de graves peines, tant civiles que canoniques.

Le côté financier prenait ici une importance prédominante, et pourtant, dans ces mesures, il y avait en jeu de plus sérieux intérêts que des intérêts d'argent. On supprimait une autorité qui a ceci de particulier, qu'elle est à la fois le sommet hiérarchique et la source unique de tout pouvoir religieux. Quand on vota la soustraction, on entrevit les complications qu'elle entraînerait, et on se promit d'élaborer ultérieurement les remaniements nécessaires dans la discipline. « Quant la maison sera arse, l'en fera provision de eaue », dira Pierre d'Ailly, dans une semblable occurrence. Pour être juste, il faut reconnaître qu'on s'y mit sur l'heure : le patriarche d'Alexandrie y déploya son activité brouillonne; tout son zèle, néanmoins, ne put empêcher que, pendant plusieurs mois, cette épineuse affaire ne causât mille soucis à nos prélats. De leurs efforts sortit enfin un règlement administratif. — On ne peut nommer autrement la pièce qui s'intitule *Sur les inconveniens qui pourront avenir à cause de la substraction de obbeïssance totale ont esté aviséez les provisions et remedes qui s'ensuivent...*

Que fera-t-on en présence des cas réservés au Souverain Pontife? — L'absolution en devra être accordée par les pénitenciers d'Avignon, s'ils *se départent du pape*; sinon par l'ordinaire, mais *cum onere se sistendi proximo futuro pontifici pacifico. Et cecy est expressément fourme de droit,* ajoute-

t-on pour donner à entendre que cette pratique est fondée sur le droit commun.

Qui accordera les dispenses, celles de mariage, par exemple, dont les papes se sont réservé l'octroi? — Le Sacré Collège, ou, s'il y a urgence, l'évêque diocésain.

La fameuse, la litigieuse question des appels reçoit une solution, qui arrête les degrés de juridiction au concile provincial, lequel a qualité pour connaître des décisions archiépiscopales.

Enfin, la confirmation des exempts est adjugée aux ordinaires, sans aucun préjudice à craindre pour les exemptions elles-mêmes.

Il n'échappera à personne que la question grave entre toutes, la question vitale, ne reçut pas de solution. De qui les évêques à instituer tiendraient-ils leurs pouvoirs de juridiction? Il n'en fut pas soufflé mot. Tout le monde sait que la juridiction, c'est-à-dire l'autorité ordinaire et directe sur les fidèles qui formeront son troupeau, autorité rigoureusement limitée au diocèse, est conférée à l'évêque élu, non point par la consécration, qui donne uniquement le pouvoir d'ordre, mais par l'*injonction*, comme on disait autrefois, c'est-à-dire par la confirmation ou préconisation prononcée par le chef suprême de l'Église. De ce chef, et de lui seul, dépend toute juridiction. Il est peu croyable, évidemment, que ces ecclésiastiques, nourris de théologie et de droit canon, aient confondu ces deux choses distinctes, — et qui le sont depuis si longtemps, — l'ordre et la juridiction. Serait-ce que nos ancêtres admettaient en pratique une opinion, libre d'ailleurs, reconnaissons-le, mais qui n'a plus beaucoup d'adeptes, à savoir que la juridiction épiscopale dérive immédiatement du Christ, et donc aucunement de Pierre, bien qu'elle soit subordonnée à la primauté *jurisdictionnelle* de ce dernier?

Nous retiendrons toutefois qu'une immense perturbation des consciences devait naître de l'imprudente rupture avec les principes et la discipline qu'on avait suivis jusque-là. Aussi bien, au point de vue théologique, tout était inquiétant, parce que tout était injuste dans la soustraction d'obé-

dience. Elle était nulle, car il n'était pas permis à la France de rompre avec le pape qui pour elle avait été le vrai, et n'avait point cessé de l'être. Elle était nulle encore à un autre égard. En effet, si, contre les droits discutés d'un pontife douteux, l'Église possède un droit certain, celui d'avoir un pape incontesté ; il est manifeste que c'est l'Église universelle qui peut seule exercer ce droit, et non pas une fraction de l'Église, ni, à plus forte raison, l'autorité séculière.

L'Église gallicane, séparée de la chrétienté, allait faire un dur apprentissage de ces libertés qu'elle pensait avoir reconquises pour toujours. Les taxes apostoliques abolies, les exigences royales pesèrent lourd sur les revenus du clergé, et aux aides du roi s'ajoutèrent les prélèvements princiers et seigneuriaux. On avait seulement changé de maître. Plaie d'argent, toutefois, n'est pas mortelle. C'est dans l'ordre purement spirituel que les seuls maux redoutables pouvaient se faire sentir. Assurément, au cas où l'*institution canonique* des nouveaux évêques eût été nulle, il y a lieu d'espérer que certains actes, au moins, de leur juridiction viciée étaient validés par la volonté même de l'Église ; c'est le principe admis par le droit canonique, en présence de l'*error communis* et du *titulus coloratus*. La chose pourtant reste pleine d'incertitudes, et mieux vaut dire que Dieu seul connaît les périls de cette situation et le nombre de ceux à qui manquèrent les secours de l'âme, dont leurs pasteurs les avaient si imprudemment privés.

J. DOIZÉ.

(*A suivre.*)

L'ALGÈBRE DE LA LOGIQUE

(Deuxième article et fin[1].)

Avant de poursuivre, il importe de faire une remarque de la plus haute importance. Elle étend singulièrement les horizons où se meut l'algèbre logique. Jusqu'ici nos symboles littéraux ne représentaient que des classes, mais ils sont susceptibles d'une autre interprétation : ils peuvent désigner des *propositions*.

L'inclusion, ou, plus exactement, l'*implication* $a < b$ signifie que l'affirmation de la proposition a entraîne l'affirmation de b. Elle traduit donc une phrase conditionnelle : « Si Leibniz était de Leipzig (a), il était allemand (b) » ; ou une consécutive : « Ce quadrilatère a ses angles égaux (a), de sorte qu'il est rectangle (b) » ; ou une temporelle : « Lorsque je vous vois (a), je suis heureux (b) » ; ou, indirectement, une causale : « Je me réjouis (b), parce que je vous vois (a). » En résumé, l'implication traduit tout lien, soit réel, soit logique, d'antécédent à conséquent.

L'égalité $a = b$ signifie que a entraîne b, et b entraîne a. Elle équivaut à la double implication $a < b$ et $b < a$. C'est le cas où deux propositions affirment la même vérité : « Tout homme est mortel (a) » et : « Il n'y a point d'être qui soit à la fois homme et immortel (b). » Telles encore les propositions où le défini est substitué à la définition : « Ce polygone est un rectangle » et : « Ce polygone est un quadrilatère dont les angles sont égaux. »

Dans le nouveau symbolisme, la somme $a + b$ représente l'affirmation *alternative* de a et b, c'est-à-dire l'affirmation soit de l'une, soit de l'autre, — soit même des deux si elle est possible. « Que Leibniz ait vécu au dix-septième siècle (a), ou qu'il ait vécu au dix-huitième (b), il est pour nous un ancien (c) » : cette phrase se traduit très exactement :

$$a + b < c.$$

1. Voir *Etudes* du 20 décembre 1902, p. 818.

Le produit ab représente l'affirmation *simultanée* de a et de b. De même que pour les classes, ce produit n'existe pas toujours : il serait nul si on multipliait les affirmations : « Leibniz était allemand, Leibniz était français », puisque ces deux propositions ne peuvent être affirmées simultanément. On voit que le produit de deux affirmations, s'il existe, est contenu dans la somme : $ab < a + b$.

La négation $\bar{a}$ représente la contradictoire de a : Il est allemand (a) ; il n'est pas allemand ($\bar{a}$).

Les deux modules 0 et 1 désignent, le premier, l'affirmation nulle ou l'erreur ; l'autre, l'affirmation universelle ou la vérité.

Comme nous l'avons dit à propos de Boole, pour que cette interprétation du calcul soit légitime, il faut et il suffit qu'elle en vérifie les lois fondamentales. Or, on s'assure aisément qu'il en est ainsi : l'affirmation alternative de b ou a et de a ou b, c'est la même chose. Équivalentes encore sont les affirmations simultanées de a et b, b et a. Donc :

$$a + b = b + a, \qquad ab = ba.$$

Les autres relations n'offrent pas plus de difficulté. J'attirerai seulement l'attention sur les propriétés de la négation : elles expriment les principes du milieu exclu et de contradiction, mais appliqués à des affirmations, non plus à des classes ou des attributs : $a + \bar{a} = 1$: affirmer soit une proposition, soit sa contradictoire, c'est proférer une vérité certaine ; $a\bar{a} = 0$: affirmer simultanément une proposition et sa contradictoire, c'est tomber dans une erreur non moins certaine.

Dès lors, toutes les relations que le calcul des classes déduit des propriétés fondamentales pourront s'interpréter en propositions. Ainsi la double loi de Morgan, qui signifie dans ce cas : Nier l'affirmation simultanée de deux propositions, c'est nier l'une *ou* l'autre ($\overline{ab} = \bar{a} + \bar{b}$)[1] ; nier leur affirmation alternative, c'est nier l'une *et* l'autre ($\overline{a + b} = \bar{a}\bar{b}$).

1. Pour que cette affirmation simultanée soit fausse, il suffit qu'*une des deux* propositions le soit ; pour que l'affirmation alternative soit fausse, il faut que *toutes deux* le soient.

Mais la réciproque n'est pas exacte : le calcul des propositions est plus étendu que celui des classes, et les relations du premier ne peuvent être toutes transportées dans le second. En effet, les formules $a = b$, $a < b$ sont des propositions au même titre que les symboles littéraux; elles pourront donc entrer comme éléments dans des relations nouvelles. Elles deviendront membres d'égalités ou d'inégalités, facteurs de produits, termes de sommes. Elles recevront même le signe de la négation. Nous savons que les deux traductions de l'affirmative universelle se valent; nous écrirons :

$$(m = mn) = (m\bar{n} = 0).$$

Nous savons que cette même proposition est contradictoire de la particulière négative :

$$(m\bar{n} = 0) = (\overline{m\bar{n} \neq 0}),$$

ou, traduisant la même vérité sous une double forme :

$$[\{(m\bar{n} = 0) + (m\bar{n} \neq 0)\} = 1] \quad [(m\bar{n} = 0)\,(m\bar{n} \neq 0) = 0$$
$$= [(m\bar{n} = 0) = (\overline{m\bar{n} \neq 0})]$$

le premier membre de l'égalité exprime simplement, en symboles logiques, la définition de la contradictoire.

On voit que les éléments m, n, 0 se combinent d'abord pour former des relations qu'on appelle propositions primaires; ces propositions, à leur tour, donnent naissance à des propositions secondaires; celles-ci à des propositions tertiaires, et ainsi de suite. Les éléments qui constituent une relation primaire peuvent s'interpréter soit en classes, soit en propositions. C'est le cas des symboles m, n, 0 dans les relations $m\bar{n} = 0$, $m\bar{n} \neq 0$[1]. Mais toute lettre qui représente

1. Avec la seconde interprétation, $m\bar{n} = 0$ signifie : « On ne peut affirmer à la fois que *Leibniz est allemand* (m) et qu'*il n'est pas européen* (n). » En d'autres termes : « Si Leibniz est allemand, il est européen. » Tel serait aussi le sens de la formule équivalente : $m = mn$. Affirmer la première proposition, c'est en même temps affirmer la seconde. Quant à la relation $m\bar{n} \neq 0$, elle exprime simplement la contradictoire des phrases précédentes. « Il n'est pas impossible d'affirmer en même temps m et de nier n; m n'entraîne pas n. » Voilà ce qui répond aux propositions particulières du calcul des classes : la négation du *nexus* entre deux propositions.

une proposition primaire, ou qui entre directement en combinaison avec elle, doit nécessairement recevoir la seconde interprétation. Le 0 et le 1 isolés au premier membre de la formule précédente signifient l'erreur ou la vérité, nullement la classe vide ou l'universelle.

Dans l'implication :

$$a\,(b < c) \quad < d$$

b et c représentent des classes ou des propositions, a et d uniquement des propositions. Et la formule se lira suivant les cas :

Affirmer a et que tout b est c, entraine l'affirmation d;
Affirmer a et que b implique c, entraine l'affirmation d.

On devine quelle souplesse donne au calcul logique cette nouvelle extension. Grâce à elle, on traduit en formules des phrases entières avec leurs propositions coordonnées ou subordonnées. On ne recourt plus au langage même dans les raisonnements les plus compliqués de l'arithmétique ou de la géométrie : ils se réduisent à un simple jeu de symboles [1].

*
* *

Il conviendrait d'exposer maintenant comment on combine les équations ou inéquations logiques pour arriver à de nouvelles propositions. Mais la tâche serait longue et ardue : en effet, le calcul diffère sensiblement selon qu'on le ramène à des combinaisons d'égalités (ou d'inégalités exprimées par le signe $\neq$) — ou à des combinaisons d'inclusions et d'implications. Nous indiquerons seulement quelques lois qui présentent un intérêt particulier.

Notons d'abord que l'on peut toujours passer d'un calcul

1. Ainsi fait M. Peano. Au lecteur curieux de savoir quel lien existe entre les deux calculs, celui des classes et celui des propositions, nous nous contenterons d'indiquer la discussion de M. Couturat (*R. M. M.*, 1899, p. 623). — Ces deux calculs peuvent se ramener l'un à l'autre, ce qui explique leur symétrie. Le moyen le plus élémentaire, mais non le plus rigoureux d'opérer cette réduction, c'est de remplacer chaque proposition par l'ensemble des instants où elle est vraie. On retombe en des combinaisons entre classes.

à l'autre : les inclusions se convertissent en égalités et inversement d'après les formules :

$$(a = ab) = (a < b) = (a\bar{b} = 0)$$

surtout d'après la définition de l'égalité :

$$(a = b) = (a < b)\,(b < a).$$

Dans une égalité ou peut changer le signe des deux membres :

$$(a = b) = (\bar{a} = \bar{b}).$$

Si on le fait dans une inclusion ou implication, il faut intervertir l'ordre de ces membres :

$$(a < b) = (\bar{b} < \bar{a})$$

C'est la *conversion* dite par contraposition : Si tout homme est mortel ; tout être non mortel est un non-homme et réciproquement. Si l'affirmation de a entraîne l'affirmation de b, la négation de b entraîne la négation de a, et réciproquement.

Aux deux membres d'une égalité ou d'une inclusion (ou implication) on peut ajouter un même terme. On peut aussi les multiplier par un même facteur. Cette loi n'a pas besoin d'explications. Mais il faut observer qu'elle diffère en deux points de la règle algébrique correspondante : 1° on n'a pas, dans le cas d'une inclusion, à s'occuper du signe du facteur ; 2° la loi n'a pas sa réciproque. Il n'est pas permis, en logique, de supprimer un terme ou un facteur commun aux deux membres. Ainsi les Européens (a) citoyens de Paris (c) constituent la même classe que les Français (b) citoyens de Paris : ($ac = bc$). Il ne s'ensuit pas que les Français soient les Européens ($a = b$). C'est pourquoi, écrivant cette loi en symboles logiques, nous unissons les deux membres par le signe de l'implication. Du premier on peut déduire le second, non le premier du second :

$$(a < b) < (a + d < b + d)\,(ac < bc)\,;$$

$$(a = b) < (a + d = b + d)\,(ac = bc)^1.$$

On peut combiner deux relations simultanées en les ajoutant ou en les multipliant membre à membre : Si tout Parisien est français $(a < b)$ et si tout soldat est brave $(c < d)$; quiconque se trouve être parisien ou soldat sera français ou brave $(a + c < b + d)$; et tout Parisien soldat sera un Français brave $(ac < bd)$. En symboles :

$$(a < b)\,(c < d) < (a + c < b + d)\,(ac < bd).$$

Cette loi est une extension des définitions de la somme et du produit logique. Elle réunit les formules suivantes, qui expriment ces deux définitions :

$$(a < c)\,(b < c) = (a + b < c)\,;$$
$$(a < b)\,(a < c) = (a < bc).$$

Si l'homme est animé et le chien l'est aussi, l'homme et le chien sont animés. Si l'homme est animé et si l'homme est raisonnable, l'homme est animé et raisonnable. De plus les deux réciproques sont vraies.

Voici deux lois qui ne concernent que les inclusions ou implications :

Tout produit est contenu dans chacun de ses facteurs (s'il s'agit de classes), ou il l'implique (s'il s'agit de propositions) : $ab < a$; chaque terme d'une somme est contenu dans la somme entière ou il l'implique : $a < a + b$. C'est le principe du raisonnement *a fortiori* [2]. On comprend l'interprétation en classes, voici le sens en propositions : Si j'affirme deux phrases, *a fortiori* j'affirme l'une d'elles. Si j'affirme comme vraie une proposition a, *a fortiori*, j'affirme que des deux propositions a et b l'une *ou* l'autre est vraie.

1. Mais on écrira :

$$(a + c < b + c)\,(ac < bc) = (a < b)\,;$$
$$(a + c = b + c)\,(ac = bc) = (a = b.$$

2. La première loi d'*absorption* correspond assez exactement à ces formules du calcul des inclusions. On retrouve le dualisme logique dans ces formules. Il existe parmi les inclusions *nécessaires* ; mais quand on l'applique, il faut intervertir l'ordre des deux membres pour la même raison que l'on échange 0 et 1.

La deuxième loi n'est autre que le principe du syllogisme en *Barbara* ou du syllogisme hypothétique. Elle est claire en elle-même[1] :

$$(a < b)\ (b < c) < (a < c)$$

Les formules précédentes s'appliquaient au calcul des classes et à celui des propositions. Les suivantes ne reçoivent que la seconde interprétation :

$$[\ a < (b < c)\ ] = [\ ab < c\ ].$$

Dire que de l'affirmation (a) : « L'homme est mortel », il résulte que l'affirmation (b) : « Je suis un homme » entraîne l'affirmation (c) : « Je suis mortel », c'est dire que l'affirmation simultanée (ab) : « L'homme est mortel, et je suis un homme » entraîne la conséquence (c) : « Je suis mortel » :

$$(a < b)\ a < b;$$
$$(a < b)\ \bar{b} < \bar{a}.$$

Dire que a entraîne b et affirmer a, c'est affirmer b. Dire que a entraîne b et nier b c'est nier a [2].

L'application la plus simple de ces lois se trouve dans la résolution du syllogisme. Elle peut se concevoir de plusieurs façons. Voici d'abord la méthode de Jevons. Pour lui tout se

1. M. Couturat a montré que cette loi même ne doit pas être considérée comme un axiome irréductible. Il a pu la prouver à l'aide des principes premiers admis par M. Peano (*R. M. M.*, 1899, p. 636).

2. Signalons un théorème curieux découvert par Boole (sous une forme légèrement différente) : une formule où intervient la classe x peut se mettre sous la forme :

$$f(x) = x.\ f(1) + \bar{x} f(0),$$

$f(1)$ et $f(0)$ représentant la valeur que prend $f(x)$ quand on substitue à x les valeurs 1 et 0. — En effet, posons :

$$f(x) = ax + b\bar{x},$$

on a :

$$f(1) = a.1 + b.0 = a;\ f(0) = a.0 + b.1 = b.$$

Sous cette forme les opérations sont simplifiées :

$$(ax + b\bar{x}) + (cx + d\bar{x}) = (a + c)\,x + (b + d)\,\bar{x}.$$
$$(ax + b\bar{x})\,(cx + d\bar{x}) = acx + bd\bar{x}.$$
$$\overline{(ax + b\bar{x})} = \bar{a}x + \bar{b}\bar{x}.$$

réduit à la substitution des équivalents [1] : « Tous les hommes sont sujets à l'erreur $(b = bc)$; or les sages sont des hommes $(a = ab)$. » Dans cette dernière prémisse on remplace b par sa valeur bc, et on trouve la conclusion : $a = abc$: « Les sages sont les individus qui sont : 1° sages ; 2° hommes ; 3° sujets à l'erreur. » C'est un syllogisme en *Barbara* [2] ; mais la différence est grande entre la conclusion d'Aristote et celle de Jevons. La première (Tout sage est sujet à l'erreur), fruit de l'esprit qui raisonne, rejetant ce qui est tautologie ou vérité inutile, exprime seulement une conséquence des prémisses ; la seconde, produit d'un mécanisme infaillible et inconscient qui saisit ces deux mêmes prémisses, présente, sans perte, tout ce qu'on en peut tirer, ou plutôt elle les offre liées en un seul faisceau. On le verra encore mieux sur l'exemple suivant : « Le mercure est liquide $(a = ab)$; le mercure est un métal $(a = bc)$. » De ces deux prémisses qui sont celles du mode *Darapti*, la logique aristotélicienne conclut : « Quelque métal est liquide. » Le procédé nouveau donne : $ab = bc$: « Un métal *qui est le mercure* est un métal liquide. »

Cette méthode si simple a pourtant des inconvénients. Elle recourt à une traduction des particulières que nous avons reconnue imparfaite $ay = aby$. Aussi semble-t-il préférable d'appliquer au syllogisme un procédé qui se rapproche de la méthode générale de résolution [3]. Prenons le premier exemple ; traduisons les prémisses par des égalités à second membre nul :

$$(b\bar{c} = 0)\ (a\bar{b} = 0).$$

1. *The substitution of similars, the true principle of Reasoning, derived from a modification of Aristotle's dictum.* Londres, 1869.

2. Jevons ne groupe plus les syllogismes suivant les modes anciens, mais d'après les formes des prémisses et de la conclusion. Ainsi *Barbara* est représenté par les trois groupes :

$$(a = b)\ (b = c) < (a = c);$$
$$(a = b)\ (b = bc) < (a = bc);$$
$$(a = ab)\ (b = bc) < (a = abc).$$

Par contre deux modes peuvent être figurés par les mêmes formules. Si c représente dans les égalités précédentes une classe négative, on a des formes du mode *Celarent*.

3. Ceux qui voudraient avoir une idée de cette méthode générale consul-

En ajoutant les deux égalités membre à membre :

$$(b\bar{c} = 0)\ (a\bar{b} = 0) < (a\bar{b} + b\bar{c} = 0).$$

Mais d'après la seconde loi d'absorption :

$$a\bar{b} + b\bar{c} = a\bar{b} + b\bar{c} + a\bar{c}.$$

J'écris donc le second membre de l'implication sous cette forme *développée* :

$$a\bar{b} + b\bar{c} + a\bar{c} = 0.$$

D'où je conclus (lorsqu'une somme est nulle, tous ses termes le sont) :

$$a\bar{c} = 0.$$

Et le syllogisme s'écrit :

$$(b\bar{c} = 0)\ (a\bar{b} = 0) < (a\bar{c} = 0).$$

En remplaçant $\bar{c}$ par c on a la formule du mode *Celarent*. Autre exemple : « Tout homme est créé ; aucun être créé n'est infini ; donc aucun homme n'est infini » :

$$(\bar{b}c = 0)\ (ab = 0) < (ac = 0).$$

Cette formule traduit les deux modes *Camestres* et *Cesare*.

*
* *

Ici nous rencontrons une objection contre la logique traditionnelle. Nous devrons nous séparer en ce point des guides que nous avons suivis au cours de cette étude.

La logique moderne, nous dit-on — c'est-à-dire la logique algorithmique — rejette les modes *Darapti*, *Felapton*, *Bamalip*, *Fesapo*, ceux dont les prémisses sont universelles et la conclusion particulière. Elle rejette aussi l'inférence directe qui conclut du général au particulier : « Tous les hommes sont mortels, donc quelque homme est mortel. »

teront avec fruit la brochure du P. Hontheim, ou l'article plus succinct de M. Homans (*Revue néo-scolastique*, *loc. cit.*).

Les raisons que l'on en donne semblent être de deux sortes : d'abord, au point de vue mathématique, l'inégalité qui traduit les particulières ne peut se déduire de l'égalité qui traduit les universelles[1]. S'il s'agit d'inférence directe, on ne saurait passer de $a\bar{b} = 0$ à $ab \neq 0$. Puis, au point de vue philosophique, on tâche d'expliquer et de justifier cette impossibilité : la proposition universelle ne renferme pas de jugement existentiel, c'est-à-dire n'affirme pas l'existence du sujet. Prononcer : « Tout homme est mortel », ou, plus exactement, écrire : $a\bar{b} = 0$, c'est exprimer que tout individu qui est homme, par le fait même, est mortel. Cet individu existe-t-il ? la classe a est-elle différente de 0 ? Quelle que soit la réponse, la phrase reste vraie et la formule exacte. Cette observation est parfaitement juste. Sans doute, dans le langage ordinaire, on donne à la proposition précédente une portée existentielle. C'est que, lorsque nous parlons, nous posons nos affirmations dans l'ordre des *réalités existantes*. Mais rien n'empêche le philosophe de considérer les relations qui existent entre les *essences idéales*. Là est la vraie spéculation philosophique et, puisque c'est le point qui nous occupe, là est le moyen de conserver au calcul logique toute son ampleur et toute sa symétrie. La relation $a\bar{b} = 0$ s'interprète de la même façon en classes et en propositions : la qualité a implique la qualité b (que cette qualité a soit réalisée ou non), la proposition a entraîne la proposition b (que a soit vraie ou non).

Mais, ajoute-t-on, la proposition particulière a une portée existentielle. Or, ce jugement d'existence n'était pas contenu dans l'antécédent, dans les prémisses universelles de notre inférence ou de notre syllogisme. Donc notre conclusion est illégitime.

L'objection philosophique vaut exactement ce que vaut ce dernier point. Or nous le rejetons absolument. Pourquoi donner une portée existentielle à la particulière ? Parce que l'affirmation porte sur des individus, et qu'un individu est

1. Il n'est pas question du symbolisme de Jevons qui se prête aisément à ce genre de raisonnement : l'inférence directe est chez lui :

$$(a = ab) < (ax = abx).$$

On a vu comment il traduisait le mode *Darapti*.

nécessairement existant ? Point du tout : l'individu se conçoit fort bien dans l'ordre *idéal*. Si le langage le place en général dans l'ordre réel, c'est en vertu d'un sous-entendu, d'une convention tacite, toute semblable à celle qui régit les affirmations universelles. Je dirai plus : dans les modes condamnés, les aristotéliciens sont forcés de considérer la conclusion particulière dans l'ordre idéal, donc libre de tout jugement d'existence. En effet, les deux prémisses sont, je le suppose, affirmées dans l'ordre idéal. De quel droit passer brusquement dans la conclusion à un ordre tout différent? Ils raisonneront donc ainsi :

Le mercure (s'il existe) est liquide ;
Le mercure (s'il existe) est métal ;
Donc quelque métal (s'il existe) est liquide.

Il est une autre raison à l'appui de la même thèse. M. Couturat nous dit : « Quelque A est B » a une portée existentielle, en ce qu'elle implique qu'il y a des A ; car « quelque A » est considéré comme contradictoire de « nul A[1] ». Mais, à parler en toute rigueur, « quelque A » n'est pas contradictoire de « nul A ». Car, seules, deux propositions sont contradictoires l'une de l'autre. Ce qui donc s'oppose contradictoirement c'est ou bien : « Nul A n'est — quelque A est », ou bien : « Nul A n'est B — quelque A est B. » Dans le premier cas, on a l'énoncé même du jugement existentiel, on est placé dans l'ordre des réalités. Que l'existence, attribut nié de tous les A, soit, dans la contradictoire, affirmée de quelqu'un, c'est chose trop évidente. Dans le second cas, la proposition « Nul A n'est B » ne nie plus l'existence des A ; elle signifie : à l'ensemble des A (existant ou non) ne convient pas l'attribut B. « Quelque A est B » nie l'affirmation précédente et signifie : à quelque A (existant ou non) convient cet attribut. D'un mot, si la proposition particulière est contradictoire d'une proposition universelle, et si cette dernière peut se concevoir dans l'ordre idéal, comment la première sera-t-elle nécessairement conçue dans l'ordre réel? Former la contradictoire d'une proposition consiste simplement à en nier la

1. *Logique de Leibniz*, p. 9, n. 4.

« copule[1] »; et pourtant l'universelle porterait sur des essences existantes ou non, sa contradictoire sur des individus existants. Il y a là bien plus qu'une simple négation de la copule.

Il y a plus : ces raisons tendraient à donner une portée existentielle même aux universelles affirmatives. L'attribut, en effet, y est pris dans un sens particulier : « Les hommes sont mortels » signifie : « Les hommes sont quelques mortels », et, par la traduction $a = ab$, la logique mathématique reconnaît hautement cette « quantification du prédicat ». Si donc un terme particulier est, par le fait même, existant, la proposition précédente doit avoir une portée existentielle. Seule, l'universelle négative en serait exempte. C'est insoutenable au point de vue logique.

Reste l'objection mathématique. Là est, nous l'avouons, la principale difficulté. De la relation $ab = 0$, on ne peut déduire $ab \neq 0$. Peut-être y aurait-il lieu de revenir, du moins partiellement, au symbolisme de Jevons ? Peut-être, d'admettre comme un axiome la traduction algébrique de cette vérité de bon sens que, du général, on conclut au particulier ? — La formule $ab \neq 0$, dit-on encore, exige que a soit différent de 0. C'est vrai ; mais cela n'entraîne pas, semble-t-il, un jugement d'existence.

Le sens des symboles 1 et 0 doit être précisé. Si on se place dans l'ordre des réalités, ils représentent, l'un tout ce qui existe, l'autre la non-existence. Si, au contraire, on reste au point de vue plus parfait des essences, 1 désigne tout ce qui, existant ou non, classe ou proposition, est objet de pensée, ce qui n'est pas contradictoire ; 0 exprime simplement la contradiction. Dès lors, un terme peut être différent de 0, sans que pour cela la classe représentée existe, ou que l'affirmation figurée soit réellement posée. Cependant, la difficulté n'est pas entièrement levée, car, envisagé à ce dernier point de vue, un terme simple ne devrait jamais être nul. Nous ne raisonnons que sur des éléments non contradictoires ; par le

1. M. Couturat le fait justement remarquer à la suite de Leibniz. (*Op. cit.*, p. 359.)

fait même qu'ils sont données d'un problème, ce sont des objets de notre pensée. Seul un produit de termes devrait être égalé à 0. Or, c'est là une règle que ne reconnaît pas l'algèbre logique. Comme l'algèbre ordinaire, parmi les solutions de $a\bar{b} = 0$ elle compte $a = 0$; et la restriction dont nous parlons lui imposerait de pénibles entraves. Nous le reconnaissons, mais malgré toutes ces difficultés mathématiques une chose reste certaine, c'est que le calcul logique doit suivre la pensée; ce n'est pas celle-ci qu'il faut, par force et contrainte, faire entrer dans les moules d'une algèbre arbitrairement construite. Si donc notre algèbre se heurte à des obstacles insurmontables, concluons seulement que, en tant que symbolisme du raisonnement, elle n'est point encore parfaite, et que la voie reste ouverte aux savants pour en découvrir les derniers perfectionnements.

*
* *

Il est temps de conclure cette trop longue étude. Nous sommes maintenant mieux en mesure de juger l'algèbre logique. On peut la considérer de deux façons, soit comme une logique, soit comme une algèbre.

Au premier point de vue, cette nouvelle méthode n'est certes pas à dédaigner. C'est un problème qui divise les logiciens, de savoir si la logique est un art ou une science. Ceux qui en font une science lui demandent la réponse à cette question : « Quelles sont les lois de la pensée ? » Ceux qui en font un art : « Comment ces lois doivent-elles s'appliquer pour conduire l'homme au vrai ? » Les uns et les autres prétendent poser la seule question légitime. Les partisans de la logique art pratique ne savent où mènent les préoccupations spéculatives de leurs collègues : pourquoi chercher des règles sinon pour en user ? Mais de l'autre camp on répond que ces règles, en elles-mêmes, ont bien leur intérêt; que, si des intelligences humaines, en dehors de toute vue d'utilité, s'appliquent une vie entière à étudier les révolutions du monde sidéral et à goûter les ravissements de cet admirable spectacle, il est juste que le monde de la pensée, que les mouvements de l'esprit aient, eux aussi, leurs fervents et

leurs admirateurs désintéressés. Puis, les purs savants qui sont ici les purs poètes, se retournant vers leurs adversaires, observent, non sans quelque malice, que, si la logique n'est qu'un art, ceux-là devraient raisonner le mieux qui l'ont le plus étudiée. Quant à nous, sans entrer dans le débat, reconnaissons qu'aux uns comme aux autres la logique mathématique apporte des solutions qu'ils auraient grand tort de méconnaître.

Aux utilitaires, Boole a indiqué un premier usage de son algèbre. Elle servira de pierre de touche pour éprouver le contenu des définitions que l'on veut d'une rigueur absolue[1]. Il arrive souvent que les mots, par leur assemblage, à cause des sous-entendus du langage, à la dérobée, introduisent dans les définitions et, par suite, dans les déductions, des équivoques et des éléments douteux. Ce sont ces groupes serrés qui, aux barrières des octrois, à la faveur de leur nombre, font pénétrer, cachées en leurs vêtements et entre leurs rangs compacts, les matières prohibées. Isolons-les, ces mots, ces concepts ; dépouillons-les de leur vêtement plus ou moins littéraire et trompeur, et, réduits au simple état de symboles, laissons-les passer en notre raisonnement. Ils en sortiront tels qu'ils y étaient entrés. Le calcul indiquera toutes les conséquences de notre définition et ces conséquences seules : aucun élément étranger n'a pu venir s'y mêler. Dès lors, si parmi ces conséquences nous en trouvons quelqu'une ou manifestement inexacte ou surtout contradictoire, c'est preuve que l'inexactitude ou la contradiction existait en notre définition. Les amples plis du langage l'avaient peut-être voilée — les mots sont si habiles à couvrir l'erreur ! — le calcul l'aura révélée.

Mais Leibniz rêvait d'aller plus loin : le raisonnement oral devait céder la place au raisonnement symbolique. Les avantages seraient les mêmes. Que de fois, en effet, un terme, grâce à je ne sais quelle force élastique, au cours d'une discussion, étend ou restreint sa signification. Avec les symboles, rien de semblable à craindre : pièces rigides d'un

1. Cf. Liard et les exemples cités, *op. cit.*, p. 125. — Cf. aussi ce procédé appliqué aux définitions mathématiques. (*Congrès de philosophie*, t. III.)

mécanisme qui produit le vrai, les concepts ne subiront ni altération ni déformation. Jadis le philosophe était un général qui poussait à la conquête de la vérité l'armée souple et changeante de ses concepts; il fallait tenir en bon ordre ces soldats capricieux; grave souci! Désormais, tout sera simplifié. Installé au centre de sa machine, dont il connaît tous les secrets, il n'aura qu'à en manœuvrer une à une les manettes. Déjà le projet est en partie réalisé. Le *Formulaire* de M. Peano ne connaît d'autre méthode de déduction que le raisonnement symbolique. Mais en dehors des mathématiques, ce procédé est-il applicable, cette machine merveilleuse sera-t-elle mise à la disposition de tout écrivain?

Ecartons une équivoque. Il ne s'agit point de détrôner le discours. La prétention serait folle et, si elle se réalisait, le malheur serait grand. Car ce qui fait la force de notre procédé en fait aussi la faiblesse; ce qui le rend instrument très propre à un objet spécial, cela même l'empêchera de se généraliser. Si le raisonnement symbolique est rigoureux, il est rigide et froid. Or, le charme de la parole humaine, c'en est justement la souplesse. Comme les couleurs d'une toile, chaque terme du discours emprunte à ceux qui l'entourent des reflets infiniment variés : de là, la vie du langage, sa couleur, sa chaleur, toutes qualités dont l'homme ne se passera jamais.

Mais, il faut bien en convenir, dans la pure recherche philosophique ces qualités importent peu. Là, le seul but à atteindre est le vrai, la seule faculté en jeu, l'intelligence. Imagination et sensibilité, loin d'être un secours, seraient un obstacle. Qui ne sait la pauvreté des ouvrages où la littérature tient lieu de philosophie et le sentiment de raisons?

Donc, si l'algèbre logique est apte à nous donner le vrai, nous l'accepterons. Comme nous savions gré à Aristote de la découverte du syllogisme, nous saurons gré à Leibniz et à Boole de leur invention. Si la méthode nouvelle nous fait trouver la vérité d'une manière aussi sûre, mais plus rapide et plus générale que l'ancienne, nous n'hésiterons pas à la préférer. Les pleurs seraient superflus que l'on verserait sur la déchéance de l'antique et vénérable instrument. Ainsi, dans mainte recherche, l'algèbre s'est depuis longtemps

substituée au raisonnement arithmétique. Je ne sache pas que personne l'ait regretté, ni que les lettres en aient subi quelque dommage.

Voyons donc ce que peut l'algèbre logique pour donner le vrai. Proprement instrument de déduction, elle combine les concepts et les propositions. Là où d'un petit nombre d'éléments primitifs on tire une longue suite de conséquences, l'algèbre logique fera merveille. Telle est la raison des multiples applications qu'elle a déjà eues en mathématiques. Quelques notions claires, quelques axiomes peu nombreux y servent de point de départ. De ces éléments premiers, la déduction, sans nouvel appel à l'intuition, fait sortir tous les théorèmes. On le devine : le nouveau procédé s'y trouve dans son domaine propre.

Mais là où le grand labeur est justement d'approfondir les concepts, de démêler ce qu'ils renferment d'irréductible ou non, ce qu'ils ont entre eux d'identique ou d'analogue, l'algèbre logique est d'un faible secours. Au plus exercera-t-elle le contrôle dont nous parlions tout à l'heure. Ce travail — et n'est-ce pas celui de la philosophie ? — c'est la réflexion qui l'opérera. Elle fournira les matériaux de notre pensée ; le calcul qui les combine ne viendra qu'ensuite. Leibniz l'avait bien senti ; avant de construire le calcul logique, il voulait composer une encyclopédie. Tous les concepts y auraient été réunis, tous analysés et décomposés en leurs éléments simples, comme on décompose un nombre en ses facteurs premiers. Dès lors, il devenait facile d'affirmer toute vérité possible : il suffisait d'attribuer à chaque terme comme prédicat tous ses éléments constitutifs pris isolément ou deux à deux, ou trois à trois, et ainsi de suite [1]. Mais quel homme la composera cette encyclopédie ? Le génie de Leibniz n'a pu en venir à bout. L'homme peut-il même la composer? N'y a-t-il pas au fond de nos concepts des éléments mystérieux et insaisissables qui échapperont toujours à l'analyse ? La sonde ne saurait atteindre tous les replis qui forment le lit de l'Océan, et la réflexion même la plus intense ne pénétrera jamais aux dernières profondeurs de notre pensée.

1. De ce que le concept m se décompose de la sorte : $m = abcde$, je conclus : $m < a$, $m < b$..., $m < ab$..., $m < bcd$...

C'est donc une chimère que de vouloir étendre le symbolisme au domaine entier de la philosophie. Chimère, à plus forte raison, que d'espérer supprimer par là toute discussion. De certaines prémisses le calcul tire infailliblement leurs conséquences rigoureuses. Mais il faudrait d'abord s'entendre sur ces prémisses, sur leur portée exacte. Là même est, à vrai dire, la cause principale de division entre les esprits. Sans doute, l'encyclopédie que rêvait Leibniz, lorsqu'elle sera construite, comprendra toutes les prémisses de tout raisonnement. Seulement, c'est un édifice dont la dernière pierre ne sera jamais posée.

Si le calcul logique a peu de chances de devenir un art pratique très répandu, il n'en est pas moins vrai que, comme pure science, il présente un grand intérêt. On a défini la logique « science de la pensée en tant que pensée » ; l'algèbre logique n'étudie pas autre chose. Ne tenant nul compte de la valeur de nos concepts et de nos jugements, elle cherche uniquement comment ils se combinent, s'opposent, se déduisent les uns des autres. Elle fait plus : elle nous révèle des analogies que la logique ordinaire laissait à peine saillir. Grâce à la double interprétation de ses symboles, elle montre la parfaite similitude de forme qui existe entre la proposition simple et la phrase conditionnelle, entre le syllogisme ordinaire et le syllogisme hypothétique : pour elle, ce ne sont qu'une seule et même chose. Suivant l'une ou l'autre interprétation, elle exprime très exactement le double sens que prennent les principes d'identité, du milieu exclu, de contradiction. Le dualisme des formules avec les lois de Morgan, qui l'expliquent ou le développent, mettent en lumière un fait logique très remarquable, et qui, sans elle, passerait inaperçu. Enfin, de toutes les lois de la logique, elle offre un énoncé simple, clair, un énoncé surtout où ces lois apparaissent reliées aux principes d'où elles découlent. Trop souvent les logiciens ne présentent qu'un ensemble de règles empiriques. Ici tout s'enchaîne, et, à part quelques axiomes primitifs, nous voyons la raison de tout. C'est, nous le répétons, un immense service rendu à la science de la logique.

Mais si nous passons au point de vue mathématique, l'intérêt grandit encore. Là même est le principal intérêt de la science nouvelle. Le calcul de Leibniz et de Schröder est une algèbre bien plus qu'une logique[1]. Telle est la raison qui nous a fait préférer au nom, pourtant fort usité, de logique algorithmique, celui qui figure en tête de cet article.

C'est une chose admirable que cette généralisation hardie des procédés de l'arithmétique et de l'algèbre. Beaucoup croyaient la mathématique réduite à n'étudier que la seule quantité : et voici une algèbre où la notion de quantité est à peu près inconnue. Ils s'imaginaient le symbolisme littéral susceptible d'une seule interprétation en nombres ou en grandeurs concrètes : et les formules nouvelles représentent directement toute qualité. Elles représentent même des affirmations, choses qui, en soi, n'ont avec la quantité aucun rapport. Ainsi apparaît de mieux en mieux cette vérité soupçonnée déjà depuis quelque temps[2], que l'objet des sciences mathématiques, ce ne sont point les nombres et les grandeurs, mais bien les combinaisons des nombres et des grandeurs. Et ces combinaisons ne sont nullement définies par la nature des éléments qui les constituent : leurs propriétés formelles seules les caractérisent. Là où se rencontrent ces mêmes propriétés ou des propriétés analogues, là se trouve la matière d'une algèbre. La logique offre un premier objet à cette extension de la mathématique; M. Whitehead nous a donné, après Grassmann, une algèbre géométrique, M. Schröder une algèbre des relations[3].

La mathématique devient de la sorte la véritable science universelle : tout raisonnement est une combinaison; toute combinaison une opération algébriquement définissable : l'algèbre s'étend à tout. Et entre tous les domaines de la pensée humaine elle établit comme un vaste réseau de lignes

1. C'est ainsi que le conçoit aussi M. Whitehead. Chez M. Peano, au contraire, le symbolisme est plutôt un procédé destiné à aider le raisonnement mathématique. Il en a développé le côté « utilitaire » plus que la théorie. (Cf. Couturat, *R. M. M.*, 1899, p. 646.)

2. Depuis Cournot (1847), nous dit M. Couturat. Il faut lire les belles pages où M. Couturat, à propos de l'*Algèbre universelle* de M. Whitehead, a développé les mêmes idées. (*R. M. M.*, 1900, p. 624 *sqq.*)

3. *Algebra und Logik der Relative*. Leipzig, 1895.

de rappel. Entre les combinaisons du tout et de la partie, de l'antécédent et du conséquent, entre celles du nombre, de la grandeur, de la position, de la relation, elle fait surgir des rapports et des analogies insoupçonnées; et ce spectacle où transparaît la grandeur, l'unité, l'harmonie du monde et de l'esprit de l'homme, n'est pas sans quelque beauté.

GUILLAUME DE JERPHANION.

LA SITUATION RELIGIEUSE

AU DÉBUT DU XXe SIÈCLE

Un nouveau siècle n'est pas toujours un « tournant » dans l'histoire. Le vingtième le sera-t-il? Marquera-t-il une brillante époque ou une triste décadence? Il faudrait être grand prophète ou bien présomptueux pour le dire avec assurance. En tout cas il était permis et naturel d'essayer d'établir le bilan de la situation du monde à son passage d'un siècle à un autre, et de rechercher ce qu'il a gagné ou perdu dans celui qui disparaît, et ce qu'il peut espérer ou craindre de celui qui commence. On n'y a pas manqué. Et de tout ce qui a été écrit à ce propos, il faut évidemment conclure que, sur certains points, nous sommes plus avancés, plus heureux que nos pères en 1800. Mais le sommes-nous dans l'ensemble ou du moins en ce qui touche les plus grands intérêts de l'humanité?

Parmi les réponses à cette question, une des plus optimistes est celle que donne Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, dans une brochure qu'il a publiée, pour la première fois, il y a deux ans, et qu'on vient de traduire en français[1]. « Que faut-il penser du vingtième siècle? » s'est demandé le zélé prélat, et il n'hésite pas à confesser que, tout compte fait, il trouve ce siècle préférable, dans son ensemble, à tous ceux qui ont passé sur la terre depuis Jésus-Christ; « et je pense, ajoute-t-il, qu'il ne peut y avoir homme sensé, myope en histoire au point de ne pas aimer mieux vivre en ce siècle qu'en aucun de ceux qui l'ont précédé ».

L'argument dont il fait suivre immédiatement cette appréciation n'est pas péremptoire; il prouve du moins le grand cœur de l'évêque et aide un peu à expliquer son optimisme. « Puisque Dieu m'a fait naître au dix-neuvième siècle, écrit-il, puisque le dix-neuvième siècle est le mien, sans méconnaître ses torts, — ils

1. *Ce qu'il faut penser du XIXe siècle.* Paris, Vic et Amat, 1902. In-12, IV-152 pages.

sont nombreux et graves, — j'apprécie ses mérites et je l'aime sincèrement, parce qu'en aimant mon siècle, j'aime mes frères vivants. Je me sentirais coupable si je ne les aimais pas ou même si mon seul tort n'était que de les placer dans mon estime après ceux qui les ont précédés dans le temps. » Pour « aimer ses frères », on n'est pas obligé, cependant, de les estimer au-dessus de tout ce qui a jamais existé.

Mais, après avoir arboré cette déclaration dans son introduction, Mgr Bonomelli développe une preuve qui tient moins du sentiment, en exposant les progrès réalisés par le dix-neuvième siècle aux divers points de vue scientifique, politique, social, moral et religieux.

Le progrès scientifique est évident, du moins en ce qui concerne la connaissance des choses matérielles ; car, pour l'étude des choses spirituelles et suprasensibles, le docte prélat reconnaît qu' « on a fait peu, trop peu, et que, à dire la vérité dans toute sa rigueur, on a travaillé d'une ardeur fébrile à confondre, à détruire tout ce qu'on a pu, plutôt qu'à édifier » ; c'est « avec une profonde douleur » qu'il voit « les études métaphysiques mises à l'écart, bien plus, méprisées, regardées comme des créations subjectives, faites pour amuser l'humanité dans son enfance ».

Le progrès politique réalisé par le dix-neuvième siècle est la transformation générale du pouvoir politique : d'absolu il est devenu démocratique ; « les dictatures, les empires et les royaumes, tels qu'on les trouvait au temps de Charles-Quint, de Philippe II et de Louis XIV, — formes dans lesquelles le souverain était tout et le peuple rien, au point que le peuple paraissait fait pour le souverain et non le souverain pour le peuple, — sont devenues des choses anormales et impossibles ». L'absolutisme de Charles-Quint, de Philippe II et de Louis XIV est ici un peu chargé ; mais, en admettant qu'il ait été ce qu'on dit, est-il vrai, même sans penser à la Russie, qu'on ne trouve plus rien de comparable aujourd'hui ? Est-ce que, même sous l'étiquette démocratique, des minorités, parfois majorités réelles, ne voient pas tous leurs intérêts, tous leurs vœux foulés aux pieds par le parti au pouvoir et ne semblent compter que pour le payement des impôts ?

Quant au progrès social, Mgr Bonomelli paraît moins optimiste. Il constate que, durant le dix-neuvième siècle, deux mou-

vements également « naturels et irréfragables », quoique opposés, se sont développés et menacent la société d'une « collision formidable » : d'un côté, le *capitalisme*, qui « pousse à accumuler le capital et le travail » ; de l'autre, le *socialisme*, prêchant la « résistance à cette union qui aggrave les conditions ouvrières à l'avantage du capital, et la réaction contre elle ». Il n'ose pas prédire que la collision sera évitée ; bien plus, « humainement parlant, dit-il, tout fait croire que le socialisme aura son heure de triomphe » ; seulement il a foi en la réaction individuelle, que déterminera la « tyrannie inouïe, résultat pratique inévitable » de ce triomphe ; « et le monstrueux édifice du socialisme commencera bientôt à se désagréger et croulera tout entier, ne laissant après lui que le bien qu'il contenait, le bien voulu de Celui qui gouverne le sort de l'humanité ». Puis, après avoir indiqué les lois votées ou à l'étude, en tous les pays, pour l'amélioration du sort des travailleurs, et les conventions internationales qui ont adouci les horreurs de la guerre, Mgr Bonomelli termine par cette conclusion plutôt un peu imprévue : « Notre siècle, socialement, a progressé immensément, et, s'il présente des périls, de graves périls, des luttes futures entre les classes, il nous offre aussi de nombreux et puissants motifs d'avoir bonne espérance. »

Au point de vue moral, s'il reconnaît « que la loi morale évangélique n'est pas encore entrée bien au fond de notre société », il n'en croit pas moins pouvoir affirmer avec assurance « que l'immoralité du dix-neuvième siècle, bien que grande, est inférieure à celle des siècles antérieurs ». D'ailleurs, « dans les œuvres de charité et de bienfaisance, notre siècle est sans rival ».

Au point de vue religieux, Mgr Bonomelli trouve également de grands motifs de satisfaction pour le passé et d'espérance pour l'avenir : il rappelle les conquêtes faites par l'Église sur le paganisme ; la multiplication des œuvres chrétiennes de toutes sortes ; l'élévation du niveau intellectuel et moral du clergé ; surtout le « développement croissant du respect de la *liberté*, d'abord en nous catholiques, et ensuite un peu en tous ». Sur le dernier point, principalement, la satisfaction du digne prélat ne paraît guère justifiée par ce qui se passe en France, et même ailleurs. « Personne, désormais, dit-il, ne veut passer pour rétrograde, et beaucoup moins encore pour ennemi de la liberté, de l'indépendance, de l'unité de la patrie, et le spectre du cléricalisme

comme celui de l'anticléricalisme, aujourd'hui, ne font plus peur qu'à quelques arriérés... L'antichristianisme en cette fin de siècle est marchandise avariée, hors de commerce partout...» Plût à Dieu !

En conclusion, je crains que les motifs de l'optimisme de Mgr Bonomelli ne paraissent, du moins en France, un peu légers. Ils ne sont pas fortifiés par celui-ci, qu'il ajoute encore dans son introduction (p. 10) : « La société, depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, a toujours suivi une voie ascendante et elle continuera à le faire après nous. — C'est vrai, parfois elle semble s'arrêter, reculer, plier à droite ou à gauche. Mais ce n'est guère qu'une apparence... Si la société s'arrêtait ou retournait en arrière, — j'entends dans sa totalité, dans son allure générale, — le dessein de Dieu créateur et conservateur faillirait, ce qui ne peut avoir lieu. » Cette théorie du progrès indéfini de l'humanité n'est pas justifiée par l'histoire du monde avant Jésus-Christ, et elle ne paraît guère cadrer non plus avec les prophéties de l'Évangile relativement aux derniers temps. Au reste, si le « dessein de Dieu créateur et conservateur » est, dans un vrai sens, le progrès constant de l'humanité, sa réalisation demande la coopération de la liberté humaine et l'emploi par les hommes des moyens que la bonté divine a établis pour les conduire à la perfection. Si l'humanité s'éloignait de plus en plus du christianisme, ce n'est pas vers le progrès véritable, mais vers la pire décadence qu'elle s'acheminerait. L'avance énorme que le dix-neuvième siècle a prise sur les siècles antérieurs, à certains égards, comme en ce qui concerne la science des choses naturelles et l'utilisation des forces mécaniques pour le bien-être matériel, ne prouve point, hélas ! que nous ne soyons pas sur la pente de cette déchéance[1].

1. Mgr Bonomelli a publié un grand nombre d'ouvrages, entre lesquels viennent aussi de paraître en français *les Mystères chrétiens*, trente « entretiens » ou homélies sur Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, la Résurrection et l'Ascension de Jésus-Christ, vraiment remarquables par la doctrine et par l'intérêt des applications, quoiqu'on y sente un peu trop, par moments, l'influence des idées que nous signalons dans la brochure qui vient de nous occuper (*Mystères chrétiens*, traduction de M. l'abbé Ch.-A. Bégin. Paris, Vic et Amat, 1902. 2 volumes in-12, 26-xx-383 et 280 pages. Prix : 5 francs); et une autre brochure, *Sentimentalisme et Formalisme* (même traducteur, même librairie. In-12, xv-97 pages. Prix : 1 fr. 50), qui attire très justement l'attention sur deux déviations du sentiment religieux, fréquentes non seulement en Italie, mais aussi en France, comme le montre un intéressant *Avant-propos* de M. l'abbé Sauvé, directeur du séminaire de Dijon.

Le professeur Albert Ehrhard est loin de la généreuse illusion de Mgr Bonomelli sur la disparition de l'antichristianisme. Au contraire, ce qui l'a porté à écrire le livre qui vient de produire une si vive sensation dans tous les pays de langue allemande [1], c'est une préoccupation douloureuse, presque maladive, du reproche qu'il entend de tous côtés faire au catholicisme, d'être le grand ennemi de la « culture moderne » et le principal obstacle à sa diffusion générale pour le bonheur de l'humanité. M. Ehrhard n'admet pas d'antagonisme réel et de principe entre l'Église catholique et la culture moderne, du moins en ce que celle-ci a de louable, et il ne met, quant à lui, guère de réserves à ses sympathies pour elle. Mais il constate que la croyance à cet antagonisme est déjà devenue « un dogme irréfragable pour beaucoup de cercles cultivés » et tend à se répandre de plus en plus jusque parmi les masses populaires.

La peine que le savant professeur éprouve de cette situation et le zèle avec lequel il en a cherché les causes et les remèdes, témoignent de son profond amour pour l'Église. C'est l'éloge que lui décernait justement Mgr Keppler, évêque de Rottenburg, en lui accordant, avec réserves sur « bien des points » de son livre, la permission de l'imprimer. A ce titre, M. Ehrhard n'était pas sans avoir droit, du côté des catholiques, à une certaine reconnaissance, que quelques-uns de ses critiques auraient dû, peut-être, moins lui ménager. Il a été en effet très vivement critiqué, et, on doit l'avouer, même après les explications qu'il a données sur les passages incriminés, même après les corrections qu'il a introduites dans ses rééditions, beaucoup de ces critiques avaient et ont encore leur raison d'être [2].

1. *Der Katholizismus und das zwanzigste Jahrhundert im Lichte der kirchlichen Entwicklung der Neuzeit* (Le Catholicisme et le XXe siècle vus à la lumière de l'évolution religieuse des temps modernes). Stuttgart et Vienne, J. Roth. In-12, x-416 pages. Prix : 4 mk 80 = 6 francs.

2. Toute la presse d'Allemagne s'est occupée de ce livre. Parmi les critiques les plus sérieuses, où ne manquent pas les égards dus à l'auteur, nous signalons les articles du Dr P. Einig, professeur de théologie au grand séminaire de Trèves (dans le *Pastor bonus* de Trèves, et en deux brochures intitulées : *Katholische Reformer* et *Ehrhards Gegenkritik* ; Trèves, imprimerie du *Paulinus-Blatt*, 1902) ; ceux du P. M. Hofmann, S. J. (*Zeitschrift für katholische Theologie* d'Innsbruck, 2e livraison de 1902), et du P. J. Blötzer, S. J. (*Stimmen aus Maria-Laach*, 3e livraison de 1902 ; éditeur Herder, à Fribourg-en-Brisgau).

Y a-t-il possibilité, et comment, de mettre fin à l'antagonisme funeste existant de fait entre l'Église catholique et le monde moderne? Ce problème est étudié par M. Ehrhard avec une ampleur qui, certes, ne dépasse pas ce vaste et grave sujet, mais à laquelle ne suffisent pas toujours les ressources de l'auteur. Pour le résoudre, il l'a divisé en trois grandes questions, qu'il a examinées successivement.

D'abord, comment la situation religieuse actuelle s'est-elle produite? M. Ehrhard répond par une longue étude en quatre chapitres, sur l'histoire de l'Église depuis le moyen âge jusqu'à notre époque.

En second lieu, quel est le caractère essentiel et la signification exacte du conflit actuel entre l'Église et le monde?

Troisièmement enfin, quel sont les devoirs des catholiques du vingtième siècle pour l'apaisement de ce conflit?

Professeur d'histoire ecclésiastique aux universités de Würzbourg, puis de Vienne (aujourd'hui de Fribourg-en-Brisgau), M. Ehrhard était plus particulièrement sur son terrain en traitant la première question. Il nous a donné là, en effet, des pages également remarquables par le fond et la forme, notamment sur la caractéristique du moyen âge chrétien, qui est, comme il le dit avec raison, l'imprégnation intime de toute la société et de ses institutions publiques et privées par l'esprit du christianisme et de l'Eglise. Mais il en a ajouté d'autres contre lesquelles non seulement les théologiens, mais aussi des historiens distingués ont élevé protestation. On a cru y voir, non sans quelque apparence de raison, les principales erreurs du catholicisme libéral condamné par l'encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* de Pie IX.

Après avoir commencé par réfuter les accusations vulgaires contre le moyen âge, M. Ehrhard les prend ensuite en bonne partie à son compte, pour conclure finalement qu'il n'y a qu'à se féliciter de le savoir enterré par l'esprit moderne. De même, le mouvement de la Réforme protestante, très justement apprécié dans quelques belles pages, est ailleurs traité avec beaucoup trop d'indulgence. Enfin, sur un trop grand nombre de points, l'auteur balance tellement les excellentes réponses qu'il oppose aux adversaires de l'Église avec les concessions qu'il leur fait, que le résultat final est plutôt désavantageux pour l'Église et ne lui laisse pas son dû. Une certaine inexpérience des questions théo-

logiques se trahit aussi en plus d'un endroit, par exemple où l'on voit mis sur la même ligne, comme « controverses ayant surgi au sein de l'ancienne théologie, le baïanisme, le molinisme et le jansénisme », c'est-à-dire un système catholique et libre avec deux hérésies; ou quand Busenbaum et Escobar sont appelés « les deux moralistes les plus influents ». Un passage concernant Pie IX a particulièrement choqué : la longueur de son pontificat y est représentée à peu près comme ayant été un malheur pour l'Église. Le *Syllabus* n'est pas non plus exactement apprécié.

Les défauts de cette réponse à la première question ont naturellement leur répercussion sur les réponses aux deux autres. M. Ehrhard nie « résolument » que l'antagonisme existant de fait entre l'Église catholique et le « monde moderne » soit « absolu », nécessaire. Malheureusement, il n'a jamais défini ces termes qu'il emploie si souvent : « monde moderne », « culture moderne », « esprit moderne »; et, d'autre part, il semble trop facile à admettre que telle ou telle chose, qui dans l'Église offusque le « monde moderne », n'a qu'une importance « relative » et pourrait être sacrifiée. Sa réponse à la seconde question manque ainsi de la clarté voulue et n'a pas l'autorité qu'on pourrait être tenté de lui accorder sur le nom de son auteur.

La réponse à la troisième question, concernant le devoir des catholiques au vingtième siècle, n'est pas exempte des mêmes défauts. Elle résume ce devoir en trois points :

1° Abandonner tout ce qui, pour la réalisation concrète de l'idéal catholique, n'a eu sa raison d'être qu'au moyen âge;

2° « Satisfaire avec intelligence à tous les nouveaux besoins religieux que fait naître la culture moderne. » M. Ehrhard indique quelques-uns de ces nouveaux besoins : que la religion devienne davantage chose « individuelle » et « intérieure »; qu'il soit laissé à chaque nation plus de liberté dans la forme de sa piété, c'est-à-dire que, par exemple, les manifestations de la dévotion italienne ou française ne soient pas exigées des peuples germaniques, et qu'une part plus grande soit faite, dans le culte, aux langues nationales; que les laïques soient admis à concourir de façon plus « intensive » à « l'action ecclésiastique »;

3° Participation la plus large possible à l'activité du monde moderne dans tous les domaines : scientifique, littéraire, artistique, social, de manière à prouver par le fait la « puissance culturelle »

du catholicisme et à détruire victorieusement le reproche « d'infériorité » adressé aux catholiques. Le développement de ce dernier point me paraît être la meilleure partie du livre ; sans doute, on y trouve encore des idées bien contestables, notamment, en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement supérieur en Allemagne : beaucoup de catholiques éminents, spécialement dans le haut clergé, sont loin d'être aussi satisfaits que M. Ehrhard paraît l'être des fruits qu'ont donnés les Facultés de théologie catholique établies dans les universités d'État. Mais on ne peut qu'avec plaisir l'entendre soutenir la nécessité des études *théologiques*, dans une certaine mesure, même pour les catholiques *laïques*. En effet, pour ne parler pas seulement de ceux que leur position appellera à défendre l'Église, et qui, évidemment, ne pourront bien le faire sans une connaissance plus qu'ordinaire de ses doctrines, peut-il y avoir une formation intellectuelle un peu complète sans une certaine familiarité avec la reine des sciences ? Il ne faut pas moins louer la chaleur avec laquelle il presse les catholiques de rechercher le premier rang dans la philosophie, dans les recherches d'histoire et même dans les beaux-arts et les belles-lettres. Enfin, on ne peut qu'approuver ce qu'il dit, en terminant, de l'importance des œuvres *populaires* catholiques, pour combattre l'influence de tant d'autres où, sous prétexte d'élever le niveau intellectuel du peuple, on le dresse de plus en plus à l'indifférence religieuse, sinon à la haine de la religion.

Ce ne sont pas les sages conseils contenus dans les dernières pages du volume qui auraient provoqué les réclamations des catholiques, ou que d'autres auraient soulignés d'applaudissements compromettants. En somme, l'émoi causé par cette publication était dû à la teinte de *catholicisme libéral* qu'elle paraissait présenter. M. Ehrhard, en répondant à « ses critiques[1] », déclare qu'il « condamne le catholicisme libéral comme l'Église catholique le condamne » et adhère pleinement au *Syllabus* de Pie IX. Cette profession de foi si nette met encore plus hors de doute l'excellence des intentions qui l'ont animé dans la composition de son écrit; mais elle ne saurait faire que son ouvrage soit ce qu'il devait être pour contribuer à l'apaisement des conflits qui le préoccupent.

1. *Liberaler Katholizismus ? Ein Wort an meine Kritiker.* Stuttgart, Roth.

Comme Mgr Keppler l'a dit, lorsque le bruit fait autour du livre de M. Ehrhard l'obligea de préciser les réserves qu'il avait insinuées dans sa permission d'imprimer, le défaut capital de cet essai de conciliation entre l'Église et la « culture moderne », c'est de n'avoir pas commencé par établir nettement ce qui, dans cette prétendue « culture moderne », n'est ni sain ni admissible par l'Église. Le problème négligé par M. Ehrhard est, au contraire, le sujet principal de la lettre pastorale que l'agitation en faveur des réformes dans l'Église a donné occasion à Mgr Korum d'écrire à ses diocésains[1]. L'éminent évêque de Trèves constate que ce qui a surtout cours sous le nom d' « idées modernes », d' « esprit moderne », de « culture moderne », c'est, sous prétexte des droits de « la science », la négation du surnaturel, et, sous prétexte des droits de la liberté, la négation de l'autorité conférée par Jésus-Christ à son Église. Entre le « monde moderne », tout pénétré de ces deux négations, et l'Église, qu'elles tendent à supprimer, la lutte est donc forcée. Au lieu de poursuivre des conciliations, des compromis impossibles, que les catholiques se serrent de plus en plus autour de leur mère; qu'ils pratiquent davantage le *sentire cum Ecclesia*; qu'ils se pénètrent mieux de ses doctrines et se gardent des atténuations qui les énervent; enfin, qu'ils s'attachent surtout à mettre leur vie en harmonie avec leur foi, car l'Église, aujourd'hui, a encore plus besoin de saints que de savants. Telles sont les conclusions de cette belle lettre épiscopale : elles disent assez clairement que la « réforme » vraiment urgente, la seule urgente, consiste à fortifier l'esprit surnaturel et l'attachement à l'Église parmi les catholiques.

Telle est aussi la conclusion d'un écrit plus étendu qu'un autre prélat des plus respectés, Mgr Augustin Egger, évêque de Saint-Gall, en Suisse, consacre à « la situation du catholicisme au vingtième siècle[2] ». Le livre du professeur Ehrhard a été l'occasion de cette brochure, mais n'y est pas directement discuté. Mgr Egger

1. *Die religiösen « Reformbestrebungen » der Gegenwart und die katholische Kirche. Hirtenbrief... vom 28. Jan. 1902.* Trèves, Paulinus-Druckerei. In-12, 32 pages.

2. *Zur Stellung des Katholizismus im 20. Jahrhundert.* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1902. In-12, 142 pages.

se propose, « en dehors de toute polémique, deux buts en rapport avec les devoirs de sa charge » : premièrement, éclairer, « non les savants, mais ces catholiques que les courants religieux en dehors de l'Église et les discussions sur les réformes catholiques dans son sein ont inquiétés, souvent troublés, et qui ont besoin d'une orientation ; deuxièmement, contribuer en quelque manière à la solution pratique du problème ». En somme, le docte et zélé prélat reprend la tâche que M. Ehrhard avait assumée, mais surtout par les côtés que celui-ci avait trop imparfaitement traités.

Donc, il définit d'abord « les deux puissances en conflit », l'Église et le monde. Pour cela, il expose et réfute la « conception moderne » de l'*Église*, surtout telle que l'a soutenue Harnack ; puis il montre la « force divine dans l'Église » et le « besoin qu'a d'elle l'humanité » ; les acceptions diverses du terme *monde* sont de même élucidées.

Dans sa seconde partie (p. 48-79), intitulée « Le vingtième siècle », Mgr Egger étudie les conditions caractéristiques où se présente ce siècle, et les difficultés spéciales qu'il réserve au catholicisme. Il considère successivement les facteurs principaux qui influencent notre époque : le protestantisme, la science moderne, l'État moderne, la vie populaire dans le monde moderne, et il termine par un aperçu des « espérances du catholicisme ».

On peut rapprocher de cette peinture de la situation au début du vingtième siècle celle qu'en a donnée Mgr Bonomelli ; on aura l'impression que Mgr Egger est très loin de l'optimisme du prélat italien. L'évêque suisse est plus exact, à notre avis, parce que son enquête a été plus étendue et plus approfondie. D'ailleurs, les faits qu'il a observés surtout dans les pays de langue allemande, et qui se résument dans la *déchristianisation* progressive, non seulement de la science et de la politique, mais de la vie populaire elle-même, se retrouvent malheureusement à peu près partout. Et Mgr Egger a le courage d'aller jusqu'à dire que, pertes et gains balancés, dans la lutte actuelle entre l'Église et le « monde », « pour l'ensemble, c'est décidément le catholicisme qui perd ».

Faut-il donc désespérer de l'avenir ? Non, c'est agir qu'il faut. Citons Mgr Egger ; même dans une traduction, on goûtera ce langage d'un merveilleux bon sens, et ce ton de simplicité populaire, qui ne manque pas de relief original :

L'Église, comme fondation divine, ne peut périr... D'après les prévisions humaines, elle devra, malgré les promesses qu'elle a reçues, suivre encore longtemps le chemin de la croix comme son fondateur; mais, comme celui-ci, elle peut dire aux individus et aux peuples : Ne pleurez pas sur moi, pleurez sur vous-mêmes et vos enfants. Pour moi, il y a des souffrances et des tribulations, mais pas de péril pour l'existence; mais des peuples peuvent apostasier et des âmes se perdre, et le danger pour les uns et les autres est devenu immense. L'Église possède une promesse sans condition; pour ses membres, la condition de salut est : si vous faites votre devoir. Même à cet égard nous avons des motifs d'espoir. Il est vrai qu'on aperçoit une quantité de plaies et d'imperfections, quand on embrasse du regard le monde catholique; il est vrai que presque partout les puissances ennemies ont une inquiétante supériorité; il est vrai que beaucoup de catholiques sont encore lamentablement somnolents; mais, d'autre part, néanmoins, beaucoup a déjà été fait qui donne droit d'espérer encore davantage. Là où les ennemis ou les amis ont éveillé les forces latentes du catholicisme, elles sont venues au jour et ont déjà produit beaucoup de bien; elles en ont même imposé aux adversaires, voire les ont inquiétés. La somme des forces qui dorment encore est bien plus considérable; réveiller également celles-ci et les faire concourir à une action unique, telle est la grande question du moment.

La dernière et plus longue partie de la brochure, intitulée « Le devoir des catholiques » (p. 80-142), renferme de précieux conseils pour la solution pratique de cette question vitale. Ici Mgr Egger observe d'abord qu'il y a parmi les catholiques « un parti de la guerre et un parti de la paix ». Le second est formé surtout par les « catholiques libéraux », qui présentent d'ailleurs des nuances très diverses, les uns demeurant catholiques résolus, bien que trop enclins à la conciliation; d'autres « abritant déjà sous le manteau catholique de fortes sympathies pour les adversaires ». L'évêque de Saint-Gall remarque que la guerre est imposée à l'Église : les plus larges concessions qu'elle puisse faire ne sauraient suffire au monde incrédule; ce sont ses droits les plus essentiels qu'elle devrait lui sacrifier pour avoir la paix, — la paix de la mort.

La lutte engagée demande des catholiques une action incessante et multiple, spécialement par l'apologétique, tant savante que populaire, et c'est surtout à la presse périodique que revient ici un rôle très important.

Mais ce qui est plus nécessaire que tous les autres moyens de défense, c'est ce que Mgr Egger appelle le « renouvellement intérieur ». Il préfère, avec raison, ce terme au gros mot équivoque de « réforme ». Le catholicisme doit se conserver par les moyens qui l'ont fondé; tous ses principes anciens sont appli-

cables aux temps actuels, les encycliques de Léon XIII l'ont bien prouvé ; et la vertu divine par laquelle il a pu transformer le monde païen lui reste tout entière, capable de « vaincre » également, pour son salut, le « monde » moderne. La vraie réforme consistera donc à « renouveler », c'est-à-dire à rendre plus vivant, plus actif dans l'ensemble et dans chacun des membres de l'Église, l'esprit du catholicisme.

Le zélé prélat montre combien il y a à faire dans ce sens : le tableau qu'il présente de l'affaiblissement de la foi, de l'indifférence pratique, de la vie de plaisir, trop généralisés parmi les catholiques, est saisissant et affligeant ; mais ce n'est pas un noircissement pessimiste, c'est l'expression de la vérité, — hélas ! pour la France peut-être plus que pour toute autre partie de la catholicité. Cette situation, plus dangereuse pour l'avenir religieux que toutes les attaques des incroyants, sollicite tout particulièrement le zèle des ministres de l'Église. Mgr Egger, en constatant que beaucoup se fait, demande davantage et donne des suggestions d'une grande sagesse pratique pour le « renouvellement intérieur » du peuple chrétien. Il ne veut pas qu'on oublie sa formation *politique*, vu que « beaucoup de peuples catholiques sont si mal gouvernés surtout parce que l'éducation politique et une direction s'inspirant de principes sûrs et douée de tact leur font défaut ».

Pour terminer, il s'occupe spécialement des « éducateurs du peuple », par qui doit s'opérer le « renouvellement intérieur » de l'Église. Parmi eux, il compte les laïques avec le clergé, les ordres religieux aussi bien que les prêtres séculiers : le concours des trois états est indispensable, et il importe que l'harmonie entre eux soit constante et cordiale. Qu'il nous soit permis de citer, pour son actualité spéciale, le passage magistral où l'éminent prélat marque la raison d'être des congrégations :

L'état religieux ne doit pas être considéré comme un élément accidentel ou accessoire dans l'Église. Le contraire ressort déjà du fait qu'il a existé de tout temps depuis le commencement. Aux personnes religieuses, leur état sert d'école pour tendre à la perfection, c'est-à-dire pour se sanctifier, en sus de l'observation des préceptes, dans le renoncement volontaire et les pratiques de la piété, et se donner tout entières au Seigneur. Au service de l'Église, les ordres religieux sont un secours puissant pour l'accomplissement des plus hautes parties de sa mission. Ces ordres se livrent à la vie contemplative et à la vie active. Celle-là a pour but de faire d'une manière excellente ce qui est, dans une moindre mesure, l'obligation de tout chrétien,

à savoir, d'attirer du ciel sur la terre, par la prière et la mortification, les forces surnaturelles dont l'Église et ses membres ont besoin. Dans la vie active, les ordres doivent être un corps auxiliaire de l'Église pour l'éducation, l'enseignement et la science; ils doivent s'appliquer aux œuvres qui exigent un esprit de sacrifice particulier, aux missions étrangères et aux œuvres de charité ; de plus, coopérer au soin des âmes, en complétant et aidant l'action des pasteurs ordinaires, surtout par le moyen des missions. A tout cela s'ajoute l'exemple du renoncement et du sacrifice, qui doit servir à stimuler les fidèles. On sait que les congrégations sont à cette heure les victimes de la haine la plus violente et de la persécution la plus inique de la part du monde ennemi de l'Église, auquel manifestement n'échappe pas leur importance pour le catholicisme.

Nous ne pouvons nous empêcher de traduire encore quelques lignes sur l'utilité des retraites spirituelles :

Les éducateurs du peuple, de tout état, ne doivent pas s'oublier eux-mêmes... Comme le froid extérieur enlève de la chaleur à notre corps, comme un climat malsain lui est préjudiciable, de même l'atmosphère intellectuelle où se meuvent la plupart des chrétiens d'aujourd'hui, laisse difficilement un seul d'entre eux indemne de ses distractions et de ses agitations, et surtout de ses courants d'idées. Bien des manifestations malsaines sur le terrain catholique peuvent et doivent être expliquées par ces influences en quelque sorte climatériques du monde moderne... Le remède contre cette malaria et contre l'épuisement spirituel est indiqué par saint Paul, quand il recommande à ses disciples Timothée et Tite le renouvellement de l'esprit et qu'il écrit, s'adressant aussi aux fidèles : « Renouvelez-vous dans l'esprit. » (*Eph.*, IV, 23.) De l'agitation on se guérit par le repos, des distractions par le recueillement; et de la confusion et de l'obscurité que celles-ci et celle-là engendrent naturellement dans notre âme, nous ne pouvons nous délivrer qu'en revenant par la calme réflexion sur les principes de la vraie conception du monde et en corrigeant tout ce qui s'en écarte dans notre pensée et notre vie. Le lecteur aura déjà remarqué que ces observations tendent à recommander les *exercices spirituels*. On peut sans hésiter les désigner comme un besoin pressant pour les prêtres et les laïques, au temps actuel. Plus quelqu'un est engagé dans le mouvement tumultueux, incessant du monde, plus il est en danger de s'y perdre et plus grand est le besoin pour lui de s'orienter à nouveau, de temps en temps, sur sa pensée et sa vie. Pratiqués plus généralement, ces exercices contribueraient beaucoup, dans la vie publique, à rectifier le zèle peu éclairé, à calmer les passions, à donner des principes clairs et réfléchis, à purifier et fortifier le dévouement désintéressé à la bonne cause. Bien des lecteurs ne voudront pas comprendre cette suggestion, mais ils ne sont pas compétents à juger, tant qu'ils n'auront pas eux-mêmes fait l'expérience.

Dans toutes les circonstances où les fidèles d'Allemagne avaient besoin d'une lumière, d'une direction, leurs évêques n'ont jamais négligé de la leur donner par des actes collectifs, qui empruntent toujours une valeur et une autorité particulière à cette collabo-

ration unanime des premiers pasteurs. La question des « réformes » dans l'Église, si passionnément agitée, n'a pas échappé à leur sollicitude. Elle forme le thème principal de la lettre qu'ils viennent d'adresser en commun à leurs diocésains, à la suite de leur réunion annuelle à Fulda.

La lettre répond surtout à ceux qui veulent bouleverser les programmes et les méthodes des études cléricales, sous prétexte d'initier les prêtres aux progrès de la science et de les rendre capables de tenir tête aux adversaires actuels de la révélation. Les évêques reconnaissent, à l'exemple de Léon XIII, que le principal souci de l'Église doit être, aujourd'hui surtout, la formation de son clergé.

Si, en effet, la somme de vérités qui constitue la doctrine catholique est invariable et entièrement indépendante du progrès changeant de la science humaine naturelle, cependant la forme dans laquelle ces vérités sont présentées à l'humanité, doit être adaptée aux besoins et aux exigences du temps. Il n'est pas moins nécessaire de cultiver et d'approfondir la science surnaturelle avec d'autant plus d'ardeur que la science naturelle grandit davantage, de manière que celle-ci n'éclipse pas celle-là et ne la fasse point apparaître aux yeux des hommes comme inférieure... La formation du clergé doit donc être actuelle, en ce sens qu'elle doit le mettre en état de satisfaire aux devoirs et aux exigences plus grandes de son temps; non pas pourtant en ce sens, que le progrès de la culture profane et les résultats des recherches du dernier siècle obligent à quitter les anciennes voies éprouvées.

La lettre constate ensuite que Léon XIII a, depuis bien des années, relevé et résolu toutes les objections contre les principes de l'Église touchant la formation du clergé.

La conviction qu'il a toujours exprimée, c'est que les conquêtes de la science moderne, dans son activité incessante, ne tendaient pas à la destruction de ce que les penseurs divinement éclairés des siècles chrétiens avaient exploré et construit, mais permettaient, au contraire, de continuer leur œuvre en utilisant ces conquêtes, de compléter et d'achever le majestueux édifice de la science chrétienne. Guidé par ce principe, animé de cette conviction, le Saint-Père inculque sans relâche au clergé les moyens de s'assurer une formation solide dans les sciences philosophiques et théologiques, et lui demande avant tout une étude constante de l'Écriture sainte, des écrits des Pères, en particulier de saint Augustin, ainsi que du grand penseur chrétien, saint Thomas d'Aquin.

Les évêques allemands rappellent les encycliques où Léon XIII a recommandé les études bibliques, la philosophie de saint Thomas, les études historiques, les humanités classiques. Ils terminent par une leçon bien accentuée, malgré tous les ménagements

de la charité, à l'adresse de ceux qui, dédaignant ou oubliant la direction claire et éprouvée qu'ils trouvent auprès de leur mère l'Église, cherchent chez les étrangers des idées nouvelles, des méthodes extraordinaires.

Toute cette lettre magistrale, on le voit, est bonne à lire et à méditer même en dehors de l'Allemagne.

JOSEPH BRUCKER.

REVUE DES LIVRES

ASCÉTISME

Abrégé de l'Évangile médité pour toute l'année, *suivant les quatre Évangiles, d'après l'abbé Duquesne*, par M. l'abbé François Durand, auteur des *Exercices de saint Ignace en méditations*. Première série : *Sainte Enfance*, *Vie cachée*, *Manifestation publique du Sauveur*. Paris, Bloud, 1902. In-12, 406 pages. Prix : 3 fr. 50.

Bien qu'il ait paru de nombreux livres de méditation à l'usage de tous les fidèles ou de leurs diverses catégories : prêtres, religieux, personnes du monde, jeunes gens, jeunes filles, il n'en est point qui soit au même degré que celui-ci le pur développement de l'Évangile. C'est pourquoi le nouveau recueil ne fera pas double emploi avec nombre de publications antérieures.

Dans sa substance, il remonte à l'avant-dernier siècle et peut déjà se prévaloir de ce que Bossuet appelait « la vénérable antiquité ». Le P. Giraudeau et l'abbé Duquesne en sont les premiers auteurs.

Mais la langue d'aujourd'hui n'est plus celle du dix-huitième siècle et du temps des philosophes. Plus concise et plus nerveuse, elle ne supporte plus l'allure traînante et la phrase diffuse des écrivains d'alors. En tout, nous allons maintenant au plus pressé ; nous voulons saisir de prime abord la pensée de celui qui nous parle, et nous avons hâte d'arriver au cœur de son exposition ou de ses explications. Ce besoin a été bien compris par l'auteur. Il a resserré et condensé le texte de l'abbé Duquesne, mais sans que son résumé enlevât rien à la trame même des considérations et des développements. Il dit autant ou même plus en moins de mots.

Deux qualités maîtresses dominent, en outre, ce travail : la clarté et la logique. Avec raison, l'auteur évite les discussions stériles qui ne sauraient aboutir à une conclusion ferme et laisseraient plutôt une impression de fatigue à l'esprit, sans aucune compensation pour le cœur. Adoptant le sens le plus naturel, et

généralement le sens traditionnel, il cherche surtout à tirer d'une idée tout ce qu'elle contient, et possède l'art de la présenter sous ses divers aspects avec une rigoureuse méthode. Il passe de suite aux applications pratiques, qu'il suggère d'un trait net et précis ; puis, souvent, il termine par une prière pleine d'onction et de piété. Point de textes latins, mais leur traduction avec référence.

En tout cela il ne fait que confirmer, par une série d'exemples. l'excellente théorie mise en tête de son ouvrage sous forme d'introduction. Sa doctrine, d'ailleurs, n'est pas seulement la sienne ; il la doit à une pratique approfondie des *Exercices* de saint Ignace, qu'il a su longtemps manier en maître pour de jeunes religieux et qu'il a naguère disposés en méditations excellentes à l'usage des retraitants. Mais les retraites passent et seule l'oraison journalière peut en maintenir les salutaires effets. Ceci est donc la suite et le complément de cela. Il y a unité d'inspiration et unité de but.

Les deux dernières séries comprendront *la Prédication et les Miracles de Jésus-Christ, sa Passion et sa Résurrection.*

Henri Chérot.

QUESTIONS ACTUELLES

Les Infiltrations kantiennes et protestantes et le Clergé français, par l'abbé J. Fontaine. Paris, Victor Retaux, 1902. 1 vol. in-12, 487 pages.

Sous ce titre, M. Fontaine continue et étend les études qu'il avait commencées l'an dernier. Suivant, avec une vigilance toute sacerdotale, les différents symptômes d'un esprit mauvais qui inspire à leur insu un certain nombre d'écrivains, il s'est ému du danger que faisaient courir à la foi leurs ouvrages répandus dans le grand public. En assumant la tâche de les combattre, il ne s'est point dissimulé qu'il s'exposait à mécontenter des hommes qu'il estime et qu'il aime. Mais « il lui a paru que l'heure était venue de nous élever tous au-dessus des craintes humaines qui arrêteraient notre plume, de fouler aux pieds nos amours-propres d'auteurs et nos intérêts personnels, toujours bien mesquins, pour ne consulter enfin que l'honneur de la foi catholique méconnue et

trahie, pour ne servir que les intérêts de cette infortunée Église de France qui, depuis bien des siècles, n'avait jamais couru de semblables périls » (p. 480).

L'auteur, comme on le voit, le prend de haut; et pour comprendre sa manière qui est, avec beaucoup de ménagements pour les personnes, autoritaire et sévère contre les doctrines adverses, il fallait citer ses paroles et se mettre à son point de vue. Il ne s'agit pas pour lui de faire de la critique plus ou moins savante, — quoiqu'il en fasse au besoin, — mais de juger à la lumière même de l'enseignement de l'Église tout un ensemble de propositions imprégnées de protestantisme et de philosophisme kantien. On n'aura donc pas le droit de reprocher à M. Fontaine de n'être pas suffisamment descendu à l'examen scientifique des systèmes qu'il réfute, de n'avoir pas combattu à armes courtoises et sur le terrain même des adversaires ; sa méthode est tout autre, parce que son but est plus important; il le dit lui-même : il s'agit de prémunir la foi des fidèles. Et, à vrai dire, on peut bien discuter sur tel et tel point de détail,— l'auteur lui-même sera le premier, s'il y a lieu, à rectifier ou à mettre au point sa réfutation. Mais, à prendre son ouvrage en entier, on ne peut nier sa valeur doctrinale et littéraire. Il a su, par le rapprochement d'erreurs éparses, faire comme un système lié d'une certaine théologie fausse et lui opposer, d'autant plus efficacement, la théologie vraie. Il en est résulté un livre d'apologétique actuelle qu'on ne saurait trop recommander aux prêtres et aux fidèles.

Je ne puis, dans un court article, relever en détail le contenu de ce volume de quelque cinq cents pages ; les titres seuls indiquent assez combien riche est la substance d'un pareil ouvrage : *Le criticisme kantien ; L'irresponsabilité intellectuelle ; L'insuffisance des preuves de l'existence de Dieu ; Simple probabilité du fait de la révélation ; La corporéité du Dieu de la Genèse ; L'identité du dogme et des vérités scientifiques ; Vraie et fausse conception des sciences religieuses ;* on voit, par cette énumération, combien diverses sont les matières de ce volume. Personne n'aura le droit de reprocher à l'auteur de les avoir traitées légèrement et sans compétence.

Pour mon compte, je lui reprocherais plutôt d'avoir donné trop d'importance à des affirmations sans preuve, à d'incohérentes théories. En vérité, s'il est une chose qui saute aux yeux à la

simple lecture des écrivains que réfute M. Fontaine, c'est qu'ils ont fait beaucoup de littérature avec fort peu de philosophie et moins encore de théologie. Je prends au hasard dans les nombreuses citations que fait l'auteur : « Les systèmes (de Kant, de Spinoza) ne sont, tout ordre différent de vérité mis à part, ni plus vrais, ni plus faux que le christianisme qui, pour n'avoir pas encore été déroulé dans son immortelle explicité, laisse une part immense de vie morale à réaliser, de lumière à projeter, de vérité à répandre pour les générations à venir. » (P. 91-92.) C'est M. l'abbé Jules Martin qui parle ainsi. Un autre, le P. Laberthonnière, nous avertit que, « à elles seules, par la vertu logique de leurs formes démonstratives, les preuves de l'existence de Dieu ne peuvent nous le faire connaître; elles expriment seulement et fixent les progrès faits dans la connaissance de Dieu ». Mais, par contre, « lorsque nous prenons Dieu pour fin, nous nous voulons en lui, nous nous voyons en lui et, en même temps, nous le voulons en nous, nous le voyons en nous ». Et encore : « Il ne faut pas chercher les autres êtres dans le dehors spatial et temporel, ni non plus dans ce que l'on a appelé l'intelligible, ce qui n'est que de l'abstrait. Le dogmatisme scolastique qui prétend encore les trouver ici ou là, vieux reste de la pensée antique en lutte contre la pensée chrétienne, achève de mourir sous les coups de la critique : laissons les morts ensevelir les morts. L'être n'est ni une chose sentie, ni une chose pensée : il nous est devenu impossible de le concevoir sous forme d'objet. » Certes ! Un autre a découvert que « pour qui va au fond des choses il n'y a rien de plus dans le miracle que dans le moindre des faits ordinaires, mais qu'il n'y a rien de moins dans le plus ordinaire des faits que dans le miracle... Le miracle, à le bien prendre, est le train du monde et de la vie contemplé par la foi qui, seule, en pénètre l'énigme. Le même train du monde et de la vie observé en quelque sorte du dehors par la raison est l'ordre de la nature, le domaine de la science et de la philosophie. »

Dans un autre ordre de choses, on nous apprend que le Dieu de la Genèse est tout de même « supérieur à ses rivaux ». « Sachons-en gré à notre vieil auteur, soyons-lui indulgent pour les ténèbres philosophiques qui voilaient son âme antique et l'empêchaient, malgré l'esprit qui, du reste, souffle où il veut, d'apercevoir toute vérité, et ne tenons point trop rigueur à notre si res-

pectable Bible de n'avoir point à sa première ligne la formule scolastique : Dieu est acte pur. »

Enfin voici, pour tout couronner, une prophétie : « Nous voyons que chaque jour le domaine de la science s'étend davantage, nous pouvons donc prévoir un moment où il ne sera plus laissé de place à la raison pour l'acceptation littérale du dogme. Deux hypothèses sont alors en présence : ou le christianisme demeurera attaché à la lettre du dogme, et, accepté par une minorité immobile et de plus en plus restreinte, il succombera; ou le christianisme renoncera à la lettre et, redevenu spirituel, opérera l'union des âmes et apparaîtra comme la fin et le couronnement de toute la science de l'homme. »

Pour écrire de pareilles choses avec cet air de sécurité, il faut évidemment ignorer beaucoup, mais alors que penser de ces auteurs qui, sous prétexte de progrès, se permettent d'accueillir avec tant de bienveillance de si étranges nouveautés? On n'a pas le droit de mettre en doute leur foi intérieure, mais c'est un devoir de les avertir de leur impertinence, de leur incompétence en matière théologique; ils devraient bien se demander d'abord à eux-mêmes de connaître cette scolastique dont ils parlent avec un dédain plus que naïf.

Ce n'est certes pas par une telle méthode qu'on arrivera au vrai progrès; le progrès se fait par le travail sérieux, par les efforts combinés des hommes de la science et de la théologie, et non point par ces audaces de plume qui n'ont de remarquable que leur témérité. Aussi bien, les évêques s'en sont émus. Après Monseigneur de Nîmes, Monseigneur de Belley écrivait à son clergé une remarquable lettre pour lui signaler les dangers que font courir à la foi de pareilles tendances. L'œuvre de M. Fontaine sera l'auxiliaire de ces avertissements épiscopaux, et il n'est aucun prêtre qui ne doive le remercier de l'avoir entreprise pour le bien du peuple chrétien. A ceux qui l'accuseraient de n'avoir pas démêlé ce qu'il peut y avoir de vrai dans les théories qu'il réfute, ni su trouver des formules tempérées et conciliantes, je répondrais que l'auteur n'eût pas atteint son but qui est d'avertir sincèrement, franchement et clairement les fidèles et les prêtres des pièges tendus à la foi; en pareille matière, les ménagements sont hors de saison, et c'est de bonne guerre, c'est même de la vraie charité pour tout le monde que de parler haut et de frapper fort.

C'est ce que Mgr l'évêque de Nevers disait à son clergé dans une lettre récente : « La principale raison que donnent pour justifier leurs hardiesses ces abréviateurs de la vérité catholique, c'est qu'ils y trouvent le moyen d'atteindre les incrédules et les dissidents. C'est, disent-ils, une main qu'ils leur tendent, un pont qu'ils jettent devant eux pour leur faciliter le passage du camp de l'erreur dans celui de la vérité. Comme si la conciliation pouvait se faire ailleurs que sur le terrain des principes ! En sacrifier, en atténuer, en dissimuler la moindre parcelle, c'est ressembler à ce sauveteur qui, voulant arracher à la mort un homme en danger de se noyer, se porte à son secours sans prendre la moindre précaution, et, au lieu de le ramener au rivage, est lui-même entraîné dans l'abîme, victime de son imprudence. C'est l'histoire de beaucoup de ceux qui font naufrage dans la foi. »

J. Auriault.

BIOGRAPHIE

Un Magistrat de l'ancien régime. — Omer Talon, sa vie et ses œuvres (1595-1652), par M. l'abbé Hubert Mailfait, docteur ès lettres. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1902. In-8, 374 pages.

Cette thèse est écrite d'abord avec méthode et clarté, ensuite avec une qualité qui se fait beaucoup plus rare, je veux dire la sobriété. Est-ce le fatras des mercuriales d'Omer Talon qui a inspiré à M. l'abbé Mailfait une tendance si contraire au genre de son héros ? Ce serait une preuve de l'heureux effet de certains défauts observés de près. Enfin, l'auteur s'exprime avec mesure et loyauté sur son personnage, sans trop le surfaire. Son érudition bibliographique ne laisse pas davantage à désirer. Omer Talon peut être content, car voici la seconde ou la troisième étude qui lui est consacrée depuis un demi-siècle. Après Nault (1855) et Barthélemy (1875), M. l'abbé Hubert Mailfait sera, espérons-le, tant il est complet et serré, le dernier critique et le juge définitif. Il serait même à souhaiter qu'il nous donnât une édition des *Mémoires* de Talon. Déjà il nous en offre un avant-goût par deux courts fragments inédits, sans compter quatorze lettres, et par une longue liste de corrections.

La récente *Histoire de la langue et de la littérature françaises*

par Petit de Julleville a été sévère, trop sévère envers Talon. Elle reproche à ses *Mémoires* de n'être qu'une « compilation de ses discours et des actes du Parlement », plutôt que des mémoires proprement dits. Puis elle les accuse de « n'être pas de lui depuis 1652, mais de son fils Denis Talon ». M. l'abbé Mailfait proteste contre ces deux assertions. Il voit dans les pièces insérées par le mémorialiste une preuve de sa sincérité, et il fait remarquer que la part de Denis ne forme qu'une dizaine de pages, sans aucun récit important.

L'exposé des idées et du caractère du célèbre avocat général est plus de quelque conséquence.

Ce fut un gallican forcené. Exagérant les doctrines de Pithou et de Richer, il enrichit de nouveaux articles le code du gallicanisme et les introduisit dans la pratique. Il sécularisa le mariage ou le laïcisa à sa façon, en donnant aux tribunaux civils le droit de prononcer dans les questions matrimoniales. Il alla jusqu'à soutenir que l'autorité du roi est supérieure à celle du pape, en matière de discipline; que les souverains ont non seulement le droit, mais le devoir de réformer l'Église et d'en corriger les abus. « Franchissant le dernier pas, il attribua aux rois la faculté de créer les évêques et dénia au pape le pouvoir de leur donner la mission, l'ordination et le caractère épiscopal. » (P. 303.)

Au demeurant, un parfait magistrat et un bon catholique. Il n'aimait pas les casuistes, mais il resta neutre entre les molinistes et les jansénistes, ayant son système à lui qui était celui de la « grâce suffisante » tempérée par la « miséricorde universelle de Dieu ».

Austère dans ses mœurs, comme dans ses principes, il laissa, pour le temps, une fortune considérable.

En politique, et c'est un des côtés les plus neufs de la thèse de M. Hubert Mailfait, il représenta, lors de la Fronde, un *tiers parti* entre le roi et le Parlement, dont le rôle et l'influence avaient été jusqu'ici mal connus.

Son éloquence était érudite et pédante. Somme toute, il méritait une monographie docte et intéressante. Il l'a.

Henri Chérot.

ARCHÉOLOGIE

Basiliques et Églises de Rome, par Horace Marucchi.

1 vol. in-8, 630 pages avec près de 150 plans et phototypies. Desclée. Prix : 8 francs.

Ce volume complète les deux livres déjà consacrés par M. le commandeur Marucchi à présenter au grand public un ensemble de notions nettes et succinctes sur l'archéologie chrétienne de Rome.

Sans nul doute, les *Basiliques et Églises* auront le même rapide succès que *les Catacombes*. Quiconque s'intéresse à l'archéologie chrétienne et aux précieux souvenirs de l'Église romaine ne peut plus se contenter de descriptions vagues, arriérées, faites par des littérateurs sans compétence. M. Marucchi, disciple de l'illustre de Rossi, membre de l'Académie pontificale d'archéologie, conférencier très apprécié, était en mesure de condenser, en un volume de bibliothèque, ce qu'on trouve difficilement après de longues recherches dans les grands ouvrages et les revues spéciales.

L'exposition est claire, alerte ; sans aridité technique, elle est suffisamment documentée pour fournir les indications nécessaires à des études plus approfondies. La description et l'historique des monuments et de leurs antiques œuvres d'art sont éclaircis par une riche illustration qui comprend même les découvertes les plus récentes, à Sainte-Cécile, à Saint-Sabas, à la basilique de Santa-Maria-Antiqua, retrouvée dans les fouilles du Forum.

L'auteur a le mérite très louable d'indiquer, en motivant son avis, le caractère soit historique, soit légendaire des nombreuses traditions relatives aux divers sanctuaires, Sainte-Marie-aux-Neiges pour n'en citer qu'un.

Sur les questions topographiques encore débattues, on peut naturellement ne point toujours partager la manière de voir de M. Marucchi. Lanciani, selon nous, a vu autrement juste en ce qui concerne le *Fons Petri ubi et carcer ejus* ; les relations entre Santa-Maria-Antiqua et le Temple d'Auguste, contrairement à ce que pensait l'auteur, viennent d'être démontrées par Huelsen, d'après lequel la basilique a été établie dans la bibliothèque même du Temple. Mais M. Marucchi énonce ses opinions avec de sages réserves, en avertissant qu'il se tient prêt à les modifier suivant les progrès de l'archéologie et les nouvelles découvertes. Nous ne pouvons donc que souhaiter à ses ouvrages de fréquentes

éditions, permettant de tenir continuellement à jour un manuel destiné à rendre de précieux services. F. Jubaru.

ESTHÉTIQUE

Esthétique monumentale, par Léon Labrouste, architecte du gouvernement. Paris, Ch. Schmid, 1902. In-12, 316 pages.

Voici un ouvrage qui ne s'adresse ni aux enfants, ni aux adolescents. Il faut même, pour le suivre et en tirer profit, être plus qu'un architecte : il faut être un artiste doublé d'un philosophe, ou tout au moins se sentir disposé à aborder les problèmes à la fois complexes et délicats que soulève la question étudiée. C'est ce dont nous avertit le titre général de « Philosophie des beaux-arts ».

Le volume débute par une courte préface, trois fois reproduite, en français, en allemand et en anglais, où sont indiqués le but et la division de l'ouvrage. Après quelques lignes d'une introduction intitulée *Voies esthétiques*, l'auteur entre en plein dans son sujet, et fait la *Philosophie générale de l'esthétique*. Neuf chapitres très variés [1], « dont l'ordre d'enchaînement a semblé nécessaire au développement de la pensée », sont consacrés à établir philosophiquement le *principe de l'esthétique*. L'idéalisme seul a été le guide de l'auteur, « parce que seul il admet l'indépendance nécessaire au *progrès...*, *but des efforts artistiques*. »

Dans la *Théorie de l'esthétique*, l'auteur examine une foule de questions [2] qu'il traite, comme dans la première partie, d'une façon toute personnelle.

Enfin les *Applications de l'esthétique* [3] démontrent l'application à l'architecture des lois esthétiques précédemment formulées.

1. Systèmes philosophiques, — *De causa unica rerum*, — Équation de la vie, — Psychologie, — Physiologie, — Conservation de l'énergie, — Conservation de la matière, — Transformisme, — Sentiments et sensations.

2. Influence des milieux, — Milieu naturel, — Milieux sociaux, — Milieu intellectuel, — Milieu moral, — Influence artistique, — Philosophie artistique, — Esthétique générale, — Lois esthétiques, — Esthétique monumentale, — Le style.

3. Éléments d'architectonique, — Éléments d'esthétique architecturale,— Éléments d'esthétique monumentale.

L'ouvrage se termine par cette conclusion générale : « La réunion intime de ces trois parties constitue pour l'architecture ce que nous appelons l'esthétique monumentale. »

Nous devons recommander à tout lecteur désireux de philosopher sur l'esthétique générale et appliquée, de recourir directement à l'*Esthétique monumentale* : il y verra, beaucoup mieux que dans un simple compte rendu forcément incomplet, la pensée exacte de l'auteur et la marche de ses démonstrations[1].

R. S.

1. En parcourant les *Notes et renseignements* qui précèdent la table des matières, l'on peut s'assurer que l'auteur n'en est pas à ses débuts sur l'architecture, son enseignement, ses principes, son esthétique. M. Labrouste a fait hommage de son livre au Souverain Pontife, qui a daigné lui en accuser réception et l'en remercier. L'ouvrage a été placé à la Bibliothèque vaticane.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

HISTOIRE

L'abbé Édouard Pinet, curé de Saint-Georges, ancien vicaire de Saint-Étienne-du-Mont. — **Le Culte de sainte Geneviève à travers les siècles.** *La Compagnie des porteurs de la châsse de sainte Geneviève* (1525-1902). Paris, Roger et Chernoviz, 1903. In-16, xvi-350 pages.

Déjà dans sa *Sainte Geneviève*, pour la collection des *Saints*, M. l'abbé Lesêtre nous avait entretenus du culte de la patronne de Paris à travers les âges, mais sommairement, comme il convenait à une étude d'ensemble. En vérité, ce n'est pas trop d'un volume pour nous raconter les marques de piété de Paris envers la célèbre châsse, et surtout les incomparables processions, descentes, découvertes et autres cérémonies à la fois religieuses et civiles qui se déroulaient autour du *palladium* de la vieille cité. Autant en a emporté, hélas ! le vent de la Révolution ! Pourtant les hommages de la population de la capitale envers celle qui sauva Lutèce ont repris de nos jours, si jamais ils ont cessé, avec une foi et une reconnaissance qui témoignent de la popularité toujours vivante de « Madame sainte Geneviève ».

Au lendemain de la prise de la Bastille, les dames Bouquetières, les dames Poissardes de la Halle et autres corporations allaient chanter des *Te Deum* presque laïques dans son église. Aujourd'hui encore, dans le Panthéon odieusement désaffecté, son histoire merveilleuse a revécu sous le pinceau aux tons vaporeux de Puvis de Chavannes. Mais beaucoup de gens sérieux préféreront à ces fresques le très intéressant ouvrage illustré où M. l'abbé Pinet vient de nous donner le résultat de vingt-cinq ans de recherches historiques et d'apostolat auprès du tombeau de la chère sainte. Il prétend n'avoir fait que découvrir et relier des documents, comme en Chine « on enfile des sapèques ». Il a, au contraire, approfondi le sujet, et sa critique impitoyable n'épargne même pas les bavardages, si sujets à caution, de Mme de Sévigné, dans sa lettre du 19 juillet 1675.

Henri Chérot.

ARCHÉOLOGIE

F. Trawinski, chef du secrétariat des musées nationaux. — **La Vie antique.** Manuel d'archéologie grecque (et romaine), traduit sur la 4e édition de E. Gruhl et W. Koner. Première partie :

La Grèce, 2e édition. Paris, Lucien Laveur, 1902. 1 vol. in-8, orné de 538 vignettes. Prix : 10 francs.

L'archéologie est l'auxiliaire indispensable de l'histoire et de la littérature. Elle a pris à ce titre une place importante dans le haut enseignement et même dans les études secondaires.

Aussi un livre comme celui dont M. Trawinski vient de publier la nouvelle édition française sera-t-il de la plus grande utilité. Les temples, les fortifications, les ports, les théâtres, les édifices qui servent aux jeux et aux réunions, les demeures privées, les tombeaux, le mobilier, le costume, les armes, la marine, la musique, les cérémonies du culte, le mariage, les funérailles: tels sont les principaux chapitres de cet ouvrage. C'est un tableau complet de la vie des Grecs de l'antiquité.

Une édition précédente avait été couronnée par l'Académie française. Celle-ci a suivi les progrès de l'ouvrage de MM. Gruhl et Koner, dont elle traduit la quatrième édition. Sur certains points, des modifications ont été faites; des additions, qui figurent à la fin du volume, résument les plus récentes découvertes.

Les monuments de l'antiquité ne sont pas de nature à être exposés à tous les regards; il est même telle gravure que nous aimerions mieux voir disparaître. Toutefois le texte ne paraît pas s'écarter de la réserve convenable, ni sacrifier à une futile curiosité.

N.

LITTÉRATURE

Gustave Abel.— **Le Labeur de la prose.** Paris, Stock, 1902. In-18, 318 pages.

On trouvera dans ce livre une foule d'observations et de citations intéressantes, et, entre autres choses, des *considérations sur une épreuve de Balzac*, pleines d'utiles suggestions. Malheureusement l'auteur est encore ou semble être un peu novice dans le métier. Un simple coup d'œil jeté sur les cinq pages de sa bibliographie en apprend long sur ce point. Le travail est à refaire, mais c'est pourtant beaucoup de l'avoir tenté et d'avoir essayé d'attirer l'attention du grand public sur un problème d'une telle importance. Comment M. Abel a-t-il pu oublier ou de lire, ou de citer les travaux de M. Rémy de Gourmont? Ignore-t-il que l'*Esthétique de la langue française* est un maître livre et que, dans d'autres œuvres du même écrivain, il aurait trouvé de quoi enrichir et éclairer son propre livre?

Henri Bremond.

ARITHMÉTIQUE

L'abbé E. Gelin. — **Traité d'arithmétique élémentaire**, *à l'usage des élèves des cours professionnels, des candidats aux écoles spéciales des Universités et à l'École militaire de Bruxelles.* Namur, Wesmaël-Charlier. In-8, 432 pages. Prix : 5 francs.

Cet excellent traité, publié pour la première fois en 1881, est destiné principalement aux écoles de Belgique, mais il est de nature à rendre de véritables services également en France. Les professeurs y trouveront un grand choix de questions utiles et intéressantes, de renseignements considérables sur les monnaies, les mesures, etc., de nombreux problèmes théoriques et pratiques ; plus de cent pages sont consacrées aux diverses méthodes de résolution des problèmes. A lire, dans la préface, la liste des modifications et améliorations introduites dans les éditions successives de 1888, 1897, 1902 ; on sent que l'auteur entretient avec un soin vigilant son ouvrage au courant de tout ce qui peut le rendre plus pratique et plus utile. Nous ne pouvons que le recommander grandement.

Joseph DE JOANNIS.

ROMANS

Paul et Victor MARGUERITTE. — **Les Braves Gens.** Paris, Plon-Nourrit. In-16, 492 pages. Prix : 3 fr. 50.

Le livre de MM. MARGUERITTE consolent de ceux qui ressemblent à *la Colonne* de M. Descaves ; qu'on en juge par ce fragment : *Avant la charge.*

« L'attente se prolonge. Cette vieille cavalerie revoit, frissonnantes à d'anciens soleils, les lettres symboliques, les noms de victoires que tant de fois elle a suivis dans le pli volant des étendards. Les aigles absentes, devant tous les yeux surgissent ; au bout des hampes claquent, frangées d'or, les trois couleurs, et tous, en leur cœur, saluent le lointain emblème auquel si souvent, dans les prises d'armes, ils ont, au ban des trompettes stridentes, présenté le sabre. C'est pour ces signes sacrés, incarnation de la patrie, qu'ils mènent depuis si longtemps une existence aventureuse, toute de privations et de dangers. C'est pour se *montrer dignes de l'âme endormie dans ces lambeaux de soie* que, sans regret, ivres, farouches, ils vont s'élancer à cette heure unique où s'épanouit le meilleur d'eux-mêmes, de cette vie d'*humbles dévouements, d'abnégation simple.* »

C'est devant le spectacle de cet héroïsme que l'empereur Guillaume laissa échapper le cri d'admiration qui inspira le titre de l'ouvrage : « Oh ! les braves gens ! »

Dans leur langue un peu tourmentée, mais sonore et colorée, les frères Margueritte font une œuvre saine et réconfortante, quand, laissant de côté les thèses hasardeuses qu'on regrette de rencontrer parfois sous leur plume, ils consacrent leur talent à faire revivre — comme ici — les obscurs dévouements de ceux qui sont morts pour la patrie.

Luc DUMARBRE.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 11. — A **Béthune**, le docteur Delelis, ministériel, est élu député, en remplacement du baron Dard, antiministériel, invalidé.

— A **Saint-Pétersbourg**, M. de Montebello, ambassadeur, préside à la pose de la première pierre de l'église catholique Notre-Dame-de-France.

12. — A **Saint-Pétersbourg**, on célèbre le centenaire de la création des différents ministères par Alexandre Ier.

13. — A **Paris**, rentrée du Parlement : M. Léon Bourgeois est élu président de la Chambre des députés, sans concurrent. M. Jaurès est élu quatrième vice-président par 209 voix contre 196 à M. Renault-Morlière, chef du groupe progressiste.

— A **Berlin**, rentrée du Reichstag allemand et du Landtag prussien.

— A **Constantinople**, le grand-vizir Saïda-pacha donne sa démission; le sultan n'accepte pas la démission, mais révoque le grand-vizir : celui-ci voulait faire des économies que ses collègues n'acceptaient pas.

— Au **Caire**, le gouvernement avait décidé d'envoyer les pèlerins égyptiens à La Mecque par une route plus courte et plus salubre; la Porte lui fait défendre de donner suite à ce projet. Le khédive maintient sa décision.

14. — A **Paris**, la Commission des associations décide de refuser outes les demandes d'autorisation présentées par des congrégations d'hommes : elle ne présentera qu'un projet de loi pour les cinquante-trois congrégations.

— A **Washington**, la Chambre des représentants adopte par 258 voix contre 5 un projet de loi portant suppression totale pour un an des droits d'entrée de 67 cents (3 fr. 50) par tonne de charbon ; le Sénat l'adopte également.

15. — A **Rome**, mort du cardinal Parocchi, vice-doyen du Sacré Collège, président de la Commission des études bibliques, ancien cardinal-vicaire; il était dans sa soixante-dixième année.

— A **Paris**, M. Paul Meunier, député, demande au gouvernement la promesse de rejeter toute demande d'autorisation. M. Plichon interpelle M. Combes sur sa circulaire du 23 décembre, par laquelle il refuse de transmettre au Conseil d'État les demandes d'autorisation de certaines congrégations. Un ordre du jour de confiance est voté par 313 voix contre 211.

— A **Vienne**, ouverture du Reichsrath. Par suite de l'obstruction faite par neuf députés tchèques, dont cinq socialistes, la séance se prolonge pendant cinquante heures.

— A **Constantinople**, le sultan choisit pour grand-vizir Férid-pacha, président de la Commission des réformes en Macédoine.

— En **Bretagne**, la misère est grande parmi les nombreux pêcheurs de sardines.

16. — A **Paris**, M. Lamy, député, interpelle à la Chambre M. Combes sur l'interdiction de la langue bretonne : un ordre du jour de confiance est voté par 339 voix contre 185.

— A **Saint-Pétersbourg**, arrivée du prince impérial d'Allemagne ; il est reçu à la gare par le grand-duc héritier et les hauts fonctionnaires.

17. — A **Paris**, la Chambre des députés valide l'élection de M. Duquesnel, antiministériel, élu à Clermont, et de M. de Gailhard-Bancel, député catholique, élu à Tournon.

— Le cardinal-archevêque de **Paris** réprouve un livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Évangile et l'Église*, et en interdit la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse.

— *La Semaine religieuse* de **Quimper** annonce que trente et un curés bretons ont été privés de leur traitement, pour avoir prêché et fait le catéchisme en breton.

— A **Pékin**, inauguration d'un monument expiatoire de l'assassinat du baron de Ketteler.

18. — A **Paris**, mort chrétienne de M. Oppert de Blowitz, israélite de naissance, ancien correspondant du *Times*.

— A **Bruxelles**, mort de Mahmoud-pacha, beau-frère du sultan Abdul-Hamid.

— A **Lille**, M. Brunetière prononce devant sept mille personnes une conférence en faveur de la liberté d'enseignement.

19. — A **Paris**, une pétition de médecins spécialistes attire l'attention sur le crime de lèse-humanité que l'on commettrait en refusant l'autorisation aux Frères de Saint-Gabriel qui élèvent six cents sourds-muets et cent aveugles.

— A **Montbrison**, le tribunal acquitte M. de Jerphanion, poursuivi pour bris de scellés administratifs apposés sur une maison d'école lui appartenant.

20. — A **Paris**, la Chambre vote 500 000 francs pour les pêcheurs bretons. — M. Ribot fait à la Chambre un examen complet de la situation financière et de ses difficultés.

21. — Au **Venezuela**, trois navires allemands bombardent la forteresse de San-Carlos sur le lac de Maracaïbo ; les Vénézuéliens répondent courageusement.

— A **Rome**, mort de Mgr Schaepman, chef du centre catholique hollandais.

22. — A **Madrid**, M. Cambon, ambassadeur de France près le roi d'Espagne, remet ses lettres de créance à Alphonse XIII. A cette occasion le jeune roi fait son premier discours officiel.

— En **Angleterre**, le colonel Lynch, traduit devant la Haute-Cour de justice comme coupable de haute trahison pour avoir servi dans les rangs des Boers, est condamné à mort. Depuis, cette peine a été commuée en celle de servitude perpétuelle.

23. — A **Paris**, l'interpellation Lasies, à la Chambre des députés, sur les menées internationalistes dans l'armée, donne lieu à d'ardents débats.

— A **Berlin**, le comte Ballestrem donne sa démission de président du Reichstag.

— En **Suède**, le roi, que son état de santé condamne au repos, confie la régence à son fils.

25. — A **Rennes**, M. Piou fait une conférence sur l'œuvre de « l'Action libérale » devant un auditoire de 6 000 personnes.

— Dans les **Basses-Alpes**, réélection de M. Boni de Castellane à une majorité de 500 voix.

Paris, le 25 janvier 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA CARRIÈRE

FAITS NOUVEAUX. ORIENTATION NOUVELLE

Les tristes événements auxquels nous avons assisté durant les vacances parlementaires, les dernières mesures jacobines votées par les Homais de la Chambre, les progrès incessants de l'anticléricalisme, tout annonce pour les catholiques une ère nouvelle de violences et de persécutions.

Nul ne saurait en douter : on devra bientôt distinguer sur notre douce terre de France deux catégories de Français, séparées l'une de l'autre par un fossé profond, les vainqueurs et les vaincus. Les premiers jouiront de tous les privilèges, de toutes les prébendes plantureuses; les seconds seront dépouillés de tous leurs droits et en butte à tous les outrages.

Ainsi, en plein vingtième siècle, on verra se reformer les compartiments odieux des sociétés païennes, s'organiser et s'établir en nos provinces les castes emmuraillées de l'Inde tamoule; on verra d'un côté une aristocratie arrogante et grossière de parvenus, de l'autre la plèbe des serfs et des parias taillables et corvéables à merci.

Telle sera la France de demain, quand les sectaires seront les vainqueurs indiscutés et nous, catholiques, les vaincus.

Cette révolution dans nos destinées naturelles, ce bouleversement de nos aspirations, de nos tendances et de notre vie sociale, cette mainmise officielle sur notre présent et notre avenir, exigent de nous un changement d'attitude, une adaptation nouvelle au milieu, un remaniement général de nos idées et de nos principes de vie pratique.

Tout bon Français, pour peu qu'il eût en poche un certificat d'études primaires ou un reluisant parchemin de bachelier, s'était, jusqu'à nos jours, cru obligé de demander du service à l'État. Entrer dans l'administration, émarger au budget à un titre quelconque, avoir en perspective une

retraite pour les vieux jours, tel fut, de tout temps, l'idéal rêvé par la généralité de nos concitoyens.

Même après l'avènement de l'opportunisme et l'arrivée au pouvoir des mandataires de la Loge, il était encore permis à un catholique de concourir pour un certain nombre d'emplois et de fonctions. Depuis de longues années, sans doute, l'entrée de l'*administration* proprement dite était murée pour quiconque ne professait pas l'opinion du ministère en exercice. Personne ne s'en offusquait outre mesure : il était assez naturel qu'un ministre républicain ne nommât point des préfets royalistes et des sous-préfets bonapartistes. Mais si le saint des saints administratif était interdit aux profanes, la magistrature, l'armée, les finances, l'enseignement, les bureaux de tout ordre offraient de larges et libres avenues à l'invasion toujours grossissante des candidats fonctionnaires.

Une si étrange anomalie ne pouvait subsister éternellement!

La cognée de l'*épuration* s'abattit d'abord sur la magistrature. Elle y pratiqua des coupes sombres. Pour combler les vides, toutes les pépinières de l'opportunisme furent mises à contribution. Les plantes ne firent point défaut. La magistrature eut les honneurs d'une loi spéciale; les autres corps de l'État ne furent pas si royalement traités; on recourut à des procédés plus sournois, moins tapageurs, mais aussi sûrs. On ne les connaît que trop : il serait oiseux de les rappeler.

Avec un peu de patience et de persévérance, on arriva sans bruit à renouveler presque en entier le personnel de certaines administrations. Mais, malgré la bonne volonté du haut mandarinat, la besogne n'était pas achevée. Deux citadelles, l'armée et la marine, quelques autres places fortes de second rang abritaient toujours d'infâmes réactionnaires. Il fallait, par de savants travaux d'approche, s'emparer, à tout prix, de leurs derniers retranchements et les en déloger. C'est alors qu'on inventa l'*Affaire*, et, pour en tirer un bon rendement, les ministres politiciens de l'armée et de la marine.

Le couple sinistre opère en ce moment avec plus de liberté

que jamais. Sa tâche sera longue, mais, appuyé, soutenu, comme il l'est, par le syndicat des désorganisateurs de la patrie, il la mènera sans encombre à bonne fin. C'est-à-dire que, dans quelques années, si le pays laisse faire, il ne sera pas seulement interdit à un catholique d'aspirer à un emploi quelconque rétribué par l'État, mais sans doute aussi de servir la France comme officier des armées de terre ou de mer.

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération. Le jacobin est par essence rétrograde. Après avoir longtemps conspué et abominé l'ancien régime, il le rétablira à son profit et instituera, pour l'accès aux charges et aux grades, l'obligation d'exhiber des quartiers de noblesse... maçonnique. Les hommes sans naissance, les infortunés qui n'auront pas l'heur d'être fils de la *Veuve*, la roture catholique, en un mot, sera systématiquement tenue à l'écart de tous les honneurs.

Voilà sommairement décrit l'Eldorado que nous promet le radicalisme sectaire. Qu'on n'en doute pas, il tiendra ses promesses.

En présence de cet accaparement, de ce *trust* universel des fonctions publiques, de cette éviction sans merci de tous nos droits de citoyens français, quelle doit être notre attitude ?

Les timides, les lâches, les ambitieux ont une solution toute prête. Faire volte-face, passer à l'ennemi avec armes et bagages, montrer patte blanche au guichet de M. le ministre leur paraît être le comble de l'habileté et du bon goût. On ne discute pas avec de telles gens. Plaignons-les, mais ne déplorons pas plus qu'il ne faut leur sécession. Ils iront rejoindre les amis qui leur conviennent.

Loin de nous décontenancer et de perdre courage, nous devons envisager la situation en hommes résolus, tirer parti de nos malheurs et de nos déceptions comme on tire parti des pierres d'un édifice en ruine pour en rebâtir un autre. Ne perdons pas notre temps à mâcher et à remâcher nos déconvenues ou à contempler en des rêveries inutiles la floraison imaginaire de destinées, de succès qui en des temps meilleurs auraient pu être notre lot. Point de récrimi-

nations à tort et à travers, de lamentations faciles, banales : les sectaires de la majorité n'en ont cure et notre parti même pourrait en souffrir. Elles sèment le découragement alentour, quand elles ne donnent pas, ce qui est pire, aux imaginatifs l'illusion des actes.

Les événements se précipitent. Au lieu de nous traîner à leur queue, cherchons à les prévoir et à les diriger.

De par la volonté des Loges, nous sommes rayés comme incapables des cadres du fonctionnarisme, expulsés de ces carrières publiques sur lesquelles l'honneur, la vertu et les talents de tant des nôtres jetèrent un si vif éclat; ne nous en attristons pas plus que de raison. Souvenons-nous de ce qui a été dit et répété si souvent à propos de la révocation de l'édit de Nantes. Cette mesure impolitique et violente aurait fait une saignée néfaste aux forces vives de la nation. En contraignant un grand nombre de réformés à prendre le chemin de l'exil, elle aurait dépouillé le pays d'éléments précieux et dérivé sur l'Allemagne, la Hollande et les autres contrées protestantes des capacités, des énergies sans pareilles qui, mises chez nous au service des industries nationales, eussent contribué pour une large part à la prospérité et à la gloire de la France. Mieux qu'une victoire sur les champs de bataille, elle a servi, dit-on, les intérêts de nos rivaux. Ils se sont enrichis de nos pertes, et ceux que Louis XIV traitait en citoyens dangereux sont devenus les meilleurs agents de leur fortune.

Qui n'a lu et entendu ces critiques ? Elles pourraient être notre histoire à nous catholiques, *positis ponendis*, cela va sans dire.

Atteints par la révocation des plus inviolables chartes de liberté et d'égalité, y compris celle des Droits de l'homme et du citoyen, évincés de toutes les positions officielles, honnis, traqués, persécutés, ne saurons-nous pas, comme les protestants d'autrefois, mieux qu'eux encore, prendre des résolutions viriles ?

Ils émigrèrent, émigrons nous aussi.

Hâtons-nous de dire qu'il ne s'agit pas pour nous de passer la frontière des Vosges, des Alpes ou des Pyrénées. Nous

sommes Français, nous entendons rester en France. Un exode intempestif ne remédierait à rien.

L'émigration que nous demandons n'est pas un déplacement de personnes, mais un déplacement d'idées et d'opinion. Il n'est pas question d'abandonner son pays, — nous aurons toutefois une restriction à faire, — mais, tout bonnement, d'abandonner une sphère d'activité pour passer à une autre, de quitter un milieu social devenu inhabitable pour nous installer là où nos facultés pourront se donner libre carrière.

Nous n'avions rêvé pour nos fils toujours, souvent pour nos filles, que l'Éden enchanté du fonctionnarisme, les gras pâturages bien clos, bien emmurés de l'administration, les prés fleuris qu'arrose le budget; puisque ces terres fertiles sont aujourd'hui réservées aux chères brebis de la Loge, tournons nos regards vers d'autres horizons et, comme les nomades, émigrons vers les terres libres.

M. Demolins, épris des idées généreuses que l'on sait, a fondé, pour les propager plus efficacement, les faire entrer dans la chair et le sang des jeunes Français, son école des *Roches*. C'est la fameuse *École nouvelle*. Le qualificatif ne manque pas de justesse : il suffit de lire le plan d'études et le règlement de la maison pour s'en convaincre. Si le vieux Lhomond et le bon Rollin revenaient à la vie et de leurs yeux voyaient ces nouveautés, ils en « remourraient » d'étonnement.

Les intentions du fondateur des *Roches* sont à coup sûr très louables ; mais était-il besoin de recourir à tant de savantes et coûteuses combinaisons ? L'avenir nous répondra.

Aux yeux de tous les réformateurs, l'école est la grande usine sociale où doivent s'élaborer les pensées nouvelles d'un peuple. Nous croyons à cette puissance créatrice, mais nous pensons qu'il ne faut pas trop compter sur elle pour infuser à la jeunesse contemporaine les tendances et les aspirations que les événements rendent de plus en plus nécessaires. L'école a besoin d'un collaborateur indispensable, le temps. Son action ne se fait sentir qu'à longue échéance. Nous sommes pressés, nous ne pouvons attendre quinze ans,

vingt ans le résultat de son œuvre. Aussi bien, notre école à nous a vécu : dès lors, il serait puéril d'escompter une influence qui, d'un moment à l'autre, va s'évanouir dans la tourmente.

Pour agir sur l'opinion, il nous reste une puissance, la presse.

Le rôle du journal serait maintenant d'éclairer les catholiques sur le sens vrai de la situation, de leur crier bien fort : Vous faites fausse route, prenez garde ! En vous flattant, comme autrefois, de parvenir aux emplois du gouvernement, vous allez au-devant des plus cruelles déceptions. En dirigeant vos fils vers les carrières publiques, vous les exposez ou à trahir leur drapeau, s'ils sont ambitieux, ou à subir les pires avanies. Quittez ces pratiques dangereuses, renoncez à ces errements d'un autre âge. Assez de voies demeurent libres. L'agriculture, les colonies, le commerce, l'industrie demandent des hommes, allez de ce côté. Vous trouverez là l'indépendance, un emploi honorable et utile de vos facultés, probablement plus que l'aisance, la richesse, et avec elle le prestige social, aujourd'hui indispensable à qui veut jouer un rôle dans le pays.

Tel est, condensé en quelques lignes, le programme que devraient exploiter et développer journaux et revues.

Les catholiques ne peuvent se condamner à l'inaction. Ce serait leur effacement complet, leur mort sociale à brève échéance. Ils doivent continuer sur tous les terrains encore accessibles la lutte du droit et de la justice. Déposer les armes, accepter le fait accompli ne leur est pas licite. Devant leurs libertés perdues, ils doivent garder l'attitude des patriotes en face de nos provinces annexées, et, comme eux, répéter : *Quand même !*

Cependant, pour rien au monde nous ne voudrions les voir borner leur effort à une croisade de revendications. Ils finiraient par s'y lasser, s'y user sans résultat sérieux. Préférons aux insignifiantes et très douteuses victoires du présent les longues dominations et les durables conquêtes de l'avenir. Mais, sachons-le, pour assurer l'avenir, il faut plus que de la bonne volonté.

Le pays tout entier est en état de guerre ; or, la guerre moderne se fait moins à coups de canon qu'à coups de banknotes. On l'a bien vu au Transvaal. On a vu là-bas une armée toujours battue finalement triompher d'un peuple toujours vainqueur. L'argent est le vrai nerf de la guerre ! Les Anglais étaient riches et les Boers pauvres !

L'histoire de la guerre sud-africaine se répétera chez nous si nous n'y prenons garde. Dans cette société païenne qui nous entoure, contentons-nous d'être de pauvres hères et des gueux, nos ennemis crieront haro sur nous d'une commune voix et nous piétineront de leurs bottes.

L'honneur l'exige, nourrissons désormais de grandes ambitions. Que chacun de nous fasse son rêve d'avenir et mette sa volonté au diapason du rêve. Laissons aux sectaires le monopole du fonctionnarisme, souffrons qu'ils nous dépouillent de toutes les plumes et de tous les boutons mandarinaux, mais n'acceptons jamais qu'ils nous supplantent sur le terrain du travail et de la conquête industrielle.

Les emplois publics, malgré leur éclat, ne sont en définitive que le masque brillant d'une servitude et un déguisement plus ou moins chamarré de la domestication. Comme les Anglais, ayons le culte passionné de la liberté intégrale, et tenons en moindre estime les fonctions qui ne vont pas sans un collier, fût-il de velours. Comme les Anglais, réservons notre admiration pour les carrières où l'homme peut se développer tout entier, donner libre jeu à son initiative, échafauder de ses propres mains l'édifice de sa vie.

Que d'idées à réformer sur ce point, que d'idoles, de dieux en plâtre à jeter par terre !

Pourrons-nous espérer que la génération actuelle aura assez de plasticité d'âme pour s'adapter aux besoins présents ? Faudra-t-il, au contraire, attendre de la génération à venir les outres nouvelles où l'on pourra verser le vin nouveau ?

L'heure presse pourtant. Le moindre retard risque de compromettre le succès. A une époque d'universelle et fiévreuse concurrence, il faut, si l'on veut vaincre, arriver de bonne heure sur le champ où se livrent les batailles de la vie. Par malheur, trop de catholiques se lèvent tard, et, comme Grouchy, se laissent devancer par Blücher.

« Vive labeur ! » telle est la devise qu'on lit encore sur les murs de l'humble maison de Jeanne d'Arc. Faisons-la nôtre cette devise féconde et bien française. Le travail seul relèvera nos affaires ; hors du travail, point de salut !

Autour de nous laissons dire les abstracteurs de quintessences, les gardiens moroses des rites sacrés. De même qu'il y a un ralliement dans l'ordre politique, il y a un ralliement dans l'ordre économique et social. Ce dernier ne sera pas moins malaisé que l'autre, même à des gens de bonne volonté, mais il est aussi nécessaire à qui veut vivre et n'être pas un poids mort dans la mêlée contemporaine.

*
* *

Il s'agit donc de renoncer une fois pour toutes aux fonctions salariées du gouvernement, à leurs pompes fanées et à leurs œuvres serviles, et à s'attacher aux carrières, dans le sens vrai du terme, *libérales*.

Ces carrières, nous les avons déjà nommées. Disons un mot sur chacune d'elles.

De l'agriculture il serait à peine besoin de parler, si l'honorable exception que les préjugés d'un certain monde font en sa faveur n'avait un caractère plutôt platonique. Grâce à Dieu, ce n'est pas trop mal porté dans la *société select* de cultiver la bonne vieille terre de France, mais il ne faut pas abuser du *permis* octroyé par l'antique et accommodante tradition. Pour qui se respecte et a le souci du savoir-vivre, il est un temps de l'année où la terre est, comme la chasse, interdite. La fréquenter alors serait, aux yeux des gens de goût, un braconnage malséant.

L'*absentéisme*, on l'a dit souvent, mais il convient de le redire toujours, c'est le mal de la terre, mal à la fois physique et moral.

Aux paysans et aux paysannes, sans doute, il faut prêcher le *Restez chez vous !* mais il faut le faire entendre surtout à cette aristocratie, trop nomade, hélas ! qui, semblable aux oiseaux migrateurs, a son habitat d'hiver et son habitat d'été. Volontiers elle passe quelques mois aux champs durant la

belle saison ; mais, vienne la chute des feuilles, le vent d'automne la pousse de nouveau vers la ville. Pourtant la terre est une amie qui, pour garder sa santé et sa vigueur féconde, a besoin de la continuelle présence de son seigneur et maître. A cette amie, l'absence est le plus grand des maux, la ruine et la mort. Abandonnée à des mains mercenaires, elle ressemble à ces enfants mis au loin en nourrice et privés de la chaude tendresse du père et de la mère. La nature proteste et prend sa revanche.

De plus en plus l'agriculture est l'industrie du sol. Comme toute industrie, elle réclame le patron. Que dirions-nous d'un chef d'usine, d'un ingénieur qui, une partie de l'année, vivrait loin de sa fabrique, l'abandonnerait sans direction à quelque contremaître et aux ouvriers ?

Do ut des, telle est la loi des contrats. Le propriétaire se doit à ses champs. C'est résilier le bail et dégager de toute obligation l'autre partie contractante, la terre, que de la priver de son dû.

Il est bien vrai que le sol de France, jadis si bon payeur, se fait maintenant plus revêche. Les impôts grossissants, la concurrence étrangère, les maladies nouvelles des végétaux et des animaux ont accompli peu à peu leur œuvre d'appauvrissement. L'agriculteur doit être armé de patience et de courage : plus que personne il vit de lutte. Mais s'il comprend son rôle et avec intelligence met en jeu tous les ressorts de sa volonté, il triomphe tôt ou tard.

Quoi qu'on fasse, le progrès industriel ne saurait supprimer la culture du sol. Elle peut être momentanément dépréciée, délaissée, on y reviendra.

A nous de prendre les devants et d'y revenir les premiers. L'influence sociale, la vraie, doit appartenir aux hommes de la terre. Des professionnels de la politique, médicastres sans clients, avocats sans causes, auront bien pu un temps duper le peuple et escamoter ses suffrages, mais leur succès ne durera pas. Il est le fruit d'une époque troublée, une anomalie, l'effet d'une maladie, d'une déformation sociales. Lorsque, par la force des choses et la logique des faits, l'équilibre et le calme se rétabliront dans la société, le paysan français, lassé enfin des verbiages creux, tournera le dos aux commis

voyageurs du jacobinisme et aux autres politiciens charlatans; comme le paysan anglais, il donnera sa confiance à des terriens enracinés au même sol que lui et connaissant ses besoins parce qu'ils auront toujours vécu de sa vie.

Vivre de la vie du paysan, peu d'agriculteurs osent ou savent le faire. Il ne s'agit point de s'abaisser, de déchoir, mais de jouer son rôle comme le demandent les circonstances, l'intérêt propre, le bien public. En ces matières, évidemment, il ne saurait être question d'article de foi : chacun se conduit à sa guise; mais telle manière est plus habile, plus avisée, plus apte à provoquer l'estime et les sympathies.

Si un jeune homme riche, épris sincèrement de la terre, tout disposé à se donner à elle corps et âme, venait à nous et demandait un programme, nous nous contenterions de lui répondre : « Mon bon ami, point de vergogne, tirez vos gants et mettez, sans figure, la main à la charrue. Le travail honore l'homme. Soyez toujours le premier levé et le dernier couché. Sachez vous intéresser sincèrement aux gens de la ferme, à vos paysans, les aider à propos de vos conseils, de votre bourse aussi quelquefois. Montrez-leur les avantages du syndicat, de la caisse rurale ou de toute autre institution de solidarité. On vous le garantit, vos affaires se trouveront bien de ces pratiques, sans compter que vous aurez vite fait par là de gagner une popularité du meilleur aloi. »

Nous connaissons pour notre part un gentilhomme très authentique, père de huit enfants, qui s'efforce de réaliser avec une énergie indomptable ce magnifique plan de vie. Debout à l'aube, il réunit ses hommes et leur distribue le travail de la journée. Au temps des semailles, on voit sur les champs gris du plateau qui domine le manoir se détacher sa robuste silhouette. Le pantalon dans les bottes, il va tenant l'aiguillon d'une main, et de l'autre le mancheron d'une charrue que tirent deux grands bœufs fauves, au pas lourd. Laboureur émérite, semeur de premier ordre, son vrai triomphe, c'est la faux. Aucun métayer du canton ne la manie avec une égale maëstria. Il le sait et en tire même quelque vanité. Ses affaires vont à souhait, sa santé est florissante. S'il aimait la politique, il serait depuis longtemps conseiller général. Peut-être un jour se laissera-t-il élire. Pour le mo-

ment, il n'exploite sa popularité que dans l'intérêt des bons paysans qui l'entourent. Ici la réalité se rapproche de l'idylle. On rencontrerait peut-être en nos provinces plus d'un exemple de cette saveur.

Sur l'agriculture il y aurait beaucoup à dire encore, mais il faut se limiter. Aussi bien, notre but n'est pas d'écrire un *Guide du jeune agriculteur* ou le *Bædeker* de la vie aux champs. En aucune manière nous ne prétendons à la technicité. On trouvera partout des renseignements pratiques sur les écoles, les méthodes, les cultures. Notre rôle est celui du poteau ailé qui se dresse au carrefour des routes pour indiquer au passant la bonne direction. Plusieurs voies très fréquentées par les catholiques leur sont ou vont leur être barrées. En masse déjà ils rebroussent chemin. C'est leur rendre service que de leur crier en étendant le bras : « Passez à droite, passez à gauche, la route est libre et sûre. »

*
* *

Pas n'est besoin de chercher une transition pour parler maintenant de colonisation. La colonisation, qu'est-elle sinon l'agriculture au delà des mers? Un Anglais assurément critiquerait cette définition. Coloniser, à ses yeux, c'est avant tout commercer. Nous adressant à des Français, il est naturel que nous concevions les choses à la française.

Nos colons, aux siècles passés, furent conquérants de la brousse, défricheurs, laboureurs, avant d'être commerçants. La coutume s'est maintenue. Nos paysans fouillent aujourd'hui le vieux sol d'Algérie, comme ils retournaient autrefois la terre neuve du Canada.

La France coloniale fut une création des cadets de l'ancienne noblesse. Émigrants hardis, ils portèrent aux îles lointaines, aux contrées émergeant à peine des ombres de l'inconnu, le capital précieux de nos traditions nationales, nos habitudes de travail, nos vertus guerrières, chevaleresques, religieuses. Ils furent des ancêtres. Si l'on retrouve encore de vrais coins de France aux Antilles, sur les bords du Saint-Laurent ou du Mississipi, c'est à eux et à leur vaillante race que nous le devons.

Aux jeunes gens riches de reprendre leur tâche glorieuse. Notre empire colonial s'est, vers la fin du dix-neuvième siècle, merveilleusement relevé de ses ruines. Il ne demande pas seulement des bras, il réclame plus encore des capitaux, des intelligences, des volontés. Jusqu'à présent cet appel n'a été entendu que d'un très petit nombre.

Cependant l'heure est propice. Nos colonies, pleines d'une jeune sève, aspirent à vivre et à croître. Elles promettent aux hommes de fort vouloir qui leur apporteront, outre l'argent, travail, lumières, principes d'ordre et d'économie, esprit religieux, une vie large, féconde, indépendante, dégagée des mille servitudes de nos vieux pays.

Il y a là de quoi tenter non pas seulement les amoureux d'aventures, mais les fils de famille aussi qui, malgré les sectaires, veulent accomplir leur devoir social et mettre leurs forces et leurs talents au service de la France. Ah! le beau rôle qu'ils peuvent remplir! Le colon est une manière de soldat. Ne monte-t-il pas une faction aux frontières extrêmes du pays? N'est-il pas par excellence le conquérant moderne, l'*agrandisseur* professionnel de la patrie? Il s'empare de la forêt vierge et y taille des champs fertiles, il envahit le désert, y fore des puits et le transfigure en palmeraie verdoyante. La patrie, terre des pères, sol conquis par le travail des aïeux, s'élargit à chacun de ses coups de pioche, à chaque sillon tracé par sa charrue.

Le colon peut mieux encore que le soldat faire figure d'apôtre et de missionnaire. Croyant et fidèle, il est, au sein des populations fétichistes, la greffe chrétienne insérée à l'arbre du paganisme. Peu à peu l'humble bourgeon se développe et produit des rameaux en tous sens. L'Amérique du Sud, le Canada, d'autres vastes contrées ont été gagnées à l'Église plus par l'immigration catholique que par le prosélytisme des missionnaires.

Les colonies, quel débouché superbe et providentiel pour ces activités qui s'impatientent dans l'étroite prison de nos conventions sociales, la geôle de nos règlements, de nos formalités mesquines et tracassières! En même temps, quelle grande école, pourrait-on dire, d'athlétisme moral! Dans *les Morts qui parlent*, le lieutenant Pierre Andarran, qui fait

campagne au Sénégal, définit l'armée coloniale une *pépinière d'hommes*. Le mot est juste, mais il peut s'appliquer au monde des vrais colons aussi bien qu'à celui des soldats.

C'est dans ce monde des entreprenants et des hardis que la France trouvera un jour les réserves d'hommes nécessaires à son relèvement. C'est là aussi que notre race, appauvrie par cette stérilité systématique, au delà du Rhin nommée *Zweikindersystem*, — mot déjà trop bienveillant, hélas! — reprendra son mouvement ascensionnel avec son ancienne fécondité. L'accroissement prodigieux du peuple canadien autorise toutes les espérances.

« Le Français aime à rester autour de la marmite des père et mère », disait dans son *Journal* Jean Maillefer, bourgeois de Reims. L'obstacle, le voilà. Il ne faudrait pourtant pas s'alarmer. Une évolution très sensible se manifeste en ce moment dans les idées du grand public. Nos colonies ne sont plus la *terra incognita* de jadis. Elles commencent à faire parler d'elles, après avoir fait beaucoup écrire, et semblent même retrouver leur don de séduction antique.

Puissent beaucoup de nos jeunes chrétiens, en quête de position sociale, subir ce charme alliciant. Que le père et la mère, au lieu de les retenir « autour de la marmite », les encouragent bravement à tenter l'aventure. Ne vaut-il pas mieux les voir sur une terre libre développer leur personnalité, y fonder une forte et religieuse famille, que les voir s'étioler, vivoter, on ne sait comme, dans une société inhospitalière qui traite de Turc à More ses membres catholiques?

Il va sans dire qu'il faut en la matière agir avec circonspection. Tout homme n'est pas propre à la vie coloniale. On doit se tenir en garde contre les puériles illusions et les rêves naïfs. Un code très complet des précautions à prendre a été sous diverses formes publié par des hommes du métier, ayant déjà payé de leur personne comme explorateurs ou colons. C'est là qu'il faut chercher des renseignements et une direction.

*
* *

Volontiers notre aristocratie accepte qu'on lui parle de colonies et de colonisation, mais elle montre un peu moins

de bonne grâce si on veut l'entretenir des avantages du commerce.

En dépit de Colbert et des ordonnances de Louis XIV, il lui semble toujours qu'un gentilhomme ne peut, sans déroger, se livrer au négoce. Il y a négoce et négoce, il est vrai, comme il y a fagot et fagot. Tel qui croirait déchoir en vendant de la flanelle ou des cotonnades, n'hésitera pas à entrer dans une banque, une compagnie de chemins de fer ou de bateaux à vapeur. Ces distinctions, parfois très fondées, parfois aussi très subtiles, sont de moins en moins perçues et comprises. Il viendra un temps où elles ne seront plus saisies que d'un petit nombre de raffinés restés fidèles de parti pris aux délicatesses des anciennes mœurs.

C'est dire que le commerce est aujourd'hui réhabilité.

Ses succès merveilleux, l'essor universel qu'il a pris dans le monde, les fortunes colossales qu'il a entassées entre certaines mains, ont plaidé sa cause avec une éloquence irrésistible.

Enfermé autrefois dans les étroites limites d'une ville, d'une petite province, il a pris, grâce aux télégraphes, aux bateaux à vapeur et aux voies ferrées, pour théâtre de ses transactions l'univers entier. Il n'existe pour ainsi dire plus qu'un marché unique dans le monde. N'était la législation douanière, le principe physique des vases communicants s'appliquerait dans toute sa rigueur : les prix des divers produits, naturels ou fabriqués, s'uniformiseraient d'un bout à l'autre de la terre. On conçoit qu'un développement si grandiose n'ait pas peu contribué à relever le commerce dans l'estime des hommes.

Le premier venu ne saurait prétendre à tenir le rôle de grand commerçant. Si l'on peut réussir dans la vente au détail du sucre et de la cannelle, sans être un citoyen génial, il n'en va pas de même de ces vastes opérations modernes où tant de fils délicats s'emmêlent, se croisent en tous sens pour converger enfin et aboutir aux mains d'un seul individu. A cet homme il faut plus que du doigté, du savoir-faire; il lui faut un esprit très aiguisé, très investigateur, apte à sauter d'un bond du particulier au général, capable des rapides synthèses et des promptes décisions. Il y a une philoso-

phie du commerce qui n'est point à la portée du vulgaire.

Pourquoi les catholiques intelligents — nous nous adressons toujours aux classes élevées — se tiendraient-ils en dehors du courant qui entraîne des millions d'hommes vers les entreprises commerciales? Puisqu'il y a de ce côté une très certaine influence à conquérir, ils ne peuvent, ce nous semble, un instant hésiter.

Mais est-il prudent, dira-t-on, de pousser la jeunesse vers le commerce? N'y a-t-il pas déjà trop de négociants?

On l'affirme. Sans soutenir un paradoxe, on peut affirmer aussi bien qu'il n'y en a pas assez. Ce n'est pas au moment où le monde s'ouvre de plus en plus large aux explorateurs, aux voyageurs et, à leur suite, aux échanges et aux transactions de toute nature, qu'il convient de déconseiller la carrière commerciale.

Il est très vrai, en un sens, qu'il y a, comme on le dit, à l'époque présente, trop de négociants, mais il en fut de même à toutes les époques, sauf peut-être au temps des corporations. Si l'on avait questionné à ce sujet un marchand quelconque des premières années du dernier siècle, il aurait vraisemblablement répondu : « Nous sommes trop nombreux, la concurrence nous tue. » Cependant, à cette époque, le nombre des commerçants était infiniment moindre qu'il ne l'est aujourd'hui. Plus tard, les successeurs du susdit marchand, son fils vers 1840, son petit-fils vers 1870, auraient fait à la même question la même réponse, actuellement stéréotypée sur les lèvres de l'arrière-petit-fils. Aïeul et descendants ont eu raison tous également. Au début du siècle, là où dix marchands suffisent à servir la clientèle il y en a vingt. Au même endroit, vers 1840, la demande double, mais l'offre suit une progression analogue ; en 1870, en 1900, accroissements nouveaux des deux côtés et disproportions équivalentes. Il faut en prendre son parti : l'offre sera toujours supérieure à la demande, il y aura toujours dans le commerce des surnuméraires, à moins qu'on n'établisse pour le nombre des négociants d'une même classe, comme pour le nombre des gens de loi d'un même ordre, notaires, huissiers, etc., une réglementation limitative. Rien ne fait prévoir dans notre société pareil coup d'État.

Donc, on verra le nombre des commerçants croître de jour en jour, et, selon les circonstances, la majorité ou la minorité faire de brillantes affaires, la majorité ou la minorité végéter ou se ruiner. En toute lutte, il y a des vainqueurs ou des vaincus. L'important, c'est de mettre le plus d'atouts possible dans son jeu afin de pouvoir figurer parmi les gagnants.

Le commerce a devant lui, quoi qu'on dise, un bel avenir. On nous parle de la suppression des intermédiaires : le producteur et le consommateur se mettraient en rapports directs.

Des gens très expérimentés ne voient là qu'un beau rêve, une utopie. Le bon sens et les faits semblent leur donner raison : mener de front deux opérations si dissemblables, la production et la recherche de la clientèle, dépasse, excède les capacités d'un homme.

Il n'est point téméraire, on le voit, de recommander le commerce.

Déjà plus d'un jeune homme de vieille race s'est laissé séduire par une profession qui est plus que d'autres celle de l'initiative. Le commerce exige à la fois pondération et audace, froid calcul et imagination aventureuse. Courir des risques et des périls perpétuels, les rechercher même, les affronter après délibération, c'est la vie du négociant. Souvent les opérations les plus hasardeuses sont les plus rémunératrices. Plaise à Dieu que cette carrière de l'initiative n'attire pas seulement quelques individualités isolées, mais un grand nombre de catholiques ! Nous avons besoin d'hommes rompus aux affaires, au courant du mécanisme de la vie moderne, prompts à penser, à juger et à agir. Il nous faut des chefs : ce sont ces hommes qui sont le plus capables de nous mener à la bataille.

Le développement très sensible qu'ont pris les études géographiques, les voyages et l'enseignement des langues vivantes, annonce un renouveau des idées dans nos milieux intellectuels. Depuis quelques années, certaines écoles catholiques ont organisé des voyages ou des séjours à l'étranger, notamment en Angleterre et en Allemagne. Le mouvement se propage. Les bords du Rhin et de la Tamise se

peuplent ainsi, plusieurs mois de l'année, de jeunes Français en rupture de *bancs de collège*.

Quand ces émigrants reviennent, on constate qu'ils ont beaucoup appris et beaucoup oublié : appris force choses pratiques, outre une langue nouvelle, et oublié non moins de leurs préjugés natifs.

Au père de famille qui désirerait orienter son fils vers une carrière positive comme le commerce, nous conseillerions volontiers la méthode de la suggestion par le séjour hors de France. C'est au delà des frontières que notre jeunesse dorée trouvera le plus vite son chemin de Damas et peut-être celui de la fortune.

La prospérité de notre pays demande qu'une génération plus tournée vers les affaires, plus riche de connaissances pratiques, se lève enfin pour prendre la revanche de ce Sedan commercial dont l'Allemagne est, semble-t-il, aussi fière que de l'autre. Des statistiques sans pitié attestent nos défaites, nos reculades successives. Nous sommes battus et par l'Allemand et par l'Anglais sur presque tous les marchés du monde, ces nouveaux champs de bataille de l'ère moderne.

Notre marine marchande est la marine de Lilliput auprès de celles de nos rivaux, et le canal de Suez, creusé par la France, ne voit plus guère que de loin en loin flotter nos trois couleurs.

Sans le zèle de nos missionnaires, le français ne serait plus compris que de quelques lettrés, et l'univers n'apprendrait qu'une seule langue, le volapuk des affaires, l'anglais.

*
* *

Une voie plus nouvellement ouverte que celle du commerce, mais s'amplifiant de même et s'épanouissant de jour en jour, d'heure en heure, comme la perspective à rebours d'un grand boulevard, c'est la carrière industrielle.

Longtemps dédaignée des hautes classes, en souvenir de ses origines ouvrières, elle a fini par vaincre les oppositions et gagner les sympathies universelles.

Les raisons qui doivent, aux yeux des catholiques, militer

en sa faveur, ne diffèrent pas de celles invoquées en faveur du commerce.

Si, depuis cent ans, une masse très grande de représentants des classes populaires a pu franchir la distance énorme qui la séparait des classes supérieures, c'est pour une large part au tremplin merveilleux de l'industrie qu'elle le doit. Ces ascensions sociales continuent sans arrêt. Peut-être ne sont-elles pas aussi rapides qu'au temps où l'industrie prenait son premier essor, mais, en revanche, elle sont plus nombreuses, plus générales.

Ici, comme dans le commerce, nous rencontrons des victimes. Ne nous en étonnons pas : c'est un effet des lois inéluctables de la concurrence. Comme dans le commerce, on se plaint du pullulement des rivaux. Ces plaintes, ces malheurs datent des origines mêmes de l'industrie. Si le mal qui la ronge était si profond qu'on a l'air de le dire, il y a beau temps qu'elle serait morte.

« Pléthore d'ingénieurs », « prolétariat des ingénieurs » ! Ces mots criards résonnent parfois à nos oreilles. Il ne faut pas s'en émouvoir. L'étrange situation qu'ils prétendent dénoncer et définir, n'est, si elle existe réellement, que le résultat d'une crise momentanée.

L'Asie et l'Afrique, une moitié du monde, hier encore enfermées ou demi-closes chez elles, ouvrent aujourd'hui leurs portes toutes grandes à l'invasion des civilisés; des régions immenses attendent, réclament le fil qui conduit les idées, le rail qui amène la locomotive et le progrès derrière elle, et l'on nous dit qu'il y a pléthore d'ingénieurs! Autant vaudrait affirmer qu'il n'y a plus sur notre planète un pont à jeter, un tunnel à ouvrir, un port à creuser, que l'homme a définitivement parachevé son œuvre terrestre de conquête et d'appropriation.

Il ne saurait y avoir, en face de pareils débouchés, surproduction réelle d'ingénieurs; mais il faut que les jeunes spécialistes aient le courage, au sortir de l'école, d'aller chercher dans les pays neufs l'emploi de leur science et de leur talent. Assurément, leurs débuts seront pénibles, on ne peut se faire illusion; mais, avec de la constance, ils feront leur trouée.

Nos industriels, comme nos ingénieurs, nos commerçants, nos artistes, ont en main un capital que les rivaux des autres pays ne peuvent leur ravir : le goût français. Ce capital est une puissance qu'il s'agit de développer dans une plus large mesure et de mieux exploiter. Il nous souvient d'avoir lu, il y a quelques années, une brochure allemande écrite par un directeur berlinois des Beaux-Arts. Ce digne homme adressait à ses compatriotes un appel des plus éloquents. En substance voici ce qu'il disait : Les Français sont les maîtres du bon goût. Leurs œuvres d'art dépassent les nôtres. Coûte que coûte, nous devons corriger cette infériorité. Ouvrons partout des écoles spéciales, formons des peintres, des sculpteurs, des architectes. N'épargnons ni argent ni hommes pour arriver au but. Nous avons eu le Sedan militaire, nous tenons le Sedan commercial, il nous faut à présent le Sedan artistique !

Prenons garde que cette rhétorique ne nous joue quelque vilain tour. L'Allemand n'a peut-être pas des qualités de race égales aux nôtres, mais il a la patience souveraine, l'application inlassable, la scrupuleuse fidélité aux enseignements et aux méthodes. Si nous nous contentions de vivre sur nos dons naturels, sans chercher à les féconder par l'étude, nous serions un jour dépassés par nos voisins, qui fêteraient alors leur troisième Sedan.

*
* *

L'agriculture, la colonisation, le commerce et l'industrie ne représentent pas l'ensemble des carrières indépendantes, mais leurs principaux embranchements. Qu'on se dirige par l'un ou par l'autre, on trouvera dans ces parages honneur, liberté et, Dieu aidant, fortune, prestige et ascendant social[1].

1. Si notre cadre l'avait comporté, nous aurions volontiers parlé d'une carrière, aujourd'hui bien peu recherchée du monde aristocratique et bourgeois, la carrière sacerdotale. Avant la Révolution, les fils de famille se montraient fiers d'être *d'Église*. C'était le temps des riches bénéfices. De mauvais jours vont venir : déjà le Concordat s'écroule. Le clergé qui, depuis un siècle, y avait un refuge, sans doute gîte peu confortable, mais où l'on trouvait du pain, va se voir jeter à la rue sans asile, sans ressources.

Puisque d'autres carrières autrefois passionnément aimées, dignes de tous les respects et de tous les dévouements, ne leur sont plus accessibles, voilà celles que choisiront, sans balancer, les catholiques, s'ils tiennent à ne pas être submergés par la marée montante du maçonnisme et à reprendre leur place au foyer de cette maison commune où ils n'entrent plus depuis que les sectaires en ont emporté la clé; s'ils veulent voir mûrir pour le Christ, et non pour la Loge, sur le sol de notre France, tourné et retourné pendant quinze siècles par la charrue chrétienne, la moisson convoitée des influences.

Le programme de leur action, très net et très impératif, se résume en un mot : *travailler*. Travailler pour emporter d'assaut les hautes positions, s'emparer du premier rang, des premières places.

La paix et la guerre, jadis enfermées dans les plis d'un manteau romain, ont élu domicile aujourd'hui dans le coffre-fort de la haute banque. L'argent est devenu la grande puissance moderne. Que les catholiques travaillent pour conquérir l'argent et préparer par son moyen non pas la guerre, mais la paix sociale. « Enrichissez-vous! » leur dirons-nous après un illustre prédicateur, parce que vous serez forts et respectés quand vous serez riches, parce que les pauvres deviennent tôt ou tard les vaincus et les opprimés.

Nous ne voulons être ni des Boers vaincus, ni des Irlandais opprimés; nous voulons jouir de toutes nos libertés comme les autres. Nous n'avons aucune envie de redescendre aux catacombes et d'y enterrer nos autels. Le culte du Dieu vivant doit se célébrer au grand jour parmi les vivants.

Honni soit qui mal y pense! Ce n'est pas oublier l'Évangile que de rechercher la drachme perdue ou de faire fructifier pour la gloire de Dieu les talents qu'il nous a confiés.

L'exemple des catholiques du Nord, enrichis par l'industrie

Pour cette ère de dures épreuves, ne serait-il pas du devoir des classes riches de porter secours à l'Eglise en lui donnant des prêtres qui puissent, de leur fortune privée, subvenir à leurs propres besoins et, dans une certaine mesure, aux nécessités du culte et des œuvres paroissiales ? Les dangers nouveaux et très réels qui menacent le prêtre donnent, de nos jours, à la vocation sacerdotale un caractère chevaleresque bien fait pour séduire les cœurs généreux.

et le commerce, témoigne hautement de la pureté de nos intentions. Leur libéralité sans égale a créé des œuvres étonnantes, des journaux puissants, des écoles de tout ordre, une Université libre. Après les avoir créées, ce qui est plus beau, elle les soutient. Elle vient en aide à toutes les entreprises qui intéressent le catholicisme, et, lors des dernières élections, elle a mérité une fois de plus la reconnaissance des honnêtes gens.

Mettons de côté les fausses pudeurs, les scrupules pharisaïques. Tandis que les mécréants vont se ruer en masse, l'œil luisant et la lèvre gourmande, à la curée des places officielles, disons adieu, sans regrets vains, au passé, acceptons le présent avec un cœur viril et demandons aux carrières du travail fécond et indépendant les garanties d'un meilleur avenir.

MAURICE BLANCHARD.

LA NOUVELLE LÉGISLATION SCOLAIRE

EN ANGLETERRE

Ayant heureusement terminé le *malentendu* sud-africain, — puisque c'est ainsi que le grand homme de l'*Empire* appelle la guerre du Transvaal, — l'Angleterre s'est mise à réformer son enseignement. Qu'il faille mettre un lien entre ses aventures d'hier et ses préoccupations d'aujourd'hui, il serait méchant à nous de le prétendre. D'autres l'ont fait d'ailleurs, avec plus de compétence, et avec toute la franchise qu'on peut se permettre entre compatriotes.

Du moins, le duc de Devonshire ne reprochera plus au pays de s'intéresser trop mollement aux questions pédagogiques. Pendant les huit mois que l'*Education bill* a occupé l'activité du Parlement, il n'est pas de revue, de *magazine*, de journal même, qui n'ait formulé en plusieurs articles son avis sur la question. C'est là, dit un juge autorisé, *quelque chose qui touche au miracle*, que John Bull ait au moins *semblé* s'intéresser — et nous croyons qu'il a fait plus que sembler — à l'enseignement national; car voilà qui va bien le réveiller de sa vieille confiance en la supériorité exclusive du biceps[1] !

1. *The new Education Act at work*, by T.-J. Macnamara, dans *The fortnightly Review* (January 1903), p. 88-100. — Voici, à titre de curiosité, quelques lignes du début de cet article : « During the eight months it (the new Education Act) has been before Parliament and the country it has aroused the English people to something approaching a sense of interest in the question of national education. Such an achievement is by way of being a modern miracle. For... broadly speaking, it is John Bull's belief that since muscle has been the ruling force of yesterday so it will be the governing power of to-morrow. John is too conservative to connote the changes going on around him. He does not yet see that mere physical superiority can avail nothing against the magic forces that can be called up by the electrician, the chemist and the scientists generally. The new Education Act, by awakening in him a concern for the Education Problem — even though that concern be either purely political or purely sectarian — has helped very materially to move him with the times. » — On n'est jamais trahi que par les siens !...

Ce qu'il y a peut-être de plus admirable, c'est que, la loi une fois votée, les discussions n'ont pas pris fin pour cela. Malgré leur proverbe, qu'*une once d'expérience vaut une tonne de raisonnement*, les Anglais, sans attendre de voir les effets de leur nouvelle loi scolaire, s'évertuent à les pronostiquer. Les pronostics sont en général favorables. La loi ayant tâché de ménager tout le monde, chacun peut la trouver assez bonne. Mais comme elle n'a, par le fait même, satisfait personne entièrement, il ne manque pas de Cassandres pour lui prédire des conséquences déplorables.

Contents ou mécontents, dans quelle catégorie faut-il ranger les catholiques, dont le sort évidemment nous intéresse en particulier ? A en croire les publicistes de la *Revue bleue*, les catholiques sont si bien favorisés par cette loi, qu'*elle leur laisse mettre la main sur les jeunes générations*, — comme si elle leur faisait des conditions spéciales !... Sans répondre à une affirmation si fantaisiste, nous exposerons simplement le bien et le mal, les avantages et les désagréments du nouveau système ; le lecteur pourra juger.

I. — LA SITUATION DES ÉCOLES JUSQU'EN 1902

Pour comprendre ce que les catholiques vont gagner ou perdre à la loi nouvelle, il importe de connaître quelle était jusqu'ici leur situation légale, et en quoi cette situation va se trouver modifiée. Le grand *Act* qui dominait jusqu'à présent toute la législation scolaire en Angleterre était celui de 1870. Il avait eu, dans la réglementation des rapports de l'État avec l'enseignement libre, une importance que rien n'égalait encore, parce qu'il avait marqué les débuts de l'enseignement officiel. Avant cette date, en effet, tout l'enseignement élémentaire était aux mains du clergé. Car, en Angleterre comme ailleurs, c'est le zèle religieux qui a donné le commencement à l'éducation du peuple. Seulement c'est un des caractères propres de la législation anglaise, que, chaque fois qu'elle a abordé les questions d'enseignement, elle s'est proposé de venir en aide à l'initiative privée, bien loin de vouloir la supplanter dans les œuvres existantes.

Dans ce pays de vie intense et d'individualisme presque féroce, on ne croit heureusement pas nécessaire de paralyser les membres pour rendre plus vigoureux le corps. On se souvient encore à la Chambre des Communes de l'indignation qu'excita, en 1869, le premier projet de loi relatif à l'immatriculation des instituteurs et professeurs à tous les degrés. Depuis lors, il est vrai, les idées se sont modifiées. Toujours cependant, dans le système de lois dont le développement progressif vient d'aboutir à l'*Act* de 1902, l'effort individuel s'est trouvé uni à l'assistance officielle, et l'initiative privée encouragée par l'État. Jusqu'en 1833, l'éducation du peuple fut entièrement laissée aux individus et aux paroisses[1]. Mais la charge devenant enfin trop lourde pour la charité privée, il fallut bien que l'État s'occupât de lui venir en aide. Comme nous l'avons dit, les mœurs anglaises auraient difficilement permis que l'État se chargeât de tous les frais mais aussi de toute la direction ou du contrôle absolu de l'enseignement. De plus, les entreprises particulières, que l'on voulait encourager, ayant un caractère nettement religieux, il fallait respecter ce caractère.

Le premier moyen que l'on trouva fut d'affecter quelques crédits à la construction des écoles, laissant aux bonnes volontés privées le soin de les entretenir (1833). Il fallut treize ans pour qu'on en vînt à payer sur les deniers publics une partie des honoraires des maîtres, et à fonder quelques bourses (1846). Enfin, en 1853, on essaya, et, en 1861, on adopta le système qui devait désormais prévaloir : les subventions parlementaires furent distribuées aux écoles, non plus sous forme de crédits extraordinaires pour frais de construction, mais comme prime proportionnelle au nombre des élèves et à leurs succès dans les examens. Mais en même temps, et presque dès le début de ses bienfaits (1839), l'État avait imposé comme condition, aux écoles qui voudraient y avoir part, une inspection officielle. C'était la première restriction à la liberté.

Telle quelle, cette liberté était encore fort grande. Aucune

1. Nous empruntons ce résumé de la législation scolaire avant 1870 aux *Special reports on educational subjects*, 1896-1897.

loi n'obligeait les municipalités ou les paroisses à bâtir une école; aucune n'astreignait les parents à faire instruire leurs enfants. Il n'y avait donc toujours d'établissements scolaires que là où le clergé en avait bâti, et presque partout une masse d'enfants restaient sans éducation. Ainsi, pour ne parler que des catholiques, on estimait, en 1868, que leurs écoles pourraient recevoir 128 000 enfants. Or elles n'étaient fréquentées en réalité que par 79 414; et eussent-elles été remplies, que plusieurs milliers d'enfants catholiques seraient encore restés privés de toute instruction, faute de pouvoir y trouver place.

L'État se préoccupa donc d'abord de remplir les écoles existantes, je veux dire de les utiliser, ce qui les remplit bien vite à déborder. La loi de 1870 ne contraignait pas, il est vrai, les parents à faire instruire leurs enfants, mais elle donnait aux autorités locales le droit de prendre un arrêté dans ce sens. Six ans plus tard, du reste, la prescription fut rendue universelle, et à l'obligation de fréquenter l'école se joignit, comme il convenait, la gratuité de l'instruction pour les pauvres.

Mais plus les élèves venaient, plus les écoles devenaient insuffisantes. Le clergé, surtout le clergé catholique, était incapable de construire des établissements nouveaux. C'est alors que la grande décision fut prise et que, pour la première fois, l'État devint éducateur. Dans toutes les localités où les écoles existantes, subventionnées mais libres, ne suffisaient plus, le gouvernement provoqua l'établissement d'une commission scolaire (*School Board*) chargée d'agir en son nom pour suppléer à l'initiative privée.

Ce *School Board* comprenait de cinq à quinze membres, élus par les contribuables mêmes qui l'entretenaient. Chaque électeur avait un nombre de voix égal à celui des membres à élire et le droit de cumuler toutes ces voix sur un même nom. Ainsi les minorités étaient sûres, en raffermissant leurs votes sur un ou deux candidats, de s'assurer une représentation dans la commission scolaire. Pour le dire en passant, c'était une heureuse garantie dont on ne trouve aucun vestige dans la loi de 1902.

Le *School Board*, ainsi élu et constitué, était chargé d'éta-

blir ou de maintenir les écoles *élémentaires*[1], partout où l'initiative privée n'y avait pas déjà pourvu ou ne pouvait plus y pourvoir à cause des exigences nouvelles. Un *fonds des écoles*, dont cette commission disposait à sa guise, était constitué par les crédits parlementaires d'une part ; de l'autre, par une taxe nouvelle, impôt direct levé au profit du *School Board* par les autorités locales, c'est-à-dire les conseils de paroisse, de comté ou de ville.

L'école officielle était donc fondée ; fondée non pas contre l'école libre ou même toujours à côté d'elle, mais, en principe au moins, fondée *à défaut* d'une école libre, partout où celle-ci était, soit totalement absente, soit incapable de faire face aux besoins nouveaux.

Le premier et essentiel devoir imposé à cette école officielle (*Board School*) fut de n'être pas confessionnelle (*denominational*). Aucun catéchisme, aucun formulaire propre à une religion quelconque (*distinctive of any particular denomination*) ne pouvait y être enseigné[2]. Quant aux écoles dites *volontaires*, c'est-à-dire non officielles, on leur permettait bien, en principe aussi, de rester ce qu'elles étaient, destinées à propager la religion qui les avait fondées et non la religion adverse ou l'absence de religion ; elles pourraient même, continuant à instruire le peuple comme par le passé, continuer aussi à recevoir des subsides parlementaires. Seulement il fallait pour cela qu'elles se soumissent aux conditions exigées de toutes les *écoles publiques élémentaires* ; et voici, d'après le texte de la loi, quelles étaient les conditions de ce titre indispensable :

1° Pour qu'une école élémentaire soit dite *école publique*, il faudra qu'elle ne mette pas comme condition à l'admission des élèves que ceux-ci assistent ou n'assistent pas à des classes du dimanche, à des exercices du culte ou cérémonies religieuses, qu'ils pratiquent ou ne pratiquent pas telle ou telle observance religieuse, etc. ;

1. Nous conservons à dessein le nom, un peu insolite en France, d'école *élémentaire*, parce que la distinction que l'on fait chez nous entre l'éducation *primaire* et *secondaire* n'existe pas aussi strictement en Angleterre. Ainsi, certaines écoles *élémentaires* enseignent l'allemand, le français et même le latin.

2. *Act of 1870*, sec. XIV.

2° Le temps consacré aux exercices du culte et à l'instruction religieuse devra être pris soit au commencement, soit à la fin, soit au commencement et à la fin des leçons ou classes. Chaque élève pourra être dispensé par ses parents de l'assistance à ces exercices, cérémonies ou instructions religieuses, sans qu'il perde pour cela aucun des autres avantages de l'école ;

3° L'école sera ouverte en tout temps aux inspecteurs de Sa Majesté. Toutefois lesdits inspecteurs ne devront en nulle façon s'enquérir de ce qui regarde l'instruction religieuse donnée dans ces écoles, ni examiner les élèves eux-mêmes sur leurs connaissances en matière de religion, ou sur aucun sujet ni livre religieux.

Si nous ajoutons que, moyennant ces conditions, les crédits parlementaires (mais non les *taxes locales*) étaient distribués également aux écoles officielles et non officielles, eu égard seulement au nombre de leurs élèves, nous aurons exposé dans ses grandes lignes la loi de 1870, sous laquelle vivaient et se développaient les écoles catholiques d'Angleterre, jusqu'à l'année 1902 inclusivement.

A en croire ses partisans — et ils sont nombreux — cette loi fut une invention admirable de modération et d'équité, et l'institution du *School Board* fut un inappréciable bienfait. « Maintenant encore, écrivait la *Dublin Review* en juillet 1902, la loi de 1870 est exaltée comme un chef-d'œuvre de sagesse, comme quelque chose de trop sacré pour qu'on y touche. Elle est vraiment devenue dans certains milieux l'objet d'un culte idolâtrique..., et dans bien des esprits elle est mise au même rang que les dix commandements et le sermon sur la montagne : c'est l'*alpha* et l'*oméga* de la loi morale[1] ! »

En réalité, cette loi était, comme malheureusement quelques autres institutions d'outre-Manche, plus large dans la lettre que dans l'esprit, plus tolérante dans la théorie que dans la pratique. D'abord, le *School Board* avait été créé, on ne cessait de le redire, pour suppléer aux impuissances ou

1. *The Education battle and the Bill*, by Rev. M.-F. Glancey, dans *The Dublin Review*, July 1902, p. 1-34.

aux lacunes de l'initiative privée, pas du tout pour supplanter les écoles volontaires, encore moins, par conséquent, pour leur faire obstacle. Malgré cela il fut, dès le premier jour, un rival pour l'enseignement libre, *dont il impliquait* — c'est M. Chamberlain qui le dit — *la destruction radicale*[1].

En effet, la *taxe scolaire* perçue au profit du *School Board* était payée aussi bien par les catholiques ou les dissidents que par les membres de l'Église établie ou les partisans de l'école neutre. Cependant l'argent provenant de cette taxe ne profitait qu'à la *Board School* (l'école officielle et neutre). Quand les fidèles d'une confession chrétienne : catholiques, anglicans ou *non-conformistes*, avaient pu, à force de sacrifices, fonder une école libre et confessionnelle, ils se trouvaient donc dans la nécessité de continuer leurs dons volontaires, s'ils voulaient conserver leur école, et de payer en même temps à l'école rivale une contribution très involontaire. On leur donnait, il est vrai, une part des allocations parlementaires. Mais ces subsides étaient fort loin de suffire, pour les catholiques s'entend, car le clergé anglican avait par ailleurs assez de ressources. Quand l'école catholique, inspectée par les agents de Sa Majesté, était à leurs yeux jugée insuffisante, le *School Board* en décrétait l'agrandissement ou l'accommodation nouvelle, sans pour cela fournir un penny. Dès que la communauté catholique se déclarait incapable de faire les constructions nouvelles ou les réparations demandées, le *School Board* substituait à l'école disqualifiée une école officielle, bien subventionnée... et neutre. Aussi les catholiques furent-ils amenés à des dépenses considérables, qui représentaient, dans bien des cas, d'héroïques sacrifices.

Il est impossible d'en donner une idée complète dans les limites d'un article. On a calculé que le travail de construction, réparation ou accommodation des écoles nécessité par la loi de 1870 a coûté aux catholiques 400 000 livres sterling. Encore fallait-il s'astreindre, dans ces constructions ou reconstructions, à une foule d'ordonnances de détail réglant le plan et la disposition des classes, l'éclairage, la ventila-

1. Discours de M. Chamberlain à Birmingham, le 16 mai 1902.

tion, le chauffage et jusqu'à la canalisation des eaux ménagères !

Mais il ne suffisait pas d'avoir bâti ; il fallait faire marcher l'école, et là n'était pas la plus facile partie de la tâche pour les directeurs ou administrateurs catholiques. Ainsi, nous écrivait-on naguère encore, dans une ville du nord de l'Angleterre, l'école catholique compte 670 élèves, répartis en cinq sections (*departments*) ; il faut, pour les appointements des professeurs, 1 200 livres par an. Or ce chiffre est précisément celui de la subvention annuelle accordée par le gouvernement à cette école. Tout le reste donc, réparations, éclairage, chauffage, fourniture et entretien des livres et du matériel scolaire, doit être l'œuvre de la charité privée. Ainsi, n'ayant aucune part aux taxes levées par le *School Board* et n'ayant pas non plus les ressources de l'Église établie, le directeur de l'école catholique se voit presque partout réduit à ne payer ses auxiliaires que fort modestement. Cependant il n'est pas libre de les recruter comme il voudrait. Chaque *department* doit avoir un professeur principal dûment qualifié, puis un nombre déterminé de professeurs adjoints et d'élèves-professeurs (*pupil-teachers*). Ces derniers, et à plus forte raison les stagiaires (*probationers*), ne peuvent enseigner que sous le contrôle et la responsabilité d'un professeur qualifié. En somme, il faut à toute école libre un nombre considérable de ces professeurs en titre, qui pourraient, avec leurs diplômes ou leurs qualifications, trouver dans les écoles officielles une position plus lucrative. Ils restent cependant fidèles à leur poste et donnent depuis trente ans un exemple continuel de sacrifice.

Il est donc certain que la création du *School Board* porta préjudice aux écoles libres. N'y eût-il eu d'ailleurs d'autre conséquence à cette institution que l'établissement de la taxe scolaire, c'était assez pour diminuer les revenus des écoles confessionnelles en diminuant la fortune de ceux qui les soutenaient. Mais la loi de 1870 blessait les catholiques bien autrement encore que dans leurs intérêts matériels ; elle les atteignait dans la liberté même de leurs croyances. Partout en effet où ils ne pouvaient à leurs frais bâtir une école

volontaire, partout où les inspecteurs de Sa Majesté déclaraient l'école insuffisante et décrétaient l'établissement d'une *Board School*, les catholiques se voyaient dans l'alternative ou bien d'aller aux sacrifices extrêmes pour soutenir la concurrence de l'État dans les conditions défavorables que nous venons de décrire, ou bien d'envoyer leurs enfants dans cette école officielle et neutre qu'on payait de leur argent.

Mais en Angleterre comme partout, l'école neutre est un mythe, et si elle pouvait exister, elle serait quand même une injure à la foi de tous ceux qui la fréquentent, que ceux-ci fussent d'ailleurs protestants ou catholiques. Car enfin, les enfants que leurs parents envoyaient dans les écoles officielles n'y allaient, sauf de rares exceptions, que faute d'une école confessionnelle. Tous appartenaient à des familles qui n'étaient nullement *undenominational*, mais catholiques ou protestantes, et qui entendaient bien les élever dans une religion déterminée. Or, la seule religion que l'on pût légalement enseigner à l'école était précisément celle que personne ne professait, une religion vague, indéterminée, faisant abstraction de toute détermination confessionnelle. Cette religion anonyme, si l'on peut ainsi parler, n'existe pas plus dans l'ordre concret que l'universel *a parte rei*, rêvé par quelques scolastiques! Et pourtant, supposons même qu'on eût pu l'enseigner telle qu'on la rêvait. Il reste que son principe même est la négation des dogmes révélés et de la certitude religieuse, la négation donc des principes fondamentaux du catholicisme et une injure permanente à la foi des auditeurs, incapables encore de se défendre. Et voilà l'enseignement que les citoyens catholiques de la libre Angleterre devaient, bon gré mal gré, accepter pour leurs enfants, partout où ils n'étaient pas assez nombreux et assez riches pour maintenir l'école confessionnelle, insuffisamment rétribuée par l'État.

On comprend que les protestants convaincus, anglicans ou *non-conformistes*, se soient unis aux catholiques pour condamner ce système. L'enseignement neutre, en effet, formellement opposé aux doctrines catholiques, était pour plaire seulement à ceux qui considèrent les deux religions comme également bonnes et qui par conséquent ne croient plus à la

révélation. C'est donc, objectait-on à bon droit, un enseignement confessionnel aussi, c'est-à-dire particulariste (*denominational*); dès lors, pourquoi devons-nous soutenir de nos deniers cette école d'une *denomination* hostile à la nôtre, et pourquoi cette école a-t-elle le privilège d'être bâtie et entièrement entretenue aux frais de l'État, tandis que toute autre école confessionnelle reçoit des subsides insuffisants et pour un but toujours fixé d'avance?

C'est sans doute pour faire droit à ces griefs que la loi de 1870 avait déjà subi quelques modifications. Ainsi, d'après le texte primitif, nulle école *volontaire* ne pouvait recevoir une allocation supérieure à la moitié de son budget annuel. Des dispositions successives annihilèrent petit à petit cette restriction. En 1891, il fut statué que chaque directeur d'école recevrait, outre l'allocation *principale* déjà existante, un subside de 10 shillings par élève. Cette subvention prit dès lors presque entièrement la place des *School pence* payés autrefois par les parents. En 1896 on ajouta encore un supplément de 5 shillings (*Special Aid*). Bref, en 1902, une école dûment conduite pouvait recevoir du gouvernement les secours suivants :

1° Pour chaque élève de la section enfantine (*Infants*) :

Allocation principale et primitive.	17	shillings.
Frais de rétribution scolaire	10	—
Supplément ou *Special Aid*	5	—

Au total 32 shillings (1 livre 12 shillings), ce qui fait environ 40 francs de notre monnaie.

2° Pour la section des garçons ou celle des filles (*Boys and Girls*) :

Allocation principale	1 livre 2 sh.
Rétribution scolaire	10 shillings.
Aide spéciale.	5 —

Au total 1 livre 17 shillings, soit 46 fr. 50.

Avec cela, on avait de quoi payer pas mal de choses, dans les écoles où les élèves affluaient. On arrivait à se tirer d'affaire dans celles dont les fondateurs ou bienfaiteurs étaient

assez riches pour continuer leurs larges aumônes en dépit des taxes levées par le *School Board* pour son école sans religion. Mais enfin l'inégalité subsistait entre ces écoles officielles et les écoles libres (*voluntary*). Les unes ne recevaient de l'État qu'une partie des sommes nécessitées par leurs besoins croissants; les autres, où cependant les vrais croyants et surtout les catholiques ne pouvaient en conscience envoyer leurs enfants, avaient le droit de demander tous les frais de leur entretien aux impôts que payait la population tout entière, croyants ou incroyants, anglicans, dissidents ou catholiques. Tel était le sujet de plainte qu'on ne cessait de faire valoir pour amener le Parlement, dans un esprit de justice, à la réforme de la loi sur l'enseignement.

II. — LA LOI DE 1902 ET SES CONSÉQUENCES

C'est en effet dans un esprit de justice, dans un effort courageux vers l'équité, que fut conçue la loi de 1902. Elle établit sur une base nouvelle les droits de l'État et ceux de la liberté dans l'enseignement à tous ses degrés. Mais la question de l'enseignement *élémentaire* y occupe une place prépondérante. Sans entrer dans l'énumération de tous les articles de cette loi, nous en exposerons les points principaux, ceux surtout qui constituent une réforme, c'est-à-dire une modification à la loi de 1870. D'ailleurs, un résumé fort clair et en français du texte de la loi a été donné, dans la *Revue internationale de l'enseignement* (15 janvier 1903), par M. G. Lecarpentier.

Tout d'abord, les *School Boards*, si odieux aux catholiques, et aux anglicans aussi, sont supprimés. Le premier article de la loi décrète leur mort sans phrases et crée une nouvelle autorité locale en matière d'éducation (*local Education Authority*). Celle-ci n'est autre que le *County Council* ou le *County Borough Council*, ce qui a fait dire que l'enseignement était municipalisé[1]. Il est probable que les 2 544 com-

1. Le *County Council*, comme son nom l'indique, est le Conseil du comté. Mais certains conseils de ville, celui de Liverpool, par exemple, ont la même juridiction et les mêmes privilèges qu'un conseil de comté. C'est là ce qu'on appelle un *County Borough Council*, conseil d'un bourg formant comté à lui tout seul.

missions scolaires qui disparaissent ainsi ne seront pas beaucoup regrettées, sinon par quelques libéraux à outrance. Dans les grandes villes en effet, le *School Board* avait pris une influence prépondérante et funeste à la religion; celui de Birmingham en particulier se faisait remarquer par l'ardeur de ses convictions ultra-laïques. Mais dans les campagnes, les écoles sans Dieu (*godless schools*), comme on appelait les écoles officielles, n'obtenaient pas toujours grand succès, et bien des villages n'avaient que des écoles confessionnelles, anglicanes ou catholiques. C'est ainsi que le nombre total des écoles officielles en 1902 était de 5857, tandis qu'il y avait 14294 écoles *volontaires*.

Désormais donc, au-dessous de ce que nous pourrions appeler le Conseil supérieur de l'instruction publique[1], il n'y aura plus aucune autorité académique proprement dite. Tout ce dont s'occupait l'ancien *School Board* ressortira simplement, comme tant d'autres choses, au *County Council*. On comprend tout de suite que, noyées dans le flot des affaires administratives, les questions relatives à l'éducation risqueraient d'être parfois négligées. Aussi le *County Council* ne doit-il garder par devers lui que l'administration financière des écoles. Pour tout le reste, il nomme une sorte de sous-commission (*Education Committee*) dont il doit choisir les membres en majorité dans son sein. C'est ce comité, dûment approuvé par le *Board of Education* et composé à la fois d'hommes et de femmes, qui aura juridiction immédiate, quoique simplement déléguée, sur toutes les écoles de son ressort.

Restait à définir cette juridiction. Et d'abord, celle du Conseil local lui-même, c'est-à-dire ce qui concerne la question financière. Comme l'ancien *School Board*, la nouvelle L. E. A. (*local Education Authority*) peut lever une taxe scolaire dans toute l'étendue de son ressort. Seulement, cette taxe, de 1 penny à 2 pence par livre, suivant les cas, ne doit plus profiter aux seules écoles officielles et neutres. Toutes les écoles remplissant les conditions exigées pour avoir le

1. Nous désignons par ces mots le *Board of Education*, autorité suprême, qu'il faut bien, pour le dire en passant, se garder de confondre avec l'ancien *School Board*, autorité purement locale.

titre d'écoles publiques élémentaires, ont un droit égal à la répartition de ces revenus, sans égard, dit la loi elle-même, à la présence ou à l'absence d'un enseignement religieux dans ces écoles... C'est l'égalité financière réclamée depuis si longtemps par les anglicans et les catholiques; ils continuent à payer l'impôt scolaire, mais ils ne sont plus privés de son bénéfice.

Une « estimation sommaire » et plutôt optimiste[1] permet de supposer que, grâce aux taxes scolaires, les directeurs d'école recevront 2 livres 15 shillings par élève (68 fr. 75). Cela s'entend évidemment des villes grandes et riches. Mais l'État prévoit des cas où les taxes produiront bien moins, puisqu'il s'engage à leur ajouter un supplément, — outre sa subvention propre de 4 shillings, — lorsqu'elles ne rapporteront pas au moins 10 shillings par élève (12 fr. 50). D'ailleurs, si l'on est tenté de trouver ces revenus superbes, il faut se rappeler que tout n'est pas payé, que l'on n'a même pas le droit de tout payer, avec ce produit des taxes. Les conditions fixées pour l'achat du terrain et la construction des écoles restent les mêmes que par le passé; terrain et bâtisse sont donc, pour les écoles confessionnelles, entièrement à la charge des souscripteurs de bonne volonté. Il faut aussi, comme jadis, se conformer aux prescriptions administratives pour le plan et la disposition des locaux. En outre, la L. E. A. a le droit d'imposer les agrandissements, modifications et adaptations qu'elle juge nécessaires.

Toutefois, si les réparations proprement dites peuvent devenir ainsi une lourde charge pour le budget de la charité privée, il n'en est plus de même de ce qui regarde l'entretien des bâtiments déjà existants et du matériel scolaire. En effet, sur la proposition de l'évêque anglican de Manchester, la Chambre des Lords a voté un amendement grâce auquel la L. E. A. doit payer, dans des conditions d'ailleurs déterminées, une partie des frais nécessaires à la réfection des bâtiments ou du mobilier détériorés par l'usage. C'est ce qu'on a appelé le *Wear and Tear Amendment*, clause décré-

1. Elle est de M. Macnamara, dans l'article déjà cité de la *Fortnightly Review* (January 1903).

tant, pourrions-nous traduire, des indemnités *pour usage et dommage*. On a calculé que la L. E. A. payera de ce chef, aux écoles catholiques seules, un supplément de 20 000 livres sterling. C'est autant de moins à solliciter de la charité privée, que l'on avait si terriblement mise à contribution depuis trente ans.

Ainsi donc la situation matérielle des écoles libres est incontestablement améliorée. Toutes leurs dépenses ordinaires seront couvertes par l'État ou par les revenus de la taxe. L'inégalité de ces écoles et des écoles officielles disparaîtra; les professeurs catholiques n'auront plus à faire de leurs diplômes ou *qualifications* un sacrifice continuel à la cause de la religion, et les directeurs catholiques n'auront plus cette douleur et cette humiliation, de voir leurs meilleurs auxiliaires insuffisamment payés de leurs services quotidiens.

Voici maintenant le rôle de la nouvelle commission scolaire proprement dite (*Education Committee*). Ayant le contrôle de l'enseignement, du moins pour toutes les matières dites profanes, et l'inspection générale des écoles dans l'étendue de son ressort, c'est elle qui fixe le *Standard*, le programme, dirions-nous, de chaque classe. Car la direction supérieure venue du *Board of Education* est plutôt vague. On en a comme exemple les *Instructions to Inspectors*, formulées en 1902, et dont voici quelques lignes :

« Le cours général et régulier de l'instruction comprend l'anglais (et par ce mot il faut entendre la lecture, l'écriture, la composition et la grammaire, autant qu'il est nécessaire pour l'usage correct de la langue); l'arithmétique, des leçons de géographie, d'histoire, et toutes ces notions usuelles et générales qu'un enfant doit posséder; le chant, l'exercice physique; le dessin pour les garçons et les travaux d'aiguille pour les filles. La plus grande liberté possible est accordée aux directeurs et professeurs pour concevoir et exécuter la réalisation de ce programme...

« Outre ces objets de l'enseignement commun à toutes les écoles, il y a des sujets spéciaux qui peuvent être enseignés dans certaines classes ou à certains enfants en particulier. » Et parmi ces *sujets spéciaux*, on énumère l'algèbre, la géo-

métrie, le système des poids et mesures (on sait en effet combien il est *spécial* en Angleterre!), la mécanique, la physique, la chimie, la physiologie animale, l'hygiène, la botanique, les principes de l'agriculture, de l'horticulture, de l'art nautique; le latin, le français, l'allemand, la tenue des livres, la sténographie, etc., etc. Vraiment, si nous ne venions d'entendre que « la plus grande liberté est laissée aux directeurs », nous serions à bon droit épouvantés pour eux!

D'ailleurs, ne nous méprenons pas sur le sens de cette liberté. C'est la L. E. A. qui choisit et impose, même aux écoles confessionnelles, tous les livres de texte (sauf, bien entendu, ceux qui ont trait à l'enseignement de la religion, car la L. E. A. n'en a cure). Puis, ces directeurs, libres de tracer leurs plans d'étude, ne sont pas absolument libres de choisir leurs auxiliaires, pas même de se recruter eux-mêmes! Ils doivent être pour l'ordinaire au nombre de six; les deux tiers d'entre eux, soit ordinairement quatre, sont nommés par les fondateurs ou les propriétaires de l'école, indépendamment de tout contrôle gouvernemental; mais le dernier tiers, c'est-à-dire pour la majorité des cas deux *managers* sur six, sont imposés bon gré mal gré à l'école libre par la L. E. A. Ainsi formé, le conseil des six directeurs a le pouvoir, en principe, de choisir et de renvoyer les maîtres subalternes. Toutefois :

1° Les professeurs principaux (*head-teachers*) doivent être munis de certains diplômes ou de certificats, ou tout au moins de *qualifications* déterminées.

2° Toute nomination faite par les directeurs doit être approuvée par la L. E. A. Celle-ci, il est vrai, ne peut refuser son approbation à l'élu que pour un motif concernant l'éducation (*educational ground*), c'est-à-dire en pratique pour insuffisance pédagogique, et jamais pour un motif ayant trait à la religion.

3° De même, les *managers* ne peuvent renvoyer un professeur sans l'assentiment du *Committee*, à moins de raisons concernant l'enseignement religieux donné dans l'école.

4° Quand, pour la charge d'élèves-professeurs (*pupil-teachers*), il y a plus de candidats que de places à pourvoir, la nomination doit être faite exclusivement par la L. E. A.,

laquelle procédera au choix par voie de concours ou d'une autre manière...

Tel est dans ses grandes lignes l'*Act* de 1902. A ces dispositions s'ajoute pourtant un amendement essentiel, qui a déjà fait écrire bien des pages et rendu célèbre le nom du colonel Kenyon-Slaney. Cet amendement décrète que, dans les écoles confessionnelles, l'enseignement religieux, jadis confié en toute indépendance au *clergyman*, prêtre ou ministre, sera désormais sous le contrôle des six directeurs de l'école.

En considérant du point de vue catholique cette nouvelle loi scolaire, on y découvre à la fois du bien et du mal. Le bien est en somme assez apparent pour qu'il n'y ait pas lieu d'y insister : les impôts levés sur tous profitent à tous; les enfants du peuple sont élevés, malgré leur pauvreté, dans la foi de leurs parents, et non pas nécessairement dans la religion d'État ni dans la neutralité pire encore; l'école libre peut enseigner et perpétuer la religion dont le zèle lui a donné naissance.

Mais à côté de ce vigoureux esprit d'équité et de cette saine tolérance, il y a quelque chose de corrompu aussi, comme eût dit Shakespeare, dans la loi de 1902. Il y a un principe mauvais, car elle consacre l'immixtion à la fois de l'État dans l'école libre et des laïques dans l'enseignement doctrinal. En effet, l'*Education Committee*, choisi parmi les membres du *County Council* qui est ordinairement protestant, nommera pour chaque école catholique deux directeurs sur six. Pourquoi ne les nommerait-il pas protestants? Rien ne l'en empêche; et alors, quelle situation étrange et tendue?... Il est vrai qu'en revanche et s'il est bien disposé, il pourra nommer des catholiques notables et même des ecclésiastiques, comme le curé de la paroisse. On peut et l'on doit espérer beaucoup de l'esprit large et tolérant qui anime actuellement en Angleterre les représentants du pouvoir. Mais ce n'est là qu'un espoir encore et l'espoir peut être déçu; attendons l'expérience.

La plus grande atteinte portée aux justes droits des catholiques est à coup sûr l'amendement Kenyon-Slaney. A vrai dire, il n'a pas été formulé précisément contre eux, mais il

les blesse plus que tous autres. Donner à des directeurs laïques — fussent-ils tous les six catholiques — la haute main sur l'enseignement religieux, c'est renverser la hiérarchie établie par le Christ lui-même ; c'est mettre l'Église enseignée avant l'Église enseignante. Les catholiques anglais se sont unanimement élevés contre cette clause. Ce fut en vain. L'amendement Kenyon-Slaney fut voté à cent soixante-dix voix de majorité. Sans doute, ce succès était dû premièrement aux dissidents et aux libéraux (c'est souvent tout un), qui sont également hostiles à l'Église anglicane et à l'Église catholique, n'étant pour l'ordinaire que les laïcisateurs de là-bas. Mais on a vu aussi des fidèles de l'anglicanisme défendre cette clause singulière. Le dissentiment entre la *High* et la *Low Church*, pour ne pas parler des autres, rend en effet le ministre de la religion commune suspect à tous ceux qui ne sont pas de sa chapelle. Plutôt que de livrer l'éducation de leurs enfants à un *clergyman* de la secte adverse, ces hommes ont préféré laisser avilir les privilèges ecclésiastiques. D'autres ont voté par un esprit de tolérance exagéré. Il en est résulté qu'avec la connivence d'hommes honnêtes et même pieux, l'année 1902 a vu s'accomplir « la plus grande révolution dont l'Église d'Angleterre ait été témoin depuis la Réforme ».

Ces derniers mots sont de M. Lathbury, lequel déplore dans le *Nineteenth Century and after* (January 1903) l'aveuglement du clergé anglais. Il expose en un relief vraiment saisissant tout ce que l'amendement Kenyon-Slaney renferme d'erreur dans son principe et de dangers dans ses conséquences. Si les directeurs n'approuvent pas l'enseignement religieux donné par le *clergyman*, que pourra ou devra faire celui-ci ? Atténuera-t-il l'expression de la vérité ? Renoncera-t-il aux devoirs qu'il a librement et pour jamais assumés le jour de son ordination ? Ou bien essayera-t-il de résister ; et alors, qui sera juge du conflit, le *Board of Education*, de qui relèvent les *managers*, ou l'évêque de qui relève l'aumônier ? La loi répond sans doute qu'il faut s'en tenir, pour tout ce qui concerne l'enseignement religieux, à l'acte de fondation (*Trust Deed*) des écoles libres. On peut donc espérer que l'évêque sera juge. Mais même avec cette garantie, on voit

combien la situation faite désormais aux aumôniers dans les écoles est de nature, comme dit M. Lathbury, « à introduire la paix religieuse dans les paroisses » !

Assurément ces objections sont graves. Mais ce dont les anglicans devraient s'aviser, c'est que leur Église établie, étant uniquement un rouage de l'État, ne peut se plaindre d'être contrôlée par les représentants de l'État. Il en va autrement des catholiques, recevant directement leur doctrine de ceux à qui le Seigneur a dit : « Allez, et soumettez à vos leçons toutes les races. » (Matth., XXVIII, 19.) Aussi, nous le répétons, les catholiques anglais n'ont cessé de protester contre ce déplorable amendement Kenyon-Slaney. Les Irlandais ont malheureusement cru pouvoir s'abstenir, sûrs d'ailleurs que leurs votes n'auraient pas suffi à déplacer la majorité et poussés, par d'assez bonnes raisons politiques, à ne pas mécontenter sans fruit les *non-conformistes*. Mais on leur a reproché cette abstention comme un scandale. Quant aux anglicans, ils ont voté en masse leur soumission. S'ils ont, comme on les en accuse, tout sacrifié au désir de recevoir part égale dans le revenu des taxes et s'ils estiment que, ce point acquis, ils ont toujours conclu *un marché avantageux*, c'est ce que je n'ose rechercher et n'oserais surtout pas dire. Sur un autre point, en tout cas, ils sont inexcusables. Car il est certain, « il est de notoriété publique », que l'article introduisant dans le conseil des six directeurs deux membres nommés par l'autorité administrative, « est l'œuvre de tout le corps représentatif de l'Église anglicane ». Telle est la déclaration franche faite par l'évêque de Rochester à la Chambre des Lords le 15 décembre 1902. Ce premier abandon des principes conduisit bien vite à l'autre, qui fut l'amendement Kenyon-Slaney.

Après cela, il est presque inutile de relever les autres dispositions mauvaises ou dangereuses de la nouvelle loi. Le choix des livres de texte, même en matière *séculière*, comme on dit là-bas, est une question qui intéresse souvent la religion. Nous savons bien quelles insinuations perfides à l'adresse des catholiques peut renfermer, par exemple, un livre d'histoire ; quelles professions d'athéisme peut sug-

gérer une cosmographie! Le *veto*, bien limité sans doute, que la L. E. A. est en droit d'opposer à la nomination et au renvoi d'un professeur, peut créer des situations inextricables. Le pouvoir qu'elle a d'exiger l'agrandissement ou l'amélioration des bâtiments peut imposer aux catholiques de lourdes charges financières. Enfin la nomination des *pupil-teachers* par ce comité peut introduire dans les écoles catholiques des professeurs de n'importe quelle religion, — ou de n'importe quelle irréligion...

A dessein nous avons dit que tout cela *peut* se produire. Cela se produira-t-il? L'avenir seul le dira. Personne encore ne peut prévoir avec certitude l'usage que la L. E. A. va faire du formidable pouvoir que lui donne en définitive la nouvelle loi. Aussi le meilleur mot qu'on ait trouvé jusqu'ici pour caractériser cet *Act* est-il encore de l'appeler *an educational leap in the dark* (un saut pédagogique dans le noir). Et pourtant les catholiques espèrent, car ils se confient en l'esprit même qui a inspiré le projet de loi et qui en a hâté le vote. Dès le début de 1903, on va voir la nouvelle législation à l'œuvre dans l'Angleterre et le pays de Galles, — l'Écosse et l'Irlande conservant leurs lois scolaires spéciales. Un avenir prochain pourra donc montrer si les catholiques anglais ont eu — et nous le pensons — raison de se fier en la largeur de vues et en l'esprit de conciliation dont leurs compatriotes se vantent.

JOSEPH BOUBÉE.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

NOTES ET SOUVENIRS

(Sixième article et fin[1].)

---

42. *De mon ami Louis.*

Mon cher Paul,

J'ai bien médité le bon avis par lequel tu me mets en garde contre l'emballement et l'exagération. Tu es un homme sage, et je veux me conformer exactement à ta fraternelle direction. Sois remercié et continue à me servir de garde-fou : j'en ai besoin. Mon âme s'épure peu à peu en s'élevant; mais la montée est rude et je sens parfois encore que le précipice n'est pas loin. Je me confesse et je communie.

Il vient de se passer ici une bonne histoire que je vais te raconter. Je n'ai plus les mêmes raisons qu'autrefois de jeter le voile d'un charitable silence sur les méfaits de notre *bahut* : je n'en suis plus que pour la forme[2].

Avant-hier, la section des moyens, composée des classes de troisième et de seconde, allait en promenade, sous la conduite d'un maître d'études que sans doute elle n'aimait ou n'estimait pas. Arrivés à mi-côte de la Haute-Butte, que tu connais bien, on fit halte pour se délasser sur la bruyère.

Le maître, assis sur un tronc renversé, regardait tranquillement la ville qui s'étendait à ses pieds, quand tout à coup il reçoit quelque chose dans le dos. Il bondit, se retourne et,

1. Voir *Études* du 5 novembre 1901, t. LXXXIX, p. 380; du 5 février et du 5 mars 1902, t. XC, p. 308 et p. 674; 20 janvier et 5 février 1903, t. XCIV, p. 197 et p. 323.

2. L'auteur de cette publication croit devoir affirmer encore une fois l'exactitude rigoureuse des faits qu'il va être obligé de mettre à la charge de l'Université. La conspiration du silence n'a pas réussi, en leur temps, à les étouffer complètement : ils ont été connus et publiés.

cette fois, reçoit sur toute sa devanture une mitraillade de mottes de gazon et de trognons de souche, qui partaient de derrière les buissons. Il veut haranguer ses assaillants invisibles ; mais à peine a-t-il ouvert la bouche qu'il entend une formidable clameur : *A mort, le pion!* Et de partout il voit déboucher vingt-cinq ou trente garnements, avec des brassées de projectiles, qu'ils font pleuvoir sur lui en hurlant comme des sauvages.

Que *voulais-tu* qu'il fît contre *tant*? Qu'il mourût ?...

Il préféra épargner un plus grand crime à ces jeunes égarés et, s'armant d'un *beau désespoir*, il descendit rapidement la côte, trop rapidement même, — car il dut se ramasser, lui et son chapeau, dans un perfide fossé qui coupe le bas de la pente un peu trop brusquement. Se voyant vainqueurs dès le premier choc, les féroces gamins dégringolèrent derrière le pauvre homme et lui firent une conduite de Grenoble, en continuant à le bombarder avec tout ce qui leur tombait sous la main, jusqu'à l'entrée de la ville. Là, satisfaits de leur vengeance et calmés par l'humiliation de leur tyran, ils se rangèrent d'eux-mêmes et revinrent au lycée comme une troupe innocente d'agneaux.

Le proviseur, informé de l'aventure, entra dans une violente colère, non pas contre les mutins, mais contre le malheureux pion qui n'avait pas su faire respecter son autorité et qui mettait son supérieur dans le plus cruel des embarras. Car enfin, toute la ville allait le savoir ! Il faudrait punir et, pour pouvoir punir, faire une enquête qui grossirait encore le scandale ! « J'en référerai au ministre, Monsieur ; mais je vous engage, de votre côté, à solliciter votre déplacement : vous vous êtes rendu impossible ici. »

Entre élèves, on connaît les meneurs de l'affaire : ce sont deux lurons de seconde, qui, paraît-il, en cas d'interrogatoire, ont leur réponse toute prête. Dernièrement, je ne sais plus à quel propos, leur professeur, qui passe pour avoir des opinions très avancées, leur a déclaré du haut de sa chaire que, dans toute l'histoire sacrée, il ne connaissait que trois personnages intéressants : Satan, Caïn et Judas, tous trois victimes d'une injuste fatalité et d'un despotisme aveugle. Les petits

humanistes diront pour leur défense qu'ils se jugeaient victimés par leur despote et qu'ils ont voulu se rendre intéressants en le lapidant. On leur accordera les circonstances atténuantes : ils en seront quittes pour une admonestation paternelle, quelques-uns peut-être pour une privation de sortie. Quant au pion,

Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout *leur* mal,

son compte est clair : il ira se faire oublier dans quelque trou, à l'autre bout de la France.

Au professeur on ne dira rien, parce qu'en histoire les opinions sont libres, — sans compter que l'histoire sacrée, c'est de la légende.

On m'a cité une autre déclaration faite par le professeur de philosophie au cours de morale : « Ah ! Messieurs, je ne vous conseille pas de vous livrer au libertinage : tout au contraire, car il n'est pas moral. Mais il faut avouer qu'au point de vue esthétique le libertinage a des charmes. » Tu vois d'ici le beau sujet de conversation pour les élèves de ce monsieur et l'heureux prétexte que leur fournira, dès la prochaine sortie, le *point de vue esthétique*. Quelques-uns d'ailleurs, les premiers de classe, trouveront dès dimanche prochain une occasion toute naturelle pour leurs études pratiques sur la matière en question : ils sont invités par la municipalité à la représentation d'une pièce qu'on dit... légère. La forte tête du cours, j'allais dire le coq de ce fumier, qui pose pour n'admettre en fait de religion que l'existence d'un *principe créateur*, se vante tout haut d'avoir, dans un autre lycée, dû interrompre à son grand regret un roman mouvementé, qu'il avait ébauché avec la petite bonne du proviseur.

Les romans, les journaux à feuilletons corsés, les journaux *pour rire*, toujours interdits, circulent plus que jamais sous l'œil tolérant des maîtres. Il faut bien divertir un peu ceux qui savent et *déniaiser* les autres. Le souci de l'âme n'existe pas. « Qu'est-ce que c'est que ça, l'âme? Où est-elle ? Qui l'a vue? Invention des prêtres, comme la confession. »

Toutes ces misères, je pouvais en rire autrefois, avec plus ou moins de conscience du mal que je faisais ; aujourd'hui

que le bandeau est tombé de mes yeux, elles m'affligent et m'humilient pour mes pauvres camarades.

Prions pour eux, mon ami. Prie pour moi.

Ton frère,

Louis.

P.-S. Je serais curieux de savoir ce que les Jésuites feraient dans un cas pareil à celui que je viens de te raconter. Renseigne-toi.

43. *A mon ami Louis.*

Mon cher Louis,

Je me suis renseigné, suivant ton désir, et voici ce qu'on m'a raconté comme un fait absolument historique.

Il y a quelques années, le P. Surveillant d'une division de grands élèves, à l'école de ***, en soupçonna un d'avoir introduit dans la maison un livre dangereux : il observa de près le suspect et finit par saisir dans son pupitre un de ces imprimés que le règlement interdit sous peine formelle d'exclusion. La faute était flagrante : le coupable fut rendu à sa famille.

Mais il laissait à l'école des amis que son renvoi irrita : ils se le témoignèrent mutuellement, les têtes s'échauffèrent peu à peu et une petite révolte s'organisa. A l'étude, on *piqua une muette*, c'est-à-dire qu'on ne répondit pas à la prière dite par le Surveillant. Quand il entrait ou sortait, un murmure sourd grondait à travers la salle et les pieds frottaient contre le plancher. En récréation, sur son passage, des groupes scandaient à mi-voix les trois syllabes de son nom sur l'air des *Lampions*.

Le Recteur de l'école fut averti : il ordonna au P. Surveillant de lui désigner trois des plus coupables. Ils furent immédiatement renvoyés chez eux. Les restants tinrent bon et continuèrent leurs petites manifestations : trois autres partirent, puis encore trois, et ainsi de suite durant plusieurs jours. La folie gagna presque toute la division. Les journaux s'en émurent et le ministère de l'Instruction publique, alors bienveillant, offrit main-forte au P. Recteur : celui-ci le remercia de ses bonnes intentions, mais se borna à poursuivre le système des éliminations par petits paquets.

Cependant le P. Surveillant, désolé de toutes ces exécutions qu'il se reprochait d'avoir provoquées, conjura son supérieur de le sacrifier au bien commun : « Le bien commun, mon cher Père, répondit le supérieur, c'est le respect de l'autorité : dussé-je vider la maison, vous resterez à votre poste. »

Il en partit plus de trente et le calme se fit. Sur les instances des parents et moyennant amende honorable, la moitié des exclus, les moins coupables, obtinrent plus tard de rentrer à l'école. La leçon fut comprise.

On m'a cité d'autres faits analogues, moins graves, mais prouvant tous que chez les Jésuites l'autorité ne capitule pas devant la révolte. Leurs élèves le savent. Le fait cité remonte à une époque où la population de cette école, fondée depuis peu, était encore assez mêlée et ne provenait pas exclusivement de collèges ecclésiastiques. Ici, on vient de renvoyer pour la même faute, introduction clandestine d'un livre, un élève et ses deux complices : personne n'a bougé.

Quant à une émeute comme celle que tu me décris, elle semble chez nous absolument en dehors du possible. Une classe ou même une division pourront bien, dans un moment d'oubli ou de surexcitation, abuser de la faiblesse d'un maître ou de leur propre supériorité numérique pour se payer, aux dépens de l'ordre, un peu de bon temps, voire même un petit *chahut* ; mais il y a certaines convenances que les plus mauvais élèves ne dépasseront jamais, parce qu'ils gardent toujours un fond de respect pour l'autorité, même quand elle ne sait pas se faire suffisamment respecter.

Les causes ? J'en vois deux, que je t'ai déjà signalées : elles m'ont frappé dès les premiers jours après mon arrivée dans ce collège. C'est, tout d'abord, le caractère essentiellement paternel de l'autorité. Ce caractère n'exclut point la fermeté, ni même parfois la sévérité ; mais, comme le soleil voilé trahit sa présence derrière le nuage que ses rayons pénètrent et blanchissent, ainsi derrière le châtiment nécessaire on sent toujours la bonté, qui n'a en vue que le bien du coupable et, par suite, ne laisse point de place à une rancune sérieuse ou à des projets de vengeance. D'ailleurs, les punitions, en général, ne se voient ici qu'à l'état d'exception.

Il en faut chez les *petits*, pour leur inspirer cette salutaire *crainte du maître* qui est *le commencement de la sagesse*, comme nous le chantons chaque dimanche aux vêpres. Mais à mesure qu'on monte vers les hauteurs où siègent la noblesse de cœur et la raison pure (j'entends la Rhéto et la Philo), la crainte disparaît ou, du moins, change de nature. Elle devient filiale. Chez les *grands*, il n'est plus question de punir : la punition la plus sensible, c'est le mécontentement du maître ou un reproche public.

Au début de cette année, nous avions un condisciple assez intelligent, pas méchant, mais qui, par suite d'une longue habitude de nonchaloir, était toujours en faute et traînait lamentablement à la queue. Le Père ne le punissait jamais : en revanche, il ne perdait pas une occasion de l'humilier devant nous et l'appelait *notre déshonneur*. La pointe finit par entrer. Un beau jour, en sortant de classe, le malheureux dit au professeur en pleurant : « Mon Père, donnez-moi toutes les punitions que vous voudrez ; mais *ne me méprisez pas comme ça* ! — Allons, dit le Père, je vois avec plaisir que le bois n'est pas encore tout à fait sec. Je ne vous mépriserai plus ; mais donnez-moi un peu plus souvent occasion de vous estimer. » De ce jour, l'élève devint bon.

L'autre cause, bien plus profonde et plus générale, qui s'oppose chez les Jésuites aux manifestations de *mauvais esprit* contre les maîtres et contre la règle, c'est le sentiment chrétien, qui voit dans le maître le représentant de Dieu et dans la règle la volonté de Dieu. Du moment qu'on croit en Dieu et qu'on reconnaît en lui, selon la pure doctrine chrétienne, le principe de toute autorité terrestre, l'obéissance devient d'une simplicité extraordinaire :

> Tes père et mère honoreras,
> Afin de vivre longuement.

« Dieu veut que j'obéisse à mes parents ; mes parents délèguent leur autorité à mes maîtres : donc je dois obéissance à mes maîtres. » Ce raisonnnement est à la portée d'un marmot de huitième, comme il garde toute sa force pour le plus grave des philosophes, qu'il soit élève des Jésuites ou de l'Université.

Dans les collèges ecclésiastiques, l'habit même des maîtres

rappelle sans cesse aux élèves ce caractère surnaturel de leur autorité : c'est, je crois, un avantage appréciable sur le frac et la jaquette, qui ne confèrent pas le même prestige. Mais les Jésuites ont encore une supériorité : c'est l'exemple de leur obéissance religieuse.

L'autre soir, quinze ou vingt Pères prenaient leur récréation dans le jardin contigu à notre cour. Par une porte restée ouverte, nous les regardions se promener et deviser très joyeusement, quand un coup de cloche retentit. A l'instant, toutes les bouches se turent et chacun de son côté reprit modestement le chemin de la maison. Mon voisin, qui les suivait curieusement des yeux, s'écria : « C'est épatant : plus un qui dise un mot! — Tiens! reprit un autre; s'ils ne le faisaient pas, ils n'auraient pas le droit de nous le demander. » La conclusion était excessive; mais tu vois le fond du raisonnement.

Un élève, ancien potache comme moi, qui a encore quelquefois des retours du *vieil homme*, me racontait que, mécontent d'un acte de sévérité de son professeur, il avait comploté avec deux autres une protestation publique. Il devait, aussitôt après la prière du commencement, prendre son paquet de livres des deux mains et le jeter bruyamment sur le plancher; les deux complices en feraient autant — et cela serait d'un effet... oh! mais d'un effet! Ce que ça vexerait le petit Père! — « Eh bien, ton effet a-t-il réussi? — Hé non. Au moment de soulever mes livres, je l'ai regardé qui finissait sa prière, et quand je l'ai vu faire son grand signe de croix, gravement et modestement comme toujours, j'ai senti que j'allais commettre une stupidité; je me suis tranquillement assis comme tout le monde et, après la classe, j'ai été lui faire ma confession. — A la bonne heure! Et qu'est-ce qu'il t'a répondu? — Il s'est mis à rire, m'a donné une poignée de main et m'a dit : « Mauvaise tête et bon cœur! Allez, je vous « pardonne. » — Et maintenant? — Maintenant, si l'un de mes voisins voulait recommencer le coup du paquet de livres, je l'étranglerais net. »

Je te cite là deux faits de minime importance. Si tu voulais te rendre compte plus à fond de l'impression irrésistible que produit le spectacle des vertus religieuses de nos maîtres, il

faudrait les suivre durant une de leurs journées. On y arrive à peu près, sans même pénétrer dans le sanctuaire de la communauté, en rapprochant les détails qui paraissent au dehors et qui font deviner le reste.

A quatre heures du matin, la porte de mon dortoir (je couche tout près) s'ouvre doucement; un frère armé d'une lanterne sourde approche à pas de loup, pour ne pas nous réveiller, de l'alcôve où dort le P. Surveillant et lui glisse à travers le rideau un *Benedicamus Domino*. Le Père répond, quelquefois avec un demi-soupir bien naturel : *Deo gratias*. Il se lève, s'habille, se débarbouille, à petit bruit, se met à genoux devant son lit et prie pour les jeunes paresseux qui continuent à ronfler autour de lui. Une heure après, il sonne notre réveil et son labeur commence.

Homme intelligent, il passera des heures et des heures à regarder des plumes trotter sur le papier et des bouches bâiller sur des livres, à réprimer du regard ou du geste un manquement au bon ordre, à donner des permissions de sortir. Homme sérieux, il s'occupera de mille bagatelles de lingerie, d'infirmerie, de cuisine, fera jouer les enfants et jouera avec eux comme s'il y trouvait beaucoup de plaisir, les accompagnera en promenade, au manège, aux bains, n'importe où, et finalement, le soir, les ramènera au dortoir, où il attendra qu'ils soient tous enfournés dans leur dodo pour en faire autant, non sans avoir dit encore ses diverses prières, ayant peut-être dîné sur le pouce et oublié de souper, fatigué, moulu et content d'avoir derrière lui une journée bien remplie et devant lui (ce n'est pas sûr pourtant) une nuit tranquille, qui lui permettra de reprendre au matin son collier de dévouement.

Le professeur, de son côté, s'est levé à la même heure, peut-être plus tôt, parce que, la veille, une occupation imprévue l'aura empêché de corriger ses douze dernières copies. Après son heure d'oraison, il va dire sa messe, que nous avons l'honneur de servir à tour de rôle. Il y met sa demi-heure, comme le veut la règle, et l'on voit, à toute sa manière, que c'est pour lui le pain de la journée. Quand je sors de là, je sens que, moi-même, j'emporte, avec sa bénédiction, un morceau de sa provision.

Dans la matinée, deux heures et demie de classe : je t'ai dit ce qu'il y dépense de soins et d'efforts. Par manière de repos, entre onze heures et midi, il appelle ses élèves un à un pour causer avec eux de tout ce qui les intéresse et compléter son enseignement par quelques bons conseils personnels.

Voilà, je pense, un homme qui a bien gagné son dîner! Je ne saurais te dire si ce dîner ressemble à ceux de Lucullus ou de Sardanapale, car je n'ai pas mes entrées libres à la cuisine et jamais je n'ai entendu un jésuite parler de ce qu'il avait ou n'avait pas mangé. Leur ordinaire ne semble pas les préoccuper beaucoup ; quant à l'extraordinaire, s'ils en ont un, je douterais volontiers qu'il mérite suffisamment ce nom.

Après un peu de récréation en commun, on remonte en chaire pour un temps plus ou moins long, qui va jusqu'à deux heures ou deux heures et demie, dans les cours inférieurs. Dans les cours supérieurs, ce sont les Pères surveillants qui enseignent les matières accessoires, pour rompre la monotonie énervante de leurs fonctions habituelles. Quant aux professeurs de littérature ou de philosophie, on ne les voit guère promener les loisirs qu'ils peuvent avoir ; ils les emploient dans le secret de leur cellule à la préparation de leur cours et à la patiente correction de nos devoirs : « rude besogne », nous avouent-ils quelquefois, et je les en crois sans peine.

Cela, c'est le quotidien. Mais que de tâches supplémentaires viennent s'y greffer dans le courant de l'année ! Compositions, examens, concertations, sabbatines, académies, séances récréatives, pièces et fêtes à la grande salle, que sais-je encore ?

Mais de plus, en dehors de ces travaux scolaires, les Pères n'oublient pas qu'ils sont prêtres et qu'ils appartiennent à un ordre apostolique. Leur zèle des âmes fait encore trouver aux plus occupés, à certains jours, le temps d'aller exercer le ministère sacré en ville ou à la campagne, de s'employer activement aux œuvres de charité, d'écrire pour les simples et pour les savants.

Au collège même, bon nombre d'entre eux prêchent, confessent, dirigent les consciences. Chaque division a ses trois

confesseurs attitrés, auxquels chaque élève est libre d'aller porter, quand il veut, ses ennuis, ses misères et ses difficultés, et tu peux croire qu'à certains jours, étant donné le besoin naturel d'expansion que crée la vie renfermée de pensionnaire, cet emploi de Père spirituel n'est pas une sinécure. Je connais tel directeur qui, en dehors de ses occupations journalières, passe régulièrement deux heures à son *bureau de consolation.*

Que dire encore ? Leur famille, c'est nous; leur avenir, c'est nous; le but de toute leur vie, vie de dévouement et d'abnégation, c'est nous. Les plus aveugles en sont frappés, le jour solennel où ils voient l'un de ces religieux, après avoir parcouru la longue filière des épreuves en usage dans la Compagnie de Jésus, venir au pied de l'autel prononcer les vœux sublimes qui l'enchaînent à tout jamais au service de Dieu et des âmes.

Tout cet ensemble place l'autorité de mes maîtres religieux à une hauteur où des laïcs, même chrétiens, ne sauraient prétendre et qui écrase à plat tes maîtres sans Dieu ni foi. Et comment veux-tu qu'on fasse des émeutes contre de pareils hommes ? Elles sont un non-sens.

Ce qu'il fallait démontrer.

Pardon pour ma longueur. Mais rien ne t'empêche de me couper en quatre — comme je le ferais moi-même pour te faire un plaisir.

Ton ami,

Paul.

44. *De mon ami Louis.*

Mon cher Paul,

Cette fois, la mesure est comble. Écoute, sans autre préambule, pourquoi, en ce moment, le personnel du lycée est dans la consternation et toute notre bonne ville de Z... dans l'indignation. Il y a de quoi, vraiment.

Je t'ai dit, l'autre jour, les raisons du dégoût que m'inspiraient mes condisciples de philosophie. Depuis, ils ont marché. Un premier scandale, à propos d'une expérience de physique en chambre obscure, avait été étouffé; mais les abords de la classe continuaient à sentir mauvais. Hier, tout

à coup, le bruit se répandit qu'un formidable pot aux roses venait d'être découvert au lycée. C'était la vérité.

Depuis plusieurs semaines, chaque nuit, quand tout l'établissement dormait, un misérable pion prenait avec lui deux ou trois philosophes, leur ouvrait une petite porte dont il avait la clef, les menait en ville, tu peux deviner où, et les ramenait au bout de quelques heures par le même chemin. Le lendemain soir, un autre pion renouvelait ce bel exploit nocturne avec une seconde bande. Puis le premier reprenait la suite, et tous les élèves qui le voulaient y passaient; après quoi on recommençait le tour. Quelques rhétoriciens plus avancés obtinrent la même faveur.

On s'était juré le secret. Comment fut-il trahi? Je n'en sais rien. Le fait est que l'affaire cause un énorme scandale. On annonce que le ministre en personne viendra ouvrir une enquête rigoureuse pour établir les responsabilités. Style administratif. Comédie administrative. On sait d'avance comment ça finira : les pions seront déférés au Conseil académique, qui les proclamera coupables d'avoir manqué au devoir professionnel et indignes d'appartenir désormais à l'Université; les jeunes rôdeurs de nuit que leurs familles n'auront pas encore retirés, seront sévèrement admonestés, mais se consoleront avec le joli mot de leur professeur sur les charmes du libertinage *au point de vue esthétique*.

Pour ce qui me regarde, ma mère a déclaré à mon tuteur qu'elle exigeait mon retrait immédiat de cette *porcherie* et que je n'y remettrais jamais les pieds. Le pauvre homme est navré de ce qui arrive. Ton père triomphe et va t'écrire.

Je reste avec ma mère et prendrai des répétitions jusqu'aux examens, qui ne sont plus éloignés. L'an prochain, mon frère, j'ai l'espoir que tu ne rentreras pas seul dans ton collège. A quelque chose malheur sera bon!

Ton dévoué,

LOUIS.

45. *De mon père.*

MON CHER FILS,

Pour l'ordinaire, j'abandonne volontiers à ta mère et à ta sœur le soin de te donner de mes nouvelles : ce sont deux

fidèles secrétaires. Mais aujourd'hui je revendique mes droits de père de famille pour t'envoyer un mot de profonde satisfaction. Cela va te surprendre, car tu me connais par nature assez peu coutumier des compliments. Mais aussi ceux que je t'apporte ne vont à toi qu'en seconde ligne : ils s'adressent d'abord à d'autres.

Louis t'a appris les faits ignominieux qui viennent de jeter le déshonneur sur notre lycée, sur l'éducation qu'on y donne et malheureusement aussi sur plusieurs familles, jusqu'alors sans tache. Ce sont des choses profondément regrettables et je les déplore ; car, malgré tout, j'aimais encore l'Université : elle m'a élevé. Même quand une mère n'a pas été ce qu'elle devait être, on ne l'oublie pas. Dans mon jeune temps, d'ailleurs, il ne se passait rien de semblable. On avait encore le respect de soi et de la morale. On nous faisait encore le catéchisme, et il y avait des prêtres, non pas seulement pour confesser ceux qui en sentaient le besoin, mais dans le professorat et même dans l'administration. En te plaçant au lycée où j'avais fait mes propres études, je ne soupçonnais pas les dangers que tu y courais et j'accusais d'exagération les inquiétudes perpétuelles de ta mère. Si je t'en ai retiré, c'est encore, surtout, parce que tu n'y travaillais pas suffisamment et que tu prenais des façons désagréables : le côté moral m'échappait. Je me suis trompé et j'ai été trompé.

Mais je me rappelle — en français — certain passage poétique que tu dois connaître en latin, où le vieux Lucrèce dit qu'il est doux d'assister de la terre ferme à la détresse des nautoniers surpris par la tempête. C'est ton cas, mon ami. Tu es sorti juste à temps de cette malheureuse galère, où peut-être ta vertu et l'honneur de ta famille auraient sombré, en compagnie de tes anciens camarades. C'est de ce bonheur que je te félicite, comme je m'en félicite pour moi-même.

Est-ce tout? Non. Car si tu n'avais fait que changer de maison sans changer de façons, le profit eût été maigre et ma joie aussi. Ma joie maintenant, mon Paul, — je veux te le dire une fois sans détour, — c'est de voir que tu n'as plus rien de commun avec ces précoces gredins et que, devant leurs parents humiliés, tu me donnes le droit de marcher encore la tête haute. De cela je remercie tes maîtres et je te remercie.

Si tu en trouves l'occasion, dis-le-leur de ma part, en attendant que je puisse le faire moi-même de vive voix.

Et toi, mon fils, sois digne d'eux jusqu'au bout et obéis-leur en tout, comme tu m'obéirais à moi — ou au bon Dieu.

Est-ce que tu n'as rien à me demander pour ta fête, qui est bientôt?

Ton père qui t'embrasse,

Papa Ker.

J'attends ton oncle Barnabé, pour voir comment il déraisonnera encore sur le cas des deux pions. S'il s'avise de prendre leur défense, il peut être assuré que je lui mettrai le nez dans la marmelade. Tant pis pour eux et pour lui!

46. *A mon ami Louis.*

Mon cher frère,

Je ne veux pas perdre le temps à faire des commentaires sur ce que tu m'apprends. C'est profondément triste et odieux. Détournons le regard, élevons nos cœurs et remercions Dieu de nous avoir préservés de l'abîme où sont tombés nos pauvres camarades.

Mais tout en déplorant le mal qui s'est fait, nous avons le droit de nous réjouir de l'heureux changement qui en résultera pour ton avenir. Quel plaisir de nous retrouver sous le même toit, l'an prochain, et de mettre en commun nos travaux, nos joies, nos idées et nos amis!... A ce propos, mon cher Louis, je ne puis m'empêcher de penser que la bonne Providence a préparé les choses d'une façon particulièrement attentive pour toi, en permettant que ta conversion s'accomplît ici même et avant que le scandale éclatât au lycée : sans ces deux circonstances, ton admission aurait probablement souffert quelque difficulté. N'aurait-on pas eu peur d'introduire un loup dans la bergerie? Maintenant je pourrai certifier aux supérieurs que tu es le plus inoffensif des agneaux : j'espère qu'ils accepteront mon témoignage et ma caution et que jamais ta conduite ne m'infligera un démenti. Je compte sur toi comme sur moi-même, ou davantage.

Pendant que ces jolies choses se passaient là-bas, ici nous

étions en pleines fêtes du P. Recteur. Si tu me demandes le nom de son patron, je te dirai qu'il n'est même pas encore canonisé; mais peu importe! Ce n'est pas le patron qu'on fête, c'est le supérieur, à l'époque la plus commode et pendant trois jours, dont un dimanche. Fête joyeuse et très variée, d'où se dégage d'une façon intense l'esprit de famille que les Pères s'appliquent si constamment à développer chez leurs élèves.

C'est du moins ce qui m'a le plus vivement frappé en observant les *anciens*. Une soixantaine avaient, selon la tradition, préludé aux réjouissances par une retraite de trois jours à notre campagne, voulant profiter de l'occasion pour se retremper, sous la direction d'un de leurs anciens maîtres, dans le courage et l'amour du devoir chrétien.

Le samedi soir, ils vinrent en grand nombre applaudir une des plus belles tragédies du P. Longhaye, *Jean de La Valette*. Les grands rôles étaient tenus par quelques jeunes *anciens*, les autres par des élèves. Cette collaboration, d'un effet très heureux pour le naturel de la représentation, entrait aussi dans le caractère général des fêtes. C'étaient les petits frères et les grands frères qui réunissaient leurs talents pour mieux fêter le Père commun. C'est ce que fit délicatement ressortir la réponse du P. Recteur au compliment de la fin.

Dès le matin du dimanche, malgré la sainteté du jour, le collège s'agitait comme une fourmilière. Des oriflammes aux mille couleurs battaient joyeusement au vent à toutes les fenêtres intérieures, tandis qu'au sommet du pavillon central, le long du paratonnerre, les larges plis du drapeau national ondoyaient majestueusement et apprenaient à toute la ville que l'école des Jésuites était en liesse.

A dix heures, une messe rassemblait dans une même pensée de foi les anciens et leurs cadets. Après l'Évangile, le P. Recteur adressa aux ainés quelques mots de bienvenue; puis, au milieu d'un silence ému, il proclama les noms des défunts de l'année. Ils étaient douze, une longue série d'enfants, de jeunes gens, de pères de famille, plusieurs arrachés subitement à une vie pleine d'espérances, un seul notoirement dans des circonstances inquiétantes pour son avenir éternel. « Il faut se tenir prêt : qui d'entre les assis-

tants était sûr de ne pas inscrire son nom sur la prochaine liste ? » Chacun fait ses réflexions intimes ; on prie pour ceux qui nous ont précédés dans l'au-delà et ensuite pour la grande famille des survivants. Aux prières se mêle le chant des vieux cantiques familiers. C'est un plaisir d'entendre, aussitôt que la tribune a lancé le premier vers, les mâles voix des *anciens* reprendre la suite, avec un entrain qui stimule les plus jeunes et produit de la sorte un concert d'une harmonieuse variété, symbole de l'union des âmes.

Au sortir de la chapelle, c'est la grande scène des reconnaissances : « Tiens, c'est toi ? — Tiens, un tel ! D'où sors-tu ? Je te croyais au Tonkin. — J'en reviens. Et toi, que fais-tu ? — Je plante des choux, le seul métier indépendant, et je tâche de bien élever mes quatre gamins, dont voici l'aîné. »

« Ohé, mon capitaine ! Comment vas-tu ? — Pas mal. J'attends la croix pour le 14 juillet. — Toujours veinard, comme au temps où tu nous flibustais les trois décorations ! Il ne restait jamais rien pour les autres. — Parce que certains autres n'en voulaient pas. — C'est une insinuation ? — Pas mal fondée. — Il est vrai que j'ai été un fichu paresseux : je m'en repens, un peu tard. Mais mon fils travaille. »

« Mon Révérend Père, enchanté de vous retrouver jeune et joyeux comme il y a quinze ans. — Vous, êtes-vous triste ? — Dieu merci, je n'ai pas de quoi : une femme charmante, une belle-mère comme on n'en voit plus, des bébés gentils à croquer et la conscience d'être à peu près un honnête chrétien. — Toujours conseiller général ? — Oui, et dans les bonnes eaux. — Bravo, mon ami ! Je vous reconnais. »

Et ainsi de suite. Ils sont là cent cinquante à deux cents, venus de près et de loin, civils et militaires, imberbes et barbus, de tout âge et de toute mine, qui s'interpellent, s'embrassent, se taquinent, se disent des choses sérieuses et plaisantes, se rappellent les vieux souvenirs, sont redevenus collégiens. Il y en a qui veulent revoir la place qu'ils occupaient autrefois en classe ou à l'étude. Tel tient à savoir qui a hérité de son numéro et surtout à dire bonjour au vieux F. Linger-modèle, qui lui restaura jadis sa première culotte. Un autre grimpe aux combles pour faire une visite émue à certain local peu meublé, avec un œil-de-bœuf garni

de solides barreaux, où jadis, à la suite d'une escapade plus corsée, il trouva dans la solitude son chemin de Damas. Tel autre, ancien réglementaire, sollicite avec instance la faveur de sonner aujourd'hui la cloche du dîner. D'autres, nous voyant jouer au ballon, viennent nous apprendre comment on fait des « chandelles » de quinze à vingt mètres de haut. Des groupes se forment autour des Pères connus, où l'on demande des nouvelles des absents et l'on se raconte mille historiettes du temps passé. Nous les entendons répéter souvent la même conclusion : « Ah ! c'était le bon temps ! » Et, ma foi, ils le disent d'un ton si convaincu qu'on est tenté de les croire sur parole.

Mais voilà les clairons et les tambours qui viennent se ranger sur deux lignes, à l'entrée de la salle du banquet. On nous case à nos tables respectives ; quand c'est fait, tambours et clairons résonnent et nous applaudissons le R. P. Recteur qui entre, escorté des gros bonnets de la table d'honneur et suivi de la foule des *anciens*, qui prennent place par ordre de promotions, les plus vieux par le haut bout, les plus jeunes plus près de nous. Alors la cloche sonne ; le P. Ministre, grand organisateur du banquet, dit le *Benedicite*, auquel répondent comme un seul homme plusieurs centaines de voix ; après quoi, le P. Recteur prononce le solennel *Deo gratias* et les langues vont leur train. Non pas les langues seules, car l'homme ne vit pas seulement de paroles, même quand il est en rhétorique, surtout un jour de fête, et le P. Ministre a bien fait les choses.

Et le diapason monte, monte. D'un bout à l'autre de l'immense salle, c'est bientôt le plus joyeux et le plus assourdissant des brouhahas, qu'on aurait pu comparer à l'antique confusion de Babel, si tous ces gens qui parlent à la fois (pardon du calembour !) ne s'entendaient parfaitement.

Un coup de sonnette. Silence de mort. Le président des *anciens* se lève, et, par un chaleureux discours, démontre victorieusement que l'orateur véritable est un grand cœur servi par une belle parole. Les témoignages de reconnaissance et les promesses de fidélité qu'il adresse en notre nom au Père de nos Pères, réveillent sans peine dans nos poitrines un écho qui éclate en applaudissements. Ils redoublent

quand le P. Recteur, à son tour, nous remercie de notre piété filiale, fait l'éloge de nos aînés et nous invite à leur ressembler un jour. Nous affirmons notre solidarité avec eux en vidant à leur santé une coupe de champagne authentique.

Un poète vient chanter en strophes énergiques l'éternel et toujours impuissant combat de Satan contre Dieu et célèbre d'avance la victoire de l'étendard du Sacré-Cœur, qui sera le nôtre.

Puis, c'est la note joyeuse. Un Père et deux *anciens*, artistes émérites, nous disent d'une façon charmante des couplets gracieux ou désopilants. Pour finir, la *tribune* du collège exécute avec entrain et brio un chœur de fête, dont la salle tout entière accompagne le gai refrain. Après quoi, les enfants vont prendre l'air en cour, laissant ces messieurs continuer en liberté leurs joyeux propos, entre le café et la cigarette — deux légumes réservés !

Dans l'intervalle, les gradins de l'amphithéâtre improvisé qui domine notre plus belle cour, se sont garnis de spectateurs et de spectatrices. Nous allons prendre nos couleurs, bérets et rubans, avec nos diverses armes de guerre — et nous voilà à notre poste. Le P. Recteur et les invités viennent s'installer aux places réservées et la grrrande *fête de jeux* commence.

La suite à ce soir. PAUL.

47. *A mon ami Louis.*

MON CHER LOUIS,

Voici la suite de ma précédente et la relation promise d'une fête de jeux complète.

A peine la fanfare a-t-elle attaqué sa *Marche villageoise* qu'on voit s'avancer gravement une ligne de huit aliborons avec leurs cavaliers, précédée de Brocoli, notre Brocoli, qui paraissait fier comme le coursier blanc de l'archange saint Michel et nous faisait au passage les yeux doux, avec de petits sourires de connaissance. Il sentait d'instinct sa supériorité et regardait de haut, lui élève de première division d'un grand collège, ses rustiques confrères, simples bêtes de louage. Il

salua fort bien le P. Recteur d'un léger coup de tête qu'on lui avait appris ; les autres firent comme ils purent.

A la course de vitesse, Brocoli, bien nourri, bien stylé, gagna de plusieurs longueurs. Dans la course à la haie, il nous humilia d'abord ; car, parti bon train, il s'arrêta net devant l'obstacle et ses concurrents suivirent tous ce déplorable exemple. On les ramena : même résultat, malgré les coups de bâton qui tombaient sur leur dos comme la grêle sur un toit de zinc. La troisième fois, neuf d'entre nous, courant à quelques pas devant eux, exécutèrent le saut pour les enhardir : Brocoli passa le premier, deux autres l'imitèrent, les six derniers refusèrent.

La haie enlevée, il y avait un fossé à sauter. Les élèves firent encore l'office d'entraîneurs. Brocoli, après une seconde d'hésitation, sauta convenablement ; les villageois prouvèrent de nouveau qu'ils n'étaient que de vulgaires baudets en descendant bêtement un versant du fossé et en remontant non moins bêtement l'autre. Brouillés avec l'idéal !... Le jeune vainqueur reçut en récompense un collier de fleurs orné d'une sonnette argentine, qu'on lui mit au cou, et un morceau de sucre, qu'il croqua sans se faire prier. Pendant qu'on le reconduisait, grands et petits crièrent : « Vive Brocoli ! » Je crois qu'il en fut flatté.

Après les bêtes, les gymnastes de première division, dans une série d'exercices à la barre fixe, au trapèze, au tremplin, sur la planche d'escrime, déployèrent une vigueur et une souplesse qui émerveillèrent toute l'assistance. Il y avait même un Anglais, vrai ou faux, qui ne put s'empêcher de nous rendre justice en nous adressant un énergique « hourra ! » J'ai gagné le prix de saut en longueur, mais l'ai payé d'une écorchure notable au genou... de mon pantalon : la blessure n'est pas trop humiliante. A l'escrime, j'ai décroché un fleuret d'honneur : quand tu voudras, nous pousserons une botte.

Les *gosses*, en bras de chemise, culotte courte et béret sur l'oreille, vinrent ensuite, munis de baguettes, exécuter des mouvements d'ensemble fort gentils, avec une précision où se reconnaissait la main de leur vieux surveillant barbu, à la voix sonore de commandement. Soudain, au signal convenu,

ils ramassent leurs petits boucliers armoriés et leurs gibecières pleines de balles molles, se rangent en deux bataillons devant leur drapeau respectif et se mitraillent avec entrain, au son d'une marche guerrière. Les projectiles se croisent dans l'air et rebondissent sur la tôle retentissante. Peu de coups portent, tant ils sont habiles à couvrir la seule partie légalement vulnérable de leur être, qui va de la ceinture au menton ! De temps à autre, cependant, on voit un *mort* s'asseoir les bras pendants sur ses talons, devant son bouclier devenu inutile. Mais voilà qu'on entend dans l'un des camps un coup de sifflet, auquel répond dans l'autre un cri d'alarme : « Au drapeau ! » L'ennemi se consulte des yeux, se serre les coudes, puis fonce en avant : « Sus au drapeau ! » Mais les autres se sont aussi serrés autour de la *loque sublime* et la défendent avec désespoir. Les assaillants l'attaquent avec rage. Trois des plus téméraires sont tombés au moment où ils étendaient la main pour saisir la hampe ; trois fois l'ennemi recule. Mais, un instant seulement, les munitions manquent aux défenseurs : les assaillants en profitent et le drapeau est enlevé aux cris répétés de : « Victoire aux bleus ! » Et les bleus, réunissant les deux étendards, viennent, leurs boucliers au poing, défiler fièrement devant le P. Recteur, qui les salue, tandis que, par derrière, les rouges, tête baissée, boucliers renversés, la mort dans l'âme, font cortège à leurs vainqueurs d'un jour, mais, hélas ! d'un jour qui comptera.

La division des externes prend alors possession du terrain. Elle s'est acquis une renommée au *polo*, qui consiste à faire passer, avec des bâtons recourbés, une grosse boule de caoutchouc entre deux poteaux dans le camp adverse. On ne se figure pas, à moins de l'avoir vu de ses yeux, l'acharnement avec lequel cette malheureuse boule est disputée, arrachée, lancée, relancée, amenée quelquefois par un coup heureux à un pas de la ligne fatale, puis, par un autre coup d'adresse, renvoyée à l'extrémité opposée. Cela peut durer longtemps sans se ralentir jamais. La sueur trace des sillons rouges dans la poussière qui noircit les figures ; des mollets nus bleuissent sous des coups qui ne leur étaient pas destinés : la pomme de discorde roule toujours d'un camp à l'autre, jusqu'à ce qu'enfin,

par un manque de vigilance que la vedette coupable payera cher, elle trouve un passage, entre, — et la place est prise. C'est ce qui arriva, après vingt minutes de péripéties palpitantes.

Un jeu analogue fut exécuté ensuite par la seconde division, montée sur ses échasses. Il s'agissait d'attaquer une citadelle, composée de quatre tours et d'un donjon central, que représentaient de grandes quilles. Un camp essayait de les renverser successivement, en poussant dessus une boule, que les échasses de l'autre camp devaient empêcher de passer. Ici encore, la lutte fut vive et assez longue. Pour s'en reposer, les échassiers nous régalèrent de manœuvres savantes, où ils témoignèrent d'une merveilleuse solidité sur leurs jambes de bois : elles semblaient chevillées à leurs jambes naturelles. Tu me demandes s'il y eut des charges de cavalerie ? — Certainement. — A quatre pattes ? — Non, c'est bien plus simple. Pour les exercices de cheval, l'échasse droite devient lance ou carabine, l'échasse gauche fait seule office de monture et prend à volonté le pas, le trot ou le galop. Si le spectacle n'est pas toujours gracieux, il est au moins drôle.

Tout cela fut agréablement coupé par quelques intermèdes plaisants : une chasse au canard avec des planchettes de cinquante centimètres pour semelles ; une course de vitesse avec des bouts de chandelle allumés ; la traditionnelle course au sac ; la brouette à la grenouille et d'autres, qui amusèrent les petits et les grands enfants.

Le dernier acte de la partie comique était réservé aux chars à deux roues de la première division, qui firent leur entrée en longue file indienne. Ces véhicules sont une réminiscence lointaine des chariots de guerre homériques : dans le brancard, deux hommes-chevaux ; debout sur la plate-forme, les rênes d'une main, son arme de l'autre, le guerrier solidement campé sur ses deux jarrets, mais suivant avec souplesse et prévoyance toutes les arabesques que peut tracer son attelage. Il fallait ici fracasser d'un coup de bâton, en passant dessous au grand trot, une marmite pleine d'eau. Le danger est pour le suivant, qui arrive généralement à point pour recevoir la douche, à la grande joie des spectateurs — et même à la sienne, car il fait chaud !

Toutes les marmites vidées, on organise une course frénétique à la bague ; tu sais ce que c'est. Puis, enfin, grand carrousel de nos douze chars, commandé par ton serviteur. Ce fut, sans me vanter, un pur chef-d'œuvre. La modestie me défend de t'en donner les preuves par le menu. Tu sauras seulement qu'il comprenait douze figures : le salut de front, les passes, les cercles, le huit, la croix, l'étoile, le moulin, etc., et, pour finir, une charge à fond de train, s'arrêtant net, comme un boulet de canon dans le sable humide, à deux pas des spectateurs. La peur qu'ils ont eue fait qu'ils nous applaudissent à tout rompre.

Restait le bouquet. Tout au bout de l'arène se dressait une forteresse à deux étages : le premier formé par une terrasse qui dépassait le mur d'enceinte, le second par une haute tour crénelée qui dominait le tout. La place était défendue par des diables noirs aux dents et aux yeux blancs, qui se démenaient comme leurs frères dans un bénitier et poussaient des cris de gens qu'on assassine. Nos soldats commencèrent par enfoncer les portes à coups de hache, et, poussant un seul cri de « Vive la France ! », ils entrèrent, firent une décharge générale, puis se ruèrent en avant à la baïonnette. Les moricauds épouvantés se cantonnèrent sur la terrasse et soutinrent là une lutte prolongée. Pendant ce temps, sans être aperçus d'eux, une douzaine de petits chasseurs se glissent derrière la tour, et faisant la courte échelle, escaladent les créneaux et, soudain, se mettent à canarder d'en haut les assiégés. Se voyant pris entre deux feux, les malheureux jettent leurs armes et demandent grâce. Pendant qu'on leur met les menottes, les douze chasseurs forment sur la tour une pyramide humaine ; le plus agile d'entre eux grimpe jusqu'au sommet et là, debout, au grand effroi des dames, il brandit le drapeau vainqueur, que toutes les bouches saluent d'une acclamation enthousiaste.

Une dernière fois, les quatre divisions s'alignent par rangs de quatre sur un côté du champ de manœuvre, les petits en avant avec leurs boucliers, les moyens avec leurs bâtons et leurs échasses, les grands avec leurs fleurets et leurs chars. Tout ce monde défile au pas devant le P. Recteur, qui salue chaque corps d'armée, au milieu des accents d'une musique

triomphale. Mais la joyeuse surprise des spectateurs se traduisit par une tempête de bravos, quand on vit un groupe de respectables anciens, emportés par l'ancienne fougue de jeunesse, se hisser sur des échasses ou des chars, emboîter le pas derrière leurs cadets, peut-être leurs fils ou leurs neveux, et défiler avec eux devant l'assemblée, dans un bon ordre relatif, trébuchant parfois et semant la route de quelque béret mal affermi sur leur front chauve.

C'était risible, assurément : dis-moi, mon ami, pourquoi j'ai senti une larme me picoter le coin de l'œil, et pourquoi j'ai crié de toutes les forces de mon âme et de mes poumons : « Vivent les anciens ! » Ils nous répondirent : « Vivent les jeunes ! » Et les deux cris se croisèrent quelque temps, dominés tout à coup par un autre, spontané, unanime, qui résumait toute cette fête : « Vivent les Pères ! »

Je suis sûr que plus d'un ancien dut éprouver un serrement de cœur en disant adieu à ce vieux collège, où il s'était retrouvé si jeune et si bien chez lui, pour rentrer dans le tourbillon des affaires et des soucis quotidiens. Moi, je comprends mieux, maintenant, que les Jésuites soient aimés de leurs élèves, longtemps et toujours.

Dieu ! que nous sommes loin de notre ancien lycée !

Demain, grande excursion pour les *jeunes* seuls. Lever très matinal, au son du clairon et du tambour; deux heures en chemin de fer; messe au pèlerinage de...; déjeuner sur l'herbette, dans les ruines du château de...; promenade sous bois, par classes, avec le professeur (chance !); goûter sur les bords de la...; souper au collège, dodo, rêves dorés et, au réveil, chute lamentable dans la préparation prochaine du baccalauréat. *Sic transit gloria mundi.*

Adieu, mon frère. Si je t'ai ennuyé, pardonne-moi; je ne l'ai pas fait exprès.

Ton

PAUL.

PAUL KER[1].

1. Cette correspondance, complétée, paraîtra prochainement en volume.

LA CONDAMNATION DU LIVRE

« L'ÉVANGILE ET L'ÉGLISE »

L'article sur « l'Évangile et l'Église », publié dans les *Études* du 20 janvier,— article qu'une revue amie de M. Loisy appelle « le plus modéré » et « le plus équitable » qui ait paru dans la presse, — était composé et tiré, quand les journaux nous ont apporté le texte de l'ordonnance qui suit :

François-Marie-Benjamin RICHARD, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Santa Maria in via, *Archevêque de Paris.*

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport qui nous a été soumis par la commission que nous avions instituée pour examiner le livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Évangile et l'Église*,

Considérant : 1° qu'il a été publié sans l'*imprimatur* exigé par les lois de l'Église;

2° Qu'il est de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Écritures et de la tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa science infaillible, sur la Rédemption opérée par sa mort, sur sa Résurrection, sur l'Eucharistie, sur l'institution divine du souverain pontificat et de l'épiscopat ;

Nous réprouvons ce livre et nous en interdisons la lecture au clergé et aux fidèles de notre diocèse.

Paris, le 17 janvier 1903.

† François, card. Richard,
Archevêque de Paris.

Par mandement de Son Éminence :

Maurice Clément,
Chanoine honoraire, secrétaire.

Peu après, les *Semaines religieuses* des diocèses de Cambrai, d'Autun, de Perpignan, d'Angers, de Nancy ont publié des communiqués épiscopaux, que nous reproduisons également.

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI

—

Cambrai, le 20 janvier 1903.
En la fête de saint François de Sales.

S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris vient de prononcer la condamnation du livre de M. l'abbé Loisy, *l'Évangile et l'Église*. S. Ém. le cardinal-évêque d'Autun a condamné récemment un ouvrage à tendances similaires.

En vertu de notre charge pastorale, nous condamnons et réprouvons les doctrines exposées dans ces œuvres, et nous prémunissons d'office nos prêtres et nos diocésains contre ces audaces d'exégèse et ces innovations malsaines. Voici un critérium qui ne trompe pas et qui devrait suffire à tout catholique sincère : par là même qu'elle est opposée à l'esprit et aux règles de l'Église, toute tendance est funeste et condamnable.

Au lieu d'élever l'homme à la hauteur mystérieuse des Livres sacrés, certains auteurs font descendre ces livres au niveau de la raison et de la nature humaine. De quel droit ? Et par quelle délégation ?

Diminution progressive des vérités, affaiblissement du sens catholique, suprématie du sens privé, déviation de la vraie piété, infiltrations quotidiennes d'idées presque subversives de l'ordre surnaturel, essais de conciliation outrée, abaissement graduel des vues de foi, interprétations fantaisistes des saintes Ecritures, déférence trop indulgente pour des livres écrits par des adversaires notoires, ignorance ou mépris du magistère infaillible de l'Église et de son Chef suprême, tels sont les résultats déplorables de certaines méthodes nouvelles et antitraditionnelles ; voilà l'air ambiant devenu très mauvais pour beaucoup de chrétiens de notre temps.

La foi est un bien qu'il faut à tout prix et toujours mettre à couvert. Dès qu'il s'agit d'elle, directement ou indirectement, nul égard, nulle considération personnelle n'ont le droit d'arrêter : *non possumus non loqui*, nous ne pouvons pas ne pas parler.

Nous renouvelons ici les enseignements donnés dans notre lettre pastorale datée du 11 janvier dernier, et si MM. les curés le jugent utile, ils pourront la communiquer à leurs fidèles avec les présentes observations et remontrances.

† Marie-Alphonse,
Archevêque de Cambrai.

Adolphe-Louis-Albert PERRAUD, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Après avoir pris nous-même connaissance du livre de M. l'abbé Alfred Loisy, intitulé *l'Évangile et l'Église* ;

Le saint nom de Dieu invoqué et notre conseil épiscopal entendu ;

Adhérons à la censure portée par S. Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris, le 17 janvier, contre cet ouvrage ;

Nous déclarons qu'il est « de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique » et nous en interdisons la lecture au clergé et aux fidèles de notre diocèse.

Autun, le 28 janvier 1903.

† Adolphe-Louis-Albert, cardinal Perraud,
Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon.

Nous portons à la connaissance des prêtres et laïques de notre diocèse, qui ont été si émus et certains si troublés par les doctrines de M. l'abbé Loisy sur les questions bibliques, la condamnation que S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris vient de prononcer contre le livre où sont exposées ces doctrines, nous nous associons à cette condamnation. Nous réprouvons énergiquement ce livre et les doctrines qu'il renferme, et nous en interdisons la lecture aux prêtres et aux fidèles de notre diocèse.

Nous saisissons cette occasion pour recommander de nouveau à nos prêtres, particulièrement à ceux qui ont charge de la formation des clercs, à quelque degré que ce soit, de se tenir en garde contre les audaces de certaines écoles d'exégèse et de critique qui ne vont à rien moins qu'à ébranler les bases mêmes de la foi. Qu'ils ferment l'oreille à tous ces prêcheurs de nouveautés, et qu'ils prennent garde, selon la recommandation de saint Paul, de ne point s'écarter de la vérité pour ne point devenir la proie de l'erreur.

Le Souverain Pontife, qui est l'oracle infaillible de la vérité révélée, est le seul maître que nous devions écouter. Il vient d'instituer à Rome une commission biblique chargée d'étudier les questions d'exégèse soulevées dans ces derniers temps.

Attendons que le Pape ait parlé; sa parole ne sera que l'écho de celle de Dieu; la vérité nous viendra par elle.

† Jules,
Évêque de Perpignan.

Nous, Joseph RUMEAU, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège apostolique, évêque d'Angers.

Ayant pris connaissance de l'ordonnance de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris, qui condamne l'ouvrage de M. l'abbé Loisy intitulé *l'Évangile et l'Église*;

Nous le réprouvons à notre tour pour les mêmes motifs et en interdisons pareillement la lecture au clergé et aux fidèles de notre diocèse.

Donné à Angers, le 6 février 1903.

† Joseph,
Évêque d'Angers.

Après avoir pris nous-même connaissance du livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Évangile et l'Église*, nous adhérons aux condamnations

portées contre ce livre par S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris, par S. Ém. le cardinal-évêque d'Autun, et par Mgr l'archevêque de Cambrai.

Dans notre lettre pastorale du prochain carême qui sera publiée la semaine prochaine, en traitant de l'immutabilité et du progrès de la foi, nous réfutons sur ces points de doctrine une erreur fondamentale de M. l'abbé Loisy et du groupe dont il est un des chefs. Nous démontrons que le progrès de la foi admis par lui est la transformation absolue et la destruction de la foi. Nous signalons quelques-unes des vérités essentielles du christianisme combattues par M. Loisy. Nous démontrons que cet ouvrage d'un des chefs si vantés des novateurs de la *Critique contemporaine* manque de méthode et de valeur scientifiques, que ses prétendues démonstrations reposent non pas sur des preuves, mais sur des conjectures, des doutes, des hypothèses et des contradictions.

Nancy, le 2 février 1903.

✠ Charles-François,
Évêque de Nancy.

Mgr Le Camus, évêque de La Rochelle, est entré dans la même action, bien que par une voie un peu différente, en adressant aux directeurs de son séminaire une lettre où il les met spécialement en garde contre les écarts d'exégèse de *l'Évangile et l'Église*[1].

Dernier document, que nous enregistrons avec plus de plaisir que les précédents. Nous lisons dans la partie officielle de *la Semaine religieuse* de Paris, du 7 février 1903 :

A la suite de l'ordonnance du cardinal-archevêque de Paris, défendant aux fidèles et au clergé du diocèse la lecture du livre de M. l'abbé Loisy, intitulé *l'Évangile et l'Église*, l'auteur a écrit à Son Eminence une lettre dans laquelle il déclare avoir arrêté la deuxième édition de cet ouvrage qui était sur le point de paraître, s'inclinant devant le jugement rendu et réprouvant toutes les erreurs qu'on a pu déduire de son livre.

Son Eminence, heureuse de cette démarche de M. l'abbé Loisy, lui en a témoigné toute sa satisfaction.

La soumission de M. Loisy fait grand honneur au prêtre et

1. *Vraie et fausse exégèse*, Lettre aux directeurs de mon séminaire à propos du livre de M. Loisy, *l'Évangile et l'Église*. Paris, H. Oudin, 1903. In-8, 40 pages.

ne diminuera pas l'autorité du savant. Après en avoir lu la nouvelle avec une profonde joie, notre premier mouvement a été de supprimer le commentaire de la censure que nous avions entrepris et déjà mené proche de son terme. Puis, nous avons réfléchi que, si la soumission édifiante de l'auteur pouvait rendre son volume inoffensif pour l'avenir, elle ne suffisait peut-être pas à détruire le mal qu'il avait déjà fait, à dissiper le trouble porté dans les esprits par des théories spécieuses. En conclusion, il nous a paru nécessaire d'indiquer brièvement, et sans intention de polémique, les raisons qui justifient pleinement l'intervention du cardinal Richard et des évêques adhérant à son ordonnance.

I

Un mot, d'abord, sur cette intervention elle-même, puisqu'elle a été critiquée. Sans doute, elle apparaît un peu comme une pratique des vieux âges, au milieu d'un monde sceptique et léger, qui se fait un jeu ou un spectacle de la discussion sans frein sur tout sujet, pour sacré qu'il soit. Et cependant il n'y a là que l'exercice d'un droit, l'accomplissement d'un devoir incontestable au point de vue catholique.

Que les évêques ont non seulement le droit, mais le devoir de contrôler et, au besoin, de réprimer par tous les moyens spirituels en leur pouvoir, les publications intéressant la foi ou les mœurs, dans l'étendue de leurs diocèses, la bulle qui récemment modifiait quelques règles de l'*Index*[1], l'a rappelé comme un des principes qui ne changent pas et ne sauraient être changés, dans la discipline de l'Église. C'est là, en effet, une des conséquences qu'implique forcément leur charge de premiers pasteurs des âmes. Les évêques ne seraient plus pasteurs, mais, suivant les expressions énergiques des Pères, complices du meurtre des âmes, s'ils laissaient aux livres funestes ou dangereux pour la foi, liberté de se produire et de se répandre parmi les fidèles, avec le prestige d'un nom connu, vanté, surtout s'il appartient à un prêtre. La considération du talent, du renom scientifique, des

1. Constitution *Officiorum ac munerum*, du 24 janvier 1897.

services rendus; la crainte de soumettre l'obéissance et l'humilité d'un auteur à une épreuve trop forte, peuvent arrêter quelque temps le bras de l'autorité et lui faire prolonger la tolérance jusqu'aux limites extrêmes. Viendra pourtant un moment où les ménagements envers un seul compromettraient sérieusement les intérêts spirituels du grand nombre et où la longanimité deviendrait une faiblesse coupable.

Ceux qui ont suivi les publications antérieures de l'auteur de *l'Évangile et l'Église*, surtout depuis trois ou quatre ans, et qui savent quelles protestations elles ont déjà soulevées parmi les catholiques, ne pourront pas dire que l'autorité ecclésiastique l'ait frappé trop vite, *ab irato*, sans lui laisser le temps d'exposer pleinement ses idées. D'ailleurs, le coup plus grave d'aujourd'hui avait été précédé, dès 1900, d'une sorte d'avertissement préalable, par l'interdiction, signifiée à la *Revue du Clergé français*, de continuer les articles de « Firmin ». Il est malheureux que M. Loisy n'ait pas mieux profité de cet avis adressé à son plus intime ami. *L'Évangile et l'Église* reproduit les idées de « Firmin » concernant l'Écriture et la révélation, et y ajoute nombre d'autres opinions non moins choquantes pour le sentiment catholique.

En voici seulement quelques exemples, recueillis dans l'ordre suggéré par la censure archiépiscopale.

Avec grande raison, *l'autorité des Écritures et de la tradition* est placée en premier lieu « des dogmes fondamentaux » sur lesquels le livre condamné est « de nature à troubler gravement la foi des fidèles ». Comme le laisse entendre aussi Monseigneur de La Rochelle, dès le titre de son opuscule, l'origine première de la plupart des erreurs théologiques de ce livre est dans les principes qu'il admet ou suppose et la méthode qu'il suit pour l'interprétation des saintes Écritures.

L'auteur prévient qu'il ne fera pas de théologie, qu'il étudiera l'Évangile et l'Église seulement en historien. Ce qui, dans le christianisme, vient du Christ et ce qui vient de ses disciples, comment est née l'Église et sa hiérarchie, comment se sont formés les dogmes, d'où viennent les sacrements : ces questions et bien d'autres, qui sont agitées dans

ces pages, ne seraient donc pas de la théologie? Ou serait-il permis à un historien catholique de les traiter sans se préoccuper des solutions que leur donne la théologie? Intolérable prétention.

Mais on sait ce que veut dire « exégèse historique », « critique historique », dans certain jargon savant : c'est l'exégèse, la critique rationaliste. Par le fait, sans le vouloir, nous le croyons sincèrement, M. Loisy interprète les Évangiles trop souvent en rationaliste, c'est-à-dire comme il ferait des documents purement humains et sans se tenir pour lié par le sentiment de l'Église, interprète infaillible de l'Écriture. Nous ne prétendons pas que, dans une discussion avec un rationaliste tel que Harnack, il dût invoquer les Évangiles comme des écrits inspirés, ou en appeler à l'autorité de l'Église sur une leçon ou une interprétation controversée. Libre à lui d'employer tous les moyens de discussion admis par l'adversaire, mais à l'exclusion de ceux qui seraient la négation d'un principe catholique : nulle exigence de controverse ne saurait autoriser des hypothèses incompatibles avec l'inspiration et l'intégrité substantielle des textes canoniques ou avec une tradition exégétique constante et unanime de l'Église, en matière de foi et de mœurs. Il est trop évident que cette limite nécessaire a été souvent franchie dans *l'Évangile et l'Église*.

Dès l'introduction, on nous montre une sorte de suspicion générale planant sur les témoignages évangéliques, même relativement à l'essence des doctrines et de la mission du Christ. On laisse entendre que ses discours et ses actes ont pu prendre sous la plume des évangélistes un caractère et une signification qu'il n'avait point eu intention de leur donner. Voici la première formule, encore vague, de cette thèse, qui se précisera plus loin.

Le départ, il faut bien l'avouer, est souvent difficile à faire entre la religion personnelle de Jésus et la façon dont ses disciples l'ont comprise, entre la pensée du Maître et les interprétations de la tradition apostolique. Si le Christ avait rédigé lui-même un exposé de sa doctrine et un résumé de sa prédication, un traité méthodique de son œuvre, de son rôle, de ses espérances, l'historien soumettrait cet écrit à l'examen le plus attentif et déterminerait, d'après un témoignage indiscutable, l'essence de l'Évangile. Mais jamais un tel écrit n'a existé,

et rien ne peut suppléer à son absence. Il ne reste dans les Évangiles qu'un écho, nécessairement affaibli et un peu mêlé, de la parole de Jésus; il reste l'impression générale qu'il a produite sur ses auditeurs bien disposés, ainsi que les plus frappantes de ses sentences, selon qu'on les a comprises et interprétées; il reste enfin le mouvement dont il a été l'initiateur [1].

S'il en est ainsi, l'Évangile sera-t-il encore la source pure que l'Église croit posséder, et où elle a toujours cherché avec confiance le souvenir des leçons de son divin fondateur?

Au cours du volume, M. Loisy s'efforce de justifier cette théorie, en montrant que des enseignements importants, que les évangélistes attribuent au Sauveur, ne lui appartiennent pas en réalité : ce seraient les idées, les interprétations des premiers disciples du Christ, qui auraient été comme projetées par réflexion parmi ses paroles authentiques.

On en a déjà donné ici un exemple instructif [2] : nos lecteurs savent par quels rapprochements « problématiques », pour ne pas dire tout arbitraires, M. Loisy transforme en « un produit de la tradition chrétienne primitive » un discours de Jésus contenant une remarquable affirmation de sa divinité, affirmation d'autant plus précieuse qu'elle est rapportée par Matthieu et Luc, et forme ainsi un des rares témoignages de ce genre qu'on trouve chez les Synoptiques.

De même, pour enlever à M. Harnack une parole du Sauveur, d'où il tire indûment la conclusion que Jésus ne prêchait qu'un royaume purement intérieur, M. Loisy conjecture que cette parole a été inventée par saint Luc, et cherche à le persuader par une série d'arguments auxquels on ferait de l'honneur en les qualifiant très faibles. Citons ce spécimen d'exégèse « historique » :

« La venue du royaume de Dieu n'est pas matière d'observation. L'on ne dira pas : Il est ici, ou : Il est là. Car le royaume de Dieu est en vous. » (Luc., XVII, 20-21.) Cette déclaration ne se lit que dans Luc et fait partie d'un préambule que l'auteur a rédigé pour un discours eschatologique (Luc., XVII, 22-37) dont la substance a été retenue par Matthieu (XXIV, 23-27, 37-39, 17-18, 40-41, 28). Il y a beaucoup de chances pour que ce discours seul appartienne à la source commune

1. P. XX-XXI.
2. *Études* du 20 janvier 1903, p. 163 *sqq.*

des deux Évangiles, et que la parole citée vienne de Luc ou de sa tradition particulière. L'ensemble de cette introduction est dans le style de l'évangéliste, qui crée volontiers la mise en scène des discours qu'il reproduit; et l'idée du royaume présent ne s'accorde pas bien avec le discours même, qui concerne l'avènement du Fils de l'homme, à moins que l'assertion : « Le royaume de Dieu est en vous », ne doive s'entendre comme une prophétie qui signifierait : « Le royaume de Dieu est tout près de se manifester parmi vous. » Le travail rédactionnel s'accuse en ce que l'on dit du royaume : « Il est ici, ou là », ce qui ne convient qu'au Messie, et s'applique en effet à lui deux versets plus loin. Si la parole a été réellement prononcée par Jésus et adressée aux pharisiens, comme le dit l'évangéliste, elle ne peut pas signifier que le royaume de Dieu soit en eux, c'est-à-dire dans leurs âmes; car ces pharisiens ne croient pas à l'Évangile, etc. [1].

Quelle dépense de subtilités pour obscurcir une parole très claire et rendre vraisemblable que l'auteur inspiré est, au moins inconsciemment, un faussaire!

On peut être tenté de penser que l'auteur s'est laissé entraîner à sacrifier l'Écriture, par le désir louable de revendiquer les droits de la tradition, niés par les protestants. C'est pour cela qu'il dirait, bien qu'avec une certaine exagération, qu' « on ne connaît le Christ que par la tradition, à travers la tradition, dans la tradition chrétienne primitive [2] ». Même dans l'intérêt de l'apologétique, il ne faudrait pas diminuer le juste rôle de l'Écriture au profit de la tradition; mais, en réalité, la tradition n'a pas moins que l'Écriture à se plaindre des hypothèses avancées dans *l'Évangile et l'Église*. La tradition, c'est-à-dire l'enseignement constant de l'Église infaillible, n'a jamais été et ne saurait être en contradiction avec le vrai sens de l'Écriture : telle est la doctrine catholique; on ne la trouvera guère respectée dans les lignes suivantes, d'ailleurs assez étranges encore à d'autres points de vue :

L'œuvre de l'exégèse traditionnelle, d'où l'on dirait que le dogme sort par une lente et continuelle élaboration, semble en contradiction permanente avec les principes d'une interprétation purement rationnelle et historique. Il est toujours sous-entendu que les anciens textes

1. P. 19-21. — 2. P. XXI.

bibliques, et aussi les témoins de la tradition, doivent contenir la vérité du temps présent; et on l'y trouve parce qu'on l'y met[1]...

L'auteur critique les preuves par l'Écriture ancienne qu'on trouve dans le Nouveau Testament; puis il continue :

Pour ce qui est de la tradition, il suffit de rappeler comment les Pères et les théologiens prouvent la trinité des personnes divines par la parole de la Genèse : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance », et par les trois anges qui ont fait visite à Abraham; comment les deux épées que Pierre est censé emporter à Gethsémani démontraient, selon Boniface VIII et les docteurs du moyen âge, le double pouvoir, spirituel et temporel, des papes. On sait, d'autre part, comment des textes parfaitement clairs, tels que les plaintes de Job et des psalmistes sur l'anéantissement de l'homme par la mort, les assertions du Sauveur et des apôtres sur la fin prochaine du monde, la parole du Christ johannique : « Le Père est plus grand que moi », ne sont pas censés établir ce qu'ils signifient naturellement[2].

Sans parler de l'insinuation grave contenue dans la dernière phrase et tendant à attribuer des erreurs doctrinales aux auteurs inspirés, tout ce passage ne provoque-t-il pas — contre le gré de l'auteur, bien entendu — les lecteurs peu instruits en théologie au mépris de l'enseignement de l'Église, en les induisant à penser que « la tradition », « les Pères et les théologiens », c'est-à-dire en somme l'Église enseignante, n'a pas de meilleures raisons à l'appui de ses dogmes que celles qu'on rappelle ici sur un ton de plaisanterie ?

Un autre passage visant les « théologiens » a une portée moins grave, mais pèche cependant aussi contre l'équitable vérité et n'est pas peu déplacé dans son ironie :

Peut-être a-t-on vu déjà des théologiens qui savaient être historiens, c'est-à-dire prendre les faits tels qu'ils résultent des témoignages sainement compris, sans introduire leurs propres pensées dans les textes qu'ils interrogeaient, et en se rendant compte de la transposition que l'on fait nécessairement subir aux idées antiques lorsqu'on les adapte à la mentalité moderne. Mais il faut bien avouer qu'on en a toujours vu et que l'on en voit encore un bien plus grand nombre qui, pourvus d'un système général que la tradition leur a fourni ou qu'ils ont eux-mêmes élaboré sous l'influence de la tradition, tout en croyant parfois

1. P. 168. — 2. P. 168-169.

s'y soustraire, plient inconsciemment, ou même consciemment, les textes et les faits au gré de leurs doctrines.

Les « théologiens » sont bien heureux que M. Loisy veuille bien ajouter « que les adversaires des théologiens peuvent apporter aussi, et qu'ils ont apporté souvent, en ces matières d'histoire religieuse, des partis pris antécédents à l'examen des choses », etc.

II

Rien de plus pénible à lire que les pages consacrées, dans *l'Évangile et l'Église*, à la personne et à l'œuvre du Christ. C'est un effort constant à faire, pour chercher aux expressions de l'auteur un sens qui n'emporte pas la négation, qu'on ne saurait lui supposer, de la base même du christianisme. Et, si disposé qu'on soit à lui passer une quantité de formules rationalistes, en les excusant par le désir de battre l'adversaire avec ses propres armes, souvent il faut désespérer d'y trouver une pensée acceptable.

Ainsi en est-il, par exemple, du passage où l'on essaye une explication « historique » et « psychologique » de la formation de « la conscience messianique dans l'âme de Jésus[1] ». Le Sauveur, Fils de Dieu incarné, ne savait point d'abord, paraît-il, pourquoi il était venu dans ce monde : du moins, M. Loisy croit devoir commencer par supposer qu'il ne le savait pas, et tâche à montrer comment la « conscience » de sa mission a pu naître en lui. Ce qu'en dit l'Évangile, par exemple, lorsqu'il montre l'Enfant-Dieu, à douze ans, parlant déjà de ce qu'il a à faire pour son Père (Luc., II, 49), ne semble pas compter pour l'historien. Tout au plus s'il rappelle que « la tradition la plus ancienne paraît avoir expliqué ou figuré (l'origine de la conscience messianique dans l'âme de Jésus) au moyen d'une révélation qui se serait produite à l'occasion du baptême dans le Jourdain[2] ». Mais « il peut y avoir là un effet de perspective », c'est-à-dire encore, sans doute, une pieuse fiction de la tradition. Finalement, voici ce que « le critique peut conjecturer » : « L'âme de Jésus s'étant élevée

1. P. 55 *sqq.* — 2. P. 55.

par la prière, la confiance et l'amour au plus haut degré d'union avec Dieu, l'idée de la vocation messianique a couronné comme naturellement ce travail intérieur. »

Que sert de réfuter Harnack, si on ne sait le faire qu'en déguisant ainsi la personnalité divine du Sauveur?

Mais M. Loisy va la diminuer encore davantage. C'est le même langage étrange, déconcertant, au sujet du titre de « Fils de Dieu » :

En tant que le titre de Fils de Dieu appartient exclusivement au Sauveur, il équivaut à celui de Messie, et il se fonde sur la qualité de Messie ; il appartient à Jésus, non à raison de ses dispositions intimes et de ses expériences religieuses (*comme l'affirme Harnack*), mais à raison de sa fonction providentielle et comme à l'unique agent du royaume céleste. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que les textes ne permettent pas d'analyser psychologiquement la notion du Fils de Dieu. Jésus se dit Fils unique de Dieu dans la mesure où il s'avoue Messie. L'historien en conclura, hypothétiquement, qu'il se croyait Fils de Dieu depuis qu'il se croyait Messie [1]...

Que fait M. Loisy des textes où Jésus lui-même affirme qu'il est le Fils de Dieu par droit de naissance éternelle ? Ne dirait-on pas qu'il a renoncé à en faire état? Je n'ose supposer qu'il les tient pour non avenus, malgré ce qui suit :

Il n'est pas question d'une doctrine à professer touchant sa personne et son rôle. Jésus, qui n'a énoncé aucune formule dogmatique sur le royaume, n'en a pas énoncé non plus sur lui-même [2].

Encore une fois, que fait M. Loisy de tant de textes qui contredisent cette assertion, en particulier de l'Evangile de saint Jean ? Il est impossible, à le lire, de savoir si le dogme du Verbe incarné et même celui de la Trinité sont une révélation divine, ou un « artifice d'interprétation » ayant pour but d'adapter l'idée messianique aux habitudes de la pensée grecque.

C'est ainsi que progressivement, mais de très bonne heure, par l'effort spontané de la foi pour se définir elle-même, par les exigences naturelles de la propagande, l'interprétation grecque du messianisme chrétien se fit jour, et que le Christ, Fils de Dieu et Fils de l'homme,

1. P. 56-57. — 2. P. 59.

Sauveur prédestiné, devint le Verbe fait chair, le révélateur de Dieu à l'humanité...

La divinité du Christ, l'incarnation du Verbe fut la seule manière convenable de traduire à l'intelligence grecque l'idée du Messie. Dieu ne cesse pas d'être un, et Jésus reste Christ; mais Dieu est triple sans se multiplier; Jésus est Dieu sans cesser d'être homme, le Verbe devient homme sans se dédoubler. Chaque progrès du dogme accentue l'introduction de la philosophie grecque dans le christianisme, et un compromis entre cette philosophie et la tradition chrétienne...

On peut soutenir, au point de vue de l'histoire, que la Trinité, l'Incarnation sont des dogmes grecs, puisqu'ils sont inconnus au judaïsme et au judéo-christianisme[1]...

Comment apprécier maintenant l'idée que donne *l'Évangile et l'Église* de l'œuvre du Sauveur? Voici, d'abord, ce qui concerne sa prédication :

Il est parfaitement vrai que l'Évangile ne contient aucun enseignement théorique[2].

Quant à la révolution morale que le Christ aurait voulu opérer dans le monde, on ne doit pas se lasser de répéter que Jésus ne l'a pas conçue en dehors du royaume prêt à venir, et qu'il ne l'a point présentée comme une œuvre de lent progrès... Le message de Jésus se renferme dans l'annonce du royaume prochain et l'exhortation à la pénitence pour avoir part au royaume[3].

Par ce royaume, il ne faut pas entendre l'Église ou un état du monde réformé par l'Évangile.

La vérité historique est que la pensée d'un état social régulièrement constitué selon les principes évangéliques n'existe pas en dehors de la perspective du prochain royaume des cieux, où il n'y aura plus ni pauvres ni riches, où il ne saurait être question de propriété privée ni de propriété collective, et où la félicité divine est le bien commun de tous[4].

C'est en vue de cette proximité du « royaume » que Jésus, d'après M. Loisy, prêche le renoncement à toutes choses, défend ou du moins déconseille le travail[5].

Aussi l'Évangile était inapplicable.

Qu'un tel programme n'ait pu être imposé en toute rigueur à tous, même pendant le ministère de Jésus, et qu'on y ait dérogé plus encore

1. P. 139-141. — 2. P. 65. — 3. P. 36. — 4. P. 29. — 5. P. 24-25.

après lui, nul ne peut s'en étonner; mais ce n'est pas raison pour introduire dans la pensée du Maître les tempéraments que la force des choses et les conditions réelles de l'existence ont obligé de mettre à son application [1].

L'historien doit résister à la tentation de moderniser l'idée du royaume. Si le théologien croit devoir l'interpréter, pour l'adapter aux conditions du temps présent, nul ne lui en contestera le droit, pourvu qu'il ne confonde pas son commentaire avec le sens primitif des textes évangéliques. Et ce qui est vrai pour la notion du royaume, est vrai pour l'appréciation des rapports de l'Évangile avec les différents aspects de la vie humaine. Rien de plus facile à déterminer historiquement que l'attitude de Jésus à l'égard du monde, des biens terrestres, du droit humain, de la civilisation. La perspective du royaume prochain devait lui inspirer vis-à-vis de toutes ces choses une espèce de dédain, et les textes ne laissent pas le moindre doute sur ses sentiments [2].

Ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ n'aurait été qu'une sorte de Bouddha prêchant à l'humanité l'anéantissement de soi-même, en attendant la fin prochaine du monde. On est stupéfait de l'assurance avec laquelle l'auteur affirme que tel est, sans nul doute, le vrai sens de l'Évangile.

III

Après avoir donné pour objet exclusif à la prédication du Christ « l'annonce du royaume prochain », c'est-à-dire une erreur capitale, comment pourrait-on comprendre et exposer sainement la signification de ses souffrances et de sa mort sur la croix?

L'idée que le mal et le péché réclamant un châtiment, il y a dans la souffrance du juste une expiation qui purifie... est une conception symbolique où il ne faut pas trop se presser de voir l'expression d'une vérité absolue, indestructible, sous cette forme particulière, dans la conscience des hommes. Cette conception... est dans le second Isaïe; il n'est pas autrement prouvé qu'elle appartienne à l'enseignement de Jésus et à la foi de la première communauté. Le passage de Marc où on lit que le Christ est venu « donner sa vie en rançon pour beaucoup », a toute chance d'avoir été influencé par la théologie de Paul [3].

D'après M. Loisy, c'est en effet saint Paul qui, « décou-

1. P. 26. — 2. P. 22. — 3. P. 71-72.

vrant » à la mort du Christ une efficacité insoupçonnée jusque-là, serait devenu le premier auteur du dogme catholique, concernant le sacrifice de la croix et la rédemption qu'il a opérée. Cependant les textes de saint Jean (Évangile, I, 12; III, 14; 1re Épître, I, 7; II, 2), de saint Pierre (1re Épître, I, 18), de saint Matthieu lui-même (XXVI, 28), qui ne sont pas moins formels que ceux de Paul, et qu'il serait difficile d'éliminer par le procédé commode appliqué à saint Marc, prouvent bien que l'Apôtre des Gentils n'a rien innové dans ce grand enseignement.

La *résurrection* de Jésus-Christ, le miracle le mieux attesté du christianisme, la grande preuve de la prédication apostolique, n'a pas trouvé grâce devant la critique « historique » de M. Loisy. Rééditant un sophisme de « Firmin [1] », à savoir qu'un « fait surnaturel » ne peut être établi par une « preuve naturelle », il conclut que ni le retour du Sauveur à la vie, ni ses apparitions ne s'imposent « avec une entière certitude » à l'adhésion de « l'historien [2] ».

Après tout ce qui précède, on ne peut plus s'étonner de rien; ce n'est pas néanmoins sans une profonde tristesse qu'on voit un prêtre s'efforcer de démolir la vérité des récits évangéliques relatifs à l'institution de la *sainte eucharistie*. C'est encore la « théologie de Paul » qui aurait « influencé » ces récits [3].

Jésus n'a pas plus réglé d'avance le culte chrétien qu'il n'a réglé formellement la constitution et les dogmes de l'Église. C'est que, dans l'Évangile, le christianisme n'était pas encore une religion existant par elle-même... L'Évangile, comme tel, n'était qu'un mouvement religieux, qui se produisait au sein du judaïsme, pour en réaliser parfaitement les principes et les espérances. Ce serait donc chose inconcevable que Jésus, avant sa dernière heure, eût formulé des prescriptions rituelles. Il n'a pu y songer qu'à ce moment suprême, lorsque l'accomplissement immédiat du règne messianique apparut comme impossible en Israël, et qu'un autre accomplissement, mystérieux dans sa perspective, obtenu

1. *Revue du Clergé français*, 25 mars 1900, p. 126 *sqq*.
2. *L'Évangile et l'Église*, p. 74-75.
3. P. 72-73.

par la mort du Messie, resta la dernière chance du royaume de Dieu sur la terre. La cène eucharistique se montre alors comme le symbole du royaume que doit amener le sacrifice de Jésus. Encore est-il que l'eucharistie, au jour de sa célébration première, signifie plutôt l'abrogation du culte ancien et l'avènement prochain du royaume, que l'institution d'un nouveau culte, le regard de Jésus n'embrassant pas directement l'idée d'une religion nouvelle, d'une Église à fonder, mais toujours l'idée du royaume des cieux à réaliser[1].

M. Loisy ne se lasse pas de répéter que le Christ n'a directement rien prévu, rien institué, rien organisé de ce qui constitue proprement *l'Église* : ni sa forme de société visible, ni sa hiérarchie, ni son dogme, ni son culte ou ses sacrements. Il veut bien admettre, cependant, qu'il y avait dans l'Évangile « des linéaments » de l'ensemble et que le développement ultérieur fut légitime. Il serait fastidieux de le suivre encore dans l'exposé de ces idées. Le tout est dominé par ce système particulier d'évolution qui a déjà été apprécié ici[2]. Cela revient à dire que l'Église s'est donné des chefs, un culte, et même des dogmes, parce qu'elle « en avait besoin » pour vivre, pour se faire accepter par le monde gréco-romain et par l'humanité. M. Loisy ne peut ignorer cependant que, pour vivre, il ne suffit pas de le vouloir, et, n'en déplaise à Hegel et à Darwin, que le besoin ne crée pas la force. L'Église serait donc une construction en l'air et sa permanence inexplicable, si elle n'avait une base divine, qu'il a le tort de ne pas montrer.

Par les textes cités ici — et l'on pourrait en ajouter d'autres non moins caractéristiques — il sera évident pour tout le monde que la censure prononcée par le cardinal de Paris n'était que trop justifiée. Dieu veuille qu'elle éclaire tous ceux à qui le talent, certainement peu commun, avec lequel l'œuvre condamnée est écrite, a pu faire illusion sur ses doctrines ! Et puisse l'auteur employer, désormais, uniquement en faveur de la vérité catholique, une plume qui pourrait la

1. P. 181-182.
2. *Études* du 20 janvier, p. 155 *sqq*.

servir si bien ! Il lui suffira, pour cela, de réagir courageusement contre un goût trop exclusif pour cette exégèse « historique », qui ne saurait faire une besogne bonne et saine en opposition avec la vraie tradition exégétique et théologique de l'Église.

JOSEPH BRUCKER.

CHOSES DE L'ENSEIGNEMENT

ET DE L'ÉDUCATION

I. *La liberté d'enseignement; ce qu'il en reste.* — II. *L'Université et la confiance des familles. La réforme de l'enseignement secondaire. Le classement des élèves.* — III. *La méthode « directe ».* — IV. *La formation des professeurs de l'enseignement secondaire.* — V. *L'unité morale dans l'Université.* — VI. *Les Jésuites à Poitiers.* — VII. *Lettres à Françoise. Les Lycéennes.*

I

Le Sénat est saisi d'un projet de loi d'initiative gouvernementale « sur l'enseignement secondaire libre ». Déjà les *Études* s'en sont occupées, et elles continueront à l'étudier non seulement dans son texte, mais dans l'esprit qui l'inspire et les conséquences qui en doivent découler fatalement. Mais déjà il apparaît que c'est une machine faite pour étrangler la liberté sous prétexte de l'organiser.

La liberté d'enseignement !

Sans doute il est trop tard pour parler encor d'elle !...

Peut-on dire que la liberté d'enseigner existe en France à l'heure qu'il est ? Et surtout qu'elle survivra à l'organisation qu'on lui prépare ?

En droit, elle est absolument supprimée par les principes formulés par le gouvernement lui-même dans le projet de loi où il conclut au refus d'autorisation pour les congrégations enseignantes : L'enseignement est une fonction d'État; l'État peut se faire aider dans l'accomplissement de cette fonction, mais il choisit ses auxiliaires selon son bon plaisir et les congédie quand il n'a plus besoin de leurs services. En fait, nous verrons plus loin dans quelle mesure la liberté se trouve déjà mutilée par la loi d'association. Celle qu'on nous présente résume bien la situation quand elle édicte :

« Art. 1er. Tout Français âgé de vingt-cinq ans et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la présente loi, peut ouvrir un établissement privé d'enseignement secondaire », moyennant certaines conditions.

C'est avec ces conditions qu'on va rendre illusoire la liberté de ceux à qui on veut bien la laisser. Mais, au préalable, on exclut du droit reconnu à tous une bonne moitié de ceux à qui il aurait pu réellement profiter. La liberté d'ouvrir une école, comme beaucoup d'autres libertés, comme par exemple la liberté de publier des livres ou des journaux, n'intéresse directement qu'un nombre de personnes fort restreint. C'est celles-là qu'il faut considérer, et non la multitude qui n'a ni le pouvoir ni la volonté de s'en servir. Ce serait une plaisanterie de mauvais goût de proclamer que tous les citoyens sont libres d'écrire, sauf toutefois quelques milliers ou seulement quelques centaines d'écrivains de profession.

Combien y a-t-il de Français et de Françaises qui choisissent la carrière de l'enseignement? D'après le Rapport sur le budget de l'Instruction publique présenté à la Chambre des députés pour l'année 1902, le personnel de l'enseignement primaire officiel comprendrait 104 592 instituteurs ou institutrices, dont 99 480 instituteurs ou institutrices laïques. Pour l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, il est plus malaisé d'avoir des chiffres exacts. Les colonnes de l'*Annuaire de l'Instruction publique et des Beaux-Arts* renferment quelque 20 000 noms. Mais il y a dans le nombre une foule de personnes qui ne touchent à l'enseignement que de façon très indirecte, les aumôniers, les médecins, les maîtres d'escrime, les commis et employés, les conservateurs de musées, etc. En portant aux environs de 120 000 le total du personnel de l'enseignement public en France à tous les degrés, on serait certainement au-dessus de la vérité. Ajoutez à ce chiffre le contingent des établissements libres laïques, vous arriverez peut-être à 130 000, peut-être à 140 000; mais c'est sûrement là un chiffre fort.

Par rapport à la population du pays cela ne fait pas 4 personnes sur 1000.

Et sur ce nombre combien y en a-t-il qui se sont engagées dans cette voie faute de mieux ? Combien qui n'attendent que

l'occasion d'en sortir ? S'il y a pléthore de candidats aux chaires de lycées et de collèges, il y a par contre disette d'aspirants-instituteurs. On sait que les écoles normales se recrutent péniblement. Et parmi ceux qu'elles forment, « beaucoup, dit le Rapport que nous avons cité plus haut, n'ont qu'un souci : s'évader de l'Université. Les uns se font vérificateurs des poids et mesures, les autres tâchent de devenir commissaires des chemins de fer ; beaucoup demeurent au régiment avec l'espérance d'obtenir un des emplois réservés par la loi aux sous-officiers classés. »

Aux États-Unis, où les jeunes gens trouvent plus aisément que chez nous l'emploi de leur activité, on ne rencontre presque pas d'instituteurs ; la tenue des écoles est abandonnée aux femmes. C'est que le métier est par lui-même peu attrayant ; la peine y est grande et les profits légers. Il y a peu de gens qui choisiront de faire une classe ou de surveiller des enfants, pour gagner leur vie, s'ils ont la facilité de la gagner autrement. Même dans les lycées et collèges où la situation est plus avantageuse qu'à l'école primaire, professeurs et répétiteurs sont toujours prêts à « s'évader », pour peu qu'une porte s'ouvre devant eux. Et vraiment, nous ne songeons pas à leur en faire un reproche ; car ils ont le droit et même le devoir de soigner leurs intérêts et ceux de leurs familles. C'est notre conviction, conviction faite de raison et d'expérience, que, en dehors de quelques vocations assez rares, pour s'affectionner aux fonctions que l'on a d'ordinaire à remplir dans les collèges, les pensionnats et les écoles, il faut un autre mobile que celui de gagner honorablement sa vie en exerçant une profession utile. Il faut regarder ces fonctions dans la lumière de la foi qui les transfigure, qui vous y fait voir mieux qu'un emploi, je veux dire un apostolat, le meilleur et le plus fécond.

Aussi, c'est un fait bien remarquable, dans notre pays du moins, l'attrait pour l'enseignement s'accompagne volontiers de l'attrait pour la vie religieuse. C'est au point que souvent les deux semblent ne faire qu'un. De même que nous ne trouvons pas chez nous des jeunes gens qui veuillent s'expatrier pour faire du commerce, mais que nos congrégations ont des missionnaires pour tous les pays du monde, ainsi,

tandis que l'on montre si peu de zèle à entrer dans l'enseignement d'État et tant d'empressement à en sortir, ces mêmes congrégations ont en abondance des professeurs, des surveillants, des maîtres et maîtresses d'école, qui ne demandent qu'une chose au gouvernement, non pas une diminution d'heures de service, non pas une augmentation de traitement, mais qu'on les laisse jusqu'au bout se dévouer à une tâche qu'ils aiment avec passion. Une de ces pauvres religieuses menacées de voir d'un instant à l'autre leurs écoles supprimées par le bon plaisir de M. Combes, disait : « Moi, si on m'enlève mes enfants, j'en mourrai. » Soyez persuadés que le sentiment qui s'exprimait avec cette énergie est au fond du cœur de beaucoup d'instituteurs et d'institutrices congréganistes. On est entré dans cette société religieuse et non pas dans une autre, parce que l'on se sentait la vocation de l'enseignement, parce que l'on voulait se consacrer au ministère, sublime entre tous aux yeux de la foi, de l'éducation des enfants.

De fait, parmi les congrégations religieuses, celles qui ont pour but unique ou principal l'enseignement sont de beaucoup les plus nombreuses et les plus prospères. On a évalué à 200 000 l'effectif total des congrégations françaises d'hommes et de femmes. La plus grosse part était appliquée à l'enseignement ou s'y préparait. Voilà donc, au bas mot, 100 000 personnes, et vraisemblablement davantage, qui faisaient de l'enseignement leur carrière; pas beaucoup moins nombreuses, et la plupart du temps, on peut l'affirmer, avec un attrait, un goût, en un mot une vocation plus marquée que celles que l'État emploie chez nous dans le service de l'instruction publique. Évidemment, c'est à ces personnes-là, les professionnelles de l'enseignement, que la liberté d'enseignement importe, plutôt qu'aux marchands, aux artisans ou aux cultivateurs qui n'en ont que faire. Or, c'est précisément cette catégorie de personnes qui, seule entre toutes, par un privilège à rebours, est exclue de la liberté donnée à tout le monde. Dès maintenant, en effet, en vertu de la loi sur les associations augmentée de ses rallonges, la liberté d'enseignement n'existe en aucune façon pour quiconque appartient à une congrégation religieuse.

S'il s'agit de congrégations non autorisées, il est superflu d'en parler; l'article 14 interdit à leurs membres, sous peine d'amende et de prison, toute participation, même indirecte, même éloignée, à l'enseignement et à l'éducation.

Si la congrégation est autorisée, la liberté n'existe pas davantage pour elle, puisqu'elle ne peut ouvrir aucune école sans une autorisation spéciale, et que cette école, même régulièrement ouverte, peut toujours être supprimée par la seule volonté d'un ministre.

Telles étaient déjà les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, loi hypocrite au premier chef, qui semble n'avoir pour but que d'organiser la liberté d'association, et qui, en réalité, vise surtout à confisquer la liberté d'enseignement. On sait quelles aggravations y ont été ajoutées depuis : D'abord, la loi du 1er novembre dernier a décidé cette chose invraisemblable, qu'un membre d'une congrégation religieuse suffit à lui tout seul pour constituer un établissement, et, par suite, ne peut être employé dans une école étrangère à sa congrégation sans y être autorisé par décret. D'autre part, d'après le texte de l'article 13 de la loi d'association, les demandes d'autorisation pour les établissements devaient être déférées au Conseil d'État, de même que les demandes pour les congrégations devaient être soumises au Parlement. Mais le Conseil d'État a déclaré au ministre qu'il pouvait se passer de lui et agir à sa guise. Et, de fait, nous avons vu cette monstruosité : plusieurs milliers d'écoles fondées de bonne foi, conformément aux lois scolaires, fermées brutalement, sans autre formalité, par un ministre qui refuse de transmettre au Conseil d'État leur demande d'autorisation. Et ce ministre, cet arbitre absolu du sort de plusieurs milliers de personnes et d'établissements, peut proclamer à la tribune que, en cette matière, « ses décisions sont souveraines » !

Lorsque, dans quelques semaines, M. Combes en aura fini avec les établissements scolaires qui sollicitaient l'autorisation, il passera certainement à ceux qui sont autorisés. Il s'inspirera, pour leur retirer l'autorisation, du même principe qu'il invoquait au début de la session parlementaire pour refuser toute autorisation nouvelle : « Je disais que, puisque nous possédions un service d'enseignement public fortement

organisé, nous devions le mettre à profit pour nous passer du concours de l'initiative privée[1]. » Et les décisions de M. Combes, condamnant à mort l'une après l'autre toutes les écoles congréganistes de France, seront « souveraines », autrement dit définitives et sans appel! J'ai écrit plus haut le mot de monstruosité. On ne le trouvera pas excessif, pour peu qu'on veuille réfléchir à l'étendue, à l'importance des intérêts abandonnés ainsi à la discrétion, au caprice d'un homme, et cela dans un pays qui a fait des révolutions pour briser le pouvoir personnel.

En tout cas, on avouera bien qu'il y a quelque ironie à proposer un projet de loi sur la « liberté de l'enseignement secondaire », et surtout à débuter par cette solennelle déclaration : « Tout Français est libre d'ouvrir un établissement », etc., alors que la bonne moitié des Français et des Françaises qui voudraient profiter de cette liberté en sont arbitrairement exclus. Il est vrai que, dans le même discours où M. Combes affirmait son droit souverain, droit de vie ou de mort sur les établissements congréganistes, il annonçait que l'occasion se présenterait prochainement, « plut tôt peut-être que vous ne souhaitez, de discuter la question des congrégations enseignantes ». Et il ajoutait : « Nous établirons alors en quoi consiste la liberté d'enseignement. » Ce jour-là nous apprendrons sans doute que la liberté n'est pas ce qu'un vain peuple pense, et que, pour être à la merci d'un ministre républicain, les congrégations enseignantes ne jouissent pas moins des bienfaits de la liberté. A plus forte raison, ceux qu'on va laisser libres d'ouvrir des établissements d'enseignement secondaire, en leur ligotant bras et jambes avec les articles du projet Chaumié, comprendront ce jour-là que la République inaugure pour eux un régime de liberté. Le tout est de bien s'entendre sur le sens des mots.

II

Naturellement l'Université bénéficie de la guerre d'extermination qui se poursuit contre ses rivaux. La population

1. *Journal officiel,* Chambre des députés, séance du 15 janvier 1903. P. 15, 3e col.

des lycées et collèges, stationnaire depuis quelques années, accuse un accroissement notable. La *Revue universitaire* reconnaît loyalement les véritables causes de ce progrès : « Combien de ces recrues sont volontaires, combien simplement résignées? C'est ce qu'il est assez difficile d'établir. On ne peut nier toutefois que l'application de la loi sur les congrégations, l'incertitude et les craintes répandues sur leur existence même, n'entrent pour une forte part dans cette augmentation[1]. »

Il faudrait y ajouter la pression exercée sur les fonctionnaires par un gouvernement qui ne prend même plus la peine de dissimuler son insupportable tyrannie. Après cela, il y a lieu de croire que M. Chaumié a voulu plaisanter, lorsque, à l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'instruction publique, il s'exprimait en ces termes : « La confiance persistante des familles dans l'Université s'est affirmée d'éclatante façon à la rentrée dernière. Jamais le nombre de nos élèves ne s'était accru dans des proportions pareilles. Nos lycées et collèges de garçons, nos lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles ont vu augmenter leur population de plus de 5 000 élèves. Nulle constatation ne pouvait nous être plus agréable, et je suis heureux de vous en faire part. »

Au train dont vont les choses, il est probable que l'an prochain les familles devront donner à l'Université des témoignages de confiance encore bien plus éclatants et tout aussi spontanés. L'Université aurait tort d'en être fière.

Pour être précis, disons que, à la date du 5 novembre 1902, l'administration relevait dans les établissements officiels d'enseignement secondaire un accroissement total de 5081 élèves, 2 176 pour les lycées et collèges de filles, 2 905 pour les lycées et collèges de garçons. En ajoutant à ce dernier chiffre celui qui représente le gain de l'année précédente, soit 2 325, on arrive à un total de 5 230, qui représenterait l'augmentation dans les lycées et collèges de garçons depuis que la loi contre les congrégations est entrée en vigueur. C'est vraisemblablement aussi ce que l'enseignement secondaire libre,

1. 15 décembre 1902, p. 408.

mutilé et menacé dans son existence même, a perdu dans ce même laps de temps.

La grande réforme est désormais un fait accompli. Le régime nouveau est entré en vigueur dans les lycées et collèges universitaires. Plus de classique ni de moderne, mais un seul enseignement secondaire qui rassemble sous une commune appellation ceux que séparaient jadis d'irréductibles *différentielles*. C'est l' « unité morale » introduite entre les deux jeunesses qui aspiraient aux honneurs et aux profits du baccalauréat. Mais n'allez pas croire à une simplification. L'enseignement secondaire unifié comprend deux cycles; le premier cycle deux divisions, la division A, où il y a du latin, la division B, d'où le latin est absent. Le second cycle, lui, n'a pas moins de quatre sections, dénommées comme les couloirs ou les escaliers des édifices publics, A, B, C, D. Le premier cycle prend pour sa part les quatre premières années, de la sixième à la troisième inclusivement, soit 4 classes A, 4 classes B, ensemble 8 classes. Au second cycle appartiennent les trois autres années : humanités désormais appelées Seconde, Rhétorique qui devient Première, et enfin Philosophie ou Mathématiques. Donc 3 classes A, 3 classes B, 3 classes C, 3 classes D, en tout 12 classes pour le second cycle, qui, additionnées aux 8 du premier, font au total 20 classes.

Comme il n'y a plus de professeur principal, titulaire d'une classe, et que la classe elle-même est remplacée par une série de cours d'une heure que les professeurs doivent aller faire successivement à différents groupes d'écoliers, c'est une révolution complète dans la distribution du temps, le travail des maîtres et tout le fonctionnement intérieur du lycée. Si nous en croyons les échos qui nous arrivent de l'Université, le nombre et la longueur des circulaires ministérielles ou rectorales, la nouvelle organisation ne va pas sans beaucoup de tirage, de mécontentements et de récriminations. C'est ce que M. l'inspecteur général Bompard donnait discrètement à entendre dans son rapport au Conseil académique de Paris. Son insistance même, quelque peu malicieuse, à affirmer le bon vouloir du personnel de l'enseignement secondaire à l'égard de la réforme, laissait assez deviner que ce bon vou-

loir avait besoin d'être stimulé. Il est de bonne pédagogie, quand on veut obtenir un effort des élèves, de supposer que c'est déjà fait et de les en féliciter. La méthode est encore plus de mise avec les maîtres auxquels, en règle générale, il faut éviter de commander si l'on veut être obéi. Au surplus, M. l'inspecteur ne pouvait s'empêcher de signaler quelques-uns des plus sérieux griefs des hommes d'expérience contre le régime nouveau : « influence personnelle du professeur trop diminuée par l'éparpillement de ses heures de classe; accumulation exagérée de matières diverses dans une série de petites classes d'une heure; perte de temps due au va-et-vient entre ces classes et à la mise en train nécessaire à chaque reprise; obligation de réduire le nombre des leçons et des devoirs, etc.[1] ».

Mais, sans doute, avec le temps, le tassement se fera et les difficultés s'aplaniront.

*
* *

On s'est préoccupé beaucoup de la façon dont les élèves allaient se répartir entre les divers compartiments de l'enseignement secondaire. Avant l'application de la réforme, on faisait des pronostics ; pas plus que d'autres nous n'avons manqué à cet exercice. Nous avons dit ici même que ce seraient les études classiques, le grec spécialement, qui payeraient les frais de cette aventure. Mais d'autres soutenaient le contraire; les muses antiques devaient retenir tout au moins l'élite de leur clientèle, et ce serait tout profit pour leurs nourrissons et pour elles-mêmes. La rentrée d'octobre devait trancher le différend; mais voici que des mois se sont écoulés et l'ère des conjectures n'est pas encore close. L'administration, très empressée à établir le chiffre des nombreux élèves que la confiance des familles amenait à l'Université, a négligé jusqu'ici de dresser des statistiques détaillées; du moins elle ne les a pas publiées. Dans son allocution au Conseil supérieur, le ministre s'est borné à dire que le choix fait par les élèves « est de nature à rassurer les

1. *L'Enseignement secondaire*, 5 décembre 1902, p. 357.

partisans des études classiques. Les lettres n'ont pas été désertées. »

Pour l'Académie de Paris, le rapport cité plus haut résume ainsi la situation : 1° les sixièmes A sont en général bien plus nombreuses que les sixièmes B ; 2° la section C dans le cycle supérieur est celle qui attire le plus grand nombre des élèves[1].

Cela veut dire que, à l'entrée des études secondaires, les enfants, ou les parents, donnent la préférence au système qui garde les langues anciennes. Quant à la section C du cycle supérieur, c'est celle du latin avec sciences. C'est de ce côté que se dirigent la plupart de ceux que nous continuerons à appeler les *classiques*. Au lycée Condorcet, les élèves qui ont passé de troisième en seconde se sont partagés ainsi : la section A, latin-grec, a recruté 42 élèves ; la section B, latin-langues vivantes en a recueilli 27 ; la section D, sans grec ni latin, arrive jusqu'à 7 ; la section C à elle seule en compte 93, plus que toutes les autres ensemble. Il est à remarquer toutefois que, le moderne n'ayant jamais été organisé à Condorcet, le contingent dérisoire de la section D ne saurait dans l'espèce fournir aucune indication. Au lycée de Versailles, la section C l'emporte dans la même proportion avec 27 élèves, contre 22 pour les trois autres réunies.

Cette puissance d'attraction n'a rien de mystérieux ; elle s'explique par ce fait que la section latin-sciences est celle qui offre aux classiques, sinon le plus d'avantages immédiats, puisque toutes aboutissent au même baccalauréat, du moins le plus de débouchés ; la plupart des grandes écoles, en effet, exigent une culture scientifique que l'on ne trouve pas dans les deux premières sections. Je ne parle pas de la section qui ignore grec et latin ; c'est celle-là qui, au point de vue des résultats, est décidément privilégiée, puisque, outre les avances qu'elle donne pour l'entrée des écoles et des carrières actives, elle assure à ses clients tous les droits du baccalauréat. Quant à la section A, celle qui représente les humanités traditionnelles, le Rapport au Conseil académique de Paris lui adressait cette félicitation quelque peu ironique : « Les pronostics funèbres relatifs au grec ne se sont pas

1. Voir *l'Enseignement secondaire*, 5 décembre 1902.

réalisés. A peu près partout il y a un nombre suffisant d'hellénistes. » On voit ce qu'il faut entendre par ce nombre suffisant, un élève sur quatre dans le plus littéraire des lycées de Paris, un sur sept dans un des premiers lycées de province. Pour l'ensemble la proportion ne sera pas de un sur dix. Et si l'on en croit certaines communications, ces élèves restés fidèles au grec ne compteraient pas toujours parmi les meilleurs.

D'après ces premiers résultats, il semble bien que l'on soit autorisé à tirer ainsi l'horoscope de la grande réforme :

La clientèle de l'enseignement secondaire soi-disant unifié se partagera en deux groupes qui suivront des voies parallèles : d'une part ceux qui garderont quelque contact avec l'antiquité classique et qui tendront de plus en plus à se concentrer dans le compartiment où demeure seul le latin avec un peu plus de sciences; d'autre part tous ceux qui remplacent les langues anciennes par les langues vivantes. Ce sont les ci-devant modernes, pour lesquels le programme sera quelque peu renforcé, la durée du parcours étant elle-même allongée d'une année. En somme, la situation reste sensiblement ce qu'elle était : culture antique d'un côté, culture dite moderne de l'autre. Quant à les fondre dans l'unité, c'est un problème dont la solution ne parait pas beaucoup plus avancée après qu'avant la réforme. « Nous avions, disait naguère le nouveau vice-recteur de l'Académie de Paris, M. Liard, en face l'un de l'autre, parfois en antagonisme, un enseignement secondaire *classique* et un enseignement secondaire *moderne*. » Le premier trait caractéristique de la réforme, c'était « la disparition des deux épithètes ». Il semble bien qu'il n'y aura guère à disparaître que les épithètes, et encore est-on bien sûr qu'elles disparaissent? Pour l'antagonisme entre les rivaux, il pourrait bien s'exaspérer en proportion des efforts que l'on fait pour les rapprocher et les confondre.

III

Une question plus intéressante que la disparition ou le maintien des deux fameuses épithètes, est celle de la nouvelle méthode imposée aux maîtres universitaires pour l'ensei-

gnement des langues vivantes. Nous disons imposée, car le grand maître de l'Université y est allé de toute son autorité, et il ne faut rien moins assurément pour bouleverser de vieilles habitudes. M. Chaumié affirmait, dans son allocution au Conseil supérieur, que « *convaincus ou résignés*, tous les professeurs appliquent avec conscience la nouvelle méthode ». C'était insinuer discrètement qu'elle rencontre bien des résistances.

Ce que l'on demande en effet à ces savants professeurs, c'est de modifier radicalement l'idée qu'ils s'étaient faite de l'étude des langues vivantes et, par suite, leur manière de les enseigner. Partant de ce principe que l'enseignement du lycée ne saurait être le même que celui de l'école primaire ou professionnelle, qu'il doit viser une certaine culture générale et non pas l'acquisition de connaissances pratiques, ils négligeaient le parler usuel pour s'adonner à l'étude des textes et des littératures. Le résultat c'est que, après des années consacrées à apprendre l'anglais ou l'allemand, les jeunes gens étaient incapables de parler anglais ou allemand. « Vous ne trouveriez pas un bachelier, disait M. Gebhart, qui sache commander son déjeuner en allemand. » L'opinion publique s'émut d'une manière d'apprendre les langues vivantes qui aboutissait à ne les pas savoir. Sur aucun point les réclamations et les plaintes ne furent plus nombreuses ni plus énergiques lors de la grande enquête sur l'enseignement secondaire. C'était même, on peut bien le dire, le principal grief contre l'enseignement moderne, que l'on s'accordait généralement à condamner. Car il avait, disait-on, complètement manqué son but ; il n'était rien autre qu'un pastiche du classique dans lequel, à la place de latin et de grec, on mettait anglais et allemand, pour ne tirer pas plus parti de ceci que de cela.

Bref, il fut convenu que l'enseignement des langues vivantes au lycée devait être rénové de fond en comble. Nous avons déja mentionné l'instruction ministérielle du 15 novembre 1901 où l'on traçait en quinze articles tout le but et le plan de la réforme. Elle débute par cette déclaration qui contient en germe la méthode que l'on se propose de suivre désormais : « Si l'étude des langues anciennes a pour objet

essentiel une certaine culture de l'esprit, les langues vivantes sont enseignées surtout en vue de l'usage. Le but que devra se proposer l'enseignement d'une langue vivante, au cours des études secondaires, sera donc de donner à l'élève la possession réelle et effective de cette langue. »

Cette fois le ministre ne s'est pas contenté d'une circulaire ; il a fait commenter ses instructions dans des conférences auxquelles étaient convoqués tous les professeurs de langues vivantes de chaque académie. La première fut donnée à la Sorbonne, sous la présidence de M. Liard, par M. Firmery, inspecteur général. La *Revue universitaire* en a publié le texte *in extenso*. Nous pouvons donc nous faire une idée exacte du procédé nouveau que l'Université va mettre en œuvre dans ses lycées et collèges pour l'enseignement des langues vivantes.

Comme son nom l'indique, la méthode directe consiste à supprimer tout intermédiaire dans l'acquisition d'une langue étrangère ; il s'agit d'habituer l'élève à se servir de cette langue sans être obligé de faire intérieurement un travail de traduction, autrement dit à penser en anglais ou en allemand. Donc, dès le début, le maître s'interdira absolument de dire un mot de français ; il fera sa classe en anglais, s'il enseigne l'anglais, en allemand, s'il enseigne l'allemand. Il ne traduira pas un mot français par un mot anglais, il n'enseignera pas, par exemple, qu'en anglais *tête* se dit *head*, et *main*, *hand* ; mais il montrera sa tête et sa main et dira : *head*, *hand*. L'enfant apprendra ainsi petit à petit à s'exprimer en répétant des phrases où il fera entrer tout ce qu'il sait. De grammaire, aussi peu que possible ; pas de formules abstraites à apprendre par cœur ; on fera sortir la règle de l'explication des textes et de la pratique de la langue. Il faut apprendre la grammaire par la langue et non pas la langue par la grammaire. Bien entendu pas un mot de français dans ce petit livre : la grammaire anglaise sera en anglais, la grammaire allemande en allemand. De même, pas de dictionnaire ; plus tard seulement, après deux ou trois ans de pratique immédiate de la langue, on pourra tolérer l'usage d'un lexique, exclusivement rédigé en langue étrangère. Le maître ne se piquera pas d'aller vite, de voir beaucoup de pages d'auteurs.

Au début surtout, rien qu'un texte très court, mais que l'on tourne et retourne et que, à force d'interrogations et de réponses, d'exercices divers auxquels toute la classe prend part, les élèves finissent par pénétrer et posséder à fond. Plus tard, on abordera les textes; le maître les expliquera, non pas par le barbare mot à mot banni à tout jamais, mais dans la langue elle-même, en se servant de termes plus simples et traduisant les mots inconnus par d'autres déjà connus.

Telle est, dans son esprit et ses grandes lignes, la *méthode directe*. Nous ne pouvons que féliciter l'*alma mater*, la régulatrice suprême des études et des disciplines pédagogiques en notre pays d'y arriver enfin, sur le tard. La méthode directe n'est certes pas une nouveauté, et voilà qu'une fois de plus nos maîtres officiels ont découvert l'Amérique. Nous autres chétifs, à une époque déjà lointaine, puisque c'était l'époque de la liberté, nous avons fait de la méthode *directe*, sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose. Nous suivions simplement le *Ratio studiorum* des Jésuites. Il paraît qu'il y avait du bon dans cette antiquaille. De vrai, tous les articles essentiels de la méthode qu'on nous apporte comme une trouvaille semblent copiés sur les prescriptions de ce vieux code scolaire qui régit l'enseignement des Jésuites aux siècles passés et que leurs derniers successeurs ont observé encore dans la mesure du possible. Ils y auraient été plus fidèles, et ils auraient bien fait, s'ils ne s'étaient pas laissé impressionner par l'exemple d'autrui, de l'Université surtout, exemple qu'on est bien obligé de suivre peu ou beaucoup. A-t-on assez raillé la classe faite en latin, la grammaire latine en latin, le parler latin imposé aux élèves? Et ces menues industries par lesquelles le professeur s'efforce de transporter son petit monde en pleine vie romaine, et, comme le dit le conférencier de la méthode directe, « de créer autour de ses élèves comme une atmosphère artificielle, de leur faire oublier pour une heure qu'ils sont en France »!

Mais, nous dit-on, cette méthode n'est pas de mise dans l'enseignement du latin. Le latin est une langue morte; on

l'étudie « en vue d'une certaine culture générale », non pour le parler et l'écrire. Soit, mais il ne s'agit pas de cela. Nous n'apprenons pas le latin pour le parler et l'écrire, mais nous le parlons et l'écrivons pour l'apprendre mieux et plus vite. Morte ou vivante, quand on apprend une langue c'est pour la savoir. Or, le meilleur moyen, le plus rapide, le seul à vrai dire, c'est de la parler avec ceux qui la savent, quand on ne peut aller vivre au pays où elle se parle, ou que ce pays n'existe pas. Voici que l'on trouve la méthode excellente, mieux que cela, seule raisonnable et efficace, quand il s'agit de l'allemand ou de l'anglais : « Ce qu'il faut entendre, dit encore le conférencier de la Sorbonne, par ces mots la méthode *directe* est la *seule* méthode. » Mais alors pourquoi ne pas l'appliquer à l'enseignement du latin ?

Le *Ratio studiorum*, adapté aux exigences actuelles, prescrit de suivre pour l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais exactement la même méthode que pour le latin. Puisque l'Université trouve bon de suivre le *Ratio studiorum* des Jésuites pour l'enseignement des langues modernes, qu'elle aille donc jusqu'au bout et, retournant les termes de la règle, qu'elle décide qu'on suivra pour l'enseignement du latin exactement la même méthode — la *seule* méthode — que pour l'allemand ou l'anglais. Il n'y a aucune bonne raison de changer en passant de ceci à cela.

— Mais c'est un pitoyable latin que celui que parleront en classe les écoliers et... les maîtres eux-mêmes. Nous avons autre chose à faire qu'à enseigner du latin de cuisine. — On objecte de même aux apôtres de la réforme : Mais quoi, « vous donnez donc pour but à votre enseignement universitaire l'allemand de garçon d'hôtel, l'allemand de bonnes ! Non, répond M. Firmery, ce n'est pas là le *but* de notre enseignement, mais c'en est le *fondement* indispensable, la base sur laquelle nous construisons l'édifice [1]. »

On ne saurait mieux dire. A tout il faut un commencement. Les académiciens eux-mêmes ont dû commencer par parler le français de leur nourrice ; puis celui que l'on parlait autour d'eux, dans la famille, à l'école, peut-être dans la

1. *L'Enseignement secondaire*, 5 novembre 1902, p. 322.

rue. Ils en ont appris un autre plus tard, mais jamais ils n'auraient su parler et écrire le français comme doivent le parler et l'écrire des immortels, s'ils ne l'avaient d'abord parlé comme le parlent les enfants et même les bébés. Quand ils faisaient leurs classes en latin et obligeaient leurs élèves a s'exprimer en latin, les Jésuites et, pourquoi pas le dire ? les universitaires aussi bien que les Jésuites, se souciaient fort peu de les mettre en état de causer en latin de leurs petites affaires, de leurs jeux, de la pluie et du beau temps ; ils visaient plus haut et plus loin que l'acquisition d'un latin à tout faire. Grâce à cette discipline, les enfants se familiarisaient très vite avec les sons, les tournures, le génie propre de l'idiome classique ; il entrait pour ainsi dire dans leur tempérament par les yeux, par les oreilles, comme l'air et la lumière. Ils étaient par suite tout préparés à comprendre les auteurs ; Cicéron et Virgile étaient pour eux ce que La Fontaine ou Chateaubriand sont pour des enfants qui parlent français. La méthode *directe* leur valait une avance considérable qui leur permettait d'entrer de très bonne heure en contact avec les maîtres et de comprendre leurs œuvres.

Cette méthode, l'Université l'admet enfin dans l'enseignement des langues vivantes, mais elle continuera à l'écarter de l'étude du latin. Avec cette méthode pourtant, on a réussi pendant des siècles à apprendre très bien le latin, en trois ou quatre ans, à des milliers d'écoliers. Aujourd'hui, on est bien obligé de l'avouer, nos bacheliers sont en latin d'une faiblesse ridicule, et ils ont fait du latin pendant sept ans ; les candidats à l'agrégation ne parviennent pas à faire sans contresens une version de moyenne force ; les thèses latines du doctorat ès lettres sont la plupart du temps si misérables que l'on songe à supprimer ou du moins à rendre facultative une épreuve qui tourne à la confusion du doctorat lui-même. Tout récemment, en plein conseil de la Faculté des lettres de Paris, le doyen, M. Alfred Croiset, annonçait que cette question venait de faire un grand pas ; encore un peu et la thèse latine serait reléguée au musée des antiques. M. le doyen ajoutait qu'il ne la regretterait pas. Enfin, voici que les séminaires eux-mêmes ne se sentent plus de taille à donner l'enseignement de la théologie en latin. Dans

quelques-uns, dit-on, on aurait déjà passé au français, les futurs prêtres ne pouvant plus comprendre suffisamment la langue de l'Église. C'est là une des conséquences de l'asservissement de l'enseignement réputé libre à celui de l'Université; il n'en est pas de plus calamiteux.

En résumé, il fut un temps où quiconque avait *fait ses études* savait le latin de façon convenable; aujourd'hui, en y employant un temps plus long, on le sait mal ou pas du tout. Ce double fait, que personne ne conteste, doit suffire, sans disserter davantage, à juger les méthodes.

IV

Jadis, il était entendu que la valeur de l'enseignement se mesurait à la science ou, plus exactement, aux grades et diplômes des professeurs. Si, *a priori*, l'Université écrasait ses rivaux de l'enseignement libre par une supériorité incontestable, c'est que ses maîtres étaient tous, ou presque tous, des savants, des érudits, des lettrés qui avaient fait leurs preuves dans des examens fort difficiles et des concours inabordables aux esprits médiocres. Ces messieurs ont décroché leur agrégation; donc ils sont des professeurs éminents.

On paraît décidément revenir de cette colossale erreur. On admet aujourd'hui que, après avoir tout appris, celui qui veut enseigner a encore besoin d'apprendre son métier. Au sein même de l'Université, d'excellents esprits lui reprochent d'avoir méconnu jusqu'ici cette vérité élémentaire. C'est, en somme, à quoi se résume la première partie du livre que vient de publier M. Ch.-V. Langlois, *la Préparation professionnelle à l'enseignement secondaire*[1]. Il n'a pas trop de peine à prouver que ceux qui pensent qu'on peut se passer de préparation professionnelle sont généralement ceux à qui elle a manqué. Ne sommes-nous pas d'excellents professeurs? Un système qui produit des hommes comme nous n'est pas un mauvais système. L'argument est bien humain. On ne le formule pas tout haut, mais on en adopte la conclusion et on la défend contre les réformateurs : A quoi bon la pédagogie?

1. In-8. A. Colin, éditeur.

M. Langlois répond que l'expérience n'a que trop montré la nécessité de l'apprentissage : « Il y a beaucoup d'hommes très érudits et passionnés pour la science qui sont, de notoriété publique, incapables d'enseigner. »

L'Université compte un trop grand nombre de ces hommes parmi ses professeurs; c'est ce qui a été très nettement établi par l'enquête sur l'enseignement secondaire. Il y a donc quelque chose à faire. Mais quoi ? Pour s'éclairer, M. Langlois est allé chercher de la lumière chez les étrangers. Il a fait à peu près le tour du monde ou du moins des nations civilisées, demandant à chacune d'elles comment elles s'y prennent pour former leurs professeurs de l'enseignement secondaire. De cette laborieuse enquête, il a rapporté une masse de documents reproduits tels quels dans son livre et d'où se dégage, si nous en croyons un de ses éminents collègues de Sorbonne, cette conclusion quelque peu désespérante, que nous n'avons rien à prendre chez les étrangers : « Ainsi la Prusse est le seul pays qui ait une méthode pour la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire, et cette méthode ne nous convient pas[1]. » Il est vrai qu'on recommande ensuite à notre attention ce qui se pratique en Norvège.

Un autre universitaire de marque, M. Charles Chabot, professeur de la science de l'éducation à l'Université de Lyon, n'écarterait pas de façon aussi sommaire la pratique prussienne ou, pour mieux dire, allemande. Il a tenu à s'en rendre compte *de visu* et il nous l'expose dans un livre d'allure modeste, mais rempli de détails du plus haut intérêt[2]. On ne saurait trop en recommander la lecture à ceux et à celles qui ont la charge d'une maison d'éducation. Voici donc comment les choses se passent en différents États de l'Allemagne depuis une dizaine d'années.

Quand le futur professeur a conquis ses grades, il doit faire, avant d'entrer en fonctions, une année de préparation dans un *séminaire de gymnase*. « Le séminaire de gymnase n'est pas un établissement spécial, une école normale secon-

1. Ch. Seignobos, *Revue universitaire*, 15 décembre 1902, p. 461.

2. *La Pédagogie au lycée. Notes de voyage sur les séminaires de gymnase en Allemagne.* A. Colin, éditeur.

daire, avec ou sans école annexe; c'est une organisation spéciale annexée à un gymnase et qui en peut être détachée d'une année à l'autre, car elle est confiée au directeur en qui on a cru reconnaître le talent, le zèle, la puissance de travail nécessaire, et à qui cette fonction est retirée, si elle paraît au-dessus de ses forces ou de son mérite. » Là, ces jeunes gens, au nombre de six ou huit au plus par établissement, font, dans toute la force du terme, leur apprentissage. Ils ont en abondance des leçons théoriques, ce n'est pas d'ordinaire ce qui manque en Allemagne; mais ils ne s'en tiennent pas là. Ils assistent à la classe, observent, discutent, prennent des notes, puis, à tour de rôle, sont désignés pour faire eux-mêmes une *classe d'essai*, laquelle n'est nullement un simulacre, mais une vraie classe, qui s'adresse aux élèves et continue l'enseignement du professeur. Celui-ci, du reste, est présent, ainsi que le directeur et les autres « séminaristes ».

Le jour même ou quelques jours après, les « séminaristes » se réunissent en « séance » sous la présidence du directeur. On s'y entretient d'abord de quelque point de pédagogie, d'un livre nouveau, d'un fait qui a rapport à l'enseignement; puis on aborde l'exercice capital et caractéristique de cette forte discipline. M. Chabot a été admis à la séance dans tous les gymnases où il a passé. Voici une page de ses notes :

La seconde partie de la séance est consacrée à la critique de deux leçons d'essai faites dans la semaine, leçons de français toutes deux, l'une du Dr Z..., l'autre du Dr X..., que nous venons d'entendre. La première est critiquée d'abord par un des candidats qui relève des détails, puis par le professeur du séminaire dont le jugement est plus complet et plus pénétrant. Le programme n'a pas été rempli, ni le temps bien distribué, ni les fautes de prononciation assez nettement corrigées; le candidat a manqué de calme dans l'interrogation; il interrompait les élèves mal à propos. On doit poser des questions claires, les poser nettement, attendre un peu la réponse; on doit aussi définir tous les mots nouveaux *per genus proximum et differentiam proximam*...

Le Dr Z... répond à ces critiques, et se défend ou s'excuse avec bonne grâce. Il se justifie sur certains détails, mais reconnaît qu'il manque encore de calme et qu'il doit s'appliquer à se corriger de ce défaut...

Sur la leçon de ce matin, deux candidats prennent la parole. Le premier, d'un ton très posé et convaincu, reproche au Dr X... de n'avoir pas lu d'abord et fait lire tout le morceau, d'avoir souvent parlé à tel ou tel élève particulièrement au lieu de s'adresser à toute la classe, d'avoir donné en exercice des mots trop difficiles, comme *éclore*. Il relève des fautes de prononciation, *zinc*, *zeux*, pour *cinq*, *ceux*, etc. ; des traces de dialecte thuringien, des erreurs de traduction, etc. Le second « séminariste » reprend une ou deux de ces observations, en ajoute d'autres sur l'attitude du Dr X..., qui aurait dû se déplacer dans la classe, sur des fautes d'accent, exagéré ou mal placé, sur un défaut de méthode assez grave, car il n'a *pas tiré la règle d'exemples concrets avant de la formuler*.

La critique du directeur, plus méthodique, vraiment magistrale, relève les fautes avec beaucoup de précision et de sévérité au point de vue technique, avec beaucoup de bienveillance dans le ton. Le programme était trop long : on n'a pu aller jusqu'au bout ; et surtout l'allure n'était pas assez vive. *Il faut que la classe soit plus rondement menée.* (Schnell !) Les mots à réciter doivent voler de tous les points de la classe. Et il ne suffit pas de faire répéter les phrases du morceau par deux ou trois élèves, il faut en prendre un grand nombre, le plus possible. Tous devraient y passer. Pour la lecture avec traduction, la bonne méthode consiste à lire d'abord soi-même et traduire couramment tout le morceau pour orienter l'esprit des élèves, puis à le leur faire reprendre phrase par phrase. Sur le détail, les critiques fort nombreuses du directeur sont celles d'un grammairien très compétent...

La prononciation du français, ajoute-t-il non sans une pointe d'exagération, doit être uniforme (gleichmässig), coulante, semblable au cours uni d'un canal. Les liaisons sont difficiles et ne peuvent être apprises que par une longue pratique bien dirigée. Quelques conseils enfin de didactique générale : L'interrogation doit être nette et méthodique ; le candidat a posé certaines questions en trois formules différentes ; il déroutait ainsi l'élève au lieu de le laisser chercher et trouver la réponse. Mais ce qui domine tout, c'est la nécessité d'accélérer le mouvement de la classe. *Schnell! Laut und Schnell!* Il faut que les élèves ne perdent aucun temps, qu'ils n'aient ni le loisir ni le désir de relâcher leur attention ; il faut qu'ils soient tenus en haleine et en action, comme électrisés.

La citation est un peu longue ; mais on ne nous en fera pas trop de reproches ; car cela est tout simplement admirable. Songez que ceux qui se laissent ainsi chapitrer peuvent marcher de pair avec nos agrégés. « J'ose espérer, dit M. Ch. Seignobos, que le régime du séminaire gymnasial ne séduira pas trop de Français. » Oh ! non, la séduction n'est pas à

craindre ; l'amour-propre de nos jeunes maîtres universitaires est trop chatouilleux pour se prêter à pareils redressements. On ne voit guère chez nous que les congrégations religieuses où les choses puissent se passer et se passent en effet de la sorte, au moins dans une certaine mesure ; car vraiment les petits Français sont trop espiègles pour que l'on puisse tenter avec eux des « essais » comme ceux des « séminaristes » allemands. Hors de là, voici à peu près où nous en sommes en fait de préparation pédagogique. C'est toujours M. Chabot qui parle :

Tout le monde sait comment sont formés nos professeurs de l'enseignement secondaire ; car rien n'est plus simple. Scientifiquement leurs titres, licence ou agrégation, sont incontestables ou éminents. Ils savent assez en général, souvent plus qu'il n'est indispensable. Quant à leur préparation professionnelle ou pédagogique, elle est nulle. On nous met une classe entre les mains, sans se demander si nous sommes capables de comprendre des enfants et de nous faire comprendre d'eux...

Plût à Dieu que tout cela ne fût vrai que des maîtres universitaires ! Quoi qu'il en soit, l'Université en veine de réforme semble vouloir en accomplir une sur ce point capital. Seulement on ne sait pas bien comment s'y prendre. Jusqu'à présent nous ne voyons pas qu'on ait rien décidé, hormis une série de conférences sur la science pédagogique à l'École normale supérieure et peut-être aussi dans quelques Facultés des lettres[1]. Nous souhaitons que dans l'enseignement libre on ne s'en tienne pas à des discours et qu'on se rapproche de la méthode allemande. C'est la bonne.

V

M. Jacques Rocafort, professeur au lycée Saint-Louis, déplore le défaut de formation professionnelle, en se plaçant au point de vue de l'éducation. Il s'exprime avec une netteté qui l'honore, mais qui pourra paraître dure à certains de ses collègues :

En toute chose il faut être franc. Où est la garantie que nos maîtres

1. Voir *Études*, 5 février 1903, p. 299.

doivent faire de bons éducateurs? Leur éducation personnelle? Elle n'est pas toujours irréprochable.

Je ne me fie pas davantage à leur vocation. Une vocation décidée est au moins aussi rare dans l'enseignement que dans les autres carrières... Si du moins à ces lacunes suppléait une préparation pédagogique quelconque!... Mais non, on exerce le futur pédagogue à tout, sauf à la pédagogie. On sera sévère sur ses barbarismes et ses solécismes grammaticaux, mais quant à ceux qu'il risque de commettre en éducation, qui s'en préoccupe? Quelle idée il se fait de sa future mission, quel fonds moral la famille et la vie ont déposé en lui, vers quel idéal il se propose d'entraîner les jeunes gens qui lui seront confiés, bagatelle. L'essentiel semble être que ce futur pétrisseur d'âmes ne bronche pas sur la règle des « enclitiques ».

Voilà pourquoi il arrive qu'il y ait des maîtres universitaires qui paraissent si étrangers à l'art d'élever la jeunesse, et pourquoi, quand ils s'entendent faire ce reproche, plus d'un se demande sérieusement en quoi cet art peut bien consister.

M. Rocafort ne fait pas difficulté de reconnaître que, à cet égard, les prêtres et les religieux doivent à leur profession même une avance sur le personnel universitaire :

C'est l'opposé chez les maîtres ecclésiastiques. Les licenciés, les agrégés et les docteurs n'y manquent pas, mais c'est encore l'exception. En général, ils sont des surveillants ou des professeurs improvisés. En revanche, l'entraînement particulier qu'ils subissent en vue de l'apostolat sacerdotal les prépare admirablement au métier d'éducateurs. Les pensées élevées dans lesquelles on les tient attachés, les sentiments de dévouement et de sacrifice dont on les pénètre, les leçons de psychologie pratique et de direction spirituelle qu'on leur enseigne, tout cela constitue des ressources pédagogiques de premier ordre, utilisables dès leur entrée en fonctions.

Mais la préparation professionnelle des maîtres de l'enseignement secondaire n'est pas précisément l'objet du livre que M. Jacques Rocafort vient de publier, livre excellent, disons-le tout de suite, qui vient à son heure, qu'il faut lire et quelque peu même méditer[1].

L'*unité morale* du pays, voilà une de ces formules sonores dont les honnêtes gens feront bien de se défier. L'idée qu'elle éveille est infiniment respectable, mais combien imprécise et favorable à l'équivoque! On sait à quel singulier

1. *L'Unité morale dans l'Université.* Plon, éditeur, 1902.

usage on a fait servir l'*unité morale* du pays depuis quelques années.

L'unité morale du pays est devenue le grand argument contre l'enseignement libre, l'arme préférée de toute la bande maçonnique, anticléricale et jacobine, contre les droits de la conscience; c'est au nom de l'unité morale du pays que l'on étranglera une de nos libertés les plus précieuses et que l'on prétendra justifier cet attentat. Pour faire l'unité morale dans la nation il faut l'unité d'enseignement, c'est-à-dire le monopole de l'État enseignant, ou monopole universitaire.

M. J. Rocafort se demande si l'Université est, en effet, capable de donner au pays l'unité morale. Oui, pense-t-il, mais à condition, bien entendu, qu'elle commence par l'établir chez elle. L'unité morale ne peut se concevoir sans un certain idéal commun. Or, dans un pays divisé comme le nôtre de croyances et d'opinions, on ne voit que deux points sur lesquels les esprits puissent se rencontrer et se mettre d'accord, la morale traditionnelle et le patriotisme. Voilà donc ce que l'Université doit enseigner, si elle veut procurer l'unité morale du pays. Peut-on compter sur elle pour donner cet enseignement? Est-il en harmonie avec ses convictions et son état d'âme?

Tout au long de son livre, M. Rocafort veut l'espérer et même le croire. Mais on sent trop en le suivant que sa conviction va à l'encontre de son désir. Au bas du texte il y a des notes nombreuses et longues, et d'ordinaire les notes font la contre-partie du texte. Il faudrait asseoir les préceptes de cette morale commune et traditionnelle sur une base solide, c'est-à-dire, à défaut de religion, le spiritualisme, la liberté, l'immortalité de l'âme; il faudrait, dans cet enseignement, un minimum de dogmatisme sans lequel il demeure flottant et inefficace. Mais les professeurs de philosophie déclarent que tout dogmatisme est antiscientifique, que semblable méthode répugne absolument à l'esprit de libre examen qui seul peut informer l'enseignement universitaire. Il faudrait, sans donner d'entorse à l'histoire, la faire servir à l'enseignement du patriotisme, et sans oublier le reste du monde, ne pas sacrifier la patrie à l'humanité. Mais les intellectuels

— et où est-on plus intellectuel que dans l'Université? — se piquent d'humanitarisme; ils regardent de haut et voient que la France n'est qu'un petit canton de l'univers. « La méthode qui prescrit de mettre partout notre pays au premier plan et le monde en prolongement, expose l'écolier à des préjugés trop forts... Nous n'avons jamais été, et nous ne serons jamais des particularistes. Il fait partie de notre profession de Français d'aimer l'humanité et de la servir. » On sait trop à quel point les professeurs de l'Université se sont affranchis du « préjugé » patriotique.

La grande majorité des maîtres universitaires réprouvent ces écarts; ils restent sincèrement attachés aux doctrines spiritualistes, morales et sociales, que le gros de la nation garde comme un héritage de son passé; leur patriotisme ne s'est pas évanoui dans l'amour philosophique du genre humain. M. J. Rocafort ne manque pas de le dire et de le répéter, et nous voulons bien l'en croire. Il n'en est pas moins vrai que sa conclusion trahit de sérieuses inquiétudes. L'Université, dit-il, pour réaliser l'unité morale dans la nation devrait l'avoir en elle-même.

Or, elle ne l'a pas, ou plutôt elle est en train de la perdre, si on n'y prend garde.

Pour ce qui est d'une doctrine morale, c'est l'évidence même, et personne ne la conteste. Plusieurs en tirent vanité.

La foi patriotique elle-même est atteinte. A force de la rétrécir, ou de l'élargir, ou de la nuancer, ou d'en donner des interprétations singulières, on aboutira, sans qu'on le veuille, à la corroder et à l'affaiblir.

L'Université ne le veut pas, ne l'a jamais voulu. Sous peine de devenir un agent de dissociation, elle retrouvera l'ancienne unité de sa morale spiritualiste et de son particularisme français...

En dépit des apparences, cette manière de parler ressemble beaucoup moins à une affirmation confiante qu'à un vœu teinté de doute et de mélancolie. Non, ce n'est pas l'Université, avec son enseignement, qui fera l'unité morale du pays. Ni son tempérament, ni ses principes, ni son état d'âme, ne la désignent pour cette tâche.

VI

Vers le commencement de l'année dernière, M. Joseph Delfour, censeur au lycée d'Amiens, soutenait à la Sorbonne, pour le doctorat ès lettres, une thèse dont les Jésuites firent les frais. Ce gros livre, de plus de 400 pages in-8 d'un texte compact, renforcé de notes, de pièces justificatives et de tout l'appareil de l'érudition, est consacré à l'ancien collège de Poitiers[1]. On comprendra que cette revue, qui avait bien des raisons d'en parler, ait hésité à le faire jusqu'ici. Sans doute, ces monographies des collèges d'autrefois offrent un réel intérêt au point de vue pédagogique et plus encore peut-être au point de vue de l'histoire locale. Mais ce genre d'études demande autre chose que des recherches dans les archives; il y faudrait une sérénité que l'on ne peut pas demander, paraît-il, à un universitaire racontant l'œuvre des Jésuites. Le récit de M. Delfour fait penser à ces personnes nerveuses qui vous prennent en grippe. Tout leur déplaît, tout les agace, tout les irrite dans la victime de leur manie. Elle ne saurait faire un geste ou dire une parole qui ne soit prise en mauvaise part. Pour M. Delfour, un jésuite ne peut ni être un honnête homme, ni avoir une intention droite. Avec un tel état d'esprit on peut bien faire un pamphlet, mais pas de l'histoire. Les docteurs de Sorbonne ont récompensé celui-ci en adressant à l'auteur le *Dignus es intrare*. C'est leur affaire. Je m'assure toutefois qu'on les mettrait fort à la gêne en leur adressant un recueil de *morceaux choisis* de l'œuvre qu'ils ont couronnée ce jour-là.

Ce serait un travail facile, mais combien fastidieux, de relever les incohérences, les contradictions, surtout les accusations gratuites et les insinuations malveillantes contre les personnes dont fourmille ce livre. Et que dire des jugements sur les doctrines? Et que dire du style, dieux immortels? Ne troublons pas le silence où ce livre dort depuis qu'il a vu le jour, et qui n'a encore été interrompu que lors de l'imposition du bonnet doctoral accompagnée des félicitations émues de M. Ferdinand Buisson.

1. *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762)*. Hachette, éditeur, 1902.

Nous y avons trouvé, entre autres choses remarquables, un joli spécimen du savoir de nos lettrés d'aujourd'hui en fait de latin. M. Delfour raconte la visite faite par le recteur de l'Université de Poitiers au collège des Jésuites; il s'agissait de l'exercice d'un droit que ceux-ci contestaient et que l'Université prétendait lui appartenir. Le passage est traduit des registres de l'Université : « Le recteur alla dans la première classe et, s'y étant assis, il ordonna au secrétaire général de donner lecture du décret du 12 mai et des deux articles de l'ordonnance de Blois. *Il interrogea le professeur sur sa dernière leçon; content de ses réponses, il le confirma.* (Interrogavit professorem de lectione ultimo explicata, sibique satisfactum confirmavit.) » Nous autres, chétifs et point savants, nous traduirions simplement ce dernier membre de phrase par : « et il se déclara satisfait ». Comme on le voit, ce n'est pas du tout la même chose. Ignorance du traducteur, ou bien habileté de l'avocat qui veut faire sortir, en escomptant l'inattention ou la sottise du lecteur, un argument pour sa cause d'un texte où cet argument ne se trouve pas? Que M. Delfour choisisse. Mais il ne choisira pas; il s'en rapportera au président Rolland, à qui il emprunte de confiance, et sans le dire, tout le passage, ainsi que beaucoup d'autres. Effectivement dans le fameux *Compte rendu* du président Rolland, on lit : « Le procès-verbal porte qu'après avoir interrogé les professeurs, il les avait confirmés. » Il y a, comme on voit, une variante; il nous semble que le cas de M. Delfour s'en trouve aggravé. Tout au moins, puisqu'il fait sienne la prose du président Rolland, en se contentant de la démarquer çà et là, il ne peut trouver mauvais qu'on lui demande compte des... distractions du président Rolland.

Puisque le nom de ce malheureux homme est venu sous notre plume, nous rendrons, avec M. Delfour, un dernier hommage à sa mémoire. Voici ce que nous lisons sur le président Rolland dans l'*Avant-propos bibliographique*, p. XVIII : « Le 20 avril 1774 (*sic*), son auteur (du *Compte rendu*) mourait sur l'échafaud, *payant ainsi bien cher sa haine pour les Jésuites.* » Bien entendu, c'est nous qui soulignons. Apparemment cela veut dire que la vengeance des Jésuites ne fut pas pour rien dans l'exécution de leur im-

placable adversaire[1]. Mais peut-être que cela ne veut rien dire.

VII

Terminons cette revue en jetant un rapide regard sur l'*aile féminine de l'Université*, entendez les lycées et collèges de jeunes filles. L'institution paraît en progrès, si l'on s'en tient aux chiffres. Quelque 2 000 élèves de plus à la rentrée dernière. Aussi le monde officiel triomphe, et on trouvera même qu'il a le triomphe insultant. Le 16 novembre on inaugurait à Lyon les nouveaux bâtiments du lycée. M. Gabriel Compayré, recteur de l'Académie, fut lyrique : « Un lycée de filles! Ces trois mots chantent à nos oreilles la jeune et joyeuse chanson d'une humanité meilleure et plus heureuse. » Jusqu'ici, grâce à l'éducation des couvents, « les énergies de la femme se perdaient dans les austérités d'un autre âge ou dans les frivolités des plaisirs à la mode... Nous voulons que les momies ou les poupées d'autrefois se dégagent et se débarrassent des bandelettes dont les préjugés de la vie ascétique ou les frivolités de la vie moderne enserraient leur conscience et leur esprit. »

Comme les femmes d'autrefois, la phrase de M. le recteur est terriblement empaquetée, mais du moins l'idée est claire. Des momies et des poupées, voilà tout ce que l'éducation avait su faire des femmes avant les lycées de filles! Malgré soi on se demande quelles mères ont eues ces gens-là.

Un autre personnage considérable nous dit ce qu'ils ne veulent pas : « Nous ne voulons pas que la femme soit ignorante, alors que son mari est instruit. Nous ne voulons pas qu'elle soit élevée à l'école de la superstition, alors que le mari a été élevé à l'école de la raison... Nous ne voulons pas que la mère donne à ses enfants des opinions, des habitudes, des traditions contraires à tout ce que croit, à tout ce que veut le père. Nous ne voulons pas qu'elle sème petit à petit dans ce jeune cerveau toutes ses erreurs, tous ses préjugés, toutes ses superstitions. » En d'autres termes, l'homme

1. En 1794, quand le président Rolland fut guillotiné, il y avait trente-deux ans que la Compagnie de Jésus n'existait plus. Janséniste fervent, il fut condamné sous la Terreur pour sa fidélité au roi et à la religion.

devient libre penseur par le fait du lycée masculin; il faut que le lycée féminin rende la femme libre penseuse. C'est ainsi, sans doute, que l'Université fera l'unité morale. M. Jacques Rocafort avait négligé ce point de vue. C'est aux jeunes filles elles-mêmes et en présence de leurs mères, à une séance de distribution de prix, que M. Larnaude, professeur à la Faculté de droit de Paris, adressait les paroles qu'on vient de lire. C'était dans une ville obscure, où elles ne pouvaient avoir beaucoup de retentissement; mais les publications pédagogiques se sont empressées de publier un discours de cette importance, et après en avoir lu des fragments d'ici de là, nous en trouvons maintenant le texte complet dans la *Revue internationale de l'enseignement* (14 janvier 1903). Il est tout entier sur ce ton.

Nous signalerons, pour finir, deux livres nouveaux, l'un bon, l'autre mauvais. Le bon s'appelle *Lettres à Françoise*[1], et il est signé d'un nom célèbre par d'autres écrits moins recommandables. Françoise est une grande fille qui court sur ses dix-huit ans; elle ne va ni aux lycée, ni au couvent, elle achève son éducation à l'institution Berquin; c'est une jeune personne très informée, très parisienne, tout à fait d'aujourd'hui, presque de demain, « un peu plus âgée que sa mère », qu'elle regarde d'un peu haut, « cette pauvre maman » ! bref, un peu péronnelle et pas très sympathique, n'en déplaise à l'auteur, je veux dire à l'oncle qui la trouve adorable. Mais puisque l'espèce existe, il faut bien s'en occuper et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible. C'est ce que fait ledit oncle dans ses lettres, où vraiment il donne à sa chère nièce force bons conseils, y compris celui d'étudier le latin. Sauf deux ou trois points, nous serions complètement d'accord avec lui.

L'autre, le mauvais, a pour titre *les Lycéennes*[2]. C'est le troisième numéro d'une trilogie qui avait débuté par *les Sèvriennes* et continué par *Un lycée de filles*. Ce livre, comme les précédents, nous montre les jeunes filles puisant, dans le

1. Marcel Prévost. Juven, éditeur.
2. G. Réval. Société d'éditions littéraires et artistiques.

système de culture qu'on a inventé pour elles, un orgueil immense, une infatuation qui touche à la folie, un dédain transcendant pour l'éducation chrétienne et religieuse, un scepticisme désolant et, brochant sur le tout, une exaspération effrayante des appétits charnels. La réalité répondrait-elle à la peinture? Nous ne pouvons le croire. En tout cas, si l'auteur de ces élucubrations philosophico-hystériques s'imagine recommander ainsi l'institution qui lui est chère, elle se trompe lourdement.

JOSEPH BURNICHON.

« L'ITALIE DES ROMANTIQUES[1] »

A thing of beauty is a joy for ever.
(Keats, *Endymion.*)

Contemplant une tempête, des remparts de Saint-Malo, Lamennais disait un jour : « Tout le monde regarde ce que je regarde, mais personne ne voit ce que je vois. » Noyés dans le flot des touristes qui sillonnent l'Italie, combien d'artistes ont pu, sans vanité, se faire souvent le même aveu !

Je sortais, naguère, de la salle de Saturne, au palais Pitti, triste d'avoir dû laisser la Vierge du Grand-Duc. Sur le seuil, je croisai une jeune fille qui, d'un air résigné, tenait son *Bædeker*. Avec une lassitude sincère, elle bâillait désespérément. Quelques jours après, je la retrouvai, par hasard, aux Franciscains de Fiesole : elle n'était plus de corvée. Assise sur le parapet du chemin, elle regardait le jour mourir. Le soleil couchant illuminait son visage, et la poésie de la Toscane envahissait son âme. La vallée de l'Arno jusqu'à Pise, celle de l'Ombrone jusqu'à Pistoie, se noyaient dans une teinte infiniment douce, qui les faisait ressembler à des lacs piqués de maisons blanches, îles de lumière. La colline était fleurie d'anémones et d'iris : parure de mai. Des verdures claires, sortait la pointe des cyprès sombres. Si lugubres partout ailleurs, ces beaux cyprès, frangés de soleil, ajoutaient au paysage une mélancolie sans amertume. Et, dans la plaine, Florence s'enveloppa de brume. Seuls, quelques clochers et quelques tours — Saint-Marc, le Dôme, la tour de la Seigneurie, le Bargello — flottaient encore dans la lumière.

Les choses belles, a dit Keats, sont d'inépuisables sujets de joie, et comme, sur terre, bien peu de choses sont aussi belles que l'Italie, bien peu ont réjoui autant d'âmes. Chacune n'épuise pas toute la beauté de ce divin pays. Les souvenirs éteints ne revivent plus pour beaucoup, et, dans le forum défoncé, certains

1. *L'Italie des romantiques*, par Urbain Mengin, docteur ès lettres. 1 vol. in-8. Paris, Plon, 1902.

ne voient qu'un déplaisant chantier. Les toiles les plus vantées ont vu bâiller des jeunes filles et s'ennuyer des hommes célèbres. Mais qui donc résiste aux discrets enchantements des collines de Toscane, ou au charme des ruines immortelles? Quelle mélancolie Sorrente et Naples n'ont-elles pas dissipée; quelle imagination Venise n'a-t-elle point ensoleillée?

Du jour où les routiers de Louis XII apprirent le chemin de ce pays heureux, il devint, pour la France, la patrie de l'inspiration. Le coup de foudre fut même si puissant, que les reîtres du Nord en oublièrent les beautés de chez eux, l'art sublime et austère des aïeux. Ils lui préférèrent la grâce, plus belle encore que la beauté. Le seizième siècle pétrarquisa plus encore qu'il ne pindarisa, et plus heureusement. Les hommes de lettres du dix-septième siècle voyagèrent peu, quoique La Fontaine ait, une fois, poussé jusqu'à Limoges. Mais, aussi bien, la *gentillezza* italienne s'était-elle acclimatée chez nous. Mme de Rambouillet — sa mère était une Strozzi — lui avait ouvert un précieux asile, où le cavalier Marini avait été écouté. L'influence espagnole panacha l'italianisme, sans l'éliminer. Sous Louis XIII, l'art national lui disputa vainement le terrain : quand Giulio Mazarini fut mort, l'art louis-quatorzième, parfaitement mûr, restait italien, un italien magnifique, tout en étalage et en décor, — un décor d'opéra. Par ses peintures du Luxembourg, en l'honneur de Marie de Médicis, Rubens avait préludé aux procédés allégoriques dont Lebrun — et Boileau — se feront une loi. Tous héritaient, non pas de Verrochio, ni de Mino, ni de Raphaël, mais du Primatice. Le Roi-Phébus appelait à Paris Bernin, l'auteur de l'adorable — et ridicule — *Sainte Thérèse* pâmée, de Notre-Dame della Vittoria. Martellange rédigeait, non plus d'après Brunelleschi, mais d'après Vignole, la grammaire de l'art de bâtir. L'art gothique, l'art français, était répudié. Puis Colbert fondait l'Académie de Rome. Claude le Lorrain et Poussin s'inspiraient de la Campagne romaine. Par bonheur, ils s'en inspiraient directement, et ils rendaient la sereine grandeur de cet admirable modèle. A cette terre d'élection, qui avait appris la grâce aux renaissants, le dix-septième siècle classique demanda la majesté. Le dix-huitième siècle en retint le goût, de plus en plus nuisible, des procédés conventionnels et des modèles pseudo-antiques. A ses troupes, Bona-

parte offrit l'Italie comme une proie. Il la pilla, comme les Romains avaient pillé la Grande Grèce et la Sicile. Mais les guerres finies, Circé reprit le cours de ses enchantements, et, parmi les romantiques, si les pittoresques préférèrent l'Espagne, les sentimentaux revinrent à l'Italie.

*
* *

Dans un livre délicat, d'une érudition sûre et discrète, d'un charme pénétrant, M. Urbain Mengin vient de raconter les pèlerinages des romantiques en Italie. Ses études n'embrassent qu'une période de trente années, de 1803 à 1833, et elles s'occupent seulement de sept poètes : Chateaubriand, Mme de Staël, Lamartine, lord Byron, Shelley, Keats et Musset. M. Mengin ne s'est assurément pas proposé, dans son ouvrage, de rien dire d'inconnu. Il faut, au contraire, connaître assez et l'Italie et les romantiques, pour le goûter pleinement. Par des citations choisies avec sobriété et avec goût, M. Mengin nous montre quelle Italie ont vue les romantiques. Il nous dit ce qu'ils n'ont point aperçu. Peut-être ne signale-t-il pas assez ce que ses héros ont perdu à méconnaître l'âme de l'Italie, c'est-à-dire sa religion. Il parle souvent du *Risorgimento* avec une ferveur qu'un peu de scepticisme pourrait atténuer. Il n'a pas dit son dernier mot, ce *Risorgimento*, mais l'unité morale du pays, il ne l'a point faite, et sa fortune, il l'a largement dilapidée. Il a, sans doute, multiplié, avec une profusion amusante, les copieux panaches de plumes de coq et les statues du *Liberatore*. Un jour d'invasion, cette cavalerie de bronze pourrait même être utilisée pour former une ligne d'avant-garde, qui aurait l'avantage de ne pouvoir reculer. Mais n'y a-t-il point quelque ingratitude à faire caracoler, sur toutes les places d'Italie, tant de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, et à cacher, dans la cour d'un vieux palais de Milan, la statue de Napoléon III, quelque peu *liberatore*, lui aussi, de la Lombardie et de la Vénétie?

Mais revenons à nos romantiques, et, guidés par M. Mengin, suivons-les dans cette Italie qu'ils ont à la fois si ardemment aimée et si candidement ignorée.

Chateaubriand appela Mme de Staël un grand poète, et M. Men-

gin, comme tout le monde, la range parmi les romantiques. Il faut que cette insupportable personne ait eu de bien beaux yeux, pour que Chateaubriand lui ait décerné un tel éloge, et j'avoue ne pas voir sans souffrance qu'on la mêle aux autres romantiques.

M. Maurice Barrès la jugerait d'un mot : il l'appellerait une *métèque*, qui n'a jamais pensé comme nous, qui est restée toujours génevoise et allemande. Ce jugement ne serait pas téméraire. Sans doute, Mme de Staël fut la théoricienne du romantisme, mais d'un romantisme à la façon de Schlegel et de Novalis, d'un romantisme teuton et antilatin. L'avènement de la littérature personnelle, qui constitue le vrai romantisme, ne date point d'elle, et elle ne bénéficie du nom de romantique — si ce nom est un bénéfice — que grâce aux sens multiples qui sont longtemps restés attachés au terme *romantique*. Mme de Staël est romantique par adoption, à cause de l'amour que lui ont témoigné les demi-dieux de l'école. Elle le serait aussi, plus authentiquement, par l'impuissance où elle était de voir au monde autre chose qu'elle-même : faiblesse, comme chacun sait, qui est le symptôme du romantisme.

Quant à l'Italie de Mme de Staël, elle est fausse, comme le plus faux motif de pendule. « Peu de livres m'impatientent autant que ceux de Mme de Staël, disait Joseph de Maistre, et, parmi ces livres, peu m'impatientent autant que le dernier. » (*Considérations sur la Révolution française*[1].) Il ajoutait : « Tout homme qui peut lire cet ouvrage sans colère, peut être né en France, mais il n'est pas Français[2]. » J'adopterais volontiers ces jugements de Joseph de Maistre, mais en les appliquant à *Corinne*.

Que Mme de Staël n'ait rien soupçonné de l'Italie du moyen âge et du *quatrocento*, nous ne nous en étonnerons pas. On n'avait point, de son temps, découvert cette Italie. Mais ce qu'elle avait sous les yeux, elle ne l'a point vu. Sa nullité d'observation est complète. Elle n'apprécie ni un tableau, ni une statue, ni même un paysage. « Le grand intérêt qui domine à Rome, écrit-elle, ce sont les tableaux et les statues, et je n'ai pas une si insatiable ardeur de la figure humaine, que je puisse passer ma vie à la voir. » L'architecture vénitienne est, à ses yeux, « un mélange de moresque et de gothique, qui attire la curiosité, sans plaire à

1. De Turin, le 22 mars 1819.
2. Au prince Kolowski, 20 août 1818.

l'imagination ». — « L'aspect de Venise, continue-t-elle, est plus étonnant qu'agréable. On croit voir une ville submergée. » — « Si ce n'était pas respect humain, avoue-t-elle à un ami, je n'ouvrirais pas une fenêtre pour voir la baie de Naples pour la première fois, tandis que je ferais cent lieues pour causer avec un homme d'esprit que je ne connais pas. » Mme de Staël ne goûte qu'une chose dans la Péninsule : la musique, surtout la musique de la parole italienne.

A peine arrivée en Italie, elle se prend, pour le poète Monti, d'une passion théâtrale, dont Monti est quelque peu encombré. Elle lui décoche des *concetti* de cette lourdeur : « Je n'ai eu que quatre plaisirs vifs en Italie : vous entendre, voir Saint-Pierre, la mer et le Vésuve; encore, le Vésuve et vous, cela pourrait ne compter que pour un! »

Corinne s'indigne de la superstition italienne, mais, à Ancône, elle s'agenouille aux pieds de lord Nelvil, pour lui offrir une couronne. Elle dédaigne la peinture, mais joue de la harpe devant le tableau d'un peintre anglais. Ses dissertations pédantes sont empruntées à Schlegel et à Humboldt. A Naples, pour retrouver un modèle de dignité humaine, elle visite un vaisseau anglais. Elle n'adore, en Italie, que l'Angleterre; autant dire qu'elle n'y adore, qu'elle n'y comprend rien, et que l'enthousiasme qu'elle affecte pour l'Italie est une pose sans sincérité. Au demeurant, Corinne s'est fait couronner au Capitole.

« Ce sont des yeux français qui ont le mieux vu la lumière de l'Italie », a dit Chateaubriand. Mme de Staël n'avait pas des yeux français; elle n'avait pas une âme catholique. Chateaubriand possédait l'un et l'autre. En 1803, avant Corinne, il avait parcouru l'Italie. En 1806, il visitait, une première fois, Venise. Il assistait, en 1822, au Congrès de Vérone. Il revint à Rome, en 1828, comme ambassadeur du roi, et à Venise, en 1833, comme ministre officieux de la duchesse de Berry. Lui non plus n'a point saisi l'Italie d'avant la Renaissance, ni même l'Italie artistique. Mais il savait voir, et il était peintre à la façon de Poussin; aussi, dans les notes de son premier voyage, publiées en 1837, puis dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, a-t-il laissé, de ses visions successives, d'incomparables tableaux.

L'auteur du *Génie du Christianisme* avait l'âme voulue pour

comprendre Rome. René la visita, le cœur encore en écharpe. Sa tristesse de Breton qui regrette partout ses bruyères, de rêveur toujours déçu par la réalité, l'aidait à entendre le langage des ruines. Il le rendit magnifiquement. Il n'est pas si absorbé en son moi, qu'il n'aperçoive jamais que lui ; il y tient trop, cependant, pour ne point dire son émotion en dépeignant ce qui la cause. Il peint sobrement : ses tons sont chauds, ses lignes sévères. Il observe à la façon des plus grands maîtres, d'Homère, qu'il aimait tant, et de Virgile. « J'ai vu l'illumination et le feu d'artifice (de Saint-Pierre), écrit-il. Tandis qu'on prétendait me faire admirer un feu placé au haut du Vatican, je regardais l'effet de la lune sur le Tibre, sur ces maisons romaines, sur ces ruines qui pendent ici de toute part. »

A Tivoli, il dessine ce croquis, aussi beau qu'une toile de Léopold Robert : « Immédiatement au-dessus de la chute, un troupeau de bœufs, d'ânes et de chevaux s'est rangé le long d'un banc de sable ; toutes les bêtes se sont avancées d'un pas dans le Teverone, ont baissé la tête et ont bu lentement au courant de l'eau qui passait comme un éclair devant elles, pour se précipiter. Un paysan sabin, vêtu d'une peau de chèvre et portant une espèce de chlamyde roulée au bras gauche, s'est appuyé sur un bâton et a regardé boire son troupeau. »

A Terracine, il crayonne « des laboureurs conduisant des charrettes que traînent de grands bœufs, et qui portent une petite image de la Vierge élevée sur le timon au bout d'un bâton ; des paysannes voilées, avec les cheveux bizarrement tressés, jupons courts de couleur tranchante, corsets ouverts aux mamelles, et, entrelacés avec des rubans, colliers et bracelets de coquillage, des fourgons attelés de mulets ornés de sonnettes, de plumes et d'étoffe rouge... »

Nous n'en sommes plus à l'admiration béate de Corinne pour lord Nelvil. « Ce qu'il y a de vraiment déplorable ici, écrit Chateaubriand pendant son ambassade, ce qui jure avec la nature des lieux, c'est cette multitude d'insipides Anglaises et de frivoles dandys... Cette Grande-Bretagne vagabonde et déhanchée, dans les solennités publiques saute sur vos places et boxe avec vous pour vous en chasser : tous les jours, elle avale à la hâte les tableaux et les ruines, et vient avaler, en vous faisant beaucoup d'honneur, les gâteaux et les glaces de vos soirées. »

Il sait l'heure propice aux mélancoliques observations : « Vers onze heures je me couche, ou bien je retourne dans la campagne, malgré les voleurs et la malaria... Qu'y fais-je? Rien. J'écoute le silence et je regarde passer mon ombre, de portique en portique, le long des aqueducs éclairés par la lune. »

Une fête donnée à la villa Médicis lui inspire cette *méditation* : « J'ai bien de la peine à me souvenir de mon automne, quand je vois passer devant moi ces femmes du printemps, qui s'enfoncent parmi les fleurs, les concerts et les lustres de mes galeries successives... A quel désennui vont-elles? Au bout de la route, elles tomberont dans ces sépulcres toujours ouverts ici, dans ces anciens sarcophages qui servent de bassin à des fontaines suspendues à des portiques; elles iront augmenter tant de poussières légères et charmantes. »

« Que ne puis-je, s'écrie-t-il à Venise, m'enfermer dans cette ville en harmonie avec ma destinée; dans cette ville des poètes, où Dante, Pétrarque, Byron passèrent. Que ne puis-je achever d'écrire mes *Mémoires* à la lueur du soleil qui tombe sur ces pages! »

De tous les romantiques qui visitèrent l'Italie, Chateaubriand fut, peut-être, le plus apte à la comprendre tout entière. Il fut, au moins, celui qui s'y montra avec le plus de dignité. Toute lune de miel un peu classique doit évoluer du Lido au Pausilippe. Ce beau théâtre ne fut, pour les autres poètes que nous présente M. Mengin, que le décor d'un voyage de noces illégitimes.

M. Mengin ne nous parle guère que du premier séjour de Lamartine en Italie. C'était en 1811. Lamartine, à vingt et un ans, n'avait encore rien vu que Lyon. Il avait pleuré, à la lecture de *René*. *La Nouvelle Héloïse* et *Corinne* l'avaient transporté. Il s'éprenait, parallèlement, de littérature anglaise et d'une voisine anonyme. Cette dernière passion était-elle sérieuse? Il cria, du moins, au feu : c'était un feu de paille, mais, pour le faire tomber, les parents firent voyager l'ingénu. Lamartine voyagea en enfant. A Rome, il ne se priva point de pleurer sur le tombeau du Tasse : aucun romantique ne manque cette station, le génie malheureux ayant toujours été un des thèmes favoris de l'école. Chateaubriand n'avait-il pas écrit le premier, à propos du cachot du Tasse : « Le génie est un Christ; méconnu et persécuté, battu de verges, cou-

ronné d'épines, mis en croix pour et par les hommes, il meurt en leur laissant la lumière, et ressuscite adoré. » Et se relève roi, dira Victor Hugo dans *Mazeppa*.

A Naples, Lamartine folâtra comme fait une libellule sur des eaux de mai. « Nous allons maintenant, avait-il dit en s'y rendant, dans le pays de la pure et brutale volupté. Naples ressemble plus à l'Asie qu'à l'Italie ; il n'y a que les délices de corps, l'air, la vue, le ciel et la paresse. » Il fit des dettes, il monta au Vésuve, il sillonna le golfe de Baïa dans une barque où il n'était point seul. Il vécut l'insignifiante histoire dont son imagination fera *Graziella*. Plus tard, marié, il reverra Ischia, mais s'y enlizera dans une béatitude presque sans paroles. « Je jouis, écrivait-il alors, à l'ombre de ces figuiers, du beau soleil et de ma femme. Nous passons mollement nos jours à ne rien faire, ou bien à errer dans les bois et sur la mer. Nous nous aimons ; nous ne connaissons pas l'ennui. Ah ! que ce temps-là ne peut-il durer des années ! »

Lamartine a effleuré l'Italie en poète, « chose légère ». Il était fait pour la mieux comprendre et pour la rendre avec plus de profondeur. Il s'en est grisé délicieusement. Ni son caractère, ni l'art n'ont assez profité de cette griserie.

Avouons cependant que dans le long séjour qu'il fit plus tard à Florence, comme secrétaire d'ambassade, il se pénétra plus sérieusement de l'Italie. Dans ses *Commentaires*, plus encore peut-être que dans ses poèmes, il en peignit avec art quelques coins, et n'est-ce pas dans un air tout napolitain que flottent les stances du *Premier Regret* ?

Aucun romantique n'a plus longtemps vécu en Italie que lord Byron. Il y vint en 1826, à vingt-huit ans, et y demeura sept années. Il connaissait déjà l'Espagne, la Turquie et la Grèce. Il habita Venise, Ravenne, Pise, sillonna la Péninsule. Il en connut parfaitement la langue et la littérature. Harold, parlant de l'Italie, parlait de ce qu'il connaissait.

Mais lui non plus ne connaissait pas toute l'Italie. L'Italie religieuse devait, évidemment, lui échapper. Son ignorance artistique était considérable. Les arts, du reste, l'intéressaient peu. Un jour, à l'Académie de Venise, on n'avait pu arracher Chateaubriand aux dessins originaux de Léonard de Vinci, de Michel-

Ange et de Raphaël. On n'eut jamais de ces difficultés avec lord Byron, qui avouait ne rien entendre à la peinture. A Florence, il ressentit, une fois, quelque enthousiasme pour des œuvres d'art; mais, dans cette ville même, il ne semble pas avoir vu la sacristie nouvelle de San-Lorenzo, pas plus qu'à Venise il ne remarqua le *Colleoni* de Verrochio. Mais il a poussé ce cri sincère : « Italie, Italie, tu as le don fatal de la beauté! » et il s'éprit de cette beauté avec la frénésie d'un Benvenuto Cellini.

Au palais Mocenigo, à Venise, il se plongea, pendant trois ans, dans une absolue crapule. Sa passion pour la comtesse Guiccioli fut un relèvement relatif, mais le désordre resta son élément. Il s'y mouvait avec délices, comme il nageait avec transport dans une mer démontée, et Lamartine ne phrasait pas quand il lui disait :

La nuit est ton séjour, l'horreur est ton domaine...
Les cris de désespoir sont tes plus beaux concerts,
Le mal est ton autel...

Aucun désespoir romantique n'égalera en sincérité celui de lord Byron, si ce n'est celui de Musset. Shelley écrivait de Byron : « Il est profondément et sincèrement mécontent de lui-même, et, comme il contemple la nature et la destinée de l'homme dans le miroir de sa pensée malade, il n'y peut trouver que des objets de mépris et de désespoir. » Musset aussi sera sincère, quand il parlera de

La pauvre vieille du Lido,
Nageant dans une goutte d'eau,
Pleine de larmes...

Ces larmes, c'est lui qui les avait versées, abondantes et amères. Mais Musset séjourna trop peu en Italie, et, durant son voyage, il fut trop captivé par une coupable fascinatrice, pour voir les choses autrement qu'en rêve. Byron les vit mieux. Dans son journal et sa correspondance, il les peignit avec fidélité, et le quatrième chant du *Pèlerinage*, bien qu'il nous paraisse aujourd'hui un peu incohérent et déclamatoire, reste la plus puissante évocation lyrique qui ait été faite de l'Italie.

Byron comprit Venise, qui fut toujours « l'île la plus verte (!) de son imagination ». Il vit Albano, Némi, les monts Sabins, et les trouva plus beaux que la Grèce et que Constantinople. Il com-

prit Rome, autant que l'avait comprise Chateaubriand. Il s'est écrié : « O Rome, mon pays, cité de l'âme, ceux dont le cœur est orphelin doivent venir à toi, mère des empires défunts, qui restes seule..., Niobé des nations! » et, en face de ruines, il a écrit : « O temps, tu embellis les morts, et tu ornes les ruines; tu consoles et tu guéris les cœurs qui saignent! »

Cependant, malgré les conditions exceptionnelles où il se trouvait, Byron n'a jamais pénétré bien avant dans l'âme italienne. Ce n'est point sa Marianna, de Venise, ni même la Guiccioli, qui la lui pouvaient révéler. Comme tous les romantiques, d'ailleurs, il était trop uniquement occupé de lui-même pour s'en pouvoir détacher, et pour vivre dans un passé qu'il ignorait, ou dans un présent distinct de ses sensations immédiates. Il se fit *carbonaro*; il rêva l'affranchissement de l'Italie : rêve de malade en révolte contre toutes les lois. Musset a appelé Byron « le dernier amant de la pauvre Italie »; Byron ne fut, heureusement, ni son dernier ni son meilleur amant.

Si jamais la définition du romantique écrite par Gœthe — « le romantisme est le genre malade » — s'applique à quelques poètes, c'est à Shelley, plus qu'à personne. L'originalité bizarre de Shelley atteignait les limites de la pure folie. Ce petit-fils de baronnet se fait expulser d'Oxford pour un écrit sur la *Nécessité de l'athéisme*. A dix-neuf ans, il enlève une jeune fille dont il a deux enfants, et qu'il abandonne ensuite pour enlever une autre femme. Ses manies égalent en excentricité les plus fortes de Jean-Jacques. Sa vie errante fut celle d'un bohémien névrosé. Il connut l'Italie en 1818, et y demeura quatre années. Tandis qu'il y voyageait, et que, dans ces lettres, il en racontait les beautés, ses poèmes fantastiques s'inspiraient peu de ses visions présentes, et nous transportent en des pays de chimères.

A Chamonix, sur le livre des voyageurs, Shelley avait écrit un jour, en grec — car il était helléniste et végétarien — : « Je suis philosophe, républicain et athée. » Ce révolutionnaire, en lutte avec toutes les lois, ne pouvait rien comprendre à l'Italie religieuse. La foi n'oblitère pas la raison; c'est le parti pris irréligieux qui aveugle : celui de Shelley était absolu. Il déteste le christianisme. Il ne manque pas d'appeler, de ses vœux, la liberté de l'Italie : mauvaise cause, celle qui attire de tels avocats. A Ravenne,

devant la tombe de Gallia Placidia, sur la terre la moins faite pour inspirer ce paradoxe, il écrit : « Il semble que les premiers effets de la religion chrétienne aient été de détruire la production de la beauté dans l'art. »

Son intransigeance révolutionnaire, son intolérante irréligion sont un bandeau, qu'il aurait dû déposer pour bien voir. Mais son âme cruellement endolorie — par sa faute — comprit du moins la nature italienne. Il en aimait les aspects lugubres; romantique forcené, il lui prêtait sa sentimentalité tragique. Dans ses lettres, plus que dans ses poèmes, il en trace de délicieux croquis.

« Avec quel plaisir, écrit-il en arrivant en Italie, avec quel plaisir j'ai entendu la femme qui nous a conduits voir l'Arc de triomphe, à Suse, parler la langue claire et complète de l'Italie — et ce n'était pas du toscan, c'était encore du piémontais! — après la cacophonie nasale et à syllabes indistinctes qu'est la langue française (!). Un arc de triomphe en ruines, de proportions magnifiques et dans le goût grec, sur une route d'un gazon vert, fleuri de violettes et de primevères, cela au milieu de montagnes merveilleuses; une femme blonde aux manières fines et gracieuses, un peu dans le genre de l'*Ève* de Fuseli, ce sont les premières choses que nous avons rencontrées en Italie. »

Il juge les Milanais avec un dédain tout britannique : « Les hommes méritent à peine ce nom : on dirait une tribu d'esclaves idiots et ratatinés... Les Italiens modernes sont un peuple misérable. Ils n'ont ni sensibilité, ni imagination, ni intelligence. Leur extérieur est poli, le commerce avec eux est facile, mais n'aboutit à rien, ne produit rien. Les femmes ont l'esprit particulièrement vide... » L'arrivée à Venise l'enchante : « C'est une ville merveilleusement belle, écrit-il. La vue que l'on a, en y arrivant par la lagune, avec les coupoles et les clochers qui brillent en une longue rangée sur les flots bleus, est une des plus belles féeries architecturales du monde. La ville semble avoir et a vraiment les fondations dans la mer. Les rues silencieuses sont pavées avec de l'eau, et l'on n'entend rien que le bruit des rames et, de temps en temps, l'appel des gondoliers. Les gondoles elles-mêmes ont un aspect tout à fait romantique et pittoresque; je ne puis les comparer qu'à des phalènes qui auraient eu un cercueil pour chrysalide. » George Sand a décrit, elle aussi, cette arrivée à Venise. « Il était dix heures du soir, dit-elle, quand le misérable *legno*, qui

nous cahotait depuis le matin... s'arrêta à Mestre. C'était une nuit de janvier, sombre et froide. Nous gagnâmes le rivage dans l'obscurité. Nous descendîmes, à tâtons, dans une gondole... Cette gondole noire, étroite, basse, fermée de partout, ressemblait à un cercueil... Tout à coup, Théodore (Musset), ayant réussi à tirer une des coulisses qui servent de doubles persiennes aux gondoles, et regardant à travers la glace, s'écria : « Venise! » Quel spectacle magnifique s'offrait à nous, à travers ce cadre étroit! Nous descendions légèrement le superbe canal de la Giudecca; le temps s'était éclairci, les lumières de la ville brillaient au loin, sur ces vastes quais qui font une si majestueuse avenue à la cité reine. Devant nous, la lune se levait derrière Saint-Marc, la lune mate et rouge, découpant, sous son disque énorme, des sculptures élégantes et des masses splendides. Peu à peu, elle blanchit, se contracta, et montant sur l'horizon, au milieu des nuages lourds et bizarres, elle commença d'éclairer les trésors d'architecture variée qui font de la place Saint-Marc un site unique dans l'univers. « Que nous sommes heureux! s'écria Théodore. Cela « est beau comme le plus beau des rêves. Voilà Venise comme je « la connaissais, comme je la voulais, comme je l'avais vue quand « je la chantais dans mes vers... Je vais enfin retrouver l'Italie, « que je cherche depuis Gênes sans pouvoir mettre la main « dessus. »

La Venise féerique n'apparaît plus ainsi aujourd'hui, à ceux qui viennent de Mestre. Un train traverse la lagune, et dépose le voyageur sur le quai de Santa-Chiara. Les boutiquiers en voyage admirent cet heureux changement, vantent le progrès du siècle, et s'installent incontinent sur un bateau à vapeur. Il leur manque de combler le Grand Canal et d'y faire rouler des tramways à trolley!

A Milan, dans la bibliothèque Ambrosienne, sous une vitrine garnie de graves palimpsestes, on remarque avec surprise une jolie mèche de cheveux blonds cendrés, qui donnent une bien favorable idée de celle qui la porta : ils appartinrent à Lucrèce Borgia. Byron lui accorda plus d'attention qu'au carton de l'École d'Athènes. Shelley, plus entendu en peinture, se complut à la Brera. A Bologne il goûta, en artiste, la *Sainte Cécile* de Raphaël.

Il comprit Rome, pas Michel-Ange, ni Saint-Pierre qu'il appelle « de la petitesse sur une grande échelle », ce qui est un paradoxe

original. Il aima les verdures et les ruines. Sur les murailles des Thermes de Caracalla, il avait découvert une pelouse fleurie d'anémones et de giroflées, ombragée d'arbustes sauvages. Il s'y glissait et s'y grisait de lumière et de parfums. Dans ses promenades, il sortait « à la lumière de pourpre et d'or d'un soir d'Italie », et il revenait « à la lumière des étoiles et de la lune ». — « Rome, dit-il, est pour ainsi dire la ville des morts, ou plutôt elle est la ville de ceux qui ne peuvent pas mourir, car ils survivent aux chétives générations qui habitent et traversent les lieux qu'ils ont rendus à jamais sacrés. A Rome, du moins dans le premier enthousiasme que l'on ressent à retrouver l'antiquité, on ne voit rien des Italiens. La disposition même de la ville contribue à l'illusion, car ses murailles, vastes et antiques, ont seize milles de tour, et ainsi la population peu dense est dispersée dans un espace presque aussi grand que Londres. Il y a, à l'intérieur, de grands champs abandonnés, des pelouses de gazon et des bosquets dans les ruines; une verte colline, nue et solitaire, domine le Tibre. Les jardins des palais modernes sont comme des bois sauvages de cèdres, de cyprès et de pins... »

Les Italiens d'aujourd'hui, ceux du *Risorgimento*, sont très fiers d'avoir changé l'aspect de cette Rome mélancolique, qu'aimèrent Chateaubriand, Byron et Shelley. Le Palatin et les abords de l'Arc de Constantin ont seuls gardé leur aspect ancien. L'Esquilin, le Célius, l'Aventin, ce qui fut la villa Ludovisi, sont devenus de beaux quartiers modernes. On s'y croirait dans les environs de l'Étoile : quel avantage! Sur la place des Thermes, s'élève la lourde et large vasque de la plus laide fontaine qui se puisse imaginer. Des femmes de bronze s'y tordent, au contact de l'eau, en contorsions grossières. On parle de confier l'*Agro romano* à des sociétés agricoles. Les arcades de l'Aqua Claudia et de l'Aqua Marcia se dresseront, sans doute, alors, parmi des champs de pommes de terre, parsemés de guinguettes. Il faut se hâter de voir Rome, avant qu'un tel massacre soit consommé.

L'âme toujours désolée de Shelley subit l'enchantement de Naples, ce pays, observait-il, où « les couleurs de l'eau et de l'air répandent, sur toutes choses, le rayonnement de leur beauté ». A Pompéi, il trace cette description des tombes qui bordent la voie consulaire : « Elles semblent moins des réceptacles pour cacher la destruction de l'être, que les demeures voluptueuses

d'esprits immortels. Elles sont de marbre, d'une blancheur radieuse. Des arbres croissent naturellement de chaque côté, et, sur les larges pierres de la route pavée qui les sépare, on entend les dernières feuilles de l'automne qui tremblent et bruissent, emportées par le vent inconstant; et l'on dirait un bruit de pas de fantômes... »

Au milieu cependant des plus douces splendeurs, l'âme désolée de Shelley sentait sa secrète misère. Près de Naples, il écrivait ses *Stances écrites dans l'abattement*, qui sont une des plus douloureuses élégies qui existent, et, aux Cascine, à Florence, il composait sa *Strophe au vent d'ouest* : « Soulève-moi comme si j'étais une vague, ou une feuille ou un nuage! Je tombe sur les épines de la vie! je saigne!... »

Shelley avait la passion des flots. Il s'était fait construire un bateau à voiles, *l'Ariel*, et venait de sortir de Livourne, avec un ami et un marin, quand il sombra dans une tempête, le 7 juillet 1822. Il n'avait pas trente ans. Afin de pouvoir plus aisément transporter à Rome les corps des naufragés, Byron et ses amis imaginèrent de les brûler sur la plage. « Nous avons brûlé les corps de Shelley et de Williams au bord de la mer, écrivait ensuite lord Byron. Vous n'imaginez pas quel effet extraordinaire produit un bûcher funèbre sur un rivage désolé, avec, dans le fond, des montagnes, et, devant, la mer, et le singulier aspect que le sel et l'encens donnent aux flammes. »

John Keats vint en Italie en 1820. Il avait vingt-quatre ans et était déjà phtisique. Il agonisa quatre ans, dans un petit logement à la Trinité du Mont, d'où il allait quelquefois au Pincio. Il ne vit guère l'Italie, mais il l'aima, il la désira beaucoup. Il avait étudié Boccace et Dante. Il préférait l'italien au français qu'il appelait « la plus pauvre langue qui ait été parlée depuis le baragouinage de la tour de Babel ». A la manière de Memling ou de Carpaccio, Keats peignit de jolies miniatures, un peu mièvres, vraies enluminures de missel. Les préraphaéliques anglais voient en lui un de leurs maîtres. Mieux qu'aucun romantique, Keats eût compris Venise : il eût goûté le moyen âge italien. Et ce fervent artiste était assez détaché de soi pour ne point altérer ses visions par des excès d'amour-propre. Mais enfin, il n'a vu l'Italie qu'en rêve, un rêve qui dura trop peu.

Alfred de Musset fit un seul voyage en Italie, en 1833. Il avait vingt-trois ans. Il y vécut un mois heureux, et trois mois malheureux et malade. Épris de peinture et de musique, connaissant admirablement l'italien, il avait écrit déjà des contes d'Espagne et d'Italie, et la *Nuit vénitienne* et *Andrea del Sarto*, mais sans plus connaître l'Italie que l'Espagne, — ou ne connaissant l'Italie que d'après Boccace et les *Mémoires* de Casanova. Avant de visiter l'Italie, il l'avait passionnément désirée. Quand il la vit, il était trop occupé de George Sand pour n'être pas distrait. Cette distraction excuse ce blasphème adressé à Florence : « Florence est triste : c'est le moyen âge au milieu de nous. Comment souffrir ces fenêtres grillées, et cette affreuse couleur brune dont les maisons sont comme salies? » Ces admirables fenêtres grillées! mais elles redisent l'histoire de la république et des luttes dont la dernière aura Lorenzaccio pour héros. Et comment Musset n'a-t-il pas compris la distinction des palais de Florence, si forts, si simples, si élégants? L'Arioste disait, avec raison :

> Se dentro un mur, sotto un medesimo nome,
> Fosser raccolti i tuoi palazzi sparsi,
> Non si darian de pareggiar due Rome.

Leur pierre brune est, à la base, taillée en style rustique. Sous de larges auvents de cèdre, leur dernier étage est fleuri de gracieuses fenêtres géminées, collerette de guipure jetée sur une armure d'acier. Derrière ces murailles puissantes, les sept familles rivales soutinrent leur lutte contre le peuple. Elles abritèrent les plus intelligents protecteurs que l'art ait eus depuis Périclès. Sur la première pierre d'Or San Michel, la Seigneurie avait raison de graver, en 1336 : *Ut magnificientia populi Florentini artium et artificum ostendatur*. Quand elle demandait à Arnolfo di Cambio ce dôme que Brunelleschi élèvera dans les airs, elle avait raison de dire qu'elle commandait un édifice qui dépasserait les chefs-d'œuvre grecs et romains[1]. Musset a-t-il pénétré sous ce dôme, dont la sublime austérité fait oublier Saint-Pierre de Rome? A-t-il vu ce campanile, le plus gracieux monument de l'Italie? Non : un voyage maussade, une trahison et de dures souffrances,

1. « Si costruisca un edificio cosi magnifico, che, par altezza e qualita del lavoro, venga a superare tutti quanti in quel genere ne fossero stati fatti de Greci e di Romani, né tempo della loro piu florida potenza. »

c'est tout ce que Musset rapporta de l'Italie. Mais la poésie du pays enchanteur le poursuivit toujours et le hanta sans cesse. Il emprunta deux contes à Boccace, un drame à Benedetto Varchi, et, jusqu'à *Bettine*, il voyagea en rêve dans cette région qu'il définissait si gentiment : « un pays où l'on se fait un ami en demandant son chemin ». L'Italie resta toujours sa *princesse lointaine*.

Vingt ans après son retour, il écrivait sa pièce *à son frère revenant d'Italie*, et, dans ces courtes strophes, instruit sans doute par les récits de son frère et par les *Courses en voiturin*, il croquait, avec une étonnante précision, les points les plus pittoresques de l'Italie.

Les romantiques ont aimé l'Italie en amoureux superficiels. Ils en dédaignaient l'histoire ; ils méconnaissaient l'Italie d'avant la Renaissance. Ils ont apprécié les paysages, presque rien autre. A l'absence d'érudition artistique, ils unissaient cette absolue préoccupation de soi qui les rendait impropres aux études objectives, et, sauf Chateaubriand, ils souffraient eux-mêmes de telles infirmités morales, que l'intelligence de l'Italie idéale, c'est-à-dire de l'Italie religieuse, leur devenait impossible.

Avec son agaçant petit dandysme, Musset a dit :

> César dans sa pourpre est tombé ;
> Dans un petit manteau d'abbé
> Sa veuve expire.

C'est bien court, un petit manteau d'abbé, pour envelopper l'immortelle expirante !

*
* *

Ce ne sont pas les romantiques qui ont le plus connu, ni même le mieux aimé l'Italie. L'année même où Alfred de Musset laissait, à Venise, son cœur

> Sur le chemin, sous un pavé,
> Au fond d'un verre,

un élève d'Ingres, un classique par conséquent, Hippolyte Flandrin, arrivait à la villa Médicis. Je viens de relire les lettres,

qu'alors et dans ses voyages ultérieurs il écrivit sur l'Italie[1]. Le pur artiste apportait à Rome cette humilité fervente, ce candide amour de son modèle qui animaient les primitifs. Sa plume peignait moins bien que son pinceau, et ses descriptions sont évidemment inférieures à celles de Chateaubriand, mais quelle intelligence elles révèlent de l'Italie, de toute l'Italie! « Quel charme a donc ce pays, écrivait-il, qu'il prenne ainsi tous ceux qui ont le bonheur d'aimer le beau! » Ayant ce bonheur, Flandrin fut pris par ce charme. Il avait assez souffert, dans son adolescence, d'une pénurie courageusement supportée, pour qu'une mélancolie discrète nuançât sa pensée; mais l'optimisme des bons et des forts illuminait son ciel. Aucun désir, chez lui, de rien renverser : les âmes ordonnées n'appellent aucune révolution. Autant que Shelley et que Byron, il admira les paysages de lumière; il comprit Cimabue et Masaccio, ce qu'ils n'avaient pas fait; il apprécia Assise et le poème tracé par Giotto à la gloire des trois vœux, et « la blonde et douce harmonie » de *Santa-Maria nell' Arena,* à Padoue. Avec lui, son ami Ambroise Thomas étudiait à la villa du Pincio. Flandrin aimait la musique, cette chose, disait-il, qui « rafraîchit, repose, console, cette chose divine ». Il se reposait de peindre et de vivre, en écoutant Thomas lui interpréter Beethoven ou Mozart. Il écrivait : « Cette belle musique que j'entendais tous les jours, est devenue pour moi un besoin. Je trouvais en elle un remède contre ces fréquents découragements qui tuent et qui nous enlèvent une bonne part de notre vie. »

La foi n'affaiblit ni la raison ni le goût; elle est une lumière qui éclaire plus d'espace. C'est à cette lumière que Flandrin vit l'Italie. De sa chambre, au Pincio, il voyait le spectacle qui avait distrait l'agonie de Keats. « Rome renferme tout ce qu'il faut pour rendre un artiste heureux, écrivait-il à ses parents : beau ciel, beau pays, belle nature d'hommes, monuments magnifiques, ornés des plus admirables peintures et sculptures. Tous les jours je prends connaissance de quelque chef-d'œuvre; mais je ne me presse pas, parce qu'on se lasse de tout, lorsqu'on voit trop à la fois, et je ne veux pas me lasser du beau... J'ai une vue magni-

1. *Lettres et pensées d'Hippolyte Flandrin,* recueillies par le vicomte Henri Delaborde. Plon, 1865.

fique de ma fenêtre : le soir, après le soleil couché, je plane sur cette grande ville, puis sur la campagne qui est par delà, et mon regard se perd dans l'immense horizon de la mer. Ma pensée va plus loin, plus loin, jusqu'à vous : elle vous voit tristes... »

De la même place, sur le point de quitter Rome, il écrivait à Ambroise Thomas : « Cette pauvre Rome ! la laisser ! L'autre soir, avant de me coucher, je pris une chaise et j'allai m'établir sur la loge, pour bien jouir de la vue de la ville, éclairée par la lune. C'était une de ces fois où la lumière, placée derrière les masses, les fait si bien comprendre. Le coassement des grenouilles et le bruit de la fontaine ne m'empêchaient pas de comprendre le silence qui régnait partout ; par leur monotonie, ils y ressemblaient et s'y liaient. D'ailleurs, point de mouvement, point de lumières. J'allais quitter, lorsque m'arrivèrent quelques accords de piano... »

Avec plus de magnificence et presque un peu trop d'apparat, Chateaubriand avait peint la même vue de Rome endormie : « Du haut de la Trinité-du-Mont, les clochers et les édifices lointains paraissent comme les ébauches effacées d'un peintre, ou comme les côtes inégales vues de la mer, du bord d'un vaisseau à l'ancre... Rome sommeille au milieu de ces ruines. Cet astre de la nuit, ce globe que l'on suppose un monde fini et dépeuplé, promène ses pâles solitudes au delà des solitudes de Rome ; il éclaire des rues sans habitants, des enclos, des places, des jardins où il ne passe personne, des monastères où l'on n'entend plus la voix des cénobites, des cloîtres qui sont aussi déserts que les portiques du Colisée... Le Tibre sépare les deux gloires : assises dans la même poussière, Rome païenne s'enfonce de plus en plus dans les tombeaux, et Rome chrétienne redescend peu à peu dans les catacombes d'où elle est sortie... »

« Dites à M. Ingres, mandait Flandrin, que je fais souvent sa promenade, de l'Académie au Colisée par Sainte-Marie-Majeure, toujours un petit carnet dans la poche... Si vous saviez quelle impression ça fait d'entrer dans Sainte-Marie-Majeure ! D'abord on est surpris de l'obscurité mystérieuse qui enveloppe le chœur et les petites nefs, du silence qui y règne : deux ou trois personnes sont agenouillées dans quelque coin. Il y a quelques jours, j'y allai... Je restais sans bouger au fond de l'église. Tout à coup, d'une chapelle éloignée s'éleva un chant sublime et dans une

harmonie parfaite avec tout ce que je voyais. Mon œil s'était accoutumé à l'obscurité, et alors je distinguais les figures en mosaïques grecques qui décorent le fond du chœur, et dont le caractère, vraiment grand, est terrible. Oh ! ces vieilles basiliques font une autre impression que Saint-Pierre !... »

Le jour de Pâques, Flandrin voit le pape bénissant la ville et le monde. A-t-il vu Rome, celui qui n'a point vu le pape ? Aujourd'hui, l'évêque-roi ne traverse plus sa cité au grondement du canon, mais l'idéale vision blanche flotte encore au-dessus des foules, dans l'enceinte fermée de la basilique captive. La foule bavarde et anxieuse fait silence. Une poignée de soldats apparaît, qu'un feu de salve balayerait. Des prélats... des hommes ! Puis, au-dessus des têtes, immatérielle et muette, l'ombre décharnée et bénissante d'un vieillard, qu'une poussée d'enfant briserait. On l'acclame : il se tait. Son regard plane ; mélancolique et profond, il fouille la multitude. Les plus indifférents sont émus ; l'étincelle les a secoués, l'étincelle de l'émotion esthétique, car ils ont vu une force surnaturelle et une surhumaine beauté.

Pendant les vacances de l'Académie, avec son frère et un camarade, Hippolyte Flandrin parcourait à pied l'Ombrie et la Toscane. Le soleil de juin lui donnait « des teintes de bois d'acajou ». Il voyait Sienne, « la ville reine du pittoresque », Orvieto, la pittoresque acropole, et, loin du chemin banal, des pays fortunés au parler harmonieux, trésors d'art. Il revint émerveillé d'Albano et de la région des *castelli*. « La population, écrit-il, m'a frappé autant que le paysage. Les femmes y sont d'une beauté ravissante. Rien de plus grand, de plus large. Eh ! mon Dieu, les voilà, ces modèles de Raphaël ! C'est dans cette belle nature qu'il les a pris, dans cette nature supérieure et maîtresse qui, cependant, accorde beaucoup à ceux qui la suivent et lui demandent humblement. »

En 1863, Hippolyte Flandrin, au terme de sa carrière, retournait en Italie. La révolution attristait déjà Rome, arrêtant, par des menaces, les fêtes du carnaval, et toutes celles qui prouvaient que Rome était heureuse sous les papes, troublant les foules par des explosions de bombes, sonnant enfin l'aube du *Risorgimento*. Flandrin retrouva pour la ville « unique » l'enthousiaste fraîcheur d'un premier amour.

« A Ronciglione, écrit-il à M. Ingres, je vois déjà le Soracte,

les montagnes de la Sabine : je pressens Rome! Enfin, des hauteurs de Boccano, voilà le dôme de Saint-Pierre! Vous dire mon émotion serait difficile. Chaque accident de la route la provoque, l'augmente et la porte jusqu'aux larmes. Je revois la Storta, le tombeau de Néron, Ponte Molle, la porte du Peuple, Rome enfin! »

Il adresse à son frère cette élégie qu'aurait pu écrire un Chateaubriand sans orgueil... : « Dans les *stanze*, il s'est accompli un certain travail de ruine que je ne connaissais pas et qui fait trembler. Comment, en effet, penser de sang-froid à l'anéantissement de ces merveilles, de ces produits d'un art, d'un homme et d'un temps privilégié? Ce temps est à jamais passé, rien de tout cela ne peut renaître, car le goût et les idées s'en écartent chaque jour davantage et s'en éloignent encore plus que les années. Au milieu du persiflage et du doute général, un homme de bonne foi paraît aujourd'hui une bête, et, cependant, que faire sans la bonne foi? Mais qu'est-ce qui me prend?... Tiens! allons au Pincio. Ce soir, vers quatre heures, en revenant de Saint-Pierre, j'y suis monté. Le temps était sombre et froid, la promenade déserte, les feuilles, hélas! se décident à tomber, et, même à Rome, c'est l'hiver! Je m'arrête et je contemple, avec un sentiment que je ne puis exprimer... les belles choses qu'autrefois j'avais aussi contemplées : mais quelle différence! Autrefois le temps et l'espérance étaient devant moi, et maintenant c'est derrière moi qu'ils sont. Ah! cela aussi sent l'hiver!...

« Par ce temps sombre, la verdure des lauriers et des chênes verts est d'une vigueur merveilleuse. Le Soracte semble revêtu d'outremer, et, derrière le *monte Mario*, le ciel est d'or. Tu devines quelle harmonie forment ces notes si graves et en même temps si riches. Je jouis beaucoup de pareils spectacles : je sens tout cela, je l'aime...

« Comment pourrai-je me passer de mon Forum, de mes chères églises, que tous les jours je vois et je revois, que tous les jours j'aime davantage?... Cette *Santa-Maria-in-Cosmedin*, sœur de Saint-Clément, de San-Lorenzo, où les premiers siècles chrétiens ont laissé leur empreinte, où tout appelle la vénération! Cette Sainte-Sabine, sur le mont Aventin, qui est belle entre les plus belles! Quelle paix! quel calme! On comprend le sentiment de ceux qui ont voulu dormir en pareil lieu leur dernier sommeil. Et puis, de là, les vues de Rome sont sublimes!...

« Mon enthousiasme pour Rome a pris, dans ce nouveau séjour, des racines plus profondes. Oui, je crois que j'ai fait quelques progrès, car tout m'apparaît plus beau... Raphaël, au Vatican, brille plus jeune et plus glorieux que jamais; les monuments chrétiens m'émeuvent, me touchent...

« Ce matin je suis monté à l'Académie par la *Salita*. Le Pincio était presque désert; le ciel, coupé de longs nuages, avait une expression mélancolique; un brouillard s'étendait sur la ville, et, au milieu de la vague rumeur qui sortait de celle-ci, le son d'une cloche, que je croyais reconnaître, me reportait, avec une ineffable illusion, à l'âge où tout nous était commun, où nous ne nous quittions pas...

« Depuis quelque temps, nous nous sommes pris d'une admiration particulière pour les régions qui s'étendent entre le Capitole et le Tibre, entre les portes Saint-Paul, Saint-Sébastien, Latine et Saint-Jean, c'est-à-dire pour la partie de Rome qui comprend les monts Aventin, Célius, Palatin et les vallées qui les séparent. Ces magnifiques ruines, ces couvents, ces églises solitaires, vénérables, antiques, qui, toutes, sont élevées pour rappeler les plus grands faits ou les souvenirs les plus touchants de l'établissement du christianisme, ont une éloquence pénétrante que je voudrais sentir toujours. »

L'Italie qu'avaient vue certains des romantiques — Chateaubriand mis à part — n'était-elle pas, quelque peu, une Italie de cabotins, une sorte de Robinson exquis? La vraie Italie est plus que cela. Stendhal avait mis, à l'étudier, plus de science et de pénétration, mais lui aussi, aveuglé par ses préjugés personnels, a commis des contresens que les grands maîtres de l'art italien auraient désavoués. L'Italie religieuse ne lui a guère inspiré que des blasphèmes.

J'ai comparé aux romantiques Hippolyte Flandrin. A la belle époque romantique, d'autres pèlerins encore connurent l'Italie, et en parlèrent avec un amour et une intelligence que ni Shelley, ni Musset, ni Byron n'eurent au même degré. Qui n'a lu ce *Récit d'une sœur*[1], un peu fané aujourd'hui, mais encore si exquis? Et qui peut supporter les déclamations de Corinne, après avoir

1. *Récit d'une sœur*, par Mme Augustus Craven. 2 vol. Paris, Didier.

entendu les hymnes sincères adressées à l'Italie par Alexandrine d'Alopeus ou Albert de la Ferronays? Eux aussi ignoraient l'art italien; ils n'avaient point, pour le juger, la science d'un Müntz, l'analyse puissante d'un Paul Bourget. Mais avec quelle ferveur et quel tact ils aimèrent les enchantements de Sorrente, de Castellamare et de Naples, les beautés de Pise, de Venise et de Rome! « Il y a, disait Alexandrine, il y a un parfum dans cette Italie, un charme, un attrait indéfinissable qui s'exhale de tout, et qui est d'autant plus étonnant qu'on trouve, de tous côtés, à redire à bien des choses. N'éprouves-tu pas aussi cette *smania* pour l'Italie? Tous les autres pays me semblent si froids, si prosaïques en comparaison; il n'y a, je crois, que l'Espagne et l'Orient qui puissent être aussi empreints de poésie que celui-ci. »

N'est-ce point une délicate psychologie qui a inspiré ces lignes: « Que de nuances renferme ce mot de volupté! Qu'ai-je ressenti si vivement à Pise, sinon de la volupté? Mais, ô mon Dieu, celle-là (de Naples) devait vous être moins agréable! D'où vient qu'à Pise vous étiez mêlé à tout ce que je sentais? L'état de mon âme y était moins fiévreux. D'où vient qu'à Pise je rapportais tout à vous, je ne jouissais de rien sans vous? Et, à Naples, la beauté de ce qui m'entoure fixe mes sens, et mon âme s'arrête et se perd dans la beauté de votre ouvrage. Pourtant, mon Dieu, vous ne condamnez pas non plus cette volupté. Elle s'humanise davantage, il est vrai, mais le cri de l'âme, après s'être ébattue, après avoir tout traversé, n'en arrive pas moins jusqu'à vous, et faites, ô mon Dieu, qu'il n'en soit pas moins pur pour cela. La faute en est seule à cette nature si belle, si resplendissante. Notre pauvre et faible cœur se perd dans tant de merveilles, et il ne vous cherche plus, parce qu'il croit vous posséder. »

En finissant, je veux citer cette *ode* écrite par Alexandrine d'Alopeus, et dont Lamartine eût fait un poème sublime, s'il avait été assez chrétien pour la concevoir.

« Oh! oui, j'aime et j'aimerai toujours ce pays, dont le peuple croit à une patrie éternelle, à des amis invisibles auxquels il parle dans ses joies et dans ses peines, ce pays dont presque chaque ville voit son Dieu, réellement présent, exposé continuellement aux yeux d'une foule qui adore. J'aime ce pays qui a connu toutes les gloires et qui les a toutes rapportées à Dieu, ce pays dont les habitants ont su atteindre la perfection du beau en toutes choses,

et qui, cependant, connaissent moins que d'autres l'ambition et la fatuité.

« J'aime ce pays où les âmes et les fleurs répandent plus de parfum qu'ailleurs, ce pays qui vit naître saint François d'Assise, et l'autre doux François, et tant d'autres saints et saintes au cœur brûlant; ce pays où toutes les fêtes sont religieuses, où l'on rencontre sur son chemin l'habit que portèrent saint Benoît, saint Dominique, saint François, saint Ignace et d'autres dont le nom est écrit, avec les leurs, au livre de vie; ce pays où tant de vies humbles et obscures s'achèvent au fond des villages, comme au fond des cloîtres, par une sainte mort. J'aime ce pays qui renferme la ville où règne le représentant de Jésus, la ville sainte où tant de vertus se sont pratiquées de tout temps, et où est venue se fortifier celle de tous les grands bienfaiteurs de l'humanité.

« Oh! j'aime ce pays où le blé et la vigne semblent se presser de croître pour servir au plus sacré des mystères, ce pays si doux à l'âme, si enchanteur aux yeux, qu'il me semble qu'en mourant on pourrait se dire : « Je vais voir bien mieux que l'Italie! »

Pierre SUAU.

REVUE DES LIVRES

HISTOIRE

Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance des États-Unis (1778-1783), par le vicomte de Noailles. Portraits et cartes. Paris, Perrin, 1903. In-8, 439 pages.

Le nom de Noailles, allié à celui de La Fayette, a été mêlé de trop de diverses manières à la guerre de l'Indépendance américaine pour que le sujet n'ait pas tenté aujourd'hui un des membres de l'illustre famille. Le vicomte de Noailles a voulu refaire l'histoire du concours prêté par la France aux *Insurgents*, à l'aide des documents originaux. Il a particulièrement puisé aux archives du Dépôt de la Guerre et à celles de la Marine récemment transportées au palais Soubise. C'est dire que ses récits présentent, avec de sérieuses garanties d'exactitude, un heureux air de rajeunissement. Un ton remarquable de distinction y règne partout; peut-être souhaiterait-on çà et là une émotion moins contenue, un style qui sente moins le diplomate et davantage le soldat. Par contre, beaucoup de suite dans l'exposé des faits et de logique dans les considérations politiques. L'auteur est impartial. Il reconnaît aisément les fautes de l'ancien régime sous le règne de Louis XV; il déplore la légèreté du sceptique Choiseul, mais signale ses efforts pour créer des embarras à l'Angleterre dans ses colonies d'Amérique. Il est bienveillant pour Washington.

Dans les appendices, un état des officiers français à l'armée de Washington, accompagné de claires et substantielles notices, permet de constater que c'était bien la vieille France, la France chevaleresque, amie des aventures et naturelle alliée des faibles contre les forts, qui fit éclater une fois de plus le « caractère généreux, hardi et primesautier de la vaillante race gauloise ». Les portraits sont tirés du musée de Versailles. La maison de l'auteur, représentée alors par le duc d'Ayen, le mar-

quis et le vicomte de Noailles, beau-frère de La Fayette, de même courage, mais d'idées différentes (p. 73), ne possède-t-elle aucun souvenir privé? On a sans doute préféré en cela, comme en tout le reste de l'ouvrage, ne faire appel qu'au sentiment national.

Henri Chérot.

Annales internationales d'histoire. — Congrès de Paris, 1900. — 1re Section : *Histoire générale et diplomatique ;* — 2e Section : *Histoire comparée des institutions et du droit ;* — 3e Section : *Histoire comparée de l'économie sociale ;* — (1) — 5e Section : *Histoire des sciences ;* — 6e Section : *Histoire comparée des littératures ;* — 7e Section : *Histoire des arts du dessin.* Paris, Colin, 1902. 7 vol. in-8 (au total : 1 542 pages). Prix : 35 francs.

Les *Études* ont déjà longuement rendu compte, à l'époque de l'Exposition universelle de 1900, des travaux lus et discutés aux sections d'histoire générale et de littérature[2]. Les Mémoires méritaient de survivre, dans leur ensemble, à ces réunions surchauffées à la fois par la température et par la confusion du milieu cosmopolite; ils ont été réunis en volumes bien imprimés et convenablement illustrés. Peu de découvertes remarquables, je veux dire accessibles au grand public, y figurent, mais on y trouve des séries de questions spéciales traitées par des auteurs compétents; ce qu'on y apprend, on le tient de bonne main, et l'on peut l'accepter comme le dernier résultat de recherches sérieuses.

Une remarque s'impose : c'est l'histoire proprement dite qui a le plus produit, et l'économie sociale, au contraire, qui a fourni le moindre contingent; mais, faute de quantité, cette science, très actuelle, est représentée par des éléments d'excellente qualité. Qu'il me suffise de citer les deux remarquables études, l'une sur *les Corporations de métiers*, par M. Hubert-Valleroux ; l'autre sur *les Bienfaits du régime corporatif*, par un autre apôtre de la classe ouvrière, qui est, en même temps, un écrivain dis-

1. Le tome IV, que je n'ai pas sous les yeux, doit être consacré à l'*Histoire des affaires religieuses.*

2. Voir le *Congrès d'histoire comparée* (*Études,* 20 août 1900, t. LXXXIV, p. 538 *sqq.*).

tingué, M. de Marolles. Un autre économiste, M. Justin Godart, a posé ce brûlant problème : *Les corporations d'arts et de métiers ont-elles créé la paix sociale?* Sa réponse est plutôt négative : « Il n'y a pas de formules, conclut-il sagement mais avec une note de pessimisme, qui puisse assurer immuablement le bonheur de l'humanité ; les améliorations sont lentes, le présent doit être fait autant de souvenirs du passé que d'aspirations d'avenir. »

C'est à la section des arts du dessin qu'a été lu le travail le plus curieux. Un réel intérêt s'attache à la question pratique soulevée par M. C. de Maudach : *Du classement, de la conservation et de la reproduction des portraits de maîtres dans les musées d'Europe*, et même à la question théorique traitée par M. Bulloz, *De l'organisation d'un inventaire photographique de la France* ; mais la palme appartient au travail final, vraie couronne de l'œuvre : Jules Protat, *Un bois gravé du XIVe siècle*. La découverte est de la fin de 1899, et déjà elle a fait sa petite révolution dans l'histoire de l'art. Une fois de plus, il a été prouvé que certaines choses réputées modernes sont plus vieilles qu'on ne les suppose.

Donc, près de la vieille abbaye de La Ferté-sur-Grosne (Saône-et-Loire), on a trouvé les débris d'un xylographe fort ancien, le vétéran des bois gravés. Sur une face on y voit représentée la crucifixion. Le centurion et les deux soldats en sont les personnages les plus intacts. Des lèvres du centurion s'échappe un phylactère avec la légende : *Vere filius Dei erat iste*, en lettres onciales. Son costume, et celui des deux hommes d'armes, constituent naturellement un anachronisme : coiffure, tunique, vouge (hallebarde), ceinture à cabochons, gants à crispins, tout y est caractéristique des archers du quatorzième siècle.

Au revers de la planche, on distingue un fragment de l'Annonciation.

Mais quelle date assigner ? M. Protat ne remonta d'abord qu'au quinzième siècle. M. Bouchot reprit la question, et dans son étude intitulée : *Un ancêtre de la gravure sur bois* (1902), l'éminent conservateur des Estampes de la Bibliothèque nationale a reconstitué pièce à pièce l'état civil du bois. Il en a déterminé la patrie, qui est bien bourguignonne et monastique ; l'âge, qui ne peut pas être postérieur à 1370, et la destination, qui était de fournir des impressions sur étoffe plutôt que sur papier. Il faut

donc reculer d'une cinquantaine d'années l'invention de la gravure sur bois. Henri Chérot.

La France au dehors. — Les Missions catholiques françaises au XIXe siècle, publiées sous la direction du P. J.-B. Piolet, S. J., avec la collaboration de toutes les sociétés de missions. Illustrations d'après des documents originaux. T. IV : *Océanie, Madagascar* : — T. V : *Missions d'Afrique*. Paris, Colin, 1902. 2 vol. in-8, 511 pages chacun. Prix : 12 francs le volume. (A l'achèvement de la publication, le prix de chaque volume sera porté à 15 francs.) Demi-reliure, tête dorée, en sus pour chaque volume, 6 francs.

Il est rare, même à notre époque de surpublication (j'ignore si le mot est français, mais la chose ne l'est que trop), de voir un grand ouvrage lancé avec autant d'opportunité, et, malgré de graves difficultés, mené à bonne fin en aussi peu de temps. C'est en 1901 seulement que parurent coup sur coup les trois premiers volumes de cette remarquable collection (V. *Études*, 5 mai et 5 décembre 1901). Ils comprenaient les missions d'Orient, d'Abyssinie, d'Inde et d'Indo-Chine, de Chine et du Japon. Et voici qu'avant de finir, la néfaste année 1902, néfaste par la ruine des congrégations religieuses françaises, si utiles à l'expansion catholique dans le monde, aura vu paraître deux nouveaux volumes, et quels volumes ! l'un sur l'*Océanie et Madagascar* ; l'autre, sur les *Missions d'Afrique*. Encore un, le sixième, et avec les missions d'Amérique l'œuvre sera achevée.

Elle n'a pas seulement marché vite, cette bonne et belle œuvre ; elle s'est avancée à pas réguliers, à la même allure, toujours semblable à elle-même. C'est dire que chaque partie y a gardé sa juste proportion, étant venue y remplir sa place prévue et marquée d'avance. Combien d'orateurs en pourraient dire autant de leurs discours, et combien d'écrivains, de leurs livres ou de leurs articles ? La mesure dans les détails successifs d'une entreprise suppose une vue d'ensemble nette et précise dès le début, et de plus une volonté ferme et constante dans l'exécution. Ces mérites de tout premier ordre appartiennent à l'ouvrage que les *Études* sont heureuses de présenter pour la troisième fois à leurs lecteurs, et de recommander avec confiance au public.

Assurément on pourrait, dans ce but, faire valoir ici un intérêt d'actualité. A ceux qui cherchent des arguments d'ordre documentaire et positif pour défendre les congrégations, menacées dans la mère-patrie et jugées bonnes seulement pour l'exportation, nous pourrions dire : Prenez et lisez. Mais ce serait diminuer la valeur de cet ouvrage que de le présenter comme thème à actualité. Sa haute portée plane au-dessus des circonstances contingentes et nous transporte au delà des persécutions passagères. C'est une œuvre d'histoire objective et d'intérêt permanent. Longtemps encore on pourra la consulter pour s'y renseigner et s'y instruire ; ennemis comme amis devront, s'ils veulent être informés, y avoir souvent recours. Seule l'illustration, et c'est à regretter, subira peut-être l'action des années. Tel chapitre sur le Natal et le Transvaal, l'Orange et le Basoutoland, où les vivants récits du R. P. Delalle sont si heureusement coupés par les portraits des membres de l'ancien gouvernement du Transvaal et du dernier président de l'Orange, par les lignes de la cavalerie boer ou la silhouette du général Botha, feront peut-être moins palpiter le cœur de ceux qui n'auront pas été les contemporains de ces grands vaincus. Au Bas-Niger, les descendants du roi Inigo, ce premier souverain chrétien des Agouléris, converti par les Pères du Saint-Esprit, porteront sans doute un costume complet et par-dessus, en sautoir, quelque cordon d'ordre honorifique. Au Congo, les vieux chefs de l'avenir ne se coifferont peut-être plus des bonnets à poil de la garde impériale piqués de l'aigle d'or, et les successeurs de Mgr Le Roy n'auront plus autant d'efforts à faire pour apprendre les parlers indigènes. N'importe ; ces illustrations, toutes consciencieusement prises d'après nature, resteront toujours des témoins et représenteront aux générations lointaines la physionomie réelle de l'âge héroïque de tant de missions, la plupart nées dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle.

A plus forte raison, le texte ne vieillira-t-il pas de longtemps. C'est qu'il n'est point fait de descriptions fantaisistes. Ces grands missionnaires, ces apôtres, ces fondateurs qui se nomment le P. Comte ou le P. Planque, Mgr Le Roy ou Mgr Simon, le P. Alazard ou le P. Hervier, le P. Chatelet ou le P. Hartzer, écrivent ici avec la langue sévère de l'historien ou colorée du voyageur, avec l'exactitude du statisticien et la science du géographe,

encore plus qu'avec l'enthousiasme vibrant de l'évêque, du prêtre, du catéchiste, du martyr. Ce qui n'empêche point, au contraire, que ces pages discrètement émues, où l'on sent, à travers les illustrations et les lignes de prose, tant de sacrifices, tant d'abnégation, tant de foi et de charité, ne soient la plus édifiante des lectures, la plus probante des apologies.

Et quelle variété, soit dans ces courses apostoliques qui nous font faire le tour de deux parties du monde, l'Océanie et l'Afrique, soit dans les guides qui nous y accompagnent. En Océanie, nous parcourons tour à tour les îles Hawaii et les îles Marquises, Tahiti et les Wallis, les îles Foutouna et l'archipel des Tonga, enfin le vicariat apostolique des Navigateurs, l'archipel Fidji et la Nouvelle-Zélande. Dans le chapitre particulièrement mouvementé sur la Nouvelle-Calédonie, les lecteurs des *Études* retrouveront les péripéties émouvantes sur l'occupation de l'île, en 1853, par l'amiral Febvrier-Despointes, que le P. de Salinis a fait revivre ici même il y a quelques années. Ils s'arrêteront encore aux îles Salomon, à la Nouvelle-Guinée, aux Gilbert et aux Ellice, et partout ils reconnaîtront que les Pères de Picpus, les Maristes, les Missionnaires d'Issoudun, — ces trois congrégations qui se sont partagé l'évangélisation des îles de l'Océanie, — ont fait une œuvre aussi féconde que laborieuse.

Comment ne pas mentionner, à titre d'épisode et d'exemple, le sublime dévouement du P. Damien, cet apôtre des lépreux de Molokaii, qui succomba, obscurément et pourtant glorieusement, à la peine, au milieu de ceux pour qui il avait donné à Dieu sa vie. On verra ici avec bonheur sa léproserie avec le cimetière, son tombeau à Kalawao, le monument que les Anglais, dans leur admiration, ont élevé à ce bon pasteur mort pour ses brebis.

Sa photographie, prise en décembre 1888, quatre mois avant sa mort, est là qui nous montre ses mains rongées et tuméfiées, les mains qui, durant seize ans, avaient construit les maisonnettes de ses chers lépreux, pansé leurs plaies et enseveli leurs restes.

On saluera non sans fierté et respect, parmi d'autres pages également épiques quoique d'une beauté moins surhumaine en apparence, les figures viriles et grandioses d'un cardinal Lavigerie, ce prélat qui, au dire de Gambetta, par « sa présence en Tunisie, valait à la France une armée »; de Jean Laborde, le vaillant Français qui fut le premier conquérant de Madagascar; de la

Mère Javouhey implantant, dès 1822, ses sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny dans l'inconnu du Sénégal, une colonie qui ne comptait pas alors plus de trois prêtres et quelques centaines de chrétiens. Mais, comme plus tard le P. Libermann, elle aurait pu écrire : « Mon cœur est aux Africains ! »

Si le P. Piolet a demandé à des collaborateurs bienveillants et dévoués, Pères Blancs, Oblats de Marie-Immaculée, Pères du Saint-Esprit, Missionnaires de Lyon, les notices consacrées à la plupart des régions de l'Afrique, il ne pouvait point ne pas se réserver cette île de Madagascar qu'il connaît si bien et qu'il a su faire connaître à la fois par la parole et par la plume. Jamais il n'a cessé d'y suivre de près ou de loin les progrès de l'Évangile et de la civilisation. Écoles des Frères des Écoles chrétiennes, observatoire de Tananarive avant et après la guerre, hôpitaux et léproseries, agriculture et commerce, il est au courant des phases de transformation les plus modernes et nous conduit jusqu'à l'entrée des Pères de Saint-François-de-Sales, en 1899, jusqu'à la cession du Betsiléo aux Jésuites de Champagne en 1901. « Si le nombre des missionnaires, conclut-il, augmente suffisamment, si les nouvelles lois sur les associations n'entravent pas trop leur recrutement, si peu à peu quelques prêtres indigènes peuvent être formés, si l'administration leur laisse la liberté dont ils ont besoin, si les catholiques de France ne les abandonnent pas complètement », l'apostolat rayonnera d'un bout à l'autre de cette grande île, la perle de nos colonies ; il y deviendra sous peu efficace et étendu.

Ce sont beaucoup de conditions ; mais la lecture de son bel ouvrage en hâtera la réalisation, en faisant aimer et admirer de plus en plus l'œuvre de la France catholique dans ses nombreuses missions.

Henri Chérot.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

QUESTIONS RELIGIEUSES

L'abbé Sylvain VERRET, supérieur du petit séminaire de Chartres. — **Vers l'Évangile.** Paris, Poussielgue, 1902. Un vol. in-18, VIII-286 pages.

Nous ne lisons pas l'Évangile; nous ne connaissons pas l'Évangile. Des chrétiens instruits, des chrétiennes pieuses n'ont jamais eu entre les mains le Livre sacré; il semble que ce soit un mauvais livre; on laisse cela aux protestants. Nous, nous avons des livres de dévotion. Le résultat, c'est qu'on a une religion à fleur de peau ; elle n'est ni dans le tempérament, ni dans le cerveau, ni dans le cœur. On peut être dévot, et surtout dévote, et n'avoir pas du tout l'esprit chrétien.

Tout cela a été remarqué et dit bien des fois ; on a compris, depuis quelques années surtout, qu'il y avait quelque chose à faire, qu'il fallait faire rentrer l'Évangile dans le régime alimentaire des catholiques. Il y a deux ans, nous avons même eu à Paris le *Congrès de l'Évangile*. Voici un livre excellent, où l'on trouvera toutes ces plaintes, tous ces regrets, tous ces motifs de nous orienter à nouveau *Vers l'Évangile*, exposés avec abondance et, ce qui vaut mieux encore, avec un accent de conviction chaude et communicative. Supérieur d'une maison d'éducation ecclésiastique, M. l'abbé VERRET a naturellement été amené à s'occuper surtout du rôle de l'Évangile dans la culture intellectuelle et morale de la jeunesse.

Joseph BURNICHON.

Le R. P. LODIEL, S. J., professeur de philosophie. — **Valeur historique de l'Évangile** *au point de vue de la science et de la critique moderne.* Paris, Maison de la Bonne Presse. 1902. Brochure de 44 pages.

On ne propagera jamais assez ces excellents petits opuscules, auxquels il ne manque, pour passer au rang d'ouvrages savants, qu'un peu plus de volume et beaucoup de prétention. L'auteur réunit et expose avec clarté les preuves de l'apologétique traditionnelle, et rajeunit l'œuvre par la réfutation de plusieurs erreurs toutes neuves hier, vieilles dès ce soir, oubliées demain.

N.

A. BROU. — **La Compagnie de Jésus.** (Collection : *Science et Religion. Études pour le temps présent. Série historique : les Grands Ordres religieux.*) Paris, Bloud, 1903.

In-16, 63 pages. Prix : 60 centimes.

Sous un format commode et dans une même brochure, l'auteur a su condenser non seulement les anciens ouvrages relatifs à la Compagnie de Jésus, mais il n'a négligé aucune des sources plus récentes, telles que les *Monumenta historica S. J.* Chemin faisant, il répond aussi aux objections courantes, toujours avec à propos, souvent même avec *humour*. Cet opuscule n'est cependant pas précisément un ouvrage de vulgarisation : il s'adresse plutôt aux esprits cultivés ou à ceux qui croient l'être, à tous ceux qui parlent sur la foi des *Monita*, d'Eugène Sue, de Pascal, de Michelet, de Muller. En trois études, l'auteur passe dans une brillante revue la légende, les constitutions et l'histoire des Jésuites, ou, pour varier sa division à la manière de Bourdaloue : leur caricature, leur histoire et leur portrait. Après toutes les insanités débitées ou écrites lors de la loi de 1901 contre les congrégations, cette réplique était et sera longtemps encore nécessaire[1]. Tant de gens, à propos des Jésuites, croient pouvoir trancher ce qu'ils ignorent, sur la foi d'un parlementaire ou d'un pamphlétaire quelconque !

Henri Chérot.

1. La correction typographique laisse parfois à désirer : page 22, il faut lire *Fourier* et non *Fourrier* ; page 24, *Aubeterre* et non *Aubetern* ; page 63, la *Bibliothèque de la Compagnie* compte *neuf* volumes et non *sept*.

ROMANS

Pierre de Saxel. — **L'Indiscrétion de la Vicomtesse**. Paris, Ollendorff. Prix : 3 fr. 50.

Ceci est une histoire honnête, — ce qui est fort appréciable, — une histoire honnête et classique — trop classique. Un tuteur besogneux et peu scrupuleux voudrait spéculer sur sa pupille orpheline, et la marier, moyennant une forte commission, à un marquis Zuccolini, aventurier fort peu discret. Mais le cœur d'Isabelle de Lutry parle en faveur d'un M. de Langin, héros parfait, comme il convient. En dépit des obsessions de l'Italien et des manèges de son tuteur, Isabelle captive M. de Langin, et finalement, grâce à l'indiscrétion d'une vicomtesse amie qui a lu le journal intime de la jeune fille, les rapprochements nécessaires sont opérés, un lambeau de sa fortune est abandonné par Isabelle à son tuteur, un héritage inespéré couronne les vertus de M. de Langin et il ne reste plus, à la fin du volume, qu'à mander le notaire et les violons. Un style naturel, de jolis paysages de Savoie, de l'émotion, relèvent l'œuvre de M. de Saxel, qui gagnerait cependant à étudier de plus près la vie, et à moins vivre dans le monde du « jeune homme pauvre ».

P. S.

T. Jeske-Choinski. — **Les Derniers Romains**. Roman du temps de Théodose le Grand. Traduction de C. de Latour. Paris, éditions du *Carnet*. 1 vol. in-12, 392 pages.

Comme Sienkiewicz dans *Quo Vadis?* l'auteur oppose ici le monde chrétien au monde païen. Les derniers Romains, les chefs du parti national, sont le consul Symmaque, le préfet Flavianus, les patriciens J. Strabo, C. Anulius, etc. Au début du livre ils nous apparaissent dans une certaine auréole. Non seulement ce sont des lettrés qui possèdent par cœur les adieux d'Hector et d'Andromaque, mais encore, au contact du christianisme, ils se sont ressaisis, ils pratiquent la charité, ils font volontiers la leçon aux chrétiens barbares qui comprennent avant tout le langage du fer. Seulement vient le moment où, pour défendre leurs traditions nationales, il faut marcher contre Théodose : alors impuissant est le souvenir de leurs dix siècles de gloire. Leur chef Flavianus a beau en pleurer, ils ne peuvent ni marcher, ni combattre : ils s'arrêtent et se débandent. Ce sont bien *les Derniers Romains*.

Le héros du roman est un certain Fabricius, duc d'Italie, qui rappelle le Marcus Vinicius de *Quo Vadis?* comme l'histrionne Emilie rappelle Pétrone. Fabricius, lui aussi, a apporté au christianisme toute la véhémence d'une nature barbare. Il voudrait exécuter à la lettre et à la minute l'édit de Théodose, raser le Capitole et abattre toutes les idoles. Mais, s'il est insensible à la grandeur du passé de Rome, voire aux conseils de modération de l'évêque Siricius, il l'est moins aux attraits de la vestale Faustine Ausonie que, par un sacrilège qui jette Rome dans la stupeur, il fait enlever et conduire jusqu'à Vienne, où il compte la convertir et abriter son union sous la protection de Valentinien. Mais là, il apprend le meurtre du jeune empereur d'Occident et l'élévation d'Eugène, l'homme de paille du Franc Arbogaste. Eclairé par cette catastrophe, poursuivi par les anathèmes d'Ambroise, Fabricius rend la liberté à la vestale et s'enfuit dans l'armée de Théodose, où nous le retrouvons au pied des Alpes Juliennes, luttant à côté des Gaïnas, des Stilicon, des Alaric contre Arbogaste et Eugène. Vainqueur, grâce à la défection des Francs d'Arbitrio et à un ouragan providentiel qui aveugle ses ennemis, Théodose envoie Fabricius fermer les temples païens de Rome. Fabricius y retrouve Faustine Ausonie qui se tue, éteignant de son sang le feu de Vesta et déclarant au barbare qu'elle l'aimait.

Le tableau est vaste et impressionnant, agrémenté par la rapidité du style, l'intérêt dramatique des nombreuses péripéties, l'ampleur épique de la bataille suprême entre Théodose et Arbogaste. On est choqué de trouver là encore un Grec, Simonidès, qui, au milieu de toutes ses vilenies, ne cesse d'invoquer Jésus-Christ. Fabricius lui-même, qui tue et enlève et avec cela en appelle au Bon Pasteur, nous déplaît. Ses remords et sa conversion le relèvent heureusement. M. Tamisier.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Janvier 26. — A **Paris**, la Chambre vote le budget des cultes par 328 voix contre 201, après un discours de M. Combes déclarant que « notre société ne peut pas se contenter de simples idées morales telles qu'on les donne actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos écoles primaires. Pour que l'homme puisse affronter les difficultés de la vie avec ces idées, ajoute-t-il, il faut les étendre, il faut les élever, il faut les compléter par un enseignement que vous n'avez pas encore créé et que vous devez créer avant de songer à répudier l'enseignement moral qui a été donné jusqu'à présent aux générations... Nous considérons en ce moment les idées morales telles que les églises les donnent — et elles sont seules à les donner en dehors de l'école primaire — comme des idées nécessaires. »

27. — A **Paris**, le Sénat annule, par 116 voix contre 109, l'élection de M. Andrieux, ancien préfet de police, nationaliste, élu dans les Basses-Alpes contre M. Hubbard.

— A **Berlin**, le comte de Ballestrem est nommé membre héréditaire de la Chambre des seigneurs de Prusse.

— Au **Natal**, l'épidémie de peste bubonique prend des proportions inquiétantes; à **Durban**, sur 44 cas constatés, 22 ont été mortels.

28. — A **Paris**, mort de M. Raynal, sénateur de la Gironde, ancien ministre.

— Mort de Mme Augusta Holmès, née en Irlande en 1850; elle était devenue catholique en 1899.

— Du **Maroc**, on annonce une victoire éclatante remportée par le sultan sur le prétendant.

29. — A **Paris**, la Chambre maintient par 326 voix contre 215 les crédits de l'ambassade de France près le Saint-Siège. Une motion de MM. Meunier et Trouin, qui « invite le gouvernement à publier un *Livre jaune* sur les relations de la France avec le Vatican et sur ses échanges de vues avec le Saint-Siège au sujet des congrégations », est adoptée par 331 voix contre 6 et 254 abstentions.

— Au Sénat, élection de la commission des associations. Dans le premier bureau, M. Waldeck-Rousseau déclare que « ce serait méconnaître complètement l'esprit de la loi que d'opposer à toute demande la question préalable. Il faut considérer les garanties, examiner le caractère de chaque congrégation et rechercher si elle est capable de réaliser son but. »

30. — M. l'abbé Laligand, vicaire général de **Besançon**, déjà privé de son traitement pour avoir recueilli les signatures de la pétition épiscopale en faveur des congrégations, est frappé à nouveau : le ministre des Cultes rapporte le décret par lequel M. l'abbé Laligand a été nommé vicaire général.

— A **Berlin**, le comte de Ballestrem est réélu comme président du Reichstag, par 195 voix contre 89 bulletins blancs, sur 285 suffrages exprimés.

31. — A **Amsterdam**, des ouvriers de quelques compagnies de transport la grève s'étend aux ouvriers et employés des chemins de fer.

— En **France**, les Caisses d'épargne ordinaires ont reçu du 21 au 31 janvier 5 785 660 fr. 55, tandis que les retraits montaient à 16 459 990 fr. 85. L'excédent des retraits sur les versements pour le mois de janvier est de 17 222 210 francs.

Février 2. — A **Paris**, soixante polytechniciens de première année ayant à deux reprises refusé de faire une composition écrite imposée en dehors des coutumes de cette école, sont dirigés quatre par quatre sur différentes garnisons et placés comme simples soldats dans quinze régiments d'artillerie.

3. — A **Clermont-Ferrand**, le général Tournier, commandant du 13e corps d'armée, est, par un premier décret, nommé au commandement de la 36e division d'infanterie (18e corps d'armée), et, par décision ministérielle du même jour, mis en disponibilité.

— A **Paris**, Mme Carlier, femme du consul de France à Sivas, en Arménie, à l'époque des massacres, nommée récemment chevalier de la Légion d'honneur pour sa vaillante conduite en ces périlleuses circonstances, en reçoit aujourd'hui les insignes.

— A **Berlin**, deux questions occupent le Parlement : indemnité à allouer à ses membres, rentrée des Jésuites. Sur la première, M. de Bülow déclare qu'il faut avoir l'assentiment des gouvernements confédérés et que l'indemnité parlementaire nécessiterait la revision d'un article de la Constitution de l'empire. Quant à la seconde, le gouvernement ne donnerait pas son assentiment à la fondation d'établissements de Jésuites ; mais la situation actuelle ne rend plus nécessaires les lois d'exception contre des citoyens allemands ou des étrangers isolés appartenant à l'ordre des Jésuites.

— A **Amsterdam**, les compagnies cédant aux exigences des grévistes, la grève est terminée.

5. — A **Paris**, la commission des congrégations, réunie pour résoudre la question d'autorisation ou de refus d'autorisation, décide, après deux heures de discussion, que le vote sur les demandes des congrégations aura lieu par catégories, suivant trois groupements proposés par le gouvernement : congrégations enseignantes, prédicantes, commerçantes. Parlant des délais de fermeture des établissements non auto-

risés, M. Combes a dit qu'il prendrait les délais nécessaires pour assurer la continuité des études des élèves et leur placement ultérieur dans les écoles publiques qu'il déclare suffisantes pour cela.

— A la Chambre, le vote du budget de l'instruction publique a lieu après un violent débat sur le rôle politique de l'instituteur.

— A **Berlin**, au Reichstag, M. de Bülow expose les grandes lignes de la politique de l'empire, et demande que la personne de l'empereur ne soit jamais mêlée aux débats.

6. — A **Paris**, aux Carmes, cérémonie expiatoire en l'honneur des victimes de septembre 1792.

7. — On apprend qu'un raz de marée et un cyclone ont dévasté, le 13 janvier, quatre-vingts des îles de l'archipel de la **Société** et du groupe des **Touamotou**.

— A **Sofia**, mort subite de M. Karaveloff.

8. — La Cour d'assises de **Montpellier**, après quarante-six jours d'audience, deux jours et deux nuits de délibération, rend son verdict au sujet de l'affaire de Margueritte (Algérie) : quatre-vingt-deux accusés sont acquittés, quatre condamnés aux travaux forcés à perpétuité, vingt et un à des peines diverses.

9. — A **Paris**, mort subite du baron A. de Claye, pendant longtemps directeur du *Moniteur universel*, vice-président de la corporation des publicistes chrétiens.

— La Chambre vote, avec une légère atténuation, les propositions de M. Rouvier frappant de plusieurs millions d'impôts l'épargne constituée sous forme de rentes viagères payées par les sociétés d'assurances.

10. — A **Paris**, le débat à la Chambre sur le privilège des bouilleurs de cru, a été des plus agités, et, pour éviter un échec complet, M. Rouvier a dû consentir à des atténuations à ses propositions primitives.

— A **Bruxelles**, Rubino, reconnu coupable de tentative d'assassinat sur le roi, est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Paris, le 10 février 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

« LUMEN IN CÆLO »

POUR LE JUBILÉ DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

O Père et prisonnier de la famille humaine !
Contemples-tu parfois, de ton royal cachot,
La splendeur du soleil à la splendeur romaine
Donnant, par un beau soir, son baiser tendre et chaud ?

Par-dessus les toits plats et les coupoles grises,
Coule ce fleuve d'or où se fond le soleil
Et qui, baignant de feu la flèche des églises,
Forge leurs croix de fer dans un brasier vermeil.

Il s'attarde aux beautés que Rome porte en elle ;
Près d'éteindre sa flamme au marbre des tombeaux,
Il semble éterniser sur la Ville éternelle
Des resplendissements plus tardifs et plus beaux...

... Ainsi sur notre siècle ébloui de lumières
Ton génie épanchait ses rayonnements d'or,
Et le temps même ajoute à tes splendeurs premières,
Soleil couchant, soleil plus lumineux encor !

Esprit brillant et clair, nous t'avons vu paraître
Comme un astre superbe aux firmaments blafards,
Quand, voilà vingt-cinq ans, tu fus choisi pour être
Nouveau pontife, à l'âge où d'autres sont vieillards.

Mais les plus éblouis, ceux qui pouvaient mieux croire,
Ayant connu déjà tes rayons éclatants,
Prévoyaient-ils alors quel sillage de gloire
Mettrait ta splendeur calme au ciel de notre temps ?

Bien haut, sur les débris du monde qui s'écroule,
Depuis un quart de siècle éclairant l'horizon,
Luit, sur le roc posé par le Christ dans la houle,
Ce phare que ta flamme a fait d'une prison.

Être mystérieux et blanc comme un fantôme,
Prisonnier par le rôle et roi par le décor,
Conquérant sans soldats, monarque sans royaume,
Toi que le monde enchaîne et qu'il redoute encor,

Un an s'ajoute aux ans qui forment ta couronne
Et rien de ton esprit n'obscurcit la clarté ;
Et l'on dirait que Dieu par miracle te donne
Une part dès ce monde à sa pérennité ;

Car nul ne sait d'où vient ta force défaillante,
Défaillante toujours mais toujours renaissant,
Ainsi qu'on voit parfois renaître sur la plante
Des fleurs jeunes d'un an quand la tige en a cent.

Peut-être aux sens subtils de ton corps diaphane
De la terre où l'on meurt ne reste-t-il plus rien,
Et ton âme, arrachée à la chair qui se fane,
Meut-elle, esprit de flamme, un corps aérien ?

Qu'importe ! Ce n'est pas la chair qui te fait vivre :
L'esprit puise plus haut son aliment plus fort.
... Et voici qu'ébloui se lève pour te suivre
Notre siècle charnel, qui glissait vers la mort.

Combien, durant le cours de ces vingt-cinq années,
Parmi ceux qui marchaient aveugles dans la nuit,
Vinrent baiser tes mains qu'ils avaient enchaînées
Et grossir le troupeau des voyants qui te suit ?

Reste donc, reste encor, frêle et blanc point de mire
Dont la flamme éclaira deux siècles à la fois ;
Garde à l'humanité — qui t'opprime et t'admire —
L'éclat de ta lumière et celui de ta voix ;

Car peut-être bientôt verras-tu ce vieux monde
Qu'attire vers le Vrai ton lumineux sillon,
A l'éclat du flambeau dont ta main nous inonde,
En te rendant ton sceptre, ajouter un rayon !...

2 mars 1903.

JOSEPH BOUBÉE.

MARIE, MÈRE DE GRACE[1]

L'amour ne dit jamais : assez. Aussi, quand l'Église eut donné au monde la définition de l'Immaculée Conception, les dévots de Marie se mirent à songer quel joyau pouvait manquer encore à la couronne d'honneur que les enfants ne cessent, à travers les siècles, d'offrir à leur mère. Dès lors, ils ont eu en perspective la définition de son Assomption corporelle. Préparer, amener, hâter cette définition leur a paru la principale, sinon la seule chose qui restât à faire, dans le domaine des vérités glorieuses que l'Église ait encore à dire de Marie. On travaille donc à aider le Saint-Esprit dans cette œuvre, et nul doute que le succès ne réponde, un peu plus tôt un peu plus tard, aux prières et aux efforts de ceux qui voudraient voir définir l'Assomption. Il semblerait, à entendre quelques-uns, qu'après cela tout sera dit : l'Église n'aurait plus rien à nous apprendre sur la sainte Vierge, ou, du moins, le progrès ne pourrait plus être dans la proclamation d'aucun dogme nouveau.

Eh bien ! gloire en soit au Dieu qui a fait Marie si grande et si belle, cette vue n'est pas exacte. Marie (la pensée est de saint Thomas) plonge, pour ainsi dire, dans l'infini divin ; jamais on n'ira au fond de ses gloires et de ses grandeurs, puisqu'elle a sa part dans les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, que les anges, suivant le mot de saint Pierre, n'ont jamais fini de sonder. Mais il y a sur Marie une grande vérité à éclaircir, à mettre en tout son jour, à définir même, s'il plaît à Dieu : c'est celle de sa maternité spirituelle, et c'est une au moins des prérogatives de cette maternité, sa part dans la distribution de toutes les grâces qui nous viennent par Jésus-Christ. C'est sur ce point que je voudrais attirer l'attention. Vouloir traiter ici la question dans toute

1. Mémoire présenté au Congrès marial de Fribourg, 18-21 août 1902. — L'auteur y a fait quelques retouches de style. — Tiré à part chez Retaux. Prix : 60 centimes.

son ampleur serait chimérique ; ce serait montrer qu'on n'en a qu'une vue fort imparfaite. Mais quelques réflexions très simples aideront à se faire une idée de son importance, à voir où elle en est, par où on peut la prendre, ce qu'on peut faire à cet égard.

I

Les dévots de Marie aimaient jadis à comparer entre eux les privilèges et les prérogatives de Marie, pour savoir lequel lui était le plus glorieux ou devait lui être le plus cher. Procédé un peu naïf peut-être, mais qui avait l'avantage, entre autres, d'aider à creuser les idées et à les retourner sous toutes les faces. Ici la question n'est pas si tel autre privilège, si l'Assomption, par exemple, est ou n'est pas plus glorieuse à Marie que sa maternité spirituelle. En elle, tout se tient, tout se commande, tout concourt à former un temple magnifique dont la clef de voûte est la maternité divine. Ni les privilèges personnels ne sont complètement distincts l'un de l'autre, ni la distinction n'est possible de privilèges qui regarderaient directement Marie et d'autres qui regarderaient directement les hommes. Marie est tout ce qu'elle est et pour elle et pour nous, comme elle est tout ce qu'elle est pour Jésus et pour Dieu. Son privilège le plus intime, l'Immaculée Conception, n'est pas seulement en rapport étroit avec sa maternité divine, il touche de très près à sa dignité de Mère des hommes, de première des rachetés, de Reine de l'humanité régénérée. Son Assomption glorieuse semble exigée en quelque sorte par ses titres de Reine du ciel à côté du roi Jésus, de Médiatrice universelle à côté du Médiateur divin, d'inséparable associée du grand Vainqueur de la mort et de l'enfer. Mais sans essayer des distinctions impossibles ni des comparaisons trop artificielles, il est permis d'indiquer de quelle portée est pour Marie et pour son culte le titre de Mère des hommes et de trésorière universelle des grâces divines.

Si rien autant que sa maternité divine ne la met en rapport étroit avec Dieu, aussi près de lui qu'une créature peut l'être du Créateur, rien autant que sa maternité spirituelle ne la met en rapport étroit avec le monde des rachetés, aussi

près de chaque homme en particulier que la mère l'est de son enfant. Jésus, comme unique Médiateur entre Dieu et nous, n'a pas seulement une causalité lointaine sur notre sanctification et notre salut. Il est de toute notre vie spirituelle : pas un acte surnaturel où il n'ait sa place, pas une grâce ni un accroissement de grâce qui ne passe par lui. Et de là vient que nous le mêlons à toutes nos prières, que tout notre culte se rapporte à lui; de même que nous ne pouvons rien sans lui, nous ne voulons, ni ne demandons, ni n'essayons rien dans l'ordre surnaturel qu'avec lui et par lui. Nous pouvons n'y pas penser explicitement ou ne pas le dire en termes exprès. Mais nous savons bien que Jésus est partout dans notre vie spirituelle, et c'est là le présupposé de toutes nos prières et de tous nos efforts. Si Marie est inséparable de Jésus, si elle intervient, au-dessous de lui, mais avec lui, dans chacune des grâces qui nous viennent et par là dans chacune de nos œuvres surnaturelles, notre dévotion en prendra un caractère particulier, notre recours sera d'un genre à part, et là même où nous ne la mêlerons pas explicitement dans notre prière et dans notre vie surnaturelle, notre prière et notre vie surnaturelle seront comme imprégnées de son intervention. Et qui dira tout ce que donne au christianisme d'attrait, de charme, de puissance, ce parfum de Marie partout présente, cette continuelle influence de la mère ?

Il y a plus. C'est tout le mystère de l'Incarnation, c'est toute l'économie du salut qui s'en ressent. Ce n'est pas tout à fait la même chose, en effet, d'être sauvés par Jésus tout seul, ou par Jésus ayant toujours et partout Marie à ses côtés comme sa mère et comme la nôtre; de même que ce n'est pas tout à fait la même chose d'avoir été perdus par Adam tout seul ou par Adam et par Ève.

C'est assez pour montrer à qui sait voir la grande portée spéculative et pratique de la question présente. Elle est capitale pour la théologie mariale et pour le culte de Marie; elle touche au fond même du christianisme. Il vaut donc la peine qu'on s'en occupe.

II

Où en est exactement la question? Il faut distinguer entre la maternité spirituelle et l'intervention dans la distribution de toutes les grâces. La maternité spirituelle est depuis longtemps dans l'enseignement de l'Église. Non pas qu'elle ait jamais été l'objet d'aucune définition dogmatique, mais il suffit, pour s'en rendre compte, de lire un livre sur Marie, d'entendre parler les prédicateurs, d'interroger la conscience des fidèles, d'écouter la liturgie. Celui-là ferait scandale qui s'aviserait de nier que Marie est notre mère. Mais la question de l'universelle intervention dans la distribution des grâces n'est peut-être pas aussi avancée, du moins dans le monde théologique.

Pour la piété chrétienne, en effet, elle n'est pas douteuse. « Tout par Marie » est comme un axiome sans cesse répété par les prédicateurs, affirmé dans les livres de dévotion, tenu par les fidèles comme une vérité reçue. Ils sont étonnés — je parle des fidèles instruits et pieux — quand on leur dit que cette idée n'est pas encore dans l'enseignement officiel de l'Église; ils sont presque scandalisés d'apprendre que certains théologiens n'osent la donner comme absolument certaine.

La question théologique n'avait peut-être pas été examinée jusqu'à ces derniers temps avec toute l'ampleur et la précision qu'elle demande. De bons et solides travaux ont été faits au cours du dix-neuvième siècle, où elle est étudiée de plus près. On ne saurait essayer ici d'en donner même une idée sommaire. Aussi bien la trouvera-t-on dans les travaux du P. de la Broise, dont il va être question. Nommons seulement, après le bienheureux Grignion de Montfort et saint Alphonse de Liguori au dix-huitième siècle, Faber, Petitalot, Jeanjacquot et Mgr Pie au dix-neuvième, parmi ceux qui ont le plus travaillé à répandre ou à éclaircir cette doctrine. Le P. Jeanjacquot, notamment, publiait, en 1868, un volume [1] qui

1. *Simples explications sur la coopération de la très sainte Vierge à l'œuvre de la Rédemption.* Paris, 1868.

a fait faire un pas à la question théologique, et dont se sont beaucoup servis les prédicateurs qui ont pris à cœur d'expliquer aux fidèles les fondements solides de la dévotion à Marie.

En mai 1896, le P. de la Broise, dans un article des *Études*, abordait plus directement encore la question de la coopération de Marie à la distribution de toutes les grâces. Il se demandait ce qu'on veut dire au juste « quand on répète que toutes les grâces nous viennent par la sainte Vierge », s'il y a là « une pieuse exagération ou une vérité solidement appuyée sur les principes de la foi ». « Répondre à ces questions, ajoutait-il, serait peut-être rendre service; ce serait remplacer, dans un certain nombre d'esprits, des idées vagues par des idées claires[1]. » Il y répondait avec cette netteté dans la profondeur qui est le fruit de l'analyse patiente et de la méditation soutenue. « Il faut conclure », disait-il, après avoir cité, entre autres autorités solides et nombreuses, de graves paroles de Benoît XIV et de Léon XIII (dans un autre article, il a joint Pie IX), « que l'opinion dont il s'agit ici est tout autre chose qu'une pieuse exagération; c'est une doctrine très conforme à la meilleure théologie, appuyée sur les plus graves autorités, et généralement reçue dans l'Église[2]. » Il finissait ainsi :

« Ces raisons traditionnelles, prises du témoignage des Pères et de la pratique de l'Église, paraissent assez graves à plusieurs théologiens pour soutenir que l'intervention de la sainte Vierge dans chacune des grâces n'est pas seulement une vérité, mais encore une vérité relevant du domaine de la foi proprement dite. Suivant eux, cette thèse serait contenue, au moins implicitement, dans ce que Dieu nous a révélé du rôle de Marie, et quelque jour, lorsqu'elle aura été mieux étudiée et mise en lumière, elle pourrait être l'objet d'une définition dogmatique. Le temps et l'étude des maîtres et des fidèles, qui éclairent sans cesse davantage tous les articles du symbole, montreront si cette pieuse espérance est excessive. Sans prétendre donner, comme on dit en

1. *Études*, t. LXVIII, p. 5.
2. *Études, loco citato*, p. 27.

théologie, la note exacte de la thèse, qu'il suffise d'en avoir exposé le sens et brièvement indiqué les très solides fondements[1]. » Quatre ans plus tard, il prend plus résolument parti. Dans un beau travail sur *la Sainte Vierge au dix-neuvième siècle*, il disait : « La vérité reconnue est toujours féconde. Le privilège de l'Immaculée Conception, en particulier, tient aux autres gloires de Marie... La définition de 1854, en donnant la certitude de foi à l'un des principaux points de départ du raisonnement théologique[2], assure et facilite le progrès... Elle met Marie à sa vraie place... Son rôle de mère du Verbe incarné et sauveur l'établit dans un ordre à part et lui donne de toutes spéciales relations et avec Dieu et avec les hommes. Plus on concevra clairement l'étroite union du Fils et de la Mère, et plus apparaîtra, comme découlant de cette union et comme une des fonctions de cette maternité, l'intervention universelle de Marie dans la distribution de la grâce. Voir distinctement ce qui d'abord était compris dans une vue confuse et générale, c'est en quoi consiste précisément le développement du dogme.

« Or, l'universelle médiation de la sainte Vierge dans l'ordre de la grâce se dégage de plus en plus comme une vérité distincte... Apparaîtra-t-elle bientôt assez évidemment contenue dans l'idée traditionnelle de la Mère de Dieu et des hommes, pour permettre de porter à ce sujet une décision dogmatique ? Beaucoup l'espèrent, et parmi les points de doctrine relatifs à la sainte Vierge, sa médiation universelle paraît être (avec l'Assomption) l'un des plus prochainement définissables[3]. »

Quand le P. de la Broise écrivait cette page, on voyait déjà à l'horizon un livre où la question serait traitée enfin avec l'ampleur qu'elle mérite. Le P. Terrien venait de publier les deux premiers volumes de *la Mère de Dieu et la Mère des hommes*, ceux qui traitent de *la Mère de Dieu* ; les deux autres, consacrés à *la Mère des hommes*, étaient annoncés comme prochains. Ils viennent de paraître, et ceux-là mêmes n'ont pas été déçus qui attendaient le plus de la science et

1. *Études, loco citato*, p. 30-31.
2. Marie « détachée de la masse des vaincus et aussi rapprochée que possible du Christ vainqueur ».
3. *Etudes*, 1900, t. LXXXIII, p. 302.

de la piété de l'auteur. Ces deux volumes, on peut le dire, roulent tout entiers sur la question qui nous occupe, puisqu'ils sont consacrés à la maternité de grâce et au culte spécial qui est dû à Marie comme Mère de Dieu et notre mère. Mais le premier volume, notamment, la traite tout au long et *ex professo*. L'auteur y étudie tour à tour, « d'après les Pères et la théologie », le fait et les raisons providentielles de la maternité spirituelle de Marie, les bases de cette maternité (mérite, consentement à l'Incarnation, consentement et compassion aux souffrances de Jésus), sa promulgation (notamment au Calvaire), l'exercice de ces fonctions maternelles par la coopération à la distribution des grâces, et par son universelle médiation au-dessous, mais à côté de Jésus. Il distingue avec grand soin : la coopération de Marie à la Rédemption, c'est-à-dire à l'œuvre terrestre de Jésus-Christ et à l'acquisition des grâces ; sa coopération générale à l'application du sang rédempteur ou à la distribution des grâces ; enfin son universelle médiation ou son intervention *actuelle* dans *toutes* les grâces qui nous viennent de Dieu. Il explique avec une grande puissance d'analyse théologique et une grande clarté, comment la sainte Vierge coopère ainsi à notre salut, et comment aucune grâce ne nous vient que par elle, par son intervention spéciale et actuelle.

A entendre le pieux auteur nous parler de l'universelle médiation de Marie et de sa coopération à la distribution des grâces, il semblerait que ceux-là ont cause gagnée qui trouvent dans l'affirmation constante et universelle de l'Église les fondements suffisants pour définir non seulement que Marie est la mère de tous les fidèles et que nul n'est sauvé sans sa puissante intercession, mais encore qu'elle a sa part dans toutes les grâces qui nous viennent de Dieu ; si son rôle n'est que secondaire, si elle n'est que le *canal* tandis que Jésus est la *source*, il n'est ni moins général que celui de son Fils, ni moins étendu. Et cependant quand il parle de l'intervention *actuelle* de Marie dans la distribution de *toutes* les grâces, il ne donne plus l'affirmative que comme une pieuse croyance, qu'on peut librement discuter et même rejeter. N'est-ce pas retirer d'une main ce qu'il accorde de l'autre ? Pas tout à fait. Il distingue, en effet, avec la subtilité

d'un théologien, entre coopération et coopération *actuelle* : pas une grâce ne nous vient où Marie n'ait sa part; mais cette part est-elle aussi celle d'une intervention *actuelle* ? On peut se le demander. L'auteur répond oui, à parler en gros. Il n'admet pas le doute pour « cette universalité qui comprend la plus grande part, la très grande part des bienfaits de l'ordre surnaturel ». Mais si l'on parle d'intervention actuelle dans la distribution de *toutes* les grâces *sans exception*, il est moins affirmatif. Lui-même tient pour le oui, et il montre qu'on a d'excellentes raisons d'y tenir. Mais il s'abstient d'examiner si la *pieuse croyance* (c'est ainsi qu'il la qualifie, comme on faisait pour l'Immaculée Conception avant que l'Église eût prononcé), si la pieuse croyance a chance de prendre place un jour parmi les dogmes définis.

Voilà où en est, pour le moment, la question de la maternité spirituelle et de l'intervention de Marie dans la distribution des grâces[1].

III

Peut-on, en quelques pages, donner l'idée nette d'une question si complexe ? Nous allons l'essayer, non pas tant pour prouver la thèse que pour en préciser, sur quelques points, le sens et la portée, pour en montrer les fondements et les attaches dogmatiques.

Voici donc la thèse : *Marie a sa part dans l'œuvre de notre rédemption et de notre salut, part secondaire et toute subordonnée à celle de Jésus, mais non moins étendue ni moins universelle; si bien que de Marie aussi on peut dire qu'il n'y a ni salut, ni sanctification, ni grâce aucune dans le monde humain où elle ne soit intervenue et ne continue d'intervenir à côté de Jésus. C'est le sens et la portée de ses titres de médiatrice et de mère.*

A regarder les choses superficiellement et en profane, il semblerait, au premier abord, que la part de Marie dans notre rédemption se réduisît à bien peu de chose, à la part

1. Depuis que ces pages ont été écrites, le R. P. Hugon, O. P., a donné dans la *Revue thomiste* une série d'articles sur *Marie, mère de grâce*, où le sujet est traité avec ampleur.

des autres mères dans les œuvres de leurs enfants, ou à moins encore. La Rédemption, en effet, est l'œuvre de Jésus. Marie nous a donné le Rédempteur ; mais ce n'est là qu'une coopération lointaine à la Rédemption, aussi lointaine en apparence que celle de la mère de Condé à la victoire de Rocroi, ou de la mère de Jeanne d'Arc au rétablissement des affaires de Charles VII. Encore est-il que les autres mères ont sur leurs enfants, par rapport à ce qu'ils *seront*, et donc en quelque sorte par rapport à ce qu'ils *feront*, les influences multiples et profondes de l'hérédité, de l'éducation, du milieu : l'enfant ne doit pas à sa mère que la vie ; tel homme lui doit à peu près tout ce qu'il a et tout ce qu'il est. Mais, l'œuvre rédemptrice est d'un caractère tellement transcendant et divin que l'influence maternelle n'y saurait atteindre. Et si nous regardons non plus l'acte rédempteur, la mort de Jésus en croix, mais son prolongement en nous par la grâce et les sacrements, par la vie surnaturelle et la glorification suprême, Marie se perd de plus en plus dans le lointain : son influence apparaît plutôt comme celle d'une condition, nécessaire à certains égards, mais qui, une fois posée, ne concourt plus à l'effet.

Et telle est à peu près l'idée que les protestants se font de Marie. Jésus est né d'elle, et c'est tout. L'Evangile nous la montre chez Elisabeth, à la crèche, à Cana, au pied de la croix, avec les apôtres au jour de la Pentecôte; mais qu'est-ce que cela fait à la Rédemption et à notre salut ? Saint Paul n'exclut-il pas expressément tout autre médiateur que Jésus ; saint Pierre ne dit-il pas en propres termes qu'il n'y a pas pour nous d'autre nom de salut que celui de Jésus ; Jésus lui-même n'a-t-il pas assez fait entendre à sa mère, en plus d'une circonstance, qu'elle n'avait pas à se mêler de ses affaires dans les choses de son Père, dans son œuvre de thaumaturge ou de rabbi ? Ils concluent à lui faire le moins de part qu'il est possible, comme si donner à Marie c'était ôter à Jésus.

Tout autre est l'enseignement de l'Église depuis ses origines jusqu'à nos jours, tout autrement significatives les indications que sait trouver dans l'Écriture, à la lumière de la vérité vivante qu'elle porte en elle-même, la dépositaire infaillible de la vérité chrétienne.

Voici en quels termes le P. Billot formule cet enseignement :

« De la Vierge mère, il faut dire, en général, qu'elle tient dans l'ordre de la réparation la même place qu'Ève dans l'ordre de la ruine; car, comme nous l'enseigne la prophétie insigne de la Genèse, toute l'œuvre rédemptrice est une sorte de revanche contre le démon, et tout ce que Satan avait imaginé pour nous perdre, Dieu l'a retourné pour notre salut; ainsi, au nouvel Adam qui est le Christ, il fallait que fût inséparablement unie, pour ruiner l'œuvre du diable, une nouvelle Ève, qui est Marie[1]. »

Je ne m'attarderai pas à prouver cette thèse. Le P. Billot le fait très bien par l'Écriture, et le P. Terrien par la tradition chrétienne. D'ailleurs, quiconque s'est occupé de la question sait assez que, s'il y a une doctrine claire dans l'Église, c'est celle de la nouvelle Ève à côté du nouvel Adam. Mais on peut chercher à savoir ce que contient exactement cette idée, et comment on peut rattacher à la maternité divine des prérogatives qui n'ont rien d'analogue dans les maternités ordinaires.

Admettons donc le fait comme donné par la tradition chrétienne : Marie a eu sa part avec Jésus dans l'œuvre de notre rédemption, et son action est regardée par l'Église comme se prolongeant à travers les siècles dans la distribution des grâces, dans la sanctification et le salut de tous ceux qui se sanctifient et qui se sauvent. Mais comment s'explique cette tradition? Comment a-t-on entendu cette action et son prolongement dans l'histoire surnaturelle de l'humanité? Comment les Pères, partant de la coopération de Marie à l'Incarnation de Jésus, arrivent-ils à la médiation de Marie dans la distribution des grâces et dans notre salut? Ne semble-t-il pas qu'il y ait là un sophisme inconscient, une fausse application de l'axiome : *Causa causæ est causa causati*?

Pour nous rendre compte de la difficulté, relisons dans le bréviaire, au 15 septembre, octave de la Nativité, quelques fragments d'une homélie qui, si elle n'est pas textuellement de saint Cyrille, reproduit cependant sa pensée : « A vous

1. *De Verbo incarnato*, 3e édition, th. XXXIX, p. 350. Rome, 1900.

aussi, sainte Mère de Dieu, louange. Car vous êtes la perle précieuse de l'univers ; vous êtes le flambeau qui ne s'éteint pas, la couronne de la virginité, le sceptre de la foi orthodoxe, le temple qui ne croule pas, contenant celui que rien ne saurait contenir; Mère et Vierge par qui est béni, dans l'Évangile, celui qui vient au nom du Seigneur. Par vous est glorifiée la sainte Trinité, par vous célébrée la croix précieuse, et adorée dans tout l'univers. Par vous le ciel tressaille, les anges et les archanges sont dans la joie, les démons tremblent et l'homme lui-même est rappelé au ciel. Par vous toute créature, captive dans l'erreur idolâtrique, a été amenée à la connaissance de la vérité, et les fidèles sont arrivés au saint baptême, et dans tout l'univers ont été fondées des églises. Avec votre aide les nations viennent à la pénitence. Bref, par vous, le Fils unique de Dieu, la lumière véritable, a brillé pour ceux qui étaient assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Par vous les prophètes ont annoncé l'avenir, par vous les apôtres ont prêché le salut aux gentils. Qui pourra célébrer vos louanges, ô Marie, Mère et Vierge? » Cyrille et les autres Pères avec lui ne confondent-ils pas la coopération lointaine avec la coopération directe et prochaine, ne passent-ils pas trop facilement de l'Incarnation aux effets de l'Incarnation?

On peut répondre que les Pères avaient l'idée, au moins implicite, de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice tout entière, à notre salut et aux grâces par lesquelles nous nous sauvons, non moins qu'à l'Incarnation qui est le commencement du salut; l'idée aussi du lien entre sa coopération à l'Incarnation et sa coopération à toute l'œuvre surnaturelle de Dieu dans le monde. Ainsi s'explique tout naturellement leur langage ; et d'ailleurs, ils s'en sont expliqués eux-mêmes en termes qui ne laissent aucune place au doute. Mais on peut répondre plus directement, en entrant avec eux dans l'intime du plan divin.

Avec nos habitudes d'analyse, si utiles d'ailleurs et parfois nécessaires, nous sommes portés à regarder comme choses distinctes l'Incarnation, les différents mystères de Jésus, la Rédemption, les grâces qui nous préviennent et nous sanctifient, le salut enfin. Et ce sont choses distinctes, en effet,

à ne regarder que l'exécution et les causes secondes. Mais, dans le plan divin, ce ne sont là que des parties d'un même tout, qui est l'*œuvre rédemptrice*. L'œuvre rédemptrice est une dans l'intention divine, notre salut par Jésus. L'Incarnation et les différents mystères du Christ ne sont que pour la Rédemption, la Rédemption n'est que pour notre salut. Œuvre unique en partie double. Il y a l'Incarnation, la vie et la mort de Jésus pour nous racheter, nous réconcilier, nous mériter toutes les grâces qui seront départies à chacun de nous quand viendra notre tour de défiler devant Dieu sur la scène du monde ; et il y a toutes les grâces particulières qui nous sont préparées en vue des mérites de Jésus pour nous amener du péché, où nous sommes conçus, jusqu'au ciel, où nous devons appartenir éternellement à la plénitude du Christ : grâces multiples et infiniment variées qui forment la trame de la vie surnaturelle et de l'action divine dans les âmes.

On ne saurait trop insister sur cette unité de l'œuvre rédemptrice. Il y a là notamment une grande lumière pour comprendre le langage des Pères qui nous étonnait tout à l'heure, et pour nous faire une idée exacte du rôle de Marie dans la Rédemption.

S'il est acquis, en effet, que Marie a sa part à côté de Jésus dans l'*œuvre rédemptrice*, elle a, par là même, sa part dans notre sanctification et dans notre salut, donc aussi dans toutes les grâces qui nous sont données en vue du Rédempteur : tout cela, c'est l'*œuvre rédemptrice*.

Et tout cela se rattache immédiatement à la maternité divine. Pour tout expliquer, il suffit de nous reporter au moment de l'Incarnation. Qu'est-ce que Dieu propose à Marie par l'ange Gabriel ? Sur quoi porte le *oui* de Marie aux propositions divines ? Quelle affaire se négocie entre l'envoyé céleste et l'humble fille de David ? Est-ce chose d'ordre privé, si je puis dire, laquelle d'ailleurs aura son contre-coup sur l'humanité tout entière ? Demande-t-on uniquement à Marie de vouloir bien être la mère de Jésus, quitte ensuite à Jésus de sauver le monde comme il lui plaira ? Ce n'est pas ainsi que l'entend la tradition catholique ; ce n'est pas l'idée que suggère la simple lecture du texte évangélique. L'ange ne parle pas seulement des grandeurs personnelles de Jésus.

C'est le Sauveur, c'est le Messie attendu, c'est le Roi éternel de l'humanité régénérée, dont on propose à Marie de devenir la mère. On lui propose par là même de coopérer au salut de l'humanité, à l'œuvre messianique, à l'établissement du royaume annoncé. C'est pour cela qu'elle est pleine de grâce, pour cela qu'elle est bénie entre toutes les femmes.

Ainsi l'ont entendu tous les saints Pères. Pour eux, ce qui se négocie directement et immédiatement entre l'Ange et Marie, c'est l'œuvre rédemptrice, c'est le sort de l'humanité. On ne peut donc pas distinguer en Jésus la personne *privée*, dont Marie serait la mère, et la personne *publique*, à l'œuvre duquel sa mère n'aurait qu'une part lointaine et indirecte. Ainsi, par le seul fait de sa coopération à l'Incarnation, Marie coopère à l'œuvre rédemptrice, et cela d'une manière prochaine et directe, comme si l'Incarnation eût suffi pour nous sauver.

L'Incarnation, c'est la Rédemption commencée, c'est notre salut procuré (si nous-mêmes n'y mettons obstacle). Coopérer à l'Incarnation, c'est donc coopérer directement à la Rédemption, c'est coopérer directement à notre salut. En autres termes, c'est comme Sauveur que le Verbe s'incarne, et, en s'incarnant, il a déjà en mains, ou plutôt il est lui-même, le prix de notre rachat et de toutes les grâces qui seront pour nous comme la distribution en monnaie du prix infini qui, à l'Incarnation, est remis à Marie. C'est donc tout Jésus que nous devons à Marie, Jésus *comme rançon* et Jésus *comme source de toute grâce.*

Sans doute, ce n'est pas l'Incarnation qui nous sauve, c'est la mort du Verbe incarné. Mais Jésus ne s'incarne que pour mourir : « Dieu a tant aimé le monde, disait Jésus, qu'il a donné son Fils unique », et le « don » emporte et la croix et toutes les grâces par lesquelles « quiconque croit en Jésus ne saurait périr, mais aura la vie éternelle ». Mais si c'est Dieu qui nous donne ainsi son Fils unique, il nous le donne par Marie ; et si le don de Jésus, suivant le mot de saint Paul, emporte tous les dons de la grâce, depuis notre baptême jusqu'à notre ciel, Dieu en nous donnant Jésus par Marie, nous donne tout par Marie.

Telle est la portée du consentement de la Vierge à l'Incar-

nation, tel le sens que lui donne la tradition catholique. Quand on a compris cela, on ne trouve plus rien d'excessif aux paroles des Pères, rien d'hyperbolique dans leurs formules.

Toute l'œuvre rédemptrice est suspendue au *Fiat* de Marie. Et de cela la Vierge a pleine conscience. Elle sait ce que Dieu lui propose, elle consent à ce que Dieu lui demande, sans restriction ni condition : son *Fiat* répond à l'ampleur des propositions divines, il s'étend à toute l'œuvre rédemptrice. L'histoire surnaturelle du monde est groupée là comme autour de son centre. Le *Fiat* de l'Incarnation, prononcé dans la lumière divine par la Vierge tout investie de Dieu, prend, par l'union de la volonté de Marie avec la volonté de Dieu, quelque chose de l'immensité du plan divin embrassant dans sa magnifique unité toute l'œuvre de réparation et de salut.

Et voilà pourquoi il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs l'explication de la coopération de Marie à notre sanctification et à notre salut.

IV

Quand Marie n'aurait pas à notre reconnaissance et à notre amour d'autre titre que ce *Fiat*, avec son concours maternel à l'Incarnation, ce serait assez pour l'appeler en toute justice la coopératrice de notre salut, et notre Mère dans l'ordre surnaturel ; ce serait assez pour dire que toutes les grâces nous sont venues et nous viennent par elle, puisque nulle grâce ne nous est faite qu'en vue et en vertu du premier don que Dieu nous a fait par elle, du don de Jésus.

Tous les chrétiens savent que Marie a dû consentir à la Rédemption, et que Jésus n'est pas mort sans le consentement de sa mère. Mais tous ne savent pas au juste où placer ce consentement. Par une pente naturelle de l'esprit, on aime à se figurer Jésus, avant d'aller à l'œuvre que son Père lui a donnée, faisant ses adieux à sa mère, et lui demandant filialement la permission de mourir pour le salut du genre humain. Le *oui* de Marie n'était pas nécessaire à ce moment, — car un temps vient où même un fils ordinaire peut agir sans ses parents, — mais il l'avait été, Dieu le voulant ainsi, et Marie l'avait dit irrévocablement au moment de l'Incarna-

tion. Toute sa vie d'ailleurs elle continuera de le dire par l'union parfaite de sa volonté avec celle de Dieu et de son Fils, et elle sera là pour renouveler solennellement son *Fiat* au pied de la croix. Toute sa vie encore, elle continuera de prêter à l'œuvre rédemptrice son concours maternel auprès de Jésus d'abord, qu'elle nourrit, qu'elle élève, qu'elle prépare comme une victime de sacrifice; auprès des âmes ensuite, qu'elle instruit, qu'elle soutient, dont elle est mère aussi.

Il n'était pas nécessaire que nous revissions Marie auprès de Jésus, ni à Bethléem, ni à Cana, ni au Calvaire. Mais combien il était convenable qu'elle y fût, continuant son œuvre maternelle, inséparable de lui aux grands moments de sa mission terrestre, aux différentes étapes de sa carrière de géant. Dieu le voulut pour nous rappeler la grande réalité que nous essayons de comprendre quelque peu; il le voulut pour que nous vissions Marie à l'œuvre, renouvelant, continuant, achevant ce qu'elle avait fait à l'Incarnation.

Les peintres et les sculpteurs qui nous montrent la Mère de douleur tenant en ses bras le corps inanimé de son Fils ne semblent songer qu'à la douleur maternelle. On peut y voir autre chose encore. Il y a là, en effet, un symbole aussi grandiose qu'il est touchant : la victime du Calvaire aux bras de Marie, n'est-ce pas la Vierge Mère offrant à Dieu l'hostie de réconciliation, n'est-ce pas le prix de notre rançon et le titre à toutes les grâces de Dieu remis en ses mains ?

Et ceci nous amène à une seconde considération très importante. Cette même unité du plan divin, qui nous permet de voir tout le rôle de Marie dans son consentement à l'Incarnation, exige que Marie continue de coopérer à notre salut, continue d'intervenir dans toutes les grâces qui coulent sur le monde. Cette intervention toujours actuelle de Marie est souvent indiquée en termes exprès par les Pères. On en peut voir les preuves notamment chez le P. Terrien. Elle est visible dans la tradition catholique. Mais on peut montrer directement qu'elle est déjà contenue au moins implicitement dans l'idée générale de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice, telle que cette coopération nous apparaît dans les documents de la tradition.

Quelle est, en effet, l'idée traditionnelle ? Marie est indissolublement unie à Jésus dans notre rédemption. Mais l'influence de Jésus ne s'arrête pas à sa mort. Nous savons qu'au ciel il ne cesse d'offrir ses mérites pour nous attirer les grâces de sanctification et de salut. Il faut donc dire la même chose de Marie. Avec Jésus sur la terre pour faire l'œuvre rédemptrice, elle est avec lui au ciel pour la continuer en nous. Autrement la fin ne répondrait pas au commencement. Il y aurait une sorte de discordance entre les diverses parties du plan divin, une rupture dans son unité. En autres termes, l'œuvre rédemptrice n'est pas une œuvre faite une fois pour toutes par Jésus, à charge ensuite pour Dieu de distribuer les grâces méritées par le sang divin, tandis que le Sauveur, perdu dans sa gloire et sa béatitude, oublierait pour ainsi dire les âmes qu'il a rachetées, et laisserait à son Père le soin de les mener au terme ; il continue d'intervenir auprès de Dieu pour nous : c'est lui qui fait jaillir et qui dirige les flots de la grâce sur les âmes rachetées de son sang ; non seulement Dieu ne fait rien dans l'ordre surnaturel qu'en vue et en vertu des mérites acquis par Jésus ; il ne fait rien qu'en vue et en vertu de son interpellation actuelle pour chacun de nous.

Mais Jésus n'était pas seul dans la première partie de l'œuvre ; Marie était avec lui. S'il était seul dans la seconde, l'unité du plan divin serait rompue : il faut que l'intervention actuelle de Marie s'unisse à l'intervention actuelle de Jésus ; ils étaient ensemble à la peine : il faut qu'ils soient ensemble à la gloire ; si le Roi du ciel agit encore pour nous, la Reine doit être avec lui dans l'action.

Ne serait-il pas étrange que le rôle de Marie finît au ciel, qu'elle y fût moins que sur la terre, une reine qui ne règne plus ?

Aussi bien l'Écriture même nous insinue assez clairement, si nous savons comprendre, que Marie doit continuer au ciel ce qu'elle a fait sur terre. Dieu ne l'a pas mise seulement à l'Incarnation et au Calvaire ; c'est porté par sa mère et comme à sa voix que Jésus fait sentir ses premières influences en sanctifiant saint Jean ; elle est à la crèche pour recevoir et introduire les premiers adorateurs ; elle est à Cana pour

obtenir de Jésus son premier miracle, qui lui gagne ses premiers disciples ; elle est dans le cénacle, au berceau de l'Église naissante, reine et maîtresse des apôtres. Elle est donc à toutes les phases importantes de la vie du Christ ; elle est dans les principales circonstances qui indiquent et la distribution des bienfaits du Christ et le mouvement des âmes vers le Christ. N'est-ce pas un signe suffisant de l'intention divine ? La tradition catholique n'a pas hésité : dans les faits évangéliques, elle a reconnu des indices de la vérité qu'elle portait vivante en elle-même depuis les origines, et elle est partie de là pour affirmer hardiment l'intervention actuelle de Marie dans la distribution des grâces.

V

Les mêmes conclusions se dégagent plus nettement encore quand on étudie, toujours en se rappelant l'unité de l'œuvre rédemptrice, les titres principaux par lesquels les chrétiens aiment à se formuler la coopération de Marie, j'entends ceux de médiatrice et de mère.

Marie est médiatrice. Nous le disons en deux sens. Tout d'abord pour marquer d'une façon générale que Marie est à côté du Médiateur, qui est Jésus, dans l'œuvre de notre réconciliation avec Dieu, de notre sanctification et de notre salut. Cela ne veut pas dire, puisqu'il faut le répéter sans cesse en face des calomnies sans cesse renouvelées des protestants, cela ne veut pas dire que nous admettions un second médiateur à côté du Médiateur unique, ni que la médiation de Jésus nous paraisse insuffisante, ni que nous donnions quelque chose à Marie en dehors de Jésus. Mais elle est là près du Médiateur pour le constituer, si j'ose dire, Médiateur parfait, en prenant dans la médiation de vie la place que Dieu a voulu lui faire, comme à Ève auprès d'Adam dans la médiation de mort ; pour le mettre dans son rôle de Médiateur, ne faisant qu'un avec lui dans la médiation.

Nous le disons d'une façon plus précise et plus spéciale de Marie comme médiatrice entre Jésus et nous : médiatrice pour nous donner Jésus et avec lui toutes les grâces de la Rédemption ; médiatrice pour nous introduire à Jésus, inter-

céder pour nous auprès de lui et attirer sur nous sa pitié et ses faveurs.

En quelque sens qu'on le prenne, ce nom de médiatrice emporte la double coopération à l'œuvre rédemptrice dont nous avons parlé, coopération par son action sur terre, coopération par son intercession au ciel, — l'une et l'autre universelles, comme la médiation de Jésus, et s'étendant à toutes les grâces qui nous sont accordées en vue de Jésus. La chose s'entend de soi, quand on pense à l'unité de l'œuvre rédemptrice et à l'indissoluble union de Marie à Jésus dans le plan de rédemption et de salut par Jésus-Christ. Qui nous donne Jésus comme auteur de toute grâce, nous donne par là même toutes les grâces que Jésus est venu nous mériter. Qui a eu un tel rôle dans le don de Jésus ne saurait être sans influence actuelle sur la distribution de la grâce, la grâce n'étant pour ainsi dire que l'extension et le prolongement de Jésus jusqu'à nous, n'étant que le terme auquel doit aboutir dans l'intention divine le don de Jésus. Qui est partout médiatrice avec Jésus ne peut cesser d'unir son action à l'acte même en vue duquel Jésus a fait tous ses autres actes de médiateur. Et ainsi, de quelque côté qu'on la regarde, la médiation de Marie emporte son intervention dans la distribution des grâces.

Plus doux et plus profond encore que le nom de médiatrice est celui de mère que nous donnons à Marie; plus étroite aussi l'union de ce nom avec la part de Marie dans la distribution des grâces. Que Marie soit notre mère, la vraie mère de tous les vivants, la tradition catholique le proclame dès les tout premiers siècles. Que ce ne soit pas là seulement un nom de tendresse, mais qu'il y ait sous le nom une réalité profonde, nul n'en saurait douter qui se soit tant soit peu rendu compte du caractère et des conditions de notre vie surnaturelle.

Dans l'abstrait, coopération à l'œuvre rédemptrice ne dit pas nécessairement maternité. Mais, en fait, c'est tout un. La coopération de Marie dans notre naissance et notre développement surnaturel est une coopération maternelle, et nulle analogie n'est plus apte à nous faire entendre cette grande vérité d'ordre supérieur, inaccessible en elle-même à

nos sens et à notre raison, que l'analogie exprimée par le mot de mère.

La vie surnaturelle, nous le savons, nous est donnée par une sorte de régénération, de seconde naissance : naissance à la grâce par le baptême, naissance à la gloire par notre entrée dans la vie bienheureuse. Cette régénération emporte, dans l'ordre actuel, notre incorporation à Jésus-Christ : nous ne recevons la vie surnaturelle qu'en devenant un avec Jésus-Christ; nous ne vivons de cette vie surnaturelle que si nous demeurons en lui, comme le sarment doit rester uni au cep et le membre au corps.

Devenus un avec Jésus, nous sommes les fils du Père céleste en tant que nous sommes les frères de Jésus, les frères du Fils bien-aimé. Ainsi Jésus est à la fois Fils unique et premier-né parmi beaucoup de frères : Fils unique, parce que ceux qu'il veut bien appeler ses frères ne sont regardés comme fils par le Père céleste qu'à la condition d'être recouverts de Jésus, incorporés à Jésus, un avec Jésus ; premier-né parmi beaucoup de frères qu'il donne comme fils au Père céleste en répandant sur eux quelque chose de lui-même, en étendant jusqu'à eux le privilège de sa filiation céleste.

Il y a donc en Jésus comme une double manière d'être, on peut dire, en un sens, comme une double personne, — non pas la personne divine et la personne humaine, ce serait l'erreur de Nestorius — mais la personne physique et la personne morale. Il y a Jésus Fils unique du Père éternel, seul saint, seul objet des complaisances de son Père ; et il y a Jésus, chef de l'humanité régénérée, attirant à lui, en se communiquant à eux, tous les membres de l'humanité pour ne faire avec eux qu'un seul corps dont il est la tête, le principe de vie et d'action, le lien d'unité, et dont les hommes sont les membres, recevant tout de leur union avec le chef. Mais — et c'est là une remarque capitale pour l'intelligence de ce qui va suivre — ces deux formalités sont inséparables en Jésus : les deux choses ne font, pour ainsi dire, qu'une. Si nous pouvons et devons les distinguer par l'esprit, nous ne pouvons ni ne devons les considérer comme distinctes en réalité. Et cela tient à cette unité du plan divin, dont il a

été si souvent question dans le cours de cette étude. Jésus n'est venu, en fait, que pour être le premier-né parmi beaucoup de frères, que pour donner, en les incorporant à sa personne, des fils à son Père céleste ; il n'a pas d'autre raison d'être que de rattacher l'humanité à son Père en la rattachant à lui-même. Il n'y a pas en Jésus l'homme privé et l'homme public : il n'est que pour sa mission.

Et ainsi s'explique la maternité de Marie par rapport aux hommes. Mère du Christ, de Dieu fait homme, elle est par là même mère du Christ comme chef de l'humanité, mère du Christ dans ses membres, mère de tous ceux qui n'ont d'être surnaturel qu'en faisant un avec le Christ. On ne peut donc séparer en Marie la Mère de Dieu et la Mère des hommes. Jésus est inséparable de ses frères, il n'est que pour eux ; et elle n'est la mère du Frère aîné que pour être la mère de tous les frères à venir.

Ainsi, en consentant à devenir la Mère de Jésus, elle consentait, par le même acte, à être la mère de tous ceux qui devaient faire partie du corps mystique. Les frères de Jésus sont donc les fils de la Mère de Jésus : en devenant mère de l'un, elle devient la mère de tous.

Et Marie a vu et compris cela en disant le *Fiat* de l'Incarnation. A-t-elle vu distinctement, quand elle disait ce *Fiat*, chacun de ceux qui devaient être un jour ses fils ? Dieu voulut-il que chacun de nous fût, à ce moment, présent à sa pensée ? C'est une question nouvelle, différente de celle qui regarde le fait même de sa maternité. Il y a de bonnes raisons pour croire qu'elle les a vus. Mais ces raisons n'ont pas la même certitude que le fait de la maternité. Celui-ci reste indépendamment de l'autre.

On le voit, c'est au moment de l'Incarnation qu'il faut encore se reporter pour avoir le fondement de la maternité spirituelle. On dit souvent que Marie est devenue notre mère au pied de la croix. Ces paroles ont un sens vrai, car c'est à la croix que se fait la Rédemption et que l'humanité est régénérée. Puis donc que la régénération, à parler en général et dans l'abstrait, s'opère à la croix, et que dans cette régénération nous devenons enfants de Marie, on peut regarder la croix comme le lieu de notre douloureux enfantement. D'ail-

leurs, le *Fiat* de l'Incarnation est déjà le *Fiat* du Calvaire, et Marie n'en serait pas moins notre mère quand elle n'aurait pas été au pied de la croix, quand elle serait morte avant le jour du sacrifice suprême.

Cependant, il convenait que notre mère fût là. Elle y était, comprenant comme aucune créature ce qui se faisait alors, s'unissant de toute son âme à l'œuvre de son Fils : elle nous y enfantait dans la douleur. Jésus entendait-il, en donnant Jean pour fils à Marie et Marie pour mère à Jean, signifier cette maternité spirituelle ? Jean représentait-il l'humanité ? Quelle que soit la solution qu'on adopte, la maternité de grâce aura toujours son fondement suffisant dans la tradition. Tant qu'on gardera la théologie de saint Paul sur le corps mystique du Christ et sur notre incorporation à Jésus-Christ, on trouvera dans le consentement et la coopération à l'Incarnation le consentement et la coopération à notre régénération en Jésus, qui constituent la maternité spirituelle.

Or, la maternité spirituelle de Marie est en rapport étroit avec toutes les grâces qui nous viennent de Dieu. Ce sont ces grâces, en effet, qui nous font enfants de Dieu et frères de Jésus; c'est par elles que se développe toute notre vie surnaturelle; c'est par elles que se fait notre naissance au ciel, terme de notre régénération, épanouissement de la vie surnaturelle qui n'est ici-bas que comme la fleur dans le bouton. Dès lors, le concours de Marie à ces grâces se présente comme une action *maternelle* (il faut l'entendre évidemment par analogie et dans l'ordre moral). Considération d'autant mieux fondée que notre vie surnaturelle tout entière peut être regardée comme un enfantement mystique de Jésus en nous et comme un développement de son corps mystique par notre propre développement surnaturel.

Comment faut-il entendre ce concours maternel de Marie à notre enfantement surnaturel dans la grâce ici-bas, dans la gloire au ciel ? Rappelons-nous encore que l'œuvre rédemptrice est une. Dès lors, le seul consentement et la coopération maternelle de Marie à l'Incarnation suffiraient à tout expliquer : c'était le consentement, c'était la coopération à l'enfantement complet de Jésus, lequel comprend toutes les

grâces données à tous les hommes, et ne s'achèvera que par l'entrée du dernier des élus dans la gloire.

Mais cette même unité du plan divin exige que Marie continue au ciel de concourir à toutes les grâces qui nous viennent de Dieu. A notre régénération actuelle, à notre enfantement graduel par la grâce à la gloire, à notre croissance surnaturelle, au développement laborieux de Jésus en nous pour arriver à la plénitude du ciel, il faut que corresponde une action actuelle et continue de la mère qui nous enfante et qui enfante Jésus en nous.

Ce concours ne saurait être un concours physique à la production de la grâce en nous. Ce ne peut être qu'une intervention de volonté, un désir exprimé à Dieu, une présentation incessante de Jésus et de ses mérites, la prière enfin et l'intercession. Mais ce concours moral, comment supposer que l'amour d'une mère ne le demande pas, comment supposer que Dieu refuse à la plus aimée et à la plus aimante des mères l'honneur et la joie de la maternité spirituelle dans toute sa plénitude? Les chrétiens ont toujours compris la maternité de Marie en ce sens, non seulement comme un acte passé dont l'effet continuerait de se faire sentir sur nous, mais comme une intervention actuelle dans notre enfantement à la grâce et à la gloire, dans la formation de Jésus en nous.

VI

Je n'ai pas tout dit, tant s'en faut, sur cette grande question. Et je regrette notamment de ne pouvoir m'arrêter à une comparaison entre nos deux mères, Marie et l'Église, qui nous aiderait singulièrement à grouper nos idées et à mettre en relief la nature et l'étendue de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice, de sa médiation et de sa maternité de grâce. Mais le sujet exigerait une longue étude, et j'aime mieux, plutôt que de le déflorer en y touchant, renvoyer simplement aux belles pages du P. Terrien. Je ne puis m'attarder non plus, ni sur la nature et les modes variés de cette intervention de Marie dans notre vie surnaturelle, — ce que le P. Terrien appelle très heureusement l'exercice des fonctions maternelles, — ni sur certaines idées qui touchent de

près à notre question sans cependant se confondre avec elle, comme la toute-puissance suppliante de Marie, la certitude d'être exaucé en recourant à elle, la nécessité de recourir à elle pour obtenir ce qu'on demande, et notamment la nécessité d'une certaine dévotion à Marie pour être sauvé. Pour ces questions et autres du même genre, qu'il me suffise de renvoyer encore au beau livre du P. Terrien.

Il reste à dire un mot, en finissant, de deux ou trois points qui viennent plus directement à notre sujet.

Et d'abord quelle certitude, ou, pour parler le langage technique, quelle note théologique peut-on attribuer aux conclusions dont nous avons essayé d'indiquer le sens et les fondements ?

Si l'on parle en général de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice, c'est là sans nul doute une vérité qui touche à la foi, et il n'y aurait, si quelqu'un s'avisait de la nier, aucune difficulté à la définir. Les protestants crieraient peut-être. Mais ils ne pourraient se donner une apparence de raison qu'en faussant l'idée catholique de cette coopération, et en nous prêtant la prétention absurde d'égaler la Mère et le Fils, de faire de Marie un second Jésus, d'ôter à Jésus pour donner à Marie.

Il faut dire la même chose pour les deux titres sous lesquels les chrétiens affirment et se représentent cette coopération, celui de médiatrice et celui de mère. Et, remarquons-le bien, cette coopération, comme médiatrice et mère, ils ne l'entendent pas uniquement ni directement du concours de Marie aux œuvres de Jésus sur la terre, à son incarnation et à sa mort en croix : ils l'entendent avant tout d'un concours de Marie à notre sanctification et à notre salut, d'une part de Marie dans les grâces qui nous sanctifient et qui nous sauvent ; ils ne l'entendent donc pas uniquement d'un concours lointain et médiat, mais d'un concours direct et prochain.

Dire la même chose encore des deux moments que l'on peut distinguer dans l'exercice de ce concours. Marie a coopéré à notre sanctification et à notre salut pendant qu'elle était sur la terre, coopération dont l'acte premier et princi-

pal a été le consentement et le concours à l'Incarnation, coopération continuée durant toute la vie de Marie par l'adhésion incessante de sa volonté à l'œuvre de son Fils ici-bas et par le concours soit d'action, soit de prière, qu'elle sut donner à la formation de Jésus et à celle des apôtres et des premiers membres de l'Eglise. C'est le premier moment.

Nous avons vu comment ce consentement et ce concours d'action ou de prière ne portaient pas seulement sur des faits particuliers, mais comment ils s'étendaient à l'œuvre rédemptrice dans toute son ampleur, et comment, par conséquent, ils étaient regardés par les Pères et devaient être regardés comme atteignant aussi notre sanctification et notre salut, comme y étant une coopération directe et prochaine. Par là le premier moment exige le second, le concours au ciel. Marie continue au ciel, par sa prière et par son intercession indissolublement unies à celles de Jésus, son œuvre de médiatrice et de mère, et cette œuvre de prière et d'intercession s'étend évidemment à l'ensemble de l'œuvre rédemptrice : elle est générale et universelle, puisqu'elle ne se distingue en rien, par l'étendue, de l'intercession de Jésus.

Cette double coopération de Marie sur terre et au ciel fait sûrement partie de l'enseignement catholique : les deux sont d'ailleurs inséparables, et les chrétiens songent à peine à les distinguer; ils voient que l'une et l'autre ont leur centre dans la maternité divine, comme elles sont l'une et l'autre l'exercice normal de la médiation et de la maternité spirituelle. Tout cela est indiscutable, tout cela est indiscuté. Tout cela peut être défini. Sur ce point, le P. Terrien lui-même, si réservé dans ses affirmations, est aussi affirmatif que personne.

Reste une question. *Toutes* les grâces *sans exception* nous sont-elles données à l'intercession de Marie, nous viennent-elles par Marie, comme elles nous sont données à l'intercession de Jésus, comme elles nous viennent par Jésus? Ici quelques théologiens semblent hésiter. Saint Alphonse ne donnait la thèse affirmative que comme très probable. Le P. Terrien, nous l'avons vu, se tient aussi sur une certaine réserve. Cette réserve, il faut le répéter, ne porte en rien ni sur l'universelle médiation de Marie, ni sur sa maternité de grâce, ni sur sa coopération à l'œuvre de notre sanctification

et de notre salut par son intervention dans la distribution des grâces. Cela admis, la question douteuse, à supposer qu'il y ait doute, se réduirait à bien peu de chose, à ceci au plus : L'intervention *actuelle* de Marie dans la distribution des grâces doit-elle s'entendre de *toutes* les grâces *sans exception*, ou bien admise, en gros et pour la généralité des grâces, l'intervention de Marie comme indiscutée et indiscutable, peut-on faire des exceptions et discuter sur l'universalité absolue ? Les raisons d'être moins affirmatif sont, d'une part, que cette question spéciale n'a guère été traitée que dans ces derniers temps et que, partant, les témoignages explicites sont moins nombreux ; d'autre part, qu'on oppose quelques difficultés à la thèse ainsi posée.

Il faut respecter cette réserve et cette discrétion de la science et de l'amour. Mais il y aurait inconvénient à trop en tenir compte. Si, en effet, nous regardons la question de plus près, que constatons-nous ? Que les difficultés reposent toutes sur des équivoques ou de faux supposés, et qu'elles vont aussi bien contre la médiation universelle et la maternité de grâce, telle que tous doivent l'admettre, que contre l'universalité absolue et l'exclusion de toute exception. C'est dire qu'il n'y pas à en tenir compte.

Que constatons-nous encore ? Que les raisons apportées pour la médiation universelle et pour la maternité de grâce en général valent également pour toutes les grâces ; que rien n'autorise ni une limitation ni une exception. Il serait donc arbitraire d'en introduire, et il faut prendre les textes et les raisons dans toute leur ampleur et dans toute leur portée. Ce n'est que logique. Et la logique ici s'impose avec une force spéciale à cause du nombre et du poids des raisons et des autorités qui vont positivement et expressément à rejeter toute limitation ou exception. Dès lors, la question de la coopération à toutes les grâces sans exception ne se pose pas comme une question à part. Elle est incluse dans la question générale de la médiation universelle et de la maternité de grâce. Il n'y a même pas à *raisonner*, au sens propre des mots, pour *conclure* de l'une à l'autre. Il n'y a là qu'une seule et même vérité plus ou moins explicitement exprimée.

Cette vérité si glorieuse pour Marie, si consolante pour

ses enfants, si importante pour l'intelligence du plan divin dans la Rédemption et de l'économie providentielle dans la distribution des grâces, si pratique par ses conséquences pour le culte de Marie et pour l'usage d'appuyer nos prières sur l'intercession de Marie comme nous les appuyons sur l'intercession de Jésus, cette vérité n'est pas seulement une vérité acquise par voie de déduction théologique : c'est une vérité que nous pouvons hardiment regarder comme appartenant au dépôt de la foi et contenue dans le magistère de l'Église. Quand on la compare avec le dogme de l'Immaculée Conception; quand on met en regard, d'un côté, la pénurie des témoignages anciens explicites et formels en faveur de l'Immaculée Conception et les difficultés formidables que soulevait l'affirmation du privilège de Marie; de l'autre, l'abondance et la précision des témoignages qui, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, se sont accumulés en faveur de la coopération de Marie à l'œuvre rédemptrice et à toutes les grâces qui en sont l'exécution à travers le monde, en faveur de la médiation universelle et de la maternité de grâce, sans qu'on puisse opposer à ce témoignage unanime aucune voix discordante dont il y ait à tenir compte, aucune objection sérieuse, on s'étonne presque que l'Immaculée Conception ait pu faire son chemin [1], tandis que la maternité de grâce n'est pas encore érigée en dogme.

VII

Elle aura son tour. Quand et comment, Dieu le sait. Mais il dépend de nous, dans une certaine mesure, de lui préparer les voies, de hâter les temps et les moments. Par quels moyens ? Le P. de la Broise en indique quelques-uns dans sa brochure sur *les Fêtes mariales de 1904*, pages 20-24. Nous pouvons attirer l'attention des théologiens et des fidèles sur cette grande question « plus importante encore (que l'Assomption) pour faire saisir entièrement la place vraie de

1. Il faut ajouter que, si elle a fait son chemin et l'a fait si vite, elle le doit pour une bonne part à la contradiction même.

Notre-Dame dans l'économie de l'ordre surnaturel, par suite dans le culte chrétien et la prière de l'Église[1] ».

Nous pouvons aider les fidèles, en les instruisant avec soin de la question, à prendre de cette grande vérité qu'ils possèdent déjà et qu'ils affirment au moins pratiquement et implicitement, une conscience de plus en plus nette et précise, à la traduire de plus en plus dans leur prière.

Nous pouvons intéresser les âmes, les âmes d'enfant surtout et les âmes d'élite si naturellement dévotes à Marie, à la propagation et à la diffusion de cette idée. Comment dire tous les moyens que peut suggérer l'amour, d'aviver et de répandre la dévotion à la Mère de grâce ?

Le Congrès même ne pourrait-il pas déjà faire quelque chose en ce sens ? Émettre un vœu pour que les théologiens étudient la question, pour que les évêques s'en occupent ? Un vœu aussi pour que l'office de *Notre-Dame-de-Grâce*, accordé déjà à quelques sanctuaires, comme à celui de Liesse, soit donné à toute l'Église ou du moins aux évêques qui en feraient la demande ?

Ne pourrait-il pas provoquer des travaux sur la question pour le Congrès projeté de 1904 : travaux sur la question théologique, travaux historiques sur le titre de Notre-Dame-de-Grâce ou de *toute Grâce* et sur les autels ou sanctuaires dédiés à Marie sous ce titre, travaux sur le sens et sur l'histoire de l'invocation *Mater divinæ gratiæ* dans les litanies, sur les représentations artistiques symbolisant le don de toute grâce par Marie[2] ? Ne pourrait-il pas ainsi préparer au moins de loin la définition de la maternité de grâce ?

Je ne sais pas meilleur moyen de réaliser en notre siècle l'intention divine, que le bienheureux Grignion de Montfort exprimait en ces termes : « Dieu veut que sa sainte Mère soit à présent plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais elle n'a été. »

JEAN BAINVEL.

1. *Les Fêtes mariales* (extrait des *Études*, mai et juin 1902). Paris, Retaux, 1902.

2. Il semble bien, par exemple, que c'est le sens attaché par les artistes et par les fidèles à beaucoup d'images où Marie est représentée comme nous offrant et nous donnant Jésus.

GRIBEAUVAL ET SES PRÉCURSEURS

Avec le lieutenant général de Gribeauval (1715-1789), l'artillerie entre dans une phase nouvelle. Il imprima à ses réformes un élan si vigoureux qu'entre le système qui porte son nom et le système des canons se chargeant par la culasse, il n'y a eu, dans la marche du progrès de l'arme, qu'une seule étape [1], celle des canons rayés. Aussi Gribeauval est-il resté dans l'artillerie, comme Vauban dans le génie, un véritable créateur. Sur ce point tout le monde est d'accord, et l'impitoyable érudition, qui a sapé tant de vieilles réputations, n'est pas venue démolir la belle renommée du défenseur de Schweidnitz.

Il y aurait plus de réserves à faire sur les titres de son prédécesseur, le lieutenant général Vallière, premier inspecteur général de l'artillerie. A lire les dictionnaires historiques et de nombreux ouvrages sur l'armée française, c'est lui qui aurait frayé les voies à Gribeauval et préparé les matériaux de ses belles réformes; lui qui, le premier, aurait donné un coup d'épaule aux pièces paralytiques qu'on traînait jusque-là péniblement sur les champs de bataille; lui, enfin, qui aurait mis de l'ordre dans l'extrême confusion des calibres et introduit dans nos arsenaux les précieuses tables de construction. Il serait plus vrai de dire qu'à part quelques réformes heureuses, le premier inspecteur général de l'artillerie n'a pas su ou n'a pas voulu soutenir l'élan imprimé avant lui, et son passage à la tête de l'armée a plutôt marque un recul que consacré un progrès. S'il a été le précurseur de Gribeauval, il n'a été qu'un précurseur inégal, et rien de plus.

Le véritable précurseur de Gribeauval, il faut le chercher, une génération en arrière, au milieu de cette pléiade

1. Le système Vallée (1827), si précieux qu'il fût pour la mobilité nouvelle qu'il communiqua à l'artillerie, ne porta que sur les trains et avant-trains, sans toucher à la pièce elle-même.

de généraux qui ont illustré la seconde partie du règne de Louis XIV. C'est là, dans le beau cadre où l'ont placé les éloges du Grand Condé, de Louvois, de Vauban, de Villars, de Boufflers et de Saint-Simon, qu'apparaît François Frézeau de la Frézelière, lieutenant général de l'artillerie de France et lieutenant général des armées du roi. L'obscurité s'était faite autour de cette noble et modeste figure, couvrant du même voile celle de son fils, Angélique de la Frézelière, celui que Vauban avait cependant appelé « le premier artilleur de son temps ».

Le voile est aujourd'hui levé, et ces deux réputations tirées de l'oubli. Le lieutenant Sautai, que l'Académie couronnait à la suite de son beau travail : *le Siège de la ville et de la citadelle de Lille en 1708*, lui a donné un épilogue : *les Frézeau de la Frézelière* [1]. Quoique cette dernière étude n'ait pas l'ampleur de la première — il n'y a qu'un maréchal de Boufflers! — elle ne lui cède en rien comme sûreté de recherches, choix des pièces et clarté d'exposition. Officier d'infanterie, M. Sautai a traité de l'artillerie un peu comme son aîné dans l'arme, le colonel Ardant du Picq, de la cavalerie, avec une intelligence du sujet, une précision, une vigueur de pinceau qui feraient honneur à un artilleur de métier. Rien ne prouve mieux que toutes les armes sont sœurs, et qu'un officier complet porte son talent et son cœur à les exalter toutes.

Nous n'avons cependant pas l'intention d'analyser l'ouvrage de M. Sautai ; mais en méditant, d'une part, les pages qui ont trait aux réformes de François de la Frézelière ; en rassemblant, de l'autre, et coordonnant quelques souvenirs d'histoire ; en comparant œuvre à œuvre et homme à homme, nous essayerons de montrer que, bien avant Vallière, il y avait en France un artilleur de premier mérite qui avait su alléger nos parcs, donner aux calibres l'unité dans la variété, et qui, s'élevant bien plus haut que tous ses collaborateurs, avait conçu, médité et projeté tous les services que devait rendre un jour l'artillerie. On pourra le dépasser

1. *Les Frézeau de la Frézelière*, par Maurice Sautai, lieutenant au 43e régiment d'infanterie, lauréat de l'Académie française. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1901.

dans tout le détail de la réforme des pièces et des affûts : la justesse et la portée seront décuplées, le matériel transformé, l'arme transfigurée; on ne pourra lui enlever le mérite d'avoir eu le premier cette intelligence si claire et si nette du rôle d'avenir de l'artillerie. S'il avait pu, d'un regard prophétique, lire d'avance ce beau livre de la *Cavalerie en campagne*[1] que le colonel Cherfils écrivait en 1893, il aurait applaudi à cette alliance des deux armes, à cette marche au grand trot de la cavalerie indépendante, escortée par sa compagne, l'artillerie à cheval, et achevant côte à côte, par un mutuel service, les préludes victorieux de la bataille de demain. En tout cas, quand Gribeauval viendra avec son plan complet de réformes, quand il dotera nos armées de cette artillerie volante qui traversera d'un galop superbe tous les champs de bataille de la Révolution et de l'Empire, il n'aura qu'à oublier Vallière et à se rappeler François Frézeau de la Frézelière.

I

En 1672, le marquis de la Frézelière prenait part à la campagne de Hollande et commençait à se signaler dans l'attaque des places de l'Yssel, ce front oriental des Provinces-Unies, cette ligne d'eau que le jeune capitaine général Guillaume d'Orange avait retranchée à outrance, mais que la simple manœuvre de Tolhuys avait tournée par le sud. Les forteresses, prises à revers, succombèrent les unes après les autres.

Quand Louis XIV, tenu en échec par les résolutions désespérées des Hollandais, s'en retourna à Saint-Germain, le marquis fut laissé au duc de Luxembourg pour organiser sous ses ordres tout le service des places conquises. Dans ce pays où les canaux et les rivières jouaient un si grand rôle, le jeune officier d'artillerie apporta un soin tout particulier aux équipages de ponts. Louvois, qui avait préparé

1. *Cavalerie en campagne*, par le lieutenant-colonel Cherfils, de l'École de guerre. Paris, Berger-Levrault, 1893. — *Études*, partie bibliographique, 28 février 1894.

avec tant de soin tout le détail de la campagne de 1672, en avait ordonné la création; mais ils étaient si rudimentaires qu'ils portaient mal les pièces de gros calibre. La Frézelière les corrigea et les mit à même de porter sans fléchir les pièces de 24. Quand la guerre fut portée sur le Rhin, ils furent un précieux auxiliaire pour l'artillerie.

Louvois, dont l'œil pénétrant découvrait partout les bons serviteurs, s'aperçut bien vite qu'il aurait dans le marquis de la Frézelière un instrument de premier ordre, souple et docile, qui le servirait à merveille dans ses projets de réforme.

En 1673, la prise de Maëstricht avait permis au roi de se dégager avec honneur des opérations trop excentriques des Pays-Bas hollandais, à l'heure où le péril allait surtout surgir sur le Rhin, entre Bâle et Wesel. L'intendant Robert et le marquis de la Frézelière furent chargés du détail de l'évacuation des places. Les forteresses furent démantelées et leur matériel concentré avec soin dans Grave, la seule grand'garde que nous conservions en terre hollandaise. « Cette méchante place, toute en terre, appuyée à la rive droite de la basse Meuse, et comme enfoncée dans une vaste plaine, perdue en pays ennemi, était condamnée d'avance [1]. » Mais, bien munie d'artillerie et défendue par un homme de cœur, le marquis de Chamilly, elle allait, par une résistance de quatre mois, couvrir la retraite du dernier de nos échelons, coûter seize mille hommes à l'ennemi et immortaliser la petite garnison et son chef.

En 1674, la guerre de Hollande n'était plus confinée dans le delta du Rhin et de la Meuse; elle était devenue la première coalition européenne contre Louis XIV. Sur ce théâtre agrandi des opérations, nous retrouvons encore La Frézelière.

Comme avant Rocroi, l'heure était critique; il fallait de nouveau couvrir le chemin de Paris et surveiller toutes ces voies pénétrantes qui, de la Meuse à l'Escaut, en passant par les sources de l'Oise, mènent au cœur du pays. La muraille de fer de Vauban n'existait pas encore. Pendant que Turenne opérait magnifiquement sur le Rhin à « sa dernière

1. *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. VII, p. 573. Paris, Calmann-Lévy.

manière », le prince de Condé tenait lieu, au nord des régions menacées, de ceinture et de muraille. Loin de s'étendre en cordon et de vouloir tout couvrir, il se concentra en un point, à peu près au centre des chemins d'invasion. Un seul camp, mais un camp bien placé, le camp du Piéton immobilisa sur la rive gauche de la Sambre toute l'armée de Guillaume d'Orange. Au prince le coup d'œil et l'honneur du choix, mais à son lieutenant celui d'avoir fait de ce camp un redan formidable. Et quel était ce lieutenant ? La Frézelière, que ses services dans l'artillerie retenaient loin des éloges du vulgaire, mais que des hommes comme Condé savaient apprécier à sa juste valeur. « Je ne doute pas, écrivait-il à Louvois, à la fin de la campagne, que vous ne sachiez ce qu'il vaut, mais je ne puis m'empêcher de vous dire que c'est un homme de mérite et de service[1]. »

Louvois n'était pas homme à laisser tomber pareilles recommandations. En 1675, il y avait péril à laisser s'infiltrer l'ennemi entre l'armée du Nord et l'armée du Rhin. Guillaume d'Orange, qui n'avait pu pénétrer par l'Oise, épiait maintenant, plus à l'est, la vallée de la Moselle, prêt à fondre sur cette jointure de cuirasse qui court entre les Ardennes et les Vosges. Il fallait donc entre Turenne et Condé une vigie vers Trèves. On y envoya Créqui, Créqui et La Frézelière. Mais, soudain, la foudre éclate sur le Rhin : Turenne est mort !

Le boulet qui a tué le maréchal a blessé, on s'en souvient, le lieutenant général d'artillerie Saint-Hilaire. Il fallait les remplacer tous deux : Condé et La Frézelière passent à l'armée du Rhin. Celui qu'on se plaît encore aujourd'hui à regarder comme le fougueux Condé, et qui l'était à ses heures, fit preuve de conseil et de prudence. Avec une armée démoralisée par la mort de son chef et par une marche en retraite, il eût été téméraire de s'exposer en plaine et de courir les chances d'une bataille rangée ; le prince de Condé fit ce qu'il avait fait l'année précédente au Piéton, ce que Turenne lui-même avait fait à Winden : il s'arrêta dans une forte position de commandement, appuyée à un des contreforts alsaciens

1. *Les Frézeau de la Frézelière.* Bibliothèque de Valenciennes, 466.

des Vosges, au débouché de la route de Sainte-Marie-aux-Mines. C'est là, au camp du Châtenois, dont La Frézelière avait fait une citadelle imposante, qu'il attendit l'ennemi. De l'éperon du Châtenois au Rhin ne régnait qu'un étroit couloir. Montecuculli s'avança pour reconnaître la position des Français; il la jugea inabordable, et, à son tour, déclinant la bataille, il remonta vers Saverne.

Le prince de Condé, passant alors de la défensive à l'offensive, mais à une offensive circonspecte et mesurée, commença contre l'ennemi une série de combats et d'escarmouches, affaires d'arrière-garde, engagements de cavalerie, enlèvements de convois ; s'offrant, se retirant, se rembuchant au besoin, mais arrivant à son but : fatiguer l'ennemi, l'user, « le fondre[1] », comme dira plus tard Maurice de Saxe, « le réduire à l'absurde » et le forcer à la retraite. Montecuculli, entravé dans toutes ses entreprises, découragé, harcelé, désespérant du succès, repassa sur la rive droite ; Turenne était vengé et le péril conjuré. Le Grand Condé, dont l'âme seule restait debout, remit l'épée au fourreau et rentra à Chantilly; il n'en devait plus sortir.

Nous sera-t-il permis, avant de continuer, de faire un douloureux rapprochement? En 1870, après la bataille de Coulmiers (9 novembre 1870), le général d'Aurelle de Paladines, avant de poursuivre ses avantages et de frapper un coup décisif, se replie sur le saillant d'Orléans; il en fait, à l'aide d'ouvrages de campagne et de pièces de marine, un camp retranché redoutable. Ce n'est pas timidité, ni crainte de marcher, c'est calcul : il ne s'arrêtera là que le temps nécessaire pour donner de la cohésion à ses troupes, jeunes pour la plupart et mal cousues; quelques engagements discrets avec l'ennemi leur apprendront à ne plus le craindre et leur rendront cette qualité de race : l'audace. Difficile à vaincre dans ses lignes, il en sortira bientôt pour prendre une offensive triomphante. Mais l'ennemi enveloppait l'Ile-de-France; il fallait, disait-on, briser au plus vite ce cercle de fer et relever le moral du pays. On voulut un succès rapide et

1. *Mes Rêveries*, ouvrage posthume du maréchal de Saxe, p. 139. Paris, Dumaine, 1872.

brillant; on donna des ordres, l'armée marcha : on eut des héroïsmes, mais pas de victoire. La guerre a peu de formules, mais elle a des principes et des règles; il est toujours bon de s'en souvenir. Que serait-il advenu si les leçons du Châtenois et du Piéton avaient seules prévalu, au saillant d'Orléans ?

Laissons ces déchirants souvenirs et revenons en 1675. Sur le Rhin, la fortune est donc raffermie, et ce n'était pas un petit éloge que l'on pût clore les gestes de celui qui avait mené les impétueuses charges de Rocroi et de Senef, les furieux assauts des journées de Fribourg, par une page plus sereine et plus calme, que résume d'un mot le vers d'Ennius :

Unus homo nobis cunctando restituit rem[1] !

Mais dans les Flandres la coalition restait redoutable. Les Pays-Bas espagnols étaient hérissés de places fortes, et l'on sait comme Louis XIV aimait à s'en prendre à ces boulevards de pierre. En 1677, Monsieur assiège Saint-Omer ; les difficultés sont grandes, le sol est marécageux; on ne parvenait pas à y mettre l'artillerie en batterie. Louvois appelle La Frézelière. Sur ce terrain tremblant et spongieux, il donne à ses pièces une si rapide et si ferme assiette, que bientôt la place va être écrasée et réduite à capituler. L'intrépide Guillaume d'Orange, qui ne s'avoue jamais vaincu, accourt, livre la bataille de Cassel et la perd. Saint-Omer, abandonnée et foudroyée, se rend (19 avril 1677).

Le péril écarté des Flandres renaît en Lorraine. Charles V se présente au nord de la trouée de Saarbruck avec la devise inscrite sur ses étendards : *Aut nunc, aut nunquam*. C'est assez dire quelle sera sa résolution.

La Frézelière repasse à l'armée du Rhin, de nouveau sous les ordres du maréchal de Créqui. Celui-ci, instruit par les leçons de Consarbruck, ne se laisse plus surprendre nulle part : par une série de manœuvres habiles et prudentes, audacieuses et mesurées, calculant bien, marchant vite, frappant juste, il déjoue partout les plans de son adversaire et force le valeureux mais infortuné prince à repasser le Rhin. Mais

1. Ennius, livre IX des *Annales*. Cicéron, *De Senectute*.

là, sur ce magnifique front de bandière, que Guébriant, Turenne et Condé avaient commencé de faire nôtre, une brèche était ouverte. Pendant le court espace où les maréchaux de Rochefort et de Luxembourg y avaient fait l'intérim, ils avaient, par négligence ou par impuissance, laissé reprendre une place de premier ordre. « Voulez-vous défendre la rive gauche du Rhin, disait Turenne, passez sur la rive droite » : cette maxime, aujourd'hui, hélas! si cruellement retournée contre nous, fut le principe de l'occupation de Brisach; la prise de Philippsbourg, en 1664, avait donné une bien meilleure solution; pendant trente ans, cette place fut le pivot de toutes nos opérations dans la vallée du Rhin. Aussi, nous enlever Philippsbourg était le souci constant de nos ennemis. « Risquez tout, disait encore Turenne, pour les empêcher d'en approcher[1]. » Ni Rochefort, ni Luxembourg n'osèrent ou ne voulurent risquer tout, et les Impériaux rentrèrent dans ce précieux bastion. Créqui, avec les faibles ressources dont il disposait, ne pouvait songer à ressaisir une place sur laquelle désormais l'ennemi avait l'œil; mais, poussant droit devant lui, là où on l'attendait moins, il entre dans le Breisgau et investit Fribourg. La brusquerie de l'attaque, les habiles dispositions des batteries de siège forcèrent bientôt la ville à capituler; de nouveau, nous avons une tête de pont sur la rive droite. Ce n'était pas un équivalent, mais une compensation pour la perte de Philippsbourg. Le maréchal de Créqui, renvoyant avec noblesse au marquis de la Frézelière l'honneur de ce beau résultat, demandait et obtenait pour lui le grade de maréchal de camp. Ces élévations d'artilleurs ou d'ingénieurs dans la hiérarchie militaire étaient des exceptions rares que le roi n'accordait qu'à des hommes de mérite et pour des services signalés. C'est ainsi que Vauban s'éleva jusqu'au grade de maréchal de France.

Jusqu'à la paix de Nimègue, Créqui et La Frézelière se maintinrent non seulement dans l'échiquier restreint du Breisgau, mais poussant une pointe audacieuse jusqu'au cœur même de la Westphalie, ils forcèrent, par une dernière victoire, le Grand Électeur à traiter avec la Suède.

1. *Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 673.

Après Nimègue, La Frézelière reçut la charge de lieutenant général de l'artillerie[1]. Pour obéir au désir de Louvois, il allait désormais se consacrer tout entier au service de son arme favorite. Le tout-puissant ministre lui fit attribuer le plus beau département d'artillerie de France, celui d'Alsace, qui comprenait alors, outre cette province, la Lorraine, la Bourgogne et la Franche-Comté. Nous pourrions l'appeler le département face à l'Est ! Mais Louvois n'entendait pas le laisser travailler dans le recueillement et les loisirs de la paix. Cet insatiable chercheur de l'au-delà, pour qui les traités n'étaient que la préparation des guerres du lendemain, s'apprêtait à poursuivre toutes les *conséquences* de Nimègue. Qu'avait-il à craindre ? De la mer à la Meuse, de la Meuse à Béfort, Vauban dressait maintenant sa muraille de fer[2], et derrière ce rempart, 150 000 hommes veillaient sous les armes ; l'ère des conquêtes en pleine paix était ouverte. Strasbourg et Luxembourg étaient condamnés d'avance : Strasbourg, que les traités de 1648 avaient laissé dans une position douteuse entre l'Empire et la France, et qui restait comme une porte ouverte à ceux qui voulaient passer de la rive droite du Rhin sur la rive gauche ; Strasbourg, nécessaire à la possession tranquille de l'Alsace, comme l'avait démontré le prince de Condé dans un mémoire que d'autres depuis n'ont que trop bien compris[3] ! Luxembourg, puissant bastion des Pays-Bas espagnols, commandant contre nous, par l'Alzette et la Chiers, la trouée, dangereuse alors, de Tiercelet, mais qui, dans nos mains, achevait de faire des Ardennes une masse couvrante, et nous portait à deux étapes égales de Coblenz et de Cologne.

Strasbourg céda à la peur de ce terrible parc que La Frézelière, par ordre de Louvois, avait réuni secrètement en Bourgogne et qui maintenant roulait menaçant contre la ville. C'est cet effet moral du canon bien plus que les agissements du parti français qui firent ouvrir les portes de la ville, le 27 septembre 1681.

1. *Les Frézeau de la Frézelière*, p. 129.
2. Cf. Général Niox, *Géographie : la France*, 5e édition, p. 44. Paris, Delagrave, 1897.
3. *Histoire des princes de Condé*, t. VII, p. 656 *sqq*.

Luxembourg fut plus difficile à réduire : bien posté sur son plateau dominateur, difficile à battre, il fallut appeler devant ses murs Vauban et La Frézelière ; mais rien ne pouvait résister à ces deux grands maîtres de l'artillerie et du génie : la forteresse, enveloppée de travaux savants et canonnée à outrance, tomba à son tour. Il faut croire cependant que la part de l'artillerie y fut particulièrement brillante, car Louvois, dans une lettre très gracieuse au marquis, lui annonçait que le roi lui accordait une gratification de 12 000 livres[1].

Mais déjà, parmi les batteries qui avaient figuré au siège de Luxembourg, on avait remarqué quelques pièces plus légères de calibre et d'une portée supérieure aux anciennes. C'était les pièces dites de *la nouvelle invention* que le marquis de la Frézelière venait d'introduire dans ses équipages de campagne à titre d'essai.

II

De 1672 à 1681, il avait fait ses belles manœuvres avec le vieux matériel des *guerres de magnificence*. Cet esprit observateur avait été frappé de la lourdeur des pièces et de la multiplicité des calibres alors en usage. Avec ces pièces figées en terre, avec ces « six calibres de France » portés par additions successives à dix-sept, l'évolution tactique sur le champ de bataille était toujours lente et laborieuse, et le problème de l'approvisionnement fort compliqué.

Composer ses équipages de campagne de pièces plus légères et plus mobiles, ramener les calibres à quelques types bien choisis, introduire dans son arme la vitesse, l'ordre, l'unité : tel sera, jusqu'à l'ouverture de la guerre de la ligue d'Augsbourg, l'unique souci du marquis de la Frézelière. Louvois et du Metz ne cesseront de l'encourager et de le défendre contre les partisans attardés des vieux systèmes. Il n'est pas une seule partie de l'arme où il n'apportera de judicieuses réformes, et quand il aura, dans les limites de son département, tout refondu, tout rajeuni ; quand il aura donné de l'allure et de la précision aux vieux bronzes d'Ivry

1. Louvois à M. de la Frézelière ; Valenciennes, le 2 juin 1684. Dépôt de la Guerre, 714.

et de la guerre de Hollande, Vallière viendra, qui fera faire demi-tour à tout ce beau matériel et en retardera la marche pendant plus de quarante ans.

Le marquis, que ne paralysait pas cette sombre vision du sort réservé à son arme, cherchait, étudiait comment il arriverait à la réalisation pratique de sa grande réforme; déjà il avait substitué la poudre à petits grains à la poudre lente, quand arriva en France, en 1679, le capitaine espagnol Gonzalès avec l'ἕυρηκα de belles réformes en main.

Son système, mal accueilli en Espagne, mieux dans le royaume de Naples, reposait sur une plus juste compréhension des effets de la poudre, et sur le tracé particulier de la chambre à feu des canons et des mortiers. Dans le matériel de l'époque, la chambre des mortiers était de forme cylindrique et plus étroite que l'âme de la pièce. Dans les canons ordinaires, la chambre, cylindrique elle aussi, était d'un diamètre égal à celui de l'âme. Canons et mortiers avaient donc leur charge tout en longueur, et, de la lumière à l'extrémité de la charge, le feu se propageait avec une lenteur relative : nombre de grains n'étaient même pas comburés[1].

« Gonzalès pensa que la charge serait mieux et plus complètement utilisée dans une chambre sphérique où le feu, conduit aussi près que possible du centre, se propagerait plus vite suivant tous les rayons. Cette chambre sphérique procura, en effet, une combustion presque instantanée de la poudre[2]. » De l'emploi plus rapide et plus complet de la poudre, il tira cette conclusion qu'on pourrait réduire le poids des charges sans nuire à la portée de la pièce.

Jusque-là, on tenait comme un dogme qu'il fallait charger canons et mortiers avec un poids de poudre égal à celui du boulet; de là, ces pièces monstrueuses qui absorbaient sans éclater la secousse formidable du choc. Sous le regard railleur des incrédules, Gonzalès opéra sa seconde réforme; elle fut une victoire : avec un poids de poudre égal seulement au tiers du poids du boulet, ses pièces portaient aussi loin et fatiguaient moins. Dès lors, à quoi bon cette profusion de

1. C'était pour cela déjà que La Frézelière avait substitué une poudre plus inflammable à la poudre lente, après des expériences convaincantes.

2. *Les Frézeau de la Frézelière*, p. 145.

métal, ces dimensions colossales de bouches à feu ? La troisième réforme s'imposait d'elle-même : Gonzalès raccourcit, dégrossit, allégea ses pièces et leur donna cette qualité précieuse, la mobilité. Veut-on un exemple de cet allégement ? Les anciennes pièces de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4 pesaient respectivement 5 100, 4 100, 3 400, 1 950, 1 300 livres ; les mêmes pièces du nouveau système, 3 000, 2 200, 2 000, 1 000 et 600 livres. Ainsi les pièces de 8 et de 4 étaient allégées de moitié ; celles de 24, des deux cinquièmes[1].

Mais pourrait-on appliquer cette réforme aux mortiers ? On en pouvait douter ; jusque-là les mortiers avaient leurs tourillons au centre et reposaient sur des flasques composés et fragiles. Sous l'effet des charges énormes du temps, le recul était souvent si violent que les flasques se brisaient et que le pointage devenait impossible. Avec la chambre sphérique et la déflagration instantanée, il ne serait plus resté ni affût ni mortier. La réforme paraissait donc inapplicable à la grosse artillerie. Gonzalès l'appliqua quand même, mais avec un correctif : il porta les tourillons à la culasse, renforçant ainsi le mortier et l'asseyant sur un affût plus simple et plus résistant. Cette réforme fut universellement adoptée.

Louvois, si attentif à ne rien négliger de ce qui pouvait augmenter la force de notre armement, se garda bien de rejeter les offres de Gonzalès, mais avec sa prudence ordinaire, il les soumit à l'étude et à l'examen d'hommes compétents. Du Metz et La Frézelière, à Besançon et à Douai, firent travailler sur les plans et modèles du capitaine espagnol : les pièces, fondues et mises à l'épreuve, furent trouvées supérieures aux anciennes. Dès lors, la résolution de Louvois fut prise : refondre, dans les départements favorables aux réformes de Gonzalès, tout le matériel ancien et doter le pays d'une artillerie la plus belle du monde.

Le marquis de la Frézelière s'appliqua à cette tâche. Au mois de juin 1683, il exerçait, au camp de Bouquenon sur la Sarre, ses canonniers à la manœuvre des nouvelles pièces de 8 et de 4 ; l'année suivante, au siège de Luxembourg, comme nous l'avons vu, il adjoignait à ses batteries quel-

1. *Mémoires d'artillerie*, de Saint-Rémy, t. I, p. 75 *sqq*.

ques-unes de ces pièces légères ; elles firent bon effet, fouillant bien les brèches et en rendant la tenue difficile aux assiégés.

Cependant, tout n'était pas parfait dans le nouveau matériel. La chambre sphérique de Gonzalès, à ne considérer que la déflagration instantanée de la poudre, donnait de beaux résultats, trop beaux même; car l'explosion était si rapide et le recul si brusque, que les pièces brisaient leur affût, d'autant que, plus légères que les anciennes, elles ne pouvaient comme celles-ci absorber une grande partie de la force vive du recul. On ne pouvait, d'ailleurs, comme pour les mortiers, songer à porter les tourillons à la culasse. L'avantage était donc poussé trop loin, et le progrès coûtait cher. Les détracteurs de profession, les partisans de la routine frondaient déjà les nouvelles pièces; mais La Frézelière ne leur laissa pas longtemps cette consolation d'amour-propre. Entre la chambre étroite, égale au calibre, et la chambre sphérique, il adopta une chambre de forme oblongue, d'un diamètre légèrement supérieur à celui de l'âme; cette solution intermédiaire, cette transaction d'artiste était la vraie : la pièce, ainsi remaniée, perdait ses inconvénients et gardait ses avantages.

Gonzalès, dans ses réformes, n'avait pas touché aux affûts des pièces de campagne; La Frézelière les simplifia, les renforça; il en fit construire d'un type spécial, si légers, si maniables, si mobiles qu'on les menait *au trot, au galop*, sans avant-train, rivalisant de vitesse avec nos cavaliers, et permettant de tirer sans dételer. C'était des pièces de 8 et de 4 que l'on menait ainsi, probablement portées sur un affût-limonière [1]. Pour couvrir une retraite, livrer les combats d'arrière-garde, elles formaient alors une artillerie sans rivale qui nous donnait une grande supériorité sur l'ennemi [2].

M. Léon Mention, dans son ouvrage *l'Armée de l'ancien régime*, résumant et appréciant l'œuvre de Gribeauval, écrivait : « L'artillerie, sur les champs de bataille, peut suivre

1. Les dessins envoyés par La Frézelière à Louvois ont disparu des Archives historiques (Dépôt de la Guerre). L'affût lui-même s'éclipsa avec Vallière. Voir la note de la page 154, dans *les Frézeau de la Frézelière*.

2. Lettre du marquis à Louvois. Dépôt de la Guerre, 980.

toutes les évolutions des autres armes, se déplacer sur le terrain sans dételer, galoper au secours d'une aile ou couvrir une retraite. Et n'est-ce pas l'idéal d'une troupe en marche que d'avoir un matériel capable de s'engager dans tous les chemins, de franchir les fossés, de gravir les collines, de passer partout où peut passer un cavalier [1] ? » — Oui, c'est l'idéal, et l'on ne peut que souscrire à ce judicieux éloge. Mais déjà La Frézelière avait entrevu et réalisé quelque chose de cet idéal, et c'est à lui le premier que serait revenu cet éloge, si Vallière n'était venu s'interposer entre lui et Gribeauval comme un réformateur attardé, jaloux des gloires précédentes et refoulant dans l'ombre l'œuvre de son prédécesseur. Quand, après ce progrès à rebours, il reprendra, pour son compte, la marche en avant, l'artillerie à cheval, — appelons-la déjà de ce nom, — chassée par lui des équipages de l'armée française, apparaîtra comme le privilège unique de l'armée prussienne. En attendant ces sombres reculs, elle allait jouer un beau rôle dans les dernières années du grand règne.

Nous étions à la veille de la guerre de la ligue d'Augsbourg. La Frézelière achevait son œuvre de réformes : création de petits mortiers roulant comme des canons et tirant comme des obusiers; introduction dans les arsenaux, « pour toute la série des affûts, de tables de construction qui firent l'admiration des artilleurs de son temps »; collaboration avec Vauban à la construction des célèbres affûts de place [2]; composition uniforme des équipages de campagne où entrent les seules pièces de 4, de 8 et de 24 de *la nouvelle invention*, « mieux tournées déjà et de meilleur service que les premières [3] », tout un ensemble qui respirait la méthode, la vitesse et la force. Le plus gros élément de ces parcs roulants, la pièce de 24, n'y entre que pour une infime proportion; elle y jouera, sans les alourdir, le rôle de canon de

1. Léon Mention, *l'Armée de l'ancien régime*, p. 182. Société française d'éditions d'art, rue Saint-Benoît, 9-11, Paris.

2. Lettre du 25 juin 1693. Correspondance de Vauban, Section technique du génie.

3. Lettre de M. de la Frézelière à Louvois, 4 septembre 1690. Dépôt de la Guerre, 980.

réserve et de canon de siège, avantage précieux à une époque où les forteresses, les petites places ceintes de murailles, les châteaux se rencontraient partout sur le passage de l'infanterie.

Nous ne pouvons admirer Louvois sans réserve, ni applaudir à sa politique brutale; mais quand, en 1688, il parlait de ne plus faire la guerre que par des *bombarderies* et des *brûleries*, il parlait comme un homme qui, d'une part, comptait sur ses féroces intendants, et qui, de l'autre, ayant usé son infanterie et sa cavalerie, voyait à point nommé surgir une arme brillante qui devait dans sa pensée tenir lieu de sabres et de fusils. A l'heure où il n'avait plus, pour faire face à l'Europe qu'il avait déchaînée, que les malingres du camp de Maintenon[1] et les pillards du Languedoc[2], il comptait sur l'artillerie nouvelle et l'intelligence de son chef. Ainsi devait faire plus tard, sur un théâtre agrandi et avec plus d'intelligence et de force, Napoléon. A Wagram, à Lutzen, à Bautzen, à Leipzig, à Hanau, à ces heures de déclin et d'éclipse, n'ayant plus sa superbe infanterie d'Ulm et d'Iéna, il alignait, pour forcer la victoire ou retarder la défaite, les puissantes batteries du général Drouot.

Louis XIV voulut ouvrir la campagne de 1688 par un coup d'éclat, la reprise de Philippsbourg. Pour agir sans à-coup, il y employa les deux hommes les mieux faits pour y réussir, Vauban et La Frézelière. Le 2 septembre 1688, quelques jours avant le siège, tous deux étaient élevés au grade de lieutenant général des armées du roi.

La place, postée dans les fonds marécageux et sinueux du Rhin, servie par une nombreuse artillerie, défendue par un homme d'intelligence et de cœur, Stahrenberg, fit une assez belle défense; mais qui pouvait tenir contre les attaques de Vauban, ses parallèles, ses batteries, ses cavaliers de tranchée, la variété de son tir, surtout quand il avait, pour le comprendre et le servir, un homme comme La Frézelière?

1. « Il n'y a pas de paradoxe à dire que c'est pour avoir inutilement tenté d'amener la rivière d'Eure à Versailles, que Louvois s'est vu forcé de brûler le Palatinat. » C. Rousset, *Vie de Louvois*.

2. *Les Institutions militaires de la France*, par le duc d'Aumale, p. 44 et 45. Paris, Calmann-Lévy.

Le 30 octobre, Philippsbourg, le fleuron de la couronne obsidionale du duc d'Enghien, était de nouveau rendue à la France, et Vauban écrivait à Louvois : « On ne peut mieux servir dans toute l'artillerie que M. de la Frézelière[1]... » Stahrenberg avouait, de son côté, n'avoir cédé qu'au terrible feu qui déchirait ses bastions[2]. C'était la réponse à ceux qui continuaient à faire à la nouvelle artillerie une opposition systématique, d'autant plus acharnée qu'elle était plus aveugle.

Aucune place du Neckar ne put tenir; mais les sauvages exécutions de Louvois vinrent jeter leurs lugubres clartés sur ces beaux exploits, et il n'en devait rester dans l'histoire que le triste souvenir de l'incendie du Palatinat. Entre les armées adverses le désert se fit, et dans ces régions désolées où tout contact devenait impossible parce qu'on n'y pouvait vivre, la guerre ne fit plus que languir. Ainsi furent paralysés sur le Rhin, jusqu'à la paix de Ryswick, les hommes de mérite que Louvois y avait envoyés, Catinat et Montclar, Vauban et La Frézelière.

Après la paix, en 1697, le vieux marquis (il avait soixante-quatorze ans) reprit, malgré ses fatigues et ses anciennes blessures, l'inspection des arsenaux et des places de son département, complétant, remaniant, perfectionnant le nouveau matériel et tenant ses équipages prêts au premier appel.

Au début de la guerre de la succession d'Espagne, en 1701, il offrait ses services au roi et entrait dans l'armée du Rhin; mais en 1702, vaincu par les infirmités, il quittait cette armée pour n'y plus revenir; il y laissait, pour le remplacer, son fils, le comte Jean-François-Angélique, initié de bonne heure à tous les secrets de la nouvelle artillerie. Au mois de mai de la même année, le marquis mourait. N'ayant pas résumé sa vie (c'eût été perdre de vue le but de cette étude et refaire l'œuvre de M. Sautai), nous n'avons pas à nous étendre sur son caractère et ses qualités morales. Ceux qui voudront s'en

1. Lettre de Vauban à Louvois, du 2 novembre 1688. *Mémoires de Catinat*, t. I.

2. M. de la Frézelière à Louvois, 4 novembre 1688. Dépôt de la Guerre, 832, et *Mémoires de Catinat*, t. I.

édifier n'auront qu'à ouvrir *les Frézeau*; ils y trouveront entre Vauban et La Frézelière un de ces rapprochements où leur historien excelle, et un éloge de Saint-Simon qui restera comme un portrait vigoureux et vivant[1]. Disons seulement que celui qui laissait un fils héritier de son nom et de ses réformes, en avait déjà vu tomber trois au service du roi. Homme de devoir et de service, plus complet que beaucoup de ses contemporains, son nom, comme celui de Guébriant, de Vauban, de Renau d'Eliçagaray, occupe peu de place dans les chroniques amusantes; en revanche, il rappelle tout un ensemble de leçons austères et de nobles exemples, aussi nécessaires au soldat que l'instruction technique et l'initiation au progrès des armes.

Jean-François-Angélique se fit, comme son père, le promoteur ardent des nouvelles réformes. Ayant obtenu la survivance de la charge de lieutenant général de l'artillerie, il servit de suite avec grande distinction dans la guerre de la succession d'Espagne, mobilisant ses parcs, manœuvrant ses pièces, frappant les villes avec une rapidité, une souplesse d'évolutions, un coup d'œil, une vigueur qui ravissaient Vauban. Les sièges de Brisach et de Landau ne le cédèrent en rien à ceux de Luxembourg et de Philippsbourg. A la désastreuse journée d'Hochstedt (13 août 1704), où les généraux d'armée, Marsin et Tallard, manœuvrèrent tronçonnés et sans accord, et dont le plus grand malheur fut d'avoir contre eux des tacticiens de la taille du prince Eugène et de Marlborough, le jeune lieutenant général de l'artillerie (il avait trente et un ans) montra des qualités qui, avec des chefs plus intelligents, auraient fait de la seconde journée d'Hochstedt, comme de la première, une victoire. On lui avait confié le commandement de l'artillerie des deux armées. Quatre-vingt-dix pièces, déployées sur le front de nos positions, prirent bientôt la supériorité sur le canon ennemi, et, atteignant son infanterie, y firent des trouées sanglantes. Ce duel inégal d'artillerie, tout à notre avantage, durait encore à midi. Marlborough, ne pouvant plus tenir sous le feu qui décimait

1. *Les Frézeau de la Frézelière*, p. 168. — *Saint-Simon*, édition Chéruel, t. II, p. 360.

ses bataillons, les ébranla plus tôt qu'il n'aurait voulu; mais alors commencèrent, de notre côté, les fautes du haut commandement. La Frézelière, qui s'en aperçut, essaya plusieurs fois d'y remédier. Passant discrètement au rôle de général de bataille, il se porta d'une aile à l'autre, indiquant aux généraux en chef les contre-attaques, les changements de front, les charges de cavalerie qu'il y avait à faire, et qui, exécutés plus franchement et poussés plus à fond, auraient brisé la tactique ennemie. Quand tout fut perdu, la droite écrasée et cernée avec Tallard, la gauche et le centre en danger, la retraite inévitable, Marsin, avec grand sang-froid, cette fois, replia la gauche dans le plus grand ordre, mais, au centre, l'infanterie précipitait déjà sa marche; La Frézelière survient, l'arrête, et la force à faire face en tête le temps nécessaire pour retirer ses pièces. Le soir arrivé, infanterie, cavalerie, artillerie s'arrêtaient à trois lieues du champ de bataille. Sauf les pièces compromises avec Tallard et prisonnières avec lui, le canon était sauvé. C'était nouveau alors, si nouveau que l'on disait communément que « qui perdait la bataille, perdait son canon ».

Nous aurions glissé plus rapidement sur cette journée d'Hochstedt, si, à travers les ombres de la défaite, il ne s'en dégageait, non sans gloire, l'apologie de la nouvelle artillerie.

Il semble que le marquis de la Frézelière ait tenu à justifier pleinement l'éloge que faisait de lui Vauban, quand, après le siège de Brisach, il écrivait à Chamillart que « l'honneur et la conscience le forçaient à dire du bien de M. de la Frézelière... qui sera bien sûrement, s'il continue, le premier artilleur de son temps [1] ».

Au point de vue stratégique, Hochstedt n'en avait pas moins eu des conséquences graves : rejetés sur le Rhin, nous y fûmes bientôt forcés, et l'ennemi nous suivit sur la rive gauche. On se serait cru revenu aux mauvais jours qui suivirent la mort de Turenne. Il fallut rappeler Villars; les fautes des généraux de fantaisie furent vite réparées. Après

1. Vauban à Chamillart, à Brisach, le 19 septembre 1703. Dépôt de la Guerre, 1667.

avoir balayé le pays entre Rhin et Moselle, délogé Louis de Bade des lignes de Wissembourg, le maréchal le rejeta sur la rive droite; puis, pour lui rendre la pareille de ses exploits sur la Lauter et lui enlever le meilleur rempart de ses États, il résolut d'entrer dans les lignes de Stolhofen. Mais pour ce coup d'audace, il fallait faire tomber l'île du Marquisat qui en était comme la grand'garde. L'élite de l'infanterie, portée sur les bateaux de l'armée, aborda l'île avec fureur; mais elle aurait succombé sous le nombre, si quatre-vingts bouches à feu, débarquées par La Frézelière dans une île voisine et habilement postées, n'eussent par leurs salves violentes rendu la position intenable à l'ennemi. Villars, dans une lettre au roi, attribuait en grande partie au marquis de la Frézelière le succès de cette affaire[1]. Les lignes de Stolhofen, tournées et découvertes sur leur flanc gauche, tombèrent entre nos mains. Jusqu'à la paix d'Utrecht, l'offensive ennemie fut brisée sur le Rhin : nous le gardions chez lui.

En 1708, le marquis de la Frézelière prenait encore une part active et des plus brillantes à la défense de Lille, poste où l'avait appelé la confiance du maréchal de Boufflers pour y commander l'artillerie de la place[2].

1. Villars au roi. Dépôt de la Guerre, 1948.

2. Cette défense de 1708, elle est, malgré les travaux qui l'ont illustrée, comme oubliée et refoulée dans l'ombre, à l'arrière-plan des gloires de la cité, pour ne laisser en première scène, et dans tout son éclat radieux, que la défense de 1792. Nous ne toucherons pas à cette auréole que vient de rajeunir la croix de la Légion d'honneur; mais il y a des rapprochements et des comparaisons entre les deux sièges que l'on ne peut admettre sans explication et sans correctif. — « En 1708, dit-on, la ville se rendit; en 1792, elle ne se rendit pas ! » — La conclusion s'impose. C'est vrai, mais en 1792, le siège et le bombardement ne durèrent que neuf jours, et la formation en Belgique, sur les derrières de l'armée autrichienne, d'une armée française, commandée par le vainqueur de Valmy, rendait la position de Saxe-Teschen précaire et dangereuse; pour s'y soustraire, il *leva* le siège.

En 1708, le siège dura cent trois jours ! et l'armée à trois têtes, chargée de faire diversion, ne fit à grande distance que des marches militaires insignifiantes, aussitôt contremandées qu'ordonnées. Dans ces conditions, le prince Eugène et Marlborough purent, sans se troubler, tourner toutes leurs forces contre les assiégés qui n'en tinrent pas moins soixante-deux jours derrière les remparts de la place, et quarante et un dans la citadelle. Quand ils n'eurent plus ni pain ni munitions et qu'ils se rendirent sur l'ordre écrit du roi, on pouvait dire une fois de plus qu'il y avait des défaites triomphantes à l'égal des victoires; le prince Eugène le reconnut quand il accorda

De 1709 à 1711, Villars, qui tenait en haute estime La Frézelière, l'employa constamment à l'armée de Flandre, soit comme commandant de l'artillerie, soit, et plus souvent, comme général d'armée; les préludes de Denain furent ainsi menés par ces deux grands soldats; mais, à la veille de cette suprême victoire, le marquis, attaqué par la fièvre pourpre, succombait à l'âge de trente-neuf ans. Avec lui s'éteignaient les Frézeau, mais leur œuvre subsistait. Sortie de ses langes, vigoureuse déjà et marquée sur de beaux théâtres au coin de l'épreuve et du succès, il n'y avait qu'à la soutenir, qu'à la pousser, qu'à lui donner son couronnement en l'imposant, s'il se pouvait, à tout le royaume. Cette fortune inespérée allait s'offrir d'elle-même. Sous le règne de Louis XV, les frontières intérieures qui séparaient entre eux les différents départements de l'artillerie tombèrent; on créa un inspecteur général qui eut autorité sur l'artillerie dans toute l'étendue du territoire. Le premier inspecteur général fut Vallière. De suite, il usa de ses prérogatives et dans une large mesure, mais ce fut pour renvoyer dans nos arsenaux tout le matériel de Gonzalès-La Frézelière et en ordonner la refonte.

Les mesquines jalousies de métier avaient parlé plus haut que les services rendus; de misérables contre-épreuves avec des pièces que François de la Frézelière avait lui-même condamnées, servirent de prétexte et de palliatif à ce vandalisme, et l'on revint pour toutes les pièces aux calibres encombrants de 1672. Dès lors, la pièce de 24, ce précieux canon de réserve, disparaît des équipages de campagne, et le reste s'y traîne péniblement; l'artillerie n'a plus d'allure! De nouveau, on recharge les pièces avec un poids de poudre égal à celui du boulet; et quand Bélidor, savant officier d'artillerie et professeur à l'École de La Flèche, signalera dans son livre *le Bombardier français* l'inutilité de ces charges excessives et l'inconvénient de ces gros calibres, on lui

les honneurs de la guerre aux débris de l'héroïque garnison de Lille, et qu'il vint, à leur sortie, saluer ces drapeaux malheureux, mais qu'animait encore un souffle d'honneur. Le roi le reconnut quand il nomma le maréchal de Boufflers, pair de France, et le marquis de la Frézelière, lieutenant général de ses armées.

enlèvera sa charge et on l'enverra, comme une Cassandre, servir ses leçons à l'étranger[1].

Après avoir ainsi déblayé son terrain et opéré cette première « culbute de l'artillerie », Vallière passa aux réformes qui portent son nom et qui ont été consignées et résumées dans l'ordonnance royale du 7 octobre 1732. La principale imposait à tous les arsenaux de France l'unification des calibres, qui étaient ramenés à cinq types : pièces de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4; à chacune de ces pièces s'adaptaient des affûts correspondants dont toutes les parties étaient minutieusement réglées par des tables de construction. Mais en réduisant le nombre des calibres, Vallière ne tenait pas compte « des services bien différents que doit rendre l'artillerie, suivant qu'elle accompagne ou n'accompagne pas les troupes[2] ». Les mêmes pièces lui servaient à l'attaque des villes et à la canonnade des champs de bataille. « Comme conséquence immédiate, les deux régiments, Royal-Artillerie (artillerie de campagne) et Royal-Bombardiers (artillerie de siège) avaient été fusionnés en un seul et même corps. » Cette confusion, si préjudiciable au bon service de l'arme, ne devait cesser qu'avec Gribeauval. Ainsi donc, la grande réforme de Vallière mettait fin à la fantaisie et à la variation infinie des calibres et simplifiait le problème des approvisionnements et des rechanges; mais elle simplifiait et unifiait dans la lourdeur et la masse; c'est là sa condamnation. Si donc l'on a pu écrire avec une parfaite justesse que, malgré la portée des réformes de Vallière, nous étions comme engourdis et figés dans la tradition; que nous traînions péniblement un matériel lourd et encombrant, à l'heure précisément où Frédéric le Grand venait de renouveler l'art de la guerre, de créer l'artillerie à cheval, d'augmenter le canon de bataille, la faute en est à ce réformateur étrange qui non seulement s'attarda « avec complaisance dans l'admiration des réformes qu'il avait faites[3] », mais qui fit table

1. Léon Mention, *loco citato*, p. 174.

2. *Histoire générale de l'Armée nationale*, par le capitaine Ch. Romagny, p. 93. Paris, Berger-Levrault, 1893.

3. Léon Mention, *loco citato*, « l'Artillerie », p. 173.

rase des réformes opérées avant lui, dédaignant de profiter de l'étape que d'autres avaient parcourue, et de marcher à la lumière du progrès accompli.

Gribeauval ne devait pas connaître ces petitesses; il ne répudiera ni les leçons de Bélidor ni les réformes de La Frézelière; il partira des mêmes principes dans le calcul des charges et l'allégement des calibres; mais à ces éléments déjà existants et comme ensevelis sous les ruines des démolisseurs, il communiquera son souffle, sa vie, son génie; il en tirera des conséquences plus larges, des applications plus fécondes : un matériel nouveau sortira de ses mains, superbe de précision, de légèreté et de force, si bien adapté aux différents services de l'artillerie qu'il restera pendant quatre-vingt-dix ans le type du canon de bataille, de place, de siège et de côtes; il ne disparaîtra de nos arsenaux et de nos parcs qu'au jour et à l'heure où les canons rayés du colonel Treuille de Beaulieu et du général de la Hitte tonneront victorieusement à Magenta et à Solférino.

L'œuvre du lieutenant général marquis de Gribeauval était donc assez belle, semble-t-il, pour défier toute attaque. Il n'en fut rien cependant. Les officiers *rouges* (partisans de l'artillerie ancienne), conduits par Vallière, le second du nom, — car il y eut une « dynastie » des Vallière, — continuaient à faire aux officiers *bleus* (partisans de l'artillerie nouvelle) une guerre acharnée de mémoires et de pamphlets. A la chute de Choiseul[1], ils se pressèrent en foule dans les bureaux de la Guerre, à la suite de Monteynard, nommé secrétaire d'État. Ce fut le signal d'une véritable hécatombe d'officiers bleus, et les cadres des régiments réorganisés par Gribeauval furent littéralement décimés. Un conseil de guerre, siégeant aux Invalides et présidé par le maréchal de Gontaut-Biron, ordonna le bris des armes du modèle léger de 1766. Pour les fusils comme pour les canons, l'ordonnance

1. Choiseul, dont la politique intérieure ne s'inspira que trop des passions et des vengeances de Mme de Pompadour, eut une véritable entente des affaires étrangères. Comme secrétaire d'État à la Guerre et à la Marine, il se distingua et rendit de réels services. Officier général, alors qu'il n'était encore que comte de Stainville, le soldat fut toujours en lui ce qu'il y avait de meilleur.

de 1732 rentrait en vigueur. C'était la condamnation de douze cents canons, de treize cents affûts et de plus de cinq millions de boulets! Les contemporains appelèrent cela « la culbute de l'artillerie ». Ne pourrait-on pas l'appeler la seconde culbute, en se rappelant ce qui arriva à la mort des Frézeau de la Frézelière, quand leur œuvre fut bousculée par Vallière, premier du nom? Mais cette dernière culbute était plus honteuse et plus grave que la première; heureusement, elle ne devait pas durer longtemps. A l'avènement de Louis XVI, le comte de Saint-Germain entra au ministère de la Guerre (1775). Son premier soin fut de rappeler Gribeauval. Ce n'est pas sans peine qu'on l'arracha à sa terre de Beauvel, près d'Amiens, où le retenait, plus encore que les charmes de la vie champêtre, le souvenir amer des injustices des hommes; mais son patriotisme l'emporta sur ses rancunes : il reprit sa charge d'inspecteur général de l'artillerie et la garda jusqu'à sa mort, en 1789. Il eut donc le temps de réparer les ruines et de travailler à une restauration contre laquelle désormais personne n'osera plus s'insurger.

Au milieu de l'effondrement général des années qui suivirent, quand toutes nos institutions tourbillonnèrent et s'abîmèrent sous la formidable poussée des idées nouvelles, une seule échappa à ce vent de tempête, ce fut l'institution militaire. Fortement battue, mais non déracinée, Carnot la recueillit dans les bureaux de la Guerre (14 août 1793), et quand il lui fallut, en plein désarroi, refaire les forces du pays et improviser la période dite *de succès*, il sut s'inspirer de son esprit et de ses traditions. Il n'enverra pas, lui, au feu des corps absolument neufs; mais les vieux régiments de l'ancienne armée royale, soutenant les jeunes par cet « amalgame » resté célèbre, disciplineront leur élan et leur communiqueront ces qualités essentielles, l'endurance et le respect; ils feront mieux : ils relieront le passé au présent et empêcheront de scinder en deux le livre d'or de l'armée française. En entendant l'historique du régiment, le soldat d'aujourd'hui pourra retrouver les traces de ses aînés et fraterniser avec eux dans une même communauté de souvenirs; nos régiments d'artillerie en particulier n'oublieront pas,

près de leurs pièces à tir rapide, ce qu'ils doivent à leurs devanciers; ils enverront le salut de l'épée à Gribeauval, et, dans un lointain plus reculé, aux ouvriers de la première heure, à François et à Angélique Frézeau de la Frézelière.

Auguste BUTIN.

UNE

CONTROVERSE AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

JACQUES Ier D'ANGLETERRE ET LE CARDINAL BELLARMIN

(Premier article.)

La célèbre controverse, qui mit aux prises le théologien de Saint-James et le plus habile défenseur des doctrines romaines au début du dix-septième siècle, se rattache à cette délicate affaire du serment d'allégeance dont les lecteurs des *Études* n'ont peut-être pas perdu le souvenir[1].

Jacques Ier n'était pas un persécuteur ordinaire. Les sentences de ses tribunaux, contre les catholiques qui refusaient de prêter un serment condamné par le pape, ne suffisaient pas à venger dignement ses offenses, et l'idée d'un duel théologique avec Bellarmin, adversaire déclaré du serment d'allégeance, souriait au contraire à sa vanité. Malgré les efforts de ses ministres, qui redoutaient pour leur maître le ridicule de l'entreprise[2], il déclara vouloir réfuter lui-même les brefs du pape et la lettre du cardinal. Le 14 février 1608, la réponse royale paraissait chez le libraire Barker, avec ce titre dans le goût du temps : *Triplici nodo triplex cuneus, sive apologia pro juramento fidelitatis, adversus duo Brevia Pauli Papæ V, et epistolam Cardinalis Bellarmini ad G. Blackwellum archipresbyterum nuper scriptam*. Elle ne portait pas de nom d'auteur; mais l'écusson royal ornait la première page, et tous les ambassadeurs présents à Londres reçurent un exemplaire de la part du roi; c'était assez désigner l'auguste origine du petit livre.

Jacques s'appliquait d'abord à maintenir l'équivoque qui faisait toute la perfidie du serment d'allégeance. Par cette formule je ne désire, assurait-il, « que pouvoir faire estat de la foy de mes sujets en ce qui concerne mon droit et obéys-

1. Cf. *Études*, 5 octobre 1901.
2. La Boderie à Villeroy, 14 février 1608. (*Ambassades*, t. III, p. 104.)

sance civile [1] ». Puis, entrant dans le vif du débat, il s'attaquait résolument à la thèse même soutenue par Bellarmin, et prétendait prouver, par l'Écriture et la tradition chrétienne des premiers siècles, qu'aucun pouvoir humain ne saurait dispenser des sujets de leurs devoirs envers un prince, même prévaricateur.

L'occasion était belle pour Jacques de rééditer les arguments tant de fois opposés aux sentences des papes par les théologiens de cour, depuis les grandes luttes du sacerdoce et de l'empire, et c'est avec une vraie jouissance qu'il puise dans ce trésor amassé par des générations de légistes. Dieu, dans l'Ancien Testament, a-t-il jamais conseillé à son peuple opprimé la révolte contre un persécuteur? Les Pharaons d'Egypte, comme Cyrus, le roi de Perse, étaient des païens; le loyalisme de leurs sujets hébreux ne se démentit pas sous un joug parfois bien dur [2]. Quant aux rois des Juifs, leur peuple ne les a-t-il pas toujours regardés comme sacrés, eux dont Dieu lui-même disait : « Vous êtes des dieux [3] »?

Le divin auteur de la loi nouvelle n'a pas changé cette doctrine ; c'est lui qui a proclamé ce devoir des sujets chrétiens : « Rendez à César ce qui est à César »; lui qui s'est dégagé avec tant d'éclat de toute ambition humaine : « Mon royaume n'est pas de ce monde... Qui donc m'a fait votre juge? Les rois des nations leur commandent; mais vous ne ferez pas de même. » Les disciples imitent le Maître ; Pierre recommande aux premiers fidèles « d'obéir à toutes les autorités supérieures, mais surtout aux princes et à ceux qui sont constitués en dignité ». Et Paul « que tous soient soumis aux rois », et cela « par conscience ». Le jugement de Bellarmin sur l'autorité royale diffère donc autant de celui de Dieu même « que Christ et Bélial, lumière et ténèbres, ciel et enfer [4] ».

Les premiers Pères de l'Église restent fidèles aux directions évangéliques. Tertullien, Justin, Augustin, Ambroise

1. Les citations que je ferai du *Triplici nodo* sont extraites d'une traduction contemporaine composée sous les yeux du roi Jacques : *Apologie pour le serment de fidélité que le sérénissime Roy de la Grand'Bretagne requiert de tous ses sujets* (Londres, Norton, 1609).

2. P. 22, 23. — 3. *Ibid.* — 4. P. 24.

ont toujours recommandé aux soldats chrétiens l'obéissance à leurs princes païens ou hérétiques. Grégoire le Grand écrivant à l'empereur Maurice pour demander l'abrogation d'une loi qui lui semblait injuste[1], ajoutait cependant : « Le grand Dieu ne tient pas pour innocent celuy qui n'est pas fidèle aux sérénissimes Empereurs en tout ce qu'il fait ou dit » et veillait à ce que la loi fût promulguée en Italie. « Or maintenant, continue Jacques, quelle contrariété entre les actions de ce bon ancien Pape, obéyssant à l'Empereur en la publication d'un édit que mesme en sa conscience il estimoit illégitime, et entre celles de cest autre Pape-cy à la moderne, deffendant aux sujets d'un Roy sur lesquels il n'a que voir de luy rendre l'obéyssance à luy légitimement due, voire en choses purement temporelles, je le remets à l'indifférence du lecteur[2]. »

Les premiers conciles, convoqués par les empereurs ou les rois, s'en rapportaient, pour la sauvegarde des intérêts de l'Église, « à la piété impériale », et ne regardaient leurs décrets comme définitifs que si le souverain les avait approuvés et promulgués. Bien plus, quelques-uns réfutent d'avance les prétentions que les papes mettent maintenant en avant. Les Conciles de Tolède interdisent, sous peine d'excommunication, que personne ose comploter la mort du roi ou son renversement, ou usurper le pouvoir « par tyrannique présomption ». Et le Concile d'Aix porte cette sentence sous Louis le Débonnaire : « Si quelque evesque ou autre ecclésiastique de rang inférieur, vient cy après, par crainte, ou avarice, ou par quelque autre persuasion, à faire défection de l'Empereur Louis, nostre orthodoxe seigneur, ou violera le serment de fidélité à luy juré, ou d'intention perverse adhérera à ses ennemis, qu'un tel soit, par cette sentence canonique et sinodale, présentement privé de toute place ou dignité qu'il possède[3]. »

Le pape et Bellarmin, son auxiliaire dans la lutte engagée,

1. Maurice avait porté une loi pour interdire aux soldats d'embrasser la vie religieuse. (Cf. les lettres de saint Grégoire sur cette affaire dans Migne, *Patrologie latine*, t. LXXVII, col. 662 *sqq.*)
2. P. 24.
3. P. 52.

sont donc en contradiction avec la doctrine et l'usage de ces temps heureux, tout imprégnés de la ferveur primitive. Les enseignements des premiers siècles ont été depuis si bien oubliés par la cour de Rome qu'on l'a vue en plus d'un cas susciter des assassins contre les princes qui osaient lui résister. Bellarmin avait mis au défi les auteurs du serment d'allégeance de citer un seul exemple de tyrannicide commandé par un pape[1]. Jacques en apporte une moisson; car pour lui tout prince qui, dans les luttes des deux pouvoirs, s'est soumis au Souverain Pontife, l'a fait par crainte des assassins aux gages de Rome : « Qu'estoit-ce donc de ces pauvres misérables Princes, qui ont esté tant tourmentez et persécutez, voire finalement ruinez par les Papes? En preuve de quoy j'ay desja cité les propres livres du Cardinal contre les Papes mesmes et contre lui. Las! Et ce pauvre Empereur Henry IV n'en avoit-il donc pas peur, à qui le Pape fit tenir le mulet trois jours entiers à sa porte, nuds pieds, nue teste, dans la glace et dans la neige, avant qu'il pust estre admis à sa Sainteté. Et l'Empereur Fridéric Barbe-Rousse n'avoit-il donc point peur, qui fut réduit à s'estendre tout plat sur le ventre, et souffrir un abominable Pape luy mettre le pied sur la gorge, avec les sacrilèges paroles que chacun sçait... Un autre Empereur Frédéric n'avoit-il point de peur, quand Innocent IV l'excommunia, le priva de son empire, deschargea et dispensa tous ses Princes et sujets du serment de fidélité vers luy, finalement en Apulie suborna un meschant comme luy, pour l'empoisonner... Alexandre VI n'entra-t-il pas en marché de 200 000 escus avec Bajazet à ce qu'il tuast Gemen (ou comme d'autres nomment Sésime) son frère, qu'il tenoit prisonnier à Rome?... Et nostre Henry second n'eut-il pas peur après le meurtre de Thomas de Becket; quand apres un assez long pélerinage à pieds nus il souffrit d'estre foüetté en chapitre, comme un petit garçon d'escole, encore bien aise d'eschapper à si bon marché... Et tout fraischement, ce mesme Roy-cy de France n'eust-il pas aussi sa part de la peur quand enfin il fut contraint de mandier humblement son absolution, avec tant de submission

1. *Ad Blackwellum epist.* (*Op.*, t. V, p. 425.)

qu'il souffrit que son ambassadeur à Rome endurast la verge pénitencière du Pape[1]. »

Le roi ne craint pas de rééditer l'odieuse imputation dont les huguenots de France chargeaient la mémoire de Sixte-Quint. « Voyons l'oraison panégyrique faite en plein Consistoire par le Pape Sixte, non simplement en approbation, mais en loüange du moine meurtrier qui assassina le feu roy Henri III de France... Mais outre cette brave et galante harangue en resjouissance et congratulation de cet attentat, combien peu il s'en fallut que ce malheureux assassin ne fut canonisé saint pour ce glorieux exploit, le cardinal le sçait de près, et en peut dire des nouvelles, beaucoup plus que nous de si loin[2]. »

Un passage entre tous avait blessé Jacques dans les documents venus de Rome : la déclaration, faite par le pape et par Bellarmin, que l'unique cause des persécutions exercées contre les catholiques anglais depuis l'avènement d'Élisabeth, était leur fidélité aux doctrines romaines ; et il s'attache à prouver que son illustre devancière, aussi bien que lui-même, n'avait jamais puni que des conspirations et des crimes d'État. « Jamais la feue Royne, de fameuse mémoire, n'a chastié aucuns Papistes simplement pour la religion, ains que par leurs propres fautes, et mauvais déportemens, ils ont toujours arraché par force la justice de ses mains. Car avant l'excommunication de Pie V, où il donnoit en proye et elle et ses païs à qui les pourroit prendre, et dispensoit tous sujects de se rebeller contre elle, il n'y a rien plus notoire que jamais elle ne mit la main à quelconque sorte de peine, et moins au sang d'aucun catholique ; voire n'avoit onc pensé à faire aucune rigoureuse loy contre eux. Néantmoins, depuis ce temps là, qui voudra considérer d'un œil indifférent, maintes et maintes invasions attentées contre son royaume entier, les secrettes menées et pratiques au dehors, les publiques rébellions et séditions au dedans... qui voudra, dy-je, franc de passion, considérer d'une part ces infinies et intolérables tentations en une Royne, et nonobstant tout cela sa très équitable et très modérée justice, exercée seulement sur

1. P. 66. — 2. P. 24.

partie des plus odieux criminels, recognoistra aisément ceste bien heureuse princesse defuncte, aussi franche et esloignée de persécution comme tels instrumens infernaux le sont de la couronne et honneur du martire[1]. »

Quant à Jacques lui-même, avant la mort de la reine Élisabeth, n'avait-il pas été déjà gravement offensé par « deux briefs que Clément VIII envoya par deça peu auparavant le decez de la mesme Roine, pour m'exclure de ceste couronne ; et non seulement moy, mais tout autre qui feroit profession de nostre religion, ou mesme voudroit tolérer ceux qui la feroient[2] » ?

Ces brefs étant restés sans effet, et Jacques ayant été porté au trône par le consentement unanime de tous les Anglais, le roi, oublieux de cette injure, suspendit tous les édits de persécutions portés contre les catholiques, les admit à sa cour, et voulut qu'ils eussent part aux honneurs et aux grâces aussi bien que leurs concitoyens anglicans. « Combien de manifestes et notoires Recusans ay-je gratieusement honorez du titre chevallerie ? Combien indifféremment ay-je donné audiance et accez à tous, tant d'une que d'autre profession, et departy également mes faveurs et honneurs de tous les deux costez ? Combien libéralement et franchement leur ay-je quité et remis leur taxe et payement ordinaire, outre l'ordre et commandement que chacun sçait que je donnay de ma propre bouche à tous mes juges pour faire cesser l'exécution de tous les prestres, bien que convaincuz, bien que condamnez, quant et quant accompagné d'un Edict de grâce par où je permis à tous Prestres, ou mis en liberté, ou qui autrement n'estoient pas pris, de pouvoir paisiblement sortir du pays dans un certain terme, voire assez long, que pour ce je leur fis assigner... En l'énumération de quoy chaque trait de ma plume feroit autant de taches à l'insaciable ingratitude et cruauté du Pape, qui en récompense me mesure d'un aune et si faux et si injuste[3]. »

Quel fut en effet le prix dont les catholiques anglais payèrent tant de bienfaits ? Cette horrible conjuration des Poudres qui, sans une protection spéciale de Dieu, devait

1. P. 16. — 2. P. 28. — 3. P. 18.

arracher la vie au roi et à tous les siens. « Quoy qu'il semble que le Pape se veuille dégager de la dite trahison, si est-ce au moins qu'il ne peut nier que ses principaux ministres par deça, et plus intimes créatures, les Jésuites, ne fussent les grands ressors qui la faisoient jouer, comme mesme le principal, et supérieur d'entre eux, est mort en ceste confession[1]. »

Le serment d'allégeance, imaginé par le prince pour prévenir le retour de pareils crimes, aurait dû être accueilli avec enthousiasme par les coreligionnaires des conspirateurs. « Y eust-il jamais un tour de courtoisie plus grand et plus remarquable en un roy, vers des sujets de contraire religion, que de leur ministrer un moyen par où ils puissent faire profession publique de leur foy vers luy, et tout d'une main, comme j'ay desja dit, essuyer l'imputation et grand scandale communément imposé à toute leur profession, depuis et à cause de la furieuse entreprise de la voute souterraine[2] ? »

L'apologie royale se terminait par une protestation d'entière sincérité : « Je prie finalement tous autres, tant Estrangers que sujets naturels, ès mains de qui ce Discours pourra venir, qu'ils veuillent sagement et sans partialité juger de la vérité, comme elle est icy exposée, nue et sans artifice, ains seulement afin d'esclaircir ces brouillez et brouilleries de calomnies et imputations, dont trop injustement on a voulu ternir ma réputation. Qui est la seule fin et dessein pour quoy je prie le bénin lecteur de croire que j'ay pris occasion de faire publier ce Discours[3]. »

Tel est ce petit traité, vraiment digne du prince à qui Buchanan, son maître, disait : « Vous devez être le plus savant homme de vos Etats. » L'argumentation royale était perfide. En répétant qu'il ne demandait à ses sujets, par le serment d'allégeance, « qu'une marque d'obéissance civile », « en matière purement temporelle ». Jacques confirmait dans son aveuglement le malheureux Blackwell, et celui-ci se servit plus d'une fois des déclarations royales pour amener au serment les visiteurs catholiques de sa prison, malgré les

2. P. 69. — 2. P. 71. — 3. P. 104.

excommunications pontificales qu'ils encouraient par le fait même[1].

L'érudition du royal théologien et des évêques ses conseillers, n'est pas non plus à dédaigner. Jacques connaît à fond les systèmes régaliens nés des grandes luttes du moyen âge. Il présente avec vivacité l'argument le plus fort que les adversaires du pouvoir du pape sur les couronnes lui aient jamais opposé, le silence profond gardé par les premiers Pères sur ces droits du Saint-Siège, l'insistance avec laquelle ils prêchent, au contraire, le plus entier loyalisme à leurs fidèles, même quand le prince s'appelle Domitien ou Julien l'Apostat. C'était bien là le maître argument de Marsile de Padoue et de Jean de Jandun, quand ils soutenaient contre Jean XXII la cause de Louis de Bavière[2], celui des légistes de Philippe le Bel[3] et des politiques de la Ligue, celui que plus tard, dans un livre qui n'ajoute pas à sa gloire, Bossuet se plaira à développer[4].

Et quel parti le roi sait tirer des quelques mesures de clémence que lui avaient dictées l'intérêt et la peur, pendant les premières années de son règne ! Alors, en effet, incertain de l'accueil qu'il allait recevoir dans ses nouveaux Etats, désireux de grossir à tout prix le nombre de ses fidèles, Jacques avait délivré les catholiques de ces amendes répétées qui, à la longue, ruinaient même les premières familles du royaume ; il leur avait rendu les charges dont la feue reine les avait privés, et en avait appelé plusieurs à sa cour. Mais ce mouvement de justice et de pitié dura aussi peu que les anxiétés du nouveau roi. Aussitôt que Jacques se vit accepté par tous ses sujets et sûr du lendemain, il en revint bien vite aux traditions d'Elisabeth ; un an à peine après son entrée en Angleterre, les prêtres anglais avaient reçu l'ordre de quitter le royaume, et les amendes étaient exigées avec plus de rigueur que jamais[5] ; après les espérances données, cette

1. La Boderie, 24 avril 1608. (*Ambassades*, t. III, p. 226.)
2. Cf. A. Baudrillart, *De l'intervention du pape en matière politique.* (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1898, p. 320.)
3. Cf. Renan, *Études sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel*, Paris, 1899. p. 308, 309.
4. *Gallia orthodoxa*, libri, 3, 4, 5.
5. Tierney Dodd, t. IV, appendice 4, p. 57.

persécution nouvelle parut intolérable, et le désespoir poussa quelques catholiques exaltés à cette conspiration des Poudres, qui devait être pour leurs coreligionnaires la cause de tant de maux. Voilà cette « courtoisie », voilà cette « grâce » que le roi rappelle avec tant d'éclat pour flétrir l'ingratitude pontificale.

Ce livre habile et de docte apparence, fallait-il le laisser faire son chemin, non seulement en Angleterre, mais sur le continent ; car, dans tous les Etats, les protestants s'étaient hâtés de le propager. Fallait-il le dédaigner et ne pas l'honorer d'une réponse ? Henri IV l'eût désiré, pour ménager le royal auteur et épargner aux catholiques anglais de nouveaux malheurs [1]. Le pape en jugea autrement. Le silence de la cour de Rome devant une pareille attaque aurait fait scandale; Bellarmin reçut ordre de reprendre la plume. Jacques n'avait pas signé son livre; comme lui, le cardinal voulut rester caché : un de ses aumôniers, docteur en théologie, Mathieu Torti, fit paraître l'ouvrage sous son nom, et en 1608, il fut publié à Cologne, sous ce titre : *Responsio ad librum inscriptum « Triplici nodo triplex cuneus »*.

Quelques distinctions nettes et brèves du grand controversiste suffisent à détruire les sophismes du roi et à rappeler aux catholiques anglais leur devoir dans l'affaire du serment d'allégeance : « Nous disons et preuverons, au contraire du roy, qu'il n'est pas question seulement, en ce serment de fidélité, d'une civile obéissance; mais qu'il s'y agit de la Foy catholique [2]... » Le cardinal reconnaît qu'il n'y a pas entente entre les théologiens sur la nature et l'origine des pouvoirs du pape en matière temporelle, et surtout sur les cas où ils peuvent s'exercer. Mais tous tombent d'accord que le Souverain Pontife a ces pouvoirs, et qu'il peut déposer un prince fauteur d'hérésie, en déliant ses sujets de leurs devoirs envers

1. Villeroy à La Boderie, 30 septembre 1608. (La Boderie, *Ambassades*, t. III, p. 467.)

2. Je citerai les écrits du cardinal Bellarmin d'après la traduction française contemporaine intitulée : *Apologie de l'Illustrissime Cardinal Robert Bellarmin, cardinal de la sainte Eglise romaine, pour la response dudict sieur au livre du Sérénissime Roy de la Grand'Bretaigne. Avec la responce cy-devant publiée, sous le nom de Mathieu Torty* (M.D.CX, *s. l.*).

lui ; or, ces pouvoirs, admis de tous, le serment royal les nie, il déclare hérétiques ceux qui les admettent. D'ailleurs, par le même serment, on promet de n'obéir à aucune excommunication pontificale. « Ne voit-on pas que, par une telle sorte de Jurement, la puissance est ôtée aux Papes de pouvoir excommunier les roys hérétiques... Et comment est-ce qu'un vray et bon catholique jurera en conscience de n'obéir point au Pape qui excommunie un Roy hérétique, s'il croit que le Pape a puissance de l'excommunier[1] ? »

Bellarmin s'attaque avec la même décision aux arguments scripturaires, patristiques et conciliaires de son royal adversaire. « Par ces passages de la Saincte Ecriture, l'obéissance que l'on doit aux Princes est preuvée, lorsqu'elle n'est point contraire à la fidélité que nous devons à Dieu... Mais aussi nous ne disons point que ces passages preuvent qu'il faille obéyr aux Princes, quoyque Chrestiens, lorsqu'ils commandent des choses qu'il n'est pas loisible aux chrestiens de faire... A la vérité, le royaume du Christ ne fut pas de ce monde ; et néantmoins il fut et est en ce monde ; et par mesme moyen l'on doibt en terre obéissance au Vicaire de Christ, si l'on veut avoir part au royaume du Fils de Dieu. Tout ainsi que nous ne nions pas qu'il faille rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire l'honneur, le tribut et l'obéyssance civile, ainsi nous désirons que l'on rende à Dieu ce qui appartient à Dieu ; et parmi les autres choses qui luy appartiennent, il faut premièrement mettre une entière et inviolable profession de la foy catholique, et la fidelle et pure obéyssance spirituelle qu'il nous a commandé de rendre à son Vicaire[2]. »

Les textes des premiers Pères et des premiers conciles doivent s'interpréter de la même manière. « Les Pères preuvent, ce que nous ne nions point, que les subjects doivent obéir à leurs princes, bien qu'infidèles[3]. » Le pape saint Grégoire s'est soumis à une loi de l'empereur Maurice qui lui semblait cependant léser les droits de l'Église. Cela prouve simplement qu'il préférait souffrir quelques dom-

1. *Apologie*, p. 143.
2. P. 164. — 3. P. 160.

mages momentanés plutôt que d'engager avec le pouvoir civil une de ces luttes dont le peuple chrétien souffre toujours, et cette soumission n'implique aucun abandon des droits du Saint-Siège[1].

Le cardinal s'étend davantage sur les décrets de ces anciens conciles, auxquels empereurs et rois prirent une si grande part. « Le concile d'Arles, suivant la réquisition que l'empereur Charlemagne en fit, traicta non seulement les choses qui concernoient le spirituel; mais encore du temporel; si bien que disposant avec indifférence des choses civiles et spirituelles, il ne pouvoit point décréter si absolument du temporel que le consentement de l'Empereur n'y fust requis... Quand doncques les Pères du Concile prient l'Empereur Charlemagne que s'il treuve quelque deffaut, que sa clémence le daigne suppléer; et que si de mesme ils y ont procédé autrement que de raison, que son jugement le corrige, au lieu que si leurs procédures sont raisonnables, son assistance et sa douceur veuillent rendre l'ouvrage parfaict et accomply, ils parlent des actes que les canons que nous venons d'alléguer traictent[2]. »

Jacques avait assuré que souvent les empereurs avaient convoqué les premiers conciles de leur autorité privée, et sanctionné leurs décrets : « Nous disons, repart Bellarmin, que les Conciles ont parfois été convoqués par le commandement des empereurs; mais en exécution du commandement du Pape[3], auquel appartient proprement de convovoquer les Conciles Généraux, ainsi qu'il appert par l'Epistre du concile de Constantinople au Pape Damase, par laquelle ils disent qu'ils se sont assemblez à Constantinople, suivant le mandement de ses lettres, adressées la précédente année à l'empereur Théodose. Nous confessons encore que souvent l'assemblée des Évesques a requis les Empereurs de maintenir les décrets des Conciles, et de faire que leur authorité serve à l'exécution d'iceux. Mais nous nions, et disons qu'il

1. P. 164. — 2. P. 160.

3. Cette doctrine, dans sa généralité, paraîtra exagérée à bien des lecteurs modernes. Dans plus d'un cas le concile fut convoqué par l'empereur, et l'assentiment ultérieur du pape vint ensuite légitimer cette convocation irrégulière. (Cf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, trad. Delarc, t. I, p. 5 *sqq.*)

n'est pas vraysemblable, que jamais les Conciles, ainsi que l'autheur de l'*Apologie* escrit, se soient entièrement soumis à la piété et à la prudence des Empereurs, comme si la Primauté, et la souveraine puissance aux choses ecclésiastiques, appartenoit aux Princes de la terre [1]. » Et le cardinal confirme son dire par la doctrine de tant de grands évêques des premiers siècles qui souffrirent persécution plutôt que de plier devant le pouvoir civil : Athanase et Osius de Cordoue, Ambroise, Martin, le pape Gélase, ce Grégoire le Grand enfin, dont Jacques avait invoqué l'autorité, viennent successivement donner un démenti aux doctrines régaliennes. Les princes chrétiens, eux aussi, apportent leur hommage à l'indépendance de l'Église ; de nombreux textes de Constantin, de Valentinien, de Théodose, de Charlemagne, prouvent que ces grands hommes voulaient que l'Église délibérât et légiférât en toute liberté sur les questions de dogme et de discipline; Bellarmin enfin se donne le malin plaisir d'opposer à Jacques l'anglican l'arien Théodoric écrivant aux évêques de ses États « qu'il estoit en l'arbitre du Concile de prescrire en une affaire de telle importance ce qu'il luy sembleroit bon; et que cela n'appartenoit pas à Sa Majesté pour la révérence des choses ecclésiastiques [2] ». Quant aux serments de fidélité imposés aux fidèles envers leurs princes par les anciens conciles, quant aux peines canoniques dont étaient frappés ceux qui conspiraient contre leurs souverains légitimes, Bellarmin les approuve entièrement ; si le roi Jacques n'avait pas demandé à ses sujets autre chose que ce que les conciles de Tolède prescrivaient aux Espagnols, tous auraient prêté de grand cœur le serment requis. « Les Conciles appreuvent le serment de fidélité qu'on doit aux Princes catholiques et orthodoxes; et nous ne nions pas que ce ne soit une chose fort juste et fort raisonnable... Mais aux serments que les anciens Conciles appreuvent il n'est point commandé de n'obéir point au Pape, lorsqu'il excommunie un roy hérétique ; et aultre chose n'y est point adjoustée, qui apporte du préjudice à la puissance du Vicaire de Christ. C'est pourquoy nous recevons librement, avec ces anciens

1. P. 162. — 2. P. 164.

Pères, les serments qui y sont contenus. Mais pour le serment de fidélité dont il est question, la plus grande partie de sa teneur s'arreste sur l'abjuration qu'on fait du pouvoir du Pape ; si bien qu'à bon droit nous le déclarons injuste et illicite [1]. »

Mais Bellarmin n'est pas homme à se contenter de la défensive ; après avoir réfuté son royal adversaire, il le poursuit sur le terrain même choisi par lui. Jacques avait fait appel aux conciles des premiers siècles ; le cardinal se couvre à son tour de l'autorité de ces innombrables conciles du moyen âge, qui si souvent disposèrent des couronnes et frappèrent de déchéance les princes rebelles. Cette autorité était nulle pour le roi d'Angleterre qui, nous le verrons, n'admettait pas la valeur de la tradition catholique après les quatre premiers siècles ; mais elle gardait toute sa force pour les catholiques anglais, convaincus de la persévérance de l'Esprit de Dieu dans l'Église ; et c'est eux que le cardinal voulait convaincre. Il cite donc à son adversaire ce fameux décret du Concile de Latran, tenu en 1215 sous la présidence d'Innocent III. Après avoir prononcé la déposition de l'empereur Othon et de Raymond, comte de Toulouse, les Pères promulguèrent cette loi : « Si un prince temporel, requis et averti par l'Église, a négligé de purger ses terres de l'hérésie, qu'il soit excommunié par le métropolitain et par les autres évêques de sa province. Et si dans l'espace d'un an il n'a pas donné satisfaction, qu'on en fasse un rapport au Souverain Pontife ; celui-ci déclarera ses vassaux déliés de leurs devoirs de fidélité [2]. » Au Concile de Lyon, tenu quelques années plus tard, sous Innocent IV, Frédéric III, empereur d'Allemagne, fut excommunié et frappé d'une sentence de déposition [3] ; les évêques présents n'élèvent aucune protestation, et ils adhèrent pleinement à l'acte pontifical. Bellarmin multiplie sans difficulté les exemples de ce genre, et il conclut [4] : « Non seulement en un seul, mais en plusieurs Conciles Généraux, cecy a esté conclud et arresté, que le

1. P. 177.
2. Labbe, *Collectio conciliorum*, t. XIII, p. 934.
3. *Ibid.*, t. XIV, p. 53.
4. P. 176.

Pape estoit vicaire de Christ, chef de l'Église, recteur et pasteur de tous les chrestiens. De manière que de là il s'ensuit qu'il peut redresser et corriger tous les chrestiens, quoy que roys et que princes. »

On sait comment le cardinal expliquait ce pouvoir reconnu aux souverains pontifes par tant de siècles chrétiens. Il repousse la théorie chère à quelques canonistes du moyen âge, et très en faveur auprès de Sixte-Quint, par laquelle le pape a, « de droit divin, un pouvoir *plénier et direct* sur le monde entier, aussi bien en matière politique qu'en matière ecclésiastique », et peut « corriger les rois quand ils manquent à la fidélité qu'ils doivent à l'Église romaine, fallût-il même les déposer de leur dignité[1] ». Pour lui, « le pape n'a *directement et immédiatement* aucun pouvoir sur le temporel; mais seulement sur le spirituel. Cependant, par une conséquence de son autorité spirituelle, les choses mêmes de la terre tombent *indirectement* sous sa juridiction[2]. » Et appliquant ce principe au cas qui nous occupe présentement : « Le pape ne peut, dit-il, comme pape, déposer un prince, même pour une juste cause, comme il dépose les évêques; c'est-à-dire en qualité de juge ordinaire; mais il le peut, il peut enlever un royaume à un prince et le donner à un autre, en qualité de souverain chef spirituel, *lorsque cela est nécessaire au salut des âmes.* » Cette théorie, qui restreint singulièrement les pouvoirs du pape en matière temporelle, et ne lui permet de les exercer que dans des cas extrêmes, où le salut de tout un peuple exige le plus violent remède, cette théorie déplut à Sixte-Quint, et le traité des Controverses qui la contenait fut par lui mis à l'index; un mois après, l'irascible Pontife avait disparu et les cardinaux se hâtaient de rapporter sa décision[3].

Les papes ont souvent usé de leur pouvoir sur les couronnes; peut-on reprocher à un seul d'entre eux d'avoir causé la mort d'un roi ? Jacques, nous nous en souvenons, s'était longuement étendu sur les meurtres ou tentatives de meurtres commandés par les souverains pontifes. Bellarmin

1. De Romano Pontifice, Œuvres (Paris, 1872), t. I, p. 524.
2. *Ibid.*, t. I, p. 532.
3. P. Couderc, *le Vénérable Cardinal Bellarmin*, t. I, p. 133.

ne dédaigne pas de reprendre un par un les faits apportés par son adversaire, pour en montrer ou la fausseté matérielle ou l'interprétation erronée. Non, ce qui fit tant de fois plier les princes devant les ordres de Rome, ce ne fut pas la crainte des assassins, ce fut celle des peines spirituelles de l'Église, comme l'excommunication ou l'interdit, celle aussi de la déposition. Voilà ce qui fit venir à Canossa un Henri IV, voilà ce qui fit accepter à un Henri II d'Angleterre la pénitence imposée par le pape après l'assassinat de saint Thomas Becket. Quant à l'humiliante cérémonie à laquelle dut se soumettre l'ambassadeur de France lors de la réconciliation de son maître avec l'Église romaine, elle avait servi de thème aux lourdes plaisanteries du roi d'Angleterre; Bellarmin relève noblement l'injure et montre tout ce qu'il y eut dans cet acte de chrétienne grandeur. « Que si cela luy semble estrange de voir l'ambassadeur d'un Roy estre frappé légèrement de la verge sacerdotale, tandis qu'il recevoit l'absolution pour son Roy suivant l'ancienne coutume de l'Église, — frappé, dis-je, non pas pour en recevoir la douleur, mais plustost pour apprendre, — que diroit-il s'il eut veu le grand Théodose, monarque de toute la terre, craindre la sentence de l'Evesque sainct Ambroise, et n'oser pas (parceque son Evesque le luy defendoit) entrer dans le Temple, sans au préalable avoir faict une publique pénitence, et après y estre entré, ne se tenir point debout, mais prosterné tout le corps sur le pavé, arrachant ses cheveux de ses propres mains, frappant son visage, et arrosant le pavé de ses larmes, sans couronne ny diademe, et à la veüe de tout le peuple? Ce grand Roy très-chrestien s'est rendu donc imitateur du grand Empereur Théodose; et parcequ'il craignoit d'une saincte et juste crainte les jugemens de Dieu et la sentence du Souverain Pasteur, Dieu l'a assisté, de manière que depuis il a eschappé heureusement de grands dangers; et avec l'aide de Dieu, il ne craindra point encores les efforts des meschans[1]. »

1. P. 176. — Henri IV dédaigna l'insipide raillerie du roi Jacques. Le 12 mars 1608, La Boderie avait écrit à Villeroy : « Il me tarde de savoir ce que Sa Majesté dit de ce fouettement de son ambassadeur, et comment elle aura pris cette ignorance des choses de Rome, encore qu'elle soit si gros-

Il en va de même des autres exemples de tyrannicides si complaisamment admis par le royal historien. Le prétendu panégyrique de Jacques Clément par Sixte-Quint n'a jamais existé que dans l'imagination des hérétiques : « Je respons qu'on ne sçauroit montrer que ceste harangue prétendue du Pape Sixte soit imprimée, si ce n'est par supposition que les hérétiques en ont faicte dans l'*Antisixte* qu'ils ont mis en lumière. Or il ne faut point adjouster foy à une partie adverse. Ny moins encores à ce qu'il dit que le mesme Pape eut canonisé et mis au calandrier des saincts le mesme moine, si quelques cardinaux plus judicieux et plus discrets ne l'en eussent empesché. Or pour autant que ce que nostre adversaire en dit est sans autheur et sans apparance de vérité, on doit mettre sa remarque au calandrier des menteurs [1]. »

Philippe, empereur d'Allemagne, fut assassiné par un de ses sujets sans qu'Innocent III ait eu la moindre part au crime; Zizim mourut, non à Rome, mais au camp de Char-

sière qu'elle apportera sans comparaison plus de honte à celui qui l'a écrite qu'à celui possible pour qui elle l'a été tout exprès. » Le 16 du même mois, Puisieux répondait : « L'on n'a pas trouvé bon que le roi de la Grande-Bretagne ait inséré en son petit livre les deux passages que vous y avez remarqués, concernant la personne de notre maître; ce que nous estimons être commis encore plus par malice que par ignorance. Ce n'est un métier royal de composer un livre de controverse, qui ne lui vaudra que des répliques fâcheuses. » (La Boderie, *Ambassades*, t. III, p. 163, 177.) Le 15 avril 1608, le nonce Ubaldini étant venu voir Henri IV, le roi voulut lui faire part des aménités de son frère d'Angleterre, et rit de bon cœur « de ces erreurs et mensonges ». (*Roman Transcripts, Borghèse*, t. I, p. 89.)

1. P. 181. — La prudence du traducteur français ne lui permit pas de donner le texte complet de Bellarmin. Dans sa réponse latine, le cardinal résumait exactement le discours prononcé par Sixte V au consistoire du 9 septembre 1589, alors qu'on venait d'apprendre la mort de Henri III. (Cf. Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 247.) Voici ce résumé (*Opp.*, t. V, p. 434) : « Hac tantum oratione admonitos voluit Reges Sixtus Pontifex, eum qui dixit : « Nolite tangere Christos meos » sæpe per inopinatos eventus pœnas de illis sumere qui inaccessibiles et inviolabiles videntur. Imperaverat rex ille virum sacratum, episcopali et cardinalitia dignitate fulgentem, et Jacobo regi Anglorum arctissimo sanguinis vinculo conjunctum, mactari. Ultus est Deus Christum suum, dum per alium sacratum virum, alioqui militiæ imperitum et inermem, regem eumdem, non sine manifesto divinæ Providentiæ miraculo, interfecit. » Le passage, bien que topique contre le roi Jacques, n'était pas pour plaire au Parlement de Paris, et aurait pu attirer à l'*Apologie* une de ces condamnations qui ne manquèrent pas aux livres de Bellarmin.

les VIII de France, et jamais on n'a prouvé qu'Alexandre VI fût l'auteur de cette mort.

Sur tous ces points, Jacques avait prudemment évité de citer ses sources, ou ne l'avait fait que très superficiellement; les réponses de Bellarmin sont, pour l'époque, des modèles de discussion critique. Il cite intégralement les auteurs contemporains des événements en question, et la valeur de chaque témoignage est discutée avec soin. L'érudition royale se trouva si mal de cette épreuve, qu'après lecture de la réponse du cardinal, Jacques fit partout suspendre la vente du *Triplici nodo*, ordonna de racheter autant que possible les exemplaires déja mis en circulation, et soumit son œuvre à une revision soigneuse « pour corriger quelques fautes qui avaient échappé aux copistes et aux typographes dans les citations des textes ». Quatre évêques travaillèrent pendant plusieurs jours à cette revision du texte royal [1], et leur travail fut bien insuffisant, si nous en jugeons par les erreurs historiques dont fourmillent encore les opuscules de Jacques.

Dans l'exposé des événements les plus récents qui servirent de prétexte aux persécutions d'Angleterre, le roi n'a pas montré plus d'exactitude. Les réponses du cardinal se font aussi plus mordantes et plus indignées, car la bonne foi de l'adversaire ne peut plus guère être admise. « Quelqu'un me dira encores que la Reyne Elisabeth publia ses rigoureux édits à cause de l'excommunication du Pape Pie V. Mais je respons que longtemps auparavant, et avant le siège du mesme Pape, elle les fist publier; à sçavoir l'an 1558, le premier de son règne, proposant à ces fins aux Anglois le serment de fidélité touchant la primauté ecclésiastique, c'est-à-dire une nouvelle hérésie forgée par son père Henry huictiesme. Or la peine qu'enduroit celuy qui se rendoit refusant de rendre un tel serment estoit que pour la première foys tous ses biens estoient confisquez, et luy condamné en une perpétuelle prison. Pour la seconde foys, la peine de mort, que les rebelles et criminels de lèze majesté souffrent, estoit établie... Mais comment est-ce que cest autheur peut

1. Ubaldini au cardinal Borghèse, 18 mai 1608. (*Roman Transcripts, Borghèse*, t. I, p. 89.)

dire en saine conscience ce qu'il escrit? Vous diriez que nous n'avons jamais rien leu de ce qui s'est passé en la persécution d'Angleterre, ou bien que nous avons perdu toute mémoire de ce que tant d'illustres historiens ont escrit pour la postérité[1]. »

Jacques s'était plaint amèrement que peu avant la mort d'Élisabeth, Clément VIII eût adressé aux catholiques anglais deux brefs par lesquels il leur ordonnait de s'opposer à la candidature du roi d'Écosse ; il reçut une réponse qu'il n'attendait guère, et qui mit la note gaie dans cette austère controverse. « Nous avons encores les Brefs en main pour les produire, s'il en est de besoing. Il ne faut que les lire, et je suis asseuré qu'on n'y treuvera jamais le nom du Roy Jacques exprimé, ny d'autres particulièrement. C'est seulement une générale exhortation, qui tend à ce que le Roy soit orthodoxe et catholique[2]. Et par ces termes, tant s'en faut que le Roy Jacques fust exclu du royaume, qu'au contraire l'entrée estoit toute faicte pour luy. Desja ses agents avoient donné une grande espérance qu'il n'estoit point abhorrent de la foy catholique ; et cet espoir fut d'autant plus confirmé que le Roy avoit auparavant escrit des lettres pleines de douceur et

1. P. 158. — On trouvera ces édits reproduits dans Tierney Dodd, t. II, appendice 34, p. 234 ; appendice 40, p. 242.

2. Tierney (t. IV, appendice 17, p. 106) rapporte le premier bref, adressé le 5 juillet 1600 aux catholiques anglais. Il y est simplement dit, sans aucune désignation de personnes : « Cavete quam diligentissime, ne ob ullas terrenas rationes, et humanæ perturbationis affectus, eorum consiliis adhæreatis, eorumve partes ullo modo sequamini, qui a catholica fide alieni manifesto sunt, aut in hæresis suspicionem inciderunt. » Le second bref, dont j'ai vu une copie conservée aux Archives générales de la Compagnie de Jésus, fut envoyé le 12 juillet de la même année au clergé d'Angleterre. Il y est exhorté : « Ut postquam ea mulier e vita decesserit, quæ occulto Dei judicio tamdiu vixit et valuit, rex constituatur Ecclesiæ catholicæ filius, et vere catholicus, qui fidem catholicam profiteatur. » — Ces brefs étaient entre les mains de Garnet, le provincial des Jésuites anglais, qui devait les communiquer aux intéressés aussitôt Élisabeth disparue. Les événements marchèrent vite, et quelques heures après la mort de la reine, le conseil privé et les pairs présents à Londres proclamaient Jacques son successeur. D'ailleurs le roi avait donné les meilleures assurances de tolérance aux catholiques qui le visitaient en Écosse ; on savait sa femme, Anne de Danemark, récemment convertie aux doctrines romaines, et protectrice zélée de ses coreligionnaires. Garnet crut remplir les intentions du pape en ne suscitant pas d'embarras au nouveau souverain, et brûla les brefs. (Cf. Gardiner, t. I, p. 99.)

de courtoisie aux cardinaux Aldobrandin et Bellarmin, par lesquelles il les prioit entre autres choses qu'un cardinal de nation escossoise fust esleu, par l'entremise duquel il peut traicter avecques pleus d'asseurance les négoces d'entre Sa Saincteté et luy. C'est pourquoy on ne peut pas accuser de perfidie le pape; mais bien peut-on dire à bon droict qu'il s'est trompé en son espérance[1]. »

Cruelle déception, en effet. A peine arrivé d'Écosse à Londres, alors que sur tout le parcours les acclamations des catholiques l'avaient salué, alors que leurs chefs poussaient le loyalisme jusqu'à dénoncer eux-mêmes la conspiration du prêtre Watson, le roi oubliait brusquement toutes les assurances pacifiques qu'il prodiguait naguère, et la persécution recommençait. « Les catholiques espéroient, comme l'Auheur mesme de l'*Apologie* l'avoüe, souz ce nouveau prince, qui avoit toujours faict paroistre de grands signes de douceur, et que les mesmes catholiques avoient reçeu avec tant d'allégresse, de treuver quelque peu de respit en leurs continuelles persécutions, et qu'on leur donneroit pouvoir de faire librement profession de la religion que la mère du Roy Jacques, et tous ses ancestres, avoient inviolablement gardée. Mais depuis qu'ils eurent apperçeu que l'on procédoit à la confirmation des cruels édicts d'Élisabeth, et qu'on imposoit de grosses amendes pécuniaires sur ceux qui refusoient d'aller au presche, et que petit à petit, souz prétexte de religion, on les despouilloit entièrement de tous et chacuns leurs biens, quelques-uns d'entre eux, moins patiens que les autres à supporter de si griefves injures, entrèrent en désespoir, et attentèrent des choses que nous réprouvons avec Sa Majesté[2]. »

Cette conspiration des Poudres, qui fournit aux ennemis des catholiques le prétexte souhaité pour en venir aux plus violentes persécutions, a-t-elle du moins trouvé en Jacques

1. *Apologie*, p. 166.

2. P. 166. — Le roi avait eu l'audace de présenter « comme un édit de grâce » l'ordre d'exil donné par lui, en 1604, à tous les prêtres catholiques. « Grâce et douceur admirable, remarque gaiment Bellarmin, qui permet le bannissement aux prestres qu'on avoit longtemps cherchés, et qu'on n'avoit peu appréhender. Si vous appellez ainsi grâce un exil, quel nom imposerez-vous aux vrais supplices ? »

un historien fidèle ? Le roi ne pouvait en ignorer les détails, car il avait suivi, caché derrière un rideau, les interrogatoires des principaux conjurés. Or, d'après son récit, Garnet serait mort « en la confession de son crime ». Bellarmin savait d'un Anglais catholique, qui avait assisté au procès et au supplice de l'infortuné provincial, quelle attitude humble et ferme à la fois il garda jusqu'au bout, et le démenti qu'il donne au royal calomniateur est saisissant : « C'est une chose bien asseurée, que Garnet devant tout le peuple, en présence du Roy mesme, qui le pourroit luy mesme tesmoigner s'il vouloit, après avoir été longtemps examiné, soustint constamment que luy ny autre Jésuite, ne furent jamais autheurs, ny complices consulteurs, ny participans en quelque manière que ce soit à ceste conspiration ; et tant s'en faut que cela fut, qu'au contraire ils avoient toujours esté admonestez par leur supérieur de Rome d'empescher par leurs sermons et saincts admonestemens les Catholiques anglois de conspirer, ny d'esmouvoir aucune sédition. Et ce qu'il publia souvent en jugement, il le protesta et le confirma, lorsqu'il estoit prest de recevoir la mort, par une harangue qu'il fit à une infinité de peuples. Et maintenant l'autheur de l'*Apologie* osera, contre la conscience, et contre le tesmoignage de plusieurs milliers d'hommes, qui assistèrent à ce cruel spectacle, dire : « Le principal autheur des conjurez est mort en la « confession du crime » ; au lieu qu'il devoit dire qu'il estoit mort en deniant et en abhorrant le mesme crime[1]. »

Après cette conspiration, à laquelle quelques catholiques seuls avaient pris part, malgré les défenses formelles du pape et contre les pressants avis de leurs guides spirituels, tous leurs coreligionnaires furent frappés de peines terribles

1. P. 194. — Il est à noter cependant que Garnet, tout en protestant qu'il n'avait jamais connu la conspiration de Catesby que sous le secret de la confession, avoua qu'il avait eu, plusieurs mois auparavant, quelques soupçons de ce qui se tramait. Il ne les révéla pas à la police royale parce qu'il comptait que son influence, et les ordres de Rome obtenus par lui, suffiraient à empêcher les catholiques de recourir à des moyens criminels ; il fit au roi, avant de mourir, ses excuses par lettre d'avoir gardé le silence sur ces premiers soupçons, et les renouvela dans son discours au peuple avant son exécution. Il fallait être le roi Jacques pour trouver, dans ces derniers scrupules d'une conscience délicate à l'excès, l'aveu d'un crime. (Cf. Gardiner, t. I, p. 282.)

énoncées dans l'édit même qui promulguait la formule du serment d'allégeance. « Voilà ceste belle et ceste incroyable clemence que le Roy de la Grande Bretaigne exerce sur les catholiques ; et cependant il accuse maintenant de mensonge le Pape de ce qu'il escript que les calamitez et persecutions que les catholiques souffrent pour maintenir la pureté de leur foy travaillent son âme[1]. »

Le cardinal reprend un par un tous les textes que son royal adversaire avait signalés comme pernicieux dans ses différents ouvrages ; il montre que souvent Jacques les a mal ou incomplètement reproduits, plus souvent encore mal compris. La conclusion de la défense est calquée sur celle du *Triplici nodo* : « Et pour autant que j'espère que les calomnies de cest Autheur paroistront plus claires que le jour, je ne prierai pas les lecteurs de juger comme d'une chose douteuse, mais seulement qu'ils prennent la peine de jeter les yeux sur les Escrittures, afin que la chose mesme leur descouvre la vérité[2]. »

La fureur de Jacques fut grande à la lecture de ce traité[3] ; c'était, pour les catholiques anglais, la lumière succédant aux terribles doutes qui avaient torturé jusque-là leur conscience ; l'érudition dont le roi se montrait si fier avait été souvent prise en défaut par la critique du cardinal. Mais une page entre toutes blessait le vaniteux monarque : celle où Bellarmin racontait avec une si discrète ironie les humbles démarches faites jadis par le roi d'Ecosse auprès du pape et des cardinaux pour gagner leur appui à ses revendications de la couronne d'Angleterre. Le fait était vrai[4]. En 1599, un gentilhomme catholique de la cour d'Ecosse, Edouard Drummond, se rendant en pèlerinage à Rome, le roi lui confia des lettres pour plusieurs cardinaux ; il y manifestait

1. P. 157. — 2. P. 221.

3. La Boderie à Villeroy, 11 octobre 1608 (t. IV, p. 21) : « Le Roi est piqué à bon escient ; il ne s'en peut encore remettre, et à toute heure laisse échapper des propos qui le laissent assez paraître. »

4. Sur toute cette curieuse négociation, cf. les lettres de John Chamberlain à Dudley Carleton, 28 octobre et 8 novembre 1608. L'auteur raconte le procès de Balmérino. (*State Papers, Domestic, James I*, 37, 53. *Cal.*, p. 463 *sqq.*) L'ambassadeur de France, qui visiblement s'amusa beaucoup du procès, les confirme dans sa lettre du 30 octobre 1608 (t. IV, p. 53 *sqq.*)

l'intention de reprendre des relations amicales avec la cour pontificale et demandait que l'Ecossais Chisholm, évêque de Vaison, fût élevé au cardinalat et représentât son prince à Rome. Jacques n'avait pas écrit à Clément VIII pour ne pas employer la formule « Très Saint-Père », qui répugnait à ses convictions protestantes. Son secrétaire, Elphinstone, qui désirait vivement voir aboutir cette négociation, prit sur lui de composer une lettre au pape, calquée sur celles déjà rédigées pour les cardinaux. Il la glissa au milieu du paquet prêt pour l'expédition, et le roi signa tout sans lire. Les lettres furent fidèlement remises... et fidèlement conservées ; Bellarmin les produisait au moment opportun, et elles mettaient les rieurs de son côté.

Jacques essaya d'abord de nier la vérité des faits allégués, et fit prier Henri IV d'obtenir à Rome communication des fameuses lettres, afin de démasquer le faussaire[1]. Mais bien vite il fallut changer de ton. L'ancien secrétaire du roi en Ecosse, Elphinstone, devenu lord Balmerino, s'étant rendu à Londres pour des affaires, à cette époque, Jacques le manda dans son cabinet de travail, et lui fit subir un interrogatoire sévère sur la mission donnée jadis à Drummond. Balmerino, se croyant seul avec le roi, tomba à genoux et avoua la fraude. L'infortuné ne se doutait pas que deux gentilshommes avaient été placés par Jacques dans une chambre voisine, avec ordre de tout écouter et d'en faire rapport au conseil. Sur leur témoignage, Balmerino fut d'abord condamné à mort pour haute trahison. En considération de ses anciens services, la peine fut commuée en prison perpétuelle ; Jacques prit soin que la sentence fût promulguée dans tous ses Etats et bien connue à l'étranger.

1. La Boderie, 23 octobre 1608 (t. IV, p. 39 *sqq.*). « Un des plus grands plaisirs qu'il (le roi) éprouveroit seroit de lui faire savoir le contenu desdites lettres, pour juger de qui elles pouvoient estre procédées ; partant, il me prioit de faire office, envers notre ambassadeur qui est à Rome, à ce qu'il essayat de les voir, pour pouvoir par son moyen en apprendre ce que ledit Roi ne savait point. » Et quelques jours plus tard (30 octobre 1608 ; *ibid.*, p. 53) : « Ledit Roi continue toujours son courroux contre le cardinal Bellarmin ; mais je ne sais comment il parera le coup de ces lettres, que ledit cardinal dit qu'il a autrefois écrites au feu Pape Clément et à lui ; car, bien qu'il maintint au commencement fort et ferme qu'elles étoient supposées, il se trouve maintenant qu'il les a écrites. »

Il résultait des débats que si la lettre au pape avait été extorquée, celles aux cardinaux étaient bien du roi ; or, leur texte était exactement celui que Bellarmin venait de rappeler. Il fallut renoncer aux démentis, et, dans les nouveaux écrits lancés contre le cardinal au cours de cette polémique, par le roi ou ses théologiens, un silence profond fut gardé sur cette affaire, dont toutes les cours européennes se divertissaient [1].

Jacques ne pouvait rester sur cet affront. Aussi, le 6 février 1609, l'ambassadeur de France écrivait [2] que le *Triplici nodo*, soigneusement revu par les évêques de la cour, était de nouveau à l'impression. Cette fois le roi, dédaignant toute prudence, signerait son livre et le ferait précéder d'une préface adressée à tous les princes de l'Europe : de nouveau, les ministres étaient intervenus, sans succès, pour arrêter les entreprises théologiques de leur maître : les amicales observations de Henri IV, présentées par La Boderie, ne furent pas mieux acceptées [3]. Le roi d'Angleterre avait un tel désir de revanche, qu'il resta à Londres pour surveiller lui-même l'impression de son œuvre. En vain les plus beaux jours du printemps l'appelaient à Windsor, loin de la brumeuse capitale où sévissait la peste. Jacques ne partit aux champs que lorsqu'il eut vu son livre en vente. Ses courtisans, obligés à la même résidence, maudissaient les manies théologiques du prince [4]. L'ouvrage si soigneusement revu parut au mois de mai 1609 ; la préface monitoire dont Jacques l'avait enrichi en doublait le volume. Avec l'apparition de cette préface, la controverse allait entrer dans sa seconde phase.

JOSEPH DE LA SERVIÈRE.

(*A suivre.*)

1. Gardiner, t. II, p. 34.
2. La Boderie, t. IV, p. 213.
3. Puisieux à La Boderie, 13 décembre 1608 (t. IV, p. 96.)
4. Ubaldini au cardinal Borghèse, 14 mai 1609. (*Roman Transcripts, Borghèse*, t. I, p. 90.)

LE PROJET DE LOI CHAUMIÉ

CONTRE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

CERTIFICAT D'APTITUDE. INSPECTIONS[1]

L'article premier du projet de loi de M. Chaumié débute ainsi :

« Tout Français, âgé de vingt-cinq ans au moins et n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par la présente loi, peut ouvrir un établissement privé d'enseignement secondaire aux conditions suivantes... »

Ces conditions consistent dans le dépôt, fait aux mains de l'inspecteur d'académie, de certaines pièces réglementaires. Elles sont nombreuses : sept ou huit concernant la personne même du directeur; trois sinon quatre concernant *chacun* de ses collaborateurs; trois ou quatre se rapportant au futur établissement : en tout, pour un collège dont le personnel enseignant et dirigeant serait de vingt-cinq à trente personnes, plus de cent pièces à déposer[2] ! Voilà, pour un régime de liberté, bien de la paperasse administrative ! Il y aurait

1. Voir *Études*, 5 février 1903.

2. Pour le directeur : déclaration d'ouverture de l'établissement, acte de naissance, *curriculum vitæ*, casier judiciaire (d'après l'exposé des motifs), déclaration qu'il n'appartient pas à une congrégation non reconnue, diplôme de licencié, certificat d'aptitude, liste de ses collaborateurs. — Pour chacun de ces collaborateurs : état civil et *curriculum vitæ*, déclaration autographe qu'il n'appartient pas à une congrégation non autorisée, diplôme de licencié ou de bachelier selon les fonctions. — Pour l'établissement : plan du local, titres de propriété ou de jouissance, programme de l'enseignement. — La loi de 1850 était autrement raisonnable : elle n'exigeait du directeur que trois pièces (art. 60) : 1° un certificat de stage constatant qu'il a rempli, pendant cinq ans au moins, les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'instruction secondaire public ou libre; 2° soit le diplôme de bachelier, soit un brevet de capacité délivré par un jury d'examen dans la forme déterminée par l'article 62; 3° le plan du local et l'indication de l'objet de l'enseignement. — Notons que le nouveau projet ne demande plus seulement l'*objet* mais le *programme* de l'enseignement. C'est moins clair, plus vague, plus gênant, sans être plus utile.

beaucoup à dire sur ce luxe de précautions et sur les bonnes intentions qui ont pu l'inspirer. Mais abordons sans retard le sujet du présent article.

I. — Parmi ces pièces exigées il en est une qui mérite d'arrêter notre attention, parce que plus que toute autre elle détermine le caractère et le but du projet de loi. Cette pièce est ainsi désignée :

« Un *certificat d'aptitude* aux fonctions de directeur ou de directrice, délivré dans des conditions qui seront déterminées par un règlement d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique. »

C'est là un très notable changement, une très lourde aggravation des conditions précédemment en vigueur pour l'ouverture des établissements libres. Au diplôme de licencié, substitué à celui de bachelier, on surajoute ce certificat spécial, lequel exigera un examen d'un nouveau genre, soumis lui-même à une réglementation arbitraire, et qui devra être passé en plein âge mûr, parfois plus tard encore. C'est un notable progrès dans le système des ingérences administratives, des formalités vexatoires, des entraves fantaisistes, et comme toujours sous l'étiquette de la liberté.

L'accueil fait à cette invention de M. Chaumié n'engage pas à la prendre en grande estime. Ceux-là mêmes qui applaudissent à l'exigence des grades, du moins un grand nombre de ceux-là et des plus écoutés, se sont montrés nettement opposés à cette espèce de « conseil de revision pédagogique ». Nous aurons l'occasion de citer plusieurs de ces jugements réprobateurs.

Mais d'abord une question se présente d'elle-même. Pourquoi ce certificat n'est-il exigé des directeurs d'établissements que dans l'enseignement libre ? Ni proviseurs de lycée, ni principaux de collège ne sont soumis à cette prescription. Le fait d'appartenir à l'Université suffit-il pour exclure tout doute sur la capacité d'un chef de maison d'éducation ? Il en serait ainsi, qu'il n'y aurait pas lieu pour cela d'exempter ces fonctionnaires de produire le certificat, car la première qualité de la loi est d'être la même pour tous ; et d'ailleurs, si la capacité de ces messieurs est réelle, ils n'auront pas de peine

à la faire constater par le jury de famille devant lequel ils auront à comparaître. Mais est-il bien sûr qu'elle le soit chez tous? Bien des fois, dans ces dernières années, des plaintes se sont élevées, et elles sont même parvenues jusqu'au Parlement, sur le peu de connaissance, soit théorique, soit pratique de la pédagogie, qui se rencontre chez les élèves, même les plus brillants, de l'École normale, devenus maîtres. Nous en avons parlé dans notre précédent article. Il est vrai, nous l'avons dit aussi, que, pour réparer le déficit constaté, on va soumettre les jeunes universitaires à un stage d'un an avant de les placer dans les lycées ou collèges. Mais cela n'est point fait encore; et si cela se fait en réalité, comment cela se fera-t-il? La direction de ce stage sera confiée certainement à des maîtres habiles et à de savants conférenciers. Ce sera peut-être un écueil. Les hommes de cette valeur, en présence d'un auditoire d'élite, ne résistent guère à la tentation de fuir le terre à terre des exercices pratiques pour donner un libre essor à leur érudition et à leur éloquence; et les jeunes gradués, les jeunes lauréats des concours ne résistent pas davantage à la tentation de poursuivre leurs hautes études plutôt que de s'astreindre à l'ingrat et, à leur sens, fort inutile apprentissage du métier. Il en a été ainsi par le passé : n'en sera-t-il pas ainsi à l'avenir? Admettons qu'il en soit autrement. Encore faudrait-il qu'un examen, qu'un diplôme en fît foi pour chacun de ces jeunes gens : car là comme partout, il pourra y avoir, il y aura forcément, soit négligence chez les uns, soit inaptitude chez d'autres, des médiocres mêlés aux bons et aux très bons. Il serait puéril d'admettre que tous ces stagiaires, au sortir d'une préparation dont le but immédiat sera surtout de former des professeurs, seront aptes par le fait même à devenir directeurs de lycée.

Ils ne le deviendront jamais, nous objectera-t-on, que nommés par le ministre de l'Instruction publique, et ce choix offrira de meilleures garanties que tous les certificats. On peut sans doute avoir cette confiance illimitée dans la perspicacité et l'équité distributives de nos ministres; on peut aussi ne pas l'avoir. Un ministre peut se tromper et être trompé; il peut, subissant certaines habitudes de son administration ou cer-

taines influences du dehors, faire des choix à l'ancienneté, comme couronnement d'une carrière, lesquels ne seront point de nature à rassurer pleinement; en faire d'autres par faveur, lesquels le seront moins encore. Bref, on ne saurait comprendre que le certificat de capacité professionnelle, jugé nécessaire du côté de l'enseignement libre, n'ait pas du côté de l'Université les mêmes raisons d'être. Il en a plutôt, là, de spéciales et de plus fortes. « Pourquoi, écrivait avec beaucoup de sens le *Journal des Débats*, pourquoi demander aux directeurs des maisons libres une preuve de vocation que l'État ne demande pas à ses propres proviseurs? L'État aurait-il plus de sollicitude pour les établissements privés que pour les établissements publics[1]? » De fait, l'État est responsable de l'éducation donnée dans ses lycées et dans ses collèges, responsable de la direction à laquelle ils sont confiés, responsable du choix de leurs proviseurs et de leurs principaux. Dans l'enseignement libre, au contraire, le directeur d'un établissement, choisi par un autre pouvoir que l'État, ou se donnant à lui-même sa mission, échappe à la sollicitude comme à la responsabilité de l'État. Si donc le certificat en question est vraiment un moyen efficace d'assurer ou de certifier la valeur professionnelle d'un directeur, c'est tout d'abord dans ses établissements, ou même c'est là seulement que l'État doit user de ce moyen.

Mais n'insistons pas. Nous ne désirons pas que le certificat d'aptitude pédagogique ne soit imposé qu'à l'enseignement officiel, ou qu'il le soit à celui-là aussi bien qu'à l'autre, mais qu'il ne le soit ni à l'un ni à l'autre.

II. — Et pourquoi le repoussons-nous? D'abord parce que nous ne savons pas et que personne ne paraît savoir ce que sera ce certificat nouveau. Par quels juges sera-t-il délivré? Avec quelles garanties d'impartialité? Après quelles épreuves? D'après quel programme? Sur tout cela, ombre et mystère, qui ne seront dissipés, s'ils le sont, par un lumineux règlement d'administration publique, que plus tard, lorsque le projet aura été sanctionné par nos législateurs sans y rien

1. *Journal des Débats*, 8 novembre 1902.

voir. « On demande au Parlement, poursuivait le journal déjà cité, de voter un article en blanc. L'administration en fera ensuite ce qu'elle voudra. » C'est le procédé des gouvernements peu scrupuleux, pour ne rien dire de plus. Sous prétexte de déterminer le mode d'application d'une loi, ils font des règlements qui l'altèrent, qui l'aggravent, qui en contredisent l'esprit ou même la lettre. Les articles organiques sont, dans notre histoire, le chef-d'œuvre du genre. Et que d'imitations on en a faites depuis et jusqu'à nos jours! La loi Chaumié ne donnera-t-elle pas lieu à d'autres encore? Par ses obscurités, elle semble préparée tout exprès. Ses patrons, pour la faire accepter, ne manqueront pas de repousser avec indignation tous les soupçons, toutes les appréhensions qu'elle fera naître, de protester, sur leur conscience d'homme d'État, qu'elle ne sera appliquée que telle qu'elle sera sortie du Parlement, telle qu'elle y aura été comprise, en toute loyauté, en toute modération et bienveillance. Mais après le vote que restera-t-il de ces vertueuses protestations? Ce qui reste des neiges d'antan, ou ce qui reste des explications rassurantes données, du haut de toutes les tribunes, il y a deux ans, aux défenseurs des congrégations religieuses.

Que sera donc ce certificat? Puisqu'on ne nous le dit pas clairement, essayons de le deviner. Plus nous y réussirons, plus aussi peut-être verrons-nous combien il serait déraisonnable et injuste de l'établir.

Un certificat de capacité professionnelle, quand cette profession est celle de l'éducation, ou, pour parler plus clairement, un certificat d'aptitude pédagogique, ne saurait être délivré que d'après la compétence du candidat en pédagogie. Mais cette pédagogie même comment sera-t-elle entendue? D'après quelle conception sera-t-elle définie? Dans quelles limites sera-t-elle renfermée? Car c'est une science très complexe, très discutée, très étendue que la pédagogie. — Ne disons rien du nom : il ne plaît pas à tout le monde, et certains faiseurs de conférences commencent à lui substituer celui de puériculture, sans doute par respect pour les nouveaux programmes d'études qui éliminent à peu près le grec; mais est-ce mieux? — Donc, la pédagogie, prise dans son sens le plus adéquat et le plus élevé, comme il sied de le

faire quand il s'agit de futurs directeurs d'établissements, la pédagogie est moins une science qu'un ensemble de sciences, de connaissances expérimentales, d'arts même, qui se complètent et se donnent la main pour conduire l'enfant, tout l'enfant, corps et âme, intelligence et imagination, volonté et organes, cœur et sens, jusqu'à un plein et harmonieux développement. Ceux qui ont écrit sur cette science et écrit précisément en vue de la formation des maîtres, y font entrer, même sans sortir de sa sphère propre, de quoi fournir surabondante matière à un examen. Ainsi, ils y font entrer :

La *psycho-physiologie* de l'homme et de l'enfant, normale et pathologique, universelle et ethnique, générale et individuelle; attendu qu'il faut connaître la nature de l'enfant pour ne pas le mener comme un homme, et l'état d'un enfant malade pour ne pas le traiter comme un enfant sain et robuste, et le tempérament d'un Provençal pour ne pas le conduire comme un Flamand, et le caractère de Pierre pour ne pas le prendre comme Paul.

L'*éthique ou morale*, car le maître doit sans cesse inculquer à l'élève la notion du devoir et lui apprendre en toute occasion quels sont ses devoirs. On devrait ajouter, mais on ne le fait guère, la *théologie*, le sens de la vraie piété, ce qu'il faut du moins de l'une et de l'autre pour instruire solidement et former un jeune chrétien.

La *méthodologie*, la *didactique* générale et particulière, ou, en termes plus simples, l'art d'enseigner en général et d'enseigner les diverses matières des programmes.

La *logique*, car il importe souverainement de donner, dès le bas âge, au jugement sa rectitude et sa fermeté.

Des *principes de discipline*, des *méthodes d'entraînement*, car il faut à la fois maintenir dans l'ordre et mettre en jeu toutes les activités et les ardeurs légitimes de l'adolescence.

L'*hygiène scolaire*, l'*architecture scolaire*, la *jurisprudence scolaire*, l'*administration et l'économie scolaires*; on en voit assez les raisons.

L'*histoire de la pédagogie* et celle des grands pédagogues, la connaissance critique de leurs ouvrages et de leurs théories, comme aussi celle des systèmes et des méthodes actuellement en honneur dans les pays étrangers, car rien n'ouvre

l'esprit, rien n'instruit comme cette vue de ce qui s'est fait autrefois ou se fait ailleurs.

L'*expérience de la vie*, des notions sur les principales carrières, car il s'agit de préparer des enfants à vivre à leur tour et à bien orienter leur existence.

Arrêtons-nous, sans être sûr pourtant d'avoir dit tout ce qu'est la pédagogie au gré de ses promoteurs[1]. Mais voilà déjà un bien large programme. Va-t-on exiger la connaissance précise et sérieuse de toutes ces sciences, sans lesquelles, d'ailleurs, on peut être un excellent directeur d'établissement? Ce serait abusif, aussi bien qu'impossible. Se bornera-t-on à des notions vagues et superficielles? Mais alors l'examen ne sera qu'une stérile et ridicule formalité.

Au reste, quel qu'il soit, et fût-il subi sur le programme le plus complet et de la manière la plus savante, il serait encore bien loin de prouver que le candidat est capable de diriger le plus petit collège. C'est que toute pédagogie est chose essentiellement pratique. On s'est même demandé — question fort oiseuse, nous l'avouons — si la théorie et la spéculation y ont assez de part pour qu'on puisse l'appeler une science plutôt qu'un art. Ce qui est certain, c'est que la valeur s'y mesure moins à ce que l'on sait qu'à ce que l'on sait faire et faire faire. Il y sert fort peu d'avoir la tête pleine de savantes théories, si on ne sait pas les appliquer avec sagesse et discernement; de connaissances étendues, si on ne sait pas s'en servir à propos; de principes de direction et de méthodes perfectionnées, si on ne sait pas les plier avec discrétion aux élèves et aux circonstances; de grands exemples pédagogiques, si on ne sait pas s'en inspirer en tenant compte du temps et des mœurs. Mais comment un examen montrera-t-il qu'un maître est doué de ce sens du possible et de l'utile, de ce coup d'œil qui, à chaque instant, adapte les théories aux hommes et aux faits, au lieu de ne juger hommes et faits que d'après des théories?

Et ce n'est pas tout : il y a encore d'autres conditions essentielles pour diriger un établissement, qu'un examen est encore plus impuissant à constater que celles dont nous

1. Voir, par exemple, *la Préparation professionnelle à l'enseignement secondaire*, par Ch.-V. Langlois, professeur adjoint à l'Université de Paris. Imprimerie nationale, MDCCCCII.

venons de parler. « Il faut, a très bien dit le duc de Broglie, dans un texte sur lequel nous aurons à revenir à cause de l'abus qu'en a fait M. Chaumié, il faut posséder les qualités de l'esprit — par là il entend aussi celles du cœur et du caractère — qui rendent propre à exercer sur la jeunesse un salutaire ascendant ; il faut être soi-même un homme bien élevé », pour bien élever les autres. Parfait ! Mais va-t-on soumettre à un examen ces qualités morales qui ne se révèlent qu'à l'œuvre et à la longue? Va-t-on inviter un candidat à prouver par-devant un jury qu'il a été bien élevé ? En résumé, sur une science aussi vaste, aussi peu fixée, à limites aussi élastiques que la pédagogie, on ne réussira guère à faire subir des examens sérieux, même en se bornant à la théorie. Et si on y parvient, on ne sera pas plus avancé. Ce qu'un pareil examen subi avec le plus grand succès aura pu constater, ne prouvera point que ce lauréat en pédagogie soit capable de diriger un établissement, et ce qui le prouverait échappe à tout examen.

III. — Le certificat de capacité pédagogique sera donc fort inutile. Mais ne sera-t-il que pédagogique et ne sera-t-il qu'inutile? L'esprit de parti, l'esprit de secte n'en feront-ils pas tout autre chose ? Cette appréhension s'est manifestée de tous côtés et là même où, pour le reste, le projet de loi n'a guère reçu que des éloges.

Ce diplôme nouveau était-il indispensable? écrivait le journal ministériel *le Temps*. Celui de licencié ne suffisait-il pas? La porte ne risquerait-elle pas d'être rouverte à l'arbitraire par cet examen nouveau, où un jury partial pourrait de parti pris blackbouler tout postulant qui ne serait pas *persona grata*? Il sera nécessaire de soustraire ce jury aux influences politiques, de ne le composer que de professeurs compétents et d'une équité au-dessus de tout soupçon, par exemple de professeurs titulaires de Facultés [1].

Le *Journal des Débats* est d'avis que le danger subsistera quelle que soit la composition du jury.

Un pareil certificat, y lisions-nous, reposera toujours sur des éléments d'appréciation très subjectifs. Ce sera pour le jury une pure

1. *Le Temps*, 7 novembre 1902.

affaire d'impression. La « cote d'amour » sera par la force des choses prépondérante. Au fond, ce qui se produira, — et c'est ce que poursuivent ceux qui ont lancé l'idée, — c'est que le certificat d'aptitude sera une forme de « certificat de civisme » cher aux jacobins de tous les temps. Ce n'est pas un examen pédagogique que subiront les candidats directeurs, ce sera un *examen de conscience*. — Parfaitement, répondront les radicaux, nous voulons en faire une garantie contre le mauvais esprit dont les maisons libres sont infectées, ainsi, d'ailleurs, qu'un certain nombre de maisons de l'État. — C'est donc une épreuve d'orthodoxie qu'il s'agit d'improviser... L'État, ou tout au moins le jury, se fera le défenseur d'une doctrine... Cette épreuve portera non sur des connaissances positives, mais sur des tendances et des opinions... On en peut faire, sans beaucoup d'efforts, une sorte de guillotine sèche à l'encontre de l'enseignement libre.

Et le journal conclut :

Ou bien ce certificat ne porte que sur la pédagogie, et alors il est sans valeur pratique ; ou il porte sur les opinions du candidat, et alors il introduit dans l'enseignement les procédures de l'Inquisition. Dans les deux cas il est à condamner [1].

C'est aussi la conclusion de M. Monod, maître de conférences à l'École normale ; il s'exprime ainsi :

Cet examen ne prouvera rien au point de vue des capacités administratives et pédagogiques ; et il pourrait être un instrument d'oppression.

M. Charles Dupuy, ancien ministre de l'Instruction publique, ancien président du Conseil, sans repousser ce certificat, comprend combien il doit éveiller de défiances ;

On ne doit pas évidemment présenter ce certificat d'aptitude à l'usage de l'enseignement libre comme une sorte de mise en accusation contre laquelle les intéressés devront se défendre. Ce devrait être un examen purement professionnel, et les membres de l'enseignement libre pourraient avoir comme garantie la présence de l'un d'eux dans le jury [2].

M. Poincaré, ancien ministre de l'Instruction publique, ne se montrait pas plus rassuré :

Je fais, écrivait-il au directeur de *l'Éclair*, toutes réserves sur

1. *Journal des Débats*, 8 novembre 1902, et 20 février 1903.
2. *L'Éclair*, 21 novembre 1902.

l'institution d'un certificat d'aptitudes scolaires. Je crains bien que ce ne soit la porte ouverte à l'arbitraire[1].

Ainsi donc, arbitraire, procédure d'Inquisition, examen de conscience, certificat non de pédagogie, mais de civisme, procès de tendances, sorte de mise en accusation, injuste acception de personnes, instrument d'oppression, guillotine sèche, voilà ce qu'attendent de ce certificat des hommes que ne prédispose contre M. Chaumié et son projet aucune passion politique.

Ces prévisions ne manqueront pas de se réaliser, et pour y aider on trouvera facilement de beaux principes à mettre en variations : que l'éducation ne doit pas être séparée de l'instruction; qu'elle consiste à préparer dans l'enfant l'homme et le citoyen, mais un homme et un citoyen de son temps et de son pays, capable de vivre dans une société issue de la Révolution et résolue à ne pas renier son origine; que cette éducation ne se fera pas si le maître n'est pas d'abord lui-même ce que devra être son élève; que dès lors l'État a le droit et le devoir de s'enquérir des opinions d'un directeur, de ses sympathies pour le régime politique auquel il doit préparer des serviteurs dévoués, de son respect pour toutes les lois sur lesquelles repose ce régime... Nous connaissons ces théories de gouvernement: elles ont servi à épurer la magistrature, le commandement militaire, les administrations, parfois même le clergé. Elles serviront de même à épurer peu à peu l'enseignement libre, à éliminer les directeurs d'établissements les plus aptes à y maintenir une éducation chrétienne et vraiment française. Tel est l'instrument d'oppression, comme l'appelait M. Monod, qu'il s'agit de mettre aux mains de nos ministres de l'Instruction publique, adversaires par état de l'enseignement libre, et, par situation, coopérateurs de gouvernements sectaires. Il faudra leur montrer patte blanche — ou noire — pour ouvrir une école, comme à leur collègue pour obtenir un bureau de tabac !

IV. — Inefficace pour le progrès de l'enseignement, mena-

1. *L'Éclair*, 21 novembre 1902.

çant pour les droits de la liberté, le certificat d'aptitude ne saurait être justifié par de solides raisons. De fait, celles que donne M. Chaumié, dans son exposé des motifs, ne sont ni nombreuses ni sérieuses. Il convient cependant de ne pas les passer sous silence.

Et d'abord, « le diplôme et le grade, est-il dit, qui peuvent établir l'instruction acquise, n'établissent nullement les aptitudes pédagogiques de ceux à qui ils ont été conférés ». Rien de plus vrai : nous l'avons dit nous-même et redit. Mais, pas plus que le diplôme de licence ou d'agrégation, le certificat délivré à la suite d'un examen sur la pédagogie ne prouvera la capacité professionnelle d'un directeur d'établissement. Ce qui la prouverait mieux, c'est la manière dont il s'est acquitté déjà de fonctions préparatoires à celle-là. Mais le jury qui ne l'a pas vu à l'œuvre dans le passé et qui ne saurait deviner ce qu'il fera à l'avenir, ne peut que lui octroyer, sur l'impression d'un moment, un certificat de hasard. Que l'État s'abstienne donc sagement de vouloir contrôler ce qui ne peut pas être contrôlé par lui; et puisque le candidat n'ouvrira une maison que sous sa seule responsabilité, qu'il le laisse donc faire sans engager la sienne.

Mais il y a de grands abus à prévenir. « Ces exigences (celle du grade et du certificat), ajoute M. Chaumié, auront en outre le mérite de rendre impossible l'interposition de ces directeurs fictifs, derrière lesquels se sont tant de fois abrités et pourraient encore s'abriter des entreprises d'industrie scolaire ou des associations en révolte contre la loi. »

Que veut dire ici M. le ministre de l'Instruction publique? Que sous le régime de la loi Falloux des hommes peu capables ont ouvert des maisons d'éducation? C'est probable; mais on peut lui prédire qu'il en serait de même sous le régime de la loi Chaumié. Que des hommes trop intéressés ont cherché dans l'enseignement le gain plutôt que l'instruction? C'est possible; mais pense-t-il qu'un certificat de science pédagogique sera nécessairement un certificat de désintéressement? Que les directeurs fictifs, s'il y en eut jamais, seront désormais impossibles? Pourquoi? Les licenciés seront légion, ils le sont déjà; et, si le certificat d'aptitude n'est que ce qu'il peut être équitablement, un grand

nombre d'entre eux pourront l'obtenir; dès lors, ils se trouveront aptes à exercer le métier de directeur, puisque M. Chaumié a découvert qu'on en a fait un métier. Au reste, un gouvernement vraiment libéral doit savoir que les abus sont toujours et partout possibles, mais que le plus grand serait de vouloir les empêcher tous par des mesures préventives. C'est retirer d'une main la liberté qu'on donne de l'autre. Autant vaudrait couper les deux bras à tout le monde pour prévenir quelques assassinats possibles.

M. Chaumié n'apporte, à l'appui de son projet, que ces deux raisons; encore les énonce-t-il à peine, sans avoir l'air d'y attacher grande importance. Mais il insiste sur un témoignage qui ne peut être que décisif, lui semble-t-il, puisque d'un côté des Chambres l'autorité de l'homme devra faire triompher de la répugnance qu'inspire la chose, et de l'autre côté l'attrait de la chose devra faire passer par-dessus le peu de sympathie qu'inspire l'homme. Il s'agit du duc de Broglie, dont nous avons déjà cité en partie le texte : en voici la suite :

La production d'un diplôme de bachelier ou même de licencié ne garantissant ni la possession de ces connaissances spéciales, ni celles des qualités nécessaires, il faut à la société une garantie qui résulte d'un examen *ad hoc* et qui soit constaté pour l'admission au brevet spécial de capacité.

« Nous ne ferons pas preuve, ajoute triomphalement M. Chaumié, d'une excessive rigueur, en exigeant les garanties de capacité professionnelle et le certificat d'aptitude spéciale qui, déjà en 1844, apparaissaient comme nécessaires à M. le duc de Broglie. »

M. le comte d'Haussonville, petit-fils du duc de Broglie, s'est empressé de répondre, et de répondre fort bien, que ce qui pouvait paraître opportun en 1844, ne le pouvait plus aujourd'hui; qu'on ne saurait maintenant regarder comme exigées par la liberté d'enseignement des précautions dont elle s'est fort bien passée pendant plus de cinquante ans; et que, d'ailleurs, ce qu'on acceptait alors était fort différent de ce qu'on veut imposer à présent. Le passage mérite d'être cité :

Je n'ai pas vu sans quelque surprise, écrit le comte d'Haussonville,

qu'à l'appui de cette innovation l'exposé des motifs du projet de loi invoquait l'opinion exprimée en 1844 par le duc de Broglie. Je ne savais pas l'autorité de mon grand-père si grande dans le milieu gouvernemental et j'en tiens sa mémoire pour honorée. Mais, en 1844, la situation était fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui. La liberté de l'enseignement secondaire n'existait pas encore. Elle était réclamée par les catholiques au nom desquels parlait Montalembert, et combattue par une fraction importante du parti libéral, à la tête de laquelle se trouvait M. Thiers. Mon grand-père en était partisan, et concluait en faveur de la liberté dans un rapport adressé à la Chambre des pairs au nom d'une commission dont il faisait partie. Certains esprits timides craignaient de bonne foi que la liberté ne laissât tomber l'enseignement de la jeunesse entre les mains d'hommes, qui, pour emprunter les termes mêmes du rapport, « trafiqueraient d'un diplôme obtenu bien ou mal à propos, il y a quinze ou vingt ans, pour servir de prête-nom à des spéculateurs ignorants ou grossiers ».

Il fallait les rassurer, et, dans cette pensée, la commission proposait et le duc de Broglie appuyait l'idée d'un certificat d'aptitude spécial, qui serait délivré après examen. Son but était donc de faire triompher le principe de la liberté d'enseignement non encore inscrit dans nos lois, et non pas d'en restreindre l'exercice après cinquante ans de libre pratique.

Mais le projet de loi n'avait garde de laisser à l'arbitraire gouvernemental le soin de fixer les matières sur lesquelles devait porter l'examen ainsi que la composition du jury. S'il faut des garanties à la société, il en faut aussi, disait le rapport, aux hommes qui se destinent à l'enseignement. Aussi, le projet de loi disait-il expressément que l'examen ne devait porter que sur les matières pédagogiques, et surtout il déterminait avec précision la composition du jury. En plus des membres nommés par le ministre, qui devaient être des hommes « indépendants par position et par caractère, des hommes dont les lumières et la haute impartialité ne pussent être révoquées en doute », ce jury devait comprendre de droit des notables, un magistrat, un administrateur et enfin un *ecclésiastique nommé par l'évêque du diocèse*. Je me demande avec étonnement pourquoi ces dispositions du projet de loi de 1844, la dernière en particulier, n'ont pas été reproduites dans le projet de loi déposé par M. Chaumié, qui laisse au contraire au Conseil d'État, c'est-à-dire au gouvernement, le droit de déterminer la composition du jury [1].

Cette réponse est trop péremptoire et trop complète pour que nous y ajoutions un seul mot. Mais M. d'Haussonville y ajoute un conseil qui ne manque ni d'à propos ni de piquant.

Puisqu'on s'est appuyé avec tant de satisfaction sur l'autorité du duc de Broglie et qu'on s'est inspiré si volontiers de

1. *L'Écho de Paris*, 15 novembre 1902.

ses idées, qu'on le fasse donc ailleurs et autrement que pour établir une mesure vexatoire et menaçante; qu'on adopte, par exemple, la conclusion qu'il donnait en 1870 à un chapitre sur la liberté de réunion et d'association :

L'Église catholique elle-même, disait-il, devrait, selon nous, être affranchie des entraves qui pèsent sur elle, des prohibitions auxquelles elle est en butte, de la tutelle étroite et ombrageuse du Conseil d'État en ce qui touche ses rapports avec le Saint-Siège, la facilité pour les évêques de se réunir en synodes diocésains ou métropolitains, celle de fonder des communautés d'hommes et de femmes quel qu'en fût le caractère, fût-il purement contemplatif. Tout cet appareil ultra-réglementaire, établi ou plutôt rétabli par les articles organiques annexés au Concordat de 1801, sur les errements tyranniques et surannés de nos anciens Parlements, aurait besoin d'être remanié dans toutes ses parties. *Cela n'est plus de notre temps*[1].

Mais que de chemin auraient à faire nos hommes d'État pour en venir à ces sages principes de gouvernement! Pour eux, ce qui n'est plus de notre temps, ce n'est pas seulement l'indépendance et la dignité de l'Église catholique, c'est encore la simple tolérance des idées, l'égalité des droits, le respect de la liberté, dès que ces idées, ces droits, cette liberté ne se plient pas aux leurs et à ceux de leurs inspirateurs occultes!

Revenons au certificat d'aptitude et d'un mot tirons la conséquence de tout ce que nous en avons dit.

Tous les catholiques, tous les partisans sincères de la liberté d'enseignement et de la liberté de conscience ne peuvent que combattre ce projet de certificat. S'ils ne réussissent pas à le faire écarter, ils devront lutter pour obtenir du moins ces deux amendements : d'abord, que le certificat soit commun aux deux enseignements; ensuite, que pour l'un comme pour l'autre le jury d'examen soit mixte. Et si ces conditions sont refusées, dirons-nous après M. Loth, « il faudra voir dans cette institution du certificat d'aptitude ce qu'il est en réalité, un piège pour la liberté de l'enseignement[2] ».

1. *Vues sur le gouvernement de la France.*
2. *La Vérité française,* 22 novembre 1902.

V. — Ce piège n'est pas le seul que couvre le projet de loi. Dans l'exposé des motifs, sous le titre *Inspection par l'État*, nous lisons :

La loi de 1850 avait bien prévu l'inspection des établissements privés, mais avait omis d'en déterminer l'objet et le fonctionnement. A l'inspection facultative, nous entendons substituer l'inspection obligatoire, régulière et sérieuse...

Et ce principe est ensuite formulé, dans l'article 11 de la loi, en ces termes :

Le ministre de l'Instruction publique fait visiter et inspecter toutes les fois qu'il le juge utile, et une fois au moins par année, tout établissement privé d'enseignement secondaire. L'inspection est exercée par les inspecteurs généraux de l'instruction publique, par les recteurs et les inspecteurs d'académie ou par toute personne déléguée par le ministre.

Ainsi, cette servitude de l'enseignement libre que la loi de 1850, lors de la substitution laborieuse de la liberté au monopole, n'avait pas pu repousser, de peur d'être elle-même repoussée, le nouveau projet ne trouve rien de mieux à faire que de la maintenir et de l'aggraver ! Nous parlons de servitude. C'est qu'en effet on ne trouverait guère, croyons-nous, dans toute notre organisation politique et sociale, un exemple qui montre mieux combien ont peu pénétré dans l'âme des Français le sens et l'amour de cette liberté et de cette égalité, dont les noms couvrent les murs. Tout notre système d'inspection est renfermé dans ces trois règles :

L'État seul inspecte les établissements, quels qu'ils soient;

L'État fait inspecter les établissements de son Université par l'Université elle-même;

L'État fait inspecter les établissements libres par l'Université, c'est-à-dire par l'enseignement rival.

Ne suffit-il pas d'exposer ainsi cet état de choses dans sa réalité toute nue, pour faire paraître combien il est en contradiction avec l'équité et la raison ? Les inspections ont évidemment comme but de surveiller le fonctionnement de l'éducation, pour donner des garanties à ceux qu'elle intéresse. Et ceux qu'elle intéresse, c'est assurément toute la nation, et dans la nation le gouvernement qui doit en procurer

le plus grand bien; mais ce sont beaucoup plus encore les parents des élèves confiés aux établissements, et l'Église, mère dans l'ordre spirituel de tous ces enfants, de tous ceux du moins dont le baptême a fait des chrétiens. Or, ces inspections exercées au nom de l'État par des fonctionnaires de l'État, qu'apprennent-elles aux parents sur la manière dont leurs enfants sont instruits et élevés? Quelle certitude donnent-elles à l'Église et à ses pasteurs que la foi de ces jeunes âmes dont ils ont la charge est respectée, que leur piété est cultivée? En quoi renseignent-elles le public sur la bonne tenue de ces établissements, qui sont nés et qui vivent de son argent? Pour tous ces intérêts de premier ordre, parents, public, évêques, doivent s'en rapporter les yeux fermés à l'État, de qui seul partent ces inspections et à qui seul elles retournent. Est-ce là un contrôle assez rassurant?

Mais que dire de ce contraste? L'enseignement universitaire inspecté par l'Université elle-même et l'enseignement libre inspecté par l'Université! La question n'est pas de savoir si ces inspecteurs universitaires sont des hommes probes, loyaux, impartiaux; s'ils s'acquittent de leurs fonctions avec le tact et la réserve qu'elles demandent. Il s'agit de savoir si l'institution, considérée en elle-même, est normale et juste. Nous ne craignons pas de dire qu'elle ne l'est pas. Et, de fait, entre les deux rivaux, les deux émules si l'on veut, qui se partagent l'éducation avec un même droit légal, elle établit une injustifiable inégalité, mettant l'un sous la dépendance de l'autre, sous sa surveillance, sous sa tutelle, et, des deux, celui-là précisément qui aurait plutôt le droit de garder toute sa dignité et toute son autonomie. L'enseignement libre, en effet, jaillissant de la liberté naturelle de tous, est antérieur à l'enseignement d'État qui naît des prétentions arbitraires des pouvoirs; il est aussi plus nécessaire que celui-ci, puisqu'il est la forme première et spontanée de l'accomplissement du devoir paternel; enfin, comme tout ce qui vit de ses seules ressources sans rien demander à l'État, il a un titre spécial pour prétendre à l'indépendance.

Au point de vue même du résultat, est-il bien sage de confier l'inspection d'un enseignement à des hommes appartenant à l'autre enseignement? Nous le demandons en restant tou-

jours en dehors des questions de personnes. Un universitaire, quelque loyal et même quelque bienveillant qu'il soit, est un universitaire : il a hérité des traditions du corps auquel il appartient ; il en a pris les idées et l'esprit, la mentalité, comme on dit aujourd'hui ; il en a contracté les habitudes pédagogiques : dès lors il lui sera bien difficile d'apprécier ce qu'il trouvera ailleurs avec un jugement entièrement libre de tout préjugé et de tout système. Fût-il assez indépendant de lui-même pour y parvenir, il lui serait encore difficile, par ailleurs, de bien remplir son rôle. Quand il entre dans un établissement libre, quelque largeur d'esprit, quelque bons sentiments qu'il y apporte, il entre dans une maison rivale du lycée ou du collège d'où il vient ; il n'est plus chez lui, il pénètre chez d'autres qui ne lui ouvrent la porte que contraints par la loi. Il y a là pour lui une situation fausse et, pour ceux qui le reçoivent par force, une condition humiliante et inquiétante.

Or, tout rôle anormal amène, de la part de ceux qui ont à le remplir, une réaction, une sorte de protestation en actes, plus ou moins consciente. N'est-ce pas là qu'il faut chercher la raison de ce fait dont se plaint l'exposé des motifs, la rareté et l'irrégularité des inspections ? Les inspecteurs universitaires, investis chez des concurrents d'une mission qu'ils auraient dû être les derniers à recevoir, se sentent mal à l'aise pour s'en acquitter ; et dès lors, pour peu qu'ils le puissent, il s'en exemptent volontiers. Par la force des choses, il devait en être ainsi, et, plus ou moins, il en sera encore ainsi. C'est la faute du système et c'est à l'honneur des hommes. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que ces messieurs fussent dépourvus, comme la loi elle-même, du sens des convenances. Il n'en sont pas dépourvus, et, réduits à se raidir contre lui, ils ne le font qu'à regret.

Les législateurs de 1850 l'avaient compris. Aussi leur loi (art. 18 et 19) autorisait-elle le ministre à confier l'inspection aux ministres du culte et à des chefs ou à des professeurs d'établissements libres. Le projet Chaumié veut se montrer plus libéral encore, puisqu'il dit que l'inspection pourra être exercée, non seulement par les inspecteurs officiels et par les recteurs, mais encore « par *toute personne* déléguée par le ministre ». Mais, ainsi indéterminée, cette clause n'est-elle

pas menaçante plutôt que rassurante? Elle pourrait mettre les établissements libres dans l'obligation de recevoir comme inspecteurs MM. Brisson, Levrault, Rabier, Combes, ou *toute autre personne* choisie avec les intentions les plus malveillantes. Tout cela est au rebours du bon sens et de l'équité. L'équité et le bon sens demanderaient que tout enseignement, s'il est inspecté, le soit par les représentants de ceux qui ont un intérêt spécial et immédiat, soit de l'ordre moral, soit de l'ordre matériel, au bon fonctionnement et à la prospérité des établissements. Énoncer aujourd'hui ces idées, c'est paraître sans doute appartenir à un autre âge et ne rien comprendre au rôle de l'État moderne. Ces idées cependant, même au début du vingtième siècle, ne paraissent pas en tout pays si étranges. Et il faudra bien qu'on y revienne dans le nôtre, si jamais on s'y préoccupe plus d'avoir de réelles libertés que d'entendre parler de liberté.

Le nouveau projet de loi aggrave donc la situation, déjà si pénible, de l'enseignement libre, quant aux inspections, soit en les rendant plus fréquentes, soit en ôtant toute garantie sur le choix des inspecteurs. Il l'aggrave aussi pour l'objet, le mode, les sanctions de ces inspections.

L'objet paraît, il est vrai, être le même que dans la loi de 1850 dont M. Chaumié affecte même de reproduire exactement les termes : « L'inspection porte sur la moralité, l'hygiène, la salubrité, l'enseignement, mais seulement pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale, à la Constitution ou aux lois. » Oui, mais en 1850 on n'avait pas encore imaginé une morale au sens élastique, apte à s'étendre, comme il le fit en 1880, à tous les besoins de la persécution. Alors aussi un enseignement n'était pas regardé comme contraire à la Constitution, dès qu'il ne servait pas les vues et les passions d'une faction au pouvoir. Alors on n'avait pas créé ce privilège des plus mauvaises lois, cette intangibilité en vertu de laquelle on ne peut les critiquer sans se déclarer l'ennemi du régime qui les a édictées. Depuis, tous ces progrès ont été accomplis, et, la loi Chaumié s'y ajoutant, ils feront de l'enseignement libre une profession semée, même pour les meilleurs maîtres, de délits et de peines disciplinaires.

D'autant plus que ce projet de loi, dépouillant l'honnête

réserve de la loi de 1850, permet aux inspecteurs de porter les yeux et les mains partout. Ils pourront « se faire remettre les livres, les cahiers, les devoirs, interroger les élèves, contrôler l'emploi du temps ». Ils seront moins des inspecteurs que des juges d'instruction en quête de culpabilité. Avec les pouvoirs dont il disposera, bien borné et bien maladroit — ou bien indulgent — sera l'inspecteur qui, dans un établissement quelconque, ne trouvera pas matière à dénonciation. Un catéchisme parlant d'indissolubilité du mariage, une histoire de France disant que notre pays a prospéré et pourrait encore prospérer sous une forme politique autre que la République, un sermon de l'aumônier, un devoir de quelque professeur où seraient racontés les errements et les malheurs d'un enfant élevé sans principes religieux, une théorie philosophique sur l'origine divine du pouvoir, ou contre le divorce : autant d'attaques contre la Constitution, ou contre la loi de la neutralité scolaire, ou contre celle du divorce, ou contre le principe de la sécularisation des sociétés modernes; autant de délits pouvant amener réprimande, interdiction temporaire ou absolue, amende, prison, fermeture de l'établissement (art. 12 à 21). Cette dernière peine, la condamnation à mort d'un établissement, paraît être tout particulièrement visée par le projet de loi; elle y revient plusieurs fois; elle est spécifiée notamment pour ce délit d'enseignement opposé à la Constitution et aux lois, qui prête à des jugements si arbitraires; et elle pourra être prononcée, par qui? par le conseil académique au sein duquel les intérêts, l'esprit de corps inspireront toute autre chose que l'indulgence (art. 20).

Nous avons étudié les principales dispositions du projet Chaumié; celles que nous avons omises ont moins d'importance ou sont empruntées à d'autres lois. Tout ce que nous avons dit et ce que nous aurions pu dire encore amène cette conclusion : dans ce projet de loi nous ne trouvons, du commencement à la fin, que mutilation de la liberté, que défiance malveillante à l'égard de l'enseignement libre, que système d'entraves injustifiées et de précautions menaçantes. On nous répondra qu'il aurait pu être pire. C'est possible, mais ce n'est pas en faire une belle apologie. Et si on ajoute,

d'après des bruits de presse, qu'il faut attribuer aux dispositions personnelles de M. Chaumié qu'un projet plus mauvais n'ait pas été en effet présenté, volontiers nous en saurons gré à M. le ministre, sans accorder pour cela que le sien serve bien la cause de l'enseignement et celle de la liberté.

R. DE SCORRAILLE.

REVUE LITTÉRAIRE

Discutant l'œuvre sociologique de Balzac dans un article de *Minerva*, qui me paraît de premier ordre et d'une extrême importance, M. Paul Bourget regrette que le parti conservateur du milieu du dernier siècle n'ait pas soupçonné la portée réelle de *la Comédie humaine*, et n'ait pas su mettre à profit la force d'idées que cette œuvre pesante et puissante contenait. Ce phénomène n'a pas de quoi nous surprendre. La défiance n'est que trop naturelle aux partis vaincus, et puis il a fallu bien du temps pour que les hommes graves comprennent qu'un roman peut être un livre sérieux. M. Guizot — une gravité pourtant — lisait chaque jour quelques chapitres d'un roman anglais ; mais de tels hommes sont rares, et, aujourd'hui encore, plusieurs confondent dans un même mépris ce qu'ils appellent la littérature d'imagination, sans entrevoir de différence entre un feuilleton et le vrai roman. Comment ne voit-on pas, au contraire, quels services cette imagination peut et doit rendre à la pensée pure, et quelle vérification elle lui fournit en l'obligeant à concréter ses théories et à les soumettre par là au contrôle de l'expérience et de la vie ? En dehors des sciences exactes, que nous ne songeons pas à mettre en nouvelles, croit-on qu'il y ait beaucoup d'idées qui se refusent à cette transposition; et si, d'aventure, quelques-unes étaient trop lointaines pour animer une scène de la vie réelle, ne serait-ce pas une indication que peut-être, à force d'être sublimes, elles ont passé les frontières de la vérité ? N'est-ce pas là d'ailleurs, à un point de vue tout littéraire, la grande victoire de *l'Étape* ? Anxieusement nous attendions le jugement que porterait le public sur ce roman chargé de pensées. Certes, la fable était conduite avec tant de maîtrise, qu'un certain nombre d'âmes simples pouvaient encore ne s'intéresser qu'au mariage de Monneron et de Brigitte. Mais la thèse, sans jamais déborder, remplissait tellement le livre, que les moins sérieux ne pouvaient manquer de la voir. Et alors que feraient-ils ? Auraient-ils la force de se laisser entraîner aussi à la beauté d'un drame d'idées, et plutôt

ne reculeraient-ils pas devant ces pages touffues, qui les sommaient de réfléchir? Ils les ont lues, ils les ont comprises, et le succès éclatant du livre a surpris les plus optimistes parmi nous. Encore une fois, c'est une victoire. Grâce à une œuvre d'imagination, des idées, discutées à porte fermée entre philosophes, entrent dans la circulation. On les abstrait, on les discute et avec une attention passionnée. Il y a plus encore, et je voudrais avoir le temps de montrer ce que les théories ont gagné de force, de précision et d'humanité à descendre ainsi dans une intrigue commune. L'auteur lui-même, aidé — et pourquoi non? — par cette collaboration anonyme de tous ses lecteurs et des plus simples parmi eux, l'auteur n'a-t-il pas aujourd'hui, sur sa propre doctrine, une lumière plus rayonnante, et ne sent-il pas que, sans rien changer au fond de la thèse, il eût été possible, désirable et facile de prévenir certaines objections, et, par exemple, de laisser mieux transparaître, dans sa conception sociale, la charité et la pitié?

Tous ceux qui se sont intéressés à la discussion de *l'Étape* feront bien de méditer les deux articles de *Minerva* qui ont suivi de près la publication de ce roman. Le premier de ces articles est consacré à montrer l'unité profonde des *deux Taine*; le second a réduit en un clair système la *sociologie* catholique et monarchique de Balzac.

Je ne puis résumer ici ces études si pleines et si fécondes. C'est, à propos de deux vigoureuses intelligences, l'exposition de ce *traditionnalisme par positivisme*, doctrine à laquelle se rallient quelques-unes des plus fortes intelligences de notre temps. *L'Étape* est un des manuels de cette philosophie ancienne et nouvelle, et M. Bourget redit, à propos de Taine, que sa doctrine à lui n'est pas de s'opposer à l'ascension des classes, — l'aristocratie ne pouvant se renouveler que par en bas, comme on le sait bien en Angleterre, — mais seulement d'imposer à cette ascension des « étapes », une lenteur.

M. Taine est un exemplaire admirable de l'homme dont la famille a monté lentement et progressivement. Entre lui et son ancêtre, Gérard Taine, qui était encore laboureur, il y a deux cent cinquante années de progression lente, de développement patient. Entre Jules Vallès et la glèbe, il n'y avait que son père. Chez celui dont la sensibilité et l'intelligence sont trop profondément, trop sauvagement plébéiennes encore, l'éducation fait blessure. Chez l'autre, la race est arrivée au point de maturité où l'éducation fait culture.

Balzac ne pensait pas autrement : « On ne donne aux peuples de longévité qu'en modérant leur action vitale. » Les philosophes de profession n'ont pas tous les jours de ces petites phrases qui vont si loin.

Je parlais tantôt de pitié. Qu'à ce sujet, M. Bourget s'explique lui-même :

(Les) apparentes injustices doivent être subies sans rébellion, parce qu'elles tiennent à l'ensemble de son établissement. Nous ne savons pas à quel point, en les modifiant, nous ébranlerions la stabilité d'un ordre qui, après tout, est préférable, par cela seul qu'il est un ordre, au chaos des barbaries primitives.

On voit, de reste, quel développement la sensibilité pouvait donner à ces lignes sèches, qui contiennent, elles aussi, plusieurs romans. Rien de plus sage, d'ailleurs ; mais M. Bourget n'ignore pas que si le *conservatisme* est essentiellement doctrine de vie, mal compris, mal appliqué, il peut être, il est souvent principe de mort. Quel service il rendrait et combien il dissiperait de confusion, si, de ce conservatisme-là, il nous donnait aussi le roman. Ou bien — ce qui serait au fond la même chose — qu'il nous raconte, une fois et plusieurs fois encore, la beauté de ce *génie conservateur* qu'il définit, à propos de Balzac, avec tant de précision et d'éloquence :

La grandeur du génie conservateur et sa marque résident dans ce *sentiment du prix infini de toute force naturelle*. La condamnation des révolutionnaires est, au contraire, dans le meurtrier aveuglément qui les pousse à détruire des trésors de vie irremplaçables, aussitôt que cette vie se rebelle contre la dictature de leurs abstractions.

*
* *

Se rappelle-t-on le titre, — non, on n'oublie pas de pareilles choses, — le titre d'un manuel littéraire paru, il y a deux ou trois ans : *l'Art d'écrire enseigné en vingt leçons* ? On pouvait se demander si cette étiquette n'aurait pas été mise par un homme d'esprit à quelque charge contre les professeurs de rhétorique. Point du tout. Aucune ironie, semble-t-il, du moins volontaire, et je crois que, comme tous les recueils de remèdes infaillibles, le livre s'est bien vendu. Par malheur, le nombre des bons écrivains n'ayant pas sensiblement augmenté depuis la diffusion de ce livre, l'au-

teur eut la pensée charitable de venir en aide aux malheureux qui avaient mal profité des vingt leçons. De là un nouveau volume pour la vingt et unième et les suivantes. Mais, à cette fois, plus de mystère. Satisfait ou non, le lecteur n'aura pas le droit de redemander son argent; car, certainement, on l'initie dès la couverture aux ultimes secrets de la méthode. Candide toujours, mais avec plus de précision et de détail, le nouveau volume s'appelle *De la formation du style par l'assimilation des auteurs*. Vous lisez bien. On vous promet aujourd'hui, non plus seulement de vous apprendre à écrire, mais de vous donner, au choix et tour à tour, la phrase de Rousseau ou de Montaigne, de Chateaubriand ou de Mérimée. En vérité, on ne saurait être plus honnête et nous avertir plus expressément que, médiocre ou bon, si nous voulons garder un style qui nous appartienne, il ne faut pas nous mettre à l'école de M. Albalat. Mais l'auteur de *l'Art d'écrire* nous rend un autre service, dont je lui sais, pour ma part, beaucoup de gré. Grâce à lui, en effet, nous possédons un nouveau livre très savoureux sur *le Problème du style*, je veux parler de la réfutation de M. Albalat par M. Remy de Gourmont[1].

M. de Gourmont est un des esprits les plus intéressants de l'heure présente. Un peu isolé dans la littérature contemporaine, soit à force d'indépendance, soit peut-être par une pointe de bizarrerie, il est le témoin amusé et dédaigneux, le juge intelligent de chaque manifestation nouvelle d'art ou de pensée. Son grand plaisir est, comme il dit, de *dissocier* des idées courantes et de mettre à néant tous les semblants de doctrines dont se nourrit le commun des hommes; non que la vérité en soi le passionne, car aucune vérité ne résiste à son scepticisme, mais il s'amuse à faire passer le faux ou le vrai sous sa meule et à s'envelopper du nuage de poussière des idées dissociées. Grand reviseur de procès, hier encore il écrivait, contre Pascal, l'apologie de la morale des Jésuites, mais avec des considérations que ses clients auraient été un peu gênés d'applaudir. Nous serons plus à notre aise pour louer *le Problème du style*, où M. de Gourmont jongle avec des systèmes moins graves. Ici encore, certes, il sème d'une main trop généreuse des aphorismes qui, tout de même, sont plus « formidables » que les titres de M. Albalat. « La seule

1 Remy de Gourmont, *le Problème du style*. Mercure de France, 1902.

recherche féconde, dit-il par exemple, est la recherche du non-vrai...; la vérité est tyrannique, le doute est libérateur. » Mais le fond du livre, c'est-à-dire tout ce qui concerne la réfutation de M. Albalat, est excellent et on trouvera beaucoup de profit à le méditer.

On pense bien que M. Albalat n'est qu'un prétexte. Agacé, comme de raison, par la naïveté de ce « manuel du métier d'écrire », M. de Gourmont oublie vite sa mauvaise humeur pour ne plus voir que ces belles questions qui le passionnent.

Autant et plus qu'une réfutation, cette série de menus essais littéraires est comme la première esquisse rapide d'une *stylistique* rajeunie et mise au point. Sur les débris de la routine des manuels et des manuels de routine, on nous montre de quel côté devra s'orienter à l'avenir toute étude de ce genre et à quelles sources scientifiques elle doit puiser. Il s'agit ici de science au sens propre du mot. « Le véritable problème du style — nous dit-on dès la préface — est une question de physiologie. » Sans accepter cette formule initiale qui préjuge trop d'autres conclusions importantes, disons simplement, — et cela est assez pour le but que se propose M. de Gourmont, — disons qu'il y a dans toute question de style une question de physiologie, et que cette doctrine bien comprise, en exterminant pour toujours les revenants de la fausse rhétorique, ouvre une foule de vues fécondes sur la critique des œuvres d'art et sur la formation littéraire des enfants.

Ce n'est pas que M. de Gourmont ait tant d'ambition ; ce n'est pas non plus qu'il mette, à mon sens, dans tant d'idées encore un peu frémissantes, assez d'ordre, de précision et de clarté. Mais enfin, il ouvre une voie où tous, simples amateurs de style ou professeurs ayant charge de jeunes imaginations et de sensibilités encore neuves, nous n'entrerons pas sans profit.

Le grand dogme, — celui que bien évidemment M. de Gourmont n'a pas découvert, mais qu'il fallait redire à satiété, puisque toutes les petites habiletés de M. Albalat iraient, s'il se pouvait, à le détruire, — le grand dogme est qu'il ne faudrait pas plus songer à son propre style qu'on ne travaille à changer la couleur de ses propres yeux. Eh ! qu'y pouvons-nous vraiment, si notre style c'est nous-mêmes ?

Il faut se demander après Longin : « Comment est-ce qu'Homère aurait dit

cela ? » — Mais non. C'est absurde, et Longin est un bas rhéteur. Il faut se demander : comment est-ce que je sens cela, comment est-ce que je vois cela ?... Un écrivain ne doit songer, quand il écrit, ni à ses maîtres, ni même à son style. S'il voit, s'il sent, il dira quelque chose; cela sera intéressant ou non, beau ou médiocre : chance à courir. Mais travailler à duper les ignorants ou les imbéciles en transposant avec adresse quelque morceau célèbre ! Le vil métier et la sotte attitude ! Le style, c'est de sentir, de voir, de penser et rien de plus (p. 31, 32).

La moindre des images de Chateaubriand est un produit de ses sensations. Il a vu cela et il ne le dit que parce qu'il l'a vu. L'art de décrire, c'est l'art de sentir par tous les organes, par toutes les papilles nerveuses, et rien de plus... (P. 102.)

Il faut bien en venir là et montrer qu'il n'y a qu'un style, *le style involontaire*, riche ou pauvre, imagé ou nu... (P. 147.)

Si l'on a quelque intelligence, on s'en tire... même sans talent. Il suffit d'ignorer toutes les rhétoriques, de n'user que de mots dont on connaît bien le sens..., de ne dire que ce que l'on a vu, entendu, senti. Un sot ingénu n'est plus un sot... (P. 149.)

Involontaire, ingénu, oh ! que cela est juste et bon ! Aujourd'hui surtout où tant de gens tiennent une plume et s'en servent avec adresse.

Le style fait de « choses vues » se reconnaît entre tous, *non pas nécessairement à sa beauté*, mais à une certaine ingénuité inaccessible aux simulateurs... (P. 44.)

Mais ce style, — mon style, — s'il est le produit naturel et spontané de l'intelligence, appartient aussi et bien davantage à ma sensibilité. Ici se placerait le chapitre encore indéfini des expériences psycho-physiologiques qui serviraient à serrer de plus en plus près la définition de chaque style particulier. Là-dessus, M. de Gourmont ne donne forcément que des indications sommaires et générales. Mais que d'observations, que d'expérimentations patientes[1], assidues s'imposeraient au professeur qui voudrait savoir exactement de quoi chacun de ses élèves est capable, et dans quel sens il faut l'aider pour qu'il se développe selon sa propre nature. Est-ce un *sensoriel*, est-ce un *idéo-émotif* ? Évidemment il ne faut pas lui poser la question en ces jolis termes, mais nous avons tant de façons — même sans le questionner — de le connaître. Mais je veux que cette recherche trop prématurée ne donne que des résultats à peine sensibles. A ce travail, nous aurons du moins appris à traiter avec plus de respect chacune

de ces âmes individuelles, et nous aurons mieux compris que le rôle du professeur n'est pas d'intervenir directement dans la formation et l'épanouissement de l'imagination et de la sensibilité de ses élèves. « Toute sensation actuelle ou emmagasinée dans les cellules nerveuses est propice à l'art[1]. » (P. 53.) Et donc, par exemple, le meilleur maître ne sera pas celui qui les gorgera de choses à retenir, qui les accablera de devoirs. Si la tâche quotidienne et personnelle est nécessaire, c'est sans doute bien plutôt pour les accoutumer au mécanisme de l'effort, car à cet âge — et peut-être à tout âge — un travail ennuyeux ou pénible n'apprend rien ou presque rien. « Une sensation actuelle », des images, des sentiments, ce regard intérieur qui pétille à quelque évocation magnifique, ce cœur qui s'émeut, fût-ce à la vue de Michel Strogoff ou de Vinicius, voilà une classe, une vraie classe, et le plus savant professeur n'ira pas plus loin.

Et, sans doute, nous ne les défendrons pas, ces enfants, d'« une tendance à l'imitation involontaire ou subconsciente » par où plus ou moins tous doivent passer.

> Nul écrivain, nul grand écrivain même, n'y échappe à ses débuts. Celui qui va devenir le plus orgueilleux novateur commence très souvent par imiter humblement, avec dévotion, avec naïveté... Avec l'âge, le cerveau devient plus dur, moins docile, plus riche aussi en mouvements propres issus de sensations accumulées... On voit pourtant des écrivains de talent original conserver longtemps une impressionnabilité presque juvénile ; ce sont les plus ouverts, les plus curieux de nouveauté, les plus fiévreux. Un livre lu les trouble comme un paysage contemplé... Il faut accepter l'influence des œuvres au même degré que l'influence de la vie dont elles sont l'expression; il ne faut ni la fuir, ni la chercher volontairement (p. 31).

Non! pas au même degré que l'influence directe de la vie, mais enfin, surtout quand on est jeune, la vie se confond avec les livres, ce qui fait d'ailleurs qu'un jeune homme ne saurait être original. Cette influence, il faut la subir, en profiter même; mais il serait dangereux ou vain d'en faire l'essentiel de la *formation*, et de troubler, de fausser les bonnes volontés confiantes, en leur proposant comme le souverain bien l'*assimilation des auteurs*.

On dira que M. Albalat ne voulait sans doute pas dire autre chose et que, dans sa pensée, l'assimilation du style d'autrui aura

1. Comme l'art n'est pas tout en ce monde, le lecteur voit de reste quelle nécessaire restriction la morale impose à cette pensée.

comme résultat de dégager notre style à nous. Oh ! que non pas ! Lui-même a pris soin d'écarter cette interprétation bienveillante, et courageusement il a écrit ces lignes invraisemblables. Lire avec fruit, « c'est lire les auteurs dont le style peut apprendre à écrire et laisser de côté ceux dont le style n'apprend pas à écrire ». Ainsi donc, il y a deux classes de grands écrivains : ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas — les malheureux ! — apprendre à écrire ; ou, plus simplement, comme traduit M. de Gourmont, il y en a dont on peut « s'assimiler les procédés », et il en a qui, à force de génie, sont si près de la nature, qu'on cherche vainement chez eux quelque apparence de procédé. Ce sont les plus grands, Pascal par exemple, et pour être logique, M. Albalat doit nous conseiller de ne pas leur demander des leçons de style. Nous, au contraire, et précisément pour la même raison, nous pensons que de tels génies sont les meilleurs maîtres. Ils ne nous enseignent aucun procédé, mais ils nous donnent l'étincelle : nous ne songerons pas une seconde à les imiter, mais, excités, secoués par eux, nous serons peut-être moins malhabiles à traduire nos pensées à nous, nos visions et nos sentiments.

Un ou deux exemples montreront comment cette méthode scientifique, préconisée par M. de Gourmont, pourrait éclairer la critique même des œuvres. Et je sais bien qu'ici non plus, il n'est pas le premier à parler de science, mais il faut bien avouer que les premiers essais de ce genre — et en particulier le *Victor Hugo* de M. Mabilleau — n'ont pas été très réussis. Le sujet pourtant s'y prêtait à merveille. Écoutez plutôt ces remarques très suggestives :

> Victor Hugo, écrit M. de Gourmont, représente le type visuel presque pur. Il est si peu auditif qu'il ne peut figurer une sensation musicale qu'en la transformant en vision :
>
> Comme sur la colonne un frêle chapiteau,
> La flûte épanouie a monté sur l'alto.
>
> L'un et l'autre, Hugo et Baudelaire, mais Hugo plus absolument, *incorporèrent à leur style toute la sensibilité générale dont ils disposaient*. Hugo est d'un mécanisme simple, presque élémentaire et parfait. Toutes les sensations qu'il éprouve, et ce sont surtout les yeux qui l'enrichissent, il les traduit en verbe au moyen d'*images visuelles, uniformément* ; et de même, toute notion acquise par la lecture ou la parole devient, dès qu'il veut l'exprimer, une vision (p. 52).

On a remarqué cette fine et profonde remarque sur la sensibi-

lité générale du poète, absorbée par la littérature, *incorporée à son style*. Pareillement, M. de Gourmont avait déjà dit de Chateaubriand :

Il est d'une sérénité sentimentale absolue, c'est dans ses phrases qu'il met son cœur (p. 51).

Mais j'ai retenu avec plus de plaisir encore une page sur ce grand méconnu de Fénelon, dont on s'obstine à faire un professeur de clichés :

... On fera remarquer que les *comparaisons de Fénelon sont toujours tirées de ses souvenirs visuels. C'est un des types visuels les plus nettement caractérisés de la littérature française.* De là l'originalité d'un style où s'incorporent naturellement les sensations entrées dans le cerveau par la porte de l'œil. *Il est très peu capable de rhétorique*; quoi que dise M. Albalat, il ne sait pas écrire, il est gauche : il répète le même mot à satiété, *préoccupé de ce qu'il voit* bien plus que de la manière scripturale dont il le rend. Son vocabulaire est restreint, quoique les mots familiers ne lui déplaisent pas... Il serait un plus grand écrivain s'il avait osé davantage. Il a trop souvent renvoyé les images nouvelles qui venaient à lui pour faire accueil à de vieilles connaissances : pure bonté d'âme, car il était plus riche qu'aucun autre de ses contemporains (p. 121).

Voilà qui est parler ! On sentait bien déjà — et, après tout, c'est l'essentiel — que Fénelon n'était pas un rhétoriqueur. On aurait même pu l'établir, mais avec des arguments qui ne touchent que les convaincus. La méthode de M. de Gourmont est de nature, sinon à convertir, du moins à faire hésiter les réfractaires et, en tout cas, elle oriente notre curiosité vers des sentiers où la banalité ne se promène pas encore. Car il en faut toujours revenir là quand on parle de cet esprit impatient et d'une si capricieuse élégance. C'est grand dommage que cette extrême désinvolture de pensée et de plume nous défende de conseiller, sans de très sévères réserves, la fréquentation des autres essais du même écrivain, et même de ce *chemin de velours* où M. de Gourmont, bras dessus bras dessous avec le jésuite des *Provinciales*, prêche à Pascal la modération et l'humanité [1].

1. Je signale, entre cent autres matières de pensée que l'on trouve dans *le Problème du style*, cette même phrase si pleine : « Ce qui vaut d'être peint vaut rarement d'être dit. » (P. 150.) — On trouvera dans *Minerva* une étude très intéressante de M. J. Bainville sur « le scepticisme nouveau » de M. de Gourmont.

*
* *

Je n'aurai, certes, aucune réserve de ce genre à formuler au sujet du manuel d'esthétique de M. Alphonse Germain[1]. L'auteur est croyant et chaque page de son livre porte l'empreinte d'une foi simple, cordiale et courageuse[2]. Croyant, mais il ne pense pas que la bonne volonté tienne lieu de tant de connaissances particulières qui, en ces matières, ne s'acquièrent pas sans un long travail. Aussi ce livre ne s'adresse pas seulement aux amateurs en quête d'une initiation première, mais encore aux hommes mêmes du métier. Ce métier, manifestement M. Germain le possède à fond, il en connaît la pratique, les lois et l'histoire, et tout cela dans le plus minutieux détail. Il y a quelque mélancolie à méditer sur l'apparence modeste de ce précieux petit livre, qui semble presque s'excuser d'être si savant, et on ne songe pas sans tristesse que, s'il n'était pas des nôtres et si simplement chrétien, M. Germain aurait le plein succès qu'il mérite et pourrait éditer ses études avec des illustrations qui seraient au lecteur d'un si grand secours. Mais la réclame se taira autour de ce livre, même celle à laquelle, faute d'autre, il devait s'attendre, et il a fallu un heureux hasard pour nous le faire découvrir. Nous ne l'en aimerons que plus et nous n'en dirons que plus haut combien cet artiste est sincère, son érudition étendue, ses principes sûrs et ses analyses pénétrantes. Tout se tient, hélas! et cette modestie dont je parlais, — et qui, je vous assure, n'exclut pas une très énergique fermeté de convictions, — cette modestie s'embarrasse parfois d'un style ou un peu gris ou un peu gauche et qui ne sait pas rompre plus décidément avec la langue spéciale des professionnels et les petites manies de l'atelier. Mais aucun lecteur sérieux ne s'arrêtera à ces riens. Avons-nous d'ailleurs le choix et quel autre manuel d'éducation artistique pourrions-nous placer entre les mains de nos séminaristes et de nos jeunes gens, pour que les uns et les autres apprennent ces choses délicates avec plus de précision et de méthode? Car c'est bien

1. Alphonse Germain, *le Sentiment de l'art et sa formation par l'étude des œuvres*. Paris, Bloud, 1902.

2. Cf. v. g., p. 328 : « La joliesse est loin... de la beauté, comme la simple bonne action l'est de la vertu surnaturelle. »

là ce que nous offre M. Germain, non pas une formation vague du goût, par simple contagion d'impression comme font tous les critiques, mais une éducation raisonnée de l'œil et de l'intelligence, une introduction sérieuse et pratique aux intimes secrets de l'art.

Pour M. Germain, le plus essentiel et dans sa pensée le seul vraiment indispensable de ces secrets, c'est le dessin. Son livre est la réhabilitation, la glorification des lignes, « seules vraies créatrices » (p. 343).

Le suprême, en plastique, c'est d'*exprimer* et nul n'exprime que par la ligne et ses infinies combinaisons. Un ton ne fait que concourir à l'impression causée par telle direction des lignes. Construire des formes, disposer des groupements, voilà ce qu'on peut dire un art... Ceux qu'immortalisa leur vision, Rembrandt, Vélasquez, par exemple, eurent, on n'en tient pas assez compte, l'entente de la lumière, non du coloris.

La plus suave harmonie de colorations ne signifie rien par elle-même : lit-on quelque chose sur un châle de l'Inde ou sur un tapis oriental ? Dès qu'un artiste applique des teintes sur une contexture et modèle avec de la pâte, il est entraîné à l'imitation de la vie extérieure et son œuvre y perd... Dessiner, au contraire, oblige à une interprétation plus large des apparences. Celui qui doit tout figurer avec des traits fictifs ne peut prétendre à donner l'illusion du tangible, il s'ingéniera donc à saisir l'esprit de son modèle et à l'indiquer expressivement...

La peinture ne traduit que le matériel, ne s'adresse qu'aux sens; le dessin, toujours abstrait, procure des jouissances intellectuelles... Que signifie et que vaut enfin une œuvre sans structure sérieuse, sans lignes expressives, une fois passée la fraîcheur des colorations — cette beauté du diable ?

Pour qui reçut la grâce de lire les formes, de les pénétrer, tel dessin passionne autant qu'un poème. Du contour ébauché, du mouvement écrit, émane un indicible dont les mots ne peuvent donner une idée, certaines émotions ne s'analysant point. Ah ! si l'on étudiait les élus dans leurs dessins, comme on s'apercevrait vite que des peintures n'ajoutent rien à la gloire d'un Vinci ou d'un Dürer ! (P. 48.)

Il ne faut qu'une page comme celle-ci pour nous prendre tout à fait, tant l'émotion en est sincère, tant la conviction en est ardente. Et puis, comme il est noble et pur, cet amour des lignes ! Un peu injuste aussi peut-être. Je serais, pour ma part, moins dur pour cette « beauté du diable » et je voudrais demander aux grands Vénitiens s'il est vrai que la couleur, par elle-même, n'ait pas de sens. Mais ne nous occupons pour l'instant que des leçons positives que donne ce livre, où il y a tant de saines vérités à recueillir.

C'est à tort que certains artistes se permettent de négliger la construction

de leurs figures parce qu'ils veulent faire œuvre mystique. Rien, absolument rien n'autorise à transgresser les lois de l'harmonie. Celui qui exprime des sentiments de piété vraie, — *et il ne le peut qu'au moyen d'une expression faciale très naturellement* écrite, en interprétant une face rayonnante de foi, d'ardente dévotion, — celui-là réalise *par cela même* une œuvre mystique et bien mieux que s'il inventait le dessin d'un ange... Ce n'est pas en indiquant par des traits sans caractère les contours d'un corps qu'on le dématérialise, *c'est en représentant d'une façon sincère la spiritualité d'un regard.* Car l'œil seul révèle des états d'âmes, et qu'y a-t-il de plus délicat à dessiner qu'un œil ?... Plus que tout autre, le mystique chrétien doit respecter la structure du corps humain, et parce que le Créateur a mis en ce corps une incomparable harmonie, et parce que c'est en cette forme que le Fils de Dieu s'incarna pour notre salut (p. 287-289).

Une autre théorie qui a beaucoup servi aussi à la construction du livre de M. Germain, est celle qui divise les artistes en deux grandes écoles : l'une qui se préoccupe surtout d'idéalisation, l'autre qui s'attache essentiellement à la notation du caractère.

L'idéalisateur s'applique à généraliser les formes, à construire des figures aux galbes purs, aux belles lignes ; il supprime, par conséquent, les signes particuliers des individus qu'il interprète.

Le caractériste, au contraire, relève avec soin tout ce qui constitue l'individualité de ses personnages, ... Plus épris de vie que de beaux contours, il s'intéresse à tout ce qui respire... Une face curieuse, une silhouette anormale l'arrêtent parfois plus qu'une structure aux plans disposés avec grâce... (P. 7.)

La division est connue, mais M. Germain qui, dans les idées aussi, aime les belles lignes, la pousse plus loin qu'on ne fait d'ordinaire. Il a aussi sa façon à lui de montrer que l'art serait mort pour de bon le jour où on aurait coupé tous les ponts sur le fossé qui sépare les deux écoles. Le plus méticuleux des caractéristes est forcément un *synthétiste*, un simplificateur. Les photographes diront qu'il ment et ils auront raison de le dire, mais ils ne prendront pas garde que la grande vérité artistique est au prix de ces mensonges.

A première vue, les personnages de leurs scènes semblent travaillés avec une minutie extrême, une préoccupation constante de n'oublier aucun indicule, aucune partie, même infime, de leur musculature, mais observez-les bien. *Seuls les traits essentiels sont écrits*, seules sont configurées les lignes nécessaires à la compréhension des formes... *Tout paraît y être, dans ces têtes si vivantes, et, en vérité, tout y est comme* l'art l'exige (p. 90).

Aussi ne croyez pas qu'un bon réaliste se contente d'agrandir et de colorier des instantanés :

Les foules s'agglomèrent, évoluent, grouillent... avec des remous déconcertants; *on n'y trouve que des indications...*

Gardez-vous de croire que *le Banquet de noces* du vieux Brueghel..., *la Danse villageoise*, de Van Ostade, soient le résultat de nombreuses séances exécutées au même lieu, aux mêmes heures; tenez pour certain, au contraire, que ces motifs vraiment *composés* résument mille observations (p. 94).

A l'autre extrême de l'art, chez les idéalistes, on peut craindre que l'excès d'embellissement ne compromette ce naturel qui vaut mieux que tout le reste. M. Germain nous doit aussi à ce sujet quelques lumières :

Idéaliser, qu'on le comprenne bien, ce n'est pas embellir par à peu près ou simplifier à l'excès, ce n'est pas inventer de l'impossible, figurer de l'irréel; non, c'est *harmoniser* le réel et, selon le mot de Jouffroy, éclaircir une expression.

Idéaliser, c'est, esthétiquement, voir avec les yeux de l'esprit..., aller à la synthèse, à l'unité, en cherchant la pureté des lignes, la beauté des formes. L'idéalisateur doit, par conséquent, atténuer et annihiler tout détail anatomique nuisible à l'ensemble, inutile au mouvement d'une figure; corriger toute laideur, supprimer toute trivialité, tout détail vulgaire, purifier les galbes, en un mot, rendre homogènes les diverses parties du corps, lui donner une unité si parfaite qu'on lui suppose une âme...

Il cesserait d'idéaliser si, trouvant un corps merveilleux, il se bornait à le copier. Quelles que soient les heureuses proportions et la robuste santé d'un corps, il a des défectuosités par cela même qu'il est terrestre... (P. 304, 305.)

Mais il se hâte d'ajouter que

l'interprétation idéaliste n'implique point la suppression du caractère individuel, surtout dans les têtes (p. 306),

quoique d'ailleurs une figure idéalisée doive être « le contraire d'un portrait » (p. 307).

Et sans doute, encore une fois, nous avons rencontré des observations de ce genre dans vingt traités d'esthétique. Mais ici elles ont comme une saveur d'atelier qui d'emblée nous inspire confiance, au lieu que, le plus souvent, les professeurs d'esthétique, vagues amateurs de tableaux et plus philosophes qu'artistes, nous donnent l'impression de cette science théorique et vaine que n'anime pas un contact direct avec la réalité et la vie.

Je devrais parler aussi et longuement de l'excellent chapitre qui est consacré au « sentiment religieux », mais ici je voudrais presque tout citer. M. Germain se rend si bien compte de la difficulté précise et de la beauté du problème !

Rarement, dit-il à propos d'une des grandes époques de l'art chrétien, rarement les maîtres se rencontrèrent en aussi grand nombre, et pourtant, parmi leurs interprétations des textes saints, *on pourrait compter les pages d'où se dégage quelque piété.* C'est que de tous les sentiments, les plus délicats à exprimer en art sont, à n'en pas douter, les sentiments religieux. Comment rendre sensibles au moyen des lignes, des traits, ces aspirations d'un cœur fervent et ces phases qui constituent la vie intérieure d'un être en état de grâce? Le plus savant dessin ne peut donner qu'un schéma de ces états intimes en interprétant les expressions faciales, et surtout les regards des fidèles qui les éprouvent (p. 208).

On aura remarqué cette ligne sur les *pages d'où se dégage quelque piété.* Un peu plus loin, M. Germain parle de *scènes appelant la prière.* C'est bien là, en effet, la définition même de l'art religieux, et c'est d'après ce critérium que l'auteur trace et discute en quelques pages toute l'histoire de cet art. Mais il faut une grande maîtrise pour arriver à des œuvres qui nous suggèrent une vraie prière. La sainteté du peintre ne suffit pas et on peut prier aussi bien qu'Angelico sans être capable de nous faire prier comme lui.

Les apogées de l'art chrétien... ne tiennent donc pas plus à l'exaltation du sentiment religieux que ses décadences à l'anémie de ce sentiment...

Les peuples des régions où naquirent, au quinzième siècle, tant d'œuvres d'une dévotion touchante, étaient-ils plus pieux que leurs ancêtres des deux siècles précédents? Point du tout. Ils étaient plus affinés esthétiquement et leur moralité n'y avait rien gagné..., mais leurs artistes, mieux formés, bénéficiaient en outre des efforts des travaux de leurs devanciers... (P. 221.)

J'en ai dit assez pour faire pressentir le prix de ce petit livre. Il faut le lire, le relire et s'en pénétrer. Je voudrais, pour que ce travail fût plus commode, une table des auteurs et des œuvres dont il est parlé dans ces pages. Je voudrais aussi que, puisque nous avons parmi nous un écrivain de tant de sûreté et d'érudition, il se décidât à nous donner un manuel, un guide de l'art chrétien en France. Nous vivons au milieu de merveilles que nous ne soupçonnons pas. Qui va voir à Paris, dans cette église perdue des Franciscains, ces deux magnifiques fresques de Jaumot que M. Maurice Denis nous rappelait l'autre jour[1]. Qui devine, derrière l'église et au fond du jardin des Capucins de la rue *de la Santé*, une chapelle ornée de fresques par M. Félix

1. En une suite d'articles, originaux et charmants, sur les disciples de M. Ingres. Ces articles ont paru dans *l'Occident.*

Villé ? J'y suis allé, sur la foi de M. Germain, et j'y reviendrai. Quelques-unes de ces fresques qui représentent la vie de saint Antoine de Padoue, sont parfaites de simplicité et de dévotion. Que notre auteur reprenne la plume, il nous trouvera toujours prêts à accueillir avec une sympathie reconnaissante toute œuvre nouvelle où il se proposerait ainsi de former notre goût et d'aider notre prière.

*
* *

On peut se demander si tout était à conserver dans les chroniques, faciles et brillantes, que J.-J. Weiss donna pendant quelques années à la *Revue bleue*[1]. Condamné à la prodigalité des journalistes, Weiss n'en était pas moins un raffiné et un délicat, et il semble que pour ne point fausser son image, l'éditeur de ses œuvres posthumes devrait se montrer un peu plus exigeant et plus sévère. Certes de lui rien n'est banal, mais ne craint-on pas que les pages exquises se perdent au milieu des autres qui sont forcément plus ordinaires ? Enfin, c'est à nous de chercher l'exquis, et quand il s'agit de Weiss, la recherche ne saurait être bien longue ni bien pénible. Son ordinaire, à lui, serait style du dimanche pour nos chroniqueurs parisiens les plus en vue. Qu'ils essayent, par exemple, selon les conseils de M. Albalat, de s'*assimiler* ce beau passage, à mon sens, la perle du livre :

On connaît moins la grande allée du bois de La Haye. Admirable galerie de grands arbres que l'architecte de jardin qui l'a conçue a poussée droit devant lui sans craindre ni la monotonie, ni le borné dont on accuse la ligne droite de produire l'impression. On entre sous ces ombrages et l'on est tout de suite enveloppé de grandeur, de mystère et de paix. *La ligne droite ne finit pas, elle ne borne pas les yeux,* elle ne les disperse pas non plus sur un espace informe; elle les attire et les perd doucement et elle se perd avec eux sous une voûte de feuillage... Allez dans ce bois le matin; allez-y à midi ; allez-y à la chute du jour : ce sont des spectacles différents et toujours adorables. Dans le même moment on a des ondulations de vue d'une mobilité infinie. Un jardin anglais ne tire sa variété que de la science de celui qui l'a dessiné; c'est une variété fixe... Je me mets devant les yeux le bois de La Haye avec son unique grande allée et le jardin anglais de Munich, qui est à peu près de même étendue, avec toutes ses allées tournantes. On se plaît dans celui-ci, mais toujours de la même façon et, à la fin, on se lasse

1. J.-J. Weiss, *Notes et impressions, Choix de lettres,* préface par le prince Georges Stirbey. Calmann-Lévy, 1902.

de circuits qui ne sont que des ruses pour faire croire à une diversité qui est factice et à un infini qui est fini. On ne se lasse pas des effets d'ombre et de lumière de l'allée droite du bois de La Haye, parce qu'ils ne sont pas prévus et que l'art, au lieu d'imiter le désordre de la nature et de composer mécaniquement un faux désordre, *a créé un ordre qui ne fait que mieux ressortir les libres jeux des puissances lumineuses de la nature.* C'est le jardin anglais qui, en réalité, est monotone ; c'est le jardin français qui enfante les sensations changeantes et inépuisables. Le parc français est le grand art, le parc anglais n'est que l'artifice (p. 116, 117).

Cela est admirable. Tout l'art classique s'explique et répond aux objections dans ce raccourci vraiment merveilleux sur *cet ordre qui ne fait que mieux ressortir le libre jeu des puissances... de la nature.*

La courte oraison funèbre de Paul de Saint-Victor rend le même son :

C'est le feuilleton qui l'a consumé. La culture intensive de la phrase, surtout quand on y joint, comme Paul de Saint-Victor et ceux de la même école (Flaubert, Taine, etc.), la culture intensive de l'adjectif, est un travail de force vingt fois plus pénible que celui des portefaix du port. Je parle ici, bien entendu, de l'adjectif cherché, dompté et conquis, et non point de ces adjectifs à la douzaine dont les avocats de l'école de Jules Favre enflent leurs périodes. L'adjectif est un assassin. C'est vers cinquante ans, dans l'âge de la pleine vigueur intellectuelle, qu'il vient à bout de son homme ; c'est alors qu'il le mène ou à la folie définitive, ou à l'hébétement subit, ou à la mort foudroyante. La *saine* France littéraire du dix-septième et du dix-huitième siècle avait bien raison de redouter l'adjectif et de le fuir ; elle n'eût pas été la saine France si elle ne l'avait fui (p. 193, 194).

Vous reconnaissez la doctrine de tout à l'heure. L'*adjectif* assassin, c'est le jardin anglais, la *saine* France d'avant les adjectifs, c'est la France des allées droites, celle qui vous plaçait dans les vraies conditions pour bien jouir des jeux changeants de la lumière, mais qui se gardait bien de rivaliser directement avec cette lumière ; celle enfin qui plantait si bien ses verbes que les adjectifs naissaient d'eux-mêmes, joyeux et spontanés, dans l'imagination du lecteur.

Un peu plus haut, à propos de Xavier Aubryet, une autre victime du journalisme, Weiss avait écrit :

Sous quelque nom que ce soit, il est mort du mal d'écrire... Le mal d'écrire consiste à produire incessamment, chaque jour, à n'importe quelle heure, des idées, des images et des formes. C'est la culture intensive du style et de la pensée (p. 134).

Pour compléter le volume, qui sans cela eût été trop mince,

on a fait suivre les *Notes et impressions* d'un choix de lettres de J.-J. Weiss et de ses amis. Celles de ces derniers me paraissent en somme, à part quelques exceptions, assez insignifiantes.

Il y a un petit billet de Hetzel, simple et touchant, à côté surtout de plusieurs lettres d'Assollant un peu trop *normaliennes*.

J'écrivais tous les dimanches à mon pauvre père et à ma mère; il y a de longues années que je les ai perdus ; eh bien, tous les dimanches mon cœur et ma main cherchent une plume. Ce que je leur disais à eux, rien qu'à eux, il faut le garder. On est orphelin, on a besoin d'être l'enfant de quelqu'un à tout âge. C'est le vrai commencement d'être tout seul que de n'avoir plus son père et sa mère (p. 358).

Relisons encore ce joli billet :

Dimanche, mai 1882.

Quelle désillusion, mon Dieu ! quelle désillusion ! Gambetta est venu causer dans un coin avec Mme ***; j'étais en tiers. Pendant trois quarts d'heure, ils se sont récité des articles du *Temps* avec un sérieux et une conviction inébranlables... Deux ou trois fois j'ai tendu la perche au grand homme en jetant des bêtises de ma façon au travers de ses tartines. Ou bien il est sourd (c'est l'avis de Mme ***), ou bien il est devenu irrémédiablement prud'homme. Toujours il a repris son homélie du même ton solennel et prétentieux. J'enrage de bon cœur lorsque je pense que vous le gobez. Il y a peut-être eu un Gambetta spirituel. Celui-là est mort, bien mort. Trois quarts d'heure de dissertation avec Mme ***, sur les besoins de la démocratie. Quelle désillusion et que je suis vexée !

En général, j'aime mieux les lettres de Weiss lui-même, mais vraiment on nous en donne trop peu. Rien d'ailleurs qui nous le change beaucoup. C'est bien l'esprit et le cœur qu'on devinait à travers ses livres et dont le prince Georges Stirbey trace dans une aimable préface un portrait si attrayant.

*
* *

On ne peut davantage analyser, mais il nous faut bien indiquer aux amateurs de folk-lore et de traditions populaires, les études de Gabriel Vicaire, que M. Georges Vicaire a réunies en un volume charmant[1]. L'auteur des *Émaux bressans* était très curieux de littérature populaire. Chercheur et poète, ses études sont tout ensemble souriantes et savantes. J'en citerai

1. Gabriel Vicaire, *Études sur la poésie populaire*. Paris, Leclerc, 1902.

une page sur l'entêtement du passé qui veut rester le présent.

Eh quoi, dira-t-on, tant de choses dans l'humble prière d'une pauvre vieille[1]. Oui, vraiment, et dût la bonne femme s'en étonner, ce qui parle encore par sa bouche, c'est le passé, le passé blessé au cœur et qui, malgré tout, ne veut pas mourir. Chose étrange, il a suffi de deux mots de patois, dits par une pauvresse, pour nous faire soudain remonter le cours des âges. Nous voilà transportés, comme par enchantement, au berceau de notre race... et ne rions pas trop de ces folies, ne faisons pas sonner trop haut notre progrès, nos lumières. Le vieil et bizarre édifice des superstitions d'autrefois, où tant de siècles ont mis la main, est encore debout à l'horizon. Il va s'écrouler, dites-vous; n'en croyez rien... Que d'effets survivent à leur cause et dès lors se dressent au regard de la foule, comme autant d'énigmes vivantes ! On ne sait vraiment pas quelle force de résistance a le passé, à quel point il se mêle au présent, l'enlace et souvent l'étouffe. Prenez l'opinion la plus absurde, la superstition la plus grossière. Mille ans d'oubli, de mépris, de persécution peut-être ont pesé sur elle...; la voilà qui ressuscite dans une chanson de nourrice, dans une complainte de mendiant.

*
* *

Qu'on me permette de sortir — pour une fois — de mon domaine et de louer ici le livre de M. Paul Friedmann sur *Lady Anne Boleyn*, dont MM. Lugne Philipon et Dauphin-Meunier viennent de traduire — et avec beaucoup de vie et de naturel — le premier volume[2]. Après tout, ce livre, d'ailleurs si fortement documenté, est un roman. Moins qu'un roman, un fait divers vulgaire et piteux. Monsieur — un épais bourgeois mâtiné de cuistre — fait la cour à la femme de chambre de Madame. Il a épousé, plus haut que lui, une jeune veuve bornée et maladroite, mais enfin qui a de la race et un grand air. Trop grand même, puisque deux ou trois actes de sérieux courage mettent en plus belle lumière la lâcheté de son mari, à qui la corne d'une bicyclette fait peur. La soubrette, une rusée qui connaît à fond la sottise et la grossièreté de son maître, manœuvre à merveille. Elle exige que Madame reçoive dûment son congé et qu'on divorce pour de bon. Lui voudrait bien, mais, d'un autre côté, que faire, puisque Madame ne veut pas ? Il y a autre chose aussi, et son égoïsme prévoyant hésite à se séparer d'une si excellente ménagère. Elle partie, qui comptera le linge et qui

1. Il s'agit, bien entendu, d'une formule cabalistique.

2. Paul Friedmann, *Lady Anne Boleyn; Vers le schisme*. Traduit par L. Philipon et Dauphin-Meunier. Paris, Fontemoing, 1903.

ravaudera les chaussettes? Mais la fine mouche sait bien son métier, et enfin, après des mois de bouderie et de colère, la séparation s'accomplit. Encore un coup, rien de plus misérable ni de plus laid. Et ce fait divers est pourtant le premier chapitre de l'anglicanisme, l'histoire d'Henri VIII, de Catherine d'Aragon et d'Anne Boleyn.

Le livre de M. Friedmann, si bien construit, si bien traduit, ne dit pas autre chose et dit tout cela, mais avec des documents de premier ordre. Tout y est, jusqu'aux chaussettes.

La force de l'habitude était le meilleur auxiliaire de Catherine. Bien plus qu'on ne l'imagine, les rois et les reines de ce temps menaient une vie quasiment bourgeoise, malgré la pompe et le faste de leur milieu. Une reine veillait de près à l'entretien de sa maison et rendait à son mari une foule de petits services... Ainsi, Catherine prenait soin des habits et du linge du roi; elle en revoyait la confection et le blanchissage. Les objets d'usage courant étaient rangés à sa convenance; quand le roi en avait besoin, il avait coutume de les lui demander, et elle s'empressait ingénieusement de le satisfaire (p. 169).

Notez que c'est l'ambassadeur de Charles-Quint qui nous dit ces choses, cet excellent Chapuis, que M. Friedmann a grandement raison de mettre tant à profit.

La bicyclette y est aussi (p. 34, 35). Toute cette histoire est, en un mot, d'un piètre achevé. Même, hélas! parmi les amis et défenseurs de Catherine d'Aragon, que de faiblesses, que de ruses maladroites! Mais tout cela n'est rien auprès des finasseries, des mensonges du roi lui-même. Un éclair de génie traverse brusquement ces basses platitudes, et le maigre roman devient soudain formidable. L'âme damnée d'Anne Boleyn, Thomas Cranmer, armé de « l'expérience qu'il avait acquise dans le commerce des ecclésiastiques » (p. 155), entrevoit, dans une minute d'inspiration, la possibilité du schisme. Voilà enfin une route royale vers le divorce. Aussitôt fait que trouvé. On convoque le clergé. Celui-ci, épouvanté, croit qu'on veut encore lui extorquer de l'argent et se résigne à offrir au roi cent mille livres. Ne trouvez-vous pas que cette discussion, à ce moment-là, est tragique. On voit les mains aux riches anneaux crispées sur les cordons de la bourse et ne se desserrant que peu à peu, par crainte d'une saignée plus copieuse. Un d'eux, quand le gros sacrifice fut résolu, mit un peu de baume sur la plaie, en faisant voter qu'on aurait cinq ans pour payer la somme. Mais on ne

veut plus de leur argent. Ce présent, si péniblement offert, le roi le refuse et le clergé reçoit de Cranmer, « avec un brouillon de déclaration, sommation de confesser ses offenses, d'implorer miséricorde et de proclamer le roi chef suprême de l'Église d'Angleterre[1] » (p. 162).

Quelle histoire! Vraiment tout ce livre est un long frisson de mépris, de dégoût et de peur!

*
* *

La part que nous venons de faire à la critique ne nous laisse plus d'espace pour les poètes et les romanciers. Pour ne pas les oublier, citons encore un roman et un livre de vers de ces derniers mois. Loin de Paris, je ne sais si M. Alfred Poizat a mis en volume la jolie nouvelle qui vient de paraître dans *Minerva*. En tous cas, *la Dame aux lévriers* nous rappelle que nous ne devons pas perdre de vue ce talent très délicat, très pénétrant, et qui d'ailleurs nous appartient tout à fait. Le premier livre de M. Poizat, *Avila des saints*, recueil de courtes histoires, était charmant et plein de promesses. Je n'ai pas encore lu *le Pervers sentimental* dont j'avoue que le titre ne me plaisait guère, mais *la Dame aux lévriers* montre une fois de plus que l'auteur « boit dans son verre », grand ou petit, et d'une bonne eau de source qui jaillit, discrète et vive, à quelques pas d'une chapelle fleurie. Regardez plutôt cette aquarelle :

... Sur la terrasse, surprise en son négligé du matin, des cordes amollies de rosée, flasques, aux balustrades, — un jeu de croquet mélancolique avec une boule oubliée, — *tout cet air penaud des choses humaines* devant l'éveil frissonnant des eaux et des bois...

ou encore :

Sur un ciel d'or à la Cimabué, le moulin s'érigeait maintenant comme une ombre mystique, un léger crépuscule se répandait au-dessus tel qu'une fine poussière de farine. Par les routes, vers la montagne, s'en retournaient les

1. A propos de l'ambassadeur Chapuis, M. Friedmann prend une fois de plus l'historien A. Froude en flagrant délit de haute fantaisie. — On trouvera dans la *Revue de Fribourg* (juin 1902), un article extrêmement curieux, de M. Hubert de Castella, sur le même sujet. Je veux dire sur « les imaginations » de ce très grand écrivain. La preuve qu'en apporte M. de Castella lui est personnelle et cela rend cette communication tout à fait piquante.

chariots bas, porteurs de grains. *C'était un paysage de parabole*, où planait l'idée eucharistique.

Ne voudriez-vous pas avoir écrit cette ligne parfaite : *C'était un paysage de parabole*, et ne pensez-vous pas que toute glose était inutile et faussait même l'image par une trop grande précision ? C'est par ces coups de pinceau que parfois nous croyons faire de l'art chrétien. A quoi bon. N'était-elle pas chrétienne à souhait l'évocation des paraboles et ne voit-on pas qu'en appuyant davantage on sort de l'art pour entrer dans l'apologétique ou dans le sermon ?

Cette remarque, si elle est exacte, vaut peut-être pour tout le livre. Je crois trop au talent de M. Poizat pour ne pas insister sur ce point. Laissons la trame du livre qui importe peu. En dehors des jolis détails qui abondent dans ces pages, et de ces menues profondeurs vivement ouvertes sur les choses de l'âme, ce qui m'intéresse ici plus que tout, c'est l'attitude du romancier. Il veut donc écrire un roman chrétien, c'est-à-dire, pour lui, un roman où la grâce triomphe de l'amour coupable. Force lui est donc de prêter à cet amour une grande séduction pour que la victoire suprême paraisse plus éclatante. Voilà, je pense, le but du livre. Or, à mon sens, ce but est complètement manqué et, chose remarquable, le livre n'en est que plus chrétien. Ce qui frappe, en effet, c'est que ni le héros ni l'auteur n'arrivent à trop prendre au sérieux cette passion qui devrait tout absorber. Malgré de pénibles efforts, pas une seconde, l'aventure ne s'élève au-dessus d'un simple jeu de salon, distraction des heures vides. Rien de tragique, rien même de grave, et le remède divin paraît donc bien inutile pour une maladie qui n'existe pas. Mais le roman n'est pas pour cela manqué, si vous faites réflexion que cette impuissance même devant le mal est, elle aussi, l'œuvre de la grâce. Celle-ci préserve autant et plus qu'elle guérit et tisse lentement autour de l'enveloppe fragile du cœur et des sens une seconde enveloppe, ferme et dure comme une cicatrice, mais qui ne rappelle le souvenir troublant d'aucune souffrance. Peut-être M. Poizat a-t-il voulu écrire cette histoire ; en tout cas il en donne constamment l'idée, et, je le répète, c'est par là qu'il est artiste chrétien dans ce livre, beaucoup plus que par l'évocation directe des choses saintes. Prenons-le, une fois encore, sur le fait :

Ainsi, écrit-il, à cette heure où ils étaient *résignés* au péché prochain, montait du fond de leurs âmes toute la *poésie maternelle* de ce *christianisme* dont ils s'éloignaient.

On s'imagine, l'auteur lui-même peut-être, que l'inspiration religieuse de la phrase est dans cette *poésie maternelle du christianisme*. Non, rien dans ces mots où ne puisse atteindre le premier homme de lettres venu, — mais le *résignés* est admirable par tout ce qu'il résume d'expérience chrétienne.

Imaginez un pareil mot sous une plume païenne! Oui, oui, il y a Lucrèce, *medio de fonte leporum*, mais qui ne voit la différence? Très sûr maintenant de ses pinceaux, presque sûr de sa langue, que M. Poizat, dans son prochain livre, écoute surtout la voix qui lui a soufflé ce *résignés*.

*
* *

Évidemment, c'est une manie, mais j'oserai redire la même chose à M. Paul Harel [1]. Qu'il n'essaye donc pas, lui non plus, de faire trop directement, trop volontairement de l'art chrétien. Il a la foi, il a la vision, il a le rêve, il a le rythme : qu'il laisse donc tous ces trésors se fondre d'eux-mêmes et qu'il se garde d'intervenir.

Il me semble que je le vois. Il vient de trouver la dernière rime, de remplir le dernier creux d'un poème où vraiment il a mis son âme, quand, tristement, il s'aperçoit que l'œuvre n'est pas assez immédiatement chrétienne. Alors, il essaye bien d'imaginer un petit remplissage qui comblera cette lacune (v. g., dans *les Errants*, la strophe sur *les croix, rouges du divin sang*); mais, trop artiste pour prendre goût à ce jeu-là, il se ravise et se promet une belle revanche pour les premiers vers de circonstance qui lui seront demandés. Ah! les vers de circonstance, ah! la poésie protocolaire, qui donc nous en délivrera et pourquoi faut-il que de bons poètes cherchent encore la Muse sur ce grand chemin banal où elle ne passe presque jamais.

Mais le plus grand nombre des poésies de M. Paul Harel n'est pas de circonstance. Saluons, au hasard, quelques beaux vers :

> De l'ornière invisible et des vagues sillons,
> L'appel, toujours plus long et plus triste, s'élève.

1. Paul Harel, *les Heures lointaines*. Lemerre, 1902.

N'est-ce pas bien, *un soir de chasse* ?

> Les moutons, au hasard des herbes arrachées,
> Mêlent les mouvements de leurs têtes penchées.

Voulez-vous un exemple de ce don, si rare toujours, de *filer* une longue phrase :

> Et nous aurions voulu connaître à l'horizon,
> En quelque pli caché d'une étroite vallée,
> A l'abri d'un enclos, la demeure isolée
> Où dans l'ombre des nuits, dans la clarté des jours,
> Sans se quitter jamais, on pût s'aimer toujours.

La pièce où je cueille ces derniers vers est si belle !

> Nous nous quittions. Les soirs finissent. Les yeux pleurent
> Tout ce que nous laissons dans les choses qui meurent.
> C'est l'écho du passé qui fait trembler ma voix
> Lorsque, parlant d'hier, je puis dire : autrefois...
> . . . . . .
> Les chemins sont déserts. Tu n'es pas revenue.
> Une étoile ce soir tremble au bord de la nue.
> Peut-être que tes yeux ne la regardent pas.

Une autre, intitulée *le Mausolée*, ne me plaît pas moins. Peut-être trouvera-t-on que la pièce la plus caractéristique du livre est celle qui a pour titre *l'Homme qui passe*. J'y vois toute la poésie de certaines autres, *les Truands*, par exemple, et de plus une émotion douce et pénétrante qui interdit au poète les grossissements inutiles. Ailleurs, il parle un peu trop volontiers de « l'agonie énorme du soleil », et de choses démesurées. Ici, au contraire, tout est simple et vrai, et, avec beaucoup d'autres vers d'un de leurs poètes, les plus aimés, plusieurs sans doute parmi nous se répéteront les questions sans réponses adressées au passant inconnu qui s'enfonce dansla nuit :

> Rejoins-tu quelque enfant ? Aurais-tu quelque amie,
> Dont le falot tremblant, élevé sur le seuil,
> Te promette de loin les douceurs de l'accueil ?...
> . . . . . .
> Des pas que tu dois faire encor, Dieu sait le nombre.
> Déjà ta forme lutte et s'abîme avec l'ombre :
> Pour la perdre à jamais, que faut-il ? Un moment.
> Tout s'efface.
> Oh ! que l'homme a passé tristement !

HENRI BREMOND.

LA MEUSE[1]

« Il y a de longues années, écrivait Louis Veuillot en mai 1869, je me trouvais à la campagne avec quelques amis, au moment le plus fleuri de la belle saison, chez un homme qui nous offrait à tous la plus aimable hospitalité. On le nommait Théodore de Bussière...

« L'homme, la demeure, le pays, tout allait de pair, avec une harmonie exquise. De grands arbres, de vastes prairies, des vallons, des collines, des eaux transparentes, des ruines couronnées de vie ; je ne sais quelle allégresse des choses qui semblait naître de l'allégresse des cœurs...

« La douceur du travail était facile comme la douceur du repos. Mais le grand charme, c'était la causerie. Notre bonne fortune avait voulu que nous fussions tous assez causeurs, et cependant qu'il n'y eût pas d'orateurs parmi nous. Quelquefois la causerie devenait conversation, jamais discours. »

Rien n'est aimable et souvent utile autant que ces propos librement venus entre honnêtes gens qui sont hommes d'esprit; la suite le montre bientôt.

« On avait agité le pour et le contre sur les romans, et je m'étais prononcé en faveur de ce genre de littérature. J'avais au moins soutenu qu'il n'était nullement antipathique aux règles strictes de la morale et du bon sens, et que l'on pouvait intéresser et émouvoir, même un lecteur français, sans aborder l'étrange, sans outrer les sentiments, en un mot sans sortir de la vie commune et de ses devoirs, et rien qu'en faisant tout marcher par les seuls battements du cœur le plus droit et le plus ingénu. Un peu pressé, j'avais ajouté qu'un auteur qui aurait seulement la fierté de borner son public, renfermerait l'aventure dans un salon, le drame dans un personnage, le personnage dans un monologue, et que ce serait assez pour dérouler une page émouvante du cœur humain. »

1. Librairie de *la Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre, Lille. Prix : 3 fr. 50.

C'était une gageure; elle fut gagnée par Louis Veuillot et nous lui devons *Corbin et d'Aubecourt*, petit livre, pur chef-d'œuvre.

J'ignore si *la Meuse* naquit également au cours d'une conversation. Quelle que soit sa naissance ou sa source, sur ses flots tantôt verts, tantôt noirs, entre ses collines et ses prairies, la noble rivière porte le plus victorieux des arguments en faveur d'un genre où les raisons les plus hautes appellent depuis longtemps les Lettres françaises et chrétiennes. Je parle du beau livre que vient d'écrire M. l'abbé Beller, et dont les *Études* donnaient récemment les premières pages à leurs lecteurs.

Charles Grède est le héros de ce drame intime qui va de son enfance à sa première jeunesse. Il s'y raconte lui-même, de sa dixième à sa seizième année environ, et tout le roman tient dans l'histoire de cette âme ingénue, candide, rêveuse, et cependant généreuse, éprise de la beauté de la nature, se remplissant de la vision des choses qui l'environnent, recevant d'elles et leur rendant la vie, la lumière, la joie ou la tristesse. Le tableau n'a de valeur que par lui-même et le peintre est trop fier, comme trop habile, pour demander à la richesse du cadre une sorte de compensation qui rachèterait la pauvreté de son dessin. Les plus huppés ne dédaignent pas toujours cette ressource et on le remarquait ici même[1] à propos de l'œuvre d'Octave Feuillet.

Quand ils sont dans leurs terres, ses héros habitent quelque manoir de la Bretagne ou de la Normandie. Tout autour s'étend un parc magnifique. Nul raffinement du luxe mondain et de la vie moderne ne fait défaut dans l'aménagement du logis, dans le mobilier et les habitudes. Il y a de beaux chevaux de pur sang dans les écuries, une meute dans le chenil, des chevreuils dans la forêt, des cygnes sur l'étang, une barque sur le lac ou sur la rivière...

Charles Grède, plus ordinairement appelé « Charlot » ou « Petit-Homme » n'est pas si bien logé dans la vie. Non loin de Sedan, sur le bord de la Meuse, à un petit port que la rivière forme par l'un de ses tournants, il habite avec les siens une maisonnette plutôt chétive, entre une baraque où *Jean Colin*, le passeur, sommeille le plus souvent, et un cabaret où les bateliers vident des chopes de bière et les bourgeois de la ville se commandent une matelote...; mais :

1. *Études*, avril 1890, t. XLIX, p. 611.

De notre fenêtre on apercevait la vallée de la Meuse enclose entre les collines, la prairie, les eaux et leur moutonnement de vapeurs blanches.

Papa Grède, ou Parrain, dont le nom reviendra sans cesse dans ce récit, ne disait pas les eaux, ne disait pas la rivière ou la Meuse, il disait l'*Eau*, avec un grand E majuscule, comme les voisins de Saint-Michel-au-péril-de-mer, qu'ils soient de Bretagne ou de Normandie, disent le *Mont*. Ils en ont la bouche pleine et le cœur plein.

Le vieux batelier et son filleul aiment tant leur rivière. Ils lui trouvent de la pudicité et presque de la religion :

Elle coulait dans une rumeur grave comme une prière, inattentive aux conversations perverses des hommes... Elle se hâtait, paisible et chaste. Elle passait auprès de la beauté des créatures sans la déflorer.

En passant :

Elle raconte quelque chose de très doux, le rêve de ses eaux lentes et assoupies, une histoire longue, très longue, pour amuser les nids, les bêtes à bon Dieu et les gamins las revenant de la pêche avec leur gaule.

Heureux qui sait la comprendre comme les bateliers :

Oh ! ces vieux hommes frustes, que j'aimais donc de les voir ! Car ils chantaient toujours en descendant la Meuse. Leur voix s'égrenait sur le fleuve en perles sonores, scandant de quelques notes plaintives la marche lente du bateau... C'était étrange et doux à entendre, cette mélopée leur servant à répandre le long du chemin la poésie obscure qui se dépose dans l'âme avec la vision continuelle des prairies fuyantes, des horizons mélancoliques et lointains.

L'enfant entendait aussi la voix des eaux :

Elles disaient : « Nous t'attendons, quand viendras-tu ? Nous allons vers les prés qui verdoient, les collines qui se haussent pour se regarder dans notre miroir bleu. »

On le voit, le titre du roman n'est pas un mensonge ; « la Meuse », avec ses buissons, ses oiseaux, ses nuages, ses collines, est sans cesse sous les yeux de Charlot. C'est elle qui, le plus souvent, parle au cœur du « petit loup ». Il l'écoute comme une maîtresse très bénigne pour ses petits écoliers. En lisant ce livre, on se souvient de René Bazin et de ses paysans de la Vendée. Les vieux bateliers aiment la rivière qui s'en va, comme les laboureurs « la terre qui meurt ».

La même tristesse habite au foyer du Bocage ou au foyer des Ardennes. La vie est trop dure à vivre.

Et pourtant ce sont des courageux, des travailleurs, des sages même, les parents de notre Charlot : le père, ou Édouard; la mère, ou Élisa; le père de la mère, ou papa Compagnon; le père du père, le préféré de l'auteur et de Charlot, Parrain ou papa Grède.

La mère Élisa, un peu « fiérote », dit-on dans le village, parce qu'elle tient à l'honneur du logis, n'est cependant pas une ambitieuse. « Nous serions heureux comme des dieux, dit-elle souvent, si l'*Ours* payait ses bateliers. » Par les bateliers, elle comprend son mari et son beau-père, par l'*Ours*, elle désigne leur patron, mais patron besogneux, mal dans ses affaires, qui donne difficilement les cinquante francs par mois, prix convenu, et que papa Grède, le fort de la famille, ne lui arrache que « par une prise d'armes » ou une violente dispute.

Édouard, le père, est un travailleur, lui, pas un querelleur : « il se laisse battre et retourner comme une omelette ». Pas toujours néanmoins. Ce doux et ce timide commande en maître, lorsque l'honneur du nom et de la famille sont en jeu. Ce simple trouve des mots superbes; quand il s'agira plus tard du bonheur de Charlot, il répondra, devant les objections de la parenté, qu'un homme « est toujours heureux quand il fait ce qu'il doit ».

Tous nos amis ont un fonds de religion et leur foyer est honnête comme leur âme. Cet air pur est bon à respirer et il défendra Charlot dans la crise de son adolescence « entre l'éveil orageux des sens et l'excitation perverse des discours et des exemples mauvais ».

Papa *Compagnon* est bon aussi, mais à sa manière, un peu dure. A ses yeux, sa fille a fait presque une mésalliance lorsqu'elle est entrée dans une famille de bateliers. Il n'aime pas les « canards » qui font un pauvre métier, lequel ne nourrit pas son homme. Un jour qu'il va dîner chez sa fille, il découvre cette misère. C'est l'histoire de *l'assiette au sucre*. « Petit-Homme » la raconte :

Maman, fidèle à l'habitude qu'on avait chez papa Compagnon, servait toujours le sucre sur une assiette. Chaque matin, avant d'aller en classe, je m'amusais à compter les morceaux, j'avais déjà remarqué que le sucre durait plus longtemps... J'interrogeais en déjeunant :

— Maman ?

— Quoi ?
— Le sucre diminue moins vite qu'à l'ordinaire.
— C'est une idée...
— Non, je compte les morceaux.
— C'est qu'ils font des petits.

Ils n'en faisaient pas assez, ou ils n'en faisaient plus lorsque papa Compagnon demanda à dîner et, après le dîner, une tasse de café :

— Mes compliments, dit papa Compagnon, qui vient de tremper ses lèvres dans le café et se renverse avec une grimace ; ça sent très bon, mais c'est brûlant...

Cependant ma mère est sortie dans le jardin pour cueillir des lavandes que ma tante Louise lui a demandées, et je vais la rejoindre, laissant mon grand-père seul à table, occupé à souffler sur son café. Mais au bout de quelque temps, j'entends celui-ci appeler d'une voix dure que je trouve toujours si déplaisante :

— Élisa ! Élisa ! tu as oublié de me donner du sucre.

Les bras me tombent.

Maman, rentrant aussitôt, s'appuie contre la huche en face de son père, et dit, d'un ton calme, en lissant ses bandeaux :

— Nous n'en avons plus...

Si elle s'en était tenue là, il aurait pu croire qu'elle avait simplement oublié de renouveler sa provision et il n'y aurait pas eu d'orage. Malheureusement un sanglot lui étreignit la gorge, un petit hoquet, accompagné d'un flot de larmes qu'elle ne sut réprimer, et, trahie par son émotion, elle avoua tout : que, les gages rentrant difficilement, ce retard nous mettait parfois dans la gêne, en sorte qu'il pouvait arriver, comme aujourd'hui, qu'on n'eût pas de sucre à mettre dans son café...

Le sucre s'achetait chez M. Échette, le pain aussi ; M. Échette, épicier et boulanger, vendait l'un comme l'autre ; il ne les donnait pas :

Un soir d'octobre, à la sortie de la classe, je fus très surpris de trouver ma mère à la porte de l'école. Elle m'attendait depuis quelques instants et me prit avec elle pour aller acheter du pain.

Assis derrière son comptoir, son gilet de lustrine noire saupoudré de farine, le boulanger lisait le *Courrier des Ardennes*, sous l'abat-jour du quinquet, dans une atmosphère attiédie par le four prochain et une bonne odeur de pâte chaude.

— Bonsoir, Monsieur Échette, dit ma mère doucement.

Sans tourner la tête ni lever les yeux, M. Echette, tout à sa lecture, répondit par un petit grognement inintelligible.

La voix douce demanda :

— Je voudrais, s'il vous plaît, un pain de six livres...

M. Echette jeta son journal sur le comptoir, puis, de la main droite, soulevant avec une grimace sa grosse cuisse percluse et douloureuse, il vira lentement sur le tabouret, comme une pièce de siège sur son affût. Au lieu

d'atteindre une miche sur les rayons voisins, où s'alignaient les pains chauds à croûte dorée, il se pencha en soufflant, prit sous son comptoir un gros registre et se mit à feuilleter. Quand il fut au bon endroit, il dit à ma mère, le doigt sur la page :

— Je viens de faire le relevé de votre compte de pain et d'épicerie. Je suis obligé de vous rappeler que vous n'avez rien versé depuis quelque temps, depuis assez longtemps même...

Dans la clarté du quinquet tombant en plein sur elle, ma mère pâlit, puis son visage flamboya d'une rougeur de honte. Sous le coup, elle ne trouva rien à répondre. Elle lissa ses bandeaux de son geste de détresse accoutumé, et, debout, regarda le boulanger, les lèvres agitées d'un frémissement nerveux.

— Si je vous dis cela, continua M. Echette, ce n'est pas pour vous causer du chagrin, mais chacun est obligé de voir à ses affaires, surtout dans l'épicerie et la boulangerie. Le crédit nous tue.

Ma mère, la pensée en déroute, cherchait sa réponse.

Je souffrais horriblement de la sentir gênée. J'étouffais dans le silence lourd de la boulangerie où l'on entendait ronronner le chat de M. Echette, accroupi frileusement contre la paroi chaude du four.

Enfin la pauvre femme se ressaisit :

— Je comptais, pour m'acquitter, sur les gages que nous doit M. Fournotier (l'Ours). Je n'ai pu vous payer, puisque le patron nous fait encore attendre...

— Sans doute, ce sont des raisons, et même des bonnes. Mais croyez-vous, Madame Grède, qu'un boulanger comme moi paye ses farines avec de bonnes raisons. Qu'en dites-vous ?

Hélas ! elle n'en disait rien, elle ne trouvait plus rien à dire...

Immobile, silencieuse, elle sanglotait sans bruit, et, son émotion me gagnant à mon tour, nous pleurions l'un contre l'autre, devant le comptoir de M. Echette.

La pauvreté est une dure école, ses leçons irritaient d'abord l'orgueil naissant de Charlot. Tout se sait au village ; les enfants apprirent bientôt que leur condisciple mangeait un pain qui n'était plus payé par ses parents. Leurs plaisanteries méchantes n'épargnèrent pas le petit pauvre, leur camarade ; ironiques et cruels, ils lui dirent un jour après une querelle d'écoliers : « Est-ce que ta mère a encore les yeux rouges ? » Mordu au cœur par cette insulte qui atteint les siens par-dessus lui, Charles Grède s'est précipité sur le petit Échette, il l'a frappé, souffleté en plein visage, et puis il est parti, savourant sa vengeance, ne sachant pas de quel repentir elle serait suivie. En effet, il ne devait plus revoir ni la classe, ni le fils du boulanger. On lui avait trouvé une place à Sedan. Il allait l'occuper lorsqu'il apprit d'un voiturier qui le ramenait dans sa charrette que les Échette avaient perdu leur enfant unique enlevé par une maladie foudroyante. A cette

nouvelle, la pensée de la mort se présente à son esprit, soudaine et terrible ; il a le sentiment de l'éternité et celui de l'irréparable ; il se plaint que son camarade soit parti sans le revoir, sans lui pardonner ; il verse avec ses larmes son secret dans le cœur de son curé, son ami, peut-on dire, et le guide prudent de son âme. Pour tout reproche, le bon prêtre conduit Charlot auprès de la dépouille mortelle :

Camille était souriant et semblait dormir. La clarté des cierges avivait la blancheur de son plastron, de sa cravate, et faisait miroiter la pâleur de son visage. Il avait pâli, mais il en était plus beau... Un rameau de lierre projetait un peu d'ombre sur sa figure, puis la flamme des cierges, vacillant sans cause, éclairait furtivement sa joue droite d'un reflet satiné, et chaque fois je me disais : « Je l'ai frappé là... » J'écartais ce souvenir comme une pensée sacrilège. Il revenait toujours et me poursuivait.

Ah ! le pauvre Echette, s'il avait pu seulement entendre mes regrets, ma promesse d'être son meilleur camarade, de le défendre même à l'occasion, car Filasse et Georges Martinet l'attendaient souvent à la sortie de l'école pour le battre, et il avait peur d'eux... Il ne les craignait plus maintenant...

Quelques mouches bourdonnaient autour de lui, car il y avait toujours des mouches chez M. Echette, même en hiver, à cause de la chaleur du four... L'une d'elle vint se poser sur la figure de Camille. J'eus l'impression qu'il allait ouvrir les yeux, lever la main pour la chasser, agacé par son chatouillement et ses piqûres... Sa main resta sur le drap, inerte, abandonnée, pendant que la mouche s'acharnait sur ses paupières closes, sur ses cils baissés, sans un tremblement, et je sentis mieux de quelle étreinte inexorable la mort l'avait investi, combien il était loin de moi, séparé de tout...

Dans cet apaisement, il avait l'air résigné et bon, et cette douceur ajoutant un charme à sa distinction, réveillait en moi, avec l'âpreté d'un remords, le souvenir du soufflet que je lui avais donné. Parfois même, à force de l'observer, je m'imaginais qu'il en conservait l'empreinte sur la figure, une empreinte accusatrice, que rien ne pouvait effacer, sinon le soufflet qu'il m'eût rendu... Mais la mort l'en avait empêché, et j'en voulais à la mort de laisser entre nous ce compte ouvert, quelque chose d'irréparable, de fatal, que j'aurais voulu conjurer...

Je me relevai pour jeter l'eau bénite, le cœur brisé, et au sortir de la maison, je ne pus m'empêcher de dire à M. Piédelys :

— J'ai beaucoup de chagrin; Camille est mort trop tôt...

— Non, nous mourons tous à l'heure que Dieu choisit.

— J'aurais bien voulu que le bon Dieu attendît encore un peu...

— Pourquoi ?

— Pour laisser à Camille le temps de me donner une giffle.

M. le curé ne rit pas à la réflexion naïve du petit paysan. Il voyait une âme candide qui s'ouvrait devant lui, comme un vase précieux, et il prit cette occasion d'y verser quelques gouttes de l'Évangile :

Charlot, tu n'es pas endurant, tu ne sais rien souffrir... Tu n'as jamais

pu supporter à l'école le voisinage de Joseph Hulin parce que, à t'entendre, il sentait le fromage, ni de Louis Rosier qui touchait quelquefois tes livres sans ta permission, ni de plusieurs autres encore de tes condisciples pour des motifs aussi peu sérieux... Le monde est assez grand pour qu'on n'y bouscule personne, et le temps que Dieu nous y laisse est trop court pour le perdre à chagriner ceux qui nous déplaisent ou à nous venger de ceux qui nous ont fait de la peine.

Et la conclusion ordinaire du bon prêtre : « Ne laisse pas les épines étouffer dans ton cœur la fleur de bonté. »

Comme il prêchait d'exemple, M. Piédelys, simple, rustique, un peu fruste peut-être, avec son gros bréviaire où il enfermait ses sermons, sa correspondance, ses bons points, et quand il faisait chaud, son rabat, mais au cœur si bien ouvert à la pitié, à la main si ferme et si douce pour conduire dans la voie du salut les plus petits du Christ !

L'ancien « enfant de chœur » était dans un grand besoin de cette bonté et de cette vigueur; la vie se faisait plus dure et plus dangereuse aux environs de la quinzième année : sa famille, qui n'avait jamais été riche, tombait dans la misère. L'*Ours* faisait de mauvaises affaires et vendait ses bateaux. La famille Grède acheta *l'Eurydice*. Ce fut une grande joie pour Parrain et pour Petit-Homme, mais elle s'assombrit bientôt. L'argent manquait, et comment trouver cet argent ? Heureusement, malheureusement plutôt, — tout tourne à malheur aux pauvres gens, — Élisa, la mère, avait son humble dot. On la liquida pour acheter les actions de l'*Union métallurgique*, fondée par M. *Flamandin*, et destinée, tout le monde le disait, à couvrir d'or le petit pays. Les bénéfices acquitteraient la dette.

Boutiquier, usurier, agent véreux d'affaires véreuses, gonflé comme une outre, très dur pour les pauvres, le prenant de très haut avec M. le curé rempli d'égards pour sa personne, flagorné par les lâches, flagorneur vis-à-vis des puissants, très bien avec la préfecture, en passe de devenir député, déjà conseiller général, *Flamandin*, boursicotier, industriel et homme d'État, avait pour première spécialité de ruiner son prochain sous le sourire des lois et avec leur protection. La fameuse *Union métallurgique* n'était qu'un vol solennel. Les petites gens y furent pris et les bas de laine se vidèrent pour acheter des actions qui tombèrent à rien, sitôt que *Flamandin* et sa bande eurent échangé leur papier

sans valeur contre l'épargne des chaumières ou des maisonnettes.

La famille Grède perdit son avoir, la dot d'Élisa, son métier et son bonheur, fait de peu, mais qu'on aurait pu croire solide. Déjà, dans la prévision du désastre, *Charlot* était parti pour la ville voisine afin de trouver dans ses usines *la petite besogne coulante* qu'un ami avait cherchée pour lui. Le pauvre enfant sentait toutes ses joies et tous ses rêves tomber par morceaux sous le premier contact des brutales réalités.

Le père *Franquart* conduisait donc dans sa voiture de commissionnaire et de colporteur le jeune Grède; il voyait ses regrets sans trop les comprendre : « Ainsi tu devais aller par eau à Paris. — Oui, Monsieur Franquart. — Quoi faire à Paris, chercher du travail? — Non, Monsieur Franquart, Parrain et moi, nous voulions aller aux Invalides dire notre prière pour l'Empereur. » A ces mots :

Un accès de gaieté étourdissante, irrésistible secoua Franquart sur le siège. Il se pâmait... Les passants, intrigués, s'arrêtaient pour nous voir. Son gros rire débridé avait une ironie qui me cinglait au vif... — Ah ! ah ! la bonne histoire; mon gueux, criait-il en tapant sur son cheval, qui semblait, lui aussi, s'emporter de gaieté, répète-la donc...

Ce fut une déception, mais combien d'autres ! La petite besogne coulante n'était pas toujours ni petite, ni coulante, surtout quand il fallait décharger ou charger les pièces de laine ruisselantes d'eau :

— Attrape, me dit Véry (l'ouvrier tondeur).

J'arc-boutai résolument mon bras sur la hanche et l'on me posa la première pièce sur l'épaule. Véry me regarda d'un œil narquois, un peu inquiet. Au premier pas, je vacillai sous la charge et parvins, sans tomber, jusqu'à l'escalier, dont je saisis la rampe de la main gauche...

Je m'arrêtai un instant avant de mettre le pied sur la marche...

— Allons, allons, vivement, jeune homme, dépêchons-nous !...

Debout contre une laineuse, M. Faury (le patron) m'adressait la parole pour la première fois. Il m'excitait à monter.

Il n'aimait pas les flemmards.

A chaque marche, je tremblais sur mes jambes, me cramponnant avec énergie à la rampe. J'éprouvais de brusques impressions de défaillance, causées par la peur de tomber à la renverse, puis je me redressais sous la charge, dans une tension désespérée de tous mes muscles.

A ce métier, l'apprenti gagnait six centimes de l'heure. Franchement, on peut dire gagnait; il ne les volait pas. Le corps y souffrait et l'âme y était en péril. Pris isolément, les camarades

n'étaient pas mauvais ; ensemble, leur joie grossière se nourrissait de propos impies ou de propos obscènes. L'enfant en souffrait dans la révolte de sa pudeur et de sa foi ; il craignait de ressembler à des amis qui pourtant lui faisaient peur. Survint le carême avec ses prédications. A l'église de la ville, assis dans une encoignure, sa marmite entre les jambes, perdu parmi quelques blouses plus ou moins récalcitrantes, au milieu d'une pauvraille que le suisse défiant alignait de sa canne à la pomme d'or, Charlot, écrasé par treize heures de fatigue, n'entendait guère et comprenait moins encore. Heureusement l'époque du devoir pascal approchait et le jeune ouvrier, fidèle à sa résolution, ouvrait toute grande à son confesseur une âme cependant pleine de trouble et d'effroi. L'abbé Piédelys écoutait, grave, silencieux, les confidences de son pénitent. Quand elles prirent fin, à son tour il parla, comme un saint l'eût fait, et sa parole faite de clarté, de bonté, de foi et de tendresse surnaturelle, consolait, élevait, fortifiait l'enfant, qui s'était agenouillé si rempli de crainte et de tristesse.

Oui, oui, mon enfant, il y a de la boue en toi, mais elle n'est pas où tu crois la voir et tu ne l'aperçois pas où elle est... Du cœur naissent tous les péchés : comment serais-tu coupable de propos, de mauvais exemples auxquels le tien n'a pas eu de part?... Prends garde cependant... Un vice s'insinue en toi ; c'est le plus odieux, le plus abominable de tous les vices... Il consume dans les âmes tout germe de vertu, comme le soleil en été grille l'herbe des champs. Tes dégoûts, tes sentiments de révolte sont les fruits de cette racine d'orgueil...

Il s'arrête un instant pour laisser à ses paroles le temps de tomber jusqu'au fond de mon âme.

Il reprend avec douceur :

— Oui, il faut te lever tôt, te coucher tard, porter de lourds fardeaux et ne point t'irriter. Cela est bon, cela est beau, c'est l'effort sacré du travail... Mais il faut que l'effort, la souffrance, au lieu de t'endurcir, te rendent meilleur... Dieu te demande d'éviter l'orgueil et d'être bon...

Ils furent suivis, ces conseils austères et tendres. Pour les mieux suivre, Charles Grède les redemandait au bon prêtre qui savait si bien les redire. Ils portaient leurs fruits et, à son insu, le jeune chrétien s'avançait vers un but qu'il ne soupçonnait pas.

Le cours de sa vie allait changer.

En août 1870, la vallée de la Meuse retentit soudain des bruits de guerre ; les régiments français se massaient sur les bords de la rivière, ils passaient avec des fanfares joyeuses, s'arrêtaient

volontiers pour donner une sorte d'aubade, improviser un bal, et reprendre ensuite leur marche « vers Berlin », leurs fusils couronnés de fleurs.

Ces beaux jours furent sans lendemain heureux. Des troupes fatiguées et rompues revinrent par les mêmes chemins qu'elles encombraient de leur matériel. Les ponts trop étroits s'enfonçaient sous des fourgons trop lourds, le désordre naissait du retard et la peur, du désordre. L'ennemi suivait de près nos régiments en retraite et déjà en déroute. On était à la veille de Sedan.

Papa Grède et son filleul étaient les témoins de ce désastre, dans leur maison abandonnée et vide ; la pauvreté en avait éloigné le père et la mère, obligés de chercher du travail au loin. Le vieux batelier restait, ajournant son départ, disputant une journée, une heure à son exil, espérant vaguement que la Meuse lui serait clémente et ne le laisserait pas s'en aller pour ne plus revenir. Charlot, sans partager cet espoir, tenait compagnie à son grand-père. Malgré la différence des âges, à cause d'elle peut-être, les deux âmes se touchaient. Cependant il avait bien fallu fixer un jour au voyage inexorable. C'était le lendemain.

Ce lendemain ne devait pas venir pour tous les deux. Pendant la nuit, un soldat qu'ils connaissaient bien frappe violemment à leur porte ; il leur dit qu'un officier est là, impatient de passer le fleuve et de sauver le drapeau du régiment. Parrain n'hésite pas. « Ce drapeau, devait écrire plus tard l'abbé Piédelys, c'était, pour ce vieux Français au cœur simple et vaillant, une misère à secourir, une misère plus grande, plus sacrée, plus touchante... Sans même délibérer, il lui tendit la main et cet effort généreux lui a coûté la vie. »

Rien n'est simple comme le dévouement des petits et des humbles. Le vieillard et l'adolescent se rendent à la rivière, le cœur serré par le pressentiment d'un malheur. Toutes choses leur paraissent hostiles : les eaux sont enflées, leur clapotis est sinistre : « On dirait, pense Charlot, que la nuit infuse au fleuve une âme méchante. » La barque sur laquelle ils comptaient n'est plus attachée au rivage, la main d'un ennemi l'aura détachée. Cependant les bateliers n'hésitent pas : ils passent la Meuse à la nage, non sans peine, car le courant est fort et, depuis une maladie qu'il a faite, papa Grède « se sent le vent court ». Sur la berge,

l'officier les attend; il n'ose offrir une récompense et toutefois Parrain en réclame une. « Ça me ferait plaisir, Monsieur, de baiser le drapeau du pays. » Ce fut sa dernière tendresse. Il fallait se hâter; un boulet sillonne la rivière et des buissons voisins rougissent dans la première clarté du jour sous le crépitement des fusils. Vigoureusement lancée par les deux rameurs la barque file comme un trait, mais à peine a-t-elle touché terre qu'une balle atteint Parrain au front et il tombe à la renverse, enseveli dans la Meuse, comme peut-être il l'avait secrètement souhaité. Blessé, lui aussi, Charles défaille, épuisé par le sang qu'il a répandu.

De longs mois après cette heure fatale, Charles, enfin revenu à la santé, s'arrêtait souvent à la place où il avait vu disparaître son grand-père et son ami. Malgré sa douleur, il était content : il était fier de cette mort comme nimbée par le sacrifice; toutefois, papa Grède était parti sans lui donner le conseil qu'il avait sollicité quelques jours avant ces événements. « Parrain, avait dit le jeune ouvrier, que pensez-vous de mon idée, qui est d'être prêtre plus tard. — Je ne dis pas non, mon petit homme, avait répondu papa Grède, j'y penserai. » Mais la mort avait emporté sa pensée.

« Mais non, disait l'abbé Piédelys, la mort n'a pas emporté cette pensée. Dans le silence et l'obscurité où il a donné sa vie pour la France, l'aïeul a crié au petit-fils : « Va par le chemin difficile que ton cœur a choisi ! Le sacerdoce, c'est l'immolation, « et le don qu'on fait de soi-même aux autres est la forme vraiment « belle et supérieure de la vie... »

Tel est le livre que j'ai cité aussi largement que possible, afin de lui donner une recommandation loyale. Nul ne sera trompé sur son mérite par une louange étrangère. Plus d'un voudra le lire ou même le relire. Je le souhaite, parce que les œuvres vraiment finies et voisines de la perfection ont besoin de la patience non seulement des auteurs qui les composent, mais aussi du public qui les reçoit : elles ne sont pleinement admirées qu'à la condition d'être pleinement comprises.

La Meuse recevra ce témoignage d'estime de ceux qui, surpris peut-être de la tranquillité de son cours, du peu de bruit que les événements semblent y faire, lui reviendront néanmoins pour mieux écouter son paisible murmure. Alors son charme subtil agira sur eux; ils goûteront sa langue savoureuse, sa poésie, son

bon sens, ses leçons débonnaires et bienfaisantes; ils lui feront place dans le petit nombre des livres aimés qui reposent l'esprit et qui l'élèvent.

Charles Grède est prêtre aujourd'hui. Le comte de Rechère, — ainsi s'appelait l'officier auquel l'indigent batelier a sauvé la vie, — cherchant à payer la dette de sa reconnaissance, lui a ouvert le chemin de l'autel. Comme tout n'est pas fiction, il s'en faut, dans ce roman suave et bon : il se peut que, sous un autre nom, il est vrai, tel ou tel de nos lecteurs ait rencontré l'abbé Charles Grède. L'enfant, dont la Meuse a bercé les rêves candides, n'est pas mort tout entier : il traverse l'existence, le cœur toujours embaumé des parfums d'une poésie profonde et pure, le meilleur héritage des siens, le souvenir de son foyer et de son pays, qui, de son rayon discret, échauffe encore les paroles qu'il dit ou les pages qu'il écrit. Mais il est mieux qu'un rêveur, mieux qu'un poète. S'il parle, s'il écrit, c'est pour faire du bien, élever une âme, « et cultiver en elle la fleur de bonté ».

H.-J. LEROY.

L'ÉCOLE ÉCONOMIQUE FRANÇAISE

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT[1]

L'économie politique naissait à peine à la fin du dix-huitième siècle; elle a pris, durant la dernière moitié du siècle qui vient de finir, un développement qui a forcé l'attention publique. Aujourd'hui personne n'oserait lui contester la qualité de science; elle a conquis sa place dans l'enseignement supérieur de tous les pays. Mais, comme toutes les sciences, elle admet la diversité des doctrines et, par une conséquence nécessaire, la rivalité des écoles.

Il semble que le moment soit venu de donner à ceux qui s'intéressent au développement de la science économique et de la lutte contre le socialisme, un inventaire complet des théories et des systèmes auxquels a donné naissance l'étude des sources du développement de la richesse, ainsi que des relations entre ceux qui contribuent à sa production et à sa répartition; de dresser en quelque sorte la carte géographique des idées et des institutions économiques dans les différents pays. Nul n'était mieux préparé à remplir cette tâche que M. Béchaux, par ses études dans les universités allemandes au lendemain de 1870, par vingt-cinq années d'enseignement de l'économie politique à la Faculté libre de Lille, par ses publications remarquées sur les questions ouvrières, par sa participation aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, dont il a été élu membre correspondant. Le volume qu'il livre aujourd'hui au public traite de l'école économique française. Nous voudrions donner une analyse succincte de ce travail touffu, fruit d'une vaste lecture et d'une fréquentation assidue des milieux où l'on se passionne pour ce genre d'études.

4. *Les Écoles économiques au XXe siècle : l'École économique française*, par A. Béchaux, correspondant de l'Institut de France, professeur d'économie politique à la Faculté libre de droit de Lille. Paris, Rousseau et Guillaumin, 1902. In-8, 152 pages. Prix : 4 fr. 75.

Il commence par dégager nettement les caractères qui distinguent l'économie française actuelle des systèmes qui l'ont précédée et des tendances qui règnent dans d'autres pays. L'école utilitaire anglaise, fondée par Adam Smith, à la fin du dix-huitième siècle, en préconisant le « laissez faire, laissez passer », amena les abus de l'industrie manufacturière du commencement du dix-neuvième siècle ; elle ne voyait que le développement de la richesse par la grande industrie ; elle n'envisageait que les résultats du travail, sans s'inquiéter du sort des travailleurs, ne reconnaissant à l'État aucun droit à intervenir, pour faire respecter les lois de l'hygiène et de la morale. La réaction se produisit d'abord en Allemagne, où les esprits imbus de la doctrine de Hegel, commencèrent à professer que l'État, « qui crée l'ordre social », a pour mission de le maintenir et de le diriger par l'action incessante du pouvoir; l'aboutissement de cette doctrine a été la trilogie des lois d'assurances obligatoires contre la maladie (1883), les accidents du travail (1884), l'invalidité et la vieillesse (1889). L'école historique autrichienne est une tentative de réaction contre l'école autoritaire et le socialisme de la chaire de l'Empire allemand.

L'école française se sépare nettement de l'école anglaise pour qui l'État n'est rien, de l'école allemande pour qui l'État est tout, elle ne sacrifie ni le producteur aux produits, ni le produit aux producteurs, et dans la lutte contre les envahissements du socialisme, elle fait reposer sur l'union volontaire du capital et du travail, et non sur la contrainte, toute l'organisation économique. Elle échappe ainsi à la grande erreur des fondateurs de l'économie politique, la conception d'un homme économique, — *homo œconomicus*, comme s'exprime M. Tarde, — sorte d'être spirituel abstrait, supposé étranger à tout autre sentiment que le mobile de l'intérêt personnel, détaché de tout groupe, corporation, secte, parti, patrie, association quelconque[1].

Dès lors « la richesse apparaît — ce qu'elle est en réalité — un moyen offert à l'homme d'atteindre sa destinée. Les économistes ne peuvent rien contre l'inégale répartition des biens qui est une conséquence des inégalités individuelles, mais ils reconnaissent que, dans une société bien ordonnée, elle n'entrave pas

1. V. Tarde, *Psychologie économique*, t. I, p. 115. Paris, 1902. 2 in-8.

l'essor du progrès économique, comme elle n'empêche en rien l'harmonie des rapports sociaux » (p. 13).

L'induction et la déduction ont tour à tour leur rôle dans le travail de l'économie française. L'induction tire de l'observation des faits une notion générale qui est, suivant les cas, une simple classification, un rapport probable ou une loi économique. Mais, pour entrer en pleine possession de celle-ci, il faut que survienne la déduction qui descend aux conséquences logiques dérivant de cette généralisation. « La science économique ainsi comprise présente avec la science politique, avec la morale, avec le droit, des rapports multiples. A la première, qui étudie les droits et les devoirs des gouvernements, elle fournit, sur le rôle économique de l'État, des notions précises ; avec la seconde, elle montre que le bien et l'utile sont harmoniques, et que rien de ce qui est contraire à la morale ne peut être utile au développement de la richesse. Enfin, elle a, avec le droit positif, des rapports de causes à effets. Les intérêts, les besoins des hommes ne sont-ils pas la cause principale des législations ? » (P. 23.)

Dans le chapitre (liv. I, chap. I) sur « les lois économiques naturelles ou forces primaires de l'ordre économique », M. Béchaux réfute les fausses lois économiques que l'oubli de cet élément essentiel de la production, le producteur, avait fait admettre par les économistes du commencement du dernier siècle, touchant la population, le salaire, la valeur; les théories de Malthus, de Lassalle et de Karl Marx sont réduites à néant.

On sent le disciple fervent de Le Play dans le chapitre suivant, consacré aux « coutumes économiques ou forces secondaires de l'ordre économique ». Il range au premier rang, entre les causes de l'hostilité aux coutumes pacifiques du travail, les syndicats professionnels et les grèves professionnelles. M. Béchaux en fait remonter la cause prochaine aux syndicats socialistes qui violent ouvertement l'article 3 de la loi du 21 mars 1884, lequel statue que « les syndicats professionnels ont *exclusivement* pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques ».

Les attributs économiques de l'État constituent les forces tertiaires de l'ordre économique. Nous ne suivrons pas l'auteur dans le long développement qu'il donne à cette question, l'une de celles qui fixent davantage l'attention et suscitent le plus de controverses à notre époque. Il repousse également la théorie de la secte anar-

chiste qui, répudiant le pouvoir lui-même, n'a pas à discuter son droit d'intervention dans le régime du travail, et celle de l'école socialiste qui, à l'opposé de la précédente, réclame un État fortement constitué, disciplinant les forces nationales, et, concentrant dans un organisme tout-puissant toutes les activités d'un pays, pour arriver à sa réalisation, poursuit, par la lutte des classes, l'expropriation de la propriété privée et l'exploitation des forces productives par l'État. Un certain socialisme mitigé, se proposant pour programme non de *supprimer*, mais de *diminuer* simplement les inégalités sociales, a rencontré les sympathies de groupes religieux ou politiques comme en Autriche, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, en Italie, sous le nom de *chrétiens démocrates* ou de *chrétiens sociaux*. A ces hommes de bonne foi, rêvant d'un christianisme nouveau, d'une meilleure interprétation de l'Évangile, basée sur une conception plus parfaite des rapports sociaux, Léon XIII a répondu par la récente encyclique *Graves de communi*. Un abîme sépare la démocratie socialiste de la démocratie chrétienne. Il appartient à celle-ci d'opposer à la première un programme net de liberté et d'affranchissement. Peut-être s'éloignerait-il très peu de celui tracé par M. Béchaux, au nom de l'école qu'il représente.

Le dernier livre est consacré à l'étude de l'action de l'économie française. Les théories économiques ont une répercussion nécessaire sur la pratique financière des États. L'école française, après avoir critiqué l'exagération des services publics, s'attaque à l'idée révolutionnaire qu'un grand nombre de nos concitoyens se font de l'impôt. Ils le considèrent comme le moyen de corriger les inégalités sociales que l'État aurait le devoir de corriger et de réparer [1]. De là, la faveur croissante qu'obtient l'idée de l'impôt progressif, non seulement parmi les purs socialistes, mais chez d'autres qui se disent indépendants. Sans aller aussi loin, même de très bons esprits, tels que M. Paul Leroy-Beaulieu, admettent, sous certaines conditions, la légitimité de l'impôt sur la rente.

1. M. Stourm a écrit avec beaucoup de raison : « L'impôt par lui-même n'est pas un *agent* de justice. Il n'a pas pour mission de propager, encore moins de créer la justice ; l'impôt n'a qu'un rôle passif. L'idéal pour lui, c'est de s'adapter aux diverses situations sans les troubler. Son idéal, encore plus explicitement exprimé, consisterait à passer inaperçu. » (*L'Économiste français*, 13 juillet 1901.)

M. Béchaux combat l'un et l'autre; il appuie sur des raisons d'opportunité sa résistance sur ce dernier point : « Frapper d'impôt, dit-il, la rente française, jusqu'ici exempte de taxation, c'est avouer l'urgence des besoins d'une situation financière ébranlée. C'est empêcher la hausse future des rentes au-dessus du pair et entraver les conversions futures. » Il y voit un péril pour l'avenir : « Une fois le principe posé, dit-il, l'école socialiste en déduira le droit pour l'État de réduire arbitrairement ses engagements et de porter atteinte au Grand-Livre. » (P. 85.) Nous ne voyons point comment on pourrait nier cette conséquence. Il veut qu'on ne touche qu'avec précautions à nos quatre vieilles contributions, lesquelles ont assuré à nos finances un fonctionnement régulier, à travers de si nombreuses vicissitudes, au cours du siècle précédent.

L'étude consacrée à l'emprunt est une des plus lumineuses et des plus convaincantes. Il distingue entre l'emprunt de guerre et l'emprunt de paix. Le premier, qu'il soit émis avant ou après la campagne, répond à un besoin ; les charges en seront échelonnées sur plusieurs générations. Par l'emprunt de paix, destiné, par exemple, aux grands travaux publics, l'État obtient immédiatement des ressources importantes qu'il eût essayé vainement de demander aux impôts ; l'emprunt ne s'adresse qu'aux capitaux disponibles et nul n'est tenu d'y souscrire. Le succès a paru sanctionner ce genre d'opérations, mais il ne reste pas moins périlleux. La France, depuis 1798 (loi du 9 vendémiaire établissant le *tiers consolidé*), sous aucun des régimes qu'elle a traversés n'a jamais manqué à sa parole ; c'est là un honneur que n'ont pas le droit de revendiquer non seulement un nombre considérable d'États du Nouveau Monde, mais même plusieurs États européens. Ce sont surtout les modes usités dans les emprunts, qui ont occasionné et facilité les répudiations frauduleuses de la parole donnée, emprunts en rentes perpétuelles au-dessous du pair, concours des banquiers. Le développement continu des emprunts publics, au moyen desquels les grands États étendent sans cesse leurs attributions, en se substituant à l'initiative des citoyens, a eu pour complice le goût de plus en plus prononcé du public français, depuis cinquante ans, pour les valeurs mobilières. De là, la naissance de toute une catégorie d'intermédiaires financiers, dont la principale mission consiste à faciliter les emprunts publics ou

privés. « Aujourd'hui, on désigne sous le nom de haute banque des établissements financiers dont les opérations de change, le commerce des métaux précieux et surtout les émissions de valeurs mobilières, constituent le principal émolument. Ainsi s'explique la multiplicité des emprunts publics. En même temps, les États à finances avariées s'affranchissent trop souvent sans scrupules de leurs engagements, tandis que les intermédiaires réalisent, *per fas et nefas,* des bénéfices considérables. » (P. 90, 91.)

Serait-il exact qu'en matière de crédit public la formation ou la répudiation des engagements réciproques échappent à toute législation écrite ou coutumière, de sorte qu'elles soient privées de toute sanction ? C'est là un problème délicat que M. Béchaux discute avec soin. L'État qui emprunte à des particuliers, dit-on, ne fait point acte de souveraineté ; il traite avec le souscripteur à son emprunt, comme un particulier ferait avec un particulier : c'est un acte privé. Mais, tandis que le créancier ordinaire peut actionner un particulier devant les tribunaux de son pays, selon l'adage *lex loci contractus*, dès qu'il s'agit d'un État débiteur, il ne se trouve plus de juridiction pour accueillir sa poursuite. Dès lors, l'État dénué de scrupule pourra réduire le capital ou les intérêts, ajourner le payement des coupons, opérer une conversion avant le délai prévu par le contrat, frapper les coupons de taxes spéciales, payer en papier déprécié et même faire totalement banqueroute — tout cela impunément — faute d'une législation internationale, qui règle équitablement une matière dont l'examen s'impose au nouveau droit des gens.

C'est pour lutter contre ces conséquences d'une improbité qui s'est renouvelée plusieurs fois des deux côtés de l'Atlantique, que M. Fleury-Ravarin a déposé à la Chambre des députés, en novembre 1897, une proposition de loi dont notre auteur reproduit les principaux articles ; si elle était adoptée, elle remédierait à un grand nombre d'abus. En attendant, il est urgent que les intérêts privés se défendent eux-mêmes et que des *Associations de porteurs de titres* leur fournissent les armes nécessaires ; c'est ainsi qu'en France fonctionne, depuis 1898, l'*Association nationale des porteurs français de valeurs étrangères*, qui a rendu déjà de nombreux services.

La conséquence qui découle de cette étude approfondie, c'est que, pour échapper aux modifications aventureuses de l'impôt et à

l'accroissement incessant des emprunts publics, l'État doit trouver dans l'impôt annuel les ressources nécessaires au double service des arrérages et de l'amortissement. Celui-ci doit être régulier et pour ainsi dire automatique; le vieil adage, « qui paye ses dettes s'enrichit », vrai pour les particuliers, ne l'est pas moins pour les États. Notre nation a lieu d'être fière de son système financier, dont l'élasticité et la supériorité se sont affirmées en particulier au lendemain des désastres de 1870. Mais, n'y a-t-il pas à cette élasticité une limite? Ici, M. Béchaux n'hésite pas à unir sa voix à celle des moralistes et des sociologues, qui de tant de côtés à la fois poussent le cri d'alarme. Les charges fiscales augmentent chez nous sans cesse, tandis que le nombre des contribuables, et par conséquent la faculté contributive, demeure stationnaire et tend à diminuer. Louons-le d'oser dire : « Le seul qui pourrait se réjouir de notre état numérique, c'est Malthus, mort trop tôt pour voir en France son rêve réalisé. Il n'avait donné que de vagues conseils, sa « contrainte morale » n'était pas un enseignement nouveau; ses disciples furent plus précis et on pourrait citer tels néo-malthusiens qui furent absolument cyniques. Ont-ils été entendus en France? » Et après avoir rappelé le vieux brocard : « Il n'y a pas de pire disette que celle des hommes », il conclut : « C'est là, dans le faible accroissement des contribuables, bien plus que dans l'assiette de l'impôt, que réside aujourd'hui le malaise financier. » (P. 105.)

La politique commerciale des États, au milieu des variations nombreuses que lui font subir les vicissitudes de l'amitié ou de l'animosité des peuples, est liée à la politique des gouvernants; elle dépend de causes diverses, économiques, morales et sentimentales. Elle se ramène à trois combinaisons pratiques : le système prohibitif qui vise à supprimer la concurrence étrangère, le système protecteur qui atténue cette concurrence, enfin la liberté commerciale entière. Aujourd'hui, le commerce est essentiellement international, et, dans tous les pays, le trait distinctif des manufactures est de travailler pour l'exportation; l'agriculture elle-même n'échappe pas à cette loi, elle demande à écouler ses produits. C'est donc la théorie des débouchés, dont J.-B. Say s'est fait le protagoniste, qui semble devoir rallier à elle les économistes contemporains. Mais si le système prohibitif est aujourd'hui abandonné, il faut convenir toutefois que la liberté commerciale se

heurte à de sérieux obstacles. Aussi la préférence paraît se tourner vers le système protecteur. Celui-ci joue par les traités de commerce, qui sembleraient être la meilleure politique à pratiquer, dans le présent, puisqu'ils assurent la réciprocité des avantages, pourvu toutefois qu'on ne les conclue pas pour une trop longue durée.

Ici se placent des considérations très judicieuses sur la production en grand, qui est devenue le fait normal de notre époque, par suite de l'emploi des machines et de l'abondance des capitaux. La préoccupation des débouchés engage par là même les États producteurs à embrasser la politique coloniale, sur laquelle notre auteur s'étend longuement. Mais les intérêts de la grande industrie et de l'exportation commerciale ne lui ferment pas les yeux sur ceux de la petite industrie et du petit commerce, dont le rôle demeure indispensable et auxquels reste une belle place dans l'avenir, s'ils savent s'organiser en vue de la concurrence des grands établissements.

Le dernier chapitre, un des plus étendus, est consacré à la politique sociale : En Allemagne, la politique sociale est aujourd'hui autoritaire et centralisatrice ; en Belgique, elle est sagement humanitaire, intéressant l'individu, les associations et l'État à la réalisation des réformes sociales. En France et en Suisse, la politique sociale est hésitante, indécise ; variant, ici, suivant les manifestations populaires, là, suivant les conceptions changeantes du gouvernement, du Parlement et de l'opinion. En Angleterre et aux États-Unis, de puissantes *trade's unions* maintiennent leur influence électorale ; mais, dans ces deux pays, l'individu a conscience de sa valeur, de sa force, il compte sur lui et sur l'association pour l'amélioration de sa destinée, il n'a pas sans cesse, comme l'ouvrier européen, les yeux fixés sur le pouvoir. Trois grands courants partagent ainsi le monde du travail et les gouvernements (p. 125, 126). Tandis que la Belgique poursuit avec persévérance la formation d'une législation ouvrière, respectueuse de la liberté, là où elle peut sauvegarder à la fois l'intérêt des forts et l'intérêt des faibles, mais faisant appel à l'intervention du pouvoir, lorsque le devoir social n'est pas suffisamment compris (déclaration du gouvernement), en France, la politique sociale procède par bonds et elle suit l'inspiration des gouvernants. On en a eu la preuve dans l'interminable discussion de la Chambre et le piteux

aboutissement des projets du ministère en matière de retraites pour la vieillesse.

L'idée d'une législation internationale du travail, vivement poussée par le socialisme, était capable de séduire des esprits généreux; mais quand on a tenté de l'appliquer, elle s'est trouvée irréalisable de tous points, sauf en ce qui concerne le repos dominical dont presque toutes les législations ont admis le principe : rien n'est sorti des Congrès de Zurich (1897), Bruxelles (1897), Paris (1900 à l'occasion de l'Exposition universelle). On attend les résultats de la double fondation de l'*Office international du travail* et de l'*Association internationale pour la protection des travailleurs*, créés à Bâle en 1901; mais ces créations, sans caractère public reconnu, doivent borner leur activité à des investigations purement scientifiques : l'unité de vues fera nécessairement défaut à cette entreprise, autour de laquelle on a mené grand bruit.

M. Béchaux nous paraît avoir très nettement énuméré les obstacles qui s'opposent à la réalisation de réformes sociales par une législation internationale du travail en Europe : « On sait, dit-il, que certains États, comme la Russie, ont refusé de prendre part à la Conférence de Berlin, et on ne voit pas comment on pourrait les contraindre : qui dit « traité », dit liberté des contractants. Si une convention est adoptée, comment en surveillera-t-on l'exécution ? Déjà, dans chaque pays, les inspecteurs du travail ont quelque peine à remplir leur mission ; que serait-ce si un des États contractants, désirant favoriser ses nationaux, se relâchait de toute surveillance ? Ce sont là les difficultés d'application dont la bonne volonté et la loyauté peuvent triompher. Mais il est d'autres obstacles que la vie économique nationale oppose au projet d'un droit industriel européen. Chaque pays a son sol, son climat, ses besoins, son caractère, sa tradition, ses mœurs : nous trouvons des Anglais, des Allemands, des Français, des Belges, des Portugais, mais nous ne voyons pas l'Européen, type concret, déterminé, capable de se soumettre à un droit uniforme. Le travail est variable suivant les milieux, les saisons, la mode, les habitudes nationales, régionales et locales; tant de diversités européennes ne s'opposent-elles pas à l'adoption d'un régime identique ? » (P. 149.)

En résumé, le siècle qui vient de finir a légué au nôtre une

transformation économique qui nécessite un remaniement de la législation ouvrière; celle-ci n'a suscité, en France, jusqu'ici que des tâtonnements incohérents; l'entrée en scène du socialisme dans le Parlement et dans la presse a été loin d'aider à l'étude sérieuse d'une refonte de nos institutions en une matière aussi complexe que délicate.

L'école française a eu le mérite d'attirer l'attention sur le facteur humain, mais le problème qui se pose peut-il être résolu sans l'intervention de l'élément moral, où la religion revendique son influence nécessaire? L'économie française ne le nie pas, mais lui a-t-elle fait la part légitime qui lui revient? Il est permis d'en douter. Seule, l'influence chrétienne peut amener les hommes à cet accord des volontés, dont une des conditions premières est l'acceptation de cette loi de renoncement, qui s'impose également au travail et au capital, sous peine de renouveler l'erreur de Bastiat, de laisser à la lutte des intérêts la tâche de réaliser l'*harmonie sociale*[1].

L'énumération sommaire que nous avons faite de quelques-unes des questions traitées par M. Béchaux est loin de donner une idée complète de l'abondance de renseignements réunis par lui. Nous avons retrouvé dans ce beau livre les qualités que nous avions eu occasion de relever dans ses ouvrages précédents[2], en particulier ce ton de modération et cette disposition bienveillante à l'égard de ceux mêmes qu'il combat, et qui ajoutent à la conviction produite par la chaîne serrée du raisonnement, la force de persuasion par la préoccupation évidente d'éclairer, non de passionner le débat. Sa place est dans la bibliothèque des économistes, des sociologues, des moralistes, de tous ceux, en un mot, qu'intéressent, que passionnent même les problèmes sociaux, de la solution desquels dépendent, non seulement l'avenir économique de notre pays, mais encore son sort religieux et social.

Il ne trouvera pas des lecteurs nombreux seulement en France.

1. Elle a été mise en vive lumière par l'éminent économiste belge, M. Ch. Perrin, dans son ouvrage *De la Richesse dans les sociétés chrétiennes* (3e édition, 3 in-12; Lecoffre, 1878), qui l'a placé au premier rang entre les fondateurs de l'économie chrétienne.

2. Rappelons, entre autres, *les Revendications ouvrières en France*, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques (2e édition; Paris, Guillaumin, 1894), dont les *Études* ont rendu compte lors de son apparition.

Nous savons qu'il se prépare une traduction allemande qui paraîtra prochainement ; d'autres traductions suivront, sans doute, en d'autres langues. Ce succès nous fait désirer vivement la prochaine publication des deux volumes suivants ; ils traiteront, l'un, des écoles économiques dans les autres pays ; l'autre, des meilleures armes à employer dans la lutte contre le socialisme.

PAUL FRISTOT.

REVUE DES LIVRES

THÉOLOGIE

Prælectiones scholastico-dogmaticæ quas habebat Camillus cardinalis Mazzella, tractatibus qui deerant locupletatæ atque in compendium redactæ, par Mgr Horace Mazzella, archevêque de Rossano. *Volumen IV : Complectens Tractatus de Sacramentis et de Novissimis.* 2e édition. Rome, Desclée, 1901. Un vol. in-8, 462 pages. Prix : 5 francs.

Ce quatrième volume d'un ouvrage signalé déjà dans les *Études*, 20 août 1901, est de tout point conforme, pour le genre et pour le mérite, à ceux qui l'ont précédé. On y trouvera, clairement et solidement résumée, la doctrine habituellement contenue dans les traités des *sacrements* et des *fins dernières*. Quelques réflexions méritent d'être signalées. Pour la causalité des sacrements, l'auteur adhère à une opinion d'origine récente qui ne voit en eux ni des instruments physiques proprement dits, ni des instruments purement moraux, mais quelque chose d'intermédiaire : *instrumenta intentionalia notificantia imperium Dei de sanctificatione facienda.* Cette causalité *intentionnelle* est, du reste, peu expliquée. Le caractère sacramentel est revendiqué pour l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres. Sur la matière essentielle du sacrement d'Ordre, grosse controverse que Mgr Mazzella expose; il conclut qu'aucune des opinions n'atteignant la certitude, « la question paraît plus curieuse qu'utile ». La réalité et la matérialité du feu de l'enfer sont nettement affirmées dans le traité des fins dernières.

Xavier-Marie Le Bachelet.

Theologische Zeitfragen, par le P. Christian Pesch, S. J. Deuxième série (80e livraison des *Ergaenzungshefte* ou suppléments aux *Stimmen aus Maria-Laach*). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1901. In-8, 138 pages. Prix : 1 mk. 80.

Cette nouvelle série de *Questions théologiques actuelles* com-

prend trois études. La première a pour titre : *Deux manières différentes de concevoir la doctrine de la sainte Trinité.* Il s'agit de ce que, dans ses *Études de théologie positive sur la sainte Trinité*, le R. P. Théodore de Régnon, de regrettée mémoire, a désigné sous les noms de concept *grec* et de concept *latin*, autrement dit : concept augustinien et scolastique. L'idée fondamentale de cette distinction consiste en ce que les Grecs partent de la personne et ne considèrent la nature que dans la personne où elle se trouve, tandis que le regard des Latins tombe d'abord sur la nature, conçue comme quelque chose de commun aux trois personnes. J'ai longuement parlé de cette question dans les *Études*, numéro du 20 février 1900, p. 552-563 ; et c'est un vrai bonheur pour moi de pouvoir constater une parfaite concordance entre mon appréciation et celle de l'éminent auteur des *Theologische Zeitfragen*. Tout en admettant la diversité du point de vue, il nie qu'il y ait opposition et remarque qu'aucun des deux concepts n'est exclusivement propre soit aux Grecs, soit aux Latins ; il maintient, contre les attaques du P. de Régnon, la doctrine des processions divines fondées sur les opérations d'intelligence et de volonté, et celle des appropriations. Du reste, l'auteur rend un juste tribut d'hommages au mérite rare de l'œuvre qu'il apprécie.

Dans sa seconde étude, le P. Pesch traite de *l'Essence du péché mortel*, à propos d'un passage du professeur H. Schell, ou du moins de l'interprétation donnée par plusieurs à ce passage. Dans cette interprétation, il n'y aurait, en soi, de péché mortel que la haine formelle de Dieu ou la révolte directe contre Dieu ; pour être mortels, les autres péchés devraient procéder de la même disposition, haine formelle de Dieu ou révolte directe contre Dieu ; les péchés de passion ne seraient que véniels. L'auteur réfute cette théorie erronée, en rappelant la doctrine catholique sur la distinction entre le péché mortel et le péché véniel. Le péché mortel est une transgression libre d'un précepte divin en matière grave ; ce qui n'entraîne pas nécessairement l'idée de haine formelle ou de révolte directe contre Dieu. Les péchés de luxure, péchés de passion, habituellement, sont considérés comme des péchés graves dans la sainte Écriture et dans l'enseignement de l'Église.

La troisième étude du P. Pesch se relie étroitement à la précé-

dente. Elle porte sur *l'Ame du pécheur dans l'autre vie*, et répond à d'étonnantes attaques du Dr Schell contre la doctrine de saint Thomas et des catéchismes catholiques sur l'éternel endurcissement des âmes sorties de cette vie en état de péché mortel. A ce propos, l'auteur est amené à parler de l'eschatologie d'Origène et du jugement que l'Église en a porté.

L'importance des *Theologische Zeitfragen* ressort suffisamment de la nature des questions soulevées ; il suffit d'ajouter que ces questions sont traitées avec autant d'érudition que de sûreté théologique. Xavier-Marie Le Bachelet.

De pulchritudine divina. Libri III. Auctore Henrico Krug, SS. Theologiæ Doctore. Friburgi Brisgoviæ, Herder, 1902. In-8, 252 pages.

Le dix-neuvième siècle s'est beaucoup occupé d'esthétique ; spécialement, la patrie du Dr Krug nous a enrichis de volumineux traités, un peu touffus parfois, mais souvent pleins de précieux matériaux. Il restait à faire une « esthétique sacrée » : telle est l'œuvre que nous présentons au public. Esthétique sacrée, voilà qui est bien vaste encore, et le sujet a mille faces : un certain vague, un défaut de cohésion ne sont-ils pas à craindre ? L'unité imposante de l'édifice catholique permet d'éviter ce danger ; Dieu en est le centre, ou pour mieux dire encore, en empruntant le langage des docteurs scolastiques, lui seul *est*, à proprement parler, les créatures n'ont d'être qu'autant qu'elles participent de ses perfections infinies. Faire une étude approfondie de la Beauté divine, c'était donc bien écrire un traité complet d'esthétique sacrée.

Restait à choisir la méthode : fallait-il recueillir les témoignages de la tradition ou s'aider de la spéculation philosophique ? On eût pu, ce me semble, unir les deux procédés ; le Dr Krug a choisi exclusivement le premier, frappé sans doute de cette idée que la théologie est avant tout une science traditionnelle, — ou peut-être effrayé de l'étendue qu'il eût été obligé de donner à son ouvrage. Cette seconde raison nous paraît plus probable, car elle nous permet de ne pas faire à l'auteur une critique qui, autrement, se présenterait d'elle-même : son bel ouvrage laisse une impression d'incomplet, d'inachevé. Le lec-

teur voit tout un appareil scolastique de thèses et d'arguments qui lui promet les joies de la rigueur philosophique ; les questions sont bien divisées, nettement posées, les objections consciencieusement présentées ; or, la matière des arguments n'est guère formée que de textes, textes très nombreux, qui témoignent d'une connaissance remarquable de l'Écriture et des Pères, mais textes plutôt juxtaposés qu'exploités. Au reste, nous le répétons, cette objection serait fondée si le livre était un livre de philosophie, ou de théologie scolastique ; elle ne l'est plus, si nous le prenons pour ce qu'il est : un monument imposant élevé à l'aide de la seule tradition, un *spicilège*, une gerbe cueillie dans le champ si incroyablement riche de l'exégèse et de la patristique.

Le premier livre, *De pulchritudine generatim spectata*, plus général, plus didactique, rentrait moins dans ce que nous avons dit être la manière de l'auteur : de là vient peut-être qu'il contente moins le lecteur. Le Dr Krug croirait appauvrir la notion du beau s'il n'y conservait les trois éléments subtilement étudiés par saint Augustin : harmonie, ordre et surtout unité ; de quoi nous ne le blâmons certes pas. Mais nous sommes moins satisfait de la réfutation des définitions qu'il examine ensuite : ce point ne paraît pas traité avec assez d'ampleur, et peut-être eût-il mieux valu le laisser franchement de côté.

A la fin de l'ouvrage, l'auteur résume en quelques pages (p. 320 *sqq.*) la célèbre controverse sur la beauté physique du Christ. On sait que les Pères se partagent sur ce point en deux partis sensiblement égaux, et quelque curieuse, choquante même que nous paraisse aujourd'hui l'opinion qui attribue à l'humanité de Notre-Seigneur la laideur, voire la difformité physique (*corpus deforme*), elle n'en a pas moins pour patrons Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, et probablement saint Basile, saint Cyrille d'Alexandrie et saint Augustin. Il n'importe, le lecteur est étonné de ne pas trouver mention faite du changement qui s'est opéré dans les idées et dont semblent témoigner les peintures des catacombes et les sculptures d'anciens sarcophages chrétiens.

C'est, en somme, un imposant monument qu'a élevé le Dr Krug. Voulez-vous comprendre que la théologie n'est pas une étude sèche où le cœur n'aurait point de place ; voulez-vous voir comment à la pureté de la doctrine se joint merveilleusement

l'action de la piété; voulez-vous, partant des fondements mêmes du dogme, vous élever jusqu'aux sommets de l'ascèse et de la mystique ? Vous avez un excellent guide et un maître expérimenté dans l'auteur du livre *De la Beauté divine*.

Paul Gény.

Die Inspirationslehre des Origenes. August Zöllig, Dr theol. Freiburg im Breisgau, Herder, 1902. In-8, x-130 pages. (Strassburger theologische Studien, V. I.) Prix : 3 fr. 40.

La théorie d'Origène sur l'inspiration de l'Écriture est, on le sait assez, d'une importance capitale, de même que la méthode exégétique qui en est l'application. Sur ce sujet, comme sur tant d'autres, Origène ne trouvait guère dans la théologie chrétienne que des éléments épars; il les a, le premier, puissamment coordonnés, développés, enrichis, et là, comme partout, l'influence de sa doctrine a été incalculable. On saura donc gré à M. Zöllig de l'avoir étudiée avec exactitude et précision.

Le fait de l'inspiration est d'abord établi, puis son but, puis les diverses propriétés : vérité, unité, simplicité, qui en découlent pour l'Écriture; M. Zöllig recherche ensuite quel rôle respectif Origène assigne à l'Ancien Testament, puis au Nouveau et à ses différentes parties. Dans un second livre, il étudie de plus près la nature de l'inspiration, son auteur, son mode d'action, ses degrés, son étendue. Dans le troisième, il expose la méthode exégétique d'Origène, sa théorie des sens scripturaires et de l'allégorie. Il termine, enfin, en énonçant ses conclusions sous forme de douze thèses.

Ce rapide aperçu fait voir la richesse du sujet et l'intérêt des questions soulevées; je signalerai, en particulier, certains points plus obscurs ou plus discutés, qui sont ici bien mis en lumière : le rôle qu'Origène attribue aux trois personnes divines dans l'inspiration (p. 59-62); de même encore, la nature de l'inspiration : c'est pour Origène un charisme spécial, et pas seulement un degré supérieur de la grâce de lumière donnée à tous les chrétiens pieux (p. 64 *sqq.*).

Le seul reproche qu'on puisse faire à ce travail, c'est de trop négliger l'étude des influences subies par Origène : l'introduction consacrée à ce sujet est tout à fait insuffisante; ce n'est pas en

une page qu'on peut apprécier l'exégèse de Philon, ni l'action qu'elle a exercée sur Origène; il eût fallu aussi parler un peu plus de saint Justin, dont la polémique contre les Juifs a eu une influence considérable et prolongée sur l'exégèse de l'Ancien Testament. Saint Irénée lui-même n'eût pas dû être négligé; je crois, pour ne citer que cet exemple, que l'apologie faite par Origène de la conduite des filles de Loth (c. Cels. 4, 45; in Gen. hom., 5, 4) lui a été inspirée par saint Irénée (*Hæres.*, 4, 31, 2); on s'expliquerait difficilement, sans l'influence d'une tradition antérieure, qu'Origène n'eût pas sur ce point, comme sur tant d'autres, abandonné le sens littéral. Il faut reconnaître d'ailleurs que si l'exégèse de Philon est bien connue, celle des premiers Pères l'est beaucoup moins; on ne pouvait exiger de M. Zöllig de suppléer par lui seul à cette lacune. Ce qu'on était en droit de lui demander avant tout, c'était une connaissance sérieuse d'Origène et une saine appréciation de sa méthode. Il a amplement rempli ce programme; sa dissertation fait honneur à la collection dont elle fait partie et aux professeurs de Fribourg, à qui elle est dédiée.

Jules Lebreton.

BIOGRAPHIE ET HISTOIRE

Lacordaire, par Gabriel Ledos, avec préface du R.P. Ollivier. Paris, Librairie des Saints-Pères, Béduchaud et Béral, 1902. Un volume in-18 de xi-233 pages (de la Collection : *Les Grands Hommes de l'Église au XIXe siècle*). Prix : 2 francs.

Hier encore, amis et admirateurs rendaient à l'orateur de Notre-Dame un exceptionnel hommage ; toute la France catholique, à défaut de la France officielle, applaudissait à cet émouvant centenaire. Et voici que, de plus en plus, les ennemis mêmes des saintes causes que Lacordaire a passionnément aimées et servies, travaillent à leur façon pour sa gloire. Retardataires obstinés, qui s'efforcent de ramener la législation et le gouvernement du pays aux pires conceptions et agissements des époques qu'ils affectent de réprouver, ils l'obligent à se souvenir des combats engagés par les grands chrétiens du dernier siècle pour la conquête de la liberté des âmes. Ils remettent par là en honneur ceux qui furent les héros de ces luttes d'affranchissement; mieux que tous les panégyristes, ils démontrent par leurs doctrines de tyran-

nie, par leurs actes arbitraires, par leurs violences, combien leurs adversaires voyaient juste, combien ils avaient raison de craindre, de protester, de revendiquer avec énergie ces droits élémentaires du citoyen et du chrétien déniés par l'État. Par malheur, s'il y a eu, de nos jours, recrudescence d'animosité parmi les ennemis de l'Église, il n'est pas sûr encore qu'il y ait eu, en même proportion, dans le camp catholique, accroissement de prévoyante sagesse, d'initiative généreuse et de courage désintéressé. Aussi, c'est faire œuvre bonne que de stimuler les croyants d'aujourd'hui à la défense de la vérité méconnue et des libertés menacées, en rappelant les efforts soutenus si noblement par leurs devanciers pour l'affirmation de l'une et pour la revendication des autres. Le nouveau volume de M. Ledos est ainsi de pleine actualité. D'ailleurs, tout en résumant ce que les volumineuses biographies ont écrit de meilleur sur la vie publique et religieuse de Lacordaire, l'auteur a su faire ouvrage très personnel. Sa langue est élégamment sobre; son récit, qui court tout d'une haleine, est d'un historien; il retrace, avec un accent de sincérité et une émotion contenue qui gagnent facilement le lecteur, la vie et les œuvres du moine qui fut grand patriote, plus encore que grand orateur. Et la sympathique figure du dominicain n'apparaît pas isolée dans ces pages : la société contemporaine y est dépeinte par ses traits caractéristiques, ceux-là mêmes qu'ont vus l'enfance, la jeunesse et la maturité de Lacordaire; qui ont, par conséquent, déterminé la marche de ses pensées et inspiré, d'une manière ou de l'autre, la direction de sa vie. Car Lacordaire, prêtre et religieux, voulut être, quand même, un homme de son temps. M. Ledos montre assez que c'est ce qui lui valut d'être un homme d'action, orateur, fondateur, directeur et entraîneur d'âmes.

J. Delarue.

L'Avènement de Bonaparte, par Albert Vandal. Plon, 1902. In-8.

M. Vandal revient aux études napoléoniennes, ce qui ne saurait surprendre personne. Il s'était fait déjà une place de tout premier rang parmi les historiens du premier Empire. Il essaye de devenir l'historien définitif du Consulat.

Un premier volume a paru : *l'Avènement de Bonaparte*. Il est

d'un intérêt et d'un sérieux fort grands. Les descriptions y sont abondantes, comme dans les récits de voyages que jadis écrivit l'auteur. Les personnages et les péripéties y sont accumulés comme dans les romans. Mais l'opulente variété des détails ne nuit pas à la claire vision des événements qui se déroulent, bien qu'il en résulte une impression autre que celle que laisserait un tableau plus raccourci. Ceci est surtout frappant pour les journées de Brumaire. Les ennemis systématiques de l'usurpateur ne manqueront pas d'accuser le peintre d'intention réfléchie, d'atténuation complaisante. Je crois que l'art a simplement consisté à reproduire la réalité qui fut.

M. Vandal ne pouvait raconter le 18 Brumaire sans parler des dernières années du Directoire. Là aussi, les détails ont été accumulés et le plus significatifs possible. Je me demande pourtant si la part faite à la province n'est pas insuffisante. La pièce se joue à Paris, mais toute la France est en cause. Peut-être l'auteur aurait-il pu le montrer avec plus de puissance. Les raccourcis, plus encore que pour le tableau du coup d'État, risquent ici d'être inexacts. Et puisque ce fut la grande habileté du Premier Consul de laisser voir, dès les premiers jours, que la liberté religieuse était la condition première de l'ordre social qu'il entendait rétablir, je regrette que l'état de la religion catholique en France, du 18 Fructidor au 18 Brumaire, n'ait pas été présenté par M. Vandal avec ce luxe de couleurs et cette précision de traits qui sont habituels dans les belles toiles de sa façon.

Paul Dudon.

Les Maîtres peints par eux-mêmes, par Henry Jouin. Paris, Gaultier, Magnier et Cie.

Ce livre, sans prétention, est formé d'autographes d'artistes. M. H. Jouin nous présente ainsi la série des documents qu'il vient de faire paraître dans l'élégante collection : *l'Art et la Vie*. Il y a là, toutefois, plus que des autographes. Celui qui les publie a joint au texte, pour l'illustrer, un commentaire fait avec goût, savoir et discrétion. Ce n'est pas le moindre agrément des *Maîtres peints par eux-mêmes*. Du reste, le titre n'en devient pas menteur. M. Jouin est de la famille des artistes. Il les connaît et il les aime.

Ces autographes nous montrent les artistes dans la vie courante, dans le sans-gêne d'une lettre intime, souvent aux prises avec les plus dures nécessités : Mlle Mars, que vient de frapper un deuil récent, et qui, malade, implore, comme une écolière, quelques jours de vacances ; Gavarni, en contestation devant un tribunal de commerce ; David d'Angers, quêtant pour son vieux père ; le pauvre Hatters, offrant au rabais son *Ganymède* ; Carpeaux, mourant, qui réclame un médecin ; Ferdinand Gaillard, qui demande « à vivre, afin de donner sa mesure » ; Pradier, manœuvre de génie, au service de la monarchie de Juillet.

C'est, pour l'auteur des *Maîtres peints par eux-mêmes*, une manière plus objective et peut-être plus émouvante de reprendre sa thèse d'il y a vingt ans sur « la Sculpture et l'État ». « Il fait froid sous le ciel d'Europe pour la sculpture. J'entends dire que plus d'un statuaire a faim... »

Le choix des documents publiés semble avoir été dicté plutôt par les trouvailles de l'auteur, que d'après un plan conçu à l'avance. On y trouve le testament de Guillaume de Marcillat, mort en 1527, et l'éloge funèbre de F. Gaillard, mort en 1887 ; fort peu d'autographes du dix-septième siècle ; quelques-uns du dix-huitième ; la plupart du dix-neuvième. Il y en a des artistes les plus illustres : d'Horace Vernet, de David, de Gavarni ; il y en a des plus humbles : de l'honnête Dagnan, de Stanislas Champlein, « que personne ne connaît plus », et du « très bon professeur » que fut M. Clérian, qui mourut sans la médaille.

Toutes ces pièces, évidemment, n'ont ni la même valeur, ni le même intérêt. Il n'est pas rare que ce soit même tout à fait banal. C'est la revanche de la vie contre l'art. Les amateurs d'antiquités et les érudits ne s'en plaindront pas. Et les autres trouveront encore à se distraire et à s'instruire dans plus d'une page intéressante.

ENSEIGNEMENT

Grammaire française. *Cours supérieur*, par E. Ragon. Paris, Poussielgue, 1901. In-12, VIII-397 pages.

Il est bien tard de parler de ce livre, quand il est depuis longtemps déjà connu et apprécié des professeurs de nos collèges libres, qui l'ont adopté pour l'enseignement. On en fait mainte-

nant des imitations; c'est la consécration du succès. Les grammaires de M. l'abbé Ragon se sont, dès l'abord, imposées à l'attention et sont d'emblée devenues classiques; les donner comme une nouveauté serait s'exposer à s'en faire remontrer par les élèves qui les suivent. La grammaire française, plus récente, est sans doute moins connue que ses aînées, la grammaire grecque et la grammaire latine; elle ne mérite pas moins de l'être. On y trouve les mêmes qualités de précision, de vigueur, de netteté, qui ont fait leur fortune. Je ne sais même s'il n'y a point, à l'avantage de la grammaire française, une certaine supériorité, en ce qu'elle donne de la langue une connaissance plus scientifique.

On se plaint parfois que les grammaires d'aujourd'hui soient trop savantes, et ce n'est pas sans raison. Les recherches érudites ne sont guère à leur place dans un livre élémentaire, surtout quand elles nuisent à la fermeté des conclusions et ne peuvent que faire naître des doutes. Mais, dans un cours supérieur sur la langue maternelle, il n'est pas hors de propos de tenir compte de son histoire et de formuler, sans trop d'appareil scientifique, pourvu que ce soit avec solidité, les conclusions nettement acquises à la science.

Ainsi, en phonétique, le chapitre sur l'orthographe et la prononciation rectifiera beaucoup d'idées fausses et d'usages mauvais. Notre orthographe actuelle est souvent dangereuse pour la prononciation, qu'elle défigure. Elle peut arriver, dans certains cas, à corrompre la langue, qui doit pourtant s'apprendre par les oreilles bien plus que par les yeux. Les grammairiens se soucieraient plus de ce danger, si beaucoup ne s'évertuaient à enseigner l'orthographe, au lieu d'enseigner le français. Depuis que tout le monde sait lire, la bonne tradition va se perdant. On arrive à prononcer tout ce qu'on voit écrit, quand il faudrait plutôt écrire d'après ce que l'on prononce. Car, enfin, c'est dans la parole vivante qu'il faut chercher la tradition du bon langage. On prononce *ognon*, *pognée*, *gajure*; pourquoi ne pas l'écrire? L'orthographe *oignon*, *poignée*, *gageure* a fini par dénaturer la prononciation, même chez des gens instruits, au grand détriment de la langue. M. Ragon veut maintenir le bon usage, qui est un maître bien plus autorisé que l'Académie elle-même ou le Conseil supérieur de l'instruction publique. Profitant de leurs récentes décisions, sans les citer comme infaillibles, il montre comment on

peut se servir de la liberté qu'elles ont donnée. Non pas qu'il prétende bouleverser l'orthographe ; fort réservé dans ses réclamations, il se conforme plutôt à l'usage établi, et si l'on sent qu'il irait volontiers plus loin, il n'impose pourtant les réformes que devant un usage injustifiable et franchement mauvais. Pour le reste, il laisse au temps le soin de faire les réformes et n'écrit pas même *ognon*, *pognard*, *encognure*, *jôle*, *gajure*, malgré son désir fort justifié d'une orthographe qui s'imposera d'elle-même. — La prononciation nous avertit de même qu'il y a un *y* consonne, et l'auteur a raison de ranger cette lettre au nombre des sifflantes douces. Exemple : *Voyant*, *voyage* qui se prononcent *voi-yant*, *voi-yage*. Mais pourquoi omettre cet *y* dans la liste des consonnes (p. 5), comme si cette lettre n'était qu'une voyelle ?

En morphologie, l'auteur n'est pas moins nouveau ; mais il propose les réformes plutôt qu'il ne les impose. Certaines notes sont révélatrices à cet égard. Il ajoute au plan ordinaire des grammaires deux chapitres des plus curieux sur la formation et la signification des mots. Sur ce dernier point, il ne manque pas de reconnaître qu'il doit beaucoup au Dictionnaire Hatzfeld. Si le sens et le choix des mots sont du ressort des dictionnaires, ces notions générales n'en sont pas moins à leur place dans une grammaire, au moins dans l'édition destinée au cours supérieur. M. Ragon n'a donc pas tort d'espérer que les deux chapitres qui les contiennent ne paraîtront pas les moins intéressants de l'ouvrage. Une remarque minuscule, en passant : il me semble que *verre* n'est pas véritablement un homonyme de *ver* ou *vert*, mais plutôt un paronyme, puisque la prononciation de ces mots n'est pas absolument identique. *Verre* est homonyme de *vair*. En revanche, l'auteur a bien raison de dire (p. 32) que le genre neutre subsiste en français. S'il a disparu dans les substantifs, on le trouve encore dans les pronoms *ce*, *ceci*, *cela* ; on aurait pu ajouter dans *ce que*, *ce à quoi*, et même dans *tant pis*, *tant mieux*.

En syntaxe, même souci de la tradition et du progrès. Si l'auteur combat certain purisme affecté, il n'est pas moins ennemi du néologisme inutile. D'une façon comme de l'autre, on peut s'en rapporter à ses décisions. Elles ne peuvent manquer d'être sûres, appuyées qu'elles sont sur des expressions d'écrivains classiques. On pourrait donner maints exemples de sa méthode pour simplifier les difficultés que certaines grammaires accumulent à plaisir.

(V. les paragraphes 661, 917, 936, 943, pour ne citer que ceux-là.) M. Ragon a pour principe que le bon usage de la langue est tout, et qu'il faut le chercher dans les écrivains qui font autorité, non dans les grammairiens. Ce qui est intolérable à ses yeux, c'est de morigéner nos grands écrivains comme s'ils étaient en faute, d'apprendre aux écoliers à blâmer leur style pour y substituer notre style à nous. Et voilà pourtant ce que l'on gagne à l'école de certains grammairiens. Contre ces errements, M. Ragon est bien inspiré de maintenir la tradition, qui souvent est le progrès.

A lire aussi le chapitre instructif des gallicismes, avec les locutions à éviter. Car rien n'a été négligé pour donner à cette grammaire une valeur pratique, aussi bien qu'une réputation de science. Après avoir étudié ce livre de classe avec l'intérêt qu'il mérite, on ne dira pas de lui ce que l'on a dit de tant d'autres : nous avons seulement une grammaire de plus. Comme il m'a beaucoup instruit, il me plaît de dire que bien d'autres profiteront à sa lecture.

A. Boué.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

VOYAGES ET SOUVENIRS

Le baron de MANDAT-GRANCEY. — **Aux pays d'Homère.** Paris, Plon. Un vol. in-16, avec gravures. Prix : 4 francs.

Quiconque a voyagé avec M. de MANDAT-GRANCEY, sait ce qu'on gagne à le suivre. Doué d'un bon œil marin et d'un bon esprit français, M. de Mandat-Grancey voit sans parti pris, et juge de tout avec bon sens. Il ne dogmatise, ni ne décrit; il raconte sincèrement, avec bonhomie et verve. Mais comme il est curieux et qu'il visite un pays riche en souvenirs, il nous renseigne sur l'antiquité grecque et sur l'Orient moderne, avec une exactitude rare. Rien n'est plus plaisant que sa façon de mettre au point les légendes anciennes. S'il pouvait commenter *l'Odyssée*, les Grandes Hées, ou Pausanias, au Collège de France, son auditoire serait nombreux et se divertirait. M. de Mandat-Grancey sait philosopher avec à propos, et, pour n'être aucunement pédante, sa manière d'apprécier la décadence grecque, si semblable à la nôtre, n'en est pas moins profonde. Espérons que l'ascension des Météores ou que la cuisine du mont Athos n'ont point lassé l'infatigable voyageur, et qu'il reprendra bientôt la mer pour nous ouvrir encore de nouveaux pays.

Pierre SUAU.

Jean POMMEROL. — **Islam saharien. Chez ceux qui guettent** (*Journal d'un témoin*). Paris, Fontemoing. Collection *Minerva*. Un vol. in-8 écu. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre nous révèle dans l'existence et l'organisation des confréries musulmanes du Sahara les causes permanentes et de plus en plus menaçantes, les menées lointaines et suivies, le réseau puissant et secret d'influences et d'intrigues convergentes qui produisent périodiquement en Algérie ces explosions de violence dont la révolte sanglante de Margueritte est le plus récent exemple.

Cousin, Jouffroy, Damiron, souvenirs recueillis par Paul DUBOIS et publiés avec une introduction par Adolphe LAIR. In-12, LVI-244 pages.

Cousin, *Jouffroy*, *Damiron*, juste ciel ! comme les noms ont de peine à réveiller en nous un écho, et pourquoi M. LAIR n'a-t-il pas donné à ce livre un titre plus alléchant ? Car c'est un livre charmant, plein de choses, très vite lu, mais que l'on relit volontiers. Il y a tant d'esprit dans le portrait de Cousin, tant de cordiale et fidèle amitié dans les pages sur Jouffroy et sur Damiron, et que tout cela est

donc bien dit! L'introduction de M. Lair est excellente, comme d'ailleurs la très précieuse édition des lettres de Jouffroy qu'il nous donnait l'an passé. Qu'il n'ait pas peur de fureter une fois encore dans les papiers, inédits ou non, de M. Dubois.

Henri Bremond.

L'abbé Villard. — **Souvenirs d'un prêtre militant.** Grenoble, Baratier et Dardelet.

Tour à tour agent voyer, soldat, ingénieur, ouvrier à l'usine Darblay, prêtre, directeur de patronages, de cercles militaires, aumônier de religieuses, candidat à la députation, conférencier populaire et curé de campagne, l'abbé Villard nous fait parcourir ses nombreux champs de bataille. On ne sera pas surpris d'y sentir parfois la poudre. Nul ne sera tenté d'en vouloir à ce soldat, balafré par tant de luttes, qui n'a jamais reculé, si ce n'est quand il a manqué un mariage avec la nièce d'un industriel deux fois millionnaire, « pour n'avoir point à batailler ». Dans ces pages, encore toutes chaudes de la mêlée, vibre le cœur d'un soldat, et davantage celui d'un apôtre à qui la Providence a voulu montrer parfois que « personne ne lui est nécessaire ». Au milieu des lettres de jeunesse et des proclamations électorales, les jeunes y pourront glaner plus d'un trait touchant, plus d'une leçon de courage, plus d'une idée originale, et même une homélie sur la prudence. Ce qui ne sauvera pas l'abbé de s'entendre dire encore « qu'il est un peu socialiste ». Inutile, d'ailleurs; il n'en a cure. Et puis il aime tant l'Église et la France !

JURISPRUDENCE

Loubat, procureur général à Grenoble. — **Des accidents agricoles** (loi du 30 juin 1899). Paris, A. Chevalier-Marescq.

Rien ne fait mieux ressortir les qualités d'une loi que son application pratique, et, à cet égard, l'ouvrage de M. Loubat sur les accidents agricoles est des plus intéressants à parcourir.

A côté de solutions précises sur les divers cas qui peuvent se présenter, on y trouve, sur l'importante matière des risques professionnels, des aperçus curieux, des comparaisons saisissantes, qui témoignent de la difficulté du sujet et, disons-le, de la façon plus ou moins heureuse dont la question a été résolue par la loi.

Quoi qu'il en soit, il se dégage cette impression du travail de M. Loubat, que si le législateur de 1899 n'a admis qu'après hésitation le risque professionnel dans les exploitations agricoles, il l'a fait, du moins, avec une certaine mesure, qu'on aurait pu désirer rencontrer dans la loi plus générale de 1898. Aussi l'ouvrage de M. Loubat s'adresse non seulement aux agriculteurs comme guide à suivre, mais aussi aux jurisconsultes, comme mémoire à consulter sur les modifications à apporter dans une législation aussi vaste et aussi neuve que celle relative au risque professionnel et à ses diverses applications.

Albert Wahl, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille. — **Traité du Droit fiscal.** Tome second. Paris, A. Chevalier-Marescq.

Dans le second volume, qui vient de paraître, de son *Traité de droit fiscal*, M. Albert Wahl achève la partie de son travail consacrée à l'enregistrement.

Le premier volume avait exposé les principes généraux, ainsi que les règles donnant lieu à la perception du droit et les tarifs applicables. Avec le deuxième volume, nous entrons dans l'application pratique du droit d'enregistrement, avec la procédure à suivre pour y satisfaire, et les règles du contentieux dont il peut être l'occasion.

On y reconnaît la façon du maître : une abondance considérable de matériaux présentés dans un ordre clair et méthodique, qui rend les recherches des plus faciles, et permet de trouver aisément, sur toute difficulté, la solution exacte et précise, telle qu'on est en droit de l'attendre de l'éminent professeur.

Des tables très détaillées guident les recherches et font de l'ouvrage, en même temps qu'une dissertation théorique très savante, un véritable dictionnaire pratique des plus précieux.

J. Prélot.

CORRESPONDANCE

Gustave Michaut. — **La Comtesse de Bonneval.** *Lettres du dix-huitième siècle.* Paris, Fontemoing, 1903. Collection *Minerva*. In-16 écu, 100 pages.

Le prince de Ligne, ce connaisseur délicat entre tous, nous avait donné, mais avec une « négligence de grand seigneur » et seulement par fragments, la correspondance de celle qu'il appelait « une petite Sévigné ». M. Michaut vient enfin d'éditer ces lettres. On sait assez, depuis cette admirable édition de Pascal, quelles sont les qualités que le jeune doyen de Fribourg apporte aux travaux de ce genre. Sainte-Beuve, qui réclamait autrefois ce petit livre, aurait sûrement aimé la façon dont il a été conçu par M. Michaut, le charme et l'esprit de l'introduction, et la glose discrète et savante qui relie entre elles et explique les seize précieuses lettres. N'est-ce point, par exemple, une idée charmante que de rapprocher la *Chanson de Barberine* d'une ligne de Mme de Bonneval ? Que dans la prochaine édition, M. Michaut veuille bien rétablir le nom exact de lady Georgina Fullerton.

Henri Bremond.

HISTOIRE

Alfred Leroux, archiviste-bibliothécaire de la Haute-Vienne. — **Les Conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge.** Paris, Picard, 1902. In-8, 73 pages. Prix : 2 francs.

M. Alfred Leroux est un de nos archivistes les plus estimés pour ses nombreuses publications d'his-

toire locale et même générale. Je ne rappellerai que ses travaux sur *le Plateau central*. Il vient d'enrichir la très utile *Bibliothèque de bibliographie critique*, lancée par la Société des études historiques, d'un nouveau fascicule composé avec beaucoup de méthode. L'information y est abondante, tant pour les sources allemandes que pour les sources françaises. De courtes appréciations des ouvrages mentionnés permettent aux travailleurs de s'orienter facilement et sûrement à travers ces 363 numéros. Henri Chérot.

L'abbé Jobin, chanoine de Sens, docteur en théologie et en droit canon. — **Gigny**, *étude historique, avec de nombreuses chartes et quelques simili-gravures*. Paris, Berche et Tralin et Alph. Picard, 1902. In-8, 551 pages. Prix : 7 francs.

M. l'abbé Jobin a publié déjà divers travaux d'histoire ou d'archéologie; les plus connus sont ses recherches sur *Saint Bernard et sa famille*, auxquelles fait pendant sa *Vie de sainte Hombeline*, sœur du même saint. Il consacre aujourd'hui une large monographie à son propre pays natal, le village de Gigny (Yonne). Nombre de chartes et documents allant du onzième siècle jusqu'à nos jours ont été réunis par lui sur cet intéressant coin de terre bourguignonne. Les Bénédictins de la grande abbaye de Molesme, les Cisterciens de Fontenay, les chevaliers du Temple et de Malte y furent seigneurs ou propriétaires de fermes et de commanderies. Maintenant leurs cartulaires sont à la fois les témoins de ce passé ecclésiastique et militaire, glorieux mais à jamais disparu. Aussi eussé-je préféré que l'auteur s'en fût tenu toujours et partout à ces sources authentiques, sans se permettre, même exceptionnellement, d'excursion dans les interrogatoires des Templiers cités par Michelet. Par contre, il y a des pages charmantes sur les fondations scolaires et les œuvres charitables de la sœur Lasserre, une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul, qui fut au dix-neuvième siècle la providence de la région (p. 239). Ce qui n'empêche pas que ses pareilles sont traitées aujourd'hui çà et là, sur notre vieux sol chevaleresque et chrétien, un peu comme les Templiers par Philippe le Bel. Raison de plus pour exhumer, comme l'a fait si heureusement l'auteur, les reliques de temps qui furent souvent meilleurs.

Henri Chérot.

L'abbé Uzureau, ancien aumônier du Champ-des-Martyrs. — **Les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution.** *Martyre des sœurs Marie-Anne et Odile*. Angers, Lachèse; Paris, Economat, rue du Bac, 140. In-8, 61 pages.

Au moment où nos braves soldats sont employés contre des écoles libres tenues par des religieuses dont le crime était de croire à la liberté et de pratiquer la fraternité, on ne lira pas sans émotion ce récit. L'auteur, qui a

longtemps monté la garde de la prière auprès de la mélancolique chapelle du Champ-des-Martyrs, à Angers, a exhumé des Archives les documents concernant le martyre de deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Elles furent fusillées là avec bien d'autres, car la Révolution travaillait ferme au pays des *doux* Angevins.

Marie-Anne Vaillot avait soixante ans, née à Fontainebleau. Odile Baugard, une Lorraine de Gondrexange, n'en comptait que quarante-trois. Toutes deux servaient les pauvres malades dans cet antique hôtel-Dieu, aujourd'hui le musée Saint-Jean. Se dévouer aux malheureux, c'était bien, mais refuser le serment de liberté-égalité (on sait ce que cela voulait dire au lendemain du 10 Août), il parut à leurs juges que c'était mal. D'ailleurs Marie-Anne n'avait jamais entendu la messe des prêtres *sermentés*; elle et Odile Baugard furent traitées de fanatiques et de rebelles. En vain elles avaient consenti à quitter leur costume religieux et à arborer, en place de leur cornette traditionnelle, la cocarde tricolore. Aux juges elles répondirent simplement qu'elles avaient fait le sacrifice de quitter leurs parents « dès le bas âge pour venir au service des pauvres », que leur conscience leur interdisait le serment et qu'on pouvait faire d'elles « ce qu'on voudrait ». On les mena au lieu d'exécution le 1er février 1794. Le commandant leur offrit la vie sauve au prix d'un mensonge; elles refusèrent et tombèrent sous les balles. Elles avaient déclaré préférer la mort plutôt que de rien faire d'opposé à l'amour de Dieu. Comme l'une d'elles n'avait eu sous la fusillade que le bras cassé et pardonnait tout haut à ses bourreaux, on l'acheva à coups de sabre et de baïonnette. Toutes les victimes furent ainsi hachées et mises en morceaux. — A lire et à méditer de nos jours.

Henri Chérot.

EAUX SOUTERRAINES

F. Miron. — **Les Eaux souterraines** (*Encyclopédie des aide-mémoire*). Paris, Gauthier-Villars et Masson. Petit in-8, 188 pages. Prix : 2 fr. 50.

Résumé substantiel de tout ce qui concerne la recherche, le captage des sources.

Les eaux météoriques une fois tombées sur le sol s'évaporent en partie, en partie ruissellent, et le reste, pénétrant dans le sol, donne naissance à tout un réseau hydraulique souterrain dont les sources constituent les débouchés à l'extérieur. L'étude de ces phénomènes forme la première partie du volume. La deuxième s'occupe des eaux potables, et la troisième des eaux minérales (à température froide) ou thermominérales (à température élevée). Les principes exposés sont appliqués aux principales sources françaises. Un dernier chapitre est consacré aux boues thermales.

Joseph de Joannis.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 11. — A **Oberbronn**, mort de M. le chanoine Ignace Simonis, ancien député protestataire d'Alsace-Lorraine au Reichstag (de 1874 à 1898), et supérieur des Sœurs du Très-Saint-Sauveur, plus connues sous le nom de Sœurs de Niederbronn.

— A **Dresde**, la Cour spéciale prononce le divorce entre le prince royal de Saxe et la princesse Louise-Antoinette de Toscane.

— A **Washington**, le Sénat adopte, après la Chambre des députés, un bill établissant un ministère du Commerce.

12. — De **Madagascar**, on annonce qu'une insurrection de Fahavalos a détruit deux villages dans le sud de l'île.

— A **Bruxelles**, dans une séance de quinze heures à la Chambre des représentants, est rapporté, discuté et voté un projet de loi qui supprime les droits sur les cafés et augmente de 50 p. 100 les droits sur les alcools.

13. — Aux assises de **Maine-et-Loire**, la Cour, après quelques instants de délibération, ordonne la mise en liberté immédiate du F. Charles, accusé d'attentats immoraux et en prison préventive depuis trois mois. Les témoins déclarent que l'affaire a été ourdie par un journal maçonnique et que le directeur de ce journal a des quittances constatant qu'il a versé 500 francs aux parents des enfants accusateurs.

— A **Washington**, M. Bowen, pour le Venezuela, et les ambassadeurs des puissances alliées signent les protocoles contenant les stipulations adoptées.

14. — A **Vienne**, mort de l'archiduchesse Élisabeth, mère de la reine régente d'Espagne.

15. — A **Paris**, grand meeting en faveur des Macédoniens.

— Au **Venezuela**, le blocus est enfin levé.

17. — A **Westminster**, très brillante ouverture de la session du Parlement anglais.

18. — A **Munich**, le comte de Crailsheim est, sur sa demande, relevé de ses fonctions de ministre de la maison royale et des Affaires étrangères; il est remplacé par le baron de Podewils, de qui l'on attend une politique plus conforme aux sentiments de la majorité catholique de la Bavière.

20. — **Rome** fête avec magnificence le vingt-cinquième anniversaire de l'élection de Léon XIII.

21. — A **Paris**, le tribunal de la Seine acquitte Marie Daurignac et les Humbert ; Cattauï est condamné aux dépens.

22. — A **Hürtgen**, village de la Prusse rhénane, un terrible incendie détruit 90 maisons.

23. — A **Munich**, M. de Wehner, catholique, conseiller d'État au ministère de l'Instruction publique, est nommé ministre de l'Instruction publique.

24. — A **Athènes**, le ministre de la Guerre dépose à la Chambre divers projets de loi visant la réorganisation de l'armée et réduisant à seize mois la durée du service militaire.

— A **Vigo**, en Espagne, les mascarades du carnaval sont l'occasion de scènes de désordre où plusieurs personnes sont tuées, d'autres grièvement blessées.

25. — A **La Haye**, le premier ministre, M. Kuyper, présente trois projets de loi motivés par la dernière grève des ouvriers des chemins de fer.

Paris, le 25 février 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AUX BORDS DU RHIN

Le *Vater Rhein* ! Est-ce bien la saison pour parler de lui ? Les rigueurs de l'hiver ont fané sa gloire ; les émeraudes sont tombées de sa couronne de vignobles, faisant place aux rayures grises des échalas dans la pierraille sans couleur, et les vieux burgs majestueux sont drapés dans un linceul de neige. En été, ils revivent de la sève des arbustes indiscrets qui poussent sur le sommet des tours, dans les assises des murs disjoints, aux baies des fenêtres, mais à présent ne sont-ils pas deux fois cadavres lorsque, de leurs ossements de pierre, même ce semblant de vie s'est retiré ? Un ciel morose les enveloppe, sans chaleur, sans clarté ; un brouillard déchire à leurs arêtes ses volutes soyeuses ou pleure ses larmes, goutte à goutte, dans le fouillis des lierres et des ronces.

Voyez-vous le Rheinfels, ce géant des ruines, noyé dans cette désolation ? Voyez-vous à ses pieds les petites villes qui s'y couchent, enfants blotties dans le manteau de l'aïeul ? Saint-Goar, Saint-Goarshausen, quels tristes regards elles échangent, muettes toutes deux et solitaires depuis que les ont abandonnées dans le frimas tant de bandes joyeuses que débarquaient, aux mois des chansons, la puissante *Borussia* ou le *Lohengrin* aux flancs effilés. En aval, vers Coblenz, en amont vers Bingen, c'est, dans la même lumière pâlie, le même silence que rien ne trouble, rien que le cri rauque des oiseaux de l'hiver ou la sirène pareillement lugubre de quelque bateau charbonnier. Le Rhin est-il encore le Rhin sans ses touristes, sans son soleil, ses châteaux et ses vignes ? Et qu'en pourrait-on dire, sinon la mélopée traînante que lui-même, sans doute, roule, tombée du Lorelei, dans son triste remous :

Ich weiss nicht was soll es bedeuten
Dass ich so traurig bin...

Assurément, si l'on se proposait d'illustrer une page du *Bædeker* ou du *Meyer's Buch*, ou bien de préparer par la réclame la campagne 1903, l'heure serait inopportune. Il vaudrait mieux laisser dormir le *père*, et, sans rien dire, attendre mai qui le réveille. Mais ici le but est tout autre et le voici.

On a tant parlé, on parle tant encore de la nécessité d'assurer aux jeunes gens la « possession effective » de la langue étrangère qu'ils étudient, qu'une idée devait venir naturellement : celle d'envoyer l'enfant chercher à l'étranger la possession effective de l'anglais ou de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien. L'idée est si bien venue, que c'est une question, à présent, dans les familles et dans les maisons

d'éducation, que celle des séjours à l'étranger. L'opinion publique en est saisie; les congrès pédagogiques l'inscrivent à leur ordre du jour; les pères de famille s'en préoccupent, les mères de famille avec eux et plus qu'eux : c'est un si cuisant souci de laisser partir l'enfant, surtout là-bas, dans ce pays teuton où l'on n'est pas bien sûr que ne chevauchent plus, le soir, dans un cliquetis de haches frappant sur des armures, les grandes ombres farouches de Sigimer et d'Arminius. Les enfants s'en occupent aussi, — de quoi ne s'occupent-ils pas? — mais plutôt et pour la plupart comme d'une nouveauté mystérieuse, d'un emploi des vacances dont la perspective, dans le lointain de l'inconnu et de la liberté, n'est pas pour leur déplaire.

Que faut-il donc penser d'un séjour à l'étranger, et puisque c'est de l'Allemagne seule que nous voulons parler ici, et même du seul pays rhénan, que faut-il penser d'un séjour en Allemagne ? Evidemment, une discussion théorique éclairerait la question. Il y aurait beaucoup à dire tant sur le fond que sur le mode ; sur l'engouement de notre époque pour les langues vivantes; sur les illusions qu'on nourrit au sujet de leur valeur éducatrice; sur les déceptions qu'on se prépare; sur la prodigieuse dépense d'efforts et d'argent que l'on fait en vue d'un résultat que l'on pourrait avoir à meilleur compte. Mais ce serait peine perdue de réagir contre un mouvement où tous, plus ou moins, se laissent emporter. Puisqu'il en peut, à tout prendre, sortir quelque bien, le mieux est d'accepter le fait accompli, la réalité pour ce qu'elle est, le désir ou l'appréhension des parents pour ce qu'ils sont, et sans les encourager ni les combattre, de montrer à ceux-ci, par des documents d'expérience, ce que peut être pour leurs fils un séjour en Allemagne.

Ces documents sont des lettres ou brouillons de lettres écrites par le mentor d'une bande studieuse, pendant un récent séjour aux bords du Rhin. Feuilles mortes, elles aussi, comme les châteaux de là-bas; feuilles de la saison passée qui ne méritaient pas autre chose que d'être abandonnées à leur destin ; mais si elles gardent quelque image de la vie allemande, de ses conditions hygiéniques, de ses profits intellectuels, de ses conditions morales, n'est-ce pas une raison suffisante et l'excuse de leur publication ?

*
* *

Coblenz, juillet 1902.

Mon cher,

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Ne me cherche plus là-bas, ès brouillards de l'Escaut : me voici au bord du Rhin. Débarqué hier soir. Une mission de confiance : chercher et trouver — trouver surtout — des logements pour une colonie d'écoliers qui s'annonce. Pauvres oiseaux de passage, ils viennent, entre Rhin et Moselle, tenter de germaniser leur gosier. Je vais, maman cigogne,

leur préparer des nids. — Tu veux des cartes postales? J'en ai vu aux vitrines; elles portent toutes ces mots : *Gruss vom Rhein!* Alors *Gruss vom Rhein!* Prends toujours cela, va; c'est gratis et c'est de bon cœur!

*
* *

Coblenz, juillet 1902.

Mon cher ami,

Depuis deux jours, j'use les pavés de Coblenz. Ma détermination est prise : c'est dans des maisons particulières que je logerai ma jeunesse. Ceux qui viendront, vivront là pendant un mois, ou deux, ou trois, tout le temps qu'ils demeureront. Ils seront enfants adoptifs au milieu des enfants de la famille. Théoriquement, rien ne me paraît préférable; pratiquement, j'ai espoir de trouver réunies les conditions satisfaisantes.

Vous me parliez d'autre chose : d'un pensionnat, d'une maison de famille où les jeunes gens, vivant en commun et sous de sérieuses garanties morales, recevraient l'hospitalité et l'enseignement. Assurément. La chose existe. Hier, je visitais une installation de ce genre. A Oberwerth, petite île verdoyante que le Rhin découpe avant de baigner Coblenz, deux très respectables filles, deux sœurs, Hollandaises d'origine, ont loué un ancien couvent, aujourd'hui moitié ferme, moitié château. La situation est délicieuse : les branches des arbres caressent les croisées et, à quelque cinquante mètres, le fleuve passe joyeux, rafraîchissant. Ces demoiselles hébergent une quinzaine de jeunes gens français, anglais, hollandais. Chacun a sa chambre, tous dînent en commun — on parle allemand, cela va de soi — à la table présidée par les hôtesses. L'enseignement est à leur charge encore et donné par elles-mêmes; elles assument la responsabilité de la surveillance morale des pensionnaires, et d'après ce qu'on me dit et ce que j'ai vu, elle font honneur à leur obligation. Elles sont protestantes, il est vrai; ce qui, dans un pays chaudement catholique, augmente pour nous la difficulté de recourir à leurs bons offices. Mais, cette difficulté n'existât-elle point, je persisterais à croire que pour des enfants de quinze ou seize ans, tout frais émoulus de

seconde ou de rhétorique, la vie dans une famille allemande est de tous points préférable.

Il ne faut pas juger cela d'après nos mœurs. Évidemment, on ne se fait guère, en France, à l'idée d'ouvrir, pendant les vacances, le cercle de la famille à quelque petit étranger venu d'outre-Rhin, de l'admettre au feu et au couvert, et de le voir traiter, avec les enfants, de pair à compagnon. Ici, — est-ce délicatesse moindre de l'intimité familiale, est-ce sentiment plus large de l'hospitalité? je ne sais, mais la chose est reçue, — les petits Français peuvent retrouver, et, si le choix de la famille est heureux, ils retrouvent en effet, un intérieur. Au point de vue de l'hygiène physique et de l'hygiène morale, du soin de leur santé et de la surveillance de leur conduite, l'avantage me paraît indiscutable.

Sans doute, les leçons ne seront pas données toujours par un professionnel de l'enseignement; ce sera le cas quelquefois, si l'on veut suivre un régime de répétitions particulières ou si l'enfant est reçu dans la famille d'un *Lehrer* ou d'un *Privat-docent*. Sinon, ce sera la mère de famille, ou le fils aîné en vacances, ou la jeune fille que sa connaissance du français met à même de servir de truchement, qui présidera le travail. Leçons pratiques, leçons bienveillantes, leçons patientes dont l'utilité dépasse, à mon sens, celle que nos enfants retirent d'un enseignement, plus méthodique peut-être, mais aussi plus officiel. J'ai vu cela quand j'étais à Trèves, pourquoi ne trouverais-je pas ici des conditions pareilles[1] ?

1. Si l'on voulait, après coup, parler de souvenir, si l'on voulait ou si l'on pouvait citer des noms, on dirait ici quelles relations cordiales sont restées nouées entre telle famille de Bonn, de Trèves ou de Coblenz et le ou les petits Français qui avaient pris là leur gîte; on dirait comment tel séjour à Coblenz s'est achevé sur une invitation adressée au jeune camarade allemand de venir à son tour, à titre amical, passer quelques jours au foyer français; on dirait quelles correspondances persistent entre le pays français et le pays rhénan, et combien celles-ci, par le ton de leur simplicité, dépassent en intérêt et en utilité vraie celles que certaines revues, la *Revue universitaire*, par exemple, s'efforcent d'organiser entre jeunes gens français et jeunes gens étrangers, lesquels restent d'ailleurs les uns aux autres parfaitement inconnus. C'est seulement dans ces conditions de *réalisme* qu'un séjour dans une famille étrangère, lorsqu'il est possible, peut être profitable, mais il l'est alors véritablement.

Je n'ai qu'à continuer mon exploration. Déjà, j'ai défriché mon terrain. Il y a deux villes à Coblenz depuis que la vieille ville a débordé ses fortifications abattues. Un nouveau Coblenz, « Neustadt », étale au bord du Rhin — le long de ces « Rheinanlagen » qui font aux villes rhénanes une si magnifique ceinture — ses villas multicolores. Il y en a de tous les tons et de tous les styles ; il y a des pignons en bois où la glycine et les passiflores s'accrochent autour d'une inscription gothique ; il y a des constructions rustiques comme un chalet de la Forêt-Noire ; il y en a de pompeuses sous un revêtement de mosaïque avec un grand archange qui plane parmi des banderoles déployées. Tout cela s'aligne sur des boulevards neufs plantés de jeunes platanes et de catalpas. C'est frais, c'est attrayant, mais il n'y aura pas ici grand'chose pour moi. Ce n'est pas à ces foyers d'un jour qu'on peut installer des hôtes de passage. Je me tournerai vers le vieux Coblenz ; je chercherai dans ces larges rues qui avoisinent le château de l'aïeule de Guillaume II, l'impératrice Augusta de douce et charitable mémoire ; je chercherai là-bas, dans ce qu'on appelle le coin allemand, « Deutsche Ecke », tout juste dans l'angle que forment par leur confluent le Rhin et la Moselle. J'ai déjà des indications précises ; Dieu aidant, je trouverai. Mais pour trouver, il faut chercher ; pour chercher, il faut se remuer ; pour se remuer, il faut cesser d'écrire, et pour cesser d'écrire, il faut s'arracher, non sans un serrement... de main, à la douceur de causer avec un vieil ami. Adieu sur ce sorite, qui vous donnera, j'espère, de mes capacités philosophiques, une idée aussi haute que celle que je vous prie de garder toujours de mon affection et de mon dévouement.

*
* *

Coblenz, juillet 1902.

MADAME,

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous souhaitez sur l'installation matérielle qui attend ici votre fils. Vous êtes assez bonne pour vous en remettre à moi des conditions morales de son séjour ; je ne vous dis pas que mon attention est, avant toute chose, de ce côté : c'est

trop clair. Parlons des questions matérielles, puisque tel est votre désir.

Le prix de la pension varie de 150 à 200 marks par mois — 190 à 250 francs. L'écart assez considérable vient des conditions différentes du logement; la nourriture est sensiblement la même, à un peu de délicatesse près. Dans cette somme est compris également le prix des leçons données : en principe, une heure par jour; en réalité, souvent davantage. Au contraire, le blanchissage reste au compte du pensionnaire; à son compte également, les faux frais d'entretien : correspondance, promenades, excursions... Ceci s'élève en moyenne à 50 francs par mois. Voilà les données essentielles à l'établissement du budget.

Vous vous préoccupez avec raison, Madame, de connaître la condition sociale de la famille où votre fils sera reçu. La plupart du temps, cette condition est modeste, répondant assez à ce que nous appelons en France la petite bourgeoisie. Jamais le niveau ne s'abaisse, quelquefois il se relève comme lorsque s'ouvre pour l'enfant, ce qui n'est pas rare, le foyer familial de quelque membre de l'enseignement ou quelque intérieur bourgeois particulièrement hospitalier. Mais dans tous les cas, l'enfant n'est jamais introduit que dans une famille parfaitement chrétienne, où il est assuré de trouver le confortable nécessaire et une société sûre. Peut-être il y rencontrera d'autres enfants de son âge : des Français, — ce que nous essayons d'éviter, — de jeunes Allemands, enfants de la famille ou pensionnaires comme lui : la présence de ceux-ci, sous les garanties que nous ne manquons pas de prendre, est alors un avantage de plus et quelquefois un charme réel.

L'ordre de la journée est bien simple : après les exercices de piété du matin et le déjeuner, c'est le temps du travail, leçon suivie de la lecture et de la composition d'un devoir, thème ou version. Sauf raison spéciale, on ne sort pas pendant la matinée.

Le repas du milieu du jour se prend en famille, vers une heure; en famille aussi, autant qu'il est possible, on sort pour la promenade, et, vers le soir, deux heures environ sont encore réservées à l'étude.

Tel est, dans ses grandes lignes, le règlement de notre vie allemande; si ces conditions vous agréent, Madame, je me ferai un devoir de procurer à votre fils une demeure qui soit au mieux de ses intérêts et de vos désirs.

Veuillez agréer, je vous prie, etc.

*
* *

Coblenz, juillet 1902.

MON CHER,

Je te remercie de m'avoir fait tenir la dernière du Président au ministre de l'Instruction publique[1]. Le coup de pied de l'âne, quoi, sauf respect, à nos pauvres humanités classiques, et pour les langues vivantes, le coup de plume qui consacre leur triomphe. Le mien aussi, penses-tu, puisque tu me crois leur chaud partisan. Entendons-nous bien, je te prie, et passe-moi une toute petite déclaration de principes. A mes différents séjours en Allemagne je serai surtout redevable d'une chose : d'avoir vu clairement quelle place, quelle place restreinte doit revenir à l'allemand dans l'œuvre éducatrice et à combien peu de frais, après une bonne formation classique, on en peut acquérir la « possession effective ». Tout est là, vois-tu, mon cher : former l'enfant, le façonner, l'élever, lui mettre en mains la pioche et le hoyau, — intellectuels s'entend, s'il ne doit pas manier les vrais, — et il apprendra tout ce que tu voudras, l'allemand comme le reste et mieux que le reste, et en trois mois de séjour si tu veux, pourvu qu'avant de partir il sache ce que doit savoir d'allemand un bon élève de seconde ou de rhétorique. Quand la question se posera pour ton petit P... ou ton petit E..., ou pour les autres qui viendront, je ne te parlerai pas autrement, sois-en bien sûr.

Mais, en France, c'est une aberration qui nous entraîne, et je crois que ce mouvement *linguiste* nous prépare un désenchantement colossal, sinon de pires choses. Je ne veux pas être pédant au point de transformer cette lettre en traité sur la valeur éducatrice des langues vivantes, à laquelle je

1. Il s'agit du décret présidentiel du 22 juillet 1902, qui consacre et autorise la prétention des langues vivantes à ouvrir l'accès des Facultés et des écoles de l'enseignement supérieur.

crois peu, non plus que sur l'utilité pratique, que je crois minime, qu'il peut y avoir à en posséder l'usage[1]. Mais puisque mes « missions pédagogiques » à l'étranger me font passer à tes yeux pour un *linguiste* ardent, fraternellement je vais te dire mes idées.

A mon sens, la possession d'une ou de plusieurs langues vivantes est, dans l'éducation, un achèvement, un couronnement, un embellissement : disons, si tu veux, un objet de luxe, pourvu que tu entendes bien qu'il est un luxe que j'estime nécessaire dans une maison d'un certain rang. Savoir au moins une langue étrangère et la savoir de telle sorte qu'on la puisse parler — sinon, que vaut cette science ? — me paraît être pour l'enfant ce qu'est à un fils de bonne maison la grâce du visage, l'aisance de la tenue, la distinction des manières.

J'ôte cela par la pensée à tes fils, et je trouve qu'il leur manque beaucoup. Ce sont choses de luxe qui leur manquent, mais de luxe nécessaire. Rien n'est avenant comme ces jeunesses que j'ai rencontrées ici — jeunes gens ou jeunes filles de dix-sept ou dix-huit ans — qui, gentiment, quand l'étranger attend dans l'antichambre paternelle, viennent, sans plus de morgue poseuse que de timidité, engager avec lui une conversation française et se trouvent capables de la soutenir. Je suis jaloux, je t'assure, pour nos petits Français de France, de ce « fini » de l'éducation. Et tu vois donc comme tu m'avais bien jugé en m'estimant un linguiste convaincu.

Mais je ne le suis pas avec la même acuité que beaucoup de mes contemporains. Contre un grand nombre d'entre eux, j'estime que c'est une conception erronée de mettre les langues vivantes à la base et non au sommet de l'éducation, et pareillement que c'est une entreprise regrettable d'en commencer l'étude simultanément avec celle des langues classiques. Intellectuellement parlant, l'enfant s'élève avec la langue de Rome et avec la langue d'Athènes ; celle de Londres ou celle de Berlin pourra venir après, afin seulement de parachever l'œuvre et de l'orner.

1. On peut voir dans ces mêmes *Études*, 20 novembre 1902, quelle est sur ce point l'opinion de M. P. Leroy-Beaulieu. M. Paul Dudon s'en réclame dans son bel article sur *l'École et la vie*. (*Études, loco cit.*)

Nous nous travaillons en France pour les langues vivantes; nous leur taillons des parts monstres dans les programmes et des morceaux de roi dans les horaires des classes; — cinq heures par semaine (j'ai compté) dans le premier cycle, divisions A et B; jusqu'à sept heures par semaine dans le second cycle, sections B et D[1]; — nous discutons sans fin ni trêve sur les questions de méthode, méthode directe ou méthode grammaticale; nous allons jusqu'à admettre que sur notre territoire, des industriels en langues vivantes ouvrent de ces *fours* (c'est nous qui en faisons un!) où ils proposent sérieusement d'enseigner l'allemand en vingt leçons, se font écouter et se trouvent des clients. Sans parler de cette insanité suprême qui ne pousse que chez nous, je trouve en tout cela une prodigalité insensée, un gaspillage inexcusable de ce dont on devrait être infiniment ménager : du temps et des forces intellectuelles de l'enfant.

Je te l'avoue, mon siège est fait, et je suis fort entêté de l'idée que la question qui s'agite avec tant de fracas est résolue depuis longtemps. Nous ne sommes pas les premiers qui rêvons d'enseigner aux enfants une langue qui se parle pour la leur faire parler. Les Romains apprenaient le grec à leurs enfants, une langue vivante en ce temps-là; et quand, au grand siècle, on apprenait le latin, c'était avec la prétention de s'en servir. Et si la méthode des Quintilien et des Le Jay, une méthode directe fortement assaisonnée de méthode grammaticale, si cette méthode donnait les résultats que l'on sait, pourquoi se trémousser, pourquoi se tenailler la cervelle et découvrir des nouveautés âgées de trois siècles et davantage? Ces langues étaient des langues mortes, j'en tombe d'accord; mais la question n'est-elle pas précisément si, pour une langue qui n'est pas la langue maternelle, mais qui est une langue vivante, la nature ne réclame pas justement que l'enfant en apprenne d'abord le mécanisme et qu'il remette au temps de sa jeunesse d'en acquérir, par quelque moyen artificiel, par un séjour à l'étranger par exemple, cet usage, cette posses-

1. Voir l'arrêté du 31 mai 1902, relatif à la répartition des matières de l'enseignement secondaire et au régime des classes.

sion effective qu'il acquérait pour sa langue maternelle sur les genoux de sa mère. Or, telle est justement mon idée. Tout jeune, l'enfant balbutie sa langue maternelle. Il grandit, il a dix ans, douze ans : mets-le au latin ; cette langue morte, figée dans ses formules, dont on peut négliger les tournures complexes, ne retenir que les constructions simples, un vocabulaire restreint, puisqu'elle ne servira jamais qu'à exprimer un nombre restreint d'idées ; cette langue est complaisante à l'intelligence encore débile, on ne lui fait pas injure en la mutilant, elle est morte. L'enfant grandit encore ; il a treize ans, quatorze ans, le voilà capable de *comprendre* une grammaire ; c'est le moment de lui faire raisonner sa langue maternelle ; comme il en possède l'usage, c'est un travail proportionné à ses forces ; par le fait, il se rend compte du mécanisme d'une langue et donc il peut encore, simultanément, comprendre celui d'une autre langue, vivante comme celle qu'il parle : qu'il en apprenne alors, dans la mesure possible, le vocabulaire, les règles, la théorie ; plus tard, mais rien ne presse, à seize ou à dix-huit ans, tu l'enverras en Allemagne et, en trois mois, en six mois au plus, cette intelligence formée acquerra l'usage courant, la possession effective d'un bel et bon parler allemand [1].

Essaye du procédé inverse, du procédé des fameux nouveaux plans d'études. Ton fils a onze ans, mets-le, à la fois, au français, au latin, à l'allemand, ou, ce qui est pire, au français, à l'allemand, à l'arithmétique, à la géométrie, à l'histoire naturelle, à la géographie ; tu demandes à cette pauvre petite intelligence qui s'ouvre des prodiges de virtuosité ; tu exiges d'elle une voltige d'abstraction et de raisonnement qui la brise ; tu ne la formes pas, tu l'épuises ou tu l'étouffes. Par un effet contraire, tu lui donnes la nausée,

1. Ici, nous nous sommes rencontré pleinement avec M. l'abbé Dimnet, professeur de langues vivantes au Collège Jeanne-d'Arc, à Lille, rapporteur de la commission de l'enseignement des langues vivantes au Congrès de l'enseignement chrétien, à Lyon. « J'affirme, disait le distingué rapporteur, qu'un bon élève de rhétorique se fait comprendre dès la première minute de son séjour à l'étranger quand il faut qu'il y séjourne et qu'en trois mois, il a plus de pratique qu'on ne lui en aurait donné par cinq ans de méthode directe au collège, au grand détriment de sa formation. (*Ens. chret.*, 1er octobre 1902. Supplément, p. 21.)

car lui ayant présenté à la fois tous les genres de nourriture, tu as émoussé ou totalement supprimé pour elle l'aiguillon de la curiosité, qui est comme l'appétit de l'intelligence. Ton fils aura tout vu, il aura tout revu vingt fois, et ton fils ne saura rien : il sera bachelier.

Le dernier refuge, je le sais bien, c'est la bonne allemande. De cela, je n'ai qu'un mot à dire : si tu tiens à procurer à l'une de ces bonnes filles la chance de se placer avantageusement à son retour dans sa patrie, je me voudrais mal de mort de rien dire qui risquât de la priver de ce gagne-pain.

Hélas ! mon pauvre vieux frère, moi qui ne voulais ni disserter ni pérorer ! Passe-moi cela, je t'en prie, en considération des bonnes causeries d'antan, pour longtemps envolées.

Adieu, bien affectueusement.

*
* *

Coblenz, août 1902.

CHER COLLÈGUE ET AMI,

Il y a eu de la casse aujourd'hui. J'ai dû renvoyer dans ses foyers votre jeune X..., qui vraiment abusait de la permission de perdre son temps, l'argent de ses parents et de troubler ma propre tranquillité. Cela vous peinera, je le sais, puisque vous-même avez souhaité et conseillé son voyage, mais, ayant vu le résultat, vous auriez fait ce que je viens de faire. X... arrivera demain matin à R.... Voyez-le dès qu'il vous sera possible.

Vous le trouverez radieux, je n'en doute pas. Ici, c'était messire Grognon de la Grognonnerie : maussade, renfrogné, toujours un pleur au bord de l'œil et l'autre prêt à venir ; boudant le travail, sous prétexte « qu'on est en vacances », boudant ses hôtes, — une des meilleures familles d'ici, — lesquels, dit-il, ne lui donnent que « des saletés à boulotter », flânant sur les trottoirs, courant les pâtisseries... Dix jours d'obstination de sa part, de la mienne dix jours de patience autorisent, je crois, la décision que j'ai prise et que j'explique au papa, dans une lettre partie avant le jeune homme et annonçant son arrivée.

Remarquez-le bien, il n'y a rien eu de plus grave et la moralité est absolument hors de cause. Vous pouvez, sur ce

point, donner à la famille les assurances les plus entières. Mais, puisqu'on m'envoie ces enfants dans l'intérêt de leurs études, si les études n'y gagnent rien et si les enfants y perdent, que faire autre chose que de les rendre aux familles ? Celles-ci sont-elles toujours assez éclairées sur les conditions que doit réunir l'enfant lui-même, pour profiter d'un séjour en Allemagne ? Je ne le crois vraiment pas.

Pratiquement, ce sont des séjours de vacances, donc, brefs et succédant à peu près immédiatement à la période scolaire ; il faut donc aussi que les moyens intellectuels du voyageur lui rendent l'étude relativement aisée. Relativement, car c'est pure chimère de penser apprendre l'allemand en respirant l'air des bords du Rhin. Il faut, le matin, le travail du bureau : lecture, traduction, thème, composition. Après midi, on parle en se promenant. Un enfant qui ne peut supporter ce régime, qu'il reste chez lui ; et je crois bien qu'il n'y a guère à le pouvoir supporter que les élèves qui dépassent la moyenne de leur classe. Envoyer ici, pour un mois ou six semaines, des paresseux ou des retardataires, c'est aller à des mécomptes certains. Il ne faut pas venir pour apprendre l'allemand, il faut, sachant l'allemand, venir pour le parler et pour le vivre. Les huit premiers jours sont laborieux ; mais soutenus par le goût, l'entrain, le désir d'arriver, le labeur même ne déplaît pas et le profit ne tarde pas à venir. C'est l'histoire de D..., de S..., des deux B... que je vous fais là et d'autres encore. Ces gaillards-là ne songent guère à se plaindre. Quelles bonnes parties de rire nous faisons ensemble ! Nous rions en allemand, bien entendu.

Il faut de l'endurance encore. Pour le logement, cela va tout seul. Chacun a sa chambrette, souvent agréable, toujours propre et bien aérée. La nourriture plutôt est occasion de sacrifices. Les Allemands, qu'on dit grands mangeurs, le sont surtout par la fréquence de leurs repas. Ils en font, par jour, un solide et beaucoup de petits. Ils ont le « Frühstück » (pain, beurre, café au lait) ; ils ont le « petit quelque chose » à dix heures ; ils ont le « Mittagessen », la pièce de résistance, fort sérieuse ; ils ont le « Kaffee », l'inévitable et indispensable « Kaffee trinken » du coup de trois heures, que l'on prend où que l'on soit, chez soi, en visite, à la promenade ;

tellement qu'un hôte se jugerait incivil s'il vous recevait l'après-midi sans vous demander : « Hab'n Sie schon Kaffee getrunken ? » Enfin, le soir, il y a l' « Abendessen », le souper, plutôt frugal, mais que les vrais Germains ne refusent pas de prolonger entre camarades à la brasserie par les « Glas Bier » et les « Brödchen » de l'amitié.

Avouez que, même sans cette rallonge, nous avons encore, nous autres, fils des Gallo-Celtes, de quoi ne pas mourir de faim. Mais cette nourriture est peu recherchée : du bouilli, une viande blanche, un légume, des pommes de terre à l'eau (ici, elles servent de pain); cette nourriture est peu variée, soit que les cordons bleus allemands ignorent, soit qu'ils dédaignent les assaisonnements prestigieux de nos cuisinières, soit que les estomacs germains ne soient aucunement rebutés par le retour fréquent des mêmes aliments... Alors, donnez-nous un bonhomme difficile, porté sur sa bouche : le voilà qui geint, qui pleure après les fricandeaux de sa Marguerite et ses bouchées à la reine. — Coulez en douceur à la famille que ces raisons gastronomiques ne sont pas étrangères au retour prématuré de X.... Quelquefois, cela va plus loin, jusqu'aux impolitesses, aux manques de tenue, aux affronts que l'on fait aux hôtes, lesquels s'en offensent sans le dire ou en le disant. C'en est assez pour rendre la vie impossible.

Ah ! cher ami, l'éducation, la bonne éducation, la distinction des manières, cette fleur de la politesse française et aussi de l'abnégation chrétienne, quel présent les parents font à leurs fils, quand ils leur en transmettent la tradition ! Au point de vue tout pratique qui nous occupe, des conditions d'utilité pour les enfants de chez nous de séjourner ici, je ne sais pas si elle n'est pas en toute première ligne. Beaucoup se flattent de l'avoir, peu la possèdent. Croyez-vous que s'il avait été fidèle à ses traditions de famille, notre ami aurait terminé son séjour en tournant face au mur — et faisant pis encore — un portrait de l'empereur qui se trouvait suspendu dans sa chambre? Ah ! qu'il ferait bien mieux de préparer en lui un bon serviteur de la France ! Où vont ces démonstrations de mauvais goût ? A blesser qui nous reçoit et à donner une pauvre idée de notre savoir-vivre.

J'achève cette lettre, déjà trop longue, en vous priant d'être, encore une fois, auprès de la famille X..., l'interprète de tous mes regrets. Croyez bien vous-même, je vous prie, à mon affectueux dévouement.

*
* *

Coblenz, août 1902.

MADAME,

Vos sollicitudes maternelles à l'égard de votre cher fils et de sa préservation morale sont trop légitimes pour que je tarde un seul jour à les apaiser.

Il n'est pas douteux que le premier essai de la liberté, loin de la famille, sous un ciel inconnu, avec une surveillance relâchée, ne soit de quelque péril à la jeunesse : le méconnaître serait téméraire. Mais ne croyez-vous pas aussi que ce soit un bien ? Ne faut-il pas qu'un jour vienne où l'enfant s'affirme et donne sa mesure; qu'il montre si la ferveur de sa piété, son application au travail, la régularité de ses mœurs sont chez lui des possessions personnelles ou seulement l'apanage d'une nature pacifique ? Si c'est le milieu, les exemples du foyer qui déterminent son action, ou bien son propre vouloir ? P... se trouve ici dans les conditions les meilleures pour se connaître et se faire connaître.

Il a un règlement, mais il est le maître, en somme, d'en esquiver les dispositions, sans que par ailleurs les écarts considérables soient possibles. Vous vous effrayez quelque peu, me dites-vous, de sa cohabitation si complète avec les nombreux enfants de cette famille, et sûrement, j'ai mis le comble à votre inquiétude en vous annonçant que son professeur était... la fille de Mme M....

D'abord, il est bien entendu que P... a sa chambre, où il est chez lui, bien chez lui, et où les enfants ne pénètrent pas, sinon sous le contrôle paternel et maternel. A table seulement et à la promenade tous se retrouvent. Mais si les mœurs allemandes admettent et favorisent entre le jeune hôte français et les enfants de la famille une grande simplicité de rapports, elles y veulent aussi une grande réserve : l'autorité de la mère aurait tôt fait de réprimer et de supprimer des familiarités tant soit peu déplacées. Aussi bien, dans cette

matière, la bonne éducation dont P... fait preuve, milite avec les usages allemands pour qu'il ne trouve dans ce commerce que des avantages.

Quant à son professeur, ce n'est plus une enfant. Mlle M... peut bien avoir de vingt à vingt-deux ans; elle est déjà, sous la direction maternelle, ce que les Allemands appellent d'un si joli nom, « Hausmütterchen », la petite mère de la maison; son autorité y est établie; petits frères et petites sœurs la reconnaissent, et les petits Français eux-mêmes savent fort bien que lorsque « Fräulein Helena » a dit quelque chose, le meilleur est encore de filer doux. Grâce à Dieu, ce rôle si bienfaisant de la sœur aînée, de la jeune fille que le mariage va bientôt prendre, mais qu'il n'a pas prise encore au foyer, n'est pas un monopole allemand, et vous connaissez, sans aucun doute, autour de vous, Madame, plusieurs « Fräulein Helena ».

A un autre point de vue, c'est une autre sécurité encore. Dans ces villes si profondément catholiques du pays rhénan, à Coblenz comme à Trèves,—Trèves la « Musterstadt », la ville modèle de la pratique chrétienne,—à Coblenz, ce que nous appelons les dangers de la rue n'existent pas, ni nos vitrines déshonorées, ni nos kiosques malhonnêtes, ni les feuilles malpropres indignement glissées dans la main des enfants. La police en ferait justice, mais l'indignation du peuple ne l'attendrait pas. Certes, je ne veux pas dire qu'il n'y ait pas ici comme ailleurs le côté des ténèbres; il y est, sans aucun doute: mais je dis que pour nos enfants il demeure complètement hors de leur vue et que, pour le trouver, il faudrait vouloir chercher, chercher loin et chercher longtemps. A Trèves, Mgr l'évêque me disait, il y a trois ans, que même en cherchant on ne trouverait pas.

C'est, au contraire, un beau spectacle, un spectacle édifiant et réconfortant que celui de la vie chrétienne allemande. Tous en éprouvent une impression profonde. Un dimanche, à Coblenz, est une bonne prédication : tous les travaux cessés, les magasins fermés aux heures des offices, les églises pleines, les fidèles recueillis, tout le peuple, après midi, se promenant, mines épanouies, en habits de fête. M. B..., venu l'autre jour pour chercher ses enfants, me

disait avoir été saisi par ce sentiment. C'est le jour du Seigneur. Pendant les trois dernières semaines de l'année scolaire, j'ai célébré moi-même, à l'église Sainte-Barbe, la messe des écoles, la « Schulmesse », à laquelle sont conduits chaque jour avant la classe, par leurs instituteurs et institutrices, tous les enfants des écoles catholiques de la paroisse. Quel serrement de cœur, Madame, pour un prêtre français de monter à un autel prussien avec derrière soi, pour assistance, cette légion d'enfants des écoles officielles prussiennes! On a dit qu'en 1870 nous avions été battus par les maîtres d'école; ce n'est pas vrai, mais, grand Dieu! serait-ce aux enfants des écoles, cette fois, de battre nos enfants?

Quel profond sentiment de joie cependant pour l'honneur rendu à Dieu par cette louange enfantine, par leur silence, par leur prière, par cette petite voix qui monte un peu lente, un peu chantante, détaillant sous la voûte les syllabes allemandes très douces sur les lèvres des enfants, tombant vers la fin des phrases par un ralentissement très dévot de l'articulation et par un abaissement du ton tout plein d'onction et de piété. Les autres voix répondent lentes, elles aussi, jamais confuses et dominées par les voix mâles des instituteurs, qui maintiennent la lenteur et la gravité.

J'ai encore tout cela dans l'oreille et dans le cœur. J'ai invité ma jeunesse à assister à la « Schulmesse ». P... y est venu, non sans profit, je l'espère, pour son âme. Vous le verrez, Madame; avec la protection de Dieu et des bons anges, il vous sera rendu aussi bon — je voudrais meilleur — que vous nous l'aviez donné.

Veuillez agréer, je vous prie, etc.

*
* *

Coblenz, août 1902.

Mon cher Pierre,

Pendez-vous : nous avons été au Niederwald et vous n'y étiez plus ! Hier, grande mobilisation. Nous partions tous au train de huit heures quarante-sept, heure de paresseux, comme vous voyez. Le programme était d'user du chemin de fer de la rive droite jusqu'à Assmansshausen, de gravir à pied le Niederwald (au nez et à la barbe du Zahnradbahn), d'aller

par les sous-bois jusqu'au pavillon de la Rossel, — vous savez, ce panorama superbe où la vue touche au Melibocus dans l'Odenwald, aux Vosges, au Hunsrück et au Taunus, — de redescendre vers le *National Denkmal*; de là vers Rüdesheim, terme de l'étape et centre du ravitaillement. Retour par bateau jusqu'à Coblenz. Une journée de roi, comme vous voyez. Tout s'est accompli point par point, sans plus de nuages dans les cœurs qu'il n'y en avait au ciel : soleil rayonnant. Tous les châteaux du Rhin ont passé dans les kodaks; nous n'avons pas naufragé au Binger Loch ; nous n'avons pas écouté les chants de sirène de la fée méchante du Lorelei ; nous n'avons pas chaviré, nous n'avons pas sauté... Résultats négatifs, dites-vous. Et que voulez-vous ? Vous n'attendez pourtant pas de moi la description classique des bords du Rhin. D'abord, vous les avez vus, ce qui vaut mieux que tout. Et puis, si j'en voulais parler, j'en dirais des choses qui tourneraient à ma confusion.

Ne le dites à personne : je les trouve surfaits, ou plutôt il y a des choses qui me les gâtent : il y a trop de chemins de fer, trop de bateaux, trop d'Anglais; sur trop de sommets trop de guinguettes à côté des vieux burgs ; sur trop de versants trop de « Garten » bourgeois ; à trop de tournants trop de bouchons vulgaires. Tout ça donne au vénérable *père* un air de vieux qui se requinque : ça lui fait sentir la bière et la saucisse. Où je l'aime bien, c'est quand il est seul entre ses deux collines vertes et grises, avec la chanson grave de ses eaux, et cette caresse du regard qui lui tombe de ses donjons écroulés, vieux comme lui. Vous rappelez-vous le soir, aux Rheinanlagen, quand le soleil rougeoyait dans le courant tout près de nous, et jetait des reflets ardents sur les villas de Pfaffendorf, sur l'arête verte de Horchheim, sur les pierres sombres de Marksburg! C'était si beau, si tranquille! Cela rappelait la Moselle.

Ce doit être bien hérétique de dire que le Rhin est beau, surtout quand il rappelle la Moselle; il est vrai qu'alors il est plus beau qu'elle, parce qu'il est plus grand. Et puis, la Moselle ! la Moselle, c'est de l'eau française, celle-là ! Vous souvient-il ? Quelques trains seulement filant chaque jour de Coblenz sur Trèves et sur Metz, ou en sens inverse ; peu ou

pas de bateaux, pas d'encombrement de touristes. On est à elle tout entier, à son beau cours paisible, à ses villages bleus et blancs sous l'ardoise : Zell, Trarbach, Bullay... ; à ses vieilles tours ruinées, qui ont, mieux que celles du Rhin, la fierté de leur infortune : Marienburg, Bischofstein, Thurant... Si l'on gravit les pentes, à droite vers le Rhin, à gauche vers l'Eifel, quels horizons de l'Ehrenburg ou de Münstermaifeld ! Si on pénètre dans les vallées latérales, que de surprises, que d'enchantements : l'Eltz et le burg Eltz, l'Ussbach et Bertrich !...

N'était-ce pas avec vous, l'autre soir, quand nous revenions de Limbourg, et que, assis au bord de la Lahn, nous attendions notre train, que nous avions, par la pensée, élu domicile dans la paix et le silence du petit village d'Obernhof, au pied du château de Schaumbourg ? Ce silence et cette paix, dans le cadre merveilleux des vignes, des bois et des châteaux, n'est-ce pas le grand charme ? Vraiment, je vous le dis, les vallées des affluents me gâtent la vallée du grand fleuve. C'était la même chose dans la vallée de la Brohl, au délicieux Tonnistein ; la même chose dans la vallée de l'Ahr. Demandez à vos amis ce que leur disent les noms de Mayschoss et d'Altenahr...

Et Coblenz est assise au centre de ces merveilles, assez près des unes et des autres pour que nous puissions les visiter toutes ! Je sens que je vais faire la prière du Normand : « Mon Dieu, je ne vous demande pas de me donner de belles choses. Mettez-moi seulement tout près d'un endroit où il y en a, avec de braves enfants à conduire et de bonnes excursions du jeudi. » Au revoir, fugitif ; encore une fois, pourquoi n'êtes-vous plus ici ?

*
* *

Coblenz, août 1902.

Mon cher,

Toute ma colonie est en émoi : les journaux ont annoncé pour aujourd'hui le passage à Coblenz du « Kaiser » allemand. Sa Majesté vient de Düsseldorf. Son train impérial l'amène à la gare, — tout près de chez moi, comme tu sais, — et de là, l'empereur, traversant la ville, se rendra à l'em-

barcadère du Rhin pour remonter le fleuve jusqu'à Mayence. L'arrivée est annoncée pour trois heures cinquante, le départ pour quatre heures dix. Ce sera court, si l'on est exact. Je te dirai cela ce soir...

On a été exact et j'ai vu Guillaume II. Ville pavoisée, troupes en armes faisant la haie de la gare jusqu'au quai; toute la population sur pied. Chacun de mes gamins devait être accompagné par la famille où il habite. Ils avaient fait, le matin, les projets les plus homicides : celui-ci devait garder son chapeau sur sa tête; celui-là, crier : « Vive la France ! » un autre, j'imagine : « Vive la Pologne, Monsieur ! » D'autant que ce serait le cas, l'empereur devant sous peu se rendre à Posen. Tu vois cela : un *accident* diplomatique et, qui sait? la déclaration de guerre qui nous rendra l'Alsace... Il n'en sera rien; je compte sur la politesse française, sur le bon esprit de ma troupe et sur le déploiement respectable de *celles* qui rendent les honneurs.

L'empereur a passé au grand galop des chevaux de sa voiture avec, pour seul compagnon, le fils aîné du grand-duc de Bade, qui commande ici le 8e corps d'armée[1]. De ma personne, je m'étais rendu à l'embarcadère du Rhin; j'ai salué, muet, quand la voiture a passé devant moi. Ai-je été digne? Arrivé sur le bateau, Guillaume II se tint à la coupée, causant avec des officiers, et répondant, de temps à autre, par le salut militaire aux « Hoch » et aux « Hurrah » des bons Coblençois. Sa figure est vraiment très avenante, jeune, ouverte; l'infirmité de son bras gauche ne se remarque pas, grâce à la position qu'il lui fait prendre sur la poignée de l'épée ou derrière le dos.

Dans le pays rhénan, les faveurs qu'il fait aux catholiques, son esprit religieux, ses discours, celui d'Aix-la-Chapelle surtout, dont l'écho résonne encore, lui concilient la vénération. L'autre jour, à Bonn, j'ai vu le P. Langhorst, comme

1. Tout récemment l' « Erbgrossherzog Friedrich » a été rappelé à Carlsruhe pour partager, avec son père le vieux grand-duc Friedrich, le fardeau du gouvernement. Il a été remplacé à Coblenz par le général von Deines, qu commandait à Francfort la 21e division, et qui, pendant six ans, de 1894 à 1900, a dirigé l'éducation militaire et l'instruction scientifique du kronprinz et des plus jeunes fils de l'empereur. L'importance militaire de Coblenz et sa situation charmante font de la ville un poste de faveur.

sortait de chez lui le général von Loë. « Le général, me disait le Père, vient de recevoir une communication du cardinal Rampolla, où on lui dit que du discours d'Aix le pape a été *enthusiasmirt.* » Cela se redit et cela fait une auréole au front impérial.

A quelques juifs près, nous sommes cependant gouvernés par des baptisés! Ah! que la comparaison est triste à faire entre ceux d'ici et nous. On dirait ici que tout commente, par les actes, les paroles du vieux Guillaume que l'on a gravées là-bas, au coin allemand, dans le piédestal en granit de sa statue : « Niemand wird das Reich zerstören, wenn Ihr einig seid und treu. » Einig und treu! Faudra-t-il que les enfants de France viennent en Allemagne pour y apprendre comment on est « unis et fidèles »?

Adieu, tiens : je suis tout triste ce soir. C'est si dur d'avoir en Allemagne, en présence de leur empereur, les pensées que j'ai eues! Non, non; toujours et malgré tout :

Tere de France, mult estes duls païs!

HENRI BARON.

HIPPOLYTE TAINE

Le moment est peut-être prématuré pour porter un jugement définitif sur la place d'Hippolyte Taine dans la pensée contemporaine. Cette place est considérable. M. Albert Sorel a pu dire : « Dans aucune branche de l'activité intellectuelle il n'a laissé les choses au point où il les avait prises. » Cependant, à voir l'exemple des critiques[1], il semble qu'il soit permis d'essayer une appréciation d'ensemble sur son œuvre elle-même.

Cette œuvre est tout entière entre nos mains. Outre quelques fragments publiés après sa mort, on nous annonce deux, peut-être trois volumes d'articles perdus dans diverses revues. Quiconque connaît la sincérité quelque peu intransigeante et la constance d'esprit de Taine, est assuré qu'il n'y aura pas opposition entre ces derniers venus et leurs aînés. Le premier volume de lettres[2], si riches d'intérêt, si captivantes, fait désirer les deux autres qui doivent suivre. Mais l'intérêt même des premières est, avant tout, de nous faire pénétrer dans la vie intérieure d'un grand esprit. Le jugement à porter sur le caractère de son œuvre en est à peine touché. Il en sera apparemment de même des lettres à venir.

Au surplus, la physionomie de Taine commence à prendre le recul nécessaire aux peintres et aux critiques. La marque en est dans ce fait que l'opinion commence à se mettre d'accord à son égard. Certaines condamnations sans réserves d'autrefois ne seraient plus de mise. Certaines admirations allant jusqu'au dithyrambe auraient aujourd'hui peine à se

1. On trouvera l'histoire de la pensée de Taine exposée avec une scrupuleuse exactitude et une sympathie admirative, par Victor Giraud, dans son *Essai sur Taine, son œuvre et son influence, d'après des documents inédits.* Deuxième édition refondue. Paris, Hachette, 1901. — Le même infatigable travailleur a publié une *Bibliographie critique de Taine.* (Paris, Picard, 1902. In-8, 81 pages.) On y relève 292 études dont Taine a été le sujet.

2. *H. Taine. Sa vie et sa correspondance. Correspondance de jeunesse (1847-1853).* Paris, Hachette, 1902.

produire. Amis et adversaires se rencontrent d'assez près dans le partage de la louange et du blâme. Il faut dire que Taine s'est prêté lui-même à cette entente : il a ramené à lui, par sa manière comme politique et sociologue, plusieurs de ceux qui n'avaient pu accepter sa psychologie, et sa métaphysique, et il a tourné contre lui par cette même manière nombre de ses partisans et de ses apologistes d'autrefois. Non qu'il y ait, à proprement parler, plusieurs manières successives chez Hippolyte Taine. Mais la diversité des points de vue, le contact avec les réalités présentes ou anciennes l'ont conduit à une compréhension plus entière, à une pénétration plus intime du vrai.

C'est le métaphysicien et le psychologue, en même temps que l'écrivain, que nous examinerons tout d'abord dans les pages qui suivent. Nous verrons ensuite le sociologue et le politique.

I

Peut-on se flatter d'enserrer en une formule la pensée philosophique de Taine ? Son infatigable curiosité s'est portée sur tant de sujets, sa plume a écrit des pages d'un ton en apparence si divers, que cette réduction à l'unité peut sembler chimérique. Et cependant comment ne pas être tenté d'appliquer à Taine un procédé qu'il a constamment mis en œuvre dans ses études sur les hommes et sur les choses ? De lui-même, son esprit tournait à la formule.

Longtemps, et par beaucoup, Taine fut traité de sensualiste et de matérialiste. Et, certes, une grande partie de son œuvre nie toute réalité d'ordre suprasensible. Si on lui avait demandé quel était de ses ouvrages celui où il se reconnaissait le mieux, il aurait nommé sans doute le livre *De l'Intelligence*. Lorsque Taine se décida à le livrer au public, en 1867, il y songeait depuis quinze ans. C'était le développement d'une thèse pour le doctorat, *les Sensations*, jadis ébauchée à Poitiers, écartée comme trop hardie par ses juges, reprise dans un travail envoyé à son ami Prévost-Paradol sous le titre de *Mémoire sur la connaissance*. Il pouvait le présenter dans sa dédicace comme le livre auquel avait « le plus réflé-

chi ». Ce qu'il avait écrit auparavant, ce qu'il écrivit après, c'étaient des « psychologies particulières », a-t-il lui-même déclaré. Ce livre contenait la thèse d'ensemble, une « psychologie générale » ; le reste en était la préparation ou l'application. Toute sa vie, Taine ne cessa d'y avoir l'œil et la main pour le corriger et le perfectionner. Il avait conçu le dessein de le compléter par un travail sur *la Volonté*, dont on a retrouvé quelques fragments dans ses papiers.

Or, quelle est l'idée maîtresse de ce livre célèbre ? Tous nos modes de connaître se ramènent à la sensation, et la sensation à un groupe de mouvements moléculaires. « Un flux et un faisceau de sensations et d'impulsions, qui, vus par une autre face, sont aussi un flux et un faisceau de vibrations nerveuses, voilà l'esprit... L'homme total se présente comme une hiérarchie de centres de sensation et d'impulsion. » L'abstraction, qui appartient à l'intelligence humaine, ne s'élève pas au-dessus d'une opération simplement organique. L'idée générale et abstraite, qui en est le produit, « est un nom, rien qu'un nom, le nom significatif d'une série de faits semblables ou d'une classe d'individus semblables ».

Rien en tout cela qui dépasse les doctrines de La Mettrie, du baron d'Holbach, d'Helvétius, de Cabanis, ou, si l'on veut, ce n'est que le *Traité des Sensations* de Condillac.

Il est vrai que Taine se défendait de s'attarder dans le matérialisme et le sensualisme, qu'il appelait le premier *moment* de la philosophie. S'il y avait passé, il en était vite sorti[1]. A M. Garnier, il protestait qu'il n'avait fait étendu que le *moi sentant*. « La conscience qui l'observe n'a ni étendue ni position. » « Le matérialisme et le scepticisme » lui « semblent non une doctrine, mais une maladie, non un système, mais une impuissance de système[2] ».

Au demeurant, il apportait de ses dénégations des raisons plutôt faibles. S'il rejetait le matérialisme doctrinal, c'est qu'il est un dogmatisme à rebours. L'ancien matérialisme nie l'âme,

1. Lettre du 25 mars 1849.
2. Lettre du 7 juin 1852.

mais affirme la réalité d'une substance corporelle, fixe et permanente, voire même éternelle et nécessaire, un air subtil, un impalpable éther, « ou toute autre chose qui court par tout le monde » et qui, se combinant en diverses manières, « produit les diverses organisations ». Cela est grossier et primitif[1]. Condillac a trop de bon sens pour se prendre à ces imaginations de peuple enfant. C'est un homme aimable et un philosophe charmant. Si quelques-unes de ses vues sont un peu courtes, sa méthode est admirable : elle doit prendre place parmi les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Partir de quelques éléments très simples, et, par une série de combinaisons diverses, en tirer tout le reste, expliquer la série immense de nos idées par « un système de transformations analogues à celles de l'algèbre[2] » : voilà ce qu'il a tenté et qui est d'un homme de génie.

Taine non plus ne peut s'accommoder d'un matérialisme qui consent « à supprimer les vérités fines et à rabaisser les choses nobles », qui réduit « les grandeurs et les délicatesses de la nature humaine à des ordures anatomiques ». Le corps et l'esprit ne sont, il est vrai, l'un et l'autre qu'un « courant d'événements homogènes que la conscience appelle des sensations, que les sens appellent des mouvements, et qui, de leur nature, sont toujours en train de périr et de naître ». Mais ils se manifestent à la façon de gerbes lumineuses, dont les jets disposés en étages remplissent l'immensité de l'espace et du temps. « Une infinité de fusées, toutes de même espèce, qui, à divers degrés de complication et de hauteur, s'élancent et redescendent incessamment et éternellement dans la noirceur du vide. Voilà les êtres physiques et moraux; chacun d'eux n'est qu'une ligne d'événements dont rien ne dure que la forme, et l'on peut se représenter la nature comme une grande aurore boréale[3]. »

Nous sommes loin, semble-t-il, du langage « grossier » des physiciens et des anatomistes. Seulement, l'immatériel est dans l'image bien plus que dans la réalité. Que les faits

1. Lettre du 25 mars 1849. — *Derniers essais : Th. Ribot. — Essai sur Taine*, appendice VI.
2. *Les Philosophes français au XIXe siècle*, chap. I.
3. *De l'Intelligence*, 7e édition, t. I, p. 8-9.

du monde moral soient une succession de météores, ou une combinaison de l'éther, ou « le trémoussement d'un petit filet blanchâtre », il importe peu. Tout se réduit toujours à un mouvement organique, ou à sa face interne qui ne se distingue pas réellement de ce mouvement lui-même.

Il y avait bien quelque part dans les œuvres de Taine un certain rapprochement, qui excita jadis grand émoi et qu'on cite encore comme une des formules les plus crues du matérialisme : « Le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre. » Mais Taine n'accepta jamais d'être assimilé pour cette phrase à Moleschott ou à Büchner. « Remettez-la, disait-il, à sa place dans l'*Introduction* à l'*Histoire de la littérature anglaise*. Elle ne veut pas dire que le vice et la vertu se comportent comme des produits chimiques, à la façon du sucre et du vitriol. Elle signifie seulement que « toute donnée complexe naît par la rencontre d'autres don- « nées plus simples dont elle dépend ». De même qu'il est indispensable, pour faire ou défaire du vitriol, de connaître les matières chimiques dont le vitriol se compose ; de même, pour juger ou produire chez un homme des dispositions morales, il importe de connaître « les éléments psycho- « logiques » qui, par leur union, les produisent[1]. »

La défense de Taine pouvait valoir comme justification littérale. Donnait-elle satisfaction à ceux qui auraient voulu voir là comme la formule imagée d'une doctrine chez lui constante : l'assimilation entre le monde moral et le monde matériel, l'identité des lois de l'ordre moral et de l'ordre matériel ? Il est même arrivé à Taine d'écrire : « Les vices, vertus, crimes et actes d'héroïsme apparaissent... comme des conséquences nécessaires de la nature de l'imagination, du tempérament, de l'éducation, du milieu physique et moral[2]. » Et tous ses livres avant les *Origines de la France contemporaine* commentent cette phrase.

1. *Essai sur Taine*, appendice XXIX.
2. Fragment de *la Volonté*, écrit entre 1853 et 1855, publié après la mort de l'auteur dans la *Revue philosophique*, novembre 1900.

II

Convient-t-il de ranger Taine parmi les positivistes? Il a loué Auguste Comte d'avoir, « pour la première fois », examiné la nature et dit la valeur de la *Science*. « L'accroissement des sciences est infini... On peut prévoir qu'il arrivera un temps où elles régneront en souveraines sur toute la pensée comme sur toute l'action de l'homme, sans rien laisser à leurs rivales (religion, littérature) qu'une existence rudimentaire, pareille à celle de ces organes imperceptibles qui, dans une plante ou un animal, disparaissent presque absorbés par l'immense accroissement de leurs voisins. » Et pour avoir compris le rôle de la science, il pardonne à Comte sa « grossièreté prosaïque [1] ».

Il parle avec une sorte d'enthousiasme de Stuart Mill. « Tous les demi-siècles, et plus ordinairement tous les siècles ou tous les deux siècles, paraît un homme qui pense... Le reste du temps, la scène reste vide... En ce moment, la scène est vide en Europe. Dans ce grand silence, et parmi (des) comparses monotones, voici un maître qui s'avance et qui parle. On n'a rien vu de semblable depuis Hegel [2]. »

La méthode de Taine est positive. « De tout petits faits bien choisis, importants, significatifs, amplement circonstanciés et minutieusement notés : voilà aujourd'hui la matière de toute science; chacun d'eux est un spécimen instructif, une tête de ligne, un exemple saillant, un type net auquel se ramène toute une file de cas analogues. » La monographie est ainsi le meilleur instrument entre les mains du psychologue ou de l'historien. « Il la plonge » dans l'humanité présente ou passée « comme une sonde et la retire chargée de spécimens authentiques et complets [3] ». L'abstraction qu'on admet ne dépasse pas les données positivistes. L'idée générale ou abstraite est un *extrait* de notions particulières et concrètes, la somme quantitative de ce que ces notions offrent de commun.

1. Article des *Débats*, du 6 juillet 1864, cité dans *Essai sur Taine*, p. 62-63.
2. *Le Positivisme anglais. Étude sur Stuart Mill*, 1864. Préface.
3. *De l'Intelligence*, 7e édition, t. I, p. 2. — *Derniers essais*, 2e édition, p. 167.

Mais Taine reprochait aux positivistes de considérer « les causes ou forces, notamment les causes premières, comme des choses situées hors de la portée de l'intelligence humaine », de sorte qu'on n'en peut rien affirmer ou nier. Elles se trouvent par là reléguées hors de la science. Elles constituent des inconnaissables.

Ne peut-on pas prouver contre les positivistes, demande Taine, aussi bien d'ailleurs que contre les spiritualistes, que «l'ordre des causes se confond avec l'ordre des faits » ? « La cause d'un fait est la loi ou la qualité dominante d'où il se déduit; une force active est la nécessité logique qui lie le fait dérivé à la loi primitive. » Ainsi « les causes ne sont point un monde mystérieux et inaccessible; elles se réduisent à des lois, types ou qualités dominantes; elles peuvent être observées directement et en elles-mêmes ». La nutrition est une cause, parce qu'on peut en déduire la nature et les rapports de tout un groupe d'opérations et d'organes chez l'animal. La cause apparaît comme le *fait générateur*. Et la science véritable transforme la multitude disséminée des faits particuliers en une hiérarchie de groupes ou de faits types, de faits générateurs, jusqu'au fait premier, créateur universel[1].

Taine reproche encore aux positivistes d'établir, « par delà la région accessible des faits et de leurs lois, une région inaccessible : celle des substances, choses réelles, et dont la science serait certainement très précieuse, mais vers lesquelles nulle recherche ne doit s'égarer, parce que l'expérience atteste la vanité de toute recherche à cet endroit ». Mais ce sont là des entités purement verbales. Il n'y a de réel que des faits, des phénomènes, des événements, leurs conditions et leurs dépendances. On parle d'*esprit* : cela veut dire des images, ou des groupes d'images, un polypier d'images. On parle de *volonté* : il faut dire une suite de tendances. A l'examen, le *moi*, substance permanente, s'évanouit comme un vain fantôme; il ne reste de nous que la série de nos événements : sensations, images, souvenirs, idées, résolutions[2].

1. *Les Philosophes français au XIXe siècle*, préface et chap. XIV.
2. *De l'Intelligence*, t. I, liv. IV, chap. III.

La querelle que fait ici Taine aux positivistes, pour proclamer bien haut qu'il n'est pas de leur école, ne semble-t-elle pas un peu futile? Dans leurs recherches et leurs raisonnements, les positivistes traitent la cause comme une simple succession de faits, la substance comme un groupement de phénomènes. Ce sont des empiristes, et l'observation sensible ne peut montrer autre chose. Nombre d'entre eux s'en tiennent à ce côté tangible et comme extérieur des êtres. Quelques-uns, et précisément les chefs de file, à l'origine, par ressouvenir des thèses spiritualistes, disent que le phénomène n'épuise pas toute la réalité de l'être, qu'il y a quelque chose au-dessous, quoique ce quelque chose nous soit à jamais caché. Ce reste de souci métaphysique les honore, encore qu'il soit illogique par excès de timidité. Mais enfin ce n'est là dans leur système qu'une thèse adventice, un rameau secondaire que beaucoup élaguent. Le tronc de la doctrine, c'est l'empirisme, et Taine est un empiriste aussi résolu que personne au monde.

Que s'il repousse l'inconnaissable, c'est-à-dire toute notion d'ordre métaphysique, c'est qu'il ne pouvait supporter qu'on posât des limites aux découvertes de l'esprit humain, ou plutôt de la science expérimentale, qu'on admît quelque réalité au delà du rayon si court que celle-ci éclaire. Confiance absolue en soi-même, superbe intellectuelle, ce fut un des traits de la physionomie de Taine.

Enfin, consentons à ne pas le condamner au matérialisme qui manquait, à son jugement, de bon ton et de poésie et péchait par dogmatisme. Disons que le positivisme, par l'aveu qu'il fait des bornes du savoir humain, est trop modeste pour son ambition. Peut-être, d'ailleurs, ni l'une ni l'autre de ces qualifications n'exprime-t-elle ce qu'il y a, à la fois, d'affirmatif et de négatif dans la doctrine d'Hippolyte Taine. Et désignons cette doctrine par le mot de *naturisme*.

III

Comment le naturisme s'est-il formé chez Taine?

Sa première passion intellectuelle fut Spinoza. Élève de

philosophie au lycée Bourbon, il entreprenait, à dix-neuf ans, sur Spinoza une étude qui a été conservée. Il disait lui-même de ces débuts : « Je défendis le panthéisme à outrance. » Et Charles Bénard, son professeur en cette année 1847-1848, a écrit que Taine était entré dans sa classe « disciple fervent de Spinoza. Sa foi au spinozisme était déjà telle qu'il n'y avait pas à la changer d'un iota. Il s'y était renfermé comme dans une forteresse dont, du reste, il n'est jamais sorti. Il n'y avait pas à discuter là-dessus avec lui. »

A Prévost-Paradol, il explique les trois moments de la philosophie : « La première philosophie est la philosophie matérialiste, sensualiste... L'esprit sort de là... par la psychologie et quelque chose d'analogue au cartésianisme : on appelle cela la philosophie subjective du moi... Le dernier moment est celui où l'homme connaît l'unité radicale de lui-même et de toutes choses, l'identité fondamentale du plaisir et du devoir, de la liberté et de la nécessité. On appelle cela la philosophie de la substance et de l'absolu ; Spinoza en est un admirable interprète. Cette philosophie, partant du principe même des choses, explique tout, concilie toutes les contradictions et donne le suprême repos à l'esprit[1]. » Son Dieu « est le positif absolu, c'est-à-dire la réalisation une et complète de tout l'être ; et tout en lui et hors de lui est nécessaire comme lui[2] ». « La nature est Dieu, le vrai Dieu[3]. »

C'est à Spinoza qu'il demande le moyen d'accorder ou de réfuter à la fois les positivistes et les spiritualistes : l'identité de l'ordre des causes avec l'ordre des faits, l'immanence de la raison dans les choses. N'y avait-il pas, d'ailleurs, quelque parenté intellectuelle entre le penseur de l'île Saint-Louis ou de Menthon-Saint-Bernard et le solitaire de La Haye ? Des deux côtés, rigueur de dialectique et austérité de vie. Il s'échappait à dire : « Notre cher et vénéré Spinoza. » Et suivant la remarque de Vacherot parlant de l'élève de l'École normale, la devise de Spinoza sera la sienne : « Vivre pour penser[4]. »

1. Lettre du 25 mars 1849.
2. Lettre du 18 avril 1849.
3. Lettre du 16 novembre 1851.
4. Sur les affinités philosophiques de Spinoza et de Taine, voir encore

Cependant Taine ne s'y tenait pas uniquement : « Il n'est mon maître qu'à moitié », avouait-il. De bonne heure, il s'appliqua à le compléter par Hegel. Il avait songé à prendre la *Logique* d'Hegel comme thèse d'agrégation. « J'ai lu Hegel, tous les jours, pendant une année entière, en province, a-t-il écrit, il est probable que je ne retrouverai jamais des sensations égales à celles qu'il m'a données. De tous les philosophes, il n'en est aucun qui soit monté à des hauteurs pareilles, ou dont le génie approche de cette prodigieuse immensité. C'est Spinoza multiplié par Aristote et assis sur cette pyramide de sciences que l'expérience moderne construit depuis trois cents ans[1]. » « J'y trouve des idées à défrayer tout un siècle », confiait-il à Ernest Havet[2]. Il y trouvait mieux que dans Spinoza la fécondité indéfinie de l'idée, la synthèse des connaissances, l'histoire ramenée à une science positive par la conception d'une humanité évoluant à la façon d'un tout organique.

Cette double influence, en se combinant, devait marquer d'une empreinte profonde l'esprit de Taine. Sa vision du monde prend pour toujours une forme *moniste*. La conclusion du livre des *Philosophes français* est un véritable hymne à la Nature : « Par (une) hiérarchie de nécessités, le monde forme un être unique, indivisible, dont tous les êtres sont les membres. Au suprême sommet des choses, au plus haut de l'éther lumineux et inaccessible, se prononce l'axiome éternel, et le retentissement prolongé de cette formule créatrice compose, par ses ondulations inépuisables, l'immensité de l'univers. Toute forme, tout changement, tout mouvement, toute idée est un de ses actes. Elle subsiste en toutes choses, et elle n'est bornée par aucune chose. La matière et la pensée, la planète et l'homme, les entassements de soleils et les palpitations d'un insecte, la vie et la mort, la douleur et la joie : il n'est rien qui ne l'exprime, et il n'est rien qui l'exprime tout entière. Elle remplit le temps et

le Problème moral dans la philosophie de Spinoza, par Victor Delbos. Paris, 1893, p. 498-520.

1. *Les Philosophes français au XIXe siècle*, 2e édition, p. 126-127.
2. Lettre du 24 mars 1852.

l'espace, et reste au-dessus du temps et de l'espace. Elle n'est point comprise en eux, et ils se dérivent d'elle. Toute vie est un de ses moments, tout être est une de ses formes; et les séries des choses descendent d'elle, selon des nécessités indestructibles, reliées par les divins anneaux de sa chaîne d'or. L'indifférente, l'immobile, l'éternelle, la toute-puissante, la créatrice, aucun nom ne l'épuise; et quand se dévoile sa face sereine et sublime, il n'est point d'esprit d'homme qui ne ploie, consterné d'admiration et d'horreur. Au même instant, cet esprit se relève; il oublie sa mortalité et sa petitesse; il jouit par sympathie de cette infinité qu'il pense et participe à sa grandeur. »

Changez quelques mots à cette page, puissante dans son envolée, et vous pourrez l'appliquer au Dieu créateur. Elle devient le commentaire de la parole de saint Paul : « En lui, nous avons l'être, le mouvement et la vie. » On peut même l'avancer sans crainte, au sujet de Taine et d'autres penseurs, il y a certains élans dont l'esprit moderne n'est capable que grâce au souffle de l'idée chrétienne qui le porte, alors même qu'il la nie. La pensée purement païenne défaillait plus vite.

Le *Voyage aux Pyrénées* se termine par une page du même ton, quoique d'un accent peut-être plus matériel. C'est comme une adaptation, en l'honneur de la Nature, d'un fragment de Pascal. Dans les blocs de la Maladetta, que l'œil juge massifs, « fermente la vie minérale, aussi active et plus grandiose que les autres. Qu'est-ce que la nôtre, enfermée dans l'expérience de quelques années et dans le souvenir de quelques siècles? Que sommes-nous, sinon une excroissance passagère, formée d'un peu d'air épaissi, poussée au hasard dans une fente de la roche éternelle? Qu'est-ce que notre pensée, si haute en dignité, si petite en puissance? La substance minérale et ses forces sont les vrais possesseurs et les seuls maîtres du monde... Les planètes, ces grands blocs roulants, sont la première pensée et le plus large développement de la nature; ils vivent au même titre que nous; ils sont les fils de la même mère, et nous reconnaissons en eux nos parents et nos amis... Je mourrai demain et je ne suis pas capable de remuer un pan de cette roche. Mais pendant un instant j'ai

pensé, et, dans l'enceinte de cette pensée, la nature et le monde ont été compris. »

Taine essaye, comme Pascal, de relever l'homme de toute la hauteur de la pensée, mais l'homme retombe sous le poids de la matière. Chez Pascal, la substance pensante domine le monde du haut de ses origines et de ses destinées. Chez Taine, la vie mentale reste fille de la Nature, son achèvement, à la vérité, et sa conscience, mais sœur de rencontre de la force minérale.

Cette idée du monde un et sans limites, d'une nature unique et créatrice qui se manifeste par son seul effort en des formes toujours nouvelles, il la retrouvait dans Marc-Aurèle; et sa contemplation le transportait comme d'enthousiasme. « Quelle beauté ne languit auprès de cette puissance inépuisable, pacifique, dont l'effort mesuré amène incessamment sous la lumière le flot éternel des créatures, et qui se développe également par leur ruissellement et par leurs chocs? Qui ne se sentirait pénétré d'admiration et de joie à l'aspect de cette sourde volonté vivante qui soutient et transforme les êtres, qui triomphe dans leur renouvellement comme dans leur permanence, et dont toutes les démarches sont l'œuvre de l'éternelle raison? Qu'ai-je à faire de ces mille pensées mutilées par lesquelles mon esprit se prend aux fragments qui m'entourent? Une seule est entière et vraie, celle de la nature, et les autres ne valent qu'autant qu'elles se rattachent à celle-là. »

Puis, après avoir invité l'homme, avec Marc-Aurèle, à élargir sa pensée et son amour aux dimensions de l'immensité qui nous presse et nous apaise, de la nature qui nous exalte et nous écrase et par là nous associe à sa force et à son repos, il conclut : « Nous avons beaucoup appris depuis seize siècles ; mais nous n'avons rien découvert en morale qui atteigne à la hauteur et à la vérité de cette doctrine. Notre science positive a mieux pénétré le détail des lois qui régissent le monde; mais, sauf des différences de langage, c'est à cette vue d'ensemble qu'elle aboutit[1]. »

1. *Nouveaux essais de critique et d'histoire : Marc-Aurèle.*

Le naturisme devient ainsi le terme de la pensée et de l'effort humain. C'est encore pour l'avoir compris mieux que toute autre doctrine, que Taine pardonnera au bouddhisme la grossièreté de sa physique et les insuffisances de sa dialectique. Il proclamera que les plus profondes philosophies sont nées sur les bords du Gange et de la Sprée [1].

IV

Peut-être est-ce dans ce naturisme qu'il faut chercher, en partie, l'origine d'une théorie étrange, chère à notre philosophe : la théorie de l'hallucination vraie.

Sans doute, cette conception se rattache, peut-être avant tout, aux études physiologiques et médicales de Taine. La fréquentation des laboratoires et des cliniques attira son attention sur les faits pathologiques, dont l'étude commençait dès lors à être à la mode. On voulait renouveler la psychologie, en substituant à l'introspection la méthode expérimentale, et on croyait, à tort ou à raison, ne pouvoir mieux saisir le secret du mécanisme humain qu'en en étudiant les exemplaires faussés, où certaines pièces apparaissent plus distinctement étant comme démontées, où certaines opérations se laissent plus facilement saisir étant grossies jusqu'à la déformation.

Mais l'idée s'en trouve déjà clairement formulée dans le projet de thèse sur *la Sensation* qu'il composa au sortir de l'École normale, alors qu'il était tout entier aux Allemands [2]. Ceux-ci lui montraient la compénétration du moi humain et de l'univers mobile, le monde comme la manifestation d'une idée qui se développe. Taine, en posant son explication de la perception extérieure, s'appuie sur la confusion qui s'établit, en certains cas, entre le monde externe et le sujet pensant, sur le fait que celui-ci peut suppléer parfois à l'absence de celui-là.

« L'halluciné qui voit à trois pas de lui une tête de mort

1. *Nouveaux essais de critique et d'histoire : le Bouddhisme.*
2. Voir deux lettres d'Adolphe Garnier de l'année 1852, dans *H. Taine, sa vie, sa correspondance*, p. 250 et 276.

éprouve, en ce moment-là, une sensation visuelle interne exactement semblable à celle qu'il éprouverait si ses yeux ouverts recevaient au même moment les rayons lumineux qui partiraient d'une tête de mort réelle... Cette sensation visuelle spontanée suffit pour évoquer en lui une tête de mort apparente. » L'efficacité de la sensation visuelle est telle qu'elle se produit en l'absence de ses antécédents normaux. Elle se produira de même lorsqu'elle sera précédée de ses antécédents normaux[1]. La perception extérieure est ainsi comme indépendante de la présence des objets. C'est un rêve du dedans qui se trouve en harmonie ou en désaccord avec les choses du dehors.

Tout ce que cette théorie a d'étrange et de fragile est manifeste. Un malade a-t-il jamais été troublé par le simulacre d'une tête de mort, sans avoir d'abord vu en réalité ou en description une tête de mort? L'ébranlement nerveux qui aboutit à la perception vient donc originairement du dehors, que cet ébranlement soit direct et actuel ou qu'il agisse par l'intermédiaire d'une image déposée dans le cerveau. Mais ce n'est pas le lieu de réfuter ici en règle l'hypothèse de l'hallucination véridique[2]. Nous voulions seulement signaler l'influence possible des idées naturistes, d'où la confusion entre le dedans et le dehors ou la difficulté à passer du dedans au dehors.

Ce qui apparaît nettement, c'est le caractère évolutioniste du naturisme chez Taine, caractère logique et conséquent. Tous les passages que nous avons cités montrent les êtres disposés comme en étages, d'où la vie descend de l'un à l'autre, se perfectionnant sans cesse et prenant plus clairement conscience d'elle-même. Les êtres eux-mêmes s'engendrent par une fécondité continue, par une « hiérarchie de nécessités ». De la loi suprême, loi génératrice universelle,

1. *De l'Intelligence*, t. II, 2e partie, liv. I, chap. I, p. 11-12.

2. Cette théorie se rattache aussi par certains liens à une conception pessimiste de l'humanité : « La raison comme la santé n'est en nous qu'une réussite momentanée et un bel accident... On pourra suivre cette idée en psychologie : la perception extérieure, la mémoire sont des hallucinations vraies », etc. (*Histoire de la littérature anglaise*, t. II, p. 65 et note.)

comme d'une source, se déroule, « par des canaux distincts et ramifiés, le torrent éternel des événements et la mer infinie des choses ».

Ce mouvement, en apparence aveugle, est dirigé par une sorte d'intention sourde. L'intention se laisse saisir dans l'organisme animal. La construction des organes est rendue nécessaire par les besoins de la nutrition, la nutrition par la déperdition, la déperdition par la conservation du type. La conservation du type est le fait dominateur duquel dépendent tous les autres, qui les commande tous. C'est le terme aussi vers lequel gravite toute activité. Ainsi rentre dans la nature la finalité dont Taine rejette le nom, et dont il combat la notion, comme d'une idole scolastique[1].

Taine loue l'ampleur de la construction d'Herbert Spencer, « la mieux accommodée à l'ensemble des sciences contemporaines », construction ingénieuse, pleine de vraisemblance. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit qu' « on a échafaudé hypothèse sur hypothèse; la première était à peu près solide, la dernière ne l'est plus du tout; il y a trop de matériaux douteux; la fragilité de chaque assise est accrue de celle de toutes les autres[2] ».

Il préfère s'en tenir à Darwin. A Darwin il emprunte la loi de l'accommodation au milieu, forme de la loi de sélection. On sait quelle place cette loi occupe dans l'œuvre de Taine. C'est par « les grandes pressions environnantes », les variations du climat, du sol, des dehors qu'il explique la naissance des grandes œuvres de l'art, l'apparition des hommes de talent ou de génie, l'origine des civilisations. C'est le grand facteur de la marche en avant des êtres; c'est aussi l'âme de toute l'histoire.

« La race façonne l'individu, le pays façonne la race. Un degré de chaleur dans l'air et d'inclinaison dans le sol est la cause première de nos facultés et de nos passions[3]. » Le cli-

1. *La Philosophie en France au XIXe siècle*, par Félix Ravaisson, 3e édition, p. 96-105.
2. *Derniers essais : Herbert Spencer.*
3. *Voyage aux Pyrénées*, 2e édition, p. 130-131.

mat physique fait le climat moral, lequel fait l'individu. — Le ciel transparent de l'Hellade, avec ses horizons aisés à embrasser d'un coup d'œil, avec ses lignes nettement dessinées, avec son clair soleil et l'azur brillant de ses flots, devait produire un peuple à l'esprit net, limpide, modéré, tout à la joie de vivre; devait engendrer un art qui fût tout proportion et mesure, une religion qui fît descendre la divinité du ciel sur la terre. Les Pays-Bas, « alluvion étalée par les fleuves », « tas de boue au milieu des eaux », provoquent par leur humidité aux grandes mangeailles et aux puissantes beuveries; en même temps l'œil y est caressé par la vive couleur de la végétation et la variété des teintes de l'atmosphère : c'est le pays des peintres coloristes et de ceux qui célèbrent le triomphe de la vie animale.

Aux deux facteurs, le *milieu* et la *race*, Taine ajoute le *moment*. Le moment, c'est la vitesse acquise, c'est l'influence exercée par les deux premiers facteurs combinés à un instant de la durée, l'empreinte déjà marquée par eux et qui doit modifier l'effet final. Que l'on considère, par exemple, « deux moments d'une littérature ou d'un art, la tragédie française sous Corneille et sous Voltaire, le théâtre grec sous Eschyle et sous Euripide, la poésie latine sous Lucrèce et sous Claudien, la peinture italienne sous Vinci et sous le Guide. Certainement, à chacun de ces deux points extrêmes, la conception générale n'a pas changé; c'est toujours le même type humain qu'il s'agit de représenter ou de peindre; le moule du vers, la structure du drame, l'espèce des corps ont persisté. Mais entre autres différences, il y a celle-ci, qu'un des artistes est le précurseur, et que l'autre est le successeur; que le premier n'a pas de modèle, et que le second a un modèle; que le premier voit les choses face à face, et que le second voit les choses par l'intermédiaire du premier..., bref, que la première œuvre a déterminé la seconde[1]. »

Acceptons ces dernières explications, bien qu'elles ressemblent quelque peu à une correction ou à une retouche, qu'elles trahissent l'intention de combler les lacunes d'une thèse par

1. *Histoire de la littérature anglaise*. Introduction.

trop incomplète. Il ne s'agit jamais que de « pressions environnantes ». Ne cherchons pas trop à savoir de Taine quelle est l'origine de ce facteur, la *race*. Est-ce une notion préhistorique, inexpliquée et inexplicable ? Est-ce un produit du *milieu* ? Nous demandons seulement si la personnalité d'un auteur ne serait pour rien dans son œuvre ? Et le ciel est toujours le même en Grèce, et les horizons, et les côtes découpées dans l'azur des flots ; cependant la civilisation proprement grecque a disparu de l'Hellade. A l'aspect du « blanc cru crayeux de la Champagne », Taine s'écrie : « Jamais les arts ne naîtront ici[1]. » L'architecture religieuse a cependant eu dans ce pays une assez belle floraison. Le système de Taine explique dans Eschyle et dans Racine ce qui précisément n'est pas Eschyle et n'est pas Racine. Il ne dit pas pourquoi l'un diffère de Sophocle, l'autre de Pradon. N'est-ce que de Shakespeare qu'il faut dire ce qu'en écrit Taine, — aveu caractéristique : « Tout vient du dedans chez lui, je veux dire de son âme et de son génie ; les circonstances et les dehors n'ont contribué que médiocrement à le développer[2] » ? Et l'on a remarqué que dans ses *Origines*, Taine avait été amené lui-même à manquer à sa théorie : « Les personnages qui auraient dû être jetés dans le même moule, puisqu'ils sont tous le produit de la même race, venant au jour dans le même milieu, au même moment, sont au contraire dessinés d'après les types les plus divers : odieux, admirables ou grotesques[3]. »

V

C'est, en effet, la spontanéité, le libre jeu de l'activité humaine qui manque aux explications de Taine. Son naturisme est mécaniste. L'homme qu'il conçoit est un automate qui se meut par ressorts. Lui-même l'a défini : « un théorème qui marche ». L'humanité est construite comme une machine d'une harmonie savante, où tous les rouages se commandent

1. *Notes sur la province*, p. 231.
2. *Histoire de la littérature anglaise*, t. II. *Shakespeare*.
3. Discours tenu à l'Académie française, par M. le duc de Broglie, pour la réception de M. Sorel, 1895.

les uns les autres : la liberté n'y a point de part. La liberté est une « doctrine absurde ». « On peut poser cette règle : Nos déterminations sont réglées d'après l'inégalité d'énergie de nos désirs. L'homme est une mécanique où sont des ressorts contraires, et sa conduite est fixée mathématiquement selon les différences d'énergie de ces ressorts. » Et ces ressorts agissent nécessairement, sans que l'homme puisse en modifier l'intensité ou l'activité. « Dans l'expérience de la vie et en histoire, les résolutions et actions sont déterminées d'après l'inégalité des tendances ou passions, et elles sont uniquement déterminées ainsi. Nous n'avons donc que faire de la force que nos philosophes appellent volonté et liberté[1]. » Il disait encore, dans une étude de jeunesse : « L'histoire de l'homme se montre comme une géométrie concrète et divine, et tout s'enchaîne et se lie par une nécessité absolue, et dans une inséparable unité[2]. »

Et toute sa vie, Taine fut fidèle à cette doctrine. De là, la prétention, toujours soutenue, de faire de l'histoire humaine un chapitre de l'histoire naturelle, de soumettre les « produits de l'esprit humain » aux lois de l'évolution naturelle ; bien plus, de traiter les sciences morales, autant que faire se peut, comme les sciences mathématiques, par principes ou lois et déductions rigoureusement enchaînées[3].

De là, cette attitude d'indifférence longtemps affectée en face des œuvres humaines. Ces œuvres, la méthode nouvelle les considère « comme des faits et des produits dont il faut marquer les caractères et chercher les causes ; rien de plus. Ainsi comprise, la science ne proscrit ni ne pardonne ; elle constate et elle explique. » Elle catalogue et range les faits

1. *De la Volonté. Revue philosophique*, novembre 1900. p. 459, 462, 463.

2. *De la Liberté*, cité par V. Giraud dans son *Essai sur Taine*, p. 113, note.

3. Par cette idée de loi, on peut admettre avec M. Brunetière que Taine a réagi — dans quelle mesure ? — contre l'impressionnisme, le dilettantisme, le renanisme. Pour lui, le jugement critique n'est pas affaire de tempérament, d'impression, de fantaisie, de sens subjectif et personnel. A côté et à l'encontre des opinions fausses, il y a des jugements vrais et des certitudes absolues, fondées sur des principes réels et objectifs. — Voir l'*Œuvre critique de Taine*, par Ferdinand Brunetière (*Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1902, p. 220-240). C'est la conférence prononcée à Fribourg, en Suisse.

humains « comme les plantes dans un herbier et les animaux dans un muséum[1] ».

« Aux yeux du naturaliste — est-ce de Balzac qu'il s'agit ou de Taine? — l'homme n'est point une raison indépendante, supérieure, saine par elle-même, capable d'atteindre par son seul effort la vérité et la vertu, mais une simple force, du même ordre que les autres, recevant des circonstances son degré et sa direction... Il ne dit pas : le beau spectacle! mais : le beau sujet!... De pureté, de grâce, il ne s'en inquiète guère; à ses yeux un crapaud vaut un papillon; la chauve-souris l'intéresse plus que le rossignol[2]. »

Il est vrai que Taine, sans renier le déterminisme, fut bientôt amené à se dégager de cette impassibilité. Déjà en son livre au titre significatif, *De l'Idéal dans l'art*, il parle d'une classification des « valeurs morales ». Aux caractères malfaisants, il oppose les caractères *bienfaisants*. Est bienfaisant tout ce qui favorise la conservation et l'expansion de la vie individuelle ou de la vie sociale. L'amour désintéressé est le caractère bienfaisant par excellence. « Nous sommes touchés à son aspect, quelle que soit sa forme, générosité, humanité, douceur, tendresse, bonté native... Dans l'histoire et dans la vie, nous réservons notre admiration la plus haute pour les dévouements qui s'emploient au service des intérêts généraux, pour le patriotisme..., pour le grand sentiment de charité universelle..., pour toutes ces vertus supérieures qui, sous le nom de probité, justice, honneur, capacité de sacrifice, subordination de soi-même à quelque haute idée d'ensemble, développent la civilisation humaine. »

Taine, il est aisé de le voir, mesure ici la valeur morale de la vertu à sa valeur d'utilité. La vertu est belle et bonne parce qu'elle est bienfaisante, qu'elle favorise l'activité humaine de celui qui la pratique et celle du groupe auquel il appartient, parce qu'elle se traduit par un accroissement de puissance ou de bonheur pour l'humanité, parce qu'elle coïncide avec ce que nous appelons civilisation et

1. *Philosophie de l'art*, p. 21-23.
2. *Nouveaux essais de critique et d'histoire : Balzac.*

progrès. Plus tard, ce sera surtout le sociologue et le politique qui dicteront à l'écrivain ses admirations et ses haines. S'il faut savoir gré à la nature droite de Taine de ces efforts pour rompre avec un positivisme *amoral*, et si le critérium de l'utilité, surtout de l'utilité sociale, a son importance en morale, s'il est même le seul que de nos jours beaucoup d'hommes comprennent, il faut avouer que la beauté de l'acte vertueux pris en lui-même, considéré dans la seule réalisation d'un idéal de perfection, lui a été longtemps chose fermée : l'a-t-il même jamais pleinement comprise ?

Cette conception de la moralité explique aussi comment Taine a pu concilier le déterminisme avec la responsabilité et le devoir. Car Taine a toujours professé cet accord. « Le déterminisme, écrivait-il à la fin de sa vie, n'exclut pas la responsabilité morale : bien au contraire, il la fonde ; selon moi, les difficultés apparentes de la question sont toutes verbales : on ne fait pas attention au sens des mots nécessité, contrainte, initiative, obligation[1]. » D'une part, il opposait le déterminisme à la contrainte extérieure, celle-ci rendant seule l'homme irresponsable ; d'autre part, il professait que tout homme subit le contre-coup de ses actes et en fait sentir le contre-coup à son groupe social, posant en cela même le principe de la valeur morale.

VI

La conception mécaniste de l'humanité ne dispose pas à l'indulgence, encore moins à la sympathie envers l'homme. Taine fut un moraliste plutôt âpre et sévère. On peut dire de lui ce qu'il a écrit de Balzac : « Il peint médiocrement les sentiments élevés et fins, il peint admirablement les sentiments grossiers et bas. » On croirait qu'il n'a jamais rencontré sur sa route ces dévouements chauds et obscurs, ces vertus douces et modestes, auxquelles leur humilité même donne tant de parfum. Sa philosophie est désenchantante. Il n'estime d'ailleurs véritable que « celle qui, rabattant beau-

1. Lettre du 9 décembre 1891, citée dans *Essai sur Taine*, p. XIII.

coup d'espérances, réduit l'homme au souci de son espèce[1] ». On peut dire qu'il s'est représenté lui-même dans Thomas Graindorge, l'analyste sans entrailles, à la morale empruntée de Darwin. « Mon enfant, tu as les joues roses, et tu entres dans la vie, comme dans une salle à manger, pour te mettre à table. Tu te trompes; les places sont prises. Ce qui est naturel, ce n'est pas le dîner, c'est le jeûne. Ce n'est pas le malheur, c'est le bonheur qui est contre nature. La condition naturelle d'un homme, comme d'un animal, c'est d'être assommé ou de mourir de faim. »

Il traite l'homme comme un anatomiste traite un cadavre. On ne trouve même pas toujours chez lui ces ménagements, cette attention comme respectueuse du chirurgien qui porte le scalpel dans des membres blessés étendus sur la table d'opération. Son souci semble parfois être plutôt à disséquer qu'à guérir. Au moins se garde-t-il contre tout attendrissement, comme s'il craignait que l'émotion ne troublât la sûreté de sa main.

Taine s'est toutefois défendu d'être pessimiste. « Être pessimiste ou optimiste, cela est permis aux poètes et aux artistes, non aux hommes qui ont l'esprit scientifique[2]. » « Il ne faut jamais dire que le monde est mauvais, ni le contraire. Ainsi employés, ces mots signifient seulement que les choses sont belles ou laides par comparaison à certains objets; c'est pourquoi, si on les compare à des objets différents, ces mêmes choses prendront un nom et une qualité contraires. La vérité est qu'il y a dans le monde une mesure de bien qui paraît grande si on la compare à une moindre, petite si on la compare à une plus grande, et qui de même que toute quantité, n'est ni grande ni petite en soi[3]. »

Sans doute; mais il y a des savants qui, en collectionnant les divers échantillons de l'espèce humaine, recherchent et décrivent de préférence les spécimens malades et anormaux. Ce qui est sain les attire et les intéresse moins que ce qui est

1. *Derniers essais*, 2e édition, p. 56.
2. Lettre à V. Giraud, 9 décembre 1891, en tête de l'*Essai sur Taine*.
3. *Nouveaux essais de critique et d'histoire*, p. 157.

morbide. Est-ce là le véritable esprit scientifique? Taine lui-même, en de certains moments, a conscience qu'il ne fait pas la part égale. Au milieu de ses *Notes sur la province*, il jette cette phrase : « Peut-être y a-t-il un défaut dans toutes mes impressions : elles sont pessimistes. » Il ajoute : « Il vaudrait mieux, comme Schiller et Gœthe, voir le bien, comparer tacitement notre société à l'état sauvage. Cela fortifie et ennoblit. » Ce n'est qu'une ironie amère. Est-ce se justifier suffisamment du reproche de pessimisme que de dire : L'homme « a raison d'être comme il est... qui est-ce qui s'indignera contre la géométrie »? Surtout quand on professe que « la sagesse et la connaissance ne sont, en l'homme, que des *effets* et des *rencontres* », qu' « il est naturellement déraisonnable et trompé », qu' « à proprement parler, l'homme est fou, comme le corps est malade par nature[1] ».

Ce dont il a souffert toute sa vie, c'est de ce qu'il appelle dans ses lettres « l'universelle platitude des hommes », « la bêtise » humaine. « Plus je vis et plus j'abaisse le niveau où ma pensée élevait les hommes, et je crois que j'aurai encore à baisser bien fort ma mesure pour arriver à leur juste hauteur. » Il y a chez lui quelque chose du mépris d'un Guy de Maupassant ou d'un Nietzsche pour l'humanité. L'orgueil de l'esprit ne lui faisait rencontrer partout que des niais et des sots.

Comme il a malmené dans ses lettres ses pauvres élèves de Nevers ou de Poitiers, cette « troupe de dindons dont il est le gardien », ces « polissons qu'il met en retenue et dont les devoirs lui donnent la nausée » ! Si dur qu'il soit pour un brillant sujet de l'École normale de tomber dans une classe élémentaire, ce mépris fait mal. Et la leçon qu'il emportait de ce contact est désolante : « Quand on a pris son parti, on ne s'irrite plus de voir des hypocrites et des sots... Nous faisons l'absurde hypothèse que tous les hommes sont des hommes. Pas du tout : quelquefois on en rencontre un par hasard ; les autres sont des machines... qui nous font du pain et des habits... Il faut s'habituer à vivre dans la grande mécanique

1. *Histoire de la littérature anglaise*, t. III, p. 612-613 ; t. II, p. 64-65.

des rouages stupides. En se cuirassant d'orgueil, on ne sent plus leurs chocs [1]. »

Il tâchait à se consoler de cette vulgarité universelle, en ne songeant plus qu' « aux choses générales qui seules méritent de nous occuper ». Son naturisme, comme celui de Lucrèce, se plaisait à la vue de la haute mer humaine et des « vaisseaux en péril ». « La mer est si grande, il y a tant de beauté et de vie dans le mouvement des flots, des nuages, dans les efforts de ces hommes, dans leur danger, qu'une sorte de joie étrange se répand sur la première amertume [2]. »

Il savait d'ailleurs considérer la nature sous un aspect moins tragique. « Un ciel, même triste et brumeux, des arbres dépouillés et nus, le souffle monotone du vent du nord, l'aspect d'une plaine stérile, le mouvement de quelques pauvres petits brins d'herbe frissonnant au froid, tout cela est beau et m'enchante, et la campagne est peut-être la seule chose qui m'ait donné une sorte de complète satisfaction [3]. » Il était de ces hommes qui, par le rêve et la contemplation, « se sont fabriqué un *alibi* », jugeant « que le monde positif », et aussi le genre humain, « surtout de notre temps, est inhabitable [4] ».

VII

La rigueur, l'inflexibilité de mécanisme qu'il trouvait dans la nature, Taine devait être porté à l'introduire dans le raisonnement. Sa superbe intellectuelle l'y disposait assez. Ou plutôt c'était son esprit mathématique qui lui faisait concevoir l'univers et l'humanité à la façon d'un grandiose théorème. Au temps de ses premières études philosophiques, il est pris de la griserie du syllogisme. Il parle de l'ivresse de la métaphysique qui le possède ; c'est bien plutôt ivresse de la logique qu'il faut dire. En 1849, il écrivait en tête d'une étude d'après Spinoza : « Nous ne faisons ici rien de plus rien de moins qu'une géométrie métaphysique. » Il se piquait de faire tenir en quelques syllogismes toute une philosophie.

1. Lettre du 2 juin 1852.
2. Lettre du 2 mars 1849. — 3. *Ibidem*.
4. *Derniers essais*, p. 224-225.

Parfois, il adresse de ces séries d'arguments à ses amis, pour les convertir à ses doctrines, avec une ardeur de néophyte et un dogmatisme autoritaire presque impérieux. Sur Dieu, sur la nature de la société, du gouvernement, de la justice, du droit, il dit « avoir trouvé une série de démonstrations géométriques [1] ». Bientôt, sa chaleur de conviction se refroidira étrangement en ces matières, mais le goût pour le procédé lui restera.

Ce goût, porté à l'excès, l'a amené à simplifier les problèmes beaucoup plus que de raison. N'était le vêtement somptueux et opulent dont il sait revêtir ses thèses, il arriverait à celles-ci de paraître bien décharnées. Elles ressemblent à ces modèles articulés qui servent aux artistes et sur lesquels on jette les plis flottants d'une draperie. Enlevez la draperie, vous n'avez plus que quelques maigres morceaux de bois. Tout le traité *De l'Intelligence*, réduit à sa partie solide, à la partie constructive, est d'une maigreur déplorable. Il faut peiner pour trouver dans ses œuvres les bribes d'un système positif de morale [2].

Et loin de s'en justifier, Taine triomphe de cette simplification qu'il fait subir aux problèmes les plus complexes des sciences sociales et philosophiques. Il vient d'indiquer dans la faculté maîtresse, la faculté égoïste et politique, le secret des grandes destinées de Rome. « Oubliez, s'écrie-t-il presque avec enthousiasme, oubliez l'immense entassement des détails innombrables. Possédant la formule, vous avez le reste. Ils tiennent au large dans une demi-ligne; vous enfermez douze cents ans et la moitié du monde antique dans le creux de votre main [3]. » Il nous invite à nous défaire des illusions psychologiques produites par la conscience. « Les fausses théories qu'elles ont fait naître sont aussi compliquées que nombreuses et obstruent aujourd'hui la science; quand on les aura déblayées, la science redeviendra simple. » Ailleurs, il jette dans l'exposé d'un système ces mots : « Re-

1. Lettre du 1er septembre 1848.
2. Voir notre livre *Anarchie morale et crise sociale*, p. 85-93.
3. *Les Philosophes français*, p. 361.

marquez la simplicité du mécanisme [1]. » La simplicité lui est marque de vérité.

Dans la *Philosophie de l'art*, il vient de résumer en deux phrases sa théorie de la formation des œuvres artistiques sous l'influence du milieu. Il ne peut se tenir de contentement : « Autant que j'en puis juger, cette formule ne laisse rien hors de ses prises. » Même simplification dans ses tableaux d'histoire, par exemple dans la description de l'Italie du quinzième siècle opposée à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la France [2].

Et cela est d'autant plus fâcheux qu'à vingt ans, Taine avait sur la plupart des questions son système clos. Vacherot, son maître, disait de lui, lors de sa sortie de l'École normale : « Esprit remarquable par la rapidité de conception, la finesse, la subtilité, la force de pensée. Seulement, comprend, conçoit, juge et formule trop vite. » Sauf en politique et en sociologie, Taine a vécu toute sa vie sur des formules simplistes, conçues et arrêtées avec la promptitude d'esprit et aussi l'insuffisance de vue d'un jeune homme. Et, malheureusement, ce que ces formules trop étroites laissent hors de leur prise, ce n'est pas seulement l'accessoire ou la poésie de l'objet, c'est parfois sa plus vraie, sa plus intime réalité.

LUCIEN ROURE.

(*A suivre.*)

1. *De l'Intelligence*, t. I, p. 70 et t. II, p. 36.
2. *Philosophie de l'art en Italie.*

LA BIBLE ET L'ASSYRIOLOGIE

APERÇU GÉNÉRAL SUR LEURS RAPPORTS

AU POINT DE VUE CRITIQUE ET EXÉGÉTIQUE[1]

Sentiments pieux enchâssés dans un nom propre, humbles supplications des psaumes, touchants appels à la miséricorde divine, oracles sur les secrets de l'avenir, en tout cela — c'est incontestable — la littérature religieuse des Babyloniens et des Assyriens offre, avec celle des Hébreux, de remarquables traits de ressemblance. S'en étonner, serait négliger ce fait que nous avons affaire à des peuples voisins, de même race et de même génie, parlant des langues de la même famille, et plusieurs fois mis en contact par des circonstances diverses. Ce serait oublier que l'inspiration, comprise dans le sens le plus orthodoxe, ne dépouille pas les écrivains bibliques de la mentalité propre à leur race, et ne crée point à leur usage une langue nouvelle.

S'avisera-t-on de conclure que les deux religions ont même valeur, même origine ? Pareille conclusion, tirée d'une ressemblance extérieure, à la hâte, sans souci de pénétrer plus avant pour apprécier les choses à leur vraie valeur, accuserait un esprit irréparablement superficiel. Étudiés avec attention et sans préjugé, le monothéisme et le prophétisme hébreux apparaissent inexplicables sans une intervention surnaturelle, et proclament hautement la transcendance de la religion d'Israël. Entre croyants et incroyants, la grande lutte se livre aujourd'hui sur ce terrain.

Le temps n'est pas loin, mais il est passé, où de vives controverses s'engageaient entre MM. Delitzsch, Schrader, Oppert, Jastrow, Lehmann, sur la lecture du nom de Bena-

1. Voir *Études*, 20 novembre et 20 décembre 1902.

dad, roi de Damas, dans la Bible et dans les documents cunéiformes[1]. A l'heure présente, les critiques ne s'attardent plus à de pareils débats. Aux interminables discussions de détail a succédé la question vitale, de fond et de principe, sur la substance même de l'Ancien Testament, sur la valeur divine ou humaine des Livres inspirés. La question, certes, n'est pas neuve, mais bien le terrain où elle s'agite maintenant. Il est indiqué par ces deux mots, dont le jeu fait fortune en Allemagne, en tête d'une foule de brochures récentes: Babylone et la Bible, *Babel und Bibel.*

La conférence publiée l'année dernière sous ce titre par M. Friedrich Delitzsch[2] vient d'être répétée, à la prière de l'empereur, devant un auditoire choisi, au Nouveau Palais de Potsdam. Il serait injuste de juger comme une œuvre profonde et strictement scientifique cet exposé sommaire, où les projections jouent peut-être le rôle principal pour faire connaître au grand public les plus intéressants résultats des fouilles; qui n'a rien d'ailleurs d'éminemment remarquable comme tableau de vulgarisation, et eût passé inaperçu sans le nom du célèbre assyriologue. Cependant il y a lieu d'y revenir; car, s'il faut s'en rapporter au *Times* (weekly edition, January, 16, 1903, p. 36), M. Delitzsch a formulé cette fois, devant ses auditeurs d'élite, plusieurs déclarations fort significatives. Voici la traduction de quelques lignes citées dans ce journal entre guillemets : « La plus grande erreur de l'esprit humain est de croire que la Bible est une révélation personnelle de Dieu. Cette manière de voir est contredite, en réalité, par le contenu de la Bible. Le Livre de Job contient des passages qui touchent au blasphème. Le Cantique de Salomon a des tirades qui célèbrent la volupté... La théologie scientifique a depuis longtemps reconnu et démontré que, par une perpétuelle reconstruction et adaptation d'éléments littéraires tout à fait hétérogènes, la Bible est devenue le canon des Écritures que nous possédons maintenant. On a réussi, dans une certaine mesure, à faire le départ de ces

1. *Zeitschrift für Assyriologie*, avril et novembre 1885, septembre 1894, mai 1895.

2. *Babel und Bibel.* Ein Vortrag von Friedrich Delitzsch mit 50 Abbildungen. Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1902. In-8, 52 pages.

éléments. De bonne foi, la révélation du bien, tout homme la trouve en lui-même, et nous n'avons pas besoin d'autre révélation. » Puis, comparant la législation babylonienne et la législation mosaïque : « Quel rêveur affirmera jamais l'origine divine des lois de Babylone ? Tout comme les lois babyloniennes sont d'origine humaine, celles de Moïse le sont aussi. »

Toute science cultivée trop exclusivement fait courir à l'esprit humain un réel danger de déformation par hypertrophie. Tel objet d'étude, privilégié à l'excès, prend bientôt une importance et des proportions exagérées ; il envahit et domine l'intelligence, lui ôte la liberté du jugement, risque de l'aveugler et fausse ordinairement ses points de vue. M. Delitzsch n'a pas su se préserver assez de ce danger. Dans un long commerce avec les œuvres littéraires de la civilisation babylonienne, il a passé de l'admiration à l'enthousiasme, puis à l'enivrement[1]. Il a découvert là tant et de si belles choses, qu'il lui paraît impossible de trouver dans les Livres sacrés des Hébreux rien de plus merveilleux. A ses yeux, la Bible, dûment analysée, ne peut offrir à nos neveux que des éléments humains dans une combinaison humaine. « De futures recherches, dit-il, essayeront de distinguer dans la loi mosaïque ce qui est spécifiquement israélite, généralement sémitique, et purement babylonien d'origine. » En attendant, tout préoccupé de ces ressemblances encore mal définies, symbolisées par lui dans le rapprochement de mots

1. Sans recours à de fines considérations psychologiques, le fait s'explique encore mieux d'une façon plus simple. On sait que depuis quelques années l'Allemagne a entrepris des fouilles à Babylone. Les amis de la science qui ont ouvert leur bourse avec générosité pour contribuer à ces travaux sont naturellement fort aises de savoir ce qui se passe là-bas, prêts, en cas de succès, à continuer leur précieuse collaboration pécuniaire. M. Delitzsch a donc été chargé d'exposer au public la récolte archéologique. *Il fallait* faire voir l'importance des fouilles ; *il fallait* frapper l'imagination, prendre le ton lyrique, exalter le plus haut possible la grandeur de Babylone. Une polémique s'est engagée. M. Delitzsch a défendu ses premières exagérations par de nouvelles exagérations plus fortes, et en est venu aux affirmations citées par le *Times*.

Dans une lettre écrite le 15 février 1903 à l'amiral Hollmann, l'empereur d'Allemagne reproche à M. Delitzsch d'avoir, dans sa dernière conférence, quitté le terrain de l'assyriologie pour faire une excursion des plus malheureuses sur celui de la théologie. (*The Standard*, febr. 21, p. 7.)

Babel und Bibel[1], le savant assyriologue perd complètement de vue les différences des deux religions. Le monothéisme — il en est persuadé — se rencontre en Chaldée à une époque fort ancienne. Quant à la supériorité morale des Hébreux, il ne semble pas en être convaincu. On ne nous dit pas s'il met sur le même rang les devins de Babylone et les prophètes d'Israël.

Comme on peut aisément s'en rendre compte, une pareille question de parenté doctrinale et littéraire est vaste, complexe, particulièrement grave en la matière, et ne doit point se trancher par deux ou trois conjectures ingénieuses. Reconnaître dans la religion et la législation hébraïques ce qui est révélé, ce qui est spontané, ce qui est emprunté ou imité, n'est pas chose facile, ni même toujours possible. En tout cas, la foi à la révélation n'entrave nullement cette recherche. Certains Pères de l'Église et, à leur suite, plus d'un ancien commentateur catholique, ont envisagé sans s'émouvoir l'hypothèse d'emprunts plus ou moins considérables faits par Moïse aux coutumes païennes[2]. Sans abdication ni atténuation de ses croyances, sans témérité, le savant catholique peut se choisir sur ce terrain un champ de travail utile, et s'appliquer, par exemple, à distinguer avec une saine critique les divers éléments de la loi mosaïque[3]. Ici ou là on rencontrera peut-être les sources babyloniennes[4]. Sûrement, dans ce qui est « spécifiquement israélite », il restera une bonne part de faits et de vérités irréductibles, d'ordre supérieur et d'origine surnaturelle.

1. *Babel und Bibel, Fabel und Fibel!* dit spirituellement M. J. Oppert, pour marquer combien de choses incertaines ou élémentaires et déjà bien connues sont cachées sous ce beau titre

2. Voyez, sur ce sujet, le savant article du P. Ferd. Prat, *la Loi de Moïse*, 1898[3], p. 97.

3. Parmi les exégètes catholiques, le P. de Hummelauer vient de se livrer à ce travail avec une science remarquable. Voyez son Introduction au Deutéronome.

4. Le code d'Hammourabi (vers 2200 avant Jésus-Christ), découvert à Suse, dont le P. Scheil a donné si promptement une édition de valeur hors ligne, a provoqué déjà des travaux de comparaison, telle l'étude du P. Lagrange, *Revue biblique*, janvier 1903, et celle de M. C.-H.-W. Johns dans le *Journal of Theological Studies*, janvier 1903.

Du monothéisme propre aux Israélites, j'ai dit quelques mots dans le précédent article [1]. Je me propose aujourd'hui d'explorer encore un coin du sujet, en comparant, chez les Hébreux et les Babyloniens, les sentiments religieux exprimés dans les hymnes, prières et oracles.

La croyance en un Dieu unique n'est pas demeurée chez les Hébreux à l'état de théorie spéculative, inerte et sans influence sur le culte. Elle a dû — c'est vraisemblable, avant tout examen des faits — à l'œuvre, dans la pratique, marquer son empreinte sur l'expression de la pensée religieuse. Monothéiste et polythéiste n'auront pas les mêmes sentiments pour la divinité, ni, par conséquent, la même prière. L'élévation de l'âme à Dieu varie infiniment avec l'état de l'âme qui prie et la nature du Dieu qui est prié. Si la prière d'un ami intime de Dieu, d'un saint François d'Assise, monte mille fois plus haut que celle d'un chrétien vulgaire, à quelle distance est-elle de la prière du païen devant une idole ! Là, c'est l'amour de Dieu porté parfois jusqu'au désintéressement parfait ; ici, c'est l'intérêt qui conclut un marché, *do ut des*. L'antiquité païenne n'a guère connu que cette dernière forme de la prière.

On trouverait difficilement dans la littérature babylonienne un chant religieux à l'unique fin de célébrer la gloire des dieux, de leur témoigner l'admiration et la reconnaissance, l'amour et la confiance, sans aucune mention des intérêts de leurs pieux clients. Les hymnes commencent d'ordinaire par de magnifiques louanges de la divinité ; ils exaltent ses attributs en style pompeux, d'une poésie parfois très haute ; ils se terminent régulièrement par une requête. On sent que la préoccupation principale, sinon unique, du suppliant est de gagner la bienveillance des dieux pour réussir à les apaiser, obtenir leurs bonnes grâces, leur faire accueillir favorablement une demande. Ce fait assez caractéristique n'a pas échappé à M. Jastrow dans son étude générale et, pour l'heure, aussi complète que possible, de la religion chal-

1. *Études*, 20 décembre 1902, p. 753, 754. A lire sur le même sujet les pages 100-103 dans l'article du P. Ferd. Prat cité plus haut.

déenne. « La pure louange des dieux sans arrière-pensée, dit-il, n'a point de place dans le rituel babylonien et assyrien[1]. » Toutefois, à s'en tenir aux traductions données dans cet ouvrage, on pourrait se méprendre sur la portée de quelques hymnes. L'hymne superbe au dieu Sin, par exemple (p. 303), semble contenir d'un bout à l'autre les seules louanges de la divinité; mais, comme M. Jastrow en avertit, le texte n'est pas traduit tout entier dans la citation, pour la bonne raison que, la tablette étant mutilée, il reste peu de chose des dernières lignes. Dans les fragments de la copie cunéiforme (IV Rawl., pl. 9), on peut encore lire les mots : *be-lum nu-uḫ liq-bi-ka*, « que ... te dise : Seigneur, calme-toi ! » Il s'agissait donc d'apaiser la colère du dieu. De même, l'hymne à Mardouk, dont M. Jastrow cite seulement la partie la mieux conservée, présente dans les lignes finales tous les caractères d'une incantation[2]. Parmi les plus belles pièces que je connaisse en ce genre, un autre hymne à Mardouk, transcrit et traduit par M. Brünnow (*Zeitschrift für Assyriologie*, 1890, p. 60 *sqq.*), débute ainsi :

Je loue ton nom, ô Mardouk, puissant parmi les dieux, prince du ciel et de la terre !

Plus de cinquante lignes sont employées à énumérer les titres, à célébrer en style sublime les attributs de Mardouk; à la fin seulement cette supplique lui est adressée :

Je te supplie, ô puissant et glorieux seigneur, que ton cœur irrité se calme, que ton âme s'apaise !

Que le coupable obtienne son pardon, qu'il vive grâce à toi, ô grand prince des dieux, ô Mardouk ! etc.

Pour donner une idée de ces compositions lyriques, je ne saurais mieux faire que d'en citer une dans la belle traduc-

1. *The Religion of Babylonia and Assyria*, p. 328.

2. En voici quelques mots :

u-tuk-ku lim-nu, a-lu-u lim-nu, e-kim-mu lim-nu,
gal-lu-u lim-nu, i-lu lim-nu, ra-bi-ṣu lim-nu,
la-bar-tu, la-ba-ṣu, aḫ-ḫa-zu,

etc. C'est une énumération des mauvais génies dont il faut neutraliser l'influence. (IV Rawlinson, pl. 29, n° 1 rev., lignes 25 *sqq.*) Comparez le passage parallèle de la tablette K. 6068 dans Zimmern, *Beitr. zur Kennt. der Bab. Relig., Ritualtaf.*, n° 45.

tion du P. Scheil[1]. « Les parties douteuses sont imprimées en italiques, les parties restituées ou complémentaires sont mises entre parenthèses. »

HYMNE A AŠŠUR

L'immense, le prince des dieux,
l'imposant, transcendant, maître des dieux,
Aššur, seigneur immense,
l'imposant, transcendant, maître des dieux,
... Aššur le très puissant,

(je veux louer) sa grandeur,
faire briller son nom,
de l'habitant d'Eharsaggal Kurkurra,
je veux chanter (sa grandeur),
l'habitant d'Ešarra,
à l'admiration des peuples,
je chanterai son intelligence,
pour l'éternité,
savant, au grand entendement,
créateur du (monde d'en haut),
fils d'(Anu),
grand cœur,
... le resplendissant,
... Aššur,
son esprit est comme les montagnes,

comme les constellations du ciel,
je veux célébrer son nom,
(sa sagesse) est comme les montagnes,
comme les constellations du ciel,
ta (science),
tes (conseils),

l'omniscient,
qui fixe les destins,
l'omniscient,
qui fixe les destins,
prince des dieux, seigneur des [pays,

sa gloire je veux faire éclater,
magnifier son titre;
je veux faire éclater la gloire,
proclamer sa vaillance;
Aššur, qui fixe les destins,
je veux le révéler ouvertement;
pour les jours à venir,
je célébrerai son pontificat!
arbitre des dieux, le glorifié,
auteur des *habitations*,
père d'Ištar,
intelligence habile,
sa parole est obéie;
son ordre porte au loin;
vous n'en voyez pas les fonde- [ments,

vous ne fixez pas de limite à leur
sa parole est fidèle, [chiffre;
vous n'en voyez pas les fonde-
haute de tout temps! [ments:
Aššur, nul dieu ne l'a apprise;
leur sens est incompréhensible...

Suivent quelques lignes mutilées, puis une lacune de seize lignes, et enfin :

Anu, Bêl, Ea,
qui dans l'Upšuginna, d'Aššur
ont dit : Assurbanipal vicaire d'Aššur,
de fils et de petits-fils,
d'un cycle de règne lointain,
afin qu'il ait sur les lèvres
(O vous) à qui comme à moi, Aššur

(sachez), le nom d'Aššur est grand,
Glorifier Aššur, seigneur des seigneurs,

Bêlit et les dieux...
célèbrent la suprématie
qu'Aššur seul le comble lui-même
de jours prolongés,
qu'il lui fasse aimer È-šarra,
et proclame sans cesse :
mettra en mains de gouverner [hommes et pays,

sa divinité immense!
le vaillant, est bon!

1. *Revue de l'histoire des religions*, 1897.

Si élevés que soient ces sentiments, l'Israélite n'a-t-il pas porté sa prière beaucoup plus haut ? N'a-t-il pas eu pour Iahvé, son Dieu unique et immatériel, souverainement pur, tout-puissant et bon dans ses œuvres merveilleuses, des chants d'enthousiasme où il lui arrive de perdre complètement de vue ses propres intérêts ? Le psaume VIII, par exemple, — si toutefois nous avons là, ce que je n'ose pas affirmer, un psaume entier, et non point peut-être une strophe détachée de quelque pièce plus considérable, — est-il autre chose qu'un cri d'admiration et de reconnaissance ? De même, le psaume XXIX (Vulg., XXVIII) ne se borne-t-il pas à célébrer la puissance de Iahvé ? Bon nombre d'autres ont pour unique objet d'exalter les bienfaits divins, ainsi les psaumes CV (Vulg., CIV), CVII (Vulg., CVI), CXI (Vulg., CX), et la plupart de ceux qui commencent par les mots : « Louez Iahvé ! » (*Alleluia*), spécialement les derniers du recueil. Un poème d'assez longue haleine, le psaume CIV (Vulg., CIII), composé d'une série de strophes symétriques [1], chante l'œuvre créatrice et providentielle de Iahvé, Maître absolu de l'univers; le poète ne sort pas un instant de ce sujet. On me permettra de traduire ici au moins la seconde moitié de ce chant magnifique.

Il fabriqua la lune pour marquer les temps;
au soleil il montra [2] le lieu de son coucher.
Tu répands les ténèbres et la nuit se fait,
où rôdent toutes les bêtes de la forêt.
Les lionceaux rugissants réclament leur proie,
ils demandent à Dieu leur nourriture.
Le soleil luit, ils se retirent,
ils se blottissent dans leurs antres.
Et l'homme sort pour son travail,
pour son ouvrage jusqu'au soir.

Que tes œuvres sont grandes, Iahvé !
Tu as tout fait avec sagesse;
la terre est pleine de tes créations.
Voici la mer, large, étendue :
c'est là que fourmillent sans nombre
des animaux petits et grands.

1. Division en strophes par le P. Hontheim, d'après la théorie du P. Zenner, dans *Zeitschrift für kath. Theologie*, 1897, p. 560 *sqq*.
2. En lisant le verbe à la voix *piel*, avec Bæthgen.

[C'est là que les navires marchent,
le Léviathan que tu fis comme un jouet pour toi.]
Vers toi tous ces êtres se tournent,
attendant leur pâture en son temps.
Tu la leur donnes, ils la reçoivent;
tu ouvres la main, ils sont comblés de biens.
Cache ton visage, ils sont terrifiés;
retire-leur le souffle, ils expirent,
ils retournent à la poussière.
Envoie ton souffle, ils sont créés;
et tu renouvelles la face de la terre.

Gloire éternelle à Iahvé!
Que Iahvé se réjouisse dans ses œuvres!
Il regarde la terre, elle tremble;
il touche les montagnes, elles fument.
Je célébrerai Iahvé toute ma vie,
je chanterai mon Dieu tant que j'existerai!

Agréable lui soit mon hymne!
Je me réjouis en Iahvé.
Vienne la fin des impies sur la terre,
et qu'il n'y ait plus de méchants!
O mon âme, bénis Iahvé!
Alléluia!

On reconnaît là une âme qui loue Dieu « parce qu'il est bon, doux et convenable de le louer » (Ps. CXLVII).

Poussons l'analyse un peu plus loin. Si les Babyloniens ne conçoivent guère une prière qui ne se tourne pas en demande, quelle sorte de biens demandent-ils? Comme on sait, les dieux de la Grèce et de Rome bornaient leur puissance, aux yeux de leurs clients, à disposer des biens matériels de ce monde; on attendait d'eux la santé, la richesse, mais, en général, aucune aide pour l'acquisition des vertus morales[1]. Sur les bords de l'Euphrate, la prière avait-elle un but plus élevé? Quel était le sens des requêtes présentées à Mardouk, Ištar, Nabou, Ninib et autres innombrables divi-

1. « Atque hoc quidem omnes mortales sic habent, externas commoditates, vineta, segetes, oliveta, ubertatem frugum et fructuum, omnem denique commoditatem prosperitatemque vitæ, a diis se habere : *virtutem autem nemo unquam acceptam deo retulit.* NIMIRUM RECTE... Ad rem autem ut redeam, *judicium hoc omnium mortalium est, fortunam a deo petendam, a se ipso sumendam esse sapientiam.* » M. T. Ciceronis, *De natura deorum*, lib. III, 36. On pourrait citer, dans le même sens, divers passages des

nités? Un hymne à Ištar, traduit par le P. Scheil (*l. c.*), se termine ainsi :

Bénis le roi fidèle qui touche ton sceptre,
le pasteur d'Assyrie, ton suivant!
fixe-lui un destin de vie longue!
assure son trône, prolonge son règne!
garde Ḫarsagki, son attelage,
comble-le de revenus, fortifie son corps!
la *malfaisante* sauterelle, qui détruit les céréales,
le criquet dévastateur qui tue les arbres,
et interrompt l'offrande à dieu et déesse,
de ton serviteur, ô Bel, de ton favori, ô Bêlit —
que par ton ordre, ils soient réduits en poussière!
que les génies tes ministres (les refoulent)
sur les montagnes et dans les fleuves!

Victoire sur les ennemis, règne de longue durée, accroissement de puissance, prospérité du pays, tels sont les souhaits ordinaires des rois de Babylone et de Ninive.

Un des plus pieux de ces rois, Nabuchodonosor, que Jérémie appelle le « serviteur » de Iahvé, c'est-à-dire l'exécuteur du décret de Iahvé contre Jérusalem (Jér., xxv, 9), Nabuchodonosor, vers le début d'une de ses inscriptions les plus importantes, adresse au dieu Mardouk une prière dont la sublimité, déjà fort remarquable dans le texte, est rehaussée encore dans la traduction de M. Hugo Winckler par suite de plusieurs inexactitudes.

Traduction de M. Hugo Winckler, (fidèlement suivie par M. Mac Curdy, *History, prophecy and the monuments*, vol. III, p. 151).

« Prince éternel, seigneur de tout ce qui existe, le roi que tu aimes, dont tu nommas le nom selon ton bon plaisir, fais prospérer son nom (son existence), dans le droit chemin conduis-le. Je suis le prince qui

Traduction d'après diverses citations de ce passage dans le dictionnaire de M. Fried. Delitzsch (65[b], 441[b], 535[a], 604[a], 691[b]).

« Sans toi, seigneur, quel eût été le sort du roi que tu aimes, dont tu nommes le nom qui te plaît, dont tu bénis le nom et que tu conduis dans le droit chemin? Je suis le prince qui t'obéis, la créature de tes mains;

auteurs classiques. Remarquable, comme expression de sentiments bien rares, est la prière d'Electre, dans *les Choéphores*, d'Eschyle :

... Καὶ σὺ κλῦθί μου, πάτερ·
αὐτῇ τέ μοι δὸς σωφρονεστέραν πολὺ
μητρὸς γενέσθαι χεῖρά τ' εὐσεβεστέραν.
(Vers 139-141.)

t'obéis, la créature de tes mains; tu m'as créé, tu m'as confié la seigneurie sur les foules des hommes. Selon ta faveur, ô seigneur, que tu répands sur eux tous, fais-moi aimer ta haute seigneurie, mets (ou garde) dans mon cœur la crainte de ta divinité; donne-(moi) ce qui te paraît bon, puisque tu as créé ma vie[1]. »

tu m'as créé, tu m'as confié la seigneurie sur une foule d'hommes. Selon ta faveur, ô seigneur, que tu répands sur eux tous, rends miséricordieuse ta haute seigneurie, mets (ou garde) dans mon cœur la crainte de ta divinité; donne-(moi) de faire pendant ma vie ce qui te paraît bon. »

Personne ne contestera l'élévation de ces sentiments, et n'en sera, non plus, scandalisé, à moins d'être victime d'une confusion très justement signalée par l'abbé de Broglie en de belles pages, dont il faut citer au moins quelques lignes. Aux yeux de certains apologistes malavisés, la transcendance de la vraie religion se transforme en *opposition absolue et complète* entre la religion divine et les cultes erronés. « ... Tout doit être mauvais et corrompu en dehors du royaume de la vérité. Les vertus ne sont qu'apparentes : elles sont l'effet de l'hypocrisie. C'est une trahison d'estimer, de respecter dans une mesure quelconque une doctrine, une institution ou des personnes qui n'appartiennent pas à la véritable Église. Le christianisme catholique est la pleine lumière, le règne du bien absolu et de la vérité sans nuage; le paganisme, les hérésies et les schismes sont la nuit profonde, le règne du mal absolu, de l'erreur et du mensonge perpétuel... Quand on se place sur ce terrain, on est certain d'avance d'échouer dans sa démonstration, ou de ne pouvoir la construire qu'en abandonnant la vérité scientifique et l'impartialité historique... Une telle apologétique... a bien souvent des résultats déplorables. Que de fois il arrive que ceux qui ont été ainsi instruits à tout admirer dans la religion vraie, à tout mépriser en dehors d'elle, se trouvant tout d'un coup en présence des faits véritables, soit historiques, soit actuels, s'aperçoivent qu'ils ont été induits en erreur et en concluent que tout ce qui leur a été enseigné, tout, y compris la foi, est le résultat d'un parti pris et d'opinions préconçues[2] ! »

Quoi de plus judicieux ? La solide apologétique a besoin d'une parfaite impartialité. Prétendre établir la supériorité

1. *Keilinschriftliche Bibliothek*, III, II, p. 13.
2. Abbé de Broglie, *Religion et critique*, 1897, p. 131-135.

de la religion d'Israël en dissimulant ce qu'il y a de plus beau dans une religion rivale, serait-ce loyal? Reconnaissons sans hésiter que, dans le paganisme, « au milieu de beaucoup de désordres, à côté d'un culte dont les cérémonies sont souvent révoltantes et odieuses, il y a encore des idées élevées sur la divinité, des traits épars de beauté morale et d'idéal[1] ». Admirons donc sincèrement et sans trouble la prière de Nabuchodonosor. Dieu, en accordant au peuple élu le privilège de la révélation, n'a point abandonné les autres peuples sans aucune lumière, sans aucun secours; il n'a pas pu les soustraire à sa providence dans l'ordre naturel, et il n'a pas voulu refuser absolument à ces païens toute grâce surnaturelle[2]. Toutefois, ne l'oublions pas, la prière qui s'inspire des hautes pensées de l'ordre moral est l'exception, même chez le plus pieux des rois de Babylone. Ailleurs et le plus souvent, ce fervent adorateur de Mardouk aspire à une félicité toute matérielle : « Accorde-moi comme don une vie sans fin, une nombreuse progéniture, l'affermissement du trône, un long règne, la destruction des ennemis, la conquête de leur pays[3]! » Quant aux simples particuliers, leur horizon est encore plus borné. Longue vie et santé sont les souhaits qu'ils échangent habituellement dans leur correspondance. On peut en voir les formules assez monotones en tête des nombreuses lettres dont le texte est déjà publié. « Que Šamaš et Mardouk t'accordent protection pour de longs jours! Reste en vie et bien portant! Que ton dieu protecteur garde ta tête dans la prospérité!... Que ta bonne santé dure devant Šamaš et Mardouk[4]! » « Bon état du cœur et bon état du corps », c'est-à-dire bonne humeur et santé, joie et bien-être : c'est toute l'ambition des Sémites d'outre-Euphrate; c'est, à leur jugement, ce que les maîtres du ciel et de la terre peuvent octroyer aux hommes de meilleur.

1. Abbé de Broglie, *Religion et critique*, 1897, p. 134.

2. Proposition condamnée par Alexandre VIII : « Pagani, Judæi, hæretici aliique hujus generis nullum omnino accipiunt a Jesu Christo influxum : adeoque hinc recte inferes, in illis esse voluntatem nudam et inermem sine omni gratia sufficienti. » (Denzinger, n° 1162.)

3. *Keilinschriftliche Bibliothek*, III, II, p. 54; cf. p. 38, 52, 60, 62, etc.

4. *Cuneiform texts from Babylonian tablets, etc., in the British Museum*, part. II, pl. 11 et 29.

D'ailleurs, n'est-ce pas déjà beaucoup de reconnaître au-dessus de ce monde une Providence, dont l'homme dépend dans la jouissance des biens matériels, et avec laquelle il peut se mettre en relation par la prière ? Or, chez les Babyloniens et les Assyriens, cette croyance est profonde, elle anime tous les actes, elle pénètre la vie entière; les sentiments religieux qui en dérivent sont vraiment réels et sincères, ils vont jusqu'à la prière assidue et à une certaine familiarité avec les dieux. Un fils écrit à son père : « *Tous les jours* je prie Nabou et Nanâ pour la vie de mon père; et à l'intention de mon père, je porte mes hommages à Ézida (temple de Nabou à Borsippa). » (Harper, n° 219.) Un fonctionnaire écrit à la mère du roi : « Que Bel et Nabou bénissent la mère du roi, ma souveraine ! *Tous les jours* je prie Nabou et Nanâ d'accorder la vie et de longs jours au roi des pays, mon souverain, et à la mère du roi, ma souveraine. Que la mère du roi, ma souveraine, soit protégée ! » (Harper, n° 324; cf. n° 54.) Adressés à un roi, les souhaits prennent parfois d'assez longs développements : « Salut au roi mon maître ! Que Assour, Bêlit, Sin, Šamaš, Adad, Mardouk, Zarpanitoum, Nabou, Tašmetoum, Ištar de Ninive et Ištar d'Arbèle, Ninib, Nergal, Laz, les grands dieux du ciel et de la terre, et les grands dieux gardiens du pays d'Assour et du pays d'Accad bénissent le roi mon maître abondamment, abondamment ! Qu'ils accordent au roi mon maître bon état du cœur et bon état du corps, longs jours, nombreuse progéniture, règne prolongé ! Qu'ils donnent au roi mon maître un fils, un rejeton, un descendant, une postérité ! » (Harper, n° 358.)

Si la richesse, la santé, la naissance d'un fils sont une marque de la faveur céleste, par contre, la maladie, l'infortune, tout mal physique, nous l'avons dit, est regardé comme un effet de la colère d'un dieu. Incantations et psaumes pénitentiaux, humble aveu des fautes commises, peinture du misérable état où elles ont réduit le coupable, il a été question plus haut de cette forme de prière; reste à faire, s'il se peut, l'analyse de sa valeur morale. Pour y réussir mieux, il sera utile d'étudier d'abord, dans la prière de l'Israélite, le caractère et l'objet de la requête. Sans doute l'Israélite, autrefois comme aujourd'hui, n'était pas désinté-

ressé des biens de ce monde; il les désirait avec ardeur; il priait volontiers pour les obtenir. Cependant, grâce à la haute idée de Dieu qui caractérisait sa religion, il tournait facilement sa prière vers un plus noble idéal; il demandait comme un bien suprême de se rendre agréable à Iahvé par l'observation de ses commandements. Ouvrez le Livre des psaumes : quelles magnifiques louanges de la Loi ! La Loi donne la vie et la sagesse ; elle est la joie du cœur et la lumière des yeux; elle est sainte et durable, plus précieuse que l'or, plus douce que le miel (Ps. XIX, Vulg., XVIII). Qui ne connaît le psaume CXIX (Vulg., CXVIII), long panégyrique des préceptes divins ?

Comme j'aime ta Loi !
J'y pense tout le long du jour...
J'ai juré — je tiendrai mon serment —
d'observer les règles de ta justice.

Et qu'on ne dise pas que ces sentiments sont uniquement le fruit d'une évolution tardive où la pensée religieuse s'est épurée. Ils dérivent en droite ligne de l'enseignement des plus anciens prophètes et du fonds primitif de la législation mosaïque. Isaïe aime à représenter Iahvé comme le *Saint d'Israël* (I, 4; V, 16; VIII, 13; XXIX, 23). Dans la célèbre vision qui l'appelait au ministère prophétique, il avait entendu ces sublimes paroles :

Saint, saint, saint, Iahvé, (Dieu) des armées !
Toute la terre est remplie de sa gloire (VI, 3).

La même expression se trouve déjà chez le prophète Osée (XI, 9) :

Car je suis Dieu et non un homme;
au milieu de vous je suis *le Saint.*

Or, à maintes reprises, la Loi inculque la nécessité pour le peuple élu d'être saint parce que son Dieu est saint. « Vous serez pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte. » (Exode, XIX, 6.) « Vous vous sanctifierez et vous serez saints, car je suis saint. » (Lév., XI, 44; cf. XIX, 2; XX, 26; XXI, 8; etc.) Si la Loi est une manifestation de la sainteté de Iahvé, le péché, violation de la Loi, offense cette souveraine sainteté. Pénétré de cet enseignement, l'Israélite envisage le péché

sous un tout autre aspect que ses voisins polythéistes. Ceux-ci, évidemment beaucoup moins touchés de la sainteté de Baal, de Moloch ou de Bel, ne considéraient pas la gravité de l'offense d'un point de vue moral si élevé. M. Tiele a dit avec raison des Babyloniens et des Assyriens qu'ils « n'étaient pas encore arrivés à distinguer nettement entre le péché et les suites du péché[1] ». Comme on a pu le voir dans les textes déjà cités, ils sentent vivement que tel mal est un châtiment mérité et amené par une faute; ils regrettent donc d'avoir commis cette faute; ils s'humilient pour apaiser le dieu irrité. Mais avons-nous là de vrais sentiments de contrition? Le motif principal du repentir est-il d'avoir déplu à la divinité? N'est-ce pas plutôt l'*attrition* au plus infime degré, ou simplement la crainte servile? Je n'aperçois pas, à côté des gémissements et des supplications du coupable, la promesse d'observer désormais les prescriptions de l'ordre moral, la demande d'un secours pour y réussir. Rien, me semble-t-il, dans les plus beaux passages des hymnes que nous lisons sur les tablettes cunéiformes, n'approche de ces accents du pénitent israélite :

Contre toi, contre toi seul j'ai péché;
    et ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait!...
Si tu aimes au fond des cœurs la fidélité,
    donne-moi la connaissance intime de la sagesse.
Purifie-moi avec l'hysope et je serai pur;
    lave-moi et je serai plus blanc que la neige...
De mes péchés détourne les yeux;
    efface toutes mes iniquités.
En moi, ô Dieu, crée un cœur pur,
    et renouvelle en moi un esprit ferme.
Ne me rejette pas loin de ta face,
    et ne retire pas de moi ton esprit saint!...
Aux impies j'enseignerai tes voies,
    et les pécheurs retourneront à toi...
(Ps. LI, Vulg., L.)

*
* *

Il est temps de passer aux oracles. Ici encore, je le crains, si l'on s'arrête à l'écorce de la lettre, on dira : Quelle si

1. *Geschichte der Religion im Altertum*, vol. I, p. 215.

grande différence voyez-vous entre les oracles païens et les prophéties hébraïques ? Extérieurement peut-être, ici ou là — si nous faisons abstraction de l'idée messianique qui est l'âme même de la prophétie en Israël — rien, dans la forme et dans l'expression, n'apparaîtra chez les Hébreux de spécifiquement distinctif. Ce n'est pas avec nos yeux non plus que nous distinguerions l'eau lustrale des païens, l'eau qui sert aux musulmans pour leurs ablutions et l'eau baptismale des chrétiens. M. J. Darmesteter affirme tranquillement : « Le prophétisme n'est pas un phénomène particulier à Israël : tous les peuples anciens ont eu des prophètes, c'est-à-dire des hommes qui ont parlé au nom de Dieu ou des puissances surnaturelles[1]. » Et il néglige de traiter la question capitale : cette prétention de transmettre aux autres hommes la parole de Dieu, s'est-elle trouvée justifiée partout, ou nulle part, ou chez un peuple à l'exclusion des autres ? M. Kuenen a entrepris de soumettre à un contrôle rigoureux le caractère surnaturel des prophéties hébraïques admis par la tradition juive et chrétienne. Mais a-t-il porté ses recherches sur le terrain convenable ? Il reconnaît que les prophètes hébreux, hommes droits et sincères, d'une haute vertu, sont convaincus que Iahvé leur a parlé. « Cette conviction intime des prophètes, dit-il, est un fait de la plus grande importance. Nous voyons là des hommes qui ne peuvent pas trouver d'expressions assez fortes pour représenter la puissance et la majesté de Iahvé, qui ont un profond et vif sentiment de leur néant en sa présence, et qui néanmoins, malgré la distance qui les sépare de lui, déclarent solennellement qu'ils sont admis à ses conseils et transmettent sa parole. » La première chose à faire, semble-t-il, est d'analyser à fond ce témoignage. « Ne serait-il pas possible, continue le même auteur, de laisser *les prophètes eux-mêmes* répondre, de les laisser décider quel est le point capital de leur prédication, et de déterminer par là sur quoi il faut nous appuyer pour juger de « la parole de Iahvé » ? Nous pourrions, en tout cas, l'essayer et étudier leurs écrits surtout à ce point de vue. Néanmoins, nous avons de graves raisons [!] pour ne point adopter cette méthode,

1. *Les Prophètes d'Israël*, p. 12.

mais pour fixer nous-mêmes quel doit être le point principal sur lequel doivent porter nos recherches[1]. »

La sincérité des prophètes garantie par leur sainteté, leurs affirmations solennelles sur le caractère surnaturel de leur mission, leur lutte contre les faux prophètes, auxquels ils refusent énergiquement la qualité de messagers de Iahvé, et enfin la prédiction d'événements tout à fait en dehors du champ des prévisions humaines, tout cela est pleinement démonstratif, si l'on ne s'est pas arrêté au parti pris peu scientifique d'opposer à toute manifestation surnaturelle une fin de non-recevoir[2]. Dans les hautes sphères de la doctrine prophétique, dans la révélation véritable et formelle d'un fait à venir, et non point dans la forme littéraire, ni même souvent dans l'objet de l'oracle, il convient de chercher la différence essentielle qui sépare le prophète de Iahvé et le devin du temple d'Ištar. Comme le P. Lagrange vient de l'écrire, à propos d'un sujet analogue, dans son beau livre sur *les Religions sémitiques* (p. 145) : « Avant tout, nous demandons qu'on n'attache pas trop d'importance aux mots, ni même à l'aspect extérieur des choses. C'est surtout lorsqu'il s'agit de religion qu'il importe de déterminer le principe intérieur qui règle les usages et qui seul fait leur valeur. » Si l'on veut tenir compte de ces remarques, on verra que la Bible, sans rien perdre de sa valeur, peut affronter la comparaison avec les écrits parallèles des religions polythéistes. Et il sera consolant de trouver dans celles-ci la croyance à une Providence qui gouverne le monde, connaît les événements futurs et les déterminations de la volonté humaine, entend la prière, et veut bien, en certaines circonstances, révéler ses desseins. Voici d'abord,

1. *The prophets and prophecy in Israel. An historical and critical enquiry*, 1877, p. 76, 94.

2. Le savant théologien protestant Riehm a écrit dans les premières pages de son remarquable ouvrage sur *la Prophétie messianique* : « Nous sommes persuadé qu'il est impossible de comprendre historiquement la prophétie de l'Ancien Testament si l'on ne reconnaît pas la réalité des révélations divines accordées aux prophètes... Quiconque repousse l'idée d'une *opération extraordinaire de l'Esprit de Dieu* sur l'esprit des prophètes doit renoncer à comprendre l'essence intime de ce phénomène tout à fait historique : la prophétie de l'Ancien Testament. » (*Messianic Prophecy*, new and rev. edit. 1900, p. 14, 15.)

entre diverses méthodes de divination, une formule employée à Ninive pour consulter les dieux sur l'avenir :

O Šamaš, grand seigneur, à ma demande dans ta faveur fidèle daigne répondre! Depuis ce jour, le troisième jour de ce mois, du mois de Arou jusqu'au onzième jour du mois de Abou de cette année, dans ces cent jours et ces cent nuits, espace de temps fixé (pour limite) à l'oracle du prêtre-devin; dans cet espace de temps fixé est-ce que Kaštariti avec ses troupes, ou les troupes des Gimirréens, ou les troupes des Mèdes, ou les troupes des Mannéens, ou tout autre ennemi, réussiront dans leurs projets? Soit d'assaut, soit par force, soit par les armes et la bataille, soit par une brèche, une mine, ou à l'aide des machines de siège..., soit par la famine, soit en vertu des noms du dieu et de la déesse, soit par des pourparlers et des transactions amicales, soit par tout autre moyen et stratagème usité pour la prise des villes, prendront-ils la ville de Kišassou, entreront-ils dans les murs de cette ville de Kišassou? S'empareront-ils de cette ville de Kišassou, tombera-t-elle entre leurs mains? Ta grande divinité le sait. La prise de cette ville de Kišassou, par quelques ennemis que ce soit, depuis ce jour jusqu'au (dernier) jour du temps fixé, est-elle ordonnée, résolue, par l'ordre et les arrêts de ta grande divinité, ô Šamaš, grand seigneur? Est-ce qu'on le verra? Est-ce qu'on l'entendra dire? etc.[1].

Prenons dans la Bible un passage analogue :

David sut que Saül tramait contre lui quelque mauvais dessein; et il dit au prêtre Abiathar : « Apporte l'éphod. » Et David dit : « Iahvé, Dieu d'Israël, ton serviteur a entendu dire que Saül veut marcher contre Ceila pour ruiner la ville à cause de moi. [ ] Saül viendra-t-il, comme ton serviteur l'a entendu dire? Iahvé, Dieu d'Israël, fais-le savoir à ton serviteur. » Iahvé répondit : « Il viendra. » Et David dit : « Les habitants de Ceila me livreront-ils, moi et mes gens, entre les mains de Saül? » Et Iahvé répondit : « Ils livreront. » (I Sam., XXIII, 9-12.)

Notons une différence entre ces deux consultations. Autant est simple celle du récit biblique, autant celle des prêtres d'Asarhaddon est compliquée : elle précise, elle énumère tous les cas possibles, elle multiplie les synonymes, de peur que le dieu ne comprenne de travers, ou plutôt qu'il élude la question et donne une réponse évasive.

On sera bien aise de connaître le ton des réponses données par les oracles.

1. J.-A. Knudtzon, *Assyrische Gebete an den Sonnengott für Staat und königliches Haus; aus der Zeit Asarhaddons und Asurbanipals*, 1893, n° 1.

ORACLE A ASARHADDON (681-668 AV. J.-C.)

(Texte édité par M. Craig ; traduction du P. Scheil[1].)

Je livrerai les Gimirraï entre ses mains,
je mettrai des fers au pays d'Ellipi!
Aššur lui donnera les quatre coins du globe,
il se lèvera de sa maison,
il grandira sa maison!
il n'est pas de roi pareil à lui,
il brillera comme le soleil levant!
(C'est l'oracle favorable qui avait été placé
devant Bêl-Šasurri, devant les dieux.)
Voici que les Ḫarḫaréens
se ruent contre toi, t'attaquent[2],
t'assaillent! Toi tu ouvres
la bouche : Grâce, Aššur! —
et j'ai entendu ton cri,
et de la porte des cieux,
je les couvre de honte!
Dans le bûcher, je les décime[3],
toi, tu occupes leur forteresse;
je les fais lever devant toi,
et gagner la montagne;
je fais pleuvoir sur eux des pierres de malheur!
je brise tes ennemis,
de leur sang je remplis le fleuve!
qu'ils voient et qu'ils soient jetés par terre!
comme Aššur, maître des dieux, je (les) renverserai[4]!
C'est l'oracle favorable trouvé devant la statue.
Cette tablette des volontés d'Aššur
est portée sur... devant le roi;
on l'arrose de bonne huile,
on y sacrifie des victimes,
on la parfume de parfums,
on en fait lecture devant le roi.

Vraisemblablement les oracles étaient vagues assez sou-

1. *Choix de textes religieux assyriens*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, 1897.

2. M. S.-A. Strong transcrit cette ligne *us-sa-ad-bi-bu-ka us-si-su-nik-ka*, et il traduit : « made thee to speak, made thee to go forth. » (*Beiträge zur Assyriologie*, vol. II, p. 628.) J'ai contrôlé la transcription de M. Craig sur la tablette même, au *British Museum*; ce sont bien les mots traduits par le P. Scheil : *us-sa-at-kap-pu-ka us-si-nin-nik-ka*.

3. Au lieu de : *ina ma-aq-ru-ur i-ša-tu lu-ša-kir-šu-nu* (de *aqâru*) M. Strong a lu : *la-ag-ru-ur i-ša-tu lu-ša-kil-šu-nu* (de *akâlu*); et il a traduit : « I will run, I will cause the fire to devour them. » Le verbe *garâru*, courir, ne donne pas un sens probable dans le contexte.

4. Ligne sautée dans la traduction que je cite.

vent, et ils inspiraient parfois peu de confiance, témoin le message suivant adressé au roi Asarhaddon par la déesse Ištar :

> ... La parole première
> que je t'ai dite,
> tu n'y as pas eu confiance ;
> eh bien
> dans les dernières
> aie confiance[1] !

M. Jastrow remarque à ce propos : « Évidemment les rois assyriens regardaient les oracles comme institués pour annoncer des événements selon leurs désirs. Probablement ils n'hésitaient pas à suivre leurs propres idées toutes les fois qu'ils les jugeaient meilleures que l'avis donné par les dieux[2]. »

Si le vrai Dieu d'Israël a voulu rendre des oracles dans les circonstances difficiles, par le grand prêtre au moyen de l'éphod, et plus tard par le ministère des prophètes, afin que son peuple n'eût rien à envier aux cultes païens et ne fût point tenté de recourir à la magie, rien d'étonnant que ces consultations sur la destinée du roi ou du royaume ressemblent par le sujet et par la forme à celles du palais d'Assourbanipal. Sur une maladie du roi de Ninive le dieu-soleil est consulté (Knudtzon, n° 147). Ézéchias, roi de Juda, malade, est averti par Isaïe, de la part de Iahvé, de sa mort prochaine ; puis, de la guérison que le pieux roi vient d'obtenir en priant. (II [IV] Rois, XX, 1-6). Ce n'est là qu'un épisode bien secondaire du ministère d'Isaïe. Les prophètes israélites recevaient leur mission et le privilège de l'inspiration divine pour de plus graves intérêts : il s'agissait de diriger le peuple élu selon ses destinées toutes providentielles. Leur rôle principal était de garder intactes la doctrine monothéiste et la morale religieuse. Lorsque tant d'affinités avec les nations voisines exposaient le peuple hébreu à la pénétration de toutes les erreurs, n'est-ce pas un vrai miracle moral, que des hommes, dont la plupart n'avaient

1. IV Rawl., pl. 61, col. 6, l. 47-52.
2. *The Relig. of Bab. and Ass.*, p. 346.

pas le caractère sacerdotal, se soient levés en Israël à toutes les époques, munis d'une autorité divine, pour combattre sans trêve les rites idolâtriques et impurs, et qu'ils aient réussi, en dépit des passions humaines et de l'impiété de plusieurs rois, à maintenir le culte de Iahvé à l'abri des influences étrangères et des exemples contagieux, parfaitement exempt des turpitudes communes aux religions polythéistes d'alentour? N'est-ce pas un autre miracle aussi manifeste, que durant des siècles une série d'hommes éminents se soient rencontrés à prédire l'avènement d'un Roi idéal, qui amènerait toutes les nations à se ranger sous sa loi, et qu'en dépit des vicissitudes et des catastrophes du petit royaume appelé à tant de gloire, ils aient conservé cette foi inébranlable, ils l'aient fait partager à leurs compatriotes? Sûrement rien d'analogue à l'espérance messianique n'a été et ne sera jamais découvert dans la littérature assyro-babylonienne.

Aussi n'est-ce point sans un pénible étonnement qu'on voit un savant assyriologue de la valeur de M. H. Zimmern s'attacher à l'y retrouver et aboutir à lire en substance dans les textes cunéiformes les dogmes principaux du christianisme. En tête des pages d'un volume intitulé *les Inscriptions cunéiformes et l'Ancien Testament*, plus d'un lecteur jugera peu séants ou puérils des rapprochements comme ceux-ci : « Marduk-Jahve-Christus-Jesus », et quelques autres titres que je traduis : « Naissance du Christ. — Le Christ, Rédempteur du monde. — Le « Roi rédempteur » dans les textes babyloniens. — La plénitude des temps. Le Christ envoyé par son Père. — La Passion du Christ. Le Serviteur de Iahvé. — Mort du Christ. Descente aux enfers. Résurrection. Ascension... » Tout cela et maintes autres choses du même genre dans les textes babyloniens, c'est beaucoup! L'auteur, il est vrai, avertit « expressément » en note (p. 377), et dans la préface, qu'il n'entend donner ces passages parallèles babyloniens et bibliques que *comme tels*, à titre de ressemblance, sans trancher la question d'origine et de parenté. Mais ces protestations s'accordent mal avec le sens de son texte. Ce qui en note, en petits caractères, est reconnu douteux, se présente hardiment en pleine page comme très plausible ou

même certain. Il me paraît utile de donner un exemple de ce procédé, qui rappelle la phrase géniale de Renan dans la préface de son *Histoire du peuple d'Israël* : si l'on ne trouve pas assez de *peut-être* dans mon livre, « qu'on en suppose les marges semées à profusion ».

« La *Passion* du Christ. Naturellement nous n'avons à examiner ici cette idée, abstraction faite des événements historiques de la vie de Jésus, qu'autant qu'il est déjà question d'un Messie souffrant dans la doctrine messianique de l'Ancien Testament et du judaïsme. Pour ce dernier point, les souffrances du Messie, en tant qu'elles appartiennent au dogme messianique, il est extrêmement vraisemblable que la source première de cette idée doit se chercher dans le domaine de la mythologie, et bien dans l'éclipse temporaire d'un dieu-lumière sidéral. » ... On peut chercher aussi le prototype du « Serviteur de Iahvé » souffrant chez les Babyloniens... « Nous possédons, continue M. Zimmern, un texte de la bibliothèque d'Assourbanipal (IV R. 60*) d'un caractère très spécial, dans lequel « un Juste souffrant », et selon toute apparence un roi, traduit le sentiment de ses souffrances d'une façon saisissante, puis exprime dans une courte phrase finale l'espérance certaine qu'il sera délivré de ces souffrances. » Pour en juger pièces en mains, il est bon de reproduire ici ce morceau lyrique vraiment remarquable. J'ai suivi de très près la traduction allemande, presque partout excellente, de M. Zimmern. Pour les passages où j'ai cru devoir traduire le texte autrement, je signalerai en note le sens préféré par cet auteur et les raisons de m'en écarter. Je divise le poème en strophes ; elles sont assez bien marquées, à mon avis, par le sens et la symétrie du nombre de vers[1].

1re Strophe. (*Mon mal, rebelle à tous les remèdes.*)

Je vins à la vie,
  j'avais beau me tourner,
  la souffrance dominait,
J'invoquai mon dieu,
  je priai ma déesse,
j'avançai en âge,
c'était le mal, le mal ;
je ne voyais rien de bien.
il me cacha sa face ;
elle ne leva pas la tête.

1. Onze lignes par strophe, comme dans le fameux acrostiche publié par S.-A. Strong, *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, avril 1895, p. 131-151 ; par H. Zimmern, *Zeitschrift für Assyriologie*, mai 1895, p. 1-24 ; par J. Craig, *Assyrian and Babylonian religions Texts*, 1895.

Le voyant par ses visions ne me révéla pas l'avenir;
par un sacrifice le prêtre[1] n'établit pas mon droit.
J'évoquai les morts, ils ne m'apprirent rien;
le conjureur avec ses rites ne m'ôta pas mon sort.
Quel (bel) emploi de (mes) années partout[2]!
Je regarde en arrière . . . . . .[3].

2e Strophe. (*Je paraissais frappé comme un impie.*)

Comme si une offrande au dieu je n'avais pas offert,
ni sur les mets (sacrés) invoqué ma déesse,
humilié ma face, connu la prostration!
Tel, dont la bouche est close aux supplications, aux prières,
qui néglige le jour du dieu[4] et oublie la nouvelle lune;
Qui se livre au repos, méprise...[5]
n'apprend pas à ses gens la crainte et le respect;
N'invoque pas son dieu dont il mange les mets,
délaisse sa déesse, ne lui porte plus de breuvage;
Est ingrat envers son maître qui...[6]
invoque à la légère le grand nom de son dieu — tel je paraissais!

3e Strophe. (*Pourtant je fus toujours fidèle aux dieux et au roi.*)

Mais moi je m'occupais de supplications de prières;
la prière était mon souci et le sacrifice ma loi;
Le jour du culte du dieu faisait la joie de mon cœur;
le jour de ...[7] ma déesse, mon bien et ma richesse.
Les hommages au roi[8] étaient mon bonheur,
sa joyeuse fête un plaisir pour moi.
J'ai enseigné dans mon pays à observer le nom du dieu,
à honorer le nom de la déesse j'ai instruit mes gens.
La majesté du roi j'ai faite égale à celle d'un dieu;
au peuple j'ai appris la crainte du palais :
je sais que pour un dieu cela est agréable.

1. *Der Seher* (Zimmern), *ša'ilu*, personnage chargé d'une fonction sacrée; comme il s'agit d'offrande ou de sacrifice, je traduis : *le prêtre*.

2. « Comme pourtant les faits (paraissent) autrement dans le monde! » (Zimmern.) Cela n'a pas un sens clair dans le contexte. Au lieu de « autres, autrement » qui s'écrirait mieux *šanîti*, je vois plutôt dans *šanâti* le pluriel de *šattu*, année.

3. « La peine me poursuivait » (Zimmern), très douteux.

4. M. Zimmern traduit : *Gottes*, Dieu, sans article; de même lignes 25 et 33-38. Je mets l'article parce que le poète ne parle pas du Dieu suprême, mais de *son* dieu, ou des dieux en général, comme le montrent : 1° le parallélisme avec *déesse*; 2° le suffixe *mon* dieu, en maint endroit; 3° peut-être aussi la variante, ligne 25, *iláni*, les dieux.

5. « leur parole » (Zimmern), douteux.

6. « qui était honoré » (Zimmern), douteux.

7. « der Nachfolge » (?) (Zimmern).

8. C'est ainsi que M. Delitzsch traduit cette ligne dans son Dictionnaire (*HWB*, p. 351 b). M. Zimmern traduit : « La prière d'un roi était ma joie;

4e Strophe. (Chœur?) (*Les desseins des dieux sont obscurs.*)

Ce qui est bon en soi pour le dieu c'est un mal;
ce qui par soi est vil aux yeux du dieu c'est bon!
Qui sait la volonté des dieux qui sont au ciel?
le dessein divin plein d'obscurité, qui donc le saisit?
Comment seraient instruits des voies d'un dieu les faibles hommes?

(*L'homme est un être essentiellement changeant.*)

L'homme vivant le soir est mort le lendemain;
vite il est abattu, soudain il est brisé.
Pour un instant il chante au son de la musique;
et le moment d'après il geint comme un pleureur;
comme du blanc au noir changent ses sentiments.

(*L'homme passe dans ses sentiments d'un extrême à l'autre.*)

Quand il est affamé, on dirait un cadavre;
s'il est rassasié, il s'égale à son dieu.
Dans le bien-être il dit : Je veux monter aux cieux!
dans la douleur il songe à descendre aux enfers.
(*Lacune.*)

5e (?) Strophe. (*Une paralysie enchaîne mes membres.*)

En un cachot pour moi ma maison s'est changée :
dans les liens de ma chair mes bras son enchaînés;
en moi, comme en prison, mes pieds sont enfermés.
(*Une ligne manque.*)
A coups de fouet il m'a frappé, plein de...[1];
de son bâton il m'a percé; la blessure est profonde.
Tout le jour le persécuteur me poursuit;
la nuit il ne me laisse pas respirer un instant.
Mes articulations sont rompues, disloquées;
mes membres sont brisés; ils ont quelque chose d'étrange (?)[2].
Sur ma couche je gis[3] abattu comme un bœuf;
comme un mouton je suis souillé de mes ordures.

6e (?) Strophe. (*Abandonné de tous.*)

Les accès de mon mal sont incompris du conjureur (?),
et les symptômes sont obscurs pour le voyant (?).
Nul magicien n'a pu traiter ce cas de maladie;
et la fin de mon mal nul voyant ne l'annonce.
Aucun dieu ne m'a secouru, ne m'a tendu la main;
nulle déesse n'a eu pitié de moi, n'est venue près de moi.

et son chant (*und Gesang eines solchen*) m'était agréable. » Il pense que c'est un roi qui parle : cela s'accorde bien difficilement avec cette façon de s'exprimer et avec le contexte des lignes suivantes.

1. Mot obscur.

2. Ces derniers mots sont laissés en blanc par M. Zimmern. Cf. Delitzsch, *HWB*, p. 41 b et 449 b.

3. « wälzte (?) ich mich » (Zimmern).

La tombe s'entr'ouvrait
avant que je sois mort,
Tout mon pays s'est écrié :
Mon ennemi l'a entendu
la joyeuse nouvelle

et saisissait sa proie;
le deuil était fini.
Il est perdu!
et sa face a brillé;
a réjoui son cœur!

Je sais (pourtant) le jour
au milieu des dieux protecteurs,

où ma famille entière,
était aimée de leur divinité.

M. Zimmern traduit ces deux dernières lignes :

Je sais (pourtant) le jour où mes larmes doivent cesser,
où au milieu des génies protecteurs leur divinité est honorée.

Il remarque en note que cette traduction *ne peut pas se donner pour certaine*, et que la dernière ligne pourrait bien se rendre aussi :

Où au milieu de leurs deux (?) divins génies protecteurs je suis honoré.

J'ajoute que plusieurs mots, dans le texte de ces deux vers, peuvent se lire d'une façon différente, et donner le sens que j'ai adopté[1].

En tout cas, dans la phrase citée avant le poème, il n'aurait pas fallu affirmer si catégoriquement que le juste souffrant exprime, en terminant, « l'espérance certaine d'être délivré de ces souffrances ». M. Zimmern dit aussi qu'il s'agit d'un roi « selon toute apparence ». Cela me paraît, au contraire, tout à fait invraisemblable. Seul un ministre du roi pouvait dire *pour se justifier*, *pour montrer sa fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs* : « *Sa* fête joyeuse (du roi) est un plaisir pour *moi*... La majesté du roi, je l'ai faite égale à celle d'un dieu; au peuple j'ai appris la crainte du palais »

1. En effet la traduction de M. Zimmern suppose la lecture *i-kir* (= *i-qir*, permansif de *aqâru*); mais le dernier signe a aussi la valeur *rim* qui convient parfaitement ici : *i-rim* (prét. de *râmu*). *Leur divinité* peut, à la rigueur, être régime au lieu de sujet (quoique l'usage du verbe se prête moins à ce sens), et alors on traduirait : *où ma famille entière aimait* (*vénérait*) *leur divinité*. Pour les deux derniers mots de la ligne précédente la traduction de M. Zimmern suppose la lecture : *ša gi-mir dim-ti-ya*. Mais *gimir* est une forme insolite pour le permansif de *gamâru*; et le signe rendu par *dim* a presque toujours la valeur *kim*. Or, *kimtiya* signifie *ma famille*; *gimir* est l'état construit de *gimru*, *totalité*, très souvent employé. Comme cette lecture va fort bien au contexte, elle me semble plus probable.

(l. 27-32). S'il parle de *son pays*, de *ses gens*, c'est du pays dont il est gouverneur, des gens qu'il a sous ses ordres.

Enfin les souffrances de ce personnage, qui est affligé probablement d'une paralysie ou d'un rhumatisme articulaire, qu'ont-elles de commun avec celles du « Serviteur de Iahvé »? Le ton de ces plaintes rappelle tout naturellement celles de Job. Une idée préconçue pouvait seule amener l'autre rapprochement. Ce qui caractérise le Serviteur de Iahvé, c'est que, innocent, *il souffre et il meurt pour les crimes de ses frères.*

... Il a pris sur Lui nos souffrances,
et de nos douleurs Il s'est chargé;
Et Il paraissait à nos yeux châtié,
frappé de Dieu et humilié.

Il a été transpercé pour nos péchés,
broyé pour nos iniquités :
Le châtiment qui nous sauve a pesé sur Lui,
et par ses plaies nous sommes guéris.

Tous nous étions errants comme des brebis,
chacun suivait sa propre voie;
Et Iahvé a fait tomber sur Lui
l'iniquité de nous tous!

. . . . . .

C'est pourquoi je Lui donnerai pour sa part des multitudes ;
Il recevra des foules pour sa part de butin;
Parce qu'Il s'est livré à la mort,
et qu'Il fut compté parmi les pécheurs,
Tandis qu'Il portait les fautes d'une multitude,
et qu'Il intercédait pour les pécheurs.
(Isaïe, LIII, 4-6-12.)

Dans le poème cunéiforme, il n'est pas fait la moindre allusion à cette idée *caractéristique du Serviteur de Iahvé*. Le parallèle imaginé par M. Zimmern est donc sans aucun fondement. Je pourrais m'étendre à critiquer ces rapprochements systématiques. Il suffit d'en avoir indiqué la méthode.

Serait-ce un cas nouveau de « panbabylonisme[1] », analogue à celui de MM. Fried. Delitzsch et Hugo Winckler? Ou

1. Mot de M. Budde dans sa brochure : *Das Alte Testament und die Ausgrabungen.*

plutôt n'avons-nous pas simplement affaire à trois assyriologues, éminents à des titres divers, mais insuffisamment préparés à prononcer en qualité de théologiens sur les problèmes les plus délicats de l'histoire des religions, d'autre part, trop préparés par la conception singulière qu'on se fait à Berlin de l' « essence du christianisme », à trancher ces graves questions, en jetant par-dessus bord la révélation et, par suite, tout le dogme chrétien.

Albert CONDAMIN.

(*A suivre.*)

LES NOMINATIONS ÉPISCOPALES

On dit qu'il y a conflit entre Paris et Rome. On dit que les bulles de deux évêques, préconisés en consistoire, portant la formule qu'ils ont été *nommés au pape* par le gouvernement français, M. Combes en aurait appelé à l'article 5 du Concordat. On dit que la chancellerie romaine maintient, au nom d'un usage constant, la formule suspecte, et que M. Combes, pour la punir, aurait décidé d'autres nominations sans entente préalable avec le nonce.

Parmi les journaux ministériels, il y en a qui ont paru croire que le conflit n'existait pas ou était en voie d'apaisement. D'autres ont crié à l'empiétement de la cour de Rome, disant qu'il fallait lui en remontrer et la réduire. L'honneur national est à ce prix. La presse d'opposition n'a pas manqué de se mêler de l'affaire. A l'entendre, M. Combes commet une lourde méprise et une provocation maladroite, sinon une vexation injuste. Un homme d'État avisé, calme et droit, aurait laissé passer les formules de chancellerie et continué à causer, avec le nonce, des futurs évêques. Rome ne cédera pas, elle ne peut céder; ses droits sacrés sont en jeu.

Sans garantir les faits dont les journalistes s'occupent, avec leur compétence et leur discrétion coutumières, on peut examiner la question que ces « on dit » soulèvent. Avec toute la précision possible, je voudrais rappeler quelques principes et dire ce qu'il faut raisonnablement penser aussi bien de l'*entente préalable* que de la formule *nominavit nobis*; puis je tirerai la conclusion de l'incident.

I

Voici d'abord les textes du Concordat qui concernent les nominations épiscopales :

Art. 4. — Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux

archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formules établies, par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

Art. 5. — Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier Consul et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège, en conformité de l'article précédent.

Au pape l'institution canonique, au chef du gouvernement la nomination ; voilà le partage réciproquement consenti.

Nommer, c'est prononcer un nom, c'est-à-dire, dans l'espèce, désigner une personne. *Instituer*, c'est mettre, fixer en place. La désignation faite par l'État, à quel titre lui appartient-elle et quels effets peut-elle sortir? La mise en place, qui est l'œuvre du pape, en quoi consiste-t-elle? Aucune philologie, je crois, ne suffirait à le préciser, non plus que le texte de l'article 5 du Concordat. Le Concordat définit, d'un mot, le domaine des deux pouvoirs. Mais il suppose que le sens de ce mot résulte des explications échangées au cours des négociations, de l'usage et de la nature des choses, telles que les déterminent l'histoire et la doctrine catholique.

Quand il partit pour Paris, afin de négocier le rétablissement du culte en France, Spina avait des instructions précises sur la question des nominations épiscopales. Elles reproduisaient la décision prise dans la congrégation des affaires ecclésiastiques, comme celle-ci reproduisait le *votum* du secrétaire di Pietro[1] : le droit de nomination était subordonné à la profession de foi catholique du souverain et de la nation. Pareille profession faisant défaut, « tout au plus pourrait-on, par condescendance, accepter de ne promouvoir à l'épiscopat que des ecclésiastiques agréés par le gouvernement », comme cela se pratique en Russie et en Prusse[2].

Dans l'entourage de Bonaparte, on parle un peu différemment. Grégoire, consulté par le Premier Consul, déclare qu'il faut revenir à la constitution civile de 1791. Mais d'Hauterive traite de « chimérique » cette « prétention » de l'évêque

1. Boulay de la Meurthe, *Documents*, t. III, p. 542. Votum de di Pietro, 4 août 1800.

2. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 572. Premières instructions pour Spina, 15 septembre 1800.

citoyen. La constitution de l'an VIII étant en vigueur, on ne peut raisonnablement opter que pour l'organisation ecclésiastique qui s'y rapportera le mieux. D'ailleurs, le pape « exerce le droit » d'instituer les évêques « depuis des siècles »; toutes les « autres Églises de l'Europe » le reconnaissent; quel inconvénient à le reconnaître en France? Il faut, sans doute, que le gouvernement puisse fermer l'accès de fonctions aussi importantes que celles de l'épiscopat à des hommes capables de lui nuire; mais à cela « un droit de négative » suffit; le pape pourrait « désigner » le candidat, « l'investiture des bulles suivrait l'approbation » des candidats par « la République[1] ».

En face des objections de Spina, des conseils d'Hauterive et de Grégoire, Bonaparte s'en tient à l'idée qu'il a mise en avant, après Marengo, en exposant à l'évêque de Verceil son plan de restauration religieuse : celui qui exerce la souveraineté doit « choisir » et le Saint-Siège doit « instituer canoniquement[2] ». On discute longtemps pour savoir si les anciens évêques donneront ou non leur démission, si les prélats constitutionnels auront ou non une place dans l'organisation nouvelle, si les consuls feront ou non profession de foi catholique, si la religion catholique sera ou non déclarée dominante; au milieu de ces disputes et malgré les positions diverses qu'il y prend, Bonaparte demeure invariable dans sa « prétention » à « nommer » les évêques. Spina le constate dans ses dépêches[3].

D'où venait cette fermeté de vues? Bonaparte n'est pas un Jacques Ier. Plus tard, quand la querelle entre Pie VII et lui se sera envenimée au point de rappeler les plus implacables luttes du sacerdoce et de l'Empire, il se tournera vers le passé pour y chercher des armes[4]. Il fera écrire des livres contre la cour de Rome. Mais il laissera à ses conseillers d'État et à ses scribes gagés le soin de tenir le catalogue exact des

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. I, p. 133, 135, 271. Rapport au Premier Consul, 22 novembre 1800, 5 janvier 1801.

2. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 25. Martiniana à Pie VII, 26 juin 1800.

3. *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 176. Spina à Consalvi, 27 décembre 1800.

4. *Correspondance de Napoléon*, t. XIX, p. 446. Lettre à Bigot de Préameneu, 3 octobre 1809. — T. XX, p. 65. Lettre à Champagny, 15 décembre 1809.

prérogatives inaliénables de la couronne. Lui, il mettra sa confiance dans les gros bataillons de ses grenadiers plutôt que dans les considérants alignés par ses légistes. Jamais il ne se complut aux abstractions de l'idéologie politique; son génie d'homme d'action répugnait à cette besogne byzantine. Et, entre toutes les époques de sa vie, les premiers jours du Consulat furent sûrement ceux où il songea le moins à solidariser sa conception du pouvoir avec les théories chères à la vieille monarchie française ou aux empereurs d'Occident.

Pourquoi donc tient-il au droit de « nommer » ? Le voici. Supposé que le Premier Consul ne pût choisir les prélats, au gouvernement nouveau dont il est le chef et dont il a le dessein de faire de plus en plus sa chose, un épiscopat hostile pourrait causer les embarras les plus graves; un épiscopat sans attache officielle ne lui devrait pas grand concours; les catholiques de France et les nations de l'Europe auraient quelque droit de penser que Rome met entre les Bourbons et leur successeur provisoire grande différence, puisque, en traitant avec lui, elle se réfère si peu au Concordat de François Ier. Au contraire, le droit de « nomination » offre au chef de l'État la précaution sûre, la prise efficace, la garantie publique dont il a besoin. Là est la substance de la question, parce que là en est la portée pratique. Là, par suite, est le secret de la ténacité mise par Bonaparte à remporter ces avantages.

La ténacité de Rome à les disputer n'est pas moindre; mais elle dérive uniquement du souci de sauvegarder des principes. Et il en en résulte ceci de particulièrement curieux : des prétentions régalistes et gallicanes rien n'est passé dans le texte de la convention souscrite; pour leur donner cours, il faudra les harangues de Portalis et les articles organiques; tandis qu'il n'est pas une ligne du Concordat qui ne soit en plein accord avec les doctrines ultramontaines; non seulement elle n'y sont pas contredites, mais elles s'en trouvent confirmées.

On se rappelle le mot d'ordre donné à Spina : profession de foi catholique du chef de l'État, sinon point de droit de nommer aux évêchés. Pour obtenir cette profession de foi,

quelles discussions il fallut soutenir! On l'obtint finalement. Et la conséquence de cette victoire diplomatique est que le Concordat lui-même assigne au droit de nomination ses limites vraies. Bernier s'en rendait parfaitement compte, quand il écrivait au pape : « Le gouvernement actuel est catholique et désire, comme tel, que le choix des évêques lui soit déféré. » Il ne faut point objecter que Bernier, ici, exprime sa pensée, non celle de Bonaparte; qu'il interprète, à la manière sacerdotale, un article qui par lui-même est indifférent au sens assigné. Le sens assigné — je veux dire la subordination du droit de nommer à la profession de foi catholique — est tellement le sens du Concordat que, d'après l'article 17, « dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul ne serait pas catholique », la nomination aux évêchés sera réglée « par une nouvelle convention ». C'est ainsi qu'il est « prouvé » que la « nomination » est un « privilège » dont « le gouvernement français actuel jouit, en professant la religion de nos pères ».

Je ne saurais mieux dire que Bernier[1], le chargé d'affaires de Bonaparte. Ses paroles sont l'exacte définition de la situation créée par le Concordat de 1801. Le droit de nommer n'est pas un droit natif de la souveraineté, sinon il devrait s'exercer quelle que fût la religion du souverain. Le droit de nommer n'est pas davantage un droit populaire[2]; il n'y a pas dans l'Église de dogme de la souveraineté du peuple; ni le pouvoir spirituel ne vient d'en bas; ni le suffrage universel n'est un point constitutif de la société chrétienne. Le droit de nommer est un « privilège », une concession gracieuse des papes, à qui seuls il appartient de perpétuer la hiérarchie, parce qu'ils en sont les pontifes souverains et parce que le siège de Pierre est « l'éternelle et perpétuelle fontaine » — ce sont les expressions de Léon X, dans le Concordat de 1516 — d'où la juridiction dérive « comme ruisseau » par « tout le divin et dominique champ » de l'Église.

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. I, p. 311. Bernier à Pie VII, 26 janvier 1801.

2. C'est l'opinion que soutient M. Émile Ollivier dans son livre *l'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. I, p. 119.

II

Dans ces conditions, quels effets peuvent sortir de la nomination faite par le chef de l'État ?

Le dernier état de la discipline générale, exposait Portalis au Corps législatif de 1802, est que les évêques doivent recevoir l'institution canonique du pape. Aucune raison d'État ne pouvait déterminer le gouvernement à ne pas admettre ce point de discipline, puisque le pape, en instituant, est collateur forcé et qu'il ne peut refuser arbitrairement l'institution canonique au prêtre qui est en droit de la demander; et la plus grande raison de tranquillité publique, le motif pressant de faire cesser le schisme invitaient le magistrat politique à continuer un usage qui n'avait été interrompu que par la constitution civile du clergé, constitution qui n'existait plus que par les troubles religieux qu'elle avait produits [1].

Ce langage de Portalis est très habile, très gallican et très laïque; est-il exact? Le pape, « en instituant », est-il « collateur forcé » ?

Sur ce point, il faut nous référer au Concordat de 1516, puisque le Concordat de 1801, par son article 4, nous y renvoie : « Sa Sainteté conférera l'institution canonique, suivant les formes établies, par rapport à la France, avant le changement de gouvernement. » A cette périphrase Consalvi aurait préféré les mots : « d'après le Concordat [2] ». Mais Bernier expliquait que « ce terme de Concordat » étant « devenu odieux à beaucoup de Français », mieux valait ne point le rappeler. D'autre part, les « formes de l'institution canonique avaient varié en France à travers les siècles; la précision était donc indispensable. Pour éviter l'équivoque et sortir d'embarras, on employa l'expression : « formes usitées avant le changement de gouvernement [3] ». Sous le règne de Louis XVI, le Concordat signé par François Ier était encore en pleine vigueur. C'est ce qui permettait à Consalvi d'ac-

1. Portalis, *Discours*, p. 40. Discours sur l'organisation des cultes, 15 germinal an X.

2. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 119. Bernier à Talleyrand, 23 juin 1801.

3. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 189. Mémoire de Bernier, 11 juillet 1801.

cepter la périphrase. Le sens demeurait le même que dans la rédaction qu'il avait proposée[1].

La question à examiner revient donc à celle-ci : dans les termes du Concordat de 1516, le pape est-il « collateur forcé » ?

Au cas où le candidat nommé par le roi serait indigne, Léon X réservait expressément sa liberté :

Si par cas le dict roy ne nous nommait aux dites églises personne tellement qualifiée [c'est-à-dire un « grave ou scientifique maître ou licencié en théologie, ou docteur ou licencié en tous ou l'un des droicts, en université fameuse avecque rigueur d'examen... et autrement idoine], nous ne le dict Sainct Siege et nos successeurs ne seront tenus y pourveoir de telle personne[2].

« Récusation » de la personne ainsi nommée devait être faite « consistorialement » ; après quoi, le roi était obligé, dans le délai des « trois mois ensuivans » de désigner un candidat acceptable ; faute de ce faire, le Saint-Siège pourvoyait d'office à la « dommageable vaccation » de l'église privée de pasteur.

C'est, en particulier, pour s'assurer le bénéfice de cette clause que Consalvi tenait à viser, dans le passage concernant les nominations épiscopales, le Concordat de Léon X[3]. Mais, à vrai dire, c'était une précaution de luxe. Si le gouvernement voulait mettre à l'observation du traité de la mauvaise foi, quel texte, même le plus formel, pourrait l'en empêcher ? Et s'il voulait être de bonne foi, pourrait-il jamais prétendre que le pape s'était obligé à promouvoir à l'épiscopat un ecclésiastique dénué des qualités requises ? Non, Bonaparte avait trop de sens politique, Pie VII trop de vertu pour qu'entre eux l'accord eût pu se faire sur un pareil scandale et une pareille ineptie. Précisément, parce que le Premier Consul escomptait par avance le parti à tirer du clergé, le souci du décorum administratif — à défaut de l'instinct

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 247. Schiarimenti de Consalvi, 16 juillet 1801.

2. Je cite le texte français du Concordat d'après André, *Dictionnaire can.*, t. I, p. 480.

3. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 137. Schiarimenti de Consalvi, 2 juillet 1801.

religieux et de la croyance chrétienne — l'avertissait qu'il fallait à « ses » évêques — beaucoup plus qu'à ses préfets — une dignité capable d'inspirer aux fidèles une confiance et un respect sans bornes. Le pape, lui, savait bien qu'il n'aurait pu, sans péché grave, consentir à instituer des pasteurs indignes.

Hors ce cas d'indignité, Léon X ne prévoit expressément aucun obstacle à ce que la « nomination » royale sorte son effet. Faut-il conclure de là que, sauf cette exception, le pontife romain est tenu, par sa parole même, de donner l'institution canonique à tout évêque nommé ?

L'un des premiers commentateurs du Concordat de 1516, le décrétiste montpelliérain Rebuffi, agite le problème, propose des solutions et conclut : « Je laisse à chacun d'opiner, car il est assez périlleux de s'expliquer en des questions qui n'ont ni pieds ni tête [1]. » Ces réflexions sont décourageantes. Par bonheur, depuis que le prudent juriste écrivait, des faits se sont passés qui aident à voir par quel bout prendre cette question qui, à ses yeux, n'avait « ni pieds ni tête ». Il est arrivé que des papes ont refusé des bulles d'institution sans que l'indignité des candidats fût la cause directe de leurs refus. Un exemple fameux est présent à toutes les mémoires : pendant des années, Pie VII a préféré laisser des sièges vacants, plutôt que d'accepter des nominations faites par Napoléon, envahisseur des États romains.

En face de cette résistance, l'Empereur forma un comité d'évêques auquel il posa, entre autres, les questions suivantes :

I. — Le gouvernement de l'Église est-il arbitraire ?

II. — Le pape peut-il, par des motifs d'affaires temporelles, refuser son intervention dans les affaires spirituelles ?

III. — Si le gouvernement n'a pas violé le Concordat, le pape peut-il arbitrairement refuser l'institution aux archevêques et évêques nommés [2] ?

1. *Concordata*, édition 1545, p. 85.

2. *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 111. Questions au comité des évêques, 11 janvier 1810.

Les conseillers d'État auxquels Napoléon soumit la réponse des évêques, pour en contrôler l'orthodoxie politique, jugèrent que cette réponse n'était pas assez catégorique, pas assez conforme à la « doctrine constante de l'Église gallicane », pas assez appuyée aux « principes » et aux « faits » qui avaient marqué jadis la conduite des parlements et des assemblées du clergé dans les démêlés avec la cour de Rome[1]. Docilement le comité reprit son travail, et cette fois il fut déclaré, sans ambages, que si Pie VII persistait à refuser les bulles aux évêques nommés par l'Empereur, l'Église de France n'avait qu'à « pourvoir à sa conservation », sans le pape, d'après les « règlements de la Pragmatique... de Bourges et les règlements du Concile de Bâle ».

Avec des formes plus respectueuses, c'était parler comme Talon et Harlay, en 1688, avaient parlé à Louis XIV. Et la coïncidence n'est pas fortuite. Prélats de l'Empereur et légistes du grand roi sont gallicans. Ils supposent que « le droit de donner des bulles » est un droit que « les papes ont commencé de s'arroger » assez tard, au cours des siècles. Ils affirment que cet empiétement n'est devenu légitime que par « un consentement tacite ou exprès » de l'Église universelle. Bref, ils se méprennent sur la vraie constitution de la société fondée par Jésus-Christ.

Cette simple observation suffit à expliquer comment le gallicanisme a toujours trouvé tant de sympathie et de crédit auprès des incroyants qui ont eu à s'occuper de l'Église, dans leurs veilles d'historiens, leurs chicanes d'avocat ou leurs combinaisons d'hommes politiques. Elle suffit aussi à expliquer l'attitude des papes en face des doctrines et des agissements du gallicanisme sous quelque nom qu'il lui ait plu de se produire.

Je le sais bien, cette attitude est également suspecte aux gallicans de jadis et aux historiens rationalistes d'aujourd'hui. Ils n'y voient — comme dans les variations de la discipline au sujet de la nomination des évêques — que la preuve

1. *Correspondance de Napoléon*, t. XX, p. 122.

et les péripéties d'une lutte inévitable entre Rome et le corps épiscopal. Rien n'est plus arbitraire.

Il y a une monarchie pontificale ; la foi catholique et l'histoire s'accordent pour l'affirmer. Les gallicans ne l'ont pas compris. Ils ont cru que l'épiscopat étant de droit divin, la juridiction des évêques limitait celle du pape. Là est leur erreur maîtresse et cette erreur fausse leurs livres d'histoire et leurs institutes de droit canonique aussi bien que leurs traités de théologie.

Quant aux historiens contemporains, habitués qu'ils sont à ne considérer dans l'Église qu'une société purement humaine, — comme si elle n'était pas inexplicable à moins d'être divine, — ils ont le tort de vouloir, sur une poignée de textes obscurs ou de faits mal expliqués, contester ou réduire la souveraineté des pontifes romains. Quand il s'agit d'une institution dont la durée embrasse les siècles, c'est le faisceau lumineux des actes et des textes décisifs qui doit dicter une conclusion. La saine critique l'exige. Elle exige autre chose : si l'on prétend tirer d'un texte ou d'un fait une philosophie, il ne saurait suffire de les examiner à la loupe, isolément. Il faut les rattacher à tout le jeu de l'institution en cause. Qui donc, pour savoir pertinemment comment qualifier la vie d'un point quelconque d'un organisme compliqué, s'aviserait de détacher ce point de l'ensemble auquel tiennent, comme à leur fond originel, et ses forces et sa substance même ? Par le procédé de la dissection, on fait de l'anatomie, non de la biologie. Et l'histoire des institutions est une biologie.

Je le répète, il y a une monarchie, une primauté pontificales ; en vertu de cette primauté tout pouvoir dans l'Eglise émane et dépend du pape. Sans doute, l'épiscopat est de droit divin, et les évêques ne sont pas de simples vicaires du vicaire de Jésus-Christ. Mais ni le pouvoir du corps épiscopal ni le pouvoir de chacun de ses membres ne limite le pouvoir plénier et immédiat du pape sur l'Église universelle et chaque âme baptisée. Pas un évêque ne saurait entreprendre ou continuer de gouverner un diocèse, si le pape s'y oppose. Nommé, sacré, un évêque à qui le pape refuse ou retire l'institution canonique est un évêque honoraire ; il n'a droit sur rien, ni sur personne ; son autorité spirituelle n'existe pas.

A Savone, dans ses conférences avec les messagers de Napoléon, à Fontainebleau, dans sa lutte avec l'Empereur lui-même, Pie VII, isolé, surmené, épuisé, a pu de guerre lasse accepter et signer l'abandon de son droit souverain d'instituer les évêques[1]. Ces actes, arrachés à un malheureux captif par la ruse et la violence à la fois, ne sauraient avoir aucune valeur juridique. On ne peut les invoquer sans déshonorer et infirmer par avance les conclusions qu'on en tirerait. La pensée libre du pontife a toujours été l'affirmation nette de cette « constitution divine de l'Église de Jésus-Christ qui a établi la primauté de saint Pierre et de ses successeurs[2] ».

Maximus in terris divino jure sacerdos,
Nescius errandi fidei morumque magister,
Omne regis Christi, pastorum Pastor, ovile.

Ces mots écrits par la foi des églises catholiques du monde ne brillent pas seulement sur la tiare d'or qui vient d'être offerte à Léon XIII pour son jubilé pontifical. Avec un vif éclat que les orfèvres les plus habiles ne sauraient symboliser, ils resplendissent à travers les monuments qu'en dix-neuf siècles d'histoire notre religion a laissés par le monde.

Je reviens au Concordat. Lorsqu'un gouvernement auquel Rome a concédé le droit de nomination, désigne des candidats idoines, le pape est tenu, par la logique même de sa concession, de donner des bulles. Mais cet engagement concordataire — de quelque nom juridique qu'on le qualifie — laisse intacte la puissance pontificale; celle-ci ni aliénée, ni diminuée. A elle seule, il appartient de décider, et sans appel possible, si les candidats sont vraiment idoines. Bien plus, la liberté lui doit demeurer de voir si, malgré la dignité des candidats, il n'est pas des raisons majeures de refuser l'institution canonique. En 1810, le gouvernement impérial restreignant la liberté promise à l'Église de France, ayant envahi les États romains et violenté la personne même du pape,

1. Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, t. IV, p. 153; t. V, p. 227.
2. Pie VII à Napoléon, 24 mars 1813.

Pie VII trouvait qu'à la suite de cette triple violation du droit, il y avait lieu, sinon de déclarer le traité rompu, au moins d'en suspendre l'exécution : il ne donnait point de bulles aux évêques nommés par Napoléon. De sa part, ce n'était ni obstination sénile, ni vengeance rancunière, mais simplement le maintien du droit.

Le comité des évêques, dont j'ai parlé plus haut, l'avait bien reconnu, avant de remettre, par ordre, la consultation désirée par César.

On doit voir maintenant dans quelle mesure Portalis disait vrai quand il prétendait que le pape est « collateur forcé ».

III

Le successeur actuel de Portalis, si l'on en croit les bruits de journaux que je relatais en commençant ces pages, aurait bien envie de montrer que les bulles d'institution étant délivrées par Rome, le gouvernement peut en refuser l'enregistrement en Conseil d'État.

Remarquons-le tout de suite, ni le Concordat de 1802, ni le Concordat de 1516 ne parlent de cet enregistrement des bulles. Ceci est un règlement purement civil. Sous l'ancien régime, voici comment se passaient les choses, au témoignage de Fleury :

> Quand l'évêque élu a reçu [les bulles], il doit prêter serment de fidélité au roi et en prendre les lettres du grand sceau qu'il fait enregistrer à la Cour des comptes, avec les lettres du don des fruits échus pendant la vacance. Par ce moyen, il obtient mainlevée de la régale et peut entrer en possession. Enfin, il doit se faire sacrer dans les trois mois [1].

C'est en s'inspirant de ces pratiques anciennes que Portalis a rédigé l'article 18 des organiques :

> Le prêtre nommé par le Premier Consul fera les diligences pour rapporter l'institution du pape.
>
> Il ne pourra exercer aucune fonction avant que la bulle, portant son institution, ait reçu l'attache du gouvernement, et qu'il ait prêté, en personne, le serment prescrit par la convention passée entre le gouvernement français et le Saint-Siège.

1. *Institution au droit canonique*, t. I, p. 127.

Ce serment sera prêté au Premier Consul, il en sera dressé procès-verbal par le secrétaire d'État.

Le second paragraphe de cet article n'est que l'application aux bulles d'institution des précautions prises par le premier article des organiques à l'égard de toute pièce émanant de Rome :

Aucune bulle, bref, rescrit, mandat, provision ou signature servant de provision ni autre expédition de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement.

Il y aurait beaucoup à dire sur une pareille procédure. En toute hypothèse, quand il s'agit de bulles qui confèrent à un évêque, nommé par le gouvernement lui-même, les pouvoirs canoniques, un refus d'enregistrement est une contradiction; colorer ce refus, en prétextant que les formules traditionnelles de la chancellerie romaine sont anticoncordataires, est une ineptie; prétendre, par ce refus, empêcher l'évêque élu d'exercer les fonctions d'une charge, sienne à tous égards, est une évidente violation de son droit personnel, un inqualifiable outrage au pape, une intrusion flagrante de l'État dans le domaine de l'Église.

Du moment que les fonctions de l'évêque sont d'ordre spirituel, il ne saurait appartenir au gouvernement ni de les conférer, ni de les suspendre. Sa nomination ne communique au candidat aucun pouvoir; sa défense d'exercer le pouvoir reçu du pape est inopérante. Le président du Conseil révoque, suspend l'autorité d'un préfet, parce que vraiment il la lui donne en le nommant. Rien de pareil pour l'évêque; en le nommant, le chef de l'État ne fait que l'indiquer au pontife romain, pour que celui-ci lui donne l'autorité spirituelle que seul il peut donner. Et là est la raison fondamentale de la formule employée, dans le Concordat de Léon X, pour exprimer le droit royal :

Telle vaccation occurrente, le roi de France qui pour temps sera, un grave ou scientifique maître ou licencié... idoine... sera tenu *nous présenter et nommer*.

En parlant dans les bulles pontificales de *nomination faite au pape*, Rome ne fait donc que conférer l'institution suivant « les formes établies » sous l'ancien régime, ainsi que le demande l'article 5 du Concordat.

Du reste, à quoi bon remonter jusqu'en 1516? L'organisation de l'Église de France, après la convention de germinal an X, établit les droits du Saint-Siège avec la même évidence.

Afin d'éviter les lenteurs de la chancellerie romaine, Napoléon avait obtenu que, pour les premières nominations, faites en exécution du Concordat, le légat conférât directement l'institution canonique. Selon la teneur du bref de Pie VII, qui lui accordait ces facultés extraordinaires, Caprara institua donc les premiers évêques nommés et remit à chacun une patente sur parchemin qui en faisait foi. Cette patente ne manqua pas de parler de la « *nomination faite au pontife romain* par le premier Consul en vertu du Concordat[1] ».

Et la formule paraît si peu alarmante au redoutable négociateur de 1801, qu'il la souscrit lui-même. La patente du légat ne dispensait pas des bulles pontificales confirmatives[2]. Or, voici comment furent rédigées les lettres par lesquelles le Premier Consul notifiait au pape les choix qu'il venait de faire :

Très Saint-Père, l'évêché de N... étant maintenant vacant, nous avons estimé que N... remplira dignement tous les devoirs que lui imposera la dignité épiscopale, et étant d'ailleurs bien informé de ses bonne vie et mœurs, de sa piété, de sa doctrine et autres recommandables qualités qui nous donnent lieu d'espérer qu'il emploiera avec zèle et application tous ses talents pour le service de l'Église, *nous le nommons et présentons à Votre Sainteté*, pour qu'il lui plaise, sur notre nomination et présentation, le pourvoir canoniquement dudit évêché, lui en accordant et faisant expédier toutes les bulles et provisions apostoliques requises et nécessaires.

Sur ce, nous prions Dieu, très Saint-Père, qu'il vous conserve longues années pour le gouvernement de l'Église[3].

Peut-être M. Combes ne saurait-il permettre que, lui gouvernant, le chef de l'État écrive le nom de Dieu et parle de

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 479.
2. *Id.*, *ibid.*, t. IV, p. 345.
3. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 470.

prière dans une lettre officielle. De pareilles mômeries seraient, sans doute, indignes du gouvernement qui vient de glorifier en Quinet un des pères légitimes de cette religion laïque, dont M. Buisson est le docteur le plus éminent.

Pourtant il ne faut jurer de rien... Nous savons, grâce à l'érudition du cardinal Mathieu, en quels termes soigneusement profanes M. Loubet correspond avec les chanoines de Latran[1]. Malheureusement, nous ignorons comment il écrit pour notifier à Léon XIII les nominations épiscopales! Mais nous pourrions l'apprendre à peu de frais. Les journaux annoncent que M. le président du Conseil se fera interroger au Sénat par un ami sur le conflit actuel. Nous serions heureux que M. Delpech demandât communication du texte des lettres présidentielles. Peut-être aurions-nous la délicieuse surprise de constater que M. Loubet daigne suivre le protocole usité jadis par Napoléon.

En attendant, qu'il nous soit permis de trouver étrange le conflit soulevé au sujet d'un pronom. *Nobis* est latin, concordataire, historique, traditionnel. Il a droit à tous les respects de M. Combes. Pour exiger impérieusement la disparition de ce vocable, il ne saurait suffire d'avoir les suffrages du «bloc» radical-socialiste; il faudrait, en outre et avant tout, avoir raison.

Après l'année terrible, les hommes nouveaux qui arrivèrent au Conseil d'État crurent, comme M. Combes, faire une trouvaille d'importance, en attirant les regards vigilants du pouvoir sur ce *nobis*. Ils invitèrent le ministre des Cultes à en demander la suppression (16 novembre 1871, 29 janvier 1872). Les bulles de Mgr Delannoy, évêque élu de Saint-Denis (Réunion) portant le mot malencontreux, on en différa l'enregistrement. La paperasserie administrative abonda et surabonda. Le zèle de ces néophytes mit longtemps à se refroidir. Thiers s'en mêla. Il prit la peine d'insérer au *Bulletin des lois* des considérants filandreux; pour aboutir à quoi? A recevoir les bulles, avec le *nobis* sus-

1. *Le Correspondant*, 25 février 1903.

pect qu'on avait fait mine de prohiber au nom de la loi et du « droit du gouvernement[1] ».

Si M. Combes voulait en venir là, pourquoi soulever des difficultés? S'il prétend être plus ferme que Thiers et plus exigeant que Napoléon, qu'il en donne les motifs. Cette révélation fût-elle aussi délicate et aussi périlleuse que celle de l'insuffisance de l'enseignement moral dans les écoles primaires, M. le président du Conseil sait que tout lui est permis et pardonné, à condition qu'il continue d'être « jusqu'au bout » le bourreau des congrégations enseignantes, prédicantes et autres quelconques.

IV

Un mot sur l'*entente préalable*.

Le Premier Consul n'usa point de ce système pour les premières nominations épiscopales qu'il fit. Et le pauvre Caprara en était fort tourmenté. Ses dépêches à Consalvi nous révèlent les angoisses où le jette cet impénétrable secret que le gouvernement garde sur ses choix[2]. La grosse question des constitutionnels préoccupait le pape. Le légat le savait et craignait de lui déplaire en cédant sur ce point; il craignait peut-être plus fort de ne savoir comment résister à Bonaparte, si cet homme terrible le mettait en demeure d'accepter en principe qu'un certain nombre de sièges serait réservé aux jureurs.

Bref, trois jours après la promulgation du Concordat, les décrets de nomination commencèrent à paraître : dix constitutionnels s'y trouvaient mêlés à seize prélats légitimes d'avant la Révolution et à trente-deux prêtres plus ou moins inconnus[3]. Bonaparte entendait que ces chefs spirituels fussent à leur poste, dans le plus bref délai, pour y prendre en mains cette œuvre de pacification religieuse qui lui semblait avec raison la condition nécessaire de l'ordre public à

1. Duvergier, *Collection des lois*, t. LXXII, p. 407. Décret du 21 septembre-20 novembre 1872.

2. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. V, p. 497. — Caprara à Consalvi, 10 avril 1802.

3. *Id.*, *ibid.*, t. V, p. 464.

rétablir. Les bulles devaient être délivrées au plus tôt. Caprara fut contraint de faire très rapidement les informations canoniques et de régler avec Bernier la question des évêques constitutionnels. Rien ne montre mieux que toute cette affaire à quel point l'*entente préalable* eût été sage.

Dans quelques-uns des projets de convention, notamment dans celui du 4 janvier 1801, le gouvernement prétendait que le Saint-Père s'engageât à confier aux nouveaux titulaires l'institution canonique « aussitôt que leur nomination lui serait notifiée[1] ». Mais une pareille clause était inacceptable. Le texte définitif du Concordat ne détermine aucune limite de temps pour l'octroi des bulles. Le pape ne pouvait consentir une mise en demeure qui l'eût privé de son droit indéniable de juger l' « idonéité » des candidats proposés. Le *votum* de di Pietro, les premières notes de Spina, les réserves de Consalvi étaient formelles sur ce point[2].

Et il est bien clair que l'examen des candidats, tel qu'il a été réglé après coup dans les articles organiques[3], loin de tenir lieu des informations canoniques prescrites par le Concile de Trente, n'en était qu'une contrefaçon inconvenante et sans valeur. D'ailleurs, par le bref *quoniam favente Deo*, où il autorisait exceptionnellement le légat à instituer, en son nom, les évêques nommés, Pie VII lui recommandait de n'y point procéder sans « diligent examen » ni sans les « procès accoutumés[4] ». En insérant ce bref dans le *Bulletin des lois* du 19 germinal an X, le gouvernement convenait lui-même que les dispositions singulières, prises par lui pour s'assurer de la pure doctrine et bonne vie des évêques, ne suffisaient pas à l'exécution du Concordat. Les informations canoniques étaient indispensables.

1. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. III, p. 684.
2. *Id.*, *ibid.*, t. III, p. 552, 679, 296.
3. Art. 17. — Avant l'expédition de l'arrêté de nomination [les candidats] seront tenus de rapporter un certificat de bonne vie et mœurs expédié par l'évêque [de leur diocèse], et ils seront examinés sur leur doctrine par un évêque et deux prêtres... commis par le Premier Consul, lesquels adresseront le résultat de leur examen au conseiller d'État [chargé des cultes].
4. Boulay de la Meurthe, *op. cit.*, t. IV, p. 312.

Celles qui concernaient les douze intrus[1], appelés par Bonaparte dans le corps épiscopal nouveau, étaient particulièrement délicates. Les chefs de ces hommes d'église révolutionnaires se faisaient gloire de garder leurs idées, malgré les condamnations du Saint-Siège, et une solidarité funeste entraînait à leur suite les plus modérés et les plus insignifiants du parti. Talleyrand et Bonaparte, en leur assurant une place d'honneur dans la nouvelle Église gallicane, avaient voulu les récompenser des gages donnés à la Révolution. Ils le savaient; ils y trouvaient un appui dans la résistance de leur amour-propre à rétracter leurs principes touchant la constitution civile du clergé. Rome pourtant ne pouvait transiger là-dessus. La faiblesse de Caprara, la complaisance de Bernier, la pression du gouvernement amenèrent une équivoque lamentable. Sur l'attestation de l'évêque d'Orléans que la soumission désirable était faite, le légat institua les intrus; plusieurs bientôt se vantèrent de n'avoir rien rétracté; ce ne fut qu'en 1804 que Pie VII, en personne, reçut de ces obstinés les protestations que réclamaient l'honneur du Saint-Siège, la sainteté de l'épiscopat et la pureté de la foi catholique.

Avec l'*entente préalable* sincèrement pratiquée, ce long et douloureux scandale eût été épargné à l'Église de France, et le gouvernement eût lui-même évité de compromettre sa loyauté dans une intrigue mesquine et un indigne trafic.

J'ai choisi cet exemple parce qu'il se rattache à l'époque même du Concordat et parce que l'éclat en a été plus regrettable. Mais combien de fois, depuis le Concordat de 1516 jusqu'à l'an de grâce où nous sommes, des difficultés analogues se sont produites. L'affaire de Mgr Maret, sous le second Empire, est demeurée célèbre. Lui-même, dans une lettre à Napoléon III, rappelait que « le prélat qui a le plus illustré le siège de Paris, Pierre de Marca, attendit pendant six ans ses bulles » sous Louis XIII. De cette longue attente, comme de la renonciation de Mgr Maret à l'évêché de Vannes,

1. Aux dix intrus nommés le 8 et le 9 avril 1802, Bonaparte en ajouta plus tard deux autres.

comme de vingt autres faits pareils, la même moralité se dégage impérieusement.

Tandis que le gouvernement, en refusant d'enregistrer les bulles, ne saurait empêcher l'évêque institué d'avoir les pouvoirs de sa charge ; le pape, en refusant de donner l'institution, réduit à rien le candidat nommé par l'État. En outre, parce que le pouvoir épiscopal est d'ordre purement spirituel, le pape demeure seul juge de l'idonéité des candidats. S'il ne veut point les accepter, il n'a point de comptes à rendre ; aucun recours ne peut être interjeté contre sa décision ; aucun moyen de droit n'existe qui puisse suppléer à son refus.

A moins donc de vouloir courir régulièrement le risque d'un conflit à chaque siège vacant, il est dans la logique de la situation concordataire — sans parler des convenances — que les deux pouvoirs se concertent. Une nomination épiscopale — j'entends celle qui sera efficace — est, à la lettre, un article de traité. Il est élémentaire qu'avant sa notification publique, cet article soit débattu avec qui il appartient. Faire de ce procédé une invention tardive de je ne sais quel ministre souple, moelleux et câlin de la troisième République, c'est remplacer l'histoire par des cancans et l'analyse exacte des faits par la fantaisie intéressée d'une plume ministérielle. Il suffit d'avoir lu des biographies d'évêques du dix-neuvième siècle pour savoir que, bien avant 1870, les nonces ont été informés des nominations épiscopales autrement que par le décret officiel[1].

Lorsque M. Combes se sera expliqué à la tribune, on connaîtra mieux sa pensée. Et alors, peut-être, il apparaîtra que la question du *nominavit nobis* est moins importante, à ses yeux, que la question de l'*entente préalable*, et que, pour supprimer celle-ci, il n'y a qu'à s'appuyer sur l'article 18 des organiques. Les débats parlementaires nous apprendront si cette conjecture est fondée.

En attendant, je relève dans une note d'allure officieuse, parue dans *le Temps*, cette affirmation aussi vaine que catégorique : « Le droit de nomination exclut l'entente préa-

1. Voir, par exemple, la Vie de Mgr Pie, de Mgr Bourret, de Mgr Maret, etc.

lable[1]. » C'est, paraît-il, la manière de voir de M. Combes depuis 1895. Probablement ce fut aussi la manière de voir de quelqu'un de ses devanciers au ministère des Cultes, puisque, au temps où il était ambassadeur à Rome, le marquis de Gabriac eût à demander et à fournir des explications sur ce point. Lui-même a publié sa note au quai d'Orsay[2]. Il y disait : « L'entente « préalable » n'affaiblit en rien les droits du gouvernement. » Et c'est fort juste. Je l'ai démontré plus haut, nommer c'est choisir; là expire le droit du gouvernement. En quoi l'entente préalable empêche-t-elle l'initiative du choix? Elle l'éclaire, elle prévient les difficultés qui l'empêcheraient d'aboutir; voilà tout. Craint-on qu'en pratiquant l'entente préalable, le gouvernement ne professe que ceux-là seuls, parmi les candidats, ont chance de devenir évêques, qui auront l'agrément du nonce? Craindre cela, c'est craindre, ou peu s'en faut, l'inévitable, — tant qu'il y aura un nonce à Paris, tant qu'il sera chargé des informations canoniques, tant que ces informations précéderont, de droit, l'institution donnée par le pape. Or, de ces trois choses, la première est une conséquence du Concordat, la seconde et la troisième sont au-dessus du Concordat. M. Combes voudrait-il y toucher tout de même?...

Puisque le Concordat a été signé « pour le bien de la religion », les gouvernements doivent se préoccuper de nommer des évêques vraiment dignes de ce nom et de cette charge. Lorqu'ils y sont purement et noblement disposés, nul doute qu'ils ne pratiquent spontanément l'*entente préalable*. Nul doute non plus que la tentation ne leur vienne d'agir, sans pourparler et d'autorité violente, le jour où ils pensent qu'ils peuvent trafiquer des évêchés comme des préfectures, et que, somme toute, l'important est d'avoir sous la main, pour le maintien du régime, le plus de serviteurs possible. Calculs mesquins, pensées folles! Des indignes pour qui on a tout fait sont les hommes de qui le dévouement est le moins sûr et le moins généreux. Encore faut-il qu'ils arrivent

1. *Le Temps*, 13 février 1903.
2. *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1903, p. 311.

à être en place. Je ne sais si, comme jadis Bonaparte, M. Combes, l'élu de la Corse, a des constitutionnels à pourvoir. Mais je sais bien que s'il affiche leurs noms à l'*Officiel* dans les circonstances présentes, ces noms, avec le sien et celui de M. Loubet, resteront là, en panne.

V

De tout temps — et non pas seulement depuis les beaux jours de la défense républicaine — les pouvoirs publics ont cherché les candidats aux évêchés parmi les hommes capables de leur plaire. C'est une préoccupation naturelle et même, dans certaines limites, — d'ailleurs assez étroites, — une préoccupation fondée.

Sous la monarchie de Juillet, tandis qu'avait accès dans les conseils du roi cette « bourgeoisie » dont M. Waldeck-Rousseau naguère vantait si haut les vues fermes et les grands services, le gouvernement aurait bien voulu voir groupé, autour de la dynastie nouvelle, tout l'épiscopat confiant. Il savait que dans le fond de leur cœur, beaucoup de prélats gardaient aux Bourbons exilés une fidélité inviolable. Et cela l'inquiétait. C'était d'un fâcheux exemple et pouvait être d'un effet funeste. En voyant leur évêque marquer au roi-citoyen une réserve mêlée de quelque défiance, est-ce que les peuples n'en viendraient pas à ne savoir plus crier : « Vive Louis-Philippe » ? Le gouvernement inclinait donc à choisir pour les évêchés vacants des hommes « dévoués ».

Prié en confidence de proposer une liste de candidats, un prélat écrivait au ministre des Cultes d'alors :

Le gouvernement du roi, en se préoccupant trop vivement de choisir des hommes dévoués, court le risque de s'égarer. En cherchant, au contraire, des hommes modestes, instruits, prudents, accoutumés de longue main à se dévouer tout entiers à leur divin ministère, il trouvera toujours le vrai dévouement qui accompagne toujours la solide vertu sacerdotale. De plus, il contribuera puissamment à inspirer à tout le clergé des diocèses et aux catholiques dignes de ce nom, cette confiance, cet amour de la paix et de l'ordre public qu'il est en droit d'attendre de citoyens amis de leur pays. Mais le mérite modeste ne se produit pas, et les influences politiques ne sont guère propres à le faire discerner.

Les protestations de dévouement tout humaines sont aussi éloignées de son caractère que le vrai et sincère dévouement lui est naturel.

Quelles furent les réflexions qu'inspirèrent à Martin (du Nord) ces graves et sages conseils? Nous l'ignorons. A moins d'être recommandé par le « bloc », il n'est guère possible de pénétrer dans les archives de la direction des cultes[1]. Quoi qu'il en soit, l'évêque écrivit encore, en insistant et en précisant sa pensée :

Si j'en crois certains bruits sourds, le gouvernement du roi se préoccuperait de se préparer un clergé plus dynastique, et dans ce but il se préoccuperait de certains moyens.

Or, Monsieur le ministre : 1° Si par un clergé dynastique, on entend un clergé lié au roi et à son gouvernement comme sous l'ancien régime, la chose serait impossible : nos institutions politiques présentes ne le permettent plus.

2° Si on entend un clergé purement fonctionnaire public, et, à ce titre, prêtant directement son ministère à toutes les mesures du gouvernement, la chose serait également impossible : on n'aurait plus là un clergé catholique, mais un clergé russe.

3° Si on entend un clergé estimant, aimant les institutions politiques de son pays, c'est-à-dire, respectant profondément la royauté, ami des libertés publiques, favorisant — dans les limites de la liberté et de la dignité de son ministère — les efforts des pouvoirs publics pour le bien du pays : ce clergé-là vous l'avez. Tous les jours, il entre de plus en plus dans ces dispositions; peu de chose et peu de temps suffiraient pour qu'elles fussent universellement partagées par tous ses membres; car rien dans les principes ni dans les institutions catholiques ne s'y oppose; au contraire, tout les favorise.

Et comme, pour créer un « clergé dynastique » le bruit courait que le choix des évêques était le grand moyen caressé par le gouvernement, le prélat poursuit :

On se proposerait, dit-on, de ne choisir désormais des évêques que parmi les ecclésiastiques qui auraient donné des gages publics et éclatants de leur zèle pour le roi et son gouvernement et qui seraient disposés à suivre la même conduite dans l'administration de leur diocèse.

Monsieur le ministre, je ne répéterai pas ce que j'ai déjà eu l'honneur

1. MM. Seignobos et Langlois réclament l'accès de certains dépôts publics qui demeurent encore fermés. Ils auraient pu ajouter à leur liste les archives de la rue Bellechasse.

de dire à Votre Excellence, dans ma lettre du 9 mars dernier[1], sur le genre de dévoûment que le gouvernement doit attendre des évêques. Mais j'ajoute que les évêques dévoués dans le sens qu'on semble désirer, verront généralement leur ministère paralysé, soit qu'ils persévèrent dans leur manière d'agir, soit que, changeant de conduite et de langage, ils se donnent le mauvais caractère d'hommes peu sincères. Quel fruit le roi et le gouvernement peuvent-ils tirer d'un dévoûment sans influence ? L'un ou l'autre de ces inconvénients, dit-on, se serait déjà manifesté dans quelques diocèses.

L'homme qui écrivait de la sorte aux ministres de son pays en peine de *dynastiser* l'épiscopat, n'était pas un légitimiste intransigeant. Ni la raideur, ni la violence n'étaient dans sa nature. Mais il avait de la charge épiscopale une idée haute ; avec une conscience délicate et forte, il tâchait d'en remplir les devoirs. Et lorsque, en 1845, Martin (du Nord), faisant appel à sa « prudence éclairée » et à son « zèle », lui parla de fermer d'un coup de crosse les portes de la célèbre maison de Saint-Acheul, l'évêque sut répondre :

Les jésuites qui y sont réunis s'occupent de prédication dans mon diocèse et dans les diocèses environnants. Quant au noviciat, il se compose d'ecclésiastiques, dont plusieurs sont prêtres, qui se livrent à des exercices de piété.

Dans cet état de choses, Monsieur le ministre, le zèle et la prudence éclairée, dont vous me parlez, ne me laissent qu'une pensée : c'est de regarder ces Pères, en tant que citoyens, comme protégés par toutes les lois actuelles du pays, et, comme prêtres, de les tenir dignes, par leurs vertus sacerdotales et leurs services, de l'estime et de la confiance de leur évêque.

Probablement Martin (du Nord) dut éprouver quelque humeur en recevant ces lignes. Le prélat n'était pas fort « dévoué ». Mais, dans le fond de sa conscience honnête, ce ministre de la Justice et des Cultes pouvait-il s'empêcher de conclure que le signataire de cette lettre, justement parce qu'il ne voulait pas être un valet de la dynastie, était un véritable évêque ?

Je n'insisterai pas sur cette page de l'histoire de Mgr Mioland. Il m'a paru qu'elle était à mon étude un épilogue

1. La lettre citée plus haut.

instructif et une conclusion autorisée, puisque aussi bien nous considérons ici les nominations épiscopales dans leur rapport délicat avec le pouvoir politique. Si les lettres que j'ai citées viennent sous les yeux de M. Combes, peut-être lui donneront-elles une intelligence qui lui manque de l'article 5 du Concordat. M. le président du Conseil a prétendu faire de cette convention célèbre un point essentiel de son programme ministériel. L'aider à la comprendre, c'est l'aider à bien gouverner. Quel bon citoyen ne serait heureux de lui rendre un service aussi nécessaire ?

Paul DUDON.

LE DERNIER PAPE D'AVIGNON[1]

Le 12 mars 1403, Avignon apprit, à son réveil, l'évasion du prisonnier qu'elle gardait, depuis près de cinq ans, dans la forteresse papale. L'événement, qui venait de se produire dans la nuit, s'ébruita sur l'heure; mais déjà le fuyard était hors d'atteinte.

Pour n'être pas marquée de péripéties exceptionnelles, la fuite du pape ne manque pourtant pas de ces menus incidents qui tiennent du roman ou du drame, et qui sont la condition obligée de toutes les évasions célèbres. Concertée, comme on doit s'y attendre, avec des serviteurs fidèles, elle fut adroitement exécutée et selon toutes les prévisions. Après être sorti du château par une ouverture pratiquée dans une porte murée, Pierre de Lune avait, à la faveur des ténèbres, gagné, dans Avignon même, une demeure hospitalière. Sans éveiller de soupçons, car il était travesti sous des vêtements d'emprunt, il quitta la ville, au petit jour, par la porte de l'Oulle. Une barque attendait, commandée par un moine de Montmajour. Benoît portait sur son cœur une hostie consacrée, *nichil secum detulerat nisi corpus dominicum in pixide pectori suo conjuncta*, et une certaine lettre de Charles VI, avec le sceau encore pendant, où le roi lui affirmait avec tendresse que, malgré les apparences, il le révérait toujours comme un père et comme le vicaire de Jésus-Christ. Quatorze bonnes rames et la rapidité du fleuve descendant entraînèrent vite les fugitifs loin des murs crénelés de la cité pontificale. Au confluent, on sortit du Rhône pour remonter la Durance, jusqu'en un lieu convenu. Le fidèle Martin de Salva était au rendez-vous, amenant des montures pour le pape, qui arriva sous bonne escorte — quatre cents lances, si j'en crois le *Religieux de Saint-Denys* — à la petite place de Châ-

1. Voir *Études* du 5 février 1903.

teaurenard, dont les tours surveillent encore le pays, du haut de leur éminence.

La distance parcourue n'était pas bien grande; mais, à Châteaurenard, on n'était plus en terre ecclésiastique. Benoît s'y trouvait l'hôte du roi de Naples et comte de Provence, Louis d'Anjou. Il s'y sentit dans une si complète sécurité, qu'il n'hésita pas à faire partir, le jour même, et à dater du lieu de son refuge, *apud Castrum Raynaldi*, des lettres pour Charles VI, pour le Grand Conseil et pour l'Université de Paris (je ne pense pas qu'on doive voir autre chose que la minute de ces lettres dans le texte donné par d'Achery, au tome Ier du *Spicilège*, p. 800). La nouvelle n'allait pas médiocrement surprendre, sinon irriter le roi de France et les ducs. Mais le pape, avec une bonhomie qui n'est pas dénuée d'esprit, les invitait à partager la joie de sa délivrance. Il était tout au plaisir de respirer sans contrainte. On raconte de lui quelques traits, on cite quelques mots qui trahissent son parfait contentement. Il s'était promis de ne point toucher, avant que d'être libre, à sa longue barbe, qui datait des premiers jours de sa captivité. Il se mit donc entre les mains du barbier. Or, tandis que celui-ci exerçait son art : « De quel pays es-tu? lui demanda Benoît. — De Picardie (un Picard échoué en Provence!). — Picard! j'en suis ravi; je vois bien que les Normands sont des menteurs, car ils avaient juré de me faire la barbe. »

La paix succédant à la guerre n'eût pas produit une plus agréable émotion. C'est le chroniqueur de Charles VI qui le dit, dans un langage où l'on croit entendre un écho de la joie universelle : *ut pace bellum mutatum plurimum gaudii affert...* Était-ce vraisemblable? Et pourtant le succès, bien plus que l'audace de sa tentative, ramena docilement sous la main de Benoît tous ses adversaires de la veille. On eût dit qu'ils n'attendaient que le moment où le captif aurait reconquis sa liberté. Le 29 mars, un traité de *paix et concorde* était passé entre le pape, quatre cardinaux, agissant au nom de leurs collègues, et les syndics au nom de la ville. Deux jours plus tard, dans une extrême impatience de montrer ses sentiments, Avignon votait la restitution d'obédience, faisait porter ses clefs à Châteaurenard et manifestait son loyalisme

par des processions, des acclamations et des illuminations. Ce bel enthousiasme gagna tout le Comtat-Venaissin. Parmi les villes qui se distinguèrent, il faut mentionner Carpentras, qui fit à Benoît XIII une réception triomphale. Toute sa population — et Carpentras, en ces temps, se flattait d'être une cité — sortit au-devant du pontife et, pour le charmer, fit défiler devant lui un aimable cortège de jeunes filles. Dès les premiers jours d'avril, le Sacré Collège suivit l'entraînement général : il remit au pape le château du Pont-de-Sorgues, lui restitua la bulle qui servait à sceller les actes pontificaux et, d'un air assez contrit, lui renouvela l'hommage. Quel changement inespéré! Ces prélats, en vérité, n'obéissaient qu'au caprice du moment. Notre moine historien de Saint-Denys le remarque avec finesse, quand il les dépeint *ad instar arundinis utrique vento cedentes*. Il faut dire que les plus fortes têtes parmi les cardinaux, les meneurs de l'opposition, ou étaient absents, ainsi Pierre de Thury qui se trouvait à Paris, ou avaient disparu, ainsi Neufchâtel, Aigrefeuille, de la Grange, Chanac et quelques autres.

De Valladolid, le roi de Castille annonça qu'il se replaçait sous l'obéissance du pape aragonais. En France, Benoît XIII avait un partisan puissant et zélé, dans la personne du frère du roi. C'est ce prince qui, usant de tous ses moyens de persuasion, fut l'instigateur de la restitution d'obédience dans le royaume. On n'en délibéra pas fort longuement; les convictions se trouvèrent acquises comme par enchantement. Sans vouloir juger ni les intentions qui purent être sincères, ni la résolution que l'on doit estimer juste, il est permis de remarquer que la France donnait un nouvel exemple d'inconstance et qu'elle se laissait entraîner aux extrêmes, dans les décisions qui eussent exigé le plus de maturité. Il reste, au moins, que si, en 1403, elle se déjugea, c'est qu'elle pensa s'être trompée en 1398. Cette constatation eût dû l'instruire et régler plus sagement sa conduite à venir.

Charles VI fut naturellement le premier dont on sollicita l'avis. L'infortuné monarque était le jouet incessant de son mal; aussi ses variations s'expliquent-elles. Il adhéra joyeusement à l'idée d'un rapprochement avec Avignon. Au sentiment du roi, monseigneur le pape était de haut savoir, de

grande prudence et de conscience droite. Ces dispositions conciliantes furent mises à profit par le duc d'Orléans : on présenta au souverain un crucifix, et, sur la croix de Notre-Seigneur, il jura inviolable obéissance au pape Benoît. De ce serment un procès-verbal fut dressé, car des notaires assistaient à la scène. C'était le 28 mai 1403. Les deux jours suivants, l'Université de Paris fut invitée à délibérer. La Faculté de théologie était gagnée à la restitution; celle de médecine fut unanime dans le même sens. Le Droit et les Arts élevèrent des oppositions : la nation anglaise entendait demeurer neutre; la normande, toujours particulière et indocile, *contradictiones impacienter ferre consueta*, déclarait persévérer dans la soustraction. Quant au clergé, le hasard voulut que, précisément alors, ses représentants fussent en nombre à Paris, où les affaires de l'Église les faisaient mander fréquemment. Il n'eut ni le loisir, ni même, à ce qu'il semble, le désir de discuter la proposition. Au dire de quelques prélats, que le duc d'Orléans pria de passer à l'hôtel Saint-Paul, la majorité des clercs du royaume redemandait son pasteur. On le lui rendit, et la résolution en fut publiée, le 30 mai, pendant une messe célébrée à Notre-Dame en grande solennité. On y lut une cédule énumérant les concessions demandées au pontife et octroyées par lui. Elles concernaient l'état des personnes et l'état des biens; assuraient les ecclésiastiques constitués en dignités contre les mutations et promettaient de modérer les charges de l'Église de France. En outre, monseigneur le frère du roi se faisait fort d'avoir « bulles de nostre saint père de l'acceptation de la voye de cession en trois, savoir *adversario cedente*, *decedente vel ejecto* ». L'ordonnance, de même que des lettres royaux dirigées, sous forme de mandements, aux archevêques et évêques, requéraient de tous une soumission envers Benoît XIII, qui fût sincère comme celle du souverain, laquelle était fondée *en bonne foy et parole de roy*.

C'est vrai; Charles VI se réconciliait en toute loyauté. En face de l'attitude si réservée de ce fin diplomate qu'était Pierre de Lune, sa confiance pleine d'abandon aurait de quoi déconcerter, si on ne la sentait maladive. A aucune époque, et même il s'en faut de beaucoup, les relations ne furent ou ne parurent aussi cordiales entre la cour de Paris et celle

d'Avignon — le pape, en fait, résidait à Tarascon ou à Marseille. Immédiatement, le roi, pour calmer sa conscience, qu'il avait très timorée, implora une absolution plénière des censures sous le coup desquelles il se pouvait qu'il se trouvât. Il n'est pas bien sûr qu'il en eût encouru, car Benoît, contrairement à la pratique de ses prédécesseurs, ne s'était pas ouvertement montré prodigue de ce mode de coercition. L'inquiétude, cependant, en était pénible au monarque; elle se fût changée en un malaise intolérable, s'il eût appris que le pape, durant sa captivité, avait prononcé *in petto* de terribles sentences contre ses ennemis. Le prince, en second lieu, suppliait qu'on lui délivrât, dans une bonne bulle, un certificat de bonnes intentions, car, disait-il, il avait toujours été de cœur avec le prisonnier d'Avignon et n'avait cessé de déplorer intérieurement les *ennuyz et tribulacions du saint père*. Benoît XIII accorda libéralement tout ce qu'on lui demandait. L'innocence du roi fut proclamée à la face de ses sujets. Néanmoins, pour couper court aux remords et aux scrupules, il fut absous *à cautèle* des censures *ab homine vel a jure latis*, et réintégré dans les dignités et excellences, même la royale, d'où aurait pu le faire déchoir la qualité d'excommunié, si tel avait été son cas. Le bien-être intérieur qu'éprouva le roi fut si grand, que, dans sa gratitude, il fit négocier, puis conclure, en son nom et au nom de sa famille, un traité de perpétuelle alliance avec le pontife que, désormais, tout le monde en France reconnaissait pour « le vray pasteur de l'église universele et le vicaire en terre de nostre Seigneur Jhesu Crist ».

II

Ces actes d'union entre la royauté française et le Saint-Siège, s'ils ne sont pas sans précédents dans notre histoire, empruntent une signification particulière à cette circonstance qu'ils furent signés en plein schisme, dans les années 1404 et 1405, au lendemain de l'inimitié la plus nettement déclarée et presque à la veille d'une rupture définitive. Ils ne durent pas médiocrement encourager un pontife qui ne demandait qu'à rasseoir son autorité dans une obédience que d'autres eussent désespéré de ravoir jamais; ses convictions y pui-

sèrent un regain de vitalité. De tant d'avantages, on va le voir, Benoît ne laissa rien perdre. Il ne lui en avait rien coûté de répandre sur le roi et les princes l'abondance des faveurs spirituelles; elles étaient, aux yeux des impétrants, la plus authentique marque des pouvoirs du pape français, et pour celui-ci la reconnaissance officielle de sa situation; mais il en prodigua d'autre sorte, et sa munificence eut le résultat plus précieux encore de lui faire une multitude d'obligés. A peine réinstallé, ses libéralités donnèrent le signal d'une vraie chasse aux bénéfices. Les solliciteurs ne se comptaient pas, personnages de la cour, de l'Église et des Universités. La Sorbonne, pour ne parler que d'elle, dressa un rôle de suppliques plus long, je crois, qu'aucun de ceux qui figurent dans son Cartulaire; des centaines d'expectatives furent concédées à ses maîtres et suppôts. Benoît n'avait jamais été si vraiment pape. Prétendant de la veille, pourrait-on dire, tout maintenant concourait à le légitimer; il n'était plus question de discuter les titres d'une autorité si bienfaisante. Peut-être eût-il joui sans conteste de la situation si péniblement reconquise, s'il eût pu se borner à n'être qu'un distributeur de grâces. Mais ni la nature des fonctions à exercer, cela est clair, ni les exigences impérieuses de son tempérament ne devaient le confiner dans ce rôle. Il entreprit un recensement de toutes les dignités auxquelles il avait été pourvu pendant la durée de la soustraction et fit procéder au recouvrement intégral de l'arriéré des taxes. Quelle imprudence! Comment ne comprit-il pas que ces revendications allaient le conduire à la ruine! Car si légitimes qu'elles fussent en soi, elles étaient inopportunes, et réclamaient, à tout le moins, dans la pratique, un grand respect des personnes et des situations acquises.

Le clergé de France avait, cinq ans plus tôt, exercé sur le pape les deux reprises le plus âprement convoitées : le droit d'élection aux charges de l'Église remplaçait la collation papale; les services pécuniaires au Saint-Siège étaient abolis. Si le vote de la soustraction d'obédience avait été l'occasion de ces conquêtes, il ne devait aucunement leur conférer un caractère provisoire. Dans la pensée de nos évêques, le retour aux *libertez et usaiges anciens* de l'Église

gallicane était une chose définitive, et l'on ne devait plus souffrir que le pape usurpât, confondît, énervât la puissance et l'autorité des prélats de ce royaume. Benoît n'avait eu précisément rien de plus à cœur que de rentrer dans les attributions ordinaires de sa charge pastorale. Autant que l'inaction passée, le plaisir de renaître à la domination le faisait plus enclin à l'exercice de l'autorité et plus jaloux de la reprise de ses droits souverains. Mais, grâce à la maladresse de ses agents, les procès de validation et la fiscalité pontificale excitèrent à un degré que l'on ne soupçonne pas l'animadversion de ceux qui s'en trouvèrent être les victimes. Ce fut un trouble dans la possession, une pressure dans l'exaction qui firent pousser de si hauts cris, qu'il y a lieu de se demander quelle dose de fiel s'est mêlée aux justes griefs que notre clergé éleva contre la papauté avignonnaise et aux causes qui provoquèrent d'abord la neutralité de 1408, puis la double déposition de Pise et de Constance. Je demeure convaincu que c'est le zèle de la foi et l'amour de l'unité qui ont animé l'Église de France dans les poursuites exercées contre Benoît XIII; pourtant ces nobles motifs ne sont pas restés assez purs; un alliage de ressentiments, un fond de rancœur les a gâtés, et tout cela ne prédisposait évidemment les cœurs ni à l'indulgence, ni à la soumission.

La revision, prescrite par Benoît XIII, s'étendit à toutes les élections et collations faites en France, ainsi que dans les pays qui avaient rompu avec lui, entre les années 1398 et 1403. Faites en dehors du pape, et donc au préjudice de ses droits, — ce qui est vrai, — elles furent déclarées nulles *radicaliter*. Quant aux ecclésiastiques désignés, investis et effectivement entrés en exercice, c'eût été quelque chose déjà que de les considérer comme inhabiles; on les traita de schismatiques. Si l'on a bien voulu prendre en considération et accepter les principes énoncés à la fin de mon précédent article, on conviendra sans peine que sinon la théorie, du moins la discipline alors en vigueur autorisait à qualifier d'intrusion l'entrée en charge d'âmes de pasteurs qui n'avaient point reçu du pontife romain l'institution canonique. Cependant, par suite d'une inconséquence ou d'une ignorance

incompréhensibles, beaucoup de ces bénéficiaires mis en cause regardaient comme illégales et purement vexatoires les exigences inquisitoriales auxquelles on les soumettait; ils se révoltaient, quand on leur parlait de se faire relever de leurs censures et valider. « De quoi réconcilier? demandait l'un d'eux. — De ce que vous avez été *scismatique.* » En dépit des protestations, les procès n'en continuaient pas moins, annulant ou régularisant, selon les cas. Il y avait, en effet, moyen de se faire légitimer. C'était d'abdiquer de gré et de se mettre *in puris et nudis.* Tel était le premier pas; le second, de verser les droits de provision, ce qui se débattait avec le trésorier ou ses commissaires et s'appelait composer *de fructibus male perceptis.* On obtenait alors la bénédiction de *la grant main*, ce qui, je le suppose, était le signe extérieur de la concession du bénéfice.

Ainsi furent retirées aux chapitres cathédraux les élections épiscopales; aux chapitres monastiques, les abbatiales. La réserve apostolique fut reprise par le pape; mais elle n'est pas, on le sait, un droit nécessaire et traditionnel du pontife romain et qui, comme la confirmation, ne puisse appartenir qu'à lui seul. Malgré tout, c'en était fait de la première des libertés gallicanes.

Les collecteurs au service de la Chambre n'avaient pas attendu longtemps l'ordre de reprendre leurs opérations. Il existait sur les taxes à percevoir un arriéré considérable; car, bien que les officiers du fisc pontifical n'eussent jamais cessé entièrement leurs tournées, on ne se faisait pas faute de les éconduire, partout où l'on était assez fort pour leur résister, au nom de l'ordonnance royale de 1398. Des instructions nouvelles leur prescrivirent de recouvrer sans rémission les arrérages. Il n'y en avait point de périmés; aucune prescription ne pouvait être invoquée; il n'était fait grâce d'aucune redevance. Le contribuable ne riait point; il n'était guère de l'avis de ce doyen de Reims, Guillaume Fillastre, qui lui vantait les utilités de l'impôt et l'avantage pour le clergé de se sentir soulagé d'une part de ses revenus. Avec une finesse toute champenoise, mais bien peu persuasive, je le crains, Fillastre, se rappelant ce qu'il avait vu dans

les bergeries paternelles, à l'époque de la tonte annuelle insinuait que c'est l'intérêt des brebis d'être tondues; sinon la laine se prend aux chardons du pré ou à la ronce des haies. L'apologue était joli, mais pour être conté d'un ton si dégagé, il fallait ou que le doyen fût doué d'une bonne humeur exceptionnelle, ou qu'il ne fût que maigrement pourvu de prébendes. Le clergé taillable trouvait que le suprême pasteur le tondait par trop ras. Jamais on n'en avait tant enlevé : annates, communs et menus services, revenus temporels ajoutés aux spirituels, dans les évêchés et les abbayes où la régale n'existait pas en faveur du roi ou du seigneur, décimes, procurations, dépouilles, tels étaient les prélèvements ordinaires. Quant aux subsides réclamés à titre extraordinaire, ils n'étaient malheureusement pas rares. Ainsi, le pape projetait-il (3 décembre 1404) une descente en Italie, son camerlingue informait les collecteurs de France qu'ils avaient à trouver, dans les trois mois, 120 000 francs d'or. Une autre source alimentait le Trésor. Il est toujours désagréable de la signaler; mais c'est la vieille misère de tout le moyen âge : la levée des censures comportait une amende compensatrice. Or, on l'a dit tout à l'heure, les censures encourues du fait de schisme étaient extrêmement nombreuses. Avignon autorisait « Jacopins et Carmois » à délivrer des absolutions « de painne et de couppe », qui vous ramenaient les gens *ad primam innocentiam*. Et Dieu sait, ajoute Jehan Petit, car c'est lui qui parle ainsi, avec sa verdeur coutumière, devant les premiers prélats de France, Dieu sait ce que « Benedic a trait d'argent par ceste exaction enveloppee de change de monnoie » ! Sur ce chapitre, les clercs sont éloquents, et il est heureux que nous n'ayons pas le loisir de les écouter.

Les exacteurs jouent forcément un rôle odieux; mais les procédés vilains qu'employaient trop souvent ceux du pape rendaient leur personne exécrable. Un curé avait fait faire une chasuble pour donner à son église. Il se mourut. Pour la dérober aux mains rapaces du fisc, qui devait venir exercer le *droit de dépouilles*, les paroissiens imaginèrent d'en envelopper le défunt et de porter à l'église le corps ainsi vêtu. Peine perdue! Car le sous-collecteur le leur vint désaffubler

devant toute la paroisse. Cent histoires du même goût couraient sur le compte de ces *happe-lopins* qui ne savaient que *tribouler* et avaient toujours l'excommunication à la bouche, moyen facile de contraindre les timorés. L'impuissante colère de leurs victimes s'est vengée d'eux; mais on la voit parfois rejaillir jusque sur la personne du pape qui permet ces excès.

Le clergé, grevé depuis 1398 par des taxes de remplacement, imposées au nom du roi, écrasé par cette lourde fiscalité, — il était tel chanoine ou curé qui ne touchait pas un sol de son bénéfice avant quatre et cinq ans, le revenu de la première année allant au pape, celui de la seconde au mort, c'est-à-dire à ses héritiers, la troisième enfin revendiquée par l'église où se trouvait la prébende, — le clergé cria miséricorde. Ses réclamations amenèrent l'ordonnance royale du 29 décembre 1403, qui déclarait franches de toute imposition papale les collations faites au cours de la soustraction, et n'admettait les collecteurs à présenter des créances que pour les bénéfices postérieurs à cette date. Le gouvernement, il est vrai, manquait de vigueur et de suite, et l'ordonnance se trouva quasi périmée avant que d'avoir servi. Le pape d'Avignon en fut pour sa peur. Toutefois la menace le fit réfléchir, et si, en principe, il ne relâcha rien de ses exigences, en pratique il se montra bon prince. Il fit dresser un règlement qui mit de l'ordre dans l'administration de ses finances, au profit du Trésor comme à l'avantage de ceux qui le remplissaient. Des enquêteurs, sorte d'inspecteurs de l'impôt, furent créés, et c'est à eux, sans doute, que fut confié le soin de distinguer équitablement entre les clercs pauvres et ceux qui vivaient dans une large aisance ou qui menaient grand train; il fut permis de transiger avec les premiers, de leur accorder des sursis, quelquefois même des remises.

La rancune pourtant persévéra et les conséquences en sont toutes prochaines. On regardait trop quel chemin prenait l'or de notre pays; on ne voulait plus tolérer que les gens de Lombardie et d'Espagne vinssent pâturer sur les *povres* églises du royaume. Le pape lui-même n'avait-il pas de quoi vivre *et decha et outre les mons*? Il n'avait pas un si grand *tinel* (train de maison) à soutenir; quand on a

nécessité de 26000, il ne faut pas imposer de 100000, ni, comme on le disait avec amertume, s'enrichir, en trois ans, de la rançon d'un roi de France.

III

Dans le mandement royal qui prescrivait aux archevêques et à leurs suffragants le retour à l'obédience de Benoît XIII, on exaltait les bons sentiments de notre dit saint-père : il était converti aux vues du roi et de l'Église, disposé à toutes les voies d'union, prêt même à abdiquer. J'ai insinué plus haut que rien n'avait été plus prudemment réservé que les déclarations de ce dit saint-père, rien plus calme que son attitude, en regard des démonstrations unanimes d'une joie, que la lassitude et le désappointement d'une part, de l'autre l'espoir de la paix chrétienne, avaient rendue plus expansive. Benoît triomphait, en somme. Il rentrait dans son royaume spirituel avec l'air de l'homme qui revoit sa maison et ses champs, après quelque absence, et s'y retrouve le maître. Il avait su esquiver des engagements trop formels, et ses promesses se fussent réduites à quelques fuyantes déclarations, s'il n'eût pourtant consenti à signer, quelque temps auparavant, une abdication éventuelle.

Ce que nous connaissons de l'obscure psychologie de Pierre de Lune nous donne envie d'en savoir davantage. Gerson le disait alors instruit et changé à l'école du malheur. Je crains bien que le chancelier ne se soit fait grandement illusion. Le pape n'était point endurci ; seulement il restait immuable en ses convictions. Là est le mystère de ses résistances invétérées, et l'on va voir que, même en signant sa propre abdication, au cas où l'intrus, c'est-à-dire son rival, viendrait à mourir, à abdiquer ou à être déposé, Benoît avait une façon de voir les choses, qui lui faisait estimer que tout n'était pas perdu.

Je ne songe pas à défendre tous les actes de ce pontife. Il en est, et je vais précisément les exposer, auxquels il s'est prêté avec une complaisance que tout le monde trouvera scandaleuse ; mais je voudrais bien clairement signaler un fait qui n'est point douteux, c'est qu'il se faisait, en toute sincé-

rité, un cas de conscience de résigner une charge dont il se croyait légitimement, donc exclusivement investi.

De Tarascon, le 8 janvier 1404, Benoît XIII délivrait une bulle destinée, sans doute, à éclairer la chrétienté tout entière, mais bien particulièrement à rasséréner l'esprit du roi et à réfuter les calomnies de ses diffamateurs. La bulle *Scrutator mentium*, dont l'intitulé seul est une ironie, dirait-on, tire son importance, sur laquelle il me semble qu'on n'a jamais insisté comme il faut, de ce fait qu'elle est une fort explicite déclaration des idées du pape avignonnais sur la *cession*.

La cession est assurément le terme auquel il faut arriver. Benoît la veut loyalement, et il ne fait ici qu'authentiquer des promesses réitérées et, tout dernièrement encore, redites au duc d'Orléans *vivæ vocis oraculo*. Mais il est une manière très dangereuse de la pratiquer et qui, si l'on n'y prenait garde, porterait une grave atteinte à la liberté de l'Église, au pouvoir des clefs et à la puissance pontificale. Ce serait d'y forcer le pape, en le faisant passer par des conditions. Cela est inacceptable : le pape, en effet, ne peut être placé dans la sujétion de qui que ce soit, n'ayant point de juge ici-bas; le pape ne peut se laisser imposer d'autres obligations que celles qui découlent du droit divin et du droit ecclésiastique. Benoît veut aujourd'hui ce qu'il a toujours voulu; demain, s'il le faut, il déposera la tiare et résignera tous ses droits. Il fera ce sacrifice *spontanément*, par respect de Dieu et amour des âmes, mais dans les formes expédientes au bien de l'Église, à l'heure où l'on pourra espérer une immédiate et salutaire unité. En conséquence, il n'acceptera pas la voie qui lui est tracée à l'exclusion des voies de droit et de justice. *Nulli ergo*, etc.

Ce langage est d'une grande netteté, et l'on ne peut que souscrire aux principes qu'il énonce. Mais ce qu'on eût dû faire, c'était de contester au pape d'Avignon le droit d'user pour lui-même de ces principes; car toute la question était de savoir s'il était vrai pape, et non pas si le vrai pape en soi a telles et telles prérogatives. On ne le fit pas, parce que des préjugés de doctrine empêchèrent toujours ceux qui avaient à décider entre les deux compétiteurs de placer la question sur son vrai terrain — le lecteur n'a pu manquer de

faire cette observation et la suite des faits la lui imposera plus nettement encore. — Quoi qu'il en soit, les déclarations de Benoît XIII n'auraient laissé subsister sur ses intentions aucune ambiguïté, si la volonté du pontife eût été aussi loyale que tenace. Malheureusement, il y a des détours dans cet homme; il est plus que subtil, prudent et méticuleux : il est retors. Peut-être est-il superflu que je m'applique à le prouver; cependant, ceux qui, comme moi, pourraient se reprocher des commencements de sympathie pour le vieux pape, si persévérant dans le malheur, ont besoin d'être avertis que le héros ne fut pas un irréprochable modèle de franchise.

C'est un caractère à double fond et la preuve, la voici.

C'était au temps de la captivité. Grâce aux démarches du roi Martin d'Aragon, Charles VI avait consenti à reprendre avec Avignon des négociations de paix. Ses ambassadeurs, de concert avec ceux de l'Espagne, y apportèrent, au printemps de 1399, des conditions à débattre. Après entente, Pierre de Lune accepta d'autant plus volontiers de les signer, qu'elles étaient l'expression même, disait-il, de ses désirs. Il s'engageait à la cession, cette sempiternelle et première condition de tout traité; puis au licenciement de ses troupes, une poignée d'hommes affamés. La personne et les biens du pontife devaient être pris sous la sauvegarde royale, sans que toutefois de ce rapprochement il s'ensuivît une restitution d'obédience. Que se passa-t-il ? Benoît regretta, évidemment, d'avoir, sans restriction, apposé son nom au bas de stipulations dont il espérait de bien plus grands avantages. Pour se reprendre, il n'hésita pas à se rétracter. On l'ignorerait encore sans la découverte, faite récemment par le P. Ehrle, de trois actes infiniment curieux, et dont la révélation jette un jour inattendu sur les arrière-pensées du pape. Ils portent la date, les deux premiers du 9 et du 21 mai, *in camera turris*; le troisième du 11 juin 1399, *in cappella sancti Michaelis que est juxta cameram ubi dormire consuevit.* Ces rétractations étaient destinées à demeurer un temps secrètes; le notaire et les deux familiers, en présence de qui elles furent passées, jurèrent entre les mains du pape, *tactis per nos suis sacris manibus*, de n'en rien révéler. Voici l'artifice.

Dans les premiers jours d'avril, Benoît XIII et les repré-

sentants du roi de France étaient tombés d'accord sur les conditions de la capitulation dont il a été parlé à l'instant. L'instrument en fut dressé sans retard. Mais quand, le 10 avril, lecture en fut donnée par-devant les parties, le pape y remarqua que son acceptation du traité était qualifiée en des termes qui ne lui avaient pas été soumis : « Ipsaque capitula, portait le texte, ac omnia et singula contenta in eis, scienter, *voluntarie et spontanee* acceptamus, firmamus et approbamus. » Benoît ne souffla mot, crainte des suites qu'eût entraînées son opposition. Il n'osait élever aucune réclamation contre l'insertion de ce *voluntarie et spontanee*. Il signa la pièce, avec une protestation mentale que sa signature était de nul effet. Un mois plus tard, il authentiquait sa rétractation intérieure par l'acte secret du 9 mai, et la justifiait par ces deux motifs : le défaut d'entier accord sur le libellé de la convention, et l'inexécution des gages de sécurité qu'on lui avait promis. Il se considérait comme franc de contrat et prétendait l'être, dans l'avenir, des engagements qu'il lui arriverait de signer encore et même de garantir sous la foi du serment, — c'est l'objet des deux autres actes secrets du 21 mai et du 11 juin, — si de tels engagements lui étaient imposés par la crainte ou extorqués par la violence. (Ehrle, *Archiv* VI, p. 302-308 ; extraits de notre précieux ms. lat. 1479.)

Benoît était en règle avec le droit de son temps ; la loi canonique ne lui demandait pas autre chose que ce *constat* notarié de la violence soufferte. Est-ce que le droit naturel lui-même ne prononce pas la caducité des contrats viciés par la contrainte ? Mais il faut reconnaître qu'il est singulièrement aisé d'abuser de ces principes ; ils prêtent à un dangereux laxisme d'interprétation et, par là, autorisent tous les subterfuges et toutes les habiletés chez ceux qui n'ont pas le courage de leurs actes. Se sentir le couteau sous la gorge n'est, bien sûr, pas l'unique cas de rescission d'un contrat ; la réalité et la gravité des conséquences d'un refus tout haut exprimé me paraissent s'être exagérées beaucoup dans l'esprit de ce pape tout disposé aux faux-fuyants. Une reprise de pénibles négociations eût été la plus vraisemblable de ces conséquences. Benoît était fatigué de pourparlers ; il

préféra les éviter par le simulacre de consentement qu'il donna. Mais ses pratiques, qui ne demeurèrent pas longtemps secrètes, excitèrent à son endroit une méfiance singulière. On ne tarda pas à parler ouvertement de ses interprétations et entendements cachés. « Regardés s'il samble point qu'il se parjure a chacun cop. Il ne faut point aler environ le pot, il est tout cler qu'il se parjure a chacun cop. » En traitant désormais avec le pape de Perpignan et de Peñiscola, le grand souci sera de ne se point laisser jouer. Cela nous gâte le portrait du personnage; cela jette une ombre fâcheuse sur ce vigoureux visage; cela atténue, naturellement, l'estime qu'on avait de son esprit de suite et de ses énergiques convictions. On croyait l'homme tout d'une pièce, et l'on découvre qu'il n'est pas franc d'allures, mais cauteleux en paroles et tortueux en démarches.

IV

Or, au commencement de l'été de 1404, Benoît songea à remplir ses promesses. Tout se tenait dans cette volonté; les projets auxquels il donnait suite étaient tout bonnement ceux d'avant la captivité : faire l'union à son profit. Il n'était pas encore rentré dans sa bonne ville d'Avignon, et il faisait sa résidence à Saint-Victor de Marseille. Une ambassade choisie devait en partir et porter à Boniface IX des propositions d'accord. La sollicitation et la délivrance des saufconduits demandèrent du temps, aussi n'est-ce que vers la mi-septembre que les envoyés touchaient aux portes de Rome. Accueil honorable pour les personnes. Mais quand on en vint aux affaires, il y eut du malaise. Le pape d'Avignon parlait d'une rencontre avec son collègue; les deux cours cardinalices y figureraient. Après huit jours d'atermoiements, il fut répondu que sortir hors de Rome mettrait en danger les jours du Saint-Père. Les ambassadeurs se rejetèrent sur une entrevue des deux collèges munis de pleins pouvoirs. L'offre fut jugée plus inacceptable encore et déclinée sans considérants. Au vrai, le pontife italien, qui n'était ni moins persuadé de son droit, ni moins attaché à son siège que le provençal,

n'acceptait d'autre solution que la démission de son rival et fit entendre à l'adresse de celui-ci de fort désobligeants propos. Était-ce un congé signifié à la mission française? Mais, quelques jours plus tard (1er octobre), Boniface, malade de la gravelle et de la goutte, mourait plus soudainement qu'on ne s'y attendait.

Dieu parlait, semblait-il, dans cet événement. Les Français eurent l'espoir d'empêcher un conclave; ils allaient répétant que leur maître était bon prince autant que bon pape et qu'il ferait sûrement transporter son siège dans la Ville éternelle. Tout cela ne retint pas les cardinaux italiens de se réunir et, à l'imitation de ce qu'avaient fait, en 1394, ceux d'Avignon, de s'engager tous par les serments les plus sacrés à une abdication éventuelle. Leur choix tomba sur le cardinal de Bologne, Côme Megliorato, qui, le 17 octobre, prit le nom d'Innocent VII. C'était un vieillard bon et simple, vertueux et savant, dit-on. Dans la petite cour de Boniface IX, où les fonctions, il est vrai, ne conféraient pas grand éclat, on le regardait comme le premier des cardinaux et le *secundus a rege* de ce modeste royaume. Mais il fut encore de ceux qui ne donnèrent que des espérances. Son éphémère pontificat (octobre 1404-6 novembre 1406) n'eut d'autre résultat que d'ajouter un nom à la liste des papes romains, auxquels le pape avignonnais tenait tête si résolument. Innocent avait eu bien plus à cœur les affaires de sa famille que celles de l'Église. Il n'entra même pas en pourparlers avec Benoît, plus que jamais prodigue d'avances. Ce dernier, dans le dessein de réaliser cette *voie de convention* toujours à l'état de rêve, remuait ciel et terre; car il comptait se présenter à l'entrevue projetée dans une excellente posture, c'est-à-dire avec toutes les chances possibles d'éclipser son émule par la puissance de sa domination et l'étendue de sa suzeraineté spirituelle. Des partisans s'occupaient à lui convertir la Corse et la Sardaigne; les Gascons dissidents se laissaient persuader que le vrai pape était celui de Marseille et de Tarascon; des carmes, des mineurs, des maîtres en théologie, des prélats, munis d'amples pouvoirs, parcouraient la Haute-Allemagne; des missions s'organisaient pour le compte de l'Aragonais dans la Bohême et jusque chez les rois de

Hongrie et de Pologne; au nord, le Hainaut, la principauté de l'évêque de Liége, Utrecht, Tournai, Thérouanne, le pays de Galles étaient travaillés par des émissaires de Benoît XIII, avec des moyens, quelquefois, d'où la politique n'était pas assez sévèrement bannie.

Pendant que le pontife d'Avignon s'arrondissait, celui de Rome s'appauvrissait. Les factions le chassaient de la ville. Dans cette humble condition, il eût fait petite figure en présence d'un rival dont il n'avait ni l'habileté, ni les succès; ce n'était donc pas le moment pour lui de courir les chances d'une rencontre où il se sentait battu d'avance. Mais Benoît n'entendait pas lui laisser le loisir de se dérober : les moyens pacifiques étant inefficaces, il en viendrait à son projet favori, à la *voie de fait*, à la guerre.

Allait-on revoir les jours d'Urbain VI et de Clément VII, où non seulement, sous les coups réciproques de l'anathème, les deux portions ennemies de la chrétienté se trouvaient excommuniées, mais encore donnaient le désolant spectacle de luttes sanglantes? Une descente en Italie fut préparée, et, pour en permettre l'exécution, l'obédience avignonnaise fut réquisitionnée. Sur le clergé de France, le pape leva des décimes extraordinaires; à l'Aragon, sa patrie, il emprunta 200 000 florins d'or; l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem fut requis de fournir de bonnes lances; des seigneuries ecclésiastiques durent engager des hommes de pied; des galiotes furent armées et Benoît prit à sa solde jusqu'à des corsaires. Pendant qu'il négociait avec Florence et Pise un laissez-passer vers Rome, où il prétendait aller détrôner Megliorato, Pierre de Lune occupait le littoral et s'installait à Nice, à Monaco, à Vintimille, Savone et Albenga. Il fit par mer son entrée dans le port de Gênes. Ses galères enguirlandées y furent reçues par une foule enthousiaste, qui lui fit un de ces beaux cortèges comme nous en montrent les tapisseries et les miniatures, où la noblesse et le clergé paradent à l'envi, où sur le dos des mules sont portées toutes les reliques de la cité. Gênes, disait le pape, en jouant sur les mots, serait la *janua ad tollendum scisma*. Benoît avait des raisons d'être de belle humeur, car, jusque-là, tout lui avait réussi. Mais un personnage importun vint traverser ses projets, la peste qui,

sur ces bords riants, s'acharnait à le poursuivre et finit par arrêter la marche si bien commencée.

Sur ces entrefaites, le pape Innocent VII vint à mourir (6 novembre 1406); mais, dès le 30 novembre, il avait un successeur dans la personne de Grégoire XII. Ce Vénitien, Ange Correr, avait, malgré son mérite, fait lentement sa carrière : il n'était cardinal que de fraîche date. C'était un vieillard rigide et, ajoutent ceux qui le connurent, d'une austérité qui s'affirmait jusque dans ses traits. Il ne faut rien exagérer pourtant, même dans l'éloge : on le sentit par la suite un peu trop possédé du désir d'avancer sa maison. Dans la douzaine de cardinaux qui lui durent leur élévation, j'en connais au moins trois qui étaient ses propres neveux. Le petit conclave qui le désigna avait moins en vue de se donner pour chef un pontife versé dans les sciences, quoique l'élu fût maître en théologie, que de choisir un caractère désintéressé et une âme loyale. De fait, il fit, dès les premiers jours, de très consolantes déclarations, dans une encyclique adressée aux fidèles. Il les répéta dans une lettre écrite à son compétiteur. Il n'y avait plus, lui disait-il, à discuter sur le droit, mais à le faire fléchir dans l'intérêt public. Aussi offrait-il de se retirer, à la condition que Benoît consentît à faire de même; leurs cardinaux réunis parleraient librement et souverainement. Grégoire avait si vivement à cœur de se faire connaître, qu'il expédia une foule d'exemplaires de ces lettres; il y en eut pour Florence et pour Lucques, pour Charles VI, le duc de Bretagne, les Universités de Paris et de Cambridge et pour l'archevêque de Cantorbéry. Une série parallèle de missives conçues dans des sentiments tout pareils étaient envoyées par les cardinaux italiens à tous les grands personnages et notamment à leurs collègues avignonnais. La joie fut sans bornes. A Paris, elle se manifesta par les démonstrations accoutumées, c'est-à-dire une procession où figuraient soixante-quatre évêques ou archevêques, si Jouvenel n'exagère rien.

Qu'allait faire Benoît XIII? Rivaliser de générosité. Sa réponse à Grégoire XII trahit bien, dans quelques expressions, la morgue inséparable du caractère de l'homme et de

la prépondérance qu'il a sur son rival. Elle porte dans Raynaldi (ad an. 1407, I) une suscription que la malveillance de l'historien a été trop heureuse de transcrire. A vrai dire, dans plus d'une autre bulle se lit la même formule; je l'ai lue pareillement dans les trois ou quatre copies manuscrites que possède la Bibliothèque nationale; mais il faudrait savoir si la grosse adressée à Grégoire la portait aussi : *Benedictus etc... Angelo dicto Corrario, quem nonnulli sibi in hoc pernicioso schismate adhærentes Gregorium nominant, pacis et veræ unionis affectum pariter et effectum.* M. Valois, qui a vu l'original, *Reg. Aven.*, LVIII, fol. 580, pourrait nous dire si cette adresse est authentique. Du moins cette lettre adhérait aux conditions offertes par le nouvel élu des Romains. Le pontife avignonnais promit d'abdiquer ses droits indiscutables, *jus verissimum,* si le pontife italien renonçait à ses droits prétendus, *jus prætensum.* Des copies de la lettre furent répandues à profusion; on en fit tenir au roi, à la reine, au dauphin et aux ducs, aux universités et aux chefs d'ordres, à la seigneurie même de Venise, qui était la patrie d'Ange Correr.

L'entrevue des papes, arrêtée en principe, présentait dans la pratique plus d'une difficulté. Il fallait en fixer le lieu. Or, ni l'un ni l'autre ne consentait à sortir des terres de son obédience. Grégoire proposait Rome, Viterbe, Lodi, Sienne, Florence ou Lucques; tandis que Benoît invitait son collègue à venir à Gênes ou à Nice, sinon à Marseille. On s'accordait si peu que les négociations furent à deux doigts d'être rompues. Les fondés de pouvoir du pape italien acceptèrent enfin Savone, qui, remarquons-le, vivait depuis deux ou trois ans sous l'autorité d'Avignon. Pour garantir la sécurité des personnes, on prit de part et d'autre un luxe de précautions qui est comique, sinon puéril. Une convention signée à Marseille détermina avec le plus grand sérieux le chiffre d'hommes et de valets d'armes, de prélats, de docteurs en théologie (douze, je crois) et en décret (douze aussi), de serviteurs enfin qu'il était permis d'amener avec soi. Puis, en descendant l'échelle de la hiérarchie, on fixa le nombre de domestiques autorisé pour chaque prélat, docteur, etc. Cette armée pacifique — elle devait l'être du moins, et pour

l'y contraindre, on proscrivit du langage les termes d'intrus, d'anticardinaux et semblables — était du plus grand au plus petit liée par des serments solennels. Tout cela était bien inutile, car lorsqu'il fallut se mettre en mouvement, cet appareil de garanties, inexplicable entre gens venus pour s'entendre, effraya le pontife italien. Ses répugnances pour le choix de Savone grandissaient à mesure qu'approchait la date où il eût fallu s'y rendre. Après des fluctuations, pendant lesquelles il était incapable de dire ce qu'il voulait, Grégoire quitta Rome, pourtant, le 9 août. Le rendez-vous à Savone avait été fixé à la Saint-Michel, ou, au plus tard, à la Toussaint 1407.

Le 24 septembre, le pape d'Avignon s'y trouva seul. Grégoire avait à peine quitté les États romains et semblait se traîner au supplice. On lui eût pardonné ses lenteurs calculées, si elles eussent eu pour cause le sentiment des dangers qui, à cette heure même, menaçaient Rome, convoitée par le roi de Sicile. Sa présence, peut-être, eût empêché la prise de la ville. Mais, tout Vénitien qu'il fût, il ne semble pas avoir eu jamais de bien fortes conceptions politiques.

Las d'attendre à Savone, Benoît s'était transporté (janvier 1408) à Porto-Venere, frontière de l'État de Gênes et de la Toscane. Il publiait très haut ses moindres mouvements et faisait partout remarquer son zèle et sa ponctualité. Cela lui donnait la partie belle; mais on peut se demander si ce beau feu n'était pas entretenu par l'espoir que sa marche en avant ferait reculer son compétiteur, et si son assurance n'était pas, comme celle du personnage de la comédie, faite surtout de la peur de son adversaire. Benoît était un assez rusé diplomate pour jouer un désintéressement qui l'eût mis, sans doute, dans un cruel embarras, si Grégoire avait été assez fin pour y croire. Pour être d'un chroniqueur italien, Sozomène de Pistoie, l'observation n'en est pas moins juste : *Erat in altero pontifice* (*Benedicto*) *non melior sane mens; sed occulebat callidus malam voluntatem; et quia Gregorius fugiebat, ipse Benedictus obviam ire videbatur.*

Au mois d'avril, Grégoire n'avait pu se décider encore ni pour Livourne, ni pour Pise, ni pour Carrare et Avenza, distantes d'une lieue et situées pourtant en terre urbaniste. Il y

avait loin des paroles de ce pape à ses actes. Ceux-ci ne paraissent inspirés que par de mesquines considérations. Cependant, de toute part, on s'impatientait. En France, il n'était bruit que d'une secrète entente des deux papes pour se jouer de leurs fidèles, et l'on en murmurait. Réponses ambiguës, propos à deux visages, sophistications, c'était le même langage que celui de cette idole *in monte delphico*, qui ne répondait qu'à l'aide de la figure qui s'appelle *paramphibolie*. C'est sur Benoît que l'on faisait retomber tous les torts, car son collègue ne comptait point chez nous. Notre pape de la Lune, disait-on, n'était qu'un diable plus malicieux que l'autre.

En réalité, la paix n'avait jamais été faite avec Avignon; l'hostilité s'était à peine assoupie depuis 1403. Le parti universitaire, à Paris, s'appliquait à faire lever le vieux ferment, en exploitant avec habileté l'arriéré de mécontentement aussi bien que les colères nouvellement excitées par le fisc pontifical. Fort de la complicité du Parlement, des complaisances du clergé et de l'instabilité même de l'esprit du roi, il poursuivait avec constance son idée d'une nouvelle et définitive rupture avec Benoît. Rien n'était négligé de ce qui pouvait entretenir les esprits dans cette disposition. Périodiquement, l'Université réclamait, sous menace de grève, la dénonciation de l'obédience. C'est dans cette vue que, réveillant une vieille affaire, elle s'était naguère portée demanderesse dans un procès intenté par-devant les deux Chambres du Parlement, c'est-à-dire par-devant une cour séculière, aux auteurs de l'*Épître de Toulouse*, un libelle où l'on avait osé émettre des doutes sur l'autorité du concile qui, en 1398, avait ordonné la soustraction d'obédience, et qualifier cette soustraction de *tenebreuse*, *espineuse et fumeuse*. La Sorbonne avait eu gain de cause et cela l'avait enhardie à poursuivre son programme et à réclamer par d'incessantes obsessions la tenue de cet autre concile de 1406, dont il a été assez longuement parlé plus haut. Si elle n'avait pas triomphé, cette fois, au gré de ses vœux, elle voyait cependant un acheminement à ses fins dans les mesures qu'avait votées cette assemblée conciliaire et qui, je l'ai déjà dit, devaient réduire le pape à la portion congrue.

Depuis quatre ans, celui-ci avait tant bien que mal joui de finances à demi prospères, suffisantes néanmoins. Mais à la nouvelle du coup nouveau qu'on lui destinait, il commença à redouter pour de bon que ses affaires ne fussent tout à fait compromises et que l'*eau cessât de venir au moulin*. Son bon ami, le duc d'Orléans, sut empêcher un temps les effets de l'ordonnance de 1407; mais l'année ne s'était pas achevée que ce protecteur n'existait plus. Six semaines après l'événement de la rue Vieille-du-Temple, une grave décision fut prise dans le Conseil royal, où Benoît n'avait plus désormais de défenseur autorisé. Las d'attendre une union qui ne se réalisait pas, le roi (26 janvier 1408) mettait les deux rivaux en demeure de s'exécuter dans un délai marqué. Si, à la fête de l'Ascension *prochain venant* (24 mai 1408), l'accord n'était point fait et l'unité rendue à l'Église, la France déclarait immédiatement sa *neutralité*. Charles VI, en justifiant sa menace, pressait très vivement les princes étrangers de suivre son exemple. Venise, Florence et Sienne se dirent prêtes à le faire.

Des lettres, avec de dures vérités, signifièrent l'ultimatum aux deux intéressés. Celui d'Avignon reçut, en outre, à Porto-Venere, limite extrême de son obédience, une ambassade de laquelle, a écrit Monstrelet, « icellui pape ne fu point bien content ». Le 18 avril, sa réponse au roi était prête et scellée : il avait cherché à la faire persuasive. Pourquoi ses calomniateurs étaient-ils si écoutés à la cour? Seules, les pratiques cauteleuses de l'intrus faisaient tout avorter. Et l'on voulait qu'en un mois il parvînt à tout conclure! C'était exiger un miracle. Il ne reconnaissait plus l'amitié respectueuse du roi. A ces plaintes, se mêlaient quelques mots qui rendaient un son de menace, mais tempéré par l'espoir qu'il ne serait pas nécessaire de sévir. En réalité, les menaces étaient toutes proférées et les peines édictées avec un vrai luxe de détail, dans une bulle secrète que Benoît XIII, depuis presque un an, tenait par devers lui, comme une arme toujours prête. Ceci demande une explication.

Par une voie détournée, l'ordonnance royale du 18 février 1407 était parvenue au pape. Le duc d'Orléans avait bien obtenu un sursis d'application; mais d'un jour à l'autre, la

loi pouvait devenir exécutoire. Alors Benoît prit un grand parti, celui de faire échec au roi, en tenant suspendues sur le royaume les foudres ecclésiastiques. La *bulla fulminatrix*, comme l'appelle, avec un vrai bonheur d'expression, l'historien du Boulay, était achevée le 19 mai 1407. Elle éclaterait au moment favorable ; en attendant, elle restait en réserve : *manu tenet ad terrorem ne fiat substractio, aut ne pacem prior turbasse videatur*. Quand, au printemps de 1408, le pontife se sentit aux abois par l'imminence de la *neutralité*, il jugea le moment venu de produire son effet. Ses messagers emportèrent pour Paris deux lettres closes : la première, analysée plus haut, expliquait les retards de l'union ; la seconde, qui va l'être, était cette fameuse bulle secrète. Elles ne devaient pas être délivrées en même temps ; mais il était expressément recommandé aux porteurs de se mettre en sûreté, sitôt la seconde remise. Il fut fait ainsi, le 14 mai, en l'hôtel Saint-Paul. Évidemment, rien n'avait transpiré des secrets de Benoît XIII, car, à la cour, la stupéfaction fut aussi grande que la colère. Le langage du pape, qui jamais n'avait parlé avec plus de véhémence ni de courage, fut taxé d'outrage sanglant à la Majesté royale. Sa longue mansuétude était à bout. On avait tout mis en œuvre pour faire obstacle à ses efforts, et c'est lui qu'on accusait d'empêcher le retour à l'unité ! Sous prétexte d'appel à une autorité plus haute que la sienne, on avait cherché à renverser l'économie de la hiérarchie ; mais il ne tolérerait pas plus longtemps cette pernicieuse audace. Après ce préambule, les menaces tombaient implacables, et sur tous les coupables sans exception. Contre ceux qui, sciemment, entravaient les négociations pendantes entre les deux pontifes, contre les appelants, contre les partisans de la soustraction, contre ceux qui leur prêtaient aide ou conseil, qu'ils fussent honorés des plus hautes dignités ecclésiastiques, ou qu'ils fussent parmi les puissances séculières et les têtes couronnées, l'excommunication était fulminée, avec cette aggravation particulière que le pape s'en réservait l'absolution. (On me permettra d'omettre un luxe vraiment canonique de précautions destinées à supprimer toute échappatoire et à faire rendre à ces peines leur maximum d'effet.) Vingt jours étaient accordés à l'excommunié pour venir à

résipiscence, faute de quoi l'interdit tombait sur ses terres, châteaux et villes; les bénéfices entraînant charge d'âmes étaient perdus *ipso facto*, avec leurs privilèges et immunités; si la personne était séculière, on déliait ses vassaux du serment de fidélité; quant aux fiefs tenus de la Curie ou au nom de l'Église, ils étaient confisqués sans autre déclaration. Enfin, le pouvoir suprême annulait, irritait et cassait tous les actes passés avec les obstinés.

Pour oser ce souverain acte d'autorité apostolique, dans lequel Benoît XIII faisait appel à sa puissance sur le spirituel et sur le temporel, il faut qu'il se soit considéré comme bien indubitablement investi de la dignité pontificale; mais, par contre, pour le braver, il faut que la cour de France ait été bien convaincue de l'inefficacité du coup qui lui était porté. Effectivement, quelques jours plus tard, la cour montra le peu de cas qu'il y avait à faire des anathèmes et des sentences de déposition prononcés par Pierre de Lune. Le 21 mai, dans les dépendances, je crois, du Palais, Paris tout entier se trouva assemblé. Des estrades avaient été établies en plein air, où prirent place le roi de France, celui de Sicile, le gouvernement au complet, des prélats en nombre, le Parlement et l'Université. Dans l'espace qui lui avait été laissé libre, le peuple se pressait, curieux du spectacle et docile par avance aux décisions que prendraient ses maîtres. Un docteur en théologie, Jean Courtecuisse, prononça, à la suite du texte *Convertetur dolor ejus in caput ejus et in verticem ipsius iniquitas ejus descendet*, une harangue, demi-sermon, demi-plaidoyer, qui n'était qu'une apologie du roi et un réquisitoire plein de colère contre Pierre de Lune. Depuis le jour où ces *maises et dampnées bulles* avaient été scellées, 19 mai 1407, Pierre de Lune n'était plus rien pour l'Église gallicane. La bulle fut alors criblée de coups, lacérée sous les yeux de la foule et les morceaux en furent dispersés. Au lendemain de l'échéance fatale, 25 mai 1408, des lettres patentes du roi déclarèrent la *neutralité*, qui dut être publiée *à voix de trompe* par tout le royaume, avec les peines de corps et de biens contre les transgresseurs. Plusieurs hauts prélats, suspects de sympathie pour Benoît, furent arrêtés. Les porteurs de la bulle étaient introuvables. Après de vaines bat-

tues dans Paris, la police finit par mettre la main dessus, aux environs de Lyon. On les jeta aux fers, avec perspective de prison perpétuelle, et l'ordre fut dépêché au maréchal Boucicaut de se saisir de la personne du pape déchu.

JULES DOIZÉ.

(*A suivre.*)

UN ÉDUCATEUR POPULAIRE

DE LA BRETAGNE CATHOLIQUE AU XIXe SIÈCLE

JEAN-MARIE DE LAMENNAIS

D'APRÈS UN OUVRAGE RÉCENT[1]

Malgré les monographies qui se multiplient sur la reconstitution de l'Église de France, — ô ironie des choses ! — à l'heure même où recommence l'œuvre de sa destruction, l'on ne s'imagine pas aisément aujourd'hui ce qu'était un collège catholique en 1802. Cette étrange institution surgissait des ruines entassées par la Révolution, à Saint-Malo. Là avait passé le rival de Carrier, la brute sanguinaire qui se nommait Le Carpentier de la Manche. Cet homme (pardon du mot) aurait voulu faire tomber neuf mille têtes de ses semblables. Un *geste* lui suffisait pour changer un citoyen en suspect. Sa commission militaire, trouvant la guillotine trop lente, avait fait abattre des femmes à coups de fusil, tandis que dans les hôpitaux on égorgeait les moribonds sous leurs couvertures. Que restait-il, en fait d'établissements scolaires, sur le théâtre où avait figuré ce tragique fantoche ? Sans doute quelques murailles en ruine, comme, sur la grève sanglante où il donnait ses fêtes, on foulait aux pieds des débris humains.

I

Alors se rencontrèrent deux prêtres et un sous-diacre. L'un des deux prêtres, vétéran du sacerdoce, se nommait M. Engerran. C'était un ancien chanoine. Quand l'ex-jésuite Picot de Clorivière avait organisé — comme un défi jeté aux démolisseurs des ordres religieux, en pleine année 1790 — la Société nouvelle du Cœur de Jésus, il en avait été le premier membre.

1. R. P. Laveille, prêtre de l'Oratoire, *Jean-Marie de Lamennais (1780-1860)*. Paris, Poussielgue, 1903. 2 vol. in-8.

L'autre était un précepteur venu du diocèse de Noyon. On avait demandé un prêtre qui fût inconnu à Le Carpentier de la Manche, pour dire la messe de nuit dans les cachettes de la Terreur, et il était venu. Déguisé tour à tour en portefaix, en soldat, en matelot américain, il avait connu les ennuis de la prison, goûté les affres de la trahison et de la mort. Échappé à tout, il comptait maintenant trente-sept ans.

Le sous-diacre était cet enfant, sublime sans le savoir, qui assistait aux messes nocturnes de l'abbé Vielle, comme jadis il avait servi, dans la cathédrale de l'ancien régime, les messes matinales de l'abbé Engerran et les lui servait encore, on ne sait où, sous le régime révolutionnaire. Il s'appelait Jean-Marie de Lamennais.

Dans son court passé, il avait beaucoup vécu. Lorsque l'évêque de Saint-Malo, Mgr Cortois de Pressigny, avant de s'embarquer pour l'Angleterre, avait fait ses adieux au riche armateur qu'était le chef de la famille Lamennais, on avait vu l'enfant accourir un bâton à la main et des hardes sur l'épaule. Comme sainte Thérèse fugitive courant avec son frère au martyre, il avait dit au prélat : « Monseigneur, vous êtes évêque, je veux être prêtre, et je vous suis. » L'évêque avait souri entre ses larmes et il était parti seul.

Mais Jean-Marie était Breton, et sa promesse, coûte que coûte, il l'avait tenue. Quelque dix ans après cette scène touchante, Mgr Cortois de Pressigny, revenu de l'émigration, attendait mélancoliquement à Paris l'heure où, pour obéir au pape et plaire au Premier Consul, il allait donner sa démission d'évêque. Dans la chapelle du séminaire des Missions-Étrangères, il venait de célébrer la messe, et il rentrait à la sacristie. Son servant, un jeune homme inconnu, se jeta à ses pieds : « Monseigneur, je suis Jean-Marie. — Après-demain, reprit Pressigny, je ne serai plus l'évêque de Saint-Malo. Je le suis encore... préparez-vous. Demain, je vous fais sous-diacre. »

Le lendemain (21 décembre 1801), le vieux prélat et le jeune ordinand se rendirent à une chapelle d'Ursulines ; en route, ils passèrent devant la chapelle des Carmes. Le sang des martyrs de Septembre y criait encore au ciel. « Ici, dit l'évêque à Jean-Marie, une foule d'ecclésiastiques et de religieux ont été sabrés et fusillés en haine de la religion, il y a quelques années. Voici

les traces du massacre; voici les ossements des victimes. Les bourreaux vivent encore; pensez-vous, mon fils, qu'ils ne recommenceront pas? — Ils peuvent recommencer, Monseigneur. En Bretagne, j'ai vu des prêtres monter sur l'échafaud... Le triomphe de la religion est une cause pour laquelle je serais heureux de mourir. — J'attendais cette réponse. » Quelques heures après, Jean-Marie de Lamennais avait reçu, dans la même cérémonie, la tonsure, les ordres mineurs et le sous-diaconat. Seulement il ne savait pas encore réciter le bréviaire.

De théologie, il ne possédait guère plus et déjà il devait l'enseigner aux autres. C'est qu'il fallait faire vite. L'ancien clergé avait été décimé par la persécution et par l'exil. Seuls quelques rares prêtres, épaves du grand naufrage, apparaissaient encore çà et là. Mais bientôt, vu leur âge, il n'y en aurait plus et, si l'on ne s'empressait de leur préparer des successeurs, c'en serait fait de l'Eglise de France. Voilà pourquoi, en 1802, le chanoine Engerran, l'abbé Vielle et le sous-diacre de Lamennais avaient ouvert une école cléricale, tranchons le mot, une sorte de petit séminaire, à Saint-Malo.

Trouvant sans doute ce personnel trop considérable dans une fondation où tout était à faire, l'évêque nomma par surcroît M. Engerran, bien que sexagénaire, boiteux et infirme, vicaire à la cathédrale.

De local, on n'en avait pas plus que de personnel, M. Engerran possédait une maison ; des mansardes on fit des salles de classe. S'y présentèrent des aspirants à l'état ecclésiastique, mais aussi des enfants qui se destinaient à la vie civile. Plus tard ce mélange nuisit à l'établissement, aux yeux des autorités administratives. On ne pouvait cependant refuser personne. La Révolution, qui avait déchaîné la barbarie sur la France, avait désorganisé, à Saint-Malo comme partout ailleurs, toutes les maisons d'instruction.

Bref, on créa, dans ce milieu confus, une section d'études ecclésiastiques, et l'abbé Jean-Marie y fut improvisé professeur de théologie, tout comme dans un grand séminaire.

Malgré l'adjonction d'un ou deux auxiliaires, chacun cumulait. L'abbé Vielle était, lui aussi, vicaire de paroisse. L'abbé de Lamennais faisait trois classes par jour, prêchait chaque dimanche et

enfin était nommé vicaire de la cathédrale à son tour, par Mgr de Maillé, l'évêque concordataire de Rennes.

Si passionné qu'il fût pour l'enseignement des futurs clercs, Jean-Marie ne pouvait oublier qu'il avait un apostolat de famille à exercer d'abord. Son jeune frère Félicité, son compagnon des études du premier âge, avait dévoré beaucoup de livres de philosophie et s'était adonné aux mathématiques; mais de la religion, il ne connaissait guère que ce qu'on avait écrit contre elle. Vingt-deux ans, et pas encore de première communion. Jean-Marie, devenu prêtre, opéra la conversion de *Féli.* Comm celui-ci ne se déclarait pas assez convaincu : « Confessez-vous », lui ordonna son frère aîné. L'incrédule, subjugué, se mit à genoux; il pleurait, il voyait : « J'ai la foi, s'écria-t-il, et je suis surpris de n'avoir pas compris ce que vous m'exposiez tout à l'heure. »

Cette rencontre émouvante entre les deux frères n'avait pas encore été racontée dans ses détails. Beaux en eux-mêmes et reproduits plus tard par des apôtres tels que le P. de Ravignan, ils sont singulièrement impressionnants, si l'on regarde déjà les années qui vont venir et l'abîme qu'elles creuseront entre le confesseur et le pénitent, le convertisseur et le néophyte.

Brisé de fatigue par ses multiples travaux, l'abbé Jean-Marie de Lamennais tomba, dès 1805, à la peine. Les médecins l'envoyèrent à la Chesnaie. Une fois de plus, les deux frères se rejoignaient.

II

La Chesnaie! Derrière son romantique décor de chênes et de hêtres, touchant de leur noire verdure le ciel gris et bas de Bretagne, la paisible maison familiale était plus qu'une solitude et un lieu de repos. Maintenant avec les deux Lamennais, plus tard avec leur cénacle d'amis, d'écrivains et de penseurs, elle devient l'un des plus féconds laboratoires d'idées du dix-neuvième siècle. Derrière les murailles détrempées de la froide pluie d'hiver, à travers les villes où passaient le vol des corbeaux et la course des nuages sous la tempête, quels projets ne roulèrent point dans la tête de ces deux frères, rapprochés par l'âme et le talent encore plus que par le sang, si éloignés par le caractère et la vertu! Ils lisent, ils discutent; les livres leur paraissant les meil-

leurs médecins du monde, et les discussions le meilleur remède contre l'ennui de l'isolement.

Un beau jour, ils n'y tiennent plus. A la fin de janvier 1806, ils partent pour Paris. Ces reclus de Bretagne sont bien de vrais Français. La vie contemplative au fond des bois les a aussitôt lassés que rétablis. Il leur faut l'air de la capitale, la conversation avec les célébrités du jour. En ce temps-là, M. l'abbé Emery était la lumière de l'Église de France. Jean-Marie fait sa connaissance. Un courant de sympathie et d'estime s'établit entre le directeur de Saint-Sulpice et le professeur-vicaire de Saint-Malo. D'autres amitiés se forment : l'abbé Duclaux, l'abbé Tesseyre, ancien polytechnicien; l'abbé Bruté de Remur, docteur en médecine; l'abbé de Quélen, un Breton vicaire à Paris. Ces hommes distingués, venus à Dieu par des chemins divers, convergent vers un idéal unique : refaire l'Église de Dieu en France.

Elle est bien bas, hélas! cette Église jadis si glorieuse. Sans doute, elle s'est relevée du gouffre où la Révolution l'avait fait sombrer. La main de Bonaparte l'a rétablie sur la base solide, quoique étroite, du Concordat. Mais Bonaparte est devenu Napoléon, et l'empereur semble parfois jaloux ou effrayé de l'œuvre du Premier Consul.

On est retourné en Bretagne, à Saint-Brieuc, à la Chesnaie. Les deux frères ne se contentent plus de lire, de réfléchir, de se donner la réplique, ni même, pour emprunter à Hugo une de ses images, de *feuilleter* les hommes; ils sont entrés dans une nouvelle période : ils sont collaborateurs, ils écrivent. Quelle part distincte revient à chacun dans l'œuvre commune? Tout le monde sait que la critique est impuissante à débrouiller ces problèmes. Ils furent posés naguère à nouveau pour Meilhac et Halévy, pour Erckmann et Chatrian, pour deux frères comme les deux Lamennais, Edmond et Jules de Goncourt, sans parler des deux frères Margueritte; or, aucune main n'a été assez experte pour séparer ceux que la nature ou l'art avait unis. Le P. Laveille a tenté l'opération pour Jean-Marie et Féli. Résultat : Jean-Marie avait été, jusqu'ici, trop effacé par Féli, l'homme de talent par l'homme de génie. Ainsi vont les choses humaines; celui-ci avait grandi dans la postérité aux dépens de celui-là. C'est la loi constatée dans l'Évangile; on ne donne qu'à celui qui possède et on lui donne même le bien d'autrui.

La première œuvre fraternelle a pour titre : *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le dix-huitième siècle et sur sa situation actuelle.* Ce titre n'indique pas seulement le contenu de l'ouvrage, il nous révèle l'état d'âme des Lamennais dans son vrai jour et nous initie à la pensée qui absorbait leur activité intellectuelle et morale. A l'origine lointaine de la Révolution, ils ont aperçu la Réforme : voici pour le passé ; à l'horizon du siècle qui se lève, ils rêvent une Église restaurée par les conciles, les synodes, les retraites ecclésiastiques, les congrégations enseignantes dans les séminaires, les missions dans les paroisses, l'éducation confiée aux religieux : voilà pour l'avenir. Dans leur plan de hautes études ecclésiastiques, avec rang convenable laissé à la scolastique, avec place nouvelle et large accordée aux langues orientales, on voit poindre plus d'une des idées chères au pape Léon XIII : voilà encore pour l'avenir. Le cri d'alarme jeté par ces jeunes écrivains, en avance sur leur époque, à la vue de la poussée agressive des Universités protestantes, n'était pas l'effet d'un sentiment superficiel ou passager. Qu'on relise, pour s'en convaincre, la correspondance inédite, tour à tour charmante ou poignante, entre Félicité de Lamennais et le futur P. d'Alzon, fondateur des Assomptionnistes, que M. Geoffroy de Grandmaison publiait naguère dans *le Mois*[1] ; on y verra cette inquiétude, causée par la science allemande, aller toujours croissant.

Le prêtre du dix-neuvième siècle, tel qu'ils le rêvent, ne sera point pour cela un pédant. On l'aura formé par de bons exercices à l'art oratoire, et, sans être « un Bourdaloue ou un Massillon, il sera capable d'annoncer avec décence, sans rhétorique démodée, sans frivoles ornements, en toute sa majesté, sa simplicité, voire sa rudesse, la parole divine. Au fond, toute la vie de Jean-Marie de Lamennais, faite de retraites ecclésiastiques, de missions bretonnes, de fondations de Frères et de Sœurs pour les enfants du peuple, d'établissements de congrégations sacerdotales pour l'enseignement supérieur du clergé, se trouve en germe dans les *Réflexions*, ce programme de 1807.

Ce réformateur précoce suit du fond de sa studieuse et féconde

1. *Lettres de Lamennais à Emmanuel d'Alzon*, dans *le Mois littéraire et pittoresque*, juillet-décembre 1901. Ces lettres, au nombre de seize, vont du 22 janvier 1830 au 20 janvier 1842. « En douze ans, observe M. G. de Grandmaison, jour par jour, quelle transformation ! quel chemin parcouru ! »

solitude les émouvants tableaux que présente, en ces heures de transformation, l'Église gallicane. La traduction d'un opuscule ascétique de Louis de Blois, le *Guide spirituel*, n'est pour lui qu'un pieux intermède. Dès cette époque, toujours avec Féli, il dessine les grandes lignes d'une œuvre capitale : *la Tradition de l'Église sur l'institution des évêques*. Le sujet était d'actualité. L'empereur imposait chaque jour au pape de nouvelles prétentions; il en viendrait au système de l'institution épiscopale par le métropolitain. Jean de Lamennais envoie un mémoire à l'abbé Emery et celui-ci tient tête au despote.

A quoi leur sainte ambition ne visait-elle pas? Ne doutant de rien, les deux frères entassent des notes sur les grandes phases de la vie de l'Église à travers les âges et songent à écrire une vaste *Histoire ecclésiastique*. Leurs recherches sur la *Tradition* ont lancé le mouvement de retour aux doctrines romaines et préparé la définition de l'infaillibilité pontificale; leur projet de synthèse historique sera repris et exécuté par leur disciple Rohrbacher.

Ce n'est plus dans l'oasis de la Chesnaie, mais parmi les tracas de l'enseignement et de la surveillance au collège de Saint-Malo, que Jean de Lamennais élaborait ces plans d'une grandeur napoléonienne. Il y était rentré à la fin de 1807. Mais le césar qui entendait garder pour soi le monopole de l'enseignement aussi bien que du gouvernement, allait sous peu l'en faire sortir. Cent trente écoliers jouent sur les remparts de la cité malouine, et vingt ordinands assistent en soutane aux offices de la cathédrale; c'est un péril clérical que, de son regard d'aigle, Napoléon a su apercevoir. Le décret du 17 mars 1808, organisant l'Université, a interdit la formation de tout « établissement quelconque d'instruction hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef ». Il réserve bien la question des séminaires, mais avec obligation pour les évêques et archevêques de se conformer aux règlements approuvés par l'empereur. La lutte, la grande lutte qui remplira tout le dix-neuvième siècle et vient d'inaugurer le suivant, s'ouvre dans ce coin du territoire français. C'est vieux de cent ans, et tout cela semble d'hier. On voit, à travers des alternatives de succès et de revers, terminées par une finale catastrophe, passer des laïques mécontents du caractère ecclésiastique du collège; un conseil municipal bienveillant, mais

faible et mobile; un chef d'institution famélique qui se pose en rival, faute d'autre moyen de remplir sa maison vide que la fermeture de l'établissement d'en face; des inspecteurs de l'Université, fonctionnaires personnellement catholiques, tels que Ampère et Guéneau de Mussy, réduits au rôle de distributeurs de bonnes paroles et de vaines promesses; un ministre, Bigot de Préameneu, qui cherche à rassurer les évêques en leur demandant seulement de changer le vocable de *petit séminaire* en celui d'*école secondaire ecclésiastique*, et aussi — le bon apôtre! — de munir le directeur d'un brevet de membre de l'Université, etc.

Félicité de Lamennais, blotti à la Chesnaie, voyait fondre l'orage et refusait d'être dupe : « Vous verrez, ou je me trompe fort, disait le prophète, vous verrez attaquer, les uns après les autres, tous les établissements d'instruction théologique. C'est l'art, fort ancien, mais très perfectionné, d'opprimer avec sagesse, *opprimamus eos sapienter*. On commence par la base, le reste viendra de soi-même. » Moins d'un an après, la prophétie était accomplie. Le décret du 11 novembre 1811 interdisait le maintien d'une école ecclésiastique dans une ville pourvue d'un lycée ou collège universitaire. La crainte salutaire de la concurrence avait évidemment inspiré cette prudente législation.

Un matin du mois d'août 1812, le greffier du procureur impérial vint signifier au directeur du petit séminaire de Saint-Malo, l'abbé Vielle, ce coup de force à peine voilé du masque de la légalité. A trente-deux ans, l'abbé Jean-Marie de Lamennais assistait à l'écroulement de ses rêves de jeunesse. Lui qui avait tâché de rendre les modernes générations à l'Église par l'éducation chrétienne, et d'infuser un sang nouveau au vieux clergé épuisé, se voyait jeter hors de l'école, théâtre de son enthousiaste dévouement et de ses héroïques sacrifices. Il était condamné au « martyre de l'impuissance », le plus cruel de tous pour un homme d'action de sa trempe.

Et comme si la Providence eût voulu marteler le pur métal de cette âme jetée au creuset de l'épreuve, à la douleur du délaissement se joignit, coup sur coup, la tristesse de la ruine. Un désastre financier, causé par le blocus continental, faisait tomber son père, — l'armateur qui jadis avait conquis son titre de noblesse par de royales générosités au temps des disettes, — jusqu'au fond du gouffre, sans une épave en ce complet naufrage de sa fortune. La

liquidation, conduite par Jean-Marie, qui se révéla homme d'affaires, fut cependant des plus honorables.

Mais un plus grave souci commençait à le tourmenter. Il était le directeur spirituel de Féli, et Féli, bien que successivement tonsuré et minoré, semblait déjà en proie à des doutes sur sa vocation : il hésitait au seuil du sous-diaconat.

Enfin, les événements politiques étaient autant de péripéties à déconcerter toutes les prévisions. Chute de Napoléon, Cent-Jours, Restauration : tout se précipite, tout s'écroule et se relève. L'abbé Jean, qui, nommé grand vicaire de Mgr Caffarelli, évêque de Saint-Brieuc, avait été élu vicaire capitulaire à la mort de son protecteur (11 janvier 1815), se trouve, sous les Cent-Jours, dans une situation trop en vue pour être sans danger. A la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, Féli, compromis, de son côté, par des publications ultramontaines, s'était embarqué pour l'Angleterre. Jean-Marie, coupable d'un mandement qui ne l'exposait pas moins aux colères de la réaction bonapartiste, préféra rester tranquille à son poste. Il avait l'âme bretonne. « On peut me tuer, disait-il, mais on ne me vaincra pas. » Ce fut Napoléon qui fut vaincu à Waterloo. Les trois mois qui précédèrent la catastrophe avaient paru longs au jeune directeur intérimaire du diocèse de Saint-Brieuc. « Nous avons vécu, écrivait-il, sous les poignards des jacobins, au milieu de leurs insultes et de leurs menaces, et nous avons revu les scènes de 93. Vous ne sauriez croire combien ma position particulière a été pénible. » Ici se termine la première partie de son existence, celle qui le prépara, par le travail, le dévouement, le courage, à sa féconde carrière.

III

Les questions scolaires seront le principal objet de ses préoccupations et de ses luttes, et cela près d'un demi-siècle encore. Avec l'obstination de sa race, il n'abandonnera jamais le terrain où depuis quinze ans déjà il s'est placé. Sous l'Empire autoritaire, il a pratiqué, quitte à se briser, la liberté d'enseignement ; sous la Restauration libérale, il est des premiers à en formuler le principe, à en revendiquer le bénéfice. Il se garde, d'ailleurs, de tomber dans l'absolutisme et l'intransigeance de son frère. Tandis que Féli jette anathème sur anathème à l'Université, qu'il maudit,

Jean-Marie ne demande point la suppression d'un enseignement d'État, mais il insiste sur les bienfaits d'un enseignement libre concurrent. Entre les écoles parallèles ou rivales, il veut « l'émulation du bien », et il ajoute, dans son Mémoire du 17 août 1816 au ministre de l'Intérieur, M. Lainé, ces paroles qui condamnent l'accaparement de l'enfance, quelle que soit sa forme : « L'enseignement et l'éducation seraient bientôt aussi mauvais qu'ils puissent être, si un corps quelconque était autorisé à s'environner d'huissiers et de gendarmes pour s'en assurer le monopole. » Qu'eût-il dit s'il avait pu prévoir qu'un jour viendrait où, cinquante ans passés depuis la conquête de l'enseignement libre, l'armée française serait requise pour soutenir la gendarmerie, et, au mépris des lois, fermer les écoles catholiques de sa chère Bretagne ? Tout ce qu'on obtint alors, et seulement par tolérance, ce fut que les petits séminaires continueraient à recevoir des externes.

Fureur des voltairiens. Guerre à coups d'épingle faite par l'administration. Le grand vicaire, pour en finir, eut une idée que l'on croirait empruntée à nos mœurs actuelles : il recourut à la statistique et démontra que les deux tiers des criminels appartenaient aux paroisses sans prêtres ; bientôt l'unique pasteur de ce peuple serait le bourreau. Or, pas d'écoles ecclésiastiques, pas de vocations sacerdotales ! Pas de vocations, pas de curés.

La Restauration, décidée à maintenir l'Université napoléonienne, prétendait la moraliser et presque la cléricaliser. Grâce à l'influence de l'abbé de Lamennais, au collège officiel de Saint-Brieuc, en 1818, toutes les chaires sont occupées par des prêtres. Lui-même y prêche fréquemment et y établit des congrégations de la sainte Vierge. Il se constitue leur aumônier volontaire.

Fondations ou évangélisation de petits séminaires ne peuvent absorber son exubérante activité vouée à la cause de l'éducation. Jusqu'ici, il n'a touché qu'à l'enseignement supérieur ou secondaire ; désormais, il consacre les ardeurs de son « zèle de feu » et les énergies de « son courage de fer » à l'enseignement primaire. C'est l'œuvre dominante de sa vie. Le rapport de Carnot, pendant les Cent-Jours, sur l'organisation de cet enseignement dans toute la France, fut pour lui le trait de lumière révélateur. La

Révolution n'avait réussi qu'à faire table rase des écoles de campagne. L'État moderne reconstitué sur ce désert n'allait-il pas établir partout des écoles laïques ? D'autre part, les Frères de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle ne peuvent, en vertu de leur règle, accepter d'écoles tenues par un seul maître. Il reprend alors une idée qui fut autrefois celle de saint Pierre Fourier de Mataincourt, cet autre éducateur passionné pour le peuple : « Je fis venir, dit-il, et je formai quelques jeunes gens qui consentirent à s'en aller, un à un, dans l'isolement d'une campagne perdue, instruire nos pauvres petits paysans. Ce furent les premiers *Petits-Frères.* » (T. I, p. 229.)

Leur fondation date de 1817.

Les Frères des Écoles chrétiennes leur apprirent, à eux Bretons, le français, et les formèrent à l'écriture, à l'orthographe, au calcul.

Quand saint Pierre Fourier, en 1597, avait réuni dans son presbytère quatre ou cinq jeunes gens pour en faire des instituteurs de campagne, il les avait vus bientôt se disperser tous. Sur trois postulants, l'abbé Lamennais en perdit deux, l'un qui mourut, l'autre qui se retira. Le troisième seul, Yves Le Fichaud, originaire de La Roche-Derrien, persévéra. Deux cents enfants, dans la dangereuse promiscuité des rues, attendaient ses leçons : ils apprennent l'alphabet, ce qui est peu ; les prières et le cathéchisme, ce qui est beaucoup et même l'unique nécessaire. On achète une vaste maison, rue Notre-Dame ; des classes sont bâties à la hâte dans des cours. Elles sont plus que remplies ; bientôt elles débordent.

C'est que les fermiers d'alentour ont eu l'éveil et ils y mettent leurs *gars.* Ces simples enfants de la nature ne vont-ils pas se gâter au contact des vagabonds ramassés dans les ruisseaux de Saint-Brieuc, des petits *Briochins* ? L'abbé de Lamennais en a peur et il voudrait renvoyer les ruraux à leurs champs. Ce n'est pourtant pas sa faute si la Bretagne manque d'écoles. Il n'est pour rien dans la législation du premier Empire sur l'enseignement primaire. Ni subvention de l'État, ni émargement quelconque au budget. Exemption de la redevance universitaire, c'est tout. Que les parents et les communes se chargent du reste ! Traitement du *magister* : de 100 à 300 francs.

« En 1815, écrivait l'abbé de Lamennais après 1830, il n'y avait

pas en Bretagne une seule école primaire pour les garçons. Depuis cette époque, on a établi dans quelques villes : Nantes, Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Auray, Vannes, Hennebont, Quimper, Brest, des Frères des écoles dites de M. de la Salle, et aussi, mais en très petit nombre, des écoles d'enseignement mutuel.

« Avant que j'eusse fondé les Frères de l'instruction chrétienne, les campagnes étaient abandonnées, et la plupart des villes, même d'une population moyenne, n'avaient aucun établissement public de ce genre. Quelques maîtres particuliers seulement apprenaient à lire et à écrire. »

Et le mot du Christ l'étreignait au cœur : « Les moissons blanchissent, et si peu de moissonneurs ! »

Son plan fut vite trouvé. Les recteurs des paroisses, désireux d'avoir des instituteurs, fourniraient sans doute à ces jeunes gens la pension et le logement, en même temps que la sauvegarde et la garantie morale. Ce serait autant de gagné et autant d'assuré. Pour les méthodes pédagogiques, les Frères de Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle les initieraient.

Aussitôt conçu, aussitôt exécuté. Jean-Marie de Lamennais forme, avec ses petites écoles dirigées par ses Petits-Frères, un « blocus » de Saint-Brieuc, analogue à cette fameuse ceinture de moutiers dont saint Louis, au dire de Joinville, avait entouré sa bonne ville de Paris, ce qui n'a pas empêché le pieux roi d'être cité parmi les adversaires de la mainmorte. Mais l'abbé de Lamennais est trop judicieux pour vouloir fonder autant d'écoles de Petits-Frères qu'il y a de communes. Il exige cinquante ou soixante enfants pendant neuf mois ; or, pour les avoir, une commune importante est nécessaire.

Y eût-il suffi par lui-même ? C'est le secret de la Providence. Elle lui vint en aide par l'organe de l'abbé Deshayes. Ce prêtre héroïque, demi-chouan sous la Terreur, avait de son côté fait un essai du même genre. A Auray, dans les ruines d'un couvent de Carmes, il avait installé un petit séminaire de Jésuites, et, dans une chartreuse à demi démolie, des Filles de la Sagesse, avec pensionnat de jeunes filles et institution de sourdes-muettes. Le pèlerinage des martyrs de Quiberon était aussi son œuvre. L'institution des Sœurs de Saint-Gildas lui devait également son origine. Je passe de ses fondations et sans doute des meilleures. Mais

surtout il avait réuni sa petite école normale d'instituteurs. Cinq sujets. Trois se retirèrent d'eux-mêmes. Le quatrième fut remis à ses parents. Restait le cinquième, un nommé Mathurin Provost, de Ruffiac. L'œuvre de l'abbé Deshayes et celle de l'abbé de Lamennais étaient, par la force des choses, destinées à se fusionner. Elles se fondirent en effet, en 1819. La ruche centrale était créée.

Il est difficile d'en suivre les essaims. Pordic eut d'abord son école; puis Dinan, Guingamp, Lamballe, Moncontour, Tréguier. Chacune de ces fondations s'accomplit avec un concours de circonstances plus ou moins pittoresques. On croit presque relire l'histoire si touchante des premiers établissements des Petites-Sœurs des pauvres. Au fait, Jeanne Jugan n'était-elle pas de Saint-Servan, presque de Saint-Malo?

Pour règlement, on s'inspira de la *Règle du gouvernement des Frères des Écoles chrétiennes*, de 1777. Supérieur pris parmi les Frères et élu pour cinq ans. La tutelle de l'abbé de Lamennais persista néanmoins jusqu'à sa mort (1860). Un seul vœu, celui d'obéissance, et pour un an d'abord. Au bout de deux ans, pour trois; au bout de quatre, pour cinq; au bout de dix, pour toujours. En 1889 seulement, on en est venu aux grands vœux.

Costume : lévite de drap noir, en forme de soutane par derrière, attachée sous le col par devant avec deux crochets. Chapeau rond; petit manteau, l'hiver, descendant jusqu'au coude. Plus grand, il serait incommode pour la classe. Ainsi tout est adapté à la fin.

Moyen de sanctification : la retraite.

Le but est multiple : sauver de l'ignorance les petits paysans bretons ne suffit pas; le recrutement du clergé est une des passions de l'abbé de Lamennais. Les Frères favoriseront les vocations ecclésiastiques, en dirigeant vers le sanctuaire ceux qui offrent d'heureuses dispositions, le goût de la piété, l'aptitude au travail intellectuel.

Il ont si bien suivi l'inspiration de leur fondateur qu'aujourd'hui la Bretagne est la province de France qui compte assurément le plus de marins, mais aussi le plus de prêtres. A qui le doit-elle? A l'abbé de Lamennais et à ses Petits-Frères. Ils avaient été les semeurs des premières et rudes journées; main-

tenant le bon grain a levé; il s'est épanoui; il a produit au centuple.

Suivre pas à pas et maison par maison le développement du nouvel institut, serait récrire l'histoire de tous les combats autour de la liberté de l'enseignement primaire dans notre pays; nous n'analyserons point ici le second volume consacré par le P. Laveille à cette lutte glorieuse pour l'émancipation des catholiques en France. On y verra aux prises l'abbé de Lamennais avec tous les gouvernants successifs de la France. Il a forcé l'admiration du protestant Guizot qui, dans une belle page de ses *Mémoires*, a comparé « cet honnête et ferme Breton, devenu un pieux ecclésiastique et un ardent instituteur du peuple absolument enfermé dans son état et dans son œuvre », à son frère Félicité, « ce grand esprit égaré par ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps ». Villemain, avec qui il eut une franche explication, reconnut du premier coup d'œil en lui la sincérité d'un honnête homme et la haute intelligence d'un administrateur. De son côté, l'abbé de Lamennais plaignit, aux jours de la chute de l'infortuné ministre et de son accès de folie, un personnage intègre et devenu envers lui bienveillant. Avec Napoléon III, il fut réservé, et, lors du voyage du souverain en Bretagne, en 1858, il laissa ses Frères des paroisses complimenter sans lui l'empereur et l'impératrice, en français, en latin et même dans une langue non interdite alors, le bas-breton.

De la mère-patrie, son œuvre avait passé dans les colonies, aux Antilles, à la Guyane, au Sénégal, à Tahiti. Guizot et l'amiral de Rosamel, ministre de la Marine, leur ouvraient, en 1836, ce nouveau champ d'apostolat et d'éducation : les écoles coloniales. Le 28 juin 1901, l'amiral de Cuverville rappelait au Sénat comment les Frères de Ploërmel ont contribué à accroître au loin l'influence et le prestige de notre pays.

Cela n'empêchera peut-être pas le gouvernement de frapper, en les proscrivant, les trois cent soixante-cinq établissements pour lesquels ils avaient sollicité du Parlement l'autorisation. Ils sont congrégation enseignante, donc concurrente, donc inutile, sinon nuisible. Mais on n'efface point l'histoire, et l'histoire impartiale témoignera toujours, à défaut de ceux qui ont la garde officielle des intérêts publics, que l'abbé de Lamennais et ses fondations avaient mieux mérité de la France.

L'Église, espérons-le, se montrera plus reconnaissante. On émet le vœu, et nous nous y associons, que l'Église inscrive un jour le nom de ce saint Vincent de Paul breton au rang de ses saints les plus populaires, à côté de saint Pierre Fourier et de saint Jean-Baptiste de la Salle.

Henri CHÉROT.

REVUE DES LIVRES

QUESTIONS RELIGIEUSES

L'Église catholique. *Instructions d'apologétique*, par l'abbé Désers, curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris. Paris, Poussielgue.

L'histoire, la théologie et le bon sens, voilà les sources où puise l'abbé Désers, dans ses belles et lumineuses instructions d'apologétique, parues récemment à la librairie Poussielgue. Le même auteur a déjà donné au public deux volumes de ces entretiens, assez familiers pour être à la portée des simples fidèles, et assez savants pour donner satisfaction à toutes les intelligences.

Les notions les plus nettes sur l'Église, sa fondation par le Christ, sa constitution, les sources de son enseignement, c'est-à-dire l'Écriture et la tradition, son pouvoir législatif, sa doctrine immuable et progressive tout ensemble; tels sont les sujets exposés et développés par l'abbé Désers, avec une lucidité et un bon sens exquis.

Les objections courantes, j'allais dire classiques, sont abordées avec une franchise charmante, et résolues avec une précision parfaite. L'auteur ne craint pas d'employer parfois cette pointe d'ironie, qui fixe à jamais la réponse dans l'esprit et la mémoire du lecteur. Naturellement Galilée et sa condamnation, l'Inquisition et ses tortures, la Réforme avec la Saint-Barthélemy et les dragonnades, la révocation de l'édit de Nantes, enfin le *Syllabus*, et cent autres griefs ou accusations contre l'Église, sont regardées en face par l'auteur, qui en fait bonne et prompte justice, avec une vigueur, un bonheur d'expressions qui ne laissent rien à désirer. Des comparaisons, toujours d'une grande justesse, souvent fort ingénieuses, donnent à sa pensée un relief saisissant et mettent la vérité en pleine lumière.

L'abbé Désers, dont le but n'est pas d'épuiser les importants sujets qu'il traite, mais bien de les montrer par le côté le plus utile et le plus pratique, renvoie constamment le lecteur à des

ouvrages spéciaux sur la matière en question, et fournit ainsi de précieuses indications sur certains livres de nos meilleurs écrivains ; c'est une sorte de bibliographie d'une incontestable utilité.

L'auteur continuera, nous l'espérons, ses intéressantes études d'apologétique. Elles prendront une place des plus honorables parmi les ouvrages de ce genre, auxquels notre époque fait un accueil si empressé, montrant ainsi à quel point les esprits les plus distingués s'intéressent à la question religieuse.

Disons, en finissant, que S. Em. le cardinal Richard adresse à M. l'abbé Désers de chaudes félicitations qui sont tout à la fois un encouragement pour lui et une bénédiction pour ses travaux.

J. Noury.

Die Geschichte des Messopfer-Begriffs oder der alte Glaube und die neuen Theorien über das Wesen des unblutigen Opfers, von Dr. Franz Ser. Renz, bischöfl. Seminar-Inspector zu Dillingen a. D. Im Selbst-Verlag des Verfassers. In Commission bei Dr. F. P. Datterer, Freising. I. *Altertum und Mittelalter*. 1901. In-8, xvi-816 pages. II. *Neuzeitliche Kirche*. 1902. In-8, xix-506 pages.

Le sous-titre de cet ouvrage en indique assez le but, la préface l'accentue encore : l'auteur s'est proposé de rechercher chez les Pères et les scolastiques antérieurs au Concile de Trente l'ancienne conception du sacrifice de la messe et de l'opposer aux nouvelles théories. Depuis le seizième siècle, bien des efforts ont été faits pour expliquer par quel élément formel le sacrifice de la messe représente celui de la croix ; pour les uns, c'est par l'anéantissement eucharistique du Christ, pour d'autres par la séparation des espèces, pour d'autres encore, par la destruction de la victime dans la communion. D'après M. Renz, tous ces efforts sont restés stériles, et ils devaient l'être : ils partaient d'une méconnaissance de la véritable essence du sacrifice de la messe, telle que la déterminent l'Écriture, les Pères, les scolastiques primitifs.

Pour prouver cette thèse, M. Renz n'a pas épargné sa peine ; il y a dix ans déjà, il publiait une étude sur le sacrifice eucharistique d'après les Pères des trois premiers siècles ; depuis lors, il a poursuivi ses recherches, et il a accumulé une masse énorme

de documents : dans ces treize cents pages, on trouve étudiés et analysés une soixantaine de Pères et une centaine de scolastiques, sans parler de l'Écriture sainte et de la liturgie romaine, mozarabe, gallicane, syrienne, égyptienne, nestorienne et byzantine.

M. Renz étudie d'abord la conception du sacrifice dans la Genèse; il part du péché originel, qui d'après lui fut un péché de la chair et qui conséquemment ne pouvait être expié que par le sang; l'effusion du sang est dès lors l'élément caractéristique du sacrifice; le Dieu à qui on l'offre n'est pas le Dieu créateur, Elohim, mais le Dieu rédempteur, Jahvé, qui parfois, déjà, semble préluder à son rôle de prêtre. Dans le Nouveau Testament, nous voyons l'accomplissement des figures; le sacrifice de la Cène est, par anticipation, celui de la croix : le corps et le sang présents sous les espèces, c'est le corps qui sera immolé, le sang qui sera répandu; d'après le Nouveau Testament, le sacrifice eucharistique n'est pas une répétition du sacrifice de la croix, ce n'en est pas d'ailleurs la simple commémoraison : c'en est la représentation réelle (*die sachliche Darstellung*); l'essence de cette représentation consiste en ce que le Christ fait de son corps et de son sang réellement présents dans l'eucharistie « les symboles ou les images de l'effusion de son sang sur la croix » (t. I, p. 141). Chez la plupart des Pères, on retrouve cette théorie : pour eux, le sacrifice eucharistique est préparé par la consécration, comme celui de la croix le fut par l'incarnation; il consiste essentiellement à représenter la mort du Christ par la présence et l'offrande de son corps et de son sang considérés comme immolés; ce sacrifice du Christ se complète de celui de l'Église, unie à son chef par la communion et offerte avec lui. A cette ancienne conception se substituent chez les scolastiques postérieurs les différentes théories de l'immolation eucharistique qui ont été rappelées plus haut. Leur commun défaut est « de faire de l'immolation destructive l'essence non seulement du sacrifice sanglant, mais aussi du sacrifice non sanglant » (t. II, p. 487). M. Renz conclut en établissant « la conception véritable et traditionnelle de l'essence du sacrifice eucharistique » (t. II, p. 481-506) : le sacrifice de la croix est unique; le sacrifice eucharistique n'en est donc pas la répétition, mais la représentation; le corps et le sang, apparaissant sous deux espèces différentes, sont l'image du sang répandu

sur la croix; la communion n'est pas la destruction de la victime, mais par elle le sacrifice de la croix est appliqué aux chrétiens, et les fidèles sont incorporés au Christ.

J'ai cherché, dans ce bref aperçu, à ne pas trahir la pensée de M. Renz; je dois ajouter que, dans un résumé comme celui que j'ai dû faire, les parties faibles sont nécessairement mises en évidence, et les mérites de l'ouvrage sont plus voilés : il est facile de voir ce qu'il y a d'arbitraire et de hasardé dans l'explication que donne M. Renz de la faute originelle, et dans l'opposition qu'il établit entre Elohim et Jahvé; on s'aperçoit aussi sans peine que sa théorie du sacrifice s'écarte moins qu'il ne pense de beaucoup de théories modernes, et qu'il n'était pas besoin, pour l'établir, de condamner en bloc tout ce qu'ont écrit les théologiens depuis le Concile de Trente. Par contre, on ne peut pas faire voir dans un résumé la richesse du détail et l'abondance des documents; il faut y insister maintenant. L'étude de la conception du sacrifice chez les Pères est faite avec un soin remarquable et rendra de grands services; des théories difficiles, celle de saint Irénée, par exemple, sont très heureusement élucidées; la question si complexe de l'épiclèse est étudiée avec précision, soit dans les liturgies, soit chez les différents Pères, chez saint Basile en particulier; je signalerai encore des discussions intéressantes sur les mots *figure* (t. I, p. 214), *sacrement* (p. 252, 270), *symbole* (p. 314), *image* (p. 326), *antitype* (p. 383). Je ne veux pas dire que cette étude soit définitive : elle n'est pas absolument complète[1] et certaines interprétations sont contestables; il reste néanmoins qu'elle dépasse de beaucoup tout ce que nous avons sur ce sujet.

Ce grand mérite de l'ouvrage de M. Renz fait regretter encore davantage la position qu'il a prise vis-à-vis des théologiens modernes. Il est dur d'opposer à « la foi ancienne » « les nouvelles théories »; il est dur aussi, même dans des questions de libre spéculation, de traiter aussi sévèrement tout ce que les théolo-

1. M. Renz a un peu négligé la patrologie syriaque : il eût dû mentionner au moins Aphraate, dont la démonstration XII, *De Paschate*, est d'un haut intérêt; il eût trouvé là (*l. l.*, 6, 7, éd. Parisot, p. 517-521) et chez saint Ephrem (*Evangelii concordantis expositio*, éd. Mœsinger, p. 221) la source de l'opinion de saint Grégoire de Nysse sur le *triduum mortis* compté à partir de la Cène.

giens catholiques ont écrit depuis trois siècles. M. Renz, qui n'a que de la sympathie pour les anciens scolastiques, apprécie très justement la théorie de saint Thomas; il pense que le saint docteur n'a fait que dire explicitement ce que les autres supposaient; il eût pu étendre aux auteurs modernes le bénéfice de cette remarque : quelques-uns peut-être ont trop oublié que le sacrifice de la messe est essentiellement relatif; la plupart, du moins, s'ils ont été plus explicites que leurs devanciers, n'ont fait pourtant que développer la doctrine traditionnelle.

Jules Lebreton.

Histoire des Livres du Nouveau Testament, par E. Jacquier. Tome Ier. Paris, Lecoffre, 1903. In-18, 494 pages.

La *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui est le sixième de la collection. On sait que les cinq premiers ont déjà été réédités; quelques-uns en sont même à la quatrième édition. C'est un succès, et, à lui seul, il démontre que l'éditeur mérite bien des études ecclésiastiques.

L'ouvrage de M. Jacquier n'est pas conçu à la manière de l'*Histoire de l'Ancien Testament* par Schöpfer-Pelt, c'est strictement une histoire littéraire du Nouveau Testament. « Le but, ainsi que le titre l'indique, est de raconter l'histoire des livres du Nouveau Testament; en d'autres termes, de faire ressortir les circonstances diverses qui leur ont donné naissance, et de les replacer ainsi dans leur milieu historique et doctrinal. Pour atteindre ce but, il a fallu exposer les événements qui en ont été l'occasion, étudier les idées philosophiques, et surtout religieuses, de ceux qui les ont écrits, retracer l'idéal intellectuel et social de ceux à qui ils étaient destinés. Et comme tous ces écrits ont été, à des degrés divers, plus ou moins déniés aux écrivains auxquels nous les attribuons, on a dû en prouver l'authenticité. » C'est précisément sur ces notions préliminaires que nous aurions voulu voir l'auteur insister davantage. Ce premier volume est tout entier consacré aux *Épîtres de saint Paul*, dont le texte est généralement rebelle à une lecture courante. De quelle utilité n'eût pas été une initiation méthodique à la pensée de saint Paul, à son développement historique et logique, aux influences qu'elle a

subies? Le public catholique attend encore un livre qui soit la contre-partie de celui que M. A. Sabatier a donné aux protestants libéraux. M. Jacquier peut répondre qu'il ne s'est pas proposé d'écrire une *Théologie de saint Paul*, et il a raison. D'autant plus, qu'à prendre son œuvre telle qu'elle est, elle donne à toutes ces questions capitales une réponse sommaire et acceptable; libre à chacun de la développer au moyen de la bibliographie spéciale qu'on trouvera en tête de chaque chapitre. A mon sens, on aurait pu augmenter ces références de plus d'une monographie catholique en langue française.

Inutile de suivre pas à pas l'auteur dans l'analyse qu'il donne de chacune des lettres, depuis celles aux Thessaloniciens, écrites vers l'an 50, jusqu'aux épîtres pastorales, œuvre du quinquennium, qui s'écoula entre la première et la seconde captivité (62-67). Toutes ces notions sont fort clairement présentées dans l'ordre même que suivent assez généralement les introductions spéciales : canonicité et authenticité de l'épître, ses origines et l'état de l'Église à laquelle elle est adressée, date et lieu de la composition; enfin, analyse du texte lui-même, y compris des remarques fort précises sur la langue de l'écrit.

Quant aux conclusions, M. Jacquier se tient à celles qu'il a déjà fait connaître dans plusieurs articles du *Dictionnaire biblique* de M. Vigouroux; c'est dire qu'elles sont conçues dans un sens suffisamment traditionnel. Il écrit notamment, à propos de l'authenticité de l'*Épître aux Hébreux* : « La solution d'Origène est pour nous aussi celle qui tient le mieux compte de toutes les données. Les pensées sont de l'apôtre, mais la langue et la disposition des pensées sont de quelqu'un qui s'est souvenu des enseignements apostoliques et a commenté les paroles de son maître. Mais quel est celui qui a écrit l'épître, Dieu sait ce qui est vrai sur ce point. »

En somme, le livre de M. Jacquier rendra service à ceux que des études spéciales n'ont pas familiarisés avec les *Épîtres de saint Paul*. Y.

Le Séraphin de l'École, *études sur saint Bonaventure*, par le R. P. Evangéliste de Saint-Béat, lecteur en philosophie et en théologie. Paris, Œuvre de Saint-François-d'Assise, rue de la Santé, 5. Brochure de 114 pages.

Je ne saurais trop recommander cet opuscule (extrait des *Études franciscaines*) aux théologiens pressés qui veulent se faire une idée sommaire des doctrines du Docteur séraphique en ce qu'elles ont de plus personnel. Ils apprécieront surtout les textes nombreux et bien choisis, réunis au bas des pages, avec références à la splendide édition de Quaracchi; on y sent partout cette onction qui donne un si grand charme à la lecture des écrits de saint Bonaventure. Beaucoup de lecteurs, sans doute, désireront aller à la source même et faire connaissance avec une des personnalités, malheureusement les plus oubliées et les plus méconnues, d'un grand siècle théologique[1].

Indiquons tout simplement les imperfections qui nous paraissent faire tort à l'œuvre et au but : les pages 11 et 12 ne donnent que des indications bien vagues sur le sujet brûlant de la grâce et de la prédestination. Et cependant, qui ne voudrait savoir la pensée exacte de saint Bonaventure? Avouons que la chose est à peu près aussi difficile que pour saint Thomas d'Aquin.—Page 6 : « Le docteur subtil reste inférieur au docteur séraphique. » Pour être tout à fait juste, il faudrait peut-être dire que Duns Scot a plus de hardiesse dans la spéculation, plus de pénétration dans la critique, dons qui, je le sais, ont leurs dangers et leur revers. —Page 111 : « Si saint Thomas excelle dans l'analyse, saint Bonaventure lui est supérieur en synthèse. » Ce jugement de dom Janssens, auquel le R. P. Évangéliste se rallie (tout en négligeant de traduire le *forte* du prudent bénédictin), a de quoi surprendre. Saint Thomas a d'autres points de vue dans la synthèse, mais on ne peut, certes, lui contester la largeur des vues et l'aptitude à construire. Pour l'analyse, c'est le nom de Scot qui viendrait plutôt à l'esprit. —Page 16 : « La théorie de saint Thomas (sur la génération humaine) favorise le transformisme. » Voilà un de ces procès de tendance avant l'heure qu'on ferait peut-être mieux d'éviter. Et en tout cas, je doute que cette raison ait porté saint Bonaventure, comme on l'insinue, à combattre la théorie thomiste. — Page 23, note 1 : La distinction de la forme

1. Un renseignement qui n'est peut-être pas inutile : ce que l'on rencontre le plus ordinairement sous le nom de saint Bonaventure dans la littérature courante de la dévotion (notamment le *Stimulus amoris* et les *Méditations sur la vie du Christ*) appartient, d'après les nouveaux éditeurs, aux *opera spuria*. Mais qu'on se rassure; on ne perdra rien à parcourir les neuf volumes in-folio des œuvres authentiques.

principale et de la forme secondaire rendrait « parfaitement conciliables » les deux théories, thomiste et franciscaine, sur l'unité ou la pluralité des formes substantielles. C'est beaucoup dire, et sacrifier peut-être ce qu'il y a d'original dans l'une et dans l'autre.—Page 107 : « Le commentaire sur les *Sentences* est appelé le livre des Distinctions précisément à cause de son caractère extrêmement lumineux. » Je crois que la raison de cette dénomination est beaucoup plus simple, et point du tout personnelle à saint Bonaventure. — La page 85 sur la « chasteté » de la doctrine est absolument vide de renseignements précis. On y cite une parole d'Alexandre de Halès, qui, toute célèbre qu'elle est, ou peut-être parce qu'elle est célèbre, aurait besoin, comme tant d'autres paroles « historiques », d'une bonne référence. — Il faut regretter que dans les dernières parties de l'ouvrage l'auteur sacrifie trop à une certaine phraséologie pieuse qui ne nous apprend rien, au grand détriment de la précision dans les renseignements, cette qualité si prisée de nos jours et qui, à la bien prendre, pourrait être un des plus beaux fruits d'une vertu chrétienne, l'amour de la vérité[1]. Le chapitre sur la mystique n'échappe pas au défaut ordinaire des ouvrages sur ce sujet, qui est de confondre à peu près sous les mêmes dénominations la vie intérieure ordinaire et l'état mystique proprement dit. Les anciens auteurs pouvaient se permettre ce langage, à une époque où la différenciation scientifique était encore bien imparfaite. Elle est accomplie aujourd'hui, grâce à Dieu, et la mystique demande un peu plus de précision. On eût aimé voir traiter par une méthode rigoureuse cette question intéressante qui n'a jamais été, que je sache, suffisamment éclaircie : saint Bonaventure a-t-il connu par expérience et décrit nettement l'oraison dite passive, et peut-on le compter, à ce titre, parmi les précurseurs de sainte Thérèse ? Le R. P. Évangéliste donne dans ses citations de précieux éléments de solution, mais ne traite pas directement la question, — ou plutôt, je le crains, la suppose trop facilement résolue.

Est-il besoin de dire que ces critiques n'enlèvent rien à l'utilité

1. Par exemple, s'il est vrai que les œuvres de saint Bonaventure contiennent des indications précieuses pour la question de l'hypnotisme, pourquoi se contenter de renvoyer en bloc (p. 57, note 2) au « commentaire sur le deuxième livre des *Sentences* » ?

pratique du livre, qui est, je crois, tout le but du modeste et consciencieux auteur? Désormais, comme il le dit, on pourra connaître à peu de frais saint Bonaventure, ce qui n'était pas toujours facile aux profanes. Le réveil des études proprement *séraphiques* dans l'ordre de Saint-François est un des événements qui peuvent le plus réjouir les amis de la théologie. Celle-ci ne peut avancer que par le mouvement parallèle des grandes écoles, rivales sans être ennemies, qui ont pour elles un si glorieux passé. Ajoutons qu'il n'est que juste de ne plus laisser saint Bonaventure dans l'ombre, si glorieuse qu'elle soit, de Duns Scot. C'est ce qu'ont admirablement compris, dans les diverses observances, les fils de Saint-François.

Antoine Valmy.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

Le Marquis de Surville, par l'abbé Edouard Peyrou. Le Puy-en-Velay, Prades-Freydier, place du Breuil. 2 vol. in-16.

Le Marquis de Surville contre-révolutionnaire, *le Marquis de Surville poète*, ce sont deux petits volumes de deux à trois cents pages, où l'histoire présente tout l'intérêt du roman. Romanesque, en effet, la vie si aventureuse du chevalier vivaraisien, et plus romanesque encore l'histoire de ses œuvres poétiques.

Soldat à seize ans, Jean-Joseph-Étienne de Surville, après avoir fait la guerre en Corse, combattit pendant quatre ans pour l'indépendance américaine, continua sa carrière dans les garnisons de Besançon et de Schlestadt, alla rejoindre à Coblenz l'armée de Condé, rentra en France pour faire dans les Cévennes la guerre de partisans, fut pris, s'évada, passa en Suisse, et après Fructidor revint avec la mission, de la part de Louis XVIII, de ranimer dans le Vivarais, le Velay et les pays limitrophes le parti royaliste nullement abattu par une série d'insuccès. Il fut le dernier chouan de la petite Vendée des Cévennes, à laquelle il ne manqua, pour acquérir la renommée de la grande, que des Cathelineau, des La Rochejaquelein, des Charette, pour chefs. On était sous le Directoire; la tête de de Surville et celle du vaillant Dominique Allier furent mises à prix. Dénoncés l'un et l'autre, ils furent pris dans

la caverne qui leur servait d'asile, et de Surville périt à trente-huit ans, fusillé sur la place Saint-Laurent, au Puy-en-Velay, le 18 octobre 1798. Grâce à une introduction de soixante pages, M. l'abbé Peyrou a retracé dans le cadre de la vie de son héros une page de l'histoire générale de la terrible époque : les justes soulèvements provoqués dans les Cévennes par les attentats de la tyrannie révolutionnaire.

Le militaire, dans le marquis de Surville, était doublé d'un poète. Les œuvres du poète devaient avoir dans le monde des lettres une destinée aussi romanesque, avons-nous dit, que les exploits du guerrier. Qui ne connaît le chant de la mère sur le berceau de son premier-né :

> O cher enfantelet, vrai pourtrait de ton père,
> Dors sur le sein que ta bouche a pressé?

Qui n'en a pas ressenti le naturel, la fraîcheur, la grâce, et n'a pas été épris d'une sympathique admiration pour Clotilde de Surville, cette femme poète du quinzième siècle apparaissant soudain au seuil du dix-neuvième? Plus d'un lettré y fut trompé, et l'on a discuté jusqu'assez avant du siècle passé sur la réalité d'une résurrection venant après quatre cents ans de sommeil. Le doute n'est plus possible aujourd'hui. La question est bien résolue, si elle ne l'était pas déjà, par la discussion si complète, si nette et si concluante de M. l'abbé Peyrou. Le chevalier avait ourdi cette mystification pour le monde littéraire, comme il en avait ourdi tant d'autres dans les gorges des Cévennes pour les sbires du Directoire, acharnés à sa poursuite. Clotilde de Surville n'exista jamais; le gentilhomme avait créé la lointaine aïeule, ses œuvres poétiques, et jusqu'à une lignée de femmes poètes dont la muse aurait fini par se fixer auprès de la châtelaine du Vivarais.

Durant l'émigration, de Surville avait publié dans le *Journal littéraire* de Lausanne quelques fragments détachés, disait-il, des nombreux poèmes de sa lointaine grand'mère. Les œuvres dont il lui faisait honneur étaient étendues et nombreuses. C'étaient celles qu'il avait composées dans ses loisirs de gentilhomme guerrier.

A sa mort, elles étaient en dépôt entre diverses mains. Les réunir pour les publier, ainsi qu'il en avait manifesté le désir, ne fut pas sans difficultés. Les imprimer fut plus difficile encore.

L'esprit en était entièrement monarchique, et on était à la période la plus glorieuse du Consulat; éditeur et imprimeur redoutaient les colères du tout-puissant Premier Consul; il y fallut l'intervention de Madame Bonaparte, qui allait devenir l'impératrice Joséphine. Comment faire accepter du public comme œuvre du quinzième siècle une œuvre éclose à la fin du dix-huitième? Un lettré, qui avait été séduit par les extraits publiés dans le *Journal littéraire* de Lausanne, Vaudebourg, s'y prêta avec une demi bonne foi, et avec un dévouement et un désintéressement qui sauveront son nom de l'oubli, tant que l'on parlera des poésies de Clotilde de Surville.

L'on voit de quelles séries de péripéties se compose la matière des deux volumes. Le récit en est clair, rapide et très richement documenté, si documenté que l'on prendrait l'auteur pour quelque habitué des archives de la rue des Francs-Bourgeois et de la Bibliothèque nationale. Ce serait encore une mystification. Les deux volumes ont été composés dans un presbytère de la Basse-Auvergne, à Vieil-Brioude, dans le diocèse du Puy. L'abbé Peyrou n'en est pas d'ailleurs à ses débuts. Son *Mois historique de Notre-Dame du Puy* a atteint le sixième mille. Heureuse paroisse de Vieil-Brioude! Son curé en a fait l'histoire depuis l'origine jusqu'à nos jours, l'histoire aussi de la vieille léproserie qu'elle compta autrefois. L'histoire du rétablissement de l'école des Frères est annoncée à la quatrième page de la couverture comme prête à paraître. On y parle aussi d'un nid de rondeaux sur le point de prendre leur essor. Un érudit, un fin lettré, un poète et un excellent curé, voilà ce que renferme un de ces modestes presbytères ruraux que quelque hippocentaure du bloc représentera peut-être comme des foyers d'obscurantisme.

J.-B.-J. Ayroles.

Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand, *recueil de documents inédits publiés pour la Société d'histoire contemporaine*, par M. Albert Malet. Tome II. Paris, Picard, 1902. In-8, 314 pages. Prix : 8 francs.

Depuis la publication du tome Ier de ce recueil, annoncé par les *Études* en mai 1900 (p. 415), l'un des deux auteurs, M. Romberg-Nisard est décédé. M. Albert Malet a seul continué sa tâche dif-

ficile, mais intéressante. S'il n'a rien obtenu du côté de la Russie ou de l'Autriche, rien ne lui a manqué de la part de l'Angleterre et de la Prusse. Il a pu remplir une partie de son volume avec les dépêches de sir Charles Stuart, représentant en titre du régent d'Angleterre à La Haye, et, en fait, ambassadeur à Gand auprès du roi Louis XVIII, dont il se constitue l'avocat. L'autre partie contient celles de Von der Goltz, ministre du roi de Prusse. Ce général écrit en français et sait donner un tour vivant à ses lettres. Mais il parle plus en attaché militaire qu'en diplomate. Il est triste de le voir transmettre assidûment à Blücher tous les renseignements qu'il a pu obtenir, grâce aux espions, aux déserteurs, et même par le général Clarke, ministre de la Guerre du roi exilé, sur l'état de défense de la France impériale. M. Albert Malet a soin de faire remarquer que Von der Goltz ne détestait pas la France, au contraire. Il daignait, en effet, ne point songer à la démembrer. Pour un Prussien du temps de Blücher, il paraît que c'était remarquable. Henri Chérot.

Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples (18 mars 1502-3 août 1530), par Ulysse Robert, inspecteur général des Bibliothèques et Archives. Paris, Plon, 1902. In-8, 482 pages. Prix : 7 fr. 50.

Ce fut un fier et brillant capitaine que Philibert de Chalon. François Ier eut le tort de se l'aliéner par l'injuste confiscation de sa principauté d'Orange. Charles-Quint eut l'habileté de l'attirer à sa cause. Philibert avait jusqu'ici passé plutôt pour un renégat (Brantôme) ou pour un chef de brigands (Michelet). Après le remarquable ouvrage de M. Ulysse Robert, il ne restera rien de ces accusations. Né à Lons-le-Saulnier, dans la Franche-Comté impériale, le fils de Jean de Chalon n'était tenu en rien à servir la France. Il préféra pratiquer la devise de la ville de Besançon : *Deo et Cæsari fidelis perpetuo*. C'était son droit.

Il batailla beaucoup, mais loin de piller Rome avec les soldats du duc de Bourbon, il fit tous ses efforts pour sauver la bibliothèque du Vatican. Tandis que les lansquenets luthériens mettaient à sac la salle du denier de Saint-Pierre, convertissaient le plomb des bulles en balles d'arquebuses, Dinteville, un des officiers du prince d'Orange, vint mettre un terme à ces horreurs.

Avec Jean d'Urbina et quelques capitaines honnêtes, le prince d'Orange, au dire de Barthélemy de Gattinara, faisait de son mieux, sans y réussir beaucoup, pour arrêter les scènes d'orgie et de pillage, qui durèrent douze jours.

Bien que l'évêque de Côme assure que si Philibert n'eut point sa part du butin de Rome, ce ne fut point de sa faute, mais parce que sans doute « il ne put pas faire autrement », il faut savoir gré à ce grand homme de guerre de s'être montré si modéré en des circonstances si difficiles.

M. Ulysse Robert nous donne ses portraits, ceux qui sont authentiques et même celui qui est faux. C'est dire jusqu'où il pousse la conscience en matière d'intégrité. Henri Chérot.

SCIENCES INDUSTRIELLES

L'Éclairage et le Chauffage par l'acétylène, par E. Capelle. Paris, Retaux. In-8, 515 pages.

L'acétylène, hier encore connu seulement des chimistes, a fait, depuis dix ans à peine, une merveilleuse et brillante apparition sur la scène du monde. M. E. Capelle, l'inventeur bien connu des remarquables appareils « Héliogène », a publié récemment une intéressante monographie de l'industrie de ce gaz. Indiquons rapidement les sujets qu'il développe.

Le point de départ de cette industrie est la découverte, toute récente encore, du carbure de calcium ; on a vivement et longuement discuté pour savoir à qui en revient l'honneur. C'est au four électrique que l'on fabrique ce produit, dont les propriétés sont étudiées en détail. Ce corps solide, « transparent ou blanchâtre s'il est pur ; opaque, noir ou gris, parfois légèrement jaunâtre, à reflets mordorés, s'il contient des traces de fer », mis en contact avec l'eau, donne de la chaux et un abondant dégagement d'acétylène, gaz éminemment combustible, découvert en 1836 par Davy, étudié vingt ans plus tard par M. Berthelot, et dont la préparation en grand est devenue possible seulement depuis quelques années, à la suite des travaux de MM. Maquenne, Bullier, Moissan, etc. Il était tout indiqué de chercher à utiliser pour l'éclairage la flamme superbe que donne ce gaz en brûlant et pour le chauffage la haute température que fournit sa combustion.

Les appareils destinés à la production de l'acétylène sont de deux sortes : les uns, automatiques, ne produisent le gaz qu'au fur et à mesure de la consommation ; d'autres, au contraire, en emmagasinent de grandes masses au préalable. Il est aisé de comprendre la supériorité des premiers, et l'un des types les mieux conçus de cette classe est certainement l'appareil Héliogène, dans lequel il n'existe aucun organe mobile quelconque et dont le fonctionnement est simple et sûr. L'acétylène a été appliqué à l'éclairage intensif des phares et des chantiers, à celui des villes, de même qu'aux installations plus modestes. Il est toutefois nécessaire de lui faire subir une épuration sérieuse étudiée dans un chapitre spécial.

Le pouvoir éclairant de l'acétylène a été mesuré soit à l'état pur, soit dans ses mélanges avec l'air, avec le gaz de houille, ou après carburation. Le problème, non encore pleinement résolu, de l'incandescence des manchons par l'acétylène est exposé et discuté.

Il ne reste plus qu'à décrire les appareils, lampes, lustres, lanternes que l'on rencontre dans le commerce.

Une deuxième application et non la moins importante est le chauffage par l'acétylène. Quant à son emploi comme force motrice, on en est encore à la période des essais. Suivent des détails utiles sur la réglementation de cette industrie et les assurances relatives aux installations d'acétylène [1].

On a enfin proposé de fabriquer industriellement l'alcool de synthèse au moyen de l'acétylène. Mais, possible au laboratoire, cette opération ne semble pas susceptible de devenir rémunératrice commercialement.

On voit que les questions les plus diverses relatives à cette industrie toute nouvelle sont examinées, et sur tous ces sujets le présent volume contient de nombreux, utiles et intéressants renseignements.

Joseph de Joannis.

1. Signalons ici un léger lapsus : page 490, un jugement fait *jurisprudence* et non *juridiction*. De plus, dans le corps du volume, on trouve deux chapitres XXIII suivis d'un chapitre XXIV. La table est plus exacte et les numérote comme il faut.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

THÉOLOGIE

Le chanoine Lyons. — **La Somme de saint Thomas**, *résumée en tableaux synoptiques*. Nice, imprimerie de la Société des arts industriels de la place d'Armes; Paris, Vic et Amat, 1901. In-folio, IV-830 pages. Prix : 16 francs.

Les lecteurs de saint Thomas se demanderont peut-être s'il était bien utile de mettre la *Somme* en tableaux synoptiques. On aurait pourtant bien tort de croire que le travail de M. le chanoine Lyons ait peu d'importance ou d'utilité. Quelque admirable que soit la *Somme* de saint Thomas, elle n'est pas accessible à tous. Ce résumé, fait pour les étudiants du treizième siècle, paraît bien long à plus d'un théologien de nos jours, et ceux qui l'ont lu en entier ne sont pas fort nombreux. Quelques lecteurs sont rebutés par la langue dans laquelle il est écrit; car le latin du moyen âge est aujourd'hui moins connu encore que celui de Cicéron. D'autres commencent à lire la *Somme*; mais, n'ayant pas les notions de philosophie qu'elle suppose connues de tous, ils la trouvent bien obscure, et, découragés, lui disent adieu.

Grâce à M. Lyons, la tâche sera désormais singulièrement facilitée, et tout le monde pourra s'initier sans peine à la doctrine admirable de saint Thomas. Nous avons, en effet, dans ses tableaux synoptiques, un résumé très clair et très exact de la *Somme*. Il est écrit en français, ce qui est déjà une grande qualité aux yeux de plus d'un lecteur. Dans une introduction fort intéressante, l'auteur explique les notions les plus importantes de la philosophie scolastique, par exemple, la puissance et l'acte, la matière et la forme. On peut ainsi mieux comprendre les tableaux qui suivent. Ils sont, d'ailleurs, très bien disposés. Chaque question remplit d'ordinaire une page; des tableaux d'ensemble résument de plus chaque traité. Malgré la concision du style, l'ouvrage est d'une lecture facile et agréable. Il peût être très utile à ceux qui veulent connaître la doctrine de saint Thomas ou qui désirent repasser rapidement toute la théologie. Enfin, un appendice ajouté par l'auteur comprend le résumé des traités qui ne se trouvent pas dans la *Somme*, mais qui sont nécessaires aujourd'hui pour l'apologétique; les principaux sont ceux de la vraie religion et de l'Église.

L. L.

P. Michel, e Soc. miss. ab Africa vulgo Pères Blancs. — **Theologiæ moralis principia.** II. *Moralis specialis*. Lecoffre,

1902. In-8, 594 pages. Prix : 6 francs.

C'est le second volume des *Principes de la théologie morale* que nous présentons aujourd'hui au lecteur. Le premier était consacré à la *morale générale*; celui-ci traite de la *morale spéciale*, c'est-à-dire « de tous les préceptes auxquels l'homme est tenu de conformer sa vie ».

Il est divisé en deux parties : morale individuelle et morale sociale.

La *morale individuelle* comprend :

Les devoirs de l'homme envers Dieu : foi, espérance, charité et religion individuelle ;

Les devoirs de l'homme envers lui-même, son intelligence, sa volonté, sa vie, ses biens.

La *morale sociale* a trois sections d'inégale longueur :

Devoirs sociaux envers Dieu ;

Devoirs de charité à l'égard du prochain;

Devoirs de justice à l'égard du prochain.

Cette dernière est naturellement la plus étendue.

L'ouvrage du R. P. Michel est pratique, sans aucun doute, mais moins immédiatement que celui du P. Gury et les autres morales similaires. C'est qu'il traite avant tout des principes de la théologie morale dont le P. Gury étudie surtout les applications. Les deux points de vue se complètent l'un l'autre. Sûrement les esprits amis des sommets théologiques, et plus désireux de remonter aux principes que de s'attarder un long temps aux détails de leurs multiples et complexes applications, sauront gré au R. P. Michel d'avoir si bien répondu à leurs aspirations les plus chères.

LITTÉRATURE

Poems, Charades, Inscriptions of Pope Leo XIII *including the revised compositions of his early Life in chronological Order.* — With english Translation and notes by H.-T. Henry. New-York and Philadelphia, The Dolphin Press (American Ecclesiastical Review), 1902. In-8, vi-322 pages.

Les poèmes de Léon XIII sont appréciés de tous les latinistes, M. Henry a charmé ses loisirs en les traduisant en anglais. Il a apporté à ce travail un réel talent et un grand soin. Les notes fort intéressantes qu'il a placées à la fin du volume, contiennent toutes les explications désirables. L'impression du volume est élégante ; la reliure est ornée d'un portrait du Saint-Père. L. L.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE

X. Sackebant, prêtre de la Mission. — **Fénelon et le séminaire de Cambrai,** *d'après des documents la plupart inédits.* Cambrai, Deligne, 1902. In-8, 136 pages.

A une époque où la question de la réforme des études dans les grands séminaires est devenue une question actuelle, on n'apprendra pas sans intérêt toute la sollicitude dont furent l'objet de la part de Fénelon les séminaristes de son

diocèse. A peine nommé archevêque de Cambrai, il s'empressa de les rapatrier, pour ainsi dire, et de les appeler de Beuvrages, où ils étaient relégués à huit lieues de la cité épiscopale, auprès de lui, et sous ses yeux. Il les confia aux Sulpiciens, qui avaient été ses maîtres, et l'une des deux grâces qu'il demandait en mourant à Louis XIV, était d'achever l'établissement de l'*apostolique* et *vénérable* congrégation.

Il aimait à donner des conférences aux jeunes élèves; il veillait à ce que supérieur et professeurs fussent dignes de les former; enfin il pourvoyait en partie à leur entretien sur sa cassette.

M. l'abbé Sackebant a recueilli avec un soin pieux, aux Archives départementales, pièces et rapports relatifs à son sujet. L'un de ces documents est un mémoire de Fénelon lui-même.

Pourquoi paraît-il avoir si peur de surfaire son héros? Il n'eût pas écrit que « Fénelon est, à n'en pas douter, une des plus belles figures de la fin du dix-septième siècle » (p. 8). Il a voulu écrire sans doute : de tous les siècles.

Henri Chérot.

Émile Longin, ancien magistrat, correspondant de l'Académie royale d'histoire. — **Un Diplomate franc-comtois. François de Lisola, sa vie, ses écrits, son testament (1613-1674).** Dôle, Chaligne, 1902. In-8, 245 pages.

Connu surtout par son *Bouclier de justice* (1667), ce pamphlet où il accusait Louis XIV d'aspirer à la monarchie universelle, le baron de Lisola n'avait pas eu jusqu'ici de biographe. M. Longin le suit dans cette carrière diplomatique, véritable champ de bataille de l'irréconciliable ennemi du roi de France. Durant quarante années, il le rencontre sur les théâtres les plus divers, excitant les puissances de l'Europe contre notre pays et pratiquant, en dépit de nos victoires, une invincible fidélité à la maison d'Autriche. Portant perruque noire sur ses cheveux grisonnants, ayant, suivant le mot de l'Empereur, du vif-argent dans les veines, il allait de cour en cour et de congrès en congrès, capable aussi bien d'une romanesque chevauchée pour échapper à un mauvais pas, que d'écrire un libelle dans un français sûr et incisif, ou de faire échouer une négociation. En 1674, Louvois, furieux, écrivait au comte d'Estrades de le prendre mort ou vif : « Il n'y aurait pas, disait le ministre, grand inconvénient de le tuer, pour peu que lui ou ceux qui seroient avec lui se défendissent, parce que c'est un homme fort impertinent dans ses discours et qui emploie toute son activité dont il ne manque pas contre les intérêts de la France, avec un acharnement terrible. » Heureusement, en Franche-Comté, les loyalistes de cette trempe étaient assez rares.

Henri Chérot.

P. Delattre. — **Fleurs historiques. Les Amies de Louis XIII.** Paris, Téqui, 1902. In-18, 252 pages. Prix : 3 francs.

L'intention est excellente. Les

deux figures dessinées par M. Delattre et qui remplissent tout ce volume, sont si pures et si captivantes ! L'une, Marie de Hautefort, finit sous la parure d'une duchesse ; l'autre, Louise-Angélique de la Fayette, sous le voile d'une visitandine. Toutes deux, venues jeunes à la cour, y avaient brillé comme des aurores et charmé ce roi, qui n'aimait ni sa mère, ni son épouse, ni aucune femme.

Hautefort eut la confiance du monarque entouré d'ennemis dans sa propre famille, et fort éprouvé par les ennuis d'une santé chancelante. Mais toujours Louis XIII respecta sa vertu. La scène du billet et des pincettes est restée célèbre.

Cependant La Fayette alla plus avant dans les bonnes grâces du roi et exerça sur lui plus d'influence. Son caractère doux et réfléchi plaisait au souverain, souvent triste et désenchanté. Jusqu'au fond du cloître, elle continua à exercer sur lui un ascendant dont les conséquences, même politiques, furent considérables.

Encore une fois, ces deux portraits méritaient d'être peints à nouveau ou plutôt ravivés. Je dis à dessein : ravivés. Bien que M. Delattre parle de ses deux héroïnes, comme de femmes « tombées dans l'oubli », elles ont eu, au contraire, leurs biographes et presque leurs dévots au dix-neuvième siècle. M. Cousin, cité par lui d'ailleurs, y a même gagné quelque ridicule, qui a nui à sa mémoire de philosophe. L'auteur a connu aussi et cité avec raison le bel éloge de Mme de Hautefort que nous a révélé, en 1883, la publication des *Écrits inédits* de Saint-Simon ; mais n'aurait-il pas dû puiser, pour Mlle de la Fayette, à l'étude du P. Charles Daniel : *Une vocation et une disgrâce à la cour de Louis XIII* (1861), et enfin à l'ouvrage du P. Sorcis, des Missionnaires de Nantes, paru en 1892 : *Louise-Angélique de la Fayette, la Cour, le Cloître.* (V. *Partie bibliographique* des *Études*, 1892, p. 511.) Peut-être eût-il jugé moins sévèrement le P. Caussin.

Il est vrai que le volume de M. Delattre n'est pas précisément un ouvrage historique, mais une sorte de roman, où les dialogues alternent avec les descriptions et les récits. Il se recommande surtout aux bibliothèques des familles et des œuvres. Avec l'attrait des reconstitutions du passé, il offre les plus beaux exemples de vertu chrétienne. L'auteur a bien mis en relief (p. 39) cette belle parole de Louis XIII : « Plus ma qualité de roi me peut donner de facilité à me satisfaire, plus je dois être en garde contre le scandale et le péché. »

Bon livre, somme toute, et d'une lecture agréable.

Henri Chérot.

QUESTIONS ACTUELLES

Louis Rivière. — **Écoles d'infirmières et de gardes-malades.** Lecoffre, 1903, XI-121 pages

Ce petit livre a toutes les qualités de méthodique recherche, d'information étendue, d'impartiale équité que M. Louis Rivière met en tout ce qu'il écrit.

Les institutions de l'étranger, c'est-à-dire de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Angleterre, de

l'Allemagne surtout, sont étudiées avec soin. Par une comparaison inévitable avec le dehors, le lecteur est amené à juger plus sainement de tout ce qu'on a fait en France, en matière hospitalière. L'auteur n'a pas besoin d'insister. Les choses parlent d'elles-mêmes. Et elles disent combien est stupide la prétention de ceux qui ne veulent, pour leurs hôpitaux, que des infirmières plus laïques encore que savantes.

Paul Dudon.

Félix Garcin. — **La Mainmorte, le Pouvoir, l'Opinion, de 1749 à 1901.** Paris, L. Larose.

Bon ouvrage, utile à consulter par tous ceux que peut préoccuper, à des titres divers, la question de la mainmorte *sous toutes ses formes*.

L'origine de la mainmorte, son développement, ses inconvénients, ses avantages (car elle en a), les services qu'elle a rendus et qu'elle peut rendre encore, les divers aspects qu'elle affecte de nos jours, les obstacles qu'elle rencontre, les attaques dont elle est l'objet, tout cela est exposé avec une impartialité remarquable, dans une étude très documentée, quoique présentée sous une forme concise et facile à parcourir.

La lecture de cet opuscule est de nature à vaincre plus d'un préjugé, et à dissiper beaucoup d'idées fausses acceptées, le plus souvent, sans examen et sans contrôle. Ici, le contrôle apparaît; il est à la portée de tous ceux qui, de bonne foi, veulent savoir et se rendre compte.

J. Prélot.

Les *Études* ont encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

Ascétisme. — *Preces Gertrudianæ, sive vera et sincera medulla precum potissimum ex revelationibus* BB. Gertrudis *et* Mechtildis *excerptarum.* Editio nova, accurate recognita et emendata a monacho O. S. B. Congr. Beuronensis, cum approbatione Rev. Archiep. Friburg. et superiorum ordinis. Fribourg-en-Brisgau, Herder. Prix : broché, 1 fr. 75; relié, 2 fr. 50.

— *Petit mois de saint Joseph à l'usage des enfants*, par l'abbé Martrin-Donos, supérieur de l'institution Sainte-Marie, à La Roche-sur-Yon. Deuxième édition. Paris, Haton.

— *La Maravillosa Imagen de la Madre Santísima de la Luz*, por el R. P. Laureano Veres Acevedo, de la Compañía de Jesús. México, J. Aguilar Vera y Comp.

— *Devocionario en obsequio de los devotos de la Madre Santísima de la Luz*, escrito por el R. P. Laureano Veres Acevedo, de la Compañía de Jesús. México, J. Aguilar Vera y Comp. (S. en C.)

— *Instructions sur la doctrine catholique pour chaque dimanche*, à la suite de l'épître et de l'évangile, avec les prières de la messe, des vêpres et du salut, par l'abbé J.-B. Fourault. Paris, Lethielleux. Prix : 1 fr. 25.

— *La Vie chrétienne à l'école de saint Joseph*, par l'abbé L. Rouzic. Desclée, De Brouwer et Cie.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Février 26. — A **Rome**, sous la présidence du cardinal V. Vannutelli, réunion solennelle et très nombreuse dans la grande salle du palais de la Chancellerie à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la mort du P. Secchi, fondateur de l'Observatoire du Collège romain, en qui brilla l'accord de la foi et de la science.

— On vient de faire aux Catacombes l'importante découverte du tombeau du pape saint Damase, de sa mère et de sa sœur.

— A **Paris**, la Chambre des députés vote le troisième douzième provisoire et l'émission d'un emprunt de 250 millions en obligations à court terme.

— D'après les statistiques officielles, 1 199 conseils municipaux ont émis des avis favorables aux demandes d'autorisation des congrégations d'hommes; 542 se sont montrés hostiles.

27. — A **Rome**, le Saint-Père reçoit les félicitations du corps diplomatique à l'occasion de ses vingt-cinq ans de pontificat.

— A **Paris**, le Sénat, par 239 voix contre 33, décide de passer à la seconde délibération sur la loi militaire réduisant à deux ans le temps du service. Un projet de résolution tendant à consulter au préalable le Conseil supérieur de la guerre, est repoussé.

28. — A **Paris**, mort de l'amiral Roustan, préfet maritime de Brest.

— L'**Europe occidentale** et particulièrement les **Iles Britannniques** sont très éprouvées par une violente tempête.

Mars 1er. — A **Rome**, le Souverain Pontife reçoit les félicitations du Sacré Collège : 42 cardinaux sont présents à cette audience.

2. — Au **Japon**, élections législatives très favorables à l'opposition.

3. — A **Rome**, vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Léon XIII, qui entrait hier dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

— A **Prague**, meurt, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, M. Rieger, chef du parti vieux-tchèque.

6. — A **Breslau**, l'empereur fait remettre, par le gouverneur de la Silésie, au R. P. Provincial des Frères de la Charité, un christ en ivoire portant sur le socle, en lettres d'or, cette inscription : « L'Empereur Guillaume II au R. P. Tereszack, provincial de l'Ordre des Frères de la Charité, à titre de remercîments pour les œuvres de l'Ordre en Silésie. »

7. — Le traitement de Mgr l'évêque de Périgueux est supprimé; M. Combes juge que son mandement de Carême est « anticoncordataire et offensant pour les pouvoirs publics ».

8. — A **Trèves**, l'incident de l'école neutre reçoit une solution pacifique : le gouvernement royal ayant l'intention de donner satisfaction aux vœux des catholiques, Mgr Korum, d'accord avec le Saint-Père, à raison du changement des circonstances, retire sa lettre relative à l'école supérieure de filles.

10. — A **Berlin**, Mgr Fischer, préconisé récemment archevêque de Cologne, est reçu par l'empereur, entre les mains de qui il prête serment.

— A **Versailles**, mort du général Borius.

— A **Nancy**, le couvent du Bon-Pasteur est supprimé par décret.

Paris, le 10 mars 1902.

Le Secrétaire de la Rédaction :

LOUIS ÉTIENNE.

Le Gérant : VICTOR RETAUX.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 94

ARTICLES DE FOND

Burnichon (J.). Aux rives du Bosphore. 5
Rochemonteix (C. de). Le Père Amiot et la Mission française de Pékin à la fin du xviiie siècle. 26, 175, 338
Suau (P.). La Faillite de la liberté. 48
Belanger (A.). Bulletin scientifique. 59
Moisant (X.). Derniers propos de M. Herbert Spencer. 81
Fouqueray (H.). Une œuvre sociale au xviiie siècle. 97
Becker (E.). Correspondance de Chine. Une nouvelle insurrection au Tche-li S.-E. en mai 1902. 111
Grandmaison (L. de). L'Évangile et l'Église. 145
Ker (P.). L'Enseignement libre. Notes et souvenirs. 197, 323, 473
Brucker (J.). L'Inspiration et l'infaillibilité de la Bible en matière historique. 222
Roure (L.). Un débat sur les causes finales. 234
Barre (A. de la). Orthodoxie et modernisme. 240
Sortais (G.). Collection Dutuit. 250
Scorraille (R. de). Le Projet de loi Chaumié contre la liberté d'enseignement. L'Égalité des grades. 289
Certificat d'aptitude. Inspections. . 651
Brun (Dr de). La Faculté de médecine de Beyrouth. 314
Doizé (J.). Le Dernier Pape d'Avignon. 356, 833
Jerphanion (G. de). L'Algèbre de la logique. 383
Brucker (J.). La Situation religieuse au début du xxe siècle. 402
Blanchard (M.). La Carrière : faits nouveaux, orientation nouvelle. . . 433
Boubée (J.). La Nouvelle Législation scolaire en Angleterre. 454
Brucker (J.). La Condamnation du livre de M. Loisy *l'Évangile et l'Église*. 495
Burnichon (J.). Choses de l'enseignement et de l'éducation. 512
Suau (P.). « L'Italie des romantiques ». 541
Boubée (J.). « Lumen in cælo ». 576
Bainvel (J.). Marie, Mère de grâce. 577
Butin (A.). Gribeauval et ses précurseurs 604
Servière (J. de la). Une controverse au début du xviie siècle. 628
Bremond (H.). Revue littéraire. 671
Leroy (H.). La Meuse. 694
Fristot (P.). L'École économique française 707
Baron (H.). Aux bords du Rhin. 737
Roure (L.). Hippolyte Taine. . 757
Condamin (A.). La Bible et l'assyriologie. 782
Dudon (P.). Nominations épiscopales. 809
Chérot (H.). Un éducateur populaire en Bretagne au xixe siècle. J.-M. de Lamennais. 858
Revue des Livres. 120, 264, 417, 564, 718, 873
Événements de la Quinzaine 143, 286, 430, 574, 735, 892

REVUE DES LIVRES

H. Joly, Sainte Thérèse, p. 120. —— V.-P.-C. de la Colombière, Œuvres complètes, p. 123. —— L. Delplace, S. J., Catena Evangeliorum et Acta Apostolorum sacerdoti meditanti proposita, p. 125. —— A. Lehmkuhl, S. J., Casus conscientiæ ad usum confessariorum compositi et soluti, p. 126. ——

A. Vermeersch, S. J., Tractatus de Religiosis, p. 128. —— Victor Hugo, p. 129. —— G. Bigourdan, Le Système métrique des poids et mesures, p. 130. —— Dr P. Richer, L'Art et la Médecine, p. 131. —— F.-J. Lardeur, Sur les chemins d'Irlande, p. 133. —— Livres d'étrennes. — G. Macon, Historique des édifices du culte à Chantilly, p. 134. —— Petit Français, p. 136. —— E. Vesco, Aventures de Rémy, p. 136. —— J. Chancel, Le Pari d'un lycéen, p. 136. —— A. de Gériolles, Un Parisien aux Philippines, p. 136. —— A. Dereims, Jeanne et Madeleine, p. 136.

C. Beyaert, Les Catholiques belges et la question ouvrière en Belgique, p. 137. —— R. P. E. de Bellevaux, Nécrologe et Annales biographiques des Frères mineurs capucins de la province de Savoie, page 137. —— E. Faye, La Cour de cassation, p. 138. —— Hauser, L'Enseignement des sciences sociales, p. 138. —— L. Durand, Manuel pratique des fondateurs et administrateurs des caisses rurales, p. 139. —— E. Violet, Les Écoles libres, p. 139. —— M. Troplong, De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains, p. 139. —— G. Fabry, Journal des opérations des IIIe et Ve corps en 1813, p. 140. —— Thurman, Bonaparte en Égypte, p. 141. —— C. Le Goffic, L'Ame bretonne, p. 141. —— Gal Pothier, Les Populations primitives, p. 141. —— J. Lavergne, Correspondance de Mme Julie Lavergne, p. 142.

L. Janssens, Summa theologica ad modum Commentarii in Aquinatis Summam præsentis ævi studiis aptatam, p. 264. —— G. Arendt, De conciliationis tentamine nuper iterato Æquiprobabilistas inter et Probabilistas diatriba, p. 266. —— M. Defourny, La Sociologie positiviste. Auguste Comte, p. 269. —— G. Milhaud, Le Positivisme et le progrès de l'esprit, p. 271. —— H. Spencer, Les Premiers Principes, p. 272. —— L. Bayard, Le Latin de saint Cyprien, p. 273. —— Hungerford Pollen, S. J., Papal negotiations with Mary Queen of Scots during her reign in Scotland (1561-1567), p. 275. —— J. du Plessis de Grenédan, Géographie agricole de la France et du monde, p. 280.

Ch. Dementhon, Petit Directoire du prêtre éducateur, p. 282. —— J.-B. Domecq, Mémento des classiques français et de littérature française (rhétorique), p. 282. —— Fr. Ginebra, Elementos de filosofia, para uso de los colegios de segunda enseñanza, p. 282. —— Costa de Beauregard, Courtes Pages, p. 283. —— A. Durand, Un prélat constitutionnel : J.-F. Périer (1740-1824), p. 284. —— A. Griveau, Études de biographie et d'histoire. T. II, p. 284. —— A.-M.-P. Ingold, Moines et religieuses d'Alsace, p. 285.

F. Durand, Abrégé de l'Évangile médité pour toute l'année, p. 417. —— J. Fontaine, Les Infiltrations kantiennes et protestantes et le Clergé français, p. 418. —— H. Mailfait, Un Magistrat de l'ancien régime : Omer Talon (1595-1652), p. 422. —— H. Marucchi, Basiliques et Églises de Rome, p. 423. —— L. Labrouste, Esthétique monumentale, p. 425.

E. Pinet, Le Culte de sainte Geneviève à travers les siècles, p. 477. —— F. Trawinski, La Vie antique. 1re partie : la Grèce, p. 427. —— G. Abel, Le Labeur de la prose, p. 428. —— E. Gelin, Traité d'arithmétique élémentaire, p. 428. —— P. et V. Margueritte, Les Braves Gens, p. 429.

Vicomte de Noailles, Marins et soldats français en Amérique pendant la guerre de l'Indépendance (1778-1783), p. 564. —— Annales internationales

d'histoire : Congrès de Paris, 1900, p. 565. —— J.-B. Piolet, Les Missions catholiques françaises au dix-neuvième siècle. T. IV : Océanie, Madagascar ; t. V : Missions d'Afrique, p. 567.

Abbé S. Verret, Vers l'Évangile, p. 571. —— P. Lodiel, Valeur historique de l'Évangile au point de vue de la science et de la critique moderne, p. 571. —— A. Brou, La Compagnie de Jésus, p. 571. —— P. de Saxel, L'Indiscrétion de la Vicomtesse, p. 572. —— T. Jeske-Choinski, Les Derniers Romains, p. 572.

Mgr H. Mazzella, Prælectiones scholastico-dogmaticæ quas habebat C. Card. Mazzella, tractatibus qui deerant locupletatæ atque in compendium redactæ. Vol. IV : De Sacramentis et de Novissimis, p. 718. —— P.-Chr. Pesch, Theologische Zeitfragen. 2e série, p. 718. —— H. Krug, De Pulchritudine divina, p. 720. —— Dr A. Zöllig, Die Inspirationslehre des Origenes, p. 722. —— G. Ledos, Lacordaire, p. 723. —— A. Vandal, L'Avènement de Bonaparte, p. 724. —— Jouin, Les Maîtres peints par eux-mêmes, p. 725. —— E. Ragon, Grammaire française, cours supérieur, p. 726.

Baron de Mandat-Grancey, Aux pays d'Homère, p. 730. —— J. Pommerol, Islam saharien, p. 730. —— A. Lair, Cousin, Jouffroy, Damiron, p. 730. —— Abbé Villard, Souvenirs d'un prêtre militant, p. 731. —— Loubat, Des accidents agricoles, p. 731. —— A. Wahl, Traité du Droit fiscal. T. II, p. 732. —— G. Michaut, La Comtesse de Bonneval, p. 732. —— A. Leroux, Les Conflits entre la France et l'Empire pendant le moyen âge, p. 732. —— Abbé Jobin, Gigny, étude historique, p. 733. —— Abbé Uzureau, Les Filles de la Charité d'Angers pendant la Révolution, p. 733. —— F. Miron, Les Eaux souterraines, p. 784.

Abbé Désers, L'Église catholique, p. 873. —— Dr Renz, Die Geschichte des Messopfer-Begriffs, p. 874. —— E. Jacquier, Histoire des livres du Nouveau Testament, p. 877. —— R. P. Évangéliste, Le Séraphin de l'École, p. 878. —— E. Peyrou, Le Marquis de Surville, p. 881. —— A. Malet, Louis XVIII et les Cent-Jours à Gand. T. II, p. 883. —— U. Robert, Philibert de Chalon, prince d'Orange, vice-roi de Naples, p. 884. —— E. Capelle, L'Eclairage et le Chauffage par l'acétylène, p. 885.

Chanoine Lyons, La Somme de saint Thomas résumée en tableaux synoptiques, p. 887. —— P. Michel, Theologiæ moralis principia. T. II, p. 887. —— H.-T. Henry, Poems, Charades, Inscriptions of Pope Leo XIII, p. 888. —— X. Sackebant, Fénelon et le séminaire de Cambrai, p. 888. —— E. Longin, Un diplomate franc-comtois : F. de Lisola, sa vie, ses écrits, son testament, p. 889. —— G. Delattre, Fleurs historiques : Les Amies de Louis XIII, p. 889. —— L. Rivière, Ecoles d'infirmières, p. 890. —— F. Garcin, La Mainmorte, le Pouvoir, l'Opinion, de 1749 à 1901, p. 891. —— Ouvrages et Opuscules divers.

FIN DU TOME 94

Imprimerie J. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

AP
20
E8
t.94

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY